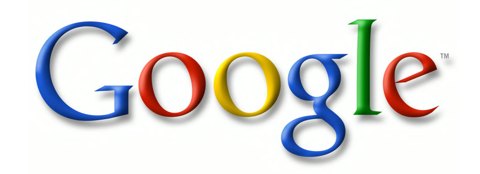



B 827,766

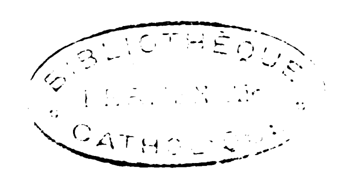


HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS

LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS



PARIS. TYPOGRAPHIE DE H. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS

LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

PAR

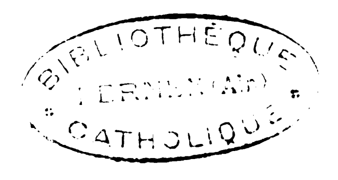
M. C. DARESTE

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LYON
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

TOME TROISIÈME

DEPUIS CHARLES VI JUSQU'A FRANÇOIS Ier

Ouvrage auquel l'Académie Française a décerné deux fois le Grand Prix Gobert





PARIS
E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
10, RUE GARANCIÈRE

1875

LIVRE QUINZIÈME.

CHARLES VI (SUITE).

XV. — Charles VI ne devait plus être que le témoin de son règne. Il avait fallu pourvoir à la tutelle de ses enfants, et à la régence s'il mourait avant la majorité de l'aîné. Cette régence appartenait à son frère le duc d'Orléans. Mais tant qu'il vivait, ni le duc ni ses oncles ne devaient avoir de titres particuliers. Aussi la cour devint-elle un théâtre de cabales et d'intrigues, prélude de luttes sanglantes.

Le chef de tous ces princes, le plus puissant, le plus ambitieux et le plus habile, était le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. Les ducs de Berry et de Bourbon acceptaient sa supériorité, et se laissaient dominer par lui. Le duc de Berry, vieilli de bonne heure, passait pour n'avoir plus qu'une passion, celle de l'argent. Le duc d'Orléans, jeune et d'un caractère léger, avait subi d'abord l'ascendant de Philippe le Hardi. Il ne tarda pas à lui disputer le premier rang, encouragé par un parti de jeunes seigneurs qui s'étaient attachés à lui. Chacun des deux rivaux s'efforça d'arracher au malheureux roi, durant ses intervalles lucides, des décisions favorables à ses prétentions personnelles.

Cette rivalité divisa la cour et inquiéta l'opinion. Ce qui est digne de remarque, c'est que le roi devint de plus en plus un objet de respect et de pitié, tandis que les princes portèrent la juste responsabilité d'un gouvernement peu populaire. Plus la guérison de Charles VI parut désespérée, plus on la désira comme le salut de la France. Les princes au contraire furent accusés par tout le monde ; on leur reprocha l'augmentation des impôts, leur luxe, leurs prodigalités, les scandales d'une cour très-corrompue. On fit courir à leur sujet les bruits les plus absurdes, comme d'avoir causé par des sortiléges la maladie du roi. Au reste ces bruits, accueillis par l'ignorance publique, s'expliquent par la manière dont on traitait le malheureux

Charles VI. Comme les médecins l'abandonnaient, on admettait près de lui des empiriques et des charlatans. Ceux-ci entreprenaient sa guérison à leurs risques et périls. On le livra ainsi à deux moines augustins, qui disaient avoir des secrets pour lui rendre la santé. Ils lui firent une opération dangereuse à la tête, et le mal s'aggrava. On les mit à la question. Ils avouèrent leur ignorance, furent dégradés de la prêtrise, condamnés comme sorciers, et écartelés aux halles de Paris.

En 1399, Henri de Derby, duc de Lancastre, souleva l'Angleterre contre Richard II, le renversa du trône et y monta à sa place. Cette révolution rendit quelque temps douteux le maintien de la trêve de 1396. On songea d'abord en France à reprendre la Guyenne; on savait les Aquitains attachés à Richard II, qui était né au milieu d'eux, et qu'on appelait communément Richard de Bordeaux. Comme ils faisaient difficulté de reconnaître le nouveau roi d'Angleterre, qu'ils traitaient d'usurpateur, on envoya le duc de Bourbon à Agen pour les solliciter de se donner à la France. Mais les villes de Bordeaux, de Bayonne et de Dax calculèrent qu'il était de leur intérêt de rester anglaises, à cause de leur commerce. « Nous avons, dirent-elles, plus de marchandises, de vins, de laines et de draps aux Anglais que nous n'en avons aux Français[1]. » Elles craignirent aussi de payer plus d'impôts si elles se livraient à la France. D'un autre côté, la noblesse se croyait liée par ses serments. En présence de ces sentiments si contraires à ceux qui avaient éclaté trente ans plus tôt dans les provinces voisines, il fallut renoncer à occuper le pays. On se contenta de donner à l'aîné des fils du roi le titre de duc de Guyenne, ce qui était une manière de déclarer que la France maintenait ses prétentions. On obligea aussi Archambaud de Grailly, frère du célèbre captal de Buch, à faire hommage pour le comté de Foix, dont il avait hérité depuis peu. Henri IV, ayant besoin de la paix pour s'affermir, tint peu de compte de l'hostilité impuissante qu'il trouvait dans le conseil de Charles VI, et confirma la trêve de vingt-huit ans.

L'Allemagne eut l'an 1400 une révolution presque semblable à celle de l'Angleterre. Les électeurs y prononcèrent la déchéance de Venceslas de Luxembourg, dont ils accusaient l'incapacité et la mollesse, et proclamèrent à sa place le comte palatin Robert ou Ruprecht, qu'ils jugeaient plus capable de

[1] Froissart, liv. IV, c. LXXXI.

gouverner l'Empire et de le défendre contre les Turcs. Le duc d'Orléans, qui avait acquis de Venceslas le duché allemand de Luxembourg, voulut se faire le champion du prince détrôné, et dans tous les cas s'assurer la conservation du duché. Mais, arrivé à Reims, il apprit que Venceslas acceptait la sentence des électeurs. Il se contenta dès lors de mettre des garnisons dans les places du Luxembourg (1401).

Le duc d'Orléans, jeune, entreprenant et belliqueux, désirait faire la guerre. Il avait proposé de soutenir, puis de venger Richard II, en se fondant sur ce que ce prince était fiancé à une fille de France. En Allemagne, il avait embrassé le parti de Venceslas; en Orient, il s'était proposé de conduire une croisade. Mais partout il se trouvait en contradiction avec ses oncles. Il l'était également sur la question du schisme, car il tenait pour Benoît XIII, et c'était lui qui avait obtenu la levée du siége du château d'Avignon. Mécontent de cette opposition continuelle, il n'y vit qu'un aiguillon pour ses projets ambitieux. Il se fit donner par le roi, outre la ville et le comté d'Orléans qu'il possédait, plusieurs autres comtés, ceux de Périgord, de Dreux, de Valois et de Beaumont. Ces donations ne se faisaient guère sans soulever les plaintes des intéressés; car les pouvoirs particuliers qu'elles conféraient aux princes facilitaient les abus et les dilapidations, en gênant le contrôle des agents administratifs. Les Orléanais adressèrent des remontrances; mais on en tint peu de compte. Le duc de Berry se fit rendre de son côté le gouvernement du Languedoc; il est vrai qu'il n'y alla pas en personne; il y nomma pour lieutenant le comte Bernard d'Armagnac, son gendre, qui n'y était pas impopulaire comme lui.

Quand le duc d'Orléans revint du Luxembourg vers la fin de 1401, il ramena à Paris une partie de ses hommes d'armes. Le duc de Bourgogne, effrayé, s'empressa d'en faire venir à son tour. La ville, tout ouverte, sans murailles et sans milice urbaine, se trouva exposée au choc de deux armées qui s'observaient et grossissaient tous les jours. Le duc de Berry et la reine Isabeau de Bavière arrêtèrent cette première menace d'une guerre civile, en se jetant entre les deux princes rivaux. On obtint d'eux une réconciliation apparente; ils promirent de garder la paix et de licencier leurs troupes (janvier 1402).

Quelques mois après, le duc d'Orléans, profitant de l'absence de Philippe le Hardi et de l'influence que sa femme

Valentine Visconti exerçait sur le roi, se fit nommer par Charles VI président des conseils généraux des aides et des finances dans toute la Langue d'oil, avec un pouvoir absolu et indépendant (18 avril 1402). Il se trouva par là maître de l'administration financière dans la plus grande partie du royaume, et put régler à son gré les *états de dépense* ou les budgets. On avait fait, en 1389 et en 1390, des ordonnances sur la manière dont ces états devaient être arrêtés chaque année. Ces ordonnances, pleines de sages dispositions, cessèrent d'être exécutées.

Le duc d'Orléans, à peine investi de ses nouveaux pouvoirs, décréta un emprunt forcé, auquel on assujettit même les membres du clergé, puis un impôt extraordinaire, pour lequel on n'admit également aucune exception. Philippe le Hardi protesta, fut appuyé par les autres princes, et écrivit au prévôt de Paris une lettre qu'il le pria de rendre publique. Les archevêques de Reims et de Sens joignirent leurs protestations aux siennes et défendirent le privilége du clergé. Le peuple, encouragé par cette opposition, murmura, surtout à Paris. Le duc d'Orléans se vit obligé de révoquer ses décrets. Le duc de Bourgogne fut replacé le 24 juin à la tête des finances, mais ses combinaisons financières n'eurent pas un meilleur succès. Il imagina de faire vérifier tous les contrats passés entre particuliers, pour imposer des taxes dans le cas où il y aurait abus ou lésion. Cette recherche parut si vexatoire qu'on y renonça presque aussitôt.

Ainsi les princes du sang furent les premiers auteurs des troubles qui ne tardèrent pas à éclater. La guerre qui suivit, a dit avec beaucoup de vérité M. Mignet, « ne fut point une résistance à l'administration royale; elle fut une dispute pour son exploitation. Les deux partis et leurs chefs recherchèrent également la possession de l'autorité et la direction des affaires sous le nom du roi, frappé de folie[1]. » Les complots et les révolutions qui en résultèrent furent préparés dans les hôtels d'Artois, de Nesle, de Bohême et d'Armagnac, dont les trois premiers appartenaient aux ducs de Bourgogne, de Berry et d'Orléans, et qui formaient comme autant de cours particulières autour de celle de Charles VI à l'hôtel Saint-Paul.

La composition du conseil avait déjà été l'objet de plusieurs édits. On le modifia encore en 1403. La présidence en fut donnée à la reine, malgré son peu d'aptitude aux affaires. On

[1] Mignet, *Formation territoriale et politique de la France.*

cette manière une grande majorité en faveur de la restitution d'obédience, qui fut prononcée immédiatement. Les ducs de Bourgogne et de Berry, soutenus par quelques-uns des docteurs les plus ardents, essayèrent, mais sans succès, d'empêcher cette déclaration.

La mesure se justifiait encore par d'autres raisons. La soustraction n'avait pas été approuvée par la France entière; elle avait été l'objet d'une protestation de l'université de Toulouse. Elle était loin d'avoir produit les effets espérés. Les états de l'obédience de Benoît XIII n'avaient pas tous suivi l'exemple qu'on leur donnait. Ceux de l'obédience de Boniface IX s'y montraient encore moins disposés, malgré les promesses qu'ils avaient faites. Ce n'était pas tout que de s'être assuré l'adhésion des souverains à un plan de neutralité générale; il fallait encore obtenir celle du clergé et celle des peuples. Or le clergé et les peuples étaient partout divisés ou opposés à la mesure. Les démarches de Venceslas pour que l'Allemagne se déclarât neutre avaient été une des causes de sa déposition; elles lui avaient aliéné plusieurs des électeurs ecclésiastiques et des prélats les plus influents de l'Empire.

Toutes ces raisons firent craindre aux partisans de Benoît XIII qu'en persistant dans la neutralité ils ne servissent la cause de l'autre pape, Boniface IX. D'ailleurs, l'exemple d'énergie et d'inflexibilité donné par Benoît XIII ne pouvait manquer de frapper les esprits. Sa sortie du château d'Avignon en 1403 fut un vrai triomphe; il vit les cardinaux, le clergé, les peuples revenir à lui, et l'accabler d'honneurs.

La voie de cession étant abandonnée, il restait à recourir au concile ou au compromis. Le concile fut demandé par Pierre d'Ailly. Les ambassadeurs du roi de Castille exprimèrent le même vœu à Avignon et à Paris. Benoît XIII préféra un compromis, et envoya des nonces à Rome pour négocier une conférence avec le Pape romain. Malheureusement la mort de Boniface IX qui arriva en 1404, et les troubles qui la suivirent en Italie, prolongèrent les négociations outre mesure.

XVII. — Dès 1402, quoique la trêve avec l'Angleterre eût été confirmée, Louis d'Orléans défia Henri IV, qu'il rendait responsable de la mort de Richard II, et il lui proposa un duel, ou un combat d'un nombre déterminé de chevaliers anglais contre un égal nombre de chevaliers français. Henri IV répondit par

flotte qui devait porter une armée française au delà de la Severn ; mais l'argent manqua, et les préparatifs traînèrent en longueur. L'expédition fut retardée encore par les lenteurs du chef qui devait la commander, le jeune comte de la Marche, fils du duc de Bourbon; elle ne mit à la voile qu'au mois d'août et se réduisit à une attaque inutile sur Falmouth. Les hostilités eurent plus de succès sur les frontières de la Guyenne, où le comte de Clermont enleva trente petites places. Henri IV, assailli de tous côtés et réduit dès lors à la défensive, dissimula son ressentiment et le désir d'une vengeance dont il légua le soin à son fils, le futur vainqueur d'Azincourt.

On se plaignit en France de la manière dont cette guerre avait été conduite et des sommes qu'elle avait coûté. Ces plaintes sont répétées complaisamment par les chroniqueurs contemporains. Presque tous, il est vrai, appartiennent au parti bourguignon. Au fond, il est permis de douter que les taxes de guerre fussent une grande charge. La France jouissait depuis douze ou quinze ans d'une paix à peu près complète; les sources de la richesse publique n'étaient pas taries, comme elles le furent quelques années plus tard[1]. Mais l'arbitraire qui continuait de présider à l'établissement des impôts nouveaux, les désordres de l'administration, le luxe de la cour, les prodigalités et les folles dépenses du prince chef du gouvernement, causaient partout un mécontentement sérieux et légitime. Le duc d'Orléans était brillant, magnifique, ami des arts et de la grandeur. Il construisait de superbes châteaux. Il était généreux et libéral jusqu'à la profusion. Il puisait dans les coffres de l'État au gré de ses caprices personnels et ne souffrait aucun contrôle.

Au mois de mars 1405, il fit voter par le conseil, composé des princes du sang, une taille destinée à conquérir la Guyenne. Deux de ces princes protestèrent et s'opposèrent à ce qu'elle fût levée dans leurs États. Ce furent le nouveau duc de Bourgogne, Jean Sans-peur, et Jean VI, duc de Bretagne, son cousin, élevé à la cour de Philippe le Hardi. Jean Sans-peur, le combattant de Nicopolis, avait encore dans le caractère plus de hauteur et de violence que d'énergie. Il se posa vis-à-vis du duc d'Orléans moins en rival qu'en adversaire, et il quitta Paris avec éclat, comme le chef futur des mécontents.

1 Sismondi, qui, comme on sait, n'est jamais disposé à juger le passé favorablement, insiste sur cette observation.

réunir les états généraux. Des chevaliers bourguignons s'avancèrent ensuite, et défièrent quiconque prétendrait que le duc avait, en prenant cette initiative, empiété sûr l'autorité du roi.

Le duc d'Orléans convoqua ses vassaux et fit des armements. Jean Sans-peur, quoique maître de Paris et sûr du concours d'une partie des princes, se prépara de son côté à la guerre. Ses frères, le comte de Nevers et le duc de Brabant, ses cousins et ses nombreux alliés de France et des Pays-Bas, lui amenèrent de nouvelles troupes. La ville de Paris s'alarma du danger qu'elle courait, étant exposée au choc des deux armées. Jean, pour la rassurer et s'y concilier les esprits, en releva les murailles, y reconstitua la milice urbaine, et permit aux habitants de rétablir les chaînes qui leur servaient à barrer les rues. Il leur rendit ainsi les moyens, non-seulement de se défendre contre le péril présent, mais encore d'exercer une prépondérance assurée dans les guerres civiles qui se préparaient.

Cependant le duc de Berry, nommé gouverneur de Paris, fit signer à Charles VI un édit qui défendait de recourir aux voies de fait. Il empêcha l'effusion du sang, au moins dans l'intérieur de la ville, et obtint du duc de Bourgogne et de ses partisans qu'ils ne se lasseraient pas de négocier. Les négociations furent difficiles. Le duc d'Orléans croyait son honneur intéressé à refuser une transaction; la reine surtout ne voulait rien entendre. Des députations de princes, de chevaliers, de prélats, de gens du parlement, de membres de l'université et de bourgeois, échouèrent successivement. Pendant ces délais, la campagne était pillée par les gens d'armes; ceux qui étaient venus de Lorraine et d'Armagnac, à l'appel du duc d'Orléans, commettaient de grands excès. Les troupes des deux partis s'observaient dans l'attitude la plus menaçante. Il fallut deux mois pour arriver à signer un accord, le 17 octobre. Le duc d'Orléans s'y décida, parce qu'il voyait la plupart des princes et des grands personnages dans le camp de son rival; le duc de Bourgogne, parce que, déjà traité de rebelle par ses ennemis, il craignait de s'avancer plus loin. On commença par licencier les hommes d'armes; après quoi la reine fit sa rentrée à Paris « à grande pompe, tant de litières, chariots branlants couverts de draps d'or, et haquenées, que divers autres parements [1]. » Les princes, tous réunis, formaient son cortége. Gerson prononça en faveur de la paix, sur le texte *Vivat rex*, un discours

[1] Juvénal.

partout avec eux. Elle s'était developpée par l'invention récente des cartes, dont le premier usage avait été d'amuser Charles VI pendant sa folie. Comme les désordres s'enchaînent, les princes ne connaissaient plus de loi. Accablés de dettes, privés de crédit, n'ayant plus la ressource des taxes extraordinaires, ils faisaient enlever de force par leurs officiers tout ce qui était nécessaire à l'entretien de leurs hôtels. Il fallut qu'une ordonnance royale de 1407, d'ailleurs inefficace comme tant d'autres, le leur interdît expressément.

L'année 1407 se passa paisiblement, malgré les inquiétudes causées par la rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne. Les autres princes veillaient à tenir entre eux la balance égale ; le duc de Berry les fit communier ensemble. Trois jours après, le 23 novembre, le duc d'Orléans revenait de chez la reine à huit heures du soir, suivi seulement de deux pages, lorsqu'en passant dans la rue Vieille-du-Temple il fut assailli par une vingtaine d'hommes armés, sous les ordres de Raoul d'Anquetonville (ou d'Octonville), ancien général des finances, destitué par lui. Il demeura sur la place percé de mille coups ; les meurtriers s'acharnèrent sur son cadavre et prirent la fuite, en jetant derrière eux des chausse-trapes pour empêcher qu'on les poursuivît.

Cet attentat jeta Paris dans la stupeur. Le prévôt entreprit des recherches et ne tarda pas à découvrir qu'un des assassins avait trouvé asile dans l'hôtel d'Artois, chez le duc de Bourgogne. On obligea le duc à le livrer. Lorsque Jean Sans-peur se vit accusé par la voix publique, il jeta le masque et déclara au roi de Sicile que tout s'était passé par son ordre. Le duc de Berry, désespéré, s'écria qu'il avait le même jour perdu ses deux neveux. Le duc de Bourbon se rendit au conseil, et reprocha aux autres princes de n'avoir pas ordonné immédiatement l'arrestation du coupable. Jean de son côté s'y présenta dès le lendemain pour y prendre sa place ordinaire. Toutefois, il ne s'y crut pas en sûreté. Il ne voulut pas laisser aux princes le temps de revenir de leur première consternation ; il se hâta de monter à cheval et de courir en Flandre. D'anciens serviteurs du duc d'Orléans se mirent à sa poursuite ; mais il avait quelques heures d'avance : il fit couper le pont de l'Oise à Pont-Sainte-Maxence, et grâce à la rapidité de sa fuite, il arriva sans avoir été atteint au château de Bapaume, dans ses États.

La France entière partagea le douloureux étonnement de

Paris, à la nouvelle d'un meurtre depuis longtemps sans exemple dans ses annales. On fit courir tous les bruits imaginables. Les uns soutinrent que Jean Sans-peur, menacé lui-même d'un assassinat, n'avait fait que prévenir son rival; d'autres prétendirent qu'il avait voulu laver un outrage personnel dans le sang de l'amant de la duchesse de Bourgogne. Ces bruits sans valeur font du moins connaître la profonde impression exercée sur le public par un attentat qui semblait inexplicable.

Louis d'Orléans, en dépit de sa légèreté, des fautes de son gouvernement, des abus qu'il commettait ou laissait commettre, en dépit même de l'impopularité qu'il avait bravée, possédait ces qualités brillantes qui frappent chez les princes. Il était aimé de la cour, idolâtré des femmes; il plaisait aux gentilshommes par son caractère franc et généreux, aux gens graves par son savoir et la facilité de sa parole. Il avait des serviteurs dévoués et puissants, prêts hier à le soutenir, maintenant à le venger. Tous exprimèrent hautement leur indignation, et cette indignation trouva de l'écho. L'émotion fut générale quand la duchesse veuve, Valentine de Milan, vint à Paris en habits de deuil avec ses deux jeunes enfants demander justice au roi. Charles VI, ému lui-même et attristé profondément, lui promit qu'elle serait satisfaite. Mais la volonté du roi ne comptait plus, et si parmi les princes le duc de Bourbon et ses fils étaient décidés à punir le meurtrier, la crainte chez les autres était plus forte que la colère.

XIX. — Jean Sans-peur ne perdit pas de temps. Après avoir exposé à ses peuples qu'il avait agi uniquement pour le bien et le service du roi, il s'assura le concours des états de Flandre et celui de ses vassaux d'Artois et de Bourgogne envers et contre tous, Charles VI et le Dauphin seuls exceptés. Puis, accompagné de ses frères et de ses barons, il rentra en France avec une armée, apportant la guerre ou la paix. Il ne voulait ni livrer les assassins ni permettre que le parlement instruisît leur procès. On voulut lui interdire l'entrée de Paris, au moins s'il ne congédiait ses hommes d'armes. Il s'y refusa et se présenta résolu à faire la loi, sachant qu'il ne trouverait d'impunité qu'à la condition d'être le maître. Le duc de Berry, le roi de Sicile et plusieurs autres membres du conseil allèrent au-devant de lui pour le détourner de son projet. Tout fut en vain.

Comme l'on n'avait pas fait de préparatifs suffisants pour lui résister, il fallut le recevoir bon gré mal gré. Il entra à la tête de ses troupes. Le petit peuple, qui était habitué à le regarder comme le défenseur de ses intérêts et se souvenait de lui devoir le rétablissement de la milice urbaine, cria : Noël ! à sa venue (février 1408).

Le 8 mars, Jean réunit à l'hôtel Saint-Paul les princes et le conseil, avec un certain nombre de barons, de docteurs et de bourgeois notables. Il donna la présidence de cette assemblée au jeune Dauphin Louis, marié, quoique enfant, à sa fille Marguerite de Bourgogne, et il fit présenter aux assistants une apologie du meurtre dont il se déclarait l'auteur. Le cordelier Jean Petit, théologien à ses gages, fut chargé de cette tâche. Cet orateur du régicide prononça un discours verbeux, chargé de divisions et de subdivisions, dans le mauvais goût du temps, et aussi ridicule par la forme qu'odieux par le fond. Il y accumula contre la mémoire du duc d'Orléans les accusations les plus graves, et conclut que c'était pour sauver le roi, le Dauphin et la France, que le duc de Bourgogne, en qualité de sujet, de vassal et de prince du sang, avait été obligé de punir des crimes de lèse-majesté divine et humaine.

Jean, profitant de la terreur qu'il inspirait et de l'espèce de popularité qu'il s'était acquise à Paris, fit signer à Charles VI des lettres patentes qui le justifiaient et le mettaient à l'abri de toutes poursuites. Ni son audace ni son sang-froid ne se démentirent, quoique le sentiment des honnêtes gens protestât, que « la chose, dit Juvénal, parût bien étrange à aucunes gens notables », et qu'enfin les princes et les grands ne pussent supporter une telle humiliation sans frémir.

Pendant quatre mois il resta le maître. Il disposa des offices à son gré. Il destitua l'amiral et le prévôt de Paris, qui l'avaient poursuivi à sa sortie de la ville, et il donna leurs charges à des hommes dont il était sûr. Il flatta l'université, et y soutint le parti des docteurs indépendants qui redemandaient la soustraction d'obédience. Il ne put cependant empêcher quelques-uns des princes de s'éloigner et de protester par leur absence. La reine avait commencé par se retirer avec le Dauphin Louis, duc de Guyenne, à Melun, ville de son douaire.

Le duc de Bourgogne fut bientôt rappelé dans le pays wallon par une révolte des Liégeois contre Jean de Bavière, son beau-frère. Ce dernier, quoique destiné dès l'enfance à l'évêché

s'empressa d'applaudir à ce plaidoyer, qui la relevait à ses yeux d'une humiliation forcée. Un avocat, maître Cousinot, posa des conclusions au nom de la duchesse; il demanda que Jean, duc de Bourgogne, fût tenu de faire amende honorable, condamné à payer un million d'or pour des fondations pieuses, à voir raser son hôtel et les maisons qu'il possédait à Paris, à quitter enfin la France pour vingt ans. Ces conclusions furent adoptées. On déclara nulles les lettres de pardon que le duc de Bourgogne avait obtenues, et on le cita à Paris pour y être jugé. Quant à sa querelle avec les Liégeois, le roi devait se charger de la régler en se portant pour médiateur entre l'évêque et ses sujets.

XX. — Jean Sans-peur se trouvait en ce moment même avec des forces considérables en face des Liégeois, qu'il obligeait à lever le siége de Maëstricht. Il avait plus de six mille lances, sans compter sa cavalerie légère et ses corps d'archers et d'arbalétriers. Les Liégeois, renforcés par les milices des communes voisines, de Huy, de Tongres, de Dinant, comptaient environ trente-six mille hommes de pied, sous le commandement d'un chevalier du pays, le sire de Perweiss; mais ils disposaient à peine de cinq cents cavaliers. Malgré cette insuffisance de cavalerie, ils résolurent d'affronter l'ennemi en rase campagne. Une bataille que le chroniqueur traite d'horrible et d'épouvantable, fut livrée dans la plaine du Hasbain, près de Tongres, le 23 septembre. Les milices liégeoises furent écrasées, et les chevaliers bourguignons se vantèrent d'avoir tué dans la journée plus de vingt mille ennemis. Quelle que fût l'exagération d'un pareil chiffre, le carnage put être comparé à celui de Rosebecque. Jean Sans-peur remporta une victoire complète. Liége, Tongres, Dinant, toutes les villes de la vallée de la Meuse lui ouvrirent leurs portes et se rendirent à merci. Le sire de Jumont, son lieutenant, et l'évêque Jean de Bavière, qu'on appela depuis lors Jean Sans-pitié, ordonnèrent partout des exécutions sanglantes. Les communes insurgées virent démanteler leurs murailles, et perdirent la plupart de leurs priviléges, entre autres le droit de choisir elles-mêmes leurs magistrats et leurs officiers.

La nouvelle de la victoire du duc de Bourgogne fut un coup de foudre pour les princes réunis à Paris. La reine aurait voulu se défendre, mais elle n'avait autour d'elle qu'un petit nombre

Blois, et persistèrent à demeurer éloignés de la cour. Le duc de Bretagne suivit leur exemple.

Jean Sans-peur s'affermit en faisant contracter à sa maison plusieurs alliances avec de grandes maisons françaises et étrangères. Pour flatter les bourgeois de Paris, il leur accorda diverses faveurs, entre autres le droit de posséder des fiefs nobles, et de jouir de toutes les franchises attachées à ces fiefs. Il réinstalla l'ancienne prévôté des marchands avec ses prérogatives. Il voulut signaler son gouvernement par une réforme générale des finances; il poursuivit plusieurs financiers, changea ou destitua les comptables, et donna leurs offices à des hommes à lui.

La principale victime de cette réforme fut Montaigu, grand maître de l'hôtel du roi et surintendant. Montaigu avait réuni en trente ans une fortune énorme; rien n'égalait le luxe et la magnificence de ses châteaux; il était appuyé sur de puissantes alliances, et soutenu par la reine, le duc de Berry, presque tous les princes. Il avait su au milieu des luttes de partis et des troubles publics, non-seulement se maintenir, mais s'élever; il avait été le négociateur principal du dernier traité. Le duc de Bourgogne, convaincu de ses dilapidations, ou ce qui est plus probable, jaloux de sa fortune et craignant son habileté, arracha au conseil l'ordre de l'arrêter. Cet ordre fut exécuté aussitôt par le prévôt des Essarts, et le procès instruit par des commissaires du parlement. Montaigu, mis à la torture, fit tous les aveux qu'on voulut. Il les rétracta ensuite, mais n'en fut pas moins condamné. On le décapita aux halles, le 17 octobre 1409, après quoi son corps fut pendu au gibet. Son énorme fortune fut confisquée, et des Essarts reçut pour récompense la charge de surintendant.

Comme les procès intentés pour malversations ou pour crimes d'État demeuraient secrets, il est malaisé aujourd'hui de les tirer de l'obscurité qui les couvre. Celui-là offre pourtant une particularité curieuse et exceptionnelle. Montaigu était aimé; le peuple de Paris fit presque une émeute lors de son supplice.

Jean Sans-peur ne voulait plus admettre ni partage d'autorité ni influence, quelle qu'elle fût, indépendante de la sienne. Il fallait qu'il fût le maître et qu'il le fût seul; la sécurité pour lui n'était qu'à ce prix. Or il se croyait certain de l'être, à la seule condition d'avoir le roi, la reine et le Dauphin entre ses

de leurs cours fussent pleinement garanties. Les deux *seigneurs* de Rome et d'Avignon, comme on les appelait, étaient également entourés de complots et obligés de recourir à une protection étrangère. Benoît XIII dut se mettre sous celle des troupes françaises; Innocent VII, plus menacé encore, car Rome était livrée à l'anarchie populaire, sous celle du roi de Naples, Ladislas. Or, ni la France ni le roi de Naples ne prêtaient leur appui gratuitement. Ladislas ne protégeait Innocent VII à Rome que pour y être lui-même le maître. Il voulait se faire souverain de l'Italie entière; il avait pris pour devise : — *Aut Cæsar, aut nihil.* Son attitude menaçait tellement les autres États italiens, que Florence, Venise et les petites républiques du nord de la Péninsule crurent devoir se liguer contre lui pour leur propre défense. Ainsi les deux papes et leurs cardinaux, de quelque côté qu'ils se tournassent, n'apercevaient que des dangers et redoutaient des piéges. Cette difficulté de trouver un terrain neutre encourageait les mauvais vouloirs et les oppositions secrètes.

On se lassa en France de ces lenteurs et de ces incertitudes. Les membres les plus ardents de l'université, le parlement, toujours hostile à quelques-unes des prétentions pontificales, les bénéficiers pourvus pendant la soustraction et que Benoît XIII avait ensuite refusé de confirmer, demandèrent qu'on retirât l'obédience une seconde fois et qu'on revînt aux mesures de coercition. Dans une assemblée du clergé tenue au mois de novembre 1406, une grande majorité, arguant de l'inefficacité des voies pacifiques, se prononça de nouveau pour la neutralité. D'Ailly, devenu évêque d'Amiens, Gerson, et les autres chefs du parti modéré, combattirent inutilement cette décision. Tout ce qu'ils obtinrent fut que l'exécution en serait différée, et que pendant ce délai on se contenterait de retirer à Benoît XIII la collation des bénéfices et la faculté de lever des taxes. Un décret royal fut rendu dans ce sens, au mois de janvier 1407 ; ce moyen terme, comme il était naturel, ne satisfit personne.

Cependant les négociations continuaient, et les premières déclarations du nouveau Pape romain Grégoire XII, successeur d'Innocent VII[1], réveillèrent un instant l'espérance d'obtenir l'entente désirée. Une grande ambassade française fut envoyée à Marseille et à Rome pour hâter la conclusion du compromis,

[1] Il fut élu le 30 novembre 1407.

ture sur Grégoire XII, répondit à la menace de Charles VI en le menaçant à son tour de prononcer contre lui les peines canoniques. Mais on était convaincu en France que ses démarches n'avaient pas été plus sincères que celles de son rival. Sa bulle fut lacérée en plein conseil; on infligea un châtiment public à ceux qui l'avaient apportée. On prononça une seconde soustraction d'obédience, et des poursuites furent dirigées contre les opposants; on en jeta même quelques-uns en prison. On ne s'en tint pas là. On voulut, comme on l'avait déjà entrepris une fois, s'emparer de la personne du vieux Pape; l'ordre fut donné à Boucicaut de l'arrêter, et il n'échappa au danger qu'en se retirant à temps hors du territoire de Gênes.

La rupture ainsi consommée, Charles VI écrivit aux cardinaux de Rome et d'Avignon pour les engager à s'entendre et à réunir un concile, seul moyen qui restât de terminer le schisme, puisqu'on était convaincu de l'impossibilité d'un compromis ou d'une abdication réciproque. Il existait, dans les deux colléges, des cardinaux favorables à ce dernier parti; quelques circonstances les conduisirent à se rapprocher. Il s'en fallait de beaucoup que tous les cardinaux romains eussent approuvé la dernière déclaration de Grégoire XII. Plusieurs d'entre eux, lui reprochant d'avoir voulu leur interdire de communiquer avec le parti opposé, quittèrent Lucques où ils ne se jugeaient pas assez libres, et se retirèrent à Pise. Les cardinaux d'Avignon étaient restés à Gênes; trouvant dans la retraite de Benoît XIII l'occasion de prendre une initiative naturelle, ils s'en emparèrent et entreprirent de traiter directement avec ceux de Pise. Les représentants des deux colléges eurent une entrevue à Livourne, s'entendirent et se promirent de poursuivre en commun le rétablissement de l'union. Ils convoquèrent un concile à Pise pour l'année suivante, et adressèrent une encyclique dans ce but à tous les souverains et à tous les prélats de la chrétienté.

La nécessité d'un concile était si bien comprise que les deux papes eux-mêmes le reconnurent. Car ils convoquèrent chacun de leur côté, à bref délai, les cardinaux et les prélats qui leur étaient restés fidèles, Grégoire XII à Aquilée, et Benoît XIII à Perpignan, alors ville du royaume d'Aragon. Ces deux assemblées se réunirent avant celle de Pise. Celle d'Aquilée n'eut aucune importance. Celle de Perpignan fut plus nombreuse et parut approuver la conduite de Benoît XIII, mais elle voulut

mières puissances de l'Europe. Il commença par citer Grégoire et Benoît à comparaître personnellement devant lui, sous peine d'être déclarés contumaces à l'expiration de certains délais. Cette double citation demeura sans réponse. Grégoire XII finit par envoyer des nonces et parut consentir à discuter les termes d'une transaction. On ne put décider que beaucoup plus tard Benoît XIII à en envoyer de son côté, et il les chargea uniquement de protester contre les pouvoirs que l'assemblée s'arrogeait. En conséquence de ces tergiversations ou de ces refus, les deux papes furent, après les délais expirés, convaincus de se refuser au vœu général, et déposés par défaut. C'était la première fois que la vacance du saint-siége était déclarée par un concile.

Après cette déclaration, l'assemblée jugea qu'on devait élire un nouveau pontife, et les cardinaux portèrent leur choix sur un des personnages les plus vénérés de l'Église, l'archevêque de Milan, qui prit le nom d'Alexandre V. Quelques assistants combattirent cette nouvelle élection, comme inopportune et prématurée.

L'évêque d'Amiens, Pierre d'Ailly, la blâma et crut devoir, à cette occasion, quitter le concile. Il était d'avis qu'avant d'élire un troisième pape, on s'assurât l'adhésion des diocèses et des États qui n'avaient pas encore abandonné les deux autres. Mais cet avis ne fut pas adopté. La grande majorité des assistants pensa que le corps principal de l'Église, dont ils étaient les représentants incontestables, ne pouvait rester sans tête et sans chef, et ce fut pour cette raison qu'on procéda au couronnement d'Alexandre V, après lequel l'assemblée se sépara.

Par une fortune inespérée, le nouveau Pape ne tarda pas à être mis en possession de Rome et d'Avignon, les deux capitales du saint-siége. Elles furent occupées à peu de temps l'une de l'autre par des troupes que les princes ses adhérents mirent à son service. Louis II d'Anjou crut l'occasion favorable pour tenter une nouvelle entreprise sur le royaume de Naples; il conduisit quelques centaines de lances françaises en Italie, et aida les Romains à chasser les lieutenants de Ladislas. Pour Avignon et les châteaux qui l'entouraient, on les enleva facilement à la bande aragonaise chargée de leur défense. Mais avant que cette dernière conquête fût achevée, Alexandre V avait cessé de vivre. D'un autre côté, Grégoire XII et Benoît XIII conservaient encore une certaine obédience. Le premier conti-

il s'était séparé de Jean Sans-peur, qui avait marié l'une de ses filles à un fils de Clisson, comme pour le menacer personnellement. Tous ces princes, unis par les mêmes sentiments, tombèrent d'accord de présenter au roi une double requête. Ils devaient lui demander de faire justice du meurtre de Louis d'Orléans, et de régner seul désormais, sans que nul pût abuser de son nom. Ils convinrent de soutenir cette requête les armes à la main, d'appeler à eux leurs vassaux, et de réunir toutes les forces dont ils pourraient disposer.

Le duc de Bourgogne ne perdit pas de temps pour se mettre en état de défense; il convoqua tous ses vassaux et ses alliés du Nord et de l'Est. Il établit une taille dans ses États et y fit une retenue sur les gages de ses officiers. Il n'osa pas agir de même en France, mais il taxa arbitrairement ceux des habitants de Paris qu'il savait du parti contraire. Le malheureux Charles VI, peu capable de discernement, entraîné d'ailleurs par la reine, qui subissait toujours avec la ténacité d'un esprit faible des volontés étrangères, se laissa persuader facilement que la prise d'armes des princes était un attentat contre lui. Le duc de Bourgogne eut soin de se donner pour le protecteur du roi et le gardien de la paix. A ce titre il prétendit rester sur la défensive, quoiqu'il disposât d'une armée nombreuse.

Les princes d'Orléans avaient leur quartier général à Chartres; ils virent leurs troupes grossir rapidement; des hommes d'armes leur vinrent de toutes les parties du royaume. Le comte d'Armagnac leur amena le reste des anciennes bandes du Midi; ces soldats devinrent bientôt la terreur des pays où ils parurent. On les appela les Armagnacs, nom qui fut ensuite étendu à tous les partisans de la maison d'Orléans. La campagne entre Chartres, Orléans et Paris, fut en peu de temps remplie de gens de guerre et d'aventuriers dont la présence fut signalée par tous les désordres.

Charles VI, effrayé, convoqua le ban et l'arrière-ban pour sa défense personnelle, sans pouvoir rallier autour de lui qu'un petit nombre de seigneurs. Il restait peu de place pour un tiers parti. Les hommes qui craignaient la guerre civile et la jugeaient d'autant plus redoutable qu'ils la voyaient de plus près, auraient voulu que les plus riches bourgeois de Paris, l'université, le parlement, quelques-uns des princes, se groupassent pour rendre le pouvoir au roi et arrêter l'effusion du sang. Mais la folie de Charles VI, l'enfance du Dauphin, l'aveuglement de la

timent des meurtriers, l'éloignement de soixante personnes qui seraient bannies de la cour, et ajouta que c'était une obligation pour lui et les siens de poursuivre le redressement de ses torts « par toutes voies de fait ou autrement ». Ce manifeste fut suivi d'un défi adressé à Jean Sans-peur. Le temps des transactions était passé.

XXIII. — Le gant était jeté, et jeté par les Armagnacs. Les Bourguignons leur renvoyèrent la responsabilité de la guerre civile. Ces derniers avaient le roi avec eux, ce qui importait beaucoup; car la présence du roi était comme le drapeau de la France, auquel les incertains se ralliaient et en face duquel beaucoup des plus hostiles se croyaient forcés de s'abstenir. Le duc de Bourgogne publia un manifeste où il répéta qu'il défendrait le roi. En même temps il assembla des gens d'armes et leva des impôts.

Charles VI et le Dauphin déclarèrent le soulèvement des princes un attentat contre la couronne, et défendirent aux vassaux de ces derniers de répondre à la provocation qui leur était adressée. Mais les Armagnacs ne tinrent point compte de cette interdiction, dictée par Jean Sans-peur. Ils couvrirent de troupes tout le pays au nord de Paris, la Picardie, le Valois, le Soissonnais. Ces troupes étaient d'autant plus ardentes qu'on avait différé plus longtemps les hostilités. Elles commencèrent à faire aux Bourguignons une guerre active et sans quartier.

L'effroi que les Parisiens éprouvèrent à la nouvelle des excès commis par ces bandes, permit au parti bourguignon, nombreux et surtout populaire dans la ville, de se lever et d'agir résolûment. On demanda au roi d'ôter le titre de capitaine de Paris au duc de Berry, et de le donner au comte de Saint-Pol, beau-frère de Jean Sans-peur. Le nouveau capitaine arma aussitôt la plus puissante des corporations urbaines, celle des bouchers, que dirigeaient les trois familles des Saint-Yon, des Legoix et des Thibert. Ces familles, enrichies depuis longtemps à la faveur de priviléges héréditaires, disposaient de toute une armée d'hommes forts et redoutables, les écorcheurs et les valets de boucherie, outre les pelletiers, les couturiers, les corroyeurs et autres gens de métier dont les intérêts se liaient aux leurs. Saint-Pol obtint du roi qu'il les autorisât à mettre sur pied une milice de cinq cents hommes. On les appela les Cabochiens, du nom d'un de leurs chefs, l'écorcheur de bêtes

Les Armagnacs, au lieu d'attaquer et de poursuivre l'armée de Jean Sans-peur affaiblie par cette défection, se replièrent sur Saint-Denis et Saint-Cloud; ils coupèrent les arrivages de Paris par le cours inférieur de la Seine, et entourèrent la ville. Ils avaient avec eux des bandes d'aventuriers bretons et gascons que les habitants de l'Ile-de-France prenaient pour des étrangers à cause de leurs costumes nationaux et de leurs langues particulières. Ces aventuriers, obligés de vivre de maraude, se livraient à d'affreux excès; ils enlevaient les paysans et les torturaient pour leur arracher des rançons. Les Bourguignons n'en commettaient guère moins de leur côté; les milices parisiennes brûlèrent dans une sortie le magnifique château de Bicêtre (ou Winchester) que le duc de Berry avait bâti, et où il avait réuni, sans parler des tapisseries, des vitraux et d'un mobilier d'une richesse extraordinaire, la plus précieuse collection de tableaux alors connue.

Jean Sans-peur avait recherché et obtenu l'appui des Anglais. Douze cents lances anglaises s'étant jointes à lui sous les ordres du comte d'Arundel, il marcha rapidement sur Paris, y entra sans avoir été arrêté au passage, et encouragea ses partisans par sa présence. L'apparition de ses nouveaux alliés fut d'abord froidement accueillie. Le premier jour personne ne voulait les loger[1]. Cependant les Parisiens, se sentant soutenus, firent plusieurs sorties que dirigèrent le comte de Saint-Pol et le sire de Bournonville; ils reprirent Saint-Cloud et Saint-Denis. Les Armagnacs, forcés de quitter cette dernière place, enlevèrent en partant le trésor de la reine qui y était déposé. Ils finirent par s'éloigner, et se retirèrent du côté d'Orléans. On prit quelques-uns de leurs chefs qui furent mis à mort sans quartier.

Jean Sans-peur, ayant dégagé les environs de Paris, y envoya saisir les terres, les châteaux, les seigneuries des princes du parti opposé. Il se vit maître en peu de temps des châteaux d'Étampes, de Dourdan et de Coucy. Il distribua les seigneuries qui étaient dans ses mains et les charges de l'État aux hommes qui l'avaient servi. Il rendit aux Parisiens ceux de leurs priviléges qu'ils n'avaient pas encore recouvrés, y compris leur ancienne organisation militaire, détruite en 1383 pour prévenir les émeutes. Enfin il frappa de nouvelles contributions les partisans vrais ou supposés des Armagnacs.

[1] Juvénal, an 1411.

deux partis fut stipulée aux mêmes conditions et le passé mis en oubli. Les Armagnacs renoncèrent à toute confédération contre la couronne ou alliance avec l'étranger. On restitua de part et d'autre les biens confisqués. Enfin, on convint d'unir toutes les forces de la France pour marcher contre les Anglais, dont on annonçait une descente prochaine en Normandie.

La nouvelle de cette paix inespérée fut accueillie avec un transport général. « Quant au peuple, dit Monstrelet, dont il y avait grand multitude et autres bonnes gens, il ne faut pas demander s'ils avaient grand'joie...; si leur semblait être proprement miracle de Dieu. »

L'avantage du traité d'Auxerre était qu'il n'y avait en réalité ni vainqueurs ni vaincus. Si les Armagnacs étaient forcés d'accepter la réconciliation contre laquelle ils avaient protesté, d'un autre côté le duc de Bourgogne perdait sa dictature. Le gouvernement allait maintenant appartenir au Dauphin Louis. Le jeune prince, malgré son âge, prétendit agir lui-même et débuta par quelques actes d'autorité. Il affecta de se montrer impartial, témoigna cependant beaucoup de faveur au duc d'Orléans qui n'était guère plus âgé que lui, et commença par lui accorder la révision du procès de Montaigu.

On avait appelé les Anglais; il fallait les éloigner. Le duc de Clarence, second fils de Henri IV, avait débarqué en Normandie avec huit mille hommes et pénétré jusque dans le Maine. On obtint de lui, en payant sa retraite, qu'il se dirigeât sur Bordeaux. Mais le duc d'Orléans dut lever une taille dans ses domaines propres, mettre en gages les reliquaires des églises et donner un de ses frères en otage pour garantir ses engagements. Les Anglais se montrèrent très-exigeants, ravagèrent tout le pays qu'ils traversèrent, et ne consentirent à gagner la Guyenne que dans l'espérance de s'y faire de nouveaux alliés. Ils comptaient sur l'appui du comte d'Armagnac, mécontent du traité d'Auxerre, et sur celui du sire d'Albret, à qui Jean Sans-peur avait ôté le titre de connétable dans la dernière guerre pour le donner au comte de Saint-Pol. La mort de Henri IV, qui arriva l'année suivante, retarda l'exécution de ces projets, mais de peu de temps.

XXIV. — Une guerre civile produit toujours plus de maux qu'une guerre étrangère. En 1412, la situation de la France était déplorable; les campagnes se dépeuplaient, les ravages

ensuite en revue les abus qui existaient dans les différentes parties de l'administration et au sein des cours souveraines, sans épargner le parlement, la chancellerie, ni le conseil du roi.

Jean Sans-peur, qui appuyait toujours les projets de réformes et cherchait à flatter les Parisiens, insista pour qu'on fit droit à ces remontrances. En conséquence, une ordonnance rendue le 24 février suspendit tous les officiers de finances qui demeuraient à Paris, et révoqua sans aucune exception les dons et les pensions assignés sur le trésor. Des Essarts perdit la prévôté de Paris et fut menacé d'être poursuivi en sa qualité de surintendant; il s'était exposé aux défiances du duc de Bourgogne, à cause des intelligences qu'il se ménageait de tous les côtés. Il craignit le sort de Montaigu, courut s'enfermer à Cherbourg dont il était capitaine, et déclara qu'il se justifierait en prouvant qu'il avait remis au duc deux millions d'or sur son ordre. Cependant ces mesures causèrent une grande agitation. Des querelles s'élevèrent à propos des restitutions que le traité d'Auxerre avait stipulées en faveur des princes. Il n'y avait que trouble et défiance dans tous les esprits.

Le duc de Guyenne, jaloux du duc de Bourgogne, rappela des Essarts et l'introduisit le 28 avril dans la Bastille. Aussitôt les bouchers se soulevèrent et convoquèrent la milice, malgré la résistance des prévôts et des échevins. Les chefs de la milice voulurent s'opposer à une prise d'armes ; elle eut lieu malgré eux. Un chevalier bourguignon, Hélyot de Jacqueville, prit le commandement des forces parisiennes et assiégea la Bastille pour s'emparer de des Essarts. Pendant ce temps, une bande d'hommes armés, se portant à l'hôtel du duc de Guyenne, y pénétra de vive force, obligea le jeune prince à se couvrir des nouveaux insignes du parti, c'est-à-dire du chaperon blanc adopté en l'honneur des Gantois, et enleva plusieurs de ses conseillers, qui furent jetés en prison ou massacrés. Des Essarts se rendit sur parole.

A partir de ce moment, les bouchers furent maîtres de Paris. La faction, dirigée par Jean de Troyes, s'imposa au Dauphin et l'obligea de légitimer tout ce qu'il lui plut d'entreprendre. Alliée des Gantois, dont elle traita magnifiquement les députés à l'hôtel de ville, elle rechercha encore l'alliance de plusieurs villes françaises ou bourguignonnes. Elle envoya des chaperons blancs à Sens et à Reims. Charles VI lui-même prit ce chaperon, ainsi que le duc de Berry.

De tels actes soulevèrent l'indignation publique. Le parlement et l'université s'empressèrent de les désavouer. Les Bourguignons s'associèrent eux-mêmes à ce désaveu. On parla tout haut de délivrer les princes. Le duc d'Orléans et les siens s'armaient pour faire observer le traité d'Auxerre. Jacqueville et ses satellites, se sentant entourés d'ennemis, redoublèrent de violence. On assassina dans les prisons. Des exécutions publiques eurent lieu aux halles; le sire de la Rivière et l'ancien prévôt des Essarts furent les premières victimes. On leva une taxe proportionnelle à la fortune présumée de chacun des habitants de la ville, sorte d'impôt progressif qu'on disait destiné à la guerre contre les Anglais. Cette taxe étant établie illégalement, quelques personnes, entre autres Juvénal des Ursins et Gerson, refusèrent de la payer. Mais le premier fut mis en prison et le second eut sa maison pillée.

Comme il était naturel au milieu de pareils désordres, le travail fut tout à coup arrêté, le commerce suspendu, les métiers chômèrent. L'inquiétude gagna tout le monde; la bourgeoisie exprima son mécontentement; les ouvriers se plaignirent de manquer d'ouvrage; l'université s'agita et déplora son impuissance.

Le Dauphin, impatient de sortir de captivité, voulut envoyer des ambassadeurs aux princes d'Orléans qui avaient rassemblé leurs forces sur les bords de la Loire. Le parlement approuva ce projet. Les amis de la paix, poussés en secret par le duc de Berry et Juvénal des Ursins, tinrent des réunions à l'hôtel de ville, malgré l'opposition de Jacqueville et des Cabochiens. Ils avaient à leur tête les officiers de la milice urbaine, quarteniers, cinquanteniers et dizeniers, écartés naguère par les Cabochiens et maintenant décidés à reprendre leurs commandements. Dès que la réaction eut des chefs avoués, elle marcha promptement. La bourgeoisie s'empressa de se rallier autour d'eux. Les commissaires qu'on avait chargés de juger les prisonniers en délivrèrent une partie, de peur de causer trop d'irritation.

Le 2 août, une grande réunion fut convoquée à l'hôtel de ville pour délibérer sur un projet de traité avec les princes d'Orléans. Ces princes offraient de s'en tenir aux articles de la paix d'Auxerre, mais voulaient que Paris désarmât. La réunion comptait plus de mille personnes. Les bouchers, très-hostiles à un pareil traité, s'emportèrent et firent des menaces; heureu-

texte pour reprendre un rôle agressif. L'occasion ne se fit pas attendre.

Le Dauphin, toujours jaloux d'exercer seul une autorité qu'on lui contestait, vit de très-mauvais œil que les princes prétendissent avoir part au pouvoir ou le tenir en tutelle. Il eut quelques démêlés avec le duc d'Orléans. Jean Sans-peur en fut instruit et marcha aussitôt sur Paris, annonçant l'intention de le délivrer de la tyrannie qui pesait sur lui. Il arriva au mois de janvier 1414, précédé d'un manifeste où il exposait les motifs de sa détermination. Il s'avança jusqu'à Dammartin, puis jusqu'à Saint-Denis.

Sa situation était exactement celle où les Armagnacs s'étaient trouvés en 1411; son manifeste ressemblait au leur. Les princes, pour conjurer le danger, demandèrent au duc de Guyenne de se déclarer formellement pour eux, et d'éloigner quatre conseillers bourguignons qu'il avait gardés. Ils montèrent à cheval, firent fermer les portes de Paris, et empêchèrent tout mouvement populaire en faveur du duc de Bourgogne. Ce dernier ne pouvait plus se dire appelé par le Dauphin, et ne trouvant pas dans le peuple de Paris l'appui qu'il avait espéré, il reprit le 9 février la route de Flandre.

Cependant les princes avaient convoqué en toute hâte l'arrière-ban et les milices des villes. Charles VI en prit le commandement, et marcha en personne à la poursuite des Bourguignons. Leurs garnisons furent chassées de Compiègne et de Soissons. La première de ces places fut rançonnée. La seconde, enlevée d'assaut après un siége en règle, fut mise à sac et traitée avec la plus grande rigueur, parce que, faisant partie de l'héritage du duc d'Orléans, elle s'était donnée à son ennemi. On s'assura ainsi la soumission de toute la Picardie.

Jean Sans-peur se vit alors dans un péril sérieux. Jusque-là il avait disposé de forces militaires supérieures à celles des autres princes ; maintenant que le roi était contre lui, un grand nombre de ses vassaux l'abandonnaient. Sa conduite et ses actes étaient discutés par les siens. Ses frères furent les premiers à le quitter et à rentrer en grâce. Les Flamands entreprirent de négocier sans lui. Il résolut de s'enfermer à Arras et de s'y défendre avec les troupes qui lui restaient. L'armée royale l'y assiégea.

Mais il arriva au siége d'Arras ce qui était arrivé deux ans auparavant au siége de Bourges. Comme les opérations traînaient en longueur, les partisans de la paix agirent auprès du

Jean XXIII commença par se rendre à Rome pour s'y établir et s'assurer du gouvernement des États romains. Or il trompa les espérances que sa prétendue habileté politique avait fait concevoir. Il ne put se maintenir dans la Ville éternelle. Après avoir fatigué l'Italie de ses tergiversations et soulevé de toutes parts contre lui des accusations de duplicité, il fut obligé en 1413 d'abandonner sa capitale en toute hâte, pour ne pas tomber avec sa cour aux mains du roi de Naples Ladislas, qui avait repris le projet de créer l'unité italienne et de la créer à son profit.

Pendant ce temps, l'œuvre de pacification religieuse demeurait suspendue; les réformes mêmes que le schisme avait rendues nécessaires ne s'accomplissaient pas. Un concile, convoqué à Rome en 1412, d'après le vœu exprimé à Pise, n'eut que peu de séances, et presque point de résultats. Il fallut recourir à une autre assemblée. L'occupation de Rome par Ladislas en 1413 et les troubles de la haute Italie firent désirer à la plupart des prélats que cette assemblée se tînt de l'autre côté des Alpes. Les envoyés français exprimèrent ce vœu ; mais la France, elle aussi, était en proie à la guerre civile. L'Allemagne, dont les divisions ordinaires avaient alors cessé exceptionnellement, et qui se trouvait unie sous le sceptre pacifique de l'empereur Sigismond de Luxembourg, prit le genre d'initiative que la France avait exercé pendant les années précédentes. Sigismond se rendit en Italie; il y eut avec Jean XXIII plusieurs entrevues et finit par lui persuader de convoquer le concile général à Constance, pour l'an 1414. Le Pape laissa percer l'effroi que ces assises générales de l'Église et de l'Europe lui inspiraient, et le regret qu'il éprouvait de les voir tenir dans une ville de l'Empire. Ce dernier regret fut plus vif encore quand la mort assez imprévue de Ladislas vint rendre à l'Italie l'espérance de la sécurité. Mais alors les engagements pris étaient trop formels pour qu'on pût les éluder.

Le concile s'ouvrit donc, le 5 novembre 1414, à Constance. Jamais on n'en avait vu d'aussi nombreux. Plus de dix mille personnes s'y rendirent. Outre les députations de presque toutes les églises et universités de la chrétienté, l'Empereur y parut entouré d'une foule de princes de l'Allemagne ou du reste de l'Europe, et des ambassadeurs de la plus grande partie des souverains. Ces princes, ces ambassadeurs, avaient chacun une suite brillante. Rien ne manqua de ce qui pouvait ajouter à

soumises au concile, qui les adopta. La première était d'admettre au vote, non-seulement les prélats, mais tous les docteurs en droit canon et les laïques qui représentaient les princes. D'Ailly soutint ce système, en alléguant ce qui s'était fait à Pise, à Rome, et dans plusieurs autres grandes assemblées ecclésiastiques, et en insistant sur la considération qu'il ne s'agissait d'aucune question ou définition dogmatique. La seconde proposition consistait à faire voter les assistants, extrêmement nombreux, non par tête, mais par nation. L'Italie, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, et un peu plus tard l'Espagne, formèrent cinq nations qui devaient délibérer séparément et dont les votes devaient ensuite être portés à la *session* ou séance générale du concile. Toutes ces mesures tournèrent nécessairement contre Jean XXIII qui n'était ni populaire dans la masse du clergé ni aimé des princes, et que les Italiens paraissaient à peu près seuls disposés à soutenir.

Le 13 février 1415, la triple abdication proposée par le cardinal Fillastre, fut décrétée par les Allemands, les Anglais et les Français, comme l'unique moyen de rétablir la paix de l'Église. Les Italiens l'avaient seuls combattue. Jean XXIII présenta des réserves et débattit les termes de la formule, qu'il finit cependant par accepter. Le 2 mars, il fit une promesse conditionnelle de cession.

Au fond, il ne pouvait la faire autrement. Mais elle ne satisfit pas les meneurs du concile. Ceux-ci craignirent que, dans les termes où elle était conçue, elle pût être un jour éludée. Ils voulurent des garanties de son exécution; ils demandèrent que le Pape s'engageât à ne jamais dissoudre le concile ni à le transférer ailleurs, ce qui eût été une manière de dissolution. Les discussions ne tardèrent pas à prendre dans les assemblées particulières des nations un caractère irritant; les questions de personnes, d'abord écartées avec soin, finirent par occuper une place inévitable dans les débats. Jean XXIII n'avait pas le caractère de sainteté qui lui eût été nécessaire pour lui assurer les respects de tous et le mettre à l'abri d'attaques personnelles. On faisait circuler à Constance un mémoire où la vie antérieure de Balthazar Cossa était diffamée. Ce mémoire fut discuté publiquement par les nations allemande et anglaise. Les délibérations devinrent tumultueuses; l'union, sans laquelle on ne pouvait terminer le schisme, fut sérieusement compromise.

la tiare ; il élevait seulement des difficultés de détail et marchandait son abdication. Peut-être cherchait-il à gagner du temps, et à jeter par son absence prolongée le trouble dans les résolutions de l'assemblée. Quoi qu'il en soit, il put se convaincre, au bout de peu de semaines, que le seul effet de sa retraite avait été d'augmenter l'aigreur des esprits. Le concile ne s'était pas dissous, et les princes ne s'étaient pas divisés.

Jean XXIII s'était placé sous la protection de Frédéric, duc d'Autriche. Ce prince fut mis au ban de l'Empire ; les troupes impériales entrèrent sur son territoire, et Sigismond l'obligea de licencier tous ses soldats. Jean XXIII se vit, par ce seul fait, à la merci du concile. Il pouvait y reparaître pour se défendre ou pour abdiquer. Il aima mieux laisser sans réponse la citation qu'on lui adressa. Dès lors on procéda contre lui en son absence. On commença par le frapper d'une suspension provisoire, et ouvrir une enquête sur sa vie passée. Le résultat de cette enquête fut de le convaincre d'indignité personnelle et de simonie, sans préjudice du scandale qu'il avait causé et de l'attentat qu'il avait commis contre l'unité de l'Église en prenant la fuite. Jean XXIII n'attendit pas cette décision pour se résigner et implorer la clémence du concile. Sa déposition fut prononcée le 29 mai ; il accepta l'arrêt et voulut remettre lui-même aux envoyés qui le lui portèrent les insignes du pontificat.

Restait à obtenir l'abdication des deux autres papes. La chose fut aisée pour Grégoire XII, dont l'obédience diminuait tous les jours ; ils abdiqua au prix de quelques concessions qui sauvegardèrent son honneur et son droit. Benoît XIII se montra plus opiniâtre ; aux avances du concile, à celles de l'Empereur, qui l'alla trouver en Aragon, il répondit par des exceptions dilatoires, puis, après de longues négociations, par un refus définitif. Les rois de Castille, de Navarre, d'Aragon, d'Écosse, et presque tout le clergé qui lui était resté fidèle, s'emparèrent de ce refus pour lui retirer leur obédience. Le concile de Constance le déposa en 1417. Le vieux pontife, plus que nonagénaire, s'enferma avec un petit nombre de serviteurs dans la forteresse de Peniscola, au bord de la mer, protesta contre l'arrêt de déchéance, et ne cessa pas de fulminer des anathèmes contre ses adversaires. Il vécut encore sept ans, abandonné de l'Europe et de l'Église, mais inébranlable, et résistant à toutes les demandes d'abdication avec autant d'énergie qu'il résistait à l'âge et à la mort.

Bourgogne, et avaient déjà prêté leur appui tour à tour à l'une et à l'autre.

Henri V commença par demander en mariage Catherine de France, fille de Charles VI. Il prétendait qu'on lui cédât, à titre de dot, la Normandie, l'Anjou, le Maine et la Touraine; de plus, il réclamait l'exécution complète du traité de Brétigny, c'est-à-dire la restitution des pays enlevés par du Guesclin au prince Noir et à ses successeurs. L'Angleterre n'avait jamais abandonné ses droits sur ces derniers pays; elles les avait réservés dans toutes les trêves. Henri V déclarait que le temps des trêves était fini, et que si ses demandes et ses réclamations n'étaient pas admises, il prendrait les armes pour rétablir l'ancien empire des Plantagenets. On ne pouvait accueillir en France de pareilles prétentions, même avec les tempéraments que les envoyés anglais y apportèrent. Le duc de Berry offrit d'acheter la paix en cédant quelques cantons de la Guyenne. Henri V répondit que l'offre était illusoire. Il obtint de son parlement des subsides considérables, prit le titre de roi de France, et revendiqua la couronne des fleurs de lis, en qualité de descendant d'Édouard III et d'héritier légitime de Philippe le Bel.

Au mois d'août 1415, les Anglais parurent à l'embouchure de la Seine, descendirent devant Harfleur et en firent le siége; le Havre n'existait pas encore. Ils avaient plus de trente mille hommes, sans compter les gens de métier, avec de grands approvisionnements d'armes et de vivres. Harfleur, uniquement défendu par les habitants et un corps de noblesse qui s'y jeta sous la conduite du sire d'Estouteville, résista plusieurs semaines. Le connétable d'Albret et le maréchal Boucicaut se contentèrent de couvrir Rouen, où Charles VI avait assigné le rendez-vous des vassaux de la couronne. Les préparatifs militaires coûtaient toujours plus de temps en France qu'en Angleterre; l'argent manquait, quoiqu'on eût imposé tout exprès une taille aux communes et un décime au clergé.

Le jeune Dauphin, qui était jaloux des princes et les redoutait non sans raison, leur enjoignit d'envoyer leurs vassaux à la convocation, mais leur défendit de s'y rendre eux-mêmes. De plus, il limita le contingent du duc de Bourgogne. Il avait un motif particulier et nouveau de défiance envers Jean Sans-peur; il venait de lui renvoyer sa fille, qu'il avait épousée quelques années auparavant. Jean Sans-peur, irrité de cette injure per-

peur, entre autres ses deux frères les ducs de Nevers et de Brabant, étaient venus malgré sa défense. L'infanterie, il est vrai, était moins brillante et presque uniquement composée des milices communales de la Picardie et du Vermandois. Paris et d'autres villes avaient offert d'équiper des troupes, mais l'offre avait été rejetée.

Une grande impatience régnait dans le camp. La nuit qui précéda l'action fut remplie de tumulte. Le maréchal Boucicaut arma cinq cents nouveaux chevaliers. Comme la plaine était trop resserrée pour le nombre des combattants, ce qui obligeait de diminuer le front et d'augmenter la profondeur de l'ordre de bataille, chacun prétendit à l'honneur d'être au premier rang. Les princes du sang revendiquèrent cet honneur comme un droit. Le connétable eut beaucoup de peine à concilier ces différentes prétentions.

Les Anglais, moins nombreux [1], attendirent le combat avec calme, presque avec recueillement. Quoique peu éloignés de Calais, ils étaient réduits à vaincre ou à périr. Ils n'avaient d'espérance que dans l'excellence de leurs archers, d'ailleurs à demi nus et fatigués de marches pénibles. Henri V promit aux gens de pied de leur accorder les franchises de la noblesse et de leur abandonner la rançon des chevaliers ennemis dont ils se rendraient maîtres. La veille de la bataille fut consacrée à des cérémonies religieuses. Le roi répétait que Dieu avait déjà reconnu la justice de sa cause en lui livrant Harfleur, et qu'il voulait se servir de lui pour châtier les vices de la France.

Contrairement à leur usage, les Français attendirent l'ennemi. Ce furent les archers anglais qui engagèrent l'action. Ils s'avancèrent en courant, et firent pleuvoir leurs traits sur la chevalerie de l'avant-garde. Celle-ci se mit en mouvement et les chargea par le centre et les deux ailes, dans l'espérance de les envelopper. Mais ils se rallièrent à temps pour soutenir le choc derrière des rangées de pieux ferrés qu'ils plantaient en terre devant eux. La charge de la cavalerie française fut gênée par ces pieux, qui arrêtaient son élan, par le peu de largeur du champ d'attaque, enfin par le désavantage du terrain, que la pluie avait détrempé. Les chevaliers des premiers rangs durent

[1] Suivant l'évaluation la plus élevée, celle de Juvénal des Ursins, l'armée anglaise aurait compris trente-six mille hommes; mais il faut réduire ce chiffre, les cadres n'étant pas complets. Les autres évaluations sont très-inférieures.

à Londres, où il fit une entrée triomphale, suivi des princes français dont la captivité était le trophée le plus brillant et jusque-là le profit le plus réel de sa victoire.

Philippe, comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, sortit du château d'Aire où son père l'avait laissé inactif, et vint rendre les derniers devoirs aux morts de l'armée française. Les restes de cette armée s'étaient débandés ou repliés sur Paris, où la consternation fut au comble. On murmura contre les princes, qui avaient perdu le royaume par leurs divisions, et dont la bravoure n'avait pu le défendre contre l'étranger. On contestait même cette bravoure. Le plus grave des historiens du temps, le religieux de Saint-Denis, apostrophe vivement la jeune noblesse et lui reproche d'avoir dégénéré de l'antique valeur de ses pères. Les écrivains ecclésiastiques s'accordaient avec les Anglais à voir dans le désastre d'Azincourt une punition du Ciel pour les vices de la nation.

XXVIII. — Le duc de Bourgogne était resté spectateur éloigné, mais avec des troupes autour de lui. Il n'eut pas plus tôt reçu la fatale nouvelle, qu'il prit la route de Paris, pensant que la captivite des princes d'Orléans et la défaite éprouvée par les Armagnacs tourneraient au profit de son ambition. Arrivé à Lagny, il reçut l'ordre de s'y arrêter. Le Dauphin refusa de le recevoir, et fit même difficulté d'admettre ses envoyés. La ville de Paris se mit en mesure de lui résister; car elle craignait de retomber aux mains de Jacqueville et des Cabochiens, qui revenaient avec lui. Jean Sans-peur aurait pu entrer de vive force, la garnison étant insuffisante. Mais il voulait éviter toute hostilité contre le roi ou le Dauphin; il aima mieux séjourner à Lagny et négocier, convaincu que la cour serait forcée de se livrer à lui. Sur ces entrefaites, le Dauphin tomba malade presque subitement et mourut le 18 décembre, âgé de vingt ans à peine. Hors d'état de dominer des partis rivaux, il avait contracté dans les périls de sa situation des habitudes de défiance et de duplicité qui nuisirent à sa mémoire. Il laissa personnellement peu de regrets.

Le titre de Dauphin passait à l'aîné de ses deux jeunes frères, Jean, duc de Touraine, qui avait épousé une princesse de Hainaut, nièce du duc de Bourgogne. Le nouveau Dauphin se trouvait alors près de son beau-père. On pensa qu'il rendrait le pouvoir aux Bourguignons. Le duc de Berry résolut de ne

soit entre les factions d'Armagnac et de Bourgogne. Il vint à Paris, puis se rendit à Londres et à Calais. Mais ses tentatives restèrent sans succès. Il trouva en France une certaine jalousie du rôle qu'il jouait comme pacificateur de l'Église, et une défiance causée par sa prétention de revendiquer les droits de l'Empire sur le Dauphiné [1].

Le connétable déclara qu'on ne traiterait pas de la paix à d'autres conditions que la restitution d'Harfleur. Il repoussa l'offre que faisait Henri V de mettre la ville en séquestre entre les mains du comte de Hainaut. Il entraîna dans ses sentiments patriotiques le conseil, le parlement, l'université, les bourgeois de Paris. Il tint Harfleur bloquée un certain temps par terre et par eau, grâce à l'appui que des vaisseaux génois et castillans prêtèrent à la flotte française. Cependant les Anglais parvinrent à battre cette flotte, à ravitailler la place et à en rester maîtres.

Le connétable fut naturellement affaibli par cet échec. Le parti d'Armagnac l'était déjà d'une autre manière, par la perte de presque tous ses chefs. Parmi les princes qui étaient naguère à sa tête, les uns avaient été tués à Azincourt, d'autres emmenés captifs en Angleterre : le duc de Berry était mort ; il ne restait plus en France que le duc de Bretagne et le roi de Sicile, qui demeuraient à l'écart, le premier par jalousie du comte d'Armagnac, le second par suite d'une maladie grave. Le connétable demeurait, il est vrai, entouré de lieutenants actifs et habiles, mais ces lieutenants n'appartenaient pas à la haute noblesse et n'étaient la plupart que des soldats de fortune.

Jean Sans-peur n'attendait que le moment de prendre une revanche qu'il croyait certaine. Il ménageait les Anglais ; il alla trouver Henri V à Calais. Les Anglais lui proposèrent de partager avec eux les conquêtes qu'ils feraient en France ; il n'accepta pas la proposition, mais ne la refusa pas non plus, se réservant d'agir suivant les occurrences. Il comptait sur le jeune Dauphin Jean, qui vivait à Valenciennes à la cour de Hainaut, et qui lui était entièrement dévoué. Il se ménageait donc. Toutefois il laissa des compagnies, composées en partie de bannis parisiens et commandées par des capitaines bourguignons, tenir la campagne et piller les environs de Paris. Comme les Armagnacs poursuivaient ces compagnies et exerçaient des

1 L'Empereur songea en 1417 à envahir le Dauphiné, pour le donner en fief à un frère du roi d'Angleterre.

tables de Paris, bourgeois ou membres du parlement et de l'université, dont le crime était de vouloir la paix et de désirer un rapprochement avec les Bourguignons.

XXIX. — Jean Sans-peur mit ces violences à profit. Il lança le 24 avril un manifeste adressé aux bonnes villes du royaume. Il y énumérait les illégalités commises par ses adversaires, et se déclarait le champion des lois et des libertés violées. Ces accusations, intéressées et peu sincères, n'en étaient pas pour cela moins fondées. Il y ajoutait les imputations les plus absurdes et les plus odieuses; il dénonçait le connétable et les chefs des Armagnacs comme ayant fait périr les princes, dont la perte récente leur avait laissé la libre direction de leur parti, et le dernier Dauphin Jean, leur ennemi. Quelque étranges que pussent paraître de pareilles calomnies, surtout dans la bouche du meurtrier du duc d'Orléans, les exécutions et les guet-apens politiques dont le connétable n'était pas innocent, leur donnèrent un certain crédit. Enfin Jean Sans-peur attribuait le désastre d'Azincourt à l'impéritie de ses adversaires, et annonçait qu'il emploierait le feu et le sang pour délivrer la France de leur tyrannie.

Les villes étaient toujours prêtes à bien accueillir ceux qui leur parlaient du respect des lois, du maintien des priviléges et de la diminution des impôts. Troyes, Reims, Châlons, Amiens, reçurent le manifeste avec faveur. A Rouen le parti bourguignon courut aux armes et assassina le bailli du roi, avec son lieutenant. Mais le château tint bon contre l'émeute. Le nouveau Dauphin, Charles, à qui le connétable venait de donner la présidence du conseil (14 juin), marcha contre la ville et y rétablit son autorité. Il confirma d'ailleurs aux habitants la jouissance de leurs priviléges les plus importants, en leur déclarant qu'il avait besoin de leur patriotisme contre les Anglais.

Le royaume était en effet envahi des deux côtés, par le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre.

Jean Sans-peur entra en Picardie, où toutes les villes lui ouvrirent leurs portes, franchit l'Oise par le moyen du sire de l'Isle-Adam qui lui en livra le passage, et s'avança sans obstacle jusque sous les murs de Paris. Les Armagnacs s'y préparèrent à soutenir un siége; ils rassemblèrent des approvisionnements, levèrent de nouvelles taxes, firent argent de tout, et allèrent

qui le priait de la tirer de captivité. Isabeau avait toujours redouté le duc de Bourgogne; elle avait même été son ennemie, autant du moins que le permettait la mollesse de son caractère. Maintenant, l'injure qu'elle venait de recevoir du comte d'Armagnac avait changé ses sentiments. Reléguée loin de la cour, dépouillée de ses trésors, privée de la société de ses enfants, exposée à des accusations outrageantes, elle résolut de se venger, fût-ce aux dépens du Dauphin Charles, son fils, complice de tous les actes du connétable. Jean Sans-peur accueillit ses ouvertures, et un enlèvement fut concerté. Quelques cavaliers bourguignons parurent à point nommé au moment où la reine entrait dans l'église de Marmoutiers; ils mirent en fuite son escorte et l'emmenèrent elle-même avec eux.

Le duc était à peu de distance; il accourut, et la conduisit à Chartres. Arrivée là, elle adressa le 12 novembre une première lettre aux bonnes villes du royaume pour les engager à renoncer à l'obéissance du roi et du Dauphin. Le malheureux Charles VI ne comptait plus pour rien; les dernières lueurs de raison l'avaient abandonné. Le Dauphin venait de prendre, six jours auparavant, le 6 novembre, le titre de lieutenant général du royaume; mais il était jeune, et passait pour n'être qu'un instrument dans les mains des Armagnacs. Le tiers parti n'existait plus. Beaucoup de gens commençaient à se lasser d'obéir à des enfants, qui, n'ayant qu'une autorité nominale, laissaient la guerre civile se perpétuer, avec les pilleries et les brigandages qu'elle entraînait.

La reine spécula sur ces sentiments. Elle affecta dans son manifeste et dans ses actes de se présenter comme reconstituant le gouvernement légitime, en face de celui qu'elle accusait les Armagnacs d'avoir usurpé. Elle commença par instituer à Amiens une cour souveraine de justice avec une chancellerie, pour remplacer le parlement, qu'elle regardait comme captif. Elle alla ensuite, au mois de janvier 1418, se fixer à Troyes, près du duc de Bourgogne, qu'elle nomma gouverneur général du royaume; elle appela près d'elle tous les officiers royaux, de justice ou de finance, qui voulurent suivre sa fortune, et elle destitua les autres. Elle donna l'épée de connétable au duc de Lorraine. Elle organisa enfin un contre-gouvernement, qu'elle déclara le seul légitime.

Le parti de Bourgogne dut à la présence, aux actes et aux proclamations d'Isabeau de Bavière une force qui lui manquait,

Marc vint apporter des paroles de paix, au nom du concile de Constance et du pape nouvellement élu, Martin V. On ouvrit des conférences au petit village de la Tombe, près de Montereau. Mais le connétable, ses lieutenants, qui étaient la plupart de simples chevaliers, et les membres les plus influents du conseil, décidèrent le Dauphin à repousser le projet d'une transaction qui les eût livrés plus ou moins à la merci du duc de Bourgogne; la partie pour eux n'était pas égale.

Cependant le connétable avait peu de ressources et voyait diminuer le nombre de ses soldats, dont la plupart étaient des Gascons ou des étrangers. Il voulut s'emparer de Senlis, et il reçut un échec qui enhardit ses adversaires. Les Parisiens, mécontents de la rupture des conférences et attribuant la prolongation de la guerre aux Armagnacs, se montrèrent impatients de la tyrannie militaire qui pesait sur eux. Une conspiration éclata et réussit.

Un certain Périnet Leclerc, dont le père, quartenier de la milice, était gardien de la porte Saint-Germain des Prés, lui en déroba les clefs, et fit entrer le sire de l'Isle-d'Adam, à la tête de quatre cents lances bourguignonnes, pendant la nuit du 29 mai. Au point du jour, on entendit partout le cri de : *Notre-Dame la paix! Vive le roi et le Dauphin!* Les partisans des Bourguignons s'assemblèrent pour les soutenir, s'armèrent et les aidèrent à occuper la ville. Les soldats armagnacs furent surpris, ne purent se rallier et se débandèrent. Le prévôt, Tanneguy Duchâtel, n'eut que le temps d'enlever le Dauphin dans son lit, à l'hôtel des Tournelles, près de Saint-Paul, et de le porter à la Bastille, d'où il trouva ensuite moyen de l'envoyer à Melun. Charles VI était à l'hôtel Saint-Paul. L'Isle-Adam y courut, s'empara de lui, le fit monter à cheval et le montra aux Parisiens, en se vantant de l'avoir délivré. Le peuple soulevé pilla les maisons des principaux Armagnacs. Le connétable, qui s'était caché, fut trahi et livré le lendemain.

Le 1er août, Tanneguy Duchâtel, ayant réuni la garnison de la Bastille, les soldats qui s'y étaient réfugiés et quelques compagnies amenées à la hâte par les sires de Rieux et de Barbazan, fit une sortie; il comptait sur le petit nombre des Bourguignons, qui n'avaient encore reçu aucun renfort, et il s'avança sans difficulté jusqu'au milieu de la ville; mais ses soldats ayant commis quelques désordres, le peuple s'arma partout, les repoussa, et dans sa fureur ne leur fit aucun quartier. Duchâtel,

valiers, pour mettre sur les portes de Paris quand ils l'auront livré aux Anglais. — Ils ont fait écussons à une rouge croix plus de trente milliers, dont ils avaient proposé de signer les huis de ceux qui devaient être tués ou non : si ne nous en parlez plus, de par le diable, que pour vous n'en laisserons rien à faire, par le sang Dieu. »

Les assassins s'acharnèrent sur les corps des victimes, qui furent mutilés horriblement, promenés dans les rues et laissés sans sépulture. D'après les évaluations les plus modérées, quinze ou seize cents personnes périrent dans ce massacre. La ville fut frappée de terreur. Les désordres et les meurtres y continuèrent pendant plusieurs semaines.

Les Armagnacs ne furent guère mieux traités dans les villes voisines au pouvoir des Bourguignons. Ils y furent poursuivis, massacrés ou noyés impunément. Le peuple se vengea sur eux des maux qu'il souffrait; or, ces maux étaient extrêmes. La cherté des vivres augmentait partout, on craignait la famine, et on la leur attribuait non sans raison. Comme ils demeuraient maîtres d'un certain nombre de places dans un rayon étendu autour de Paris, leurs garnisons coupaient les communications et affamaient le pays.

Jean Sans-peur n'entra que le 14 juillet à Paris, en compagnie de la reine. Il nomma aussitôt de grands officiers de la couronne, et donna le titre de maréchaux aux sires de Chastellux et de l'Isle-Adam. Mais son arrivée n'apaisa pas l'effervescence populaire. Le rétablissement de la grande boucherie ne fut qu'une cause de nouveaux troubles. Les assassinats continuèrent; le peuple déchaîné frappait sans distinction de parti. Le 21 août, comme il n'y avait plus ni pain ni travail, des bandes se formèrent qui allèrent encore tuer au petit et au grand Châtelet, puis assaillirent la Bastille. Le duc de Bourgogne parlementa avec leur chef, le bourreau Capeluche; il consentit à leur remettre huit des prisonniers enfermés dans la forteresse, en stipulant que ces prisonniers auraient la vie sauve; ils n'en furent pas moins massacrés. Les femmes, les enfants des Armagnacs ou prétendus tels étaient poursuivis, traqués, égorgés sans quartier. Jean Sans-peur ne trouva qu'un moyen de mettre un terme à de pareilles scènes. Il envoya cinq ou six mille de ces forcenés assiéger le château de Montlhéry, dont la garnison coupait une des routes de Paris. Il leur donna pour les commander quelques chevaliers qui les abandonnèrent, et

du roi d'Angleterre qui poursuivait sa marche victorieuse et conquérante.

XXXI. — Henri V, aidé par les votes de son parlement qui ne lui marchandait pas les subsides, agissait sur plusieurs points à la fois. Il chargea un de ses lieutenants d'assiéger Cherbourg, qui se rendit le 22 août. Lui-même il s'avança vers la fin de juillet jusqu'à Pont-de-l'Arche, et passant la Seine, il entreprit le siége de Rouen. Il fit ce siége méthodiquement, occupant tous les abords de la ville qu'il entoura d'ouvrages, et se contentant de repousser les sorties jusqu'à ce que ces ouvrages fussent terminés. Rouen était frappée de décadence depuis trente ou quarante ans; ce n'en était pas moins une des plus grandes villes de France, la seconde peut-être. Elle montra beaucoup de résolution et de vigueur, réunit des approvisionnements, renvoya les bouches inutiles, releva ses remparts, et se prépara à une vigoureuse défense, quoiqu'elle eût pour toute force armée sa milice bourgeoise, quelques volontaires Parisiens et quatre mille hommes que Jean Sans-peur lui envoya au nom du roi.

Le duc de Bourgogne ne put lui procurer d'autres secours. Il se voyait exactement dans la situation où le connétable s'était trouvé lors du siége d'Harfleur. Il disposait de trop peu de troupes pour se dégarnir. Il convoqua l'arrière-ban, mais les vassaux répondirent peu à la convocation. Il finit par rétablir les aides, ce qu'il n'avait osé faire d'abord. Il conduisit Charles VI à Saint-Denis pour y prendre l'oriflamme, et s'avança lui-même avec quelques chevaliers jusqu'à Beauvais. Puis il craignit de s'aventurer davantage et laissa en réalité les Rouennais lutter seuls pendant cinq mois, malgré l'inégalité de leurs forces et la disette qu'ils sentaient imminente.

Il cherchait à négocier, soit avec les Armagnacs, soit avec les Anglais. Le Dauphin négociait de son côté avec Henri V. Ce dernier, qui avait profité de cette division de la France entre deux gouvernements pour obtenir d'importants succès militaires, espérait en profiter aussi pour des conquêtes diplomatiques, mais il manifestait des prétentions exorbitantes, se prévalant avec raison de l'égale impossibilité où se trouvaient les Bourguignons ou les Armagnacs de prendre des engagements les uns pour les autres. Pendant ce temps, le peuple des villes ou des campagnes, ruiné par la guerre civile, menacé par

fille; on lui persuada d'accepter pour gendre René d'Anjou, beau-frère du Dauphin et futur héritier du duché de Bar. Il se laissa séduire par l'idée de la réunion à ses États d'un duché voisin qu'il avait toujours convoité, et il abandonna le parti de Bourgogne.

Jean Sans-peur, obligé de traiter, eût préféré le faire avec les Anglais. Il eut avec Henri V à Meulan de longues conférences. Il conduisit à ces conférences Isabeau de Bavière et sa fille Catherine de France, dont le mariage avec le roi d'Angleterre devait être la base de la paix; mais on ne put s'accorder sur les conditions auxquelles ce mariage aurait lieu, Henri V revenant toujours au traité de Brétigny, qu'il interprétait à sa manière. Il parlait même de se faire reconnaître comme *roi de France légitime,* ce que le duc de Bourgogne refusait d'admettre.

Jean Sans-peur dut alors se rapprocher du Dauphin. Il eut avec lui une première entrevue au ponceau de Pouilly, près de Corbeil. Elle dura trois jours, du 8 au 11 juillet. Rompue d'abord, elle fut reprise par l'influence de la dame de Giac, dont le duc de Bourgogne suivait les conseils. Un traité en forme fut conclu; les deux princes déclarèrent leur querelle terminée et se jurèrent amitié, fraternité, paix et alliance pour l'avenir. Le traité fut juré par leurs conseillers et envoyé à la sanction du pape Martin V. Paris en accueillit la nouvelle avec des feux de joie. On abolit les condamnations et les confiscations réciproques. On s'occupa de lever une armée et de prendre des mesures militaires en commun.

Cependant, le 29 juillet, jour où leur trêve expirait, les Anglais parurent devant Pontoise, enlevèrent la ville au maréchal de l'Isle-Adam et la mirent au pillage. De Pontoise leurs coureurs s'avancèrent jusqu'à Paris. Le duc de Bourgogne fit immédiatement partir le roi et la reine pour Troyes, où il les suivit de près. Les Parisiens se crurent abandonnés, et éclatèrent en reproches. On se livra de part et d'autre aux plus vives récriminations. Jean Sans-peur continuait de négocier seul et directement avec les Anglais. Les capitaines dauphinois, pleins de méfiance, ne cessaient de guerroyer pour leur propre compte et pour faire vivre leurs soldats. Ni le Dauphin ni ses officiers n'étaient encore rentrés à Paris.

Le traité avait été conclu un peu brusquement et de guerre lasse. On n'avait réglé que les points essentiels; il en restait d'autres sur lesquels on ne s'était pas encore entendu. Une

Le comte de Saint-Pol, neveu du duc assassiné et gouverneur de Paris, fit prêter aux Parisiens, le surlendemain même du meurtre, le serment de le venger. Les Armagnacs perdirent pour un temps tout crédit à Paris et dans le nord du royaume. Ils adressèrent aux villes un manifeste ou plaidoyer explicatif, mais ils ne réussirent pas à se disculper. On ne les crut pas, ou on refusa de les croire. Le Dauphin, retiré de nouveau au sud de la Loire, se vit plus éloigné que jamais de redevenir le maître, du moins jusqu'à ce que les fautes de ses adversaires eussent rendu à son parti l'avantage immense d'être le seul parti national. Pour le moment, loin de le regarder comme tel, on soutenait qu'il avait trahi la cause du royaume; que sans lui, sans les assassins de Montereau, l'union eût été faite et la France sauvée.

XXXII. — Henri V ne put cacher sa joie. Les circonstances le servaient plus que ses triomphes, et son entreprise était couronnée d'un succès qu'il n'eût pu espérer en un autre temps. Il occupa Meulan, Poissy, Gisors et Saint-Germain, puis rentra à Rouen pour y discuter les propositions que lui faisait le nouveau duc de Bourgogne. Celui-ci s'était assuré le concours des états de Flandre, celui des princes des Pays-Bas et des villes les plus importantes du nord de la France. Il était sûr d'Isabeau de Bavière, plus attachée que jamais à la cause bourguignonne, et décidée à donner sa fille au roi d'Angleterre. Dans ces conditions on ne tarda pas à s'entendre, et un traité fut signé à Rouen, au mois de décembre, entre Charles VI, Henri V et Philippe le Bon.

Les exigences des Anglais, discutées quelque temps, furent acceptées, à très-peu de modifications près. Henri V voulait être reconnu roi légitime de France. On décida qu'il laisserait régner Charles VI sa vie durant, mais qu'il serait d'avance proclamé son successeur, et qu'il exercerait le pouvoir immédiatement. Les concessions qu'il faisait étaient secondaires ou illusoires : l'une était d'épouser une princesse française, Catherine, et de laisser le trône aux enfants qu'il aurait d'elle; une autre de consentir à ce que la Normandie retournât à la France le jour où la mort de Charles VI ferait commencer son règne effectif. On stipulait aussi que les deux royaumes, gouvernés par le même prince, « garderaient en toutes autres choses toutes

d'abord que cette union fût solide, et c'était ce que personne ne pouvait croire.

Toutes ces raisons n'empêchèrent pas la conscience publique d'être vivement froissée. Les gens prévoyants disaient du traité de Troyes qu'il était « plein de divisions, guerres, meurtres, rapines, effusion de sang humain et horribles séditions, tendant à produire et à nourrir la trahison, le parjure, la déloyauté, et à mettre sous indigne sujétion et honteuse servitude tous les habitants du noble royaume de France, clercs, nobles et bourgeois[1] ».

Henri V reçut à Troyes le serment des vassaux et des officiers de Charles VI et de Philippe le Bon, non toutefois sans difficulté, car plusieurs le refusèrent. Puis, sans perdre de temps, il monta à cheval avec le duc de Bourgogne, pour enlever aux Armagnacs les places dont ils étaient restés maîtres sur les bords de l'Yonne et de la Seine.

XXXIII. — Le Dauphin avait employé l'hiver à s'assurer du Midi. Parti de Bourges, le 21 décembre 1419, il avait visité Lyon, l'Auvergne, Albi, Toulouse, Carcassonne, Montpellier, Nîmes et le Puy; il ne rentra que le 8 juin 1420 à Poitiers. Accompagné de ses conseillers et suivi d'hommes d'armes qui marchaient en bataille, il fit une tournée royale de six mois, calculée pour maintenir dans le devoir les provinces les plus éloignées du théâtre ordinaire de la guerre. De toutes ces provinces le Languedoc était la plus importante et la plus douteuse, à cause de l'agitation qui y avait déjà régné. Le Dauphin y rétablit le parlement de Toulouse, y assembla les états à Carcassonne, reçut leur serment, et enleva Nîmes à Jean de Châlons, prince d'Orange, qui la tenait pour les Bourguignons. Après s'être assuré ainsi du Midi comme il l'était déjà du centre et du cours de la Loire, il put diriger tous ses efforts vers le Nord, où ses partisans continuaient d'occuper un certain nombre de places. Les Armagnacs dominaient aussi dans la Bretagne, et leur flotte, unie à des vaisseaux castillans, venait de remporter un avantage important sur les Anglais.

Ils protestèrent contre le traité de Troyes. Ces protestations eurent peu de succès à l'heure même, mais elles furent loin de leur être inutiles. La faute commise alors par le parti bourgui-

[1] Réponse d'un bon et loyal Français au peuple de France et de tous États, citée par Barante.

fit prêter le serment d'exécuter le traité aux villes de Picardie et de Champagne. Mais celles de Bourgogne le refusèrent presque toutes; Dijon résista longtemps, et ne céda aux injonctions du duc qu'avec des réserves. C'est un fait remarquable que ce traité n'ait trouvé aucun apologiste, même parmi les écrivains attachés à la main de Bourgogne.

Henri V rétablit les aides et les gabelles, et leva un impôt en marcs d'argent pour lequel on n'admit aucune exemption. L'université voulut présenter des remontrances; elles ne furent pas entendues. Le duc de Bourgogne intenta un procès aux meurtriers de son père, et requit leur condamnation. Sur cette requête, Charles VI donna des lettres de jussion pour autoriser les poursuites, et le parlement prononça contre les coupables la peine du bannissement.

Henri V, après un séjour de peu de durée, retourna triompher en Angleterre. Il sentait qu'il aurait besoin d'hommes et d'argent pour la campagne suivante, et il voulait en diriger lui-même la levée. Avant de partir il ordonna de surveiller l'Isle-Adam, dont quelques paroles trop fières lui donnaient lieu de soupçonner la fidélité.

A ce moment la détresse était au comble. Le *Journal du Bourgeois de Paris* n'est pour les années 1420 et 1421 qu'un long cri de famine. Les rigueurs de l'hiver vinrent aggraver ces souffrances. « Le povre peuple, dit l'annaliste, eut tant à souffrir de faim et de froid, que nul ne le sait que Dieu. »

La famine dura tant que les Armagnacs restèrent maîtres de Meaux et d'autres places à l'aide desquelles ils empêchaient les vivres d'arriver dans Paris. L'état de la campagne n'était pas moins triste. « Dans la Brie, dit le Bourgeois de Paris, on ne pouvait labourer ne semer nulle part; de plus, les laboureurs cessèrent de labourer, et furent comme désespérez, et laissèrent femmes et enfans, en disant l'un à l'autre : Que ferons-nous? Mettons tout en la main du diable. Ne nous chault que nous devenions. Autant vault faire du pis qu'on peut, comme mieulx. Mieulx nous vaulsist servir les Sarrasins que les chrestiens, et pour ce faisons du pis que nous pourrons. Aussi bien ne nous peut-on que tuer ou que prendre; car par le faulx gouvernement des traîtres gouverneurs, il nous faut renier femmes et enfans et fuir aux bois comme bestes égarées, non pas un an ne deux, mais il y a jà quatorze ou quinze ans que cette danse douloureuse commença. »

dont il n'était sorti qu'avec beaucoup de peine, et qu'il attribuait à la connivence de quelques-uns des plus intimes conseillers du Dauphin. Cependant il avait toujours penché pour la France. Il signa le traité en stipulant la proscription des Penthièvre, auteur du complot.

Henri V, rappelé par la perte de la bataille de Baugé, débarqua le 10 juin à Calais avec une nouvelle armée de quatre mille hommes d'armes et vingt-quatre mille fantassins. Il avait fait de grandes levées d'argent dans tous ses États, y compris la Normandie. Il entreprit immédiatement d'éloigner des environs de la nouvelle capitale les Armagnacs ou Dauphinois. Il repoussa le connétable de Buchan jusqu'à la Loire, et grâce à la supériorité numérique de ses forces, enleva de ce côté plusieurs places, entre autres Beaugency. Mais la famine, qui régnait partout, l'obligea de se retirer dans les châteaux voisins de Paris.

Les sentiments patriotiques commencèrent à éclater sur quelques points du nord de la France. Le sire d'Harcourt souleva le Ponthieu; le Dauphin donna l'ordre à Xaintrailles et à Vignolles, celui-ci plus connu sous le nom de la Hire, de le soutenir avec les troupes des garnisons voisines; une partie de la noblesse de Picardie courut se ranger sous les drapeaux de ces chefs. Le soulèvement se serait étendu, sans l'arrivée précipitée de Philippe le Bon, qui livra, le 21 août, à Xaintrailles et aux Dauphinois, entre Mons et Abbeville, un combat très-vif où il paya de sa personne. Il réussit à contenir la province.

Le 6 octobre, Henri V, ayant reposé et refait ses troupes, entreprit le siége de Meaux, la plus forte place des Armagnacs, et celle qui leur servait le mieux à gêner Paris. Il investit à la fois la ville et la forteresse du Marché, placée de l'autre côté de la Marne. La garnison comptait environ mille hommes d'armes, assistés de la milice urbaine; elle était mêlée de soldats aguerris et d'aventuriers ou de bandits, mais elle montra une énergie extrême et tint bon pendant cinq mois. Les assiégeants souffrirent de l'hiver, des inondations, de la faim, d'une épidémie qui se déclara dans leur camp. Henri V fut obligé de demander un nouveau subside au parlement d'Angleterre. La ville ne fut abandonnée que le 3 mars 1422, et la forteresse du Marché ne fut rendue que le 2 mai, quand la garnison eut épuisé ses vivres et ses munitions. Le vainqueur fit périr les principaux capitaines, entre autres le bâtard de Vaurus, bri-

dont il n'était sorti qu'avec beaucoup de peine, et qu'il attribuait à la connivence de quelques-uns des plus intimes conseillers du Dauphin. Cependant il avait toujours penché pour la France. Il signa le traité en stipulant la proscription des Penthièvre, auteur du complot.

Henri V, rappelé par la perte de la bataille de Baugé, débarqua le 10 juin à Calais avec une nouvelle armée de quatre mille hommes d'armes et vingt-quatre mille fantassins. Il avait fait de grandes levées d'argent dans tous ses États, y compris la Normandie. Il entreprit immédiatement d'éloigner des environs de la nouvelle capitale les Armagnacs ou Dauphinois. Il repoussa le connétable de Buchan jusqu'à la Loire, et grâce à la supériorité numérique de ses forces, enleva de ce côté plusieurs places, entre autres Beaugency. Mais la famine, qui régnait partout, l'obligea de se retirer dans les châteaux voisins de Paris.

Les sentiments patriotiques commencèrent à éclater sur quelques points du nord de la France. Le sire d'Harcourt souleva le Ponthieu; le Dauphin donna l'ordre à Xaintrailles et à Vignolles, celui-ci plus connu sous le nom de la Hire, de le soutenir avec les troupes des garnisons voisines; une partie de la noblesse de Picardie courut se ranger sous les drapeaux de ces chefs. Le soulèvement se serait étendu, sans l'arrivée précipitée de Philippe le Bon, qui livra, le 21 août, à Xaintrailles et aux Dauphinois, entre Mons et Abbeville, un combat très-vif où il paya de sa personne. Il réussit à contenir la province.

Le 6 octobre, Henri V, ayant reposé et refait ses troupes, entreprit le siége de Meaux, la plus forte place des Armagnacs, et celle qui leur servait le mieux à gêner Paris. Il investit à la fois la ville et la forteresse du Marché, placée de l'autre côté de la Marne. La garnison comptait environ mille hommes d'armes, assistés de la milice urbaine; elle était mêlée de soldats aguerris et d'aventuriers ou de bandits, mais elle montra une énergie extrême et tint bon pendant cinq mois. Les assiégeants souffrirent de l'hiver, des inondations, de la faim, d'une épidémie qui se déclara dans leur camp. Henri V fut obligé de demander un nouveau subside au parlement d'Angleterre. La ville ne fut abandonnée que le 3 mars 1422, et la forteresse du Marché ne fut rendue que le 2 mai, quand la garnison eut épuisé ses vivres et ses munitions. Le vainqueur fit périr les principaux capitaines, entre autres le bâtard de Vaurus, bri-

Calais. Henri V vécut longtemps dans leurs souvenirs nationaux. On raconta qu'au lit de mort il avait regretté de ne pas avoir eu le temps de prendre le commandement d'une croisade, pour enlever Jérusalem aux infidèles.

Les Anglais se virent dans l'obligation de flatter le duc de Bourgogne, sans l'appui duquel ils ne pouvaient rien. Ils offrirent de lui remettre la régence de France, et ce fut seulement sur son refus que le duc de Bedford la prit pour lui-même. Henri V avait désigné Bedford comme celui de ses frères qui était le plus capable de gouverner en d'aussi difficiles circonstances. Le régent commença par mettre en liberté l'Isle-Adam pour se concilier les Bourguignons. En même temps il réclama la stricte exécution du traité de Troyes, que Philippe éprouvait beaucoup de peine à faire agréer aux villes de son duché.

Charles VI s'éteignit le 21 octobre, quelques semaines après Henri V. Ce fut encore un événement fâcheux pour les Anglais, car son règne nominal avait pu faire une sorte d'illusion sur la réalité de la domination étrangère; lui mort, l'illusion n'était plus possible. Les Parisiens virent avec douleur ses funérailles conduites à Saint-Denis par un étranger, le duc de Bedford, sans l'assistance d'aucun des princes français. On avait laissé le malheureux roi dans un tel dénûment, que le parlement dut ordonner de vendre une partie des meubles royaux pour payer les frais de la cérémonie. Monstrelet prétend que le peuple donna le nom de Bien-Aimé à Charles VI parce qu'il eut pitié de lui. Le jeune Henri VI, fils d'une princesse de France, fut proclamé, mais le sentiment national avait été réveillé, et de bien des côtés les yeux et les espérances commencèrent à se tourner vers l'héritier légitime du trône, le Dauphin Charles.

aime chez les princes, et quoique moins inactif qu'on ne l'a dit souvent, il se laissait gouverner par ses conseillers. Le malheur voulait aussi que ces conseillers, parmi lesquels étaient des serviteurs dévoués et des capitaines habiles, fussent divisés entre eux, sans qu'aucun eût personnellement assez d'empire pour dominer la situation. La bataille d'Azincourt, les proscriptions, les guerres civiles, avaient fait beaucoup de victimes. Le monde avait été renouvelé, comme il l'est dans les temps de révolutions, par une série de morts rapides. L'armée dauphinoise, devenue maintenant l'armée royale, était plutôt conduite par d'énergiques chefs de bandes que par des généraux expérimentés.

Bedford avait sur Charles VII une supériorité incontestable. On retrouvait en lui la vigueur, l'habileté, la prudence de Henri V. Fortement soutenu en Angleterre par la fierté de l'esprit national, il s'y était fait nommer *protecteur*, et avait commencé par assurer ainsi l'unité d'action nécessaire pour garder les conquêtes de France et les pousser plus loin. Il délégua, il est vrai, le gouvernement de l'Angleterre au duc de Glocester, son frère, mais il eut soin de tenir ce dernier sous sa direction. Il ne négligea rien non plus pour s'attacher le duc de Bourgogne et ses chevaliers, dont Henri V n'avait pas toujours assez ménagé les jalousies et les défiances: il savait que Philippe était en réalité l'arbitre du sort de la France, et ferait toujours pencher la balance du côté où il se porterait. Or le duc de Bourgogne était fortement sollicité de rompre avec les Anglais; le duc de Savoie voulut le réconcilier avec Charles VII. Des conférences eurent lieu dans ce but à Bourg en Bresse au mois de janvier 1423. La transaction était difficile. Les Bourguignons demandaient qu'on fît pleine justice de ce qu'ils appelaient l'assassinat de Montereau; les chefs des Armagnacs, coupables ou solidaires de la mort de Jean Sans-peur, n'admirent pas qu'elle pût être qualifiée ainsi, ni qu'on dût faire aucune recherche à ce sujet. La tentative échoua donc; mais le fait même des négociations devait peu rassurer les Anglais.

La petite cour de Bourges, décidée à poursuivre la lutte, ne perdit pas de temps pour s'y préparer. On fit présider à Charles VII plusieurs réunions d'états; ces réunions, quoique nécessairement incomplètes, votèrent des subsides. Avec ces subsides on leva des soldats. Ce qu'on s'explique mal, c'est que la plupart de ces soldats furent levés à l'étranger. On

court. La présence du duc de Bretagne à Amiens était une violation du traité qu'il avait signé en 1421 à Sablé avec le Dauphin, mais Jean VI reprochait à Charles VII d'avoir gardé près de lui ceux de ses conseillers qui étaient ses ennemis personnels et dont l'éloignement avait été promis. Il craignait aussi les Anglais, maîtres de la Normandie et comme tels voisins de sa frontière. Son but était de ménager l'avenir et de se rapprocher surtout du duc de Bourgogne. Il négocia le mariage de Richemont, son frère, avec une sœur de ce prince, Marguerite, duchesse de Guyenne, et veuve du premier Dauphin. Les deux ducs signèrent entre eux un accord particulier, dont les termes étaient significatifs. Ils se garantirent leur alliance mutuelle, pour le cas où l'un d'eux se réconcilierait avec le roi de Bourges; tant les prévisions générales étaient qu'à un jour donné, en dépit des difficultés présentes, les princes français se rapprocheraient du chef de leur maison.

Les Français, voulant établir une communication entre les rives de la Loire dont ils étaient maîtres, et les places qui tenaient pour eux dans la Champagne et la Picardie, enlevèrent à la faveur d'une trahison la petite ville de Cravant en Bourgogne, près d'Auxerre. Une autre trahison la leur fit perdre presque aussitôt. Un corps d'armée composé principalement d'aventuriers écossais, lombards ou aragonais, fut chargé de la reprendre. Le 1er juillet, il se laissa attaquer et mettre en déroute par un corps anglo-bourguignon. Les Écossais firent seuls leur devoir, ils furent abandonnés par deux bandes françaises. Beaucoup de châteaux ou de places de Champagne et de la Picardie se virent réduits à ouvrir leurs portes aux vainqueurs.

Ces échecs, il est vrai, furent réparés en partie sur la fin de la campagne; les royalistes obtinrent quelques succès dans le Mâconnais et dans le Maine. Le 26 septembre, ils surprirent un corps de troupes anglaises à la Gravelle, près de Laval, lui tuèrent beaucoup de monde, et firent prisonnier le comte de Suffolk qui le commandait. L'armée royale se renforça de cinq mille Écossais, amenés par un Douglas, qui reçut en récompense le comté de Touraine; un autre Écossais, Jean Stuart, fut fait comte d'Aubigny. Les Visconti de Milan envoyèrent de leur côté un corps de cinq cents lances et de mille archers; on faisait cas alors des hommes d'armes italiens. La guerre avait lieu sur une infinité de points, sans résultats sérieux et sans

montré beaucoup de bravoure, à la division des capitaines, à l'imprudence de la gendarmerie, qui se jeta trop tôt à la poursuite de l'ennemi dont elle n'avait rompu que les premiers rangs, enfin à l'avidité des aventuriers lombards, qui se débandèrent avant l'ordre pour courir au camp des Anglais et le mettre au pillage. Quoi qu'il en soit, cette journée eut des conséquences presque aussi fatales que celle d'Azincourt. La première avait ouvert la France aux Anglais; la seconde parut assurer leur triomphe. Le régent reprit Verneuil, que le duc d'Alençon avait occupé avant la bataille, puis retourna célébrer à Paris des fêtes et des réjouissances. Les provinces du Nord durent se résigner, au moins pour un temps, à subir un joug qu'elles ne pouvaient secouer.

III. — Les Anglais étaient victorieux; cependant le profit principal de leur victoire consistait pour eux à se maintenir. La guerre leur coûtait autant qu'à Charles VII et les épuisait aussi bien que lui. Ils étaient chargés de dettes et ne pouvaient payer ni leurs soldats ni leurs officiers publics. Les gages du parlement de Paris demeuraient arriérés. La défiance était excessive, malgré le soin qu'avait Bedford de respecter les institutions du pays et de ne pas donner les emplois à des étrangers. Les Anglais étaient simplement campés à Paris. Leur gouvernement était provisoire dans toute la force du terme. Les Parisiens, naturellement frondeurs, exprimaient un mauvais vouloir tout particulier pour des maîtres que la force leur avait imposés [1]. D'ailleurs la misère continuait d'être très-dure dans la ville, effroyable dans les environs. On abandonnait les champs; le sol recommençait à se couvrir de broussailles. On répéta longtemps que les Anglais avaient eu la puissance de faire repousser les bois en France. Pendant que le régent distribuait à ses lieutenants les duchés et les terres qui appartenaient aux serviteurs de Charles VII, la campagne entre la Seine et la Loire demeurait une vaste solitude. Sur quelques points, en Normandie, par exemple, il s'établissait un courant d'émigration vers les provinces restées françaises. Il n'y avait pas de ville importante où la cour de Bourges n'eût des intelligences secrètes.

La situation du régent fut aggravée par les imprudences des princes de sa maison. Son frère Glocester, auquel il avait con-

[1] C'est ce que prouve le *Journal du Bourgeois de Paris*, bourguignon forcené.

traité. Le roi hésita toutefois à se séparer d'eux. Ces hommes étaient ses conseillers les plus anciens et ses serviteurs les plus fidèles. Il n'était pas non plus complétement maître dans une cour livrée depuis longtemps aux meneurs d'un parti. Les anciens Armagnacs essayèrent de négocier une transaction. Enfin Charles VII céda aux conseils de la reine douairière de Sicile, sa belle-mère; à la certitude de s'attacher la Bretagne, et à l'espérance de ramener un jour le duc de Bourgogne. Une autre raison dut l'y décider; ce fut l'impopularité de tous ces chefs, qu'on accusait d'exploiter sa faiblesse dans leur propre intérêt, d'éloigner quiconque leur faisait ombrage, et d'appeler des troupes étrangères par défiance des troupes françaises. On imputait généralement aux Écossais les revers de Cravant et de Verneuil. On était allé jusqu'à se réjouir des pertes qu'ils avaient faites dans la seconde de ces deux journées.

Ces changements promis, Richemont vint recevoir à Chinon l'épée de connétable, le 7 mars 1425. Il organisa les milices de Bretagne; en même temps, du Berry, du Poitou, du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Rouergue, du Languedoc, la noblesse accourut servir sous ses ordres. Quand il fut arrivé à Poitiers à la tête d'une force considérable, il y fit ce qu'on appelait l'*appointement,* c'est-à-dire qu'il assura l'exécution des conventions de Chinon. « Il fut dit, prétend son biographe, que ceux qui devaient s'en aller s'en iraient. » Tanneguy Duchâtel se retira de lui-même, pour ne pas être un obstacle à la réconciliation des princes; il aida même « à mettre hors ceux qui s'en devaient aller ». Mais les autres ne suivirent pas tous son exemple. Plusieurs résistèrent et ne cédèrent qu'à la contrainte. Le président de Provence, Louvet, qui avait la direction des finances et de la guerre, entreprit de lutter contre le connétable. Richemont écrivit aux *bonnes villes* pour s'assurer son appui, et la guerre civile faillit éclater. Cependant Louvet finit par être obligé de se retirer en Provence (juillet 1425). Il n'y eut qu'un seul des vieux Armagnacs, le sire de Giac, qui fut laissé près de Charles VII.

L'*appointement* terminé, le duc de Bretagne vint trouver le roi à Saumur (octobre), se réconcilier avec lui et lui prêter l'hommage qu'il lui devait. Restait le duc de Bourgogne. On avait abaissé la barrière qui séparait Philippe de Charles VII; on ne l'avait pas renversée encore. Richemont et la duchesse de Guyenne s'efforcèrent d'exciter son ressentiment contre les

contre lui les accusations de tyrannie qu'il avait dirigées contre les anciens Armagnacs; il n'était, dans le fait, ni moins dur ni plus traitable. Entouré de jalousies ou de trahisons, il ne pouvait gouverner qu'avec des moyens violents. Les princes, les capitaines se permettaient tout. Le roi était mal obéi, et réduit à transiger avec les uns ou avec les autres. La France de Charles VII, mutilée comme elle l'était, se divisait encore en face de l'étranger; ce n'était de tous côtés que conspirations et complots.

Richemont accusa le chancelier de Bretagne d'avoir détourné les fonds de l'expédition de Saint-James; le chancelier fut mis en jugement à la cour du duc, mais acquitté. Le connétable entreprit aussi de se délivrer des ennemis qu'il avait à la cour de Charles VII; pour mieux y réussir, il résolut de se faire justice lui-même. Le sire de Giac, le seul des anciens conseillers qui eût été conservé, abusait de son crédit pour accroître sa fortune ou pour écarter ses rivaux, qu'il faisait enlever ou séquestrer à son gré. Richemont, d'accord avec la reine de Sicile et quelques personnages de la cour, envoya, au mois de février 1427, des gens d'armes à lui surprendre Giac à Issoudun; il le fit conduire au château de Dun-le-Roi, qui lui appartenait, et là, juger et condamner par son propre bailli. Giac essaya vainement de racheter sa vie; le connétable envoya un bourreau de Bourges pour l'exécuter (janvier 1427). Charles VII, « d'abord bien courroucé », voulut faire un éclat; mais il se ravisa, et quand il fut bien informé, dit le biographe de Richemont, « du gouvernement et vie dudit Giac, il fut très-content ».

Le connétable fit donner les sceaux à un gentilhomme d'Auvergne appelé le Camus de Beaulieu. Il croyait trouver en lui une créature dévouée et docile, et il s'aperçut qu'il s'était trompé. Il s'en délivra à peu près comme il avait fait de Giac. Un jour que Beaulieu sortait mal accompagné, le seigneur de Sainte-Sévère se jeta sur lui avec une troupe de gens apostés, et un des hommes d'armes l'assassina (juin 1427).

Richemont mit alors à la tête du conseil le sire de la Trémouille, qui était Breton, qui avait épousé la comtesse de Boulogne et d'Auvergne, veuve du duc de Berry, qui enfin avait servi le duc de Bourgogne et conservé des intelligences avec lui. Ce fut précisément pour cette dernière raison qu'il fut choisi. Une suspension d'armes avait été signée pour trois ans, le 26 novembre 1426, entre Charles VII et Philippe, par la

le Languedoc qu'il gouvernait, se comportaient en souverains. Le comte de Foix traitait tantôt avec Charles VII et tantôt avec Henri VI. René d'Anjou, duc de Bar et frère de la reine, négociait avec les Anglais, maîtres de la plus grande partie de la Champagne. L'argent manquait; on réunit coup sur coup trois ou quatre assemblées d'états pour obtenir des subsides; on demanda des contributions aux villes. Le roi n'en était pas moins réduit à vivre d'expédients, très-embarrassé de payer ses soldats et de soutenir le luxe ordinaire de la cour. Une chronique rimée raconte qu'un jour où Xaintrailles alla le trouver, il n'avait à son dîner que deux poulets et une queue de mouton [1]. L'anecdote est suspecte, mais le dénûment n'était que trop réel.

Cette situation était d'autant plus grave que celle des Anglais s'améliorait. Bedfort se trouva en mesure de reprendre activement l'offensive en 1428. La guerre des Pays-Bas venait d'être terminée, et Philippe le Bon s'était mis définitivement en possession des comtés qui appartenaient à Jacqueline de Hainaut. Le régent de France, assuré pour lors de l'appui du duc de Bourgogne, voulut profiter de la faiblesse de Charles VII pour pousser vigoureusement ses conquêtes; les Anglais sentaient que la situation ne pouvait se prolonger, ni le royaume rester partagé entre deux rois.

V. — Bedford obtint du parlement d'importants subsides et six mille hommes d'élite, avec lesquels le comte de Salisbury, un des meilleurs généraux anglais, débarqua au mois de juin à Calais. Il imposa aussi les provinces françaises dont il était maître et y fit des levées. Il put mettre de cette manière en campagne une armée solide et bien payée. Salisbury avait sous ses ordres des capitaines éprouvés, entre autres le comte de Suffolk et William Glansdale, que les chroniques françaises appellent Glacidas. Il occupa en peu de temps toutes les petites places situées entre Paris, la frontière du Maine et la Loire, à l'exception d'une seule, Châteaudun, que défendait le sire d'Illiers. Il s'empara également de plusieurs villes et châteaux sur la Loire; il enleva, au-dessous d'Orléans, Meung et Beaugency, au-dessus, Jargeau et Châteauneuf. Enfin, il entreprit le siége de cette grande ville, très-importante par elle-même et plus

[1] Vigiles de Martial de Paris. L'anecdote se rapporte à l'époque du siége d'Orléans.

Il attendit des renforts de troupes anglaises amenés par Talbot, et de Bourguignons ou Picards envoyés par le duc de Bourgogne. Quand il les eut reçus, il commença les travaux, qui durèrent sept mois. Les assiégés retardèrent ces travaux par des sorties multipliées; toutefois ils ne purent en arrêter le progrès, et finirent par se voir dans l'obligation de raser les faubourgs. Ces faubourgs, remplis de couvents et d'églises, étaient alors considérables, et s'étendaient bien au delà de l'enceinte fortifiée, qui n'était pas beaucoup plus étendue qu'au temps des Romains.

Au mois de février, le comte de Clermont, de la maison de Bourbon, prit à Blois le commandement du ban et de l'arrière-ban des troupes royales levées en Poitou, en Berry, en Bourbonnais et en Auvergne, rallia un corps d'Écossais et marcha contre les Anglais, pendant que le maréchal de Lafayette se jetait dans Orléans pour diriger une sortie de la garnison. Malheureusement les capitaines royaux étaient toujours divisés entre eux, et leurs divisions se trahissaient par l'incertitude de leurs plans.

Le comte de Clermont apprit que sir John Falstolf amenait aux assiégeants un convoi de trois cents chariots chargé de vivres et de poisson salé. Il essaya de l'enlever près de Rouvray Saint-Denis, avec quatre mille hommes environ. Cette fois encore les chevaliers se laissèrent emporter par une ardeur irréfléchie. Ils ne donnèrent pas aux archers et aux canonniers le temps de battre en brèche le rempart de chariots dans lequel Falstolf s'était enfermé; ils se jetèrent témérairement devant eux pour charger l'ennemi. Celui-ci, très-inférieur en nombre, il n'avait guère que quinze cents soldats, la plupart arbalétriers parisiens, put au moins disposer de toutes ses forces, pendant que ses adversaires avaient paralysé une partie des leurs. Les assaillants furent repoussés en désordre. On imputa ce revers aux Écossais, qui avaient senti leur sang bouillir à la vue des Anglais, et engagé l'action précipitamment, comme à Verneuil, au mépris des ordres donnés. Ils payèrent chèrement leur bravoure, et laissèrent beaucoup des leurs sur le champ de bataille, y compris leurs chefs, Jean et Guillaume Stuart. Le comte de Clermont ne les soutint pas; il rentra dans Orléans, dont il sortit presque aussitôt pour rallier à Blois les restes de ses troupes et en réunir de nouvelles.

La perte de ce combat, que les vainqueurs appelèrent par

les habitants de la ville prirent son parti. Ils furent édifiés de sa piété, et entraînés par la force de sa conviction. Elle disait qu'elle irait au besoin sur les genoux. « J'aimerais mieux, ajoutait-elle, rester à filer auprès de ma pauvre mère, car ce n'est pas là mon ouvrage; mais il faut que j'aille, parce que mon Seigneur le veut. »

Baudricourt finit par céder à la voix publique. Les habitants de Vaucouleurs se chargèrent d'équiper Jeanne Darc; ils lui fournirent un vêtement d'homme de guerre avec un chaperon, des houseaux, un haubert et des armes. Son oncle lui acheta un cheval, et Baudricourt lui donna une épée. Deux gentilshommes s'offrirent pour l'accompagner avec un archer, un messager du roi et deux valets. Ils la conduisirent à travers un pays que les Bourguignons parcouraient dans tous les sens, et atteignirent sans encombre un corps de troupes royales qui se trouvait à Gien, sur la Loire. Le succès de ce voyage, heureusement achevé contre toute attente, leur sembla un présage favorable.

Jeanne fut conduite à Chinon, et parut le 18 mars devant les conseillers du roi. Elle fut accueillie avec une défiance qui eût été naturelle en tout temps, qui l'était plus encore dans une pareille cour et à un tel moment. On porta sur elle les jugements les plus divers. Les chevaliers qui l'accompagnaient eurent beaucoup de peine à obtenir que Charles VII la vît. Elle fut enfin admise en sa présence. On raconte qu'il était entouré de seigneurs dont il ne se distinguait par aucun signe apparent; qu'elle ne l'en reconnut pas moins, alla droit à lui, le salua comme le roi de France légitime, et le pria de lui donner des hommes d'armes à conduire, parce que Dieu voulait chasser les Anglais. Malgré la curiosité et l'étonnement qu'elle inspirait, elle produisit, à Chinon comme à Vaucouleurs, une profonde impression sur ceux qui la virent. Le duc d'Alençon, qui sortait de captivité, se laissa séduire un des premiers. Charles VII fut frappé de son assurance et de la noble simplicité de ce patriotisme élevé à la hauteur d'une religion. On prétendit que, fils d'Isabeau de Bavière, il avait eu des doutes sur sa propre légitimité, et que salué par Jeanne comme le véritable héritier de la couronne, il vit un signe divin dans cette apparition et cette déclaration inattendues.

Toutefois, avant d'envoyer Jeanne à Orléans, on voulut l'éprouver. On la fit interroger par les gens d'Église et les doc-

hommes. Jeanne, pénétrée du caractère sacré de sa mission, ordonna aux chefs et aux soldats de réformer leur mauvaise vie, d'observer les commandements de Dieu et de l'Église. Elle proscrivit du camp l'ivresse et le jeu, elle en chassa les femmes perdues, et voulut que des prêtres marchassent devant l'armée en chantant des cantiques. Elle ranima ainsi les sentiments de religion en même temps que ceux de devoir et de patrie.

Des doutes sur la naissance de Charles VII étaient répandus dans le peuple ; le bruit courait qu'il n'était pas fils de Charles VI, et que c'était pour cette raison que Dieu l'abandonnait. Jeanne affirma qu'il était de sang royal, véritable et légitime héritier, et que Dieu se prononçait pour lui. On la crut, et son affirmation suffit pour rattacher au roi les espérances du pays. Les soldats, le peuple, frappés comme l'avaient été les capitaines et les docteurs, cédèrent à l'entraînement. Ils y cédèrent même davantage ; car ils devaient être plus sensibles à ce qu'avait d'étrange et de mystérieux l'apparition de cette jeune fille armée, héroïne populaire s'il en fut jamais, agissant et parlant au nom d'une seule idée, ou plutôt de trois idées qu'elle confondait et dont elle ne faisait qu'une : Dieu, le roi et la France.

La Pucelle, c'est ainsi qu'on l'appela, commença par adresser aux Anglais une lettre où elle leur déclarait que s'ils refusaient de traiter et de *faire raison*, c'est-à-dire de rendre les clefs de toutes les bonnes villes qu'ils avaient prises, elle était envoyée pour les « bouter hors de toute France[1] ». Elle leur ordonnait de se retirer, parce que c'était la volonté de Dieu.

On réussit à introduire dans Orléans un fort convoi de vivres, en suivant la rive gauche de la Loire, en passant le fleuve à deux lieues au-dessus de la ville, et en traversant le seul point où les Anglais n'eussent pas encore fermé leur enceinte. Les habitants eurent soin d'occuper l'ennemi pendant ce temps par une vigoureuse sortie dirigée contre la bastille Saint-Loup. Le gros de l'armée ne pouvait entrer dans la place ; mais le bâtard d'Orléans y pénétra avec deux cents hommes d'armes, et y parut le soir du 1er avril, accompagné de Lahire et de Jeanne Darc. On les reçut en libérateurs. Jeanne se rendit à l'église principale pour y rendre grâces à Dieu, au milieu des transports d'une foule enthousiaste. La maison où elle demeura fut comme

[1] Mémoires concernant la Pucelle. Éd. Michaud, p. 92.

périrent les armes à la main; tous les survivants furent faits prisonniers.

Le triomphe était complet. Déjà les Orléanais s'étaient montrés intrépides; mais Jeanne avait su leur faire partager sa confiance. Le succès lui fut attribué. On ne douta pas que ce ne fût elle qui eût entraîné les Français, comme par enchantement, à l'attaque de positions jugées presque imprenables, et jeté une terreur panique dans les rangs ennemis. Une chronique raconte que les Anglais des Tournelles, en voyant sortir le flot de peuple qui se précipitait sur le pont à demi rompu de la Loire pour se joindre aux autres assaillants pendant que les cloches des églises sonnaient à toute volée, crurent distinguer saint Aignan et saint Euverte, les patrons d'Orléans, à la tête de leurs adversaires, et furent vaincus d'avance par cette prétendue apparition des puissances célestes.

Jeanne devint l'objet du plus grand enthousiasme. Tout en elle parut merveilleux, jusqu'à son attitude dans le combat, où elle se plaçait au premier rang, en face de l'ennemi, sans cesser pour cela de montrer les sentiments et la charité d'une femme. Elle s'abstenait de frapper. Jamais elle ne tua ni ne blessa personne. Elle ne pouvait, disait-elle, voir couler le sang d'un Français sans que les cheveux lui dressassent sur la tête. Elle témoignait même de l'humanité pour les Anglais, quoiqu'ils l'accablassent d'injures et d'outrages; elle était la première à calmer l'irritation que ces injures produisaient autour d'elle.

Suffolk et Talbot se déclarèrent vaincus. Ils n'avaient pas soutenu Glansdale le 6 et le 7; le 8, ils mirent le feu à leurs bastilles du nord, et se retirèrent avec ce qu'ils purent emporter, se contentant de faire bonne contenance, de peur d'être poursuivis. Jeanne retint l'impatience des Orléanais. Cependant ils coururent aux bastilles incendiées, achevèrent de les détruire, et enlevèrent la grosse artillerie que les Anglais n'avaient pu emmener.

Jeanne avait promis de donner un signe de sa mission. Ce signe, elle l'avait donné en faisant lever en quelques jours un siége qui durait depuis six mois. On pouvait maintenant croire à l'avenir qu'elle annonçait. Les docteurs, tels que Gerson et l'archevêque d'Embrun, prirent la plume pour lever les derniers scrupules de ceux qui hésitaient à la suivre et à se servir d'elle. « On pouvait, disait Gerson, pieusement et saintement soutenir le fait de la Pucelle Jeanne, attendu l'effet qui

posa dès lors de huit mille hommes, commandés par les meilleurs capitaines. Capitaines, hommes d'armes, soldats, étaient également pleins d'élan et d'impatience. « Oncques gens, dit la chronique, n'allèrent de meilleure volonté en besogne. » Il arrivait des volontaires de toutes les provinces du royaume. La jeune noblesse, si découragée l'année précédente, s'armait maintenant à l'envi et ne comptait plus les sacrifices. Des chevaliers empruntaient à gros intérêts pour s'équiper; d'autres aliénaient ce qui leur restait de leurs terres. Ils accouraient, attirés par la renommée de Jeanne Darc. Ils étaient facilement séduits par son accueil noble et familier, et se montraient prêts à la suivre partout où elle les guiderait. « Ce semble, dit dans une de ses lettres Guy de Laval, petit-fils de du Guesclin, chose toute divine de la voir et de l'ouïr. »

Le duc d'Alençon, sorti d'Orléans le 11 juin, donna le 12 l'assaut à Jargeau, où s'était logé le comte de Suffolk. On combattit tout le jour. Le duc descendit lui-même avec Jeanne Darc dans le fossé qui précédait le retranchement des Anglais. Enfin, Suffolk se rendit, et l'on fit une partie de la garnison prisonnière. Le 15, on occupa le pont de Mehun, et le 16 la ville de Beaugency, moins le pont et le château, que les Anglais avaient mis en état de défense. Chaque jour amenait de nouveaux volontaires. Richemont sortit de sa retraite de Parthenay malgré la Trémouille, se fraya un chemin avec quelques centaines de soldats et arriva devant Beaugency. Son biographe rapporte qu'il alla trouver la Pucelle et qu'il lui dit : « Jeanne, si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains rien, car Dieu sait mon bon vouloir; si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins. » Sa présence inattendue faillit jeter la division parmi les chefs; mais on était en face de l'ennemi, et l'on savait que Talbot attendait un renfort de cinq mille hommes d'armes commandés par Falstolf. Jeanne empêcha par son influence une scission qui eût été fatale, et le concours de Richemont fut accepté.

Falstolf rallia Talbot. Heureusement ils ne purent s'entendre. Falstolf, voyant les troupes anglaises démoralisées, était d'avis qu'on s'enfermât dans les places, et même qu'on abandonnât les plus difficiles à défendre. Talbot voulait combattre et regagner le terrain perdu. Les Français, profitant de ces divisions, attaquèrent immédiatement le château de Beaugency; le commandant ignorait encore l'arrivée de Falstolf; il se rendit le 17.

Gien d'où le roi partit le 29 juin avec douze mille hommes environ, le duc d'Alençon, les comtes de Clermont, de Vendôme et de Boulogne, princes du sang, le maréchal de Boussac, l'amiral du Culant, les principaux capitaines et la Pucelle. Auxerre, où l'armée devait traverser l'Yonne, refusa d'ouvrir ses portes. Jeanne Darc voulait toujours qu'on tirât en avant [1]; elle proposa de donner assaut, le conseil préféra négocier, et se contenta de l'offre que firent les habitants de livrer passage sur leur territoire. On marcha ensuite dans la direction de Troyes par Saint-Florentin.

Troyes, occupée par une garnison de cinq ou six cents hommes d'armes, Anglais et Bourguignons, pouvait faire une résistance plus sérieuse. L'armée royale, manquant de vivres et de machines, était peu en mesure d'en entreprendre le siége. L'archevêque de Reims, chancelier, opina dans le conseil pour la retraite. Jeanne soutint l'avis qu'elle avait déjà soutenu à Auxerre, et cette fois elle le fit prévaloir. Il fut décidé non-seulement que le voyage serait poursuivi, mais que Troyes serait attaquée. Dès le lendemain on prépara tout pour un assaut. Le surlendemain, l'évêque et les principaux habitants se présentèrent au camp, et apportèrent les clefs de la ville. Le parti français, comprimé jusque-là par la présence de la garnison, mais ayant maintenant à choisir entre le danger de manifester ses sentiments et celui de soutenir un siége, n'avait pas hésité à se déclarer pour le roi. La garnison anglo-bourguignonne fut réduite à présenter des conditions qu'on lui accorda sans difficulté. On la laissa sortir avec ses armes.

L'exemple de Troyes devait entraîner les autres villes de la Champagne. Les gouverneurs bourguignons que Bedford ne secourait pas craignirent d'engager une lutte inégale. Celui de Reims remit au corps de ville le soin de tenir seul en attendant qu'il eût rassemblé de nouvelles forces. Pendant ce temps, les sentiments royalistes entraînèrent tout le monde, clercs ou seigneurs, paysans ou bourgeois. A Châlons et à Reims Charles VII n'eut qu'à se présenter pour que les portes lui fussent ouvertes. Il fit son entrée dans cette dernière ville le 16 juillet; dès le 17 il y fut sacré. Jeanne se tenait près de lui, son étendard à la main. Elle lui dit : « Gentil roi, ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui voulait que vous vinssiez à Reims recevoir votre

[1] Cette expression est répétée à plusieurs reprises dans les *Mémoires de la Pucelle*.

ne marchât sur sa capitale ; aussi avaient-ils abandonné tout le reste pour défendre l'Ile de France, siége du gouvernement, et la Normandie, province qu'ils regardaient comme leur bien et qu'ils prétendaient avoir recouvrée pour toujours. Ils s'apprêtèrent à résister sur ce terrain. Bedford était allé chercher en Angleterre cinq mille hommes levés par son oncle, le cardinal de Winchester, avec le produit de contributions ecclésiastiques. Il rentra dans Paris le 27 juillet avec ce renfort. Il avait alors des troupes suffisantes pour repousser une attaque, mais il craignait les sentiments des Parisiens qui étaient bourguignons et nullement anglais. Il appela le duc de Bourgogne auprès de lui. Philippe, quoique très-refroidi à son égard, consentit à s'y rendre, espérant devenir maître de la situation. Sa présence fut d'une grande utilité au régent, qui le reconnaît dans ses lettres. Autrement le sentiment patriotique aurait éclaté.

Jamais pourtant Philippe le Bon n'avait été plus sollicité de se déclarer pour Charles VII. Il avait reçu déjà une lettre de la Pucelle qui l'invitait à se rendre au sacre. Au moment même du sacre, et pendant qu'une ambassade partait de Reims pour lui présenter des propositions de paix avec toutes les satisfactions désirables, Jeanne lui écrivit une seconde lettre, où elle lui traçait avec une noble simplicité la conduite qu'il devait tenir. « Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, Jehanne la Pucelle vous requiert de par le roy et le ciel, mon souverain seigneur, que le roy de France et vous fassiez bonne paix, ferme et qui dure longuement : pardonnez l'un à l'autre de bon cœur entièrement, ainsi que doivent faire loyaux chrétiens ; et s'il vous plaît à guerroyer, si allez sur le Sarrazin » ... Et plus loin : — « Et vous prie et vous requiers à jointes mains que ne faites nulle bataille, ni ne guerroyez contre nous, vous, vos gens et sujets, et croyez sûrement que, quelque nombre de gens que amenez contre nous, qu'ils n'y gagneront mie, et sera grand pitié de la grande bataille et du sang qui y sera répandu [1]. »

Les conseillers de Charles VII ne montraient pas, il est vrai, la même assurance. Ils avaient le choix entre deux partis : marcher immédiatement sur Paris, comme Bedford le craignait, ou attendre l'issue des négociations entamées avec le duc de Bourgogne. Ce fut d'abord à ce second parti qu'ils se rangèrent,

[1] Collect. Michaud, t. III, p. 139.

corps réuni par Richemont du côté du Maine pouvaient y déterminer une explosion. Le régent, qui regardait la Normandie comme le quartier général des Anglais sur le continent, n'hésita pas à se transporter à Rouen. Il laissa la défense de Paris à Louis de Luxembourg, évêque de Térouane, son chancelier.

Jeanne Darc que son inspiration poussait toujours à agir, insista pour qu'on ne perdît pas de temps et qu'on marchât sur Paris. Le duc d'Alençon la soutenait. Les soldats étaient animés de la même confiance et prêts à la suivre. Le succès aidant, on se flattait d'enlever aux Anglais tout ce qu'ils possédaient encore en France. On blâmait les lenteurs de la Trémouille[1]; on l'accusait d'être défiant, malveillant pour les autres capitaines, et de tout sacrifier à des jalousies personnelles.

Paris était en dehors de la trêve signée avec les Bourguignons. Charles VII finit par consentir à ce qu'une attaque fût essayée. Le 23 août Jeanne quittait Compiègne avec le duc d'Alençon. Trois jours après, elle arrivait à Saint-Denis que les troupes royales enlevèrent sans résistance.

On avait des intelligences dans la ville, et on y comptait sur une explosion du sentiment national. Toutefois ce n'était là qu'une espérance. Bedford et Luxembourg avaient eu soin de confier la défense et le gouvernement de Paris à des hommes compromis depuis longtemps dans le parti anglo-bourguignon, et redoutant par-dessus tout le triomphe de ceux qu'ils qualifiaient avec affectation d'Armagnacs. Le peuple, quoique frondeur, mobile comme toujours, et froissé par la présence des Anglais, ne paraissait pas facile à entraîner. Les royalistes étaient isolés et surtout manquaient de chefs; il y avait longtemps que ces chefs avaient émigré. Les membres de l'université ou des cours souveraines favorables à Charles VII s'étaient retirés à Poitiers. La ville était remplie de chevaliers bourguignons, et quoique Philippe y fût resté peu de temps, il y avait

[1] Ces sentiments sont exprimés dans la plupart des chroniques du temps, et souvent avec une vivacité singulière. Le conseil de Charles VII en tint évidemment trop peu de compte. Cependant on comprend qu'il ait hésité à se lancer dans des entreprises assez téméraires. En général les historiens de Jeanne Darc, cédant à un enthousiasme très-naturel, ont trop facilement blâmé la Trémouille et les autres conseillers de n'avoir pas suivi d'une manière aveugle les inspirations des gens de guerre.

guère si funestes à la cause de Charles VII. Dans un moment où chacun voulait agir, on retomba dans les lenteurs qui firent accuser le roi de faiblesse et son conseil de trahison. Quant à Jeanne Darc, on lui avait enlevé son charme. Toujours victorieuse jusque-là, on la laissait sous le coup d'un revers. Elle avait annoncé la prise de Paris; on l'arrêtait avant que sa promesse pût être accomplie. Elle n'était plus qu'un instrument brisé. En se retirant, elle suspendit ses armes devant l'image de Notre-Dame, dans l'abbaye de Saint-Denis, ce qui fit croire à beaucoup de gens qu'elle regardait sa mission comme terminée. Par ce même motif, les Anglais et les Bourguignons revinrent de la frayeur qui les avaient saisis.

IX. — On laissa des garnisons royales à Compiègne, Creil, Senlis, Saint-Denis et Lagny. Philippe le Bon, qui négociait avec le roi, se rendit à Paris pour s'entendre à ce sujet avec les chefs du gouvernement anglais. Charles VII lui donna un sauf-conduit, afin qu'il ne fût pas inquiété par ses garnisons. Le duc, à peine arrivé, fut investi du gouvernement de la ville. Sur la demande expresse du parlement, de l'université et de la bourgeoisie, Bedford fit plus; il lui abandonna le titre de régent de France. Philippe eut alors atteint son but. Les conférences pour la paix s'ouvrirent à Auxerre, sous la médiation du duc de Savoie, des légats et des ambassadeurs de l'empereur. En attendant, on signa une seconde prorogation des trèves, depuis Noël jusqu'à Pâques.

Au fond, ces trêves n'avaient pas grande signification; elles étaient limitées au pays qui se trouve au nord de la Seine, et ni le roi ni le duc ne pouvaient obliger leurs garnisons à les observer. Les Anglais n'y étaient pas compris; ils reprirent quelques châteaux après la retraite de Charles VII. D'un autre côté, Lahire et d'autres capitaines français continuèrent à guerroyer contre les petites places de la frontière de Picardie et de Normandie ; ainsi les soldats des deux nations recommencèrent à piller la contrée que Charles VII et Jeanne Darc avaient naguère victorieusement traversée.

Jeanne songea un instant à se retirer; puis elle se ravisa et suivit le roi. On ne cessa de la combler d'honneurs. Sa famille fut anoblie; le village de Domrémy, où elle était née, reçut le privilége d'être exempt d'impôts. Elle accompagna les aventuriers français dans les petites entreprises qu'ils firent pendant

poignée d'hommes d'armes, la garnison de Compiègne. Elle arriva dans la ville le 23 mai au matin ; dès le soir, elle fit une sortie dans la plaine qui s'étend au nord sur la rive droite de l'Oise. Malheureusement elle s'avança trop loin, et les Bourguignons lui coupèrent la retraite. A cette vue, Guillaume de Flavy, gouverneur de la place, ordonna de relever le pont-levis et de fermer les portes. Elle tomba prisonnière aux mains d'un homme d'armes, le bâtard de Wandonne, qui la remit à Jean de Luxembourg, son suzerain. Les Bourguignons firent de grandes réjouissances, estimant, dit Monstrelet, qu'elle valait à elle seule plus de cinq cents combattants. Flavy fut accusé en France d'avoir fait relever trop tôt le pont-levis ; on le regarda naturellement comme un traître. C'était pourtant un capitaine plein d'énergie. Il tint cinq mois dans la place, jusqu'à ce que l'arrivée d'un corps commandé par le comte de Vendôme, Boussac et Xaintrailles, forçât, le 24 octobre, les Bourguignons à lever le siége.

La captivité de la Pucelle transporta de joie les Bourguignons et plus encore les Anglais qui firent chanter un *Te Deum*. Le vicaire de la foi et l'université de Paris demandèrent que la prisonnière leur fût livrée pour être examinée par un tribunal ecclésiastique. Mais Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, alors chassé de sa ville épiscopale, la réclama comme ayant été prise dans son diocèse. Les Anglais tenaient à l'avoir entre leurs mains et Cauchon était leur agent. Il alla trouver Jean de Luxembourg et lui offrit une rançon de dix mille francs en livres tournois au nom de Henri VI, alléguant un ancien usage en vertu duquel le roi de France pouvait se faire remettre, moyennant ce prix, tout prisonnier de guerre, quel qu'il fût. Pendant qu'il négociait ce marché, Jeanne essaya deux fois de se sauver du château de Beauvoir en Cambrésis où elle était détenue. Enfin, au mois de novembre, Luxembourg la remit aux Anglais, avec le consentement du duc de Bourgogne.

Autant Jeanne Darc avait inspiré de confiance aux capitaines et aux soldats de Charles VII, autant elle inspirait de haine aux Anglais. Ils s'étaient vus obligés de prendre les mesures les plus sévères contre les désertions devenues fréquentes parmi leurs troupes et dues à la terreur de son nom. Ils la traitaient de sorcière et l'accablaient des plus grossières injures, ne pouvant comprendre par quelle force mystérieuse ils avaient été arrêtés et repoussés dans le cours, naguère si régulier, de leurs

et dont il espérait obtenir de Henri VI le siége vacant. Les Anglais s'y prêtèrent volontiers; ils aimaient mieux que le procès eut lieu à Rouen qu'à Paris, parce qu'ils s'y sentaient moins étrangers, et qu'à Paris ils redoutaient l'esprit de l'université. L'université, quoique abandonnée aux docteurs du parti bourguignon, eût pu, si elle eût agi comme corps, montrer trop peu de docilité. L'évêque de Beauvais s'adjoignit, outre le vicaire général de la foi ou de l'inquisition, plus de soixante assesseurs, qui furent choisis avec soin dans le clergé normand, et parmi les docteurs de Paris. On eut d'ailleurs beaucoup de peine à en réunir un pareil nombre; quelques-uns n'acceptèrent ce mandat que sous l'effet de la menace et de la contrainte. Le vicaire de l'inquisition n'assista au procès que pour la forme; il y vint tard; il y fit, à plusieurs reprises, des protestations et des réserves, et se retira avant la fin. Tout se passa sous l'œil des Anglais. Ils gardèrent Jeanne dans leur prison, quoique, étant jugée par un tribunal ecclésiastique, elle dût, suivant les canons, être enfermée dans une prison d'Église. Non contents de cette illégalité, ils en commirent une autre beaucoup plus forte · ils se réservèrent de disposer d'elle, si elle n'était pas condamnée. Ainsi toutes les règles de la justice furent violées dès le début. La forme des procédures ne fut guère plus régulière.

L'évêque de Beauvais réunit ses assesseurs au mois de janvier 1431 et ouvrit l'interrogatoire le 21 février, malgré l'absence du vicaire de l'inquisition qui ne parut que le 12 mars. On commença, suivant l'usage, par une enquête sur les premières années de la vie de l'accusée; comme cette enquête, faite en Lorraine, se trouva tout en sa faveur, on la supprima, et l'on s'efforça d'amener Jeanne à se condamner elle-même par ses aveux ou des paroles d'où l'on pût tirer un motif de culpabilité. Pendant cinq semaines consécutives, on la soumit à un interrogatoire des plus captieux, contre lequel il arriva souvent à plusieurs des assesseurs de se récrier. Un avocat de Rouen, maître Pierre Lohier, osa soutenir qu'on ne donnait pas à l'instruction la publicité nécessaire, et se plaindre que l'accusée, obligée de répondre sur les questions les plus délicates, ne fût assistée d'aucun conseil. Enfin l'autorité du tribunal fut mise en question. On se demanda s'il pouvait recommencer légitimement une enquête déjà faite à Poitiers par l'archevêque de Reims, le propre métropolitain de l'évêque de Beauvais.

Les Anglais firent taire ces objections et ces scrupules. L'in-

je n'en pouvais mais; venaient les pauvres gens volontiers à moi, parce que je ne leur faisais point de déplaisir. — A-t-on fait des images de vous en papier, en plomb ou en autre métal? A-t-on porté ces images suspendues au cou? — Si on m'a prise pour une sainte ou pour un ange, si on m'a nommée à l'Église dans des prières, si on y a fait bénir des images en mon honneur, je n'en ai rien su. — Ceux de votre parti vous croient-ils envoyée de Dieu? — J'ignore si ceux de mon parti me croyent envoyée de Dieu pour ce que j'ai fait, et dans le cas où ils le croiraient, il m'est avis qu'ils ne se trompent pas[1]. »

« Pourquoi, lui disait-on encore, votre étendard fut-il plus porté que les autres en l'église de Reims? — Il avait été à la peine; c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. »

On lui demanda quelle était la volonté de Dieu sur les Anglais, si sainte Catherine et sainte Marguerite les haïssaient. — « Elles aiment ce que Notre-Seigneur aime et haïssent ce qu'il hait. — Dieu hait-il les Anglais? — Religieusement parlant, je ne sais rien, mais je sais bien qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront. — Dieu était-il pour les Anglais quand leurs armes étaient triomphantes? — Dieu a permis peut-être que les Français fussent battus à cause de leurs péchés. »

Les juges insistèrent sur les signes par lesquels elle s'était fait connaître à Charles VII. Ils y attachèrent d'autant plus d'importance qu'elle ne voulut pas donner d'explication sur ce point, alléguant que ses voix le lui avaient défendu, et que la chose était étrangère au procès. Ils lui reprochèrent aussi d'avoir violé les canons ecclésiastiques en portant des habits d'homme. Jeanne refusa en effet d'abandonner le costume militaire qu'elle avait pris depuis deux ans, et qui pouvait mieux qu'un autre la protéger contre les violences de ses geôliers, comme il l'avait protégée contre la brutalité des hommes de guerre. Ils lui représentèrent enfin que ses visions ne pouvaient être de Dieu, puisque Dieu ne devait pas préférer une nation à une autre; ils s'efforcèrent d'obtenir d'elle qu'elle se désavouât, et qu'elle se soumît sur ce point à l'autorité de l'Église, c'est-à-dire à la leur. Jeanne s'y refusa avec persistance. Un des assesseurs lui suggéra l'idée d'un appel au Pape et au concile de Bâle; mais l'évêque de Beauvais passa outre,

[1] *Notice sur Jeanne d'Arc*, Collect. Michaud, t. III, p. 23. Extrait des Interrogatoires.

Charles VII absent, pour avoir cru à ses fausses prédictions. Cependant, à la vue du bourreau son courage faiblit. Cédant aux instances des dominicains qui l'entouraient, elle fit une croix, car elle ne savait pas écrire, sur un papier qu'on lui présenta, et qui contenait un résumé de l'accusation.

Une abjuration l'eût sauvée, les Anglais en frémirent; il ne leur convenait pas de lâcher leur proie. Ils s'irritaient des lenteurs de la procédure ecclésiastique et des ressources qu'elle offrait à l'accusée, en dépit de la prévention et de l'hostilité des juges. Ce n'était pas que ces derniers cherchassent à lui offrir un moyen de salut; ils voulaient seulement lui arracher un désaveu public de sa prétendue mission. Ils voulaient ce désaveu à tout prix, à cause du retentissement qu'il devait avoir, et pour que leur arrêt parût inattaquable. L'évêque de Beauvais prononça une sentence qui, tout en déchargeant Jeanne Darc de l'excommunication et d'une condamnation du saint-office, la condamnait au pain de douleur et à l'eau d'angoisse, c'est-à-dire à être détenue à vie dans une prison d'Église.

Au fond le procès était dérisoire, et ce qui le prouve, c'est que la sentence ne fut pas exécutée. Ils se fit un grand tumulte parmi les soldats anglais; ils jetèrent des pierres au tribunal. Jeanne, au lieu d'être envoyée dans une prison d'Église, fut reconduite à la prison militaire du château de Rouen, dont elle sortait.

Quelques jours après, on lui trouva des habits d'homme qu'on lui avait interdit de porter. Les juges qui la visitèrent lui en firent un sujet de reproche; or les gardiens ne lui en avaient pas laissé d'autres. On lui demanda si elle continuait d'entendre ses voix; elle répondit qu'elle les entendait toujours et que c'étaient elles qui soutenaient son courage. On lui reprocha de ne pas rester fidèle aux engagements qu'elle avait pris en signant l'abjuration; elle répondit que l'abjuration lui avait été arrachée, et qu'elle n'était obligée à rien, puisqu'on ne la détenait pas dans une prison d'Église, conformément à la sentence rendue contre elle. Sur ces réponses, les juges s'assemblèrent de nouveau, la déclarèrent hérétique relapse, et la livrèrent au bras séculier.

Les Anglais étaient si pressés d'accomplir leur vengeance qu'il n'attendirent même pas que le juge civil eût prononcé l'arrêt nécessaire pour l'exécution. Le 30 mai, la vierge martyre fut menée au bûcher sur la place du Vieux-Marché. On

Tours, le peuple eut plus de mémoire. Quand on y apprit sa captivité, on y célébra des processions pour demander au ciel sa délivrance. On refusa longtemps de croire à sa mort. Orléans rendit de grands honneurs à sa famille. Le souvenir de celle qui avait été l'héroïne et la victime du sentiment patriotique et national, devint de plus en plus populaire, et plusieurs années après, quand l'expulsion des Anglais chassés de tout notre territoire, Calais seul excepté, eut accompli ses prédictions, on voulut que sa mémoire fût vengée et le crime de ses juges flétri.

Lorsque Charles VII fut entré à Rouen en 1450, il ordonna de revoir le procès. Le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen et légat du pape, fit de son côté commencer des informations au nom de l'Église. Mais on jugea par des considérations politiques, pour ne pas irriter les Anglais, qu'il convenait mieux de faire solliciter la réhabilitation par la famille même de Jeanne, comme une affaire privée. La sollicitation eut lieu de la manière suivante : Deux docteurs désignés par la cour de Rome examinèrent la requête, la déclarèrent fondée sur les motifs les plus sérieux, et conclurent que si l'Église devait hésiter à se prononcer sur les visions de Jeanne Darc, elle ne pouvait du moins les incriminer. Sur ces conclusions, le pape Calixte III nomma trois prélats auxquels il adjoignit un inquisiteur, pour former le tribunal de révision que l'archevêque de Reims présida.

Les nouveaux juges refirent une enquête. Tous les témoins encore vivants qui avaient connu Jeanne Darc comparurent devant eux. Les hommes de guerre qui avaient combattu avec elle, comme Alençon et Dunois, vinrent rendre un témoignage public à sa mémoire. Trois des greffiers ou huissiers qui avaient exercé leur office dans le procès de Rouen fournirent la preuve des irrégularités qui y avaient été commises. Il ne se présenta point de contradicteurs. Alors les enquêteurs, donnant l'explication la plus simple de tout ce qu'avaient incriminé les premiers juges, trouvèrent que les causes de nullité s'élevaient au nombre de cent une. En conséquence, les nouveaux juges cassèrent en 1456 l'arrêt des anciens, comme entaché d'illégalité, de fraude, de violence, et de partialité manifeste. Ils déclarèrent les douze articles de la condamnation *faux, calomnieux et pleins de dol*, tout en reconnaissant que la manière dont ils étaient rédigés avait pu surprendre la bonne foi des consul-

l'empereur Sigismond, son suzerain, et assisté par la noblesse des pays allemands qui l'avoisinaient, assiégea le château de Vaudemont en Barrois. Antoine de Vaudemont implora l'appui du duc de Bourgogne, qui lui envoya un corps de troupes sous les ordres du maréchal de Toulongeon. Les Lorrains, plus nombreux que leurs adversaires, engagèrent un combat près de Bulgnéville dans des conditions défavorables, contre l'avis du vieux Barbazan, gouverneur de Champagne, qui commandait les Français auxiliaires (juillet 1431). Les Bourguignons avaient placé leurs archers en avant et s'étaient retranchés à la manière anglaise. Les Lorrains les rompirent, mais Toulongeon démasqua son artillerie et foudroya les assaillants. René d'Anjou perdit deux mille soldats, plus de sept cents chevaliers ou écuyers, parmi lesquels se trouvait Barbazan, fut pris lui-même et resta près d'un an captif aux mains de ses ennemis.

Philippe le Bon put se féliciter d'une victoire qui comprimait l'essor du parti royaliste dans la Lorraine. Cependant il n'en profita que pour témoigner des dispositions pacifiques. Il était obligé d'écouter les plaintes de ses états qui, lassés de la guerre, voulaient en rejeter tout le fardeau sur les Anglais. Il ne pouvait se dissimuler les progrès sourds mais réels des royalistes depuis le sacre de Charles VII à Reims. Sa propre popularité diminuait à Paris, malgré les ovations qu'on lui avait faites en haine de Bedford. On lui reprochait que « tout se perdit par sa négligence en son pays de Bourgogne, comme autour de Paris[1] ». Ses plus fidèles serviteurs commençaient à dire que « c'était grand'pitié et dommage que les seigneurs ne fussent d'accord », et demandaient que Dieu étendît sa miséricorde sur la France, « car, ajoutaient-ils, de toutes parts on y gâte les biens, on y tue les hommes, on y boute feux[2] ». Philippe ne pouvait non plus obtenir des Anglais qu'ils payassent ses frais de guerre; le parlement, généreux du temps des victoires, marchandait les sacrifices depuis que les revers étaient arrivés. Par toutes ces raisons, les négociations furent reprises après la bataille de Bulgnéville. Au mois de septembre 1431, au moment où les capitaines royaux allaient envahir le Charolais et la Bourgogne, Philippe signa à Chinon une trêve préliminaire

[1] *Journal du bourgeois de Paris*, édit. Michaud, p. 261.
[2] *Idem*, p. 260.

préliminaire, eurent lieu à Auxerre entre les envoyés du roi et ceux du duc de Bourgogne, au mois de juillet 1432, sous la médiation du cardinal de Sainte-Croix. Deux sortes de difficultés se présentèrent. La première était le refus de Philippe de traiter sans les Anglais. Or Charles VII ne voulait admettre les Anglais au traité qu'autant qu'ils renonceraient expressément à la couronne de France. La seconde était dans les traités particuliers que le roi avait signés avec quelques vassaux de la Bourgogne, comme le prince d'Orange et le sire de Châteauvilain. Philippe se plaignait de la propagande que les agents royaux faisaient dans ses États. Les conférences ne purent aboutir. On convint seulement qu'on les reprendrait l'année suivante, et qu'on traiterait avant tout de la délivrance des princes, qui paraissait la condition préliminaire de la paix.

Si ces négociations n'eurent pas de résultat immédiat, si les trêves mêmes n'arrêtèrent qu'imparfaitement les hostilités entre les capitaines royalistes et les capitaines bourguignons, les Français y trouvèrent du moins l'avantage de pouvoir tourner plus particulièrement leurs efforts contre les Anglais. Leur tactique de ce côté était simple. Les capitaines nouaient des intelligences avec les habitants des places que les Anglais occupaient, puis ils tentaient des coups de main sur ces places dont les garnisons se trouvaient avoir en même temps à repousser l'ennemi du dehors et à comprimer les complots de l'intérieur. Un officier d'aventure appelé Ricardville s'empara ainsi le 3 mars 1432 du château de Rouen; malheureusement il n'y tint que douze jours, faute d'être soutenu. Mais à Chartres le coup de main eut un plein succès. La ville fut surprise et enlevée le 12 avril par le bâtard d'Orléans et Florent d'Illiers, auxquels les habitants s'empressèrent de prêter main-forte. Il n'est pas douteux que les succès de ce genre eussent été plus nombreux et plus rapides, si les villes appelées à chasser les Anglais n'eussent redouté l'indiscipline et la rapacité des soldats royaux. Quand elles pouvaient être rassurées à cet égard, elles conspiraient à l'envi pour rentrer sous le gouvernement de Charles VII.

Les Français remportèrent au mois d'août un avantage plus considérable. Ils tenaient Lagny, poste important sur la Marne, au moyen duquel ils gênaient l'approvisionnement de Paris. Bedford entreprit de les en déloger; il vint faire le siége en règle de la place, s'établit en face d'elle dans un camp fortifié,

tions du rachat des princes, et l'on ne put s'entendre sur ce point avec les Anglais. Le duc d'Orléans et les autres prisonniers d'Azincourt avaient voulu négocier eux-mêmes leur mise en liberté; or, ils se prêtaient à des conditions auxquelles la France ne pouvait souscrire, et qui dans tous les cas auraient été difficilement exécutables. Charles VII s'y refusa en termes péremptoires. On ne régla à Seineport qu'une seule question, d'ailleurs accessoire, celle de la succession de Lorraine. On décida que René d'Anjou, qui avait déjà obtenu la liberté sous caution, resterait maître du duché, à la condition de marier sa fille à un fils d'Antoine de Vaudemont. Ce mariage devait donner la Lorraine à la branche de Vaudemont dans un temps peu éloigné.

XII. — La cour de Charles VII n'avait malheureusement pas cessé d'être un foyer d'intrigues et de complots. Les princes se faisaient la guerre comme aux plus mauvais jours de la féodalité. Le duc d'Alençon attaqua le duc de Bretagne. La Trémouille, grand chambellan, disputa au connétable par les armes des successions contestées. Il n'y avait plus de tribunal reconnu; l'épée faisait la loi. La reine de Sicile ne rétablit la paix qu'à grand'peine. Les ministres de Charles VII étaient extrêmement impopulaires, surtout la Trémouille qui, en fait d'actes arbitraires et iniques, avait dépassé tous ses devanciers. Le mécontentement ou plutôt l'irritation, étaient accrus par les lenteurs de la guerre et l'insuccès des négociations.

En 1433, deux capitaines, Graville et Guitry, furent chargés de délivrer Montargis, surpris peu de temps auparavant par des chefs d'aventuriers bourguignons. Ils échouèrent et revinrent, imputant cet échec à la Trémouille qui ne leur avait envoyé ni renforts ni artillerie. Ils s'entendirent avec les nombreux ennemis du grand chambellan, particulièrement avec Richemont et le beau-frère du roi, Charles d'Anjou, comte du Maine. Au mois de juin, pendant que la Trémouille séjournait au château de Chinon, quatre seigneurs, dont l'un, le sire de Beuil, était son propre neveu, s'introduisirent près de lui par surprise au moyen du gardien qu'ils avaient gagné. Il voulut se défendre et reçut un coup d'épée. On se contenta pourtant de s'assurer de sa personne, de le mettre en prison sous bonne garde, et de lui faire rendre ses places et ses gouvernements. La cour entière était complice de ce coup d'État, car le comte du Maine

alla prendre le commandement des troupes royales sur la frontière de Picardie, entre Beauvais et Rouen.

On se battit aussi dans la Bourgogne, le Beaujolais et la Dombes, où le comte de Clermont, devenu duc de Bourbon par la mort de son père, soutint quelques vassaux révoltés de Philippe le Bon. Ce dernier voulut les secourir en personne. Mais d'aucun côté on ne poussa les hostilités avec vigueur. On espérait un dénoûment prochain. Les négociations furent reprises, sous la médiation du duc de Bretagne, des envoyés du Pape et de ceux du concile de Bâle.

Charles VII s'était fortifié pendant les dernières années au moyen d'alliances étrangères. Il avait signé, en 1430, avec Frédéric, duc d'Autriche, un traité par lequel ce prince s'engageait à avoir les mêmes amis et les mêmes ennemis que lui. Il en avait fait un du même genre avec l'empereur Sigismond, dont le duc de Bourgogne reçut une lettre de défi. Il resserra encore les liens qui l'unissaient à ses deux anciens alliés, le duc de Milan et le roi de Castille, et signa de nouveaux traités avec eux, en 1434 et en 1435. Fort de ces alliances, il consentit à débattre les intérêts de la France en présence des représentants de Rome, de l'Église et même d'une partie de l'Europe.

Une entrevue décisive eut lieu à Nevers, au mois de janvier 1435, entre Philippe et ses deux beaux-frères, Richemont et le comte de Clermont qui venait de prendre le titre de duc de Bourbon. On y jeta les bases d'un traité, dont la conclusion fut subordonnée à la conduite ultérieure des Anglais. Le roi promit, par l'organe de ses ambassadeurs, une amende honorable pour le meurtre de Jean Sans-peur, et la cession de plusieurs villes et comtés des bords de la Somme au duc de Bourgogne, moyennant une clause de rachat et la réserve des droits de souveraineté. Cette concession avait pour but d'assurer au duc une ligne de places fortes capable de le protéger contre les Anglais, dans le cas où ces derniers l'attaqueraient. On annonça ensuite la convocation d'un congrès qui devait être tenu à Arras le 1er juillet, en présence des ambassadeurs du Pape et du concile.

L'espérance de la paix ne fut accueillie nulle part avec une joie aussi vive qu'à Paris. Le gouverneur, évêque de Térouane, de la maison de Luxembourg, y était détesté, parce qu'on l'accusait de s'opposer au traité. « Il était, dit le journal du temps. tant maudit, lui et ses complices, que fut oncques l'em-

le continent ils ne voulurent lui laisser que l'Aquitaine, ancienne possession des Plantagenets, encore à la condition de l'hommage accoutumé. Ils y ajoutaient, mais à grand'peine, comme concession *in extremis*, l'abandon de trois diocèses de Normandie à titre de fiefs pour la rançon du duc d'Orléans. Quant à la proposition d'une trêve, ils la repoussèrent sans discussion. Charles VII, décidé à faire des concessions au duc de Bourgogne, ne l'était pas moins à n'en faire aucune aux Anglais, et surtout à n'accepter aucuns moyens termes. Il voulait trancher avec eux les questions à tout jamais, ou par un traité définitif, ou par les armes.

Toute espérance de ce côté s'étant évanouie, le congrès déclara qu'il s'occuperait uniquement de la pacification intérieure de la France. Les ambassadeurs anglais protestèrent contre toute convention séparée qui serait signée entre Charles VII et le duc de Bourgogne; ils alléguèrent les engagements que le duc avait pris à Troyes du consentement des trois états, et dont une délibération nouvelle des trois états pouvait seule le délier. Comme ces représentations avaient peu d'effet, ils ne tardèrent pas à se retirer, sourds aux instances des envoyés de Paris, qui firent les efforts les plus inutiles pour les retenir et les amener à un accommodement.

Philippe, décidé à se réconcilier avec Charles VII, éprouvait seulement un scrupule sur le serment qu'il avait fait de ne traiter que d'accord avec les Anglais. Il soumit ce scrupule aux cardinaux et à des docteurs de plusieurs nations. Ces derniers furent d'avis différents, suivant les nations auxquelles ils appartenaient. Mais les docteurs francais et italiens s'accordèrent à déclarer le traité de Troyes radicalement nul. Ils soutinrent que la plupart de ses articles étaient contraires au droit civil de la France comme à ses lois fondamentales; que Charles VI n'avait pu valablement ni aliéner une partie de son royaume, ni enlever à son fils sa succession légitime; qu'il avait signé, étant atteint de folie, c'est-à-dire incapable, et que l'acte n'avait pas été ratifié suffisamment, attendu que l'assemblée à laquelle on l'avait soumis n'avait été qu'un simulacre d'états généraux. Ils ajoutèrent que les Anglais avaient les premiers violé plusieurs de ses dispositions; qu'ils déliaient le duc par leur refus actuel de conclure une paix définitive; qu'enfin il existait des devoirs supérieurs à toutes les obligations particulières, à savoir ceux des princes vis-à-vis du roi et du royaume.

XIII. — Les capitaines royaux dirigèrent leurs forces sur la Normandie. Le 28 octobre 1435 le maréchal de Rieux occupa Dieppe qui lui fut livrée par trahison. Aussitôt un vaste soulèvement éclata dans le pays de Caux : quinze ou vingt mille paysans s'armèrent pour chasser les Anglais. Aidés par Rieux, Lahire, Xaintrailles et les autres capitaines, ils délogèrent en deux mois (décembre et janvier) les garnisons ennemies de toutes les places du pays depuis Dieppe jusqu'à la Seine, à l'exception d'Arques et de Caudebec. Les Français rentrèrent même dans Harfleur, la première conquête de Henri V. Malheureusement cette insurrection populaire était aussi mal disciplinée qu'ardente dans son patriotisme; les troupes royales n'étaient elles-mêmes que des bandes habituées à commettre des excès et à se payer de leurs propres mains. Il arriva plusieurs fois aux soldats et aux paysans de se battre entre eux. Lord Scales et Thomas Kyriel, restés maîtres du cours de la Seine, reprirent en février et en mars presque toutes les places qu'ils avaient perdues. Les François ne gardèrent que Dieppe; le pays de Caux demeura ruiné pour plusieurs années.

Philippe le Bon voulut d'abord garder la neutralité; mais il ne le put pas. Outre qu'il était sollicité à la guerre par une partie de ses vassaux, il eut à souffrir les hostilités peu déguisées des Anglais qui l'accusaient de trahison et de parjure. Ils pillèrent à Londres les marchandises de ses sujets des Pays-Bas, et soutinrent contre lui une rébellion de la Hollande. Il fut donc entraîné promptement, malgré lui, à s'unir au roi. Il résolut d'assiéger Calais et obtint aisément pour ce siége que les communes flamandes missent leurs milices sur pied; car elles se plaignaient depuis longtemps des mesures commerciales que le gouvernement anglais prenait contre elles. En même temps il ordonna au maréchal de l'Ile-Adam de se joindre avec un corps bourguignon au connétable, décidé à ouvrir la campagne de 1436 par une marche sur Paris.

Paris, devenu le point de mire des capitaines de Charles VII, était cerné systématiquement depuis le traité d'Arras. Le 24 septembre 1435 la bande de Lahire avait été délogée de Saint-Denis, mais les royalistes en se retirant avaient annoncé leur prompt retour. En effet, ce même jour une autre de leurs bandes s'emparait du pont de Meulan. Aux mois de janvier et de février 1436, les Français occupèrent Pontoise, Charenton, Vincennes, Corbeil et autres places environnantes, qui furent

diatement. Pendant qu'il descendait le faubourg et que l'Ile-Adam criait : Ville gagnée ! Michel Lallier, son complice et l'un des personnages les plus influents de la bourgeoisie, assemblait, armait le peuple dans le quartier des halles, et faisait occuper les portes Saint-Denis et Saint-Martin afin de couper la retraite aux Anglais. Lord Willoughby n'avait pour se défendre que deux mille hommes d'armes et la milice urbaine. Celle-ci l'abandonna. Hors d'état de faire résistance, il essaya de se retirer et de forcer le passage ; mais il se vit assailli par une population furieuse, et obligé de se replier sur la Bastille, où il s'enferma. Richemont parcourut tout Paris comme en triomphe. S'il faut en croire le journal du temps, il disait aux habitants : « Mes bons amis, le bon roi Charles vous remercie cent mille fois et moi de par luy, de ce que si doucement vous lui avez rendu sa maîtresse cité de son royaume, et si aucun, de quelque état qu'il soit, a mépris par-devers monsieur le roi, soit absent ou autrement, il lui est tout pardonné. » On publia une amnistie générale, et la ville fut mise à l'abri de toute violence. Les Anglais offrirent de rendre la Bastille si on les laissait partir avec armes et bagages, Richemont y consentit. Leur départ s'effectua le quatrième jour. Cinq ou six petites places qu'ils occupaient encore aux environs n'avaient pas attendu jusque-là pour capituler.

Michel Lallier fut nommé prévôt des marchands. Les émigrés rentrèrent peu à peu ; les cours souveraines furent réinstallées dans le courant de l'année. Toutes les traces de la domination anglaise furent effacées sans bruit, et Richemont, fidèle à ses promesses, évita de poursuivre personne.

XIV. — Le siége de Calais par le duc de Bourgogne présentait d'autres difficultés et fut loin d'avoir le même succès.

La principale force de l'armée bourguignonne consistait dans les milices communales de Flandre. Ces milices formaient une infanterie de trente mille hommes, armés de lances et de maillets en fer ou en plomb. Elles étaient rangées sous les bannières des quatre membres de Flandre, Gand, Bruges, Ypres et le Franc de Bruges. Elles vinrent dresser leurs tentes en face de Calais par ordre de villes et de châtellenies. Leur camp offrait un aspect magnifique. Elles possédaient une artillerie nombreuse, et plusieurs milliers de chariots marchaient à leur suite.

Mais ces milices, si bien ordonnées en apparence, avaient le

Après cette malheureuse campagne, la Flandre fut remplie de désordres pendant près de deux ans. Le pays était couvert de gens armés et l'interruption du commerce avec l'Angleterre réduisait une partie des métiers à un chômage forcé. Les troubles eurent à Bruges une gravité particulière. Quelques hommes de la milice s'emparèrent de l'amiral Jean de Horn, qu'ils accusaient de les avoir trahis, et le maltraitèrent à tel point qu'il en mourut. Les gens de la ville voulurent aussi soumettre à leur juridiction l'Écluse, Nieuport et d'autres communes des environs qui dépendaient directement du comte de Flandre, et empêcher que le Franc eût une juridiction séparée. Ils firent plusieurs émeutes. Une première fois, le 26 août 1436, ils mirent à mort un de leurs magistrats, l'*écoutête,* et forcèrent la duchesse de Bourgogne, qui se trouvait dans la ville, à en sortir précipitamment. Une autre fois, au mois d'avril 1437, ils égorgèrent un des bourgmestres. Ils essayèrent de soulever le reste du pays; toutefois leurs prétentions étaient trop intéressées pour qu'ils y trouvassent beaucoup d'appui.

Philippe le Bon, qui avait employé après la première émeute les négociations et les ménagements, voulut après la seconde marcher à Bruges et châtier la ville en personne. Il y entra le 22 mai 1437 avec un corps de troupes. À son arrivée le tocsin sonna, une mêlée s'engagea, et l'Ile Adam fut tué avec deux cents chevaliers environ. Philippe, lui-même, n'échappa que par une prompte retraite à la poursuite des insurgés.

Il mit alors des garnisons dans les places voisines, enferma la ville dans un cercle de plus en plus étroit, et l'isola de la mer en coupant les canaux. Gand ayant refusé de la soutenir, cet exemple retint également Ypres et Courtray. Bruges résista longtemps; mais privée de ses communications, et accablée par la famine, qui enleva, dit-on, le septième de ses habitants, elle finit par se voir réduite à demander merci. Philippe se laissa prier trois mois avant d'accorder la paix, en mars 1438. Il imposa aux habitants de grosses amendes pour les frais de guerre, exigea des fondations pieuses en expiation des meurtres qui avaient été commis, garda la souveraineté de l'Écluse, maintint la juridiction particulière du Franc, modifia sur quelques points les priviléges des métiers, et se fit livrer quarante-deux personnes, dont le supplice public satisfit sa justice et sa vengeance.

le siége de Montereau. C'était la première fois depuis huit ans qu'il se montrait en personne à la tête d'une armée. Il fit preuve dans ce siége d'une activité et d'une bravoure qu'on n'attendait pas de lui. Il monta, suivant un récit contemporain[1], un des premiers sur la brèche, « et fit son devoir comme les autres ». La ville, bien remparée et défendue énergiquement, résista six semaines; à la fin elle fut prise d'assaut. Charles VII empêcha le pillage, contint ses soldats, et dirigeant son artillerie, qui avait à sa tête le célèbre Jean Bureau, contre le château où les ennemis s'étaient réfugiés, le força de capituler, le 22 octobre 1437. On laissa les Anglais se retirer, mais les *Français reniés* qui se trouvaient avec eux furent pendus impitoyablement.

Quelques jours après, le 12 novembre, le roi fit son entrée solennelle à Paris, couvert d'une armure d'argent et monté sur un cheval caparaçonné de velours bleu à fleurs de lis d'or; il s'avança suivi des princes du sang, du jeune dauphin Louis, du connétable Richemont, des comtes du Maine, de Vendôme, de la Marche. Venaient ensuite Gaucourt, Xaintrailles, Lahire et presque tous ses capitaines. Le cérémonial et les fêtes de la réception furent à peu près les mêmes que six ans auparavant, lors de l'entrée de Henri VI. Le parlement, les officiers publics et tous les bannis étaient déjà rentrés.

Le *Journal de Paris* exprime avec naïveté les sentiments de la population, sentiments très-mêlés, où l'enthousiasme et le dénigrement trouvaient également place. Les Parisiens, Français de cœur, s'associaient avec joie au rétablissement du gouvernement national. Cependant, après avoir vivement désiré la paix et contribué d'une manière énergique à chasser l'Anglais de leurs murs, ils trouvaient que les traces des malheurs passés ne s'effaçaient pas assez vite. Ils accusaient Charles VII d'agir comme s'il était toujours le roi de Bourges, enfermé dans son royaume de Berry; ils lui reprochaient de montrer peu d'ardeur et de zèle; ils se plaignaient que le connétable fût lent, avide et cruel. Ils étaient comme toujours exigeants, frondeurs, fidèles même à leurs anciennes rancunes. Ils trouvaient qu'on levait trop d'impôts et qu'on n'en faisait pas un utile emploi. Ils ne comprenaient pas qu'on laissât les Anglais occuper encore des places et les soldats commettre des pilleries. Ces

[1] Celui du héraut d'armes Berry.

affaires de l'Église, que de nouveaux événements avaient beaucoup compliquées. Il le fit en promulguant la Pragmatique sanction de Bourges. Pour comprendre un pareil acte, il faut nécessairement remonter jusqu'au concile de Constance.

Le concile de Constance avait terminé le schisme et rétabli l'unité de l'Église. Il avait encore employé une partie de ses séances à combattre l'hérésie de Bohême et à régler des questions politiques importantes. Cependant, quand il se sépara en 1418, après quatre ans de travaux, il n'avait pas accompli toutes les parties de la mission qu'il s'était donnée; il n'avait pas achevé la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres, comme il en exprimait le vœu en termes consacrés depuis longtemps.

Ce programme de réforme comprenait deux parties, le rétablissement de la discipline, soin toujours nécessaire et plus nécessaire encore après des temps de division et de relâchement, comme avaient été ceux du grand schisme; puis la reconstitution du gouvernement pontifical, dont l'action avait été amoindrie ou même suspendue presque partout. On sentait, après un demi-siècle d'incertitude, la nécessité de rendre au saint-siége ses pouvoirs, de lui en assurer le libre exercice, et aussi de régler cet exercice; car il régnait alors au sein du clergé et chez les princes une extrême défiance de la cour de Rome. Il fallait donc déterminer par des traités, par des concordats nouveaux, les rapports de cette cour avec les divers gouvernements, et ces rapports étaient sinon plus difficiles qu'aujourd'hui, du moins plus nombreux. Ils touchaient à toutes les branches de l'administration, à la législation, à la justice, même aux finances. Pour la France en particulier, l'administration des affaires ecclésiastiques avait été fort troublée par les deux soustractions d'obédience, qui avaient permis à la couronne d'étendre son action sensiblement, aux dépens des anciennes libertés [1].

Le concile de Constance, n'ayant pu faire qu'un petit nombre de décrets spéciaux sur les matières les plus urgentes, laissa Martin V rétablir l'action du saint-siége et préparer une réforme plus étendue. La réforme pouvait être l'œuvre du Pape ou celle d'un nouveau concile général. Or l'opinion commune était alors

[1] Voir les preuves de cette assertion dans mon *Histoire de l'administration en France*, t. Ier, c. IV.

tandis que d'autres gouvernements en exerceraient une assurée. On eût préféré une ville d'Italie. Eugène IV n'était pas tenu par son serment de se conformer au choix de son prédécesseur. Apprenant que les prélats arrivés à Bâle au jour marqué n'étaient encore qu'au nombre de douze, et rendu inquiet par la première mesure qu'ils prirent contre les Hussites, il transféra l'assemblée a Bologne. Il allégua l'état fâcheux de l'Allemagne, le désir que montraient les Grecs de conférer avec les Latins, et la grande utilité de choisir une ville italienne plus rapprochée d'eux.

Le légat Césarini, qui venait de jouer un grand rôle en Allemagne et que Martin V avait chargé de présider l'assemblée, fit à Rome des représentations et défendit le choix de Bâle, en soutenant que l'intérêt urgent de la pacification de l'Empire ne devait pas être sacrifié à l'espérance toujours chimérique d'une réconciliation avec les Orientaux. Les prélats et les docteurs réunis, quoiqu'en petit nombre, à Bâle avec une partie des envoyés des princes, ne se contentèrent pas de présenter des observations semblables. Ils voulurent mettre leur autorité au-dessus de toute contestation; ils déclarèrent que le concile était supérieur au Pape, et que le Pape n'avait pas le pouvoir de le dissoudre.

Cette déclaration, contraire à ce que l'Église enseigne aujourd'hui, était renouvelée de l'assemblée de Constance, dont on avait gardé toutes les impressions. On se rappelait comment elle avait dû, pour assurer sa propre existence et accomplir son œuvre de pacification, lutter contre le mauvais vouloir de deux pontifes, et on continuait d'éprouver la même défiance à l'égard de la papauté. On était pénétré de l'idée que les conciles pouvaient et devaient seuls accomplir la réforme de l'Église. La théorie du pouvoir absolu des conciles fut hautement professée à Bâle. Elle y eut pour interprètes et pour défenseurs d'éloquents et savants docteurs, comme Nicolas de Cues, plus tard archevêque de Mayence et primat d'Allemagne, ou des écrivains habiles, comme Æneas Sylvius Piccolomini, alors simple secrétaire d'un cardinal, mais historien futur de l'assemblée et déjà un des grands politiques du siècle, dont il devait être plus tard un des grands papes [1]. Tous deux, il est vrai, finirent par abandonner cette thèse; tous deux, à quelques années de là,

[1] Allzog, dans son *Histoire ecclésiastique*, t. II, a donné un aperçu des théories de Nicolas de Cues.

unie, et à ce que le concile accomplît son œuvre. L'empereur et les princes d'Empire attendaient de lui avec l'impatience la plus naturelle un règlement propre à terminer les luttes religieuses qui avaient couvert la Bohême et l'Allemagne de sang et de ruines. Sigismond pressa le Pape de céder, et agissant avec un zèle égal par lui-même ou par ses envoyés, tantôt à Rome, tantôt à Bâle, il parvint à rétablir un accord, au moins momentané. Eugène IV reconnut que le concile avait été légitimement commencé et continué, déclaration nécessaire pour assurer la validité de ses actes. Il publia seulement une apologie de sa conduite, pour établir en principe que le concile ne pouvait rien sans lui. Le concile se tint pour satisfait, et dans sa seizième session, au mois de février 1434, il reconnut quatre nouveaux légats envoyés de Rome pour le présider.

Ce conflit heureusement terminé, l'assemblée de Bâle s'occupa de faire des décrets pour pacifier l'Allemagne et la Bohême, ce à quoi elle réussit. En même temps, elle fit d'autres décrets pour la réforme de l'Église. Elle régla la plupart des points de discipline et de gouvernement. On rétablit les élections canoniques, et on ôta au Pape le droit de réserve. On expulsa les bénéficiers qui jouissaient sans titre. On soumit à des formes nouvelles la nomination des cardinaux et les procédures du sacré collége. On restreignit les cas d'appel au saint-siége et la juridiction de la cour de Rome. On revisa également son système financier; on supprima les annates, c'est-à-dire le droit qu'elle exerçait de percevoir un mois du revenu de chaque bénéfice vacant.

Jamais, ce semble, mesures de réforme n'avaient été conçues d'une manière aussi large et systématique; cependant il était difficile que l'accord se maintînt sans aucun nuage entre la cour de Rome et un concile éloigné d'elle, qui limitait de toutes manières ses pouvoirs et ses droits. Les sentiments qui animaient l'assemblée de Bâle avaient peu changé. Plusieurs de ses membres, pénétrés de leur importance et de la grandeur de leur mission, convaincus en outre de leur force depuis la transaction qu'ils avaient en quelque sorte imposée à Eugène IV, étaient très-absolus dans leurs idées et peu disposés à tenir compte des circonstances ou des raisons qui pouvaient en modifier l'application. Quelques-uns de leurs décrets parurent une atteinte à la prérogative pontificale et un empiètement du pouvoir législatif sur l'exécutif. Deux surtout soulevèrent des

l'assemblée. La plupart des évêques l'imitèrent; or ils n'avaient jamais dépassé le nombre de quarante-six, et par conséquent jamais formé la majorité. Le concile finit par n'être plus composé que de simples docteurs. Ce seul fait rendait son autorité contestable, attendu que les docteurs, admis de tout temps dans les conciles, n'y avaient pourtant voix délibérative que depuis celui de Constance.

La scission s'acheva tout à fait quand Jean Dishypate, ambassadeur grec, fut venu exposer à Bâle les vœux de l'empereur et du clergé d'Orient. Une partie des membres assistants vota la réunion d'un nouveau concile à Florence ou dans toute autre ville italienne. D'autres, qui redoutaient l'influence trop grande du Pape en Italie, votèrent pour une translation à Avignon. Eugène IV confirma d'abord le choix de Florence, puis substitua à Florence Ferrare, plus rapprochée de Venise, où l'empereur et les prélats grecs avaient débarqué.

A partir de ce jour l'assemblée de Bâle, dénoncée par le Pape et abandonnée par plusieurs de ses membres, ne pouvait plus prétendre représenter l'Église. Elle persista cependant, et comme elle n'était plus composée que d'un parti extrême et inflexible, elle entra en lutte ouverte avec Eugène IV. Elle le cita pour répondre devant elle de plusieurs de ses actes, et déclara nulle la translation à Ferrare.

Mais l'Europe tint peu de compte de ses décrets. La plupart des princes se réfugièrent dans la neutralité. L'Empereur même cessa de lui prêter le même appui qu'autrefois.

L'ouverture du concile de Ferrare acheva de lui porter le coup mortel. Ce nouveau concile, ouvert le 8 janvier 1438, fut beaucoup plus nombreux. On y compta cent soixante-dix prélats occidentaux, outre les représentants de l'Église grecque. Il commença par se déclarer légitime et œcuménique. En conséquence il annula les actes de l'assemblée de Bâle à partir de sa vingt-quatrième session, c'est-à-dire du jour où le Pape s'en était séparé, et il frappa d'anathème ceux de ses membres qui ne s'étaient pas encore retirés.

La peste s'étant déclarée à Ferrare, il dut quitter cette ville pour Florence, où il avait d'abord été convoqué. A Florence, il obtint un résultat inespéré: l'union des Grecs et des Latins dans un même symbole, ou plutôt le retour des Grecs au symbole des Latins. Depuis plusieurs siècles cette union était vainement poursuivie. Quoique obtenue *in extremis*, elle pouvait

guerre, et combien la bourgeoisie et le peuple, à Paris surtout, s'en trouvaient grevés.

Un autre article de la Pragmatique et le plus important, fut le rétablissement des élections canoniques, avec la suppression des réserves dont Rome avait joui jusque-là. Le choix des titulaires pour la plupart des bénéfices ecclésiastiques fut assuré aux chapitres et aux patrons, sous des conditions déterminées. Cette disposition était également avantageuse à la couronne, à la noblesse et aux universités. Elle l'était à la couronne qui possédait des droits de patronage nombreux, qui pouvait exercer une grande influence sur les élections, et qui n'avait plus à craindre de voir les bénéfices ou même les évêchés donnés à des hommes qui fussent ses ennemis; c'était là une des plaintes les plus ordinaires de Charles VII[1]. La noblesse, qui possédait aussi des droits de patronage, applaudit de son côté; mais la mesure fut surtout l'œuvre des universités, intéressées à repousser la concurrence de clercs étrangers pour les bénéfices du royaume.

La Pragmatique fut donc un choix de lois organiques tirées des décrets du concile de Bâle et déclarées applicables à la France. Elle est à ce double titre l'expression des vœux, des idées du temps, et même de ses passions. On ne peut bien la juger si on l'isole de l'histoire politique et de l'histoire religieuse des cinquante années précédentes. C'est ainsi qu'en tête des vingt-trois articles se trouve celui qui place les conciles généraux, du moins dans certaines circonstances, au-dessus du saint-siége, suivant l'opinion encore dominante, bien que déjà controversée.

Charles VII avait d'abord voulu rester neutre entre le concile de Bâle et Eugène IV. Mais cette neutralité ne fut pas de longue durée. Le concile de Bâle, qui ne comprenait plus qu'un très-petit nombre de membres, et surtout de prélats, prononça le 26 mai 1439 la déchéance d'Eugène IV, pour n'avoir pas répondu à la citation qu'on lui avait adressée. C'était déclarer un schisme; or cette fois le schisme était l'œuvre du concile, et l'acte n'avait été signé que par sept évêques. Pendant ce temps Eugène, entouré à Florence des représentants de l'Église grecque unis à ceux de l'Église latine, obtenait un succès politique et religieux qui lui permettait de dédaigner l'impuissance de ses adversaires.

[1] Il le dit dans le préambule de la Pragmatique. On trouve aussi des plaintes semblables dans une ordonnance de 1432.

ridiction et ses autres droits. D'ailleurs, quoique Eugène IV eût été représenté à la première assemblée de Bourges, on n'y avait nullement traité avec lui ; ses envoyés n'avaient été admis que concurremment avec ceux du concile de Bâle. La Pragmatique n'était pas un concordat ; elle était simplement un acte du gouvernement français, et un acte d'hostilité, au moins de grande défiance, contre la cour romaine. Le nouveau système établi par la collation des bénéfices détruisait des abus, mais en même temps il en créait d'autres, puisqu'il amoindrissait la part du Pape dans les élections pour augmenter celle des influences laïques. Rome résista par toutes ces raisons et demanda que la Pragmatique fût supprimée ou très-modifiée. Il en résulta de longues négociations qui durèrent plusieurs règnes et ne se terminèrent qu'en 1516, lorsque François I[er] consentit à une suppression définitive.

Pendant tout ce temps la Pragmatique, quoique non reconnue par le saint-siége, fit loi en France. Elle constitua ce qu'on appela les priviléges ou les libertés de l'Église gallicane. Elle fut, dans le début, très-utile à Charles VII ; car elle lui donna un clergé dévoué, prêt à s'associer sans réserve à son œuvre nationale. Ce clergé, honoré et ménagé d'une manière habile, partagea tous les sentiments qui s'étaient peu à peu réveillés dans la nation. Le témoignage de l'historien évêque de Lisieux, Thomas Basin, ne laisse aucun doute sur l'attachement personnel qu'il montra au roi depuis cette époque.

XVIII. — L'année 1438, celle de l'assemblée de Bourges et de la Pragmatique sanction, est une date importante dans l'histoire de Charles VII. Alors en effet commença toute une série de mesures législatives destinées à rétablir le bon ordre et à reconstituer les bases du gouvernement. Tant que le roi n'avait pas été maître de sa capitale, ces mesures avaient pu être préparées, mais on avait été condamné à en ajourner l'exécution. Maintenant, l'impossibilité avait cessé, le moment était venu de réorganiser les finances et l'armée, et il le fallait absolument pour imprimer une vigueur nouvelle à la guerre qui continuait contre les Anglais. Charles VII montrait la volonté la plus arrêtée et la plus ferme. Il avait fait entrer dans son conseil, non-seulement des princes à lui dévoués, comme Richemont et le comte du Maine, mais des administrateurs habiles, comme les frères Bureau, Cousinot, Chevalier, Jou-

à leurs soldats le nom d'*écorcheurs,* nom qu'ils avaient reçu et accepté. Les soldats bourguignons portaient un nom qui n'était pas moins significatif, celui de *retondeurs.* Les capitaines agissaient comme s'ils ne relevaient de personne; plusieurs de ceux qui avaient servi sous Philippe le Bon, le comte de Luxembourg, le damoiseau de Commercy, Henri de la Tour, le bâtard de Neufchâtel, refusaient de poser les armes, en dépit du traité d'Arras, et opposaient la plus vive résistance aux mesures pacifiques des états de Bourgogne.

Capitaines ou soldats, tous ces aventuriers traitaient la France en pays conquis, sans distinction d'amis ou d'ennemis, comme si la guerre fût devenue une chasse aux paysans. Leur métier était lucratif; on prête à Xaintrailles ce mot : « Si Dieu était homme d'armes, il se ferait pillard. » Partout les campagnes étaient rançonnées et dévastées, les nobles obligés de s'armer pour défendre leurs terres et leurs sujets, les paysans ruinés, torturés, massacrés sans pitié. Quand ils se plaignaient, les soldats répondaient : « Il faut bien que nous vivions. Vous ne vous plaindriez pas tant, si ce fussent les Anglais. » L'historien du temps, Thomas Basin, a fait un tableau effroyable de ces désordres.

Charles VII devait absolument y mettre un terme. Il commença par rendre en 1438 une ordonnance qui permettait à tous ses sujets de poursuivre les gens de guerre pour les dommages par eux causés, et même d'appréhender les capitaines en garantie.

Au printemps suivant, il laissa partir de France six mille aventuriers que l'évêque de Strasbourg prit à sa solde pour faire la guerre en Allemagne. Les Armagnacs ou écorcheurs furent détruits en partie par les Suisses ou par les paysans de l'Alsace qui s'armèrent contre eux, décidés à ne leur faire aucun quartier. Ceux qui échappèrent voulurent traverser la Bourgogne pour rentrer en France. Ils y furent arrêtés par le gouverneur Jean de Vergy. Ce gouverneur, lui-même ancien chef de bande, réunit la noblesse du pays, les poursuivit, et leur livra près de Châlons, entre le Doubs et la Saône, un combat où il acheva de les dissiper.

Pendant ce temps, Charles VII, qui s'était procuré de l'argent, réunit les autres compagnies et en forma deux armées qu'il solda. L'une fut commandée par Xaintrailles et Villandrando, ce dernier rentré en France d'où il avait été banni.

l'envi les plus vives doléances sur les désordres commis par les soldats.

Le 2 novembre, au moment où les états se séparèrent, le roi publia une grande ordonnance qui reproduisit toutes les dispositions prises autrefois pour réprimer les désordres de ce genre.

D'abord Charles VII, se trouvant dans la même situation où Charles V avait été soixante-quinze ans plus tôt, obligea tous les capitaines à prendre des lettres de lui, sous peine de lèse-majesté, à ne lever aucunes troupes sans son autorisation, et à faire observer ses règlements, tant pour le recrutement des compagnies et la collation des grades que pour l'exécution d'une bonne justice militaire. Il leur imposa le serment suivant : « Je promets et jure à Dieu et à Notre-Dame que je garderai « justice et ne souffrirai aucune pillerie, et punirai tous ceux « de ma charge que trouverai avoir failli, sans y épargner « personne et sans aucune fiction, et ferai faire réparation des « plaintes qui viendront à ma connaissance, à mon pouvoir avec « la punition des susdits; et promets faire faire à mon lieute-« nant semblable serment que ci-dessus. »

Comme la justice militaire paraissait insuffisante, malgré l'épreuve récente faite au siége de Meaux, on adressa des instructions aux baillis, aux sénéchaux, aux prévôts et juges civils de tout ordre, et on leur donna des pleins pouvoirs pour poursuivre et punir les excès commis par les gens de guerre, sans préjudice de la responsabilité des capitaines. On renouvela aussi d'anciennes ordonnances qui autorisaient et même commandaient la résistance à main armée, en cas de brigandages; chacun était invité à courir sus aux pillards, comme on faisait aux ennemis.

Les pouvoirs militaires qui appartenaient aux seigneurs furent réglés et limités. Non-seulement on leur interdit à tous, même aux princes du sang, de tenir la campagne et de faire des levées d'hommes à leur gré; mais on leur défendit encore, ainsi qu'aux bonnes villes, de lever aucune taille ni généralement aucun impôt, sous prétexte d'entretenir les garnisons de leurs châteaux.

Afin d'assurer l'exécution de ces mesures et d'autres dont le détail serait trop long, le roi se chargea de solder les capitaines et leurs compagnies, et de leur donner des logements dans les villes frontières, en face des Anglais. Telle était la première

ne voulait plus rester en tutelle et qu'il entendait agir à sa volonté. Les princes lui déférèrent la régence du royaume, le mirent à leur tête et prirent les armes. Louis montrait déjà, malgré sa jeunesse, cette présomption, ce besoin d'intrigues et cette activité inquiète qui le dévorèrent toute sa vie.

La guerre civile éclata; on la nomma la petite Praguerie en souvenir des troubles, d'ailleurs autrement graves, qui venaient d'ensanglanter la Bohême. Elle n'avait point d'autres causes que l'irritation des aventuriers, quelques mécontentements privés, les prétentions de plusieurs des princes. C'était, sur une échelle un peu plus large, le renouvellement de ces complots qui avaient été si fréquents au commencement du règne. En principe, la couronne était toujours respectée; en fait, il y avait longtemps que le roi ne l'était plus; l'indolence de Charles VII, qui n'était qu'un prétexte et un prétexte faux, continuait d'être traitée comme la folie de Charles VI.

Cependant tout était changé; Charles VII voulait régner. Il n'était plus disposé à subir ni les conspirations de cour semblables à des coups d'État, ni les coalitions de princes qui avaient autrefois ouvert le royaume aux Anglais et qui pouvaient encore les aider à s'y maintenir. Il se sentait soutenu par l'opinion. Il avait rendu l'ordonnance du 2 novembre 1439 de l'*avis* et *délibération* de plusieurs des princes du sang, y compris le duc de Bourbon et le comte de Vendôme qui s'étaient jetés depuis dans la Praguerie, de prélats et de gens d'Église, de barons et de seigneurs, de nobles et de gens des bonnes villes. Il comptait sur l'appui des bourgeois et des paysans. Il avait pour lui le comte du Maine, Richemont, le comte de la Marche de la maison d'Armagnac. Une partie des capitaines lui restaient fidèles. Il résolut de prévenir ses adversaires; car un seul coup frappé empêchait la conspiration de s'étendre. Sa décision prise, il quitta Blois aussitôt après les princes, rallia Richemont, qui leur avait échappé, puis Gaucourt, Xaintrailles, Lahire et la plupart des capitaines auxquels il avait donné ou réservé le commandement des nouvelles compagnies royales. Il prit l'offensive, d'après l'avis de Richemont, qui lui rappela le funeste exemple de Richard II d'Angleterre, détrôné et mis à mort pour avoir attendu, enfermé dans une forteresse, le triomphe d'une coalition de seigneurs de son royaume et de son sang. En même temps il adressa une proclamation à toutes les bonnes villes, pour leur

refusa de les voir. — « En ce cas, Monseigneur, dit le Dau-
« phin, il faut que je m'en retourne, car je leur ai promis votre
« grâce. — Louis, répondit Charles VII, les portes sont
« ouvertes, et si elles ne vous sont pas assez grandes, je vous
« ferai abattre quinze ou vingt toises de murs pour votre pas-
« sage. Allez où bon vous semblera; vous êtes mon fils et ne
« pouviez vous obliger envers personne sans mon consente-
« ment. Mais, s'il vous plaît vous en aller, allez-vous-en; car,
« au plaisir de Dieu, nous en trouverons assez de notre sang
« qui nous aideront à maintenir notre honneur et notre sei-
« gneurie mieux que vous n'avez fait jusqu'ici. » Il changea ensuite les officiers de la maison du Dauphin, et l'envoya, accompagné d'hommes fidèles, dans le gouvernement du Dauphiné (juillet 1440.)

Il revint à Paris victorieux, mais l'esprit rempli de soupçons et d'une méfiance qui ne l'abandonna plus. Après avoir eu l'égoïsme de l'indolence, il eut celui de l'activité, et plus jaloux de son autorité à mesure qu'il la rétablissait davantage, il sembla n'avoir plus d'autre préoccupation que de prévenir autour de lui les intrigues et les complots. Quand le duc Charles d'Orléans revint en France après cette captivité de vingt-quatre ans que ses vers ont rendu célèbre, il le reçut avec une froideur marquée. C'était la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, femme d'un esprit délié et d'un talent diplomatique remarquable, qui avait négocié la délivrance du prince au prix énorme de cent vingt mille écus d'or; Philippe le Bon s'était offert pour en garantir le payement. Le prisonnier délivré s'empressa de répondre à cette courtoisie, et son premier acte fut de se réconcilier publiquement à Saint-Omer avec le duc de Bourgogne. Cette réconciliation de deux princes dont les pères avaient été tous deux assassinés, de deux maisons dont la rivalité avait causé les malheurs de la France, était d'un augure favorable. Mais au lendemain de la Praguerie, elle inspira la défiance du roi. Charles VII voyait avec ombrage les princes du sang se rapprocher les uns des autres, contracter des alliances, étaler une pompe de souverains, et faire entre eux ou entre leurs compagnons de fortune échange de colliers et d'ordres de chevalerie.

Charles d'Orléans ne justifia aucune de ces craintes. Il était usé par une longue captivité, et il prit peu de part aux affaires. Son rôle politique se borna à quelques efforts inutiles qu'il

il fit donner l'assaut de trois côtés, et le 19 septembre il entra dans la ville par la brèche. Quelques jours après, il revenait triomphalement à Paris. Son temps se partageait entre la guerre et des tournées dans les provinces, où il voulait détruire le brigandage et rétablir lui-même son autorité. Il avait visité la Champagne l'hiver précédent; il donna l'ordre à Richemont de se porter sur la frontière de Guyenne, et il alla passer à Limoges une partie de celui qui suivit la prise de Pontoise.

Pendant son séjour à Limoges, les ducs d'Orléans et de Bourgogne, unis aux autres princes, tinrent des conférences à Nevers, y convoquèrent la noblesse de France et rédigèrent par écrit des remontrances qui portaient sur toutes les parties du gouvernement, principalement sur la nécessité de négocier une paix définitive et de diminuer les charges accablantes du peuple.

Ils se plaignaient que depuis 1439 on levât des impôts sans le vote des états. Ils exposaient leur prétention d'être appelés plus souvent au conseil du roi. Enfin ils présentaient une longue liste de réclamations personnelles. C'était encore la Praguerie, mais la Praguerie désarmée. Charles VII était décidé à ne rien laisser entreprendre sur son autorité, même par des voies pacifiques; il fit néanmoins rédiger par le conseil une réponse ferme et habile, dans laquelle, discutant les remontrances article par article, il exposa à son tour ce qu'il avait fait et ce qu'il voulait faire encore pour la paix, l'ordre public et la bonne administration du pays. Il déclara qu'il n'éloignerait pas les princes du conseil, mais qu'il ne cesserait pas d'y appeler les hommes compétents. Il soutint que la réunion des états pour l'établissement des taxes n'avait jamais été obligatoire; que ces états étaient une dépense pour le peuple et que d'ailleurs il les avait déjà convoqués quinze fois. Au fond il voulait être seul maître du gouvernement; il acceptait le concours de tout le monde, mais à la condition qu'on dépendît de lui. Il prétendait se subordonner la noblesse, comme il avait fait le clergé, l'université, le parlement. Les princes reculèrent devant cette fermeté, convaincus d'ailleurs que l'opinion publique était toute pour le roi (mars 1442).

L'entreprise dirigée vers le Midi eut un plein succès. Le roi reprit les châteaux qui appartenaient encore à des seigneurs ennemis de la paix publique; il enleva aux Anglais Tartas, Saint-Sever, Tonneins, Marmande, la Réole. La campagne achevée,

sans en posséder aucune réellement. René venait de soutenir en Italie une guerre de quatre ans, et n'avait pu enlever ses États à un compétiteur plus heureux, Alphonse d'Aragon. Mais il était duc d'Anjou, de Lorraine et de Provence; sa fille était nièce de la reine de France. Des conférences s'ouvrirent à Tours, où Charles VII se tint en 1444. Le duc d'Orléans et le comte de Vendôme furent chargés des négociations avec l'assistance de Pierre de Brezé, sénéchal de Poitou et conseiller du roi. Ils signèrent une trêve générale sur terre et sur mer à partir du mois de mai 1444; pendant sa durée le commerce devait être rétabli entre les provinces françaises et anglaises. Le mariage proposé fut accepté, à la condition que les Anglais rendraient au comte du Maine, oncle de leur nouvelle reine, les quelques points qu'ils continuaient d'occuper dans le Maine et dans l'Anjou.

Cette trêve fut très-mal accueillie au delà du détroit. Elle pouvait être nécessaire pour le gouvernement de Henri VI; mais l'orgueil national protesta contre elle, et surtout contre le mariage qu'on faisait contracter au roi. Rarement les sentiments d'animosité que l'Angleterre éprouvait contre la France se prononcèrent avec autant d'énergie. On ne fut pas beaucoup plus satisfait en France. Le vœu public appelait la conquête de la Guyenne et de la Normandie. On était impatient de voir l'étranger expulsé, et on accusait les lenteurs de Charles VII. On avait cru l'année précédente qu'il marcherait à Bordeaux. Or il ne jugeait pas le moment venu. Il désirait une paix momentanée, pour mener à terme la réorganisation encore incomplète de son armée, achever la destruction des brigands et le rétablissement de l'ordre dans les campagnes. D'un autre côté, la trêve fut saluée avec joie par les habitants de la Normandie, du Maine et des autres frontières anglaises, qui commencèrent à vivre et à respirer librement. Les communications, longtemps interrompues, furent rétablies entre la Normandie et les provinces environnantes.

XXI. — La trêve à peine signée, Charles VII convoqua ses troupes pour le mois de juillet dans la Champagne, et résolut de les envoyer combattre les Suisses. Il ne voulait pas les licencier, car la paix n'était pas faite, et il voulait les éloigner quelque temps, pour prévenir la continuation de désordres qu'il ne pouvait entièrement empêcher. Il était dans la situa-

qui avait fait alliance avec les ligues. Un petit corps de Suisses, deux mille hommes, suivant les relations les plus dignes de foi, armés de longues piques et de hallebardes, était posté sur la rivière de la Birse, près de Bottelen, et en défendait le passage. Le 26 août, dès que l'avant-garde française fut en vue, ils se précipitèrent sur elle à corps perdu, et la rompirent du choc; mais, exaltés par le succès et emportés par une ardeur qui les faisait comparer aux taureaux de leurs montagnes, ils furent bientôt enveloppés par des forces infiniment supérieures; on les rejeta sur la rivière, où ils se firent héroïquement tailler en pièces. Quelques-unes de leurs compagnies, réfugiées dans un grand bâtiment, la maladrerie Saint-Jacques qui donna son nom à la bataille, y opposèrent pendant plusieurs heures aux boulets, à l'incendie, aux assauts, une résistance désespérée. Suivant la tradition, un seul homme serait sorti du combat sans blessure. L'énergie avec laquelle ils bravaient la mort fit l'admiration des contemporains. « Il me fut dit, raconte Mathieu « de Coucy, par aucuns nobles hommes qui avoient été à cette « journée et qui avoient esté autrefois ès guerres de France en « plusieurs journées et rencontres, tant contre les Anglais « comme autres, qu'en leurs temps ils n'avoient vu ni trouvé « aucunes gens de si grande défense, ne tant outrageux et « téméraires pour abandonner leurs vies. » Le Dauphin en fut si frappé, qu'il forma dès lors le projet d'en prendre à son service, pour remplacer les Écossais qu'il n'aimait pas.

La journée de Saint-Jacques entraîna la soumission des Bâlois. Les députés du concile se présentèrent au Dauphin, lui offrirent les satisfactions nécessaires, et obtinrent à ce prix qu'il ne laissât pas entrer ses troupes dans la ville; elles l'auraient pillée infailliblement. L'armée suisse leva de son côté le siége de Zurich et rentra dans l'intérieur des cantons. Le Dauphin, satisfait de ce double avantage, peu soucieux d'ailleurs de s'aventurer au milieu des montagnes à la poursuite d'un ennemi dont il avait appris à connaître la valeur, s'arrêta et ramena ses soldats par l'Alsace.

Ce dernier pays était troublé par des démêlés entre les seigneurs et les communautés; les seigneurs offrirent aux aventuriers de les prendre à leur solde, et un certain nombre acceptèrent. Il en résulta des désordres à la suite desquels les paysans maltraités, exaspérés, s'armèrent et détruisirent plusieurs bandes d'Armagnacs. L'Empereur et les princes alle-

princes, le Dauphin, René d'Anjou et son fils Jean de Calabre, Charles d'Anjou, Richemont, les comtes de Clermont, de Foix, de Saint-Pol, de Dunois, avec des *capitaines de grande autorité*[1]. Là fut élaborée l'organisation des nouvelles compagnies d'ordonnance, qu'on termina bientôt à Châlons. Ces compagnies furent au nombre de quinze. Chacune d'elles fut composée de cent lances *garnies;* la lance comprenait six hommes à cheval, savoir: l'homme d'armes, son page, un écuyer ou coutillier et trois archers[2]. Le roi nomma les capitaines; ceux-ci choisirent leurs hommes d'armes. Ce fut à qui s'enrôlerait dans ces nouveaux corps; il se présenta beaucoup de chevaliers pour y prendre du service, et ceux qui ne purent y entrer y retinrent les places, au fur et à mesure des vacances successives. Les autres soldats furent licenciés avec tant de facilité, que suivant Mathieu de Coucy, « dans les quinze jours ensuivants on n'entendit plus aucune nouvelle d'eux dans tous les pays du roi. » Charles VII équipa les gens d'armes à ses frais et leur assura une solde élevée, payable chaque mois, pour remplacer l'ancien système de réquisitions et de fournitures, fécond en abus de tout genre[3]. Des payeurs spéciaux furent établis dans chaque bailliage et auprès de chaque garnison. On institua des revues et une inspection régulières. On augmenta les pouvoirs attribués déjà en 1439 aux baillis et autres juges locaux; le prévôt de Paris fut en particulier investi d'une autorité de police des plus étendues. On s'assura de cette manière que les règlements disciplinaires seraient strictement exécutés. Un fait rapporté par l'historien Mathieu de Coucy prouve qu'ils le furent. Les villes qui avaient jusque-là redouté la présence de garnisons dans leurs murs, en demandèrent à l'envi.

Les compagnies d'ordonnance formèrent la première armée permanente de l'Europe, et acquirent dès le début une renommée méritée. La chevalerie du ban et de l'arrière ban fut conservée, mais reléguée au second plan; une ordonnance de 1451, qui en régla la solde et le genre de service, l'assimila plus ou moins aux compagnies royales, à la permanence près.

La France fut ainsi délivrée des routiers. Dans toute l'éten-

[1] Mathieu de Coucy ou d'Escouchy.

[2] Ces nombres varièrent plusieurs fois. Louis XII porta la lance fournie à sept hommes, et François Ier à huit.

[3] Cette substitution de la solde en argent aux fournitures ne fut pas, il est vrai, immédiate, mais eut lieu à bref délai.

anciennes machines de guerre; on commençait à l'employer dans le sens actuel, par la raison que l'invention de la poudre avait amené la transformation de ces machines. D'abord on ne s'était servi de canons et de bombardes que pour la défense des places. Sous Charles VII, on les perfectionna; on parvint à les rendre mobiles et à les employer pour les attaques[1]. Il fallut créer un matériel nouveau, organiser les charrois nécessaires, et former des compagnies spéciales, manœuvrant avec une précision qui étonna les Anglais. Charles VII ne livra guère de batailles, mais fit un grand nombre de siéges, et ce fut principalement à la supériorité de son artillerie de siége qu'il dut la continuité de ses succès.

Cette réorganisation complète de l'armée n'eut pas seulement à triompher de l'opposition qu'elle rencontra au début chez les soldats et les capitaines. C'était encore une opinion très-répandue qu'une armée permanente était une charge pour un État; que cette charge pouvait être évitée, parce que la noblesse, équipée, disciplinée, soldée et soumise à des revues régulières, devait suffire à défendre le royaume; qu'enfin, une telle armée était dangereuse parce qu'elle pouvait devenir aux mains du prince un instrument de despotisme ou de conquête[2]. La création des francs archers fut particulièrement mal vue de la noblesse, qui considérait le service des armes comme un privilége, et n'admettait le concours des milices régulières que dans une mesure restreinte. L'importance des résultats obtenus par Charles VII a justement décidé les historiens à lui donner raison. Il est cependant nécessaire de rappeler ces critiques, qui font apprécier l'esprit du temps et dont quelques-unes étaient sérieuses. Le système ancien était devenu insuffisant, impraticable; une réforme était nécessaire. Mais le nouveau système avait l'inconvénient d'augmenter les charges de l'État, il était dangereux, parce qu'il devait favoriser les tendances absolutistes et inspirer à plusieurs rois le goût des conquêtes étrangères.

La permanence de l'armée eut pour conséquence celle des impôts. Dans la réalité, les impôts étaient déjà permanents ou à peu près, mais on les considérait comme revenu extraordinaire, et ils devinrent revenu ordinaire. Ce changement en

[1] On eut des bouches à feu de plusieurs sortes, qu'on appelait bombardes, gros canons, serpentines, crapaudeaux, coulevrines, etc.

[2] Ces idées sont très-nettement exposées par Thomas Basin.

amena un autre. Ils cessèrent d'être votés par les états, après l'assemblée d'Orléans en 1439. Le vote préalable ne fut aboli par aucun acte législatif; mais on le laissa tomber en désuétude, du moins partout ailleurs que dans le Languedoc, la province qui tenait le plus à ses libertés et à ses droits historiques. Les états du Languedoc continuèrent d'être convoqués pour voter les tailles et l'*équivalent*, c'est-à-dire les aides spéciales au pays et équivalentes aux aides royales.

Charles VII, en supprimant le vote de fait, suivit un exemple que Charles V avait déjà donné dans des circonstances identiques. Il profita d'un prétexte, celui de la fixité des besoins, pour se délivrer d'une obligation qui était souvent une formalité inutile, quelquefois une gêne et un contrôle. Il voulut être plus libre, et il le fut. Ses derniers succès et les nécessités de la lutte qu'il soutenait contre l'Angleterre firent accepter assez généralement une suspension des assemblées d'états, suspension qu'on pouvait d'ailleurs croire temporaire et qui n'était pas une suppression absolue.

XXIII. — Parmi les moyens dont on se servit pour rétablir la fortune publique, un des plus importants fut une refonte complète et générale des règlements de finance et des ordonnances de comptabilité. Jacques Cœur, l'*argentier* du roi, fut l'auteur de ce grand travail, ou du moins y prit la principale part. Le détail d'une telle réforme ne peut être exposé ici. Il suffira de dire que le désordre des temps précédents l'avait rendue tout à fait obligatoire, et que le régime financier fut amélioré dans toutes ses parties.

On détermina de nouveau et on étendit les attributions de la chambre des comptes; on la déclara souveraine, et on la débarrassa de toutes les prétentions que le parlement élevait encore à la connaissance des affaires financières.

On détermina également avec une précision nouvelle les attributions de l'administration du domaine, qui avait à sa tête les trésoriers, et celles de l'administration des impôts (tailles, aides et gabelles), dirigée par un receveur général et des généraux de finances. Parmi ces généraux, les uns étaient directeurs, ordonnateurs et inspecteurs du service; d'autres, chargés de juger les affaires contentieuses, formaient un tribunal spécial qu'on appelait la cour des aides. Cette cour fut à son tour déclarée souveraine et rendue indépendante du parlement.

On enleva aux tribunaux ordinaires des seigneurs et des églises toute ingérence dans les questions d'impôt. Ainsi l'administration fut régularisée, et la justice administrative, au moins pour les affaires financières, constituée d'une manière indépendante.

Charles VII revint enfin à l'usage déjà suivi par ses prédécesseurs, mais à peu près abandonné en raison du malheur des temps, d'affecter des dotations spéciales aux dépenses de sa maison, ce qui était d'autant plus important que la maison du roi comprenait différents services publics, entre autres celui de la guerre.

L'ordre judiciaire avait beaucoup souffert des divisions politiques et de la scission du parlement en deux corps, dont l'un avait siégé à Paris sous le gouvernement anglais, et l'autre à Poitiers auprès du roi. Aux anciens abus s'en étaient ajoutés de nouveaux, triste fruit des malheurs publics. Dès l'année 1437, qui fut celle de la réintégration définitive du parlement à Paris, Charles VII entra dans une série de mesures que couronnèrent deux grandes ordonnances rendues en 1446 et en 1454. Il régla de nouveau la composition et la compétence des tribunaux à tous les degrés, les devoirs des juges, la procédure. Il voulut mettre un terme aux empiétements des juridictions les unes sur les autres. Il limita les pouvoirs du parlement, qui étaient trop étendus, réserva certaines affaires au grand conseil et, d'un autre côté, soumit à sa juridiction l'université de Paris, très-déchue depuis le séjour des Anglais, et contre laquelle on peut supposer qu'il avait conservé une rancune et une défiance naturelles. Il était évidemment animé de la même défiance lorsqu'il enleva au parlement, en 1437, le droit de se recruter lui-même, droit qu'il lui rendit cependant en partie; car il prit en 1446 l'engagement de ne nommer aux charges vacantes que sur des listes de présentation. Il abolit la vénalité des offices de baillis et de sénéchaux. Il rétablit en 1437 et institua à Toulouse en 1443 le parlement spécial du Languedoc, qui avait déjà existé avant Philippe le Bel; il lui adjoignit même pour les provinces du Midi une chambre des comptes et une cour des aides qui siégèrent à Montpellier. Afin que la centralisation judiciaire ne souffrît pas de cette institution et qu'elle en fût au contraire fortifiée, les officiers des deux parlements furent considérés comme les membres d'un seul et même corps. Des créations semblables eurent lieu quelques années après dans les provinces qui furent reprises

aux Anglais. Enfin il fit tenir à Poitiers en 1454, à Thouars en 1455, à Bordeaux en 1466 des *grands-jours* ou assises analogues à celles qui se tenaient en Champagne, depuis la réunion de cette province à la couronne.

Un projet, annoncé dans les ordonnances de ce règne, consistait à rédiger toutes les coutumes du royaume et à valider seulement celles de leurs dispositions qui seraient admises par le parlement. On ne pouvait songer encore à l'uniformité des lois, mais on s'y acheminait par la révision des coutumes, qu'une foule de motifs rendaient d'ailleurs nécessaire.

Le gouvernement devait aussi prendre quelques mesures en faveur du commerce et de l'industrie. Partout les souffrances avaient été grandes, dans les villes comme dans les campagnes; les transactions avaient diminué, l'argent avait plus ou moins disparu. Des cités industrielles, comme Lyon et Troyes, avaient perdu une partie de leur population; des provinces, comme la Champagne et la Normandie, l'avaient vue, au dire des contemporains, diminuer de moitié. Il s'était établi des courants d'émigration, de la Champagne dans l'Empire, de la Normandie dans la Bretagne, l'Angleterre ou la Flandre, c'est-à-dire des pays ravagés par les armées à ceux que la guerre épargnait.

Les victoires et les réformes de Charles VII ranimèrent peu à peu le travail agricole et industriel. La paix de 1435 avec la Bourgogne, plus tard la trêve de 1444 avec les Anglais, rouvrirent les communications de province à province, et rendirent l'activité aux transactions. Monstrelet, Mathieu de Coucy et les autres contemporains l'attestent en termes formels. Le conseil du roi entreprit de supprimer ou de racheter les péages des fleuves, qui étaient un des principaux obstacles au rétablissement du commerce, et qui, fort diminués autrefois, s'étaient reconstitués, multipliés ou aggravés, pendant que les Anglais étaient maîtres d'une partie de la France et que la guerre élevait une barrière entre les États du duc de Bourgogne et ceux du roi. Diverses ordonnances affranchirent en 1441 la navigation de la Marne, en 1444 celle de la Seine et de l'Oise, au moins sur les points les plus importants. La navigation de la Seine fut entièrement débarrassée en 1450 des entraves créées par les prétentions rivales des deux compagnies française et normande; Paris communiqua depuis lors avec Rouen aussi librement par eau que par terre. En 1448, on supprima après révision une partie des péages de la Loire, et

un syndicat fut formé à Orléans pour le rachat de ceux que l'on conservait. La connaissance des affaires de péages fut enlevée aux juges des seigneurs et attribuée exclusivement à ceux du roi.

Une ordonnance de 1443 créa trois foires annuelles à Lyon, de vingt jours chacune, franches et quittes de toute imposition, avec sauvegarde royale pour les marchands et les marchandises. On voulait à la fois relever la ville de Lyon, et faire concurrence sur une terre française aux foires de Genève, qui venaient de prendre un grand développement. On admit à ces nouvelles foires tous les étrangers sans distinction, excepté ceux dont les gouvernements étaient en guerre avec la France. Dès le règne suivant, les Allemands, les Suisses, les Italiens surtout, affluèrent à Lyon. Les Italiens y fondèrent des maisons de banque qui en firent le marché d'argent le plus important de l'Europe. La *loge du change* fut pendant un temps pour l'Europe ce que devaient être à d'autres époques les bourses ou les banques de Londres et de Paris. C'est encore aux Italiens que Lyon dut la première introduction des métiers à fabriquer les étoffes de soie, c'est-à-dire les bases de sa prospérité future. Enfin ses foires lui valurent, à peu de temps de là, des presses célèbres qui la rendirent rivale de Venise pour le commerce des livres.

Les foires de Champagne, que la guerre avait longtemps suspendues, furent réinstituées et reprirent une certaine activité, sans toutefois retrouver leur splendeur, le commerce s'étant frayé d'autres voies en suivant une autre direction. Partout, à Troyes comme à Lyon, au Lendit et à Saint-Laurent près de Paris, on multiplia les priviléges, c'est-à-dire les garanties, pour les marchands étrangers. Ces priviléges furent étendus, après la conquête de la Normandie, aux foires de Saint-Romain près de Rouen et de Guibray près de Caen. Dans les dernières années de son règne, Charles VII donna l'exemple d'ouvrir des marchés sur tous les points du territoire, exemple qui fut fécond; car sous Louis XI et Charles VIII les créations de ce genre se multiplièrent avec une rapidité inouïe.

Nul doute que l'industrie n'ait recommencé à prospérer. On a remarqué qu'à partir de l'an 1440 les ordonnances relatives aux corporations devinrent très-nombreuses. On peut signaler l'industrie minière comme ayant reçu vers cette époque une certaine impulsion. Ses premiers priviléges datent de Charles VII; Louis XI les a ensuite renouvelés. On estime que la consom-

nement[1] ». Enfin le bruit courut qu'il s'était emporté jusqu'à lever la main sur la maîtresse du roi.

Au mois de décembre 1446 Antoine de Chabannes, devenu comte de Dammartin, découvrit à Charles VII un complot formé au sein de la garde écossaise qui l'entourait au château de Razilly, et il accusa le Dauphin d'en être l'auteur. Le roi, décidé à ne pas laisser renaître ces conspirations de palais dont il avait été longtemps le témoin impuissant ou la victime, fit punir plusieurs officiers de sa garde, et relégua son fils dans le gouvernement du Dauphiné, où il le soumit à une étroite surveillance.

Quant aux princes, ils se montraient animés des sentiments les plus pacifiques. Le comte d'Armagnac s'était remis en 1445 à la miséricorde du roi et avait obtenu son pardon. Le duc de Bourgogne ne s'occupait que d'entreprises étrangères, châtiant les factions de la Hollande, disputant le Luxembourg à la maison d'Autriche, ou envoyant une croisière dans la Méditerranée pour secourir l'empereur de Constantinople contre les Turcs. Toutes ces entreprises avaient d'ailleurs peu d'importance. Philippe le Bon se plaisait au milieu des fêtes et des pas d'armes dont Olivier de la Marche a laissé de si longues et amusantes descriptions. Les tournois et les joutes, que la lecture des anciens romans de chevalerie avait remis à la mode, remplissent les histoires du temps.

C'était la maison de Bretagne qui inspirait au roi le plus de soupçons, à cause du rôle douteux que ses princes avaient toujours joué, et des intrigues anglaises qui s'agitaient dans le pays. En 1446 Charles VII dénonça au duc François Ier Gilles, son frère, comme s'étant rendu coupable d'intelligences avec les Anglais et de différents autres crimes. Le duc fit arrêter son frère et assembla les états de la province à Redon pour le juger. Richemont, l'oncle des deux princes, déclara « que le roi ne faisait pas bien de vouloir ainsi détruire la maison de Bretagne ». Il était trop l'ennemi juré des Anglais pour que ses tentatives de conciliation fussent suspectes. Il parvint à obtenir de François Ier qu'il accordât la vie à son frère, et de Charles VII qu'il se contentât d'un nouveau serment du duc. Celui-ci jura entre les mains de Dunois « qu'il serait bon et loyal serviteur envers le roi, et le servirait sans fraude contre le roi d'Angleterre et ses alliés. » Mais Gilles fut retenu en

[1] Duclercq.

prison; il y succomba l'an 1450, et le bruit courut partout que le duc avait donné l'ordre de le faire mourir de faim.

Charles VII obtint, pendant les trêves avec les Anglais, un triomphe diplomatique assez important. Le schisme durait toujours, malgré le petit nombre d'adhérents que le concile de Bâle et l'antipape Félix V avaient conservés. Jusqu'à la mort d'Eugène IV, en 1447, les efforts tentés pour amener une conciliation définitive eurent peu de résultats. Mais quand les cardinaux lui eurent donné pour successeur Nicolas V, la France obtint que le nouvel élu fût reconnu par les États restés neutres. Le duc de Savoie, le seul prince resté fidèle à l'antipape, finit par céder aux sollicitations universelles et l'abandonna.

Félix V, qui n'avait plus pour lui que les cantons suisses, cessa dès lors de repousser la pensée d'une abdication, comme il avait fait jusque-là. Il voulut seulement en négocier les conditions avec la cour de Rome. Il déposa la tiare à Lausanne, en 1449. Les derniers membres encore vivants du concile de Bâle prononcèrent la dissolution de cette assemblée et reconnurent Nicolas V. L'unité de l'Église fut rétablie, et comme il arrive après toutes les grandes épreuves, Rome sortit de cette crise plus forte qu'auparavant. Nicolas V fut d'ailleurs un de ses pontifes les plus saints, les plus habiles et les plus savants. La France, qui avait tant contribué à l'extinction du grand schisme, eut encore l'honneur de mettre un terme à celui-ci par son initiative et sa diplomatie.

XXV. — Pendant que Charles VII préparait les forces nécessaires pour achever d'expulser les Anglais, ceux-ci le servaient admirablement par leurs divisions. Jamais la cour de Londres n'avait été aussi troublée qu'elle le fut après le mariage de Henri VI et de Marguerite d'Anjou. Le cardinal de Winchester, les ducs de Suffolk et de Somerset, auteurs de ce mariage et signataires des trêves, furent accusés d'avoir trahi l'honneur national. Marguerite d'Anjou, femme active et qui plus tard fut héroïque, mais qui était aussi altière et passionnée, ne fit rien pour calmer les défiances ou les haines populaires. On l'accusa d'être restée Française et de vouloir sacrifier le pays où elle régnait à celui où elle était née. Il y eut une émeute à Londres en 1447, causée par la mort subite du duc de Glocester, qui s'était opposé aux trêves avec la France. On répan-

dit le bruit que Marguerite d'Anjou l'avait empoisonné, et ce bruit fut accueilli partout avec la confiance la plus aveugle.

Ce fut Charles VII qui recommença les hostilités. En 1448 il se présenta sous les murs du Mans. Les Anglais n'avaient pas encore livré la ville à Charles du Maine, comme ils devaient le faire. Il obtint qu'elle le fût et consentit à signer alors une nouvelle trêve d'un an. Il employa ce temps à compléter sa réforme militaire par l'institution des francs archers.

En 1449, avant même que l'année fût expirée, les Anglais lui fournirent un autre motif d'entrer en campagne. Le 24 mars, le capitaine François l'Aragonais, qui était à leur service, surprit et enleva le château et la ville de Fougères, propriété du duc d'Alençon. Le duc de Bretagne, auquel ce dernier les avait engagés, en demanda la restitution aux ministres de Henri VI; Charles VII appuya la réclamation. Comme les Anglais ne se pressaient pas de le satisfaire, le duc arma ses vassaux, dont Richemont prit le commandement, et il les dirigea sur la Normandie. Le roi, sollicité de lui prêter main-forte, déclara qu'il avait à venger, outre le grief de la prise de Fougères, plusieurs attaques contre les Castillans et les Écossais, ses alliés, ainsi que contre les marchands de Dieppe ou de la Rochelle. Il dirigea sur la Normandie une partie de ses compagnies d'ordonnance, et convoqua le ban et l'arrière-ban, qui accourut de partout. Le duc de Bourgogne resta neutre personnellement, parce qu'il avait une trêve avec les Anglais; mais il laissa partir ses vassaux, qui s'empressèrent de se ranger sous les bannières royales.

Dunois fut nommé lieutenant général et eut le commandement en chef. Il entra en Normandie par la frontière de l'Ile de France, pendant que Richemont et les Bretons y entraient par celle de Bretagne, et le duc d'Alençon, avec un troisième corps moins considérable, par celle du Maine. Déjà quelques capitaines avaient enlevé de petites places, comme Pont-de-l'Arche, Conches, Gerberoi. Dunois parut le 19 juillet devant Verneuil; il chassa de la ville la garnison, qui se retira dans le château; il repoussa Talbot qui était venu la secourir, puis divisa ses troupes, en laissa une partie au siége du château, et marcha avec l'autre sur Pont-Audemer, qu'il enleva le 12 août au premier assaut. Le 23, le château de Verneuil capitula.

Dès l'entrée, Charles VII invita par une proclamation les Normands, et en particulier ceux de Rouen, à chasser l'étran-

ger. Leurs dispositions n'étaient pas douteuses; elles s'étaient déjà manifestées à plusieurs reprises par des actes significatifs. Ils n'hésitèrent plus à se prononcer, dès qu'ils virent l'armée royale, dont la bonne organisation et la discipline régulière frappaient tout le monde d'étonnement. Ils remplacèrent à l'envi leurs croix rouges d'Angleterre par des croix blanches de France. Aussitôt Pont-Audemer pris, Lisieux et Pont-l'Évêque ouvrirent leurs portes. Thomas Basin, évêque de Lisieux, donna le signal de cet entraînement, que le clergé partageait et même entreprenait de diriger.

L'armée française, s'étant repliée sur le Vexin, n'eut qu'à paraître pour décider Mantes, Vernon, Gournay, la Roche-Guyon, à chasser leurs garnisons, d'ailleurs peu nombreuses, et hors d'état de se soutenir les unes les autres. Le château Gaillard opposa seul une résistance sérieuse; il fallut le tenir bloqué pendant six semaines. Pour rendre les soumissions plus faciles, les Français eurent soin de confirmer partout les priviléges, de maintenir les feudataires qui posaient les armes dans la possession de leurs fiefs, enfin de ne pas traiter le pays en conquérants.

Somerset, qui gouvernait la Normandie assisté de Talbot, demeura immobile; vainement adressa-t-il au conseil d'Angleterre demande sur demande pour qu'on lui envoyât de nouvelles troupes, il n'en reçut aucune, et ne put ni secourir ses garnisons ni les concentrer et les rallier; il ne pouvait même pas compter sur les bandes d'aventuriers qui étaient censées lui obéir, et dont les Normands faisaient une comparaison très-désavantageuse avec les troupes régulières de Charles VII. Voyant sa faiblesse et les dispositions du pays, il ne jugea pas prudent de tenir la campagne; il alla s'enfermer à Rouen, où il voulait d'ailleurs arrêter ou prévenir les complots par sa présence; dès les premiers jours de la guerre il y avait découvert une conspiration.

Pendant que Dunois obtenait ces succès rapides et que Charles VII entrait en personne dans plusieurs villes de la Normandie, le connétable et le duc de Bretagne s'emparaient de leur côté de Saint-James de Beuvron et de Mortain. Ils pénétrèrent dans le Cotentin, occupèrent sans coup férir Coutances, Saint-Lô, Carentan, Valognes, dont les garnisons se retirèrent à leur approche, puis revinrent assiéger le château de Fougères. Le condottiere François l'Aragonais y tint un certain temps, mais il finit par vendre sa soumission et se mit au ser-

vice de la France. Le duc d'Alençon rentra ainsi en possession de sa forteresse.

Tout l'effort de la guerre devait se concentrer sur Rouen. Dunois se présenta avec des troupes sous les murs de la ville, espérant qu'à sa vue les habitants se soulèveraient. Ils furent contenus par Somerset et Talbot. Les Français durent se replier à Pont-de-l'Arche, où le roi avait établi son quartier général. Quelques jours après, Dunois, comptant encore sur un complot qui devait lui ouvrir deux des portes, revint à la charge ; il tenta même un assaut. Somerset empêcha le complot d'éclater et repoussa l'assaut. Cependant l'agitation était extrême dans la ville ; les bourgeois demandèrent qu'on négociât. Dès le lendemain une ambassade de Rouennais et d'Anglais, l'archevêque en tête, fut envoyée à Charles VII.

Les Rouennais convinrent que la ville se rendrait, à la condition que la garnison anglaise et tous ceux qui voudraient la suivre seraient libres de se retirer. Somerset refusa ces conditions ; alors les habitants, encouragés par la présence du roi dont l'avant-garde était déjà sur les hauteurs de Sainte-Catherine, se levèrent de tous côtés et balayèrent devant eux les Anglais, qu'ils forcèrent à s'enfermer dans le palais, le château et quelques autres positions. Ils firent même entrer plusieurs compagnies françaises dans l'intérieur de la ville. Au bout de douze jours, Somerset fut réduit à capituler et à signer des conditions beaucoup plus dures que celles auxquelles il avait refusé de souscrire. Il dut s'engager à remettre six des forteresses qu'il possédait encore dans la haute Normandie, à ne garder que celle d'Honfleur, et à payer une rançon de cinquante mille écus d'or. Talbot et d'autres chevaliers furent livrés en otage jusqu'à l'entier accomplissement du traité. Charles VII fit une entrée solennelle à Rouen le 10 novembre, suivi des princes du sang et des grands dignitaires de la cour ; parmi ces derniers on distinguait Jacques Cœur, qui avait avancé deux cent mille écus d'or pour la conquête de la Normandie. Venaient ensuite les compagnies de gens d'armes, dont on admirait le bon ordre, la riche tenue, et surtout la discipline, aussi bien observée pendant la guerre que pendant la paix. Jamais conquête n'avait été plus rapide ni plus sûre. Le roi donna à la ville de Rouen Dunois pour gouverneur, Brézé pour capitaine, et Guillaume Cousinot pour bailli. Il confirma tous ses priviléges, l'Échiquier, la coutume de Normandie, la

qu'au moyen âge, ne pouvaient résister à la puissance des nouveaux moyens d'attaque. Mais Charles VII voulut ménager les habitants et éviter un assaut. Il comptait sur la faiblesse de la garnison anglaise, qui, n'ayant pas l'espoir d'être secourue, capitula le 1er juillet. Il laissa Somerset se retirer en payant une rançon de trois cent mille écus d'or.

Les Anglais gardaient encore deux garnisons, à Falaise et à Cherbourg. Falaise fut assiégée par Jean Bureau, et se rendit en stipulant seulement la liberté de Talbot, son ancien gouverneur. Cherbourg capitula ensuite au mois d'août. La Normandie entière se retrouva française.

La nouvelle de ces événements causa au delà du détroit une irritation facile à comprendre. Les gens du pays de Kent marchèrent sur Londres, y ameutèrent le petit peuple, et forcèrent le gouvernement à leur livrer deux des ministres, auxquels ils firent trancher la tête. La bourgeoisie, très-hostile à la reine française et à ses conseillers, ne s'arma pour réprimer ce mouvement que lorsqu'elle vit les émeutiers victorieux mettre des maisons au pillage. D'un autre côté, un des princes du sang, Richard, duc d'York, obligea le roi de convoquer le parlement et se fit le chef d'une opposition déclarée. Depuis ce jour, les divisions intérieures, prélude de la sanglante guerre des deux roses, paralysèrent toutes les forces de l'Angleterre, qui se trouva hors d'état de sauver ses provinces du continent.

L'armée française était si bien disposée par le succès de ses dernières campagnes, qu'aussitôt la Normandie soumise, Charles VII résolut d'attaquer la Guyenne. On y escarmouchait déjà depuis 1449, et le comte de Foix avait occupé, à la tête des milices méridionales, la place de Mauléon-de-Soule. En 1450, après la prise de Cherbourg, Charles VII fit passer dans le Midi une partie de ses troupes, sous le commandement de Jean de Blois, comte de Penthièvre, qui était aussi vicomte de Limoges et comte de Périgord. On maintint ces troupes soumises à la même discipline qu'en Normandie. Elles étaient soldées avec régularité et payaient exactement leurs fournitures. Elles enlevèrent Bergerac, la Roche-Chalais, et occupèrent le pays jusqu'à la Dordogne.

Au début de la campagne suivante, Dunois amena les restes de l'armée royale, et les opérations militaires furent conduites plus vivement. Les Anglais n'étaient pas plus en état de défendre la Guyenne que la Normandie. Ils n'y avaient que de petites gar-

entrepôts. Ses opérations présentaient la plus grande variété; il faisait avec l'Orient le change, la banque et le commerce de toute espèce de produits. Il y entretenait, dans les différentes places, particulièrement dans la Syrie et l'Égypte, qu'il avait visitées, une véritable armée de facteurs; il en compta jusqu'à trois cents. Il releva l'ancien commerce maritime, alors très-déchu, de Montpellier, du Languedoc et de la Provence, et le rendit en peu d'années assez puissant pour porter un ombrage sérieux aux Vénitiens et aux Génois. La Provence avait particulièrement souffert dans ses intérêts maritimes, depuis qu'elle appartenait aux ducs d'Anjou, à cause des guerres de ces princes dans le royaume de Naples. Jacques Cœur l'associa à ses entreprises; il se fit reconnaître *bourgeois* de Marseille, et y eut un de ses principaux établissements.

Ainsi, en s'assurant à lui-même d'immenses profits, il servait la France. Il acquit une assez grande influence personnelle en Orient pour négocier et conclure un traité entre Charles VII et le sultan d'Égypte, traité destiné à soustraire les marchands français aux avanies trop ordinaires dont ils étaient victimes dans les pays musulmans. Il usa pareillement de son crédit pour régler les démêlés des Vénitiens et des chevaliers de Rhodes avec le sultan. Enfin, le pavillon français reparut, grâce à lui, dans les Échelles du Levant, avec un tel éclat « qu'il n'y eut plus dans la mer d'Orient, pour emprunter les pompeuses expressions de Chastellain, mast revêtu sinon de fleurs des lys. »

Un tel homme, « plein d'industrie et de haut engin, » dit encore le même chroniqueur, était appelé à rendre à Charles VII, par le crédit qu'il s'était fait, des services financiers égaux à ses services commerciaux. Il lui en rendit en effet dès le temps où le malheureux prince promenait sa royauté errante de château en château. Quand le roi fut rentré à Paris, il devint son *argentier* ou trésorier privé; il rétablit les monnaies, dont la perturbation avait causé longtemps une souffrance générale. En 1440, il fut anobli. Peu de temps après, on le chargea d'installer le nouveau parlement de Toulouse, et depuis lors, il remplit chaque année les fonctions de commissaire près des états du Languedoc. On lui confia même plusieurs ambassades, une entre autres auprès du pape Nicolas V. Ce fut lui qui négocia le rétablissement de l'accord entre le saint-siége et le concile de Bâle.

Ces missions et ces emplois ne l'empêchèrent pas de pour-

suivre ses entreprises commerciales; il faisait diriger sa maison par son neveu et des facteurs qu'il avait enrichis avec lui. Il obtint du roi, pour cela, une dérogation spéciale aux ordonnances qui défendaient aux officiers royaux de trafiquer pour leur compte. Sa fortune, qu'on a essayé vainement d'évaluer, passait pour fabuleuse. Il possédait une vingtaine de seigneuries, avec d'immenses domaines ruraux, des mines dans le Lyonnais, des maisons dans plusieurs villes, indépendamment des fonds placés dans les spéculations et le commerce maritime. Il fit construire à Bourges, d'après le type, modifié toutefois, des beaux édifices italiens, la maison célèbre qui porte encore son nom. Les contemporains y admiraient un luxe inaccoutumé de sculptures, d'ornements artistiques et de figures peintes représentant tous les personnages de sa famille. Malgré d'inévitables dégradations, il en reste assez aujourd'hui pour donner une idée de la splendeur d'une telle habitation et du genre de décorations intérieures qui était dans le goût du temps. On y lisait partout l'ambitieuse devise du maître : *A cœurs vaillants rien impossible.*

Jacques Cœur, arrivé à l'apogée de la fortune et des dignités, se trouva dans une situation complexe et périlleuse. Comme il dirigeait la plus grande maison de banque et de commerce qu'il y eût en Europe, et qu'il était en même temps officier de l'État, la légitimité de ses opérations et de ses gains pouvait être mise en soupçon. Comme il jouissait de priviléges réels pour le commerce étranger, ces priviléges devaient lui susciter des jalousies et des hostilités. Comme enfin il exerçait à la cour une influence d'une nature particulière et jusque-là sans précédents, sa faveur inspira de l'ombrage. Sa fortune, que l'opinion publique s'exagéra outre mesure, ainsi qu'il arrive toujours, excita l'envie. Il eut contre lui l'opposition malveillante qui pouvait s'attacher à un financier, à un conseiller du roi, à un parvenu. Il mécontenta tous ceux qu'il ne put obliger ni ménager suffisamment. L'intégrité des financiers était chose rare et à laquelle on ne croyait point. Un receveur général des finances, Jean de Sancoins, subit un procès de malversation et fut condamné à une amende de soixante mille écus d'or emportant la confiscation des biens. Jacques Cœur fut en butte à des accusations du même genre, et pour mieux le desservir auprès du roi, on l'accusa encore d'avoir eu des intelligences avec le Dauphin, relégué dans le gouvernement du Dauphiné, de lui

avoir avancé de l'argent, d'avoir même contribué, de concert avec lui, à empoisonner Agnès Sorel, qui était morte dans le courant de l'année 1450.

Sous le poids de ces différentes accusations, Jacques Cœur fut emprisonné à Taillebourg. On saisit ses biens, et on nomma pour le juger une commission dont les principaux membres furent le comte de Dammartin, le sire de Gouffier, chambellan, Jean Bureau et le Florentin Otto Castellani, trésorier de Toulouse. Quoique choisis parmi ses ennemis, ils reconnurent que la plupart des imputations au sujet desquelles on l'avait arrêté étaient calomnieuses, et qu'il n'y avait pas lieu de le condamner. Mais cette première accusation, qui ne reposait que sur des soupçons et le bruit public, servit de prélude à une autre plus sérieuse. En examinant ses opérations de commerce, on releva un certain nombre d'actes et de faits contraires aux lois. Il avait exporté de grandes quantités d'or et d'argent, entretenu des relations avec les ennemis de la foi, contrairement aux défenses du gouvernement et de l'Église. Il allégua les dispenses qu'il avait obtenues du roi et du Pape. On lui reprocha ensuite d'avoir abusé de sa charge de commissaire près des états du Languedoc pour faire des gains illicites, d'avoir malversé dans la gestion des intérêts de la province, et reçu un don manuel des états.

Que les opérations de Jacques Cœur ne fussent pas irréprochables, au moins à notre point de vue actuel, on peut l'affirmer sans témérité. Qu'il ait profité de son crédit pour obtenir, à l'égard de certaines lois prohibitives, des dispenses équivalant à de véritables monopoles, il n'est pas davantage permis d'en douter. Qu'enfin il ait reçu un don des états de Languedoc, le fait, s'il n'est pas absolument prouvé pour nous, est des plus probables. Mais d'une part, il ne paraît pas que les idées de moralité en matière commerciale et même administrative fussent arrêtées comme elles l'ont été depuis. Ensuite les juges étaient les ennemis personnels de l'accusé, et quelques-uns ses débiteurs. Son procès fut un procès politique. On le traita sans ménagement, on entrava sa défense, on ne lui laissa d'autre conseil que celui de deux de ses facteurs; on lui refusa les délais nécessaires pour faire venir les pièces utiles à sa justification. Son fils Jean Cœur, archevêque de Bourges, s'unit à l'évêque de Poitiers, et tous deux protestèrent contre ces irrégularités. Ils essayèrent de le sauver en invoquant pour lui le

privilége de cléricature, car il avait été tonsuré dans sa jeunesse; mais les tribunaux laïques n'étaient pas forcés de reconnaître ce dernier privilége, et la réclamation ne fut pas admise. Les juges poursuivirent l'instruction, ne firent grâce à l'accusé que de la torture, et rendirent leur arrêt le 29 mai 1453. Jacques Cœur, convaincu d'avoir commis des concussions et envoyé des armes aux infidèles, fut déclaré coupable de lèse-majesté, déclaration qui entraînait la mort et la confiscation des biens.

Charles VII commua la peine, en raison des grands services que son argentier lui avait rendus. Il lui accorda la vie et ne confisqua qu'une partie de ses biens. On exigea de lui seulement qu'il payât de fortes sommes à différents titres, qu'il restituât ce qu'il avait acquis indûment et qu'il fît une amende honorable en public. Il dut confesser publiquement, dans une salle du prétoire de Poitiers, à genoux et nu-tête, sans chaperon ni ceinture, une torche de cire à la main, en présence du procureur général, la vérité des griefs contenus dans son arrêt. On l'enferma ensuite dans un donjon.

Il s'échappa sous un déguisement après quelques mois de captivité, et se rendit en Italie, où il recommença de nouvelles entreprises destinées à rétablir sa fortune; tous ses facteurs lui étaient restés fidèles. Mais il mourut en 1456, après avoir reçu du Pape le commandement des galères pontificales contre les ennemis de la foi, dignité qui équivalait pour lui à une réhabilitation.

Son procès fut l'œuvre de passions et de haines aussi injustes qu'aveugles. Odieux à ce titre, il le devint encore davantage par les circonstances qui le suivirent. Plusieurs de ses auteurs, Castellani, Gouffier, ne tardèrent pas à être condamnés pour crimes avérés. D'autres, comme le comte de Dammartin, se rendirent acquéreurs à bas prix des biens du condamné, qu'ils partagèrent avec des courtisans et avec madame de Villequier, nouvelle maîtresse du roi.

Cependant les fils de Jacques Cœur obtinrent de Charles VII quelques restitutions, et plus tard Louis XI les autorisa à présenter au parlement une demande en révision. Ils exposèrent dans leur requête que leur père avait pris une part importante au maniement des finances, « où il s'était gouverné au bien du pays, et qu'il avait mis sus grand navigage de galées sur mer, au grand honneur, louange et profit du royaume et de la chose publique des Français. » L'affaire fut étouffée à cause du nom-

bre et de la qualité des personnes qui y étaient impliquées; Jacques Cœur n'en fut pas moins réhabilité par l'opinion.

Il l'a été par l'histoire sans hésitation aucune. Elle a considéré, non pas ses actes, dont il ne nous est pas possible de connaître tous les détails, mais la manière odieuse dont agirent ses ennemis, et les immenses services qu'il avait rendus. Disposée à l'indulgence par ces motifs et par la considération que la morale publique ne pouvait être de son temps aussi scrupuleuse que du nôtre, elle n'a voulu voir dans sa condamnation qu'un nouvel exemple de l'ingratitude de Charles VII.

Le fondateur du crédit public en France a donc laissé une mémoire célèbre. Sa célébrité même, loin de diminuer, a grandi avec le temps, parce qu'on a mieux compris l'importance de ce qu'il a fait, et que les entreprises de commerce et de finance, s'étendant et se perfectionnant, ont ramené l'attention sur lui. Il est malheureusement regrettable que les auteurs contemporains ne lui aient pas toujours accordé dans leurs écrits la place qu'il eût dû y occuper, soit que ses spéculations fussent d'une nature trop secrète, soit que son procès et sa condamnation leur commandassent le silence, soit enfin, et c'est là sans doute la raison principale, qu'on n'attachât pas alors aux questions d'économie publique l'importance que nous avons appris aujourd'hui à leur donner.

XXVII. — Charles VII continuait d'observer le Dauphin avec une défiance extrême, et celui-ci, enfermé dans le gouvernement du Dauphiné, semblait prendre à tâche de la justifier. Il agissait en souverain dans une province qui avait d'ailleurs une organisation assez indépendante du reste de la monarchie. On craignait toujours que pour s'emparer du pouvoir il ne formât une ligue avec les princes et ne cherchât des alliances à l'étranger. Aussi les gouvernements de la Normandie et de la Guyenne qu'il demanda successivement lui furent-ils refusés. Il voulut s'assurer l'appui de la maison de Savoie, voisine du Dauphiné, et il s'empressa d'épouser dans ce but, en 1451, une princesse de cette maison, quoiqu'elle n'eût encore que six ans. Charles VII, qui s'était opposé à ce mariage, résolut de punir le duc de Savoie, fit marcher ses troupes contre lui en 1452, et s'avança en personne jusque dans le Forez. Le Dauphin, pour soutenir son beau-père, organisa pans le Dauphiné des compagnies de gendarmes et de francs

archers sur le modèle de celles de France. Le cardinal d'Estouteville intervint comme médiateur au nom du Pape, et entreprit de négocier un rapprochement auquel la fierté blessée du père et l'obstination du fils mettaient un égal obstacle. Une réconciliation n'était pas possible; mais la nouvelle subite d'une révolte de la Guyenne et d'un débarquement des Anglais décida le roi à conclure un compromis, pour avoir la libre disposition de ses forces.

On avait assujetti la Guyenne au payement de la taille pour les gens d'armes, malgré l'opposition des états, qui déclaraient n'avoir aucun besoin de gendarmes pour garder le pays, et se plaignaient de cette nouvelle charge ajoutée à celle des aides et des autres taxes indirectes. Ils la prétendaient même contraire à leurs priviléges. Des députés allèrent à Bourges présenter une requête au roi; il refusa de les satisfaire. Le mécontentement fut général dans toute la province; il fut particulièrement vif à Bordeaux, dont les intérêts de commerce souffraient de la séparation avec l'Angleterre, et où plusieurs seigneurs puissants étaient restés dévoués aux Anglais. L'un d'eux, Lesparre, se rendit à Londres; il y trouva le conseil de Henri VI momentanément raffermi, et il décida la reine et Somerset à faire une tentative sur le continent pour réparer leurs derniers revers. Cinq mille hommes d'armes, commandés par le vieux lord Talbot, comte de Shrewsbury, descendirent dans la Gironde. Talbot parut le 20 octobre en vue de Bordeaux, et y entra comme par surprise. La ville, dont la garnison était insuffisante, ouvrit ses portes et livra même les officiers français qui se trouvaient dans ses murs. Les Anglais s'y établirent; ils enlevèrent encore plusieurs petites places, comme Chalais, Jonzac et Castillon sur la Dordogne.

On ne s'explique pas comment Charles VII avait pu laisser la Guyenne dégarnie de troupes à ce point. Quoi qu'il en soit, aussitôt la nouvelle reçue, il se hâta de traiter à Feurs avec son fils et le duc de Savoie pour courir en Guyenne. Mais la saison avancée ne lui permit que d'arrêter les progrès de l'ennemi, et de renforcer les garnisons qui étaient trop faibles. Il dut remettre l'action décisive à la campagne prochaine.

Au mois de juin 1453, la plus grande partie des troupes royales fut dirigée vers la Garonne. On commença par reprendre Chalais. Ensuite une division, commandée par Jean de Penthièvre, et comprenant l'artillerie de Jean Bureau, alla mettre

le siége devant Castillon, la plus forte des places occupées par les Anglais. Talbot venait de recevoir quelques renforts, mais en nombre insuffisant; il savait n'avoir plus à attendre ni un homme ni un écu, et comme il ne pouvait opposer aux Français que des forces inférieures, la prudence lui commandait de s'enfermer à Bordeaux. Mais les Bordelais furent effrayés de la pensée de soutenir un siége; ils craignirent que l'Angleterre ne les abandonnât, comme elle avait fait une fois, et ils menacèrent de traiter avec Charles VII si le sort de la guerre n'était promptement fixé par une bataille. Dans cette extrémité, Talbot n'avait plus qu'à tenter la fortune. Il courut à Castillon avec cinq ou six mille hommes pour essayer d'en faire lever le siége. Le 17 juillet il surprit les francs archers dans leur campement, qu'il enleva, il ordonna ensuite aux chevaliers anglais de mettre pied à terre et de marcher à l'assaut du parc fortifié où était l'artillerie de Jean Bureau. Il avait trop peu de monde pour le succès d'une attaque aussi désespérée. Les gendarmes français, ralliant une partie des francs archers, repoussèrent l'assaut sans beaucoup de peine, puis poursuivirent et dispersèrent les assaillants. Le vieux Talbot, âgé de quatre-vingts ans, resta sur le champ de bataille avec un de ses fils.

La garnison de Castillon se rendit aux vainqueurs. Charles VII vint à Libourne prendre le commandement général de ses troupes. On occupa le Médoc, et Bordeaux fut cerné. Les sires de Lesparre et de Duras y tinrent sept semaines, au bout desquelles ils se trouvèrent réduits à l'extrémité. Sur terre, l'artillerie française était au moment de faire brèche. En même temps une flotte de la Rochelle, assistée de navires bretons, hollandais et castillans, bloquait la Gironde et interceptait les convois. Le roi, assuré de forcer la ville, aima mieux, comme il avait fait à Caen, éviter un assaut et les malheurs qui en eussent été la suite inévitable. Il consentit à laisser les Anglais se retirer. La capitulation eut lieu le 17 octobre. Charles VII accorda une amnistie aux habitants, en exceptant toutefois vingt personnes, qui furent bannies. Le sire de Lesparre était du nombre; il rentra peu de temps après pour tramer un nouveau complot; il fut pris et eut la tête tranchée.

La ville fut privée de ses priviléges et condamnée au payement de cent mille écus d'or; elle obtint plus tard, il est vrai, remise d'une partie de cette amende. La taille pour les gendarmes fut maintenue dans toute la province. il en fut de même

ce dernier cas ; on les exempta d'impôts, à la charge d'entretenir leurs ports.

Les Anglais, rejetés dans leur île, allaient stérilement user leurs forces dans une guerre civile de trente ans. La France, redevenue maîtresse de son territoire naturel et forte de l'ascendant qu'elle avait si sûrement conquis, songea un instant à les poursuivre jusque chez eux. Mais Charles VII, qui avait pris l'habitude de n'agir qu'avec prudence et à coup sûr, craignit de compromettre les résultats obtenus et s'occupa surtout de les consolider. Dans ce but, il s'efforça d'étendre ses alliances, de prévenir les complots à l'intérieur, de fortifier le progrès que faisait dans le pays entier le sentiment national uni au sentiment monarchique. Jamais peut-être ces deux sentiments n'avaient été mieux confondus.

XXVIII. — Pendant que le roi conquérait la Guyenne, le duc de Bourgogne gardait une stricte neutralité. Fidèle aux stipulations du traité d'Arras, il s'était imposé la loi de ne pas traiter avec les Anglais, ou du moins de ne faire avec eux que les trêves marchandes exigées par les intérêts de ses États. Il était d'ailleurs occupé de plusieurs guerres dans les Pays-Bas, et il dut réprimer à Gand des troubles très-graves.

Gand était alors la plus puissante des villes de Flandre. Elle était assez populeuse pour mettre au premier signal dix-huit ou vingt mille hommes sur pied. Elle jouissait de tous les priviléges possibles : priviléges industriels, qui assuraient à ses cinquante-deux corps de métiers les garanties, les avantages nécessaires pour la prospérité de leurs travaux ; priviléges municipaux, qui donnaient aux habitants le droit d'élire librement leurs magistrats et leurs juges ; priviléges politiques enfin ; car la ville traitait pour ses intérêts propres avec les États étrangers, en sorte qu'elle formait une véritable république dont le comte de Flandre n'était que le suzerain. Sans doute ces priviléges n'étaient pas particuliers aux Gantois ; la Flandre à peu près entière en possédait de semblables, mais nulle autre part ils ne formaient un aussi solide faisceau. *Messieurs de Gand,* comme on les appelait, étaient hors de pair comparés à tous leurs voisins, surtout depuis le rude traitement infligé à Bruges en 1437. Ils étaient très-indépendants vis-à-vis du duc de Bourgogne, recevaient rarement des ordres, exigeaient qu'on négociât avec eux, et n'avaient qu'un signe à faire pour réunir une

arrogant des Gantois, et répulsion pour les derniers actes de leur démagogie. Ils ne purent avoir pour eux que leur banlieue, c'est-à-dire le pays de Vaës et les cantons maritimes voisins des bouches de l'Escaut, cantons dont les intérêts étaient les mêmes que les leurs. Bruges refusa formellement d'embrasser leur querelle; les marchands étrangers qui s'y trouvaient établis se contentèrent d'offrir une médiation; elle ne fut pas acceptée. Les Gantois recherchèrent alors l'alliance de Liége et de quelques villes hollandaises qui leur envoyèrent des approvisionnements. Les Anglais leur promirent aussi un secours, mais ce secours arriva tard et ne fut que de quinze cents hommes.

Ils s'adressèrent enfin à la France, dont le roi, suzerain de la Flandre, y possédait une juridiction supérieure. Charles VII avait des démêlés continuels avec Philippe le Bon au sujet des droits régaliens qu'il prétendait exercer dans les États du duc. Le parlement de Paris et le conseil ne laissaient pas échapper une seule occasion d'y faire acte de juridiction, pour rappeler que c'étaient des dépendances du royaume. La difficulté roulait sur l'exécution du traité d'Arras, par lequel Charles VII avait renoncé à l'exercice de quelques droits particuliers, mais avec des conditions et des réserves dont l'interprétation soulevait des conflits. Le duc répondait aux plaintes des agents royaux en récriminant à son tour. Au fond, Charles VII et Philippe le Bon s'observaient, se ménageaient et se témoignaient de grandes défiances[1].

Charles VII, sollicité par les Gantois de les protéger, se contenta de leur offrir sa médiation. Il était alors occupé des affaires de la Savoie, et il allait l'être de celles de la Guyenne. Ce qu'il craignait le plus, c'était de voir les Anglais rentrer sur le continent par la Flandre à la faveur des troubles qui la déchiraient. Il envoya des ambassadeurs à Philippe, au moment où ce dernier, ayant passé l'Escaut avec sa chevalerie, enlevait une à une les petites places du pays de Vaës. Les envoyés royaux engagèrent le duc à modérer ses exigences financières, et lui représentèrent la nécessité de terminer au plus tôt une guerre qui pouvait rouvrir aux Anglais les portes du royaume; ils proposèrent d'ailleurs une sentence arbitrale qui lui était toute favorable. Les Gantois devaient renoncer aux bannières

[1] Dansin, *Histoire du gouvernement de Charles VII.*

cul des relations contemporaines, périt massacrée ou noyée. Philippe ne put résister à la pitié que lui inspira la vue d'un pareil carnage.

Huit jours après sa victoire, il fit son entrée à Gand; les bourgeois le reçurent tête nue et pieds nus. Il leur imposa le traité que le roi leur avait offert à Lille l'année précédente, en l'aggravant toutefois. Les Gantois payèrent les frais de la guerre, perdirent leurs bannières, l'organisation indépendante de leurs métiers, et virent restreindre l'extension des droits de bourgeoisie. Ils durent faire amende honorable et demander grâce.

L'éclat qu'avaient jeté les grandes communes flamandes et les rigueurs d'une réaction qui, pour être moins sanglante qu'à Bruges, ne s'en exerça pas moins avec une dureté extrême après une guerre sans quartier, ont pu faire regretter à quelques points de vue la révolution qui réforma les constitutions de Bruges et de Gand, et réduisit les corporations de métiers au rôle subalterne qu'elles jouaient dans les villes de France. Au fond, cette révolution était inévitable. Il fallait que ces communes devinssent des républiques indépendantes ou fussent soumises au gouvernement de Flandre, et dans ce dernier cas elles ne pouvaient conserver que ceux de leurs priviléges qui étaient compatibles avec lui, c'est-à-dire les garanties de bonne administration ou de bonne justice, la liberté municipale et la protection de leurs intérêts. Maintenant, une ère pacifique allait succéder pour la Flandre et les Pays-Bas à une époque où leur activité avait été puissante, mais continuellement paralysée par des troubles et des guerres civiles.

XXIX. — Quelques jours avant les batailles de Castillon et de Gavre, la nouvelle se répandit que les Turcs étaient maîtres de Constantinople, que l'empire d'Orient avait définitivement succombé et que le croissant dominait sur le Bosphore. On vit bientôt les Grecs réfugiés et les chrétiens orientaux affluer dans toutes les cours de l'Europe.

Les espérances ou plutôt les illusions qu'avaient fait naître le concile de Florence et la proclamation de la réunion des deux Églises s'étaient bientôt dissipées. Cet accord tardif, consenti à la dernière heure par l'empereur et les chefs du clergé byzantin, avait été considéré par le peuple grec pris en masse comme une abdication de sa foi et de sa nationalité. Les Grecs aimaient

gogne que le légat trouva l'accueil le plus favorable. Philippe le Bon, quoique âgé de plus de cinquante ans, parut flatté dans son orgueil de l'idée de commander une armée composée de contingents européens et destinée à chasser les Turcs. Il célébra des fêtes d'une extrême magnificence à Lille, au mois de janvier 1454. Il y prodigua des sommes folles pour séduire et entraîner sa noblesse. On y vit paraître, au milieu d'un banquet, la figure de l'Église éplorée sollicitant le secours de ses enfants. Tous les vassaux et alliés de la maison de Bourgogne firent vœu « à Dieu, aux dames et au faisan », suivant un ancien usage, de prendre la croix et d'équiper leurs hommes d'armes. Mais l'enthousiasme excité ainsi eut un caractère chevaleresque bien plus que religieux. Il n'y avait pas là d'orateur sacré, comme saint Bernard ou Foulques de Neuilly, pour entraîner les assistants.

Philippe n'en poursuivit pas moins avec ténacité un projet qu'il avait embrassé avec ardeur. Il espérait se faire décerner par l'Empire et la France le commandement d'une armée européenne, et obtenir une délégation de Frédéric III et de Charles VII, retenus par des soins plus pressants. Il demanda le titre de vicaire impérial. Il visita l'Allemagne dans le cours de l'année 1454, y eut des conférences avec plusieurs princes, et assista à la diète de Ratisbonne, où l'on régla les contingents que fournirait chacun des États de l'Empire, et les conditions de l'entreprise commune. Toutefois l'Empereur ne parut pas à l'assemblée et se contenta de s'y faire représenter par Æneas Sylvius, alors son secrétaire. Au retour, Philippe sollicita de ses états d'Artois, de Hainaut et de Flandre, le vote de taxes considérables. De pareilles sollicitations étaient d'ailleurs des exigences.

La plus grande difficulté fut de faire agréer son projet à Charles VII. Pour le gagner, il lui offrit de lui déléguer le gouvernement de la Bourgogne en son absence. Il ne négligea rien pour dissiper ses ombrages. Il empêcha son fils, le comte de Charolais, d'épouser une princesse anglaise, et se hâta de le marier au contraire à une fille du duc de Bourbon.

Mais rien ne pouvait inquiéter le roi comme l'exécution d'un plan qui mettait Philippe en relations suivies avec tous les souverains de l'Europe, et devait, en cas de succès, faire de lui un empereur de Constantinople, car c'était là une ambition hautement avouée; on se flattait en Flandre de rétablir l'em-

pire latin fondé autrefois par Baudouin Ier. Charles VII montra donc en accueillant les propositions du duc encore plus de réserve et de défiance qu'à l'ordinaire. Dominé par ses jalousies ou des préoccupations plus immédiates, il se contenta de laisser prêcher la croisade et d'autoriser la levée de décimes sur le clergé; il se prêta peu aux vues de Philippe le Bon, et quant à lui, se refusa d'une manière formelle à envoyer en Orient ses vaisseaux, dont il pouvait avoir besoin au premier jour contre les Anglais. Il ne voulait nullement compromettre, pour un intérêt éloigné et douteux, les succès de son règne si laborieusement obtenus. Deux intérêts dominaient pour lui tous les autres, l'un, de tenir l'Angleterre en échec, l'autre de surveiller les menées des princes.

Cette indifférence ou ce mauvais vouloir de Charles VII paralysèrent le duc de Bourgogne, et contribuèrent à empêcher la réalisation des plans du saint-siége.

La prédication ordonnée par Nicolas V rencontra encore un autre genre de difficulté. La grande unité de l'Europe telle qu'elle avait existé en plein moyen âge, au temps des Grégoire et des Innocent, était fort affaiblie, sinon détruite; le schisme, les conciles, les pragmatiques avaient diminué partout l'autorité de la cour de Rome.

Les différents États, séparés par leurs besoins et leurs intérêts particuliers, tendaient à suivre chacun leur voie. Les liens antiques s'étaient donc plus ou moins brisés, sans qu'il se fût encore formé cette autre solidarité d'intérêts et de destinées qui rapproche aujourd'hui les nations et les gouvernements. L'Empereur aussi avait perdu, comme le Pape, la réalité de ses pouvoirs d'autrefois; il ne disposait plus des États d'Allemagne; il n'était que le chef d'une confédération peu consistante et malaisée à mettre en mouvement. Le caractère personnel de Frédéric III, prince lent et circonspect, n'était pas fait pour imprimer à l'Empire la direction énergique nécessaire en des circonstances pareilles; encore moins pour entraîner l'Europe, à défaut de la France. « Le Pape et l'Empereur, disait avec douleur Æneas Sylvius, inspirent le respect et non l'obéissance [1]. »

[1] « La chrétienté, disait Æneas, est un corps sans tête, une république qui n'a ni lois ni magistrats. Le Pape et l'Empereur ont l'éclat que donnent les grandes dignités; ce sont des fantômes éblouissants, mais ils sont hors d'état de commander, et personne ne veut obéir : chaque pays est gouverné par un souverain particulier, et chaque prince a des intérêts séparés. Quelle éloquence faudrait-il pour réunir sous le même drapeau un si grand nombre de puis-

XXX. — Charles VII avait dû en 1452, lors du soulèvement de la Guyenne, ajourner ses projets contre son fils. Cependant le Dauphin, retiré dans son gouvernement du Dauphiné, continuait d'y agir en maître et en prince indépendant. Il y faisait des édits, comme les ducs de Bourgogne et de Bretagne en faisaient dans leurs apanages. Il entretenait des relations suivies avec les puissances voisines, et signait des traités avec elles. Il instituait un parlement à Grenoble et une université à Valence. Il cherchait à s'entourer de la noblesse du pays, avec laquelle il avait formé sept compagnies d'ordonnance. Sa petite cour était le rendez-vous des mécontents; son hostilité un encouragement permanent à l'esprit d'indépendance que la haute noblesse était loin d'avoir perdu, et même aux complots; car dans tous les grands procès du temps, à commencer par celui de Jacques Cœur, un des principaux griefs articulés contre les accusés fut d'avoir eu des correspondances avec le Dauphin.

Ce n'est pas que Louis se fût rendu populaire dans sa province. Il y avait inspiré au contraire un mécontentement assez vif en y établissant de nouveaux impôts. Des plaintes contre son administration furent adressées à Charles VII. Le roi voulut l'obliger à renvoyer ses conseillers et à revenir près de lui. Rien n'était plus contraire que cet éloignement du Dauphin, quelles qu'en fussent les causes, sinon aux sentiments naturels, il ne fallait pas en demander à celui qui fut plus tard Louis XI, du moins à l'intérêt de la royauté et de la France. Mais ce fut en vain que le Pape et les rois d'Aragon et de Castille travaillèrent à un rapprochement. Le Dauphin continua d'opposer à toutes ces démarches des refus inébranlables.

Charles VII, qui se sentait assez fort pour ne pas laisser braver son autorité, même par son fils, et le voyait avec inquiétude armer la noblesse de son gouvernement, ordonna en 1456 au comte de Dammartin d'entrer à main armée dans le Dauphiné.

sances qui ne sont point d'accord et qui se détestent? Si l'on pouvait rassembler leurs troupes, qui oserait faire les fonctions de général? quel ordre établirait-on dans cette armée? quelle en serait la discipline militaire? qui voudrait entreprendre de nourrir une si grande multitude? Parviendrait-on à savoir leurs langues diverses ou à diriger leurs mœurs incompatibles? Quel homme viendrait à bout de réconcilier les Anglais et les Français, Gênes et l'Aragon, les Allemands et les peuples de la Hongrie et de la Bohême? Si les troupes chargées de cette guerre sont peu nombreuses, elles seront accablées par les infidèles, et si elles sont très-nombreuses, elles le seront par l'énormité de leurs masses et par leurs désordres. »

Louis, incapable de résister, fut abandonné par son beau-père le comte de Savoie, et n'échappa que par la fuite. Il passa le Rhône à peine accompagné, au milieu d'une grande chasse, traversa de toute la vitesse de son cheval le Bugey et le Valromey, et ne s'arrêta qu'après avoir atteint le pays de Saint-Claude en Franche-Comté, qui appartenait au duc de Bourgogne (août 1456). Il écrivit alors au roi qu'il se mettait sous la protection de Philippe le Bon, et qu'il était prêt à prendre la croix pour suivre ce prince en Orient. Peu de jours après, le duc l'accueillait en Brabant comme le futur héritier du trône, et lui donnait une hospitalité princière au château de Gennape, près de Bruxelles.

La médiation que Philippe le Bon voulut exercer à son tour entre le père et le fils n'eut pas plus de succès que les précédentes. Le Dauphin demeura intraitable, et le roi persista plus que jamais dans ses exigences.

Charles VII reprit le gouvernement du Dauphiné et des comtés de Valentinois et de Diois. Dans son irritation contre le duc de Bourgogne, il lui suscita tous les embarras qu'il put. Il soutint contre lui les réclamations de Ladislas, roi de Hongrie, qui lui contestait le Luxembourg. Il rechercha ou entretint avec soin les alliances propres à l'inquiéter, comme celles de l'Allemagne et des cantons suisses[1]. Il répondit à toutes les avances que lui firent les mécontents de la cour de Bruxelles. Le comte de Charolais, disgracié par son père pour avoir prétendu éloigner de lui ses principaux conseillers, les seigneurs de la maison de Croy, envoya offrir ses services au roi.

La guerre parut un instant près de recommencer. Charles VII résista pourtant aux membres de son conseil qui l'engageaient à l'entreprendre, et lui représentaient qu'elle tournerait nécessairement à son profit. Peut-être recula-t-il devant la pensée d'armer les fils contre les pères. Dans tous les cas, il jugea plus prudent et plus habile d'employer les voies pacifiques pour faire reconnaître ses prétentions et triompher son droit.

XXXI. — Il réservait alors toutes ses forces pour une guerre contre les Anglais, sachant combien ils étaient humiliés de leurs pertes, et craignant toujours qu'un des partis qui se

[1] Dès 1452 Charles VII avait signé un traité à Montils-lez-Tours avec les neuf cantons de Zurich, Berne, Soleure, Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwalden, Zug et Glaris.

disputaient le pouvoir au delà du détroit pendant la folie de Henri VI ne voulût assurer sa popularité par une entreprise dirigée contre la France. Il était décidé à les prévenir et à les attaquer chez eux. Il fit, en 1456, dans cette prévision, un traité avec le roi de Danemark, dont il voulait s'assurer le concours. Les Danois se rappelaient avoir été autrefois maîtres de l'Angleterre. On stipula qu'ils équiperaient cinquante vaisseaux, et mettraient sur pied six ou sept mille hommes que la France solderait. Les conquêtes devaient être partagées. Charles VII s'engageait en outre à soutenir Christian I[er] dans la Baltique contre les agressions de la Suède ou des villes hanséatiques. Mais ces projets n'eurent pas d'exécution. Tout se borna à l'armement d'une petite expédition navale qui, partie en 1457 des ports français d'Harfleur et de Dieppe, alla piller le port anglais de Sandwich.

Dans le temps où l'on formait ces plans contre l'Angleterre, on savait quelques-unes des provinces conquises travaillées sourdement par des émissaires de Henri VI, et ces intrigues appuyées par des trahisons. On avait découvert, en 1456, que le duc d'Alençon, mécontent du roi, négociait avec les Anglais pour leur livrer ses places de Domfront, Falaise et Granville. On intercepta des lettres qu'il écrivait au duc d'York. Le roi résolut de le traduire en jugement et de faire un exemple. Il donna l'ordre à Dunois de l'arrêter. L'instruction fut longue et dura deux ans. L'accusé, étant prince du sang, dut être jugé par les pairs, qui furent convoqués à Montargis, puis à Vendôme. Le duc de Bourgogne s'excusa; c'était le moment où ses relations avec Charles VII étaient devenues le plus difficiles; dans tous les cas, le souvenir du traité de Troyes expliquait son abstention, qui fut agréée. Richemont, devenu duc de Bretagne, s'excusa également, par le motif que le duc d'Alençon avait épousé sa nièce. Le roi, pour compléter la cour où plusieurs siéges demeuraient vacants, donna la pairie à d'autres princes. La cour des pairs, ainsi complétée, fut assistée de la plus grande partie des membres du conseil ou du parlement; les princes qui n'avaient pas de pairie siégèrent comme membres du conseil. Rien ne fut négligé pour donner au jugement la plus grande solennité, et à l'arrêt l'autorité d'un verdict national.

Le duc d'Alençon réclamait le château de Fougères qu'il avait engagé au duc de Bretagne, et qu'il soutenait être retenu

indûment par ce dernier. Il avouait des intelligences avec les Anglais, mais il prétendait n'avoir recherché leur appui que pour rentrer dans ce château et nullement pour leur livrer la France. Il se défendit d'avoir jamais voulu *être Anglais*. S'il ne s'était pas adressé au roi, c'est qu'il l'accusait d'ingratitude et qu'il lui reprochait de lui avoir déjà refusé justice. Il se plaignait des « méchantes gens de méchant état, issus de petite lignée qui à présent le gouvernoient[1] ». Au fond, sa seule excuse était dans les exemples qu'il avait suivis. Mais c'étaient précisément ces exemples qu'on voulait condamner. Aussi fut-il déclaré par arrêt de la cour, malgré l'intercession d'ailleurs embarrassée et réservée de Philippe de Bourgogne, criminel de lèse-majesté « pour avoir fait traité avec les Anglais, nos anciens ennemis ». Le roi, satisfait d'avoir obtenu un pareil arrêt, commua la peine de mort en un emprisonnement perpétuel avec confiscation de la pairie et des biens; même il rendit ces biens peu après aux enfants du prince. Pour comprendre l'importance de cette condamnation et l'effet qu'elle produisit, on doit rappeler qu'il n'y en avait pas eu de pareille prononcée contre un pair et un prince du sang depuis le règne de Philippe de Valois. Le coup ne frappait pas seulement le duc d'Alençon; il condamnait d'une manière générale les intelligences des princes avec l'étranger, quelles qu'elles fussent, même pour leurs intérêts privés. La nouvelle doctrine eut encore quelque peine à prévaloir. Cependant les princes lui donnèrent leur adhésion, et firent tous au roi, y compris le duc de Bourgogne, des protestations de fidélité.

Quelques jours après l'arrêt rendu contre le duc d'Alençon, Richemont fit au roi, en qualité de duc de Bretagne, « la redevance telle que ses prédécesseurs avoient faite, et non autrement[2] », c'est-à-dire l'hommage, que les Bretons soutenaient être un hommage simple et non un hommage lige, comme le prétendait Charles VII. Le roi, après un débat assez long, céda, parce qu'il était assuré des sentiments du nouveau duc à l'égard des Anglais. Richemont était alors l'un des principaux instigateurs du projet de descente en Angleterre; il avait refusé de quitter la connétablie en prenant la couronne ducale de Bretagne, et il faisait toujours porter devant lui les deux épées, l'une comme duc, l'autre comme connétable.

[1] Mathieu de Coucy.

[2] *Mémoires* de Richemont.



XXXII. — En 1457, pendant qu'on instruisait le procès d'Alençon, un ambassadeur du jeune Ladislas d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, vint demander pour son maître la main de Madeleine, fille de Charles VII. Ladislas avait déjà obtenu que la France soutînt ses prétentions sur le Luxembourg contre le duc de Bourgogne; il désirait maintenant obtenir son concours pour la défense de ses États contre les Turcs. La Hongrie se trouvait devenue le boulevard de l'Europe chrétienne; déjà, l'année précédente, Jean Hunyade et le légat Capistrani avaient glorieusement fait lever à Mahomet II le siége de Belgrade. L'envoyé de Ladislas disait à Charles VII : « Tu es la colonne de la chrétienté, et mon souverain seigneur en est l'élu. Tu es la maison de la chrétienté, et mon souverain seigneur en est la muraille. » La mort de Ladislas, qui arriva sur ces entrefaites, interrompit les négociations.

Æneas Sylvius fut élevé sur le trône pontifical en 1458 et prit le nom de Pie II. Il consacra l'activité qui lui restait encore à hâter l'exécution des plans formés à la diète de Ratisbonne, sans se laisser rebuter par des difficultés qu'il connaissait mieux que personne. Il réunit un concile à Mantoue, au mois de mai de la même année, pour stimuler l'indifférence des princes. Mais l'assemblée fut peu nombreuse : ni l'Empereur ni aucun des rois de l'Europe n'y assistèrent. Comme le Pape comptait sur le caractère chevaleresque du duc de Bourgogne, il fit placer ses ambassadeurs au premier rang et leur accorda les honneurs qu'on rendait aux envoyés royaux. Son projet n'était pas de soulever, comme autrefois, les masses populaires; il voulait former une armée de cinquante mille hommes de troupes régulières qu'on pût opposer avec succès aux janissaires et aux corps réguliers de l'armée turque, et qui fût pourvue d'une bonne artillerie. Le concile décréta, pour solder cette armée, la levée d'un dixième des revenus du clergé, d'un trentième des revenus des laïques, et d'un vingtième du capital des juifs. Mais ces décrets demeurèrent une lettre morte. Les différentes pragmatiques rédigées à la suite du concile de Bâle exigeaient que les taxes ainsi établies fussent confirmées par le consentement des souverains, et ceux-ci s'y prêtèrent peu, Charles VII surtout. Les envoyés français arrivèrent tard à Mantoue, y apportèrent des protestations contre différents actes de la cour de Rome, et s'y occupèrent beau-

coup moins des préparatifs de l'expédition que des intérêts particuliers de la France en Italie.

A partir de ce jour les bruits de croisade allèrent s'affaiblissant peu à peu, en dépit des héroïques efforts de l'infortuné pontife, qui essayait, plusieurs années encore après, de stimuler l'inertie du duc de Bourgogne par des exhortations éloquentes mêlées de reproches. Il voulait au moins partir lui-même, non pour marcher au combat, mais pour imiter Moïse, qui priait sur la montagne pendant qu'Israël combattait les Amalécites. « Le secours divin, ajoutait-t-il, commence justement lorsque les secours humains sont désespérés. » Le duc, ému de ces sollicitations éloquentes et de ce noble dévouement, envoya des troupes à Marseille sous les ordres d'un de ses bâtards. Malheureusement Pie II mourut à Ancône, au moment de monter sur les galères qu'il avait réunies à grand'peine, et l'on compara cette impuissante démonstration du vieillard au trait inutile du vieux Priam. Sa mort dispersa les croisés déjà rassemblés; d'autres, en petit nombre, allèrent prêter au prince d'Épire, Georges Castriot, un appui qui servit seulement à retarder de quelques années l'asservissement de ce pays par les Turcs. Philippe le Bon ajourna une fois de plus l'exécution d'une entreprise qui, de délai en délai, finit par être abandonnée. Pie II, en sacrifiant jusqu'à son dernier souffle de vie à la réalisation d'une grande pensée, laissa à l'Europe un noble exemple, tandis que Philippe ne fit qu'étaler, avec l'ostentation la plus vaine, l'ambition la plus impuissante.

Charles VII avait en Italie des intérêts qui le touchaient plus directement que la croisade. Depuis longtemps il y convoitait le protectorat de Gênes, exercé déjà par la France au temps de Boucicaut. Une première tentative pour rétablir ce protectorat, faite en 1446 par Jacques Cœur, n'avait pas réussi. En 1458, le parti français, qui avait à sa tête les Campo Fregosi, l'emporta; la république se donna au roi, lui conféra le titre de seigneur de Gênes, et lui reconnut le droit de mettre à la place du doge un gouverneur français.

Un mois après, Alphonse d'Aragon, roi de Naples, mourut en laissant pour unique héritier un fils bâtard, Ferdinand. Le parti français ou angevin, que René d'Anjou était venu déjà soutenir deux fois[1], releva la tête. Le fils de René, Jean de

[1] De 1438 à 1442, et en 1453.

Calabre, assembla un corps d'aventuriers et entreprit de faire valoir les droits de sa famille. Après s'être arrêté à Gênes, dont il reçut le gouvernement et où il exerça les pouvoirs des doges, il alla débarquer à Gaëte, fit prononcer en faveur de son père les Abruzzes, la Pouille et la Calabre, et mit en déroute à Sarno, dans une bataille rangée, les barons napolitains qui soutenaient le bâtard d'Aragon.

Malheureusement ces succès ne durèrent pas. Les Génois s'affranchirent du protectorat français en 1461. Jean de Calabre fut battu l'année suivante à Troya, par Alexandre Sforza, qui commandait les troupes d'une coalition italienne; il dut s'enfuir presque seul et chercher un asile dans l'île d'Ischia.

La France n'était pas engagée directement dans ces aventures, mais elle y prenait un intérêt naturel comme à des entreprises nationales. Les enfants du pacifique René d'Anjou frappaient les imaginations par les luttes héroïques qu'ils soutenaient tous deux, le frère en Italie, où il relevait le drapeau de sa maison, la sœur en Angleterre, où elle défendait avec une énergie toute virile la couronne que les princes du sang voulaient arracher à son fils après l'avoir enlevé à son mari, Henri VI l'insensé.

Le but de Charles VII était d'affermir peu à peu son influence extérieure, et ce but, il l'atteignit. Il était tout-puissant en Italie et surtout à Venise, devenue le centre principal de la diplomatie européenne. « C'est le roi des rois, disait le doge en 1459; nul ne peut sans lui[1]. » Venise, qui touchait à l'apogée de sa grandeur, poursuivait par une nécessité de position le maintien de l'équilibre entre les États qui l'entouraient. Elle voulait la paix et se montrait, par cette raison, contraire, comme la France, aux projets de croisade.

XXXIII. — A l'intérieur, les procès des grands continuent. Jean V, comte d'Armagnac, est mis en jugement l'an 1459 et condamné comme coupable d'inceste, de lèse-majesté et de falsification de bulles pontificales. L'arrêt porta la confiscation de ses seigneuries. Il avait pu s'enfuir à temps; il chercha un asile chez le duc de Bourgogne qui refusa de le recevoir; mais le Dauphin l'accueillit, en haine de son père.

Une dernière tentative de Charles VII auprès de son fils

[1] Relation de Jean de Chambes, publiée dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*

échoua comme les précédentes, malgré le choix des intermédiaires, qui furent les évêques de Coutances et d'Arras. Il montra dès lors une irritation très-vive qui retomba sur le duc de Bourgogne. Il se plaignit avec beaucoup d'aigreur des entraves que Philippe mettait à l'exercice de la juridiction du parlement. Il lui reprocha de soutenir en Angleterre le parti d'York, ennemi de sa nièce Marguerite d'Anjou, et de faire des trêves séparées avec les Anglais. On put croire que les deux princes, alors sur le déclin de l'âge, allaient rentrer en lice et se combattre avec le même acharnement que dans leur jeunesse. L'orage gronda pourtant sans éclater.

Un procès d'une nature particulière détourna quelque temps l'attention publique et fit grand bruit, ce fut celui de la Vauderie d'Arras. Des hérétiques et de prétendus sorciers furent brûlés dans cette ville par l'inquisition, dont le duc de Bourgogne autorisa les procédures. La sorcellerie était une des maladies du siècle, et une maladie épidémique. Elle faisait d'épouvantables ravages, comme on l'avait vu par l'odieux procès de Retz et ses cent quarante victimes[1]. A Arras, il se tenait des réunions clandestines, auxquelles beaucoup de personnes se rendaient et où l'on pratiquait des cérémonies étranges. Une répression sévère était nécessaire. Richemont s'était toujours distingué par son activité à poursuivre les sorciers et à en faire une justice impitoyable. D'un autre côté, le secret des procédures de l'inquisition à Arras, la contradiction continuelle entre les aveux obtenus par son moyen et les rétractations qui les suivaient, le nombre des supplices et l'appareil inusité qui les entourait, émurent les esprits. Plusieurs évêques protestèrent. Quelques-uns des accusés appelèrent au parlement de Paris, qui évoqua l'affaire et envoya un huissier ouvrir les prisons du chapitre. L'inquisiteur général de la foi cassa les procédures et s'en attribua la révision.

Les condamnations cessèrent alors tout à coup. Trente ans plus tard, en 1491, le parlement annula tout ce qui avait été fait, réhabilita plusieurs des victimes, et obligea les héritiers du duc de Bourgogne à restitution. Il est vrai qu'à cette époque la Bourgogne n'existait plus comme apanage et qu'elle était réunie à la couronne, ainsi que l'Artois.

Charles VII passa les derniers temps de sa vie retiré dans quelques châteaux du centre de la France, Mehun-sur-Yèvre,

[1] En 1440.

le Montils, Razilly, d'où il sortait rarement, comme s'il eût redouté d'étaler aux yeux du public les désordres de sa cour. Il était triste et aigri. Il tomba en 1461 dans une maladie de langueur qui s'aggrava rapidement, et finit par une sorte de démence. Il demandait qu'on lui ramenât son fils, et comme il craignait d'être empoisonné, il se laissa mourir de faim.

Il pouvait cependant envisager avec satisfaction les résultats d'un règne de près de quarante ans. Il avait commencé par être un des rois les moins obéis que la France eût eus jamais; il finit par être un de ceux qui le furent le mieux. Il avait trouvé partout l'indépendance et l'insubordination, et il en triompha partout. Il avait trouvé le pays mécontent et découragé; il le releva, lui rendit la confiance et lui inspira l'énergie nécessaire. Les auteurs contemporains attestent à l'envi l'un de l'autre la joie que la France éprouva de se revoir libre, maîtresse d'elle-même, développant désormais sans entraves ses forces et ses ressources. Charles VII ne fut assurément pas l'auteur unique de ces grands résultats. Une part en revient aux hommes éminents dont il avait su s'entourer, et à l'esprit public, qui se réveilla avec une singulière énergie. Mais il sut accomplir cette tâche laborieuse avec habileté et persévérance. « De sages et de vaillants, dit Chastellain, s'accompagnoit volontiers, auxquels, par dessus leur sens, continuellement il ajoutoit nouvelle invention... Le sens qu'il avoit de nature lui avoit été renforcé encore au double en son étroite fortune par longue contrainte et périlleux dangers qui forcément lui aiguisèrent les esprits [1]. » Il mourut ayant chassé l'Anglais, rétabli l'ordre, réduit les princes à l'obéissance, réformé l'armée et la justice, effacé un demi-siècle de calamités, léguant enfin à son successeur un pouvoir assis sur les bases les plus solides. Aussi l'opinion publique lui tint-elle un compte éclatant de ces succès. Avant que les écrivains de l'époque suivante fissent de lui un portrait un peu idéal et flatté, le chroniqueur contemporain, Jean de Troyes, recommande son âme à Dieu. « Car, dit-il, quand il vivoit, c'estoit un moult sage et vaillant seigneur, et qui laissa son royaume bien uny et en bonne justice et tranquillité. »

[1] Chastellain. Fragments publiés par M. Quicherat dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

LOUIS XI.

I. — Le Dauphin, qui fut Louis XI, soutenait depuis quinze ans contre son père une lutte commencée à propos d'Agnès Sorel, prolongée ensuite en raison de défiances réciproques, et pendant laquelle il avait montré une ténacité et un orgueil indomptables. Toutefois dans cette situation délicate et fausse, il affecta constamment d'agir en prince, et en prince qui devait régner. S'il était en querelle avec le roi, il se défendait d'être en révolte contre la couronne. Telle était du moins la prétention que le ton de ses lettres révèle.

Dès qu'il eut appris la vacance du trône, il s'empressa de quitter sa petite cour de Gennape et de rentrer en France. Il demanda au duc de Bourgogne quatre mille cavaliers, pour le cas où quelques-uns des conseillers de son père auraient voulu lui faire des conditions; mais, arrivé à Avesnes, il reçut tant d'adhésions et vit la noblesse affluer en telle foule autour de lui, qu'il jugea l'escorte inutile et la renvoya. A Reims, où il alla directement se faire sacrer, l'affluence fut plus grande encore. Le changement toujours bien accueilli, l'empressement avec lequel on salua un nouveau prince après un prince peu aimé ou devenu indifférent, purent faire croire à Louis XI qu'il serait populaire. Peut-être son éloignement, son exil, qu'on interprétait comme une protestation ou une disgrâce, contribuèrent-ils à cette popularité apparente. Elle fut du moins très-éphémère.

Louis XI arrivait au trône à l'âge de trente-huit ans, avec l'expérience du gouvernement et avec des qualités ou des défauts également mûris par l'exil. Comme son père, il aimait le pouvoir, en sentait le prix et prétendait l'exercer sans partage. Un contemporain a dit de lui qu'il portait dans sa tête tout son conseil. Un autre, Chastellain, l'appelle l'*universelle araigne*, parce qu'il ne cessa d'ourdir une toile dont il occupait le centre, et dont les fils s'étendaient partout. Non-seulement il faisait tout lui-même, mais il écoutait peu les avis, et sa fermeté devenait aisément de l'obstination. Comme son père encore, il était observateur, discret, méfiant, estimant peu les hommes, les

payant cher quand il avait besoin de leurs services, et les oubliant dès le lendemain[1]. Il avait à leur égard les trois défauts que Chastellain attribue à Charles VII : *muableté*, *diffidence* et *envie*. D'un autre côté il discernait à merveille l'utilité dont pouvait être chacun d'eux. Ceux qu'il employait devaient se donner à lui sans réserve. L'indépendance lui semblait une conspiration. Comines dit qu'il n'aimait pas à se servir « des grands qui pouvoient se passer de lui » . Il préférait choisir pour agents politiques des hommes de peu de naissance, qu'il tirait des offices les plus humbles de la domesticité royale, parce qu'il les savait plus souples et d'un dévouement plus aveugle.

Formé ainsi à l'école de Charles VII, il lui ressembla beaucoup, en dépit de l'aversion peu filiale qu'il lui avait montrée. Il continua son règne et sa politique. Il employa les mêmes moyens pour maintenir ou pour étendre les résultats déjà obtenus. S'il eut un avantage sur lui, ce fut de connaître à fond et par son expérience personnelle l'opposition qu'il dut combattre.

Cependant, à ces traits de caractères héréditaires il en joignit d'autres. Il se distinguait par une activité fiévreuse, une inquiétude perpétuelle, un goût irrésistible pour les intrigues. Il en nouait de tous côtés, allait au devant des difficultés et se jouait au milieu d'elles. Chatellain le montre « subtiliant jour et nuit nouvelles pensées » . Son gouvernement fut très-secret. Il recherchait les voies ténébreuses; aussi éprouve-t-on quelque peine à suivre la trame de ses combinaisons et de sa diplomatie, dont bien des détails nous échappent.

Il était instruit, comme la plupart des princes de son temps. Il avait de la finesse et de la vivacité d'esprit, quelquefois même plus qu'il n'eût fallu, car il se laissait facilement entraîner. Il s'était entouré à Gennape d'une petite cour spirituelle et souvent raffinée. Il ne manquait pas d'une certaine hauteur dans les vues, quoi qu'en aient dit des historiens qui l'ont jugé sur les petitesses de sa superstition. Il montra un sens élevé et droit dans ses rapports avec le Pape. Mais ces sentiments, ces qualités qui empêchent de le regarder tout à fait comme un méchant homme, eurent peu d'empire sur sa conduite poli-

[1] « Il fut, dit Olivier de la Marche (c. XXXIII), homme soupçonneux, et légèrement (facilement) attrayoit gens, et légèrement il les reboutoit de son service ; mais il étoit large et abandonné, et entretenoit par sa largesse ceux de ses serviteurs dont il se vouloit servir. »

tique. Sa passion de dominer et sa passion pour les intrigues secrètes furent si fortes qu'elles lui ôtèrent tout scrupule, s'il en eut jamais. Il ne connut d'autre règle que sa volonté, d'autre but que le succès. Jamais il ne respecta les traités et les droits établis que suivant l'utilité ou la nécessité du moment. Il ne cherchait à s'attacher les hommes que par la corruption, employant de préférence les plus corrompus parce qu'ils lui semblaient les plus utiles; il prodigua l'or pour gagner des créatures en France, des traîtres dans les États voisins. Enfin le célèbre portrait du Prince, pour lequel il a été un des modèles de Machiavel, donne une juste idée de ce qu'était au seizième siècle un de ces gouvernements personnels, arbitraires et mystérieux, qui, grâce au ciel, ne sont plus possibles aujourd'hui, du moins dans les mêmes conditions.

On a beaucoup vanté son habileté. Il hâta en effet les progrès de l'unité, et la ruine des grandes maisons féodales. La couronne fit sous son règne des acquisitions importantes, et il augmenta la puissance de la France. Ce sont là des résultats incontestables. On doit pourtant rappeler qu'il n'en fut ni le seul ni même le véritable auteur; que ces résultats étaient en réalité préparés depuis longtemps; que les vingt dernières années de Charles VII avaient fait beaucoup; que Louis XI compromit d'abord par des imprudences les conquêtes du règne précédent, et que son principal mérite fut de mettre à profit, d'une manière encore contestable, des circonstances heureuses. S'il a été regardé généralement comme un politique consommé, c'est qu'après avoir débuté par des revers, il eut le succès final sur ses adversaires, moins sensés et moins prudents. Or, le succès final exerce toujours un grand empire sur les jugements de la postérité, et même sur les jugements contemporains, comme on le voit par l'exemple de Philippe de Comines, cet observateur d'ailleurs si profond, d'un esprit si pénétrant et d'une âme si froide.

II. — Le sacre eut lieu à Reims le 18 août 1461, en présence du duc de Bourgogne, qui mit lui-même la couronne sur la tête du nouveau roi; la plus grande partie des princes y assistaient. Quoique Louis XI n'eût personnellement aucun goût pour la pompe, les fêtes furent brillantes, et l'on fit, suivant l'usage, un grand nombre de chevaliers. Le roi se rendit ensuite à Paris, où Philippe le Bon l'avait précédé. Son entrée fut magni-

fique et accompagnée de banquets, de tournois et de réjouissances de toute espèce, longuement décrites dans le journal du temps[1]. La présence de Philippe sembla d'un augure favorable; car on se souvenait encore des dernières guerres civiles, et tout récemment on avait craint de les voir recommencer. La foule des visiteurs, attirés à Paris par la curiosité, l'ambition et l'amour du changement, fut si considérable qu'un contemporain la porte au chiffre de cinq cent mille personnes.

Charles du Maine avait fait jurer aux membres du conseil, pendant la maladie du feu roi, qu'ils emploieraient leur influence à réconcilier le père et le fils; après la mort de Charles VII, ils se rendirent tous auprès de l'héritier de la couronne et traitèrent avec lui. Le duc de Bourbon obtint une promesse générale de pardon pour tous les officiers publics, sauf le cas de prévarication reconnue. Mais, si Louis XI pouvait être clément par politique et par le désir de conserver les hommes qui avaient servi son père, il ne pouvait pourtant s'empêcher de se montrer vindicatif, capricieux et violent, à cette époque surtout où il n'avait pas encore suffisamment appris à se contraindre. Il fit des exceptions assez nombreuses; il poursuivit devant le parlement ceux qui avaient procédé contre lui, comme Brézé, Dammartin et Cousinot. Il crut pardonner à Dammartin, frappé d'une sentence d'exil, en l'envoyant à la Bastille. Il changea une partie des officiers de la couronne pour les remplacer par d'anciens compagnons de sa disgrâce. Il destitua plusieurs des membres du parlement, ou des agents de l'administration financière, pour mettre ses créatures à leur place. Il revint aussi avec un singulier empressement sur certains actes du dernier règne; il réhabilita les comtes d'Armagnac et d'Alençon; il autorisa, peut-être en haine de Dammartin, les fils de Jacques Cœur à demander au parlement la révision du procès de leur père; enfin il entama avec Pie II des négociations immédiates pour l'abolition de la Pragmatique.

Les villes, les provinces saluèrent son avénement en demandant à l'envi une diminution des tailles et des autres impôts. Elles avaient accepté comme un bienfait l'établissement d'un impôt régulier, qui, destiné à la solde de troupes permanentes, assurait le repos public; mais elles commençaient à oublier le bienfait, à s'habituer à la sécurité et à trouver les charges trop pesantes. La Normandie se plaignit avec une vivacité particu-

[1] *Le Journal du Bourgeois de Paris.*

lière, par l'organe de ses états. Louis XI eut le tort de faire au moment de son sacre des promesses vagues et imprudentes. Non-seulement il ne put accorder les réductions espérées, mais il dut encore augmenter quelques taxes indirectes. Reims, la ville du sacre, se souleva contre cette augmentation (octobre 1461). Le peuple y brûla les rôles des aides, poursuivit les agents et les fermiers de la perception, et en tua même quelques-uns. Le maréchal Rouaut reçut l'ordre d'occuper la ville militairement; il fit pendre une centaine des principaux coupables. Des troubles pareils, quoique moins graves, éclatèrent à Angers, à Alençon, à Aurillac, et y furent réprimés par les mêmes moyens.

Ainsi Louis XI fut entraîné par son caractère soupçonneux et vindicatif, ou obligé par les circonstances, à débuter par des actes d'autorité et de rigueur. Les premières espérances firent bientôt place à de fâcheuses prévisions. On raconte que le duc de Bourgogne, en quittant Paris, prédit qu'on aurait sous peu « un trouble merveilleusement grand ».

Le plus important de ces actes d'autorité fut celui qui obligea le parlement à enregistrer le 27 novembre l'abolition de la Pragmatique. Louis XI céda dans cette occasion aux justes sollicitations de la cour de Rome. Rome n'avait jamais voulu reconnaître, malgré les explications et les atténuations qui lui avaient été présentées, une déclaration qui n'était pas un traité fait avec elle, mais une attaque dirigée contre elle. D'un autre côté la Pragmatique, avec ses dispositions nombreuses et complexes, comptait beaucoup de partisans dans le parlement et le clergé. On aurait pu la modifier sans la détruire. Sa révocation, faite d'autorité, laissait le champ libre à certaines prétentions de la cour de Rome jugées en France peu favorablement. Ainsi la collation des bénéfices, rendue au saint-siége, permettait au Pape de lever de l'argent dans le royaume. Le Pape promit, il est vrai, d'envoyer à Paris un légat à résidence fixe, qui serait chargé spécialement de cette collation; mais les gallicans ne trouvèrent pas la garantie suffisante. On accusa le roi d'avoir cédé, pour obtenir de Pie II une décision favorable aux prétentions de René d'Anjou sur l'Italie méridionale. Cette décision même ne fut pas obtenue; Pie II ne prit aucun engagement. L'évêque d'Arras, à qui la négociation avait été confiée, s'était laissé gagner par la promesse d'un chapeau de cardinal. Louis XI envoya une seconde ambassade à Rome, et

elle n'eut pas plus de succès. Mécontent dès lors du Pape, du clergé et du parlement, il gouverna les affaires ecclésiastiques sans principes fixes et avec l'esprit d'arbitraire qu'il mettait partout. Peut-être au fond n'avait-il, en abolissant la Pragmatique, qu'un seul but, celui de s'affranchir de règles qui gênaient son bon plaisir.

Comme il sentait le besoin de se concilier les princes, il donna à son jeune frère le Berry en apanage et à titre de duché-pairie. Il se rapprocha de ses oncles maternels, René d'Anjou et Charles du Maine, qu'il avait tenus d'abord pour suspects à cause de leur intimité avec son père. Il investit le comte de Charolais, fils et héritier présomptif de Philippe le Bon, d'un gouvernement, celui de la Normandie, et le duc de Bretagne, François II, d'un commandement dans les provinces riveraines de la basse Loire. Il alla en personne recevoir à Tours l'hommage de ce dernier prince, qui continuait de contester quelques-unes des prétentions de la couronne sur son duché, et il établit sa principale résidence à côté de cette ville, dans le château du Plessis.

Mais, avec l'activité et l'inquiétude qui le dévoraient, il ne fit jamais, soit en Touraine, soit ailleurs, que des séjours de courte durée. Désirant voir, juger, régler tout par lui-même, sa vie fut un voyage perpétuel. Ordinairement il n'employait d'ambassadeurs que pour préparer ses négociations; il se réservait de les terminer en personne. Un pèlerinage à Saint-Sauveur de Redon en Bretagne, un autre à une chapelle renommée de la Guyenne, celle de Notre-Dame de Roc-Amadour, lui apprirent à connaître la situation de deux provinces dont l'une était encore à demi indépendante, l'autre soumise récemment. Le voyage de Guyenne, en 1462, fut marqué par l'installation du parlement de Bordeaux que Charles VII avait créé[1], et par des actes nombreux d'octroi ou de confirmation de priviléges. Louis XI ne marchanda jamais les concessions de ce genre. Il attacha la noblesse à beaucoup de magistratures municipales, suivant en cela un usage dont l'introduction remontait au règne de Charles V. Mais c'est à tort qu'on l'a représenté comme le patron systématique de la bourgeoisie; il n'avait alors d'autre

[1] Le ressort du parlement de Bordeaux comprenait la Guyenne, l'Agénois, le Périgord et la Saintonge, auxquels on ajouta l'Angoumois, le Limousin et le Quercy.

dans les provinces que traversa la reine détrônée. Quoiqu'elle fût Française et accompagnée d'une petite troupe de fidèles du parti de Lancastre, allié de Louis XI, le peuple témoigna bruyamment sur son passage la joie qu'il ressentait de voir des lords et des soldats anglais réduits à l'état le plus misérable. Il trouvait dans leur détresse une vengeance des maux qu'il était loin d'avoir oubliés.

En 1463, le roi fit un second voyage à la frontière des Pyrénées, où le traité de l'année précédente ne s'exécutait pas sans difficulté. Une révolte venait d'éclater à Perpignan contre les Français; on accusait le roi d'Aragon de l'avoir excitée sous main. Elle fut comprimée par Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Le roi d'Aragon, prince remuant et sans foi, eût voulu se soustraire à ses engagements; mais Louis XI triompha de son mauvais vouloir. Jean II avait d'ailleurs des démêlés avec la Castille et cherchait à mettre la France dans ses intérêts. Louis XI offrit de régler comme arbitre les différends pendants entre les deux royaumes espagnols. L'arbitrage fut accepté et aboutit à un traité qui fut signé à Bayonne. Louis XI se rendit ensuite sur la Bidassoa, où il eut avec Henri IV, roi de Castille, une alliance destinée à resserrer l'alliance des Français et des Castillans, alliance qu'on disait remonter à trois cents ans. Mais le résultat fut tout autre qu'on ne l'espérait. Les Castillans voyaient avec défiance l'ingérence d'étrangers dans leurs propres affaires. Ils se rendirent à l'entrevue avec des équipages magnifiques, et furent choqués de la manière dont Louis XI s'y présenta, portant un habit court de gros drap et un chapeau uni avec une image de plomb. La mesquinerie, la simplicité affectée du roi, qui se mettait, dit Comines, « si mal que pis ne pouvoit », n'étaient guère mieux jugées en France, où le peuple était habitué au luxe et à la pompe des princes du sang, surtout des ducs de Bourgogne.

IV. — Louis XI fit dans le Nord une autre acquisition plus importante que le Roussillon, mais obtenue par des moyens analogues; il racheta les villes de la Somme engagées par le traité d'Arras à Philippe le Bon.

Malgré ses ménagements et ses prévenances affectées pour le duc de Bourgogne, il lui faisait la même guerre sourde qu'autrefois Charles VII, tantôt au sujet de la juridiction du parlement qu'il voulait l'obliger à subir, tantôt à cause de la

même temps accusa le roi de duplicité; il se plaignit que Louis XI lui eût promis de ne pas exiger le rachat des villes de la Somme avant qu'il fût monté lui-même sur le trône ducal de Bourgogne. Investi dès les premiers jours du règne du gouvernement de la Normandie, il s'y était vu entouré d'une surveillance jalouse; on lui avait interdit tout rapport avec le duc de Bretagne, ce qui ne l'avait pas empêché de correspondre secrètement avec lui. Louis XI, ayant découvert ces intelligences, lui avait enlevé son gouvernement et sa pension. Le comte s'était réfugié en Hollande, et il donnait libre carrière à son ressentiment. L'affaire du rachat des villes de la Somme lui causa une irritation extrême contre le roi, contre son père et contre les favoris qui dirigeaient la cour de Bruxelles. Louis XI essaya de fomenter sous main la mésintelligence du père et du fils; mais Philippe souffrit impatiemment que le roi se mêlât de cette querelle de famille. Il n'en fut que plus disposé à une réconciliation, qui eut lieu au mois de janvier 1464, par l'entremise des états de Bourgogne. Le comte de Charolais obtint l'éloignement des Croy et de ses autres ennemis personnels; il les remplaça par des hommes à lui, devint maître à la cour de son père, et prit l'attitude la plus hostile à l'égard du roi.

Louis XI s'inquiéta peu d'abord de l'inimitié d'un prince qu'il savait jeune, imprévoyant et inconsidéré. Il espérait toujours dominer indirectement la cour de Bruxelles par l'argent, les intrigues ou les flatteries. Il comptait aussi mettre à profit les embarras que le duc éprouvait.

Philippe était sollicité par le Pape d'accomplir le vœu qu'il avait fait de prendre la croix; à ces sollicitations se joignaient celles des gens d'Église et d'une partie de sa noblesse. Cependant son âge et ses infirmités l'engageaient au repos. Les opinions sur l'opportunité d'une croisade étaient loin d'être unanimes. La question était même très-débattue. On avait pu depuis dix ans calculer toutes les difficultés d'une semblable entreprise. A côté d'un entraînement naturel à certains esprits, que favorisaient les habitudes de la cour de Bourgogne et que justifiait l'intérêt politique bien entendu de la chrétienté, il y avait place pour d'autres calculs, ceux de la prudence. On ne trouvait d'appui à peu près nulle part; le nouveau système de guerre exigeait des préparatifs plus considérables et plus coûteux. Philippe s'apercevait qu'il s'était flatté vainement de l'ambition de commander une armée composée de contingents

européens. Louis XI jouissait de ces embarras. Quant à lui, hostile à toute pensée de croisade, au moins depuis qu'il était roi, il se contenta de former une ligue défensive avec Venise et le roi de Bohême contre les Turcs.

Il avait aussi avec la Bretagne des démêlés du même genre qu'avec la Bourgogne. Outre la question toujours controversée de l'hommage du duché et celle de la juridiction, il réclama l'exercice du droit de régale sur les évêchés bretons comme il l'exerçait sur les autres évêchés du royaume. Le duc prétendit que les évêchés bretons relevaient de lui seul pour le temporel, et que par conséquent la régale lui appartenait. Rome était favorable à cette prétention; ce fut une des raisons pour lesquelles Louis XI la combattit le plus fortement; car il voyait de mauvais œil que la Bretagne eût des relations avec le saint-siége. Il reprocha aussi à François II ses relations avec les Anglais, relations sinon hostiles, du moins de nature à porter ombrage à la couronne; ses allures de prince souverain, prenant le titre de duc par la grâce de Dieu, et mettant des taxes à son gré sur ses sujets. Tous ces litiges étaient déjà anciens et avaient failli amener des conflits. Sous le règne précédent, ces conflits avaient pu être prévenus, grâce à l'habileté de Richemont, à l'ascendant qu'il exerçait sur ses compatriotes, au crédit que ses grands services lui donnaient à la cour de Charles VII. Mais Richemont n'était plus, et le caractère entier de Louis XI, l'esprit indépendant des Bretons, la conduite tortueuse du duc François II, rendaient une rupture difficile à éviter. Les griefs ne tardèrent pas à s'accumuler; le duc et le roi se reprochèrent l'un et l'autre des intrigues secrètes et déloyales, comme d'accueillir, d'attirer même réciproquement aux cours de France et de Bretagne leurs ennemis personnels ou les hommes qui les trahissaient.

Il nous est impossible aujourd'hui, avec nos idées de gouvernement, de ne pas embrasser le parti de Louis XI, voulant mettre la couronne hors de pair et enlever aux princes apanagés les droits régaliens qu'ils prétendaient conserver; cependant ces idées-là étaient loin de régner partout au quinzième siècle. Elles rencontraient l'opposition la plus vive en Bretagne, en Flandre et à la cour des grands feudataires, où on les regardait comme des nouveautés dangereuses. D'ailleurs on y avait appris à se défier du roi, de son ambition, de son esprit jaloux et vindicatif, de son goût pour l'intrigue, de sa politique cou-

verte et mystérieuse; Les princes, se sentant exposés à des périls communs, tendaient à se rapprocher les uns des autres. Ils étaient d'autant plus disposés à correspondre et à s'entendre entre eux, que Louis XI voulait les en empêcher. Plus il était soupçonneux à leur égard, plus à son tour il leur inspirait de soupçons. Tout en lui excitait la défiance. Ses négociations continuelles, alternatives ou simultanées, avec les deux partis anglais d'York ou de Lancastre étaient particulièrement le sujet d'une infinité de commentaires. On refusait de comprendre pourquoi il recherchait l'alliance d'un peuple contre lequel la haine nationale avait conservé toute sa force. Les princes craignaient que cette alliance ne fût dirigée contre eux. « Sire, disait au roi le grand sénéchal de Normandie, Brézé, voulez-vous être bien aimé des Français, vos sujets ou vassaux, ne quérez nulle amitié aux Anglais, car d'autant que vous y quérez amour, vous serez haï des Français. Faitez-vous amis des princes de votre royaume, vos parents et sujets, et tout le monde ne pourra vous nuire, ni Anglais ni autre [1]. »

V. — Une circonstance particulière, ou plutôt une faute de Louis XI, mit le comble aux défiances des princes. Un aventurier à ses ordres, le bâtard de Rubempré, fut arrêté au mois de septembre sur un navire armé en corsaire, près des côtes de Hollande. On prétendit que cet aventurier avait pour mission d'enlever par un coup de main hardi le comte de Charolais. Il fut jeté en prison, et le comte alla demander justice à son père. Vrai ou non, le bruit de la perfidie du roi, répandu dans la Hollande et les pays voisins, y trouva une créance universelle. Louis XI sentit la nécessité de se disculper, et soutint que l'ordre donné à Rubempré consistait à enlever au passage le chancelier de Bretagne; ce chancelier, chargé par son maître d'une mission en Angleterre, devait se rendre ensuite en Hollande pour en remplir une autre près du comte de Charolais. Le comte refusa de se payer de cette excuse, et ne jugea pas qu'un simple désaveu de l'aventurier fût une réparation. Alors Louis XI envoya son chancelier, Morvilliers, à Bruxelles, avec le comte d'Eu et l'archevêque de Narbonne, demander qu'on lui remît Rubempré et qu'on lui livrât un chevalier bourguignon, Olivier de la Marche, auteur de ces bruits injurieux.

[1] Lenglet Dufrénoi.

affectait de croire que le roi méditait sa ruine, et pendant qu'il demandait un délai pour consulter les états de son duché sur les prétentions de la couronne, il gagnait encore à sa cause les ducs de Bourbon et de Berry. Ce dernier prince, âgé de dix-neuf ans, était le propre frère du roi et l'héritier présomptif du trône, puisque Louis XI n'avait pas encore d'enfant mâle; mécontent qu'on ne lui donnât aucune part aux affaires, il se laissa aisément persuader qu'on l'en tenait éloigné par jalousie ou même par vengeance, car on prétendait que Charles VII avait songé à déshériter l'aîné de ses fils en faveur du second. Le duc de Berry prêta l'oreille aux suggestions de Lescun, ministre de François II. Pendant un voyage que faisait la cour de Tours à Poitiers, il prit la fuite à la faveur d'une partie de chasse. Le bruit courut qu'il ne s'était pas trouvé en sûreté auprès du roi, et tout le monde le crut, tant Louis XI inspirait de défiance. A peine arrivé en Bretagne, le prince lança, le 15 mars 1465, un manifeste contre le gouvernement de son frère. Sa présence au milieu de la ligue était tout pour elle, comme autrefois celle de Louis XI au milieu de la Praguerie.

La guerre était déclarée. Le comte de Charolais, profitant d'une rechute de son père, prit en main le gouvernement de la Bourgogne. Le duc de Berry donna aux princes ligués des pleins pouvoirs pour exiger que les impôts fussent payés entre leurs mains. Le duc de Bourbon commença les hostilités en arrêtant plusieurs officiers royaux. Dunois, le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret se prononcèrent. Dammartin trouva le moyen de s'échapper de la Bastille, et de rejoindre les anciens serviteurs disgraciés de Charles VII, le maréchal de Lohéac et l'amiral de Beuil, retirés près de François II. Les princes mécontents convoquèrent leurs vassaux et virent les meilleurs capitaines des ordonnances embrasser leur cause.

Le duc de Bourbon écrivit au roi au nom des princes du sang, interprètes du peuple et intéressés au bon gouvernement de la France; il les disculpait de vouloir porter atteinte aux droits de la couronne. « Je vous assure, Monseigneur, lui disait-il, que cette besogne n'est pas entreprise contre votre personne, mais seulement pour votre honneur, pour le bien de vous et de vos sujets, pour remettre tout en ordre, pour soulager et consoler le pauvre peuple. » Les princes annonçaient l'intention de faire cesser toutes les charges nouvelles,

autres que la taille des gens d'armes qui subsisterait jusqu'à ce qu'une prochaine assemblée d'États avisât à la réduire. Une lettre que le duc de Berry adressa de Nantes au duc de Bourgogne attaquait les conseillers qui avaient inspiré les défiances et la haine de Louis XI pour les princes de son sang. « Chacun, ajoutait-il, sait aussi comment ont été gardées l'autorité et les libertés de l'Église; comment la justice a été faite et administrée; comment les droits des nobles ont été maintenus; comment le pauvre peuple a été préservé d'oppression. »

Quoique les princes agissent au fond par des motifs d'intérêt personnel, ils trouvèrent de l'appui partout, tant l'activité, inquiète, brouillonne et imprévoyante du roi avait soulevé de mécontentements. La noblesse se plaignait des confiscations arbitraires et du nombre croissant des anoblissements à prix d'argent. Elle était irritée aussi d'une ordonnance de 1464 qui l'inquiétait dans l'exercice de son droit de chasse. Le roi avait voulu que la chasse fût déclarée droit domanial, et vendue à ce titre comme les autres droits domaniaux, c'est-à-dire qu'il en faisait une source de revenu. Or, rien n'était plus contraire aux idées du temps; la chasse avait toujours été considérée comme un droit inhérent à la propriété noble. On n'accordait au roi le pouvoir de la réglementer que dans certaines limites d'ordre public, ou lorsqu'il s'agissait de garennes réservées. L'ordonnance de Louis XI atteignait la noblesse dans sa propriété même et dans celle des attributions de sa propriété à laquelle elle attachait le plus de prix. On ne put pas l'exécuter.

La suppression de la pragmatique sanction avait fait d'autant plus de mécontents que les affaires de l'Église et la collation des bénéfices se trouvaient dépourvues de règle et soumises sans réserve à l'arbitraire royal. Le clergé se plaignait de cet arbitraire, des tracasseries du gouvernement pour les aveux et dénombrements, c'est-à-dire pour le cadastre des bénéfices, et de son ingérence dans les affaires des universités. Le parlement représentait que l'or et l'argent sortaient de France et étaient attirés à Rome.

Le parlement avait d'autres griefs plus particuliers, comme la destitution de quelques-uns de ses membres, et les atteintes portées à sa juridiction par les nouvelles créations judiciaires.

Enfin, la bourgeoisie et le peuple montraient peu de sympathie pour le roi et les hommes de son gouvernement. Louis XI était loin de témoigner aux petits cette faveur systématique que

plusieurs historiens modernes lui ont attribuée à tort. Ses actes étaient toujours inspirés par la nécessité du moment. Tantôt il accordait aux villes des droits et des priviléges nouveaux, tantôt il les chargeait d'aides et de tailles, au mépris de leurs priviléges anciens[1]. Dans tous les cas, ses actes, soit de faveur, soit d'oppression, étaient des actes locaux et de circonstance. La plupart même de ses concessions eurent pour objet de calmer des mécontentements manifestes. Quelques-unes, comme la multiplication des lettres de noblesse ou des lettres de maîtrise, la seule qui ait été réellement systématique, étaient de purs expédients financiers.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que le mécontentement fût partout. Jamais peut-être opposition ne s'était montrée aussi unanime. « Je me doutoie pour le temps prochain de tribulation, écrit Chastellain, car le roy prit à tous lez questions et querelles aux princes ses parents; usa de volonté et de propre teste en tous ses faits; avoit povre effet en son promettre et amour variable en belle parole; ses amis et voisins puissants traitoit en rigueur, quéroit à les rogner en leur puissance; estudioit à se faire craindre, non aimer; même de ses propres sujets et serviteurs n'avoit grâce..., vouloit seul régner et être crému (redouté) de tous; nourrissoit séditions et les pratiquoit lui-même[2]. » Enfin la France allait tout entière prendre part à la *ligue du Bien public*.

Louis XI était puni par où il avait péché. Du vivant de son père, il avait troublé le royaume, et il le voyait troublé contre lui-même. Il avait cru jouer les grands, et il se voyait dupe de sa propre politique. Il avait voulu les diviser, et il les trouvait unis plus étroitement que jamais, malgré lui et contre lui.

Il répondit aux princes par un manifeste qui ne manquait ni de fermeté ni d'habileté. Tout en donnant aux rebelles un mois pour rentrer dans le devoir, il déclara n'avoir jamais eu la pensée d'attenter à la liberté du duc de Berry. Des conspirateurs avaient séduit la jeunesse de son frère en lui inspirant des craintes puériles. Il leur renvoyait la responsabilité de la guerre civile, et rappelait que c'était ainsi qu'on avait ouvert la France aux Anglais. Il accusait les secrètes ambitions des princes; il leur reprochait d'abuser le peuple, en promettant des diminu-

[1] Comme on le vit à Aurillac, en 1462.
[2] Chastellain, chap. CXLIX.

tions d'impôts, tandis que la guerre civile aurait pour effet nécessaire d'augmenter les charges publiques.

Tous ces arguments étaient vrais, mais ne prouvaient pas que le gouvernement fût accusé faussement d'arbitraire, d'illégalité et de violence. La guerre du *Bien public* devait avoir précisément pour objet de l'obliger à se réformer, à s'observer davantage, à mieux respecter les droits de tous [1].

Les deux oncles de Louis XI, le roi de Sicile et le comte du Maine, lui restèrent fidèles, ainsi que les comtes d'Eu, de Nevers et d'Étampes, d'ailleurs moins puissants. Les autres furent ses ennemis déclarés ou secrets. Les provinces qui appartenaient aux princes coalisés prirent les armes. D'autres, comme l'Auvergne, le Dauphiné, le Languedoc, attendirent les événements. La plupart des grandes villes, comme Lyon et Bordeaux, suivirent cet exemple. Bordeaux cependant fit quelques observations sur l'insuffisance de l'apanage donné au duc de Berry. Il n'y eut que Paris qui montra un grand zèle pour la cause royale.

VI. — Le plan des confédérés était de réunir sous les murs de Paris quatre armées, venant des quatre points cardinaux, de la Picardie et de la Flandre, de la Bretagne, du Bourbonnais, de la Lorraine. Louis XI résolut de le déjouer en prenant l'offensive. Après avoir demandé des secours au duc de Milan et renouvelé la trêve avec le roi d'Angleterre, il confia le soin de couvrir sa frontière du nord à ses deux oncles, et celui de défendre Paris à Charles de Melun, sur lequel il comptait comme sur lui-même; puis, à la tête des compagnies d'ordonnance, faisant vingt-quatre mille hommes « de bonnes gens de guerre et de grand façon [2] », il marcha rapidement, au mois de mai, sur le Berry et le Bourbonnais, où le duc de Bourbon rassemblait des troupes. Laissant de côté Bourges, dont le siége lui eût coûté trop de temps, il enleva Saint-Amand, Montluçon et Gannat, ce qui le rendit maître de la plus grande partie de ces deux provinces. Le duc de Bourbon avait son quartier général à Riom, où il attendait des renforts de la Bourgogne et du Midi. Ceux du Midi devaient être amenés par le

[1] En général, les historiens modernes ont pris le parti de Louis XI, parce qu'ils ont vu en lui un niveleur systématique. C'est Sismondi qui l'a présenté particulièrement sous cet aspect : rien ne me paraît plus faux.

[2] Jean de Troyes.

duc de Nemours, Jacques d'Armagnac. Il espérait que le roi serait trahi partout. L'activité de Louis XI déjoua ces calculs. La discipline des compagnies d'ordonnance présenta aussi un contraste heureux pour lui avec la licence des soldats des princes. Ces derniers vivaient en grande partie, malgré l'occupation des caisses publiques, aux dépens des campagnes qu'ils traversaient. Les alliés du duc de Bourbon, surpris et embarrassés, affectèrent d'avoir pris les armes pour négocier plus que pour combattre. Le duc de Nemours demanda une trêve que le roi s'empressa de lui accorder le 4 juillet, et qui fut presque aussitôt étendue au duc de Bourbon et aux autres seigneurs de son parti. Louis XI, il est vrai, s'engageait à tenir une assemblée au mois d'août à Notre-Dame de Paris, et à y entendre les doléances des princes.

Pendant ce temps, le comte de Charolais, ayant réuni les états de Bourgogne à Bruxelles, publiait son ban de guerre, auquel la noblesse de ses États héréditaires répondait avec empressement. Le comte de Saint-Pol lui amena une partie de celle de la Picardie. L'armée bourguignonne, comptant quatorze mille hommes d'armes qui faisaient au moins dix mille chevaux, huit mille archers tous de choix, suivant Comines, et une forte artillerie, passa la Somme sans que le comte de Nevers et le maréchal Rouaut, qui commandait la frontière, opposassent de résistance. Elle n'en trouva pas davantage au passage de l'Oise, car le pont Sainte-Maxence lui fut livré. Elle arriva ainsi sans coup férir à Saint Denis, où le comte de Charolais se logea, résolu d'attendre les autres armées de la coalition. Plusieurs de ses officiers étaient d'avis qu'il fît une brusque tentative sur Paris; mais le conseil lui parut trop téméraire; il se contenta de brûler les rôles des impôts dans les petites villes et les bourgs des environs, pour rendre la cause qu'il soutenait populaire. Par la même raison, il évita de vivre aux dépens du pays; ses soldats payaient tout avec la plus grande exactitude.

Paris fut maintenu habilement dans l'obéissance du roi par Charles de Melun, qui y commandait avec le titre de lieutenant général, et par l'évêque d'Évreux, Jean Balue. Quelques flatteries de Louis XI, la garde de la ville rendue aux habitants, les sermons de prédicateurs royalistes, la défiance qu'inspiraient les princes, enfin l'espérance d'une prochaine assemblée des trois états, espérance que les agents du roi laissaient entrevoir, empêchèrent toute manifestation en faveur des Bourguignons.

Ceux-ci, voyant qu'ils ne pouvaient compter ni sur un soulèvement ni sur une trahison qui leur ouvrît les portes de Paris, passèrent la Seine à Saint-Cloud, et se dirigèrent vers Longjumeau, pour opérer leur jonction avec l'armée qu'on attendait de Bretagne et qu'on pensait arriver par Chartres et Étampes. Charles du Maine avait reçu l'ordre de s'opposer aux Bretons; mais il venait de leur laisser le passage libre, en se repliant vers le Midi, afin de joindre le roi qui arrivait de Riom. Peut-être jugeait-il ses forces insuffisantes; peut-être était-il, comme on l'en accusa, secrètement favorable aux coalisés. Ce qui est certain, c'est qu'on agissait de part et d'autre avec beaucoup d'indécision. Si quelques-uns des seigneurs qui servaient les princes craignaient de s'engager trop avant, d'autres, qui servaient le roi, n'en éprouvaient pas moins pour la cause des princes une sympathie marquée. Au fond, on était d'accord sur beaucoup de points. Louis XI était obligé de faire des concessions, d'en promettre plus encore, et de se défier de tout le monde.

Il arriva du Midi avec ses ordonnances et le ban du Dauphiné et de la Savoie, avant que les Bretons eussent paru. Il aurait voulu entrer à Paris sans combat; mais les Bourguignons lui barraient le passage, et quand il eut occupé la hauteur de Montlhéry, il les trouva en face de lui. Il donna l'ordre au sénéchal de Brézé, qui commandait l'avant-garde, de les tourner en se dirigeant sur Corbeil pour gagner Paris. Brézé, au lieu d'obéir, engagea l'action et fut tué au premier choc. Les deux armées avaient un front extrêmement étendu; on se battit sur toute la ligne, et à peu près au hasard. Les compagnies d'ordonnance du roi, mal engagées sur un terrain étroit où elles ne pouvaient se déployer, furent repoussées par le comte de Charolais, quoique ce dernier n'eût avec lui que la chevalerie de Bourgogne, inférieure, au dire de Comines, sous le rapport de la discipline et sans expérience de la guerre. A une heure plus avancée du jour et sur un autre point, les francs archers du roi mirent en déroute les bataillons ennemis, par la faute des jeunes chevaliers de Bourgogne, qui faisaient leurs premières armes et qui se jetèrent imprudemment en avant de leurs propres archers. En résumé, jamais mêlée ne fut plus confuse. Le gros de chaque armée, venant de fort loin, arrivait débandé, en désordre, et n'obéissait à aucune direction[1]. On cita des

[1] « Et en cela, dit Comines, montra Dieu que les batailles sont en sa main et dispose de la victoire à son plaisir. »

deux côtés des corps entiers qui prirent la fuite, entre autres, du côté du roi, celui que commandait Charles du Maine (16 juillet 1465).

Le soir, Louis XI rallia ses troupes et prit la route de Corbeil, qui ne lui fut pas disputée. Il avait dès lors le profit de la journée, car il pouvait entrer sans obstacle à Paris. Le comte de Charolais passa la nuit dans une grande inquiétude, ayant, suivant l'usage, disposé son artillerie autour des soldats qui lui restaient pour repousser toute surprise. Ses forces étaient dispersées de côté et d'autre, et les Parisiens accouraient piller ses bagages. Cependant il ne manqua pas de s'attribuer aussi le succès, car il était resté maître du terrain, et il pouvait, comme il se l'était proposé, opérer sa jonction avec l'armée de Bretagne.

VII. — Louis XI, arrivé à Paris, alla le jour même souper familièrement à l'hôtel de son lieutenant général, avec plusieurs seigneurs, damoiselles et bourgeoises, « auquel lieu il récita son aventure ». Autant qu'on en peut juger par la chronique de Jean de Troyes, les Parisiens ne lui étaient pas défavorables, surtout après sa victoire. Mais il sentit la nécessité de les flatter, pour s'assurer de leur dévouement. Il n'hésita pas à faire entrer dans son conseil, sur l'avis de l'évêque, six bourgeois, six conseillers du parlement et six clercs de l'université. Obligé de recourir à un emprunt forcé, et d'y faire contribuer la plupart des pourvus d'office, il eut soin d'abolir en même temps quelques droits d'aides, abolition que le peuple célébra en criant : Noël! et en allumant des feux de joie. Ces mesures prises à la hâte, il alla chercher de nouvelles troupes qu'on levait pour lui en Normandie.

Pendant ce temps, les armées de Bretagne et de Bourgogne se réunirent à Étampes et passèrent la Seine à Moret, pour joindre dans la Brie une troisième armée, qui arrivait de Lorraine sous les ordres de Jean de Calabre. Le fils de René d'Anjou amenait avec lui plusieurs compagnies soldées d'Italiens, d'Allemands et de Suisses; c'était la première fois qu'on voyait des Suisses servir en France. Toutes ces troupes étaient parfaitement montées et équipées. Elles marchèrent ensemble sur Paris, emportèrent le pont de Charenton le 20 août, occupèrent les abords du côté de la Seine et de la Marne, et se logèrent sur une ligne étendue, depuis Charenton et Saint-Maur-des-Fossés jusqu'à Saint-Denis et Lagny.

Les Parisiens furent très-effrayés à la vue de forces aussi considérables. Ils commencèrent à s'agiter. Malgré la présence des troupes royales au milieu d'eux, les princes avaient dans la ville des partisans qui parlèrent de paix et d'accommodement. Déjà les pourvus d'office songeaient à se tourner vers le comte de Charolais [1]. Le 22 août, le duc de Berry écrivit aux bourgeois, à l'université, aux gens d'Église et au parlement, pour leur exposer les motifs de sa venue et les prier d'envoyer des délégués à des conférences qui devaient se tenir au château de Beauté. Ces conférences furent acceptées et s'ouvrirent immédiatement. Tous les chefs de la ligue y assistèrent, sous la présidence du duc de Berry. L'évêque Guillaume Chartier y représenta la ville, accompagné du prévôt et de quelques notables. Le vieux Dunois y fut l'orateur du *Bien public*. Il demanda que l'entrée de Paris fût livrée aux princes, et qu'on remît entre leurs mains le commandement des troupes, la collation des charges et l'administration des finances. Il parla d'une assemblée d'états généraux comme devant réparer les fautes du gouvernement et garantir les droits et les libertés de chacun. Il ajouta qu'en cas de refus l'assaut serait donné sans délai.

L'évêque et le prévôt voulurent consulter les bourgeois, et tinrent plusieurs réunions à l'hôtel de ville. Les avis y furent partagés. Une convocation d'états était populaire, et les Parisiens désiraient éviter un siége; mais ils n'osaient prendre un parti, retenus à la fois par la présence des troupes royales et par la crainte d'ouvrir leurs portes aux soldats des princes, surtout aux étrangers et aux Bretons, qui n'avaient pas perdu leur ancienne réputation de férocité. Le comte d'Eu, prince du sang, à qui Louis XI avait donné la lieutenance à la place de Charles de Melun, entretint habilement et prolongea les négociations, de manière à laisser au roi et à l'amiral de Montauban le temps d'arriver avec les troupes de Normandie. Les pourparlers furent alors interrompus le 28 août.

Si Paris eût traité, Louis XI se fût trouvé à la merci des princes et réduit à subir leur loi. Il disait lui-même qu'il eût été obligé de fuir chez les Suisses ou chez le duc de Milan, son unique allié. Quoique échappé à ce péril imminent, il se voyait encore dans une situation critique. Il avait des troupes mieux payées que ses adversaires, mais il devait tenir tête aux Bourguignons, aux Bretons et aux Lorrains, réunis et commandés par

[1] Comines.

des princes du sang. Les ducs d'Armagnac et de Nemours arrivaient encore du Midi pour se joindre aux assiégeants, en dépit de l'armistice signé à Riom. La fidélité de Paris était douteuse; elle n'aurait pas tenu contre un revers, et un mouvement dans la capitale aurait été suivi immédiatement d'un mouvement pareil dans le reste de la France. Louis XI comprit qu'il ne devait rien laisser au hasard, et comme il avait pu juger à Montlhéry quelle était l'incertitude des batailles, il résolut de négocier, tout en livrant des escarmouches journalières. Ces négociations durèrent cinq semaines.

Pendant tout ce temps sa préoccupation constante fut de contenir les Parisiens. Il montra une grande fermeté, destitua ceux des officiers dont il n'était pas sûr, exila cinq ou six des délégués qui s'étaient rendus au château de Beauté, et envoya plusieurs traîtres au supplice. Il rassembla des approvisionnements, afin d'éloigner les craintes de famine. Il eut fort à faire pour empêcher des manifestations en faveur de la paix; car les Parisiens détestaient une guerre dont ils étaient les victimes, maudissant également les Bourguignons qui ravageaient leurs biens de campagne, et les troupes royales qui commettaient des excès en dépit des chefs. Ils se plaignaient surtout des hommes d'armes venus de la Normandie. La ville était continuellement en alarmes; on avait peur qu'une trahison n'ouvrît une porte aux princes, et qu'elle ne fût pillée. Une nuit, l'effroi fut tel que toutes les maisons demeurèrent éclairées. Le roi, dont l'esprit souple se prêtait à tout, et que Comines admire pour n'avoir pas eu l'indomptable orgueil de son rival le comte de Charolais, chercha la popularité à tout prix. « Il se fit frère et compagnon de la grande confrérie aux bourgeois de Paris [1]. » Il voulut aussi qu'un compte public des négociations fût rendu en différentes fois aux quarteniers, cinquanteniers et autres officiers de la milice.

Cependant les princes n'exécutaient pas la menace qu'ils avaient faite de livrer un assaut. La nécessité d'assurer leurs subsistances les avait forcés de disséminer leurs troupes. Ils étaient peu d'accord entre eux. Le duc de Berry, pacifique de sa nature, avait déplu au comte de Charolais, dont l'esprit bouillant ne connaissait pas d'obstacle. Ce dernier était à son tour peu sympathique aux autres princes, qui se plaignaient de son ton impérieux et dominateur. Les Bretons et les Bourgui-

[1] Jean de Troyes.

gnons montraient de grands sentiments d'hostilité les uns contre les autres. Le roi n'avait qu'une volonté, les princes avaient tous des ambitions différentes.

Louis XI, qui connaissait ces divisions, essaya d'en tirer parti et de détacher de la ligue quelques-uns des coalisés. Il chercha particulièrement à gagner Jean de Calabre, fils de René d'Anjou. Il n'y réussit pas, mais les pourparlers qui avaient lieu à la Grange aux Merciers, à l'endroit où est aujourd'hui Bercy, jetèrent beaucoup d'incertitude dans les esprits, et eurent pour effet d'ébranler dans les deux partis les fidélités douteuses. On ne disait pas l'entrevue, on disait le *marché* de la Grange aux Merciers, parce que les services y étaient vendus et achetés. Cela seul eût servi la cause du roi, quand même il ne se fût pas montré prodigue d'argent, de faveurs et de promesses de toute nature.

Il chercha donc à diviser, à fatiguer ses adversaires. Il espérait désorganiser leurs troupes. Il comptait aussi sur une diversion de François Sforza, duc de Milan, qui envoyait un corps d'armée attaquer le duc de Bourbon dans le Forez. Mais quelques légers échecs, les doutes fondés qu'il eut sur la fidélité de plusieurs de ses capitaines, et le mécontentement croissant des Parisiens, le décidèrent à ne pas marchander plus longtemps la conclusion d'un traité. Seulement il résolut de suivre le conseil que lui donnait le duc de Milan, de conclure des arrangements séparés avec chacun des princes.

Il tenta un coup hardi; il alla témérairement, accompagné de quatre ou cinq personnes, trouver le comte de Charolais, désavoua le langage tenu par son chancelier à Bruxelles, et fit au futur duc de Bourgogne les offres personnelles les plus brillantes. Par cette confiance affectée et inattendue, il semblait vouloir anéantir toutes les accusations dont il avait été l'objet. Le comte, surpris, accepta ces offres, à condition toutefois que le roi donnât à son frère la Normandie en apanage au lieu du Berry, conformément à la requête présentée par les princes au début de la guerre. Louis XI s'y était jusque-là refusé, se souciant peu d'aliéner une province de cette importance, que les Anglais continuaient de menacer, et qui faisait communiquer la Bretagne avec les États du duc de Bourgogne. Tout à coup on apprit que la Normandie s'agitait, que plusieurs évêques, entre autres celui de Lisieux, y préparaient des mouvements en faveur des princes, enfin que le 27 septembre la

veuve du sénéchal de Brézé avait livré le château de Rouen aux soldats du duc de Bourbon. Dès que Louis XI eut reçu ces nouvelles, il n'hésita plus à sacrifier une province qu'il était menacé de perdre, et il signa le 5 octobre avec le comte de Charolais un premier traité, celui de Conflans, qui fut suivi quelques jours après d'un autre, celui de Saint-Maur, avec les autres princes.

Il s'engageait à établir une commission de trente-six notables, dont douze prélats, douze nobles et douze hommes de justice, avec les pouvoirs nécessaires pour faire une enquête sur l'état du royaume et préparer des mesures de réforme.

Mais le point important était la satisfaction des princes, et ce fut par là que l'on commença. Le duc de Berry reçut, en échange du Berry, le duché de Normandie à titre d'apanage héréditaire, avec tous les droits y attenant, c'est-à-dire l'indépendance judiciaire et financière, plus la suzeraineté des duchés de Bretagne et d'Alençon. Le comte de Charolais eut les villes de la Somme, qui lui furent restituées pour sa vie et celle de son successeur; Péronne, Roye et Montdidier lui furent même laissées en toute propriété. Le roi lui garantit aussi la possession des comtés de Boulogne et de Guines. Jean de Calabre eut cent mille écus, la solde de quinze cents lances et plusieurs places, Mouzon, Sainte-Menehould, Épinal. Le duc de Bretagne eut les comtés d'Étampes et de Montfort, avec la possession reconnue des régales de son duché. Au duc de Bourbon, qui fut réintégré dans le gouvernement de Guyenne, le roi donna plusieurs seigneuries d'Auvergne avec cent mille écus et la solde de trois cents lances; au duc de Nemours le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France avec une pension et la solde de deux cents lances. Il rendit aux comtes d'Armagnac, de Dunois, de Dammartin, leurs châtellenies et leurs biens, et leur donna aussi des pensions et des compagnies d'hommes d'armes. Le maréchalat fut rendu à Lohéac, l'amirauté à de Beuil, vieux officiers de Charles VII, retirés auprès du duc de Bretagne. Saint-Pol, qui avait sauvé le comte de Charolais à Montlhéry, et qui fut l'un des principaux négociateurs du traité, reçut la connétablie avec le commandement de cent lances.

Une amnistie générale fut publiée. Louis XI se réconcilia avec les anciens ministres de son père et avec tous les personnages qu'il avait frappés précédemment. Il comprenait qu'il s'était fait trop d'ennemis, et il eut l'esprit de *connoître son erreur*, comme dit Comines. Le 30 octobre, jour où la paix

fut publiée, il alla recevoir à Vincennes l'hommage que les princes lui prêtèrent pour leur nouvelles seigneuries. Il voulut passer lui-même leurs troupes en revue, après quoi le comte de Charolais dit aux siens : « Messieurs, vous et moi sommes au roi notre souverain seigneur, qui ci est présent, pour le servir toutes les fois qu'il voudra nous employer. » Alors les armées, qui avaient campé deux mois sous les murs de Paris, plièrent leurs tentes et furent les unes licenciées, les autres menées à de nouvelles entreprises.

Louis XI, préoccupé de ramener à lui les esprits qu'il s'était aliénés, s'exécuta sans réserve. Il ne chercha pas à dissimuler sa défaite, qui était d'ailleurs manifeste, et dont les Parisiens faisaient des plaisanteries. La chronique frondeuse du temps observe malignement que les princes avaient eu *de belles vacations*, pour être venus l'assiéger et l'affronter dans sa capitale. Les concessions obtenues par eux étaient énormes et consistaient presque toutes en avantages personnels; ce qui fit dire que le *Bien public* s'était changé en *bien particulier*. Les frondeurs ne manquèrent pas de prétendre aussi que la ligue, entraînant de nouvelles charges pour le trésor, et par conséquent une aggravation d'impôts, devait s'appeler plus justement la ligue du *Mal public*.

Les traités de Conflans et de Saint-Maur eurent pour premier résultat de fortifier la féodalité apanagère. Toutefois il est bon de rappeler que les princes, en se faisant donner des places et des commandements, avaient la prétention de se garantir contre les envahissements du roi et surtout contre la force militaire dont la couronne disposait. En cherchant à défendre leurs droits, leurs priviléges même qui étaient anciens, ils voulaient mettre une limite à l'arbitraire royal, dont ils étaient les premières victimes, et qui se montrait plus dangereux que par le passé, depuis qu'il était appuyé, même en temps de paix, sur une armée régulière et permanente.

En second lieu, les réformes administratives ne furent pas négligées. Louis XI, ayant nommé avec le concours des princes les membres de la commission des trente-six, affecta de leur soumettre un grand nombre d'affaires, et même l'examen de quelques prétentions de la couronne contre les apanagistes. Dunois présida la commission, dont le travail dura deux ans.

Elle fit une enquête sur les différentes parties de l'administration, à Paris et dans les provinces. Le roi accueillit ses

vœux avec une déférence et un empressement marqués, et saisit malignement l'occasion qu'elle lui présentait d'intervenir dans les gouvernements particuliers des princes. Le résultat fut la suppression de nombreux abus. Depuis lors la loi fut mieux respectée. Bien que Louis XI semble s'être peu occupé personnellement d'améliorations administratives, il publia, à peu de temps de là, d'importantes ordonnances. On peut citer entre autres celles qui réglèrent avec plus de sévérité la police des gens de guerre, celle qui attribua aux magistrats l'inamovibilité, et statua que le roi les choisirait sur des listes de présentation dressées par le parlement. Le principe de l'inamovibilité des juges, cette sauvegarde des intérêts privés et de l'indépendance de la magistrature, ne fut pas désormais à l'abri de toute atteinte; Louis XI donna lui-même un peu plus tard et à plusieurs reprises l'exemple de ne pas le respecter; mais on ne cessa plus de le considérer comme une des lois fondamentales de la France.

VIII. — Dès que la coalition fut dissoute et eut retiré ses troupes, Louis XI n'eut plus qu'une pensée, celle d'empêcher qu'elle se reformât. Profitant d'une expérience chèrement payée, il résolut de s'attacher, n'importe à quel prix, Jean de Calabre et le duc de Bourbon. Il ne craignit pas de faire à ce dernier d'énormes avantages en lui livrant tous les gouvernements du Midi. Il obtint les serments de fidélité les plus explicites de la part du duc de Nemours, des comtes d'Armagnac, d'Albret, de Foix, qui s'engagèrent a le servir contre tous, même contre son frère[1]. Le passé des hommes lui importait peu; il ne songeait qu'au parti qu'il pourrait tirer d'eux à l'avenir. D'ailleurs il était dégoûté du peu de fidélité qu'il avait trouvé chez ses premiers serviteurs. Il confirma aussi les priviléges qu'il avait accordés aux Parisiens pendant la guerre.

Il était bien déterminé à éluder, aussitôt que l'occasion s'en présenterait, des concessions que la force lui avait seule arrachées. Les serments particuliers qu'il se fit prêter par quelques-uns des princes dès le mois de novembre 1465 ne permettent

[1] Voir ces serments dans les Preuves de Comines, t. II. Le serment du comte d'Armagnac est du 5 novembre 1465. Celui de Gaston, prince de Navarre et comte de Foix, un peu postérieur, il est vrai (sa date est du 18 mars 1466), est le plus explicite. Gaston s'engage à servir le roi dans toutes les guerres qu'il pourra avoir contre les ducs de Bourgogne, de Bretagne, etc.

aucun doute à cet égard. Il ne savait ce que c'était que la foi aux traités, et les grands n'y comptaient pas. Toutefois ce furent les événements qui se chargèrent de préparer l'inexécution du traité de Conflans.

Monsieur, c'est le nom qu'on donnait au frère du roi, alla, accompagné du duc de Bretagne, prendre possession de son apanage de Normandie. Il emmenait avec lui un certain nombre de seigneurs qui suivaient sa fortune et voulaient se partager les charges de son nouveau gouvernement. Ces seigneurs ne purent s'entendre; chacun avait une ambition différente. D'un autre côté le duc de Bretagne, qui s'attribuait le succès de la guerre du Bien public, prétendait aussi disposer de ces charges. Dammartin, aspirant à la lieutenance du gouvernement de Normandie et trouvant des compétiteurs parmi les conseillers de Monsieur, passa de dépit dans le camp des Bretons. On fut sur le point d'en venir aux mains. Pendant ce débat, le comte d'Harcourt réunit un corps d'hommes d'armes normands qui se portèrent sur le camp de Sainte-Catherine, y enlevèrent le frère du roi et le menèrent à Rouen pour y être proclamé et sacré, suivant les usages de la province. On célébra dans la cathédrale la cérémonie traditionnelle et symbolique de l'union du duc et de *la duché*. Ce fait prouve quelle était encore la force de l'esprit provincial, et quel appui il offrait aux princes. La Normandie, une des provinces les plus considérables, qui payait à elle seule le tiers des impôts du royaume, et qui était réunie au domaine royal depuis quatorze ans seulement, c'est-à-dire depuis qu'elle était redevenue française, prétendait garder une demi-autonomie. Comines dit qu'elle avait expressément voulu un duc à elle[1]. François II, fort irrité, se retira à Caen avec les Bretons.

Louis XI saisit avec un empressement peu dissimulé l'occasion qui se présentait d'intervenir dans la querelle de son frère et du duc de Bretagne, pour reprendre une province dont l'abandon lui tenait au cœur. Il se rendit à Caen avec une armée, mit des garnisons chemin faisant dans plusieurs places de la basse Normandie, et sacrifia tout pour détacher François II et ses principaux conseillers de la cause de Monsieur. Par un traité qu'il signa le 23 décembre il lui paya cent vingt mille écus d'or; il combla aussi de dons et de faveurs Dammar-

[1] Comines, liv. I.

tin, Lescun, Lohéac. Pendant ce temps un autre corps de troupes royales, commandé par le duc de Bourbon, occupa Évreux, Louviers, le Pont-de-l'Arche, et parut sous les murs de Rouen. La province était en feu; mais la plupart des capitaines particuliers, surpris par la rapidité du roi et craignant sa vengeance, s'empressèrent d'*appointer*.

Monsieur réclama le secours du comte de Charolais; or l'armée bourguignonne était retenue par le siége de Liége. Il invoqua le traité de Conflans; il demanda que la question de son apanage fût jugée, ou par tous les princes réunis, ou par les états généraux, ou par le parlement garni des pairs de France. Louis XI se garda d'y consentir et d'abandonner un succès dont il était maître. Il se contenta d'accorder aux habitants de Rouen une trêve de dix jours, avant l'expiration de laquelle ils firent leur soumission. Ainsi il recouvra la Normandie immédiatement et presque sans coup férir. Monsieur, obligé de prendre la fuite, implora un asile chez ce même duc de Bretagne dont il s'était si imprudemment séparé. Louis XI punit quelques-uns des auteurs du complot et les commandants qui avaient refusé de lui livrer leurs places. Il eut pourtant le soin d'épargner les personnages puissants ou dont il comptait se servir un jour. Il accorda aussi à la ville de Rouen, pour se rendre populaire, plusieurs des priviléges dont jouissait celle de Paris (janvier 1466).

Les princes signataires des traités de Conflans et de Saint-Maur étaient alors gagnés au roi ou éloignés. Le comte de Charolais avait seul gardé des troupes, pour châtier une rébellion des gens de Liége et de Dinant. Une nouvelle coalition n'étai plus possible.

Les réclamations de Charles de France furent donc peu appuyées. Un petit nombre de princes joignirent leurs sollicitations aux siennes, et envoyèrent des députés au roi. Le comte de Charolais fit demander par Olivier de la Marche que la Normandie fût rendue au prince par provision, en attendant un jugement définitif. Louis XI répondit en offrant le Roussillon comme apanage provisoire, et en se déclarant prêt à accepter l'arbitrage des ducs de Bourbon et de Bretagne, dont il s'était assuré.

Mais il ne tarda pas à jeter le masque, et il attaqua la validité du traité de Conflans. Le parlement avait représenté que la clause relative à l'apanage de Normandie était contraire à la

loi de Charles V; que cette loi défendait de constituer un apanage territorial aux princes du sang, et ne permettait que d'en constituer un en argent. Louis XI, qui n'avait pas voulu accueillir la protestation du parlement avant que les princes se fussent éloignés, n'hésita plus à s'en faire un argument. Il déclara d'ailleurs que le traité était nul comme imposé par la force, et invalidé par l'inexécution de quelques-uns des engagements auxquels les princes s'étaient soumis. La bonne foi lui pesait, et il se crut assez fort pour ne pas jouer plus longtemps la loyauté. Aussi l'accusa-t-on, comme il était naturel, d'avoir préparé sous main les derniers événements de la Normandie, quoiqu'il soit plus probable qu'il en ait simplement profité. Sa duplicité a contribué à le faire croire souvent plus habile qu'il ne le fut réellement.

IX. — Rendu plus prudent par l'expérience, il n'en restait pas moins soupçonneux; il le devenait même davantage. Il se laissa entraîner par les inimitiés ou les rancunes de ses nouveaux conseillers, entre autres de Dammartin, à faire de continuels changements de personnes, soit autour de lui, soit dans le gouvernement des provinces. Il ôta au comte du Maine, son oncle, ses principaux commandements; il jeta en prison Dulau, sire de Châteauneuf, et Charles de Melun, dont il s'était servi dans la ligue du Bien public. Il ordonna à divers propos des enquêtes administratives dont le but politique était évident. On l'accusa de vouloir rechercher et poursuivre, contrairement à sa déclaration d'amnistie, les hommes qui n'avaient pas agi avec assez de fermeté dans la dernière guerre.

Il convoqua les vassaux de la couronne pour la campagne de 1466, en prétextant l'expiration des trêves avec les Anglais. Il pouvait craindre qu'une invasion de la Normandie ne fût le gage d'une réconciliation des partis d'York et de Lancastre. Mais le comte de Warwick, alors tout-puissant à la cour d'Angleterre, consentit à une prolongation des trêves; elle fut signée à Calais, d'accord avec Philippe le Bon.

La situation de Louis XI vis-à-vis du duc de Bretagne et du comte de Charolais était redevenue exactement ce qu'elle était avant la ligue du Bien public. Il avait avec eux des contestations perpétuelles qu'il soumettait malignement à l'arbitrage de Dunois et de ceux des princes dont il se croyait sûr. Il faisait faire avec soin dans leurs États les enquêtes de la commis-

sion des trente-six. Il leur envoyait ambassades sur ambassades, et leur demandait des satisfactions pour les propos tenus contre lui. Il les empêchait de correspondre directement entre eux, et comme ils correspondaient par l'étranger, il surveillait leurs agents jusque dans les pays voisins. Enfin il leur faisait une guerre sourde, si bien qu'il faut distinguer avec Comines, à partir de la ligue du Bien public, les années qui furent des années de guerre, et celles qu'il appelle des années de *trêves et dissimulations*.

Le duc de Bretagne, indécis et peu actif, affectait la fidélité et des dispositions pacifiques. Il avait pourtant accueilli Monsieur au château de l'Hermine, près de Vannes, et s'était rapproché de lui peu à peu, sentant l'importance de tenir le frère du roi entre ses mains. Il se fit donner par lui, le 3 juillet 1466, de pleins pouvoirs pour traiter avec les princes étrangers, tels que les rois d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal et autres, afin de se garantir contre toute attaque, lui, ses pays et la personne du duc de Berry. L'acte portait que jamais il ne serait passible de recherche à ce sujet. C'était une mesure purement défensive, et en même temps une prévoyance très-justifiée. Louis XI n'épargna rien de son côté pour ramener son frère. Le 8 août, il envoya en Bretagne Jean de Calabre, avec de pleins pouvoirs « pour faire venir en ses mains notre dit frère Charles et lui promettre de le tenir en sûreté, et de lui accorder la somme de deniers qu'il verra estre à faire pour sa provision de vivre. » Mais la mission n'eut aucun succès.

Le comte de Charolais ne prenait pas les mêmes précautions, et ne ménageait le roi ni dans ses propos ni dans ses actes. Il était incapable de se contraindre, nullement politique, et n'aimait à vivre que dans les camps. Toujours levé avant le jour et ignorant ce que c'était que le repos, il fatiguait ses hommes d'armes de ses convocations répétées et de la longueur de ses campagnes. Mais il avait alors entrepris de punir les rébellions des villes de la Meuse, et cette tâche l'occupait entièrement.

Les villes de la Meuse, remplies d'une nombreuse population ouvrière, n'avaient cessé de se montrer indociles et turbulentes. Elles devaient leur puissance à l'industrie minière et métallurgique, dont on fait remonter l'origine aux dernières années du douzième siècle. Liége, la plus grande, possédait une juridiction sur celles qui l'avoisinaient et qu'on appelait ses filles. Elle appartenait à son évêque, qui était prince temporel et vassal

des ducs de Bourgogne, mais elle était gouvernée en réalité par les corps d'états ou de métiers, auxquels les nobles se faisaient agréger comme en Italie. Dinant, qui venait après, était célèbre par l'industrie des batteurs de cuivre, alors appelée dinanderie.

Les troubles du pays liégeois avaient commencé en 1465, par l'expulsion de l'évêque Jean de Bourbon. Les rebelles recherchèrent l'appui du roi de France, qui possédait les deux fiefs voisins de Sedan et de Bouillon. C'était pendant la guerre du Bien public. Louis XI leur accorda des encouragements ou au moins des flatteries, car il en était prodigue, et il comprenait l'utilité de pareils auxiliaires. Nous avons encore une relation de la bataille de Montlhéry qu'il leur adressa [1]. Cependant, après le traité de Conflans, il les abandonna. Le comte de Charolais imposa aux Liégeois, le 22 décembre, les conditions les plus dures. Il les obligea non-seulement à recevoir leur évêque, mais à faire amende honorable, à payer de grosses sommes, et à sacrifier une partie de leurs priviléges.

Dinant ne fut pas comprise dans ce traité. Le comte ajourna le châtiment dont il la menaçait, à cause de l'hiver et de la lassitude de ses troupes. Les habitants profitèrent de cette impunité pour commettre toute sorte d'excès; ils allèrent jusqu'à défier le duc de Bourgogne et son fils : ils comptaient toujours sur l'appui de Liége et peut-être sur de secrètes promesses de la France. Une armée bourguignonne vint les assiéger le 18 août 1466. Ils soutinrent le siége avec une véritable fureur, et repoussèrent plusieurs assauts; mais les forces n'étaient pas égales, et l'artillerie eut facilement raison de remparts insuffisants. Le huitième jour la ville fut enlevée, incendiée et rasée jusqu'au sol. Le comte de Charolais n'épargna que les femmes et les enfants; il fit noyer plus de huit cents hommes dans la Meuse. Cette exécution aussi barbare que terrible eut un retentissement facile à comprendre. Les Liégeois, qui s'étaient prononcés pour leurs voisins sans oser les secourir, furent réduits à demander merci. Ils obtinrent le 8 septembre un nouveau traité, qui les condamnait à payer une amende encore plus forte que l'année précédente, et à remettre trois cents otages.

Après la ruine de Dinant, le comte de Charolais, fier d'avoir montré sa force et plus irrité que jamais contre le roi, alla célébrer en Hollande et à Bruges des fêtes pompeuses, auxquelles il invita un grand nombre de princes étrangers. Il saisit cette

[1] Preuves de Comines, t. II.

occasion de préparer ou de conclure de nouvelles alliances. Il forma, au mois d'avril 1467, une ligue avec le duc de Savoie, Amé IX, les ducs de Berry, de Bretagne et le roi de Danemark. Il négocia aussi avec les Anglais, et bien que sa mère appartînt à la maison de Lancastre, il demanda la main de Marguerite d'York, sœur d'Édouard IV.

Louis XI, qui l'observait et se préparait à la guerre de son côté, voulut empêcher ce mariage; il ne réussit qu'à le retarder, mais il gagna Warwick à force de prévenances et de flatteries. Celui-ci, mécontent de trouver des rivaux à la cour d'Édouard IV qui lui devait la couronne, et voyant l'alliance bourguignonne recherchée par ces rivaux, se rapprocha du roi de France. Il vint sur le continent au mois de mai 1467. Louis XI courut en personne à sa rencontre, lui fit un accueil princier à Rouen, et signa avec lui une nouvelle prolongation des trêves.

Sur ces entrefaites, Philippe le Bon mourut à Bruges le 15 juin. Il ne gouvernait plus que de nom depuis deux ou trois ans. Mais sa mort achevant de livrer tout le pouvoir à son fils, le roi ne douta plus que la guerre n'éclatât à bref délai; il garnit sa frontière de Picardie et de Champagne de troupes commandées par Dammartin, auquel il avait alors donné toute sa faveur.

Charles le Hardi ou le Terrible, que la postérité seule a baptisé du nom de Téméraire, était un ennemi redoutable, autant par son caractère entreprenant et audacieux que par la puissance de sa maison. Mais il s'était déjà aliéné l'esprit de ses peuples. Trop impétueux et trop infatué de lui-même pour être bon politique ou bon capitaine, il n'avait que les qualités d'un soldat, et il en avait aussi tous les défauts. Son orgueil, sa dureté, son peu de ménagement pour ceux qui le servaient, même pour sa noblesse, les châtiments cruels qu'il s'était plu à infliger à la malheureuse ville de Dinant, et qui étaient une menace pour les autres, tout dans sa personne et sa conduite faisait redouter son avénement aux sujets de la maison de Bourgogne. On ne prévoyait que guerres, impôts, dangers pour les franchises des villes. Dès qu'il fut proclamé, des séditions éclatèrent à Gand, à Bruxelles, à Malines et à Anvers. Elles furent comprimées aisément. Mais une nouvelle prise d'armes des Liégeois fut beaucoup plus grave.

Les Liégeois n'étaient pas complétement rentrés dans l'ordre, quoiqu'ils eussent signé un second traité en 1466, et remis trois

cents otages aux mains de Philippe le Bon. Le pays continuait d'être troublé et d'offrir peu de sécurité; les marchands qui s'y rendaient adressaient des plaintes à la cour du duc et à celle du roi. Un gentilhomme du Luxembourg ayant été arrêté dans son château, on obligea les gens de Liége à lui payer une rançon. Ils voulurent faire contribuer au payement de cette rançon la petite ville d'Huy, nommément exceptée dans le traité. Elle s'y refusa; ils marchèrent contre elle, et en chassèrent les officiers du duc et de l'évêque.

Charles résolut de punir cette nouvelle offense. Il pouvait garder les otages; il aurait même eu le droit de les mettre à mort. Tel était l'avis d'un de ses conseillers, le sire de Contay. Il craignit sans doute qu'on ne l'accusât encore de cruauté, et il aima mieux leur rendre la liberté, en leur faisant jurer de ne pas prendre les armes contre lui.

Il publia son ban, en envoyant des crieurs parcourir le pays une torche d'une main, une épée de l'autre. Il réunit une nombreuse armée, à laquelle vinrent se joindre de Calais cinq cents Anglais, et il entra en campagne.

Les Liégeois implorèrent le secours de Louis XI. Le roi donna l'ordre à Dammartin, campé avec des troupes d'observation sur la frontière des Ardennes, d'observer les Bourguignons. Il voulait encourager les Liégeois, en gardant les apparences et les avantages de la neutralité. Or, ces derniers demandaient des secours efficaces, et Dammartin n'eut pas de peine à démontrer l'impossibilité où il se trouvait d'exécuter des ordres contradictoires[1].

Cependant le roi s'adressait au duc directement, intercédait en faveur de Liége, se plaignait qu'il voulût détruire une ville qui s'était mise sous la sauvegarde de la couronne, enfin lui témoignait son mécontentement de le voir allié aux Anglais. Il eut le tort d'employer pour ces négociations des agents personnellement décriés. L'un d'eux, van der Riesche, était un ancien trésorier de Bourgogne, chassé pour ses dilapidations. Un autre, Jean Balue, évêque d'Évreux, n'était guère plus estimé. Ils ne purent se faire écouter. Le roi fut obligé d'en envoyer d'autres, l'archevêque de Milan et le connétable de Saint-Pol. Il chargea ces derniers de proposer une trêve de six mois, pendant laquelle il s'engageait à ne pas faire la guerre aux Bretons, si le duc

[1] Lettres de Dammartin, *Archives curieuses de Cimber et Danjou*, t. Ier.

renonçait à la faire aux Liégeois. Le duc n'entendit à rien; il excusa son alliance avec les Anglais sur la nécessité où le roi l'avait mis. Il voulait tirer vengeance de ses sujets en toute liberté, et interdire à Louis XI tout acte contre les Bretons. « Monseigneur, dit le connétable, vous ne choisissez point, car vous prenez tout. Et voulez faire la guerre à votre plaisir à nos amis comme vous faites aux vôtres; il ne se peut faire, et le roi ne le souffrira point. » Le duc répondit : « Les Liégeois sont assemblés, et m'attends d'avoir la bataille avant qu'il soit trois jours. Si je la gagne, vous laisserez en paix les Bretons; si je la perds, vous ferez comme vous l'entendrez. »

Louis XI, qui eût voulu éviter la guerre, sentit la nécessité de s'y préparer de plus en plus sérieusement. Il commença par s'assurer de Paris, dont l'attitude devait déterminer celle du reste de la France. Il y multiplia les dons, les concessions de privilèges, les suppressions d'octroi et surtout les fêtes. Il y rechercha la popularité. Comme il savait jouer tous les rôles, il se montra familier avec les plus riches bourgeois, chez lesquels il allait souper, ou se baigner en compagnie de la reine. Il arma les corporations, leur donna des bannières, et passa en revue la milice, composée de plus de soixante mille hommes diversement équipés (septembre). La chronique de Jean de Troyes témoigne que les Parisiens n'étaient pas insensibles à ces avances, quoique le roi fût un des premiers à plaisanter de la figure que les bourgeois faisaient à cheval.

Pendant ce temps le duc assiégeait la petite place de Saint-Tron, dépendante de Liége. Trente mille hommes sortirent de cette dernière ville avec un équipage d'artillerie et entreprirent de repousser les assiégeants. La bataille s'engagea le 28 octobre à Bruestein. Les archers bourguignons la gagnèrent presque à eux seuls; ils forcèrent l'ennemi à reculer avec une perte que Comines, témoin oculaire, porte à six mille hommes environ. Trois jours après, Saint-Tron capitula. Les Liégeois, rentrés dans leur ville, pouvaient s'y défendre, car la saison était avancée, le pays environnant transformé en marécage, et l'armée victorieuse exposée à manquer de tout. Mais leur défaite les avait frappés de panique; ils ouvrirent leurs portes à la seule condition d'être garantis contre l'incendie et le pillage. Trois cents bourgeois en chemise allèrent porter les clefs au duc, qui fit une entrée à la tête de ses troupes par une brèche pratiquée aux murs. Il condamna les principaux auteurs de la rébellion à

être décapités, enleva à la cité la plupart de ses anciennes franchises, et ordonna de transporter à Bruges le *péron*, ou la colonne de marbre au pied de laquelle ses magistrats rendaient une justice souveraine.

Charles le Hardi ne se borna pas à châtier ainsi les Liégeois. Au retour, il voulut punir ceux de ses sujets qui s'étaient révoltés à son avénement et avec lesquels il avait fait diverses transactions. Il assembla les États de Brabant à Bruxelles, ceux du Hainaut à Mons, et leur fit voter, sans que nul osât y contredire, des aides considérables. Il entreprit de réformer ses finances, l'administration de sa maison, et les diférentes branches de son gouvernement.

Il aimait à être obéi partout et à donner une haute idée de sa grandeur. Il tenait souvent des chapitres de la Toison d'or, et là, dit Châtelain, « se délitoit en beau parler et à admonester ses nobles à vertu, comme un orâteur.... Entre autres choses louables, percevoit-on en lui haute magnificence de cœur pour être vu et regardé en singulières choses[1]. »

X. — Louis XI se refusait à prendre le rôle d'agresseur, malgré les sollicitations de Dammartin et des capitaines. Mais la guerre ne pouvait plus être évitée. Le duc de Berry travaillait déjà depuis quelque temps à refaire une ligue du Bien public. Il persistait à ne pas vouloir retourner près du roi, ni même quitter la Bretagne pour la Lorraine, dont Louis XI le priait au moins de préférer le séjour. Il argüait continuellement du soin de sa sûreté, et se plaignait qu'on persécutât ses serviteurs. Il comptait sur les ducs de Bretagne et de Bourgogne, sur le duc d'Alençon, toujours exaspéré, malgré les deux ou trois pardons successifs dont il avait été l'objet; enfin il se flattait d'entraîner cette fois les princes de la maison d'Anjou, au moins le roi René et Charles du Maine.

Pendant que Louis XI négociait avec le duc de Bourgogne par l'intermédiaire du connétable, le duc d'Alençon livra aux Bretons, le 11 octobre 1467, la capitale de son duché; ceux-ci occupèrent presque sans coup férir les places de la basse Normandie, à la seule exception de Saint-Lô, qui les repoussa. Le roi réunit immédiatement, entre le Mans et Alençon (octobre et novembre), des forces que Jean de Troyes porte à plus de

[1] Châtelain, chap. xc.

cent mille chevaux et de vingt mille hommes de pied. Il s'assura de cette manière la fidélité des princes angevins, qu'il pressa de lui prêter de nouveaux serments. Il gagna aussi le fils du duc d'Alençon, le comte du Perche, qui chassa lui-même les Bretons de la ville où son père les avait appelés (décembre).

Le roi aurait pu poursuivre ces succès; il ne le fit pas. Il signa avec François II dès les premiers jours de janvier 1468 une trêve dont les clauses furent à peine débattues. Il laissa provisoirement entre ses mains les places que les Bretons occupaient, promit de payer à son frère seize mille francs pour six mois, et prit l'engagement de convoquer les états généraux à bref délai.

Il ne se fiait pas à l'emploi des armes, et il croyait plus sûr de diviser les princes en faisant à quelques-uns d'eux des concessions provisoires ou sur lesquelles il pût revenir. Il comptait obtenir des états généraux un jugement favorable à ses prétentions et que les princes ne pourraient attaquer. Il espérait aussi ramener son frère, qui était jeune, léger, et n'inspirait de confiance à personne[1].

Les états généraux furent réunis à Tours au mois d'avril 1468. Ils comprirent les prélats, les princes et les députés de soixante-quatre villes. On avait pris soin d'assurer aux officiers royaux une grande influence sur les élections, et de dicter aux villes la plupart des choix. La convocation n'avait qu'un objet spécial. Louis XI était trop défiant et trop jaloux de son pouvoir pour admettre un contrôle. Il aurait craint surtout les plaintes que devait soulever l'élévation continue du chiffre de la taille.

Cependant, comme il voulait donner à l'assemblée la plus grande solennité possible, il y parut avec une pompe à laquelle on était loin d'être habitué de sa part. Il portait une robe magnifique de damas blanc brodé d'or. Les députés se montrèrent unanimes pour repousser les prétentions de Monsieur. Ils s'opposèrent à ce que la Normandie fût détachée de la couronne, et demandèrent qu'on exécutât la loi de Charles V, d'après laquelle l'apanage des princes du sang devait être simplement de douze mille livres de rente. Le roi, plus généreux, en offrait soixante mille. Les états insistèrent encore pour que le

[1] C'est ainsi que le jugeaient les Anglais. Voir les lettres de Meny-Peny, sieur de Concressault, envoyé français en Angleterre, dans les Preuves de Comines.

duc de Bretagne posât les armes, et qu'il soumît au parlement ses contestations avec la couronne; s'il refusait, le roi devait lui déclarer une guerre juste et légitime.

Malgré la courte durée des séances, qui fut de huit jours seulement, les députés ne se séparèrent pas sans présenter quelques remontrances. Ces remontrances portèrent sur les désordres que continuaient de commettre les soldats, sur les abus de la justice, sur l'excès des pensions, l'exagération de certaines dépenses, enfin sur l'abolition de la pragmatique, abolition prononcée de nouveau en 1467 et à laquelle on reprochait de faire sortir l'argent du royaume. Mais ces observations, à peu près de pure forme, étaient étrangères au but essentiel de l'assemblée.

Les états envoyèrent notifier leurs décisions aux ducs de Bretagne et de Bourgogne. Ces princes, le second surtout, les accueillirent mal. Charles le Hardi refusa de voir de véritables états généraux dans une assemblée à laquelle il n'avait pas assisté, ainsi qu'une partie des princes. Il soutint que Louis XI avait joué une comédie en convoquant des simulacres d'États qu'il composait à son gré et auxquels il dictait des résolutions.

Louis XI ne s'arrêta pas à ces objections. Il lui suffisait d'avoir adressé un appel quelconque au pays et obtenu une déclaration favorable à ses vues. En affectant de s'appuyer sur le vœu du pays, il faisait ce que les princes avaient fait avant la guerre du Bien public; il les battait avec leurs propres armes. Il eut soin d'envoyer aux bonnes villes un extrait de ses propositions au duc de Bourgogne et des réponses de ce dernier.

Les trêves expiraient au mois de juillet. Le roi, fort du vœu des États, mit sur pied deux armées, l'une dont il prit le commandement et qui établit son quartier général au bord de l'Oise, en face des Bourguignons; l'autre qui fut réunie sur la Loire pour attaquer les Bretons. Monsieur et le duc de Bretagne, s'étant avancés en Normandie, furent serrés de près par les troupes royales, perdirent toutes les places qu'ils y occupaient, excepté Caen et Avranches, et se virent enlever en Bretagne même les châteaux de Chantocé et d'Ancenis. François II, n'obtenant pas l'appui qu'il avait espéré des Anglais ni de la Bourgogne, se rendit aux conseils du sire de Lescun, Odet d'Aydie, qui passa pour avoir été gagné par l'or de Louis XI. Il fit sa soumission, abandonna ses alliances et consentit à



remettre le choix de l'apanage de Monsieur à deux arbitres, le duc de Calabre et le connétable de Saint-Pol. L'arrangement fut signé à Ancenis, le 10 septembre 1468. Le duc de Berry refusa d'y souscrire. Louis XI, satisfait de l'avoir brouillé une seconde fois avec les Bretons, le laissa protester.

Quand le duc de Bourgogne apprit ce traité, il refusa d'abord de le croire et en témoigna une extrême irritation, quoique son inaction eût été la principale cause de la soumission de François II. Distrait par les soins de son mariage avec Marguerite d'York et par une révolte de la Hollande, il n'avait pas achevé de réunir toutes ses forces, qui s'assemblaient entre Saint-Quentin et Péronne.

Louis XI avait au contraire ses troupes prêtes. Dammartin et les gens de guerre disaient tout haut que c'était l'occasion ou jamais de mettre à la raison les ducs de Bourgogne. Le roi résistait à ces impatiences, parce qu'il ne croyait pas que Charles le Hardi voulût se faire seul le champion du duc de Berry. Les autres sujets de contestations entre la couronne et le duché de Bourgogne pouvaient se régler par des voies pacifiques.

Louis XI, très-désireux d'éviter les hostilités, fut encouragé dans cette pensée par le cardinal Balue, son principal confident, et par Saint-Pol, qui était à la fois connétable de France et vassal du duc de Bourgogne. Il se laissa facilement persuader que s'il entreprenait de négocier en personne, il arriverait à ses fins. Il comptait sur la supériorité qu'il avait déjà montrée plus d'une fois en des circonstances pareilles. Il se souvenait de l'heureuse témérité avec laquelle il était allé trois ans plus tôt surprendre le comte de Charolais, et dissoudre par cette seule entrevue la ligue du Bien public. L'occasion lui parut plus favorable encore pour une démarche de ce genre. Il se flatta de triompher une seconde fois des défiances de son adversaire par un acte de confiance inattendu. Il demanda au duc une entrevue à Péronne. Il affecta les intentions les plus conciliantes, et alla jusqu'à offrir d'avancer une partie de l'argent qu'il fallait pour licencier les troupes bourguignonnes réunies autour de Saint-Quentin.

Dès qu'il eut reçu le sauf-conduit nécessaire pour lui et sa suite, il se rendit à Péronne, en dépit des avis contraires de Dammartin et de ses principaux capitaines. Il y arriva le 9 octobre avec Balue, le duc de Bourbon, le connétable, et une suite d'environ cent cinquante gardes. On lui fit un accueil royal.

Cependant, dès le lendemain, l'entrée dans la ville de quelques seigneurs disgraciés par lui, et dont Charles le Hardi avait accueilli les services, lui inspira des soupçons. Il demanda à être logé dans le château même, où il jugea qu'il serait plus en sûreté. La négociation du traité ne semblait point présenter de difficultés; tout à coup la nouvelle arriva que les Liégeois s'étaient révoltés, que non contents d'avoir chassé et poursuivi jusqu'à Tongres les officiers du duc, ils avaient encore massacré les chanoines de leur église et ramené de force l'évêque, qui s'était enfui. Le bruit de ce soulèvement et de ces désordres, d'ailleurs trop réels, était naturellement exagéré encore par l'incertitude et par la distance.

Charles entra dans une violente colère, car il attribua cette rébellion aux artifices de Louis XI. « Il estoit, dit Comines, qui lui servait alors de chambellan, terriblement esmu contre le roy, et le menaçoit fort; et croy véritablement que si à cette heure-là il eût trouvé ceux à qui il s'adressoit prêts à le conforter ou conseiller de faire au roi une très-mauvaise compagnie, il eut esté ainsi fait. » .... « Le roy n'estoit point sans doute, et se voyoit logé rasibus d'une grosse tour où un comte de Vermandois (Herbert) fit mourir un sien prédécesseur roy de France (Charles le Simple). » Louis XI montra une grande présence d'esprit, et n'épargna ni promesses ni argent pour agir sur les conseillers du duc.

Le second jour, Charles assembla son conseil, qui se prolongea très-avant dans la nuit. Trois partis y furent proposés : l'un était d'observer le sauf-conduit et de traiter avec le roi, en s'en tenant aux conditions avantageuses qu'il offrait; un autre, de le garder prisonnier, « rudement, sans cérémonie »; un troisième, d'inviter en toute hâte Monsieur à se rendre à Péronne, et de profiter de la circonstance pour conclure une paix qui fût définitive et « avantageuse à tous les princes de France ». Ce dernier parti semblait le plus désirable; mais il exigeait que le roi fût retenu et gardé à vue, ce qui était lui faire un outrage mortel, et peut-être causer des soulèvements en sa faveur. On délibéra donc sans rien résoudre. Pendant ce temps, Louis XI ne cessait de faire propositions sur propositions; il insistait pour qu'on s'en tînt au projet de traité dont les bases étaient à peu près convenues, et il offrait de donner toutes les garanties qu'on demanderait, même de laisser quelques-uns des plus grands personnages du royaume comme otages aux mains des

Bourguignons, jusqu'à ce que tous les articles en fussent exécutés.

« Cette nuit, qui fut la tierce, ajoute Comines, ledit duc ne se dépouilla oncques. Seulement se coucha deux ou trois fois sur son lit, et puis se pourmenoit; car telle estoit sa façon quand il estoit troublé. Je couchai cette nuit en sa chambre et me pourmenay avec luy par plusieurs fois. Sur le matin, se trouva en plus grande colère que jamais, en usant de menaces, et prêt à exécuter grande chose; toutefois il se réduisit en sorte que si le roy juroit la paix et vouloit aller avec luy à Liége, pour luy aider à se venger, et monseigneur du Liége, qui estoit son prochain parent, il se contenteroit, et soudainement partit pour aller en la chambre au roy et lui porter ces paroles. Le roy eut quelque amy qui l'en avertit, l'assurant de n'avoir nul mal s'il accordoit ces deux points; mais, s'il faisoit le contraire, il se mettroit en si grand péril que nul plus grand ne lui pourroit advenir [1]. » Nous savons que cet ami fut Comines lui-même.

C'était pour le duc un avantage manifeste que de lier Louis XI par un traité dont il dictait les conditions en maître. Le roi n'en contesta aucune. Il signa tout ce qu'on lui présenta et fit droit aux prétentions des Bourguignons sur chacune des questions litigieuses. Il expédia le même jour plus de vingt lettres patentes où le détail de ces contestations était longuement exposé. Il prit ensuite deux engagements, celui de donner à son frère la Champagne et la Brie pour apanage, et celui d'accompagner le duc dans une expédition destinée au châtiment des Liégeois. « Et fut tirée des coffres du roy la vraie croix, que saint Charlemagne portoit, qui s'appelle la croix de victoire, et jurèrent la paix, et tantôt furent sonnées les cloches par la ville, et tout le monde fut fort éjouy (14 octobre 1468) [1]. »

L'expédition de Liége ne fut qu'une suite d'humiliations pour Louis XI. Il ne put emmener avec lui que cinq cents lances, pour ne pas inspirer au duc de nouveaux soupçons, et il se crut obligé de prendre lui-même la croix bourguignonne de Saint-André. Les Liégeois, qui se trouvaient par sa trahison livrés sans défense à la vengeance des Bourguignons, car leur ville n'avait pas de murs, entrèrent contre lui dans une fureur extrême. Il fit bonne contenance jusqu'au bout. Il montra même, au rapport de Comines, plus de sang-froid et de présence d'esprit que Charles le Hardi; ce dernier était d'ailleurs embarrassé

[1] Comines, liv. II.

de son rôle, et craignait Dammartin, qui, placé à la tête d'un corps d'armée considérable sur la frontière de Champagne, avait refusé de le licencier. Les Liégeois se défendirent avec l'énergie du désespoir. Peu s'en fallut qu'ils n'enlevassent dans une sortie le duc et le roi. A la fin, Charles entra dans la place et la livra à ses hommes d'armes, qui la pillèrent. L'église de Saint-Lambert fut seule épargnée. Les vainqueurs, pour éteindre ce foyer de rébellions perpétuelles, infligèrent à la malheureuse ville un dernier châtiment, plus cruel encore que les précédents; ils en brûlèrent ou démolirent plusieurs quartiers. Ils firent ensuite une battue, malgré la rigueur d'un froid précoce, dans la campagne environnante et les montagnes du pays de Franchemont, à la poursuite des fugitifs, dont ils passèrent un grand nombre au fil de l'épée.

XI. — Louis XI se retrouvait après le traité de Péronne dans la même situation qu'après celui de Conflans, avec cette circonstance aggravante qu'il avait compromis deux fois sa dignité, que cette seconde fois il avait été pris au piége et avait subi une humiliation publique. Sa prétention d'habileté ne pouvait éprouver un plus rude démenti. Aussi en conserva-t-il un long ressentiment. Peut-être toutefois, avec son caractère, le sacrifice de sa dignité lui coûta-t-il moins qu'à un autre. Sa fierté souffrait moins que son ambition. Un de ses mots favoris était : « Quand orgueuil chemine devant, honte et dommage suivent de près. » Était-ce là une de ces maximes qu'on invente ou qu'on adopte après coup? Était-ce pressentiment du succès final que devaient lui livrer les défauts bien connus de son adversaire? Rien n'empêche d'admettre les deux explications à la fois.

Il voulut d'abord observer le traité et présenter la paix signée avec la Bourgogne comme un résultat heureux. Il donna l'ordre au parlement de l'enregistrer sans observations; en même temps il fit célébrer à Paris des processions, des *Te Deum* et des réjouissances de toute sorte. Il défendit même que nul ne fût « si osé ni hardi de rien dire de cet accord à l'opprobre du dit seigneur (duc de Bourgogne), fût de bouche, par escrits, signes, peintures, rondeaux, ballades, virelais, libelles diffamatoires, chansons, ni autrement, en quelque manière que ce pût être [1]. » Mais le journal du temps, racontant cette circonstance, ajoute

[1] Jean de Troyes.

que les Parisiens avaient dressé des oiseaux à répéter des mots injurieux pour le roi, et que les oiseaux furent saisis partout.

Louis XI devait songer à regagner son frère, en lui donnant un apanage qui le satisfît. Il l'avait isolé; il devait profiter de cette circonstance pour le ramener et pour ôter aux princes le prétexte ordinaire de leurs ligues. Il ne voulait pas que cet apanage fût la Champagne, province trop voisine de Paris, placée entre les Pays-Bas et la Bourgogne comme une enclave des États de Charles le Hardi; mais en quittant ce dernier à Liége, il avait obtenu de lui un consentement verbal à tout autre arrangement qui serait accepté par Monsieur. Il offrit donc à son frère d'abord le Poitou et la Rochelle, puis la Guyenne.

Pendant qu'on négociait une de ces nouvelles combinaisons, il accabla de ses faveurs et de ses libéralités tous les hommes qui pouvaient contribuer à les faire réussir. Cette conduite était d'autant plus nécessaire que la plupart des grands personnages se ménageaient des intelligences secrètes de côté et d'autre. En 1468, peu avant le traité de Péronne, le roi avait découvert les trahisons soupçonnées depuis longtemps de deux de ses plus anciens conseillers, Dulau, sire de Châteauneuf, et Charles de Melun. Le premier fut emprisonné à Usson en Auvergne, d'où il trouva pourtant moyen de s'échapper en corrompant ses gardiens, pour aller se mettre au service du duc de Bourgogne. Le second, convaincu d'avoir manqué à ses devoirs dans la guerre du Bien public, eut la tête tranchée aux Andelys. Les vengeances personnelles jouaient un grand rôle dans les procès de ce genre. Charles de Melun était un des ennemis et des anciens persécuteurs de Dammartin; celui-ci eut une part importante de ses dépouilles.

Mais de toutes les trahisons qui furent alors avérées, la plus grave fut celle du cardinal Balue, dont Louis XI avait fait son confident intime. On découvrit qu'il entretenait une correspondance secrète avec le duc de Bourgogne, et retardait sous main le succès des négociations entamées avec le duc de Berry. Des lettres furent interceptées. Balue fut arrêté avec l'évêque de Verdun, son complice, et livré à une commission qui instruisit le procès. Il était peu considéré. Il devait sa fortune à sa souplesse et au talent qu'il avait eu de s'imposer à un prince peu scrupuleux dans ses choix. Il avait éprouvé beaucoup de difficultés à se faire agréer de la cour de Rome, et n'avait obtenu

vis chacun de douze personnes sans armes, sur un bateau, où l'on avait dressé une tente et dont les deux parties étaient séparées par une barrière. Ils s'observèrent d'abord avec défiance; puis le duc de Guyenne finit par se jeter dans les bras du roi, et depuis ce moment la plus grande intimité sembla régner entre eux. Le duc était alors héritier présomptif de la couronne; le Dauphin, qui fut Charles VIII, naquit seulement l'année suivante.

Louis XI négocia aussitôt pour son frère un mariage avec une princesse de Castille. Il voulait le soustraire à tout prix aux influences des ducs de Bretagne et de Bourgogne. Or il savait que le nouveau duc de Guyenne, toujours léger et inconsidéré, avait, tout en traitant avec lui, renouvelé ses anciennes alliances avec François II. Charles le Hardi offrait de son côté au prince la main de sa fille Marie, qui devait être son unique héritière. Au reste, aucune de ces négociations matrimoniales n'aboutit.

Louis XI institua par la même raison un nouvel ordre, celui de Saint-Michel, destiné à faire concurrence à ceux de la Jarretière et de la Toison d'or. Il n'y avait pas en France d'ordre militaire dont le roi fût le grand maître, depuis le discrédit où était tombé celui de l'Étoile, fondé par le roi Jean. L'ordre de Saint-Michel fut composé de trente-six chevaliers, dont les obligations devaient être extrêmement strictes : la première consistait à ne jamais porter le collier d'un autre prince. En conséquence, le duc de Guyenne refusa d'accepter celui de la Toison d'or que Charles le Hardi lui envoyait. Le duc de Bretagne, qui portait la Toison, refusa de son côté d'être chevalier de Saint-Michel : il prétexta les engagements qu'une acceptation lui eût imposés, et qu'il jugeait contraires à sa dignité de prince souverain. Dans sa pensée, cette dignité l'autorisait à instituer aussi un ordre particulier et à en être le chef. Les favoris qui le gouvernaient, Rouillé et Landais, dévoués, l'un à l'Angleterre, l'autre à la Bourgogne, ne cessaient d'entretenir ses défiances habituelles. Le roi travailla sous main à détacher de lui les Bretons les plus influents. Il avait déjà gagné Lescun et Tanneguy Duchâtel; il avait même confié à ce dernier le gouvernement du Roussillon. Il gagna encore à peu de temps de là le vicomte de Rohan, auquel il donna une pension, des châteaux, le collier de son ordre et un titre de maréchal de France.

Louis XI acheva de pacifier le royaume en faisant poursuivre, par les compagnies d'ordonnance de Dammartin, le comte d'Armagnac et le duc de Nemours, qui troublaient le Midi et avaient traité avec les Anglais. Le duc de Nemours se soumit; le comte d'Armagnac prit la fuite, et ses biens furent confisqués.

XII. — Jamais, depuis le commencement du règne, la paix n'avait paru mieux assurée. Cependant Louis XI prévoyait une rupture avec la Bourgogne; car, s'il affectait d'observer scrupuleusement le traité de Péronne, il savait le duc ombrageux et incapable de se plier au rôle de sujet. Il ne cessa de se tenir prêt à tout événement et signa une alliance avec Warwick.

Charles le Hardi, plus infatué que jamais, affectait une sorte d'indépendance et même de supériorité vis-à-vis du roi. Il était entré en négociations avec les princes d'Allemagne et le roi de Bohême, pour obtenir d'eux le titre de roi des Romains, qu'il comptait pouvoir un jour le mener à l'Empire. Un subside au roi de Bohême, un prêt d'argent fait à Sigismond, duc d'Autriche, moyennant l'engagement du comté de Férette et de quatre villes sur le Rhin, préparaient dans sa pensée la réalisation de ses espérances. Il se voyait d'ailleurs maître absolu dans tous ses États. Au retour de Liége, il avait déchiré la charte de Gand, enlevé à la ville ses derniers priviléges, entre autres ses assemblées et le choix de ses conseillers, et envoyé les bannières de ses métiers à Boulogne-sur-Mer, où l'on conservait celles que Philippe le Bon avait déjà prises après la bataille de Gavre. Mais cette conduite, propre à inquiéter Louis XI, n'était pas non plus de nature à le rendre populaire parmi ses sujets. Nobles et roturiers se plaignaient de sa dureté, de son arbitraire, et s'effrayaient de son ambition. Les historiens bourguignons répètent ces murmures et ces craintes. Châtelain, Comines, constatent qu'il avait beaucoup moins de *sens* que le roi son rival.

La brouillerie éclata au sujet des affaires d'Angleterre. Dans ce pays, au dire de Châtelain, « tout n'était que tempête et malédiction ». Édouard IV régnait, entouré de complots et menacé de défections dans son propre parti. Il était en réalité sous le joug de Warwick, le *faiseur de rois,* qui lui imposait ses volontés et soutenait contre lui son frère le duc de Clarence. Édouard se lassa et parvint à secouer le joug. Warwick et

Clarence furent obligés de quitter l'Angleterre. Warwick se présenta avec trente vaisseaux devant Calais, où il espérait s'établir, le gouverneur Wenlock étant une de ses créatures. Le port lui fut fermé. Il alla débarquer alors à Honfleur, où Louis XI ordonna de le recevoir en ami (avril 1470).

Charles le Hardi tenait pour Édouard IV, dont il avait épousé la sœur, Marguerite d'York. Il donna l'ordre à son amiral d'arrêter Warwick dans la Manche. Comme l'ordre ne put être exécuté, il voulut au moins l'empêcher de repasser la mer et d'entreprendre une nouvelle révolution. Il se plaignit que Warwick eût saisi quelques bâtiments marchands de la Zélande, et il demanda au roi qui l'avait accueilli réparation de ce dommage. On lui en accorda une, mais il la jugea insuffisante, et envoya une croisière dans la Manche pour arrêter par représailles les navires français. En effet, Warwick songeait à rendre le trône d'Angleterre à la reine qu'il avait détrônée, Marguerite d'Anjou. Il se réconciliait avec elle par l'entremise de Louis XI, et donnait une de ses filles en mariage au prince de Galles, fils de Henri VI. Louis XI était l'auteur de ces combinaisons et travaillait ouvertement au rétablissement de la maison de Lancastre.

Le roi, très-décidé à poursuivre l'exécution de son plan, n'en désirait pas moins éviter une guerre avec la Bourgogne. Il affecta d'offrir au duc des satisfactions et lui envoya une ambassade pour discuter les sujets de plainte qu'il pouvait avoir. Charles reçut les envoyés royaux à Saint-Omer avec sa hauteur ordinaire, et se montra intraitable. Après leur avoir fait longuement répondre par le bailli de Charolais, à la place de son chancelier, il prit lui-même la parole pour relever tous les actes qu'il prétendait commis au mépris de son autorité ou contre ses droits. Il fit bon marché des liens qui l'attachaient à la maison de France, et de plus en plus irrité par le langage calme des ambassadeurs, il finit par s'écrier : « Entre nous autres Portugais[1], c'est la coutume que lorsque nos amis se font les amis de nos ennemis, nous les envoyons aux cent mille diables d'enfer ».

Ses conseillers furent consternés d'un défi exprimé en pareils termes. Le duc ne les écoutait plus, et les plus habiles commencèrent à croire qu'il se perdrait. L'affectation avec laquelle

[1] Sa mère était de la maison du Portugal.

il semblait renoncer à sa qualité de prince français causait un mécontentement très-vif en Bourgogne et en Normandie.

Cependant Warwick, ayant reçu de Louis XI de l'argent et des vaisseaux, passa la Manche malgré les croisières bourguignonnes, qui furent dispersées par une tempête. Il débarqua sur la côte méridionale d'Angleterre, qu'Édouard IV, trop confiant, avait négligé de garder; il séduisit les principaux chefs de l'armée envoyée contre lui, s'avança sans obstacle jusqu'à Londres, et grâce à l'indifférence que les guerres civiles avaient fini par produire chez la nation, tira de prison Henri VI qu'il proclama roi. Édouard, trahi par ceux sur lesquels il avait compté le plus, fut réduit à licencier ses derniers soldats. Il dut à son tour quitter l'Angleterre, traînant avec lui une suite nombreuse, mais dépourvue de toute ressource. Le vent le porta sur les côtes de Hollande. Onze jours avaient suffi pour accomplir cette révolution (octobre 1470).

Le triomphe de Warwick donnait une grande force à Louis XI. Warwick eût déclaré la guerre au duc de Bourgogne, si les marchands de Londres, qui craignaient l'interruption du commerce avec les Pays-Bas, n'eussent eu assez de crédit et de puissance pour l'en empêcher. Charles le Hardi, aussi surpris par la brusque révolution d'Angleterre qu'Édouard IV avait pu l'être, comprit le danger qu'il courrait s'il se mettait sur les bras un nouvel ennemi au moment où il venait de défier Louis XI. Il changea de langage, accabla de flatteries les marchands anglais, et chargea Comines d'une mission auprès du gouverneur de Calais, Wenlock, redevenu l'un des plus chauds partisans de Warwick. Il rappela qu'il descendait, par les femmes de la maison de Lancastre; il se déclara prêt à abandonner celle d'York; enfin il négocia le maintien des anciens traités de commerce, qu'il avait conclus non pas avec Édouard IV personnellement, mais avec le roi et le royaume.

Louis XI était trop bon politique pour ne pas profiter des torts du duc de Bourgogne, dont il devait d'ailleurs relever le défi. Il écrivit à Dammartin qu'il était bien décidé à l'empêcher de faire le roi de France. En même temps il réunit une assemblée composée de membres de son conseil et de deux commerçants notables délégués par chacune des principales villes du royaume. Il fit ces délégués juges de ses démêlés avec la Bourgogne, des réclamations qu'il avait reçues, des satisfactions qu'il avait accordées et de l'ordre donné par le duc de saisir les

marchandises françaises aux foires d'Anvers. L'assemblée fut d'avis d'interdire absolument le commerce avec la Bourgogne, attendu qu'il ne présentait aucune sécurité, et d'établir deux foires à Caen pour commercer directement avec l'Angleterre.

Louis XI fit avec Marguerite d'Anjou et son fils le prince de Galles un traité d'alliance offensive contre Édouard d'York et Charles le Hardi. Il avait déjà gagné ou au moins neutralisé le duc de Bretagne par l'entremise de Lescun. Il avait envoyé des agents à Berne conclure une alliance avec les ligues suisses. Fort de pareils auxiliaires, il jugea le moment venu d'attaquer le traité de Péronne. Il argua de la violation du sauf-conduit et de l'atteinte portée à sa dignité de suzerain. Il soutint qu'il avait observé tous ses engagements, et que le duc n'avait pas exactement tenu les siens. Il énuméra tous les actes du duc qui pouvaient être considérés comme une violation de sa parole. Enfin, il invoqua le vœu de la France et ses devoirs de roi. Il réunit une assemblée de notables choisis dans la noblesse et l'ordre judiciaire. Cette assemblée nombreuse, ayant à sa tête le roi Réné et le duc de Bourbon, déclara qu'elle regardait le traité comme rompu et les princes comme dégagés des engagements qu'ils avaient pris envers Charles le Hardi. Pour plus de solennité, les notables exprimèrent leur avis par cédules notariées (décembre 1470). Un huissier fut envoyé à Gand et porta au duc un ajournement pour comparaître devant les pairs. Le duc le fit jeter en prison.

Louis XI eut le talent cette fois de mettre de son parti les princes, le peuple et même les étrangers, tandis que son rival, entraîné par un fol orgueil, suivait une conduite tout opposée. Charles, loin de souffrir les remontrances de ses sujets, les tançait de la manière la plus dure, et les paroles qu'il leur adressait, quand il établissait un impôt de guerre, semblaient toujours être un défi.

« Vous autres Flamands, disait-il en s'adressant aux gens d'Ypres[1], vous avez toujours méprisé ou haï vos princes : faibles, vous les méprisez; puissants, vous les haïssez. Eh bien, j'aime mieux être haï. Il y en a, je le sais bien, qui voudraient me voir en bataille avec cinq ou six mille hommes, pour y être défait, tué, mis en morceaux. J'y mettrai ordre, soyez-en sûrs; vous ne pourrez rien entreprendre sur votre seigneur. J'en se-

[1] Documents Gachard.

rais fac vous; ce serait l
pot de fer. »

XIII. — Louis XI ordonna de saisir quelques-uns des fiefs de son adversaire. Il essaya de soulever contre lui les habitants des villes de la Somme; enfin il prit l'offensive en plein hiver (janvier 1471). Le connétable enleva Saint-Quentin, et occupa Roye et Montdidier, qui lui ouvrirent leurs portes pendant que Dammartin se présentait sous les murs d'Amiens. Le duc surpris n'osa pas s'avancer au delà de Doullens, car il n'avait pas, comme le roi, des troupes permanentes; il entretenait seulement quelques archers à *gages ménagers*, c'est-à-dire des hommes qui devaient se tenir prêts à répondre au premier appel. Aussi lui fallait-il toujours beaucoup de temps pour réunir une armée. Il finit même par s'éloigner, ce qui décida les habitants d'Amiens à traiter avec Louis XI.

Le roi au contraire était plus fort que jamais. De mémoire des anciens capitaines, on n'avait vu sur pied d'aussi nombreuses et aussi belles troupes que les siennes. Il voulait éviter les batailles et gagner le terrain pas à pas, en enlevant les villes une à une, grâce à la supériorité de son artillerie.

Il avait mis tous les princes de son parti, tandis qu'ils avaient été presque tous du côté du comte de Charolais dans la guerre du Bien public. Il était cependant obligé de les observer de près, car ces derniers, tout en le servant, étaient loin de s'abandonner sans réserve. Chacun ménageait l'avenir. Le duc de Guyenne, moins étroitement attaché à son frère depuis que la naissance d'un Dauphin lui avait enlevé la qualité d'héritier présomptif, avertit secrètement le duc de Bourgogne de ne se soucier, qu'il trouverait des amis. Il lui demanda la main de sa fille. Le duc de Bretagne et le connétable de Saint-Pol étaient également d'accord avec le duc de Guyenne. Mais Charles le Hardi, qui naguère avait le premier proposé cette alliance, redoutait maintenant tout ce qui pouvait paraître une spéculation future sur sa succession, d'autant plus que sa fille, Marie de Bourgogne, n'était pas en âge. Comines, alors un de ses principaux conseillers, dit qu'il était très-décidé à ne rien conclure sur ce mariage, et à s'en servir comme d'un leurre pour attirer les princes à lui. Il réunit enfin une armée, inférieure il est vrai à celle du roi, mais qui comprenait encore, outre les fantassins, plus de quatre mille lances, une forte artillerie et quatorze cents

chariots. Mettant à profit les lenteurs calculées du roi, il brûla Pecquigny, et força le passage de la Somme. Après une vaine tentative pour reprendre Amiens, il s'efforça d'amener l'ennemi à une bataille; mais Louis XI était prudent, ne voulait rien livrer au hasard, et retenait l'ardeur de ses lieutenants, surtout de Dammartin. De Beauvais, où il avait établi son quartier général, il leur envoyait des ordres répétés de temporiser et de fatiguer les Bourguignons. Malgré les reproches de timidité auxquels il s'exposait, l'événement prouva que ses calculs étaient justes. Le duc, lassé d'une série d'escarmouches où il avait toujours le dessous, finit par solliciter une trêve. « Il écrivit au roi, dit Comines, six lignes de sa main, s'humiliant envers lui. » Louis XI accorda une trêve d'un an, le 4 avril 1471, satisfait d'avoir acquis Saint-Quentin et Amiens, et forcé son indomptable adversaire à poser les armes. L'échec de Péronne était réparé. Le roi avait décidément pour lui l'habileté et la force; le Téméraire n'avait qu'un orgueil impuissant.

XIV. — Le coup était porté et le succès eût pu être décisif, sans une nouvelle révolution qui survint en Angleterre et dérangea les plans du roi. Charles avait refusé de soutenir la maison d'York, qu'il croyait perdue. Mais menacé et défié par le prince de Galles, de la maison de Lancastre, il se ravisa et entreprit d'aider au rétablissement d'Édouard IV.

Warwick était loin d'avoir réconcilié les partis. En signant les *étranges mariages*, c'est Comines qui les appelle ainsi, de ses deux filles avec le prince de Galles et le duc de Clarence, il n'avait ni éteint les vieilles haines ni empêché les nouvelles jalousies. Il s'abusait sur sa force et sur son prestige.

Édouard IV reprit l'espérance, obtint du duc de Bourgogne un prêt de cinquante mille florins et de quelques navires, mit à la voile le 4 mars 1471, aborda au havre de Ravenspur, aux bouches de l'Humber, rallia les mécontents et rentra dans Londres le 11 avril. Le 14, Warwick fut défait et tué à Barnet. Les princes lancastriens, ayant éprouvé une autre défaite à Tewkesbury, périrent de mort violente. Le roi de la Rose blanche remonta sur son trône, et fit mettre à mort les principaux chefs du parti opposé, suivant l'usage constamment suivi dans cette guerre impitoyable. Naturellement il revint plus ennemi de Louis XI que jamais, et prêt à lui déclarer la guerre.

Le duc de Bourgogne, comptant maintenant sur l'appui de

l'Angleterre, n'eut plus qu'une pensée, celle de reformer une ligue des princes de France contre le roi.

Tout consistait à gagner le duc de Guyenne. Ce dernier, toujours dépourvu d'initiative et de volonté, était entré de nouveau en défiance de Louis XI. La petite cour qui l'entourait, devenue un foyer de mécontents, l'entretenait dans ces sentiments. On y tenait contre le roi le langage le plus amer et même le plus violent; les femmes, qui y avaient un grand crédit, ne ménageaient rien. On y agita le projet d'une ligue dans laquelle devaient entrer, outre les ducs de Guyenne, de Bourgogne et de Bretagne, les comtes de Foix et d'Armagnac, le premier, qui se plaignait toujours de la conduite du roi à son égard, le second, alors réfugié en Espagne, d'où Monsieur le rappela pour lui rendre ses fiefs. Quoique le duc de Guyenne eût déjà des engagements pris avec une princesse de Castille, on mit en avant pour lui d'autres projets de mariage, soit avec Marie de Bourgogne, soit avec mademoiselle de Foix, comme moyen de resserrer l'alliance entre les princes. Si la ligue eût été conclue, elle eût été très-forte, car elle devait comprendre le Nord, l'Ouest et le Midi. Elle avait aussi au dehors l'adhésion du roi d'Aragon et de la duchesse de Savoie, la propre sœur de Louis XI. Elle pouvait compter sur celle d'Édouard IV. Toutefois l'alliance anglaise ne plaisait pas à tous les princes; quelques-uns d'eux estimaient pouvoir s'en passer. D'ailleurs les Anglais avaient leurs exigences; ils voulaient empêcher à tout prix le duc de Guyenne d'épouser l'héritière de Bourgogne, mariage qui pouvait, qui devait même amener la réunion prochaine des États de la maison de Bourgogne à ceux de la maison de France.

Ce qui se préparait n'était rien moins qu'une coalition des princes de France et des rois voisins contre la couronne, dans le but d'augmenter le pouvoir des grands feudataires. Comme d'Urfé, envoyé du duc de Bretagne, sollicitait Charles le Hardi de mettre ses troupes sur pied « pour faire le bien du royaume », « J'aime mieux, répondit-il, le bien du royaume de France que M. d'Urfé ne pense, car pour un roi qu'il y a, j'y en voudrais six[1]... Anglais, Bretons, Bourguignons, disait-on encore en parlant du roi, vont lui courir sus, et s'il entreprend quelque chose contre M. de Guyenne, on mettra tant de lévriers à ses trousses qu'il ne saura de quel côté fuir. »

[1] Comines, liv. III, ch. VIII.

Tout demeura à l'état de projet. Les agents secrets auxquels les négociations étaient confiées n'étaient la plupart que des aventuriers; les princes évitaient de prendre les uns à l'égard des autres des engagements trop positifs; ils se faisaient des promesses vagues, contradictoires et rarement sincères. Louis XI, instruit de tout, entretenait habilement leurs divisions. Il offrait à son frère la main de sa fille aînée, Anne de France, avec une augmentation d'apanage; il demandait au duc de Bourgogne celle de la jeune Marie, son héritière, pour le Dauphin, et s'engageait, si cette dernière offre était acceptée, à rendre les places dont il s'était emparé dans la dernière guerre. Ce qu'il craignait par-dessus tout, c'était le mariage de cette héritière et du duc de Guyenne. Il envoya des ambassadeurs exprès à la cour de Rome pour faire connaître qu'il s'opposait à une pareille alliance, et pour empêcher le pape Sixte IV de donner les dispenses nécessaires.

Une des raisons principales de son succès, c'est qu'il négociait toujours armé. Il tenait des troupes prêtes sur la frontière de tous les grands fiefs, sans s'inquiéter de donner ainsi un prétexte aux plaintes des princes, qui s'autorisaient de ces armements pour en faire d'autres de leur côté. Au printemps de 1472, il fit avancer Tanneguy Duchâtel avec quelques compagnies sur les limites de la Guyenne. Le duc se crut menacé et écrivit partout que le roi voulait entreprendre sur son apanage. Le vrai motif de Louis XI, c'est que sachant son frère atteint d'une maladie grave et prévoyant sa fin prochaine, il prétendait être en mesure d'occuper immédiatement des provinces qui devaient retourner à la couronne.

En effet, le duc mourut le 24 mai 1472. Sa mort, précédée de celle de madame de Thouars, sa maîtresse, grande ennemie du roi, fut l'occasion de bruits de toute espèce. On crut ou l'on feignit de croire à un empoisonnement. Lescun fit saisir l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, confesseur du prince, et un écuyer de cuisine, appelé Henri de la Roche. Les deux accusés furent interrogés à Bordeaux, puis, quand le roi occupa la Guyenne, transférés à Nantes, où le duc de Bretagne fit continuer leur procès. Le secret de l'instruction accrédita le bruit d'un crime, dont Louis XI était regardé comme l'auteur. A peu de temps de là le duc de Bourgogne, adressant un manifeste à ses sujets et aux bonnes villes du royaume, accusa publiquement le roi de s'être souillé d'un fratricide. L'accusation a retenti longtemps

il lança un manifeste où il déclara qu'il voulait venger la mort du duc de Guyenne, due aux empoisonnements, maléfices et sortiléges du roi. Mais ce manifeste n'eut pas l'effet qu'il en attendait. D'ailleurs ses cruautés soulevaient tout le monde contre lui.

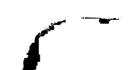
Il pensa enlever Beauvais, qui avait à peine quelques hommes d'armes dans ses murs. Mais les habitants, confiants dans la force de leurs murailles, résistèrent aux Bourguignons le temps qu'il fallait pour permettre aux garnisons voisines d'accourir. Bientôt ils virent arriver des capitaines royaux, des gens d'armes, des francs archers, de l'artillerie; tous ces secours entrèrent sans peine dans la place, que le duc avait négligé d'investir. Paris, Rouen et Orléans envoyèrent aux assiégés des arquebusiers et des pionniers, avec des armes et des canons. Les Bourguignons donnèrent un grand assaut où il furent repoussés et perdirent plus de mille hommes. Les gens de Beauvais se défendirent avec une énergie extraordinaire; les femmes se montrèrent héroïques, et ce fut à l'une d'elles, Jeanne Lainé, dont la ville a conservé et illustré le souvenir sous le nom de Jeanne Hachette, que l'on attribua l'honneur d'avoir enlevé l'étendard placé un instant par les assaillants sur la muraille. Le duc n'avait pas cru que la place valût un siége en règle, il fut réduit à la bloquer. Après plus de trois semaines perdues sous ses murs, il s'éloigna, désespérant de s'en rendre maître, et craignant de se voir couper les vivres par Dammartin et Saint-Pol, qui tenaient la campagne avec les garnisons d'Amiens et de Saint-Quentin. Le roi décida qu'on célébrerait désormais à Beauvais une procession annuelle, en commémoration de l'héroïsme des habitants; il leur accorda la liberté complète de leur gouvernement municipal, l'exemption de plusieurs impôts, et celle du service de l'arrière-ban, en dédommagement des pertes qu'ils avaient supportées.

Le duc de Bourgogne se jeta sur la Normandie et le pays de Caux, où il commit force ravages et incendies; mais il trouva Dieppe et Rouen trop bien défendues pour oser rien entreprendre contre elles après son échec de Beauvais. Il était d'ailleurs harcelé par Dammartin et le connétable, et ne trouvait pas à faire subsister ses troupes. Il se retira sur la nouvelle que les soldats du roi étaient entrés à leur tour sur son territoire et y faisaient le dégât. Il regagna la Picardie, en se plaignant que les Bretons ne fussent pas venus le joindre sous les murs de Rouen, comme ils en étaient convenus.

Louis XI voulait toujours diriger ses lieutenants. Il leur envoyait ordre sur ordre et ne leur permettait pas de faire un seul mouvement sans qu'il en eût avis. Pour lui, il s'était établi sur la frontière de Bretagne, et il était résolu de ne pas s'en éloigner, afin de tenir les Bretons en respect et de les empêcher d'entrer dans la Normandie. Il occupa les places de Chantocé, de Machecoul et d'Ancenis. Le duc, qui n'avait pu joindre ses forces à celles des Bourguignons, finit par se décider à rompre avec ses alliés et à signer une trêve qui fut convertie en un traité six semaines après. Il recouvra par ce traité deux des places qu'il avait perdues. Ancenis demeura seule aux mains du roi jusqu'à l'entière exécution des clauses stipulées.

Pendant ce temps, d'autres lieutenants du roi poursuivaient dans le Midi les princes d'Armagnac. Louis XI, qui cherchait toujours à gagner les hommes, fit deux acquisitions importantes, celles de Comines et de Lescun. Il les acheta en leur donnant des terres, des pensions et des dignités. Comines était chambellan du Téméraire, et malgré sa jeunesse, un de ses plus habiles agents diplomatiques; il entra vers cette époque au service de Louis XI, dont il ne tarda pas à devenir le conseiller intime. On a raconté qu'il avait reçu de son ancien maître un de ces affronts qui ne se pardonnent pas, que le Téméraire l'avait frappé de sa botte. L'anecdote est douteuse. Les changements de parti étaient alors chose dont on s'étonnait peu. Le récit de Comines, surtout ses habiles réticences, montrent que le spectacle des révolutions anglaises y avait habitué les esprits. Ils n'étaient pas plus rares en France, quoiqu'ils s'y fissent avec moins d'ostentation et de scandale. On comprenait que Louis XI avait pour lui la ténacité et la force, tandis que les princes n'avaient pas de but nettement arrêté et s'affaiblissaient tous les jours par leurs divisions et leurs fautes. Déjà plusieurs serviteurs du duc de Bourgogne auguraient mal de sa fortune. Comines s'attribue le mérite d'avoir deviné les événements; il avait à coup sûr assez de perspicacité et de finesse d'esprit pour voir de quel côté seraient le succès et la fortune.

Quant à Lescun, c'était un des personnages les plus considérables qu'il y eût en France. Depuis plus de dix ans il n'avait cessé de diriger tantôt la cour du duc de Guyenne, tantôt celle du duc de Bretagne. Le roi acheta ses services sans les marchander; il lui donna le gouvernement de la Guyenne, des places, des pensions pour lui et les siens, et le titre de comte



de Comminges. Ce fut Lescun qui décida le duc de Bretagne à traiter avec Louis XI, en abandonnant le duc de Bourgogne et les Anglais, dont il avait sollicité l'alliance.

La trêve de Bretagne fut presque aussitôt suivie d'une autre signée avec la Bourgogne le 3 novembre. Ces actes étaient toujours présentés comme les préliminaires d'une paix définitive; mais un accord avec Charles le Hardi était plus difficile et moins probable que jamais.

XV. — Charles le Hardi avait reconnu que la supériorité du roi consistait à avoir des troupes toujours prêtes; il voulait en avoir aussi. Il s'occupa de se créer une armée permanente, et il établit dans ce but de nouveaux impôts par de simples édits. La création des armées régulières, une des nouveautés du siècle, avait pour effet de rendre les princes beaucoup plus puissants et plus libres que par le passé. Les sujets du duc en conçurent des appréhensions, que Comines juge parfaitement fondées, car, dit-il, « quand il se trouva cinq ou six cents hommes d'armes, la volonté lui vint d'en avoir plus, et de plus hardiment entreprendre contre ses voisins. Et de six vingt mille escus, les fit monter jusques à cinq cens mille; et crut de gens d'armes en très-grande quantité; et en ont ses subjets bien eu à souffrir ». La gloire, ajoute-t-il, lui était montée au cœur. « Il tâchait à tant de choses grandes qu'il n'avoit point le temps à vivre pour les mettre à fin, et estoient choses quasi impossibles; car la moitié de l'Europe ne l'eût su contenter. Il avoit assez hardiment pour entreprendre toutes choses. Sa personne pouvoit assez porter le travail qui lui étoit nécessaire. Il étoit assez puissant de gens et d'argent; mais il n'avoit pas assez de sens et de *malice* pour conduire ses entreprises[1]. »

Il ne bornait pas son ambition à tenir tête au roi de France. Il songeait encore à s'agrandir du côté de l'Allemagne.

Déjà en 1469 il avait acquis la possession temporaire du comté de Férette et du landgraviat d'Alsace, engagés par Sigismond, duc d'Autriche. En 1473, il se mit en possession des deux duchés de Gueldre et de Zutphen. Ces duchés étaient depuis plusieurs années le théâtre d'une lutte impie entre le vieux duc Arnoul, presque tombé en enfance, et son fils Adolphe, qui avait fini par le dépouiller et l'emprisonner. Le duc de Bourgogne, chargé par le Pape et l'Empereur de pacifier le

[1] Comines, livre III, chap. III.

pays et de réconcilier le père et le fils, n'y put parvenir, grâce à l'obstination de ce dernier. Il rétablit alors le vieux duc, acheta son héritage, et, quand il mourut, réunit un chapitre de la Toison d'or, où Adolphe de Gueldre fut condamné pour félonie et frappé de déchéance. Le marquis de Juliers, qui élevait quelques prétentions, fut désintéressé, et la ville de Nimègue, capitale de la Gueldre, fut réduite par les armes à subir une annexion contre laquelle elle protestait.

Aiguillonné par ce premier succès et comptant sur la faiblesse ou l'indolence de l'empereur Frédéric III, Charles « trouva goût en ces choses d'Allemagne ». Il nourrissait déjà l'idée de se faire élire roi des Romains, et vicaire général de l'Empire pour les terres et pays situés en deçà du Rhin. Il avait acheté dès 1469, au moyen d'un prêt d'argent, la voix du roi de Bohême, un des électeurs. Il eut maintenant l'idée de reconstituer l'ancien royaume de Lorraine ou Lotharingie, à peu près tel qu'il avait existé du temps des derniers Carlovingiens, sous la suzeraineté nominale de l'Empire; il voulait prendre le titre de *roi de la Gaule Belgique*. Dans ce but, il résolut de flatter les Allemands; il leur promit une armée pour combattre les Turcs. Il fit particulièrement à l'Empereur des propositions séduisantes pour la maison d'Autriche; il lui offrit de l'aider à rétablir son autorité compromise chez les Suisses, de marier à son fils Maximilien, alors âgé de dix-huit ans, sa propre fille Marie; enfin il prit l'engagement de demander aux électeurs, s'il devenait empereur, la royauté des Romains pour Maximilien, auquel il assurait ainsi toute sa succession.

Frédéric III, attiré par ces avances et ces brillantes propositions, accepta l'entrevue que le duc lui proposa et qui eut lieu à Trèves, au mois d'octobre 1473. Charles s'y rendit avec une cour dont la magnificence surpassa tout ce qui s'était encore vu, et une moitié environ de son armée, équipée de la manière la plus brillante et la plus riche. Les Allemands, plus simples et animés d'une défiance naturelle, virent d'assez mauvais œil ce faste et cette grandeur affectée. L'Empereur, tout en donnant au duc de Bourgogne l'investiture de la Gueldre, fut effrayé de ses exigences. Charles lui demandait la cession du territoire de quatre évêchés impériaux, Liége, Utrecht, Cambrai et Tournay; il avait déjà élevé des prétentions sur la ville de Metz et le duché de Lorraine. Frédéric réfléchit et conçut des inquiétudes, que de secrets avis de Louis XI fortifièrent. Il

pressa le duc de conclure sur-le-champ le mariage de Maximilien. Le duc, dont la fille était jeune, et qui ne voulait se lier que par des engagements à longue échéance, chercha des délais. L'Empereur se lassa de ces délais, et la veille du jour où il devait le couronner roi de Bourgogne, lorsque déjà tous les préparatifs de la cérémonie étaient achevés dans la cathédrale de Trèves, il céda aux représentations de ses conseillers et s'embarqua sur la Moselle pour se retirer à Cologne.

Louis XI était fortement sollicité d'attaquer son rival au moment où celui-ci se jetait dans des entreprises étrangères. Mais il aima mieux suivre le parti de la prudence, se contentant d'avertir l'Empereur et convaincu que les négociations ambitieuses du Téméraire n'auraient pas d'issue. Il tint seulement à toute aventure un corps d'armée près de la frontière de Champagne, sous la Trémouille. Comines et ses plus sages conseillers étaient d'avis qu'il prolongeât les trèves « et qu'il souffrît au duc de s'aller heurter contre les Allemaignes, qui est chose si grande et si puissante qu'il est presque incroyable. »

Cette diversion inespérée offrait au roi un autre avantage. Elle lui laissait pour un temps toute sa liberté d'action, et lui permettait de déjouer et de punir les complots formés dans le Midi.

Le comte d'Armagnac était dans le Midi, comme le duc d'Alençon dans le Nord, toujours prêt à donner le signal d'une prise d'armes. Il avait déjà traité l'année précédente avec les Anglais, exemple que d'autres seigneurs méridionaux, Foix, Albret, Nemours, s'étaient empressés de suivre. Il conspira pour reprendre Lectoure, sa capitale, occupée au nom du roi par Pierre de Beaujeu, frère du duc de Bourbon. Il y rentra par surprise et fit le sire de Beaujeu prisonnier. Louis XI ordonna aux sénéchaux de Toulouse et de Beaucaire, assistés de Joffredy, cardinal d'Alby, de reprendre la place. Le comte d'Armagnac, incapable de résister, demanda un traité pour les habitants et un sauf-conduit pour lui-même. On les lui accorda. A peine venait-il de les obtenir que les soldats royaux entrèrent dans la ville, la mirent au pillage et la traitèrent comme si elle eût été prise d'assaut. Le comte périt frappé d'un coup de poignard. Les derniers Armagnacs avaient mérité leur sort par leurs trahisons, leurs parjures et leurs crimes de tout genre. Mais la violation du traité et les scènes d'horreur dont Lectoure fut le théâtre ne manquèrent pas d'être attribuées à des ordres

secrets donnés par le roi. On en fit circuler des récits qui trouvèrent une créance générale, malgré l'invraisemblance ou même la fausseté notoire de certaines assertions. On disait qu'il n'était resté dans Lectoure que trois femmes et trois ou quatre hommes. On racontait les circonstances du meurtre de la comtesse d'Armagnac, qu'on sait avoir vécu encore plusieurs années après. Pour Louis XI, il dédaigna ces bruits, ou plutôt il les brava et contribua à les accréditer; car il récompensa le meurtrier du comte, peu soucieux d'assumer la responsabilité du manque de foi et de l'assassinat.

Charles d'Albret fut déclaré coupable de trahison et décapité, ainsi que d'autres seigneurs du Midi. Le comte de Fezensac, frère du comte d'Armagnac, fut enfermé à la Bastille, où il demeura prisonnier jusqu'à la fin du règne. Le comte de Foix était mort peu auparavant. Le roi se rendit en Guyenne presque secrètement, sous prétexte d'un pèlerinage au Saint-Esprit, pour surveiller ces exécutions.

Les troubles du Midi eurent un contre-coup dans le Roussillon, qui se souleva. Les habitants de la province prirent les armes, obligèrent la garnison française à s'enfermer dans la citadelle de Perpignan, et accueillirent par des acclamations la rentrée du roi d'Aragon, avec lequel ils avaient tout concerté (février 1473). Les Français ne conservèrent que cette citadelle avec les deux places de Salces et de Collioure. Il fallut plus de deux mois avant que Philippe de Savoie pût les secourir avec une armée réunie par les sénéchaux du Midi. Perpignan fut assiégé. Le roi d'Aragon, qui s'y trouvait, assembla le peuple dans la plus grande église, et jura de faire lever le siége ou de s'ensevelir sous les ruines de la ville. Il reçut des renforts qui lui vinrent de toutes les provinces d'Espagne, car les Aragonais et les Castillans regardaient également cette guerre comme d'intérêt national. Philippe de Savoie jugea ses forces insuffisantes et dut signer une trêve. Louis XII envoya dans le Roussillon une seconde armée commandée par Jean du Lude, bailli de Cotentin; mais il offrit un compromis que Jean II accepta. On stipula le 18 septembre que jusqu'à l'entier remboursement de la somme pour laquelle le Roussillon était engagé à la couronne de France, la province serait gouvernée conjointement par les deux rois, qui s'entendraient pour le choix du gouverneur et des capitaines.

Les poursuites de Louis XI contre les petits princes furent

couronnées par une dernière condamnation du vieux duc d'Alençon, qui, déjà condamné sous Charles VII et grâcié au moins deux fois depuis, continuait de montrer un entêtement égal à sa faiblesse, ne cessait d'intriguer, surtout avec les Anglais, et voulait maintenant vendre ses biens au duc de Bourgogne. Louis XI le fit arrêter et conduire au Louvre; il envoya des troupes occuper le duché, et passa lui-même par Alençon à son retour de Guyenne. Le duc fut jugé et déclaré une fois de plus coupable de haute trahison (18 juillet 1474). Toutefois le roi lui fit grâce de la vie, et rendit même une partie de ses biens confisqués au comte de Perche, son fils.

Pour contraster avec ces rigueurs ou plutôt pour s'assurer deux appuis importants, il maria ses deux filles, l'aînée, Anne, au sire Pierre de Beaujeu, frère du duc de Bourbon, et la seconde, Jeanne, au duc d'Orléans. Jeanne et le duc d'Orléans étaient encore enfants.

Nicolas de Calabre, duc de Lorraine, mourut cette année, après avoir sollicité longtemps et vainement la main de l'héritière de Bourgogne. Son successeur fut son neveu, le jeune René de Vaudemont, duc de Bar. Charles le Hardi eut un instant la pensée de s'emparer de la Lorraine, qui aurait établi une communication entre la Bourgogne et ses États du Nord. Mais ce projet inspirant un grand effroi à la noblesse du pays, il y renonça et se contenta de demander à René le libre passage sur son territoire. Il le reconnut à cette condition et se rendit à Nancy, où le nouveau duc lui fit une réception princière. Le vieux roi de Sicile, René d'Anjou, aïeul de René de Vaudemont, fut mêlé à ces négociations, son dévouement à la couronne ne l'empêchant pas de s'occuper des intérêts de sa maison. Louis XI eût voulu empêcher l'alliance des princes de la maison d'Anjou et du duc de Bourgogne. Il fit du moins ce qu'il put pour la traverser. Il ordonna la saisie des domaines du roi de Sicile, et le menaça d'un procès de lèse-majesté. Le vieux roi René conjura le danger en donnant des satisfactions et en cédant quelques places.

Restait un dernier personnage à surveiller, le plus redoutable peut-être, le connétable de Saint-Pol, dont la politique consistait depuis longtemps à se faire craindre également du roi et du duc de Bourgogne. Louis XI avait appris, depuis deux ans au moins, à se défier de sa fidélité. Saint-Pol était perpétuellement en querelle avec Dammartin. Peu s'en fallut que les

ennemis qu'il avait en Bourgogne et en France n'opérassent entre le roi et le duc une entente pour le perdre. Louis XI y était d'abord résolu ; il se ravisa pourtant et eut une entrevue avec lui près de Ham. Le connétable, plein de défiance, y vint accompagné de trois cents gentilshommes et s'avança lui sixième sur un pont où une barrière le séparait du roi. Louis XI reçut son serment de fidélité, mais lui trouvant l'attitude d'un sujet qui bravait son maître, il se contenta de différer son châtiment.

Les séditions des villes n'étaient pas surveillées et punies avec moins de rigueur que les complots des princes, auxquels on craignait toujours de les voir se rattacher. Bourges fut punie très-sévèrement en 1474, à la suite d'une émeute qui avait éclaté sur le marché.

Louis XI ne prenait plus que rarement la peine d'une dissimulation devenue inutile. Il sentait au fond le but qu'il poursuivait, le rétablissement de l'autorité royale, accueilli avec faveur par l'opinion. La féodalité princière, après s'être déshonorée par des intrigues stériles et des trahisons égoïstes, tombait sans exciter de regrets. Louis XI triomphait donc des fautes d'adversaires qui s'étaient perdus par leurs ambitions, leurs brouilleries, leurs alliances avec l'étranger. Il avait pour lui tous les hommes qui voulaient l'ordre à l'intérieur, et au dehors la défense de l'intérêt national.

Fort de ces sentiments, il continua de se tenir vis-à-vis du duc de Bourgogne sur une défensive prudente, demeurant d'ailleurs toujours en éveil pour écraser les complots au dedans ou pour susciter à son adversaire quelques ennemis cachés à l'étranger.

Sa correspondance, dont il est resté des fragments nombreux, atteste son activité inquiète, fébrile, son ambition qui croissait avec le succès, son esprit de vengeance tour à tour contenu ou abandonné à lui-même, la souplesse de son génie fécond en ressources de tout genre, enfin sa *malice*, pour employer le terme par lequel Comines désignait alors la supériorité politique.

XVI. — Le duc de Bourgogne, sans s'inquiéter d'avoir soulevé contre lui la noblesse de Lorraine par ses prétentions sur ce dernier duché, choqué les Allemands par sa fierté, et l'Empereur par des exigences intempestives, fit encore d'autres fautes. Il affronta les mécontentements de ses sujets d'Alle-

magne, et se lança tête baissée dans des guerres sans intérêt pour lui.

Vers la fin de 1473, au sortir de l'entrevue de Trêves, il alla visiter le comté de Ferette et la haute Alsace. A peine arrivé, il y reçut les plaintes et les supplications unanimes des gens des villes, des nobles et des évêques, contre la tyrannie du sire de Hagenbach, qu'il avait donné au pays pour landvogt ou gouverneur. Ce gouverneur, ne respectant ni libertés, ni priviléges, ni droits d'aucune sorte, avait soulevé toute la population par ses excès, ses violences et les impôts dont il l'accablait. Les villes libres d'Alsace et de Suisse avaient dû se liguer pour l'empêcher de piller leurs marchands ou de les laisser piller par ses soldats. Le duc refusa de sacrifier un homme qui lui était dévoué, et de tenir compte des priviléges des petites communes d'Alsace, quand il avait détruit ceux de Liége et de Gand. D'ailleurs, aucune crainte ne l'arrêtait. Il se fiait à la force de ses troupes, qui étaient plus belles que jamais. Il venait d'y joindre tout récemment des compagnies d'aventuriers italiens, commandées par deux *condottieri* célèbres, Galeotto et le comte de Campo-Basso. Ces Italiens, étrangers dans tous ses États, passaient pour des gens sans pitié; il pouvait en faire les ministres aveugles de ses volontés ou de ses vengeances.

Louis XI suivait avec attention le progrès de ces mécontentements. Il contribuait même à les exciter sous main, au moyen d'agents secrets.

Les projets du duc de se faire donner le vicariat de l'Empire et de reconstituer un second royaume de Bourgogne étaient encore un autre sujet d'alarme dans la Suisse et les pays voisins. On lui prêtait les intentions les plus tyranniques. On prétendait qu'Hagenbach avait dit : « Nous écorcherons l'ours de Berne et nous en ferons une fourrure. » Nicolas de Diesbach, avoyer de Berne, vint en France, et signa, en janvier 1474, un traité d'*alliance perpétuelle* avec le roi. Louis XI prit l'engagement d'aider les Suisses dans toutes leurs guerres, spécialement contre le duc de Bourgogne, et de payer aux cantons un subside annuel; les cantons, de leur côté, promirent de lui fournir des soldats sur sa réquisition à des conditions déterminées.

Le roi, non content de ce traité, voulut organiser une ligue entre les Suisses et les seigneuries, évêchés ou villes d'Allemagne de leur voisinage; il eut le talent de les réconcilier avec Sigismond d'Autriche, leur ancien seigneur. La lutte que les

gens des cantons soutenaient contre la maison d'Autriche durait depuis cent cinquante ans, et tous les souvenirs héroïques de leur histoire y étaient attachés. Louis XI fit taire les anciennes haines devant des haines nouvelles et des dangers plus sérieux. Par son entremise, les ligues suisses, les villes impériales d'Alsace et l'archiduc Sigismond signèrent un traité d'alliance à Constance (mars 1474). Dès le mois suivant, l'archiduc, ayant emprunté aux marchands de Strasbourg et de quelques autres cités la somme stipulée pour le rachat des territoires engagés au duc de Bourgogne, l'envoya remettre à Charles le Hardi. Celui-ci, contrarié dans ses plans, équivoqua sur les termes de l'engagement, allégua les dépenses qu'il avait été obligé de faire pour l'entretien de ces places, et refusa d'être remboursé.

Hagenbach prévit une insurrection, en dépit des explications prétendues que le duc fit donner aux cantons. Il résolut de s'enfermer à Brisach et de s'y fortifier. Mais ses soldats allemands se mutinèrent, et leur capitaine mit la main sur lui. Ses autres soldats, Flamands ou Lombards, sur lesquels il avait compté, n'osèrent prendre son parti, de peur de déchaîner contre eux la fureur du peuple. On assembla pour le juger un tribunal composé de nobles et de députés des principales villes de la ligue; il fut condamné à mort et décapité aussitôt après l'arrêt, le 4 mai. Le duc de Bourgogne entra dans une colère violente, mais il dut différer sa vengeance, car il s'était déjà jeté dans de nouveaux périls.

Il prétendait alors rétablir un archevêque de Cologne, Robert de Bavière, qui avait été déposé par son chapitre, chassé par ses sujets, et dont la déposition avait été confirmée par l'Empereur. Un nouvel élu, frère du landgrave de Hesse, venait de recevoir l'investiture impériale. Charles le Hardi était l'allié de la maison de Bavière et voulait faire la loi en Allemagne comme en France. Au mois d'août 1474, il entra avec ses meilleures troupes sur le territoire de l'électorat, et entreprit le siége de Neuss, ville petite, mais bien fortifiée, qui fit une résistance vigoureuse et dont l'investissement prit beaucoup de temps.

Les Allemands, que l'ambition du duc de Bourgogne effrayait, ne voulaient absolument pas lui permettre de leur dicter ses volontés, à plus forte raison de s'étendre sur leur territoire. Il y eut chez eux une de ces explosions de sentiments patriotiques dont on est d'autant plus frappé, qu'elles contrastent avec un défaut de cohésion et d'unité sensible à toutes les époques de

leur histoire. Les milices des archevêchés de Cologne et de Mayence, du duché de Hesse et de l'évêché de Munster, formèrent une armée de secours, et l'Empereur fut sollicité de convoquer le ban de l'Empire. Charles s'opiniâtra dix mois à continuer un siége dont le succès l'eût peu servi, tandis qu'un échec devait compromettre sa réputation militaire et sa fortune.

Il avait pourtant compris qu'il jetait un défi à l'Allemagne, et qu'il ne pouvait dès lors rester exposé à une attaque du côté de la France. Aussi avait-il pris ses précautions vis-à-vis du roi, dont l'attitude pacifique affectée ne le rassurait pas. Dès le mois de juillet, au moment de partir pour Neuss, il avait signé plusieurs traités consécutifs avec l'Angleterre, et préparé une coalition qui devait tenir Louis XI en respect.

Édouard IV, le chef de cette coalition, prenait le titre de roi de France et s'engageait à passer la mer avec une armée dans le délai d'un an au plus, pour reconquérir ses duchés de Guyenne et de Normandie. Il faisait de grandes promesses aux ducs de Bourgogne et de Bretagne, ainsi qu'au connétable de Saint-Pol. Il s'engageait, s'il devenait maître de la France, à remettre au Téméraire l'hommage de la Bourgogne et à lui céder la Champagne, le duché de Bar et plusieurs autres fiefs. La coalition comptait sur le roi d'Aragon, qui se plaignait de la manière dont les Français entendaient l'exécution du dernier traité. Elle fut accueillie avec sympathie par plusieurs des États italiens, par Venise, Milan et la Savoie.

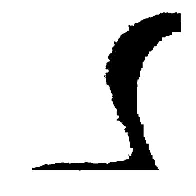
Elle était composée presque uniquement de princes étrangers. Louis XI était trop fort et trop redouté pour qu'il se formât de nouveaux complots à l'intérieur. Mais on ne l'aimait pas, et le moindre succès de ses ennemis pouvait réveiller bien des haines et des espérances. Il était lui-même trop prévoyant pour s'y tromper. « Il ne vouloit, dit Comines, rien mettre au hasard, et ne le faisoit pas seulement par la crainte du duc de Bourgogne, mais pour doute des désobéissances qui pourroient advenir en son royaume, s'il avenoit qu'il perdît une bataille; car il estimoit n'être pas bien vu de tous ses sujets et serviteurs et par espécial des grands. Et si j'osois tout dire, il m'a maintes fois dit qu'il connoissoit bien ses sujets, et qu'il les trouveroit bien si ses besognes se portoient mal. »

Les lenteurs de l'Angleterre et l'imprévoyance du siége de Neuss lui laissèrent le temps de se fortifier au dedans et au dehors. Au dedans, il s'assura de la maison d'Anjou, décida

René de Vaudemont à quitter l'alliance des Bourguignons, détestés de la noblesse de Lorraine, et intimida le vieux roi de Sicile, qui, n'ayant plus d'héritier direct depuis la mort de son fils Jean et de son petit-fils Nicolas de Calabre, était uniquement occupé de faire marché de sa succession avec les autres princes du sang. Il mit la milice parisienne sur pied, et voulut la passer en revue, ce qui était une de ses manières de chercher la popularité dans les circonstances critiques. Au dehors, il se rapprocha de l'Empire et des Suisses. Il promit à Frédéric III de lui fournir vingt mille hommes de troupes auxiliaires, s'il marchait au secours de Neuss. Il envoya des agents à Berne et à Lucerne pour resserrer son alliance avec les cantons et leur offrir de nouveaux avantages. En occupant ainsi le duc de Bourgogne des deux côtés, il n'avait plus qu'à surveiller l'Angleterre et l'Aragon.

Les habitants du comté de Ferette, maltraités par des troupes bourguignonnes parce qu'ils s'étaient soustraits à l'obéissance du duc, implorèrent le secours des Suisses. Ceux-ci, poussés par le roi, s'unirent à la noblesse et aux milices épiscopales ou communales de la basse Alsace, marchèrent à la délivrance de leurs alliés et mirent le siége devant le château d'Héricourt, situé entre Belfort et Montbéliard, à l'entrée de la Franche-Comté (novembre). Une armée un peu plus nombreuse que la leur vint au devant d'eux, sous les ordres du maréchal de Bourgogne et du comte de Romont, de la maison de Savoie. Ils se précipitèrent sur elle avec leur fureur ordinaire, en formant ce qu'ils appelaient un *hérisson,* c'est-à-dire une phalange serrée, garnie des pointes de fer de leurs hallebardes. Ils rompirent l'ennemi et le mirent en fuite. Les chevaliers autrichiens qui les accompagnaient achevèrent la déroute et enlevèrent le camp et l'artillerie des Bourguignons. La garnison d'Héricourt dut capituler. La saison obligea les vainqueurs de rentrer chez eux; mais, enhardis par ce succès, ils n'en furent que plus résolus à ne pas céder à Charles le Hardi.

Ce dernier, engagé devant Neuss, croyait de son honneur de ne pas reculer, quoiqu'il dût avoir sur les bras, au printemps, toutes les forces de l'Empire. Leur réunion dura sept mois. « Et ainsi, dit Comines, cette armée d'Allemagne s'appréta, qui fut merveilleusement grande et tant qu'il est presque incroyable, car tous les princes d'Allemagne, tant temporels que spirituels et évêques, y eurent gens et toutes les communautés et en grand



nombre[1]. » Les Allemands se trouvèrent deux ou trois fois plus nombreux que les Bourguignons. Cependant, ils se bornèrent à peu près à les observer et à gêner leurs mouvements. Malgré la présence de l'Empereur, ils agissaient avec peu d'ordre. Les troupes des électeurs, des princes et des villes impériales servaient sous leurs chefs particuliers; c'était une véritable armée de coalition. Ils demandèrent à Louis XI les vingt mille hommes qu'il avait promis. Il équivoqua sur les termes de la convention, et répondit qu'il se préparait à attaquer l'ennemi commun de son côté.

Charles put, grâce à cette mésintelligence et à l'attitude à peu près passive de ses adversaires, persister dans son entreprise et décliner différentes offres de médiation, bien que sa persistance compromît l'exécution des plans concertés avec l'Angleterre. Il persévéra jusqu'au mois de juin 1475. Mais il finit par voir ses troupes diminuer, ses ressources s'épuiser, et il craignit d'être forcé à un combat inégal par les princes de l'Empire, qui attendaient le moment d'engager une action décisive. Il consentit alors à signer sous la médiation d'un légat une trêve de neuf mois, à condition que l'affaire de l'archevêché de Cologne serait remise à la décision du Pape. Frédéric III se contenta de cette stipulation, qui assurait la levée du siége de Neuss, et ne servait en réalité qu'à couvrir la retraite des Bourguignons.

Louis XI aurait-il dû profiter de l'occasion qui s'offrait à lui pour unir ses forces à celles de l'Allemagne et écraser l'ennemi commun? Les Allemands le prétendirent et lui reprochèrent vivement son manque de foi. Mais il n'était pas homme à rien mettre au hasard; il ne voulait pas se départir de sa circonspection accoutumée, qui l'avait toujours servi et qui devait le servir encore. Les dix mois perdus au siége de Neuss étaient, matériellement et moralement, un grand échec pour la puissance du duc de Bourgogne. Ce résultat lui suffisait.

Il avait d'autres motifs de prudence. Averti des plans et des projets des Anglais, soit par ses agents, soit par Édouard lui-même qui lui avait envoyé un défi, il s'occupait de mettre les côtes de Normandie en état de défense, en fortifiant les places maritimes et en rassemblant des vaisseaux dans la Manche. Le bâtard de Bourbon, amiral de France, conçut l'idée de faire un grand port militaire auprès du cap la Hogue; celui de Cher-

[1] Comines, livre IV, chap. II.

Il donna l'ordre à ses troupes de s'avancer en dévastant le pays et en brûlant les villes. En même temps il envoya un corps d'armée attaquer la Bourgogne par le Nivernais. Il comptait de cette manière forcer le Téméraire à traiter, ou au moins à signer une trêve avant l'arrivée des Anglais, c'est-à-dire diviser ses ennemis. Il alla s'établir de sa personne aux environs de Dieppe, pour être également à portée de surveiller le débarquement du roi d'Angleterre et de diriger les opérations de ses lieutenants dans la Picardie et l'Artois.

Édouard IV passa le détroit avec des bâtiments de transport que lui prêtèrent les Hollandais et le duc de Bourgogne. Il débarqua le 5 juillet à Calais. Le passage dura trois semaines et ne rencontra aucun obstacle, Louis XI ayant borné ses préparatifs maritimes à équiper sur la Seine, au clos des Galées, quelques *nefs du roi* chargées de protéger les côtes de Normandie. L'armée anglaise était, au dire de Comines, la plus nombreuse qui eût passé sur le continent depuis le temps du roi Artus; elle renfermait plus de vingt mille hommes parfaitement montés et équipés, mais elle était moins bien exercée et disciplinée que les troupes françaises. Les guerres civiles d'York et de Lancastre n'avaient formé que des bandes de partisans.

Édouard IV, débarqué tard à Calais, n'y trouva ni alliés ni préparatifs militaires. Le duc de Bourgogne vint le trouver au bout de neuf jours, presque seul, ses troupes n'ayant pu revenir encore du siége de Neuss. Il lui proposa un plan de guerre qui consistait à faire marcher les Anglais sur Reims en traversant l'Ile de France et la Champagne, et les Bourguignons vers la même ville par la Lorraine, dont le duc l'avait lui-même défié. A Reims, les deux armées se réuniraient et Édouard se ferait sacrer roi de France.

Les Anglais, qui avaient cru trouver à Calais une armée bourguignonne, témoignèrent beaucoup d'irritation; cependant ils finirent par accepter le plan, se mirent en marche et s'avancèrent jusqu'à la Somme. Leur mécontentement ne fit que croître quand ils se virent traités dans la Picardie en étrangers ou même en ennemis. Arrivés devant Saint-Quentin, où ils espéraient être reçus avec les cloches et l'eau bénite, ils trouvèrent les portes fermées et la garnison sous les armes. Ils avaient compté sur de prétendus engagements pris par le connétable de Saint-Pol, à qui la place appartenait, et qui était

l'oncle de leur reine. Or il est à peu près certain que le duc de Bourgogne, intermédiaire ordinaire des négociations entre Édouard et le connétable, avait exagéré beaucoup la portée de ses engagements. Saint-Pol refusa de se déclarer. Il cherchait à se ménager des appuis contre le roi, qu'il avait blessé et dont il craignait la vengeance; mais il ne voulait pas prendre les armes contre lui. Disposant d'une petite armée et maître de places qui formaient autour de Saint-Quentin comme une principauté indépendante, il avait uniquement la prétention de se maintenir, grâce à la mésintelligence des souverains. Il espérait pouvoir un jour traiter avec eux, comme médiateur ou à tout autre titre, de puissance à puissance. Dans ce but il ne se prononçait pas, mais louvoyait, et *nageait entre deux eaux,* suivant l'expression de Comines.

Louis XI, admirablement servi par les fautes du duc de Bourgogne et la situation fausse dans laquelle le connétable s'était placé, comprit que la coalition était près de se dissoudre et résolut d'en couper les derniers liens. Les Anglais étaient arrêtés sur les bords de la Somme, furieux contre le duc, qui voulait se servir d'eux sans les aider, et contre le connétable, qu'ils accusaient de les avoir trompés. Ils craignaient de *perdre la saison,* quand un héraut envoyé par Louis XI vint proposer une conférence. Édouard accepta la proposition, et dès le lendemain des négociateurs entrèrent en pourparlers dans un village près d'Amiens. Ils n'eurent pas de peine à tomber d'accord. On convint que les Anglais se retireraient, moyennant le payement de soixante-douze mille écus comptants, comme indemnité de leurs frais de guerre, divers avantages pour leur commerce, et une promesse de mariage entre le Dauphin, âgé de cinq ans, et la fille d'Édouard IV; la princesse devait recevoir en dot le revenu de la Guyenne.

Il y avait loin de ces avantages aux prétentions que les Anglais avaient d'abord manifestées, mais à part quelques gens de guerre qui murmurèrent, ils s'estimèrent heureux d'un marché qui les tirait d'une entreprise malencontreuse. Ils avaient pu en calculer de près les mauvaises chances, et comprendre que les révolutions étaient moins faciles en France que chez eux. D'ailleurs Édouard IV, très-belliqueux autrefois, commençait à désirer le repos et semblait n'avoir entrepris cette campagne que pour ménager sa popularité. Comines prétend qu'après s'être fait donner de l'argent par le parlement

gent et des hommes d'armes. Il aurait pu encore fuir en Allemagne, comme on lui en donnait le conseil. Il aima mieux se confier au Téméraire, sans qu'on puisse s'expliquer pourquoi. Comines le représente comme un homme aveuglé et poussé à sa perte par le doigt de Dieu. Le duc hésita d'abord à tenir la parole qu'il avait donnée au traité de Soleure; il finit par céder aux instances et aux menaces de Louis XI. Saint-Pol fut arrêté à Mons par ses ordres, conduit à Péronne et livré aux agents royaux.

On le transféra à Paris, et on le mit à la Bastille. Le parlement instruisit son procès. Comme on avait la preuve écrite de ses complots et de ses intelligences avec l'étranger, l'instruction fut achevée rapidement. Il n'essaya pas de combattre des charges qui étaient évidentes; il fit des aveux complets. Il fut déclaré coupable de lèse-majesté, condamné à perdre la vie et les biens, et décapité sur un échafaud en place de Grève, devant plus de deux cent mille spectateurs (décembre 1475). Il n'était pas aimé; on l'accusait généralement d'avoir entretenu la guerre civile, et on lui imputait les troubles dont le royaume avait souffert depuis dix ans. Toutefois son supplice produisit une impression profonde, car il était connétable, beau-frère du roi de France, oncle de la reine d'Angleterre, et l'un des plus puissants seigneurs de la chrétienté.

XVIII. Le duc de Bourgogne était alors entré en Lorraine, et faisait le siége de Nancy. Il eut soin de ne livrer le connétable que lorsqu'il fut sûr de prendre la place, car il craignait toujours que le roi, malgré ses promesses, ne voulût défendre René de Vaudemont. Celui-ci, compromis, puis abandonné par Louis XI, fut obligé de quitter ses États avec un petit nombre de seigneurs fidèles. Charles se fit confirmer la possession de la Lorraine par l'Empereur, suzerain du duché, et s'assura contre toutes les réclamations que le roi pouvait lui faire, en renonçant aux biens de Saint-Pol, biens dont Louis XI lui laissa néanmoins la jouissance[1]. Il tint ensuite à Nancy, le 18 décembre, les états de Lorraine, et leur exposa le désir qu'il avait de faire de la ville la capitale de son futur royaume, ainsi que le siége d'une cour souveraine de justice et de finance.

Il se crut en mesure de reprendre l'Alsace, le comté de

[1] Preuves de Comines, t. III, p. 448 et p. 472.

Ferrette, et d'exercer contre les Suisses une vengeance différée depuis longtemps. Il avait toujours «de grandes fantaisies dans sa tête». Il négociait avec le vieux Réné d'Anjou pour s'assurer l'héritage de la Provence, et ses regards se portaient au delà des Alpes jusque sur l'Italie; il rêvait d'imiter les exploits d'Annibal. Quoiqu'il n'eût jamais remporté de grands succès militaires, et que ses talents comme général fussent contestés, surtout depuis le siége de Neuss, il se vantait d'avoir balancé tour à tour les forces de la France et celles de l'Allemagne. Son génie aventureux attirait autour de lui des soldats de fortune venus de toute l'Europe. Il refusa d'écouter les avis de ses officiers, ou de tenir compte de l'irritation de ses peuples, accablés d'impôts au mépris de leurs libertés. Il convoqua son armée à Toul pour le mois de janvier 1476.

Comme l'Empereur protégeait les villes d'Alsace, il résolut de tourner d'abord ses forces contre les Suisses, dont il voulait faire un mémorable exemple. Les Suisses ne cessaient de commettre des actes d'hostilité sur ses terres; ils venaient d'occuper récemment les postes et les passages les plus importants des montagnes de la Franche-Comté. Au mois de février, Charles franchit le Jura, encore couvert de neige, avec une armée de vingt-cinq mille hommes au moins et une artillerie considérable. L'Helvétie romande, où il descendit, était partagée entre plusieurs seigneurs vassaux de la Bourgogne, de la Savoie ou de l'évêque de Genève. Elle ne faisait pas partie des ligues suisses, qu'on appelait alors plus communément les ligues de la haute Allemagne. Ces ligues ne comprenaient que le centre des montagnes helvétiques, Uri, Schwitz, Unterwald et Lucerne, avec les cantons voisins de Berne, Zurich, Zug et Glaris. La vallée du Rhin appartenait à des princes et à des évêques vassaux de l'Empire. Les vallées méridionales (Grisons, Valais, Tessin), plus rapprochées du Tyrol ou de l'Italie, étaient demeurées jusque-là presque étrangères à la confédération.

Les ligues suisses avaient donc peu d'importance et d'étendue. Elles ne comprenaient guère qu'une population de bûcherons et de pâtres, dont le nombre s'était accru peu à peu par l'effet des défrichements et des concessions de territoires faites par les évêques ou les communautés ecclésiastiques, souverains de ces contrées montagneuses. Les villes y étaient peu nombreuses, et en général de fondation récente, Zurich excepté. La plupart dataient du treizième siècle ; celles qui remontaient

plus haut n'avaient été longtemps que des asiles ecclésiastiques. Il n'y avait guère de noblesse que dans les vallées de la Reuss, de l'Aar et de la Limmat; encore cette noblesse était entrée presque tout entière dans les bourgeoisies de Berne et de Lucerne. Elle formait dans ces villes un patriciat assez analogue à celui qui existait dans les cités italiennes. Les nobles étaient inscrits dans les corporations de métiers.

Les ligues suisses s'étaient déjà fait connaître par une lutte héroïque d'un siècle et demi contre la maison de Habsbourg-Autriche, du joug de laquelle elles s'étaient affranchies peu à peu. Cette lutte, qui remplissait leurs souvenirs nationaux, donnait à leur histoire le caractère d'une épopée. Plusieurs fois les paysans des huit cantons avaient, à la descente des montagnes, brisé par l'irrésistible impétuosité de leur choc les rangs de la chevalerie autrichienne. Mais le bruit de ces victoires, quelque glorieuses qu'elles fussent, n'avait pas retenti dans toute l'Europe; la liberté de quelques districts presque ignorés intéressait peu la France, et n'avait même pour l'Empire qu'un intérêt secondaire. L'histoire de la Suisse était donc peu connue des étrangers, de même que le pays, enfermé dans son enceinte de montagnes, demeurait isolé du reste de l'Europe.

La Suisse elle-même se connaissait peu. Elle n'avait pour histoire que des chroniques locales très-insuffisantes, suppléées ou complétées par la tradition, et mêlées par conséquent de fictions et de poésies. Chose également remarquable, cette histoire était anonyme, et elle l'est encore; les hommes n'y étaient rien, les masses étaient tout. A peine sait-on les noms des chefs; ce n'étaient pas eux qui gagnaient les batailles. Quand les pâtres des Alpes, devenus soldats, tombaient des montagnes comme une avalanche, toute leur discipline, toute leur tactique, consistait à demeurer serrés autour de la bannière de leur canton. Le nom de Guillaume Tell, ce symbole encore éclatant de l'indépendance helvétique, est presque un nom de légende; car ce n'est pas la chronique, c'est la tradition qui l'a seule conservé.

Telles étaient donc les ligues suisses quand le duc de Bourgogne vint heurter contre elles toute sa puissance, comme autrefois le roi de Perse avait heurté la sienne contre les Grecs aux Thermopyles. « Mais déjà, dit encore Comines, auquel cette comparaison appartient, il étoit conduit par son malheur. » Vainement les Suisses lui avaient-ils remontré qu'il y avait plus

d'or dans les éperons de ses chevaliers qu'il n'en pourrait trouver dans tous tous leurs cantons réunis.

Les Bernois et les autres gens des ligues étaient depuis longtemps en grande méfiance, à cause du passage continuel de soldats italiens par la Suisse romande. Ils avaient eu récemment des démêlés avec le comte de Romont, possesseur de domaines étendus dans ce dernier pays. Ce comte, vassal de la Bourgogne, ayant pillé leurs marchands et fait des courses dans le pays de Fribourg, ils entrèrent sur ses terres et y firent le dégât. Ils enlevèrent différentes places du canton de Vaud, dont ils passèrent les défenseurs au fil de l'épée, et rançonnèrent même Genève, qui appartenait au duc de Savoie.

Au mois de février 1476, l'avant-garde bourguignonne déboucha par Jougne et Orbe à la descente du Jura, que les postes suisses avaient abandonné, et enleva successivement Yverdun et Granson, sur le lac de Neuchâtel. La garnison d'Yverdun, peu nombreuse, ne put tenir que quelques jours, et se retira pour renforcer celle de Granson. Cette dernière, composée de huit cents hommes, lutta plus longtemps, et ne capitula qu'à la dernière extrémité. Suivant un récit, le duc avait promis la vie aux défenseurs de la place. Cependant il en fit pendre ou noyer plus de deux cents, en représailles des cruautés commises contre les soldats et les sujets du comte de Romont.

Les Suisses, n'ayant voulu se mettre en marche qu'après avoir réuni tous leurs contingents et ceux de leurs alliés d'Allemagne, arrivèrent trop tard pour secourir les défenseurs de Granson. Ils rencontrèrent, le 1er mars, l'armée bourguignonne qui s'avançait sur les bords du lac, entre cette dernière ville et Neuchâtel, en suivant une route étroite au pied des montagnes.

« A grande chevauchée, dit la chronique de Neuchâtel rédigée par un contemporain, venoit le duc Charles avec moult gens darmes, de pied et de cheval, espandant la terreur au loin par son ost innombrable... hommes de guerre de toutes langues et contrées, force canons et autres engins de nouvelle facture, pavillons et accoutrements tout reluisants d'or, et grande bande de valets, marchands et filles. Semblable multitude bruyoit de loin et bailloit épouvantablement aux confins. »

Les gens des alliances, tous fantassins, portant pour armes défensives des hoquetons et des chapeaux de cuir, et pour

18.



armes offensives des piques longues de dix-huit pieds, arrivèrent de leur côté « à grands saults, avec chants d'allégresse et formidable suite, tous hommes de martials corsages, faisant peur et pourtant plaisir à voir... Messieurs des ligues témoignèrent courroux si furieux que dire ne se peut, jurant tous que vengés seroient leurs frères par sang et vie sans nul répit. Découvrant toute la fourmilière des Bourguignons, ils font planter en terre piques et bannières, et d'un commun accord à genoux requièrent faveur du Dieu fort. Ce que le duc voyant, jure, disant : Par saint George, ces canailles crient merci. Gens des canons, feu sur ces villains. — Telles paroles ne lui servent de rien. Les ligues comme grêle se ruent sur les siens, taillant, dépiéçant de çà, de là, tous ces beaux galants. Tant et si bien déconfits furent en vauderoute ces pauvres Bourguignons que semblèrent-ils fumée espandue par le vent de bise. »

Le duc commit une imprudence. Son avant-garde occupait une position difficile à garder, et il refusa de la faire reculer, tenant à honneur d'attendre de pied ferme un ennemi qu'il méprisait. Or cette avant-garde avait, outre le désavantage du terrain, un nombre insuffisant d'archers et trop peu d'artillerie. Les Suisses, s'avançant en colonnes serrées avec leur impétuosité ordinaire et les piques en avant, atteignirent sans peine le front étroit de l'armée bourguignonne et le rompirent. Les soldats du Téméraire furent culbutés les uns sur les autres, et ce fut une déroute plutôt qu'un combat. Charles se jeta au milieu des siens pour les rallier. Pendant qu'il faisait des efforts inutiles, on entendit la trompe d'Uri retentir dans la montagne. Les hommes de ce canton et de celui d'Unterwald descendaient par un sentier de neige et venaient achever la journée. Les Bourguignons perdirent peu de monde; mais tout prit la fuite, y compris le duc, qui courut à cheval plusieurs lieues et ne s'arrêta que de l'autre côté du Jura.

Les Suisses, manquant de cavalerie, n'essayèrent pas de poursuivre les fuyards; ils se jetèrent sur le camp et le pillèrent. Jamais ils n'avaient trouvé si riche butin. Les tentes magnifiques, la vaisselle d'argent, les armes de luxe, les pierreries, les brillants costumes du duc et des seigneurs de sa maison, tout fut leur proie. Comme autrefois les soldats de Mummius à la prise de Corinthe, ils ne connaissaient pas la valeur des trésors tombés dans leurs mains. Un d'eux qui trouva le gros diamant du duc, le jeta d'abord comme un objet de nul

prix, puis le ramassa pour le vendre un écu à son curé, qui le revendit trois écus aux magistrats de Berne. Les canons, les armes et les munitions de guerre furent partagés entre les villes et les cantons. Il en fut de même du trésor; les vainqueurs mesuraient l'or et l'argent à pleins chapeaux. Ils se rendirent ensuite maîtres de Granson, et massacrèrent une partie de la garnison que le duc y avait laissée.

Louis XI avait essayé inutilement d'empêcher cette guerre. L'ambition du duc de Bourgogne, ses alliances avec la Savoie, Milan et d'autres États italiens, lui causaient une grande inquiétude; en même temps, il ne voulait ni soutenir les Suisses ni rompre ses engagements avec eux. Il s'était donc avancé jusqu'à Lyon pour observer les événements. La bataille fut livrée le 2 mars. Il s'empressa de mettre à profit une victoire que les Suisses semblaient avoir gagnée pour lui. Dès le 4, il adressa au parlement l'ordre de procéder contre le vieux roi René, qu'il savait négocier la cession de la Provence au duc de Bourgogne, Il reçut aussitôt des lettres de Charles le Hardi, qui abaissait sa fierté pour solliciter la prolongation des trêves. Puis il vit accourir à Lyon le roi René, les envoyés de Milan et ceux de la duchesse de Savoie, qui lui apportaient des assurances pacifiques. Tous ces princes, ayant des démêlés avec la couronne, s'étaient alliés aux Bourguignons, dans l'espérance de faire leur condition meilleure. Maintenant ils changeaient avec la fortune. Le roi ne chercha pas à récriminer et accepta ces amitiés nouvelles, satisfait de voir se dissoudre en un instant une ligue qu'il avait beaucoup appréhendée. Il fit signer à René un traité par lequel ce dernier lui abandonnait définitivement l'héritage de l'Anjou et de la Provence, et il donna l'ordre au parlement de suspendre les poursuites commencées.

Charles demeura quelque temps atterré de sa défaite. Il ne tarda pourtant pas à reprendre le courage de la vengeance. L'affront était pour lui plus grand que le revers, et il crut de son honneur de le réparer. Ayant recueilli les débris de ses troupes, il alla s'établir à Lausanne, d'où il donna des ordres pour la formation d'une nouvelle armée. Vingt mille hommes de renfort lui arrivèrent successivement de Gand, de Liége et de l'Italie. Il fit fondre les cloches de la Franche-Comté, de la Bourgogne et du pays de Vaud, pour remplacer l'artillerie qu'il avait perdue, et se retrouva bientôt à la tête de forces imposantes.

Les Suisses se dispersèrent après la victoire de Granson. Ils n'étaient pas organisés de manière à tenir longtemps la campagne, surtout dans une pareille saison ; ils croyaient d'ailleurs la guerre terminée, et le duc hors d'état de reprendre l'offensive, au moins pour le moment. Leur confiance s'accrut par les sympathies actives qu'ils reçurent de tous côtés. Les villes d'Allemagne se déclarèrent pour eux à l'envi. Louis XI accabla de présents leurs envoyés et leurs magistrats. Le jeune René de Lorraine, ayant fait avec un petit corps de partisans une tentative inutile pour rentrer dans ses États, se laissa persuader d'aller les joindre et d'unir sa fortune à la leur contre le duc de Bourgogne, leur ennemi commun.

Au mois de mai, Charles, après avoir passé la revue de ses troupes, se porta de Lausanne sur Morat, petite place située sur le lac de ce nom, et gardant l'entrée du pays de Berne. Les Bernois y avaient jeté une garnison de deux mille hommes. Il entreprit de l'assiéger ; malheureusement la confiance de l'armée bourguignonne, déjà ébranlée avant Granson par les fautes et l'impopularité de son chef, était maintenant à peu près perdue. Elle se composait en partie de recrues enrôlées par contrainte ; la rudesse et la cruauté du duc étaient maudites publiquement. Plusieurs des seigneurs étrangers qui étaient venus servir sous lui le quittèrent à la veille d'une nouvelle journée.

Cependant les Suisses, appelés par les Bernois à secourir Morat, se firent attendre. C'était la saison des pâturages ; ils hésitèrent à descendre des montagnes, car on avait répandu le bruit que le duc était simplement intervenu dans une querelle des gens du pays de Vaud et de ceux de Berne. Ils ne s'ébranlèrent qu'au moment où la place allait succomber. Leurs contingents rassemblés à Berne et unis à ceux de leurs alliés se trouvèrent cette fois en nombre à peu près égal, peut-être supérieur à celui de leurs adversaires, trente-quatre mille hommes environ ; ils avaient avec eux de l'artillerie et un corps de chevaliers venus de l'Alsace et de la Souabe.

Ils attaquèrent l'ennemi le 22 juin. Ce ne fut plus une surprise comme à Granson, mais une bataille livrée dans les règles. Le duc avait fait deux fautes graves : l'une, de choisir encore un terrain peu favorable pour les chevaux ; l'autre, de séparer du gros de son armée un corps entier, commandé par le comte de Romont, qui ne put agir. Les Suisses et leurs alliés forcèrent le retranchement qui couvrait les lignes des Bourguignons,

rompirent successivement leurs différentes colonnes et arrivèrent jusqu'à l'artillerie, dont ils s'emparèrent. La maison du duc, la chevalerie de Bourgogne et les Anglais auxiliaires opposèrent une résistance vigoureuse. Mais il n'en fut pas de même du reste de l'armée, qui se croyait vaincue d'avance. La victoire des Suisses fut plus complète que celle de Granson; la cavalerie allemande poursuivit les fuyards et les massacra de tous les côtés, en sorte que les Bourguignons, qui avaient perdu beaucoup de monde pendant l'action, en perdirent encore plus dans leur retraite. Les vainqueurs n'épargnèrent personne, ce qui donna lieu à un proverbe longtemps populaire : « *Cruel comme à Morat!* » Les gens du pays qui vinrent les jours suivant dépouiller ce champ de carnage, y trouvèrent une telle quantité de morts, qu'ils eurent l'idée d'élever un ossuaire immense pour perpétuer un souvenir national.

XIX. — Charles le Hardi expiait une fois de plus ses fautes de toute nature. Mais les revers ne le corrigèrent pas. Il revint de Morat plus ambitieux, plus vindicatif et plus despote que jamais. Son premier acte fut de donner à Olivier de la Marche ordre d'enlever la duchesse de Savoie par laquelle il se croyait trahi, et de l'enfermer avec son fils au château de Dijon. L'ordre ne put être exécuté complétement, les serviteurs du jeune duc trouvèrent moyen de le dérober. La duchesse elle-même, gardée avec peu de soin, réussit à s'échapper de sa prison; elle se réfugia près de Louis XI, dont elle réclama l'appui.

Charles, retiré à Salins, dans la Franche-Comté, voulut former une nouvelle armée; mais il n'avait plus la ressource de réunir, comme après Granson, les débris de celle qu'il venait de perdre, et la patience de ses sujets était à bout. Il convoqua les états de la comté ainsi que ceux du duché, et leur demanda de taxer les habitants au quart de leur revenu. Les états de la comté lui remontrèrent la nécessité de la paix, et se contentèrent de voter l'entretien de trois mille hommes pour la défense du pays. Les états du duché répondirent par le refus formel de sanctionner de leurs votes l'établissement d'aucun nouvel impôt de guerre. Les états de Flandre, assemblés à Bruxelles par le chancelier de Bourgogne Hugonet, firent le même refus, et déclarèrent que le duc n'étant pas en danger personnel, ils ne lui devaient rien.

Ainsi le Téméraire se vit abandonné de toutes parts : l'irrita-

tion publique faisait explosion. Bourgeoisie, clergé, noblesse, étaient également contre lui. Le tiers état se plaignait de ses libertés violées et de l'excès des taxes, dont le produit était dépensé plusieurs années d'avance. Le clergé murmurait d'être soumis à des recherches vexatoires et abusives, destinées à lui extorquer indirectement des contributions qu'on n'osait lui demander sous forme directe. Les nobles étaient las d'un service de guerre qui les tenait sans motif et en toute saison sous le harnais, loin de leurs demeures et de leurs familles, ne leur laissait aucun repos et contribuait à les ruiner. Partout l'exaspération était au comble.

Le duc, encore plus irrité, ce semble, de son impuissance que de ses revers, s'enferma plusieurs semaines au château de la Rivière près de Pontarlier, et y attendit ceux de ses vassaux qui se montreraient disposés à lui amener leurs hommes; il n'en vint qu'un nombre insignifiant.

Cette inaction à contre-temps servit ses ennemis. René de Vaudemont reçut de l'argent du roi, en obtint de la ville de Strasbourg qui lui fournit aussi des troupes, se mit à la tête de ces troupes avec les chevaliers qui l'avaient suivi à Morat, vit accourir sous ses bannières des gentilshommes volontaires de France, traita avec les Suisses qui lui promirent leur appui, et rentra en Lorraine. Le roi, tout en respectant les trêves, fit avancer ses ordonnances vers les Marches de ce dernier pays. René assiégea Nancy; la garnison bourguignonne, faible et n'étant pas secourue, fut obligée par la famine de capituler le 6 octobre.

Charles se décida tardivement à sortir de sa retraite, moins effrayé des succès de René, dont il affectait de dédaigner la faiblesse, que de la présence des troupes royales massées sur la frontière de Champagne. Avec cinq ou six mille hommes et quelques renforts qui lui vinrent du Luxembourg, il assiégea Nancy à son tour le 22 du même mois. René laissa la garnison aux ordres d'un lieutenant et alla en personne demander aux Suisses le secours qu'ils lui avaient fait espérer. Avec l'argent donné par le roi, celui que la ville de Strasbourg lui prêta, et celui qu'il se procura en engageant la vaisselle d'or de sa maison, il put promettre aux gens des cantons une solde qui servit d'appat à leur pauvreté. L'assemblée de Lucerne se déclara pour lui; des recrues lui vinrent de tous côtés, et grossies en route par des aventuriers d'Alsace, le suivirent en Lorraine. Il

marchait lui-même à leur tête, la hallebarde sur l'épaule, portant le costume et les couleurs des ligues.

L'armée du Téméraire, surprise par un hiver précoce et très-rigoureux, était tombée en peu de temps dans une détresse affreuse. Elle n'avait aucune ressource; le froid et la faim la décimaient, et les soldats étaient réduits à manger les chevaux. On conseilla au duc de lever le siége et de se retirer dans quelque place sur la Moselle pour attendre la saison favorable; il crut se déshonorer s'il reculait devant un ennemi plus jeune que lui. Aigri par le malheur, il devenait tous les jours plus dur et plus obstiné. Ses capitaines, qu'il maltraitait, ne pouvaient plus le supporter, et commençaient à le trahir. Celui même dans lequel il plaçait toute sa confiance, l'Italien Campo-Basso, entretenait des intelligences avec Louis XI et René de Lorraine.

Le 26 décembre, les assiégeants tentèrent un assaut qui fut repoussé. Le 5 janvier 1477, un combat s'engagea sous les murs de la ville. Les Suisses, qui avaient vaincu à Granson en nombre inférieur à leurs adversaires et à Morat en nombre égal, devaient à plus forte raison vaincre à Nancy, où ils avaient la supériorité du nombre et où ils arrivaient parfaitement équipés et fournis de tout, pour achever la ruine d'un ennemi affaibli et démoralisé. Avant l'action, les Bourguignons furent abandonnés par Campo-Basso et les Italiens. Le combat, engagé par le froid le plus vif, malgré la glace et la neige, fut très-court. Les derniers seigneurs restés fidèles au Téméraire ne cherchèrent qu'à se faire tuer. Le son des trompes sauvages qu'ils avaient entendues à Granson et à Morat jeta une terreur panique parmi leurs soldats, qui s'enfuirent dans toutes les directions. Le duc fut entraîné dans la déroute; il disparut, et son sort demeura ignoré pendant deux jours. Le surlendemain seulement on le retrouva couvert de blessures et noyé à demi dans une mare voisine du champ de bataille. René, qui fit une entrée victorieuse à Nancy, donna l'ordre qu'on lui préparât des funérailles magnifiques et voulut les conduire lui-même.

Ainsi finit la maison de Bourgogne, victime de l'ambition, des fautes et de l'aveuglement du Téméraire. Louis XI avait été le spectateur presque passif de sa chute, quoiqu'il l'eût prévue, et même favorisée en entretenant sous main tous ses ennemis. La vaste puissance élevée par quatre générations de princes entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne, tombait aux

mains d'une femme. Devait-elle se maintenir ou se dissoudre? Si le moment était critique pour les pays de l'héritage de Marie de Bourgogne, il ne l'était guère moins pour la France, qu'il importait de ramener à l'unité détruite par la création des grands apanages. Aussi la nouvelle de la mort de Charles le Hardi inspira-t-elle partout, sinon des regrets qu'il ne méritait pas, du moins des craintes et des espérances trop justifiées.

XX. — Louis XI était au Plessis-lez-Tours. Il avait établi sur les principales routes des relais de courriers qui devaient lui apporter les nouvelles. Celles qu'il reçut le quatrième jour après la bataille de Nancy lui en apprirent le résultat, en le laissant encore dans l'incertitude sur le sort du duc. Il s'empressa d'écrire au sire de Craon qui commandait un corps d'armée en Champagne, d'occuper la Bourgogne à tout hasard. « Mettez-vous dans le pays, lui disait-il, et gardez-le. »

Il ne put dissimuler sa joie; car, dans les moments où la fortune le favorisait, il n'était pas maître de ses impressions. Cette joie fut, au dire de Comines, peu partagée autour de lui. Si la ruine de la maison de Bourgogne était propre à satisfaire l'ambition de quelques courtisans, on pensa aussi que le roi, n'ayant plus de rival, n'aurait plus de frein et cesserait de se contraindre. L'enivrement qu'il éprouva ajouta encore aux appréhensions de ceux qui servaient sa politique et qui l'approchaient de plus près.

Il commença par écrire aux villes de la Bourgogne pour leur rappeler que le duché devait revenir à la couronne en cas d'extinction de la ligne masculine. En même temps il envoya le bâtard de Bourbon et Comines négocier avec les gouverneurs des places de la Picardie et de l'Artois la restitution de ces places, engagées à Philippe le Bon ou à Charles le Hardi.

Les provinces qui formaient l'héritage du Téméraire avaient peu d'homogénéité, et ne tenaient les unes aux autres que par des liens de circonstance. Les unes relevaient de la France, les autres de l'Empire. Les unes étaient possédées par la maison de Bourgogne à titre d'apanage, les autres à titre de biens patrimoniaux, sans compter les seigneuries, les villes, les places fortes qu'elle avait reçues de la couronne à différentes conditions. Le règlement de la succession était donc d'une complexité extrême. Puis, après avoir déterminé le droit pour cha-

cune des parties de l'héritage, ce qui pouvait soulever de graves contestations, il était impossible de ne pas tenir compte des intérêts et des vœux publics. La France désirait le démembrement d'une puissance apanagère qui la tenait en échec depuis un demi-siècle; elle ne pouvait espérer la paix intérieure qu'à ce prix. La Bourgogne et les provinces de l'apanage avaient la même raison de désirer leur retour à la couronne; elles ne voulaient d'ailleurs engager à aucun prix une lutte avec le roi. Mais Louis XI ne leur inspirait personnellement que des sentiments de crainte et d'aversion.

Le sire de Craon et le prince d'Orange furent admis comme représentants du roi aux états du duché de Bourgogne réunis à Dijon, puis à ceux de la comté, qui s'assemblèrent à Dôle. Le prince d'Orange avait été un des conseillers intimes du Téméraire. Ils soutinrent que l'apanage constitué l'an 1361 devait faire retour à la couronne. Les états discutèrent la clause de réversibilité, son application dans le cas présent, et le droit que les femmes pouvaient prétendre sinon d'hériter elles-mêmes, du moins de transmettre la succession à leurs propres héritiers, auquel cas le duc de Nevers, descendant de Philippe le Hardi, eût eu un titre supérieur à celui de Louis XI. La jeune duchesse Marie adressa de son côté un appel à la fidélité de la province. Mais Louis XI, lassé de ces équivoques, donna l'ordre à Craon et à Chaumont d'Amboise de faire entrer des troupes dans le duché. Les deux assemblées finirent par reconnaître ses prétentions, tout en faisant les réserves nécessaires et en marchandant leur obéissance, afin d'assurer aux particuliers la garantie des droits et des offices qui leur appartenaient, aux provinces celle de leurs priviléges et de leurs libertés.

Pour les villes de la Somme et les places de la Picardie, la question de réversibilité à la couronne ne présentait aucune ambiguïté. Les gouverneurs ne s'occupèrent que de mettre leur soumission au plus haut prix. Ils savaient que Louis XI était prodigue au besoin, et Comines fut un des principaux entremetteurs de ces marchés. Abbeville, Ham, Bohain, Saint-Quentin, Péronne, furent livrées de cette manière. Le succès eût même été plus grand, s'il n'eût été compromis par l'avidité des agents du roi, qui voulaient, eux aussi, « faire leurs besognes ». Les exigences de du Lude firent manquer un marché qui eût livré à Louis XI le Hainaut, terre d'Empire. « La parole du roi, dit l'historien bourguignon Molinet, étoit tant

douce qu'elle endormoit, comme la sirène, tous ceux qui lui prêtoient l'oreille. »

Quant à la Flandre et à l'Artois, qui n'étaient pas des apanages, Louis XI n'avait d'autre droit à y prétendre que l'hommage dû à la couronne. Mais Gand et les villes flamandes, très-maltraitées par le Téméraire, s'agitèrent pour recouvrer leurs priviléges. Presque partout les magistrats nommés par le duc furent chassés, les collecteurs de taxes poursuivis. Le peuple voulut faire la loi à sa nouvelle souveraine. Louis XI envoya aux Gantois un agent à lui, un ancien chirurgien barbier, Olivier le Mauvais ou le Dain, qui était de leur pays et qu'il avait fait comte de Meulan. C'était un homme souple, intrigant, peu scrupuleux, habile à recueillir et à donner des renseignements, sachant répandre l'argent à propos, entretenir et payer les agitations populaires, enfin un de ces agents tels que Louis XI les aimait, parce qu'il pouvait les soutenir ou les désavouer suivant qu'il le jugeait bon.

Le chancelier Hugonet et le sire d'Hymbercourt, conseillers de la duchesse Marie, se rendirent à Péronne, où se trouvait le roi, et lui demandèrent le maintien des trêves. Ils offraient l'abandon des villes de la Somme et l'abolition des trois traités d'Arras, de Conflans et de Péronne, qui avaient conféré à la maison de Bourgogne des priviléges particuliers et exorbitants. Ces traités supprimés, elle rentrait dans la condition ordinaire des autres maisons apanagées. Ils ajoutaient que la duchesse était prête à reconnaître la juridiction du parlement de Paris dans toute la partie française de ses États. Mais ils contestaient les prétentions du roi au sujet de la réversibilité de l'apanage, et se plaignaient qu'il eût occupé la Bourgogne et la Picardie à main armée, et pesé ainsi sur la décision des états.

Louis XI répondit qu'il avait dû exercer la garde noble et la tutelle de la duchesse, sa cousine et sa filleule, en attendant que la question de la réversibilité de l'apanage ou des autres seigneuries fût tranchée. Il maintint d'ailleurs sur ce dernier point toutes ses prétentions.

Un moyen naturel de résoudre ou plutôt d'éluder les difficultés qui s'élevaient, était de marier le Dauphin et l'héritière de Bourgogne. Ce mariage eût fait cesser un long et regrettable antagonisme, ramené la France à l'unité et considérablement augmenté les forces de la monarchie. Car on n'eût pas seulement réuni à la couronne la Bourgogne et les villes de la Somme, on

eût acquis la Flandre et tous les Pays-Bas. Cette pensée était celle d'Hugonet, d'Hymbercourt, de Comines et de tous les politiques du temps. Louis XI l'avait partagée, avant la mort du Téméraire. Il en entretint les envoyés de la duchesse, et leur fit connaître le premier les conditions auxquelles il songeait à la réaliser.

Mais il ne savait pas résister à l'enivrement de la bonne fortune comme au découragement de la mauvaise, et la facilité de ses premiers succès l'aveugla. Il se voyait maître des deux Bourgognes; il crut qu'il pourrait acquérir les villes de l'Artois, moitié par l'argent, moitié par la force, soulever celles de Flandre par ses menées, s'emparer encore d'autres provinces sur lesquelles il ferait valoir différents titres, et en disposer comme d'apanages ou de fiefs, en faveur des princes de France ou même d'Allemagne, de façon à gagner des alliés et des créatures dans l'Empire. Lui qui avait toujours choisi les partis les plus prudents et les plus sûrs, il choisit cette fois le plus incertain et le plus périlleux, et sacrifia des avantages réels pour d'autres fort problématiques. Il n'entama et ne poursuivit la négociation du mariage que pour donner le change au conseil de la duchesse sur ses véritables projets, et se réserver une retraite en cas d'insuccès.

Le mariage rencontrait, il est vrai, deux obstacles : l'un dans l'âge du Dauphin, qui n'avait que huit ans; cela rendait inévitable un délai de quelques années; l'autre, dans l'engagement qui avait été pris à Pecquigny d'unir le jeune prince à une fille du roi d'Angleterre. Mais le traité de Pecquigny fut abandonné à peu de temps de là d'un commun accord. La seule difficulté était donc celle de l'âge. On la jugeait peu sérieuse. Comines insista, et son insistance lui valut une sorte de disgrâce [1].

Louis XI paya cher son erreur et sa mauvaise foi. Il rendit tout à fait inexécutable un projet sur lequel il devait bientôt être obligé de se rabattre.

XXI. — Quand les envoyés de Marie de Bourgogne revinrent à Gand, ils trouvèrent le peuple en pleine effervescence, dé-

[1] Comines aurait voulu que la duchesse de Bourgogne eût au moins, à défaut du Dauphin, épousé un prince français, le duc d'Angoulême, de préférence à un étranger. Louis XI n'en jugeait pas ainsi. Il craignait trop de refaire une autre maison de Bourgogne.



chaîné contre les conseillers étrangers au pays, surtout contre ceux qu'on accusait d'avoir servi d'instruments aux volontés du Téméraire. Les nobles bourguignons étaient aussi mal vus que les Français. Il fallut assembler les trois états de Flandre; or, ces états se trouvèrent sous la pression des meneurs du peuple de Gand. Les Flamands ne voulaient pas entendre parler du mariage de leur souveraine avec le Dauphin, pensant que ce mariage les livrerait à la France. Ils y voyaient, outre la perte de leur indépendance, la dernière ruine de leurs priviléges; ils s'alarmaient des charges permanentes qui leur seraient imposées; enfin la fausseté et la cruauté bien connues de Louis XI leur inspiraient des craintes trop justifiées.

Les états de Flandre, animés de ces sentiments et cédant à l'opinion populaire, manifestèrent une grande défiance à l'égard d'Hugonet et d'Hymbercourt, qu'ils accusèrent de vouloir le mariage français, et de s'être laissé gagner par Louis XI. Ils résolurent d'envoyer de leur côté une députation à Péronne pour défaire ce qu'avaient fait les plénipotentiaires de Marie de Bourgogne, tout en priant le roi d'observer les trêves. Louis XI éconduisit les députés; mais, joyeux de ces divisions et ne songeant qu'à les augmenter, il trouva moyen d'irriter encore les Flamands contre la duchesse et ses conseillers. Il communiqua aux négociateurs une lettre dans laquelle Marie déclarait donner toute sa confiance à quatre personnes : la duchesse douairière Marguerite d'York, son cousin Adolphe de Clèves, sire de Ravestein; le chancelier Hugonet et le sire d'Hymbercourt. De ces quatre personnes aucune n'était flamande; or, Marie avait pris à Gand l'engagement de n'agir que par le conseil des états. Les députés crurent qu'ils étaient trahis. Rentrés à Gand, ils obligèrent la duchesse à s'expliquer, et obtinrent des états que Hugonet et Hymbercourt fussent arrêtés et mis en jugement.

On instruisit sans délai le procès des deux prisonniers. Une démarche tentée habilement par Louis XI ne fit qu'exaspérer les passions populaires. Olivier le Dain se présenta à Marie de Bourgogne, et demanda sa main au nom du Dauphin. La duchesse, irritée de la duplicité du roi, reçut fort mal son envoyé, et les Gantois menacèrent le comte de Meulan de le jeter dans l'Escaut.

On rédigea contre Hugonet et Hymbercourt un acte d'accusation, comprenant plusieurs griefs, entre autres ceux d'avoir

violé les priviléges de Gand et trahi la Flandre par leurs intelligences avec le roi. La condamnation était prononcée d'avance. Les deux conseillers du Téméraire devaient être les victimes expiatoires des rigueurs du dernier gouvernement. Le sire de Ravestein et le comte de Saint-Pol, qui avaient chacun une compagnie d'hommes d'armes, ne firent rien pour les sauver. Le premier prétendait lui-même épouser Marie de Bourgogne, le second leur reprochait d'avoir livré le connétable son père à Louis XI. La duchesse se présenta vainement en habits de deuil à l'hôtel de ville pour obtenir leur grâce. Elle ne put empêcher leur exécution, qui eut lieu publiquement trois jours après, le 3 avril, sur la grande place du marché du vendredi. Elle fut même obligée de signer un acte d'adhésion à la sentence des juges. Comines rapporte qu'elle suivit les deux condamnés jusqu'à l'échafaud, espérant les sauver de la fureur du peuple, qu'elle n'y réussit pas, et que des chevaliers l'emportèrent au milieu d'un tumulte et d'une agitation extrêmes. Toutefois on a élevé des doutes sur la vérité de ce récit [1].

Les Flamands prétendaient tenir la duchesse en tutelle, et surtout l'empêcher d'épouser le Dauphin. Ils n'eurent d'ailleurs aucune peine à la détourner de ce mariage; car la conduite déloyale de Louis XI, l'insolence de ses procédés envers elle, la manière dont il s'était emparé des provinces qu'elle regardait comme son héritage légitime, lui avaient inspiré un vif ressentiment.

Pendant ce temps le roi, qui s'était mis à la tête de ses troupes, occupait successivement les villes de la Picardie et de l'Artois. Tantôt il y entrait de force; tantôt il en effrayait ou gagnait les gouverneurs. Il fit ainsi, entre autres acquisitions importantes, celles d'Hesdin et de Boulogne, boulevard naturel du royaume à cause de leur proximité de Calais et des Anglais. Il voulut aussi se rendre maître d'Arras; les états d'Artois, qui y étaient assemblés, firent longtemps difficulté de lui remettre la ville et débattirent les conditions auxquelles elle lui serait livrée. Au moment où le traité venait d'être signé, les habitants se révoltèrent. Louis XI dut entreprendre un siége en règle; après avoir repoussé les garnisons bourguignonnes des environs, qui essayèrent de le lui faire lever, il enleva la place et y entra par la brèche le 4 avril. Il traita les auteurs du soulèvement avec la dernière sévérité. Les plus coupables furent pendus; un

[1] Voir Kervyn, *Histoire de Flandre*, tome V.

grand nombre eurent leurs biens confisqués. Les dispositions impitoyables du roi étaient secondées par la dureté et l'avidité de quelques-uns de ses capitaines. Rien ne s'opposant plus à sa cruauté naturelle, il lui donnait un libre cours. Sa correspondance respire le sang, et il semble s'y faire un jeu d'insulter à ses victimes [1].

Les violences des agents royaux et les désordres des soldats causèrent la plus grande irritation dans les deux Bourgognes. Le peuple s'y agita comme en Flandre, et y manifesta les mêmes sentiments d'hostilité contre le roi. La réaction trouva un chef dans le prince d'Orange, dont la maison était la première de la Franche-Comté. Après avoir contribué plus que personne à faire prononcer la réunion à la France, le prince, blessé que le roi eût donné au sire de Craon un gouvernement qu'il lui avait promis à lui-même, se mit à la tête de l'opposition du pays, et entreprit de détruire son propre ouvrage. Il arma les nobles de la Franche-Comté, battit Craon près de Vesoul, loua des aventuriers suisses, toujours prêts à servir le plus offrant, et finit par entraîner la noblesse et les villes du duché.

Louis XI comprit alors que de simples démonstrations militaires ne lui suffiraient pas pour conquérir des provinces ou des villes, et qu'une guerre en règle serait nécessaire. Lorsque après la prise d'Arras il s'avança dans le Hainaut, il y trouva presque toutes les garnisons prêtes à lui opposer la dernière résistance. Bouchain, le Quesnoy, Avesnes, durent être enlevés de force. Le massacre et le pillage marquèrent son entrée dans cette dernière ville. Il résolut à son tour de ne rien épargner, et il pensa, dit le chroniqueur bourguignon Molinet, « avoir par horreur ce qu'il ne pouvoit avoir par honneur. » Il entra en Flandre par Tournay, dont Olivier le Dain s'était rendu maître à la faveur d'une surprise, et il envoya du Lude y entrer du côté de Saint-Omer. Il commanda que l'armée fît le dégât partout, et il donna à cet égard des ordres impitoyables. Comme on était au mois de juillet, au moment qui précède les récoltes, il chargea dix mille hommes armés de faux de faucher tous

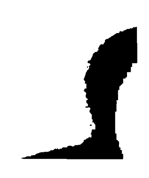
[1] Un exemple suffira. Il fit tuer Oudart de Bussy, et ordonna qu'on exposât son cadavre avec un bonnet de président au parlement. « Il y avoit, dit-il, un entre autres, maître Oudart de Bussy, à qui j'avois donné une seigneurie en parlement, et afin qu'on connût bien sa tête, je l'ai fait atourner d'un beau chaperon fourré. Il est sur le marché d'Hesdin, là où il préside. »

les blés, pour obliger les gens des campagnes à se soumettre sans condition.

Les Flamands avaient mis des troupes sur pied. Ces troupes rallièrent à elles la noblesse et les débris des garnisons bourguignonnes. Malheureusement, la résistance n'offrait ni unité ni ensemble; les capitaines, divisés entre eux, avaient besoin d'être dirigés par un prince. On pressa la duchesse de choisir un mari. Mille intrigues s'agitaient autour d'elle. Les Gantois auraient voulu la marier au duc de Gueldre, auquel ils avaient donné le commandement de leurs forces; mais le duc, qui semblait d'ailleurs un trop petit prince pour une si haute alliance, fut tué le 28 juin dans une attaque dirigée contre Tournay, dont il voulait chasser les troupes françaises. Deux princes anglais, le duc de Clarence, frère d'Édouard IV, et le marquis de Rivers, son beau-frère, se mirent sur les rangs. La douairière de Bourgogne, Marguerite d'York, leur préféra Maximilien d'Autriche, auquel la duchesse avait été fiancée autrefois. Ce mariage devait assurer aux États bourguignons, où l'insurrection était générale, l'appui de l'Empire et des seigneurs d'Allemagne. Les Flamands auraient préféré un maître moins puissant, mais ils acceptèrent sans trop de regret une alliance propre à les sauver de l'ambition et des cruautés de Louis XI. Nul choix, en effet, ne pouvait être plus funeste à la France, ni pour le présent ni pour l'avenir. L'héritage des luttes de la maison de Bourgogne contre la couronne allait être transporté à la maison d'Autriche.

Le roi fit représenter à l'Empereur et aux princes allemands que la duchesse, étant sa vassale, ne pouvait se marier sans son aveu. Mais il les avait irrités et effrayés en voulant occuper des villes et des seigneuries qui faisaient partie de l'Empire. Frédéric III ne vit dans ces représentations qu'un motif de plus de conclure une alliance qui était depuis plusieurs années le rêve de sa politique. Maximilien, ayant réuni à Cologne un nombreux et brillant cortége de princes de l'Empire, se rendit à Gand, et y épousa la duchesse le 19 août 1477.

Louis XI n'avait jamais subi d'échec qui dût entraîner des conséquences aussi graves et surtout d'aussi longue durée. En 1745, quand Louis XV, après Fontenoy, entra dans la cathédrale de Bruges, il put dire avec raison, en voyant les mausolées des princes de Bourgogne-Autriche : « Voilà l'origine de toutes nos guerres. » Cette faute n'a été appréciée nulle part



d'une manière plus simple et plus vraie que dans un mémoire politique adressé à Charles IX, en 1571, par l'évêque d'Acqs, un de ses ambassadeurs.

« Le roi Louis onzième fit une grande faute quand il dédaigna pour son fils Charles VIII, voire pour le premier prince de son sang [1], mademoiselle Marie de Bourgogne, laquelle fut si offensée de ce refus, et ceux de Gand qui l'avoient en garde si piqués [2], qu'ils allèrent aux confins de la Germanie chercher un grand lansquenet, qui étoit le plus pauvre prince d'Allemagne, nommé Maximilien, auquel ladite damoiselle fut contrainte d'envoyer cinq cents florins pour le tirer de l'hôtellerie de Cologne, où il étoit retenu faute d'argent. La maison de France a depuis trop chèrement appris et senti combien cette erreur lui coûte; car elle en a perdu les royaumes de Naples, de Sicile, de Navarre, les duchés de Milan et de Gênes, le comté de Roussillon, la souveraineté de Flandre et le pays de Tournay, sans y comprendre l'Empire, duquel on a été depuis ce temps-là aussi souvent refusé comme on l'a demandé [3]. »

Maximilien, à peine arrivé à Gand, écrivit à Louis XI pour lui reprocher ses agressions injustes contre les États de la duchesse. Louis XI s'arrêta, car il n'aimait faire la guerre qu'à coup sûr, et il voyait les sujets de la maison de Bourgogne soulevés partout. La noblesse se ralliait autour de son nouveau prince. L'armée flamande qui avait repris confiance et que les ravages commis sous ses yeux exaspéraient, cherchait à tout prix l'occasion de livrer un combat. Les Français avaient encore pour eux la supériorité du nombre, mais Louis, qui n'était aventureux que dans les négociations, résolut de revenir à son système ordinaire de trêves armées. Il répondit à Maximilien en termes pacifiques, promit d'évacuer les villes de l'Empire occupées par ses soldats, et signa une trêve à Lens, pour la Flandre, le Hainaut et la frontière du Nord.

Il ne continua la guerre que dans les deux Bourgognes, hors d'état d'être secourues par Maximilien. Craon parvint à retenir le duché sous son obéissance, mais n'eut pas le même succès dans la Franche-Comté, où le prince d'Orange était plus fort et avait pris des aventuriers suisses à sa solde. Le roi le remplaça

[1] Allusion au plan que Comines avait proposé.

[2] On a vu que les Gantois ne furent pas les auteurs de ce choix et qu'ils eurent d'autres raisons pour l'accepter.

[3] *Correspondance d'Orient*, par Charrière, t. III, p. 172.

par Chaumont d'Amboise, qui enrôla d'autres Suisses de son côté. Les deux armées, composées en partie de mercenaires du même pays, se tinrent quelque temps en échec. La renommée des Suisses était devenue européenne depuis leurs trois victoires de Granson, de Morat et de Nancy. Aussi leur valeur fut-elle mise à l'enchère par tous les princes et les États qui les entouraient. Séduits par l'appât d'une solde toujours supérieure à la pauvreté de leurs montagnes, ils remplacèrent les anciens condottieri, firent de la guerre un métier, mais un métier plus sanglant, vendirent leur sang indifféremment pour le soutien de toutes les causes, et même s'engagèrent plus d'une fois au service de princes rivaux.

XXII. — Louis XI tenait en prison depuis un peu plus d'un an Jacques d'Armagnac, comte de la Marche et duc de Nemours, qui appartenait par sa mère à la maison de Bourbon. Il l'avait fait enlever l'année précédente du château de Carlat en Auvergne, et enfermer successivement à Pierre-Scize et à la Bastille.

Nemours avait pris part, en 1465, à la guerre du Bien public, et en 1469 à la conspiration du comte d'Armagnac. Depuis lors, il n'avait cessé d'entretenir des correspondances avec les autres princes et d'entrer dans tous les complots. Les princes, réduits à un rôle à peu près passif, n'en étaient pas moins en état de conspiration permanente.

Ils redoutaient les haines d'un roi qui n'oubliait rien, ses vengeances calculées, que la prudence seule empêchait ou différait, son manque de foi, ses emportements de colère et de tyrannie. Contenus par lui, ils demeuraient toujours inquiets de ses succès, alarmés de sa force croissante. Ces sentiments ne leur étaient pas particuliers; tous les hommes qui servaient ou avaient servi Louis XI pensaient et agissaient de même. Ils n'étaient retenus que par la crainte et l'intérêt, ces deux forces de la tyrannie.

Le duc de Nemours fut accusé de haute trahison. L'accusation reposait-elle sur des faits certains et postérieurs à d'anciennes conspirations déjà pardonnées? On doit le croire, malgré le silence où le procès est demeuré enseveli. Mais la justice de Louis XI était toujours une vengeance. Si Nemours était coupable, le duc de Bourbon, Dammartin, bien d'autres princes ou grands personnages l'étaient aussi. Le roi eut le talent de rendre le procès particulièrement odieux. Il choisissait

pour punir les moments où il se sentait fort. Il ordonna l'arrestation quand il eut appris la victoire des Suisses à Granson, et ce fut quand il se vit maître de la Picardie et des places de la Bourgogne qu'il ordonna l'instruction. Il crut alors le moment venu de frapper de grands coups, espérant qu'il en serait craint davantage.

Il commença par attribuer la connaissance du procès à des commissaires auxquels il donna la dépouille du duc. Ensuite il la rendit au parlement, qui se transporta en corps à la Bastille pour faire l'interrogatoire. Enfin, craignant sans doute que la victime ne lui échappât, il se ravisa; il ordonna aux juges de venir délibérer à Noyon presque sous ses yeux, car ses opérations militaires et ses négociations avec la duchesse de Bourgogne le retenaient en Picardie, et il leur adjoignit divers personnages. C'est là que fut rendu l'arrêt qui déclara l'accusé coupable de haute trahison. Malgré ces précautions, quelques-uns des juges se récusèrent ou s'abstinrent; parmi ces derniers fut Pierre de Beaujeu, qui avait épousé la fille aînée du roi et qui présidait le tribunal.

Nemours fut exécuté publiquement à Paris; il eut la tête tranchée aux halles et l'on confisqua ses biens. Mais ce supplice excita, contrairement à celui de Saint-Pol, une pitié générale. Des bruits étranges circulèrent et trouvèrent créance. On raconta que le roi, par un raffinement de cruauté, avait ordonné que les enfants de la victime fussent placés au-dessous de l'échafaud, pour que le sang de leur père tombât sur eux. Avec un roi tel que Louis XI, il n'y avait pas d'acte de barbarie qui fût jugé impossible.

Trois conseillers au parlement furent suspendus parce qu'ils n'avaient pas opiné pour la mort. Le parlement adressa des remontrances. Le roi, qui dix ans plus tôt avait proclamé par un décret l'inamovibilité des charges de magistrature, répondit qu'il était décidé à « expurger la cour » de ses ennemis. « Je pensais, ajouta-t-il, vu que vous êtes sujets de la couronne de France et lui devez votre loyauté, que vous ne voulussiez pas approuver qu'on fit si bon marché de ma peau[1]. » Il rendit peu après une ordonnance portant que la non-révélation d'un complot serait assimilée à la complicité et punie des mêmes peines.

Sa grande crainte était d'être empoisonné ou assassiné. Il

[1] Lettre du 11 juin 1478.

avait sous les yeux d'éclatants exemples de crimes semblables. Galéas Sforza et Julien de Médicis périrent en ce temps même victimes de deux assassinats, l'un à Milan, l'autre à Florence. Louis XI fit arrêter et juger les auteurs de plusieurs attentats vrais ou prétendus contre sa personne. Dans le traité qu'il conclut en 1477 avec le duc de Bretagne, il jura de ne pas le faire tuer, et exigea que le duc lui prêtât un pareil serment. Plus il se sentait détesté, plus sa crainte augmentait. Elle prenait même une forme superstitieuse. Il multipliait les pèlerinages et accablait de ses libéralités tous les sanctuaires vénérés du royaume. Pour satisfaire à ces fantaisies ruineuses, il employait des moyens dignes du but; il obligeait les bourgeois de Paris ou des autres villes à porter leur vaisselle aux hôtels des monnaies, contre la promesse d'un remboursement qui se faisait longtemps attendre[1]. Ses défiances, sa dureté, sa tyrannie naturelle, croissaient sous l'influence d'une santé déjà ébranlée, et sous celle des déceptions éprouvées pendant une campagne malencontreuse.

Mais les menées les plus dangereuses pour lui n'étaient plus celles de l'intérieur, c'étaient celles du dehors. Car Maximilien, devenu l'héritier du Téméraire, possédait un appui redoutable à l'étranger, et se trouvait mieux en mesure de former une coalition de souverains contre la France. Louis XI le comprit, et mit tous ses soins à acheter les secrets des cours étrangères. Il pensionnait les principaux conseillers du roi d'Angleterre, y compris lord Hastings, son grand chambellan. Les correspondances du duc de Bretagne avec Édouard IV lui étaient livrées par le courrier même de François II, qui lui remettait les dépêches originales et n'en portait à Londres que les copies. Les ambassadeurs de Ferdinand d'Aragon lui livraient celles que leur maître envoyait en Angleterre et aux Pays-Bas. Louis XI exerçait ainsi une police occulte chez ses voisins, connaissait leurs projets et agissait en conséquence. Il flattait les dispositions pacifiques d'Édouard, et éclairé sur les vues entreprenantes de Ferdinand, il lui créait à prix d'argent des difficultés en Espagne pour l'occuper chez lui.

XXIII. — Maximilien employa le temps de la trêve à se faire bienvenir des Pays-Bas; il visita les garnisons, réorganisa

[1] Jean de Troyes, an 1478.

l'armée et tint un chapitre de la Toison d'or. Comme il voulait recouvrer les places du Hainaut dont Louis XI s'était emparé, c'est-à-dire Avesnes et Bouchain, ainsi que Cambrai, ville impériale, il adressa à la France des réclamations pour lesquelles il se fit soutenir par son père Frédéric III. Le roi s'inquiéta peu de ces menaces, sachant combien les forces de l'Empire étaient lentes à mettre en mouvement, et combien l'empereur manquait de décision et d'activité. Il prétendit avoir eu deux raisons d'entrer sur le territoire impérial, l'une de repousser une agression, attendu que les villes dont il s'était rendu maître avaient soutenu ses ennemis, l'autre d'exercer différents droits qui avaient toujours appartenu à la couronne de France. Il engagea ironiquement Frédéric III à tourner son humeur belliqueuse contre les Turcs. Enfin, pour justifier son occupation des terres de la maison de Bourgogne, il soutint que Charles le Téméraire avait par des trahisons multipliées forfait ses domaines et encouru la confiscation. Il voulut, afin de bien établir ce point, que le procès du feu duc fût instruit par le parlement.

Son unique but était de gagner le printemps de 1478, pour avoir le temps de renouveler ses préparatifs de guerre. Il établit de nouveaux impôts, convoqua sur la frontière du Nord le ban et l'arrière-ban de toutes les provinces, même du Languedoc, augmenta son artillerie, puis entra en campagne dès le mois d'avril, rompant le premier la trêve qui avait été faite sans terme précis.

Il assiégea et prit Condé, dans le Hainaut. Mais Maximilien accourut à Mons à la tête d'une forte et nombreuse armée, l'obligea à évacuer la place presque aussitôt et à se replier sur Arras. Les Flamands se levèrent de tous côtés pour défendre leur frontière menacée; ils coupèrent les routes et rendirent le pays impraticable. Louis XI, n'obtenant pas l'effet immédiat qu'il avait espéré, s'arrêta comme dans la campagne précédente. Il changea tout à coup de conduite et de langage, abandonna le procès de Charles le Téméraire, et signa sous les murs d'Arras au mois de juillet une trêve dont il fit les frais, car il abandonna Cambrai et les villes du Hainaut. Il gardait, il est vrai, la Picardie et l'Artois, acquisitions plus importantes et qu'il espérait rendre définitives. Ainsi, après avoir pris une attitude de provocation et de défi, il fut ramené encore une fois à sa circonspection ordinaire. Ces brusques changements de conduite lui coûtaient peu. Il ne s'inquiétait pas de ce qu'on

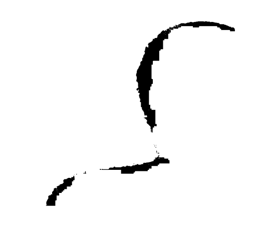
pouvait en penser. Il était d'ailleurs fidèle à un système; il essayait de terrifier ses adversaires par le déploiement de ses forces; s'il les voyait en mesure d'entreprendre une lutte sérieuse, il se refusait aux hasards de la grande guerre. Il eut cette fois une autre raison de s'arrêter, ce fut la défiance qu'il éprouvait de plusieurs de ses capitaines.

Quatre ans devaient se passer sans que ni les trêves ni la guerre aboutissent à une paix définitive. Louis XI continua d'agir vis-à-vis de Maximilien comme il avait fait vis-à-vis de Charles le Hardi, acceptant ou même provoquant des conférences avec l'intention arrêtée de ne rien conclure; il espérait toujours trouver un moment où il pourrait profiter de la supériorité de ses forces. En attendant, il se mit à l'abri du côté des étrangers. Il signa vers la fin de 1478 deux traités avec la Savoie et l'Aragon, et il renouvela en février 1479 les trêves avec l'Angleterre.

Mécontent de ses capitaines, il en cassa et disgracia plusieurs, même de ceux qui l'avaient le mieux servi. Il avait déjà disgracié en 1476 le maréchal Rouault. Cette fois il ôta à Dammartin son commandement, tout en reconnaissant ses services; il cassa plusieurs compagnies d'ordonnance; il mit des capitaines en jugement, et en fit exécuter deux qui avaient parlé de se mettre sous les ordres du duc d'Autriche. Il commença aussi à diminuer le nombre des francs archers et à les remplacer par des Suisses, qu'il espérait devoir être des instruments dociles de ses volontés.

Au mois de mai 1479, pendant que les Flamands prenaient l'offensive du côté de Cambrai, Chaumont d'Amboise, auquel le roi devait déjà la soumission du duché de Bourgogne, envahit la Franche-Comté, surprit Dôle qui fut brûlée et à demi détruite, et se fit ouvrir les portes des autres villes de la province. Besançon n'opposa qu'une faible résistance. Louis XI, qui aimait à se tenir près de ses lieutenants et à surveiller ses conquêtes, se rendit à Dijon. Pendant le séjour qu'il y fit, il reçut le serment des habitants du duché, jura de maintenir leurs libertés et érigea leur cour souveraine en parlement.

Redevenu ainsi maître des deux Bourgognes, il dirigea toutes ses forces vers la frontière du Nord, où la seconde trêve ayant expiré, les Flamands étaient entrés dans l'Artois et avaient fait déclarer Arras en leur faveur. Du Lude reçut l'ordre de punir cette trahison en renversant les murailles de la ville et en expul-



sant tous les bourgeois. L'ordre fut exécuté avec la dernière rigueur; la ville fut entièrement rasée et on en éleva sur ses ruines une nouvelle qui reçut le nom de *Franchise;* les anciens habitants furent remplacés par une population venue du dehors.

Maximilien, arrivant à la tête de l'armée flamande, entreprit le siége de Térouanne. L'armée française, forte de vingt-huit mille hommes, marcha au secours de la place, sous les ordres de Desquerdes, sire de Crèvecœur. L'archiduc, qui cherchait à livrer une bataille, se posta avantageusement sur la colline d'Enguinegate[1]. Jusque-là les Français avaient toujours refusé le combat; Desquerdes s'empressa de l'accepter. Les gens d'armes français, grâce à l'avantage du nombre, rompirent promptement les rangs de l'ennemi, mirent sa cavalerie en déroute et se jetèrent de divers côtés à sa poursuite. Saint-André, qui commandait la garnison de Térouanne, profita de cette circonstance pour faire une sortie et piller le camp des Flamands. Pendant ce temps ces derniers se reformèrent, sous la conduite des comtes de Nassau et de Romont, et recommencèrent la bataille. L'infanterie française, surprise par ce retour imprévu, résista plusieurs heures, mais finit par être rompue à son tour après une lutte meurtrière. La gendarmerie et Desquerdes lui-même, occupés à donner la chasse aux fuyards ou à faire des prisonniers, ne revinrent que pour être témoins de la victoire du duc d'Autriche. Toutefois Maximilien ne put tirer parti de cette victoire chèrement achetée; il était privé de son bagage et de son artillerie et hors d'état de tenir la campagne plus longtemps.

Louis XI, qui n'avait jamais aimé les batailles et ne cherchait à la guerre que les succès assurés, témoigna le plus vif mécontentement. Il crut d'abord que Térouanne et Arras allaient être perdues. Rassuré promptement de ce côté par l'impuissance dans laquelle se trouvait Maximilien et peut-être par son manque de décision, il résolut d'empêcher le retour d'un revers semblable, qu'il attribuait à l'avidité des capitaines. Il leur reprocha d'avoir manqué de vaincre pour avoir voulu faire trop de prisonniers. En conséquence, il ordonna de mettre dorénavant les prisonniers au butin commun, pour qu'on en partageât le prix entre tous les ayants droit, et il recommanda de n'épargner personne, mais de tuer le plus de monde possible à l'ennemi. Il poursuivit aussi ses enrôlements chez les Suisses;

[1] Ou Guinegate.

il eut bientôt plus de huit mille hommes d'infanterie de leur nation. Mais n'espérant rien d'une campagne déjà malheureuse, il s'empressa d'offrir une nouvelle trêve qui fut acceptée, et il prit la ferme résolution de traiter dès que l'occasion favorable s'en présenterait.

Maximilien avait, quoique vainqueur, d'autres raisons de poser les armes. Avec des forces et des ressources moindres que celles du roi, il se voyait encore arrêté par l'esprit d'indépendance et de révolte des Flamands, surtout des Gantois, par les guerres civiles qui déchiraient la Gueldre et la Hollande, par le manque d'argent, par le peu de secours qu'il trouvait au dehors. Tous ses efforts pour organiser une coalition des États voisins contre la France demeuraient sans effet. L'Empire, l'Angleterre, l'Espagne (cette dernière puissance formée en 1479, de l'union de l'Aragon et de la Castille), s'alarmaient également de l'ambition de Louis XI, et se plaignaient de ses manières d'agir, mais elles avaient des intérêts si divers qu'on ne pouvait les amener à une action commune. Maximilien était donc à peu près réduit aux troupes que lui fournissaient les Pays-Bas; il avait seulement reçu quelques corps d'auxiliaires allemands en 1478 et en 1479. En 1480, il obtint du roi d'Angleterre quinze cents archers, encore la solde en demeura-t-elle à sa charge, et malgré ce secours, il ne se crut pas en mesure de recommencer utilement la guerre. Il signa cette année une nouvelle trêve, qui fut conclue près de Douai sous l'arbre de Notre-Dame de Guerchin.

L'état de santé de Louis XI, dont les forces déclinaient peu à peu, fut une des dernières raisons qui firent prévaloir partout les dispositions pacifiques. Ses ennemis ne songèrent plus qu'à gagner du temps. Pour lui, miné par un mal profond, et ramené plus que jamais à la prudence par l'échec de Guinegate, il ne chercha plus à faire la guerre que par des menées sourdes et à prix d'argent, payant les révoltés de la Gueldre, acquittant régulièrement les pensions du roi d'Angleterre et de ses conseillers, pensions qu'Édouard IV qualifiait orgueilleusement de tribut, répandant l'or à pleines mains chez les Suisses, enfin marchandant des alliances de tout côté, en Allemagne et en Italie.

XXIV. — Ses négociations très-actives, très-multipliées, offrent en général un médiocre intérêt. Il se bornait à épier,

à surveiller les princes étrangers pour les empêcher de s'unir, comme il épiait et surveillait autrefois les princes de France. Ce qui frappe le plus, c'est la manière dont il traite ses agents : il les blâme, il les désavoue, il va jusqu'à les accuser de trahison et les traduire devant le parlement, car ses inquiétudes, ses méfiances n'ont plus de bornes.

L'Italie fait pourtant exception à ce tableau. Elle formait alors comme un monde à part. Elle avait ses révolutions intérieures, dans lesquelles Louis XI intervint, et cette intervention prépara le rôle que Charles VIII joua plus tard au delà des Alpes.

Les différents États italiens, menacés par les conquêtes des Turcs, s'étaient entendus pour demeurer en paix vingt-quatre ans, de 1454 à 1478. En 1478, l'harmonie fut détruite. Laurent de Médicis et son frère Julien, qui gouvernaient la république de Florence, furent frappés au milieu d'une cérémonie religieuse. Le premier guérit de sa blessure, mais le second en mourut. La conjuration avait pour auteurs les Pazzi, chefs d'une des principales maisons de la ville, le comte Riario, neveu du pape Sixte IV, et l'archevêque de Pise. Les amis des Médicis coururent aux armes, s'emparèrent de cet archevêque, et le pendirent sans jugement le jour même avec quelques autres conjurés, aux fenêtres de la maison de ville. Le Pape, considérant cet acte de justice sommaire comme attentatoire aux droits de l'Église, demanda une réparation, et n'en ayant obtenu aucune, déclara la guerre aux Florentins.

Ces derniers possédaient en France d'importantes maisons de Banque, surtout à Lyon. Louis XI, en relations étroites avec les Médicis, offrit sa médiation aux États italiens, qui avaient tous pris part à la querelle. Il présenta aux deux parties les bases d'un accord, et demanda qu'on les soumît, si elles n'étaient pas acceptées, à un concile général, où l'on prendrait en outre des mesures communes pour préparer une guerre contre les Turcs. Il proposa pour ce concile la ville de Lyon, où l'on en avait tenu deux au treizième siècle, et qui présentait, outre l'avantage de sa position, celui d'être devenue un des principaux marchés du commerce européen.

Sixte IV n'accepta la médiation de Louis XI qu'avec des réserves, et manifesta des exigences auxquelles les Florentins devaient difficilement souscrire. On n'obtint d'abord de lui que des concessions insignifiantes. Pressé par les agents de la France, auxquels se joignirent ceux de l'Angleterre, il mit Louis XI

et ses alliés en demeure de déclarer immédiatement la guerre aux Turcs. Venise, qui était au nombre de ces alliés et qui avait un traité particulier avec le sultan, s'y refusa. Les autres États ne voulurent prendre que des engagements conditionnels. Les négociations se prolongèrent jusqu'à l'arrivée d'une flotte turque, qui s'empara d'Otrante en 1480. Cet événement ayant jeté un grand effroi dans toute la Péninsule, le Pape se montra plus conciliant, et la paix fut signée.

Ces négociations, qui durèrent deux ans, servirent beaucoup à augmenter l'influence de la France en Italie. Les Florentins attribuèrent la conclusion du traité aux bons offices de Louis XI[1]. Il était déjà l'allié de Venise. Il avait réglé les démêlés intimes qui s'étaient élevés à Milan entre les membres de la maison de Sforza. Il gouvernait le Piémont depuis l'an 1473, au nom de sa sœur, mère et tutrice du jeune duc Philibert Ier. Les Génois voulurent se placer sous son protectorat; toutefois il s'y refusa, se souvenant des embarras que ce protectorat avait causés à Charles VI et à Charles VII. Il aurait dit à ce sujet, mais le mot n'est pas authentique: « Les Génois se donnent à moi; eh bien, moi, je les donne au diable. »

Il avait un autre sujet de négociations avec la cour de Rome: c'étaient les griefs de l'Église gallicane, qui furent rédigés par un concile national assemblé à Orléans en 1478. Cette Église demandait le rétablissement de la pragmatique ou des libertés que la pragmatique consacrait. Comme la pragmatique était abolie, sans qu'on eût établi de règles nouvelles acceptées de tout le monde, on exprimait le vœu de la réunion d'un concile général qui établît ces règles. Mais Rome se défiait des prétentions de Louis XI, du choix qu'il offrait d'une ville française pour la tenue de ce concile, et des questions de nature très-diverse qu'il y voulait faire résoudre. Les négociations entamées à ce sujet n'aboutirent pas, et le concordat ne fut signé que sous le règne de François Ier.

XXV. — Les négociations d'Italie ne devaient pas distraire Louis XI de plans et de projets d'une utilité plus immédiate. Il préparait depuis longtemps la réunion des biens de la maison d'Anjou à la couronne. L'occasion attendue se présenta. Le vieux roi René mourut à Aix en 1480; par un testament déjà

[1] Desjardins, *Négociations entre la France et la Toscane*, t. Ier.

ancien il laissait l'Anjou au roi, et léguait la Provence à Charles du Maine, son neveu, au détriment de René, duc de Lorraine, fils de sa fille. Charles du Maine mourut peu après sans enfants; la Provence fit alors retour à la couronne, conformément à la règle de la succession masculine des apanages. Le jeune René ne garda que la Lorraine avec une moitié du duché de Bar; l'autre moitié de ce dernier duché appartenait à Marguerite d'Anjou, dont le roi acheta la succession. Ainsi finit une des plus grandes maisons apanagères, et Louis XI en recueillit presque tout l'héritage, y compris les droits que les princes angevins pouvaient prétendre au trône de Naples; mais il ne songea pas à les faire valoir. L'âge et la maladie l'en eussent empêché, quand il n'eût pas été préoccupé exclusivement de la guerre des Pays-Bas.

Il aurait pu jouir de son triomphe sur la féodalité apanagère, si l'altération de sa santé et l'inquiétude croissante de son caractère le lui eussent permis. Trois morts successives, celles du duc de Guyenne, du duc de Bourgogne et de René d'Anjou, deux exécutions capitales, celles du comte de Saint-Pol et du duc de Nemours, avaient affaibli extrêmement et réduit à un silence presque complet l'opposition des princes, naguère si formidable. Le duc de Bretagne était presque le seul qui conservât son ancienne attitude, continuant de négocier avec Maximilien et les Anglais; mais il se sentait isolé et devenait de jour en jour moins entreprenant. Malgré cette situation favorable, les procès de trahison ne cessèrent pas. En 1480, on en intenta un au duc de Bourbon, au sujet d'abus commis par ses officiers; on l'abandonna, il est vrai, mais le roi ordonna la tenue de grands jours ou assises judiciaires extraordinaires à Clermont-Ferrand, pour la poursuite et le châtiment des coupables. Un autre procès fut celui du comte du Perche, en 1481. On croit que ce dernier fut une simple spéculation sur les craintes du roi, entreprise par du Lude et d'autres personnages, qui se firent donner les biens de la victime. Le comte du Perche, personnage sans conséquence, ne tarda pas à être remis en liberté.

C'était, à coup sûr, un fait immense que la ruine de la seconde féodalité, tombant comme la première était tombée déjà deux siècles plus tôt. Louis XI, en préparant ce résultat, rendit à la France un service signalé, et c'est là ce qui lui donne une place à part au milieu des fondateurs de l'unité

nationale. Le système des apanages était un démembrement perpétuel de la monarchie. A partir de leur suppression, la France entra dans une ère mieux réglée et fut délivrée d'un puissant élément de troubles intérieurs.

Mais si la chute de la féodalité apanagère eut ces heureuses conséquences, l'absolutisme de Louis XI, qui ne vit rien au-dessus de sa volonté, la rigueur de sa tyrannie et l'odieux de ses violences, le sang qu'il avait versé, la misère du royaume pendant les dernières années de son règne, devaient discréditer son succès. Le roi et le pays vivaient dans une défiance mutuelle et profonde l'un de l'autre. Ni priviléges ni libertés n'étaient à l'abri des attaques du gouvernement le plus personnel et le plus arbitraire qu'il y eût jamais eu. Si les droits des provinces, des villes, des particuliers, étaient ordinairement respectés, jamais les garanties ne leur avaient plus manqué. Nul ne savait donc gré à Louis XI de ce qu'il avait fait, et c'était raison.

Sans doute le rétablissement de l'unité lui suggéra la pensée de quelques réformes législatives, dont l'accomplissement devenait plus facile. « Ce temps durant, dit Comines[1], eut un désir fort singulier, procédant de tout son cœur, de pouvoir mettre une grande police au royaume et principalement sur la longueur des procès... Aussi désiroit fort qu'en ce royaume on usât d'une coutume, d'un poids, d'une mesure, et que toutes ces coutumes fussent mises en françois en un beau livre... Et si Dieu lui eût donné la grâce de vivre encore cinq ou six ans, sans être trop pressé de maladie, il eût fait beaucoup de bien à son dit royaume. » Cependant quelques historiens se sont trop hâtés d'attribuer à Louis XI un esprit réformateur et organisateur qu'il eut fort peu. Toujours occupé de soutenir des luttes politiques et d'étendre les droits de la couronne, il ne songea que tard à des réformes dont l'idée ne lui appartient pas, et qui avaient toutes été projetées dès le règne de Charles VII, sinon à une époque plus ancienne encore. Comines ajoute d'ailleurs, comme correctif à la suite du passage qui précède : « Aussi avoit-il oppressé son royaume, et plus que ne fit jamais roi. » Tout se borna en réalité à quelques projets de la dernière heure.

Malgré le nombre assez considérable des ordonnances qu'il

[1] Comines, liv. IV, chap. VI.

a laissées, Louis XI fit peu de changements administratifs, et ceux qu'il fit ne furent pas toujours heureux.

Il modifia la composition de l'armée en supprimant une partie de l'infanterie nationale des francs archers, qu'il remplaça par des mercenaires étrangers. Les paroisses étaient obligées d'entretenir chacune leur archer; cette obligation fut remplacée par une taxe équivalente. Les guerres d'Italie ne tardèrent pas à faire comprendre le vice d'un système qui mettait le recrutement de l'infanterie à la merci d'alliances étrangères. Mais, outre que Louis XI était frappé de la supériorité militaire des Suisses, il n'aimait pas des soldats sortis des rangs du peuple et destinés à y rentrer. Il craignait l'esprit belliqueux que les francs archers rapportaient dans les campagnes après avoir servi.

Il prit une autre mesure qui fut très-impopulaire : il attribua aux prévôts des maréchaux, c'est-à-dire à une juridiction spéciale, la connaissance des délits militaires, attribuée autrefois par Charles VII aux juges civils; c'était enlever aux villes et aux campagnes une de leurs plus sûres garanties contre les désordres des gens de guerre.

Le chiffre des troupes et les dépenses de leur entretien s'élevèrent constamment. On faisait peu de guerres, mais le roi, signant beaucoup de trêves et peu de traités, était obligé d'avoir toujours de fortes armées sur pied. Le camp magnifique qu'il forma au Pont-de-l'Arche en 1481, sous le commandement de Desquerdes, et qu'il alla inspecter lui-même malgré sa maladie, fut le plus considérable qu'on eût encore vu.

Louis XI prit, il est vrai, beaucoup de mesures pour la multiplication des foires, pour l'extension du commerce, particulièrement avec l'étranger, pour la protection de la navigation. Il régla le service des amirautés, dont le principal objet était de combattre les pirateries et d'assurer la liberté des transports maritimes. A ces mesures, on doit ajouter des concessions de priviléges pour la création d'industries nouvelles comme celles de la soie, ou le développement d'industries anciennes, comme celles des mines. Ce sont là autant de faits importants à rappeler, et qui prouvent que la France augmentait ses forces productrices.

Mais l'accroissement des charges était énorme. Toutes les taxes avaient augmenté; les tailles seules montèrent en vingt-deux ans du chiffre de dix-huit cent mille livres à celui de quatre

millions]
partout; enfin, pour co e r,
par l'hiver le plus rigour
et par une véritable fam

XXVI. — Louis XI eut en 1480 une première attaque d'apoplexie au château de Montils-lez-Tours, qu'on appelait le Plessis, parce qu'il avait une forteresse garnie de plusieurs enceintes. D'autres attaques se succédèrent et l'avertirent de sa fin prochaine. Il entreprit encore en 1482 le pèlerinage de Saint-Claude, en Franche-Comté, puis le progrès du mal l'obligea de s'enfermer au Plessis, d'où il ne sortit plus. Il y languit dix-huit mois, caché à tous les regards, n'ayant autour de lui qu'un petit nombre d'officiers et de serviteurs, cherchant vainement à calmer par des pratiques religieuses assidues son inquiétude ordinaire. Le mal, en abattant ses forces, ne fit que surexciter l'activité de son esprit. Plus son pouvoir devenait invisible, plus il voulait qu'on en sentît le poids, et à mesure que la vie l'abandonnait, il se rattachait davantage à la tyrannie.

Les trêves continuaient de se renouveler sans résultat entre la France et l'Autriche. Aucun arbitrage ne pouvait réussir, pas même celui du Pape. Le légat Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre aux liens, fut écarté par Maximilien, qui le supposait favorable à Louis XI. Les négociations directes n'aboutissaient pas davantage. Le roi soutenait que le parlement était juge souverain pour les questions d'apanages et de seigneuries. Le duc d'Autriche ne lui reconnaissait d'autre pouvoir que celui d'interpréter les traités. D'un autre côté, la guerre languissait. Louis XI, vieux et cassé, prétendait garder ses acquisitions, mais se tenait sur la défensive. Maximilien ne trouvait plus chez ses nouveaux sujets les mêmes dispositions que dans les premières années. Ils lui reprochaient de n'avoir tiré des pays étrangers ni argent, ni secours, ni alliés. Obligé de faire emprunt sur emprunt, il était tombé dans l'impopularité de ses prédécesseurs. Les Flamands, qu'on accusait de n'avoir jamais aimé leur prince longtemps, étaient las d'hostilités sans résultat. Il leur fallait entretenir des garnisons onéreuses et supporter les pilleries de bandes d'aventuriers qui s'étaient formées sur leur frontière. Ils souffraient dans leur industrie et leur commerce, également arrêtés. Ils éprouvaient

depuis plusieurs années tous les maux de la guerre, et désiraient hautement la paix.

Un événement inattendu vint dénouer cette situation. Le 27 mars 1482, la duchesse Marie de Bourgogne, la fille et l'héritière du Téméraire, mourut des suites d'une chute de cheval. Elle laissait deux enfants, âgés l'un de quatre ans, l'autre de trois, Philippe et Marguerite.

Les états de Flandre, réunis à Gand le 3 mai, proclamèrent le jeune Philippe, et ne consentirent à reconnaître Maximilien pour *bail* et *mainbourg*, c'est-à-dire pour tuteur de ses enfants, qu'en lui imposant un conseil de tutelle. Les états de Brabant suivirent cet exemple. Dès lors les marchands et les gens de lettres exigèrent que la paix fût signée. Louis XI pensionnait à Gand quelques bourgeois, entre autres Guillaume Rym, un des échevins; il leur dépêcha un agent pour leur proposer de fiancer le Dauphin à la jeune Marguerite de Bourgogne. Ce mariage, destiné à réparer en partie la faute de 1477, avait pour la France l'avantage de lui assurer les acquisitions déjà faites, et lui permettait d'en espérer de nouvelles. Le roi et les Flamands, par des raisons différentes, montrèrent un empressement égal à négocier sur cette base. D'abord Maximilien résista; mais il était abandonné de tous côtés; les capitaines bourguignons commençaient à traiter individuellement avec la France, et ne cherchaient plus qu'à obtenir pour eux-mêmes des conditions avantageuses; on savait Louis XI passé maître dans ces sortes de marchés. Le roi, suivant son usage, appuya ces négociations par une démonstration militaire; il fit occuper Aire par Desquerdes, à la tête de forces considérables.

Maximilien fut obligé malgré lui de céder au vœu qu'exprima dans les termes les plus formels une assemblée des états des Pays-Bas réunie à Alost. Le 23 décembre le traité d'Arras fut signé, et le Dauphin fiancé à la jeune Marguerite d'Autriche. La France gardait le duché de Bourgogne reconnu fief masculin; plus, comme dot de la princesse, les comtés d'Artois, de Bourgogne (Franche-Comté), de Mâcon et d'Auxerre, avec les seigneuries de Salins, de Bar-sur-Seine et de Noyers. Ainsi Louis XI s'assura d'une ceinture d'importantes provinces, au Nord et à l'Est, du côté où sa frontière était le plus vulnérable. Il fit quelques concessions, mais de peu d'importance; il abandonna les anciens droits de la couronne, droits fort litigieux, sur Lille, Douai et Orchies, avec la juridiction non moins con-

testée que le parlement de Paris avait prétendu exercer en Flandre. Il s'engagea aussi à rétablir Arras, et promit à l'Artois ravagé par la guerre une exemption d'impôts qui durerait six ans.

Quelque temps après, la jeune Marguerite fut amenée à Paris, où elle devait être élevée, et où ses fiançailles avec le Dauphin furent l'occasion de fêtes brillantes. Le retour de la paix fut salué partout avec les plus vives acclamations. On se félicita particulièrement en France, et avec raison. La fortune semblait vouloir couronner elle-même l'œuvre de Louis XI avant qu'il mourût, et prendre soin de réparer ses fautes.

Le roi d'Angleterre seul se trouvait lésé par le traité d'Arras, qui annulait la promesse de mariage signée entre une de ses filles et le Dauphin ; mais la colère de ce prince eût été probablement impuissante. Quoi qu'il en soit, il mourut presque aussitôt, et les troubles qui suivirent sa mort délivrèrent la France de toute crainte de ce côté.

Louis XI était à demi paralysé, quand il reçut, au fond d'une pièce solitaire du château de Plessis-lez-Tours, les envoyés flamands qui venaient lui présenter le traité à signer. Toute l'Europe était alors en paix avec lui, hormis l'Angleterre, empêchée de lui nuire ; jamais il ne s'était senti si puissant. « Ses sujets, dit Comines, trembloient devant lui ; ce qu'il commandoit étoit incontinent accompli, sans nulle difficulté ni excusation[1]. » Il avait réussi presque au delà de ses vœux ; il devait penser alors ce que Comines dit de lui : « Qui a le succès a l'honneur. »

Cependant il vivait loin des regards, dans une perpétuelle défiance non-seulement des princes de sa famille, mais des serviteurs souvent obscurs dont il s'était entouré, quoiqu'il les eût choisis à dessein. Son château était une prison bien gardée où il s'enchaînait, suivant l'expression de Comines, d'étranges chaînes et clôtures, de peur des conspirations. Jaloux de son pouvoir jusqu'à la dernière heure, « il se vestoit richement, ce que jamais n'avoit accoutumé paravant... Il faisoit d'âpres punitions pour estre craint, et de peur de perdre obéissance ; car ainsi me le dit lui-même. Il renvoyoit officiers et cassoit gendarmes, rognoit pensions et en ostoit de tous points. Et me dit, peu de jours avant sa mort, qu'il passoit temps à faire et à

[1] Comines, liv. VI, chap. VIII.

défaire gens. Et faisoit plus parler de luy parmi le royaume que n'avoit jamais fait; et le faisoit, de peur qu'on ne le tint pour mort, car, comme j'ai dit, peu de gens le voyoient; mais quand on oyoit parler des œuvres qu'il faisoit, chacun en avoit doute, et pouvoit-on à peine croire qu'il fût malade[1]. » Son isolement était tel, qu'il voyait rarement le Dauphin, élevé loin de lui au château d'Amboise. Il lui donna pourtant quelques instructions; il lui recommanda surtout d'éviter la faute où il était tombé lui-même à son avénement, d'ôter sans raison les offices à ceux qui en étaient pourvus. Il fit aussi composer pour lui le *Rosier des guerres*, recueil des préceptes pour la conduite des princes, en parfaite contradiction avec ses propres actes.

Peu à peu son état de faiblesse et sa longue attente de la mort effacèrent le roi et ne laissèrent plus paraître que l'homme. Ce fut le temps de ses retours sur lui-même, et peut-être celui de nouvelles pensées; car il voulut alors le soulagement de ses peuples et une paix de six mois au moins. Ce fut aussi celui de ses terreurs et de ses superstitions, qu'on a d'ailleurs singulièrement exagérées, car il avait le sens droit, et il en donna des preuves jusque dans ses derniers jours. Parfois le roi se réveillait et faisait sentir qu'il était le maître. Il traita fort mal l'archevêque de Tours, qui blâmait sa conduite vis-à-vis de l'Église et du Pape; plus jaloux que jamais de son autorité, il ne souffrait pas que personne y mît la main.

Il accablait alors les églises de donations si considérables qu'on ne put les acquitter après lui, comme ces anciens rois mérovingiens qui croyaient au lit de mort expier leurs crimes à ce prix. Il attirait aussi près de lui les religieux dont il recherchait les prières; il fit venir de la Calabre le fameux François de Paule, fondateur de l'ordre des Minimes, pour lequel il construisit un ermitage au Plessis. Son médecin, Jacques Cottier, eut une part scandaleuse à ses libéralités. Il semblait demander au ciel moins le salut de l'âme qu'une prolongation de vie. Beaucoup jugèrent que cette longue agonie, ces souffrances physiques et morales étaient une expiation. Comines y voyait « une punition que Dieu lui avoit donnée en ce monde, pour en avoir moins en l'autre, afin que ceux qui viendroient après lui fussent un peu plus piteux au peuple, et moins âpres à punir qu'il n'avoit été. » Il mourut le 30 août 1483, dans sa soixante et unième année.

[1] Comines, liv. VI, chap. VIII.

Les sentiments exprimés par les contemporains sur ce roi d'un caractère si remarquable et si étrange, furent divers, mais d'une sévérité presque uniforme. Comines, dont le jugement serait d'ailleurs suspect, puisqu'il avait été son ministre, son confident et presque son complice, n'a guère vanté que son activité prodigieuse, son génie d'intrigues et son aptitude singulière à diriger de tous côtés des négociations ténébreuses. « Il estoit, dit-il, en grand travail de sa personne. Le temps qu'il reposoit, son entendement travailloit, car il avoit affaire en moult de lieux. Et se fût aussi volontiers empesché des affaires de son voisin comme des siennes... Quand il avoit la guerre, il désiroit paix ou trêves; quand il avait la paix ou la trêve, à grande peine les pouvoit-il endurer. De maintes mesmes choses de son royaume se mesloit dont il se fût bien passé; mais sa complexion estoit telle, et ainsi vivoit[1]. »

Jean de Troyes, tout en reconnaissant que le pouvoir avait été fortifié, la monarchie rendue plus une, de nouvelles provinces acquises, blâme énergiquement les moyens employés, la dilapidation des finances, la ruine du peuple, les excès de l'arbitraire, les atteintes portées à la moralité publique. Il est manifeste qu'une réaction se préparait.

Si l'opinion avait été muette sous ce règne, il n'est pas à croire qu'elle fût pour cela favorable au roi. Sans doute les traces qu'on a pu en conserver sont trop fugitives pour permettre une affirmation, mais le théâtre et les poésies populaires attestent l'esprit frondeur du temps, aussi bien que le font les chroniques. Certains récits traditionnels de cruautés fort improbables montrent quelles étaient les dispositions de l'esprit ou du moins de la crédulité publique. Il y a des raisons de croire que le parlement, l'université, l'Église, avaient conservé leur genre particulier de libéralisme et leurs souvenirs du règne de Charles VI; que le commencement de la renaissance, l'établissement de l'imprimerie et la multiplication des livres, les relations plus suivies avec l'Italie et la Grèce, d'où Louis XI accueillit des savants exilés et porteurs de précieux manuscrits, entretinrent chez tous ces corps savants et jaloux de leur influence un désir de réagir contre un absolutisme dont ils devaient souffrir plus que personne. Mais quand on aurait un doute à cet égard, les états généraux de 1484 et le journal de l'archidiacre de Rouen, Masselin, qui y assistait, suffiraient pleinement pour faire apprécier

[1] Comines, liv. VI, chap. XIII.

le mouvement de réaction spontané qui éclata partout après la mort du moderne Tibère.

En réalité, Louis XI laissait le royaume accablé de charges, le peuple malheureux, les prisons remplies, l'inquiétude partout. On lui reprochait d'avoir toujours eu de grandes armées, et de n'avoir pas fait une seule guerre glorieuse, de n'avoir pas respecté les libertés de l'Église, d'avoir sans cesse violé la justice, d'avoir employé de préférence des agents profondément corrompus et justement détestés, d'avoir toujours agi sans dessein arrêté, humble dans la mauvaise fortune, insolent dans la bonne, commençant des entreprises qu'il n'achevait pas, ne craignant jamais de se mettre en contradiction avec lui-même. Cependant il avait si bien su être le maître, courber les autres volontés devant la sienne; inspirer à tout le monde, et surtout à ceux qui l'approchaient, des sentiments d'obéissance, de crainte et presque d'admiration pour son génie politique; enfin, il avait si bien fait *office de roi et de prince* [1], que même après sa mort, et lorsqu'une forte réaction éclata contre les actes de son règne, une certaine terreur continua de rester attachée à son nom. Il semblait qu'on n'osât le discuter; Comines lui-même, qui a tracé son portrait de main de maître, est à cet égard d'une singulière discrétion.

[1] Expression de Comines. « En lui avoit trop plus de choses appartenant à office de roi et de prince qu'en nul des autres. » Chap. x.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

CHARLES VIII.

I. — Charles VIII monta sur le trône à treize ans et deux mois, âge de la minorité légale, ce qui dispensait de constituer une régence et une tutelle; mais il était trop jeune pour gouverner : d'ailleurs, la petitesse de sa taille et la faiblesse de sa constitution devaient prolonger son enfance. Louis XI avait confié le soin de l'élever et de le diriger à sa sœur aînée, Anne de France, mariée au sire de Beaujeu. Anne n'avait elle-même que vingt-deux ans; mais elle possédait beaucoup de sens, de décision et d'application aux affaires. Sans titre et sans pouvoirs particuliers, elle fut assez habile pour s'attacher les princes, les maintenir unis et empêcher leurs prétentions de troubler l'État. Le premier d'entre eux, Louis, duc d'Orléans, soutenu par ses cousins Longueville, Dunois, Angoulême, était jeune, ardent et inconsidéré; Anne de Beaujeu parut d'abord le contenter en lui donnant des gouvernements pour lui et les siens. Elle conféra la lieutenance générale du royaume et la connétablie à son beau-frère le duc de Bourbon, qui était également le chef d'une maison puissante et nombreuse. Elle satisfit ainsi les grandes ambitions, au moins pour un temps. Comines et les conseillers trop intimes de Louis XI furent écartés.

On fut, dès les premiers jours, obligé de revenir sur quelques-uns des actes du règne précédent. On renonça à exécuter des donations multipliées sans mesure. Le 22 septembre, toutes les aliénations de domaines faites au profit de l'Église ou des particuliers furent révoquées. On rendit la liberté à plusieurs prisonniers, tels que le comte du Perche; on rappela des bannis; on restitua au comte du Perche, au comte de Bresse, aux princes d'Orange, à d'autres encore, leurs biens confisqués. Ces mesures de réparation furent prises à la hâte, sans qu'on revisât les procès. Les victimes vraies ou prétendues de Louis XI venaient demander justice l'une après l'autre. La principale réclamation fut celle de René de Lorraine, qui prétendait se faire restituer la Provence et la totalité du duché de Bar. Le conseil lui rendit la partie du Barrois que Louis XI avait rete-

nue, lui attribua une somme annuelle jusqu'à ce que le parlement eût prononcé sur la succession de la Provence, et lui donna le commandement d'une compagnie de cent lances.

La réaction devait faire à son tour des victimes. Olivier le Dain et Jean Doyat, qui s'étaient attiré la haine des princes et avaient assumé sur eux la vindicte publique, furent, le premier pendu à Montfaucon pour complicité dans un crime commis par un de ses serviteurs; le second, battu de verges pour diffamation, malversations et abus dans l'exercice de ses charges. Jacques Cottier dut rendre une partie de ce qu'il avait extorqué au feu roi.

Pour alléger les charges publiques, on diminua le chiffre des troupes, qui n'avaient jamais été aussi nombreuses. Six mille Suisses furent licenciés. On n'avait aucune crainte de guerre ni intérieure ni étrangère, et l'on envoya des ambassadeurs aux différentes cours pour assurer le maintien de la paix.

Malgré cette situation favorable, Anne de Beaujeu et les princes crurent devoir, sur la proposition du duc d'Orléans, convoquer les états généraux. On en avait plusieurs raisons, la nécessité de donner une sanction au nouveau gouvernement et à la composition du conseil, celle d'assurer un accord que tout pouvait rompre, et le besoin de remédier à un état financier qui était grave. Enfin, après avoir donné une satisfaction aux plaintes des grands, on se croyait obligé d'en donner une à celles du reste de la nation, car il se manifestait dans toutes les classes et toutes les provinces une forte réaction contre le règne qui venait de finir. Le vœu d'une convocation des états avait été exprimé souvent depuis la ligue du Bien public; sa réalisation au début du nouveau règne et sous un prince enfant comme Charles VIII était chose à peu près forcée.

La convocation avait d'autant plus d'importance qu'on n'avait pas réuni d'états depuis plus de quarante ans, et que depuis ce temps, c'est-à-dire depuis la création d'une armée permanente, la taille avait cessé d'être votée et avait suivi une progression croissante. Comines voyait dans les états un moyen de fortifier le gouvernement, en intéressant la nation aux affaires publiques. Il allait plus loin, il ne croyait pas qu'un roi pût gouverner sans assemblées votant l'impôt. Les termes dont il se sert sont formels. « Y a-t-il roi ni seigneur sur terre qui ait pouvoir, outre son domaine, de mettre un denier sur ses sujets, sans octroi et consentement de ceux qui le doivent payer, sinon

par tyrannie et violence[1]? » Un des principaux députés des états, Masselin, qui a rédigé le journal de leurs séances, professe la même doctrine et attribue une sorte d'omnipotence aux représentants de la nation.

L'assemblée fut convoquée pour le 5 janvier 1484. Elle se composa de deux cent quarante-six députés, que chaque province élut suivant ses usages particuliers. Il y en eut où l'élection des membres du tiers se fit à trois degrés. En général, les délégués des bonnes villes ou des communes nommèrent au chef-lieu de la prévôté ou du bailliage inférieur des délégués du second degré qui se réunirent au bailliage supérieur pour élire les députés. Jusque-là il n'y avait eu de représentées que les provinces du domaine royal. Cette fois elles le furent toutes, à l'exception de la Bretagne. L'unité du royaume était près d'être achevée. Les états généraux méritaient leur nom.

II. — L'assemblée se réunit à Tours, dans une salle où l'on avait établi deux parquets, l'un plus élevé pour le roi, les princes, le conseil; l'autre plus bas pour les députés. Ces derniers arrivaient animés des passions du moment et avec une haute idée de leur mission, mais aussi avec des pouvoirs mal définis, la crainte de s'aliéner quelques-uns des princes, et le désir de faire des réformes sans paraître séditieux.

Le chancelier Guillaume de Rochefort ouvrit la session par un discours de forme antique et pédante qui renfermait pourtant un exposé de la situation. Il fit connaître les mesures que le conseil avait déjà prises, promit des suppressions d'abus, et demanda le concours de l'assemblée pour le rétablissement des finances.

Les députés se partagèrent, suivant les provinces auxquelles ils appartenaient, en six bureaux, dont la distinction avait été faite dans les lettres de convocation[2]. Comme des cahiers de doléances avaient été rédigés d'avance dans les bailliages particuliers, il suffit de quelques jours pour les dépouiller et les réunir dans un cahier général, qui fut lu en séance publique le 2 février par Jean de Rély, chanoine de Paris, nommé rapporteur.

[1] Comines, liv. V.

[2] France, Bourgogne, Normandie, Aquitaine, Languedoc, Languedoil (on comprenait sous ce dernier nom le centre, depuis le Lyonnais jusqu'au Limousin). Du reste, chacune de ces provinces comprenait d'importantes annexes. Le Languedoc avait pour annexes le Dauphiné, la Provence, le Roussillon et la Cerdagne.

De nombreux incidents survinrent dès ces débuts. L'impatience de plusieurs députés souleva des discussions prématurées sur l'abolition de la pragmatique, sur les confiscations, les lois d'exceptions, les gabelles, matières qui devaient être approfondies dans la rédaction des cahiers. On se déchaîna contre tous les actes de Louis XI; ce fut, comme l'a dit un historien, le jugement que les prêtres égyptiens portaient sur les rois après leur mort. Les pétitions adressées aux états formèrent un autre ordre d'incidents. On eût dit qu'ils étaient chargés d'une œuvre de réparation universelle. Le sire de Croy sollicita la restitution de ses seigneuries. L'évêque de Riez demanda justice pour les enfants d'Armagnac. Le duc de Lorraine fit exposer ses prétentions. Le comte Charles d'Armagnac parut devant l'assemblée pâle et affaibli par douze années de torture dans un cachot humide. Diverses plaidoiries furent entendues. L'avocat des enfants d'Armagnac dénonça les persécuteurs de leurs maisons dans une harangue véhémente, imitée des catilinaires.

Les états s'émurent. Le conseil, auquel ils renvoyèrent la plupart de ces pétitions, ne fut pas moins agité. Des scènes violentes y eurent lieu en présence du jeune roi. On eût voulu réparer les illégalités commises et effacer le caractère odieux que certains châtiments avaient eu ou paru avoir. D'un autre côté, l'œuvre de Louis XI était menacée, et il y avait péril à casser des arrêts, sans juger une seconde fois les grands procès à la suite desquels ils avaient été rendus. Enfin Dammartin coupa court aux irrésolutions, en déclarant que les Armagnacs avaient été punis justement comme traîtres et qu'il était prêt à le maintenir. On se contenta de faire quelques restitutions aux enfants d'Armagnac, à ceux du connétable de Saint-Pol, au duc de Lorraine.

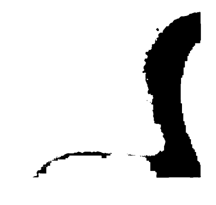
Les députés auraient voulu concilier les princes sans les heurter. Ils furent pourtant amenés, en examinant les différents projets qu'on leur soumit, à rechercher si les états généraux étaient investis du pouvoir constituant. Cette opinion, partagée par les membres les plus éminents de l'assemblée, surtout dans l'ordre du clergé, eut pour interprète un député éloquent de la noblesse de Bourgogne, le sire de la Roche. Il démontra qu'il n'existait en France aucune règle absolue, fondamentale, pour l'administration du royaume pendant la minorité ou l'enfance d'un roi; que le droit des princes, en pareille circonstance, n'avait non plus rien de déterminé ni de précis.

En conséquence, il soutint que c'était à la nation, c'est-à-dire aux états, qu'il appartenait de constituer le gouvernement dans les moments de crise. Il présenta une analyse théorique et philosophique du principe de la souveraineté, telle qu'on pouvait la donner dans les écoles, puis il passa en revue l'histoire des précédentes assemblées, et fit voir que plusieurs d'entre elles, réunies dans des circonstances exceptionnelles, avaient exercé un véritable pouvoir constituant.

Malgré l'importance de ce discours justement célèbre, les états reculèrent devant la crainte d'engager une lutte avec le conseil et les princes. Ils aimèrent mieux concilier à l'amiable les différentes prétentions. L'entente ne fut pas aisée, même sur ce terrain; car chaque jour amenait des difficultés nouvelles. « C'était, dit Masselin, l'hydre à sept têtes. Coupez-en une, il en renaît deux. » On finit par convenir que le duc d'Orléans aurait la première place au conseil et la présidence en l'absence du jeune roi; le duc de Bourbon et le sire de Beaujeu, la seconde et la troisième place; que les autres princes du sang auraient le droit d'y siéger après eux; que tous les conseillers existants seraient maintenus, et qu'on leur adjoindrait douze conseillers nouveaux pris dans les six bureaux des États.

La rédaction du cahier général de doléances fut très-rapide. Charles VIII vint le recevoir lui-même, et l'orateur qui le lui présenta, maître Jean de Rély, fit un long discours sur ce texte : *Benedictus Deus qui dedit hanc voluntatem in cor regis.* Le cahier était divisé en six chapitres, ceux de l'Église, de la noblesse, du commun, de la justice, de la marchandise et du conseil. L'examen rapide de ces six chapitres est nécessaire pour faire apprécier l'intérêt des questions politiques, économiques ou administratives alors débattues.

L'Église demanda le sacre du roi, le rétablissement des libertés ecclésiastiques définies par les conciles de Constance et de Bâle, la remise en vigueur de la pragmatique sanction, et le respect des anciens privilèges. On reprochait à Louis XI d'avoir tranché la question de la pragmatique comme il les tranchait toutes, c'est-à-dire de son autorité absolue, et en subordonnant ses décisions à des motifs politiques ou de circonstance. Il avait d'abord sacrifié l'acte de 1438 au pape Pie II; puis, mécontent de n'avoir pas obtenu ce qu'il désirait de la cour de Rome, il avait toléré qu'on l'exécutât et même engagé le parlement à en demander le maintien. Plus tard, il avait signé avec Sixte IV



une sorte de concordat ou de règlement pour la nomination des bénéfices, mais sans que ce règlement eût rien de définitif; et il n'avait cessé de disposer des bénéfices et des biens de l'Église arbitrairement.

On a vu plus haut[1] les raisons pour lesquelles la cour de Rome attaquait la pragmatique et celles pour lesquelles le clergé de France défendait ses libertés. Il importait que les pouvoirs du Pape, ceux du roi, et les priviléges du clergé, fussent nettement définis. L'assemblée ecclésiastique, tenue à Orléans en 1478, avait déjà demandé la réunion d'un concile universel pour résoudre ces difficultés. Louis XI et Sixte IV n'ayant pu s'entendre, la question demeurait entière. Les états sollicitèrent le rétablissement de la pragmatique d'une voix presque unanime; ils accueillirent même assez mal les réserves que plusieurs évêques crurent devoir faire, touchant leur soumission au saint-siége. On considérait les auteurs de ces réserves comme des prélats ambitieux qui voulaient flatter le roi ou obtenir le chapeau. La solution se fit encore attendre, car elle exigeait un traité avec Rome. Néanmoins plusieurs ordonnances, enregistrées par le parlement à peu de temps de là, soumirent la collation des bénéfices à des conditions sévères, qui en firent disparaître les principaux abus.

La noblesse demanda qu'on rétablît les anciennes lois de chasse, ce qui fut accordé; qu'on respectât ses droits particuliers, entre autres ceux dont jouissaient les fondateurs des établissements religieux et charitables; que le service de l'arrière-ban fût payé d'une manière régulière, et que les vassaux fussent mis en campagne sous les ordres de leurs seigneurs, non sous ceux des baillis royaux. Ce dernier point devait être refusé. Les plus grandes plaintes portèrent sur la durée du service militaire, que Louis XI, tout en faisant peu de grandes guerres, n'en avait pas moins rendu à peu près permanent de fait, et qui, en se prolongeant, devenait très-onéreux pour les gentilshommes pauvres. On accorda à ces gentilshommes des délais pour le payement des dettes contractées à l'armée, et la promulgation des lois somptuaires. Enfin les nobles protestaient avec raison contre l'abus de donner des commandements et surtout ceux des châteaux, à des étrangers dont la fidélité n'était jamais sûre.

[1] Livre XVII, chap. II.

Dans le chapitre *du commun*, les états s'appesantirent sur la misère extrême du royaume, due à l'exportation de l'argent, aux pilleries des gens de guerre et à l'aggravation de l'impôt. L'argent, suivant eux, sortait de France de trois manières : par l'inexécution de la pragmatique, dont un article avait supprimé ou réduit les annates et les tributs payés à la cour de Rome; par la solde des troupes étrangères; Masselin s'éleva vivement contre un système d'enrôlements injurieux pour le pays; enfin par l'admission des marchands étrangers aux foires de l'intérieur. Si les états attachaient à la sortie du numéraire plus d'importance que nous ne lui en attribuons, c'est qu'en effet elle en avait davantage. Le numéraire était d'autant plus nécessaire aux transactions qu'on connaissait moins les valeurs fiduciaires; il circulait moins facilement qu'aujourd'hui et se renouvelait moins vite. Les crises financières avaient par là plus de gravité.

La question des finances était inséparable de celle de l'armée. Le vrai moyen d'alléger le fardeau excessif des tailles était une réduction de l'effectif militaire et des pensions. Celle de l'effectif semblait possible, puisque la paix était assurée avec tous les pays voisins. Le conseil y consentait. Une discussion s'engagea sur le chiffre de troupes qu'il était nécessaire de garder; mais le duc de Bourbon proposa en sa qualité de connétable un chiffre qu'il ne voulut pas laisser discuter; il n'accordait qu'aux hommes de guerre la faculté d'apprécier les exigences de la défense nationale. Les états jugèrent ce chiffre trop élevé, et craignirent que les princes et les capitaines ne voulussent multiplier les commandements dont ils disposaient.

L'assemblée demanda la communication des états de recette et de dépense. On ne la lui fit que d'une manière incomplète et avec des erreurs calculées; on avait diminué les recettes et augmenté les dépenses, dans la pensée d'obtenir davantage. Masselin, choisi pour orateur par les députés, s'inscrivit en faux contre la présentation d'un tel budget, et exprima le vœu qu'un juge du Forez avait suggéré à l'assemblée pour la tirer d'embarras. Ce vœu consistait à revenir aux chiffres des tailles existant sous Charles VII. Les états professaient pour la mémoire de ce dernier prince une admiration curieuse et peu flatteuse pour celle de Louis XI.

Le conseil objecta que revenir au chiffre de la taille tel qu'il existait sous Charles VII, c'était en réalité réduire le chiffre



actuel de près des trois quarts. Il protesta contre une aussi forte diminution, et demanda qu'au moins on tînt compte de l'abaissement de valeur de l'argent. Quant à donner un budget plus complet, il s'y refusait parce que cela ne s'était jamais fait, que la situation des finances avait toujours été un secret, et qu'on voulait empêcher ce secret de parvenir à la connaissance des étrangers. La discussion s'envenima. L'assemblée tint bon. Elle fut un instant sur le point d'adopter un plan en vertu duquel chaque province aurait pris à ferme ses impôts et acquitté ses dépenses; mais ce plan fut bien vite jugé inexécutable. On revint alors à l'idée de voter le chiffre de tailles existant sous Charles VII, c'est-à-dire douze cent mille livres, que l'on appela don et octroi, et auxquelles on ajouta trois cent mille livres pour l'année courante, à cause du sacre, des dépenses extraordinaires et de la diminution de valeur de l'argent. Ce chiffre fut voté par cinq *nations* sur les six et pour deux ans seulement; car l'assemblée ne voulait plus de taille permanente, et demandait à être convoquée périodiquement pour apprécier des besoins variables.

Elle exprima aussi le vœu que la répartition se fît d'une manière égale ou proportionnelle entre toutes les provinces du royaume et sous sa propre surveillance. Le conseil y consentit; mais les détails de cette répartition présentèrent des difficultés infinies. La proportionnalité exigeait des statistiques que l'on n'avait pas. Les provinces, les villes, les communes rurales, suivaient chacune des usages ou possédaient des priviléges particuliers. L'administration était beaucoup moins centralisée et surtout moins uniforme qu'à présent. Il en résulta une foule de contestations; les réclamations arrivèrent de tous côtés; enfin l'égoïsme local paralysa tous les efforts des commissions, de l'aveu même de Masselin, l'orateur et l'historiographe de l'assemblée.

Le chapitre de la justice ne fut pas le moins important; car la justice avait beaucoup souffert de l'ingérence arbitraire et tyrannique de Louis XI. Les états demandèrent qu'on renouvelât et qu'on observât les règles concernant l'élection des juges; que l'inamovibilité fût rétablie et surtout garantie; qu'on supprimât les offices extraordinaires; qu'on renonçât au système des jugements par commissaires, et qu'on abolît les juridictions prévôtales, instituées pour dérober aux tribunaux ordinaires la connaissance des délits commis par les gens de guerre. Mais on

ne se contenta pas de vouloir empêcher le retour d'énormes abus; on voulut encore réparer des actes iniques ou illégaux. L'assemblée sollicita la punition des auteurs de ces actes et la révision des arrêts rendus par commissaires, ce qui devait entraîner la restitution des biens confisqués injustement et le rappel des bannis. On doit constater qu'en rétablissant d'anciennes règles dont Louis XI s'était écarté, et en donnant à ces règles une sanction nouvelle, les états ne songeaient nullement à restreindre la justice royale, dont l'extension était jugée un bienfait pour le pays.

Le chapitre de la marchandise, qui fut comme le précédent adopté sans discussion, se réduisit à l'expression de quelques vœux très-simples. Les États demandèrent la suppression des péages de création récente, l'octroi de nouveaux priviléges aux foires de Lyon, instituées pour ruiner celles de Genève; la réforme d'abus qui s'étaient introduits dans les douanes, un meilleur entretien des routes, le renouvellement de l'interdiction de faire le commerce imposée de tout temps aux officiers royaux, enfin différentes prohibitions d'objets fabriqués à l'étranger, comme les draps et les étoffes de soie. Ces prohibitions étaient destinées à protéger les industries nationales similaires.

Si ces questions d'intérêt matériel tiennent une place secondaire dans les cahiers des états, on aurait tort de mesurer d'après cette place l'importance qu'elles avaient déjà. C'était dans les conseils des villes et les assemblées des provinces qu'elles étaient ordinairement débattues, par la raison que les provinces étaient isolées, qu'elles avaient leur administration, leurs usages, même leurs lignes de douanes; qu'enfin elles avaient entre elles moins de rapport que n'en ont aujourd'hui en Europe des États différents. Les jalousies de province à province étaient encore très-fortes; ainsi les priviléges des foires de Lyon causaient de l'ombrage aux députés du Languedoc et à ceux de Paris.

Nous n'avons aucun moyen d'évaluer la progression des forces productrices de la France. Mais malgré l'augmentation énorme des impôts sous le règne de Louis XI, malgré les plaintes fort vives que firent entendre quelques députés aux états généraux de 1484, tout porte à croire que cette progression était réelle. Cela résulte des innombrables créations de foires et de marchés qui eurent lieu pendant la seconde moitié du quinzième siècle sur les différents points de la France, de la fortune rapide et inouïe qu'eurent les foires de Lyon, enfin de l'établissement de

plusieurs grandes industries qui commencèrent à cette époque, comme celle des mines et celle de la soie.

Tel était l'objet des cinq premiers cahiers. Le sixième, celui du conseil, ne renfermait rien autre que la décision citée plus haut.

L'assemblée se sépara le 14 mars, en laissant une commission chargée de terminer les affaires incomplètes, et de surveiller l'exécution des décisions qu'elle avait prises.

Ses dernières séances furent remplies par une discussion incidente, au sujet de l'indemnité payable aux députés. On demanda si chaque ordre devait payer ses députés ou si le tiers état devait les indemniser tous, question qui en soulevait d'autres, et particulièrement celle de savoir si les députés parlaient au nom de leur ordre ou s'ils parlaient au nom du pays. Il s'engagea sur ce terrain une discussion intéressante, mais qui n'aboutit à aucune conclusion générale. On se contenta de décider que les dépenses de l'assemblée demeureraient à la charge du tiers état, suivant l'usage.

Masselin et quelques autres députés ne purent celer leur déception; ils avaient cru faire davantage et obtenir du gouvernement et du chancelier un concours plus loyal et plus ferme. Ainsi de légitimes espérances furent loin d'être satisfaites. Cependant les vœux émis, pleins de sagesse et de sens pratique, ne furent pas stériles. La plupart trouvèrent leur réalisation dans les ordonnances des règnes de Charles VIII et de Louis XII.

Le malheur de ces états fut d'avoir des pouvoirs mal définis et trop peu de délibérations communes. Ils étaient divisés non-seulement par ordres, mais par provinces, formant six bureaux séparés qui délibéraient isolément; ils avaient par cela même beaucoup de peine à s'entendre. Les députés les mieux informés des affaires de leur province, comme Masselin, étaient peu au courant des affaires générales. Unanimes pour exprimer le sentiment national, pour fortifier le pouvoir, pour établir quelques grandes règles de gouvernement, ils cessaient de l'être dès qu'il s'agissait d'exercer un contrôle sur les détails de l'administration. Cette œuvre eût mieux appartenu aux états provinciaux, si ces derniers eussent eu partout une organisation régulière et des convocations périodiques annuelles, comme on en fit la demande. Quand on se reporte à ce que la France était alors, on s'étonne moins de ce que l'assemblée de 1484

n'a pu fa

III. — Quelques semaines après la dissolution des états, Charles VIII fut sacré à Reims. Il revint faire une entrée à Paris, comme c'était l'usage après un couronnement. Anne de Beaujeu garda en réalité tout le pouvoir, quoiqu'elle n'eût pas d'autre titre que celui d'être chargée du *gouvernement de la personne du roi*. « Elle était, dit Brantôme, fine femme et dé« liée s'il en fût oncques. » Elle avait la volonté et la ténacité de son père. Elle sut triompher des jalousies des princes, déjouer plusieurs coalitions et faire pour la couronne une nouvelle acquisition, celle de la Bretagne.

Malheureusement cette époque intéressante manque d'historiens qui la fassent connaître avec la clarté et le détail nécessaires. Le silence calculé de Comines sur huit ou dix années du règne de Charles VIII, nous réduit à des écrivains de second ordre, à Molinet ou Jaligny, à des chroniqueurs purement militaires, à de simples biographes, ou, ce qui est pis, à des biographes pédants et romanesques comme Jean Bouchet, l'auteur du Panégyrique du chevalier sans reproche, Louis de la Trémouille.

Malgré les précautions prises par les états, l'accord entre les membres du conseil fut de peu de durée. Le duc d'Orléans, arguant de son titre de premier prince du sang, éleva des prétentions qui démentaient ses serments d'abnégation personnelle. Anne de Beaujeu et lui s'observèrent avec une jalousie que la légèreté du jeune roi mit souvent à l'épreuve. Charles VIII, l'esprit ouvert aux impressions du moment, se montrait tantôt docile aux instructions de sa sœur aînée, tantôt épris des qualités chevaleresques du duc son beau-frère et son cousin. Il se forma ainsi deux partis entre lesquels la cour, les autres princes et les grands se divisèrent, et qui trouvèrent des appuis au dehors. Pierre et Anne de Beaujeu furent soutenus par le duc de Lorraine, et s'allièrent aux nobles bretons révoltés contre François II; Louis d'Orléans, de son côté, se rapprocha du duc de Bretagne.

Anne destitua trois chambellans du roi, puis emmena son frère hors de Paris, au mois de janvier 1485. Le duc d'Orléans, soutenu par Dunois, comte de Longueville, et par les autres princes de sa maison, envoya son chancelier porter plainte au parlement. Il reprochait à madame de Beaujeu de vouloir tenir

Charles VIII en *bail,* c'est-à-dire sous une étroite tutelle, jusqu'à ce qu'il eût vingt ans accomplis, d'attenter ainsi à sa liberté, et d'empêcher qu'aucun prince ou seigneur approchât de lui. Il l'accusait encore d'avoir « pris tout le fait des finances, élevé les tailles, augmenté les pensions pour se faire des créatures, au mépris de la décision des états », qu'on finirait par être obligé de rappeler. Il regardait le changement des chambellans comme un acte dirigé contre lui, et prétendait avoir été l'objet de menaces encore plus directes. Il déclarait qu'il voulait mettre le roi en liberté, et qu'il y emploierait tous ses parents, ses amis et ses sujets, ajoutant toutefois que si madame de Beaujeu consentait à s'écarter de la cour de dix lieues, il s'écarterait lui-même de quarante.

Le premier président Jean de la Vacquerie ne voulut pas engager le parlement dans une lutte où son rôle eût été fort difficile. Il répondit évasivement que le bien du royaume consistait en la paix du roi et de son peuple, ce qui impliquait l'union entre les princes; que la cour de parlement était instituée pour administrer la justice, mais qu'elle n'avait ni l'administration de la guerre et des finances, « ni le fait et le gouvernement du roi et des grands princes », et qu'elle ne pourrait délibérer sur autre chose que « quand il plairait au roi de lui commander plus avant ». La cour fut consultée et décida, toutes les chambres réunies, que la requête du duc d'Orléans serait renvoyée à Charles VIII.

Le duc, n'ayant pas eu plus de succès près de l'université, ni des quarteniers de la milice urbaine, sortit de Paris où il craignait d'être enlevé. Anne de Beaujeu y rentra avec le roi, et lui ôta ses commandements, qui furent donnés à Dammartin. Arrivé à Verneuil où il croyait réunir ses partisans, il n'en eut pas le temps et fut obligé de faire sa soumission.

Il se retira à Alençon, d'où il adressa l'année suivante au parlement de nouvelles plaintes sur les traitements qu'on faisait subir aux officiers de son apanage, envahi par des troupes royales. Il assembla de son côté des gens d'armes à Beaugency. Mais ce qui fut plus grave, c'est que Dunois fit déclarer en sa faveur le comte d'Angoulême, le seigneur d'Albret, et même le duc de Bourbon, jaloux à son tour de la trop grande autorité que s'arrogeait madame de Beaujeu. Les princes comptaient sur l'appui de l'Angleterre et de la Bretagne. Anne comprit le danger, n'attendit pas que la guerre civile eût éclaté, et montra

pour la conjurer une habileté et une décision dignes de son père.

Deux révolutions simultanées auxquelles elle ne fut pas étrangère, l'assurèrent du côté de la Bretagne et de l'Angleterre, déconcertèrent les princes et lui permirent de dissoudre leur ligue avant qu'ils fussent entrés en campagne.

Le faible François II avait été gouverné toute sa vie par quelques courtisans habiles ou ambitieux. Il l'était maintenant par sa maîtresse, la dame de Villequier, et par son trésorier Pierre Landais. Landais était, comme Olivier le Dain, un de ces hommes de petit état qui jouaient leur tête pour se maintenir dans un rang dû à la seule faveur des princes. Il possédait tous les talents et les défauts qui eussent fait de lui un digne ministre de Louis XI. Il était habile, laborieux, sans conscience et impitoyable. Il s'était défait du chancelier de Bretagne, son ennemi, en le traînant en jugement devant une commission dont il avait lui-même désigné les membres, et n'ayant pu obtenir contre lui un arrêt de mort, il l'avait laissé périr en prison par l'effet des mauvais traitements. Il ne respectait ni les droits des nobles ni ceux des églises, et scandalisait ces dernières en donnant à ses neveux les plus gros bénéfices du duché.

Cette tyrannie lassa les premiers seigneurs de Bretagne, les Rohan, les Guéménée, les Rieux, qui formèrent en 1484 un complot pour renverser le favori. D'accord avec le prince d'Orange, cousin de François II, ils forcèrent l'entrée du château de Nantes, désarmèrent les gardes et pénétrèrent jusqu'au duc pour lui demander justice. Mais les Nantais, croyant que la vie du duc était menacée, s'attroupèrent autour du château, et Landais fut sauvé. Il se vengea en poursuivant les auteurs du complot, qui furent déclarés rebelles et dont on confisqua les terres.

Anne de Beaujeu promit aux seigneurs bretons de les soutenir, à condition qu'ils lui prêtassent le serment de reconnaître Charles VIII comme leur unique suzerain après la mort de François II, qui, atteint d'infirmités précoces, ne devait laisser que des filles pour héritières. Les seigneurs bretons prirent cet engagement à Ancenis, le 22 octobre 1484, et préparèrent pour la campagne suivante une nouvelle levée de boucliers. Ils se présentèrent une seconde fois, Rohan à leur tête, devant le château de Nantes, et l'assaillirent avec une telle fureur, qu'au

dire du comte de Foix qui se trouvait au milieu d'eux, ils ressemblaient à des sangliers échauffés. François II, hors d'état de se défendre, livra son favori, en demandant seulement qu'on lui laissât la vie. Il en obtint la promesse de Lescun, alors comte de Comminges, représentant de madame de Beaujeu près des seigneurs bretons. Mais ces derniers voulurent que Landais fût jugé. L'instruction eut lieu sommairement. On le trouva coupable, et on s'empressa d'exécuter l'arrêt, avant que le duc en eût eu avis. Landais fut puni du supplice des roturiers, et pendu le 14 juillet. Les révoltés se firent réhabiliter et devinrent les maîtres à la cour de Bretagne. François II s'engagea par traité à renoncer à toute alliance qui pût porter ombrage à Charles VIII et à sa sœur; en d'autres termes il promit de ne pas aider le duc d'Orléans.

Anne s'assura du côté de l'Angleterre comme de celui de la Bretagne. Richard III s'était rendu odieux à ses sujets en se souillant de meurtres et de crimes. Elle soutint contre lui un compétiteur.

Henri Tudor de Richemont était petit-fils de Charles VI par sa mère Catherine de France, et appartenait par une autre descendance féminine à la maison de Lancastre, mais n'avait que des titres éloignés à la couronne des Plantagenets. Il vivait en Bretagne exilé et pauvre. Il s'était déjà embarqué une fois pour franchir la Manche, et il avait été forcé de rentrer au port, de peur d'être arrêté par les vaisseaux de Richard. Gardé à vue par les ministres de François II qui refusaient de se compromettre pour lui, il s'était enfui à la cour de France pour y chercher un asile ou un appui. Anne de Beaujeu lui permit d'enrôler en Normandie quelques centaines d'aventuriers ou d'anciens soldats licenciés. Il partit d'Harfleur le 31 juillet 1485, peu de jours après la capitulation de François II et la chute de Landais. Après six jours de traversée il aborda sur la côte de Galles, où les Tudor étaient populaires, leur nom se mêlant à tous les souvenirs du pays. Dès qu'il eut planté son drapeau sur cette terre de ses ancêtres, il vit les Anglais se tourner vers lui. Richard III, abandonné à Bosworth par les officiers qu'il croyait les plus fidèles, désespéra de sa cause et se précipita tête baissée au milieu des ennemis pour y chercher la mort. Le vainqueur fut couronné sous le nom de Henri VII, et acclamé par les anciens partisans de la maison de Lancastre. Il se rattacha ceux de la maison d'York en épousant Élisabeth

d'York, fille d'Édouard IV, destinée autrefois au Dauphin par le traité de Pecquigny, unit ainsi dans sa personne ou dans celle de ses successeurs les droits des deux branches qui s'étaient longtemps disputé le trône, maria la rose blanche à la rose rouge et fonda la dynastie des Tudor.

Grâce à cette révolution, Anne n'eut plus à craindre, pour le moment du moins, l'hostilité des Anglais ni leurs réclamations au sujet de la violation du traité de Pecquigny.

Les princes ses adversaires, privés de l'appui qu'ils avaient cru trouver en Bretagne et en Angleterre, demeurèrent isolés et déconcertés. Anne, pour les prévenir, donna l'ordre aux troupes royales d'occuper Orléans. Le duc d'Orléans reçut de Dunois le conseil de ne pas engager une guerre qu'on appelait déjà la *guerre folle*. Il se soumit, et sa soumission entraîna celle du comte d'Angoulême et du duc de Bourbon. Quant à Dunois, ne voulant pas de la grâce royale ou se jugeant trop compromis pour l'obtenir, car il avait été l'auteur et le négociateur de la ligue, il s'exila en Italie dans le comté d'Asti qui lui appartenait.

IV. — Anne de Beaujeu eut bientôt devant elle un autre ennemi, le duc d'Autriche.

Maximilien venait d'avoir de grands démêlés avec les Flamands. Mécontent des conditions que ceux ci lui avaient imposées en lui donnant la tutelle de ses enfants, il avait voulu casser le conseil de Flandre. Le conseil avait protesté, soulevé les grandes villes, invoqué l'arbitrage de la France, et entrepris de chasser les Autrichiens, prétendant que les troupes étrangères ruinaient le pays. Maximilien lutta deux ans pour rétablir son autorité à Bruges et à Gand [1]. Quand il fut redevenu le maître, il reprocha au conseil de Charles VIII d'avoir soutenu la rébellion de ses sujets. On lui répondit que la Flandre était vassale de la couronne et que le roi n'avait fait qu'exercer une intervention légitime. Il soutint que cette intervention était une violation du traité d'Arras; il se plaignit de la manière dont s'étaient faites les restitutions stipulées par ce traité; enfin il voulut exercer au nom de sa fille, élevée à Paris où elle devait régner, une influence dans le conseil même, et il demanda l'éloignement de madame de Beaujeu et de Des-

[1] L'histoire de cette lutte, avec les principales pièces originales, se trouve dans Kervyn, t. V.



querdes. Associé en 1486 par les électeurs d'Allemagne à son père Frédéric III avec le titre de coadjuteur de l'Empire, il profita de sa nouvelle dignité pour tenir le langage le plus hautain. On lui répondit sur le même ton, ce qui engagea entre Paris et Bruxelles une longue suite de récriminations. A la fin, il envoya un héraut porter un défi au conseil. Le conseil lui répondit qu'on se souvenait que la France avait donné des lois à l'Allemagne, mais qu'on n'avait pas mémoire que l'Allemagne en eût jamais donné à la France.

L'archiduc avait la réputation d'être un des meilleurs généraux de son temps. C'était lui qui avait organisé l'infanterie allemande des lansquenets. Outre l'armée des Pays-Bas, il disposait de lansquenets, de Suisses, et de plusieurs corps auxiliaires de l'Empire. L'Empereur en personne vint en Flandre l'appuyer au moins de sa présence. La guerre s'annonçait dans des conditions redoutables. Suivant une expression du chroniqueur bourguignon, Molinet, « il semblait aux pauvres gens que Maximilien dût prendre Paris en un jour et Rome en un autre ».

Un de ses lieutenants ouvrit les hostilités par la prise de Térouanne, au mois de juillet 1486. Desquerdes alla défendre la frontière avec une armée. Le conseil du roi rétablit une partie des compagnies de francs archers qu'on avait licenciées, fit des levées chez les Suisses et augmenta la taille de plusieurs *crues*. Mais les Français se bornèrent à la défensive, et la guerre ne fut pas poussée avec la vigueur qu'on aurait pensé; car la maison d'Autriche et Maximilien lui-même avaient de plusieurs côtés des entreprises qui ne leur permettaient pas de concentrer leurs forces et leurs ressources sur un seul point.

Maximilien avait compté sur les divisions du conseil de Charles VIII, et il ne s'était pas trompé. Le duc de Bourbon reprocha au sire de Graville et à d'autres conseillers de s'être attiré cette guerre en soutenant contre le duc d'Autriche des sujets rebelles. Il réclama aussi pour lui-même le commandement des troupes, qui devait lui appartenir en sa qualité de connétable et qui avait été donné à Desquerdes. La cour était venue s'établir à Beauvais, pour mieux surveiller et diriger les opérations militaires. Le duc de Bourbon la quitta en déclarant qu'il voulait prendre part « à l'exécution de la guerre et y trouver quelque bon appointement ». Son départ causa une vive alarme; cependant il se laissa ramener et consentit même

à éloigner de sa maison ses deux principaux conseillers, Comines et le sire de Culant.

Cette alerte inquiétante fut bientôt suivie d'un complot plus sérieux. Dunois, le duc d'Orléans et plusieurs autres princes s'entendirent pour enlever le roi, et légitimer leurs actes par sa présence au milieu d'eux. Comines et Georges d'Amboise servirent de négociateurs, et l'on croit que Comines se chargea de l'exécution. Mais le complot fut découvert. Comines fut arrêté et mis dans une cage de fer; on jeta en prison quelques-uns des coupables les plus puissants. Dunois, qui avait reparu à son château de Parthenay, prit la fuite et chercha un asile en Bretagne. Le duc d'Orléans se sauva également à Nantes, pour échapper à la poursuite du maréchal de Gié (janvier 1487).

François II était d'accord avec le duc d'Orléans et Dunois; il venait de tenir les états de Bretagne et il leur avait fait jurer de reconnaître ses filles pour ses héritières, serment qu'ils avaient prêté avec enthousiasme, dans la crainte que madame de Beaujeu ne cherchât à faire valoir les droits prétendus de la couronne sur le duché. Dunois publia un manifeste au nom des ducs d'Orléans, de Bretagne et de Lorraine, des comtes de Foix, d'Albret, de Comminges et de plusieurs autres seigneurs. René de Lorraine et le comte de Comminges, anciens serviteurs de madame de Beaujeu, étaient devenus ses plus grands ennemis et avaient passé dans le camp opposé. Le duc de Lorraine, outré de n'avoir pu recouvrer la Provence, avait juré de se venger et déclaré que s'il n'accomplissait sa vengeance, il consentait à voir ses armes foulées aux pieds et traînées à la queue d'un cheval. Combien n'est-il pas à regretter que Comines ait gardé le silence sur une coalition dont il fut un des principaux auteurs et acteurs, et sur des événements que personne ne pouvait connaître et juger mieux que lui?

Les coalisés ne se plaignaient pas seulement d'avoir été éloignés du roi, écartés du gouvernement et du conseil; ils ajoutaient à leurs griefs particuliers des griefs généraux. Ils accusaient l'augmentation de l'impôt et de l'armée, la violation des promesses faites aux états qu'on n'avait pas réunis après les deux ans de délai expirés, la mauvaise conduite des affaires, et la faute qu'on avait commise en donnant au roi des Romains des raisons ou des prétextes de guerre. Sans s'unir à Maximilien, ils l'associèrent à leurs protestations.

C'était une nouvelle ligue du Bien public. Mais Anne de

Beaujeu avait appris de Louis XI à tenir constamment des troupes prêtes à tout événement. Elle savait que la première condition du succès était de prévenir ses adversaires. Laissant donc une armée garder la frontière du nord, où la guerre eut peu d'activité, elle en dirigea deux autres, l'une sur la Guyenne, l'autre sur la Bretagne.

L'armée du midi, surprenant les princes et les seigneurs rebelles avant qu'ils eussent uni leurs forces, leur en imposa par sa promptitude. Le comte d'Angoulême et le sire d'Albret firent leur soumission. Le comte de Comminges s'enfuit en Bretagne; on confisqua son comté, et on lui enleva son gouvernement de Guyenne, qui fut donné au sire de Beaujeu. Comminges était aussi amiral de la province; l'amirauté fut supprimée et réunie à la couronne.

L'armée de Bretagne n'eut pas les mêmes succès. Quand elle se présenta sous les murs de Nantes, elle trouva la ville, dit Jaligny, « murée, fossoyée, tourée et artillée mieux qu'aucune autre ». Elle entreprit les travaux d'un siége, mais au bout de quelques semaines elle se vit assaillir par un corps de paysans bretons, qui se levèrent spontanément pour défendre le duc. Le patriotisme de la province s'était réveillé depuis la dernière assemblée des états. François II avait près de lui les princes mécontents, les personnages engagés dans le dernier complot, Comminges et une foule de seigneurs du Midi. Dunois lui trouva de nouveaux auxiliaires, en offrant la main de sa fille aînée, Anne de Bretagne, à plusieurs prétendants, au comte de Rohan pour son fils, au comte d'Albret, alors retiré en Espagne, à Maximilien.

Alain d'Albret amena par mer quatre mille hommes. Les seigneurs bretons qui s'étaient alliés à madame de Beaujeu l'abandonnèrent, parce qu'elle voulait mettre des garnisons dans leurs châteaux, et retournèrent au parti du duc. Anne crut devoir déclarer qu'elle n'avait d'autre but que de poursuivre le duc d'Orléans.

Sur la frontière du Nord, Desquerdes remporta quelques avantages. Il entra à Saint-Omer, reprit Térouanne, et mit en déroute près de Béthune, dans un combat de cavalerie, un corps de gendarmes allemands et bourguignons.

L'hiver venu, Anne de Beaujeu tint un lit de justice et y cita les princes rebelles; toutefois il n'y eut de condamnations prononcées qu'au bout de trois mois, contre Dunois, Comminges

et quelques autres serviteurs du duc d'Orléans. Comines fut relégué dans ses terres pour dix ans[1]. Le duc de Bourbon, d'ailleurs réconcilié avec sa belle-sœur, mourut en ce temps même après une longue et cruelle maladie.

En 1488, Anne, rassurée du côté du Nord et du Midi, dirigea ses forces principales du côté de la Bretagne. Les châteaux d'Ancenis et de Châteaubriant furent rasés jusqu'au sol. La Trémouille, nommé lieutenant général du roi, obligea celui de Fougères à capituler, et s'avança dans le centre du duché. L'armée bretonne voulut arrêter ses progrès, marcha contre lui, et le rencontra près de Saint-Aubin du Cormier. Elle était commandée par le duc d'Orléans et le maréchal de Rieux, assistés d'Albret et du prince d'Orange. Elle comprenait dans ses rangs quelques centaines d'auxiliaires allemands ou anglais, envoyés par Maximilien et Henri VII, le premier de ces princes ayant renoncé pour cette année à attaquer la frontière de Picardie, et le second s'étant vu, malgré ses désirs pacifiques, obligé par ses sujets de soutenir l'indépendance de la Bretagne, leur ancienne alliée. Le malheur de cette armée était que ses chefs ne pouvaient s'entendre; ils s'accusaient les uns les autres de trahison, et ils faillirent en venir aux mains entre eux, la veille même du combat qu'ils livrèrent à la Trémouille. Le duc d'Orléans et le prince d'Orange, pour apaiser les soupçons des Bretons, prirent le parti d'abandonner leurs gens de cheval et de combattre à pied au milieu des Allemands.

La bataille, engagée le 27 juillet, ne fut pas longue. L'artillerie française fit une trouée dans les rangs ennemis, la gendarmerie y pénétra aussitôt, et assura par une charge vigoureuse et meurtrière le gain de la journée. Les Bretons et leurs auxiliaires prirent la fuite en laissant le terrain jonché de morts. Les vainqueurs firent beaucoup de prisonniers, parmi lesquels le duc d'Orléans et le prince d'Orange. On en décapita quelques-uns. Le duc d'Orléans fut envoyé au château de Lusignan, d'où on le transféra ensuite dans celui de Bourges; le prince d'Orange au château d'Angers.

Cette victoire, suivie de l'occupation de Dinan et du pillage de Saint-Malo par les Français, obligea François II à traiter. Anne de Beaujeu, devenue duchesse de Bourbon par la mort de son beau-frère, avait la prétention de faire valoir les droits des

[1] Arrêts divers du 23 mai 1488.

derniers représentants de la maison de Penthièvre sur la Bretagne, droits achetés par Louis XI et auxquels la cessation de l'hérédité masculine après François II devait donner ouverture. Le chancelier Guillaume de Rochefort déclara qu'il était impossible de les soutenir, et n'en eut pas moins beaucoup de peine à les lui faire abandonner. Elle consentit enfin à signer le traité de Sablé, qui lui était d'ailleurs très-avantageux. On convint que le duc et les états de Bretagne payeraient les frais de la guerre, qu'ils renverraient du pays tous les étrangers, et que le duc ne marierait ses filles qu'avec l'agrément de la France. Les Français gardèrent les quatre forteresses qui étaient les clefs du pays.

V. — François II mourut le 9 septembre, peu de jours après le traité de Sablé. Charles VIII réclama la garde noble de la jeune duchesse, et donna l'ordre à ses lieutenants d'occuper de nouvelles places, le tout par provision, car il contesta l'indépendance de la Bretagne et même la succession féminine.

L'indépendance de la Bretagne, soutenue par les Bretons et niée par les Français, était l'objet d'un litige qui remontait déjà à plusieurs siècles. Les ducs prétendaient n'avoir jamais dû aux rois qu'un hommage lige et avoir exercé la plénitude des droits régaliens; ils invoquaient à l'appui de leurs prétentions des précédents de toute antiquité; ils se regardaient comme aussi libres, plus libres même vis-à-vis de la couronne de France que ne l'étaient à la même époque les rois d'Écosse vis-à-vis de celle d'Angleterre, ou que ne l'ont été plus tard les électeurs souverains de l'empire germanique vis-à-vis de l'Empereur[1].

Ces prétentions, il est vrai, n'avaient jamais été admises en France. Pour la succession féminine, c'était autre chose. Elle n'était contestable ni en droit ni en fait. Mais la duchesse Anne, âgée de douze ans à peine, était assiégée de prétendants et de protecteurs, ce qui était un danger pour la Bretagne et pour la France.

Ses conseillers cherchèrent pour elle l'appui de tous les souverains étrangers. Ils s'adressèrent à Maximilien, à Ferdinand d'Aragon, à Henri VII, qui promirent de la défendre. Pendant ce temps, le sire d'Albret demandait sa main. Dunois,

[1] François II déclara dans un acte que « lui et ses prédécesseurs, les rois, ducs et princes de Bretagne, n'avaient de toute antiquité reconnu créateur, instituteur, ni souverain, fors Dieu tout puissant. »

pour la soustraire aux obsessions, fut obligé de l'emmener à Vannes. Elle faillit être enlevée trois fois durant le trajet.

Maximilien, Henri VII et Ferdinand avaient un intérêt si manifeste à défendre la Bretagne, que malgré leurs divisions et la difficulté qu'ils avaient toujours trouvée à s'entendre, ils devaient s'unir cette fois ou jamais. Ils oublièrent leurs démêlés particuliers, signèrent des traités[1], et organisèrent enfin cette coalition que Louis XI avait toujours conjurée. Maximilien brigua la main de la duchesse, et les autres princes appuyèrent cette prétention; car ils ne voulaient à aucun prix que la Bretagne fût sous une forme ou sous une autre réunie à la France. Les Anglais surtout tenaient trop à garder cette porte pour entrer sur le continent. Henri VII offrit d'abord sa médiation pour ménager Anne de Beaujeu, puis il prit le parti qu'exigeait l'intérêt anglais, et donna des soldats à la duchesse de Bretagne, en stipulant toutefois qu'elle les payerait et qu'elle ne se marierait pas sans son consentement. La Bretagne fut alors envahie par des troupes de tout pays qui venaient défendre son indépendance, mais qu'on ne put payer et qui vécurent de pillage. Les paysans se soulevèrent de différents côtés; ceux du pays de Cornouailles se mirent à piller les châteaux, en sorte que la duchesse fut bientôt aussi embarrassée de ses alliés et de ses sujets que de ses ennemis.

Maximilien était de tous les princes ligués le plus décidé à combattre jusqu'au bout l'ambition de la France. Il n'avait jamais renoncé à son rôle d'agresseur, mais il s'était vu arrêter par l'hostilité des grandes communes flamandes, qui avaient refusé de lui payer les impôts de guerre et demandé l'éloignement des soldats allemands. Ayant commis l'imprudence de se rendre à Bruges mal accompagné, il y fut arrêté au mois de février 1488, et emprisonné dans la maison de la grande place qu'on appelait le Cranenburg. On décapita sous ses yeux plusieurs de ses conseillers ou de ses serviteurs. Il ne put recouvrer sa liberté que trois mois après, à des conditions fort dures, en renonçant à la tutelle de son fils et en congédiant les troupes étrangères. Encore n'obtint-il ces conditions que grâce à la présence d'une armée allemande qui s'avança jusque sous les murs de Gand. Redevenu libre, il n'en fut que plus

[1] Le principal est le traité du 14 février 1489 entre Henri VII et Maximilien.

ardent à se venger de la France, qui n'avait cessé d'entretenir contre lui l'hostilité des Flamands, en alléguant que Charles VIII était le suzerain du jeune duc Philippe.

Charles VIII et sa sœur, n'ayant pu empêcher la coalition étrangère de se former, entreprirent de la dissoudre, ou plutôt d'en détacher le roi des Romains. Ils résolurent de sacrifier la Flandre pour rester maîtres de la Bretagne. Au moment où la campagne de 1489 s'ouvrit, Charles VIII fit à Maximilien des offres de nature à le gagner. Par une première convention signée à Francfort, le 22 juillet, il renonça à intervenir à main armée en faveur des Flamands, et cette convention servit de préliminaire à un traité qui fut signé le 30 octobre, au Plessis-lez-Tours. La France reconnut à Maximilien la *mainbournie* ou la tutelle de son fils, qu'elle lui avait déniée jusque-là; elle lui promit de l'aider à rentrer dans cette dignité et à rétablir toute son autorité à Gand et à Bruges, villes qu'elle lui abandonnait, tout en faisant quelques vagues stipulations en faveur de leurs habitants.

On convint que le règlement de la succession de Bretagne serait l'œuvre d'un congrès qui se tiendrait à Tournay sous la présidence de Maximilien; qu'en attendant la décision de ce congrès, les Français retireraient leurs troupes de la péninsule, et que la duchesse en ferait sortir les auxiliaires étrangers; que Saint-Malo, Dinan et Fougères seraient mis en séquestre entre les mains du duc de Bourbon et du prince d'Orange. De cette manière on écartait les troupes étrangères, on pensait désintéresser le roi des Romains à qui on laissait l'honneur d'une médiation pacifique; enfin Charles VIII et Madame de Bourbon, qui avaient déjà gagné d'Albret, le prince d'Orange et Dunois lui-même, espéraient obtenir une déclaration des Bretons en faveur de la France, déclaration qui devait être impérative pour le congrès de Tournay.

Cependant Maximilien joua un jeu double. Pendant qu'il se rapprochait de la France, il ne cessa d'écouter les conseils des Anglais et les sollicitations des Bretons attachés à l'indépendance de leur pays. La duchesse, cédant aux suggestions de quelques serviteurs, lui offrit sa main en secret. Il l'accepta, quoiqu'il eût pris un engagement contraire par la convention de Francfort, et il envoya un de ses confidents, Wolfgang Polhein, épouser Anne de Bretagne par procuration. On ignore la date de ce mariage mystérieux; on sait seulement qu'il fut conclu

après le mois de mars 1...
en France.

Le traité du Plessis-lez-Tours présenta des difficultés d'exécution. Les Français prétendaient occuper le duché jusqu'à ce que les troupes étrangères l'eussent évacué entièrement. Celles-ci refusèrent de se retirer avant d'être payées de ce qui leur était dû, et, n'obéissant plus à personne, continuèrent de mettre le pays à contribution.

La duchesse de Bourbon ne tarda pas à être instruite du mariage secret d'Anne et de Maximilien. Elle réunit des jurisconsultes et des théologiens qui le déclarèrent nul pour avoir été conclu contrairement à plusieurs traités et sans le consentement du roi, suzerain de la Bretagne. Elle reprocha au roi des Romains de s'être uni aux ennemis de la France, dans le temps même où la France s'en remettait à son arbitrage. Dégagée par ces actes et ces déclarations, elle n'eut plus qu'une pensée, celle de substituer Charles VIII à Maximilien. Elle acheva de gagner les chefs de la noblesse bretonne, entre autres d'Albret, dont les espérances personnelles étaient ruinées, et auquel elle offrit de l'argent avec la restitution de ses biens de France, s'il lui livrait le château de Nantes. Le château fut livré au mois de février 1491.

Maximilien, qui s'était chargé de plusieurs entreprises à la fois et faisait alors la guerre en Hongrie, publia du fond de ce pays un manifeste plein de récriminations contre la France, et réclama l'appui de ses alliés d'Angleterre et de Castille pour défendre la *reine des Romains*.

Madame de Bourbon donna l'ordre à la Trémouille, qui commandait toujours l'armée du roi, de marcher sur Rennes. Pendant ce temps Charles VIII, qui venait d'accomplir sa vingt et unième année, sortit du Plessis-lez-Tours, et alla au château de Bourges rendre la liberté au duc d'Orléans, dont la grâce avait été demandée à genoux par Jeanne de France. Le prince, que sa captivité avait changé, se réconcilia avec le duc et la duchesse de Bourbon, et demeura depuis lors fidèle à ses engagements; l'acte de réconciliation fut signé sous la garantie de Dunois. Le roi se rendit ensuite à Laval et y conclut avec le prince d'Orange, mandataire d'Anne de Bretagne, une convention qui remettait à vingt-quatre arbitres la décision à prendre sur le sort du duché. La ville de Rennes devait être provisoirement remise en dépôt entre les mains des ducs d'Or-

léans et de Bourbon. Les états du duché furent convoqués à Vannes (octobre 1491).

En novembre, Charles VIII s'avança jusqu'auprès de Rennes, convertit la convention précédente en un traité définitif, enjoignit aux troupes étrangères de quitter le pays immédiatement, puis entra à Rennes, suivi seulement de cent hommes d'armes et de cinquante archers, pour y rendre visite à la duchesse. « Et trois jours après, dit Molinet, se trouvèrent en une chapelle, où en présence du duc d'Orléans, de la dame de Beaujeu, du prince d'Orange, du seigneur de Dunois, du chancelier de Bretagne et d'autres, le roi fiança ladite duchesse. »

Le mois suivant Anne rejoignit Charles VIII à Langeais en Touraine, où il s'était retiré, et où furent célébrées les fêtes du mariage qui unissait la Bretagne à la France. Le Pape déclara nulle l'union précédemment conclue entre Anne et Maximilien, et la nouvelle reine fut conduite à Paris pour y être couronnée.

Toutes ces négociations eurent lieu dans le plus grand secret, parce qu'on voulait en dérober la connaissance à l'envoyé de Maximilien. Le roi des Romains recevait une double injure; Charles VIII lui enlevait une princesse qu'il avait épousée déjà par procureur, et lui renvoyait sa fille Marguerite, élevée à Paris depuis le traité d'Arras et destinée au trône de France. Quand le moment vint de déclarer le mariage, on exposa que Maximilien avait violé le premier le traité d'Arras, qu'il n'avait cessé de faire la guerre à la France depuis quatorze ans, et qu'il n'avait pas respecté les conventions de Francfort et de Plessis-lez-Tours.

Le contrat était fait avec beaucoup de d'habileté. Charles VIII et Anne s'abandonnaient tous leurs droits, toutes leurs prétentions réciproques, sur lesquels il devenait inutile de prononcer. On stipulait que ces droits seraient confondus dans la personne des enfants à naître du mariage; que s'il n'en naissait aucun et que le roi vînt à mourir, la duchesse ne devrait se remarier qu'avec son successeur ou avec l'héritier présomptif de la couronne, sous peine de perdre le duché.

La province demanda le maintien de ses priviléges, qui furent confirmés (déclaration du 7 juillet 1492). Elle conserva ses états particuliers, sa cour suprême de justice, qui devint soixante ans plus tard le parlement de Rennes, et son administration indépendante. Elle fut assimilée sous tous ces rapports

au Dauphiné, au Languedoc, à la Provence, à la Bourgogne; mais elle cessa d'être un État souverain, pour devenir comme ces pays un des membres du corps de la monarchie.

Il est fâcheux que nous ne puissions aujourd'hui suivre pas à pas et apprécier dans tous ses détails la conduite habile de la duchesse de Bourbon. Quoi qu'il en soit, elle était arrivée à ses fins et avait obtenu un triomphe complet. La Bretagne était réunie pour toujours à la France. Les princes étaient réconciliés, cette fois d'une manière définitive. Enfin Charles VIII, arrivé à l'âge d'homme et n'ayant plus à craindre de complots intérieurs, pouvait défier ceux de l'étranger.

VI. — Cependant la coalition, qui s'était montrée trop peu active pour empêcher la réunion de la Bretagne, s'y était aussi opposée trop fortement pour l'accepter sans protestation. On devait s'attendre à une guerre ou au moins à de grandes difficultés diplomatiques.

Henri VII, Maximilien et Ferdinand le Catholique protestèrent en commun contre un acte que le dernier appelait un rapt inouï et exécrable. Ils convinrent d'attaquer la France sur ses différentes frontières. Mais le roi d'Angleterre était seul en mesure d'agir. Ferdinand dirigeait depuis douze ans toutes les forces de l'Espagne contre la ville de Grenade, et malgré le triomphe de ses lieutenants, qui y plantèrent le drapeau chrétien, au mois de février 1492, il ne pouvait rien entreprendre contre la France, sinon continuer sur la frontière du Roussillon des hostilités qui n'avaient jamais été interrompues. Maximilien, obligé de soumettre la Hongrie et de faire la guerre aux Turcs, pouvait d'autant moins agir sérieusement sur la frontière de l'Artois, qu'il continuait à être gêné par le mauvais vouloir des villes flamandes. Henri VII au contraire avait sa pleine liberté d'action, et ce qui le rendait plus dangereux, c'est qu'il n'obéissait pas à des calculs ou à des ressentiments personnels. C'était le sentiment national de l'Angleterre qui protestait contre l'agrandissement de la France. Les Anglais regardaient avec raison l'union de la Bretagne au reste de la monarchie comme un coup fatal porté à leurs espérances de reprendre un jour la Normandie et la Guyenne. Henri VII déclara donc la guerre à Charles VIII; toutefois, en cédant à l'entraînement de ses sujets, il le partageait peu. Car, s'il en faut croire l'historien de son règne, le chancelier Bacon, il se proposait uniquement d'ob-

tenir des subsides du parlement en flattant les passions nationales, et de vendre à la France le plus chèrement qu'il pourrait sa reconnaissance de l'acquisition de la Bretagne.

Charles VIII avait à opposer aux Anglais une armée régulière déjà augmentée, et dont l'accroissement avait porté les tailles au chiffre de deux millions trois cent mille livres. Il convoqua encore le ban et l'arrière-ban, et obligea les principales villes du royaume à lui fournir des hommes d'armes. Il accueillit aussi à sa cour un certain Perkins, dont les yorkistes d'Angleterre voulaient faire un prétendu fils d'Édouard IV et un compétiteur de Henri VII.

Ce dernier passa la Manche, mais au mois d'octobre, après de longs délais, et assiégea Boulogne, qui eût fortifié la position que Calais lui asssurait déjà sur le continent. Arrivé sous les murs de la place, il y trouva beaucoup plus de résistance qu'il n'avait pensé; il ne reçut aucun appui du côté des Pays-Bas, et il apprit que les Espagnols entamaient des négociations séparées avec Charles VIII. Ces raisons le décidèrent à signer un traité à Etaples dès le mois de novembre. Il se contenta que la France lui payât d'assez fortes sommes, comme indemnité des troupes anglaises qui avaient servi dans la Bretagne, ou comme dédommagement de la rupture du traité de Pecquigny et de l'interruption du subside promis à Édouard IV par Louis XI.

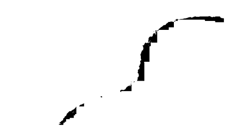
Charles VIII avait entrepris des négociations séparées avec Ferdinand le Catholique. Le Roussillon et la Cerdagne étaient l'objet d'un litige qui durait déjà depuis plus de trente ans entre les couronnes de France et d'Aragon. Charles VIII finit par restituer purement et simplement ces deux provinces, sans même exiger le remboursement des sommes prêtées par Louis XI. Le traité fut signé à Barcelone, au mois de janvier 1493. On éprouva en France un certain étonnement de voir abandonner ainsi des prétentions sur lesquelles on avait jusque-là refusé toute espèce de transaction. Mais outre que la question de droit n'était pas simple et que les différents actes de Louis XI l'avaient compliquée extrêmement, Charles VIII considéra qu'en achetant à ce prix l'amitié de l'Espagne, il parvenait à dissoudre la coalition, à s'assurer la possession de la Bretagne, enfin à s'ouvrir la route libre de l'Italie. Car il s'apprêtait à faire valoir sur le royaume de Naples les droits recueillis par Louis XI dans l'héritage des princes de la maison d'Anjou. Le roi d'Espagne prit à Barcelone l'engagement de ne gêner en rien sa

marche en Italie, de ne fournir aucun secours à Ferdinand de Naples, qui était d'une branche bâtarde d'Aragon, et même d'appuyer les prétentions de la France auprès de la cour de Rome, suzeraine des Deux-Siciles.

Restaient Maximilien et son fils l'archiduc Philippe, alors âgé de quinze ans. Quoique ces princes fussent pour le moment peu redoutables, un traité avec eux présentait plus de difficultés, parce qu'ils avaient été blessés plus personnellement, et qu'en renvoyant la princesse Marguerite, on ne pouvait garder sa dot stipulée au traitée d'Arras, c'est-à-dire l'Artois et la Franche-Comté. Déjà des mouvements avaient éclaté dans ces deux provinces. Arras, qui se souvenait des cruautés de Louis XI, avait chassé sa garnison française dès le lendemain du traité d'Étaples. La Franche-Comté s'était insurgée à son tour. Charles VIII restitua, par un dernier traité signé le 23 mai 1493 à Senlis, les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Charolais et de Noyon. Il se contenta de garder en séquestre les trois places d'Hesdin, Aire et Béthune, jusqu'au jour où Philippe, devenu majeur, lui ferait hommage, et de stipuler la restitution de Tournay, de Mortagne et de Saint-Amand, villes de l'ancien domaine de la couronne. Maximilien finit par accepter ces conditions, qu'il eût d'ailleurs été peu maître de refuser; car si son ambition était cosmopolite, l'étendue de ses États et la multiplicité d'intérêts qui l'appelaient chaque année sur un nouveau point de l'Europe ne lui permettaient jamais de poursuivre jusqu'au bout une entreprise de longue durée. Ses pensées se tournaient alors vers le trône impérial, où la mort de son père Frédéric III le fit monter quelques mois après. Le gouvernement français voulut, suivant l'usage, que la paix de Senlis fût mise sous la garantie des villes principales de la Flandre, du Hainaut et de l'Artois, comme Ypres, Namur, Arras et Valenciennes.

Les historiens ont souvent reproché à Charles VIII d'avoir signé à Étaples, à Barcelone et à Senlis des traités onéreux, et surtout d'avoir reconstitué en partie par le dernier la puissance de la maison de Bourgogne, précédemment affaiblie par le traité d'Arras. C'était là en effet une compensation fâcheuse à l'acquisition de la Bretagne; mais il fallait choisir entre Anne et Marguerite, entre la Bretagne et la Franche-Comté. Si Charles VIII fit une faute, elle fut du moins plus excusable que celle de Louis XI, qui ne s'était pas trouvé dans la même alternative.

On a aussi reproché à Charles VIII d'avoir sacrifié des pro-



vinces frontières et de langue française pour chercher des agrandissements et des conquêtes dans un pays éloigné comme l'Italie. Les conquêtes d'Italie devaient être éphémères; on devait combattre dans la Péninsule plus d'un demi-siècle, pour n'y pas garder, au bout de ce temps, un seul pouce de terre. Il eût importé beaucoup plus de reculer la frontière du Nord qui était trop près de Paris, et de rattacher à la France des provinces qui gravitaient autour d'elle. Mais on oublie que Charles VIII, en renvoyant Marguerite, n'avait aucun titre à faire valoir sur la Franche-Comté ou les Pays-Bas; qu'il n'avait par conséquent de ce côté aucun motif de guerre, et qu'il n'eût pu entreprendre une guerre semblable sans se heurter à l'Empire et à l'Europe coalisée. L'Italie n'offrait aucun de ces dangers. Si la prudence avait déconseillé jusque-là de prendre parti dans ses révolutions, Charles VIII, n'ayant plus de questions intérieures à régler, était dans une situation meilleure que n'avaient été son père ou son aïeul. C'est ainsi qu'il faut comprendre les traités de 1392 et de 1493. Ces traités furent jugés en France d'une manière peu favorable, et la chose était naturelle, puisqu'ils stipulaient des concessions et des restitutions; mais ils ne furent pas, comme on l'a dit, l'effet unique de l'entraînement irréfléchi d'un roi jeune et sacrifiant les intérêts manifestes du royaume à la passion de conquêtes lointaines.

VII. — La pensée d'une expédition en Italie devait séduire un prince de l'âge de Charles VIII, nourri de traditions chevaleresques auxquelles l'étude de l'antiquité mêlait les souvenirs de César et d'Alexandre. Elle séduisit également la noblesse, l'armée et le pays, car elle flatta la vanité nationale.

Il n'y avait pas eu depuis les croisades de grandes entreprises faites à l'étranger par les rois et au nom de la nation. Les campagnes de du Guesclin en Espagne, de Jean Sans-peur à Nicopolis, des princes d'Anjou à Naples, n'avaient été que des expéditions privées et n'avaient pas engagé la France. La guerre d'Italie rouvrit l'ère des grandes conquêtes.

Aussi est-ce une époque importante de notre histoire et même de celle de l'Europe. L'ancien système politique fut bouleversé. L'Empire n'était plus que de nom à la tête de ce qu'on appelait encore la chrétienté. La France cherchant à s'agrandir, il en résulta que l'idée d'un équilibre nécessaire entre les grands États tendit à prévaloir. Cette idée n'était pas entièrement

nouvelle ; les agrandissements de la France sous Louis XI, le mariage de Maximilien d'Autriche avec Marguerite de Bourgogne, avaient déjà conduit à la former ; mais elle ne tarda pas à se développer. Les puissances s'observèrent de plus en plus, le rôle de la diplomatie grandit, et les conquêtes trouvèrent leur contre-poids nécessaire dans les coalitions.

La France était sous Charles VIII le plus compacte des États de l'Europe. Les grands fiefs n'existaient plus. L'unité était fondée ; les luttes intérieures avaient cessé. En outre, le gouvernement était plus libre de son action que jamais ; il n'était contrôlé par aucun corps, aucune assemblée dont le concours fût obligatoire à ses décisions.

Charles VIII recueillait les fruits, non les haines de la politique de son père. Au moment où il arrivait à l'âge d'homme et où il prenait les rênes du gouvernement, les princes et la noblesse, las de complots désormais sans but, se montraient dévoués, ardents, prêts à le suivre dans la voie nouvelle ouverte à leur ambition et à leur gloire. Il disposait d'une armée parfaitement organisée, au moins pour le temps, d'une gendarmerie que l'Europe redoutait, d'une artillerie supérieure à celle des autres puissances. Les Italiens furent saisis d'étonnement et d'effroi à la vue de ses chariots et de ses canons, dont la mobilité semblait un prodige. L'infanterie, qui passait pour moins bonne et moins exercée, n'en avait pas moins fait de grands progrès. Elle comprenait des corps d'élite, entre autres des compagnies de Suisses, armés de ces longues piques qui faisaient l'office de nos baïonnettes modernes.

Sans remonter aux souvenirs du frère de saint Louis et du protectorat que la France avait exercé deux siècles plus tôt sur les Guelfes d'Italie, on se rappelait les expéditions entreprises par les princes de la seconde maison d'Anjou pour s'emparer de la couronne de Naples. Louis II, René, Jean de Calabre, avaient revendiqué tour à tour une succession regardée en France comme la succession légitime. René de Lorraine aurait encore suivi cet exemple en 1486, si la nouvelle que les barons angevins venaient de traiter avec la maison d'Aragon ne l'avait arrêté au moment même du départ. Les esprits étaient occupés de ce que Comines appelle les *fumées et gloires d'Italie*. Louis XI avait exercé sur les différents États de la Péninsule une sorte de protectorat occulte, gouvernant la Savoie et le Montferrat par des princesses françaises, tout-puis-

sant à Milan, refusant la souveraineté de Gênes qui se donnait à lui, intervenant comme médiateur dans les démêlés de Rome et de la Toscane. Pie II constatait déjà que la plupart des princes et des peuples italiens étaient plus Français que les Français eux-mêmes, *Gallis Galliores*.

On songeait aussi à l'Orient. La prédication d'une croisade, renouvelée par Pie II et Sixte IV depuis l'entrée de Mahomet II à Constantinople, la crainte que les Turcs inspiraient à l'Europe, le progrès de leurs conquêtes qui ne s'était pas encore ralenti, la défense héroïque et récente des murs de Rhodes par Pierre d'Aubusson, grand maître des chevaliers de Saint-Jean, reportaient la pensée publique à des souvenirs dont le temps n'altérait pas la vivacité. Quoique les temps fussent changés, on n'avait oublié ni l'éclat ni la gloire des croisades. C'était même après deux siècles tout ce que la tradition en avait conservé. D'ailleurs les forces militaires étaient bien supérieures et inspiraient une autre confiance que par le passé. Comme on suivait la route de Charles d'Anjou, on ne devait attaquer l'empire ottoman qu'après s'être assuré à Naples une base certaine d'opérations, et l'on espérait que les chrétiens grecs se lèveraient à la vue des bannières des nouveaux croisés. En réalité, la question d'Orient était posée; l'Europe était intéressée à la résoudre. On s'y préparait par l'expédition d'Italie.

Chaque fois que de grands événements ont lieu, l'esprit public est surexcité et les idées dominantes du temps se révèlent d'une manière ou d'autre. C'était alors la première époque de la Renaissance, celle où l'on imprimait les livres anciens, et où les savants faisaient, par un double et involontaire anachronisme, une perpétuelle confusion de l'antiquité et de la société moderne. Les souvenirs anciens avaient donc une influence toute particulière. Guillaume de Villeneuve, officier et historien de Charles VIII, Jean Bouchet, auteur de la Vie de la Trémouille, Comines lui-même, dans la dernière partie de ses Mémoires, abusent de l'histoire romaine, à laquelle ils empruntent une longue série de comparaisons; ils ne manquent pas une occasion de rapprocher la marche du roi au delà des Alpes de celle d'Annibal ou de César.

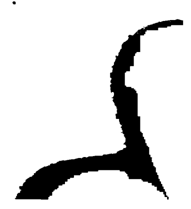
Enfin l'Italie exerçait une grande et naturelle fascination. La beauté du pays et des villes, l'éclat de leur civilisation toujours en avance de celle des autres pays de l'Europe jusqu'à ce seizième siècle qui n'avait pas commencé encore et qui fut à la fois

l'apogée et le terme de la grandeur italienne, le sentiment d'une culture intellectuelle supérieure à Rome, à Florence et jusque dans les plus petites cours de la Péninsule, le goût des arts déjà manifesté par des chefs-d'œuvre, la présence des monuments de l'antiquité, qu'on commençait à étudier et à apprécier, étaient autant d'attraits pour la noblesse française, que les Italiens traitaient orgueilleusement de *barbare*, mais qui était loin d'accepter et de mériter ce nom. On se faisait même en France une idée assez exagérée d'un pays moins connu, ce semble, que nous ne sommes portés à le supposer; car les peuples étaient loin d'avoir entre eux les mêmes rapports qu'aujourd'hui.

Ce qu'on savait le mieux par les récits des réfugiés qui sollicitaient l'intervention française, c'est qu'on était appelé, qu'on aurait des alliés, et qu'on ne rencontrerait ni de forces mililaires redoutables, ni surtout de résistance combinée, tant les *partialités* étaient grandes entre les divers États de la Péninsule. L'Italie se livrait elle-même par l'absence d'un lien fédéral. Bien que le nombre de ses états fût moindre qu'autrefois, la pensée de former un équilibre italien et de préparer au besoin une ligue italienne, échoua toujours contre la divergence des intérêts et la force des jalousies. Quand la France eut à lutter contre des coalitions, ce ne fut pas l'Italie, mais l'Europe qui les forma.

Milan et Naples étaient les deux seuls États militaires de la Péninsule. Leur alliance avait été pendant quelque temps une garantie de sécurité et de paix. Mais elle avait cessé depuis plusieurs années, pour faire place à des hostilités déclarées. Jean Galéas, duc de Milan, était mineur, et, dit Comines, prince *de petit sens*. Sa mère, qui gouvernait en son nom, fut écartée du pouvoir. Son oncle Louis le More s'empara du gouvernement, et le fit enfermer dans une sorte de prison, au château de Pavie, avec une princesse de Naples qu'il venait d'épouser. Les Napolitains s'armèrent à cette occasion contre Louis le More, et voulurent le renverser. Presque tous les États italiens les soutinrent.

Louis le More ne trouva d'appui qu'à Venise. Or, la prudence calculée de la république ne permettait pas de compter sérieusement sur elle. Le *seigneur* de Milan n'hésita pas à chercher des alliés à l'étranger. Il s'adressa d'abord à Maximilien, qui venait d'être couronné empereur; il lui demanda l'in-



vestiture impériale, et lui donna en mariage sa propre nièce, Blanche Sforza. Maximilien, veuf de Marie de Bourgogne et prétendant éconduit d'Anne de Bretagne, se laissa séduire par la riche dot de la jeune princesse, oublia que la maison des Sforza était toute récente, et l'éleva par cette alliance au rang des plus anciennes familles souveraines de l'Europe (décembre 1493).

Louis le More envoya aussi une ambassade à Charles VIII et lui proposa une alliance offensive contre Naples. Il promettait deux cent mille ducats et cinq cents lances. Les Italiens lui représentèrent le danger que courrait leur indépendance. Il n'en tint aucun compte, ou plutôt il refusa d'y croire. Le gouvernement de Milan était riche, mais dépourvu de troupes suffisantes depuis le désarmement des anciennes milices. Les ducs étaient dans l'usage de prendre des *condottieri* à leur solde. Louis le More crut que Charles VIII serait pour lui un *condottiere* plus puissant que les autres et par conséquent plus utile[1].

Le service militaire féodal ne s'était conservé sérieusement que dans le royaume de Naples. Partout ailleurs le nombre des feudataires était peu considérable, et on les avait déchargés plus ou moins de leurs anciennes obligations. On avait surtout désarmé les milices bourgeoises, autrefois si puissantes que l'Italie était regardée comme une pépinière de soldats. On avait considéré qu'avec les changements apportés dans l'art militaire, ces milices, inutiles pour la défense, demeuraient dangereuses pour l'ordre public. Mais on n'avait organisé nulle part de forces nouvelles. On se contentait de louer des condottieri, c'est-à-dire des chefs de bandes qui se vendaient à tous les gouvernements. La plupart de ces condottieri étaient des soldats de fortune ou de petits feudataires qui armaient leurs vassaux pour faire de la guerre un métier lucratif. Tel était le cas assez ordinaire des feudataires de la Romagne. On recourait peu aux étrangers. Cependant Rome commençait à louer des Suisses. Le pape Alexandre VI, Espagnol de naissance, avait aussi une garde de deux mille Catalans.

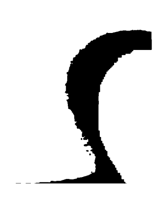
Ainsi point d'esprit militaire, des forteresses à demi ruinées, des villes ou des châteaux incapables de résister à la puissance nouvelle de l'artillerie, telle était l'Italie. Elle jouissait, il faut le reconnaître, sous des gouvernements d'ailleurs peu réguliers,

[1] Voir les dépêches adressées de Milan à Pierre de Médicis par les ambassadeurs florentins. (Desjardins, t. Ier.)

d'un calme inconnu aux époques précédentes. Jamais la Lombardie n'avait été plus riche et plus florissante que sous les Sforza, ni Florence que sous les Médicis. Mais la présence des étrangers, que les Italiens appelaient les *ultramontains*, suffit pour révéler la faiblesse de ces gouvernements, dont plusieurs s'écroulèrent au passage ou même à la seule approche d'une armée victorieuse avant d'avoir combattu. Les conspirations recommencèrent; l'esprit républicain se réveilla; on s'aperçut avec étonnement que le nombre des citoyens actifs dans les divers États ne dépassait pas le chiffre de dix-sept mille. Les cris de *Libertà!* retentirent à Pise, à Florence et ailleurs, les révolutions éclatèrent, et l'apparition des Français fut le signal d'un bouleversement général.

Rome, puissance essentiellement modératrice, continuait d'exercer dans les affaires italiennes le genre de prépondérance qu'elle avait exercée longtemps dans celles de l'Europe et qu'elle y possédait encore, quoiqu'à un moindre degré. Elle avait aussi une supériorité d'une autre nature que Florence seule lui disputait: c'était la faveur éclairée qu'elle témoignait pour les lettres, les sciences et les arts. Les papes qui se succédèrent, de Nicolas V à Léon X, furent les promoteurs de la Renaissance. Mais la cour pontificale ne possédait pas de forces temporelles suffisantes pour faire la loi aux gouvernements italiens. Malheureusement aussi, les derniers papes du quinzième siècle compromirent trop souvent leur autorité religieuse et traditionnelle par des préoccupations privées. Sixte IV, Innocent VIII, avaient sacrifié plus d'une fois les intérêts de l'Église ou du gouvernement romain à ceux de leur famille. Alexandre VI (Roderic Borgia), élevé par la brigue et la simonie, voulut faire de la Romagne le patrimoine de ses fils. Ce fut là le but continuel qu'il poursuivit; il y consacra toutes les ressources d'un génie habile, mais habile à la manière de ces princes dont Machiavel a fait son héros.

Florence était riche et ses marchands continuaient d'être les banquiers des souverains de l'Europe. Cependant son gouvernement était celui qui présentait le moins de stabilité. Les Médicis y exerçaient une sorte de tyrannie mal dissimulée par l'éclat dont ils s'entouraient, par les institutions républicaines dont ils avaient pris à tâche de conserver les noms et l'apparence, enfin par l'encens unanime que leur prodiguait une pléiade de littérateurs, de savants et d'artistes. La mort de



Laurent en 1492, les pertes éprouvées par sa maison que l'État seul put soutenir aux dépens de son propre crédit, l'attitude embarrassée et la médiocrité de Pierre, son fils et son successeur, l'opposition d'un parti qui rêvait l'ancienne liberté, rendirent une révolution aisée et la firent pressentir.

Quant à Venise, elle était tout occupée de son commerce du Levant, et après s'être défendue contre les Turcs, elle essayait de tirer un profit réel de leurs conquêtes. Elle ne prêtait donc aux affaires du continent qu'une attention secondaire et distraite. Sa réserve la faisait généralement taxer d'égoïsme par les États voisins. Elle attendit que Charles VIII fût à Naples pour organiser la contre-ligue qui lui enleva sa conquête.

VIII. — Charles VIII était, au dire des Italiens qui ont laissé des portraits de lui, petit, mal conformé, de peu d'apparence, et lent à s'exprimer. Le goût du plaisir semblait le dominer, et on lui reprochait de n'aimer que la chasse, les chiens, les faucons et les chevaux. Les envoyés toscans ou vénitiens qui étaient à sa cour refusèrent longtemps de croire qu'il pût devenir un conquérant; ils reconnaissaient pourtant qu'il montrait une certaine ardeur naturelle, qu'il assistait régulièrement aux réunions de son conseil et s'y réservait la décision[1].

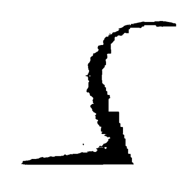
Sollicité par les bannis napolitains qui conspiraient contre la branche aragonaise de Naples, il prit dès 1492 la résolution de faire valoir les droits que la maison d'Anjou lui avait légués, et sa décision prise, il y persista avec une volonté inébranlable. Il fut ensuite encouragé par les instances pressantes de Louis le More, ennemi juré de Ferdinand Ier. Il avait alors deux conseillers auxquels il accordait toute sa confiance, Étienne de Vese, ancien chambellan devenu sénéchal de Beaucaire, et Briçonnet, ancien trésorier général des finances, qui devint évêque de Saint-Malo. Ces conseillers, qu'un envoyé florentin appelle les deux oreilles du roi, employèrent leur crédit à préconiser l'expédition. Mais ils n'étaient pas les seuls qu'eussent séduits les promesses des réfugiés italiens ou du seigneur de Milan. La jeune noblesse, c'est-à-dire l'armée, était dans les mêmes sentiments.

[1] Voir la légation de Francesco de la Casa (Desjardins, tome Ier des *Négociations de la France avec la Toscane*), et le portrait fait par l'ambassadeur de Venise. (Baschet, p. 325.)

Près de deux années furent consacrées aux préparatifs nécessaires. L'entreprise, sans être officiellement annoncée, n'était un secret pour personne. Les États italiens s'en préoccupèrent et envoyèrent, Milan excepté, ambassade sur ambassade à la cour de France pour épier ses actes, deviner ses intentions, et conjurer un projet qui les menaçait tous. Les envoyés florentins ou autres, dont nous avons les correspondances, montrèrent infiniment d'habileté et d'esprit dans une série de négociations délicates et difficiles; mais rien ne prouve mieux que leur goût d'intrigues, leur embarras, leurs défiances mêlées d'illusions, et la duplicité de quelques-uns d'entre eux, combien faibles étaient en réalité les gouvernements qu'ils essayaient de servir.

Charles VIII envoya de son côté des agents au delà des Alpes. Il voulait isoler le roi de Naples, entraîner les différents États de la Péninsule dans une alliance offensive contre lui, ou obtenir au moins leur neutralité, mais une neutralité favorable, avec le passage libre sur leurs terres. Il rechercha surtout la cour de Rome. Comme il avait fait examiner ses droits sur l'Italie méridionale par le parlement, et que le parlement en avait déclaré la validité, il demanda une déclaration semblable au Pape, suzerain de la couronne de Naples. On comptait peu sur Alexandre VI, Espagnol de naissance et dont les Français avaient traversé l'élection; mais on espérait l'effrayer, en le menaçant de soutenir ses ennemis personnels qui étaient nombreux, et en demandant une réforme générale de l'Église, réforme désirée en France et sollicitée également par Maximilien et Ferdinand le Catholique.

Bien qu'on espérât aussi trouver en Italie des alliés et des ressources, on ne négligea rien pour avoir une armée nombreuse, bien équipée, et qui pût se suffire à elle-même. Les hommes d'armes ne manquaient pas. La difficulté était d'organiser l'artillerie, les chariots et les navires nécessaires. Il fallait aussi de l'argent, et pour s'en procurer on employa tous les moyens dont l'usage était ordinaire en pareil cas. On réduisit d'une demi-année les pensions que payait le roi; on demanda des avances aux trésoriers; on fit divers emprunts, à un taux d'ailleurs élevé, aux banques de Milan et de Gênes ou à des marchands italiens; enfin on imposa une contribution particulière, sous la forme d'emprunt forcé, au clergé, aux états du Languedoc et à plusieurs villes du royaume. Toutes ces négo-



ciations exigèrent du temps et n'eurent pas lieu sans difficultés ; Paris et d'autres villes présentèrent des remontrances, d'où les ambassadeurs italiens concluaient que la guerre n'était pas populaire et ne se ferait pas.

Les difficultés pécuniaires, la longueur inévitable des apprêts, la hardiesse de l'entreprise, l'incertitude que présentait l'état politique de l'Europe, devaient susciter une opposition naturelle. Quelques-uns des anciens conseillers de Louis XI, tels que M. d'Argenton (Comines) et le sire de Graville, grand amiral, exprimèrent leurs défiances et leurs craintes. Le duc de Bourbon vit avec regret l'abandon de la politique prudente qu'il avait suivie jusque-là, mais ni lui ni la duchesse n'étaient plus maîtres du gouvernement. Desquerdes soutint que si l'on voulait faire des conquêtes, il valait mieux les chercher dans les Pays-Bas qu'en Italie [1]. Cependant les opposants se tinrent généralement sur la réserve, et songèrent plus à modérer l'entraînement qu'à le combattre [2].

Le rendez-vous général fut indiqué à Lyon. Desquerdes, qui devait avoir le commandement, mourut avant le départ. Le roi résolut alors de se mettre en personne à la tête de ses troupes. Il arriva à Lyon au mois d'avril 1494; mais les préparatifs n'étaient pas achevés, et il dut y attendre plusieurs mois avant d'entrer en campagne. Les navires manquaient, et l'on dut en construire un certain nombre pour transporter une division et l'artillerie. Enfin le départ eut lieu au mois de septembre, bien qu'on n'eût pas encore réuni les tentes, les pavillons et autres objets nécessaires.

On n'avait reçu des États italiens que des réponses évasives ou peu favorables. Les principaux d'entre eux étaient effrayés et secrètement hostiles. Il est vrai qu'on tenait les clefs de la Péninsule. Gênes était comme une ville française. Le marquisat de Saluces ouvrait le passage des Alpes, car le marquis, étant vassal du Dauphiné, faisait hommage au roi. La Savoie et le Montferrat étaient gouvernés au nom de deux enfants, la Savoie par une princesse française, et le Montferrat par une princesse

[1] Lenglet-Dufrénoy. Préface de Comines.

[2] Les correspondances récemment publiées des envoyés italiens insistent beaucoup sur l'opposition que les projets de Charles VIII rencontrèrent. Ils refusèrent longtemps de croire à leur réalisation et les traitèrent de folie. Mais s'ils donnent sur les préparatifs des renseignements curieux et recueillis au jour le jour, leur témoignage n'en doit pas moins inspirer une défiance légitime. Ils étaient disposés, surtout ceux de Florence, à se faire de faciles illusions.

IX. — Le duc d'Orléans se rendit à Gênes pour attendre l'artillerie, qu'on transportait par le Rhône et la mer. Le roi prit avec le gros de l'armée la route de Grenoble, Suse, Turin, Asti et Casal. Les Alpes furent aisément franchies. Il sembla au début que ce fût un voyage de parade. Chaque séjour était une occasion de fêtes. Charles VIII fut accueilli à Turin et à Casal de la manière la plus brillante; il profita de cet accueil pour obtenir que la duchesse de Savoie et la marquise de Montferrat lui prêtassent leurs pierreries, qu'il engagea pour la somme de vingt-quatre-mille ducats.

L'Italie s'émut. Ferdinand Ier de Naples avait essayé de désarmer le roi de France en offrant de lui faire hommage de sa couronne. La proposition n'ayant pas été agréée, il abdiqua en faveur de son fils Alphonse, qui était plus actif, plus populaire, et pouvait mieux rallier autour de lui les Italiens. Le nouveau roi décida Rome et Florence à signer une alliance défensive, et l'on prit des mesures communes pour défendre les passages de l'Apennin. Alphonse envoya son frère avec une flotte à Livourne, et son fils avec quelques milliers de soldats occuper la route par où les Français devaient entrer dans la Romagne.

Mais cette ligue, purement défensive, fut peu utile aux Napolitains. Alexandre VI et Pierre de Médicis ne voulaient pas aller jusqu'à se compromettre avec la France. Ils ne prêtèrent à leurs alliés qu'un concours restreint et ils le mirent à un prix élevé. Alexandre VI exigea que ses fils reçussent des fiefs dans le royaume de Naples et que le jeune prince napolitain Ferdinand employât ses armes à chasser de leurs châteaux quelques feudataires romagnols qu'il voulait dépouiller. Alphonse, obligé de se soumettre à ces exigences, dut chercher ailleurs de plus sûres et de plus puissantes alliances. Il envoya un ambassadeur au sultan, qui devait se croire menacé aussi par les Français. Charles VIII venait d'acheter les droits du dernier représentant des Paléologues au trône de Constantinople. Bajazet II pouvait craindre encore que le roi de France ne se servît contre lui de son propre frère, le prince Djem, qui après lui avoir disputé le pouvoir, s'était réfugié sous la garde des chevaliers hospitaliers de Rhodes. Cependant ces dangers

prétendus l'effrayèrent peu; il refusa de soutenir les Napolitains. Ce qu'il y eut de curieux, c'est qu'Alphonse ne fut pas seul à solliciter les armes du sultan. Alexandre VI, le chef même de la chrétienté, agit à Constantinople dans le même but[1].

Pendant que les Napolitains cherchaient ainsi sans grands succès à organiser des moyens de résistance, Charles VIII recevait à Asti la visite de Louis le More, avec l'invitation de se rendre à Pavie, où de nouvelles fêtes lui étaient préparées. Il fit dans cette dernière ville une entrée d'une magnificence extraordinaire, et alla ensuite visiter au fond du château le jeune duc Jean Galéas, arrivé au dernier terme d'une maladie de langueur. Louis le More assistait à l'entrevue. La duchesse Isabelle, fille d'Alphonse de Naples, se jeta aux pieds du roi, dont elle sollicita la protection pour ses deux enfants au berceau et la pitié pour son père. Charles VIII parut ému et embarrassé. Jean Galéas mourut cinq jours après. Le sénat de Milan écarta l'aîné de ses fils à cause de son âge, déclara que la seigneurie avait besoin d'être gouvernée par un homme fait, et donna la couronne ducale à Louis le More.

Louis le More avait désiré la présence des Français en Italie pour assurer le succès de cette usurpation préparée depuis longtemps, et dont il eût été empêché par le roi de Naples et les autres gouvernements italiens. Cette première ambition satisfaite, il montra moins d'empressement envers les alliés qu'il avait appelés. Les Français se mécontentèrent vite de ses allures réservées; ils se récrièrent sur sa duplicité et sa mauvaise foi. On fit courir le bruit qu'il avait empoisonné Jean Galéas, bruit de la dernière invraisemblance, mais qui s'accrédita généralement, tant les crimes de ce genre étaient alors communs dans la *vénéneuse* Italie. On discuta sa légitimité; on contesta le droit de la maison de Sforza à posséder le duché de Milan, sur lequel le duc d'Orléans avait des titres en sa qualité d'héritier des Visconti. Enfin le camp fut rempli de propos hostiles contre le nouveau seigneur de Milan « homme, dit Comines, très-sage (habile), mais fort craintif et bien souple quand il avoit peur, et homme sans foi s'il voyoit son profit pour la rompre ».

On agita le projet de passer une partie de l'hiver dans le Milanais pour mieux s'en assurer, ou même celui d'en entreprendre la conquête, pour ne pas laisser un ennemi derrière

[1] C'est à tort que le fait a été révoqué en doute. Christophe, *Histoire de la Papauté au quinzième siècle*, tome II.

soi. Cette hésitation encouragea les Italiens à croire que le roi n'irait pas plus loin; le bruit de sa retraite prochaine courut à plusieurs reprises. Cependant il fut décidé que Louis le More accompagnerait Charles VIII, et que l'expédition serait immédiatement poursuivie.

Deux routes se présentaient, celle de la Romagne et celle de la Toscane. La première était la plus facile, au moins au début, mais l'armée napolitaine la gardait. La seconde exigeait un passage des Apennins. Ce fut elle que Charles VIII préféra, tant pour être à portée de son artillerie, dont la plus grande partie était transportée par mer, que pour s'assurer de la Toscane. Il voulait obliger la Toscane et Rome à renoncer à l'alliance napolitaine et à leur conduite embarrassée. Il comptait que sa seule présence suffirait pour amener Florence à se déclarer en sa faveur, malgré Pierre de Médicis. Il voulait enfin occuper quelques places pour passer l'hiver.

L'armée française entra donc dans la Lunigiane et franchit les cimes basses de l'Apennin vers Pontremoli par un froid de novembre et des chemins couverts de neige. Elle eût pu être arrêtée par les petits châteaux situés sur les bords de la Magra, mais ils ne furent pas défendus. Arrivée dans la plaine de Lucques sur le bord de la mer, elle rallia l'artillerie et les corps suisses, qui après avoir débarqué à Gênes, s'étaient avancés le long du golfe de la Spezzia. Ces Suisses avaient ouvert la campagne en détruisant à Rapallo les troupes de débarquement envoyées par l'amiral napolitain, le prince Frédéric. Leur vigueur et leur impitoyable usage de massacrer les prisonniers jetèrent l'effroi dans toute l'Italie, déshabituée depuis longtemps des guerres sanglantes.

La vue de quarante pièces de siége ou de bataille, d'un millier de petites pièces de montagne, de douze mille artilleurs et ouvriers avec huit mille chevaux[1], de seize cents hommes d'armes bardés de fer avec huit mille cavaliers d'ordonnance, sans compter les volontaires, de six mille Suisses pesamment armés, de six mille archers bretons, de six mille Gascons d'infanterie légère, armés de frondes et d'arbalètes, demi-nus et formés de longue main aux guerres d'aventure, du roi enfin qui s'avançait avec sa garde brillante et l'entourage de ses hauts dignitaires, inspira aux Italiens une terreur naturelle.

[1] L'artillerie française fait l'étonnement des envoyés vénitiens et florentins. (Baschet, p. 331; Desjardins, dépêches de Vespucci et de Capponi.)



Comines dit qu'ils n'entendaient point le fait de l'artillerie, tandis qu'en France on ne l'avait jamais si bien entendu. Guichardin exprime et partage l'étonnement qui fit éprouver à ses compatriotes cette magnifique armée, animée surtout de sentiments si différents de ceux qui animaient les troupes italiennes. Car la discipline, l'obéissance, le dévouement au roi y étaient absolus, et d'un autre côté, malgré la distinction des rangs parfaitement établie, tout homme d'armes sentait sa valeur, les grades de lieutenant et de capitaine étant donnés au mérite.

Charles VIII ne rencontra aucun ennemi à la descente des Apennins. D'Aubigny, qu'il avait envoyé chassé les Napolitains de la route de Rimini et de la Romagne, n'eut également qu'à se présenter pour s'assurer le passage libre. Le jeune prince Ferdinand fut abandonné, à la seule vue d'une division française, par les condottieri qui l'accompagnaient, et forcé de battre en retraite.

Pierre de Médicis montra autant de faiblesse qu'il avait jusque-là montré d'imprudence. Les Florentins, qu'il avait compromis sans les défendre, l'obligèrent de se rendre au camp des Français pour y traiter au nom de la république. Il vint donc s'y excuser de l'alliance conclue avec Alexandre VI et le roi de Naples, et il s'efforça de racheter à force de soumission une conduite pleine de fausseté et de maladresse, car il n'avait cessé d'accabler la France de protestations et d'agir contre elle sans se résoudre à prendre les armes [1]. On lui demanda le passage libre sur ses États et la remise de plusieurs châteaux; il accorda tout. Mais quand il rentra à Florence, et qu'on apprit qu'il avait livré les places fortes, le peuple s'ameuta; on pilla ses palais et les objets d'art qui les ornaient. Il fut réduit à fuir sous un déguisement, à peine accompagné, et il dut chercher un asile à Venise.

Florence était dans une agitation extrême. La suspension du commerce avec la France y causait une grande souffrance; d'un autre côté l'abandon des places fortes était considéré comme une trahison. Pierre de Médicis n'avait jamais su se rendre populaire; il fut victime de son indécision et de sa faiblesse; le parti qui regrettait la liberté saisit cette occasion de le renverser. Ce parti s'appelait celui des *pénitents*, parce qu'il

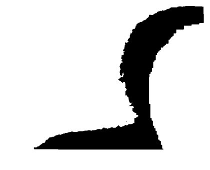
[1] C'est évidemment ce qui ressort de toute sa diplomatie. (Desjardins, t. Ier.) Il avait reçu de Louis le More des avis très-clairvoyants.

avait à sa tête le dominicain Jérôme Savonarole, prédicateur plein de fougue qui exerçait un grand empire sur le peuple, et ne se contentant pas de prêcher la réforme des mœurs, travaillait au rétablissement du gouvernement populaire. Savonarole représentait Charles VIII comme le vengeur des tyrans et comme un fléau de Dieu envoyé pour punir les crimes de la Péninsule.

L'occupation des places de la Toscane par les Français ne devait être que provisoire; mais elle mécontenta le duc de Milan et les Vénitiens, qui la prétendirent contraire aux promesses du roi, Charles VIII s'étant engagé à borner ses prétentions et ses conquêtes au royaume de Naples. Louis le More saisit ce motif ou ce prétexte pour se retirer; il laissa cependant les troupes milanaises auxiliaires suivre l'expédition. Les Vénitiens commencèrent à sortir de leur indifférence apparente et à témoigner leurs inquiétudes.

En s'avançant dans la Toscane, Charles VIII rencontra une révolution à chaque pas. Lucques, Pise, furent traversées en triomphe. A Pise, les habitants se jetèrent à ses pieds, le supplièrent de les affranchir du joug de Florence, et de leur rendre leur liberté qu'ils avaient perdue depuis l'an 1406. Il leur promit tout ce qu'ils voulurent. « Et ce peuple, dit Comines, commença incontinent à crier Noël! Et vont au bout de leur pont de la rivière d'Arno qui est un beau pont, et jettent à terre un grand lion, qui estoit sur un grand pilier de marbre, qu'ils appelaient Major, représentant la seigneurie de Florence et l'emportèrent à la rivière; et firent faire dessus le pilier un roi de France une espée au poing, qui tenoit sous les pieds de son cheval ce Major, qui est un lion. » Comines ajoute malignement qu'ils traitèrent le roi deux ans après comme ils avaient traité le lion.

A Florence, Savonarole et les nouveaux chefs du gouvernement firent de grands honneurs à Charles VIII, malgré la défiance qu'inspirait la présence de son armée et le mécontentement que causait la liberté rendue aux Pisans. On désigna de part et d'autre des commissaires pour discuter les bases d'un traité, la république n'ayant pas accepté celui de Pierre de Médicis. Le roi voulut que la ville eût un Français pour gouverneur militaire. Les commissaires florentins s'y refusèrent et déclarèrent que leur pays n'était pas un pays conquis. Pierre Capponi déchira le projet de traité en présence de Charles VIII



et s'écria : « Sonnez vos trompettes, nous sonnerons nos cloches. » Le roi, pour éviter une lutte inutile et surtout une guerre de rues, où il eût perdu des hommes sans autre profit que d'irriter les Italiens, se contenta d'exiger un subside, la remise des principales forteresses de la Toscane pour quelques mois, et la promesse que la république prendrait les armes de France. Moyennant ces conditions, il reconnut *la liberté*, c'est-à-dire le nouveau gouvernement.

Trente-quatre jours conduisirent l'armée française de Florence à Rome, où elle entra le 31 décembre. Elle marchait sans beaucoup d'ordre, à cause de la saison, parce qu'elle n'avait ni logis ni vivres préparés, et qu'elle traînait avec elle un lourd attirail de bagages et d'artillerie. Mais en dépit des craintes que cette prévoyance inspirait aux hommes tels que Comines, elle ne courut aucun danger, car elle ne trouva d'ennemis nulle part. Le roi fit encore une entrée triomphale à Sienne. On croyait rencontrer le prince Ferdinand de Naples avec les troupes pontificales sur la frontière des États romains. Ferdinand s'était vu forcé par ses propres troupes de rentrer à Rome. Ni Viterbe ni les autres forteresses ne furent défendues. Plusieurs cardinaux étaient ouvertement favorables ; l'un d'eux, le cardinal de la Rovère, évêque d'Ostie, accompagnait le roi depuis Lyon. La faction des Colonna était pour les Français ; celle des Orsini ne tarda pas à se déclarer également.

Comines était alors ambassadeur à Venise. La nouvelle de ces faciles succès lui inspira le regret d'avoir donné des conseils trop timides. Ce n'était pas qu'il s'étonnât beaucoup de voir les condottieri trahir la cause qu'ils avaient embrassée, car, dit-il, « en Italie les seigneurs et les capitaines ont sans cesse pratiqué avec les ennemis et grand peur d'être les plus faibles. » Alexandre VI prétendait que les Français étaient venus avec des éperons de bois, et n'avaient eu d'autre peine que d'envoyer leurs fourriers la craie à la main pour marquer leurs logis.

Charles VIII demanda au Pape le passage libre de l'État romain et la reconnaissance de ses droits au trône de Naples. Alexandre VI aurait voulu fuir avec les cardinaux ; mais les défections l'obligèrent à ouvrir les portes de Rome, d'où le prince Ferdinand sortit d'un côté pendant que les Français arrivaient de l'autre. Le roi, au-devant duquel se rendirent plusieurs cardinaux et les principaux seigneurs de la ville, y

entra tout armé, et six heures furent employées au défilé de ses troupes et de ses canons[1].

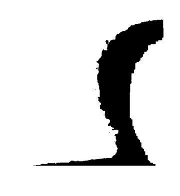
Le Pape s'était enfermé avec cinq cardinaux au château Saint-Ange. Il trouvait à Rome et dans le sacré collége une double opposition, l'une politique de la part des amis de la France, l'autre personnelle; car sa vie passée était loin d'être sans reproche, et son élévation à la tiare pouvait passer de plusieurs manières pour un scandale. Ses ennemis demandèrent sa déposition. Le cardinal de la Rovère pria Charles VIII de convoquer un concile pour le mettre en jugement. Savonarole prêchait de son côté la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres. Mais le roi et son conseil craignirent de faire un schisme s'ils entretenaient en un pareil moment une réforme de l'Église, quoiqu'on la jugeât « une très-bonne, grande et sainte besogne ». Comines, qui la croyait désirable, est d'avis qu'on fit mieux *d'appointer*.

Le roi ne voulut pas non plus suivre le conseil qu'on lui donnait de forcer le Pape dans le château de Saint-Ange. Il préféra employer des moyens plus doux, et obtint en effet un traité qui fut signé le 16 janvier 1495. Alexandre VI reçut en grâce ses sujets rebelles, donna le chapeau de cardinal à deux prélats français, dont l'un était l'évêque de Saint-Malo, livra deux citadelles, et remit à Charles VIII le prince turc Djem, qui était alors sous sa garde; mais en faisant ces concessions, il refusa de céder sur le point essentiel, c'est-à-dire de se prononcer sur l'investiture du royaume de Naples. Le roi se contenta d'avoir garanti la sûreté de sa marche. Il assista à un consistoire et aux fêtes de l'Église, puis il prit la route de Naples par Ceprano et San-Germano.

Le traité romain fut, il est vrai, assez mal exécuté. Le prince Djem mourut, et le bruit courut qu'on l'avait empoisonné avant de le remettre aux mains du roi. César Borgia, qui avait été donné en otage, s'enfuit presque aussitôt du camp des Français.

Un symptôme plus grave des hostilités prochaines qu'on devait rencontrer fut l'apparition de Fonseca, ambassadeur de Ferdinand le Catholique. Au moment où Charles VIII entrait sur le

[1] La France militaire garda longtemps le souvenir de cette entrée dans la Ville éternelle. « C'étoit, dit plus tard Brantôme en parlant de Charles VIII dans sa *Vie des grands capitaines*, un vray tremblement et foudre de guerre... Allez-moi trouver jamais roi de France qui ait fait de ces coups, fors que Charlemagne. »



territoire napolitain, l'envoyé espagnol vint lui reprocher d' taquer sans raison une branche de la maison d'Aragon, déchira en sa présence de ses propres mains le traité que s maître avait signé à Barcelone.

Cependant les Français poursuivirent leur marche. La terr se répandait à leur approche, et l'on faisait courir ces bruits prodiges prétendus qui de tout temps ont annoncé en Italie grandes calamités publiques. Alphonse II, qui s'était ren odieux par ses cruautés, abdiqua avec une précipitation fol par lâcheté, au dire de Comines. Il courut s'enfermer dans couvent de Sicile, laissant à son fils Ferdinand II une couron près de lui échapper.

Les Français mirent vingt-six jours de Rome à Napl marche dont la célérité parut extrême, d'autant plus qu vivaient aux dépens des pays qu'ils traversaient. Mais c'était voyage plutôt qu'une conquête; les chevaliers endossaient ra ment le harnais. Il n'y eut guère de résistance qu'au mo Saint-Jean, à l'entrée des montagnes; le château fut battu p l'artillerie, enlevé en huit heures et la garnison passée au fil l'épée. Les troupes napolitaines ne firent que reculer et débander d'étape en étape. Le 20 février, la trahison du Mil nais Trivulce livra les portes de Capoue. Le 21, Ferdina s'enfuit de Naples. Le 22, Charles VIII y entra, ayant fait, rapport de Guichardin, mieux que César, car il avait vain sans avoir vu.

Le royaume se soumit avec une facilité sans exemple. L Aragonais ne conservèrent que trois forteresses, le châte Neuf, le château de l'OEuf à Naples et celui de Gaëte, plus ci villes du midi, Brindes, Bari, Otrante, Gallipoli et Reggi Presque tous les seigneurs vinrent faire hommage à Charles VI La terreur des armes françaises s'étendit au delà du détroit Brindes; les populations grecques et albanaises s'agitèrent, le sultan commença à se croire menacé.

Les trois châteaux qui résistaient encore furent assiégé battus en brèche par l'artillerie et forcés de se rendre au bo d'un mois. Les Français s'emparèrent des arsenaux et d richesses de toute espèce qu'ils trouvèrent entassées dans château Neuf de Naples. Mais les places du midi attaquées p des détachements insuffisants, continuèrent de résister.

Le roi distribua les terres du domaine napolitain et les grand dignités du royaume à ses compagnons et aux barons exil

qu'il réintégra. Il était obligé de satisfaire l'avidité des siens et celle de ses alliés. Cependant, pour ne pas s'aliéner les habitants du pays, il valida tous les contrats antérieurs, confirmant ainsi la propriété des biens acquis par les anciens partisans de la maison d'Aragon, et il annonça une diminution d'impôts.

Ces mesures n'eurent pas l'effet qu'il avait désiré. Les barons du parti angevin, autrefois dépouillés, auraient voulu des représailles. Il y eut bientôt des défections éclatantes. Le peuple ne tarda pas non plus à sentir le poids de la conquête. Il avait témoigné une joie bruyante à l'arrivée de Charles VIII, et il passa avec la mobilité italienne de son premier enthousiasme à des sentiments très-opposés. Les Français d'ailleurs le ménagèrent peu. Ils ne cachaient pas leur dédain pour une nation qui n'avait pas su combattre. Le roi et ceux qui l'entouraient ne parurent occupés qu'à se délasser de la guerre par des fêtes, des tournois et des plaisirs, au milieu de palais et de parcs magnifiques où ils trouvaient toutes les séductions d'un climat nouveau [1].

X. — Pendant ce temps l'orage se formait derrière eux. L'Italie et l'Europe avaient suivi leur progrès avec une anxiété croissante. On avait d'abord refusé de croire que le roi s'avançât aussi loin, puis qu'il fît la conquête de Naples. Peu à peu les yeux s'étaient ouverts, et la réalité avait dissipé les illusions.

Tous les États italiens entretenaient des ambassadeurs à Venise ; l'Empereur et le roi d'Espagne y envoyèrent aussi les leurs. Venise avait commencé par demeurer spectatrice des événements; même, comme elle convoitait plusieurs villes maritimes du royaume de Naples, dont la possession eût complété pour elle celle des ports de l'Adriatique, elle s'était d'abord montrée disposée à sacrifier à cette ambition l'indépendance de l'Italie. Mais quand elle vit Charles VIII occuper les places fortes de la Toscane, elle se mit à pencher du côté opposé. La coalition fut alors organisée par Louis le More. Il avait réalisé son ambition, il avait obtenu la couronne ducale de Milan et la ruine des princes aragonais de Naples. Il n'attendait plus rien des Français, et même il commençait à les craindre, car il redoutait les prétentions avouées du duc d'Orléans sur son duché, et il voyait Trivulce, son ennemi personnel, en grande faveur auprès de Charles VIII. On lui avait refusé, outre les places de l'Apennin dont il avait demandé la garde, Tarente sur

[1] Journal d'André Delavigne, dans les Annales de Cimber et Danjou.

laquelle il invoquait des droits. Avec son génie d'intrigue, il fut l'âme d'une ligue dans laquelle entrèrent non-seulement Venise, le Pape et plusieurs petits princes italiens, comme le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue, mais encore Maximilien et Ferdinand d'Espagne.

Comines, ambassadeur du roi auprès de la République, était chargé de surveiller ces menées. La description qu'il a laissée de sa réception, de la ville et de son opulence, du sénat, émule de l'ancien sénat de Rome, forme un des chapitres les plus intéressants de ses Mémoires. Il est pénétré d'admiration pour le gouvernement et la grandeur de Venise *la dominante,* comme on l'appelait alors. Les autres politiques du temps, Machiavel en tête, ont tous rendu à la seigneurie le même hommage. Lorsque Florence, redevenue libre après le passage de Charles VIII, chercha un modèle pour son gouvernement, les plus éclairés de ses citoyens tournèrent les yeux sur celui que Venise leur présentait.

Les Vénitiens furent atterrés à la nouvelle que le château de Naples s'était rendu. Les sénateurs « m'envoyèrent querir un matin, dit Comines. Je les trouvai en grand nombre, comme de cinquante ou de soixante en la chambre du prince qui estoit malade, et là (le prince) me conta ces nouvelles, de visage joyeux; mais nul en la compagnie ne se sçavoit feindre si bien comme lui. Les uns estoient assis sur un marchepied des bancs et avoient la tête appuyée entre leurs mains; les autres d'une autre sorte, tous démontrans avoir grande tristesse au cœur. Et croy que quand les nouvelles vinrent à Rome de la bataille perdue à Cannes contre Annibal, les sénateurs qui estoient demeurés n'estoient pas plus ébahis ni plus épouvantés qu'ils estoient; car un seul ne fit semblant de me regarder ni ne me dit un mot que luy, et les regardois à grande merveille. »

La ligue, qui se négociait depuis quatre mois, fut immédiatement conclue. Les cinq puissances, Milan, Rome, Venise, l'Empire et l'Espagne, signèrent, le 31 mars, un traité définitif, se garantirent réciproquement leurs territoires, et s'engagèrent à entretenir à frais communs trente-cinq mille cavaliers et vingt mille fantassins pendant vingt-cinq ans. Elles se promettaient en outre, mais par des articles secrets, de travailler au rétablissement de Ferdinand II à Naples et d'attaquer la France sur plusieurs points. L'histoire ne présentait guère d'exemple d'une coalition aussi forte et aussi sérieusement organisée.

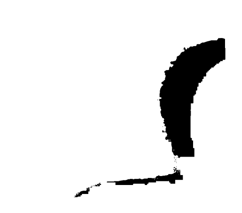
« La ligue, continue Comines, fut conclue un soir bien tard. Le matin me demanda la seigneurie, plus matin qu'ils n'avoient de coutume. Comme je fus arrivé et assis, me dit le duc qu'en l'honneur de la sainte Trinité ils avoient conclu ligue avec notre saint-père le Pape, les rois des Romains et de Castille, eux et le duc de Milan... Et estoient assemblés en grand nombre, comme de cent ou plus. Et avoient les têtes hautes, faisoient bonne chère, et n'avoient point contenances semblables à celles qu'ils avoient le jour qu'ils me dirent la prise du château de Naples[1]. »

Les coalisés avouaient un double but, qui était de défendre la chrétienté contre les Turcs, et les États italiens contre toute atteinte portée à leur indépendance. Mais de ces deux objets, le premier était un mensonge; car les Vénitiens traitèrent aussitôt avec le sultan, et lui livrèrent les secrets des complots tramés dans la Grèce et l'Albanie. Un ambassadeur ottoman, qui se trouvait à Venise, assista publiquement aux fêtes que la seigneurie célébra en l'honneur de la signature du traité.

Comines fut effrayé du danger que courait le roi, à une si grande distance de la France, sans une flotte capable de l'y ramener par mer, et avec la certitude de rencontrer au retour une armée ennemie prête à lui fermer les passages de l'Apennin. Il l'avertit de la nécessité de hâter sa retraite. Charles VIII voulut encore frapper les Napolitains avant son départ du spectacle d'une entrée triomphale, où il parut le globe d'une main, l'épée de l'autre, en costume d'empereur d'Orient, le 12 mai 1495. Le 20 du même mois, il reprit la route du nord avec une moitié de ses troupes, laissant l'autre sous les ordres de Gilbert de Montpensier, de la maison de Bourbon, qu'il nomma vice-roi. Les forteresses demeuraient occupées par des garnisons françaises. Néanmoins l'empressement des hommes d'armes qui regagnaient la France et les regrets de ceux qui restaient semblèrent de mauvais augure pour la durée d'une conquête qui ne datait que de trois mois. On n'occupait même ni Reggio, ni Brindes, ni Otrante, dont on eût eu, suivant Comines, le temps de s'emparer.

XI. — Le roi partit avec douze mille hommes. Il en laissait épars à Naples et dans les différentes places du royaume douze à quinze mille environ. C'était s'exposer que de partager ainsi

[1] Comines, liv. VII.



ses forces, car on mettait en péril le corps d'armée et les garnisons, mais les Français ne faisaient à peu près aucun compte des Italiens. Ils ne craignaient que les trahisons, les vengeances secrètes, quelques coups de stylet ou de poignard. Ils étaient disposés à croire à tous les bruits d'empoisonnements ou d'assassinats prétendus ordonnés par les princes d'Italie; Comines ne pouvait les persuader que les armements de ces princes fussent sérieux. Si l'on revenait, c'était pour ne pas être arrêté par les Impériaux ou les Espagnols; l'irritation était au comble contre ces derniers, qu'on accusait d'avoir violé leur foi.

La marche, qu'on avait jugée rapide à l'aller, fut accélérée au retour. Charles VIII ne fit que traverser Rome. Alexandre VI avait quitté le Vatican, s'était retiré à Orvieto, et se tenait prêt à fuir à Venise. Le roi aurait pu le punir de n'avoir pas observé le traité et d'être entré dans la coalition. Mais il voulait ménager la cour romaine, et il lui remit les deux places fortes qu'il tenait en gage.

Comines, qui le joignit à Sienne, trouva la marche encore trop lente à son gré. Cependant on fut retardé de nouveau par les démêlés de Pise et de Florence, et les sollicitations des Siennois et des Pisans qui voulaient avoir des capitaines français. Charles VIII leur en accorda. Il laissa des garnisons dans plusieurs petits châteaux, au risque de s'affaiblir. Il se flattait de l'espoir que la présence de ces garnisons lui assurerait l'obéissance de la Toscane, et particulièrement de Florence. Il était mécontent des Florentins et de leurs prétentions, mais il les tenait par la crainte d'une restauration des Médicis. Il reçut leur soumission; il consentit même à écouter les remontrances que lui fit Savonarole. Ce dernier ne cessait de le croire conduit par la main de Dieu, mais ajoutait qu'il aurait *en bref un coup de fouet,* pour n'avoir ni réformé l'Église ni empêché ses soldats d'opprimer les Italiens.

A Sarzane, au pied des Apennins, commencèrent les plus grandes difficultés du retour. Un détachement fut envoyé vers Gênes, qui se montrait hostile depuis la défection du duc de Milan. On espérait déterminer dans la ville une conspiration en faveur de la France. Non-seulement elle n'eut pas lieu, mais le détachement français fut maltraité par les troupes de débarquement d'une flotte aragonaise.

A Pontremoli, les Suisses, qui avaient une vengeance à exercer contre les habitants, mirent tout à feu et à sang sans s'inquiéter

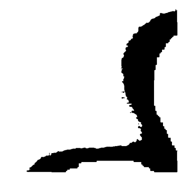
d'aggraver la situation déjà critique de l'armée. Or on était au pied des Apennins, qu'il fallait traverser avec la certitude de rencontrer les troupes de la coalition de l'autre côté.

Les Vénitiens étaient convenus de n'entrer en campagne qu'autant que le duc de Milan serait attaqué. Or les Français, irrités de la trahison de Louis le More, parlaient hautement de lui enlever le duché et de le donner au duc d'Orléans, qui était resté à Asti avec une garnison pour surveiller l'Italie du nord. Ils avaient un parti ou pratiquaient des intelligences dans plusieurs villes du Milanais. Louis le More s'était avancé avec des troupes du côté d'Asti, quelques capitaines français sortirent de la place et s'emparèrent de Novare, qu'une trahison leur livra. Cette occupation de Novare, à laquelle on se borna, car on n'osait se fier aux avis qu'on recevait de Pavie et d'autres villes, compromit la retraite du roi en attirant l'armée vénitienne en Lombardie. Trente-cinq mille hommes environ [1], commandés par le marquis de Mantoue, vinrent occuper la rive droite du Pô et les vallées adjacentes, jusqu'au pied des Apennins. Les quatre cinquièmes étaient composés de troupes vénitiennes ou au service de Venise. Le reste était Milanais. On y comptait aussi quelques soldats allemands, mais en petit nombre, les contingents de Maximilien ne s'avançant qu'avec une lenteur extrême.

Trivulce était un banni de Milan qui s'était mis au service des rois de Naples en haine de Louis le More, et qui maintenant servait Charles VIII. Il conseilla de soulever la population du duché en proclamant le jeune Galéas, fils enfant du malheureux prince dont le roi avait vu l'agonie au château de Pavie. Charles VIII refusa de suivre cet avis, pour ne pas porter atteinte aux droits que le duc d'Orléans prétendait sur Milan.

La plus grande difficulté du passage de l'Apennin consistait dans le transport de l'artillerie. On songea un instant à enclouer les gros canons, mais la proposition en fut vivement repoussée, et le transport tenté à tout hasard. Les Suisses offrirent de s'atteler aux pièces pour racheter leur désobéissance à Pontremoli. Les chemins étaient à peine praticables pour des mulets. Il fallut qu'une partie de l'armée taillât le roc afin de les élargir et de les aplanir. On avait surtout quatorze gros canons

[1] C'est Comines qui donne ce chiffre. Toutefois c'était le chiffre des cadres, et Guichardin constate que les cadres des armées italiennes étaient rarement au complet.



une journée de distance. L'armée courut des dangers continuels, tantôt séparée en deux par une rivière dont les pluies faisaient un torrent, tantôt obligée de passer sous le feu d'une place ennemie. Les hommes d'armes étaient sans argent, las de l'Italie, impatients de revoir la France et d'échapper aux fièvres qui commençaient à les décimer. Comines, toujours chargé de négocier avec les chefs de la coalition, ne recevait aucun ordre et ne savait plus quelle conduite tenir. De toutes parts venaient des nouvelles fâcheuses, de Naples où Montpensier perdait du terrain, de Toscane où les chefs des garnisons françaises se voyaient déjà réduits à vendre leurs châteaux aux Florentins. Enfin on atteignit Asti, où on trouva des vivres, des habillements, des munitions, et le repos nécessaire après des marches si difficiles et si aventurées.

Louis le More et le marquis de Mantoue, abandonnant la poursuite du roi, menèrent les forces de la coalition assiéger Novare. Le duc d'Orléans avait rassemblé dans cette ville jusqu'à sept mille cinq cents hommes, dont une partie arrivés de France nouvellement, mais n'avait pu y réunir les approvisionnements nécessaires pour soutenir un siége de quelque durée. Charles VIII perdit un mois à Asti et à Turin avant de lui porter secours. Il était d'ailleurs obligé de donner du repos à ses troupes et préoccupé d'armer à Gênes une petite flotte pour secourir les châteaux de Naples. Pendant ce temps, des lansquenets allemands arrivèrent au camp de Louis le More; c'était une infanterie nouvellement organisée et qui jouissait d'une grande renommée. Charles VIII, n'ayant pas assez de gens de pied pour soutenir la lutte, se décida, mais un peu tardivement, à envoyer le bailli de Dijon faire en son nom de nouvelles levées chez les Suisses.

Novare fut menacée de la famine : ce danger et le désir où l'on était de part et d'autre d'éviter un nouveau combat, amenèrent à négocier d'une manière plus sérieuse qu'on n'avait fait d'abord. Quinze jours de pourparlers aboutirent à un accord avec le duc de Milan. On commença par signer une trêve; le duc d'Orléans obtint de sortir de la place. Puis on stipula la sortie de la garnison, déjà réduite de deux mille hommes et hors d'état de supporter plus longtemps les privations qu'elle endurait. Elle avait été forcée de manger ses chevaux. Les soldats, malades et défaits, pouvaient à peine se traîner jusqu'à Verceil. Le traité, signé le 10 octobre dans cette dernière ville,

rendit Novare à Louis le More, qui prit l'engagement d'abandonner ses alliés. Comines énumère un certain nombre de conditions qu'on lui imposa, mais qui étaient insignifiantes ou illusoires. Au fond, on était forcé de traiter, parce que l'hiver approchait, qu'on manquait d'argent, et qu'on voulait « *se départir honorablement* ».

Pendant qu'on négociait le traité de Verceil, il arriva tout à coup plus de vingt mille Suisses; jamais il ne s'en était rassemblé à la fois un pareil nombre. On disait que presque tous les hommes valides avaient quitté les montagnes. « Et fallut, dit Comines, défendre l'entrée du pays de Piémont, pour n'en laisser plus passer, ou bien les femmes et les enfans y fussent venus ». Des curés marchaient à la tête de leurs paroisses; un évêque, celui de Sion, les accompagnait. Ils accouraient, attirés par l'appât de la solde et du gain que la France leur offrait en Italie. Comines n'avait jamais vu d'hommes si beaux ni si forts. Mais il n'existait plus de raison de recommencer une guerre terminée et dont on était las. On ne put s'empêcher aussi de se défier de pareils auxiliaires, plus nombreux à eux seuls que le reste de l'armée, et prêts à imposer leurs services. Quelques-uns menaçaient tout haut d'enlever le roi et de le faire marcher à leur tête. Il fallut pour les apaiser et les renvoyer leur promettre trois mois de solde, dont on leur garantit le payement en leur livrant des otages.

Charles VIII repassa les Alpes avec un reste de troupes débandées, mais son arrivée à Lyon fut célébrée par des fêtes et des tournois, et la France ne vit de cette longue promenade militaire que la gloire.

XII. — Comines fut dépêché à Venise et à Milan, qu'il entreprit en vain d'intéresser au maintien d'un gouvernement français à Naples. Les Vénitiens préféraient le rétablissement des princes de la maison d'Aragon, qui inspiraient moins d'appréhensions à l'Italie, et dont ils espéraient obtenir les villes maritimes de la Pouille. Leur amiral Grimani avait débarqué sur la côte de cette province, avant même que Charles VIII eût franchi Capoue. Ils venaient en outre d'y envoyer le marquis de Mantoue, aussitôt après le traité de Verceil et l'abandon de Novare. Ils offrirent, si la France voulait leur reconnaître la possession des villes de la Pouille, de négocier un arrangement par lequel Ferdinand d'Aragon, redevenu maître de Naples,



aurait fait hommage à Charles VIII, et ils s'engagèrent à obtenir pour cet accord l'adhésion du Pape. La paix rétablie de cette manière, on eût fait une ligue générale contre les Turcs. Mais Comines n'avait pas de pouvoirs pour traiter sur cette base, et cet abandon déguisé du royaume de Naples eût été jugé injurieux en France. Il ne put donc rien obtenir. Il ne fut pas beaucoup plus heureux auprès du duc de Milan, qui trouvait des prétextes pour ne pas exécuter les clauses accessoires du traité de Verceil.

Dans la réalité, le royaume de Naples était déjà à demi perdu. Dès que les habitants avaient appris la conclusion de la ligue, dès qu'ils avaient vu Charles VIII se retirer avec une moitié de ses troupes et les flottes de Venise et de l'Aragon approcher de leurs côtes, ils s'étaient agités et avaient manifesté des sentiments hostiles. Quelques jours après le départ du roi, le fameux Gonzalve de Cordoue, un des vainqueurs de Grenade, débarqua dans la Calabre avec Ferdinand II, la souleva et y occupa Reggio et Seminara. D'Aubigny, nommé par Charles VIII connétable de Naples, les battit près de Seminara et les obligea, le prince à se rembarquer, Gonzalve à s'enfermer dans Reggio. Mais au mois de juillet Ferdinand fit une seconde tentative sous les murs mêmes de la capitale, dont une insurrection populaire lui ouvrit les portes. Le vice-roi Montpensier, qui avait fait la faute de sortir de la ville, ne put y rentrer et ne garda plus que les châteaux. Aussitôt le parti aragonais releva la tête de tous côtés; la bannière française fut abattue dans la plupart des villes et remplacée par celle d'Aragon. Les Colonna passèrent à l'ennemi; beaucoup d'Italiens auxiliaires suivirent leur exemple. Le vice-roi se défendit dans le château de Naples, mais ne fut pas secouru; la flottille équipée à Gênes par Charles VIII ne put arriver jusqu'à lui. Il fut mal secondé par les capitaines des autres garnisons, qui manquaient eux-mêmes de troupes et d'argent. Il finit par être dans l'obligation de se retirer, après avoir perdu une partie de ses soldats, et les châteaux capitulèrent après sa sortie (octobre 1495). Ferdinand recouvra sa couronne, aux acclamations des Napolitains.

Montpensier réunit les principaux détachements français et alla tenir la campagne dans la Pouille, dont ses lieutenants occupaient encore toutes les places. Ferdinand l'y suivit et y fut joint par les troupes vénitiennes du marquis de Mantoue. Les Vénitiens, non contents d'envoyer des auxiliaires à la

maison d'Aragon, lui avancèrent l'argent dont elle avait besoin, et se firent donner en nantissement les villes maritimes de la Pouille. On s'observa pendant une partie de l'année 1496. Malheureusement les Français et leurs alliés continuaient de ne recevoir ni argent ni renforts. Les Suisses désertaient faute de paye. Charles VIII ne trouva que quarante mille ducats à leur envoyer quand déjà tout était perdu. La France négligea de profiter des divisions qui éclataient dans toutes les parties de l'Italie; elle aurait pu s'attacher quelques-uns des petits princes ou des condottieri, elle n'en fit rien. Montpensier dut s'enfermer dans la petite ville d'Atella, où il se vit bloquer par Ferdinand et Gonzalve. Comme il avait les communications et les vivres coupés, il capitula le 21 juillet 1496. Il livra son artillerie, promit l'abandon des dernières places françaises, et n'obtint qu'à cette condition la liberté de se retirer lui et ses alliés italiens, avec une amnistie pour les Napolitains qui avaient servi la France. Les soldats étaient réduits à l'état le plus misérable; le dénûment et un été fiévreux achevèrent de les décimer; il continua d'en perdre beaucoup avant de pouvoir les rembarquer.

Venose et Tarente, que ses lieutenants défendaient encore, se rendirent à la suite de cette capitulation. Le commandant de Gaëte continua de tenir un certain temps, et déclara qu'il voulait attendre les ordres du roi. Plusieurs capitaines ne crurent pouvoir sauver leur honneur qu'en se mettant à la tête de leurs compagnies et en se frayant un passage la lance au poing. Louis d'Ars et Guillaume de Villeneuve traversèrent ainsi toute l'Italie et rentrèrent en France, où on les accueillit avec admiration. La retraite de Louis d'Ars fut considérée longtemps comme un des beaux faits d'armes de notre histoire. La première guerre d'Italie a été la croisade de ce siècle. Ses souvenirs devaient rester longtemps nationaux et populaires. La tradition ne tarda pas à faire du jeune roi qui l'avait entreprise le modèle de la chevalerie, et de ses premiers héros, de la Trémouille qui commandait les Suisses aux Apennins, de Bayard qui combattait à Fornoue, des héros de légende et d'épopée.

Ce qui devait aussi perpétuer ces souvenirs, c'est que les hommes d'armes rapportaient avec eux les dépouilles de la Péninsule. C'étaient des étoffes, des tableaux, des meubles, qui servirent à orner les châteaux et qui excitaient encore l'admiration

de Brantôme à la fin du siècle suivant. Charles VIII ramena d'Italie des peintres et des architectes, premiers ouvriers de la renaissance des arts dans la France, qui était uniquement couverte de monuments gothiques. Il enleva même des palais et des châteaux de Naples des bronzes, des marbres et des antiques; mais les vaisseaux qui portaient ces objets précieux tombèrent aux mains de marins génois et aragonais.

XIII. — L'année 1496 se passa pour la France dans une inaction complète, comme si elle eût eu à se reposer d'une entreprise qui avait étonné l'Europe. Le roi reprit sa vie de plaisirs accoutumés. L'insouciance même qu'il montra pour les troupes laissées dans le royaume de Naples en présence d'ennemis qui n'étaient ni redoutables ni nombreux, justifia le reproche de légèreté depuis longtemps dirigé contre lui.

Ce n'était pas que les projets sur l'Italie fussent abandonnés. Tout le monde était d'accord sur un point, à savoir que l'honneur du pays y était engagé. Pendant deux ans on ne s'occupa que de les remanier et d'en former de nouveaux. Les derniers revers n'avaient pas fait oublier la facilité des premiers succès; on espérait profiter de l'expérience acquise et de circonstances qui étaient loin d'être toutes défavorables.

La coalition de 1495 s'était dissoute peu à peu. Louis le More s'était séparé de ses alliés par le traité de Verceil. Venise avait agi uniquement dans ses propres intérêts, en défendant l'équilibre italien et en occupant les villes maritimes de la Pouille. Rome gardait sa réserve ordinaire. L'empereur Maximilien n'avait pris à la guerre qu'une part indirecte. C'était le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, qui pouvait justement attribuer à sa diplomatie et à ses armes le rétablissement des princes napolitains de la maison d'Aragon. Les Français l'accusèrent avec raison de les avoir trompés et trahis.

Pendant que la coalition se détruisait elle-même, les États italiens, loin de profiter de la leçon qu'ils avaient reçue, retombaient dans leurs divisions ordinaires. Ils en voulaient tous au duc de Milan, qui les avait trahis deux fois, la première en appelant Charles VIII dans la Péninsule, et la seconde en signant le traité de Verceil. On ne lui en voulait pas moins en France, car on l'accusait d'avoir, en signant ce traité, joué Comines et les négociateurs français, et pris pour recouvrer Novare des engagements qu'il n'avait pas tenus. On comptait

toujours sur la faction milanaise qu'on savait attachée au duc d'Orléans.

On résolut donc de former une coalition d'États italiens contre Louis le More. Il était facile d'armer les petits princes, les condottieri, les capitaines, qui offraient leurs services à la France. On pouvait disposer du marquis de Ferrare, des Bentivoglio, des Orsini. Les Florentins, qui craignaient le retour de Pierre de Médicis et voulaient le conjurer à tout prix de peur des proscriptions, montrèrent un grand zèle pour la réalisation de ce plan. Ils ne cessèrent de solliciter Charles VIII en faveur d'une nouvelle expédition d'Italie, dont ils représentèrent le succès comme assuré. Ils la désiraient avec une telle ardeur, que leurs ambassadeurs ne pouvaient concevoir les hésitations de la cour de France [1]. Les ducs d'Orléans et de Bourbon entrèrent dans ces vues. En effet, dit Comines, « le duché de Milan gagné, le royaume de Naples se recouvroit de soi-même ». Le roi de Naples Ferdinand, mort peu de temps après la capitulation d'Atella, avait été remplacé par son oncle Frédéric, et le nouveau prince était fort géné vis-à-vis des Vénitiens et du roi d'Espagne, qui ayant prêté de l'argent et fourni des troupes pour le rétablissement de sa maison, détenaient, au moins à titre de gages, les premiers, les villes maritimes de la Pouille, le second, celles de la Calabre.

Le plan formé à la cour de France devait recevoir son exécution sous le règne suivant. Pour lors cette exécution fut différée par divers motifs; d'abord, au dire des Italiens, par la légèreté du roi et son amour des plaisirs, ensuite par l'état des finances et la lenteur inévitable des nouveaux apprêts. On sentait aussi la nécessité de mieux s'assurer des dispositions de l'étranger. Une dernière raison, la plus sérieuse, fut la santé de Charles VIII qui inspirait des inquiétudes. Le duc d'Orléans contribua lui-même à ces délais, comme en prévision de la fin prochaine du jeune roi, dont il demeurait l'unique héritier; car les trois enfants que Charles VIII avait eus d'Anne de Bretagne étaient morts successivement dès le berceau.

Louis le Maure, menacé par les États italiens et par la France, ne paraît pas avoir cru le danger bien grand. Jusque-là il avait toujours tiré profit de ses alliances, même les plus périlleuses. Il s'était également servi de l'alliance française en 1494, et de

[1] Desjardins, t. Ier, *sub finem.*



celle de la ligue en 1495. Suivant Guichardin, il se regardait comme *l'enfant chéri de la fortune* et l'arbitre de la Péninsule. Il chercha maintenant un autre appui, celui de Maximilien. L'Empereur descendit en Italie, y tint une diète, et, sous prétexte de la pacifier, prétendit y faire revivre les anciens droits de l'Empire (fin de 1496).

La France entreprit de le détacher de l'alliance du duc de Milan, et même de l'intéresser au succès de la politique française. Des négociations semblables furent entamées avec Ferdinand le Catholique. Quelques hostilités insignifiantes avaient continué sur la frontière du Roussillon. Une trêve fut signée en 1497, et suivie de pourparlers destinés à préparer une action commune de la France et de l'Espagne en Italie. Pendant ce temps on formait de nouveaux corps, tels que les cent suisses et des compagnies d'estradiots, à l'imitation de ceux de Venise. On favorisait aussi sous main les conspirations des capitaines italiens contre Savone, Gênes et Milan.

Ainsi l'on se préparait à recommencer la conquête de Naples, et à réparer les fautes commises dans la première expédition. Cependant le roi, dont la direction d'esprit semblait changée par l'altération visible de sa santé, s'occupait aussi d'autres projets. Il songeait, comme Louis XI avait fait dans ses derniers jours, à entreprendre des réformes intérieures. « Il avoit mis « son imagination de vouloir vivre selon les commandemens de « Dieu, et mettre la justice en bon ordre et l'Église, et aussi de « ranger ses finances. » Il voulait réduire les tailles, qui avaient doublé depuis les états de 1484. « Il mettoit grand'peine à « réformer les abus de l'ordre de Saint-Benoît et d'autres reli- « gions. Il approchoit de luy bonnes gens de religion, et les « oyoit parler. Il avoit bon vouloir, s'il eût pu, qu'un évesque « n'eust tenu que son évêché, s'il n'eust esté cardinal, et cestuy- « là deux, et qu'ils se fussent allés tenir sur leurs bénéfices; « mais il eût eu bien à faire à ranger les gens d'Église. Il fit de « grandes aumosnes aux mendians... Il avoit mis sus une « audience publique, où il escoutoit tout le monde et par espé- « cial les pauvres, et faisoit de bonnes expéditions. »

Entre autres ordonnances émanées de lui, on cite celle par laquelle fut institué le *grand conseil*, c'est-à-dire la section du conseil du roi chargée des affaires judiciaires dont la connaissance était spécialement réservée au prince.

Le 7 avril 1498, Charles VIII se frappa le front en traver-

sant une galerie basse du château d'Amboise pour voir jouer à la paume dans les fossés. Quelques instants après, il tomba et perdit l'usage de la parole. Il expira le soir même au milieu de la cour consternée. En lui s'éteignit la première branche directe des Valois. La couronne passait à la branche d'Orléans. Louis XII accourut du château de Blois et fut proclamé immédiatement.

LIVRE DIX-NEUVIÈME

LOUIS XII.

I. — Louis XII avait trente-six ans. Il était le représentant d'une branche nouvelle que trois générations éloignaient du trône. Il y monta cependant sans aucune opposition, et il prévint habilement celle qui aurait pu se former. Son premier acte fut de mander près de lui et de confirmer dans tous ses états et offices la Trémouille, son ennemi et son vainqueur au combat de Saint-Aubin-du-Cormier. Les historiens lui ont fait dire à cette occasion ce mot célèbre : « Le roi de France ne venge pas les injures du duc d'Orléans. » Il trouva la cour exempte de ces divisions qui l'avaient troublée longtemps, et il sut y maintenir un bon accord et une harmonie dont les exemples sont rares sous les autres règnes. Un seul des princes lui inspirait de l'ombrage, c'était le duc de Bourbon. Il n'hésita pas à lui faire de grands avantages pour le gagner ; il lui permit de transmettre à sa fille, son unique héritière, les fiefs masculins de sa maison.

La mort de Charles VIII remettait en question l'union de la Bretagne à la monarchie. La reine Anne reprenait le gouvernement de son duché. C'était là un malheur politique ; la première pensée de Louis XII fut de le réparer. Il obtint d'elle, après quatre mois de veuvage, la promesse d'un nouveau mariage, à peu près aux mêmes conditions qu'elle avait épousé Charles VIII [1]. Les historiens postérieurs ont forgé à ce propos des détails romanesques entièrement faux. La politique seule fit cette union. On convoqua les états de Bretagne, et ils exprimèrent le vœu, alors général, qu'il fallait prévenir une sorte de démembrement de la France. D'ailleurs, le traité de Rennes de 1491 avait tranché d'avance la difficulté présente, en stipulant qu'en cas de prédécès de Charles VIII, Anne n'épouserait que son successeur. Cette clause, que les Bretons avaient insérée au traité par fierté autant que par prévision, trouvait maintenant son application naturelle.

[1] Ce n'était pas une incorporation définitive, car la Bretagne devait appartenir au second et non à l'aîné des enfants d'Anne de Bretagne ; mais c'était un acheminement réel à l'union.

Il existait, il est vrai, un obstacle. Louis XII était marié à une fille de Louis XI, Jeanne de France, princesse laide et contrefaite, qu'il n'avait jamais beaucoup aimée. Il fallait qu'il obtînt d'en être séparé légitimement. La séparation fut demandée à la cour de Rome, qui l'accorda, en ayant soin de se faire payer ce service.

Louis XII prit à son avénement les titres de roi de France, roi des Deux-Siciles et duc de Milan, déclarant ainsi qu'il n'abandonnait aucune des vues de Charles VIII sur l'Italie. Il héritait des prétentions de son prédécesseur sur Naples, et il y joignait les siennes propres sur Milan. Il revendiquait le duché de Milan du chef de Valentine Visconti, son aïeule. Son père et lui avaient toujours traité les Sforza d'usurpateurs et réservé les droits de leur propre maison, quoique ni Louis XI ni Charles VIII n'eussent voulu reconnaître ces droits publiquement. Les Sforza les contestaient, en soutenant que le duché de Milan n'était pas transmissible par les femmes, et s'appuyaient sur l'élection populaire, confirmée par l'investiture impériale.

Indépendamment des titres personnels du roi sur le Milanais, la France avait une raison de faire la guerre à Louis le More. Elle lui reprochait depuis deux ans l'inexécution du traité de Verceil, et lui adressait des menaces auxquelles il demeurait insensible. Ces menaces paraissaient d'autant plus faciles à exécuter que Rome et Venise s'associaient par des raisons différentes à la politique française.

Alexandre VI, qui aspirait à élever la maison des Borgia au rang des maisons souveraines de l'Italie, avait demandé pour l'aîné de ses fils, le duc de Gandia, la main d'une princesse napolitaine, et avait éprouvé un refus. Il se rapprocha de la France, dans l'espérance d'obtenir d'elle une autre princesse aragonaise de la maison de Naples, qui se trouvait à la cour de Louis XII, ou à défaut de celle-ci, une princesse française. Il marchanda cette alliance, au prix de la bulle que Louis XII sollicitait, et qui devait annuler le mariage du roi et de Jeanne de France.

Pendant ces négociations, le duc de Gandia fut assassiné, très-probablement par l'ordre de son frère César Borgia, alors revêtu de la pourpre romaine. Alexandre VI arrêta, dès qu'il soupçonna la vérité, les poursuites rigoureuses qu'il avait ordonnées d'abord contre les meurtriers. César, devenu l'aîné des Borgia, quitta la pourpre, se fit relever de vœux qui lui avaient

été imposés, et succédant à l'ambition de son frère, se rendit en France, où il poursuivit pour son propre compte les négociations matrimoniales déjà entamées. Il apporta le chapeau de cardinal à Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, devenu le principal ministre du roi après avoir été longtemps le conseiller et le favori du duc d'Orléans.

Une assemblée d'évêques désignés par le Pape était déjà réunie pour prendre connaissance des motifs de la rupture entre Louis XII et Jeanne de France. Quoique la raison en fût toute politique, on allégua la parenté, la contrainte et d'autres prétextes plus ou moins spécieux. On voulut obtenir le consentement de Jeanne, et on l'obtint. Elle se retira dans un monastère, à Bourges, moyennant une pension et la concession du Berry à titre d'apanage. Le 17 décembre 1498, les évêques annulèrent le premier mariage du roi, et le 7 janvier suivant il épousa la Bretagne dans la personne de la reine Anne. Pour reconnaître le service que le Pape lui avait rendu et payer le prix du marché, Louis XII donna à César Borgia le titre de duc de Valentinois, vingt-huit mille livres de rente et le commandement de cent lances. César épousa peu après la fille de Jean d'Albret, dont la maison se rattachait à celle de France par les femmes.

La séparation, ou comme tous les auteurs disent, le divorce de Louis XII et de Jeanne de France, était un acte commandé par la politique, et comme tel généralement désiré. D'autres exemples du même genre et du même temps semblent aussi prouver que la cour de Rome cassait alors les mariages des princes avec beaucoup plus de facilité qu'aujourd'hui[1]. Cependant la conscience publique, on doit le remarquer à son honneur, ne fut pas unanimement rassurée par la décision du tribunal ecclésiastique. L'université de Paris s'éleva contre la décision du concile. « Si ce fut bien fait ou mal fait, dit l'auteur de la *Vie de Bayard,* Dieu est tout seul qui le connaît. »

Louis XII avait encore, en comblant César Borgia de ses faveurs, un autre but : il voulait gagner la cour de Rome à ses vues sur l'Italie, et la chose était facile ; car Alexandre VI n'avait qu'une pensée à laquelle il sacrifiait tout, celle de donner aux Borgia un grand établissement princier dans la Péninsule, et comme il était rebuté par l'Espagne, il cherchait à réaliser

[1] Le pontificat de Jules II en fournit plusieurs exemples.

son ambition au moyen de la France. Les Vénitiens se laissèrent aussi gagner, malgré leur circonspection habituelle. Ils avaient de grands démêlés avec Louis le More, et ils étaient arrivés à une rupture presque complète. Le roi, mettant ces dispositions à profit, leur offrit Crémone et la Ghiara d'Adda, s'il obtenait leur concours pour occuper le Milanais. Le sénat accepta l'offre, et signa en secret, avec la France, au mois de février 1499, un traité qui ne tarda pas à être rendu public.

Louis XII négocia avec toutes les puissances, italiennes ou autres, qui pouvaient mettre obstacle à ses projets sur Milan. Dès les premiers mois de son règne, il avait renouvelé le traité d'Étaples avec l'Angleterre. Il devait craindre l'Espagne, qui avait fait échouer l'expédition de Charles VIII et dont les deux envoyés à Rome et à Venise, les frères de la Vega, ne cessaient de combattre ouvertement sa politique. Quoiqu'il ne pût faire aucun fond sur les rois catholiques, il signa avec eux un traité auquel ils se prêtèrent, parce qu'ils redoutaient une guerre avec le Portugal, et dont le principal objet fut de garantir sa frontière. On obtint enfin une prolongation de la trêve conclue avec l'empereur Maximilien et son fils Philippe le Beau, duc de Bourgogne. Maximilien, bien que suzerain de Louis le More, à qui il avait donné l'investiture et dont il avait épousé la nièce, n'entreprit rien pour le défendre. Il avait aussi des démêlés avec lui; et comme l'étendue de ses États appelait continuellement ses armes d'un côté différent, il était alors obligé de consacrer toutes ses forces à une guerre contre les Suisses.

Ainsi Louis le More ne trouva d'appui nulle part. Il avait mécontenté tous ses voisins par sa versatilité et sa mauvaise foi. Comme il n'avait cessé de tromper tout le monde, tout le monde l'abandonna. Son bouffon disait plaisamment qu'il avait voulu avoir les Vénitiens pour pourvoyeurs, Charles VIII pour capitaine, et l'Empereur pour courrier[1]. Frédéric de Naples, le seul allié qu'un intérêt commun dût lui conserver fidèle, ne lui prêta aucun secours effectif. Le duc de Ferrare, quoique son beau-père, garda la neutralité. Les petits États italiens, Mantoue, Montferrat, suivirent cet exemple. Les Florentins firent de même, par faiblesse plus que par prudence; mais ils étaient ses ennemis déclarés, et c'étaient eux qui s'étaient montrés les plus ardents à solliciter les armes de la France contre lui. Il

[1] Machiavel, *Fragments historiques.*



fut réduit à rechercher l'appui du sultan, le dernier recours des princes italiens aux abois. Bajazet II se contenta de lui promettre d'occuper les Vénitiens par une attaque sur le Frioul.

Cependant, après avoir commis faute sur faute et imprudence sur imprudence, il attendit les Français avec un calme inexplicable, se confiant moins, ce semble, à ses forces qui étaient peu nombreuses et composées en partie de mercenaires, qu'à la richesse de son trésor et à celle de ses États, qu'il accablait d'impôts.

II. — Louis XII avait inauguré son règne par une diminution des tailles et la remise du droit de joyeux avénement. Il voulut, avant de partir pour l'Italie, mettre dans la gestion des finances plus d'économie et de régularité. Le payement des troupes et celui des créanciers de l'État ne subirent sous son règne aucun des délais si ordinaires sous les règnes précédents.

Il fit aussi des réformes administratives, ou plutôt il mit à exécution celles qu'avait préparées le chancelier Guy de Rochefort, ancien président au parlement de Bourgogne[1]. C'était à Guy de Rochefort qu'on devait l'institution du grand conseil, sorte de cour supérieure ou souveraine, avec une juridiction d'exception. Le conseil du roi avait toujours renfermé une section spéciale chargée des affaires judiciaires. Cette section devint un conseil à part avec des attributions plus étendues et mieux déterminées. Elle eut à juger les affaires évoquées par le roi et les conflits de juridiction.

Guy de Rochefort entreprit aussi de faire constater et réformer par des commissaires royaux les coutumes de chaque bailliage, dont la publication devait être confiée aux soins des parlements. Ce fut un immense travail, d'une importance égale pour la justice à celle qu'avait eue autrefois la rédaction des chartes de communes pour le système municipal. Un de ses résultats les plus intéressants, au point de vue de l'histoire, fut de régler l'exercice des droits que les seigneurs avaient conservés. La pensée de cette révision remontait au moins au règne de Charles VII; car on la trouve exprimée dans l'ordonnance de Montils-lez-Tours de 1454; mais elle ne reçut d'exécution que sous Louis XII. La coutume de Paris, la plus importante de toutes, fut publiée en 1510.

[1] Il avait été nommé chancelier en 1497. Son frère Guillaume de Rochefort, chancelier avant lui, était mort en 1492.

Les règles de l'administration judiciaire furent renouvelées par une grande ordonnance en cent soixante-deux articles, publiée à Blois au mois de mars 1499, à la suite d'une assemblée de notables. La condition des grades fut déclarée obligatoire pour les bénéfices ecclésiastiques et pour les offices judiciaires sans exception. En vertu de ce principe, les baillis et les prévôts furent tenus, comme les seigneurs particuliers, de déléguer à des lieutenants ou juges gradués les fonctions judiciaires dont ils étaient investis.

Comme le duché de Bourgogne, récemment uni à la couronne, demanda la confirmation de ses priviléges, et celui de Bretagne la reconnaissance de ses libertés, il devint difficile de traiter moins favorablement les provinces qui n'avaient pas obtenu les mêmes avantages à l'époque plus ancienne de leur réunion. Louis XII érigea par ce motif l'Échiquier de Rouen en un parlement permanent et souverain pour la Normandie (1499). Deux ans après, il créa le parlement d'Aix pour la Provence et ses dépendances.

Ces mesures d'un gouvernement actif, économe, préoccupé de la justice et de la bonne administration, ont contribué naturellement à populariser le roi et ses ministres, Rochefort et Georges d'Amboise. Louis XII eut encore le soin d'insérer dans tous ses traités avec les États étrangers, l'Angleterre, l'Espagne ou Venise, des clauses protectrices du commerce français. Il signa ou renouvela dès ce même temps des traités de commerce particuliers avec les royaumes du Nord.

III. — Lyon fut désigné pour le quartier général des troupes. Vingt-trois mille hommes durent s'y réunir, répartis en trois divisions, dont les commandements furent donnés aux comtes de Ligny et d'Aubigny, et à Jean-Jacques Trivulce. On y compta environ dix mille chevaux; les Suisses étaient au nombre de cinq mille; le reste était composé de fantassins ou piétons, Gascons pour la plupart, la Gascogne ayant alors la renommée de fournir les meilleurs gens de pied. Trivulce, établi à Asti, attendait l'armée dans le Montferrat. On promit au duc de Savoie de lui détacher de l'État de Milan une quantité de terres valant vingt mille livres de rente, moyennant quoi il ouvrit le passage aux troupes françaises. Les petits châteaux d'Arazzo et d'Annone, à l'entrée du Milanais, furent enlevés rapidement par l'artillerie, et leurs défenseurs passés au fil de

l'épée. Les troupes milanaises, postées à Alexandrie sous les ordres de Galéas de San-Severino, demeurèrent immobiles, et se débandèrent aussitôt après la perte des deux châteaux. Les Français, devenus maîtres d'Alexandrie sans coup férir, reçurent la soumission que Pavie et les autres villes s'empressèrent de leur apporter. Trivulce entra à Milan vingt jours après l'ouverture de la campagne. Louis le More s'enfuit dans le Tyrol, avec son trésor, l'espérance de louer des Suisses et celle d'armer l'Empereur en sa faveur. Il comptait sur la résistance du château de Milan, où il laissait une garnison; mais le gouverneur se rendit aux Français après un siége de douze jours. Gênes traita avec la même facilité.

Louis XII croyait arriver en Italie pour combattre, il n'y arriva que pour triompher. Le 2 octobre, il fit à Milan une entrée magnifique, revêtu de l'habit des ducs; la population se pressa au-devant de lui et l'accueillit joyeusement. Il promit de diminuer les impôts, arma des chevaliers et nomma un parlement pour l'administration de la justice. Ce parlement, composé de membres des deux conseils ducaux, c'est-à-dire des principaux personnages du pays, fut investi du droit qu'avaient les parlements de France de confirmer ou de rejeter les ordonnances royales. Ces mesures furent bien reçues et rendirent les Français populaires.

Maître de Milan, Louis XII devenait l'arbitre de l'Italie. Il commença par tenir ses engagements envers ses alliés; il donna au duc de Savoie et aux Vénitiens les districts qu'il leur avait promis; ces concessions eurent le malheur d'exciter les plaintes des Milanais, car ils y virent un démembrement de leur seigneurie. Il traita ensuite avec hauteur les princes et les États qui étaient demeurés neutres. Cependant, comme il songeait dès lors à reconquérir Naples et qu'il avait besoin de s'assurer un passage libre par le centre de la Péninsule, il conclut facilement des arrangements avec eux, surtout avec les Florentins.

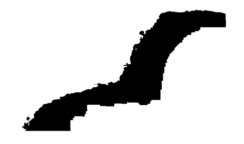
Restait à satisfaire le Pape, qui avait contribué au succès de la politique française. César Borgia réclama l'appui que la France lui avait promis pour l'accomplissement de ses projets sur la Romagne. Les seigneurs de ce pays, investis du titre de *vicaires* du saint-siége, étaient indépendants de fait. Ils vivaient du métier de *condottieri*, et se mettaient à la solde de toutes les puissances italiennes, sans tenir compte de leur sujétion au gouvernement romain; plusieurs d'entre eux avaient même

porté les armes contre ce gouvernement. Le duc de Valentinois, voulant rétablir l'autorité pontificale dans la Romagne, l'entreprit assisté d'Yves d'Alègre, qui lui amena trois cents lances françaises (environ deux mille chevaux) et quatre mille Suisses. Il enleva Imola, prit Forli malgré une vive résistance, et passa l'hiver au siége de Faenza.

IV. — Mais il eût fallu assurer la conquête de la Lombardie. Or, par l'imprudence des Français et par la mobilité des Italiens, les choses se passèrent à Milan exactement comme elles s'étaient passées à Naples quatre ans plus tôt. Dès que le roi fut parti, les Milanais, qui avaient des sujets de mécontentement et ne voyaient pas leurs espérances se réaliser, témoignèrent une certaine hostilité. L'éloignement du jeune Jean Galéas, emmené en France pour qu'il n'y eût plus de Sforza dans le duché, servit aux ennemis de la France pour agiter le pays. Trivulce, nommé gouverneur de Milan, exaspéra les esprits par la partialité qu'il montra pour les anciens bannis rentrés avec lui. Il eut l'inhabileté ou le malheur de ressusciter les haines de parti, et il acheva de se rendre odieux en ordonnant des exécutions capitales.

Louis le More se tenait à proximité dans le Tyrol, surveillant ce retour de l'opinion et agissant par des émissaires secrets. Il n'avait pu entraîner l'Empereur dans une guerre contre la France; mais comme Maximilien venait de traiter avec les Suisses, il se composa une armée avec les soldats licenciés et sans emploi de l'armée impériale, huit mille Suisses et cinq cents gens d'armes francs-comtois, et prit à sa solde quelques corps de lansquenets allemands. Ces troupes réunies, il parut inopinément sur les bords du lac de Côme au mois de février 1500, et surprit Trivulce. Ce dernier rappela Yves d'Alègre en toute hâte, mais n'ayant pas de forces suffisantes pour combattre Louis le More et contenir l'effervescence du pays, il évacua Milan, sauf le château, où il laissa une garnison. Les Français se replièrent sur Mortara et s'y concentrèrent, en attendant le moment de reprendre l'offensive. Yves d'Alègre, Louis d'Ars, Ligny, et les autres capitaines détachés du gros de l'armée, le rejoignirent en abandonnant les postes avancés qu'ils occupaient. Les Vénitiens gardèrent de leur côté Lodi et Plaisance.

Louis le More rentra à Milan trois jours après le départ de Trivulce, accompagné de son frère le cardinal Ascagne et des



quelques seigneurs fidèles qui l'avaient suivi dans son exil. Reconnu par la plupart des villes du duché, il s'empressa de faire un appel aux États voisins, d'ailleurs sans grands succès, ceux-ci conservant leurs anciennes défiances contre lui et se souciant peu de s'engager dans une entreprise dont l'issue demeurait au moins incertaine.

Dès que Louis XII fut informé de ces événements, il ordonna un emprunt de guerre, fit partir cinq cents lances sous les ordres de la Trémouille pour renforcer l'armée française, et envoya le bailli de Dijon, Antoine de Bessey, enrôler quelques milliers de Suisses. Enfin Georges d'Amboise passa les Alpes pour diriger lui-même et sur les lieux les affaires italiennes.

Louis le More, ayant grossi ses troupes de quelques bandes de condottieri, assiégea Novare que défendait Yves d'Alègre. Il occupa la ville, mais ne put enlever le château. Il marcha ensuite sur Mortara, où se trouvaient Trivulce et Ligny. La mésintelligence qui régnait entre ces deux chefs aurait pu être fatale si la Trémouille n'était arrivé avec sa division et n'avait pris le commandement supérieur. L'armée se renforça bientôt de bataillons suisses et de nombreux volontaires de la noblesse. Les gentilshommes de la cour, croyant qu'on livrerait une bataille, quittèrent Lyon précipitamment, et une foule d'hommes d'armes les suivirent pour *prendre part à la fête*.

La Suisse était devenue un grand marché d'hommes. Les enrôlements s'y faisaient par l'intermédiaire de la diète; on traitait avec les magistrats des cantons, qui mettaient eux-mêmes à prix les services de leurs sujets. Ces services étaient comme à l'encan et se payaient à un prix d'autant plus élevé que les princes voisins mettaient surenchère sur surenchère. Les offres continuelles de la France, de l'Allemagne et de l'Italie faisaient affluer l'argent dans un pays jusque-là fort pauvre, et la guerre devenait un métier lucratif pour les gens des treize cantons. Malheureusement les Suisses eurent le sort de toutes les troupes mercenaires. Indifférents aux causes pour lesquelles ils vendaient leur sang, ils gâtèrent peu à peu les qualités natives qui avaient fait d'eux la plus solide infanterie de l'Europe. Leur discipline s'altéra; leurs exigences, leur brutalité, leur goût du pillage, les rendirent incommodes aux princes qui se servaient d'eux et firent de leur apparition un fléau pour l'Italie.

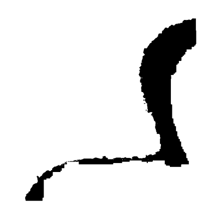
Les Suisses de l'armée française se trouvèrent en présence d'autres Suisses qui s'étaient mis au service de Louis le More,

mais qui avaient traité sans l'agrément de la diète. La diète défendit aux uns et aux autres de se battre contre des compatriotes. D'inévitables relations s'établirent alors entre les deux camps, ou du moins entre les Suisses des deux partis, qui fraternisèrent, sans toutefois abandonner leurs drapeaux, pour ne pas perdre leur solde et les autres avantages stipulés dans leurs engagements.

La Trémouille, fort du traité que le bailli de Dijon avait signé avec la France au nom de la diète, crut pouvoir tirer parti de cette situation, et attaqua les troupes italiennes. Louis le More voulut résister. Les Suisses qui étaient à la solde demandèrent à être payés sur-le-champ et refusèrent de combattre. Ce refus causa une panique dans le reste de son armée, où la plupart des corps se débandèrent. Les officiers suisses voulurent obliger le duc à traiter. Ne pouvant l'y décider, ils entrèrent directement en négociation avec les généraux français, et demandèrent pour l'armée entière la retraite libre, à la seule condition de poser les armes. La Trémouille ne voulut l'accorder que pour les Suisses, les Francs-Comtois et les Allemands. Il excepta les Italiens, qu'il prétendait traiter en rebelles, et les estradiots, dont il tenait à punir les cruautés. Les Suisses, les Francs-Comtois, les lansquenets acceptèrent la convention et consentirent à défiler sans armes au milieu des troupes françaises. Les Milanais et les estradiots essayèrent d'échapper; on se mit à leur poursuite et il en périt un grand nombre. Louis le More prit un déguisement pour se retirer avec les officiers suisses qui, ayant garanti sa sûreté et sa liberté personnelles, voulurent protéger sa retraite; mais un soldat le trahit et le livra aux Français. Il fut envoyé à Lyon, où Louis XII se trouvait alors, et où on le donna en spectacle à la curiosité populaire. On le mena ensuite au château de Loches, où il vécut dix ans dans une sorte de prison.

Son frère le cardinal Ascagne et les autres membres de sa famille tombèrent quelques jours après aux mains des Français et furent également envoyés en France.

Le cardinal d'Amboise se rendit à Milan. Les Milanais crièrent merci et envoyèrent une députation à sa rencontre pour solliciter leur grâce. Il n'en ordonna pas moins l'exécution des principaux auteurs du soulèvement, et exigea que la ville se rachetât pour trois cent mille écus. A ce prix il garantit le respect des personnes et des propriétés. Comme Trivulce avait



suscité contre lui des haines trop violentes, ce furent Chaumont d'Amboise, neveu du cardinal, et d'Aubigny, qui furent chargés du gouvernement du Milanais en qualité de lieutenants généraux.

Les Suisses de l'armée française ne tardèrent pas à être licenciés, et reprirent la route de leurs montagnes sur les pas de leurs compatriotes. Une difficulté s'éleva au sujet du payement de la solde. Ceux du Tessin se prétendirent lésés, et en se retirant ils s'emparèrent à titre d'indemnité ou de gage de la petite place milanaise de Bellinzona sur le lac Majeur. Elle resta depuis lors en leur pouvoir; Louis XII la leur abandonna trois ans après par traité avec celles de Palanza et de Riviera.

Les Français ne voulurent pas rentrer à Milan sans témoigner leur mécontentement aux États italiens qui les avaient abandonnés, et leur gratitude à ceux qui les avaient soutenus. Quelques petits princes des Apennins, les Gonzague, les Bentivoglio, avaient plus ou moins aidé Louis le More; on leur enleva une partie de leurs places, et on leur imposa des contributions de guerre qui servirent à payer les frais de cette seconde conquête.

On assista au contraire dans plusieurs entreprises les Florentins et César Borgia, qui avaient exécuté fidèlement les derniers traités.

Les Florentins n'avaient depuis six ans qu'une pensée, celle de reprendre Pise qui leur avait appartenu près d'un siècle, et qui avait profité du passage de Charles VIII pour recouvrer sa liberté. La cour de France était assaillie de sollicitations de la part des deux villes rivales qui demandaient également à être soutenues, l'une pour rentrer dans ses droits, l'autre pour maintenir son indépendance. Louis XII, après la rentrée de ses troupes à Milan, jugea le procès en faveur des Florentins, et leur envoya pour les assister dans leur guerre contre Pise un corps auxiliaire dont ils désignèrent eux-mêmes le commandant, Hugues de Beaumont. Mais les Pisans, ne voulant à aucun prix retomber sous un joug détesté, offrirent de se donner à la France, et lorsque Hugues de Beaumont vint les assiéger avec des troupes composées de Florentins, de Français, de Suisses et de mercenaires italiens de tous pays, ils s'efforcèrent et réussirent, à force de prévenances, à gagner une partie des officiers et des soldats français. La mésintelligence se mit entre les capitaines français et les capitaines florentins, qui se reprochèrent

les uns aux autres de mal exécuter leurs conventions. Beaumont fut obligé de lever le siége. Les Florentins se plaignirent au roi, qui leur reprocha à son tour leurs exigences et leur mauvaise discipline, et Pise garda sa liberté.

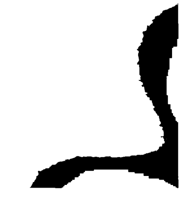
Les troupes françaises mises à la disposition de César Borgia eurent plus de succès. César enleva Pesaro et Rimini, et réduisit Faenza à capituler après un siége de cinq mois. Toutefois Faenza, défendue par le jeune Astorre de Manfredi, s'illustra par une héroïque résistance. Le duc de Valentinois, qui avait sous lui les meilleurs capitaines de l'Italie et les gendarmes de France les plus renommés, se vengea de cette résistance par des châtiments de la dernière rigueur.

V. — Louis XII méditait de refaire la conquête de Naples, que les Français regardaient comme leur propriété légitime. L'alliance des Borgia, resserrée tout récemment par le cardinal Georges d'Amboise, lui assurait l'Italie centrale, et lui faisait espérer, ce qui était plus important, une déclaration de la cour de Rome, suzeraine de Naples, en faveur de ses droits. Il était maître de Milan; il pouvait compter sur la neutralité de Venise, à laquelle il avait promis sa coopération contre les Turcs. Il dominait plus ou moins Florence et les petits États italiens, d'ailleurs impuissants quand ils étaient réduits à eux-mêmes. Il ne rencontrait donc aucun obstacle dans la Péninsule.

Mais il craignait l'Autriche et l'Espagne, l'expérience de Charles VIII ayant prouvé qu'une coalition de ces deux puissances pouvait arrêter les armes françaises, même victorieuses. Maximilien, qui n'avait rien fait pour empêcher la ruine des Sforza, n'en protestait pas moins contre l'occupation du duché de Milan par Louis XII. Ce duché était fief de l'Empire, et il demandait de l'argent aux diètes d'Allemagne pour sauvegarder ses droits de suzeraineté. Le roi essaya de le gagner par des offres avantageuses. Il reconnut les droits de l'Empire, et demanda l'investiture du Milanais, non pas pour lui, mais pour sa fille au berceau, Claude de France, qu'il proposa de fiancer à un autre enfant au berceau, Charles, fils de Philippe le Beau et petit-fils de l'Empereur.

Pendant ces négociations, propres à séduire Maximilien, Louis XII en poursuivit d'autres avec les rois d'Espagne, et leur fit des offres non moins avantageuses qu'ils finirent par accepter.

Les deux cours de France et d'Espagne prétendaient égale-



ment à la possession du royaume de Naples, que les maisons d'Anjou et d'Aragon se disputaient depuis un peu plus de deux siècles. Ni l'une ni l'autre de ces cours ne reconnaissait Frédéric II. Les Espagnols, tout en aidant au rétablissement de la branche bâtarde d'Aragon et à l'expulsion des Français, avaient réservé leurs droits, qu'ils se proposaient de faire valoir en temps utile; en attendant ils occupaient plusieurs des places maritimes du royaume. Frédéric II offrait à Louis XII de lui payer tribut, de lui prêter l'hommage féodal et même de lui abandonner quelques places. Louis XII refusa. Le malheureux roi de Naples, repoussé par la France, menacé par l'Espagne, abandonné par l'Italie, renié enfin par le Pape son suzerain, qu'il avait personnellement offensé en lui refusant une alliance de famille, s'adressa dans sa détresse au sultan, et acheva de se perdre par cette démarche malheureuse.

Ferdinand le Catholique, qui ne voulait ni le soutenir ni abandonner l'Italie méridionale aux Français, accepta un traité de partage dont la première idée avait été mise en avant trois ans plus tôt. Ce traité, signé à Grenade au mois de novembre 1500, devait rester secret jusqu'à ce qu'il pût être mis à exécution. La France et l'Espagne déclaraient transiger sur des droits séculaires, auxquels ni l'une ni l'autre des deux couronnes ne pouvait renoncer. Elles contestaient la légitimité de Frédéric II, lui reprochaient d'avoir recherché l'alliance des Turcs, au mépris de sa dignité de prince chrétien, et se partageaient ses États. La France devait avoir Naples, la Terre de Labour et les Abruzzes; l'Espagne, la Pouille et la Calabre. Les revenus du royaume devaient être également partagés. Louis XII prenait le titre de roi de Naples et de Jérusalem, Ferdinand celui de duc de Pouille et de Calabre. Les deux princes devaient agir séparément pour occuper les provinces dévolues à chacun d'eux, et la conquête achevée, faire de l'Italie méridionale une simple étape pour une guerre ou une croisade en Orient.

Les historiens modernes et surtout les historiens italiens se sont récriés contre l'infamie d'un pareil traité; ils se sont apitoyés sur le sort du malheureux Frédéric et ont embrassé sa cause, comme ils ont embrassé celle de Louis le More. Ils ont particulièrement reproché à Ferdinand le Catholique d'avoir abandonné un prince de sa maison.

Ces reproches méritent au moins d'être discutés. On doit

rappeler que ni la France ni l'Espagne n'avaient reconnu la branche qui régnait à Naples; qu'il n'y avait en France qu'une opinion sur les droits de la maison d'Anjou, et en Espagne sur ceux de la branche aînée d'Aragon; que le traité terminait une vieille contestation entre les deux couronnes; que l'inconstance des Napolitains et la facilité avec laquelle ils acclamaient successivement des maîtres nouveaux ne permettaient pas de tenir un grand compte de leur opinion; que l'Italie se montra désintéressée dans la querelle; qu'enfin le Pape, suzerain du royaume, fut plus favorable que contraire à cet arrangement. Alexandre VI avait des griefs fondés contre la cour de Naples. Les Colonna, ses sujets rebelles, commandaient l'armée de Frédéric. Le royaume était dans un état précaire et dangereux pour le reste de l'Italie. La transaction avait pour objet d'y mettre un terme. Elle offrait au Pape d'autres avantages. En se prononçant à la fois pour la France et pour l'Espagne, il évitait de faire un choix entre elles; il y gagnait d'avoir pour vassaux deux des souverains les plus puissants de l'Europe, et ces deux vassaux se tenant en respect, il était naturellement appelé à les dominer tous les deux. De plus, on les intéressait ou on les obligeait même à faire la guerre aux Turcs et à protéger de ce côté la Péninsule.

L'armée française d'occupation fut formée à Lyon au printemps de 1501, sous le commandement de Stuart d'Aubigny, assisté du duc de Valentinois et du comte de Caïazzo. Elle comptait mille lances, six mille hommes de pied français, quatre mille Suisses, et fut pourvue d'une forte artillerie. Parmi les noms des capitaines, on en citait que les guerres d'Italie devaient illustrer, d'Urfé, Chabannes de la Palice, Aymar de Prie, Yves d'Alègre. On équipa un grand nombre de bâtiments de transport, comme pour l'expédition de Charles VIII, mais avec une flotte de dix-neuf gros navires qui devait les protéger, demeurer maîtresse de la mer, et stationner à Gênes sous les ordres de Philippe de Ravenstein. Comme elle était destinée à agir contre les Turcs après la conquête de Naples, la reine Anne voulut contribuer de ses deniers à son équipement.

Le 25 mai l'armée française était à Milan, le 30 à Parme, le 25 juin à Rome. Le Pape tint un consistoire en présence des ambassadeurs de France et d'Espagne, et lança une bulle qui, privant Frédéric du royaume de Naples, en disposait conformément au traité de Grenade.

Gonzalve de Cordoue occupait la Sicile depuis l'année précédente avec douze cents chevaux et huit mille fantassins. Il venait d'aider les Vénitiens à reprendre aux Turcs la place importante de Saint-Georges de Céphalonie. On avait pu jusque-là croire en Italie qu'il s'opposerait aux entreprises des Français. La déclaration d'Alexandre VI dissipa tous les doutes sur les dispositions de l'Espagne, que Frédéric connaissait d'ailleurs parfaitement.

D'Aubigny, après avoir pillé chemin faisant le territoire des Colonna, arriva sans coup férir sur les bords du Vulturne. Capoue, défendue par Fabrice Colonna, l'arrêta et soutint un siége en règle. Mais deux semaines suffirent pour enlever les châteaux voisins et battre en brèche les murs de la place. Elle fut prise d'assaut et livrée au pillage. Frédéric, ayant perdu le boulevard de ses États, renonça à prolonger une lutte inutile, et demanda huit jours pour évacuer Naples. Il stipula une amnistie en faveur de ceux qui l'avaient servi, la liberté pour lui-même de se retirer à Ischia avec sa famille, et il abandonna aux Français la Terre de Labour et les Abruzzes. Les châteaux de Naples furent livrés le 25 août; la ville paya soixante mille ducats au lieutenant de Louis XII.

Philippe de Ravenstein arrivait à la tête de la flotte. Il refusa de se regarder comme lié par la convention qu'avait signée d'Aubigny. Frédéric fut obligé de se remettre aux mains de l'amiral français. Il fut conduit en France, où Louis XII le traita royalement et lui assura cinquante mille livres sa vie durant sur le duché d'Anjou. Il mourut trois ans après, en 1504.

Naples étant conquise, la flotte de Ravenstein se joignit aux galères vénitiennes pour attaquer les Turcs dans les mers de la Grèce. Ce concours prêté aux Vénitiens était le prix de leur adhésion à la politique de Louis XII en Italie, comme le concours que leur avait prêté Gonzalve l'année précédente était le prix de leur alliance avec l'Espagne. Mais l'entreprise n'eut aucun succès. Les Français, unis aux Vénitiens, échouèrent devant Mételin, dont les Turcs s'étaient rendus maîtres, et furent repoussés après trois assauts. La flotte de Ravenstein, à demi détruite par la guerre et les tempêtes, eut besoin au retour d'être assistée et ravitaillée par les Espagnols sur la côte de Calabre.

Gonzalve soumit de son côté en un mois la partie du royaume de Naples attribuée à l'Espagne par le traité de Gre-

nade. Il ne trouva de sérieuse résistance qu'à Tarente, forte de ses remparts et de sa position maritime. Il fut obligé de bloquer la place, mais il finit par la réduire à capituler. Le jeune prince Ferdinand, fils du roi Frédéric, s'y était enfermé avec quelques troupes. Le *grand capitaine* l'envoya captif en Espagne, quoiqu'il eût juré dans la capitulation de lui laisser la liberté.

Ainsi les Français et les Espagnols occupèrent l'Italie méridionale, sans autres difficultés que les deux siéges de Capoue et de Tarente. D'Aubigny gouverna Naples pour la France avec le titre de lieutenant général, jusqu'à l'arrivée de Louis d'Armagnac, duc de Nemours, que Louis XII en nomma vice-roi.

Après trois ans d'efforts presque toujours heureux, la diplomatie et les armes de Louis XII avaient atteint le but désiré. Les Français étaient maîtres de Milan et de Naples. Grâce à leur alliance avec le Pape et avec Venise, ils exerçaient en Italie une sorte de prépondérance, au moins égale à celle qu'y avaient eue les anciens empereurs d'Allemagne, au temps de leur plus grande puissance. Florence, les petites républiques et les petits princes, étaient dominés par cet inévitable protectorat. L'opposition de l'Autriche était neutralisée. L'Espagne n'avait trouvé rien de mieux que de s'associer à la politique française.

Ces résultats brillants rendirent les guerres d'Italie populaires. Les sentiments de la France à leur égard sont vivement exprimés dans les récits contemporains des exploits de la Trémouille et de Bayard, comme dans les écrits un peu postérieurs de Brantôme et de tous les auteurs militaires du seizième siècle.

La guerre nourrissait la guerre. Elle coûtait peu d'hommes, car les campagnes étaient courtes, et peu d'argent, car on faisait contribuer les Italiens. En même temps la paix intérieure, la régularité de l'administration, les réformes financières poursuivies avec un soin constant, permettaient de faire des dégrèvements dans la plupart des provinces.

L'activité du gouvernement ne se ralentissait pas. Le chancelier Guy de Rochefort continuait ses grands travaux, créait les parlements d'Aix et de Rouen, améliorait la justice financière, et rendait les cours des aides et les chambres des comptes plus indépendantes que par le passé. Le cardinal de Rouen, Georges d'Amboise, entreprenait de son côté une réforme des *religions*, c'est-à-dire des maisons religieuses de Paris, et commençait ainsi en France l'exécution d'un projet que des voix puissantes sollicitaient, mais vainement, en Italie.



Aucun danger sérieux ne menaçait encore de compromettre ces triomphes. Quelques milliers de Suisses, excités par les émigrés de la Lombardie, essayèrent au mois d'août 1501, au moment même où d'Aubigny entrait à Naples, de troubler la domination française dans le nord de la Péninsule, mais ils ne purent s'avancer au delà de Lugano, et furent repoussés facilement.

Maximilien, suzerain du Milanais, continuait de montrer un assez mauvais vouloir. Mais l'archiduc Philippe le Beau, son fils, gouverneur des Pays-Bas, était animé de dispositions plus favorables. Marié avec Jeanne d'Espagne (Jeanne la Folle), et devenu par cette union héritier présomptif du trône de Castille, il croyait la paix avec la France nécessaire à la réalisation de ses projets d'agrandissement à venir. Il favorisa la conclusion d'un traité que le cardinal d'Amboise alla signer à Trente, au mois d'octobre de cette année, avec l'Empereur et son ministre, le cardinal de Gurk. Louis XII obtint de Maximilien la promesse de l'investiture du Milanais, moyennant celle d'un mariage entre sa fille Claude et le prince Charles d'Autriche. Il consentit à rappeler à Milan une partie des bannis, adoucit la captivité des Sforza, et rendit la liberté au cardinal Ascagne, frère de Louis le More. Il s'engagea enfin à soutenir l'Empereur dans ses guerres contre les Turcs et dans ses prétentions déjà avouées aux couronnes de Bohême et de Hongrie. Peu de temps après, l'archiduc Philippe le Beau traversa Paris en se rendant des Pays-Bas en Espagne ; son passage fut partout une occasion de fêtes, destinées à célébrer la bonne entente de la France et de l'Empire.

On a reproché au traité de 1501, non sans raison, d'avoir contribué à l'agrandissement déjà prévu de la maison d'Autriche, et préparé ainsi à la France un redoutable antagonisme. C'était là une conséquence à peu près forcée de la politique d'agrandissement suivie par Louis XII en Italie ; il fallait pour s'assurer de l'Autriche et de l'Espagne faire une part nécessaire à leur ambition. Mais cette part eût eu moins d'inconvénients si l'on eût conservé les conquêtes italiennes. Il faut ajouter que les avantages stipulés par la France étaient immédiats et certains, les dangers auxquels elle s'exposait éloignés et douteux. L'âge de deux enfants fiancés dès le berceau rendait très-éventuel l'accomplissement d'une clause qui en effet ne reçut point d'exécution.

VI. — Les premières difficultés que les Français rencontrèrent en Italie commencèrent en l'an 1502 et vinrent du côté de l'Espagne.

Le partage du royaume de Naples entre deux vice-royautés, l'une française, l'autre aragonaise, devait amener des contestations difficilement évitables, et même prévues, suivant toute apparence. Car il était difficile de croire que Louis XII et Ferdinand eussent abandonné sincèrement et sans réserve toute prétention ultérieure. Cependant les conflits éclatèrent plus tôt qu'on ne l'avait pensé[1].

Ce fut l'indécision des limites réciproques qui les fit naître. Les Espagnols réclamèrent deux provinces centrales, la Capitanate et la Basilicate, considérées comme faisant partie de la Pouille. Les Français, de leur côté, soutinrent qu'elles étaient une dépendance des Abruzzes, parce qu'elles fournissaient aux troupeaux de ce dernier pays des pâturages d'hiver indispensables. La lettre du traité semblait favorable aux prétentions des Espagnols; cependant il s'expliquait si peu à cet égard, que certains auteurs ont pu croire l'omission ou l'obscurité calculée à dessein. La seule clause précise était celle qui stipulait le partage égal des droits de péage perçus de temps immémorial sur les troupeaux passant d'une province à l'autre.

Nemours et Gonzalve convinrent d'abord d'un séquestre provisoire à frais commun. Mais au printemps de 1502, les deux cours n'ayant rien réglé, les contestations dégénérèrent en hostilités.

Au mois de juin, Louis XII alla s'établir à Asti, promit à ses lieutenants des renforts prochains, et somma Gonzalve d'évacuer les places qu'il occupait dans la Capitanate et la Basilicate. Gonzalve répondit par une déclaration qui réservait les droits de l'Aragon; toutefois, comme il n'avait que des forces inférieures et ne recevait ni argent ni secours, il se concentra successivement à Atella et à Barletta. Cette dernière ville, entourée de vieux remparts, et située sur l'Adriatique, était très-difficile à bloquer et ne pouvait être enlevée d'assaut. Nemours n'entreprit pas moins d'en faire le siége en règle, car il ne voulait pas laisser l'ennemi maître d'une pareille position. Pendant ce temps, quelques détachements, sous les ordres de d'Aubigny et d'autres capitaines, enlevèrent rapidement les petites places voisines,

[1] Prescott, *Histoire de Ferdinand et d'Isabelle*, chap. XI de la IIe partie, a parfaitement exposé ceci, quoiqu'en se plaçant à un point de vue trop espagnol.



entre autres celle de Canosa, défendue par le célèbre Pierre Navarre, et achevèrent de soumettre la Pouille et la Calabre.

Le siége de Barletta dura huit mois, de juillet 1502 à avril 1503. Gonzalve soutint par un prodige de constance et d'énergie les dispositions morales d'une armée qui manquait de paye, de vivres et d'habits. Cette armée, en partie formée à la guerre de Grenade, était peu nombreuse, mais renfermait la meilleure infanterie de l'Europe. Le chef et les soldats, dès longtemps habitués à la même vie, se distinguaient par les mêmes qualités, la vigueur, le calcul, une patience inébranlable. Gonzalve était dans la situation d'Annibal, auquel on l'a comparé. Mais, plus heureux que le général carthaginois, il réussit à se procurer quelques ravitaillements du côté de la mer, malgré la présence d'une flotte française en croisière dans l'Adriatique, ce qui lui permit d'échapper sinon à une disette extrême, du moins à la famine. Une circonstance particulière a poétisé les souvenirs de ce siége de Barletta et lui a donné une célébrité presque légendaire; c'est le nombre considérable de défis, de duels et d'assauts d'armes qui eurent lieu entre les chevaliers des deux camps. Les histoires du temps sont pleines des récits de ces espèces de tournois, parmi lesquels on distingua le duel de Bayard et d'Alonzo de Sotomayor, et un combat de onze chevaliers français contre onze chevaliers italiens, qui prétendaient soutenir l'honneur militaire de leur nation.

Partout la campagne de 1502 fut favorable aux Français. D'Aubigny la termina au mois de décembre en faisant poser les armes à un corps espagnol de renforts, débarqué à Terra-Nova dans la Calabre. Mais ces succès furent balancés aux yeux des Italiens par la résistance de Barletta. Ils admirèrent la vigueur des bandes espagnoles et le caractère indomptable de leur héroïque chef. Ils commencèrent à douter de la fortune de la France, aux prises avec une nation militaire qui se prétendait au moins son égale. Venise, qui avait d'abord paru attachée à la cause française, mais qui n'avait en réalité d'autre politique que d'escompter les chances favorables des événements, se mit à faire des vœux pour l'Espagne, ou au moins pour la prolongation de la lutte entre les deux couronnes. Ces sentiments se propagèrent d'autant mieux que les Borgia avaient beaucoup d'ennemis dans la Péninsule et que leurs agrandissements, dus à l'appui de la France, inspiraient à peu près partout des craintes et des haines également vives.

VII. — Les Borgia étaient devenus, grâce à leur alliance étroite avec Louis XII, à l'effacement momentané de Venise et à leur propre habileté, les souverains les plus considérables de l'Italie. Toute leur politique n'avait qu'un but, ils voulaient sinon détruire, au moins réduire à une obéissance durable les vassaux trop puissants et trop insoumis des États pontificaux. Pour y parvenir, ils s'attachèrent à organiser une force militaire comme les papes n'en avaient guère eu jusque-là. Alexandre VI se proposait d'ériger ensuite la Romagne en duché en faveur de son fils César, déjà duc de Valentinois.

Établir un gouvernement régulier dans un pays déchiré par les guerres perpétuelles que se faisaient entre eux quinze ou vingt familles de petits tyrans, était une entreprise utile et brillante, dont plus d'un pontife avait conçu la pensée et même commencé l'exécution. Le talent des Borgia fut de l'exécuter effectivement par leurs alliances et par leurs armes. Mais en s'agrandissant eux-mêmes, ils excitèrent autour d'eux, dans leurs États et hors de leurs États, des jalousies, des défiances, des haines, qui paraissent avoir été la cause principale de l'animosité des Italiens contre leur nom et leur mémoire.

Jamais d'ailleurs le népotisme n'avait été si florissant à la cour de Rome ; il y existait à titre d'institution, et on le défendait comme un principe de gouvernement. Les papes s'entouraient de leurs neveux, comme les autres souverains s'entouraient des princes de leur sang. Déjà les Riario, les la Rovère avaient donné à ces neveux de grands établissements, semblables à des apanages. Alexandre VI suivit ces exemples, et renchérit sur eux.

Toutefois, ce ne fut pas là ce que les Italiens lui reprochèrent. Qu'il eût dès son avénement élevé à la pourpre César, le second de ses fils, et deux de ses neveux ; qu'il eût cherché pour ses enfants des alliances princières, cassé coup sur coup deux mariages de sa fille Lucrezia pour lui donner des époux d'un rang successivement plus élevé, et fini par la marier en quatrièmes noces à un duc de Ferrare, cela était dans les mœurs du temps. Ce qu'on ne lui pardonna pas, ce fut de vouloir former une principauté de famille avec l'aide de la France, en détruisant les petits gouvernements de la Romagne. Il fut dès lors accusé d'indignité personnelle ; son fils le fut de cruautés et de barbaries de toute sorte.

César Borgia, aussitôt arrivé à l'âge d'homme, avait aban-

donné la pourpre pour embrasser la vie des armes. Chargé du commandement de Rome, il s'y montra impitoyable, faisant la police au moyen de sbires et d'assassins à gages. Le bruit public lui attribua tous les crimes qui s'y commettaient. Les contemporains l'accusent de n'avoir pas épargné sa propre famille; ils lui imputent l'assassinat de son frère aîné le duc de Gandia, et celui du duc de Bisceglia, le troisième mari de sa sœur. Un Allemand, maître des cérémonies de la cour romaine, s'est fait le Suétone de ces nouveaux Césars; heureusement la vérité des tableaux qu'il nous a laissés aurait besoin souvent d'être confirmée par d'autres témoignages moins suspects.

Quoi qu'il en soit de la vérité ou de l'exagération de ces récits, le duc de Valentinois déploya de grands talents, dignes d'une meilleure renommée. A vingt-six ans, il avait formé une bonne armée, avec les plus mauvais éléments possibles; elle était presque uniquement composée d'Italiens. Maître de cette armée, dont l'organisation et la discipline étaient excellentes, il soumit à un joug définitif les vassaux du saint-siége, habitués à une indépendance que favorisaient la nature mixte du gouvernement pontifical, les changements d'hommes perpétuels dans un État électif et des interrègnes prolongés. Les Colonna et les Orsini furent frappés sans distinction, et les anciennes factions des Gibelins et des Guelfes réduites à l'impuissance. Les petits seigneurs de la Romagne, décorés du titre de vicaires du saint-siége, mais en réalité plus ou moins indépendants, furent dépouillés de cette indépendance et forcés d'abandonner leur métier de *condottieri*. Cette conquête occupa les deux années 1501 et 1502. Le duc de Valentinois s'y montra diplomate habile, car il obligea plusieurs des petits États italiens qui l'avoisinaient à s'associer à sa politique, et en même temps général exercé. Il est vrai que la cruauté lui coûtait peu. Conformément aux usages militaires de la Romagne, il faisait ordinairement périr après le combat ceux de ses ennemis qui étaient tombés entre ses mains. Enfin, la conquête achevée, il obtint d'un conclave complaisant qu'elle fût érigée en duché, et que ce duché lui fût donné avec le titre de gonfalonier de l'Église.

Louis XII, étant venu à Milan au mois d'août 1502, fut assailli de plaintes par les petits États italiens, alarmés de ses succès et de l'ambition croissante des Borgia. César était, à les entendre, un ennemi public qu'ils chargeaient de trahisons et

de crimes. Ils affectaient de ne plus croire que le titre d'allié de la France fût une sûreté. En même temps, ils prétendaient que le duc de Valentinois devait uniquement ses triomphes à l'appui des troupes françaises, et qu'il s'était présenté à l'Italie *armato di Francesi*, suivant l'énergique expression de Machiavel.

Il est douteux que ces plaintes fussent sérieuses. Les petits États italiens, à commencer par Florence, craignant tout à la fois les agrandissements des Français et ceux des Borgia, négociaient de côté et d'autre avec une absence égale de sincérité. Machiavel, qui suivit plusieurs mois en qualité d'envoyé florentin le duc de Valentinois, était chargé par la seigneurie de la tenir constamment informée au sujet d'entreprises qui lui causaient de vives inquiétudes; quant à la conduite à suivre, il se plaint sans cesse de manquer d'ordres précis. C'est d'ailleurs un fait remarquable que Machiavel, venu auprès de César en observateur au moins très-défiant, lui soit dans ses dépêches plus favorable qu'hostile, et ait fini par faire un de ses héros de l'homme qui avait créé et discipliné une armée italienne.

César Borgia, accusé auprès du roi par tous ses ennemis, se rendit à Milan, où il n'eut pas de peine à assurer le maintien de sa faveur. Jamais d'ailleurs Louis XII n'avait mieux senti l'importance de l'alliance romaine; le soin de ses communications avec Naples l'exigeait. On disait aussi que Georges d'Amboise, nommé légat *à latere* pour la France, aspirait à la papauté, ce qui eût achevé de rendre les Français maîtres de l'Italie continentale. Guichardin assure que le cardinal se croyait, dans la prévision de son élévation au saint-siége, personnellement intéressé à l'établissement d'un ordre nouveau dans la Romagne.

Les ennemis du duc conspirèrent contre lui en son absence. Plusieurs de ses lieutenants l'avaient abandonné, le croyant perdu. Il se trouva au retour dans les conditions les plus critiques; il s'en tira par son infernale habileté. Il refit son armée, à demi désorganisée, attira les principaux conjurés dans une conférence à Sinigaglia (le 31 décembre), s'empara d'eux et les fit mettre à mort comme *tyrans*, *assassins* et *traîtres*, s'inquiétant peu du droit des gens à l'égard d'hommes qui ne l'avaient jamais respecté. Depuis ce jour il demeura maître de la Romagne, où il était craint et où il ne tarda pas à acquérir une



certaine popularité. Il avait réalisé son ambition, et il se croyait assez fort pour que le Pape futur dût avoir besoin de lui. Il poursuivit les Orsini, ses adversaires, jusqu'au sein du conclave, et fit arrêter au Vatican un cardinal de leur maison.

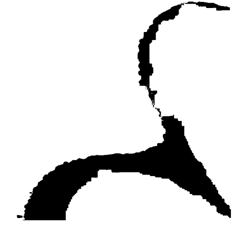
VIII. — Louis XII revint en France par Gênes, où il fit une entrée et jura de maintenir les priviléges de la seigneurie. La guerre de Naples était alors sa grande préoccupation. Il ne pouvait se dissimuler ni l'agitation de l'Italie, ni le mauvais vouloir des Vénitiens, ni les inquiétudes causées par son ambition, ni le peu d'accord qui régnait entre ses généraux. La guerre, en se prolongeant, le forçait à sortir de son système d'économie ordinaire, pour entretenir une armée qui vivait pourtant aux dépens des Italiens, non sans exciter beaucoup de plaintes de la part de ces derniers. Au commencement de 1503, les nouvelles devinrent moins favorables. On apprit que Gonzalve recevait des convois de vivres et faisait d'heureuses sorties, que la flotte française, sous les ordres de Préjan, avait été battue près d'Otrante par une flotte ennemie. Les Espagnols commencèrent à reprendre un rôle agressif; ils enlevèrent, le 22 février, la petite place de Ruvo, où commandait la Palice.

Dans ces conditions, Louis XII, quels qu'eussent été ses projets antérieurs, résolut d'offrir la paix. Il reçut à Lyon la visite de Philippe le Beau, qui traversait la France une seconde fois en retournant de la Castille dans les Pays-Bas. Il voulut profiter des dispositions toujours favorables que le prince lui avait montrées. Il proposa le maintien du traité de Grenade et des deux vice-royautés, en attendant la conclusion du mariage projeté entre Charles d'Autriche et la princesse Claude de France, qui devaient être un jour souverains de tout le royaume et prendre immédiatement les titres de roi et reine de Naples, de duc et duchesse de Calabre. Provisoirement on devait se restituer les places prises de part et d'autre. La France consentait à laisser aux Espagnols la portion de la Capitanate qu'ils occupaient, à la condition qu'elle serait mise entre les mains de l'archiduc. Celui-ci, trouvant dans un pareil traité un avantage pour lui-même et l'espérance d'un nouvel agrandissement pour sa maison, s'empressa de le signer le 5 avril 1503, au nom du roi et de la reine d'Espagne, qui lui avaient donné certains pouvoirs. Des courriers furent expédiés aux deux armées pour leur ordonner de poser les armes.

Gonzalve reçut les députés au moment où, renforcé de soldats allemands, il s'apprêtait à sortir de Barletta. Il refusa d'accepter le traité, tant qu'il n'aurait pas un ordre écrit de Ferdinand. Il sortit le 28 avril, et pensant être attaqué par les Français, il fit halte à Cérignole dans une position favorablement choisie; il se protégea au moyen d'un fossé et disposa sur le parapet son artillerie, composée de treize canons. Les Français n'arrivèrent en sa présence qu'une demi-heure avant le coucher du soleil. Nemours voulait d'abord remettre l'attaque au lendemain; l'impatience de ses capitaines le décida à l'ordonner sur-le-champ. Il prit l'avant-garde avec un corps de gens d'armes, mais fut arrêté par le fossé, dont la poussière lui dérobait la vue, et atteint d'un coup de canon au moment où il cherchait à se frayer passage. Les fantassins suisses et gascons essayèrent aussi vainement de franchir le fossé, et perdirent une partie des leurs, y compris leur commandant Chandieu. Les Espagnols, sortant de leur retranchement, accablèrent les assaillants et leur taillèrent en pièces plus de trois mille hommes en moins d'une heure; le reste n'échappa qu'à la faveur de la nuit, en prenant la fuite dans les directions les plus opposées. Louis d'Ars courut s'enfermer dans Venosa, Yves d'Alègre vit toutes les places se fermer devant lui, et ne trouva d'asile que dans les murs de Gaëte.

Le lendemain de sa victoire, Gonzalve apprit qu'un corps espagnol nouvellement débarqué dans la Calabre, avait détruit à Semirama le corps français commandé par d'Aubigny. Il prit sur-le-champ la route de Naples, y entra sans difficulté le 14 mai, et occupa la Terre de Labour jusqu'à Gaëte, Les châteaux de Naples renfermaient des garnisons françaises; don Pedro de Navarre fut obligé de les enlever, et les fit sauter avec la mine. En quelques jours Louis XII ne conserva plus que Gaëte et les trois petites places de Venosa dans la Pouille, de San-Severino et Rossano dans la Calabre.

Ferdinand différait à ratifier le traité de Lyon, et prétendait que l'archiduc avait dépassé ses instructions. Il l'accusait d'avoir sacrifié les intérêts de l'Espagne aux siens propres et à ceux de l'Autriche. Les Espagnols reprochaient aux Autrichiens de spéculer déjà sur leur héritage. Les victoires de Gonzalve rendirent le roi d'Aragon de moins en moins conciliant, et après avoir demandé des modifications au traité, il finit par le rejeter tout à fait. Alors la France entière éclata en invectives contre



sa duplicité. Louis XII se plaignit d'avoir été trompé, puisque c'était sur la foi du traité qu'il n'avait envoyé ni argent ni troupes en Italie. Il aurait pu retenir l'archiduc, qui se trouvait à sa merci; il refusa pourtant d'employer ce moyen violent. L'archiduc de son côté s'indigna, soutint qu'il avait été joué, et déclara qu'il ne quitterait pas la France tant qu'il n'aurait pas obtenu les ratifications de la cour d'Espagne.

Louis XII résolut de tirer une prompte vengeance de ces revers et de cet affront. Il mit sur pied trois armées, composées chacune de gendarmerie et de quelques milliers de fantassins, de Suisses principalement. Il augmenta les impôts, établit quelques aides nouvelles pour payer ces trois armées, et les dirigea sur l'Italie, la Navarre et le Roussillon. La Trémouille commandait la première ; le comte d'Albret la seconde, avec l'assistance du maréchal de Gié; le maréchal de Rieux la troisième. Une flotte française devait s'avancer sur les côtes de la Catalogne et seconder les opérations des troupes de terre.

La guerre prenait des proportions nouvelles; limitée jusque-là au royaume de Naples, elle se transformait en une lutte nationale contre l'Espagne. Il ne s'agissait pas seulement pour la France de venger un outrage ou de réparer une défaite; elle voulait encore rétablir sa prépondérance compromise, en Europe aussi bien qu'en Italie, par les progrès d'une puissance rivale.

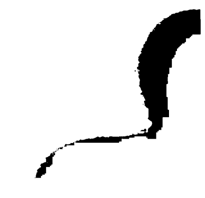
IX. — Jusque-là l'Espagne, divisée et occupée de chasser les Maures, était restée plus ou moins étrangère au reste de l'Europe. Maintenant la monarchie formée de la réunion de la Castille et de l'Aragon et fortifiée par la conquête de Grenade, se trouvait dans des conditions de force et d'ambition toutes nouvelles. L'unité territoriale de la Péninsule était la même qu'aujourd'hui; l'unité religieuse ou catholique venait d'être achevée par l'expulsion de la dernière dynastie arabe, par la persécution des Maures et des Juifs, et par l'établissement des tribunaux d'inquisition. L'œuvre poursuivie par huit siècles de luttes incessantes était donc accomplie. L'activité nationale, que ces luttes avaient entretenue, cherchait un emploi nouveau. En même temps les *rois catholiques*, Ferdinand et Isabelle, étaient très-absolus, du moins en ce qui ne touchait pas les institutions locales, asile des vieilles libertés du pays. Pour les affaires de l'extérieur, rien ne limitait leur action.

Ferdinand s'était fait grand maître des ordres de chevalerie religieuse, et avait organisé l'armée sur un nouveau pied, en ajoutant à la gendarmerie, composée comme en France de gentilshommes, et aux troupes légères de pied et de cheval formées dans la guerre de Grenade, une infanterie nationale, assez semblable aux francs archers créés par Charles VII. Ces troupes, commandées par d'excellents capitaines et animées du plus vif sentiment national, permettaient à l'Espagne l'ambition des conquêtes étrangères, pour lesquelles elle trouvait un champ ouvert en Italie et en Afrique, pendant que les découvertes de Christophe Colomb lui donnaient un monde nouveau. Elle pouvait dès lors balancer la fortune de la France, qu'elle rencontrait partout devant elle comme une barrière à ses desseins. Les guerres d'Italie firent promptement naître entre les deux peuples une jalousie qui ressembla à de la haine.

Les Français, presque surpris de rencontrer de ce côté un obstacle dont ils n'avaient pas prévu la puissance, en témoignèrent une irritation dont la trace s'est conservée dans la plupart des écrits du temps. Justes pour Isabelle, ils se sont associés au concert d'éloges qu'elle a reçus des écrivains espagnols, mais ils ont refusé de le faire pour Ferdinand, dont la conduite autorisait d'ailleurs leurs accusations de mauvaise foi et de perfidie.

Des trois armées que Louis XII dirigea contre l'Espagne, deux, celle de la Navarre et celle du Roussillon, firent peu de chose. On accusa d'Albret, qui commandait la première, d'avoir ménagé l'ennemi. L'armée du Roussillon, soutenue de la noblesse du Languedoc, mit le siége pendant cinq semaines devant la ville de Salces; mais Ferdinand et le duc d'Albe lui opposèrent des forces considérables qu'ils réunirent en Aragon, firent lever ce siége et s'avancèrent jusqu'aux murs de Narbonne. La mauvaise saison et la difficulté qu'éprouvaient les deux peuples à entamer réciproquement leur frontière, amenèrent la conclusion d'une trêve pour les Pyrénées. Cette trêve, limitée à cinq mois, reçut ensuite des prolongations successives.

La guerre fut ainsi ramenée, par un effet de l'impuissance réciproque, à son premier théâtre. Tout l'effort de la France se concentra sur Gaëte, où commandait Yves d'Alègre, et où l'on avait dès le principe transporté par mer des troupes fraîches avec tout ce qui était nécessaire pour une défense. L'armée de la Trémouille, en y comprenant les alliés qu'avaient fournis



Florence, Ferrare, Bologne, Sienne et Mantoue, s'élevait au chiffre de dix-huit cents lances et de dix-huit mille fantassins. Elle marcha au secours de Gaëte. A Parme, la Trémouille malade céda le commandement au marquis de Mantoue, qui passait pour le premier capitaine de l'Italie.

Si la France gardait encore ces alliés, les Borgia la trahissaient déjà, ou plutôt se ménageaient la faculté de se ranger du parti du plus fort. Louis XII profita des craintes qu'inspirait le duc de Valentinois pour former une ligue défensive entre Sienne, Bologne et le duc de Ferrare. Alexandre VI, toujours attentif à ménager les puissances, proposa la neutralité des États romains, proposition que les Français regardèrent comme dérisoire. Il mourut sur ces entrefaites, le 18 août, très-inopinément, et sa mort, loin de simplifier les affaires de l'Italie, ne fit qu'augmenter la confusion.

César Borgia était malade à Rome; le bruit courut qu'il s'était empoisonné involontairement ainsi que son père avec le poison destiné à un cardinal. Aussitôt tous les feudataires qu'il croyait avoir détruits relevèrent la tête. Les Colonna rentrèrent dans les États Romains et reprirent leurs anciennes places. Les Orsini mirent des troupes sur pied et s'avancèrent vers Rome, qui se trouva prise entre leurs soldats et ceux du duc de Valentinois. L'armée française approchait du Tibre; on pensait aussi que Gonzalve et les Espagnols essayeraient de peser sur le conclave. Les cardinaux, menacés par une masse de soldats de toutes les nations et de tous les partis, rappelèrent en toute hate ceux d'entre eux qui se trouvaient absents, obtinrent de Georges d'Amboise qu'il arrêtât l'armée française à Népi, écartèrent dès lors facilement les autres corps de troupes, et le 22 septembre élevèrent d'un commun accord sur le trône de saint Pierre l'archevêque de Sienne, Piccolomini, neveu de Pie II.

Le choix du nouveau Pape, qui prit le nom de Pie III, pouvait avoir un double but, celui de donner pour successeur à Alexandre VI un digne religieux, et celui de gagner du temps pour une autre élection, car Pie III, vieux et malade, ne garda la tiare que quatre semaines. Il mourut le 18 octobre.

César croyait toujours à son influence sur le conclave; il essaya de gagner les Colonna, et offrit aux Français de les accompagner à Naples, s'ils lui garantissaient la possession de son duché de Romagne. Mais tous ses efforts échouèrent. Le

31 octobre le conclave donna la tiare à Jules II (Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre aux liens), ennemi déclaré d'Alexandre VI, qui l'avait proscrit autrefois. Deux raisons dictèrent ce choix, cette hostilité d'abord, et la haute idée qu'on avait du caractère du nouveau pape. Il était craint, on le savait plein d'énergie. On vit en lui le personnage du sacré collége le plus capable de tenir tête aux puissances. Chose remarquable, dans un temps où la dissimulation passait pour une habileté souveraine, il jouissait d'une réputation de franchise illimitée.

César crut pouvoir se maintenir même après cette élection. Mais les États italiens, Venise particulièrement, avaient juré sa perte. Les Orsini et les petits seigneurs romagnols armaient des troupes, troupes composées, il est vrai, de brigands plutôt que de soldats, au rapport de Machiavel; ils profitaient de la guerre de Naples pour recommencer leur métier de condottieri, et traiter personnellement avec les ambassadeurs de France et d'Espagne qui marchandaient leurs services. Jules II, inquiet de tous ces troubles et décidé à ne souffrir dans l'État romain d'autre maître que lui-même, demanda au duc de Valentinois de lui remettre quatre de ses places. Sur son refus, il le fit arrêter à Ostie.

Le duc disparut ainsi tout à coup de la scène politique qu'il avait bruyamment remplie. Alexandre VI avait semblé toujours heureux. Son fils expia les crimes de sa maison. Mis en liberté peu de temps après, il se livra lui-même à Gonzalve, qui, sur un ordre de Ferdinand, l'envoya prisonnier au fond de l'Aragon. Soit haine du passé, soit méfiance de l'avenir, les Espagnols ne voulurent pas accepter les offres qu'il leur fit de tramer pour eux de nouvelles révolutions en Italie.

L'armée française, retardée par un séjour de plusieurs semaines dans la Romagne, n'arriva que sur la fin d'octobre à Gaëte, où elle se rallia aux anciennes troupes franco-napolitaines. Gonzalve ne l'avait pas attendue. Ses forces étaient moins nombreuses, quoiqu'il eût également reçu des renforts. Il s'était donc replié derrière le Garillan et mis sur la défensive. Les Français jetèrent un pont sur le fleuve et essayèrent de forcer le passage avec leur impétuosité ordinaire. Mais ils trouvèrent une résistance acharnée, et après une mêlée corps à corps de plusieurs heures qui donne à ce combat une certaine ressemblance avec ceux de l'antiquité, ils finirent par être ramenés sur la rive droite (6 novembre).



donné la pourpre pour embrasser la vie des armes. Chargé du commandement de Rome, il s'y montra impitoyable, faisant la police au moyen de sbires et d'assassins à gages. Le bruit public lui attribua tous les crimes qui s'y commettaient. Les contemporains l'accusent de n'avoir pas épargné sa propre famille; ils lui imputent l'assassinat de son frère aîné le duc de Gandia, et celui du duc de Bisceglia, le troisième mari de sa sœur. Un Allemand, maître des cérémonies de la cour romaine, s'est fait le Suétone de ces nouveaux Césars; heureusement la vérité des tableaux qu'il nous a laissés aurait besoin souvent d'être confirmée par d'autres témoignages moins suspects.

Quoi qu'il en soit de la vérité ou de l'exagération de ces récits, le duc de Valentinois déploya de grands talents, dignes d'une meilleure renommée. A vingt-six ans, il avait formé une bonne armée, avec les plus mauvais éléments possibles; elle était presque uniquement composée d'Italiens. Maître de cette armée, dont l'organisation et la discipline étaient excellentes, il soumit à un joug définitif les vassaux du saint-siége, habitués à une indépendance que favorisaient la nature mixte du gouvernement pontifical, les changements d'hommes perpétuels dans un État électif et des interrègnes prolongés. Les Colonna et les Orsini furent frappés sans distinction, et les anciennes factions des Gibelins et des Guelfes réduites à l'impuissance. Les petits seigneurs de la Romagne, décorés du titre de vicaires du saint-siége, mais en réalité plus ou moins indépendants, furent dépouillés de cette indépendance et forcés d'abandonner leur métier de *condottieri*. Cette conquête occupa les deux années 1501 et 1502. Le duc de Valentinois s'y montra diplomate habile, car il obligea plusieurs des petits États italiens qui l'avoisinaient à s'associer à sa politique, et en même temps général exercé. Il est vrai que la cruauté lui coûtait peu. Conformément aux usages militaires de la Romagne, il faisait ordinairement périr après le combat ceux de ses ennemis qui étaient tombés entre ses mains. Enfin, la conquête achevée, il obtint d'un conclave complaisant qu'elle fût érigée en duché, et que ce duché lui fût donné avec le titre de gonfalonier de l'Église.

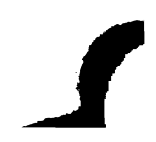
Louis XII, étant venu à Milan au mois d'août 1502, fut assailli de plaintes par les petits États italiens, alarmés de ses succès et de l'ambition croissante des Borgia. César était, à les entendre, un ennemi public qu'ils chargeaient de trahisons et

de crimes. Ils affectaient de ne plus croire que le titre d'allié de la France fût une sûreté. En même temps, ils prétendaient que le duc de Valentinois devait uniquement ses triomphes à l'appui des troupes françaises, et qu'il s'était présenté à l'Italie *armato di Francesi*, suivant l'énergique expression de Machiavel.

Il est douteux que ces plaintes fussent sérieuses. Les petits États italiens, à commencer par Florence, craignant tout à la fois les agrandissements des Français et ceux des Borgia, négociaient de côté et d'autre avec une absence égale de sincérité. Machiavel, qui suivit plusieurs mois en qualité d'envoyé florentin le duc de Valentinois, était chargé par la seigneurie de la tenir constamment informée au sujet d'entreprises qui lui causaient de vives inquiétudes; quant à la conduite à suivre, il se plaint sans cesse de manquer d'ordres précis. C'est d'ailleurs un fait remarquable que Machiavel, venu auprès de César en observateur au moins très-défiant, lui soit dans ses dépêches plus favorable qu'hostile, et ait fini par faire un de ses héros de l'homme qui avait créé et discipliné une armée italienne.

César Borgia, accusé auprès du roi par tous ses ennemis, se rendit à Milan, où il n'eut pas de peine à assurer le maintien de sa faveur. Jamais d'ailleurs Louis XII n'avait mieux senti l'importance de l'alliance romaine; le soin de ses communications avec Naples l'exigeait. On disait aussi que Georges d'Amboise, nommé légat *à latere* pour la France, aspirait à la papauté, ce qui eût achevé de rendre les Français maîtres de l'Italie continentale. Guichardin assure que le cardinal se croyait, dans la prévision de son élévation au saint-siége, personnellement intéressé à l'établissement d'un ordre nouveau dans la Romagne.

Les ennemis du duc conspirèrent contre lui en son absence. Plusieurs de ses lieutenants l'avaient abandonné, le croyant perdu. Il se trouva au retour dans les conditions les plus critiques; il s'en tira par son infernale habileté. Il refit son armée, à demi désorganisée, attira les principaux conjurés dans une conférence à Sinigaglia (le 31 décembre), s'empara d'eux et les fit mettre à mort comme *tyrans, assassins* et *traîtres*, s'inquiétant peu du droit des gens à l'égard d'hommes qui ne l'avaient jamais respecté. Depuis ce jour il demeura maître de la Romagne, où il était craint et où il ne tarda pas à acquérir une



certaine popularité. Il avait réalisé son ambition, et il se croyait assez fort pour que le Pape futur dût avoir besoin de lui. Il poursuivit les Orsini, ses adversaires, jusqu'au sein du conclave, et fit arrêter au Vatican un cardinal de leur maison.

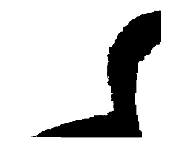
VIII. — Louis XII revint en France par Gênes, où il fit une entrée et jura de maintenir les priviléges de la seigneurie. La guerre de Naples était alors sa grande préoccupation. Il ne pouvait se dissimuler ni l'agitation de l'Italie, ni le mauvais vouloir des Vénitiens, ni les inquiétudes causées par son ambition, ni le peu d'accord qui régnait entre ses généraux. La guerre, en se prolongeant, le forçait à sortir de son système d'économie ordinaire, pour entretenir une armée qui vivait pourtant aux dépens des Italiens, non sans exciter beaucoup de plaintes de la part de ces derniers. Au commencement de 1503, les nouvelles devinrent moins favorables. On apprit que Gonzalve recevait des convois de vivres et faisait d'heureuses sorties, que la flotte française, sous les ordres de Préjan, avait été battue près d'Otrante par une flotte ennemie. Les Espagnols commencèrent à reprendre un rôle agressif; ils enlevèrent, le 22 février, la petite place de Ruvo, où commandait la Palice.

Dans ces conditions, Louis XII, quels qu'eussent été ses projets antérieurs, résolut d'offrir la paix. Il reçut à Lyon la visite de Philippe le Beau, qui traversait la France une seconde fois en retournant de la Castille dans les Pays-Bas. Il voulut profiter des dispositions toujours favorables que le prince lui avait montrées. Il proposa le maintien du traité de Grenade et des deux vice-royautés, en attendant la conclusion du mariage projeté entre Charles d'Autriche et la princesse Claude de France, qui devaient être un jour souverains de tout le royaume et prendre immédiatement les titres de roi et reine de Naples, de duc et duchesse de Calabre. Provisoirement on devait se restituer les places prises de part et d'autre. La France consentait à laisser aux Espagnols la portion de la Capitanate qu'ils occupaient, à la condition qu'elle serait mise entre les mains de l'archiduc. Celui-ci, trouvant dans un pareil traité un avantage pour lui-même et l'espérance d'un nouvel agrandissement pour sa maison, s'empressa de le signer le 5 avril 1503, au nom du roi et de la reine d'Espagne, qui lui avaient donné certains pouvoirs. Des courriers furent expédiés aux deux armées pour leur ordonner de poser les armes.

Gonzalve reçut les députés au moment où, renforcé de soldats allemands, il s'apprêtait à sortir de Barletta. Il refusa d'accepter le traité, tant qu'il n'aurait pas un ordre écrit de Ferdinand. Il sortit le 28 avril, et pensant être attaqué par les Français, il fit halte à Cérignole dans une position favorablement choisie; il se protégea au moyen d'un fossé et disposa sur le parapet son artillerie, composée de treize canons. Les Français n'arrivèrent en sa présence qu'une demi-heure avant le coucher du soleil. Nemours voulait d'abord remettre l'attaque au lendemain; l'impatience de ses capitaines le décida à l'ordonner sur-le-champ. Il prit l'avant-garde avec un corps de gens d'armes, mais fut arrêté par le fossé, dont la poussière lui dérobait la vue, et atteint d'un coup de canon au moment où il cherchait à se frayer passage. Les fantassins suisses et gascons essayèrent aussi vainement de franchir le fossé, et perdirent une partie des leurs, y compris leur commandant Chandieu. Les Espagnols, sortant de leur retranchement, accablèrent les assaillants et leur taillèrent en pièces plus de trois mille hommes en moins d'une heure; le reste n'échappa qu'à la faveur de la nuit, en prenant la fuite dans les directions les plus opposées. Louis d'Ars courut s'enfermer dans Venosa, Yves d'Alègre vit toutes les places se fermer devant lui, et ne trouva d'asile que dans les murs de Gaëte.

Le lendemain de sa victoire, Gonzalve apprit qu'un corps espagnol nouvellement débarqué dans la Calabre, avait détruit à Semirama le corps français commandé par d'Aubigny. Il prit sur-le-champ la route de Naples, y entra sans difficulté le 14 mai, et occupa la Terre de Labour jusqu'à Gaëte, Les châteaux de Naples renfermaient des garnisons françaises; don Pedro de Navarre fut obligé de les enlever, et les fit sauter avec la mine. En quelques jours Louis XII ne conserva plus que Gaëte et les trois petites places de Venosa dans la Pouille, de San-Severino et Rossano dans la Calabre.

Ferdinand différait à ratifier le traité de Lyon, et prétendait que l'archiduc avait dépassé ses instructions. Il l'accusait d'avoir sacrifié les intérêts de l'Espagne aux siens propres et à ceux de l'Autriche. Les Espagnols reprochaient aux Autrichiens de spéculer déjà sur leur héritage. Les victoires de Gonzalve rendirent le roi d'Aragon de moins en moins conciliant, et après avoir demandé des modifications au traité, il finit par le rejeter tout à fait. Alors la France entière éclata en invectives contre



sa duplicité. Louis XII se plaignit d'avoir été trompé, puisque c'était sur la foi du traité qu'il n'avait envoyé ni argent ni troupes en Italie. Il aurait pu retenir l'archiduc, qui se trouvait à sa merci; il refusa pourtant d'employer ce moyen violent. L'archiduc de son côté s'indigna, soutint qu'il avait été joué, et déclara qu'il ne quitterait pas la France tant qu'il n'aurait pas obtenu les ratifications de la cour d'Espagne.

Louis XII résolut de tirer une prompte vengeance de ces revers et de cet affront. Il mit sur pied trois armées, composées chacune de gendarmerie et de quelques milliers de fantassins, de Suisses principalement. Il augmenta les impôts, établit quelques aides nouvelles pour payer ces trois armées, et les dirigea sur l'Italie, la Navarre et le Roussillon. La Trémouille commandait la première ; le comte d'Albret la seconde, avec l'assistance du maréchal de Gié; le maréchal de Rieux la troisième. Une flotte française devait s'avancer sur les côtes de la Catalogne et seconder les opérations des troupes de terre.

La guerre prenait des proportions nouvelles; limitée jusque-là au royaume de Naples, elle se transformait en une lutte natio-tiale contre l'Espagne. Il ne s'agissait pas seulement pour la France de venger un outrage ou de réparer une défaite; elle voulait encore rétablir sa prépondérance compromise, en Europe aussi bien qu'en Italie, par les progrès d'une puissance rivale.

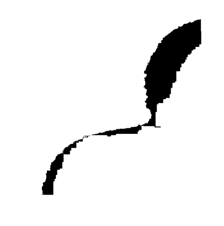
IX. — Jusque-là l'Espagne, divisée et occupée de chasser les Maures, était restée plus ou moins étrangère au reste de l'Europe. Maintenant la monarchie formée de la réunion de la Castille et de l'Aragon et fortifiée par la conquête de Grenade, se trouvait dans des conditions de force et d'ambition toutes nouvelles. L'unité territoriale de la Péninsule était la même qu'aujourd'hui; l'unité religieuse ou catholique venait d'être achevée par l'expulsion de la dernière dynastie arabe, par la persécution des Maures et des Juifs, et par l'établissement des tribunaux d'inquisition. L'œuvre poursuivie par huit siècles de luttes incessantes était donc accomplie. L'activité nationale, que ces luttes avaient entretenue, cherchait un emploi nouveau. En même temps les *rois catholiques*, Ferdinand et Isabelle, étaient très-absolus, du moins en ce qui ne touchait pas les institutions locales, asile des vieilles libertés du pays. Pour les affaires de l'extérieur, rien ne limitait leur action.

Ferdinand s'était fait grand maître des ordres de chevalerie religieuse, et avait organisé l'armée sur un nouveau pied, en ajoutant à la gendarmerie, composée comme en France de gentilshommes, et aux troupes légères de pied et de cheval formées dans la guerre de Grenade, une infanterie nationale, assez semblable aux francs archers créés par Charles VII. Ces troupes, commandées par d'excellents capitaines et animées du plus vif sentiment national, permettaient à l'Espagne l'ambition des conquêtes étrangères, pour lesquelles elle trouvait un champ ouvert en Italie et en Afrique, pendant que les découvertes de Christophe Colomb lui donnaient un monde nouveau. Elle pouvait dès lors balancer la fortune de la France, qu'elle rencontrait partout devant elle comme une barrière à ses desseins. Les guerres d'Italie firent promptement naître entre les deux peuples une jalousie qui ressembla à de la haine.

Les Français, presque surpris de rencontrer de ce côté un obstacle dont ils n'avaient pas prévu la puissance, en témoignèrent une irritation dont la trace s'est conservée dans la plupart des écrits du temps. Justes pour Isabelle, ils se sont associés au concert d'éloges qu'elle a reçus des écrivains espagnols, mais ils ont refusé de le faire pour Ferdinand, dont la conduite autorisait d'ailleurs leurs accusations de mauvaise foi et de perfidie.

Des trois armées que Louis XII dirigea contre l'Espagne, deux, celle de la Navarre et celle du Roussillon, firent peu de chose. On accusa d'Albret, qui commandait la première, d'avoir ménagé l'ennemi. L'armée du Roussillon, soutenue de la noblesse du Languedoc, mit le siége pendant cinq semaines devant la ville de Salces; mais Ferdinand et le duc d'Albe lui opposèrent des forces considérables qu'ils réunirent en Aragon, firent lever ce siége et s'avancèrent jusqu'aux murs de Narbonne. La mauvaise saison et la difficulté qu'éprouvaient les deux peuples à entamer réciproquement leur frontière, amenèrent la conclusion d'une trêve pour les Pyrénées. Cette trêve, limitée à cinq mois, reçut ensuite des prolongations successives.

La guerre fut ainsi ramenée, par un effet de l'impuissance réciproque, à son premier théâtre. Tout l'effort de la France se concentra sur Gaëte, où commandait Yves d'Alègre, et où l'on avait dès le principe transporté par mer des troupes fraîches avec tout ce qui était nécessaire pour une défense. L'armée de la Trémouille, en y comprenant les alliés qu'avaient fournis



Florence, Ferrare, Bologne, Sienne et Mantoue, s'élevait au chiffre de dix-huit cents lances et de dix-huit mille fantassins. Elle marcha au secours de Gaëte. A Parme, la Trémouille malade céda le commandement au marquis de Mantoue, qui passait pour le premier capitaine de l'Italie.

Si la France gardait encore ces alliés, les Borgia la trahissaient déjà, ou plutôt se ménageaient la faculté de se ranger du parti du plus fort. Louis XII profita des craintes qu'inspirait le duc de Valentinois pour former une ligue défensive entre Sienne, Bologne et le duc de Ferrare. Alexandre VI, toujours attentif à ménager les puissances, proposa la neutralité des États romains, proposition que les Français regardèrent comme dérisoire. Il mourut sur ces entrefaites, le 18 août, très-inopinément, et sa mort, loin de simplifier les affaires de l'Italie, ne fit qu'augmenter la confusion.

César Borgia était malade à Rome; le bruit courut qu'il s'était empoisonné involontairement ainsi que son père avec le poison destiné à un cardinal. Aussitôt tous les feudataires qu'il croyait avoir détruits relevèrent la tête. Les Colonna rentrèrent dans les États Romains et reprirent leurs anciennes places. Les Orsini mirent des troupes sur pied et s'avancèrent vers Rome, qui se trouva prise entre leurs soldats et ceux du duc de Valentinois. L'armée française approchait du Tibre; on pensait aussi que Gonzalve et les Espagnols essayeraient de peser sur le conclave. Les cardinaux, menacés par une masse de soldats de toutes les nations et de tous les partis, rappelèrent en toute hâte ceux d'entre eux qui se trouvaient absents, obtinrent de Georges d'Amboise qu'il arrêtât l'armée française à Népi, écartèrent dès lors facilement les autres corps de troupes, et le 22 septembre élevèrent d'un commun accord sur le trône de saint Pierre l'archevêque de Sienne, Piccolomini, neveu de Pie II.

Le choix du nouveau Pape, qui prit le nom de Pie III, pouvait avoir un double but, celui de donner pour successeur à Alexandre VI un digne religieux, et celui de gagner du temps pour une autre élection, car Pie III, vieux et malade, ne garda la tiare que quatre semaines. Il mourut le 18 octobre.

César croyait toujours à son influence sur le conclave; il essaya de gagner les Colonna, et offrit aux Français de les accompagner à Naples, s'ils lui garantissaient la possession de son duché de Romagne. Mais tous ses efforts échouèrent. Le

31 octobre le conclave donna la tiare à Jules II (Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre aux liens), ennemi déclaré d'Alexandre VI, qui l'avait proscrit autrefois. Deux raisons dictèrent ce choix, cette hostilité d'abord, et la haute idée qu'on avait du caractère du nouveau pape. Il était craint, on le savait plein d'énergie. On vit en lui le personnage du sacré collége le plus capable de tenir tête aux puissances. Chose remarquable, dans un temps où la dissimulation passait pour une habileté souveraine, il jouissait d'une réputation de franchise illimitée.

César crut pouvoir se maintenir même après cette élection. Mais les États italiens, Venise particulièrement, avaient juré sa perte. Les Orsini et les petits seigneurs romagnols armaient des troupes, troupes composées, il est vrai, de brigands plutôt que de soldats, au rapport de Machiavel; ils profitaient de la guerre de Naples pour recommencer leur métier de condottieri, et traiter personnellement avec les ambassadeurs de France et d'Espagne qui marchandaient leurs services. Jules II, inquiet de tous ces troubles et décidé à ne souffrir dans l'État romain d'autre maître que lui-même, demanda au duc de Valentinois de lui remettre quatre de ses places. Sur son refus, il le fit arrêter à Ostie.

Le duc disparut ainsi tout à coup de la scène politique qu'il avait bruyamment remplie. Alexandre VI avait semblé toujours heureux. Son fils expia les crimes de sa maison. Mis en liberté peu de temps après, il se livra lui-même à Gonzalve, qui, sur un ordre de Ferdinand, l'envoya prisonnier au fond de l'Aragon. Soit haine du passé, soit méfiance de l'avenir, les Espagnols ne voulurent pas accepter les offres qu'il leur fit de tramer pour eux de nouvelles révolutions en Italie.

L'armée française, retardée par un séjour de plusieurs semaines dans la Romagne, n'arriva que sur la fin d'octobre à Gaëte, où elle se rallia aux anciennes troupes franco-napolitaines. Gonzalve ne l'avait pas attendue. Ses forces étaient moins nombreuses, quoiqu'il eût également reçu des renforts. Il s'était donc replié derrière le Garillan et mis sur la défensive. Les Français jetèrent un pont sur le fleuve et essayèrent de forcer le passage avec leur impétuosité ordinaire. Mais ils trouvèrent une résistance acharnée, et après une mêlée corps à corps de plusieurs heures qui donne à ce combat une certaine ressemblance avec ceux de l'antiquité, ils finirent par être ramenés sur la rive droite (6 novembre).

Gonzalve se retrancha sur la rive gauche dans un camp dont l'abord était défendu par des plaines de boue. L'attaquer n'était pas possible. Son armée, il est vrai, souffrait extrêmement d'un campement malsain, des grandes pluies et d'un hiver précoce, le plus rude qu'on ait vu de mémoire d'homme sous un pareil climat. Mais le grand capitaine connaissait les troupes françaises et pensait qu'elles résisteraient moins que les siennes. En effet, malgré un campement un peu moins défavorable, elles ne tardèrent pas à être décimées par les maladies. Elles manquaient de vivres, de munitions, d'argent, quoique le roi eût pris soin d'organiser à Rome des magasins; les trésoriers détournaient les fonds qu'ils devaient faire parvenir aux capitaines. La démoralisation suivit de près. Les soldats se plaignirent d'être commandés par un Italien. Le marquis de Mantoue, sentant son autorité affaiblie, et voyant la plus grande armée que la France eût eue jusqu'alors en Italie se fondre entre ses mains, saisit l'occasion d'une maladie pour remettre le commandement au marquis de Saluces, Italien il est vrai, mais depuis longtemps au service de la France et en grande estime auprès des capitaines français.

Novembre et décembre se passèrent ainsi sans qu'on pût faire un pas en avant. Le chiffre des troupes et le succès rapide obtenu dans les autres guerres de Naples avaient donné d'autres espérances. Les Espagnols, exposés aux mêmes souffrances, savaient mieux y résister, et leur chef continuait de montrer une constance inébranlable. Enfin, le 27 décembre, Gonzalve, ayant reçu un corps de cavalerie auxiliaire que les Orsini lui envoyaient sous la conduite d'un capitaine éprouvé, Alviano, sortit de ses lignes comme il était sorti de Barletta. Il passa de nuit le Garillan sur un pont, à quelques milles au-dessus de l'ennemi, et attaqua avec vigueur. L'armée française était tout à fait désorganisée. Les soldats se répandaient en plaintes contre les chefs, contre les trésoriers, contre les Italiens auxiliaires dont ils suspectaient la fidélité, et qui s'associaient mal au péril commun. Yves d'Alègre entreprit vainement d'arrêter les Espagnols au passage. Le marquis de Saluces crut devoir ordonner la retraite sur Gaëte, retraite difficile dans une pareille saison, avec l'artillerie et le matériel de guerre.

On se retira d'abord en bon ordre, la gendarmerie formant l'arrière-garde et se retournant de moment à autre pour faire face à l'ennemi, car la cavalerie espagnole, aidée de celle des Orsini,

la serrait de près. Mais au pont de Mola, la confusion se mit dans les différents corps de l'armée, et après un engagement très-meurtrier avec les Espagnols, il fallut abandonner les canons et la plupart des équipages. A partir de ce moment la retraite se changea en déroute; les soldats prirent la fuite dans toutes les directions. Trois ou quatre mille hommes restèrent sur le terrain. Cependant une partie des fuyards put se jeter dans les murs de Gaëte (28 décembre).

Le lendemain Gonzalve enleva le Monte Orlando, qui commandait la place. La garnison, démoralisée, bien que nombreuse encore, offrit de capituler. La capitulation fut signée le 1er janvier 1504. Les Français stipulèrent qu'ils auraient le passage libre pour sortir de l'Italie, et que les prisonniers seraient délivrés de part et d'autre. Mais tout n'était pas fini. Il fallait rentrer en France. Ceux qui s'embarquèrent, exténués par la misère et les fièvres contractées au Garillan, furent décimés par une affreuse mortalité. Ceux qui traversèrent l'Italie furent plus malheureux encore, ils furent dépouillés et massacrés sur les routes par les paysans. La fièvre emporta le marquis de Saluces à son arrivée à Gênes. Beaucoup de capitaines périrent. Quelques centaines d'hommes seulement réussirent à repasser les Alpes, après cinquante jours de marche et de souffrances inouïes.

Telles furent ces journées du Garillan, qui achevèrent la perte du royaume de Naples, perte commencée à la bataille de Cérignole. Les historiens militaires du seizième siècle n'ont peut-être jamais mieux exprimé la force du sentiment national que dans le récit de ces désastres. Ce fut, au moins pour toute une génération, un souvenir pareil à celui de Roncevaux. Malheureusement les suites en furent de plus en plus fâcheuses. La France y souffrit dans sa réputation militaire, qui fut compromise, et dans sa situation politique, qui fut considérablement diminuée.

Gonzalve et les troupes espagnoles venaient de mettre le sceau à leur renommée par ces victoires obtenues sur des forces supérieures, et sur un ennemi autrement redoutable que les Maures. Le grand capitaine avait enlevé deux fois aux Français le royaume de Naples. En même temps il avait eu le talent de ménager et même de gagner les Italiens, las et quelquefois humiliés du joug de la France. Il avait eu soin de traiter sur le pied d'égalité les Colonna, l'Alviane et ses autres auxiliaires.



Louis XII aurait pu craindre de nouveaux revers, car il n'avait plus d'armée en Lombardie, si Gonzalve ne s'était vu arrêter par la nécessité d'organiser sa conquête et par le manque d'argent. La couronne d'Aragon supportait seule les dépenses de la guerre de Naples, et se trouvait momentanément épuisée, malgré le chiffre relativement peu élevé des frais que cette guerre lui avait coûté. Pour payer des soldats aussi exigeants après la victoire qu'infatigables dans la lutte, Gonzalve fut réduit à leur laisser une sorte de liberté de pillage, circonstance qui commença à effrayer les Italiens; ils purent comprendre qu'ils n'avaient fait que changer de maîtres.

Quoi qu'il en soit, ils se détachèrent peu à peu de l'alliance française. La chute de César Borgia avait déjà relevé plusieurs petits États italiens qui se déclaraient pour l'Espagne. Le Pape, sans sortir encore de son rôle pacifique, montrait les dispositions les plus indépendantes. Venise était lasse d'une alliance qui lui avait donné quelques districts dans le Milanais, mais qui lui laissait supporter seule le poids de la guerre contre les Turcs. Elle s'était d'ailleurs opposée à l'agrandissement des Français dans le royaume de Naples, et avait aidé Gonzalve sous main quand il était enfermé à Barletta. Florence restait presque seule attachée ou rivée à la politique française. Elle avait alors à la cour de Louis XII deux envoyés, dont l'un était Machiavel. Mais elle ne comptait plus même en Italie où elle était réduite à un rôle des plus secondaires.

La correspondance du célèbre écrivain, tout en renfermant des renseignements curieux sur la politique et la diplomatie française, fait surtout apprécier la triste situation des petits gouvernements italiens, leurs inquiétudes, leurs hésitations, leur dispositions à tourner avec la fortune. Elle les montre uniquement préoccupés de satisfaire les intérêts les plus mesquins et les plus imperceptibles. A voir Machiavel et son collègue Valori suivant, quelquefois de loin, la cour de Louis XII dans ses voyages, de Lyon à Paris ou de Paris à Nantes, épiant un geste, un mot du roi, du cardinal d'Amboise, des secrétaires d'État, envoyant un journal de conjectures plus encore que d'informations, cherchant à deviner et devinant mal les secrets de la politique qu'ils surveillent, s'exprimant enfin sur toutes choses avec une froideur que rien n'émeut, on comprend à quel rôle dépendant et passif l'Italie était réduite.

X. — Louis XII, après avoir ordonné une enquête et châtié les trésoriers coupables, dut se préoccuper de sortir avec honneur d'une situation difficile, et de garantir les intérêts des barons napolitains du parti d'Anjou, qu'il laissait exposés sans défense à l'arbitraire, peut-être aux vengeances des vainqueurs. Cependant, comme il ne pouvait tenter de reconquérir Naples, il consentit à signer avec l'Espagne, au mois de février 1504, une tréve de trois ans qu'elle lui proposa.

Ferdinand éprouvait une grande gêne financière. Il voyait l'Aragon épuisé par ses conquêtes italiennes, quoique son armée fût si mal payée qu'il fallût après la victoire l'indemniser aux dépens du pays conquis. Une trêve de trois ans lui assurait la conservation provisoire de son nouveau royaume, lui donnait le temps d'organiser un gouvernement, et avait encore l'avantage de rendre à l'archiduc sa liberté. Louis XII s'empressa de l'accepter. L'honneur des armes françaises fut quelque peu relevé par la brillante retraite de Louis d'Ars, qui s'était maintenu avec une compagnie d'hommes d'armes à Venosa, dans la Pouille. La trêve signée, il sortit, traversa toute l'Italie avec les siens, la lance au poing, et ramena glorieusement un des débris de l'armée qui avait conquis le royaume de Naples trois ans plus tôt.

L'Espagne avait une autre raison de rechercher une trêve avec la France. Les rois catholiques avaient perdu plusieurs de leurs enfants et petits-enfants. Jeanne, la seule fille qu'ils eussent conservée, était atteinte d'une folie intermittente. La santé très-affaiblie d'Isabelle ne laissait pas espérer qu'elle vécût longtemps, et sa mort devait remettre en question l'union, encore imparfaite, de l'Aragon et de la Castille. Ainsi, après vingt ans d'un accord surprenant pendant lequel l'Espagne entière semblait n'avoir eu qu'une volonté, on était menacé du retour des divisions et même des factions d'autrefois. Isabelle la Catholique mourut au mois de novembre 1504. Jamais femme n'avait été plus admirable, jamais reine mieux obéie et plus adorée. Les souvenirs les plus brillants et les plus populaires de l'Espagne se rattachèrent longtemps à son règne et à son nom.

En signant la trêve, Louis XII ne prenait aucun engagement. Il pouvait persévérer dans sa politique d'opposer Philippe le Beau à Ferdinand et l'Autriche à l'Espagne. Or il était attiré vers l'Autriche, non-seulement par l'utilité qu'il trouvait à pro-

fiter du peu d'accord des deux puissances, mais aussi par les préférences et l'ambition naturelle d'Anne de Bretagne.

Anne exerçait une grande autorité qu'elle devait à son titre de duchesse souveraine et à son caractère personnel. Comme duchesse souveraine, elle avait une véritable cour à part, qui, tout en se mêlant à la cour de France, avait soin de demeurer distincte et quelque peu indépendante. Comme femme, elle ne se contentait pas de donner l'exemple des vertus domestiques; elle s'occupait aussi du gouvernement et des affaires publiques. Elle recevait les ambassadeurs; elle leur répondait même dans leurs langues. Une vieille chronique, que cite Brantôme, l'appelle « une honorable et vertueuse reine et fort sage, la vraie mère des povres, le support des gentilshommes, le recueil des dames et damoiselles et honnestes filles, et le refuge des savants hommes. » Au dire de l'historien de Bayard, « plus magnanime, plus vertueuse, plus sage, plus libérale ni plus accomplie princesse n'a porté couronne en France, depuis qu'il y a eu titre de reine. »

La sévérité de mœurs et la noble simplicité qui régnaient à la cour de la reine étaient imitées autour d'elle. La duchesse d'Angoulême, Louise de Savoie, prenait pour devise *Libris et liberis,* à mes livres et à mes enfants. L'auteur de la Vie de la Trémouille a fait un remarquable portrait de la princesse de ce nom et de l'existence qu'elle menait, partagée entre la religion, l'étude et les affaires.

C'est un fait remarquable que le rôle politique joué par les femmes à cette époque. Isabelle la Catholique venait de partager avec Ferdinand la gloire du plus grand règne que l'Espagne eût eu jusque-là. Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien, et future régente des Pays-Bas, se préparait à une vice-royauté où elle déploya autant de talent de gouvernement que d'habileté diplomatique. Une instruction plus solide et plus étendue fut la première raison de la supériorité personnelle que montrèrent les princes et les princesses du seizième siècle.

Or Anne de Bretagne concentrait toutes ses affections sur sa fille Claude, à peine âgée de cinq ans et le seul de ses enfants qu'elle eût conservé. Elle était flattée de la perspective de lui faire épouser l'héritier de la maison d'Autriche et de lui laisser, outre la Bretagne, quelque province italienne, comme le Milanais, peut-être Naples. Une telle alliance avait un inconvénient manifeste, celui de priver à la fois la France de la Bretagne et

de ses conquêtes italiennes. Mais les Bretons, quoiqu'ils eussent l'esprit très-français, tenaient encore à leur nationalité particulière, et la reine mettait son ambition maternelle au-dessus des considérations purement politiques. Louis XII céda, parce que le danger semblait éloigné et qu'il espérait gagner avec cet appât Philippe le Beau et Maximilien.

Il persista donc à se rapprocher de ces deux princes. Il signa trois traités avec eux à Blois, au mois de septembre 1504. Le premier stipula un engagement de mariage, engagement par lequel la France promit de rendre tout ce qu'elle avait recueilli de la succession de la maison de Bourgogne. Le second stipula que l'Empereur donnerait enfin au roi l'investiture du Milanais, et le troisième établit une alliance secrète des trois princes contre la république de Venise, dont ils avaient également à se plaindre. Le Pape prit part à ce dernier traité. Louis XII ne crut pas payer d'un trop haut prix l'appui de l'Autriche et la reconnaissance de ses possessions italiennes par l'Empire. Quant aux Vénitiens, il avait été joué par eux continuellement. Il ne lui en coûtait donc pas de s'unir contre eux au Pape et à l'Empereur, irrités de leur manque de foi et décidés à leur infliger un rude châtiment. D'ailleurs la France ne pouvait plus, depuis ses revers dans le royaume de Naples, disposer seule des destinées de l'Italie.

Philippe continuait de se montrer dévoué à l'alliance française, où il trouvait les plus brillants avantages. Maximilien y était moins porté. Cependant il signa les traités, reçut à Haguenau le cardinal de Rouen, George d'Amboise, qui venait faire entre ses mains l'hommage du Milanais pour Louis XII, et donna enfin l'investiture si désirée.

XI. — La politique étrangère de Louis XII avait été, pendant ses premières années et ses premiers succès, populaire en France. Les négociations demeuraient secrètes; le public n'en connaissait guère que les résultats. Mais quand les traités de Blois furent connus, ils soulevèrent une irritation trop justifiée. Promettre à l'Autriche la succession de la Bretagne équivalait à démembrer le royaume; c'était abandonner le résultat politique poursuivi longtemps par Louis XI et Anne de Beaujeu. Le danger fut aggravé par la mort d'Isabelle la Catholique; car Jeanne la Folle hérita de la Castille, et, comme sa faiblesse d'esprit ne lui permettait de prendre aucune part au gouverne-



ment, Philippe le Beau, son mari, prétendit à la régence. La maison d'Autriche, déjà maîtresse des Pays-Bas, allait le devenir aussi de l'Espagne. L'opposition à la cour fut extrême contre le mariage autrichien.

Au mois d'avril 1505, Louis XII tomba malade à Blois et fut quelque temps en péril de mort. Il fit un testament par lequel, au mépris des traités précédents, il donnait sa fille, Claude de France, à l'héritier de la couronne, son neveu François, duc d'Angoulême. La reine effrayée se prépara à quitter Blois pour se retirer en Bretagne, et envoya à Nantes des bateaux chargés de ce qu'elle avait de plus précieux. On fit même courir le bruit que, toujours favorable au mariage autrichien, elle voulait enlever le duc d'Angoulême, qui se trouvait au château d'Angers. Le maréchal de Gié, gouverneur de ce château, quoique Breton lui-même et de la famille des Rohan, empêcha l'exécution de ce plan, et arrêta sur la Loire les bateaux de la reine. Quand Louis XII fut revenu à la santé, il approuva sa conduite.

Cette petite révolution de cour est d'ailleurs restée obscure. Les contemporains évitent d'en parler ou ne le font qu'avec des réticences calculées. Il en est de même d'un procès de trahison qui fut intenté peu après au maréchal, devant le parlement de Toulouse. Il fut condamné à la perte de ses gouvernements, de ses titres et de ses dignités, et obligé de se retirer dans ses terres en Anjou. On sait seulement qu'il avait beaucoup d'ennemis, que ces ennemis agirent contre lui, et que la reine le poursuivit avec un véritable esprit de vengeance.

Louis XII persista néanmoins à revenir sur le principal article des traités de Blois. S'était-il donc uniquement proposé, en les signant, de tromper l'archiduc et l'Empereur? ou, après avoir cédé aux suggestions d'Anne de Bretagne, car il était d'un caractère faible et changeant, se ravisa-t-il? Comprit-il la nécessité de céder aux représentations qu'on lui fit et de reculer devant les exigences de l'opinion? Quoi qu'il en soit, il chercha des prétextes de rupture, et il renouvela d'anciennes prétentions de la couronne au sujet des régales de Flandre et de la mouvance de quelques châtellenies des Pays-Bas. Philippe, intéressé à écarter toute cause de mésintelligence, déclara accepter le jugement du parlement de Paris.

Une circonstance éminemment favorable à Louis XII et dont il ne manqua pas de tirer parti, fut la mésintelligence croissante

de l'archiduc et de son beau-père Ferdinand d'Aragon. Ferdinand était demeuré, par le testament d'Isabelle, grand maître des trois ordres militaires, et gardait la libre disposition d'une moitié des revenus de l'Amérique. Il conservait la couronne d'Aragon et celle de Naples, conquête particulière des Aragonais, mais sur laquelle les Castillans ne laissaient pas que de se croire certains droits, en raison de la part qu'ils avaient prise aux guerres d'Italie. Dans ces circonstances, Ferdinand profita de l'absence de son gendre et de sa fille pour se faire donner la régence de la Castille par les cortès.

Comme il craignait le mécontentement de Philippe le Beau, l'hostilité de la noblesse castillane, dépouillée sous le règne d'Isabelle d'une partie de ses priviléges et de son autorité, et les prétentions que la France conservait sur Naples, il résolut de se rapprocher de Louis XII à tout prix, et il lui fit faire des ouvertures par un envoyé confidentiel, Juan de Enguerra, moine catalan. Louis XII, très-disposé à rompre les engagements pris avec l'Autriche l'année précédente, accepta les négociations; qui aboutirent à la conclusion d'un nouveau traité signé à Blois, le 12 octobre 1505. Il abandonna l'Italie méridionale à Ferdinand, à trois conditions : la première, que ses droits sur Naples seraient considérés comme la dot de sa nièce Germaine de Foix, fille de sa sœur, et que cette princesse, alors âgée de dix-huit ans, épouserait le roi d'Aragon, qui en avait cinquante-trois; les autres, que la France recevrait une somme de sept cent mille ducats, payable en dix ans, comme indemnité des frais de la dernière guerre, et que les barons angevins seraient rétablis dans leurs fiefs, propriétés et dignités. Par ce traité, Ferdinand assurait sa liberté d'action en Castille et isolait Philippe le Beau. Louis XII de son côté divisait ses ennemis, sans abandonner entièrement ses droits sur Naples, puisque ces droits devenaient la dot d'une princesse française et que la France se réservait de les faire valoir de nouveau, dans le cas où aucun enfant ne naîtrait du second mariage du roi d'Aragon. Enfin ce n'était qu'une demi-rupture avec l'Autriche, puisqu'il n'y avait qu'une seule clause de changée aux engagements pris pour le mariage de Claude de France, celle relative à Naples. La clause relative au Milanais était maintenue, et l'archiduc trouvait encore dans ces engagements ainsi modifiés un avantage assez grand pour qu'il craignît de se compromettre en prenant les armes.

Philippe se contenta en effet de se plaindre. Ses pensées étaient pour le moment tournées vers la Castille, où il était appelé par un parti. Il faisait de grands préparatifs pour répondre à cet appel. Divers soins, la santé de Jeanne, les difficultés du voyage, la nécessité de paraître en Espagne avec une cour et une armée, rendirent ces préparatifs interminables. Il ne quitta les Pays-Bas que le 10 janvier 1506. Retardé par une tempête et par un séjour forcé sur les côtes d'Angleterre, il ne débarqua à la Corogne qu'en avril.

Louis XII mit ces délais à profit. Enhardi par les embarras de Philippe et de Maximilien, qui étaient préoccupés d'autres intérêts, assuré d'ailleurs de l'alliance du roi d'Aragon, il résolut de poursuivre son œuvre et de défaire le mariage autrichien. Il déclara vouloir consulter le pays, et convoqua une assemblée d'états à Tours.

Ces états s'assemblèrent le 14 mai 1506 au château du Plessis. Louis XII était entouré des princes du sang et des grands dignitaires. Les députés prirent pour organe un docteur de Paris, chanoine de Notre-Dame, maître Thomas Bricot. L'orateur remercia le roi « d'avoir maintenu son royaume et son peuple en si bonne paix que par le passé n'avoit été en plus grande tranquillité, d'avoir quitté sur son peuple le quart des tailles, enfin d'avoir réformé la justice de son royaume et mis bons juges partout. Et pour ces causes et autres qui seroient longues à réciter, il devoit être appelé *le roi Louys douzième, père du peuple.* » Ensuite l'orateur et ceux des états se mirent à genoux et « dit icelui Bricot : « Sire, nous sommes icy venus sous votre bon plaisir pour vous faire une requête pour le général bien de vostre royaume, qui est telle que vos très-humbles sujets vous supplient de donner *madame votre fille unique* en mariage à *monsieur François,* icy présent, qui est tout François », disant outre plusieurs belles paroles qui esmurent le Roy et les assistants à pleurer. »

Louis XII en référa au conseil, qui fut d'avis que la requête des états était bonne, juste et raisonnable. Les fiançailles de François de Valois et de Claude de France eurent lieu dès le 21 du même mois. Les princes, les barons et les représentants des villes prêtèrent entre les mains du roi le serment de n'épargner ni corps ni biens pour que cette décision eût son plein effet.

C'était là une scène préparée; le vœu des états était connu

d'avance. Louis XII, s'appuyant sur la volonté exprimée du pays, écrivit à Philippe d'Autriche pour lui en faire part et s'excuser de renoncer aux clauses des traités de Blois, clauses qu'il soutenait d'ailleurs être conditionnelles et non absolues.

Philippe adressa de nouvelles plaintes, et déclina la responsabilité d'une guerre, s'il devait en naître une quelque jour[1]. Mais pour le moment cette guerre ne paraissait pas à craindre. Ses projets sur la Castille l'occupaient entièrement. Arrivé après de longs retards dans la Péninsule, il ne songeait qu'à enlever la régence à Ferdinand. Ce dernier, abandonné par la plus grande partie de la noblesse castillane, qui, outre ses autres griefs, lui reprochait son second mariage, consentit d'abord à partager la régence, puis à la laisser tout entière à son gendre (juin 1506). Il s'embarqua pour Naples avec Germaine de Foix afin de visiter sa conquête et de surveiller Gonzalve de Cordoue, dont la fidélité commençait à lui inspirer des soupçons. Quelques vagues tentatives de Louis XII et de Maximilien pour gagner le *grand capitaine* avaient contribué à répandre le bruit que ce dernier songeait à prendre la couronne de Naples pour lui-même.

Philippe le Beau mourut peu de temps après. Il n'avait que vingt-huit ans, et il fut enlevé en quelques heures par une fièvre inflammatoire (septembre 1506). Il laissa les Pays-bas épuisés d'argent par son entreprise de Castille, et la Castille en proie aux factions. Une régence dut être constituée dans les deux pays, ce qui ne put se faire, dans le second surtout, sans de nouveaux troubles propres à éloigner encore les chances de guerre.

XII. — Louis XII était donc rassuré du côté de la Castille; il l'était aussi du côté des Pays-Bas, malgré quelques démêlés d'importance secondaire. Restait Maximilien, dont le mauvais vouloir était certain. Maximilien avait toujours vu à regret les Français maîtres de Milan, et cherchant à étendre leur influence en Italie. Il était jaloux de ramener la Péninsule sous l'influence allemande, qui y avait été prépondérante autrefois et qui y était alors fort compromise. Il n'avait paru qu'une seule fois au delà des Alpes et sans y briller. Il voulait maintenant se faire couronner à Rome et recevoir du Pape le commandement des

[1] Lettre du 24 juillet 1506 au cardinal de Rouen.

armées chrétiennes contre les Turcs. La France le gênait pour accomplir ce plan. Il rencontrait, il est vrai, d'autres obstacles; car l'Italie, la Suisse, la Hongrie, la Bohême, les Pays-Bas, l'occupaient à la fois, et l'empêchaient de concentrer ses forces pour l'achèvement d'une seule entreprise.

Il avait promis en 1501 l'investiture du Milanais, puis il avait différé d'exécuter sa promesse, alléguant tantôt un prétexte, tantôt un autre, et donnant ainsi un exemple de versatilité et d'absence de fidélité à ses engagements, dont Louis XII pouvait à son tour se prévaloir. Courant sans cesse d'une extrémité de l'Empire à l'autre, ou voyageant de château en château dans les montagnes du Tyrol, il semblait se dérober aux poursuites des envoyés français [1]. C'était en 1505 seulement qu'il avait accordé l'investiture promise. Encore l'avait-il fait en termes équivoques, dont Louis XII ne pouvait être satisfait. On eût dit que toute sa politique consistât à ne s'expliquer jamais [2]. Au fond, ses actes étaient hostiles. Il cherchait des alliances de tous côtés, particulièrement en Suisse et en Angleterre, alliances qui « donnoient à penser à beaucoup de gens », dit le cardinal d'Amboise dans ses dépêches. On s'inquiétait surtout en France de son projet de campagne en Italie. Louis XII déclarait aux envoyés florentins son intention de le ménager, de l'assister même, mais aussi de lui tenir le mors à la bouche, quelque chemin qu'il prît [3]. Georges d'Amboise ajoutait quelque temps après : « Si l'Empereur veut faire des changements en Italie, les Français ne pourront souffrir que ces changements atteignent leurs amis et leurs alliés. Si vraiment il veut passer (on doutait toujours de l'accomplissement de son projet), nous verrons combien de gens il mènera. S'il en a peu, cela ne pourra inquiéter personne. S'il en a beaucoup, nous saurons y pourvoir. »

Louis XII, dont la santé longtemps affaiblie paraissait s'améliorer, résolut de passer le premier en Italie, pour y reprendre un rôle actif. Il y avait déjà recouvré une partie de son ascendant, grâce à l'impopularité croissante des Espagnols. Il annonça d'avance son projet, sachant que ses préparatifs dureraient

[1] Leglay, *Correspondance entre la France et l'Autriche*, passim. — Dépêche de Vettori du 11 février 1504, dans la *Correspondance de Machiavel.*

[2] C'est ce qui désespérait Machiavel. Voir sa *Légation d'Allemagne.*

[3] Lettres de Francesco Pandolfini aux Dix, du 10 février 1506. Desjardins, tome II.

beaucoup moins que ceux de son rival. Il ne négligea rien pour flatter les Italiens. Ses conversations, reproduites par les envoyés florentins, se font remarquer par une heureuse alliance de finesse, de grandeur et de familiarité.

Il s'appuyait alors dans la Péninsule sur Florence et sur Rome. Les rapports étaient faciles avec Florence, moins avec Rome. Car Jules II, après avoir montré pendant trois ans une modération qu'on attendait peu de son caractère entier et résolu, ne dissimulait plus son dessein arrêté « de délivrer les villes de l'Église des tyrans qui les asservissaient, et de les mettre à l'abri des tentatives du dedans et du dehors[1]. » Comme la France avait garanti l'intégrité des États pontificaux, le Pape la pressa de lui fournir quelques troupes auxiliaires, et entreprit d'achever en personne l'œuvre qu'Alexandre VI avait confiée autrefois au duc de Valentinois. Il partit, accompagné de vingt-quatre cardinaux, et prit le commandement d'une armée destinée à enlever Pérouse aux Baglioni et Bologne aux Bentivoglio. Les Baglioni firent leur soumission. Chaumont d'Amboise, gouverneur de Milan, vint avec un corps auxiliaire se joindre aux troupes pontificales sous les murs de Bologne. Jean Bentivoglio la remit aux mains des Français, et la ville rentra sous le gouvernement direct du saint-siége.

Des troubles qui éclatèrent à Gênes amenèrent dans le même temps une intervention française. Le sang avait coulé dans une lutte engagée entre le parti populaire et celui de la noblesse. Le parti populaire avait été victorieux et avait réduit les nobles à ne plus prétendre qu'au tiers des charges de la république, au lieu de la moitié que les anciennes constitutions leur assuraient. Les conventions de ce genre n'étaient pas rares dans les États italiens. Les vainqueurs allèrent plus loin; ils prononcèrent la confiscation ou le séquestre des biens de quelques nobles qui avaient été bannis ou s'étaient exilés volontairement. Ces derniers implorèrent l'appui du lieutenant de Louis XII, Ravenstein, qui commandait à Asti. Ravenstein les ramena à Gênes et leur fit rendre leurs biens, tout en maintenant la nouvelle loi établie pour les magistratures. Mais le parti populaire, mécontent de cette intervention et de la transaction qu'on lui imposait, voulut prendre une revanche. A peu de temps de là, il enleva Monaco, fief des Grimaldi, sous prétexte que la posses-

[1] *Correspondance de Machiavel*, deuxième légation à Rome, lettre XXIV.

sion de cette place donnait à la noblesse le moyen d'affamer la ville. Il noua des intelligences avec les autres États italiens, et sollicita l'appui de Maximilien.

Louis XII résolut de traiter les Génois en ennemis. Il était fatigué de leurs révolutions, et avait dit plusieurs fois aux envoyés florentins qu'il leur donnerait un jour une grande bastonnade. Au mois de février 1507, il ordonna aux capitaines Salazar et Yves d'Alègre de marcher contre la seigneurie. Salazar bombarda la ville et Yves d'Alègre occupa Monaco. Les Génois se déclarèrent indépendants, élurent un doge, firent les apprêts d'une défense énergique, et s'étant emparés d'un des forts que les Français occupaient, en massacrèrent la garnison, à laquelle ils avaient promis la vie sauve. Le roi se mit à la tête de l'armée, partit de Grenoble le 5 avril, passa les Alpes et arriva le 26 du même mois devant les montagnes dont l'enceinte circulaire protége Gênes du côté du nord. Le nouveau doge y avait placé quelques milices. Mais les Génois lâchèrent pied après un combat très-court; le désordre se mit dans leurs rangs, et les chefs mêmes prirent la fuite. Louis XII fit le 29 une entrée victorieuse; il monta à la grande église, suivi d'une foule de femmes et d'enfants vêtus de blanc et criant merci. Il reçut la soumission et les excuses des principaux habitants; toutefois il ne leur accorda la conservation de la vie et des biens qu'au prix d'une énorme contribution militaire. Il éleva un fort, celui de la Lanterne, pour tenir la ville en respect; il l'obligea d'armer trois galères qui seraient toujours à son service, et abolit une partie de ses priviléges. On s'empara des rebelles, qui furent jugés; soixante-dix neuf périrent sur l'échafaud. Le doge, Paul de Novi, s'était d'abord échappé; il fut livré et compris au nombre des victimes.

De Gênes le roi se rendit à Milan. Il désirait une entrevue avec le Pape; mais Jules II, qui était Génois, et aurait voulu détourner le châtiment infligé à sa patrie, éluda cette offre. Louis XII en désirait une également avec Ferdinand le Catholique. Ce dernier, revenant de Naples, passa quelques jours à Savone, accompagné de Gonzalve de Cordoue (fin de juin). Les deux rois se visitèrent en grande pompe, et se témoignèrent en public la confiance la plus entière, ce qui parut de mauvais augure aux Italiens, habitués et réduits à ne plus espérer que dans les divisions de leurs maîtres.

Ce n'était pourtant pas contre les États italiens que la France

et l'Espagne cherchaient à s'entendre, mais contre l'Empereur, dont les projets leur inspiraient une égale défiance.

XIII. — Maximilien tenait alors à Constance, du mois de juin au mois d'août, une diète à laquelle il avait convoqué les représentants de tout l'Empire et qui fut extraordinairement nombreuse. Il y annonça son projet d'aller à Rome pour s'y faire couronner suivant l'usage de ses prédécesseurs, et pour s'y faire donner le commandement des armées de la chrétienté. Il demanda que l'Empire lui fournît, suivant l'usage, un cortége et une armée, ce qui était d'autant plus nécessaire que les Français et les Espagnols, établis à Milan et à Naples, occupaient une partie de la Péninsule.

L'apparition d'une armée allemande parut à l'Italie une menace. Machiavel nous a laissé des notes curieuses recueillies dans une mission dont il fut chargé auprès de Maximilien. L'Allemagne était alors un pays riche de toutes manières, par son économie, la simplicité de ses habitants et même de ses princes, autant que par son industrie et les produits qu'elle exportait. Elle était également un pays militaire; il n'y avait pas de princes ni de villes qui ne levassent des milices sur leurs territoires, et ces milices, l'infanterie surtout, étaient régulièrement exercées. Les lansquenets allemands, armés de piques et de dagues, formaient d'excellentes troupes légères. La gendarmerie, plus pesante que celle de France ou d'Italie, n'en passait pas moins pour très-aguerrie. Ainsi les armées allemandes, appelées à paraître à leur tour sur le grand champ de bataille de l'Europe, étaient à la fois redoutables par le nombre et par la valeur. Il fallait seulement que l'Empereur fût assez riche pour les payer, et qu'il eût un ascendant personnel assez fort pour leur communiquer un élan, leur inspirer un esprit, pareils à l'élan et à l'esprit des troupes françaises. Car les milices appartenant aux princes et aux villes impériales, l'Empereur était obligé pour réunir une armée de faire des marchés avec les États particuliers, et comme ces États avaient un intérêt médiocre aux guerres d'Italie, les Allemands ne portaient dans ces guerres ni beaucoup d'ardeur ni beaucoup d'entente.

Enfin, si les forces et les ressources de l'Empire étaient considérables, il n'était pas facile de faire mouvoir avec ensemble et par une seule impulsion une vaste fédération d'États, tous différents de formes, d'étendue et d'intérêts. L'Allemagne

exerçait en Europe une action passive par sa masse; elle opposait un contre-poids naturel aux puissances dont les entreprises rompaient l'équilibre; elle était peu faite pour l'initiative et pour un rôle d'agression.

Les empereurs qui voulurent la soulever durent chercher un point d'appui nécessaire. Ils le cherchèrent d'abord dans l'extension de leurs États héréditaires, dont le poids devait entraîner les autres États de l'Empire. Maximilien le chercha aussi dans les alliances étrangères; mais sa politique n'eut pas à cet égard les résultats qui furent obtenus après lui par Charles-Quint. Il voulut au moins donner plus de cohésion au corps germanique, et il y réussit. Il établit la chambre impériale, qui jugea les différends d'État à État, qui fut un auxiliaire des diètes plus puissant que les diètes mêmes, et servit à rendre les guerres plus rares au sein de la confédération. Il aurait voulu établir une armée permanente, en se fondant sur ce que tous les grands États de l'Europe en avaient une. Mais la jalousie des petits États allemands ne permit pas que ce projet pût s'exécuter. La diète de Constance se contenta de lui promettre de forts contingents et des sommes considérables pour le voyage de Rome.

Cependant les contingents votés ne furent prêts qu'au bout de plusieurs mois; encore furent-ils très-réduits. Ces lenteurs, ces déceptions étaient ordinaires en Allemagne; peut-être furent-elles favorisées par l'habileté des agents de Louis XII, qui firent valoir l'attitude pacifique de leur maître, et répandirent de l'argent parmi les princes. Quoi qu'il en soit, l'assemblée se sépara à la fin d'août, et au mois de décembre, Machiavel, envoyé par la république de Florence vers l'Empereur pour régler le chiffre de sa contribution aux frais du couronnement[1], ne rencontra dans la Suisse et le Tyrol que des bandes peu nombreuses se dirigeant isolément vers les passages des Alpes. L'Allemagne promettait et n'agissait pas. L'Europe, témoin de cette inaction, attribuait à Maximilien un défaut qui tenait aux vices mêmes de l'Empire; elle l'accusait d'entreprendre toujours et de n'exécuter jamais.

L'Empereur fut donc arrêté par les lenteurs des États germaniques et les réserves des Suisses, qui ne voulaient lui fournir

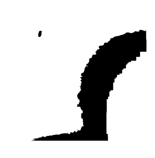
[1] Machiavel plaisante ingénieusement Maximilien, voulant descendre en Italie et obligé de discuter avec tous les États de la Péninsule le chiffre de contributions de chacun d'eux.

de troupes qu'à la condition de ne pas servir contre Louis XII. Il ne put réunir que des forces inférieures à celles sur lesquelles il avait compté, et composées principalement des troupes de ses États héréditaires. Il les divisa en trois corps, qu'il plaça à Besançon, à Trente et dans la Carinthie. Le premier, le moins considérable, était destiné à surveiller la France; il se proposait d'entrer avec les autres en Italie et de forcer le passage au besoin. Venise en effet consentait à le laisser traverser son territoire avec un cortége approprié à la dignité impériale, mais non avec une armée.

Maximilien, regardant ce refus comme un affront, partit de Trente le 3 février 1508 et entra sur le territoire vénitien. La république s'y opposa; les troupes françaises du Milanais, sous les ordres de Trivulce, appuyèrent cette résistance. Louis XII aimait peu les Vénitiens, et eût voulu éviter une guerre avec l'Empereur; mais il s'était engagé vis-à-vis d'eux et de plusieurs autres États italiens à ne pas laisser d'armée impériale pénétrer dans la Péninsule. Les Impériaux, après avoir occupé la frontière vénitienne sur plusieurs points, s'arrêtèrent faute d'argent et parce que les Suisses auxiliaires les abandonnèrent. Maximilien, qui avait compté sur les promesses de la diète de Constance, courut en Souabe pour en hâter la réalisation; mais, malgré la guerre commencée, les États de l'Empire persévérèrent dans leur lenteur ordinaire. Pendant ce temps, Trivulce aida les généraux de la république à chasser les lieutenants impériaux; ils enlevèrent même Gorice, Trieste, et quelques autres places des États héréditaires. Maximilien fut obligé de demander une trêve, qu'on lui accorda avec ostentation. Elle fut signée le 24 avril entre l'Empire et Venise, et comprit tous les États italiens. Seulement la France, ayant voulu profiter de cette circonstance pour obtenir le règlement des affaires des Pays-Bas, fut laissée en dehors, et la république traita sans elle.

Venise s'attribuait avec raison, malgré la coopération de Trivulce, le principal honneur de la guerre. Elle se félicita d'avoir arrêté les armes de l'Empereur et se crut plus forte que jamais. Son habileté ou son orgueil la perdirent. Entourée d'ennemis en Italie, elle fit la faute de braver à la fois le ressentiment de Maximilien et celui de Louis XII, des intérêts duquel elle avait détaché les siens. Elle vit se former contre elle ce qu'on a appelé une conspiration de rois.

XIV. — Depuis longtemps l'orgueil de la république excitait



la jalousie et les plaintes de l'Europe. Maîtresse de l'Adriatique et de la Méditerranée orientale, où les Turcs n'avaient entamé qu'imparfaitement son empire, elle demeurait l'entrepôt des marchandises de l'Orient, et la capitale commerciale du monde. La découverte des nouvelles routes de l'Inde était trop récente pour avoir encore détourné une partie des sources de sa fortune. Son gouvernement toujours le même, et que depuis plusieurs siècles ni révolution ni conspiration n'avaient pu atteindre, faisait l'admiration des Comines et des Machiavel. Elle possédait un revenu égal au tiers de celui de la France, et qui se composait presque uniquement de taxes commerciales. Sa marine était sans rivale. Elle avait, malgré sa magnificence, conservé des mœurs fortes et simples; chez elle toutes les traditions étaient religieusement observées. Elle ne le cédait pour l'éclat littéraire et le goût des arts qu'à Florence ou à Rome; encore commençait-elle à contester à ces deux villes ce genre de supériorité. C'était à cette époque que florissait dans ses murs la célèbre imprimerie des Alde, qui prit une si grande part à la restauration de l'antiquité.

Quoique puissance maritime avant tout, Venise possédait un *empire de terre ferme*, qui s'étendait depuis Trieste et les confins de l'Istrie jusqu'à l'Adda. Elle avait aidé Louis XII dans la conquête du Milanais pour obtenir de lui Crémone, Bergame et Brescia. Elle avait enlevé plusieurs places aux ducs de Mantoue et de Ferrare. Elle occupait quelques villes de la Romagne et cinq ports du royaume de Naples sur l'Adriatique, dont elle prétendait se réserver le monopole. Son gouvernement dans les provinces de terre ferme était doux et populaire. Elle y levait peu d'impôts.

Ce qui lui manquait, comme aux autres États italiens, c'était une armée nationale. Elle louait des soldats et des officiers qu'elle faisait accompagner et surveiller par ses *providiteurs*. Elle pouvait sans doute avec sa richesse réunir des armées assez nombreuses, et les payer plus régulièrement qu'aucun des princes ou des gouvernements de l'époque. Elle savait même les entretenir avec une habileté et un soin qui firent l'admiration des Français[1]. Mais, quelque supériorité qu'elle eût à cet égard, elle était militairement inférieure aux grandes monarchies qui l'entouraient.

Elle n'avait ménagé aucune puissance, la France pas plus

[1] *Mémoires de Fleuranges*, an 1508.

que les autres. Uniquement occupée de poursuivre ses intérêts du jour et de chercher des agrandissements de territoire, elle avait toujours fait et défait ses alliances à ce seul point de vue. Elle avait, presque dans le même temps, aidé les Français à s'emparer de Milan, et fourni un appui indirect à Gonzalve de Cordoue, dans l'espérance de garder plus facilement les ports du royaume de Naples sur l'Adriatique, si ce royaume appartenait aux Espagnols. Elle avait combattu plus ou moins ouvertement les Borgia et Jules II; elle avait contrecarré et menacé les Florentins, ses autres alliés. Une rupture était donc facile à prévoir, à un jour donné. Louis le More l'avait annoncé dès 1499 : « Vous m'amènerez les Français à dîner, disait-il à un envoyé du sénat, je vous préviens qu'ils iront souper chez vous. »

Louis XII, irrité des procédés de Venise, consentit en 1504, lors des traités de Blois, à entrer dans une première ligue que l'Empereur lui proposa de former contre elle. Trans, ambassadeur de France à Rome, disait alors qu'on s'occupait de faire autour de la république une belle guirlande. A peu de temps de là, Chaumont d'Amboise, gouverneur de Milan, assurait Machiavel qu'on la réduirait à ne plus s'occuper que de la pêche. On ne cessa de se plaindre au sénat de l'appui qu'il prêtait aux ennemis de la France. Le sénat se contenta de répondre en rejetant la faute sur les entreprises et les intérêts des particuliers. Cependant, jusqu'en 1508, Louis XII n'abandonna pas la seigneurie. Il n'entreprit d'exécuter ses menaces que lorsqu'elle eut signé la trêve sans lui, quoiqu'il l'eût assistée pour repousser de son territoire les Impériaux.

Maximilien connaissait ces dispositions. Il offrit à la France la garantie définitive du Milanais et l'abandon par l'Autriche du mariage que les états de Tours avaient fait rompre, à la condition d'une alliance contre la république. Louis XII se vit dans le même temps sollicité par Jules II, qui réclamait son concours pour reprendre les villes de la Romagne récemment occupées par les Vénitiens. Sacrifier Venise était un danger pour la France, car la république avait des intérêts et une sphère d'action à part; on pouvait trouver en elle une ennemie, jamais une rivale. C'est ce que représenta vivement au conseil l'évêque de Paris, Étienne Poncher. Mais cette opinion eut peu de partisans. On ne croyait guère alors aux alliances ou aux rivalités naturelles; on était habitué à faire et défaire les traités



avec une facilité extrême, sans autre règle que les besoins journaliers. On était animé du désir de punir les Vénitiens de leur orgueil, de sortir de la longue tolérance qu'on leur avait montrée, de détruire en eux un des plus grands obstacles que la politique française avait rencontrés jusque-là en Italie. On trouvait avantageux de servir les vengeances des États italiens, à la tête desquels le roi tenait toujours à se placer, et plus avantageux encore d'obtenir de l'Autriche l'abandon définitif des traités de Blois. Enfin, le duché de Milan avait été démembré en faveur de Venise; il avait cédé en différentes fois Brescia, Bergame, Crème, Crémone et la Ghiara d'Adda. Les Milanais ne cessaient de regretter ces villes et leurs districts, et de désirer la reconstitution intégrale de leur ancien État. On se proposait d'opérer cette reconstitution au profit de la France.

Tous ces motifs amenèrent la conclusion du traité de Cambrai, qui fut signé le 10 décembre 1508 par Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien et gouvernante des Pays-Bas, et le cardinal d'Amboise. Marguerite, veuve d'un prince de Savoie et jeune encore (elle n'avait pas trente ans), était chargée depuis un peu plus d'un an de la régence des Pays-Bas; elle montra dans les négociations préparatoires une habileté diplomatique consommée. Elle triompha des difficultés et des objections que lui faisait Georges d'Amboise. Elle écrit elle-même dans une de ses lettres qu'elle faillit bien souvent se prendre aux cheveux avec monsieur le légat.

Il fut stipulé publiquement que l'Empereur renoncerait au mariage de son petit-fils avec Claude de France, moyennant cent mille écus d'or, et qu'il garantirait à la France la possession du Milanais. L'Empereur et le roi s'engageaient ensuite, mais par des articles secrets, à revendiquer en commun les provinces de la république sur lesquelles ils avaient des titres à faire valoir. Le nonce du Pape et l'envoyé de Ferdinand entrèrent dans le traité, ce dernier à la sollicitation de la France, avec des réserves toutefois et sous la condition que Maximilien s'abstiendrait, pendant six mois au moins, de prétendre à la régence de Castille. Le Pape stipula la restitution des places de la Romagne, Ferdinand celle des ports méridionaux de l'Adriatique. On réserva l'accession de tous les autres États ou princes qui avaient des territoires à revendiquer. Les ducs de Ferrare, de Mantoue, de Savoie, étaient du nombre; ils s'empressèrent de donner leur adhésion. Florence imita leur

exemple, pour se venger de l'appui que les Vénitiens avaient longtemps prêté aux villes de Toscane ses rivales. Le roi d'Angleterre fut le seul souverain qui, désintéressé d'ailleurs, résista aux sollicitations et refusa de prendre un parti.

Venise ne put ignorer le complot formé contre elle, malgré le secret dont on le tint d'abord entouré. Elle ne fit rien pour le conjurer. Elle refusa de croire que des souverains divisés si longtemps et dont les intérêts étaient si opposés, particulièrement en Italie, pussent s'entendre pour agir d'un commun accord; et quand cet accord fut manifeste, elle ne voulut pas croire qu'il fût durable; elle douta de ses effets. Si quelque chose peut excuser cette illusion, c'est que les autres États italiens, même ceux qui étaient entrés dans la ligue, la partageaient plus ou moins. Le pape Jules II, entre autres, vit d'abord dans le traité de Cambrai un moyen comminatoire de s'assurer les places de la Romagne dont il poursuivait la restitution. Il offrit à la république une transaction qui consistait à établir à Rimini et à Faenza deux patriciens de Venise comme vassaux du saint-siége. Mais le sénat, fort de ses droits prétendus, refusa d'accepter toute transaction, quelle qu'elle fût, tant sur les villes de la Romagne que sur ses priviléges spirituels, alors contestés par la cour de Rome. Jules II attendit ce refus pour ratifier, le 22 mars 1509, l'engagement que le nonce avait pris pour lui à Cambrai.

XV. — Venise fit fièrement face au danger. Elle avait jusque-là vaincu toutes les coalitions italiennes, et elle ne savait jusqu'à quel point c'était l'Europe qui se liguait contre elle au lieu de l'Italie. Enfin, elle n'avait jamais reculé, jamais cédé une prétention ni un pouce de terre. Elle crut que si elle reculait, son honneur serait compromis et que les concessions n'auraient plus de terme. Sur l'avis d'un de ses sénateurs, Trevisani, elle résolut de lutter contre l'Europe. Réduite à ses seules forces, car elle ne trouva aucun appui à l'étranger, pas même chez le sultan dont elle sollicita l'alliance, elle leva ou plutôt soudoya une armée de trente mille hommes de pied et de quinze mille chevaux, qu'elle envoya presque tout entière sur l'Oglio et sur l'Adda, avec une forte artillerie et le matériel de guerre nécessaire. Rien ne fut épargné pour la défense des États de terre ferme. Deux seigneurs romains, célèbres par leurs talents militaires et qui appartenaient tous deux à la famille des Orsini,

le marquis de Petigliano et Barthélemy d'Alviano, furent mis à la tête des troupes. Petigliano eut le commandement en chef, Alviano servit sous ses ordres en qualité de mestre de camp.

La France devait entrer en campagne la première, conformément aux arrangements pris avec ses alliés. L'armée française était de douze mille chevaux et de vingt mille hommes de pied. On ne comptait dans ce dernier chiffre que six mille Suisses. Louis XII, voulant former une infanterie nationale, avait levé en France des compagnies régulières de fantassins : Les capitaines des compagnies d'ordonnance, Bayard, la Palice, Vendenesse, prirent le commandement de ces fantassins, et laissèrent celui des gens d'armes à leurs lieutenants. Cet ordre avait déjà été suivi l'année précédente au siége de Gênes.

Une campagne d'Italie était toujours populaire en France. Les gens d'armes s'équipèrent volontiers pour aller combattre cette république qui « à grande pompe, nous dit l'historien de Bayard, et à peu de connoissance de Dieu, vivoit glorieusement et à opulence, faisant peu d'estime des autres princes de la chrétienté. » Les Milanais témoignèrent aussi un grand empressement de reconquérir les provinces que Venise leur avait enlevées.

Le 8 avril 1509, Louis XII était à Lyon. Le 15, Chaumont d'Amboise occupait les deux rives de l'Adda. Le 16, le héraut français dénonçait les hostilités au sénat. Enfin Jules II lançait quelques jours après des bulles comminatoires contre la république, et convoquait les princes d'Europe à la défense des droits du saint-siége. Ces bulles légitimaient et consacraient la guerre. Elles déliaient les princes des traités ou engagements antérieurs qu'ils pouvaient avoir signés avec les Vénitiens. L'Empereur était particulièrement sommé d'assurer l'exécution des sentences pontificales.

Louis XII parut dans les premiers jours de mai sur l'Adda avec l'armée française, où régnait, au dire de l'envoyé florentin présent à la campagne, un ordre admirable et une justice sévère[1]. Les Vénitiens attendaient, campés sur la rive droite. Deux plans de campagne avaient été proposés à la république, l'un, celui d'Alviano, consistant à prendre l'offensive et à porter la guerre dans le Milanais ; l'autre, celui de Petigliano, à garder les places fortes et les lignes des fleuves. Le sénat, qui comp-

[1] Pandolfini, dépêche n° 21, du 22 mai 1509.

tait sur le temps et la diplomatie pl
préféré le second et décidé qu'on se
les bords de l'Adda ou de l'Oglio.

Louis XII franchit l'Adda au pont de Cassano, et trouva l'ennemi fortement retranché à peu de distance. Il n'osa l'attaquer de face, et entreprit de se porter à droite sur Vaïla, pour s'établir sur ce point et couper les communications avec Crème et les places voisines du Pô, où il s'approvisionnait. Les Vénitiens, jugeant l'importance de la position de Vaïla, résolurent de l'occuper les premiers, ce qui leur était facile, car ils en étaient plus rapprochés; mais ils ne purent faire le mouvement nécessaire avec assez de rapidité pour empêcher leur arrière-garde, que commandait Alviano, d'être surprise par l'avant-garde française sous les ordres de Chaumont d'Amboise et de Trivulce. La bataille s'engagea entre les villages d'Agnadel et de Vaïla, malgré le vieux Petigliano, qui aurait voulu l'éviter. Le désir qu'il en avait lui fit même commettre la faute de ne pas soutenir son arrière-garde; il crut qu'elle était simplement aux prises avec un corps français, et qu'elle aurait toujours le temps de battre en retraite. Cependant les différentes divisions françaises arrivaient sur le terrain et le chiffre des troupes engagées grossissait toujours. Alviano accourut avec les Brisighelles, aventuriers romagnols qui faisaient l'élite de l'armée vénitienne, déploya une rare valeur, repoussa Chaumont d'Amboise, rompit les Suisses et arrêta longtemps les Gascons. Jamais on n'avait vu les Italiens se battre de cette manière. Louis XII s'avança alors en personne au fort de la mêlée, et dit, à ce qu'on raconte, aux gentilshommes qui l'entouraient : « Que ceux qui ont peur se mettent derrière moi. » La Trémouille entraîna les Gascons et les nouvelles compagnies de fantassins en leur criant : « Enfants, le roi vous voit. » Pendant quatre heures les Français rencontrèrent une résistance que leurs relations qualifient d'incroyable. Enfin l'ennemi abandonna le champ de bataille, jonché de huit mille morts, et laissa sur la place vingt-huit pièces d'artillerie [1]. Alviano, blessé au visage, demeura prisonnier, tandis que Petigliano achevait sa retraite avec la cavalerie qui n'avait pas combattu.

La victoire d'Agnadel fut gagnée le 14 mai. Le 17, Bergame ouvrit ses portes. Caravaggio fut pris d'assaut. Brescia, Crème,

[1] Ces chiffres ont été établis avec soin par Pandolfini, l'envoyé florentin qui accompagnait Louis XII. *Dépêches des Florentins*, t. II.

Crémone, accueillirent les Français. Peschiera fut défendue énergiquement pendant douze jours par un sénateur vénitien; le capitaine qui l'enleva fit pendre ce sénateur avec son fils, et passa les défenseurs de la ville au fil de l'épée. Les vainqueurs se virent bientôt maîtres de toute la contrée que le traité de Blois leur avait assignée, et dont ils admirèrent la richessse et l'abondance. Ils s'arrêtèrent dans leur marche triomphale au bord de l'Adige, tandis que l'armée vénitienne de Petigliano reculait jusqu'à Mestre, en face des lagunes.

Après la victoire des Français, les petits États italiens se précipitèrent sur le lion renversé, et enlevèrent chacun une part des dépouilles. L'armée pontificale, commandée par le duc de Ferrare, qui avait pour mestre de camp le duc d'Urbin, neveu du Pape, occupa les villes contestées de la Romagne. Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, rentra dans les ports de son royaume. La duc de Ferrare reprit pour lui-même la Polésine, et le marquis de Mantoue deux places. Les Vénitiens n'opposèrent de résistance nulle part.

Un échec aussi terrible infligé à Venise devrait ouvrir les yeux des Italiens sur la force de la France et la faiblesse des États péninsulaires. Cependant leur premier sentiment, attesté par Guichardin, fut d'applaudir aux revers de la république, tant elle avait soulevé de haines autour d'elle. Tous les petits princes, tous les petits États coalisés, voulurent venger les injures d'une politique impitoyable. Ces haines avaient autant de puissance que le sentiment national italien en avait peu.

Dans ces revers, Venise fut digne d'elle-même. Elle ne désespéra pas de sa fortune. Elle arma ses galères et fortifia son port. Elle craignait peu un siége et se croyait inattaquable au fond des lagunes; mais, tout en s'apprêtant à défendre son empire maritime, comme elle ne pouvait protéger ses sujets de terre ferme, elle prit, moitié par nécessité, moitié par politique, le parti de les délier de leur serment de fidélité. La mesure était habile, quoique forcée; car, en empêchant l'effusion du sang et les maux de la guerre, en s'interdisant plus tard le droit de distinguer ceux qui l'auraient abandonnée et ceux qui l'auraient servie, la république se créait des titres à la reconnaissance des habitants de ses provinces. Elle ne garda que deux places du Frioul, et Trévise, qui refusa de recevoir les Impériaux.

Maximilien s'était trouvé en retard cette fois encore. Mais le

duc de Brunswick son lieutenant, occupa pour lui les places qu'il revendiquait au nom de l'Empire ou de la maison d'Autriche. Il entra sans difficulté à Padoue et à Vicence. Vérone offrit à Louis XII de se donner aux Français; le roi, fidèle au traité conclu avec l'Empereur, en remit les clefs aux commissaires impériaux.

Venise se voyait réduite à faire ce qu'elle n'avait jamais fait, à céder. Elle offrit au Pape, au roi d'Aragon et à l'Empereur d'acheter la paix au prix qu'ils voudraient y mettre. Elle ne marchandait plus les concessions. Elle abandonnait toutes les prétentions, tous les territoires sur lesquels elle avait refusé d'abord de transiger. Pour dissoudre la ligue, elle se résignait à tous les sacrifices. Elle proposa même à Maximilien de lui payer un tribut annuel de cinquante mille ducats. Jules II accepta de négocier, tout en se montrant inflexible au sujet de la soumission qu'il exigeait; mais l'Empereur, récemment arrivé à Trente, refusa de se séparer de la France qui avait seule combattu jusque-là, et avec laquelle il était plus particulièrement engagé.

Les Vénitiens durent encore recourir aux armes. Ils avaient rallié à Mestre les débris de leurs troupes et reconstitué une petite armée. Ils profitèrent de la faiblesse de la garnison allemande de Padoue pour surprendre et enlever cette place (17 juillet). Les gens de la campagne et même les ouvriers de la ville, lassés des rapines et des insolences des Impériaux, arborèrent le drapeau de saint Marc. Les lansquenets de la garnison, privés de secours, furent réduits à vendre chèrement leur vie. Venise profita de ces dispositions populaires et de ce succès pour promettre une indemnité complète à tous ceux de ses anciens sujets qui rentreraient sous son gouvernement. On savait qu'elle pouvait tenir sa parole et qu'elle la tiendrait. Les troupes de la république reprirent l'offensive, occupèrent Legnago sur l'Adige, enlevèrent le marquis de Mantoue et attaquèrent les garnisons françaises et impériales. Le courage revint aux paysans, exaspérés contre les troupes allemandes; ils se battirent avec une sorte de rage qui étonnait Machiavel [1]. Ils ne faisaient aucun quartier aux soldats ennemis qui leur tombaient entre les mains. Ils disaient qu'ils étaient nés sujets de saint Marc et qu'ils mourraient sujets de saint Marc (Marcheschi).

Louis XII s'était retiré. La Palice demeurait avec sept cents

[1] Lettre du 26 novembre 1509.

lances et quelque infanterie pour garder les conquêtes françaises et se joindre à l'Empereur aussitôt sa venue. Il s'avança de manière à couvrir Vérone et Vicence, et à les garantir contre les entreprises de l'armée vénitienne.

Louis XII pouvait s'attribuer justement tous les honneurs de la guerre; il avait accompli à lui seul l'œuvre de la ligue de Cambrai. Depuis longtemps les Français n'avaient fait de campagne aussi brillante, aussi rapide, aussi heureuse. Décidé à exécuter ses conventions avec l'Empereur et à aider les Impériaux pour le recouvrement de leurs territoires, le roi l'était aussi à laisser le champ libre à ses alliés et à ses ennemis. Il s'en exprima très-nettement aux envoyés florentins qui l'accompagnaient. D'ailleurs ni le Pape ni Ferdinand d'Aragon n'étaient d'avis qu'on détruisît Venise. Jules II prétendait qu'on devait se renfermer rigoureusement dans les stipulations de Cambrai. Rome et Naples, également alarmées de la puissance et de l'ambition de la France, ne cessèrent de faire des représentations dans ce sens. Le Pape attendait que Maximilien eût repris toutes ses places pour absoudre les Vénitiens des censures qu'il leur avait infligées [1].

Maximilien était en retard, suivant sa coutume, et comme les triomphes de Louis XII lui inspiraient une certaine jalousie, il ne voulut entrer en Italie qu'après avoir réuni toutes ses forces. Il parut enfin au mois de septembre avec vingt mille Allemands et quelques corps auxiliaires d'Espagnols et de Suisses. Ayant rallié le corps français de la Palice et les troupes italiennes de Mantoue et de Ferrare, il mit le siége le 15 du même mois devant les murs de Padoue. Son armée était, suivant les calculs les plus probables, de trente-deux mille hommes d'infanterie et dix-sept cent lances, faisant huit ou dix mille cavaliers. Même en ne tenant aucun compte des exagérations de quelques auteurs, il est certain que l'Italie n'avait pas vu de troupes impériales si nombreuses, ni si bien équipées depuis le temps de Frédéric. L'artillerie des Impériaux était formidable; elle comptait cent six pièces, outre les bombardes.

Padoue fut défendue par Petigliano, le provéditeur Gritti et l'armée vénitienne, à laquelle se joignirent trois cents jeunes patriciens, contrairement à la loi qui interdisait aux nobles le

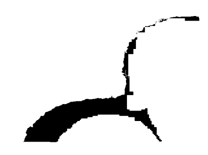
[1] Tout ceci résulte de la correspondance des envoyés florentins, Pandolfini et Nasi, auprès de Louis XII, pendant les mois de juin, juillet et août 1509. Desjardins, t. II.

service des armées de terre. Le doge avait sollicité pour ses fils l'honneur de s'y enfermer avec eux. L'attaque et la défense furent également vigoureuses. L'artillerie impériale ayant battu en brèche un des bastions, trois assauts furent livrés par des colonnes composées de Français, d'Allemands et d'Espagnols. Aucun d'eux ne réussit. L'Empereur demanda aux gens d'armes français d'en tenter un quatrième; ils acceptèrent, mais à condition que la gendarmerie allemande descendrait aussi de cheval pour marcher avec eux. Les Allemands ne purent s'y décider, et il fallut y renoncer. Cependant l'armée de siége était campée sur un terrain bas et coupé de fossés; les Vénitiens trouvèrent moyen de détourner l'eau des canaux et d'inonder les fossés. Maximilien, voyant ses ressources s'épuiser et ne pouvant maintenir en bonne intelligence ses troupes composées de corps de différentes nations, renonça à entreprendre un blocus. Il donna le seizième jour le signal de la retraite. Il avait achevé par cet effort impuissant de s'amoindrir aux yeux des Italiens et de ses alliés. On ne contestait ni sa bravoure ni ses connaissances militaires, mais on ne pouvait s'expliquer ses lenteurs. Jamais il n'avait mené d'entreprise à bonne fin. Ses propres ambassadeurs se plaignaient du retard continuel de ses affaires, ne sachant, disaient-ils, « quel diable les rendait si malheureuses. » Quant aux Francais, ils exprimaient hautement leur peu de sympathie pour les Impériaux; ils offraient « de mettre à eux seuls Venise par terre, et disaient qu'ils n'y procéderaient pas à la façon d'Allemagne [1]. »

Maximilien laissa les Vénitiens reprendre Vicence et plusieurs autres places. Pour sauver Vérone, il l'engagea à la France au prix de cinquante mille ducats. Les Français tenaient extrêmement à occuper cette ville, qui leur ouvrait le territoire de la république, et dominait la route par où les Allemands pénétraient en Italie.

Ainsi les Vénitiens, écrasés par les armes de Louis XII, résistèrent avec succès à celles de l'Empereur, et reconquirent une partie de leur territoire. Ils ne réussirent pas aussi bien dans une attaque contre Ferrare, dont le duc venait de recevoir l'investiture impériale. Ils eurent au mois de décembre une flottille détruite sur le Pô par l'artillerie d'Alphonse d'Este. Mais leurs espérances renaissaient peu à peu. Ils spéculèrent sur la jalousie ou les craintes que la France inspirait à ses alliés

[1] Lettre de Gattinara à Marguerite, octobre 1509.



d'Italie, et parvinrent à obtenir de Jules II un traité qui fut signé le 25 février 1510. Ils abandonnèrent toutes leurs prétentions de priviléges spirituels, tous leurs droits sur les villes de la Romagne, et reconnurent aux sujets pontificaux la faculté de naviguer librement dans l'Adriatique. Moyennant ces concessions, ils détachèrent le Pape de la ligue de Cambrai.

XVI. — Jules II, soutenu en cette circonstance par le collége des cardinaux, prétendit que le but de la ligue était atteint; que si Maximilien n'était pas encore maître de toutes les places qui devaient lui appartenir, il ne pouvait se l'imputer qu'à lui-même; qu'il n'avait su ni vaincre ni traiter; que dès lors chacun des confédérés recouvrait sa liberté. Cette interprétation des engagements antérieurs ne fut acceptée ni par l'Empire ni par la France. Les deux puissances déclarèrent que tous les contractants au décret de Cambrai étaient liés solidairement, et qu'aucun n'avait le droit de faire un traité séparé.

Jules II était septuagénaire et d'une santé affaiblie, mais il avait un de ces caractères de fer sur lesquels l'âge et la maladie n'ont aucune prise. Constamment préoccupé de reconstituer le territoire de Saint-Pierre, il avait repris Pérouse aux Baglioni, Bologne aux Bentivoglio, et aux Vénitiens les villes de la Romagne, qu'ils occupaient depuis plus de vingt ans. Il ne lui restait plus de prétentions à faire valoir ou de revendications à exercer que contre le duc de Ferrare. Pour atteindre son but il s'était servi plus d'une fois des armes de la France; maintenant que ce but était atteint ou près de l'être, il s'alarmait de l'ambition de Louis XII et du désir que Maximilien devait avoir de réparer ses échecs. Il savait que l'Empereur sollicitait encore l'appui des troupes françaises, et offrait au roi de l'indemniser des frais d'une nouvelle campagne en enlevant à la république ses dernières possessions [1]. Il voulait donc sauver Venise; il aurait dit aux envoyés de France et d'Allemagne, suivant la relation de Trevisani : « Si Venise n'existait pas, il faudrait en faire une. » Il n'estimait pas beaucoup les autres souverains, excepté Louis XII, qu'il redoutait; il prétendait en faire les instruments de la politique romaine, et voulait, dit Trevisani, être le seul maître et le seigneur du jeu du monde [2].

[1] Instruction de Maximilien à ses envoyés, du 26 novembre 1509. Leglay, *Correspondance entre la France et l'Autriche.*

[2] Relation de l'envoyé vénitien Trevisani, de 1510. (Collection Alberi.)

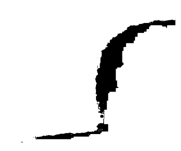
Le duc de Ferrare, Alphonse d'Este, vassal de l'Église, venait de reprendre aux Vénitiens la ville de Comacchio, sur laquelle l'Église avait prétendu autrefois posséder des droits. Jules II fit valoir ces droits avec sa roideur ordinaire. Le duc les contesta et recourut à l'intervention des Français, à côté desquels il avait combattu dans la dernière guerre. Les Français voulurent ménager un accord. Le Pape s'y refusa.

Jules II, comprenant qu'il allait heurter la France, chercha des alliés. Il s'efforça de gagner le roi d'Aragon, qui n'avait plus de griefs contre Venise, qui était comme lui intéressé à la paix de l'Italie. Ferdinand continuait d'envoyer des troupes espagnoles auxiliaires à l'Empereur, conformément au traité de Cambrai; mais il songeait à se dégager, et il désirait que Maximilien traitât.

Jules II gagna aussi Henri VIII, qui venait de monter sur le trône d'Angleterre à l'âge de dix-huit ans et d'épouser une fille de Ferdinand, Catherine d'Aragon [1]. Il lui envoya le 9 avril 1510 la rose bénite dont Rome faisait quelquefois présent aux rois. Henri VIII signa aussitôt avec l'Aragon le traité d'alliance offensive et défensive contre quelque ennemi que ce fût.

Assuré des dispositions favorables, sinon du concours de ces princes, le Pape rechercha encore l'appui des Suisses, qui pouvaient lui fournir des soldats. La confédération, dont les traités avec la France venaient d'expirer, voulut, au moment de les renouveler, stipuler des pensions plus considérables pour chaque canton et une paye plus élevée pour les troupes qu'elle mettrait sur pied. Louis XII n'entendit pas que les cantons lui fissent la loi. Il résolut de leur montrer qu'il pouvait se passer d'eux, et il se contenta de renouveler les conventions particulières que la France avait avec les Valaisans et les Grisons. Le Pape profita de cette mésintelligence pour former une ligue de cinq ans entre le saint-siége et les treize cantons. Il chargea l'évêque de Sion, Schinner, longtemps aumônier de leurs armées, de leur représenter qu'ils avaient les mêmes intérêts que l'Italie, dont ils faisaient l'avant-garde et le rempart naturel. Il leur promit de fortes pensions. Il flatta leur vanité, car les Suisses se regardaient comme les premiers soldats de l'Europe et ne croyaient pas qu'une guerre pût réussir sans eux. Il excita leur défiance contre la France; il leur représenta que Louis XII qui les avait jusque-là protégés contre les entreprises de l'Empereur, tou-

[1] Déjà mariée antérieurement à son frère Arthur.



jours jaloux de leurs libertés, ne pouvait plus le faire, puisqu'il s'était rapproché étroitement de Maximilien. Il réussit à les gagner, et s'assura ainsi des alliés et des soldats pour l'exécution de ses nouveaux projets.

XVII. — Cependant la guerre recommença sur le territoire vénitien, au printemps de 1510. Le prince d'Anhalt y entra avec les Impériaux; le grand maître Chaumont d'Amboise, gouverneur de Milan, et le duc de Ferrare, se joignirent à lui. Malgré la présence d'une petite armée vénitienne commandée par un Romain, Baglione (Petigliano venait de mourir), les alliés n'eurent pas de peine à occuper la Polésine. Vicence fut reprise: les Impériaux la mirent au pillage, et y commirent de grandes cruautés. Les Français et leurs auxiliaires ne se montrèrent pas toujours beaucoup plus humains. Des fugitifs, au nombre de mille, suivant Guichardin, s'étaient cachés dans une grotte immense qu'on appelait la grotte de Masano; les aventuriers mirent le feu à l'entrée et les étouffèrent. Il est vrai que Bayard fit saisir et pendre sur-le-champ deux des auteurs de cette atrocité.

De Vicence on devait marcher sur Padoue; l'indiscipline des Allemands, qui étaient mal payés et se débandaient, obligea d'abandonner l'entreprise. Chaumont ayant succédé dans le commandement au prince d'Anhalt, se replia sur Legnago, qu'il enleva ou plutôt qu'il surprit, grâce à l'habileté du capitaine dauphinois Molard, un des compagnons de Bayard. L'Empereur, sentant le prix d'auxiliaires tels que les Français, et désirant se les attacher de plus en plus, leur engagea Legnago comme il leur avait déjà engagé Vérone, en sorte qu'ils se trouvèrent maîtres des deux positions les plus importantes sur l'Adige. L'arrivée d'un corps espagnol envoyé par Ferdinand permit ensuite de reprendre la marche en avant. On occupa Monselice, où un corps d'estradiots fut brûlé ou massacré, en représailles du meurtre d'un officier italien au service de la France. Les Allemands voulurent poursuivre et marcher sur Trévise; mais le grand maître, obligé de rentrer dans le Milanais que menaçaient les Suisses, et de détacher quelques troupes dans le Ferrarais envahi par le Pape, ne laissa qu'un corps peu nombreux avec les Impériaux (juillet). Alors les paysans relevèrent partout avec enthousiasme le drapeau vénitien, et opposèrent une résistance héroïque.

Jusque-là le cardinal de Rouen, oncle de Chaumont d'Amboise, avait ménagé Rome et contribué à amortir les démêlés de la France avec le saint-siége. Sa mort, arrivée à Lyon le 25 mai, précipita la rupture.

Il y a peu de ministres en France qui aient laissé un nom aussi populaire que Georges d'Amboise. Le calme intérieur et la prospérité dont le royaume jouissait passait pour être en partie son ouvrage. « Il manioit, dit un contemporain, le roi et son royaume en si bonne sorte; que le peuple françois ne fut oncques mieux traité [1]. » Mais son principal mérite fut dans la conduite des affaires extérieures, qui n'avaient jamais été si compliquées et si difficiles. De quelque manière qu'on juge les actes de sa politique étrangère, il est certain qu'il avait obtenu des succès réels. Ils inspirait d'ailleurs aux représentants des autres puissances, et particulièrement aux envoyés des États italiens, de grands sentiments de respect et d'admiration, malgré les tributs personnels qu'il exigeait d'eux, et qui furent la source principale de son énorme fortune. Cette fortune ne paraît avoir causé aucun scandale ni en France ni ailleurs, tant la vénalité était chose ordinaire. On attribuait au cardinal de Rouen l'ambition d'être élu pape. Si cette ambition se fût réalisée, la France eût achevé de dominer l'Italie.

Sa mort précipita des événements difficilement évitables. Jules II n'était pas homme à se contraindre longtemps. Il avait déjà permis à ses vassaux de servir dans l'armée vénitienne, et envoyé un nonce en Allemagne pour détourner les princes d'Empire d'assister Maximilien. Sa rupture avec la France était prévue et redoutée depuis plusieurs mois par toute la diplomatie européenne, lorsque le 7 juillet il donna l'investiture de Naples, différée jusque-là à cause de quelques difficultés secondaires, à Ferdinand le Catholique, sans tenir compte des droits que la France avait transportés sur la tête de Germaine de Foix. Louis XII ressentit vivement cette injure indirecte. Le 9 août, le Pape, après s'être refusé à toutes les offres touchant l'affaire Ferrare, lança contre Alphonse d'Este une bulle d'excommunication, et sollicita contre lui les armes des princes de la chrétienté.

Il en vint presque aussitôt à des attaques plus directes contre la France. Après avoir défendu à deux cardinaux français de sortir de Rome, il suscita une tentative d'émigrés sur Gênes.

[1] L'auteur du *Panégyrique de la Trémouille*, chap. XXI.

Il envoya le duc d'Urbin s'emparer de Modène dans le Ferrarais, et fit descendre dans le Milanais une armée suisse conduite par l'évêque de Sion. Toutes ces agressions isolées, et qui ne purent avoir lieu simultanément, furent repoussées sans peine. Chaumont d'Amboise, rentré dans le Milanais, arrêta les progrès du duc d'Urbin et ceux des Suisses. Ces derniers voulaient une bataille; il la leur refusa, leur coupa les vivres et les empêcha d'opérer leur jonction avec les Vénitiens. Ils ne s'avancèrent pas beaucoup au delà de Côme, et jugeant impossible de se frayer un passage, ils rentrèrent dans les montagnes. On crut que leurs principaux capitaines s'étaient laissé gagner et payer pour ordonner la retraite (septembre).

Ces succès de la France furent, il est vrai, compensés par ceux de l'armée vénitienne, qui reprit Este, Monselice, Vicence, et se logea aux portes mêmes de Vérone. Mais ici les revers n'étaient que pour les Impériaux. L'Empereur continuait de se perdre par ses lenteurs et ses éternels embarras financiers. Il lui fallait demander sans cesse à Louis XII des subsides ou des prêts. Ses ambassadeurs se plaignaient de manquer de tout, et lui représentaient ainsi qu'à sa fille qu'il n'y avait, avec un pareil dénûment, ni guerre ni politique possibles [1], que l'honneur, et surtout le profit, seraient toujours pour les Français.

XVIII. — Louis XII aurait pu agir contre Jules II avec la vigueur qu'il avait montrée l'année précédente contre Venise. Ses griefs étaient à peu près de la même nature. Mais Jules II était un autre ennemi, et l'on pouvait craindre qu'une guerre avec le Pape ne fût vue de mauvais œil par la France ou par les étrangers. Le roi témoignait pour ces raisons une grande répugnance à s'y engager. Il se tenait sur une défensive calculée, disant qu'il voulait défendre son honneur, mais le concilier avec ce qu'il devait à l'Église.

Il pouvait se croire sûr de Maximilien qui avait besoin de lui, et dont il recevait même l'évêque de Gurk, le principal ministre, en ambassade solennelle; mais il n'ignorait pas les dispositions peu favorables des autres puissances, et la jalousie que les derniers succès militaires de la France leur avaient inspirée. Il voyait avec une méfiance particulière le roi d'Ara-

[1] « Est una miserabilis res ipsa nostra paupertas. » Lettre d'André de Burgo à Marguerite, 1510.

gon se rapprocher de Jules II de plus en plus, comme pour se rendre l'arbitre de la guerre ou de la paix. Avant donc de prendre un parti, il réunit une assemblée du clergé à Tours, et lui posa cette question : « Un pape peut-il en conscience déclarer la guerre, lever des troupes, les entretenir et les mettre en action, lorsqu'il ne s'agit ni de la religion ni du domaine de l'Église ? » La réponse fut que le Pape ne le pouvait ni ne le devait. Sept autres questions plus particulières furent posées, comme celles de savoir si un prince pouvait se défendre contre le Pape, saisir des terres de l'Église, dans quel cas et dans quelle mesure on pouvait se soustraire à l'obéissance, etc. L'assemblée essaya de faire la part du temporel et du spirituel, et montra un assez grand esprit de modération. Elle autorisa pourtant le roi à faire la guerre à Jules II.

Louis XII, en suscitant ces déclarations, se proposait d'ôter à sa cause tout caractère religieux, de réduire la guerre à ce qu'elle était en réalité, une guerre politique, et de mettre l'opinion de son côté. Toutefois la décision de l'Assemblée de Tours avait un côté contestable. Le Pape, étant souverain, pouvait faire la guerre; s'il la faisait, on pouvait aussi la faire contre lui; mais il n'y avait pas de tribunal en France qui pût se rendre juge de ses motifs; autrement on détruisait la souveraineté pontificale. Le clergé ne fut donc pas unanime; il y eut des protestations, surtout de la part des prélats de Bretagne et des Pays-Bas, qui avaient refusé de prendre part aux délibérations. Les opposants alléguèrent que la guerre, commencée pour des intérêts temporels, n'était pas exempte du mélange de questions spirituelles. Il y avait plusieurs démêlés entre la France et Rome au sujet de la pragmatique et de la collation des bénéfices, et l'on ne pouvait combattre le prince romain sans combattre aussi le pontife. Les étrangers accusèrent encore le roi et son clergé d'agir dans un intérêt tout français, et de semer les germes d'un schisme. Ferdinand le Catholique adressa des représentations à Louis XII dans ce sens. Maximilien, qui avait promis de faire un appel semblable au clergé d'Allemagne, se garda de tenir cette promesse. La France comprit alors, comme le disait le chef du gouvernement florentin, Soderini [1], que si l'amitié d'un pape offrait peu d'avantages, son hostilité était un danger immense.

[1] Dans ses instructions à Machiavel pour la troisième légation en France, 1510.

Dès que Jules II eut connaissance des décisions de Tours, il lança l'excommunication contre les principaux officiers de l'armée française qui soutenaient Alphonse d'Este, vassal révolté du saint-siége. Il était déjà venu s'établir à Bologne, une de ses conquêtes, et il y réunissait des troupes pour commencer l'attaque du duché de Ferrare. Il voulait assister en personne aux premiers mouvements de son armée, car il savait, dit Guichardin, qu'à la guerre un pape est toujours mal obéi. Il voulait aussi communiquer à ses lieutenants et à ses troupes, composées de bandes de nations diverses, quelque chose de cette énergie calme et sûre d'elle-même qui l'animait.

Septuagénaire et atteint d'une maladie que l'on crut mortelle, il n'en soutint pas moins le courage de ses soldats avec une opiniâtreté invincible. Le duc de Ferrare et Chaumont d'Amboise entouraient Bologne avec des forces supérieures. Il refusa jusqu'à la dernière extrémité d'accepter des négociations, et ne le fit que sur les instances, on pourrait dire les exigences des ambassadeurs d'Angleterre et d'Aragon. Les négociations une fois ouvertes, il refusa de céder sur aucun point litigieux; il repoussa également un compromis pour Ferrare et le rétablissement de la ligue de Cambrai. Pendant les pourparlers, il fit entrer un corps vénitien dans la place. Le grand maître et Alphonse d'Este durent se retirer, victimes de leur modération; mais en accordant un armistice d'après le vœu de Louis XII, ils n'avaient cherché qu'à éviter un triomphe dont la France se fût trouvée embarrassée.

Bien que Jules II n'eût été protégé que par le respect de ses ennemis, il résolut de poursuivre la guerre. Après une maladie nouvelle qui fit désespérer de sa vie une seconde fois, il voulut en plein hiver entreprendre le siége de Ferrare. Ses capitaines, jugeant la place à peu près imprenable, obtinrent avec beaucoup de peine qu'il se rabattît sur Concordia et la Mirandole, petites forteresses qui appartenaient à des princes alliés de la France et qui avaient une certaine importance stratégique. La première fut enlevée sans coup férir. La seconde, défendue par une femme, fille de Jean-Jacques Trivulce, exigea un siége en règle. Jules II, ne se fiant pas au talent de son neveu le duc d'Urbin, conduisit le siége lui-même. Il se logea sur les tranchées et parut à la tête de son armée en équipage militaire, avec une suite de vingt-quatre cardinaux. La glace ayant couvert les fossés, il fit pointer ses canons, et ordonna que l'assaut

fût donné sous ses yeux. I
vier 1511.

Ce spectacle d'un pape guerrier étonna l'Europe et peut-être l'Italie. Mais Jules II, en agissant comme un prince temporel et en montrant les qualités d'un général d'armée, inspirait autour de lui des sentiments autres que nous ne le supposons. Si les Français étaient de jour en jour plus disposés à oublier son caractère sacré et à ne voir en lui qu'un prince ennemi, les Italiens étaient frappés de cette audace impassible, qui lui faisait affronter, presque seul, la puissance par laquelle Venise venait d'être écrasée. Machiavel le trouvait téméraire et l'admirait. Les Romains commençaient à dire que le Pape voulait chasser les barbares de l'Italie. Or les barbares, c'étaient les Français. On disait aussi qu'il avait jeté dans le Tibre les clefs de saint Pierre pour prendre le glaive de saint Paul.

Chaumont d'Amboise était rentré à Milan au mois de décembre et avait licencié une partie de ses fantassins. Aussi attribua-t-on la perte de la Mirandole à son inaction et à la jalousie qu'il ressentait pour Trivulce. Les gens d'armes étaient peu disposés à comprendre la politique de ménagements suivie par le roi. Louis XII finit par s'irriter de la persistance belliqueuse du Pape, et ordonna au grand maître de rentrer en campagne. Chaumont alla défendre le Ferrarais; il y entra et s'y campa en face de la position forte de Bondeno, que l'armée pontificale occupait. Il y était à peine arrivé qu'il y mourut le 11 mars, presque subitement, laissant sa réputation militaire affaiblie par la timidité mal interprétée de ses derniers actes : on prétendit que le chagrin qu'il en ressentit fut cause de sa mort. Trivulce prit sa place, et, uni à Alphonse d'Este, obtint des succès plus marqués. Il délogea l'armée pontificale de la plupart de ses positions.

XIX. — Cependant Ferdinand le Catholique négocia la réunion d'un congrès à Mantoue. On agitait en France et en Allemagne la question de convoquer un concile, question soulevée par la présence à Pavie de cinq cardinaux qui s'étaient séparés de Jules II. Le roi d'Aragon combattit la pensée de ce concile, qui pouvait amener un schisme et devait compliquer de troubles religieux un débat essentiellement politique. Un congrès devait au contraire le circonscrire et préparer les bases d'un

accord entre l'Empire et Venise. Ferdinand se portait fort pour la cour de Rome et promettait que le Pape enverrait des négociateurs. Le congrès fut donc accepté. Mantoue fut désignée pour le lieu de sa réunion. On signa un armistice de deux mois, et l'Empereur obtint de Jules II qu'il renonçât pendant ce temps à exercer des poursuites contre les cinq cardinaux dissidents.

Les opérations du congrès présentèrent plus de difficultés qu'on n'avait pensé. Jules II exigea d'abord que l'évêque de Gurk, ambassadeur de l'Empire, se rendît à Bologne pour y discuter sous ses yeux les conditions du traité avec les Vénitiens. La question des droits de l'Empire sur le territoire vénitien amena ensuite de longs débats. Enfin, lorsqu'on fut arrivé à poser les bases d'une transaction, l'évêque de Gurk, qui avait des engagements pris avec la France, demanda que le traité entre le Pape et Maximilien fût accompagné d'un second traité entre le Pape, Louis XII et le duc de Ferrare. Jules II s'y refusa. Il avait espéré détacher l'Empire de la France, mais ayant avec cette dernière puissance un démêlé dans lequel le gouvernement ecclésiastique était intéressé, il ne voulut pas consentir à transiger avec elle. Les négociations furent rompues le 23 avril.

Louis XII était venu à Lyon, où il avait réuni de nouveau l'assemblée du clergé. Il parlait de passer les Alpes et de livrer une bataille. En attendant, il donna à Trivulce l'ordre d'agir. Celui-ci rentra en campagne le 1er mai, franchit le Pô, reprit Concordia, joignit à ses troupes un corps de lansquenets, remonta le Panaro, qu'il passa dans les gués voisins de Modène, et obligea l'armée pontificale à quitter le camp de Bondeno, pour aller s'établir derrière le canal de Bologne au Casalecchio. Il n'eut qu'à se présenter pour occuper Bologne. Jules II s'était retiré en laissant au cardinal de Pavie la défense de la ville et de la citadelle. Ce cardinal, peu sûr de ses troupes et encore moins de la milice bolonaise, s'enfuit le 21 mai, à la première manifestation que firent les partisans des Bentivoglio en faveur des Français. La terreur se répandit aussitôt dans le camp du Casalecchio. Le duc d'Urbin donna le signal de la retraite ou plutôt de la déroute, qui fut complète. Quand les Français arrivèrent, l'ennemi s'était déjà dérobé; mais ils eurent le temps de s'emparer de ses munitions et de ses bagages. Les Bolonais renversèrent une statue colossale en bronze de Jules II, ouvrage de Michel-Ange, et la fondirent pour en faire des canons; ils

rasèrent ensuite leur citadelle. Le duc de Ferrare rentra dans toutes ses places. A Ravenne, où le Pape s'était retiré, le duc d'Urbin poignarda de sa main le cardinal de Pavie, qu'il regardait comme la cause de tout le désastre.

Trivulce ne poussa pas plus loin sa victoire. Il s'arrêta aux frontières de l'État pontifical, rentra dans le Milanais et licencia une partie de ses troupes. Louis XII craignait toujours d'abuser de la supériorité de ses forces, et tenait d'autant plus à circonscrire la guerre, que ses alliés évitaient de l'assister contre le Pape.

Il espérait que ses victoires rendraient Jules II plus traitable. En outre, il était revenu, depuis l'insuccès du congrès de Mantoue, au projet de concile général, déjà formé avec l'Empereur et les cardinaux dissidents. Ce concile était dans sa pensée destiné à rétablir la paix et à entreprendre la réforme de l'Église, que Jules II, lors de son avénement, avait promis d'accomplir. Les cinq cardinaux dissidents publièrent les bulles de convocation; l'assemblée devait s'ouvrir à Pise, le 1er septembre. Le roi de France et l'Empereur invitèrent les prélats de leurs États à s'y rendre pour remplir le vœu de l'Europe, et adressèrent la même invitation au Pape. Ce mode de procéder n'était pas régulier, puisque c'était au Pape qu'il appartenait de convoquer un concile; mais on se fondait sur la nécessité et sur des précédents plus ou moins analogues, tirés de l'histoire du grand schisme.

Malheureusement la convocation était l'œuvre d'une très-faible minorité du sacré collége, et quelle que fût la valeur des précédents invoqués, les circonstances étaient fort différentes de celles du grand schisme. Sa légalité fut donc attaquée très-vivement. Il était d'ailleurs douteux que le concile réussît mieux que le congrès à trancher les difficultés politiques, et il était certain qu'il les compliquerait de difficultés religieuses. C'était un pas nouveau vers un schisme qui paraissait imminent. On crut même généralement que Louis XII et Maximilien n'avaient d'autre but que de préparer l'élection du pape futur, car Jules II était continuellement en danger de mort, et le bruit se répandit un instant (au mois d'août) qu'il avait cessé de vivre. Or la paix et la guerre dépendaient du choix de son successeur [1]. Jules II répondit à ses adversaires en convoquant de

[1] La succession de Jules II était considérée partout comme prochaine, et les ambitions étaient en jeu. On a une lettre de Maximilien, de 1512, écrite à



son côté un concile œcuménique pour l'année suivante, à Saint-Jean de Latran, et en mettant l'Europe en demeure de choisir.

Les cardinaux dissidents, successivement réduits au nombre de trois, trouvèrent à Pise un accueil assez froid, et n'y virent arriver que quelques rares prélats. Tout le clergé d'Italie se déclara contre eux. Vingt-quatre évêques français envoyés par Louis XII étaient attendus, mais ne s'empressaient pas de paraître. Les Florentins, auxquels Pise appartenait, craignirent d'être exposés aux foudres de l'Église, et après avoir vainement envoyé Machiavel à Louis XII pour le dissuader de réunir le concile sur leur territoire, ils l'envoyèrent à Pise même auprès des cardinaux dissidents, pour les engager à se séparer ou à transférer l'assemblée ailleurs.

Les cardinaux finirent, malgré leur répugnance, par y consentir, et se retirèrent à Milan. Leur impuissance était dès lors avérée; il était manifeste que l'Europe catholique n'était pas avec eux; son silence les frappait non-seulement d'impuissance, mais de ridicule. Le 24 octobre, le Pape prononça leur déposition.

Ce malencontreux concile fournit aussi à tous les princes étrangers une raison ou un prétexte de se séparer de la France. Louis XII reçut des représentations qui lui furent adressées par Ferdinand d'Aragon, par Henri-VIII, par Marguerite d'Autriche. La reine Anne de Bretagne éprouva des scrupules de conscience, les exprima tout haut, et rallia autour d'elle le parti nombreux qui les partageait, au sein du clergé ou parmi les laïques. Maximilien fut sollicité par sa fille de se détacher de la France. Il résista aux instances de Marguerite; car il continuait d'avoir besoin du concours des Français sur le territoire vénitien. Mais après avoir pris part à la convocation de l'assemblée, il l'abandonna à elle-même, et ne fit rien pour la soutenir.

Jules II demeurait inflexible. D'ailleurs les dispositions des princes l'eussent raffermi, si cela eût été nécessaire. Il signa le 5 octobre avec Venise et le roi catholique une *sainte ligue* pour la défense des intérêts de l'Église, particulièrement de ses droits sur Ferrare et Bologne; on accusait Louis XII de vouloir garder cette dernière ville au même titre que Paris. On laissa le

sa fille Marguerite, où il lui annonce qu'il songe à se faire élire par les cardinaux. Il aurait dans ce cas résigné l'Empire en faveur de son petit-fils. Il pensait assurer de cette manière l'avenir et la prépondérance de la maison d'Autriche.

protocole ouvert, pour que d'autres souverains pussent entrer dans la confédération; le Pape espérait l'accession du roi d'Angleterre; il eût voulu aussi obtenir celle de Maximilien. Mais ce dernier, quoique moins contraire qu'autrefois à la pensée d'un accord avec les Vénitiens, sentait trop la nécessité de ne pas perdre l'appui que lui prêtait alors la Palice, nommé grand maître depuis la mort de Chaumont d'Amboise. Il témoigna même un vif mécontentement; car le premier effet de la ligue devait être de rappeler les gens d'armes français à Milan.

Ainsi la sainte ligue ne fut dans le principe qu'une simple alliance de trois puissances italiennes contre la France pour un but déterminé; mais elle était destinée dans la pensée de ses auteurs, et surtout du Pape, à devenir le germe d'une coalition européenne. Jules II avait, malgré sa perspicacité et sa prudence, trop présumé de ses forces dans la dernière guerre; il ne devait qu'aux ménagements de la France d'avoir échappé à de plus graves désastres. Maintenant il allait entrer en lice avec d'autres ressources. L'alliance déclarée du roi d'Aragon lui permettait de balancer la fortune de son puissant ennemi. L'opinion religieuse se prononçait pour lui depuis l'échec du concile de Pise.

Enfin, la vue d'un prince italien entreprenant de chasser les barbares, enthousiasma dans la Péninsule les esprits mobiles et portés aux illusions. On se figurait que les barbares seraient expulsés par d'autres barbares, les Français par les Espagnols, que ces derniers seraient affaiblis par leur victoire, et que le sang italien serait ménagé. Tel était le sentiment public, attesté par Machiavel et Guichardin, et partagé dans la Péninsule, bien qu'avec plus ou moins de confiance, par la vanité universelle.

XX. — Avant que l'armée de la ligue pût se rassembler et entrer en campagne, et pendant que la France, trompée sur les intentions réelles de Ferdinand, croyait encore n'avoir affaire qu'aux Vénitiens et au Pape, les Suisses, conduits par l'évêque de Sion promu au cardinalat, descendirent de nouveau en Italie. Ils reprochaient à Louis XII d'avoir outragé la confédération par ses paroles et sa conduite, et ils portaient écrits sur leurs étendards les titres qu'ils se donnaient à eux-mêmes de « vainqueurs des rois, amis de la justice, défenseurs de la sainte Église romaine. »

Gaston de Foix, duc de Nemours et neveu du roi, fut chargé de les surveiller avec un corps d'observation. Il les laissa s'avancer jusqu'à deux milles de Milan et brûler sur leur route quelques villages, mais il leur coupa les vivres, leur refusa le combat, et leur fit perdre l'espérance de joindre l'armée vénitienne. Alors leurs capitaines marchandèrent une retraite, et l'expédition finit de la même manière que la précédente, par ce que Fleuranges appelle « une bataille d'écus au soleil ».

Ferdinand le Catholique, s'étant décidé à soutenir ouvertement la politique de Jules II, lui envoya des troupes. L'armée de la ligue, qui se réunit à Imola au mois de janvier 1512, se composa de seize mille hommes d'infanterie, moitié Italiens et moitié Espagnols, dix-huit cents gens d'armes et seize cents chevau-légers. Elle fut placée sous le commandement du vice-roi de Naples, Raymond de Cardone, assisté du cardinal légat, Jean de Médicis, dont Jules II fit choix pour inquiéter les Florentins et les punir de leur première complaisance à l'égard du concile de Pise. L'infanterie espagnole, sous les ordres du fameux Pierre Navarre, comprenait les restes des vieilles bandes de Gonzalve, grossis de soldats qui s'étaient formés aux guerres d'Afrique. On y comptait même quelques musulmans africains. Cette infanterie étrangère, sobre et patiente, taciturne, animée d'une fierté dédaigneuse, même pour ses alliés, enfin à la fois dévote et cruelle, inspirait aux Italiens presque autant d'effroi que d'étonnement. Le 26 janvier, Cardone mit le siége devant Bologne, que défendait une garnison française. Jules II voulait reprendre cette ville à tout prix. Pour les Vénitiens, ils devaient agir séparément et passer l'Adige de leur côté en se dirigeant sur Bergame et Brescia.

Louis XII, quoique éclairé tardivement sur les intentions du roi de Naples, avait eu soin d'envoyer toutes les compagnies d'ordonnance au delà des monts, à l'exception de deux cents lances réservées pour défendre la frontière de Picardie. Il avait complété les cadres de son infanterie avec des recrues tirées de Gascogne, et pris à solde deux corps d'Allemands et d'Italiens. Gaston de Foix était alors vice-roi d'Italie. Laissant à Milan et dans les places les troupes nécessaires pour les garder, il se rendit avec le gros de son armée à Finale, où il fit jeter un pont sur le Pô, afin de pouvoir se porter à volonté contre les Espagnols ou les Vénitiens. Il envoya d'abord un détachement ren-

forcer la garnison de Bologne, et se réserva d'observer les Vénitiens. Mais ceux-ci, après quelques marches au delà de l'Adige, n'osèrent s'aventurer et repassèrent le fleuve. Gaston, rassuré de ce côté, partit alors de Finale avec treize cents lances et quatorze mille fantassins, fit une marche forcée de plusieurs jours malgré une neige épouvantable, arriva le matin du 5 février devant la citadelle de Bologne et y introduisit un nouveau renfort. L'ennemi ne s'était pas douté de sa venue. « Il marchoit si diligemment, dit l'historien de Bayard, qu'un chevaucheur sur un courtaut de cent écus n'eût su faire plus de pays qu'il en faisoit en un jour avec toute son armée. » Cette rapidité et cette audace surprirent le froid et méthodique Cardone. Les Espagnols ne lui donnèrent pas le temps de les attaquer et levèrent le siége immédiatement.

Nemours apprit alors que Brescia venait de se soulever, qu'une conspiration avait éclaté le 4, livré la ville aux Vénitiens et entraîné le soulèvement de Bergame et des places voisines. La garnison française, commandée par du Lude, avait dû s'enfermer dans le château. Gaston n'hésita pas. Il courut à Brescia, franchit en neuf jours la distance qui l'en séparait (environ cinquante lieues), malgré l'affreux état des routes, surprit chemin faisant et jeta dans l'Adige un corps vénitien commandé par Baglione, qui ne l'attendait pas, atteignit enfin Brescia le 19, et entra par un détour dans la citadelle. Comme la garnison du château avait déjà fait brèche aux remparts élevés autour de la ville par les Vénitiens, on décida que l'assaut serait donné dès le lendemain. Les gens d'armes ne voulurent pas en laisser tout l'honneur aux lansquenets et aux aventuriers; ils se mirent à pied pour y prendre part, et ce fut Bayard qui les conduisit. Gaston se mêla aux assaillants; comme le terrain était glissant, il ôta ses souliers pour être plus leste, et se mit « en eschapins de chausses; » exemple qu'une partie des gens d'armes imitèrent. En peu d'instants les Vénitiens furent chassés ou taillés en pièces. C'était l'usage d'abandonner aux soldats les villes rebelles; ils eurent pendant sept jours la liberté du pillage. Le comte Avogadro, principal auteur de la rébellion, fut décapité avec ses deux fils. Les soldats de Gaston trouvèrent à Brescia le prix des travaux extraordinaires que leur chef leur avait imposés. Ils y gagnèrent tant, dit l'historien de Bayard, « que la plupart s'en retourna et laissa la guerre. » On parla beaucoup de massacres commis lors de la prise de la place, mais la renom-

XXI. — Jules II, toujours impassible et grand dans les revers, s'enferma au château Saint-Ange, et y attendit les prélats convoqués pour le concile de Latran. Ce concile, ouvert le 3 mai, fut sa réponse aux victoires de la France. Quatre-vingt-trois prélats assistèrent à la première session, tandis que le concile de Pise, transféré à Milan, mais composé d'un nombre de membres insignifiant, fulminait des décrets impuissants.

Jules II consentit à négocier, mais pour la forme, toujours résolu à ne faire aucune concession ; il rompit même les négociations presque aussitôt, sur l'observation des cardinaux anglais et aragonais qu'il ne pouvait traiter sans ses alliés.

L'évêque de Sion, récemment promu au cardinalat, leva pour lui douze mille Suisses. Comme ils ne pouvaient traverser le Milanais sans y être arrêtés par les Français, on les fit passer par Trente et le Tyrol, du consentement de l'Empereur. De cette manière ils entrèrent directement sur le territoire vénitien et purent se joindre sans difficulté aux troupes de la république. Ils furent placés avec un corps d'artillerie et de gendarmerie sous les ordres de Baglione. Maximilien avait désavoué la trêve signée par son ambassadeur avec Venise ; cependant il penchait de plus en plus vers la ligue, dans l'espérance qu'elle parviendrait à chasser les Français de Milan. Tel était en effet le projet arrêté des Italiens et du roi de Naples.

La Palice avait reçu de Louis XII l'ordre de ne pas aller plus avant, et de se borner à garder les places dont il était maître. Malheureusement ses troupes, diminuées par leurs propres victoires, étaient inférieures à celles de l'ennemi. Au lieu de lui envoyer les renforts nécessaires, on l'affaiblit en rappelant en France plusieurs de ses compagnies de gens d'armes ; il perdit aussi ses fantassins allemands, retirés par Maximilien. L'arrivée des Suisses et leur jonction avec les Vénitiens l'obligèrent de se replier par le Milanais. Il évacua les petites places qu'il occupait dans la Romagne, et ne laissa de garnison que dans le château de Ravenne. A peine se fut-il éloigné que cette garnison, assaillie par l'ennemi, se vit réduite à céder au nombre. Elle capitula en stipulant qu'elle aurait la retraite libre, ce qui ne l'empêcha pas d'être inquiétée et maltraitée gravement.

La Palice mit des garnisons avec ses meilleurs lieutenants dans les places les plus importantes, telles que Bologne, Cré-

les lansquenets armés de longues piques, ils eurent d'abord le dessus et disputèrent le succès; mais des charges répétées de gendarmerie, sous les ordres d'Yves d'Alègre, parvinrent à les rompre et à les faire reculer.

Le vice-roi donna le signal de la retraite et partit des premiers. Ses principaux lieutenants, Navarre, Fabricio Colonna, Pescaire qui commandait la cavalerie légère, le cardinal légat Jean de Médicis, tombèrent au pouvoir des vainqueurs. Ces derniers, maîtres du champ de bataille, enlevèrent les bagages de l'ennemi. Pendant ce temps, les Espagnols, qui s'étaient ralliés sur une chaussée à peu de distance, s'apprêtèrent à se retirer lentement et en bon ordre. Les aventuriers français, honteux de leur avoir cédé le terrain quelques instants auparavant, demandèrent à les poursuivre « pour recouvrer leur honneur ». Gaston le leur permit, malgré tous les avis, et voulut conduire lui-même cette dernière attaque. Or il chargea avec trop peu de monde, fut reçu vigoureusement, eut son cheval tué sous lui, et tomba percé de coups.

Jamais jeune général n'avait communiqué à ses troupes un tel entraînement, une telle confiance, quoiqu'il ne les ménageât pas et qu'il fît une guerre où la vie des hommes n'était pas épargnée. On l'appelait le foudre de l'Italie. Cette mort si prompte, après l'illustration d'une campagne si courte et si bien remplie, arrêta tout à coup l'élan des Français. Ils avaient d'ailleurs éprouvé des pertes considérables et presque égales à celles de l'ennemi. Ravenne avait été le tombeau de leurs meilleurs capitaines. On ne sait pas au juste ce que la victoire leur coûta. Guichardin porte à dix mille hommes la perte totale des deux armées, mais les auteurs français accusent des chiffres bien plus élevés.

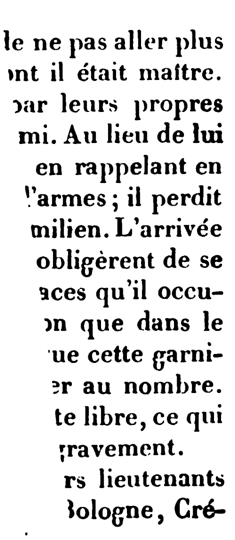
La Palice, qui prit le commandement, entra sans peine à Ravenne et en abandonna le pillage à ses soldats. On lui reprocha de n'avoir pas poursuivi l'ennemi et marché sur Rome, ce que Gaston, a-t-on dit, eût fait sans hésiter. Il est douteux que les vainqueurs, manquant de vivres, et déjà dans une situation critique avant la bataille, fussent en état d'entreprendre une marche pareille. C'était d'ailleurs la seule armée que la France eût en Italie; la Palice voulut, avant de la compromettre, attendre les ordres du roi. La bataille de Ravenne avait été plus meurtrière que décisive, et l'on ne faisait pas bon visage à la cour de Louis XII, au rapport des envoyés de Maximilien.

XXI. — Jules II, toujours impassible et grand dans les revers, s'enferma au château Saint-Ange, et y attendit les prélats convoqués pour le concile de Latran. Ce concile, ouvert le 3 mai, fut sa réponse aux victoires de la France. Quatre-vingt-trois prélats assistèrent à la première session, tandis que le concile de Pise, transféré à Milan, mais composé d'un nombre de membres insignifiant, fulminait des décrets impuissants.

Jules II consentit à négocier, mais pour la forme, toujours résolu à ne faire aucune concession ; il rompit même les négociations presque aussitôt, sur l'observation des cardinaux anglais et aragonais qu'il ne pouvait traiter sans ses alliés.

L'évêque de Sion, récemment promu au cardinalat, leva pour lui douze mille Suisses. Comme ils ne pouvaient traverser le Milanais sans y être arrêtés par les Français, on les fit passer par Trente et le Tyrol, du consentement de l'Empereur. De cette manière ils entrèrent directement sur le territoire vénitien et purent se joindre sans difficulté aux troupes de la république. Ils furent placés avec [redacted]s d'artillerie et de gendarmerie [redacted] ie. Maximilien avait [redacted] adeur avec Venise ;





la ligue, dans l'es-
Français de Milan.
liens et du roi de

le ne pas aller plus
nt il était maître.
par leurs propres
mi. Au lieu de lui
en rappelant en
l'armes ; il perdit
milien. L'arrivée
obligèrent de se
aces qu'il occu-
n que dans le
ue cette garni-
er au nombre.
te libre, ce qui
gravement.
rs lieutenants
Bologne, Cré-

mone, Brescia et Bergame, et divisa le reste de son armée en deux corps, l'un qu'il plaça sous les murs de Parme pour se porter au besoin contre les Aragonais, l'autre qu'il conduisit lui-même sur le Mincio pour faire face aux Vénitiens et aux Suisses.

Mais les Français souffraient d'être réduits à une guerre défensive, dans laquelle ils ne pouvaient déployer aucune de ces qualités brillantes qui avaient fait leurs récents triomphes. Ils étaient déjà démoralisés, ils pressentaient la perte de l'Italie et ne songeaient guère plus qu'à se ménager une retraite honorable. Les Italiens et leurs alliés étaient au contraire animés, malgré leur échec de Ravenne, d'une ardeur qu'ils n'avaient jamais eue ; ils se montraient pleins d'espérance, éveillaient partout le sentiment patriotique des populations, et soulevaient leur esprit religieux contre le prétendu concile de Pise, dont les Français eux-mêmes ne se servaient que comme d'une machine de guerre.

Les Suisses, unis à leurs alliés, comptaient environ trente mille hommes. Se voyant très-supérieurs à l'armée française, ils se portèrent directement sur le Milanais, au lieu d'aller joindre les troupes du Pape et du roi de Naples. Ils se firent livrer passage par le Véronais, qui appartenait à l'Empereur, et par le Mantouan, qui était resté pays neutre ; ils obligèrent ainsi la Palice à se replier successivement du Mincio sur l'Oglio et sur l'Adda. Le 5 juin, ils arborèrent, malgré l'opposition des Vénitiens, le drapeau de Maximilien Sforza, fils de Louis le More, et restaurèrent ainsi la dernière dynastie milanaise. Ils marchèrent ensuite sur Bergame, qui fut abandonnée ; Pavie elle-même, que la Palice voulait d'abord défendre et où il avait concentré les restes de son armée, fut évacuée le 18 du même mois. Il fallut retirer la garnison de Bologne, et le duc d'Urbin rentra aussitôt dans cette dernière ville avec les troupes pontificales.

En quelques semaines les Français ne conservèrent que les châteaux de Milan, de Crémone et de Brescia, avec les deux forts de Crême et de Peschiera. Les capitaines n'avaient plus d'autre souci que d'emmener, disent les Mémoires de Fleuranges, leurs gens d'armes la lance sur la cuisse et leurs fantassins la pique sur le cou. Encore ne purent-ils échapper au sort de toute armée qui bat en retraite. Les Français devenaient odieux depuis qu'on avait cessé de les craindre. Le peuple se

souleva à leur départ, et il y en eut plusieurs de massacrés à Milan. La Palice repassa les monts le 28 juin. Le comté d'Asti, héritage de la maison d'Orléans, fut perdu en même temps que le Milanais. Gênes elle-même proclama le 29 juin un nouveau doge, et obligea le gouverneur à s'enfermer dans le château de la Lanterne.

Ainsi la sainte ligue obtint un triomphe aussi complet que rapide. Les Français furent presque chassés de l'Italie. Jules II, redevenu maître de Bologne, obligea le duc de Ferrare, son vassal, à recevoir la loi qu'il lui imposa. Il avait affaibli Venise sans la détruire, et fait du roi d'Aragon son allié le plus fidèle. Un seul des États italiens continuait de lui inspirer quelque crainte, à cause de la neutralité qu'il affectait et de ses rapports étroits avec Louis XII : c'était Florence. Mais l'armée espagnole y entra, y changea le gouvernement et y rétablit les Médicis.

Jules II avait exécuté tous ses plans et reconquis les anciennes dépendances des États pontificaux. Il avait fait plus, car il s'était emparé de la direction des affaires de la Péninsule et du protectorat des petits États. Plus heureux que prudent, plus courageux que fort, mais ambitieux et avide de grandeur outre mesure, s'il faut croire le portrait que nous a laissé de lui un des envoyés de Venise, il avait la supériorité du succès [1] ; succès auquel applaudirent ceux mêmes qui, comme Machiavel, avaient d'abord jugé sa politique téméraire. Rome était une puissance italienne ; les Italiens se montrèrent fiers de son rôle et de ses triomphes. Ce n'est pas qu'ils fussent délivrés des étrangers, car Naples était aux Espagnols et Vérone aux Impériaux : mais Jules II menait l'Espagne et l'Empire, neutralisait les puissances étrangères les unes par les autres, et maintenait son indépendance et sa prépondérance personnelles par cette sorte d'équilibre. On le comparait au Neptune de Virgile, qui savait déchaîner et arrêter les tempêtes. Guichardin a dit de lui qu'il eût été le plus grand prince du monde s'il n'eût porté la tiare. C'était là une réserve importante, que les Italiens eux-mêmes ne pouvaient s'empêcher de faire ; mais à leurs yeux le succès couvrait tout. Ils voyaient, sans beaucoup s'en étonner, le gouvernement romain prendre toutes les allures d'un gouvernement temporel. Le sacré collége était alors une sorte de

[1] Relation de Paolo Capello.



sénat italien, où la politique voulait que la plupart des États et des familles princières de la Péninsule eussent des représentants. Il faut ajouter que l'Italie s'était unie tout entière pour protester contre la pensée ou la possibilité d'un schisme. Si la question d'une réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres y avait de nombreux partisans, comme dans le reste de l'Europe, on attendait cette réforme du concile de Latran, où elle venait précisément d'être posée.

Louis XII, obligé d'abandonner la Péninsule, eut encore à défendre ses propres frontières, menacées ou même attaquées de différents côtés. Une armée aragonaise se rassembla près de la Bidassoa, et se joignit à dix mille hommes de troupes anglaises débarquées à Saint-Sébastien. Ferdinand désirait depuis longtemps s'emparer de la Navarre, où régnait Jean d'Albret. Il demanda à ce prince de lui laisser occuper, au moment où il allait entrer en France, quelques-unes des positions les plus importantes du royaume. Le malheureux roi de Navarre, placé entre l'Espagne qui menaçait sa couronne, et la France qui pouvait difficilement le protéger, essaya d'abord de maintenir sa neutralité ; mais ce n'était pas chose facile, et il finit par traiter avec Louis XII. Dès que Ferdinand eut connaissance de ce traité, il donna l'ordre à ses troupes d'occuper la Navarre. Le duc d'Albe entra le 21 juillet à Pampelune, presque sans combat. Jean d'Albret, surpris avant d'avoir pu organiser des moyens de résistance, se retira dans le Béarn, où sa maison possédait quelques fiefs. Les Anglo-Aragonais, maîtres de la Navarre, franchirent les Pyrénées. Louis XII envoya contre eux une armée commandée par le jeune duc d'Angoulême et la Palice ; on leur fit aisément repasser la frontière, mais on ne put reconquérir la Navarre, qui demeura depuis lors unie à l'Espagne et fut perdue pour la maison d'Albret.

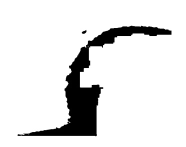
XXII. — La sainte ligue victorieuse fut sur le point de se diviser, comme il arrive à toutes les coalitions qui ont atteint leur but immédiat. Les Suisses manifestèrent de grandes exigences ; ils frappèrent les Milanais, au nom de Maximilien Sforza, d'énormes contributions à leur profit, et occupèrent pour eux-mêmes les quatre bailliages de Mendrisio, Lugano, Locarno et Maggia, qui, unis à Bellinzona, forment aujourd'hui la plus grande partie du canton du Tessin. Les Grisons occupèrent de leur côté Chiavenna et le comté de Bormio dans la

Valteline. Le Pape, non content d'avoir réuni aux États du saint-siége Modène et Reggio, enlevés au duc de Ferrare, prétendit y réunir encore, en vertu d'anciens titres, Parme et Plaisance, alors partie du Milanais.

Quant à l'Empereur, avant de se prononcer sur l'investiture du duché, il réclama Brescia, Bergame et Crémone, enlevées récemment aux Français, et qu'il désirait garder pour lui-même. Les Vénitiens élevant des prétentions sur ces places qui leur avaient appartenu autrefois, il refusa de les satisfaire, et leur fit des conditions de plus en plus dures pour la signature d'un traité définitif.

Un congrès de plénipotentiaires des puissances eut lieu à Mantoue au mois d'août. L'évêque de Gurk y vint représenter Maximilien. Les négociations furent longues, difficiles, et ne se terminèrent qu'à Rome au mois de novembre. L'Empereur finit par entrer décidément dans la sainte ligue, abandonna le concile de Pise, et consentit à donner à Maximilien Sforza l'investiture du Milanais, à condition que Parme, Plaisance, Reggio, Bergame, Brescia, Créme, Padoue et Trévise, seraient reconnues fiefs impériaux. Les trois premières de ces villes devaient être inféodées par lui au saint-siége, les cinq autres aux Vénitiens. Il garda Vérone et Vicence comme partie intégrante de l'Empire.

Venise seule était lésée par ce traité; elle ne recouvrait qu'une partie de ses anciennes possessions de terre ferme, et encore à titre de fiefs impériaux chargés de services et de redevances. Elle refusa d'accepter la paix dans des conditions pareilles. Ayant pris une part active à la guerre faite par la sainte ligue, elle ne voulait pas être sacrifiée à l'Empereur, qui n'y était entré qu'indirectement et à la dernière heure. On n'écouta pas ses protestations, et le traité fut exécuté. Les Français venaient de se retirer de Brescia, qu'ils avaient livrée au roi de Naples, de Peschiera, rendue aux Impériaux, et de Créme, abandonnée aux Vénitiens. Ils ne conservaient de garnisons que dans les châteaux de Milan et de Crémone. Maximilien Sforza fit son entrée à Milan, y reçut solennellement le 29 décembre l'investiture impériale des mains de l'évêque de Gurk, promu au cardinalat, et prit possession de son nouveau gouvernement, toujours entouré de l'armée suisse, à laquelle Jules II venait d'envoyer des drapeaux bénits.



XXIII.— La France devait chercher à se refaire des alliances. Elle n'en avait plus que deux, celle du duc de Gueldre, qu'elle soutenait depuis plusieurs années, plus ou moins ostensiblement, contre Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, et celle du roi d'Écosse qui s'était porté comme médiateur entre Louis XII et le Pape. Mais ces alliances étaient insignifiantes. Les vues de Louis XII durent se diriger ailleurs.

Sa première pensée fut de se rapprocher de l'Empereur. Ce dernier avait toujours la prétention d'être resté fidèle à ses traités avec la France, bien qu'il eût agi isolément et concouru à faciliter le triomphe de ses ennemis. Il oubliait qu'il avait livré passage aux Suisses et donné à Maximilien Sforza l'investiture du Milanais. Malgré ces actes d'hostilité fort peu équivoques, et malgré la rivalité déclarée qui avait éclaté, après quatre ans d'une action commune, entre les Français et les Impériaux, Louis XII essaya de gagner l'Empereur par la proposition d'un mariage entre Renée de France, sa seconde fille, et Ferdinand d'Autriche, second fils de Philippe le Beau. Ce mariage n'eût pas eu les mêmes inconvénients que celui que les états de Blois avaient fait casser; il ne présentait de danger pour l'unité de la France qu'éventuellement, dans le cas où Madame Claude, l'aînée des filles du roi et l'héritière de la Bretagne, mourrait sans enfants, et laisserait son héritage à sa sœur. Céder en dot à la jeune princesse les droits de la France sur le Milanais, ce n'était plus démembrer le royaume, puisque le Milanais était perdu. Le projet flattait l'ambition et la vanité de la reine, qui voulait pour ses filles de grandes alliances. Enfin, on espérait gagner par là le roi d'Aragon, grand-père maternel du jeune Ferdinand. Mais Maximilien, éclairé sur la valeur de ces stipulations matrimoniales, y mit pour condition que les villes du Milanais reçussent une garnison impériale, et que la jeune Renée, alors âgée de trois ans, fût élevée à la cour d'Autriche. Anne de Bretagne refusa.

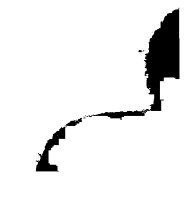
Louis XII envoya aussi pratiquer les Suisses. Il leur fit de grandes offres d'argent, et celle de leur reconnaître, s'ils abandonnaient Maximilien Sforza, la possession des quatre bailliages du Milanais dont ils s'étaient rendus maîtres. Mais les Suisses étaient enivrés de leurs succès; ils regardaient le Milanais comme leur conquête et prétendaient le gouverner au nom du prince qu'ils y avaient rétabli. Ils ne voulaient à aucun prix que Louis XII y rentrât, et ils se montrèrent intraitables. Brantôme

dit qu'ils méprisaient alors toute nation et qu'ils prétendaient battre tout le monde.

Venise était mieux disposée. Mécontente de l'abandon où l'avaient laissée les puissances signataires de la sainte ligue, et toujours en guerre contre l'Empereur, elle était prête à s'allier à la France pour achever de reconquérir ses anciennes possessions de terre ferme. Se rapprocher de Venise était pour Louis XII donner un démenti à sa politique antérieure et condamner la ligue de Cambrai. Mais les circonstances avaient changé. D'ailleurs, tout en négociant sur les bases du traité de 1499, on le modifia. On stipula, comme en cette année, la conquête du Milanais à frais communs; seulement on ne voulut céder à la république que Bergame et Brescia. Crémone et la Ghiara d'Adda devaient demeurer au Milanais, c'est-à-dire à la France. André Gritti signa le nouveau traité à Blois, le 24 mars 1513. Les prisonniers vénitiens qu'on avait faits dans les campagnes précédentes, entre autres Alviano, pris à Agnadel, furent aussitôt mis en liberté.

La seigneurie montra, même à ces conditions, un certain empressement à conclure le traité. Elle persistait toujours dans la pensée de refaire son empire de terre ferme. Elle avait la conscience de ses ressources. Car, malgré les humiliations qu'elle avait subies et le coup irréparable qu'elle avait reçu, elle avait conservé une force que ne possédait aucun de ses adversaires, celle d'un crédit assuré; elle trouvait des emprunts à cinq pour cent quand les princes ses voisins étaient obligés de payer quelquefois jusqu'à trente et quarante pour cent. Elle n'attendait rien ni de Maximilien, son ennemi naturel, ni des autres États italiens, jaloux de sa puissance passée et non moins jaloux de la voir se relever. Enfin, quoiqu'elle continuât à ne chercher dans ses alliances successives que l'intérêt du moment, elle avait quelque raison de compter sur la France, le jour où Louis XII reconnaissait la faute qu'il avait faite en signant la ligue de Cambrai. Elle se flattait de recouvrer, par les armes françaises, les territoires que les armes françaises lui avaient enlevés.

Pendant que ce traité se négociait à Blois, Jules II mourut le 21 février. Ce fut encore un événement favorable à la France, car il ne pouvait que faciliter ses rapports et au besoin sa réconciliation avec la cour de Rome. Le 10 mars, le conclave donna la tiare au cardinal Jean de Médicis, dont le frère Julien avait pris depuis plusieurs mois le gouvernement de Florence.



Léon X dut son élection à sa qualité de prince italien, au moment où la cour de Rome était à la tête de la cause italienne; il la dut aussi à sa réputation d'ennemi de la France, car il avait été légat dans l'armée de la sainte ligue; cependant il montra des dispositions différentes de celles de Jules II. Il commença par établir la paix religieuse. Couronné pendant que le concile de Latran était réuni, il obtint l'adhésion immédiate et manifeste de toute l'Église. Les deux cardinaux encore dissidents s'empressèrent de le reconnaître et de lui demander leur réconciliation. Louis XII le reconnut aussi; il saisit cette occasion de renoncer au schisme qui lui avait si mal réussi, et de sortir de la situation fausse qu'il s'était créée vis-à-vis du saint-siége et des Italiens.

La paix religieuse était le préliminaire de la paix politique, que Léon X parut désirer. Mais le roi ne voulut pas attendre l'issue de négociations, toujours fort lentes avec la cour de Rome. Il était résolu à employer les armes et à le faire promptement. Aussitôt l'alliance conclue avec les Vénitiens, il mit sur pied l'armée qui devait reconquérir le Milanais. Ayant assuré sa frontière des Pyrénées pour un an au moins, par une trêve signée à Orthez le 1er avril avec le roi d'Aragon, il chargea la Trémouille, qui avait déjà pris Milan, de le reprendre une seconde fois. Jamais une action rapide, énergique, n'avait été plus nécessaire; car une coalition, non plus italienne, mais européenne, se préparait contre la France. Un traité fut signé le 5 avril à Malines, entre le roi d'Angleterre, l'Empereur et le roi d'Espagne, par les soins de Marguerite d'Autriche. Léon X y entra aussi, mais avec des réserves, pour ne pas compromettre les négociations entamées avec Louis XII.

Louis XII voulut prévenir ses ennemis qui n'étaient pas prêts, et profiter des hésitations du Pape, d'ailleurs partagées par Ferdinand le Catholique. Le Milanais fut donc attaqué dès le mois de mai par les Vénitiens et les Français.

Alviano, qui commandait les Vénitiens, agit avec une impétuosité peu ordinaire aux troupes italiennes, surprit Peschiera, qui se rendit, obtint que Brescia se prononçât en sa faveur, et enleva Crémone à la garnison suisse de Maximilien Sforza. Ce dernier s'enferma avec le gros de l'armée suisse, composée seulement de six mille hommes, à Novare, pour y attendre les Français. Obligé de suivre ses redoutables auxiliaires, qu'il ne dirigeait pas, il était leur prisonnier plutôt que leur maître. Ses

prétendus alliés ne l'assistèrent pas. L'armée de Raymond de Cardone, campée au sud du Pô, demeura en observation, pendant que les troupes du Pape occupaient Parme et Plaisance. Les Suisses avaient choisi la position de Novare, parce qu'elle leur permettait d'attendre l'arrivée de deux nouvelles bandes de leurs compatriotes.

La Trémouille, après avoir de son côté enlevé Asti sans coup férir, marcha sur Novare, quoiqu'il n'eût encore réuni qu'une moitié de ses forces, dix mille fantassins et cinq cents gens d'armes. Il ne voulait pas laisser à l'ennemi le temps de recevoir des renforts; il comptait aussi ramener à lui les Italiens en montrant de la décision et de la confiance. En effet, Milan et Gênes, croyant au prochain triomphe des Français, se déclarèrent en sa faveur. Il promettait au roi d'enlever Maximilien Sforza, comme il avait treize ans plus tôt enlevé son père Louis le More, également gardé par les Suisses dans cette même place de Novare. Cependant il trouva la ville si bien remparée et défendue qu'il jugea difficile de l'investir, et ne pouvant l'enlever d'un coup de main, il alla se placer trois lieues plus loin, à Trecas, sur la route du Tessin, pour barrer le passage à l'une des bandes qui était attendue. Pendant ce temps la seconde bande entra à Novare par une autre route.

Les Suisses réunis dans la place se trouvèrent au nombre de treize mille hommes, c'est-à-dire au moins égaux à l'armée française, quoiqu'ils manquassent d'artillerie et de gendarmerie. Leurs capitaines, sans laisser aux soldats nouvellement arrivés le temps du repos, résolurent dans la nuit du 5 au 6 juin de sortir et de tenter une attaque contre les Français. Ils se mirent en route, laissant à peine dans Novare quelques centaines d'hommes, arrivèrent avant le jour au camp de la Trémouille, qui n'avait pas pris la précaution de se fortifier, et se jetèrent sur lui à corps perdu. Ils marchaient en colonnes serrées avec leur vigueur et leur impétuosité ordinaires, décidés à renverser tous les obstacles. Leurs colonnes furent décimées par l'artillerie, qui enlevait des files entières; elles se reformaient après chaque décharge et avançaient toujours. Elles arrivèrent aux canons, tuèrent ceux qui les servaient, les tournèrent contre les Français, et obtinrent une victoire complète. Les lansquenets auxiliaires, que commandaient les deux fils de Robert de la Mark, seigneur de Sedan, Fleuranges *l'Adventureux* et Jamets, furent taillés en pièces. On prétendait que les Suisses voulaient les



punir d'avoir pris leur place dans les armées françaises. Les fantassins gascons eurent aussi beaucoup à souffrir. Quant aux gens d'armes, qui se trouvaient éloignés de l'infanterie sur un terrain coupé de canaux et peu favorable aux chevaux, ils purent à peine combattre. Pourtant Robert de la Mark fit une charge avec trois cents cavaliers et put sauver ses deux fils, qu'il ramena couverts de blessures.

La bataille ne dura guère plus d'une heure. Les Suisses enlevèrent vingt-deux pièces de canon. S'ils avaient eu quelque cavalerie, ils auraient probablement achevé de détruire leurs adversaires. Quoi qu'il en soit, cette victoire leur assura la Lombardie. La Trémouille n'eut plus qu'à rallier les débris de son armée et à repasser les Alpes[1]. Maximilien Sforza fut rétabli dans son duché héréditaire, qui paya encore les frais de cette restauration. Les Suisses se qualifièrent de libérateurs du saint-siége et de l'Italie. Fiers d'avoir prouvé leur supériorité sur les lansquenets et sur l'infanterie française que Louis XII avait entrepris de former, ils devinrent d'autant plus arrogants qu'ils n'agissaient plus comme simples mercenaires au service d'une puissance étrangère, mais comme nation. Unis enfin par les efforts et l'habileté du cardinal de Sion, ils prétendaient être considérés comme une puissance européenne, et la guerre qu'ils faisaient à la France était pour eux une guerre nationale.

Non contents d'avoir rétabli à Milan le prince qu'ils protégeaient, ils commirent des dévastations dans le Piémont et le Montferrat, pays alliés de la France. Ferdinand le Catholique se déclara et ordonna à Raymond de Cardone de marcher sur Gênes, où la garnison française fut obligée de se retirer dans le fort du Fanal. Alviano et les Vénitiens durent repasser l'Adige.

XXIV.— Pendant que la tentative de reprendre l'Italie échouait ainsi malheureusement, la coalition formée à Malines s'apprêtait à envahir la France. Henri VIII, jeune, avide de guerre, et poussé par le roi d'Aragon, avait entraîné Maximilien dans une guerre offensive, pour laquelle les deux princes mettaient sur

[1] Les écrivains de mémoires attribuent généralement le mauvais choix de la position de Trecas à une faute, quelques-uns disent à une trahison de Trivulce, qui aurait voulu épargner un terrain plus favorable, à cause de villages à lui appartenant. Trivulce servait avec la Trémouille. On avait craint de lui donner le commandement, de peur de s'aliéner à Milan la faction gibeline qui le détestait.

pied des forces considérables. Celles de l'Empereur étaient les plus nombreuses; en revanche, le roi d'Angleterre, disposant de l'énorme trésor amassé par son père Henri VII, payait à son allié un subside journalier de cent écus d'or. Maximilien réclamait le duché de Bourgogne et tout l'héritage de Charles le Téméraire. Henri VIII prétendait reconquérir les provinces continentales qui avaient appartenu autrefois aux Anglais. C'était donc un démembrement du royaume que la coalition se proposait, et la France était menacée du danger que Louis XI avait mis autrefois tous ses soins à conjurer. Il est vrai qu'elle s'était singulièrement fortifiée depuis, que l'esprit national avait fait de grands progrès, même dans ses provinces les plus récemment réunies à la couronne, et que les étrangers ne pouvaient espérer à l'intérieur aucun appui.

Cependant Louis XII manquait d'argent, et ses troupes n'étaient plus suffisantes. Cette guerre n'était plus de celles qu'on pouvait soutenir aux dépens des pays étrangers, et la France n'avait pas le crédit de Venise. Il fallut augmenter les tailles et les aides, emprunter à un taux onéreux, et demander aux villes des dons gratuits pour pourvoir à la défense de la frontière, sur laquelle on groupa l'arrière-ban et la milice des provinces, avec quelques bandes de lansquenets. On envoya une flotte bien armée croiser dans la Manche et sur les côtes de Bretagne. Elle ne put malheureusement empêcher le transport des troupes anglaises sur le continent; mais elle livra deux combats, dans l'un desquels le vaisseau amiral français, *la Cordelière,* le plus grand bâtiment de guerre qu'on eût encore construit, se voyant brûlé par un vaisseau ennemi, le brûla à son tour et le fit périr avec lui.

Les Anglais mirent le siége devant Térouanne au mois de juin, et le 1er août Henri VIII en personne partit de Calais pour en diriger les opérations. La garnison manquait de munitions. De Piennes, gouverneur de la Picardie, et le duc de Longueville, réunirent douze cents lances de gendarmerie avec les meilleurs capitaines, et marchèrent à son secours. Les Français rencontrèrent les troupes de Henri VIII à Tournehen, entre Calais et Térouanne. Ils auraient pu les surprendre et les couper, c'était l'avis de Bayard; mais ils restèrent fidèles à l'ordre du roi, qui avait défendu d'engager un combat. Ils laissèrent donc le roi d'Angleterre passer et s'unir à l'armée impériale. Celle-ci se grossit encore d'un grand nombre de



gentilshommes de la Flandre et des Pays-Bas, quoique Marguerite d'Autriche eût gardé une neutralité prudente, sous prétexte que ses États étaient trop exposés pour qu'elle en compromît la sûreté. Maximilien, tout en s'effaçant derrière Henri VIII, dont il ménageait l'excessive vanité, prit la direction effective des opérations militaires.

Le 16 août un corps de gens d'armes français se porta sur Guinegate, pour protéger un mouvement de cavaliers mercenaires estradiots ou albanais qui tentaient de ravitailler Térouanne. Ces gens d'armes, s'étant trop avancés, furent obligés de rétrograder, et se virent surpris pendant leur retraite. Plusieurs milliers d'archers anglais et de lansquenets marchèrent sur eux avec des canons. Saisis de panique, ils revinrent sur leurs pas avec une précipitation qui jeta le désordre dans les autres corps échelonnés à quelque distance. La bataille, engagée ainsi, ne fut pas très-meurtrière, mais les principaux capitaines, Longueville, la Palice, Bayard, s'étant portés à l'arrière-garde pour rallier les fuyards, tombèrent presque tous aux mains de l'ennemi.

On appela cette journée la journée des Éperons. Elle entraîna la capitulation de Térouanne, qui se rendit le 22, et que Maximilien fit en partie démolir, parce que sa position avancée à la pointe de l'Artois et de la Flandre inquiétait les Pays-Bas. C'était une des plus anciennes places de la monarchie. François d'Angoulême ramena les troupes françaises sur la Somme. L'ennemi alla le mois suivant assiéger Tournay. La ville ne tint que huit jours et capitula le 24 septembre; mais Henri VIII ayant voulu la garder, l'Empereur eut une altercation avec lui et se retira en prétextant la saison avancée. Cet incident amena prématurément la fin de la campagne.

Pendant que Térouanne luttait encore, d'autres ennemis passaient la frontière de Bourgogne. Vingt mille Suisses, soutenus par deux corps d'Impériaux et un corps de Francs-Comtois armés par Marguerite, traversaient la Saône et entraient dans le duché de Bourgogne. Le 7 septembre, ils arrivaient sous les murs de Dijon. Toujours animés des sentiments les plus hostiles contre la France, ils se vantaient de lui infliger quelque grand désastre sur son propre territoire. Ils s'étaient mis avec empressement à la solde des princes coalisés, et moitié par passion, moitié par intérêt, ils étaient accourus aux offres que leur faisait le roi d'Angleterre.

Dijon n'était pas en état de soutenir un siége. Au bout de deux jours, l'artillerie avait ouvert une brèche de plusieurs côtés. La Trémouille, ayant trop peu de monde pour défendre la place, voulut parlementer. Les Suisses refusèrent d'abord un armistice. L'insuccès d'un premier assaut les rendit plus traitables. La Trémouille eut une entrevue avec les chefs des cantons, qui formaient le conseil de guerre présidé par l'avoyer de Berne; les Impériaux n'y furent pas admis. Il leur représenta que l'Empereur et les Anglais leur devaient déjà un arriéré de solde qui risquait de n'être pas payé; il leur offrit tout l'argent qu'ils demandaient, c'est-à-dire quatre cent mille écus d'or; il promit l'abandon qu'ils exigeaient de toutes les places d'Italie où les Français avaient encore des garnisons, c'est-à-dire des châteaux de Milan, de Crémone et d'Asti. Le traité fut signé à la hâte le 13 septembre. Dès que les chefs des cantons eurent reçu les otages qui en garantissaient l'exécution, ils firent retirer leurs hommes, et abandonnèrent leurs alliés. La Bourgogne et la frontière de l'Est furent délivrées.

Il est à peu près certain que la Trémouille avait gagné les principaux représentants des cantons. Le traité fut signé de part et d'autre avec une grande précipitation, et sans que les signataires eussent les pouvoirs nécessaires. En France on le jugea très-sévèrement. Le roi écrivit à la Trémouille qu'il le trouvait *merveilleusement étrange*. On se sentait humilié d'acheter la retraite des Suisses, de traiter avec eux de puissance à puissance, et surtout d'accepter la loi qu'ils faisaient pour l'Italie. Louis XII consentit à exécuter, sauf certains délais, les clauses pécuniaires; il leva immédiatement sur les villes de la Bourgogne une partie de la somme stipulée; mais il refusa de ratifier la clause d'abandon de l'Italie. La Trémouille lui-même était d'avis qu'elle ne devait pas l'être. La diète suisse montra de son côté plus d'irritation encore; elle fit juger les chefs des cantons comme coupables de s'être vendus et d'avoir vendu l'honneur national. Pourtant le cardinal de Sion prit leur défense et obtint l'abandon des poursuites dirigées contre eux.

Pour achever les désastres de cette malheureuse année, Louis XII apprit, à peu près vers le même temps, que le roi d'Écosse Jacques IV, son allié, venait de périr avec la fleur de sa noblesse dans une bataille livrée aux Anglais à Floddenfield, le 9 septembre.



XXV. — L'année 1513 fut militairement une des plus malheureuses de notre histoire. En Italie, en Picardie, en Bourgogne, on avait perdu des batailles, abandonné des places, signé des conventions malheureuses. Le règne de Louis XII finissait autrement qu'il n'avait commencé. Le remarquable élan militaire produit au début par les guerres et les succès d'Italie semblait s'être arrêté tout à coup; le roi et ses plus habiles généraux, la Palice et la Trémouille, se voyaient trahis par la fortune. Toutefois, si les revers étaient trop réels, il ne faut pas s'exagérer leurs conséquences. Les ressources du royaume étaient loin d'être épuisées. Il y avait une année seulement que la France payait la guerre, et si cette année avait été lourde, le fardeau n'avait rien d'excessif; car la prospérité et la richesse générales s'étaient accrues. Les armées étant beaucoup moins nombreuses que de nos jours, les vides y étaient aussi plus faciles à combler. On avait perdu tout au plus quelques milliers d'hommes à Novare et à Guinegate, et les pertes principales avaient porté sur les lansquenets auxiliaires. L'invasion étrangère n'avait pas entamé la France sérieusement; Machiavel estimait qu'elle n'avait rien à craindre de ce côté, depuis qu'elle était armée, expérimentée et bien unie. On pouvait compter sur l'attachement des nouvelles provinces à la monarchie, et si les coalitions étrangères devenaient plus faciles et plus menaçantes, la résistance devenait de son côté plus forte et plus sûre. D'ailleurs, quelque puissantes que fussent les coalitions, on n'en avait pas vu jusque-là qui fussent restées unies au delà de la durée d'une campagne. Celle de 1513, malgré ses succès, ne pouvait avoir d'autre effet sérieux que de fermer aux Français, pour quelque temps au moins, la route de l'Italie.

Ce qu'il fallait donc à la France, c'était de retrouver des alliés, de pouvoir de nouveau lever des mercenaires étrangers pour compléter les cadres de son infanterie, et de détacher quelqu'un des membres de la coalition de Malines; à ce prix on était assuré de la rendre impuissante, sinon de la détruire. Les négociations de Louis XII furent dirigées vers ces différents buts.

Venise soutenait encore une lutte héroïque contre les forces réunies des Espagnols et des Impériaux. Elle resta forcément fidèle à l'alliance française, et repoussa toutes les ouvertures qu'on lui fit pour la rompre. Léon X, qui ne portait plus dans

la politique l'inflexible volonté de Jules II, mais une majesté calme et digne, était le souverain pacifique qu'il fallait pour remplacer un souverain conquérant. Sans vouloir abandonner aucune des conquêtes de son prédécesseur, aucun des droits prétendus par lui, il prenait vis-à-vis de l'Europe l'attitude d'un arbitre et d'un conciliateur suprême. Il faisait de la réconciliation religieuse de la France le préliminaire nécessaire de toute autre négociation. Claude de Seyssel, évêque de Marseille, termina cette affaire à Rome même. Le concile schismatique de Pise, transféré à Lyon, fut dissous, et les députés du clergé de France se rendirent au concile de Latran. La réconciliation fut solennellement proclamée au mois de décembre 1513. Cet acte acheva de détruire la sainte ligue, enleva tout prétexte aux défenseurs réels ou prétendus de l'Église, et prépara, s'il est permis d'employer une expression plus moderne, la rentrée de la France dans le concert européen.

Louis XII ne cessa de négocier avec l'Empereur et le roi d'Espagne. On remit en avant le mariage de la jeune Renée de France avec Ferdinand d'Autriche, mariage auquel ces deux princes avaient un égal intérêt, puisque Ferdinand était également leur petit-fils. On revint à ce projet comme à un compromis favorable des prétentions de la France et des droits de l'Empire sur le Milanais. La reine Anne de Bretagne, très-ambitieuse pour ses filles, désirait extrêmement ce mariage; elle envoya dans ce but plusieurs agents particuliers à la cour d'Espagne, qui se tenait alors à Valladolid ou à Madrid [1]. Elle mourut au mois de janvier 1514, et le projet, poursuivi moins vivement après elle, finit par être abandonné. Mais ces négociations ne furent pas sans effet. Elles ébranlèrent la cour d'Espagne, beaucoup moins intéressée que les autres à poursuivre la guerre. Elles semèrent entre les princes coalisés des défiances qui furent un dissolvant actif de la coalition. Marguerite, qui tout en gardant la neutralité, désirait la continuation de la guerre dans l'espérance d'affaiblir la France du côté des Pays-Bas, fit des efforts inutiles pour réchauffer l'ardeur très-amoindrie de son père Maximilien [2]. Enfin les Italiens, qui voyaient avec raison dans l'occupation concertée de Milan par les Impériaux et les Espagnols réunis le plus grave des périls

[1] *Dépêches des envoyés florentins*, années 1513-1514, t. II.

[2] *Id.*, lettre de Rafaël de Médicis, février 1514. Voir aussi les lettres de Marguerite à Maximilien dans Leglay, *Correspondance avec l'Autriche*, t. Ier.



pour la liberté de la Péninsule et celle de l'Église, se rapprochèrent de la France. L'envoyé florentin près de Louis XII, Acciauioli, ne se contenta pas de combattre le projet de mariage de toute son énergie; il écrivit à Julien de Médicis que si Milan devait être aux mains des étrangers, les Français étaient préférables à tous les autres. Les Médicis, maîtres de Rome et de Florence, voulaient assurer leur prépondérance et leur rôle d'arbitres suprêmes des affaires d'Italie en maintenant un certain équilibre entre les étrangers, Français, Impériaux ou Espagnols, qui y occupaient des territoires.

Louis XII se prévalut habilement de ces dispositions. Les négociations furent actives pendant tout l'hiver et le printemps. Les envoyés des cours étrangères se pressaient à Blois, cherchant à se deviner et à surprendre leurs secrets. Enfin, au mois d'avril 1514, Quintana, ambassadeur de Ferdinand le Catholique, signa à Orléans une trêve d'un an, au nom de l'Empereur, de Jeanne, reine de Castille, et de Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas. On laissait au roi d'Angleterre la faculté d'y être compris. Rien n'était stipulé pour l'Italie, mais l'essentiel était obtenu. La coalition posait les armes. Il ne restait plus que les Suisses et l'Angleterre. Louis XII négocia séparément avec Henri VIII et la confédération, pour ne pas les avoir à la fois sur les bras, comme l'année précédente.

En attendant, il célébra le 18 mai le mariage de sa fille aînée, Claude de France, avec Francois de Valois, duc d'Angoulême, futur héritier du trône. Ce mariage, préparé dès l'an 1506 aux états généraux de Tours, assurait la double réunion à la couronne de la Bretagne et de l'héritage des Valois. La reine l'avait toujours fait différer de son vivant, par mauvais vouloir, disait-on, contre le duc d'Angoulême, et par jalousie de sa mère Louise de Savoie. L'unité de la France acquit ainsi une nouvelle garantie.

Les châteaux de Milan et de Crémone avaient capitulé. La capitulation de la garnison du Fanal de Gênes acheva de faire perdre aux Français la dernière position qu'ils eussent conservée en Italie. Mais Louis XII, loin de renoncer au Milanais, ne cessait d'entretenir les envoyés italiens de ses projets pour le reconquérir dans un délai prochain.

La paix fut très-difficile à obtenir de Henri VIII. Il était de tous les ennemis de la France le plus ardent, le plus belliqueux et le plus riche; les ressources de ses États, accrues par une

longue paix, n'étaient pas encore épuisées. Il s'emporta contre ses alliés, et en particulier contre son beau-père Ferdinand, l'auteur principal de la trêve, dans laquelle il refusa hautement d'entrer, déclarant qu'il y allait de son honneur[1]. Marguerite essaya de le calmer en lui demandant pour Charles d'Autriche la main de sa sœur, la princesse Marie. On s'applaudissait en France de cette colère du roi d'Angleterre contre ses anciens alliés. Le duc de Longueville, prisonnier des Anglais depuis la bataille de Guinegate, la mit habilement à profit. Il gagna la faveur de Henri VIII, parvint peu à peu à le rapprocher de la France, et décida Louis XII à demander pour lui-même la main de la jeune princesse anglaise.

Le Pape servit de médiateur, et un traité fut signé le 7 août. Louis XII dut abandonner Tournay, malgré ses répugnances, mais se fit reconnaître en retour par Henri VIII le titre de duc de Milan. Deux mois après, le 9 octobre, il épousa à l'âge de cinquante-trois ans la princesse anglaise, qui n'en avait que dix-huit. Depuis longtemps sa santé languissante et profondément atteinte ne se soutenait que par un régime très-régulier. Ce mariage, un complet changement de vie et la fatigue des fêtes auxquelles il donna lieu, hâtèrent sa fin. Il tomba dans un affaiblissement dont les progrès furent très-rapides, et expira le 1er août 1515.

XXVI. — Quelque jugement qu'on doive porter sur la conduite des guerres d'Italie, Louis XII fut un des rois de France les plus populaires. Il le fut de son vivant et continua de l'être après sa mort. Claude de Seyssel, évêque de Marseille, et Jean de Saint-Gelais, nous ont laissé de lui des panégyriques où les causes de cette popularité sont assez habilement déduites. Jamais, à les entendre, le peuple n'avait été aussi heureux que sous son gouvernement; jamais il n'avait eu si bonne justice, jamais il n'avait été moins foulé par les pilleries des gens de guerre et les levées d'impôts.

Les réformes judiciaires commencées par Guy de Rochefort suivaient leur cours; les droits seigneuriaux étaient revisés, et les coutumes de chaque province successivement rédigées avec des améliorations importantes. Les frais judiciaires étaient réduits. Les parlements de Rouen, d'Aix et de Milan, avaient

[1] Voir les dépêches des ambassadeurs de Maximilien. Tome IV de la correspondance de Louis XII et du cardinal d'Amboise.



été organisés. Peut-être est-ce aux ordonnances de Louis XII et à l'usage des mercuriales établi sous son règne qu'il faut attribuer la formation de cet esprit remarquable que la magistrature française montra au seizième siècle. La simplicité des mœurs, l'intégrité, l'incorruptibilité, l'indépendance, toutes ces qualités traditionnelles qui se perpétuèrent par l'hérédité et par le souvenir des grands exemples, frappent surtout à cette époque où le gouvernement, régulier et probe, évitait de porter atteinte aux priviléges des grands corps de l'État, et les laissait se diriger eux-mêmes. La magistrature française eut encore un autre mérite, celui de l'étude et du savoir. Elle prit à la renaissance de l'érudition et des lettres, hâtée par les progrès de l'imprimerie, une part aussi active qu'éclairée.

L'armée, de son côté, composée à peu près uniquement de gentilshommes, trouvait dans les guerres étrangères un but à son activité et une véritable école de guerre. Pendant ce temps la police des garnisons était faite avec un soin rigoureux; la présence des soldats, cessant d'être une charge pour les villes ou les campagnes, devenait au contraire une protection. Comme il n'y avait plus de grands duchés, Louis XII les remplaça par l'institution de gouvernements militaires. Les chefs de ces gouvernements, lieutenants généraux du roi, eurent chacun le commandement d'une ou de plusieurs provinces.

L'économie de Louis XII devint de bonne heure proverbiale, et donna lieu contre lui, même de son vivant, à plus d'une satire. Suivant Seyssel, il diminua les tailles à l'origine d'un dixième, et un peu plus tard d'un tiers. Il supprima aussi le droit de joyeux avénement, et malgré ces suppressions, il acquitta rigoureusement les engagements de l'État. Son économie ne se démentit pas, malgré les guerres malheureuses de l'année 1513, qui forcèrent d'augmenter plusieurs impôts, de demander des dons extraordinaires, et de recourir à des emprunts plus ou moins déguisés. Une des formes habituelles sous lesquelles Louis XII recourut au crédit fut celle des ventes d'offices de judicature et de finance; on justifiait ces ventes par le motif que ces offices, conférant certains priviléges et devenant héréditaires sous certaines conditions, étaient de vraies propriétés pour les familles. Mais il était trop facile d'abuser d'une pareille ressource; les offices ne tardèrent pas à se multiplier outre mesure et au delà de tous les besoins, comme on le vit sous François Ier.

Seyssel prétend que la richesse de la France augmenta, qu'on put constater partout l'extension de la culture, le rendement supérieur des impôts, l'accroissement de la fortune privée, parallèle à celui de la fortune publique, la construction de maisons nouvelles, le progrès de l'aisance et du luxe, enfin le développement rapide du commerce, surtout du commerce étranger, dans les principales villes, à Paris, à Rouen, à Tours ou à Lyon.

« C'est, dit-il, chose apparente que le revenu des bénéfices, des terres et des seigneuries, est crû partout généralement de beaucoup. Et pareillement les fermes des gabelles, péages, greffes et de tous autres revenus, sont augmentées bien grandement, et en plusieurs lieux plus de deux tiers; en autres, plus de dix parts les neuf. Aussi est l'entrecours de la marchandise, tant par mer que par terre, fort multiplié. Car pour le bénéfice de la paix, etc...., toutes gens (excepté les nobles, lesquels encore je n'excepte pas tous) se mêlent de marchandise. Et pour un marchand que l'on trouvoit du temps du roi Louis onzième, riche et grossier, à Paris, à Rouen, à Lyon, et aux autres bonnes villes du royaume, et généralement par toute la France, l'on en trouve de ce règne plus de cinquante. Et si en ha par les petites villes plus grand nombre qu'il n'en souloit avoir par les grosses et principales cités. Tellement qu'on ne fait guère maison sur rue qui n'ait boutique pour marchandise ou pour art mécanique. Et font à présent moins de difficulté d'aller à Rome, à Naples, à Londres et ailleurs delà la mer, qu'ils faisoient autrefois d'aller à Lyon ou à Genève. Tellement que aucuns y en a qui par mer sont allés chercher et ont trouvé des terres nouvelles. Car la renommée et l'autorité du roi à présent régnant est si grande que ses sujets sont honorés et supportés en tout pays, tant en mer que en terre [1]. »

Ces assertions, qu'expliquent d'ailleurs la paix intérieure et une meilleure administration, sont confirmées par Machiavel. Ce dernier constate, avec son esprit d'observation ordinaire, l'abondance qui régnait en France et l'aisance des habitants. Il ajoute seulement que l'argent y était plus rare et circulait moins qu'en Italie.

Ce qui frappe surtout Machiavel, c'est l'unité française, supérieure à celle d'aucun autre État européen. Il admire, et les autres Italiens chargés de missions pareilles à la sienne par-

[1] Seyssel, p. 112.

tagent cette admiration, l'ordre et l'harmonie qui existaient entre les différentes classes de la nation. Ces classes, séparées par leur constitution, leurs occupations et leurs priviléges, étaient cependant étroitement liées l'une à l'autre, et formaient un solide ensemble. Il n'existait entre elles aucun antagonisme. Les portes de la noblesse et du clergé, c'est-à-dire des deux ordres prépondérants, n'étaient nullement fermées; le système des anoblissements suffisait pour satisfaire les bourgeois qui s'étaient enrichis par le négoce ou élevés par les fonctions publiques. Machiavel remarque seulement que le clergé composait seul les conseils du gouvernement, et que le rôle ordinaire de la noblesse se bornait à exécuter les décisions prises dans ces conseils.

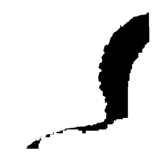
Le gouvernement français avait encore pour les observateurs italiens une supériorité d'un autre genre, c'était sa grande régularité. En tout ce qui touchait l'administration intérieure, il était soumis à des lois fixes et fondamentales, dont la garde et la défense étaient confiées aux parlements. Louis XII respecta ces lois fondamentales, de même que les priviléges des provinces et des villes. On aurait très-certainement tort de s'exagérer aujourd'hui cette régularité : les lois fondamentales n'étaient pas nombreuses, et l'autorité des parlements n'offrait pas une bien sûre garantie. On le vit sous le règne de François Ier. Il n'y en avait pas moins là une supériorité relative de la France sur les États voisins; la royauté trouvait une force dans sa modération même. « Plus absolue, disait l'Italien Ludovic Canossa, elle eût été plus imparfaite. »

Malgré le progrès croissant des lumières et la propagation des livres par l'imprimerie, on écrivait encore assez peu. Les seuls mémoires que nous ayons de ce temps, les biographies de la Trémouille, de Bayard et de Fleuranges, sont de simples récits militaires. On ne peut donc y étudier qu'un côté de l'esprit public. La manière dont ils rapportent les événements et dont ils exposent la politique est très-défectueuse; mais ils font admirablement connaître les sentiments et les idées des gens de guerre. Avec eux on assiste aux guerres d'Italie. Ils constituent un genre littéraire à part, genre tout français et dont les qualités sont avant tout françaises. Les héros, sinon les auteurs de ces mémoires, sont des hommes d'action, dont la vie semée d'incidents est ordinairement racontée d'une manière originale et naturelle, pour le passe-temps et l'instruction de la jeunesse à venir, qui devra se

montrer digne de ses devanciers. C'est dans ce but que Fleuranges profite de quelques loisirs pour dicter lui-même ses souvenirs, et que le loyal serviteur du Chevalier sans peur et sans reproche peint avec un peu plus d'art, mais avec un charme infini, les moindres combats de Bayard, le type du noble aventurier et le plus parfait modèle de l'honneur militaire. La vie de Bayard offre même une remarquable élévation de sentiments. Ce n'est pas seulement à l'apprentissage de la guerre, c'est à celui de toutes les vertus militaires qu'elle prétend former les jeunes gentilshommes. Nulle part la chevalerie du seizième siècle n'a trouvé d'expression plus pure et plus généreuse. Or, il n'est pas sans intérêt d'observer que le temps où la France ennoblissait ainsi le type de la chevalerie était précisément celui où l'Arioste s'emparait de ce même type dans un autre but, pour amuser l'Italie. Tel était le génie différent des deux nations. Peut-être, dans les biographies de ce genre, l'histoire prend-elle un caractère à demi romanesque. Mais quelles que soient les légitimes réserves de la critique, la naïveté du style, la simplicité des récits, la vérité des tableaux, rendent de pareils livres hautement instructifs pour l'intelligence des mœurs et des idées de l'époque, et montrent que le type n'avait rien qui fût au-dessus de la réalité.

Brantôme dit quelque part que la noblesse était la meilleure pièce de l'armure du roi. Elle se faisait en effet un point d'honneur de la fidélité monarchique, qui était pour elle la fidélité au drapeau national. Elle estimait les étrangers lorsque, alliés de la France, ils se montraient *bons Français*. Elle dédaignait les Italiens, qui servaient tour à tour des maîtres différents et des causes différentes, quels que pussent être d'ailleurs leurs talents militaires; aussi Louis XII eut-il à se repentir de l'avoir placée une fois sous le commandement d'un marquis de Mantoue ou d'un marquis de Saluces. Elle méprisait également les Suisses, dont la bravoure vénale n'avait rien de commun avec les sentiments qui l'animaient.

La popularité rapide de François Ier tint à ce qu'il sortit de cette école de grandes traditions militaires, et à ce que du premier coup, plus heureux que Gaston de Foix, il releva la France à Marignan. Le roi chevalier voulut recevoir l'accolade et l'épée des propres mains de Bayard, sur le champ même de la victoire, comme si ce sacre de la chevalerie dût ajouter au sacre de la royauté.



LIVRE VINGTIÈME.

FRANÇOIS Ier.

I. — François Ier, roi à vingt ans, réunissait tous les genres d'avantages personnels[1]. Il était grand, de belle taille, la figure aimable et noble. Il avait la force de corps, le courage et le sentiment de l'honneur militaire, qui faisaient un chevalier accompli. Il avait l'esprit facile, élégant, cultivé, de la pénétration diplomatique et même de l'application aux affaires. Français ou étrangers étaient séduits également par la grâce de son maintien et l'aisance de sa parole. En peu de temps, il sut se faire admirer et aimer, et il conquit une popularité qu'il conserva jusqu'à la fin de son règne, comme l'atteste encore, en 1546, l'envoyé vénitien Cavalli.

La cour, à son avénement, changea d'aspect. Il aimait le faste, l'éclat, la grandeur. Sa mère, Louise de Savoie, partageait ses goûts, si contraires aux goûts plus simples ou plus sévères de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Il attira la noblesse autour de lui, et il exerça sur les jeunes gentilshommes une vive fascination. Ambitieux de gloire militaire, il n'eut pas de peine à les entraîner dans son projet de recommencer les guerres d'Italie; il rajeunit en quelque sorte l'esprit de l'armée et du pays, esprit ébranlé par les derniers revers et la vieillesse anticipée de Louis XII.

Il fit très-peu de changements parmi les grands officiers de la couronne. Il donna cependant le titre de grand maître à Gouffier-Boisy, son ancien gouverneur, et les sceaux à Antoine Duprat, président au parlement de Paris. Ce dernier, un des meilleurs légistes et des politiques les plus habiles, sinon les plus consciencieux, qu'il y ait eus en France, venait de se retirer après des démêlés avec le chancelier de Louis XII, à Cognac, auprès de Louise de Savoie.

Louise, objet de la jalousie d'Anne de Bretagne, qui lui enviait le bonheur d'être mère de l'héritier du trône, tenue par

[1] François Ier, neveu de Louis XII, était de la branche d'Orléans, mais la succession en ligne directe ayant été interrompue, on le considéra comme l'auteur d'une nouvelle branche qui fut appelée *branche des Valois*.

conséquent à l'écart comme une rivale, avait élevé son fils avec autant d'ambition que d'amour maternel. Dans le journal de sa vie, qu'elle-même a pris soin de rédiger, elle l'appelle « mon roi, mon seigneur et mon César. » Elle y suit pas à pas tous les degrés de sa fortune, jusqu'au trône, « par quoi elle fut, dit-elle, amplement récompensée de toutes ses adversités passées. Elle s'est peinte naïvement en ces mots : « Humilité me tenoit compagnie, et patience ne m'a jamais abandonnée. » Marguerite, sa fille aînée, la perle des Valois, comme on l'appela, montrait de son côté la même sollicitude ambitieuse pour son frère, bien qu'avec plus de simplicité et de naturel. Le successeur de Louis XII apprit, dans cette petite cour de Cognac, en recevant l'éducation militaire du temps, à partager les goûts littéraires et artistiques de sa mère et de sa sœur.

Après le sacre, qui fut célébré à Reims en grande pompe, et les fêtes d'une entrée royale à Paris, on s'occupa sans délai de continuer les apprêts de l'expédition d'Italie, apprêts déjà commencés par Louis XII. On ne possédait plus rien au delà des Alpes ; car le fort de la Lanterne ou du Fanal, à Gênes, avait capitulé. Tout le monde s'attendait à voir les Français rentrer dans le Milanais ; mais François Ier devança l'attente générale ; il voulut que cette conquête marquât la première année de son règne.

Deux choses étaient nécessaires : il fallait empêcher une coalition des grandes puissances et trouver des alliés. La coalition avait été dissoute l'année précédente ; afin qu'elle ne pût se reformer, on signa deux traités avec l'Angleterre et les Pays-Bas. Henri VIII, toujours mécontent de la manière dont les autres rois l'avaient abandonné, consentit à renouveler l'alliance qu'il avait jurée avec Louis XII en 1514. Le jeune prince de Castille, Charles d'Autriche, sortait de tutelle, prenait le gouvernement direct des Pays-Bas, et s'apprêtait à passer en Espagne ; il fut le premier à rechercher l'amitié de la France, dans le but d'assurer la frontière belge. On convint qu'il serait fiancé à Madame Renée, seconde fille de Louis XII, qu'il recevrait une dot considérable, et qu'il différerait de cinq ans l'hommage qu'il devait à la couronne en sa qualité de comte de Flandre. De la part de François Ier, les concessions étaient importantes, mais éloignées et éventuelles ; l'avantage était immédiat. La France, garantie au nord, sur sa frontière la plus vulnérable, et n'ayant rien à craindre de l'Angleterre ni des Pays-Bas, pouvait agir librement.



On eût voulu gagner la cour de Rome. Léon X n'avait cessé de se rapprocher de la France. Son frère, Julien de Médicis, avait épousé en 1514 une sœur de Louise de Savoie. On lui envoya plusieurs ambassadeurs, entre autres le célèbre humaniste Guillaume Budé. Mais le Pape désirait la paix de l'Italie et la grandeur de sa maison. Une nouvelle campagne des Français dérangeait ses plans; aussi depuis plusieurs mois ne négligeait-il rien pour les dissuader de l'entreprendre [1]. Il se refusa à tout engagement, même à celui d'une simple neutralité.

Restaient Ferdinand le Catholique, Maximilien et les Suisses. Le roi d'Aragon était vieux et malade; on pressentait sa mort prochaine, et on le savait peu disposé à prendre la direction d'une nouvelle ligue. C'était lui qui avait fait échouer celle de 1513 en se retirant. Cependant, comme il craignait de perdre l'alliance des Suisses et qu'il désirait empêcher le retour des Français dans la Péninsule, il refusa de proroger la trêve de l'année précédente, et signa une alliance défensive avec Maximilien et les treize cantons. L'Empereur avait toujours besoin de troupes espagnoles pour continuer sa guerre contre Venise; il reprochait de plus à la France de troubler l'Empire par ses levées de lansquenets. Mais son hostilité paraissait aussi peu dangereuse que son amitié était peu utile. Pour les Suisses, comme on les trouva rebelles à toutes les offres et manifestant d'inqualifiables exigences, on renonça au projet de les gagner.

On était toujours assuré de l'alliance des Vénitiens. François Ier renouvela le traité signé à Blois par Louis XII avec la république.

Après ces précautions diplomatiques, il fallait renouveler et fortifier l'armée. La gendarmerie fut portée de deux mille cinq cents lances à quatre mille. On y joignit une infanterie nationale, également plus nombreuse que celle des années précédentes, dix mille Basques et Dauphinois, dix mille aventuriers français, picards, gascons ou bretons, et trois mille pionniers ou soldats du génie. Une partie de ces troupes fut formée par Pietro Navarra, prisonnier des Français depuis la bataille de Ravenne. Le célèbre capitaine espagnol, n'ayant pu obtenir de Ferdinand le Catholique le payement de sa rançon, qu'il était incapable de payer lui-même, consentit à se mettre au service de François Ier. L'infanterie étrangère se composait de vingt-six

[1] Dépêches de ses ambassadeurs, décembre 1514 et janvier 1515. Desjardins, t. II.

mille lai ,
tillerie, plus considérable (
gros canons et cinq cent
lants.

II. — On essaya d'abord de dissimuler le but de ces armements par la nécessité de couvrir la frontière des Pyrénées contre Ferdinand et celle de la Bourgogne contre les Suisses. Sept cents lances et quelques fantassins furent dirigés sur chacun de ces deux points. Enfin, dans les premiers jours du mois d'août, le roi, laissant à sa mère la régence, partit de Lyon avec deux mille cinq cents lances et trente-deux mille hommes d'infanterie. Il avait donné le commandement à son cousin le connétable Charles de Bourbon, qui fut assisté des maréchaux de la Palice, de la Trémouille et Trivulce. Il emmenait avec lui le chancelier et tout son conseil. Arrivé à Grenoble, on apprit que les deux grands passages des Alpes, ceux du mont Cenis et du mont Genèvre, étaient gardés par les Suisses, établis au pas de Suse. Ces derniers occupaient tout le Piémont et croyaient fermer ainsi l'entrée de la Péninsule. Ils étaient nombreux, mais défendaient à peu près seuls Maximilien Sforza; le Milanais ne leur avait fourni que quelques centaines de cavaliers. Plus loin, sur la rive droite du Pô, près de Plaisance, était campée une petite armée d'observation, composée de corps espagnols et pontificaux; elle était commandée par Raymond de Cardone, général de Ferdinand, et général peu aventureux, qui avait l'ordre d'agir isolément et d'attendre les événements. Laurent de Médicis, neveu du Pape, devait, avec un autre corps de troupes pontificales, se borner provisoirement à la défensive, en protégeant Modène, Reggio, Parme et Plaisance, dont Léon X avait fait un fief de l'Église en faveur de son frère Julien. La cour de Rome avait fini par entrer dans la ligue organisée par Ferdinand le Catholique; mais elle n'y était entrée qu'avec de grandes réserves, et en recommandant à Laurent de Médicis une excessive circonspection. L'armée espagnole et pontificale avait encore un autre but, celui d'observer les Vénitiens, commandés par Alviano, qui s'avançaient sur l'autre rive du Pô.

Les Français, obligés de renoncer aux routes du mont Cenis et du mont Genèvre, marchèrent plus au sud. Là, Trivulce se mit en quête de quelque autre passage. Un comte piémontais

[1] C'est le chiffre que donne Fleuranges.

indiqua les défilés de Guillestre et de l'Argentière, et la vallée de la Stura, dont le débouché à Roques-Sparvière n'était pas gardé. Ces défilés n'étaient pas praticables aux chevaux; cependant, après les avoir reconnus, on se décida à y faire entrer une division de gendarmerie que suivraient les gens de pied. On était au 10 août, dans un des moments de l'année où les Alpes ont le moins de neige. On élargit la route, où ne s'aventuraient que des chasseurs, en faisant jouer la mine et sauter le roc, en creusant des galeries, en jetant des planchers mobiles en guise de pont dans les endroits difficiles. Les soldats, le fer et la pioche à la main, mirent à ces travaux autant d'habileté que de zèle. Enfin on effectua en cinq jours, hommes et chevaux, un passage qui n'a de comparable que celui d'Annibal ou celui de Napoléon. Les premières colonnes débouchèrent sans obstacle dans le marquisat de Saluces. Les Suisses étaient à Suse, à Coni et Pignerol. Prosper Colonna occupait Villafranca, sur le Pô, avec un détachement de troupes pontificales au service du duc de Milan. Les gens d'armes français de l'avant-garde, conduits par la Palice, qui avait sous ses ordres d'Aubigny, d'Hymbercourt et Bayard, passèrent par le col de Sestrières, coururent de toute leur vitesse sur Villafranca, et y surprirent l'ennemi, qui n'eut pas même le temps de fermer ses portes. Le général italien, enlevé avec les six cents chevaux qu'il commandait, se rendit à d'Aubigny, en s'émerveillant que les Français fussent ainsi tombés du ciel (15 août). Ce coup de main assura le libre passage du reste de l'armée, qui marchait plus lentement, et celui de la grosse artillerie, qu'on put conduire par le mont Genèvre.

Une fois établis dans la vallée du Pô, les Français furent aisément maîtres de toute la route de Milan. Les Suisses, surpris, déconcertés, et manquant de cavalerie, ne pouvaient lutter en rase campagne; ils n'avaient pas assez d'artillerie pour s'enfermer dans les places. Ils plièrent bagage et regagnèrent le Milanais, marchant en toute hâte, mais retardés par leurs canons, que, suivant Fleuranges, « ils tiroient la plupart au col, faute de chevaux. » Ils traversèrent ainsi le marquisat de Saluces et le Piémont. On les poursuivit l'épée dans les reins, en livrant diverses escarmouches. Ils essayèrent de défendre le château de Novare, mais ils n'y tinrent que deux jours. Enfin Trivulce s'avança jusque sous les murs de Milan.

Pendant ce temps Aymar de Prie débarquait avec un corps

français à Gênes, qui venait de se donner au roi, occupait Alexandrie et Tortone, et fermait de ce côté la route à Raymond de Cardone. Ce dernier demeurait dans l'expectative, observant les Vénitiens, n'osant compter sur les auxiliaires pontificaux qui s'étaient unis à lui, et prenant, ce semble, peu de souci de Maximilien Sforza, quoique l'Empereur et le roi d'Aragon se fussent engagés à garantir à ce prince le duché de Milan. Il laissa donc les Suisses agir seuls.

La position de Maximilien Sforza devenait extrêmement critique. Il ne pouvait compter que sur les Suisses, dont il s'était engagé à entretenir toujours une armée; mais ceux-ci gouvernaient la Lombardie en son nom, s'y comportaient en maîtres, et s'y faisaient détester. Les Lombards les regardaient comme des conquérants étrangers, et comme les pires de tous, à cause de leur brutalité et de leurs pilleries. Ils n'étaient même pas très-sûrs. Mécontents de n'être pas soutenus par les États italiens, ils attendaient avec anxiété le payement du premier terme du subside que Ferdinand le Catholique s'était engagé à leur fournir. Plusieurs capitaines continuaient de se montrer *bons Français*, comme on disait alors, c'est-à-dire attachés à la France, qu'ils avaient servie autrefois, et prêts à rentrer dans son alliance. Cette alliance leur paraissait la plus solide et la plus lucrative de toutes.

Le duc de Savoie se présenta comme médiateur et négocia un arrangement. François I[er], en qui l'ardeur ne faisait pas taire la prudence, y prêta les mains. Les Suisses demeuraient indécis, et leurs chefs très-divisés. Au moment de se retirer, ils reçurent à Galera le premier payement du subside de Ferdinand, et ils apprirent qu'il leur arrivait du Saint-Gothard un renfort de vingt mille de leurs compatriotes. Cependant le traité était prêt; ils finirent par l'accepter. Ils prirent l'engagement d'évacuer le Milanais et de restituer les bailliages qu'ils en avaient détachés, moyennant trois cent mille écus d'or, l'augmentation de leurs pensions qui seraient doublées, le payement des sommes stipulées au traité de Dijon et non encore acquittées, trois mois de solde pour eux-mêmes, et un traitement honorable pour Maximilien Sforza.

Comme il fallait faire un premier payement immédiat, les seigneurs donnèrent leur vaisselle et tout l'argent qu'ils avaient dans les mains; chacun ne garda que ce qui lui était nécessaire pour huit jours. Lautrec conduisit à Buffalora, sur la route de

Milan au Tessin, le convoi destiné à la première échéance; mais pendant qu'il débattait avec les envoyés des Suisses quelques détails d'exécution, les vingt mille montagnards attendus débouchèrent dans la Lombardie. Ces hommes demandaient une bataille ou exigeaient à leur tour un payement. Le fameux cardinal de Sion, Matthieu Schinner, arrivé à Milan quelques jours avant eux avec une compagnie de cavaliers pontificaux, attaqua le traité et prêcha la guerre de toute la force de sa haine contre la France. Ces soldats en armes délibéraient dans le plus grand tumulte, mal contenus par des chefs incertains ou divisés. Schinner leur représenta la honte qu'il y aurait pour eux à trahir Maximilien Sforza qu'ils avaient fait duc de Milan, la gloire dont ils se couvriraient au contraire en demeurant les défenseurs de l'Italie et du saint-siége. On ajoute que, profitant d'une reconnaissance que Fleuranges avait poussée jusque sous les murs de la ville, il donna l'ordre de sonner l'alarme, et entraîna par ce stratagème les gens des cantons. Toutefois le baron d'Altsax, les capitaines Diesbach et Albert de la Pierre, s'étaient déjà retirés avec quelques milliers d'hommes, ne voulant pas violer la parole jurée aux Français.

Pendant ces négociations François Ier était entré à Pavie, dont la possession lui livrait le passage du Tessin; il s'était ensuite avancé à Marignan, où il s'était campé, afin d'empêcher Raymond de Cardone d'opérer sa jonction avec les Suisses, et afin de pouvoir lui-même donner la main à Alviano et aux Vénitiens. Alviano, devenu *très-bon Français*, surveillait la ligne du Pô. Il se porta en quatre marches d'une célérité extrême de l'Adige sur l'Adda, et se rapprocha de l'armée française. Le vice-roi de Naples ne put faire autre chose que de jeter quelques détachements dans les places de Brescia et de Vérone, pour y renforcer les garnisons impériales.

Le 13 septembre, François Ier, se fiant à la conclusion du traité, quitta Marignan. Il suivait la chaussée de Milan où il se proposait d'entrer, quand à deux ou trois heures de l'après-midi ses avant-postes furent attaqués à Sainte-Brigitte par les Suisses, accourus sans tambours au nombre d'environ vingt-quatre mille, avec quelques cavaliers milanais et une vingtaine de canons. Fleuranges vint annoncer que la bataille était inévitable. On fit à la hâte les apprêts nécessaires pour la soutenir, quoique la position ne fût pas avantageuse, les plaines basses et marécageuses qui s'étendaient à droite et à gauche de Mari-

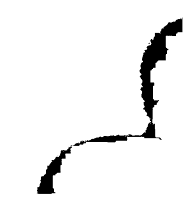
gnan ne permettant pas à la gendarmerie de manœuvrer aisément.

Trois colonnes suisses, fortes chacune de huit ou dix mille hommes, s'avancèrent en bon ordre et la pique basse comme à Novare, pour rompre les lignes françaises et enclouer l'artillerie. Elles se jetèrent avec leur impétuosité ordinaire sur les lansquenets qu'on leur opposa; ceux-ci reculèrent d'abord, se croyant sacrifiés. Leur chef, le duc de Gueldre, ne pensant pas qu'on se battît, les avait quittés quelques jours auparavant, et s'était fait remplacer à leur tête par son neveu Claude de Guise. Cependant une charge vigoureuse de la gendarmerie rétablit le combat. L'armée française formait plusieurs divisions, flanquées chacune d'un corps de cavalerie. Les lansquenets, rassurés et se voyant soutenus par les Gascons qui les suivaient, disputèrent vivement le terrain. Leur vieille haine contre les Suisses fit qu'ils se battirent avec fureur. Mais ce fut surtout la cavalerie qui donna, car on voulait rompre à tout prix les colonnes suisses. Le roi commanda en personne une de ces charges, où il fut suivi des jeunes seigneurs de la cour venus là pour *leur plaisir*.

La mêlée, engagée des deux côtés de la chaussée sur une ligne de plus en plus étendue, devint extrêmement acharnée. Commencée au milieu du jour, elle continua le soir à la clarté de la lune jusqu'à une heure avancée; l'obscurité même la suspendit sans y mettre un terme. A ce moment les Suisses avaient, comme à Novare, éprouvé des pertes sensibles; mais leurs colonnes, se reformant toujours sous la mitraille, avaient gagné du terrain et déjà pris plusieurs batteries. Arrêtés par la nuit au milieu de leur marche, ils étaient bien décidés à la poursuivre. Des tonneaux de vin leur furent envoyés de Milan, et ils s'en gorgèrent en attendant que le jour leur permît d'achever la victoire. Ils la croyaient si certaine que le cardinal de Sion la fit prématurément annoncer par des courriers aux princes d'Italie.

Les deux armées demeurèrent toute la nuit en présence à quelques pas l'une de l'autre, et presque confondues. François Ier passa ce temps à cheval ou couché sur l'affût d'un canon. On fut obligé d'éteindre les feux que l'on avait d'abord allumés, afin de dérober sa présence à l'ennemi. Pendant ce temps les clairons ralliaient les troupes françaises éparses; la Trémouille et Trivulce les massaient pour le combat du len-

30.



demain, et disposaient l'artillerie de manière à emporter à la fois les colonnes suisses en face et de flanc.

Le jour venu, la bataille recommença avec plus de furie que la veille. Or les Français ne tardèrent pas à reprendre l'avantage, grâce à leur artillerie. Les Suisses, foudroyés par le canon, furent réduits à plier. Les gens d'armes tenaient à honneur de se laver du reproche d'être des lièvres armés, reproche qu'on leur adressait depuis les journées de Novare et de Guinegate. Ils firent de nouvelles charges et se battirent avec le dernier acharnement. Les Suisses perdirent leur supériorité dès que leurs bataillons furent rompus, car toute leur force était dans leur masse. Ce moment fut au contraire celui où les fantassins français ou allemands, plus agiles et se servant d'armes plus courtes, retrouvèrent la leur. Enfin, lorsque le triomphe était déjà certain, une masse de poussière annonça l'arrivée d'Alviano avec un corps de cavalerie vénitienne. A cette vue les Suisses lâchèrent pied tout à fait. Cependant ils se retirèrent en bonne contenance. Un seul de leurs bataillons s'écarta et se logea dans des cassines qu'il fit mine de vouloir défendre; Fleuranges l'y poursuivit et y mit le feu. Telle fut la bataille de Marignan, qui dura dix-neuf heures, interrompue il est vrai par la nuit. Trivulce l'appela un combat de géants, et déclara que les batailles auxquelles il avait assisté n'étaient que des jeux d'enfants au prix de celle-là. Les Français avaient effacé leurs revers et reconquis la Lombardie.

On raconte que François Ier voulut après le combat être armé chevalier, et qu'il choisit Bayard pour lui donner l'accolade, ce qui ne s'était jamais vu, car on supposait les rois chevaliers dès leur naissance [1]. Le soir du second jour il écrivit à sa mère Louise de Savoie une lettre que nous avons encore, lettre toute pleine de l'émotion de ces deux journées et de celle de la nuit qui les sépara; on y sent le feu de l'action et l'entraînement de la victoire, d'ailleurs mêlés de quelques forfanteries militaires, car le roi était jeune, ardent, et, suivant l'expression de Balbo, il fut un grand chevalier plutôt qu'un grand capitaine.

On le célébra partout comme un héros. En France, sa gloire fut portée aux nues. On composa des dialogues entre César, le premier vainqueur des Helvétiens, et le roi François, le second

[1] La scène est très-curieusement racontée par Champier, auteur d'une vie de Bayard. *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, t. II.

César, le vainqueur et le dominateur des Suisses. « J'allai à pied, dit Louise de Savoie, à Notre-Dame des Fontaines, pour lui recommander ce que j'aime plus que moi-même; c'est mon fils, glorieux et triomphant César, vainqueur des Helvétiens. » Un décret du sénat de Venise lui décerna, à lui et à tous les princes de la maison de Valois, le titre de noble vénitien.

Maximilien Sforza s'enferma dans le château de Milan. Les Suisses lui demandèrent trois mois de solde, qu'il ne put payer, et saisissant ce prétexte pour l'abandonner, ils reprirent le chemin des montagnes. Pierre Navarre assiégea le château et creusa des mines. Les assiégés y opposèrent des contre-mines; mais le duc refusa de prolonger une défense sans espoir; il accepta au bout de vingt jours l'offre d'une retraite en France avec une forte pension. Il montra même beaucoup d'empressement à quitter un pouvoir qui lui était à charge. Il se plaignait de n'être que le valet des Suisses; il accusait la sainte ligue d'avoir reconstitué le duché de Milan de manière qu'il dépendît de tout le monde et ne pût résister à personne. Il se plaignait aussi de l'inaction du Pape et du roi d'Aragon, qui semblaient n'avoir envoyé d'armée en Lombardie que pour y assister aux événements. Les Français lui reprochèrent d'avoir manqué de caractère et de dignité.

François Ier voulut attendre la capitulation du château pour paraître dans la capitale de la Lombardie; il y fit alors une entrée que Fleuranges appelle « merveilleusement belle et triomphante ». On mit pendant ce temps à la disposition des Vénitiens quelques capitaines pour les aider à reprendre les places qui devaient leur appartenir en vertu du traité de Blois. Mais la mort presque subite d'Alviano arrêta les succès de la république. Ses soldats, après avoir repris Bergame, ne purent enlever aux Impériaux ni Brescia ni Vérone.

III. — Dès que la nouvelle de la journée de Marignan fut arrivée à Florence et à Rome, Julien de Médicis et le Pape, dont la conduite douteuse et peu d'accord avec leurs paroles[1] avait indisposé les Français, résolurent de traiter à tout prix. Les instructions de Julien de Médicis, datées du 19 septembre, recommandèrent aux envoyés florentins d'obtenir les meilleures conditions possibles, mais de conclure immédiatement, avant que les Suisses fissent leur appointement et les Espagnols leur

[1] Voir les dépêches de Pandolfini. Desjardins, t. II.

retraite; ce qui en effet eut lieu presque aussitôt. Le roi, ne songeant qu'à s'assurer de Milan, accepta sans peine les propositions qu'on lui apportait.

Le principal traité fut celui de Viterbe, signé le 13 octobre avec le Pape par l'entremise du cardinal de Ferrare. Léon X déclara renoncer à la possession de Parme et de Plaisance, dont il avait déjà retiré ses troupes; ces deux villes furent de nouveau réunies au Milanais. Il promit aussi de rendre Modène et Reggio à Alphonse d'Este, moyennant une indemnité pécuniaire. Il obtint, en échange de cet abandon, la reconnaissance de tout ce dont Rome était alors maîtresse, la confirmation du gouvernement des Médicis à Florence, et l'assurance que les Français ne soutiendraient contre lui les prétentions d'aucun de ses vassaux. Enfin le roi promit d'abolir la Pragmatique, promesse dont l'effet suivit de près. La Pragmatique fut remplacée par un concordat que le chancelier Duprat et deux cardinaux préparèrent à Bologne. Le Pape et le roi eurent dans cette dernière ville, au mois de décembre, une entrevue des plus solennelles. Animés tous deux des mêmes sentiments de conciliation, ils se témoignèrent une grande confiance. Le Pape, déployant sa majesté ordinaire et les magnificences de sa cour, parut être le vainqueur plutôt que le vaincu. Gattinara, l'ambassadeur de Marguerite, remarque malicieusement dans ses lettres que les Français, toujours prompts à copier leur prince, furent aussi disposés à exagérer leur soumission et leur empressement auprès de Léon X qu'ils avaient témoigné naguère d'aigreur et d'irritation contre Jules II.

François I[er] poursuivit également les négociations interrompues avec les Suisses. Il continuait de leur offrir des conditions favorables; huit cantons les acceptèrent. Il paya l'arriéré du traité de Dijon, racheta pour trois cent mille écus les bailliages du Tessin qui dominaient la route de Milan, fit avec les huit cantons un traité d'alliance qui fut signé à Genève, et donna des pensions aux chefs du parti français (7 novembre).

Ainsi la conquête du Milanais fut aussitôt consolidée par des traités. François I[er] ne s'enivra pas de sa victoire.

Il avait encore des vues sur Naples, et même une raison d'attaquer ce dernier royaume. Car Germaine de Foix venait de mourir sans enfants; les droits de la France, qui lui avaient été cédés à elle et à ses futurs descendants, reprenaient toute leur force. Mais une attaque dirigée contre Naples eût soulevé

une coalition européenne. Le roi, cédant aux représentations pacifiques de Léon X, en ajourna l'exécution et résolut d'attendre la mort déjà prévue de Ferdinand le Catholique, qu'on savait atteint d'un mal incurable. Il se réserva de faire valoir ses titres personnels le jour où la succession de Naples et de l'Aragon viendrait à s'ouvrir.

La guerre n'était d'ailleurs pas terminée. Les hostilités continuaient avec l'Empereur. Le connétable Charles de Bourbon, gouverneur du Milanais, soutint les Vénitiens. Aidé de Trivulce et de Pierre Navarre, il leur conduisit plusieurs corps d'auxiliaires. Mais on ne put déloger les Impériaux de Vérone et de Brescia, au grand mécontentement des Vénitiens, qui se plaignirent que la prise de Milan eût calmé la première ardeur des Français.

La mort de Ferdinand le Catholique, le 23 janvier 1516, inquiéta l'Europe sur les projets de la France. On savait que François I[er] voulait conquérir Naples, et le succès de sa première campagne devait l'encourager à en entreprendre une seconde. L'héritier de Ferdinand était Charles d'Autriche, prince des Pays-Bas, roi d'Espagne, et déjà connu comme prétendant à l'Empire. Les États italiens, Rome et Florence, allaient être réduits à choisir entre la grandeur de ce prince ou celle de François I[er]; ils ne pouvaient que travailler au progrès de l'un ou de l'autre. En présence de cette dangereuse alternative, Léon X continua de prêcher la paix.

La France la désirait aussi, surtout par des raisons financières [1]. Mais elle était d'abord obligée de défendre le Milanais contre l'Empereur, qui annonçait l'intention de le conquérir et de l'annexer à l'Empire. Maximilien descendit en Italie au mois de mars avec une armée; l'Angleterre et l'Aragon lui avaient fourni des subsides.

Le connétable de Bourbon rappela autour de lui les différents corps de troupes françaises, s'enferma à Milan, en brûla les faubourgs et se prépara à soutenir un siége. Toutefois le danger fut moins grand qu'on ne l'avait craint. Les deux armées comprenaient chacune plusieurs milliers de Suisses auxiliaires. Ceux de l'armée française servaient en vertu d'un traité de Genève; ceux de l'armée impériale, au nombre de quinze mille, avaient été levés dans les cantons qui n'avaient pas accepté ce

[1] Dépêches de Vettori à Laurent de Médicis (février 1516). Desjardins, tome II.

traité, ou se composaient des vaincus de Marignan, dont le cardinal de Sion, toujours ennemi juré de la France, avait rallié les débris. Quand on fut en présence, les Suisses des deux partis refusèrent également de se battre contre leurs compatriotes. Cette double émeute, qui jeta l'alarme dans les deux camps, finit par tourner contre l'Empereur. L'argent lui manquait; il jugea qu'il ne pourrait satisfaire des auxiliaires trop exigeants ni même s'assurer d'eux. Il n'entreprit pas le siége de Milan et quitta l'Italie au moment où on le croyait le plus redoutable, donnant ainsi à l'Europe une dernière preuve de son impuissance.

Les Français, rassurés sur le sort de leur conquête, reprirent l'offensive. Lautrec, devenu lieutenant général du Milanais par la retraite de Charles de Bourbon, alla de nouveau conduire des troupes auxiliaires aux Vénitiens. Brescia se rendit dans le courant de la campagne; mais on ne put enlever Vérone.

François Ier, renonçant à ses projets sur Naples, ne chercha plus qu'à se faire reconnaître la possession de Milan, et comme ses dispositions pacifiques furent secondées par Léon X, l'année 1516 se termina par la signature de traités importants, qui donnèrent à la France, à l'Italie et à l'Europe quatre années de paix, pour se reposer de huit ans de guerre.

Le 13 août, un traité fut signé à Noyon, entre l'archiduc Charles, devenu roi d'Espagne, et François Ier, par les deux anciens gouverneurs de ces princes, Chièvres et Gouffier-Boisy. Charles garda le royaume de Naples, en s'engageant à épouser une princesse française, héritière des droits délégués par Louis XII à Germaine de Foix. Cette princesse française, au lieu d'être Renée, la seconde fille de Louis XII, dut être la fille même, encore au berceau, de François Ier : en attendant que le mariage se fît, l'archiduc s'engageait à payer annuellement cent mille écus d'or.

Moyennant cette clause, la France et l'Espagne jurèrent la paix; la question de la Navarre était seule réservée. L'Empereur demeura d'abord en dehors de ces arrangements; mais on lui laissa la faculté d'y entrer, et il finit par s'y décider, le 4 décembre. Ne recevant plus de subsides d'aucun côté, il prit le parti d'abandonner Vérone aux Vénitiens pour une somme d'argent, et de renoncer à toute conquête en Italie. Il garda seulement les places qu'il occupait dans le Frioul.

Restaient les Suisses. François Ier avait traité à Genève avec

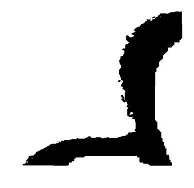
huit cantons. Les huit autres avaient refusé de souscrire à l'abandon des bailliages milanais et de leurs alliances avec l'Empereur. On finit par les gagner, au prix de la cession de Bellinzona, et au mois de novembre le roi signa avec les treize cantons la paix de Fribourg, qu'on déclara perpétuelle, c'est-à-dire d'une durée illimitée. La déclaration était téméraire, et pourtant elle se vérifia. « Les François, dit le cardinal de Sion dans une de ses lettres, étoient libéraux d'or et d'argent, et le peuple de Suisse enclin à la guerre[1]. » Les cantons devinrent à partir de cette paix une pépinière permanente pour le recrutement de nos armées, et, satisfaits d'être pour nous des auxiliaires utiles et fidèles, cessèrent de prétendre au rôle de grande puissance.

IV. — Le 18 août, cinq jours après le traité de Noyon, le concordat, qui avait été préparé à l'entrevue de Bologne, fut définitivement signé. Il fit cesser un débat qui durait depuis près de quatre-vingts ans entre la France et le saint-siége, et créa pour les affaires ecclésiastiques un ordre nouveau qui eut trois siècles de durée.

Depuis l'an 1438, la Pragmatique sanction était la charte de gouvernement de l'Église de France, dans ses rapports avec le roi et avec le Pape. En négligeant ici les nombreux articles de cette charte sur la discipline intérieure du clergé, on peut ramener la plupart de ses dispositions aux trois suivantes : le rétablissement des élections canoniques pour la collation des bénéfices, une forte restriction des citations et appels en cour de Rome, et la suppression des *annates*, c'est-à-dire de l'impôt ordinaire et permanent que Rome levait sur le clergé français.

Ces mesures s'expliquaient par les circonstances où elles avaient été prises. La Pragmatique appartenait à l'époque où les conciles avaient mis fin au grand schisme, et où le clergé de France, le clergé gallican, qui avait joué un rôle si considérable dans ces conciles, voulait la réforme de la cour de Rome. Comme l'autorité des papes et leur intervention dans un grand nombre de matières du gouvernement avaient eu autrefois de graves inconvénients, il avait été naturel que le roi entreprît d'enlever aux papes le choix des prélats, et leur contestât la faculté d'autoriser tous les actes du clergé, celle d'évoquer indistinctement une foule d'affaires devant les tribunaux romains,

[1] Leglay, *Négociations autrichiennes*, t. II, p. 152.



ou celle de lever en France des impôts réguliers. Par toutes ces raisons, on avait fortement limité en 1438, soit au profit de la royauté, soit au profit du clergé lui-même, les droits que le saint-siége exerçait dans le royaume.

Mais Rome n'accepta jamais la Pragmatique. Elle lui reprocha d'abord d'être une simple déclaration du gouvernement, faite, il est vrai, en vertu des actes d'un concile, mais sans qu'on l'eût consultée elle-même. C'était là une objection de forme péremptoire; elle y ajouta des objections de fond. Elle se plaignit des entraves mises à l'exercice de son autorité légitime, de la gêne qui en résulta pour le gouvernement général de l'Église. Elle fit des réserves nombreuses, se contenta de tolérer, encore avec des restrictions continuelles, l'application de règles prétendues qu'elle n'admettait pas, et ne cessa de réclamer la suppression d'un acte attentatoire à ses droits. Louis XI essaya sans succès diverses transactions auxquelles il finit par renoncer. Le clergé sollicita lui-même en 1478 la rédaction d'une nouvelle charte, se bornant à demander qu'elle fût l'œuvre d'un concile universel.

Les difficultés, loin de diminuer, grandirent avec le temps. Les élections canoniques entraînaient des abus qui soulevèrent des plaintes fondées.

Elles étaient ordinairement une occasion de brigues, de luttes, quelquefois de scandales. La liberté dont le clergé paraissait jouir était à peu près nominale. Les seigneurs laïques et le roi possédaient des droits de patronage étendus, et il n'y avait guère d'élections sur lesquelles une pression considérable ne fût exercée de part ou d'autre. Beaucoup d'abbayes appartenaient à des seigneurs, qui nommaient des procureurs pour en administrer les revenus à leur profit, et des prieurs pour en gouverner les moines. Ainsi le clergé était retombé en partie sous le coup de ces influences laïques auxquelles les grands papes du moyen âge s'étaient autrefois efforcés de l'arracher.

Enfin, si la conduite de Jules II parut justifier quelques-unes des règles de la Pragmatique, la conduite de Louis XII fournit contre elle un argument de plus. On prétendit qu'elle menait la France à un schisme, que le schisme avorté de 1512 était son œuvre, et qu'il n'eût pas eu lieu si le clergé de France n'eût rompu ou du moins relâché depuis longtemps ses liens avec Rome.

François Ier témoigna dès son avénement le désir de déférer

aux vœux du saint-siége, et de lui rendre ce qui lui était dû. C'était réparer la faute de Louis XII. Il voulut aussi plaire à Léon X, dont l'alliance lui était nécessaire. Mais en signant un concordat, il prétendait ne pas affaiblir les prérogatives de sa couronne; il cherchait au contraire à s'attribuer une autorité plus grande et plus directe sur le clergé de France, que ses conseillers, entre autres Duprat, commençaient à trouver trop prépondérant et surtout trop indépendant.

Ce fut dans cet esprit que Duprat rédigea le concordat. On maintint la plupart des articles disciplinaires de la Pragmatique. On ne se prononça pas sur la juridiction supérieure des conciles; mais ce silence équivalait à un abandon formel de la doctrine qui déplaisait le plus à la cour de Rome. L'innovation la plus considérable consista dans la suppression des élections canoniques. La collation directe des évêchés et des bénéfices fut attribuée au roi, sauf le droit reconnu au Pape de donner ou de refuser l'investiture spirituelle aux prélats désignés ainsi; on conservait d'ailleurs toutes les conditions de grades et autres, exigées antérieurement. En somme, on fit bon marché des libertés, réelles ou illusoires, de l'Église de France. La cour de Rome demandait qu'on rétablît les annates, la faculté des anciens interdits et les appels au saint-siége. François Ier refusa de transiger sur ces deux derniers points, et n'accepta de transaction que sur le premier; il consentit au rétablissement des annates, pourvu que leur levée fût soumise à l'autorisation royale.

Nul ne pouvait se méprendre sur la pensée qui avait présidé à ce concordat. La substitution des nominations royales aux élections canoniques était un changement d'une très-haute portée. Aussi fut-elle loin d'être accueillie avec une faveur générale. Quels que fussent les abus des anciennes élections, le système des nominations royales devait en avoir d'autres, en dépit des règles établies ou maintenues pour les choix. Disposer de la feuille des bénéfices, c'était pour les rois disposer d'un moyen d'action puissant, qui pouvait aussi devenir un moyen de corruption dangereux; car le nombre des bénéfices s'élevait au chiffre de près de cent cinquante mille. L'indépendance du clergé était menacée. On se demandait s'il était bon que le roi intervînt dans son gouvernement intérieur d'une manière aussi directe, et ces craintes étaient d'autant plus fondées que les auteurs du concordat parlaient déjà du bon plaisir royal.

Le concordat fut soumis à la ratification du concile de Latran



et à l'enregistrement du parlement de Paris. Le concile le ratifia sans difficulté. Mais le parlement, qui défendait depuis longtemps la Pragmatique, qui n'était pas favorable aux prétentions romaines, et voyait de mauvais œil une diminution de sa propre juridiction, résista. Le 5 février 1517, le connétable et le chancelier, lui ayant présenté les bulles, eurent pour toute réponse qu'on aviserait. La cour désigna des commissaires pour les examiner. Quelques mois après, le bâtard de Savoie porta un ordre formel d'enregistrer; le parlement refusa de délibérer en sa présence et ne céda qu'à une injonction expresse du roi. Le résultat de la délibération fut qu'il serait sursis à l'enregistrement jusqu'à la réunion d'un concile de l'Église gallicane. Car il n'était pas juste, disait-on, que cette Église n'eût pas été consultée, et qu'une loi telle que la Pragmatique, établie dans un concile national, fût abrogée autrement que par un autre concile national.

L'opposition grandit peu à peu. L'université et une partie du clergé joignirent leurs plaintes à celles du parlement. L'esprit gallican était puissant. Le clergé de France avait joui jusque-là d'une indépendance étendue, dont il sentait le prix d'autant mieux qu'il était menacé de la perdre. C'était à cette indépendance qu'il attribuait sa force et sa valeur. Il se sentait et à juste titre moralement supérieur au clergé italien, malgré les abus qui existaient dans son sein, et que n'avaient pas fait disparaître entièrement les réformes de Georges d'Amboise. Le parlement n'avait pas moins de raison de tenir à conserver l'ancien ordre de choses. Il était composé pour une moitié de conseillers clercs; il jugeait les appels de tous les tribunaux ecclésiastiques du royaume. Il se regardait et pouvait être regardé comme la plus haute cour de juridiction du clergé de France.

Mais François Ier, après avoir accordé un ajournement et des délais, ordonna au chancelier de rédiger un mémoire pour répondre au mémoire du parlement, et finit par déclarer qu'il voulait être obéi. Recevant les députés de la cour au château d'Amboise (février 1518), il leur dit qu'il n'y avait qu'un roi en France, et qu'il ne souffrirait pas que le parlement le traitât comme le grand conseil traitait le doge de Venise. Il s'éleva durement contre les priviléges des ecclésiastiques, et menaça de n'en plus admettre un seul au parlement. Aux plaintes de l'université et du clergé, il ne fit d'autre réponse que de les

renvoyer au Pape. Le 12 mars, le grand chambellan se présenta devant la cour. Le 16, elle dut enregistrer. Elle protesta qu'elle cédait à la force, et persista à demander qu'un concile fût spécialement convoqué pour trancher le débat. L'université de Paris ne fut pas moins énergique dans sa résistance. Elle défendit à ses libraires d'imprimer le concordat et les bulles, qu'elle fit attaquer par ses prédicateurs. L'agitation alla croissant. François Ier fut obligé d'employer des mesures de répression, et quelques-uns des opposants furent jetés en prison. Comme le parlement s'obstinait à juger conformément aux règles de la Pragmatique, le roi finit par lui enlever les causes de bénéfices, pour les attribuer spécialement au grand conseil.

Au reste, la question du concordat ne fut pas la seule à propos de laquelle le parlement eut la main forcée. Duprat lui envoya plusieurs fois l'ordre de passer à l'enregistrement de lois nouvelles. L'indépendance de la magistrature, généralement respectée par Louis XII, le fut beaucoup moins sous le nouveau règne. François Ier, qui se servit le premier de la formule « Tel est notre bon plaisir », put se vanter d'avoir mis les rois hors de pages.

Si la victoire lui resta, elle fut du moins disputée. L'opinion publique était loin d'accueillir favorablement ces coups d'autorité, et ce qui le prouve, c'est l'impopularité de Duprat, qui assuma la responsabilité d'un absolutisme nouveau en France. Duprat souleva contre lui de son vivant de grandes haines, et laissa plus tard une mémoire détestée.

V. — Léon X s'était longtemps défié de la France. Il avait même essayé de faire partager ses appréhensions aux autres cours. Mais il avait aussi désiré la paix et contribué à l'établir. Quand elle fut assurée par les traités de 1516, il la fit durer quatre ans, et ces quatre ans, pendant lesquels l'Europe jouit d'un repos complet comme l'Italie, furent les plus glorieux de son pontificat.

Comme prince temporel, il recueillit les fruits de la politique de Jules II, et resta maître de tous les territoires sur lesquels le saint-siége pouvait élever des droits, excepté Parme et Plaisance, sur lesquelles ces droits étaient d'ailleurs très-incertains. Dans l'intérieur de ses États, il déjoua quelques conspirations, et soumit sans peine les mutineries des petits princes de la Romagne. Rome se retrouvait à la tête des États italiens, et

Florence lui servait de satellite. La maison de Médicis représentait alors toute l'Italie indépendante, le reste de la Péninsule appartenant aux Français, aux Espagnols ou à des princes de second ordre. Venise faisait exception, mais après une lutte de huit ans, qui avait mis son existence en péril, elle recueillait ses forces silencieusement.

Dans ces conditions, Léon X rêva comme ses prédécesseurs l'agrandissement de sa propre famille, la grandeur et l'indépendance de l'Italie servant d'excuse à son ambition. Il donna le duché d'Urbin à son neveu Laurent, qui épousa une fille de la maison de Vendôme. Il rêva même de l'élever un jour, lui ou son autre neveu Julien, au trône de Naples, en profitant des démêlés que la possession de ce trône devait soulever inévitablement entre la France et l'Autriche [1].

Mais ce qui fit surtout la grandeur de Léon X, c'est qu'il mérita de donner son nom à son siècle. C'est que Rome, déjà capitale politique de l'Italie, devint sous son règne la capitale intellectuelle du monde entier. Le travail antérieur de la Renaissance, l'étude et l'imitation de l'antiquité, la formation de la langue italienne et le débrouillement du génie italien, les essais tentés à Florence, à Naples, à Venise, pour créer une littérature nouvelle et un art national, aboutirent aux magnificences de la cour romaine, vers laquelle tous les regards de l'Europe se tournèrent à la fois. Léon X, né sur les marches d'un trône, élevé dans la pourpre, au milieu des poëtes, des peintres et des savants, présida avec une majesté douce et fière au plein essor de cette civilisation, qui dota l'Italie de chefs-d'œuvre dans tous les genres. La Renaissance était arrivée, après de longs essais, à produire une grande époque, digne de celles de Périclès et d'Auguste.

Rome était un centre européen, et comme un soleil dont les lettrés et les savants de tous pays cherchaient les rayons. La France fut peut-être de tous les pays autres que l'Italie celui qui subit le mieux cette influence, par la raison qu'elle avait, elle aussi, une civilisation développée, et que les Français se regardaient dans la Péninsule comme chez eux.

L'usage encore général de la langue latine resserrait les liens qui unissaient entre eux les lettrés et les savants de l'Eu-

[1] Relation de Giorgi, 1517. « Le Pape et les Médicis n'ont d'autre idée que l'agrandissement de leur maison. Ses neveux ne se contentent pas d'être ducs, ils veulent que l'un d'eux soit roi. »

rope. Une école nombreuse et composée d'hommes éminents eut la prétention de rendre au latin son caractère et sa pureté antiques. On voulut modeler la nouvelle littérature latine sur celle du siècle d'Auguste. Dans la poursuite de cette œuvre les Français associèrent leurs efforts à ceux des Italiens. Budée et les cicéroniens, plus tard Ferron, Beaucaire, de Thou et d'autres encore, placèrent leurs noms à côté des noms plus célèbres des Bembo, des Sadolet, des Paul Jove et des Érasme. Pourtant cette tentative alla directement contre le but qu'elle se proposait. En ramenant le latin à ce qu'il était dans l'antiquité, en le dépouillant de ce que le moyen âge y avait ajouté et des altérations souvent nécessaires qu'il lui avait fait subir, les cicéroniens le ramenèrent à l'état de langue morte. C'était un moule antique dans lequel la pensée moderne ne pouvait plus se développer librement. Les langues nouvelles devaient être pour celle-ci un instrument meilleur et plus utile.

Les Français goûtèrent peu les lettres italiennes. La légèreté railleuse et sceptique de l'Arioste leur plut médiocrement. Machiavel et Guichardin leur étaient étrangers, non-seulement par la langue, mais par l'esprit. Les mémoires tout militaires de Bayard et de Fleuranges sont loin de briller par ce profond sentiment de l'art, par cette observation fine et pénétrante qui sont les qualités communes des historiens comme des diplomates de la Péninsule. Mais quelle vie, quel naturel, quel esprit fier et généreux! Qu'y avait-il de commun entre de pareils hommes et ces politiques froids et moroses comptant sans illusions, comme des médecins au chevet d'un malade, les pulsations de l'Italie, les jours qui lui restaient à vivre, et les moyens qu'ils avaient encore de la sauver?

Les arts étaient une langue universelle, difficile à imiter, qu'il était toutefois plus aisé à des étrangers de comprendre. Les splendeurs de Rome sous Léon X, déjà préparées sous Jules II, les chefs-d'œuvre de Michel-Ange, de Pérugin, de Raphaël, de Jules Romain, étaient de nature à frapper tous les yeux et à éveiller partout le sentiment d'un art que le moyen âge n'avait pas connu. La France avait déjà pris à l'Italie un de ses peintres les plus célèbres, le vieux Léonard de Vinci. Elle possédait elle-même des artistes nombreux, animés d'un souffle nouveau. Elle faisait subir à l'architecture, cet art dont le progrès entraîne celui de tous les autres, une transformation où l'influence italienne se reconnaît facilement.

On commençait à bâtir les églises de la renaissance, plus brillantes, plus recherchées dans leur ornementation que celles d'autrefois, moins grandioses peut-être. La plus belle fut l'église de Notre-Dame de Brou, élevée, sur un sol français aujourd'hui, par Marguerite d'Autriche, veuve du duc de Savoie et souveraine de la Bresse.

VI. — François I[er], allié du roi d'Espagne, de l'Empereur et de l'Italie[1], entreprit de négocier avec Henri VIII pour le rachat de Tournai. Ces négociations présentèrent des difficultés, à cause de la lutte qui s'était élevée en Écosse entre deux partis, l'un soutenu par la France et l'autre par l'Angleterre. Cependant Bonnivet, ambassadeur de François I[er], gagna le principal ministre anglais, le fameux Wolsey, archevêque d'York, et réussit à obtenir par un traité signé à Londres le 14 octobre 1518, le rachat de Tournai, moyennant six cent mille écus d'or. On fiança le Dauphin de France au berceau avec une fille de Henri VIII, et l'alliance fut scellée par des fêtes brillantes données à Paris aux ambassadeurs anglais.

François I[er] ne pouvait être embarrassé de payer cette somme, car la France était calme, en paix avec l'étranger, et n'éprouvait aucun besoin d'argent. Les édits bursaux furent rares pendant quelques années.

Deux mois après le traité de Londres, le roi, cédant aux sollicitations du Pape, annonça l'intention de combattre les Turcs.

Les progrès de la puissance ottomane jetaient alors l'effroi dans la chrétienté. Le sultan Sélim, belliqueux et conquérant comme son aïeul Mahomet II, venait d'ajouter à ses États la Mésopotamie, la Syrie et l'Égypte. La Hongrie et l'Italie se crurent menacées du sort éprouvé par l'empire grec au siècle précédent.

Les Turcs étaient l'épouvantail de l'Europe, comme les Cosaques l'ont été à une autre époque. Ils avaient déjà fait dans la Hongrie et les provinces autrichiennes les plus voisines une série de courses de pillage, accompagnées de toutes les barbaries imaginables. On racontait partout comment ils promenaient avec eux la dévastation et la mort, comment ils changeaient les églises en mosquées, emportaient les têtes coupées de leurs ennemis, et emmenaient des milliers de captifs voués

1 Le traité avec Venise fut renouvelé le 8 octobre 1517.

à la plus cruelle des servitudes. On se croyait revenu au temps des grandes invasions, et le péril semblait irrésistible. Les Turcs étaient chassés quelquefois; ils revenaient toujours. Aucune des nations de l'Europe prise isolément ne possédait d'armée capable de résister seule à ces masses barbares qu'on se figurait innombrables.

Nous savons ce qu'étaient les armées européennes. Celles qui prirent part aux guerres d'Italie montaient rarement au chiffre de quarante mille hommes : les armées de la Porte atteignaient sans peine celui de deux et même de trois cent mille soldats. Chez les Turcs, la nation entière combattait. Elle n'avait d'autre occupation que la guerre. Les feudataires, abandonnant la culture du sol à des vaincus ou rayas, étaient tenus de servir sans solde dans la cavalerie irrégulière. Chargés des anciennes armes nationales, d'arcs, de massues de fer, de poignards, de sabres et de lances, ils accouraient tous les deux ou trois ans au signal du sultan, et dès que l'herbe avait poussé, ils s'élançaient de toute la rapidité de leurs chevaux partout où des obstacles naturels ne les arrêtaient pas. Avides de butin et de pillage, leur cruauté n'épargnait rien. Derrière eux s'avançaient les corps réguliers, formés des cavaliers soldés et de la redoutable infanterie des janissaires, qui passaient pour manier l'arquebuse avec une extrême dextérité. Ces corps réguliers, pourvus de meilleures armes, composés d'hommes choisis et exercés qu'animait un même esprit, qui portaient très-haut le sentiment de leur valeur et ne connaissaient d'autre patrie que leur drapeau, qui se distinguaient enfin par la simplicité de leur tenue militaire et le bon ordre de leurs camps ou de leurs casernes, atteignaient seuls un chiffre supérieur à celui des armées européennes ordinaires. Ils avaient encore sur ces armées un autre avantage, c'est que le sultan y donnait les grades au mérite; on n'y connaissait nulle distinction de rang; l'esclavage avait tout nivelé[1].

C'est là qu'était la force de la Turquie. Elle comptait sur la bonne discipline et la supériorité numérique de ses troupes, quoique les janissaires seuls eussent des armes qui valussent celles des chrétiens. Pour le génie et l'artillerie, les Turcs étaient tout au plus les égaux de leurs adversaires. Leur marine non plus n'était pas redoutable, au moins à cette époque; elle

[1] Voir sur tous ces points, que je puis seulement indiquer en passant, les Relations vénitiennes d'Albéri, et Ranke, *les Osmanlis au seizième siècle.*

était presque uniquement composée de corsaires. Sélim fut le premier sultan qui entreprit la construction d'une grande flotte; l'œuvre fut achevée par son fils Soliman.

Les Vénitiens qui furent chargés de missions à Constantinople, et dont les relations nous font connaître la puissance ottomane par ce qui nous intéresse le plus, se sont encore étonnés de deux choses, de la richesse des sultans et de la facilité avec laquelle ils faisaient exécuter leurs volontés les plus absolues. Les revenus du Grand Seigneur étaient considérables, quoique les pays soumis au joug musulman fussent plus malheureux et plus pauvres que le reste de l'Europe. Il est vrai que le principal de ces revenus était le kharadj ou tribut payé par les chrétiens, et que les sultans conquérants, tels que Sélim et Soliman, enrichirent leurs trésors des dépouilles des nations vaincues [1].

Depuis le seizième siècle tout a changé autour des Turcs. Les États de l'Europe ont tiré un plus grand parti de leurs ressources naturelles, développé leur commerce et leurs finances, augmenté leurs armées, perfectionné leur science militaire, élevé autour d'eux un rempart de forteresses. Les Turcs sont restés ce qu'ils étaient, ou peu s'en faut. Leur système de gouvernement s'est à peine modifié; ils se sont bornés à tirer tout ce qu'ils ont pu des provinces conquises, et comme ces provinces ont été épuisées de bonne heure, ils ont cessé de s'enrichir le jour où ils ont cessé d'en conquérir de nouvelles. Sans doute ils ont participé aux progrès militaires des autres nations européennes; mais ils se les sont appropriés tard, et toujours avec répugnance.

S'ils ont changé, ç'a été à leur désavantage. Ils avaient au temps de leurs conquêtes les vertus d'un peuple pauvre, la simplicité, l'abnégation, la persévérance; mais passant de la pauvreté à une richesse subite qui n'était que le fruit des rapines et des extorsions, ils perdirent dès le seizième siècle leurs qualités originaires, et tombèrent rapidement dans une corruption précoce que l'influence religieuse du Koran ne put ni prévenir ni combattre. Leurs meilleures institutions s'altérèrent, leurs milices devinrent de moins en moins disciplinées et pleines d'exigences, même pour les sultans. Les fiefs militaires viagers que l'État distribuait comme récompense aux fils des anciens

[1] Voir particulièrement la relation de Marco Minio de 1522.

feudataires furent vendus publiquement par les sultans eux-mêmes et par les pachas. Les finances furent dilapidées sans pudeur, et le gouvernement devint un pillage. Au dire des envoyés vénitiens, tout se vendait, la paix, la guerre, la justice, la faveur. On s'explique ainsi comment les Turcs ont pu être au seizième siècle la terreur de l'Europe, et comment ils comptent si peu devant elle aujourd'hui.

Leur grandeur consistait presque uniquement dans leurs forces militaires. Ils n'ont rien civilisé. Quels qu'aient été les talents ou l'éclat de plusieurs de leurs personnages historiques, il n'y a jamais eu de véritable civilisation ottomane; ce qu'on a quelquefois appelé de ce nom n'a été qu'un misérable plagiat de la civilisation byzantine.

Ils n'ont même jamais *gouverné* les pays dont ils étaient maîtres, dans le sens que nous donnons à ce mot. Ils ont laissé subsister partout les institutions locales, et c'est ainsi que les Grecs sont demeurés Grecs. On ne peut calculer quelle a été à chaque époque la proportion des chrétiens dans les différentes provinces de l'empire, mais tout porte à croire que cette proportion n'a pas beaucoup varié depuis le seizième siècle, et que le nombre des chrétiens l'a toujours emporté. Les deux races, séparées par la religion, ne se sont jamais confondues; les conversions forcées à l'islamisme ont cessé peu après le règne de Soliman, et les conversions volontaires, plus ou moins rares suivant les temps, n'ont jamais été que des exceptions.

La condition des Grecs était misérable, comme celle de tous les peuples opprimés. Quelques générations suffirent pour faire tomber la masse de la nation dans un abrutissement à peine tempéré par l'influence religieuse des *papas;* car les prêtres grecs n'échappèrent pas aux vices du temps et à la corruption inséparable de l'état social que les Turcs leur avaient fait. Ils eurent pourtant le mérite d'entretenir au plus haut degré l'attachement au christianisme et l'esprit national de leurs coreligionnaires; ils empêchèrent ainsi qu'il y eût de prescription contre le droit des populations chrétiennes.

Au seizième siècle ces populations, complétement subjuguées, et périodiquement épuisées par l'enlèvement des jeunes gens et des jeunes filles qui recrutaient les armées et les sérails, ne songeaient pas, comme elles firent plus tard, à s'insurger contre un joug odieux. Elles courbaient la tête en silence. Elles voyaient d'ailleurs leurs chefs naturels, les représentants des

premières familles grecques, accepter la domination musulmane. Parmi les héritiers des grands noms byzantins, les plus fiers se vengeaient de leur asservissement en accaparant le monopole du commerce et de la banque, que le gouvernement turc leur laissait par dédain. Quelques-uns abjuraient; car à cette époque les abjurations étaient moins rares, au moins dans la classe élevée, qu'elles ne sont devenues depuis. Les Grecs renégats, qui donnèrent à l'Empire quelques-uns de ses plus illustres personnages, portèrent dans les rangs des Turcs la supériorité de leur génie et de leur culture européenne; ils furent des intermédiaires naturels entre la Porte et les puissances de l'Occident.

Cette double situation des Grecs explique le peu de sympathie que l'Europe leur témoigna. Déjà la différence des rites grec et latin avait empêché toute union au quinzième siècle. Au seizième, le sort des chrétiens d'Orient touchait fort peu les Occidentaux, et c'est à peine si la pensée de les protéger ou de les délivrer de l'oppression est exprimée de loin en loin dans les actes diplomatiques [1]. Évidemment, en se préoccupant des Turcs, l'Europe ne songeait qu'à elle-même et à ses propres dangers.

Mais le Pape, fort menacé, et à un double titre, comme souverain de Rome et comme chef spirituel de la chrétienté, donna le signal de l'alarme. Léon X craignit pour l'Italie dès le règne de Sélim. Il représentait dans ses dépêches le jeune Soliman les yeux attachés sur la carte de la Péninsule et y cherchant un lieu de débarquement pour les flottes ottomanes. Les Turcs avaient déjà paru sur le littoral romain. Il écrivait à François Ier : *Pia arma sumamus, antea gloriosa, nunc vero necessaria.*

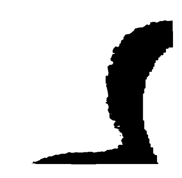
Il envoya en 1518 des légats dans toutes les cours solliciter les souverains à une croisade qu'exigeaient également le salut de la Hongrie et celui de l'Italie. Le cardinal Bibbiena vint en France et y gagna un grand crédit en s'assurant la faveur de la reine mère. Louise de Savoie profitait des goûts de plaisir de son fils pour se mêler du gouvernement d'une manière active. François Ier accepta le plan d'une guerre qui flattait sa vanité, qui s'accordait avec la tradition française, puisque Charles VIII l'avait projetée, et pour laquelle enfin le Pape avait tout prévu.

[1] Il n'en est question que dans les instructions données en 1516 par François Ier au sire de Boisy, son négociateur à Noyon.

Léon X proposait la formation d'une armée européenne de soixante mille fantassins, la plupart porteurs d'arquebuses, douze mille hommes de cavalerie légère et quatre mille lances. L'infanterie devait être principalement composée de Suisses, de lansquenets, d'Espagnols. La France devait fournir la gendarmerie; la cavalerie légère devait être formée de genétaires espagnols et de Hongrois. Les nations maritimes, Venise, le Portugal, l'Angleterre, devaient contribuer en envoyant des vaisseaux, de l'artillerie et des approvisionnements. Toute l'Europe était tenue de s'imposer pour l'entretien de cette armée, entretien que Léon X évaluait à huit millions d'écus d'or. Le commandement devait appartenir à l'Empereur ou au roi de France, tandis que le roi d'Angleterre ou celui de Portugal commanderait la flotte européenne.

Le gouvernement romain discutait tous les plans que l'on pouvait suivre pour attaquer l'empire turc, et sa conclusion était de marcher directement à Constantinople, en préparant avec le sofi d'une part, de l'autre avec les rois de Pologne et de Hongrie, d'importantes diversions. Les conquêtes devaient ensuite être partagées; le Pape se proposait pour l'arbitre de ce partage, qui devait se faire en proportion des sacrifices de chaque nation et de chaque prince. Léon X s'adressait à toutes les passions que flattait la croisade, à l'amour de la gloire, du gain, des entreprises, mais principalement à l'enthousiasme militaire et religieux.

François Ier, qui était encore couvert des lauriers de Marignan, aspira sincèrement au rôle de champion et surtout de chef de la chrétienté vis-à-vis des Turcs. L'Orient était pour les armes françaises un champ d'aventures et de gloire plus vaste encore que l'Italie. Il accepta le projet du saint-siége, en modifiant seulement quelques parties de l'exécution, et il rechercha l'adhésion de l'Angleterre et des autres puissances. Il promit solennellement au mois de décembre de mettre quarante mille hommes sur pied. Il espérait aussi que ce rôle qu'on lui offrait servirait son ambition; car il négociait alors en Allemagne pour obtenir les suffrages des électeurs à la vacance prochaine et prévue de l'Empire. Maximilien entra de son côté dans les plans de Léon X, et même leur donna plus d'extension encore; non content de reprendre Constantinople, il voulait faire en trois ans, au moyen d'une coalition des États chrétiens, la conquête successive de toutes les provinces turques



d'Europe, d'Afrique et d'Asie, et terminer cette grande entreprise par la délivrance de la Palestine.

VII. — François Ier avait commencé, dès le mois de novembre 1516, à s'attacher par des traités les électeurs et les princes d'Allemagne. En dix-huit mois il gagna les électeurs de Trèves, de Brandebourg, de Mayence, le comte palatin et un certain nombre de seigneurs immédiats de la Lorraine, des Pays-Bas et du nord de l'Empire; il fit entrer dans ses vues les ducs de Lorraine, de Gueldre, de Clèves et Juliers, de Brunswick, de Holstein. Il promettait à ces princes, par des engagements qui devaient demeurer très-secrets, des pensions, des dons d'argent, des mariages riches et brillants pour leurs fils ou leurs filles; ceux-ci lui promettaient en retour leurs votes, leurs bons offices, et des troupes de lansquenets qui seraient mises au service de la France. L'Allemagne cherchait alors à se donner pour chef, contrairement à ce qu'elle avait fait longtemps dans les élections impériales, un prince puissant, qui pût à la fois la défendre contre les Turcs et lui assurer en Europe un rôle politique proportionné à sa force, à sa richesse et aux plus brillantes traditions du saint-empire. C'était du moins une des raisons que François Ier invoquait en se mettant sur les rangs. Il se croyait désigné par la victoire de Marignan pour être le chef futur de la chrétienté, et il spéculait sur l'effroi que les Turcs inspiraient. Il se prévalait aussi des anciennes relations que les princes de l'Empire avaient l'habitude d'entretenir isolément avec la France.

Malgré le secret avec lequel les négociations françaises étaient menées, Maximilien en eut connaissance. Il entreprit de les déjouer et d'assurer de son vivant sa succession à son petit-fils Charles d'Autriche. Ce jeune prince, qui avait déjà recueilli l'héritage des maisons de Bourgogne, de Castille et d'Aragon, était destiné à y ajouter encore celui de la maison de Habsbourg. Maximilien et sa fille Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, préparaient depuis longtemps, avec une habileté et une persévérance que le succès finit par couronner, la grandeur prochaine de Charles-Quint.

Charles avait reçu à Bruxelles, sous un gouverneur flamand de la maison de Croy, le sire de Chièvres, l'éducation ordinaire des princes de son temps; il était habile aux tournois et aux exercices guerriers, il possédait la connaissance des lettres et

le goût des arts. Mais ce qui le distinguait, c'était le génie politique auquel il avait été formé dès le berceau; il était laborieux, réfléchi; il parlait plusieurs langues et se faisait, dès l'âge de quinze ans, communiquer, à quelque heure que ce fût du jour ou de la nuit, toutes les dépêches que recevait son gouvernement.

Souverain national des Pays-Bas, aimé de la Bourgogne et de la Flandre, qui jouissaient alors d'une paix non interrompue et d'une prospérité croissante, Charles avait quitté Bruxelles en 1517 pour se rendre en Espagne et y prendre possession des trois couronnes de Castille, d'Aragon et de Navarre. On avait craint un instant que les royaumes espagnols ne fussent de nouveau divisés; car Ferdinand le Catholique avait songé à léguer l'Aragon et la Navarre à Ferdinand, le second de ses petits-fils. Mais le parti considérable et puissant qui s'était formé pour défendre et maintenir l'unité de la Péninsule et croyait que la grandeur de l'Espagne était à ce prix, réussit à empêcher le partage.

Cependant l'unité espagnole ne triompha pas sans résistance. Elle rencontrait une forte opposition dans l'esprit des seigneurs et des villes, attachés de tout temps aux antiques libertés, et d'autant plus jaloux de les rétablir à la faveur d'un nouveau règne, qu'elles avaient reçu sous Ferdinand et Isabelle de récentes et rudes atteintes. Charles indisposa ses nouveaux sujets en arrivant au milieu d'eux avec un entourage de Flamands qui se jetèrent sur l'Espagne comme sur un pays conquis, et s'y partagèrent avidement le pouvoir et les dignités.

Le jeune prince était aux prises avec ces difficultés, lorsque Maximilien le présenta aux électeurs comme l'héritier de la maison d'Autriche, dans laquelle l'Empire était de fait presque héréditaire, et dont les États patrimoniaux faisaient la barrière et le boulevard de l'Allemagne. D'ailleurs les Allemands avaient trouvé de tout temps un grand avantage à donner la couronne impériale aux princes de Habsbourg, qui, possédant eux-mêmes des domaines et des revenus considérables, demandaient ordinairement aux États de l'Empire de moins fortes contributions que n'eussent fait d'autres princes.

Maximilien connaissait les électeurs et savait que l'Empire était au plus offrant. Il convainquit son petit-fils de la nécessité de n'épargner aucune dépense pour le succès de sa candidature, et ne négligea rien de son côté afin de lui préparer des suffrages

et de combattre les intrigues françaises. Il aurait voulu le faire élire roi des Romains, suivant l'usage qui permettait aux empereurs de se donner sous ce titre un coadjuteur destiné à recueillir leur succession. Mais l'usage voulait aussi qu'une pareille nomination n'eût lieu qu'après que l'Empereur avait été couronné à Rome. Maximilien n'avait jamais été à Rome et ne portait par conséquent que le titre d'Empereur élu. Les électeurs s'opposèrent à une prétention qu'ils déclarèrent contraire à la constitution germanique. Le Pape la combattit de son côté. Léon X refusa une transaction par laquelle il aurait envoyé à Maximilien la couronne à Trente ou à Brixen dans le Tyrol; enfin il soutint que Charles ne pouvait être élu, attendu que, d'après les traités, le même prince ne pouvait être à la fois roi de Naples et empereur.

Maximilien, dont le caractère persistant ne connaissait pas d'obstacles, persévéra dans un projet très-arrêté. Il s'assura l'appui financier des sept maisons de banque d'Augsbourg, dont la principale, celle des Fugger, lui rendit les services les plus importants; il augmenta encore son crédit en obtenant pour les engagements de ces banquiers la garantie des villes d'Anvers et de Malines, où se faisait le plus grand commerce d'argent des Pays-Bas. Sûr de ces ressources, il acheta les voix de plusieurs électeurs et l'appui d'un grand nombre de princes ou de villes de l'Empire. Il obtint les promesses les plus formelles. Une diète qu'il réunit à Augsbourg au mois d'août 1518, pour discuter le projet de croisade que proposait Léon X, lui servit à obtenir la confirmation de ces promesses et à déjouer les espérances de François Ier.

Il mourut sur ces entrefaites, le 19 janvier 1519, plus rapidement que l'altération de sa santé ne le faisait pressentir. Il avait à peine soixante ans. La lutte, déjà commencée entre les deux concurrents, prit alors une nouvelle vivacité. Le roi de France couvrit l'Allemagne de ses agents, avoués ou secrets; il en envoya jusqu'en Pologne. Il agit auprès de tous les princes de l'Europe, et particulièrement auprès de Léon X, pour obtenir leur appui. Il organisa une grande ambassade destinée à se tenir à proximité de la diète et des électeurs, et lui donna pour chef son favori, l'amiral Bonnivet. Fleuranges, l'*aventureux*, en faisait partie. Cette ambassade se rendit d'abord dans la Lorraine, dont le duc était favorable, puis à Trèves, dont l'archevêque électeur était également dévoué; ensuite elle se rappro-

cha des électorats du Rhin et de Francfort, où la diète devait s'assembler. Les agents français vantaient la puissance de leur roi, sa magnanimité, sa jeunesse, ses talents militaires, et son grand désir de servir la chrétienté. Ils peignaient au contraire le Roi Catholique comme un prince sans expérience de la guerre, éloigné de l'Allemagne par la possession des royaumes espagnols, et incapable de porter la couronne impériale parce qu'il possédait déjà celle de Naples.

Charles ne fut pas moins actif de son côté. Ses agents et ceux de Marguerite montrèrent un zèle et une entente remarquables. Ils répandirent l'argent à pleines mains. C'était, disaient-ils, la seule manière d'assurer que « *le prêcheur eût bon crédit* ». Ils écrivaient à leur roi que la peste d'avarice régnait en Allemagne, et qu'il valait bien la peine de se faire à prix d'or prince des princes. Ils exploitèrent la jalousie et même la crainte que la France inspirait aux Allemands. Ils représentèrent le rival de leur maître comme étranger à un pays dont il ignorait « le langage, les mœurs et la condition [1]. » François Ier soutenait pourtant qu'il était membre de l'Empire, en sa qualité de roi d'Arles et de duc de Milan. Les agents autrichiens et flamands le peignirent encore heureux, entreprenant, aimant le pouvoir absolu. Ils craignaient ou affectaient de craindre qu'une fois élu, il ne portât atteinte aux constitutions de l'Empire. Charles devait inspirer moins d'effroi, parce qu'il n'avait dans la plupart de ses royaumes ou États héréditaires qu'un pouvoir limité et réglé.

Un troisième compétiteur se présenta, ce fut Henri VIII; mais cette nouvelle candidature fut retirée, dès que l'envoyé anglais eut pu juger du peu de chance qu'elle rencontrait.

Ni le Pape ni aucun des autres souverains de la chrétienté ne témoignèrent une grande faveur aux deux rivaux. L'avénement de l'un d'eux, quel qu'il fût, au trône impérial, menaçait trop l'équilibre européen. Léon X eût préféré l'élection d'un Allemand. Cependant il penchait pour François Ier, auquel il était lié par des traités étroits; car sa principale crainte était de voir le même prince régner à Naples et exercer les droits de l'Empire dans le nord et le centre de l'Italie. Venise fut presque le seul État qui se prononçât officiellement, encore

[1] Leglay, t. II, p. 213. « Il voudra les réduire (les Allemands) à sa nature, et ne cessera de les tailler, ronger, composer et rendre plus serfs que ses propres sujets. »

avec la réserve que la Seigneurie mettait dans toute sa conduite politique. Redoutant particulièrement la maison d'Autriche, dont les territoires l'entouraient comme d'un cercle ennemi, elle désira plus encore qu'elle ne favorisa le succès du roi de France.

Dans les conseils privés de la maison d'Autriche, on délibéra quelque temps pour savoir si l'on présenterait aux électeurs Ferdinand à la place de Charles. Mais cette proposition, faite par la régence des États héréditaires et agréée d'abord à Bruxelles, fut repoussée d'une manière péremptoire par Charles lui-même, qui allégua que le partage avec son frère serait la division et la ruine de la maison de Habsbourg, par conséquent le triomphe de la France. Il obligea ses agents de renoncer entièrement à cette idée.

C'étaient le margrave de Brandebourg et son frère l'archevêque, électeur de Mayence, archichancelier de l'Empire, qui semblaient devoir décider de l'élection. Or, ces princes, d'une avidité extrême, mettaient, sans beaucoup s'en cacher, leurs suffrages à l'enchère et prenaient l'argent de toute main [1]. Armestorff, chambellan du roi de Castille, finit par triompher de leurs tergiversations, et les gagna décidément à la cause de son maître. L'Allemagne, dit M. Mignet, était alors un marché et un camp. Les électeurs se rendaient avec des troupes à la diète de Francfort. Les villes de Souabe s'étaient liguées contre le duc de Wurtemberg, et avaient pris à leur solde une armée d'aventuriers commandée par Franz de Sickingen. Charles eut l'habileté de réduire le duc de Wurtemberg à l'impuissance en détachant de lui les Suisses auxiliaires qu'il avait levés, et de prendre Sickingen à son service. Marguerite d'Autriche gagna de son côté les petits princes de la Franconie et de la Souabe, ceux qui avoisinaient la France et les Pays-Bas, et qui avaient servi la plupart dans les armées françaises. Elle s'assura l'appui des seigneurs de la Mark, tout-puissants dans les Ardennes. Le père et l'oncle de Fleuranges, n'obtenant pas de François I[er] ce qu'ils désiraient, soutinrent la candidature de son rival.

Bonnivet et les autres envoyés français, quoique parcourant les électorats du Rhin en compagnie d'archers qui portaient des malles ou bougettes pleines d'écus d'or, perdirent au der-

[1] Les envoyés autrichiens appelaient le margrave de Brandebourg « le père de toute avarice », et François I[er] écrivait le 30 mars : « Je veux qu'on saoule de toutes choses le marquis Joachim. »

nier jour toute espérance. Ils changèrent leurs batteries, et essayèrent de faire échouer la candidature de Charles, en proposant celle d'un électeur, comme le margrave de Brandebourg ou le duc de Saxe. Mais ce moyen, qui, employé plus tôt, eût eu des chances de succès, n'en présentait plus aucune. L'Autriche était entièrement maîtresse du terrain; elle avait triomphé de l'opposition même de Léon X. Le Pape, obtenant des promesses et des garanties pour l'Italie, commençant aussi à se préoccuper des progrès du luthéranisme et de l'effervescence religieuse qui gagnait une partie de l'Allemagne, se mit à pencher du côté qui paraissait le plus fort.

La diète s'ouvrit à Francfort le 18 juin. L'électeur de Mayence, écartant toute candidature allemande, se prononça pour Charles d'Autriche, dont il représenta le triomphe comme entouré de moins de dangers pour l'intégrité de l'Allemagne et l'indépendance de ses princes, que ne l'eût été le choix de son rival. L'archevêque de Trèves appuya François Ier, si l'on devait choisir un étranger, mais parut préférer le choix d'un Allemand. L'électeur de Saxe, sur qui les voix se seraient portées en pareil cas, déclina l'honneur qu'on voulait lui faire, et fut d'avis de couronner l'archiduc roi d'Espagne, à la seule condition de lui imposer, outre la garantie ordinaire des priviléges de l'Empire, des capitulations par lesquelles il s'engagerait à ne gouverner qu'avec le concours de la diète, à venir au plus tôt en Allemagne pour y résider, et à n'y amener aucunes troupes étrangères. Le 5 juillet, Charles-Quint fut proclamé.

Bonnivet et sa suite n'eurent qu'à se retirer. Comme ils emportaient quelque argent resté sans emploi, Sickingen et ses Allemands, qui considéraient cet argent comme leur dû, dressèrent une embuscade pour l'enlever; mais les Français furent avertis et réussirent à le mettre en sûreté.

François Ier fut peu satisfait, moins, dit Fleuranges, pour la valeur de l'Empire que pour la honte. La puissance impériale, comparée par un contemporain à un rayon de soleil qu'on ne pouvait ni saisir ni fixer, lui eût peut-être créé plus d'embarras qu'elle ne lui eût donné de force réelle. Mais il éprouvait à la fois une déception et un échec. Sa vanité souffrit de ce qu'on lui eût préféré un prince plus jeune et qui de sa personne était encore inconnu. En outre, la réunion de tant de couronnes sur une même tête exposait la France à un danger perpétuel. Les coalitions étrangères cessaient de présenter les difficultés qu'elles

avaient présentées jusque-là. Charles-Quint, disposant des forces réunies de l'Empire, des Pays-Bas, de l'Espagne et de Naples, était à lui seul une coalition en permanence. Il ne restait pour servir de modératrices et maintenir en équilibre la balance européenne, que deux puissances, les plus isolées par leur position et par la nature de leurs intérêts, Rome et l'Angleterre.

VIII. — On parla beaucoup de la paix et de la nécessité de la prolonger, mais par la raison que tout le monde pressentait la guerre. Pendant que les princes rivaux se disputaient à Francfort, suivant le dire chevaleresque de François Ier, les faveurs de la même maîtresse, leurs deux anciens gouverneurs, Gouffier-Boisy et Chièvres, les négociateurs du traité de 1516, s'étaient efforcés vainement d'établir des bases durables de paix. La mort de Gouffier-Boisy (au mois de septembre 1519) entraîna la dissolution des conférences tenues à Montpellier.

Les sujets de contestation étaient nombreux. On avait ajourné la question de la Navarre en 1516; elle se représentait en 1519. La maison d'Albret revendiquait ses États, que les Espagnols occupaient en alléguant les droits de Germaine de Fôix, cédés à Ferdinand le Catholique. Les Français n'avaient jamais abandonné entièrement leurs vues sur Naples, ni les Impériaux leurs prétentions sur Milan. On n'avait stipulé dans les traités précédents que des cessions conditionnelles, c'est-à-dire sur lesquelles il était possible de revenir, si l'exécution des conditions devenait la matière d'un débat. Par exemple, la France avait renoncé au royaume de Naples par le traité de Noyon, au prix d'un payement annuel de cent mille écus d'or; ce payement n'avait pas eu lieu régulièrement. Les Français réclamaient les arrérages ou l'annulation du traité. Le chancelier de Bourgogne, Gattinara, répondait en contestant le droit prétendu et la validité de la dette. La chancellerie de Bruxelles conservait aussi des titres, qu'elle se proposait d'exhumer un jour, sur le duché de Bourgogne et les autres parties détachées de l'héritage de Charles le Téméraire.

Il eût été facile de régler tous ces litiges, dont quelques-uns étaient anciens, et de résoudre ou d'ajourner au moins les difficultés, si les dispositions eussent été pacifiques. Mais l'élection de Charles-Quint à l'Empire souffla dans toute l'Europe un vent de guerre. François Ier croyait son prestige affaibli et voulait le relever. Il se confiait dans la supériorité person-

nelle qu'il s'attribuait sur son rival; il voyait ses finances consolidées par quatre années de paix, son armée fière et entreprenante, l'ordre assuré à l'intérieur. Il comptait sur le dévouement de la nation, dont il était l'idole. Ses attaques contre les libertés des parlements et de l'Église n'avaient pas porté une grande atteinte à sa popularité. Sa bravoure et sa grâce militaire plaisaient au peuple, tandis que ses libéralités et ses goûts chevaleresques séduisaient la noblesse, prête à entrer en lice contre l'ennemi, au premier signal qu'il lui donnerait.

Charles-Quint ne jouissait pas des mêmes avantages. Il laissa l'Espagne en feu quand il la quitta, le 22 mai 1520, pour aller prendre la couronne impériale à Aix-la-Chapelle. Les Espagnols montraient une grande animosité contre les Flamands, qu'ils accusaient de les traiter comme des Indiens. La Castille craignait d'être sacrifiée à l'Allemagne, et refusait de payer de ses deniers les frais de la nouvelle grandeur de son prince; enfin le parti des libertés municipales et provinciales se levait dans toute la Péninsule d'une manière menaçante.

L'Allemagne n'était guère plus calme. Ce grand pays, toujours si divisé et toujours si facile à émouvoir, retentissait des prédications de Luther, qu'appuyait l'université de Wittenberg, et de ses débats contre les légats romains. Luther n'était pas encore séparé de l'Église; ni l'hérésie, ni même le schisme, n'étaient consommés. Mais l'agitation produite au delà du Rhin commençait à prendre un caractère alarmant pour Rome et pour l'Empire; elle s'étendait tous les jours et mettait une arme d'opposition très-dangereuse aux mains des princes ou des villes impériales.

La situation de François Ier était donc plus favorable que celle de Charles-Quint. Pour la rendre plus favorable encore, il s'efforça de gagner le roi d'Angleterre. Il eut avec lui, au mois de juin 1520, sur la frontière commune, entre Guines et Ardres, une entrevue destinée à renouveler le traité de 1518. Les deux rois, suivis chacun de leur noblesse, y étalèrent un luxe et une magnificence extrêmes. Les seigneurs français, qui n'acceptaient aucune infériorité, assistèrent aux fêtes vêtus de velours, « enchaînés de grosses chaînes », et portant, dit du Bellay, leurs prés, leurs forêts et leurs moulins sur leurs épaules. Fleuranges a laissé une description curieuse de cette fastueuse entrevue qu'on appela le *Camp du Drap d'or*. François Ier s'affranchit du cérémonial rigoureux et défiant qu'avaient établi les

ordonnateurs des réceptions. Il se rendit, accompagné seulement de deux pages, au milieu du camp anglais, et traita sans intermédiaire avec Henri VIII. Celui-ci ne voulut pas demeurer en reste de courtoisie, et se rendit au camp français de la même manière. Toutefois, dans les tournois et les joutes, le roi de France, plein d'adresse, de force et de grâce, ne ménagea pas assez l'amour-propre d'un voisin orgueilleux dont la susceptibilité était poussée à l'excès.

Henri VIII renouvela le traité de 1518, mais se garda de prendre aucun engagement nouveau ou particulier en faveur de la France. Il était dans le même temps l'objet des prévenances et des sollicitations empressées de Charles-Quint. Au moment de passer sur le continent, il avait reçu à Canterbury l'Empereur, qui se rendait d'Espagne en Allemagne par les Pays-Bas. En quittant le camp du Drap d'or, il le vit une seconde fois à Gravelines. Charles-Quint, beaucoup plus jeune que Henri VIII (il avait dix ans de moins), eut l'habileté de lui témoigner une extrême déférence, et celle de gagner son principal conseiller, le cardinal Wolsey, archevêque d'York. Les Anglais sentirent qu'ils étaient les arbitres de la paix de l'Europe. Ils profitèrent de cette situation pour mettre leur alliance à un haut prix, et montrèrent dans toutes les négociations une duplicité très-intéressée.

On comprenait que la guerre ne pouvait éclater sans durer longtemps et sans ébranler l'Europe. Aussi ni François ni Charles ne voulaient-ils prendre la responsabilité de l'agression. Quoique leurs rapports devinssent chaque jour plus difficiles, chacun d'eux affectait de se réduire à la défensive, évitait de faire des préparatifs trop alarmants, et cherchait à mettre l'opinion de son côté. Ils n'en étaient pas moins très-décidés tous les deux à la guerre, et n'attendaient que le moment de la commencer. Au printemps de 1521, François Ier en prit l'initiative par deux attaques indirectes sur les Ardennes et la Navarre.

IX. — Dans les Ardennes, Robert de la Mark, duc de Bouillon et seigneur de Sedan, se plaignait d'une sentence rendue par le chancelier de Brabant contrairement à sa propre souveraineté. Après en avoir vainement sollicité la réformation près de Charles-Quint, il mit sa personne et ses places aux mains du roi de France, et ne craignit pas de défier l'Empe-

reur, son suzerain. Le défi fut porté au milieu même de la diète de Worms, diète nombreuse et solennelle, convoquée pour obliger l'Allemagne à exécuter la sentence du Pape contre Luther. Immédiatement après, Robert de la Mark entra sur les terres de l'Empire (mars 1521). Charles-Quint chargea le comte de Nassau et Franz de Sickingen de répondre à cette attaque, en occupant les places du duché de Bouillon.

Pour la Navarre, elle était restée en dehors de toutes les conventions pacifiques insérées dans les traités précédents. Charles-Quint avait seulement promis de donner une satisfaction raisonnable à la maison d'Albret, dans un délai de huit mois après son arrivée en Espagne. Le délai était expiré depuis longtemps et aucune décision n'était prise. Les troubles de la Péninsule parurent au jeune roi titulaire, Henri d'Albret, une occasion favorable de recouvrer son royaume. François Ier l'autorisa à lever une petite armée, composée de Gascons et de gentilshommes du Midi, auxquels se joignirent quelques gens d'armes des ordonnances royales. Le commandement en fut donné à André de Lesparre, de la maison de Foix, frère de Lautrec et de madame de Châteaubriant, alors maîtresse en titre. En quinze jours, Lesparre occupa toute la Navarre, dont Ximénès avait fait démanteler les places, à l'exception de Pampelune, pour empêcher les habitants de se soulever. Malheureusement, séduit par la facilité de sa conquête, il commit deux fautes, celle de mettre le siége devant Logroño, qni était sur le territoire castillan, et celle de licencier une partie de ses soldats. Les Castillans, que ses premiers succès avaient peu émus, ne voulurent pas laisser violer leur territoire. La régence espagnole, voyant que l'ennemi avait arboré le drapeau des *communeros*, c'est-à-dire des gens des communes révoltés, rassembla facilement un corps de troupes composé surtout de *caballeros,* c'est-à-dire de nobles demeurés fidèles au roi. Le duc de Najara obligea les Gascons de lever le siége de Logroño, les mit en déroute à Esquiros, fit prisonnier Lesparre, qui était blessé et mourut de ses blessures; enfin, reconquit la Navarre aussi rapidement qu'elle avait été perdue. Les Castillans attachaient le plus grand prix à la possession d'un royaume qu'ils appelaient « la clef des Espagnes[1] ».

Charles-Quint se déclara provoqué et assailli, et prêt à se

[1] Dépêche de la Roche-Beaucourt, ambassadeur de François Ier en Espagne, citée par M. Mignet.

défendre avec l'aide de Dieu et de ses alliés. Il rendit François Ier responsable de cette double attaque, dont il montra d'ailleurs une grande joie ; car il était prêt à la guerre, et s'il apportait à la lutte qui allait s'engager une ardeur en apparence plus contenue, il y mettait aussi plus d'aigreur. Il regardait la couronne impériale comme une propriété de la maison d'Autriche, et il accusait le roi de France d'avoir prétendu lui ravir son bien.

François Ier, craignant de fournir aux Anglais un prétexte de se prononcer contre lui, accepta l'offre de conférences que faisait Henri VIII pour le rétablissement de la paix, et abandonna Robert de la Mark. Mais ni cette concession, ni le retard calculé et d'ailleurs assez imprévoyant de ses préparatifs militaires, ne lui furent d'aucune utilité. Nassau mit ces délais à profit pour occuper tout le pays de Robert de la Mark, à l'exception des places imprenables de Jamets et de Sedan. Il entra même sur le territoire français, où il s'empara de Mouzon. La frontière fut également traversée par plusieurs corps flamands qui se rendirent maîtres d'Ardres, de Saint-Amand et de Mortagne.

François Ier se déclara à son tour provoqué et assailli, prétendit qu'on le prenait au dépourvu, et donna plus d'activité à ses préparatifs militaires.

Il se rendit à Dijon, puis à Troyes, pour rassembler ses ordonnances, lever de l'infanterie, soudoyer des lansquenets et des Suisses, et opposer ainsi une puissante armée aux forces du comte de Nassau, qui, grossissant tous les jours, finirent par atteindre le chiffre de quarante mille hommes.

Les deux princes n'avaient pas cessé d'agir à Rome en même temps qu'à Londres. François Ier flattait l'ambition de Léon X pour sa famille, et lui offrait un traité éventuel qui aurait assuré à un Médicis un fief important dans le royaume de Naples. Charles-Quint faisait de son côté au Pape des offres non moins avantageuses; il lui promettait de l'aider à reprendre Parme et Plaisance, qui étaient alors avec le Milanais aux mains de la France. « Léon X, dit M. Mignet, allié toujours équivoque, promettait selon ses craintes, agissait selon ses intérêts. » Sans se prononcer ouvertement, il pencha vers l'Empereur, dont les propositions lui présentaient un avantage plus certain. D'ailleurs Charles-Quint lui paraissait le plus fort; les mesures arbitraires de Lautrec avaient produit dans le Milanais et dans tout le nord de l'Italie une grande animosité contre les Français. Enfin

l'appui temporel du maître de l'Allemagne était tout à fait nécessaire à la cour de Rome pour arrêter dans ce dernier pays les progrès de plus en plus menaçants de la réforme. Léon X signa donc, le 8 avril 1521, un traité secret avec l'Empereur; on devait chasser les Français du Milanais et rendre le duché à François Sforza, frère du dernier duc Maximilien, à l'exception de Parme et de Plaisance, qui feraient retour au saint-siége.

Malgré le secret de ces conventions, la France ne put se méprendre sur les dispositions hostiles de la cour de Rome; les bannis milanais furent accueillis sur le territoire de l'Église et conspirèrent ouvertement pour le rétablissement des Sforza. Lescun, maréchal de Foix et frère de Lautrec, remplaçait ce dernier pendant une absence; il apprit que le principal centre de réunion des bannis milanais était à Reggio; il essaya de les enlever par surprise (juin 1521). Il échoua, et n'osa forcer la place défendue par Guy Rangone et par l'historien Guichardin. Léon X fit grand bruit de cette violation de territoire, refusa d'accepter les explications et les excuses de François I[er], et ne tarda pas à publier le traité secret qu'il avait signé avec l'Empereur. C'était une déclaration de guerre. Elle causa la plus vive irritation en France, où on accusa la cour de Rome d'ingratitude et de mauvaise foi.

Pendant ce temps, les conférences dont l'Angleterre avait pris l'initiative s'ouvrirent le 4 août, sous la présidence de Wolsey, qui voulut être assisté d'un nonce. Henri VIII se faisait juge du camp et désirait connaître quel avait été l'agresseur; telle était du moins sa prétention officielle; mais la neutralité qu'il affectait était un mensonge. Wolsey avait déjà pris des engagements formels avec Charles-Quint; il fit traîner les négociations en longueur, promena les envoyés français de délai en délai, et les quitta à plusieurs reprises pour s'aboucher directement avec l'Empereur dans les Pays-Bas. Les Anglais armaient, et cherchaient uniquement à gagner du temps pour laisser les Impériaux s'engager plus avant[1]. Les débats qui eurent lieu à Calais entre les deux chanceliers Duprat et Gattinara, en présence du cardinal d'York et du nonce, furent donc de pure forme. Tout s'y passa en récriminations peu courtoises. Gatti-

[1] Cette duplicité ressort clairement de plusieurs dépêches anglaises, et de dépêches de Charles-Quint à Wolsey. — Mignet, *Rivalité de François I[er] et de Charles-Quint*. — Voir surtout une lettre de Wolsey à Henri VIII, du 19 août 1522.

nara montra des exigences inouïes. C'était un homme très-passionné, dont le caractère et le langage étaient à la fois pleins d'originalité et de violence. Dans un mémoire adressé à l'Empereur, il énumère sept raisons en faveur de la paix, et les compare aux sept péchés capitaux, tandis qu'il compte dix raisons en faveur de la guerre, et les appelle les dix commandements de Dieu. Dans sa discussion avec le chancelier de France, il mit en avant les prétentions de son maître sur la Bourgogne, héritage de Charles le Téméraire, sur la Provence et le royaume d'Arles, autrefois partie de l'Empire, même sur la couronne de France, dont Boniface VIII avait disposé deux siècles plus tôt en faveur d'Albert d'Autriche; il fit entendre que s'il renonçait sur ce dernier point à soutenir les droits de l'Empereur, c'était uniquement par égard pour Henri VIII, qui élevait de son côté des prétentions du même genre [1].

Des négociations ainsi conduites ne pouvaient arrêter sérieusement les hostilités; en fait, elles furent à peine interrompues. Charles-Quint surtout était pressé d'agir, car il voulait utiliser ses armements, profiter des lenteurs et de l'imprévoyance de son rival, et entraîner les Anglais. Les Impériaux, déjà maîtres de Mouzon, cherchèrent à s'emparer des autres places situées sur la Meuse. Nassau entreprit le siége de Mézières, qui était la plus importante; Bayard fut chargé de la défendre. Il n'avait que quelques compagnies, et les remparts étaient en mauvais état; mais il promit de tenir le temps nécessaire pour que le roi massât des forces suffisantes sur la frontière de Champagne et de Picardie. Aidé d'Anne de Montmorency, qui lui amena quelques renforts, il fit mieux que tenir sa parole, il mit la division, par de faux avis, entre Nassau et Franz de Sickingen, et força l'ennemi à lever le siége au bout d'un mois, le 1er octobre.

Les Impériaux s'éloignèrent en suivant la frontière dans la direction de Tournai et en brûlant les villages. Les Français, après avoir envoyé un détachement qui reprit Mouzon, les suivirent jusqu'au bord de l'Escaut. François Ier, accompagné du connétable de Bourbon, alla prendre le commandement de ses troupes, divisées en deux corps sous les ducs d'Alençon et de Vendôme. Le duc d'Alençon avait épousé sa sœur Marguerite de Valois. Charles-Quint, de son côté, s'était rendu en personne au milieu des siennes. Les Impériaux faillirent être

[1] Relation de la conférence de Calais composée par le secrétaire de Duprat. Leglay, t. II.

surpris entre Bouchain et Valenciennes, sur l'Escaut dont ils n'avaient pas gardé le passage. Un de leurs corps d'armée, arrivé trop tard pour le disputer aux Français, fut entouré un instant. Bourbon et les maréchaux de la Palice et de la Trémouille furent d'avis qu'on profitât de cette circonstance inespérée pour livrer une bataille dont le succès était certain. Mais François Ier céda à l'opinion trop circonspecte du maréchal de Châtillon, et péchant ce jour-là par excès de prudence, laissa échapper l'ennemi. Les Français n'en eurent pas moins l'honneur et l'avantage de cette campagne d'automne. Ils prirent Bouchain et occupèrent, au mois de novembre, la plupart des places de l'Artois, entre autres Hesdin, devenue très-importante depuis le séjour qu'y avaient fait les ducs de Bourgogne. Ils ne purent, il est vrai, débloquer Tournai, qui se rendit le mois suivant aux Impériaux.

Wolsey se bornait alors à proposer une trêve, mais il demandait, ce qui n'était guère admissible, que les places prises de part et d'autre fussent séquestrées aux mains des Anglais. Sur ces entrefaites on apprit que Bonnivet, nommé gouverneur de la Guyenne, venait de franchir la frontière espagnole avec une armée et d'enlever Fontarabie. Charles-Quint exigea que Fontarabie fût évacuée immédiatement. Sur le refus des Français, il repoussa l'offre de la trêve.

Ainsi s'ouvrirent en cette année 1521 les grandes et interminables guerres de la France et de l'Autriche, guerres destinées à faire couler des flots de sang pendant plus de deux siècles. La lenteur avec laquelle les deux puissances entrèrent en lice, leurs hésitations, le soin qu'elles mirent à assurer leurs alliances, montrent combien l'importance et la gravité de la lutte étaient déjà comprises.

X. — Les Français n'eurent malheureusement pas en Italie les mêmes succès que sur leur frontière de Flandre. Les troupes pontificales et florentines, sous les ordres de Prosper Colonne, unies aux troupes napolitaines que commandait le marquis de Pescaire, entrèrent le 1er août sur le territoire de Parme. Lautrec venait d'arriver de France et de reprendre le gouvernement du Milanais. Ce pays était plus animé que jamais. Lautrec et son frère Lescun n'avaient eu pour les habitants aucun des ménagements observés par Louis XII, et même avant eux par le connétable de Bourbon. Ils avaient cassé en 1518 le corps

de ville, qui était nombreux et composé de membres élus, pour le remplacer par un conseil de soixante membres à la nomination du gouverneur. Ils avaient rendu plusieurs édits sans consulter le parlement. Leurs troupes, ne recevant plus de paye régulière, vivaient aux dépens du pays, qu'elles pillaient et rançonnaient à leur gré. Les anciennes divisions des Guelfes et des Gibelins étaient redevenues ardentes. La faction des Gibelins conspirant ouvertement, les Français en avaient banni les principaux chefs, dont ils avaient confisqué et s'étaient adjugé les biens. Enfin on avait agi depuis quatre ans avec une imprévoyance extrême, et l'on s'était aliéné, comme à dessein, l'esprit public. François Ier, trop insouciant à cet égard, avait laissé mourir dans une sorte de disgrâce le vieux maréchal Trivulce, que les Milanais étaient habitués à regarder comme leur chef et qui lui avait rendu jusque-là les plus grands services.

Lautrec disposait de forces suffisantes pour contenir les ennemis de l'intérieur et tenir tête aux troupes pontificales et napolitaines; vingt mille Suisses auxiliaires servaient sous ses ordres. Mais, soit défiance, soit faux calcul, il se réduisit à la défensive; il laissa Prosper Colonne enlever Parme le 1er septembre, il le laissa ensuite traverser le Pô à Casal-Maggiore et remonter le long de l'Oglio en gagnant toujours du terrain. Colonne se rapprocha ainsi de Milan et réussit à opérer sa jonction avec un corps de Suisses que lui amenèrent par le pays de Bergame les cardinaux de Sion et de Médicis; ce dernier était le propre neveu de Léon X. Lautrec, observant attentivement l'armée ennemie, put mettre quelque habileté dans ses manœuvres; mais il manqua de décision et perdit trois fois l'occasion de livrer une bataille dans des positions avantageuses. Il fut bientôt obligé de se replier sur Milan.

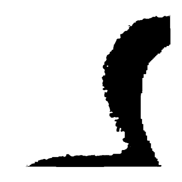
Les Suisses auxiliaires, découragés par cette retraite, mécontents qu'on ne les eût pas fait combattre et voyant des compatriotes dans les rangs ennemis, demandèrent leur paye arriérée. Comme on ne put les satisfaire, seize mille d'entre eux désertèrent. Les Gibelins se soulevèrent. Un de leurs chefs, Pallavicino, fut décapité par ordre de Lautrec, mais ils s'entendirent avec les bannis et avec Colonne, qui s'était avancé jusqu'aux portes de la ville. Le 19 novembre, ces portes furent ouvertes aux confédérés, qui en prirent possession, et les Français réduits à s'enfermer dans le château.

Quoique Lautrec eût encore des garnisons dans une partie

des places du duché, l'occupation de Milan par les troupes italiennes émut vivement toute la Péninsule. Léon X mourut le 24 novembre, presque subitement, quelques heures après en avoir reçu la nouvelle. Le bruit courut que la joie l'avait étouffé. La perte de Milan par les Français coïncida aussi avec la rupture des conférences de Calais, inutilement prolongées jusqu'au 22 novembre. Or cette rupture fut suivie de la conclusion immédiate d'une ligue offensive, signée le 24 du même mois, par l'Empereur, le roi d'Angleterre et le nonce de Léon X contre François Ier.

Lautrec se retira à Crémone et y établit son quartier général. Le manque d'argent l'obligea de renvoyer en France pendant l'hiver une partie de sa gendarmerie. Il fit solliciter par son frère, le maréchal de Foix, l'envoi de nouvelles ressources et de nouvelles troupes pour la campagne suivante. Bien qu'il fût encore maître d'une moitié des places du Milanais, sa situation serait devenue très-critique sans l'obligation où se virent aussi Colonne et Pescaire de licencier une partie de leurs troupes, et sans la vacance du saint-siége. Car Léon X laissait le gouvernement romain très-obéré, et l'on ne savait si son successeur suivrait la même politique que lui.

Le nouvel élu fut un homme étranger à l'Italie, mais non à l'Empire, Adrien d'Utrecht, ancien précepteur de Charles-Quint, maintenant cardinal de Tortose et vice-roi de Castille. Ce choix fut l'œuvre du cardinal Jean de Médicis, qui, ne pouvant obtenir la tiare pour lui-même, et craignant que l'ordre intérieur des États romains ne fût mis en péril par un interrègne trop prolongé, trouva moyen de former une majorité en faveur d'un prélat incapable de faire ombrage aux cardinaux et d'ailleurs recommandable par sa piété et sa science (9 janvier 1522). Rome et l'Italie furent plongées dans l'étonnement ou plutôt dans la consternation par une élection aussi imprévue. Depuis longtemps c'étaient les intérêts politiques qui dirigeaient le choix des conclaves, et Rome et l'Italie crurent ces intérêts sacrifiés. Léon X en avait été le représentant éminent. Adrien VI, d'origine flamande, était un prêtre sévère et un politique médiocre. Un tel choix pouvait être opportun en présence des progrès du luthéranisme, et c'est ce qui résulte de la déclaration même des cardinaux en faveur du nouvel élu. Mais c'était là une considération de peu de poids aux yeux des Romains et des Italiens; elle est même à peine indiquée dans



les relations envoyées aux puissances par les ambassadeurs qu'elles avaient à Rome. Ils n'y virent qu'une intrigue du cardinal de Médicis, désireux de garder la principale autorité et de continuer la politique de son oncle Léon X.

François Ier, voulant à tout prix reconquérir le Milanais, employa l'hiver à se créer de nouvelles ressources. Il multiplia les édits bursaux, demanda des subsides au clergé, envoya son oncle, le bâtard de Savoie, faire des levées chez les Suisses, et obligea les villes et les paroisses à équiper des archers, comme au temps de Charles VII.

Dès les premiers jours de mars, Lautrec fut en mesure de sortir de Crémone. Il rallia de nouvelles compagnies de gens d'armes, de l'artillerie, et dix mille Suisses que la diète envoya conformément au traité de 1506. La diète avait en effet réprouvé les menées du cardinal de Sion et défendu aux gens des cantons de servir dans aucune armée ennemie de la France. Lautrec joignit ses forces aux troupes de Venise dont l'alliance ne s'était pas démentie encore, et aux *bandes noires* que lui amena un Médicis, mécontent de la nouvelle élection pontificale. Il marcha droit sur Milan; mais Prosper Colonne s'y était remparé de tous côtés et tenait la garnison française enfermée dans le château. Lautrec ne put même empêcher François Sforza d'entrer dans la ville avec un corps de lansquenets auxiliaires. Les deux armées manœuvrèrent quelque temps autour de Milan. Colonne et Pescaire occupèrent à la Bicoque, vieux manoir entouré de nombreuses dépendances, entre Lodi et Monza, une position très-forte où il était périlleux de les assaillir. Lautrec, espérant que le manque d'argent et de vivres les empêcherait d'y demeurer longtemps, résolut de ne pas les y forcer; mais les Suisses qui l'accompagnaient, lassés, comme dans la campagne précédente, de marches pénibles et inutiles, et mécontents des retards de leur paye, demandèrent *argent, congé* ou *bataille*. Lautrec craignit qu'ils ne l'abandonnassent, et se décida, malgré l'avis de la Palice, à renoncer à son système de temporisation. Il fit sur-le-champ un plan d'attaque contre les retranchements dont l'ennemi s'était entouré.

Le 27 avril, le camp de Prosper Colonne fut assailli de trois côtés, les Suisses marchant au centre et la gendarmerie française sur les deux ailes. Les Suisses, qui s'étaient vantés d'enlever le retranchement principal, ne purent triompher du désavantage du terrain, perdirent inutilement trois mille des leurs,

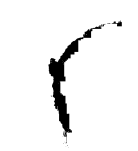
et furent obligés d'abandonner leur audacieuse entreprise. Le maréchal de Foix eut plus de succès, car il pénétra dans le camp romain et napolitain avec un corps de gendarmerie; mais il ne put s'y maintenir et finit par être repoussé à son tour.

Ce qu'on avait craint avant la bataille arriva après : les Suisses retournèrent dans leurs montagnes; Gritti et les Vénitiens se retirèrent de leur côté. Lautrec, n'ayant presque plus d'armée, remit le commandement de la gendarmerie à son frère, qui alla s'enfermer à Crémone, et retourna lui-même en France pour se plaindre de ce qu'on l'avait laissé manquer d'argent, malgré les promesses les plus formelles. Prosper Colonne s'empara de Lodi, et assiégea Crémone. Lescun capitula dans cette dernière ville le 21 mai, et promit d'abandonner dans un délai de trois mois, s'il n'était pas secouru, toute la Lombardie, à l'exception des trois châteaux de Milan, de Crémone et de Novare. Ce terme expiré, n'ayant reçu aucun renfort, il tint parole. Pendant ce temps, Gênes, que les Français avaient gardée, fut enlevée le 30 mai par un lieutenant de Pescaire, le général napolitain.

Ainsi les Français furent encore une fois chassés de l'Italie, où ils ne gardèrent que trois petites garnisons enfermées dans trois châteaux et réduites à l'impuissance. Le Milanais retomba aux mains du Pape et de l'Empereur, qui avaient pris l'engagement d'y rétablir un Sforza. Parme et Plaisance furent réunis aux États pontificaux.

Sur les plaintes de Lautrec à son retour en France, le roi ordonna une enquête. Le surintendant des finances, Semblançay, accusa Louise de Savoie d'avoir détourné les sommes destinées à l'armée d'Italie. On attribua la perte de Milan à l'avarice de la reine mère, ou à son aversion pour la maîtresse du roi, la comtesse de Châteaubriant, qu'elle voulait perdre avec ses deux frères, Lautrec et Lescun.

Mais il y avait d'autres coupables. François Ier, entraîné par ses goûts de plaisir, n'apportait pas dans les apprêts d'expéditions aussi importantes l'esprit de suite et la prévoyance nécessaires. Lautrec et Lescun n'étaient pas non plus à l'abri de tout reproche. On les accusa de s'être aliéné l'esprit des Milanais par de mauvais traitements et par un gouvernement arbitraire, d'avoir dédaigné l'avis des capitaines qui servaient sous eux, d'avoir enfin montré trop de prudence quand il fallait agir, et trop de témérité quand la prudence était nécessaire,



comme à la Bicoque. Si l'argent leur avait manqué, Colonne et Pescaire n'en avaient pas eu davantage. Lautrec, il est vrai, trouva des défenseurs dans l'armée. Montluc, qui avait servi sous lui, affirme qu'il fit militairement tout ce qu'il était possible de faire pour sauver l'Italie.

XI. — Pendant que les Français achevaient de perdre le Milanais, Charles-Quint retournait des Pays-Bas en Espagne, où la révolte des *communeros* avait été entièrement vaincue. Il s'arrêta quelques jours à Greenwich et à Londres. Aussitôt Henri VIII lança un manifeste contre la France (29 mai), et rendit public le traité secret que Wolsey avait signé six mois plus tôt. Il reprochait à François Ier de n'avoir pas observé la neutralité stipulée au camp du Drap d'or, en soutenant en Écosse un parti hostile à l'Angleterre. En conséquence, il se disait délié de ses précédents engagements, et il déclarait embrasser le parti de l'Empereur, auquel il promettait sa fille en mariage. Les deux princes ne se proposaient rien moins que d'enlever à la France, l'Empereur les provinces de l'ancien duché de Bourgogne, le roi d'Angleterre la Normandie et tout ce que ses ancêtres avaient autrefois possédé sur le continent.

Les hostilités suivirent de près. Le comte de Surrey, ayant escorté Charles-Quint en Espagne avec une flotte anglaise, pilla Morlaix au retour, le 4 juillet. Il descendit ensuite avec des troupes de débarquement dans la Picardie et unit ses forces à celles des Impériaux, commandés par le comte de Buren. Les coalisés essayèrent de reprendre Hesdin, mais ne purent y parvenir. François Ier se contenta d'assurer de ce côté la garde de ses places, car il réservait pour l'Italie ses plans de guerre offensive. Vendôme, chargé de défendre la frontière des Pays-Bas, s'attacha uniquement à fatiguer et ruiner l'ennemi en traînant la guerre en longueur.

Les Espagnols, délivrés de leurs troubles intérieurs, étaient en mesure de fournir à Charles-Quint une armée contre nous. Ils entreprirent de rentrer dans Fontarabie. Mais le maréchal de la Palice leur en fit lever le siége. François Ier demanda aux états du Languedoc un subside pour mettre en état de défense la frontière des Pyrénées.

Réduite à la guerre défensive, la France avait au moins l'avantage de n'offrir aucun point sérieusement vulnérable. Il n'était facile de l'entamer ni aux Alpes, ni aux Pyrénées, ni

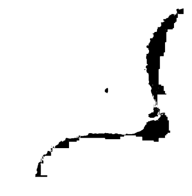
même dans le Nord, quoique de ce côté la frontière ne fût déterminée par aucune ligne géographique; l'ennemi y était réduit à occuper successivement des places aisées à défendre, dont François Ier s'occupa de fortifier les plus faibles ou les plus exposées, et dont il augmenta les garnisons. Quant à la frontière de l'Est, elle était couverte par les ducs de Savoie, les cantons suisses et les princes de Lorraine, dont la politique consistait à maintenir autant que possible leur neutralité et à éloigner de leurs pays le théâtre de la guerre. Les Suisses stipulèrent même avec Marguerite d'Autriche la neutralité de la Franche-Comté[1]. C'étaient là des avantages réels et de nature à compenser l'isolement de la France, réduit à deux alliances, l'une insignifiante, celle de l'Écosse, et l'autre douteuse, celle de Venise.

Mais la guerre, en prenant des proportions plus étendues et une durée indéfinie, exigeait plus de ressources. Il fallut multiplier les édits bursaux. On révoqua les aliénations de domaines, on créa des offices vénaux, même une chambre entière au parlement de Paris. On demanda des subsides aux provinces, aux villes et aux corps de métiers. On fit du crédit public un usage nouveau. François Ier créa le 27 septembre les premières rentes sur l'hôtel de ville. Il emprunta deux cent mille livres au denier douze, c'est-à-dire à huit un quart pour cent, en affectant spécialement au payement des intérêts le produit d'une taxe sur le bétail vendu à Paris même. La ville servait d'intermédiaire à l'État.

On ne put reprendre immédiatement l'offensive en Italie; le roi dut ajourner de ce côté la réalisation de ses projets à l'an 1523. Ce retard eut des effets fâcheux; l'esprit de la Péninsule se prononça de plus en plus contre la France, qui finit par y perdre ses derniers alliés.

Adrien VI n'arriva à Rome que sept mois après son élection. Cette absence, l'espèce de suspension qu'elle imposa au gouvernement romain, et l'impartialité que le nouveau pontife montra au début, semblèrent d'abord favorables à la France. Ce pape grave et sévère, sous lequel Rome fit, comme on l'a dit, pénitence pendant un an, fut très-impopulaire en Italie. Ses sujets, mécontents de son origine étrangère, prirent sa simplicité et jusqu'à ses vertus pour de la barbarie. Ils lui surent

[1] Traité de Saint-Jean de Losne, juillet 1522.



mauvais gré de réconcilier les ducs de Ferrare et d'Urbin avec le saint-siége, en renonçant à certaines prétentions de souveraineté temporelle que ses prédécesseurs n'avaient cessé de faire valoir sur le territoire de ces princes.

Cependant les ambassadeurs vénitiens jugèrent que cette impartialité ne pouvait durer, et qu'Adrien VI était plus engagé au fond dans la politique impériale qu'il ne le croyait lui-même. En effet, tout en déclarant qu'il voulait la paix, et qu'il n'aurait, en sa qualité de père commun des fidèles, d'autre balance que la justice, il proposa une trève de trois ans avec le maintien du *statu quo*. Cette proposition, qui laissait le Milanais à la maison de Sforza, fut naturellement accueillie par Charles-Quint et rejetée par François Ier. François Ier se crut engagé d'honneur à repousser des conditions que de grands revers seulement pouvaient l'obliger à subir. Il n'avait d'ailleurs, et avec raison, aucune confiance dans le succès de négociations nouvelles; car il devait rencontrer les mêmes exigences, les mêmes prétentions intolérables qu'en 1521. Le Pape insista, et finit par s'autoriser des refus de la France pour se rapprocher de l'Empereur. Celui-ci, se sentant appuyé par la cour de Rome, crut que tout céderait devant lui. « Me semble, disait-il dans une de ses lettres à Adrien VI, que le papat étant en votre main et l'empyre en la mienne, est pour faire ensemble beaucoup de bonnes et grandes choses, et doit être une même chose et unanime des deux. »

Adrien VI forma une ligue de tous les États italiens, y compris Venise (août 1523). La ligue eut deux objets; le premier fut de maintenir dans le Milanais François Sforza, qui venait d'y rentrer, et le second d'établir une garantie mutuelle des États de la Péninsule contre la Turquie. Car Soliman venait d'enlever Rhodes aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (décembre 1522). L'appui de Charles-Quint semblait nécessaire aux Italiens dans ce double but. Les Vénitiens entrèrent dans la ligue, parce qu'ils se voyaient seuls en Italie à faire la guerre contre la maison d'Autriche, et qu'ils craignaient d'être écrasés. Ils n'avaient rien gagné à l'alliance française dans les dernières années, et leur ambassadeur Badoeri leur représentait François Ier comme un prince affaibli, livré étourdiment au plaisir, gaspillant en fêtes et en prodigalités les revenus de la couronne, incapable, enfin, de soutenir utilement la république. Ces considérations les décidèrent à traiter avec la maison d'Autriche et

le Pape. D'ailleurs la seigneurie n'avait plus la prétention de diriger les événements et se contentait de les suivre.

XII. — François Ier soutenait la guerre qui continuait sur la frontière du nord, et faisait les apprêts d'une expédition d'Italie, quand la conspiration du duc de Bourbon vint encore aggraver sa situation et en augmenter les périls.

Charles de Bourbon-Montpensier était le représentant d'une branche éloignée de la maison de France, mais la seule qui eût conservé son ancienne puissance féodale. Les ducs de Bourbon avaient évité, grâce à leur fidélité sous les derniers règnes, le sort des ducs d'Anjou, de Bourgogne ou de Bretagne. Ils n'avaient cessé de vivre à Moulins en princes à demi souverains, entourés d'une cour brillante et d'une noblesse nombreuse, tenant des états, levant des impôts, possédant une administration qu'ils dirigeaient, des châteaux et des forteresses. Quoique Charles de Bourbon ne fût pas le plus proche héritier du trône, puisque le duc d'Alençon, mari de Marguerite de Valois, passait avant lui, il était plus puissant et plus riche que les autres princes du sang. Il était plein d'activité et de talent, d'un caractère résolu, d'un esprit hasardeux, d'une fierté intraitable sous des dehors calmes et même réservés. Très-jeune, il avait montré dans les guerres d'Italie non-seulement beaucoup de bravoure, mais un véritable génie militaire. A la dignité de grand chambrier de France, héréditaire chez ses aïeux, il joignait celle de connétable, qu'il avait reçue à l'avénement de François Ier.

Après avoir joui de la faveur du roi, il l'avait perdue peu à peu depuis l'an 1516. Rappelé de son gouvernement du Milanais, il n'avait été ni remboursé de ses dépenses ni payé de ses pensions. En 1521, lorsque le roi avait créé quatre grands commandements, il n'en avait reçu aucun; il avait même éprouvé une injure qu'il ressentit vivement : lors du passage de l'Escaut, François Ier lui avait ôté, pour le donner au duc d'Alençon, le commandement de l'avant-garde, qui était un privilége de la connétablie.

Il n'en avait pas moins servi le roi fidèlement durant cette campagne, et amené avec lui un nombre considérable de gentilshommes. Mais un procès qu'on lui intenta, et qui ne tendait à rien moins qu'à le dépouiller presque complétement, acheva de l'exaspérer. Il avait épousé sa cousine germaine, Susanne

de Bourbon, fille d'Anne de Bourbon-Beaujeu et petite-fille de Louis XI. Par ce mariage, il avait réuni les biens des deux branches de sa famille. Susanne mourut en 1521, sans lui avoir donné d'enfants, et lui légua tous ses biens propres. Louise de Savoie attaqua la validité du testament, et réclama les biens de la duchesse, sur lesquels elle avait en effet des droits personnels. Il paraît qu'elle offrit sa main au connétable, malgré la différence d'âge : elle avait quarante-six ans et lui trente-cinq; qu'il refusa ce moyen de concilier des prétentions opposées, et qu'elle jura de se venger en le dépouillant. Mais François I[er] ne se contenta pas de soutenir les réclamations de sa mère. Il voulut encore faire déclarer réversibles à la couronne les apanages des ducs de Bourbon, c'est-à-dire le Bourbonnais, le Dauphiné d'Auvergne, la Marche, le Forez, le Beaujolais et la Dombes, outre un grand nombre de places, de seigneuries et de châtellenies.

Le procès se compliquait de l'interprétation d'actes royaux antérieurs, qui avaient déterminé, en les changeant plusieurs fois, la nature des biens des ducs de Bourbon, et la loi particulière de succession à laquelle chacun d'eux devait être soumis. Les prétentions du roi et de sa mère étaient fondées sur ces titres; elles n'en étaient pas moins contestables, car elles étaient contraires à des actes que les rois précédents avaient ratifiés. Celles du roi étaient particulièrement exorbitantes, et il y avait lieu de s'étonner qu'on ne les eût pas plus tôt mises en avant. La fille de Louis XI, Anne de Bourbon-Beaujeu, qui vivait encore, et qui mourut pendant le procès, se prononça de la manière la plus formelle en faveur des droits du connétable, son gendre[1].

Si François I[er] et sa mère montrèrent beaucoup d'âpreté et d'avidité dans les poursuites, ils n'y montrèrent pas moins de légèreté ni d'imprévoyance. Dans un moment critique pour la France entourée d'ennemis, ils ne voulurent pas croire qu'il y eût le moindre danger à pousser le connétable aux extrémités.

Bourbon avait déjà reçu l'offre de la main d'une sœur de l'Empereur. Dès que le procès fut entamé, il noua des intelligences avec Charles-Quint et Henri VIII. Il se présenta à ces princes en libérateur de la France opprimée. Il se plaignit de François I[er], de l'arbitraire de son gouvernement, de sa

[1] La question de droit relative à ces biens a été discutée à fond par M. Mignet.

légèreté, de sa dissipation et de l'extravagance de sa conduite. Ces négociations secrètes, commencées pendant l'été de 1522, durèrent près d'une année. Henri VIII hésita d'abord à prendre aucun engagement, car il prétendait n'avoir pas trouvé chez l'Empereur un concours aussi actif qu'il l'avait espéré, et son zèle s'était refroidi. Cependant il se ravisa, et signa un projet de convention à Londres, au mois de mai 1523. Ce projet fut porté à Bourg-en-Bresse par Beaurain, chambellan de Charles-Quint, et par un agent anglais. Bourbon avait alors perdu tout espoir de garder ses biens, dont une partie venait déjà d'être réunie à la couronne. Il quitta Moulins et se rendit à Montbrison, où l'agent impérial et l'agent anglais se risquèrent à l'aller trouver. Là, dans la nuit du 18 juillet, il signa avec eux un traité d'alliance défensive et offensive, par lequel il fut stipulé qu'aussitôt que François Ier aurait quitté Lyon pour passer les Alpes, le roi d'Angleterre ferait entrer des troupes en France par la Picardie, et l'Empereur par la Champagne et les Pyrénées; en même temps, le connétable armerait ses vassaux et ses sujets. Ainsi une triple invasion devait être combinée avec un soulèvement intérieur qui était à peu près l'unique moyen d'en assurer le succès. Charles-Quint et le roi d'Angleterre se flattaient de diviser le pays et d'y entraîner, à l'aide du duc de Bourbon, un parti nombreux de mécontents. Toutefois, le connétable ne voulait pas s'engager à reconnaître Henri VIII pour roi de France, et à lui faire hommage en cette qualité. Le but de la ligue et les droits, ou tout au moins les prétentions des parties contractantes, restèrent indéterminés.

François Ier, après avoir visité l'armée de Picardie et assisté à la levée du siége de Térouanne que Vendôme fit abandonner aux Impériaux, jugea sa principale frontière assurée. Il envoya Lautrec et Lescun garder les entrées de la Gascogne et du Languedoc, et il s'occupa des derniers apprêts de l'expédition qu'il voulait conduire en personne dans le Milanais. Il déclara sa mère régente pour le temps que durerait son absence, et prit la route de Lyon, où le quartier général était fixé. Dès les premiers jours du mois d'août, l'amiral Bonnivet, qui commandait l'avant-garde, passa le mont Cenis; entre Suse et Turin, il rallia un corps de Suisses que Montmorency était allé lever dans les cantons. Prosper Colonne s'attendait à être attaqué sur le Tessin, et s'y fortifiait.

Le roi avait déjà reçu l'éveil sur les projets du connétable,

lorsque arrivé à Saint-Pierre-le-Moutier, il acquit des preuves certaines de sa trahison. Une lettre de Brézé, sénéchal de Normandie, l'instruisit que deux gentilshommes de la province, sollicités d'entrer dans le complot, venaient d'en faire la révélation.

François Ier n'en passa pas moins à Moulins à la tête de ses troupes. Reçu par Bourbon au château de cette ville, il lui fit part de sa découverte. Bourbon nia le projet de mariage et d'alliance. François Ier ne jugea pas encore à propos de s'assurer de lui, soit qu'il craignît l'effet que produirait l'arrestation d'un prince du sang, soit qu'il n'eût pas perdu l'espérance de le ramener. Il lui offrit même de lui laisser, par forme de transaction, la jouissance viagère de ses apanages. Il voulut l'emmener au delà des monts, et il lui proposa de partager avec lui le commandement. Il partit pour l'attendre à Lyon ou à Crémieux; cette dernière petite ville était sa résidence habituelle quand il voulait se tenir à proximité de l'Italie.

Bourbon était trop engagé pour reculer. Il n'attendait qu'une chose pour se déclarer, c'était que le roi eût passé les Alpes; or, François Ier, très-décidé à ne pas le laisser derrière lui, le pressait de le rejoindre à Lyon. Bourbon feignit une maladie; il s'avança lentement en litière jusqu'à la Palice; puis, le 3 septembre, il revint tout à coup sur ses pas; quoique entouré de troupes royales qui le surveillaient, il trouva moyen de s'aboucher secrètement avec deux agents de Henri VIII, et le 6, il courut s'enfermer dans sa forteresse de Chantelle.

Le roi donna aussitôt l'ordre d'arrêter quelques-uns de ses complices, entre autres Saint-Vallier, gouverneur du Dauphiné, et de cerner Chantelle. Le connétable envoya demander par l'évêque d'Autun que tous les actes du procès fussent annulés; mais comptant peu sur cette démarche, qui n'eut d'autre effet que l'arrestation du négociateur, il ne songea plus qu'à fuir. Les forteresses de Chantelle et de Carlat n'étaient pas capables de faire une longue résistance, et la présence de troupes royales dans tout le Bourbonnais et le Forez ne lui permettait pas de soulever ses vassaux. En conséquence, il quitta Chantelle avec une petite escorte, qu'il renvoya aussitôt arrivé à Herment. Là, il prit le déguisement d'un valet, et partit, lui cinquième, avec un de ses gentilshommes nommé Pompérant, qui le conduisit dans son château de la Garde, près de Saint-Flour. Il y resta caché quatre jours, puis reprit sa course et gagna la

frontière sans être reconnu, malgré les soldats dont les routes étaient couvertes. Il passa le Rhône dans un bac et atteignit, le 3 octobre, Saint-Claude en Franche-Comté. Le 9, il était à Besançon, où quelques-uns de ses gentilshommes ne tardèrent pas à le rejoindre.

Pendant ce temps, François Ier fit occuper Chantelle et les autres places du Bourbonnais, ordonna de transférer Saint-Vallier, l'évêque d'Autun et les autres personnages arrêtés déjà au château de Loches, et choisit dans le parlement des commissaires pour instruire en toute hâte leur procès. Par un édit publié à Lyon le 25 septembre, il défendit qu'aucune levée de gens de guerre eût lieu dans le royaume sans son ordre exprès. Il appela près de lui les princes du sang, Alençon et Vendôme, prit le parti de rester en France, et laissa à Bonnivet la conduite de la guerre d'Italie.

XIII. — S'il dut changer ses plans, ce fut moins par la crainte d'un soulèvement intérieur que par l'obligation de défendre des frontières menacées. En effet, la triple invasion convenue entre Bourbon, Henri VIII et Charles-Quint s'exécuta avec beaucoup d'entente et de simultanéité. Dès les derniers jours du mois d'août, le duc de Suffolk sortait de Calais à la tête d'une armée anglaise; au commencement de septembre, il s'unissait aux Impériaux commandés par le comte de Buren, et entrait dans la Picardie. Dans le même temps, les Espagnols passaient les Pyrénées et se dirigeaient sur Bayonne. Enfin, un corps de dix mille lansquenets, commandés par les princes de Furstemberg et conduit par un secrétaire de Bourbon, la Mothe des Noyers, traversa la Franche-Comté, malgré la neutralité déclarée de cette province se proposant d'appuyer le soulèvement qu'on attendait dans le centre de la France. Mais ayant appris pendant le chemin la fuite du connétable, il changea de direction et entreprit de pénétrer dans le royaume par la Champagne.

La plus considérable de ces armées était celle des Anglo-Flamands, entrés en Picardie. La Trémouille, qui commandait dans cette province et ne pouvait leur opposer que des forces inférieures, résolut de se borner à en défendre les places. Mais Suffolk et Buren, attachant peu d'importance à ces places, craignirent d'y perdre un temps inutile, passèrent la Somme à

Bray, qu'ils brûlèrent, occupèrent plusieurs villes ouvertes, comme Roye et Montdidier, et s'avancèrent jusqu'aux bords de l'Oise. Paris se crut menacé et fut jeté dans le plus grand effroi. François Ier y envoya Chabot de Brion et le duc de Vendôme, qui haranguèrent le parlement et le conseil de ville, exposèrent tout au long la trahison du connétable et l'accusèrent d'avoir préparé un partage de la France avec les étrangers. On organisa des mesures de défense, on creusa des tranchées; on arma la milice urbaine, on leva les francs archers de l'Ile de France. Toutes les troupes et l'artillerie des provinces voisines furent concentrées autour de la capitale. Vendôme courut ensuite en Normandie lever des milices destinées à renforcer la Trémouille.

Cependant l'armée anglo-flamande craignit en s'avançant trop d'avoir la retraite coupée; car elle laissait derrière elle les garnisons de Picardie que Vendôme s'apprêtait à rejoindre. Elle se dirigea vers la Champagne, pour y donner la main aux lansquenets. Ces derniers, marchant de leur côté à sa rencontre, furent arrêtés à Chaumont par le comte d'Orval, Jean d'Albret, et le duc de Guise, gouverneur de la province. Manquant de subsistances et n'ayant pas de cavaliers pour s'en procurer, ils se replièrent sur la Meuse. Claude de Guise les poursuivit l'épée dans les reins et les mit en pleine déroute à Neufchâteau, si facilement, dit du Bellay, que les dames de Lorraine et de Guise, qui étaient aux fenêtres du château de la ville, en eurent le passe-temps. Les Anglo-Flamands furent arrêtés à leur tour par ce désastre, par les rigueurs d'un hiver précoce, et surtout par le manque d'argent. Marguerite d'Autriche déclara qu'elle ne pouvait plus payer ses troupes. Henri VIII, déjà mécontent de ses alliés et les accusant de ne pas tenir ce qu'ils avaient promis, refusa de prendre les Flamands à sa solde, en sorte que l'armée d'invasion dut se retirer sans avoir obtenu aucun avantage. Elle rentra au mois de novembre, les Flamands à Valenciennes, les Anglais à Calais.

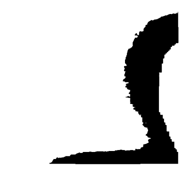
Au Midi, les Espagnols avaient entrepris le siége de Bayonne. Lautrec, gouverneur de la Guyenne, se jeta dans la place et la défendit avec beaucoup de vigueur. « Sa présence, dit du Bellay, donna telle assurance aux habitants, que tous, hommes, femmes et enfants, mirent la main à l'œuvre, tellement que qui estoit couart se faisoit hardi. » Les Espagnols furent forcés de renoncer à leur entreprise; cependant ils enlevèrent dans

leur retraite Fontarabie, dont le gouverneur fut dégradé de noblesse et déclaré roturier pour sa négligence.

Ainsi la triple invasion échoua. La coalition fut repoussée partout ; aucun soulèvement intérieur n'avait éclaté. Le roi n'employa même à la défense du royaume qu'une partie de ses troupes, puisqu'il avait en Italie une armée composée de ses meilleurs soldats. Toutefois, ces heureux résultats furent dus principalement aux embarras de l'Empereur. Charles-Quint se trouvait dans les mêmes conditions que son aïeul Maximilien ; ses ressources ne s'élevaient pas à la hauteur de ses entreprises. Dans aucun de ses États, il ne pouvait faire exécuter ses ordres avec autant de facilité et de promptitude que François Ier, et la plupart d'entre eux, surtout l'Espagne, marchandaient les hommes et l'argent.

On a reproché à François Ier d'avoir compromis la défense de la France en poursuivant son ambition d'Italie, et de n'avoir pas cherché dans le Nord, sur la frontière des Pays-Bas, des acquisitions plus rapprochées, plus avantageuses, plus faciles peut-être. C'eût été en effet une politique meilleure, et ce devait être un jour celle de Louis XIV. Mais les guerres d'Italie étaient alors regardées par le roi, par la noblesse et par le pays entier, comme une affaire d'honneur, et l'on ne voulait pas laisser l'influence impériale maîtresse de la Péninsule sans contre-poids. C'est pourquoi Bonnivet avait reçu dix-huit cents lances, l'élite de la gendarmerie, douze mille aventuriers français, et vingt mille Suisses, Grisons ou lansquenets.

L'amiral passa le 14 septembre, sans grande difficulté, le Tessin, dont Prosper abandonna la défense ; mais au lieu de poursuivre l'ennemi rapidement, il s'arrêta quelques jours pour parlementer avec les Milanais, et pendant ces pourparlers, qui ne servirent à rien, il donna aux Italiens et aux Impériaux le temps de se fortifier à Milan, à Crémone et à Pavie. Colonne s'assura de ces trois places, y attendit les renforts que lui envoya la ligue italienne, et laissa les Français occuper, sans combat, Lodi et les autres positions secondaires. Deux mois se passèrent ainsi sans qu'on pût amener le vieux général, il avait alors quatre-vingts ans, à engager une action. Les Français, après avoir inutilement entrepris d'assiéger ou d'affamer Milan, commencèrent à souffrir de l'insalubrité des campements, de la difficulté des vivres et de l'approche de l'hiver. Bonnivet demanda une trêve de six mois ; n'ayant pu l'obtenir, il alla



camper le 27 novembre à Biagrasso et à Rosate, où il se fortifia, résolu d'attendre le retour de la belle saison. Il renvoya même en France une partie de son infanterie.

Prosper Colonne mourut le 30 décembre. Le jour même de sa mort, Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, arrivait à Milan lui succéder. Le nouveau commandant amenait des renforts et apportait de l'argent, car Charles-Quint voulait à tout prix réparer ses échecs de France par un succès en Italie. Pescaire, le général le plus aimé de l'infanterie espagnole, avait refusé de servir sous Colonne; il accompagnait Lannoy. Tous deux étaient disposés à renoncer au système de temporisation qui faisait donner à leur prédécesseur le nom de Fabius italien. Renforcés de six mille lansquenets que Bourbon leur amena et d'un corps vénitien, ils se trouvèrent beaucoup plus forts que Bonnivet. Ils avaient surtout dans leur armée des bandes très-animées, très-ardentes, et qui se payaient par le pillage.

Dès que la saison le permit, ils prirent l'offensive. Au mois de février 1524, Pescaire attaqua la position de Rebec. Bayard, qui la défendait, fut obligé de l'abandonner; il laissa son bagage aux mains de l'ennemi et se plaignit d'avoir été sacrifié par l'amiral. Pescaire, jugeant la position de ce dernier à Biagrasso trop forte pour être abordée directement, fit passer le Tessin à un corps d'Impériaux, afin d'enfermer les Français entre deux lignes d'ennemis et de couper leurs communications avec le Piémont, d'où ils tiraient leurs vivres. Ce mouvement obligea en effet l'amiral à reculer jusqu'à Novare. Chemin faisant, il offrit la bataille; mais les Impériaux n'eurent garde de l'accepter, car ils se croyaient assurés de le chasser sans combat.

Bonnivet demeura deux mois à Novare avec une armée fatiguée, démoralisée par une campagne d'hiver infructueuse, et décimée par une peste terrible. Il attendait des renforts de la France, de la Suisse et des ligues grises. Une partie de ces renforts trouva le passage barré par les Impériaux et ne put le joindre. Éprouvant tous les jours de nouvelles pertes et craignant la famine, chassé d'ailleurs de Novare par la contagion, il résolut de marcher sur la Sésia, où il devait rallier dix mille Suisses arrivés par le val d'Aoste, puis de se retourner pour faire face à l'ennemi.

Il traversa en effet la Sésia; mais les Suisses des nouvelles bandes se plaignirent de n'avoir pas trouvé à Ivrée les gens d'armes qui devaient les y attendre. Ils saisirent ce prétexte

pour retourner dans leur pays et pour entraîner ceux de leurs compatriotes qui avaient échappé aux désastres de cette malheureuse campagne. Pendant le débat, Bourbon et Pescaire, qui suivaient de près l'armée française, arrivèrent aussi à la Sésia et la franchirent au gué de Romagnano (30 avril). Les bataillons qui gardaient le passage fléchirent. Bonnivet voulut charger les Impériaux avec la gendarmerie. Il fut blessé et obligé de remettre le commandement de la retraite au comte de Saint-Pol et au capitaine Bayard. A peine ce dernier avait-il pris place à l'arrière-garde, qu'un coup d'arquebuse l'atteignit dans les reins. Il se fit coucher mourant au pied d'un arbre. Les ennemis eux-mêmes voulurent rendre hommage à l'homme qui passait en Europe pour avoir le mieux mérité le titre prodigué avant lui, mais dès lors irrévocablement attaché à son nom, de Chevalier sans peur et sans reproche. Pescaire et Bourbon s'arrêtèrent pour le voir. Martin du Bellay lui prête de simples et nobles paroles adressées au connétable, dont la trahison révoltait tous les sentiments de loyauté des vieux soldats des guerres d'Italie. « Le duc de Bourbon, lequel étoit à la poursuite de notre camp le vint trouver, et dit audit Bayard qu'il avoit grand'pitié de lui, le voyant en cet estat, pour avoir esté si vertueux chevalier. Le capitaine Bayard lui fit réponse : Monsieur, il n'y a point de pitié en moi, car je meurs en homme de bien. Mais j'ai pitié de vous, de vous voir servir contre votre prince, votre patrie et votre serment. »

Les Français furent poursuivis jusqu'à Ivrée, sans autre perte nouvelle que celle d'un bataillon suisse. Là Bonnivet put repasser le Saint-Bernard et ramener les débris de ses troupes. Les commandants des places de Novare, d'Alexandrie et de Lodi, qui nous appartenaient encore, se rendirent aux Impériaux.

Quoique cette campagne de huit mois n'eût pas été marquée par des désastres comparables à celle de 1513, elle était aussi malheureuse. La France y perdit une armée, plusieurs de ses meilleurs capitaines, et la confiance des Italiens. On discuta beaucoup les causes de ces revers ; on accusa Bonnivet d'avoir méprisé les conseils des vieux officiers, d'avoir voulu faire une guerre de temporisation et entrepris une lutte stratégique incompatible avec le génie et l'ardeur des troupes françaises.

XIV. — La ligue italienne formée par Adrien VI avait atteint son but et chassé les Français ; il est vrai qu'elle avait peu agi

par elle-même, les forces impériales ayant été presque seules employées depuis l'arrivée de Lannoy. Bourbon, devenu le plus ardent des ennemis de la France, ne voulait pas s'en tenir là ; il brûlait d'entrer dans le royaume, et il écrivait à l'Empereur et au roi d'Angleterre qu'il y était attendu. Cependant les Italiens goûtaient peu ce projet, et, satisfaits du résultat obtenu, ne se souciaient pas de prolonger la durée de leurs charges dans un intérêt qui leur était étranger. Le cardinal de Médicis, Clément VII, venait de succéder à Adrien VI[1], et bien qu'héritier des vues et de la politique de son oncle Léon X, il partageait les sentiments de ses compatriotes. Il ne voulait pas non plus contribuer à augmenter la puissance de l'Empereur, déjà trop grande pour la Péninsule.

Bourbon prétendait réaliser le plan de l'année précédente, en vertu duquel la France devait être attaquée sur toutes ses frontières. Mais l'échec éprouvé dans l'exécution avait fort diminué la confiance de Charles-Quint et de Henri VIII ; l'expérience de l'insuffisance de leurs ressources les invitait à restreindre leurs entreprises. Ils résolurent de se borner à une attaque sur la Provence. L'Empereur fournit les troupes et le roi d'Angleterre les paya.

Bourbon fut mis à la tête de l'armée impériale et franchit le Var, au mois de juillet 1524, avec une vingtaine de mille hommes, la plupart Espagnols ou lansquenets. Les premières villes de la Provence devant lesquelles il se présenta étaient tout ouvertes, et n'opposèrent aucune résistance. Elles firent hommage à l'Empereur, y compris Aix, la capitale et la résidence du parlement. La Provence, ancien pays d'états, annexée au reste de la monarchie depuis un demi-siècle à peine, était-elle moins française que les autres provinces ? Quelques historiens l'ont pensé et ont cru qu'elle regrettait le temps où elle avait ses princes particuliers de la maison d'Anjou. Ce qu'on peut affirmer, c'est que si Bourbon compta sur ses dispositions, il se les exagéra beaucoup. Ils n'y avait plus en France que les princes du sang qui se regardassent comme maîtres de passer à l'ennemi. Le reste de la nation ne connaissait, comme au temps de Comines, que deux sentiments, celui de la fidélité au roi et celui du dévouement au seigneur auquel appartenaient les bourgeois et dont relevaient les gentilshommes. Bourbon ne pouvait donc espérer d'appui sérieux que dans ses anciens apa-

[1] Mort le 14 septembre 1523.

nages ; partout ailleurs il fut déçu, et la fidélité monarchique l'emporta. « Le naturel des François, dit du Bellay, est de n'abandonner jamais son prince. »

Le connétable n'en vit pas moins dans cette facile soumission des villes de Provence un augure favorable des succès qu'il espérait dans le centre du royaume. Il croyait entraîner la noblesse de son apanage. Il voulut se diriger vers Lyon pour se rapprocher d'elle ; mais Pescaire, qui jugeait les choses plus froidement, aima mieux attaquer Marseille, qui n'avait pas de fortifications et qu'aucune armée ne défendait. Marseille, ancienne république plus ou moins libre jusqu'au treizième siècle, semblait pouvoir être détachée de la France et devenir une possession impériale importante dans la Méditerranée. Quoique Bourbon eût le commandement en chef, il dut déférer à la volonté de Pescaire, qui était aussi celle de l'Empereur.

François Ier était alors rassuré sur la portée du complot ourdi par le connétable. L'instruction du procès des gentilshommes et autres personnages arrêtés par ses ordres n'avait pas révélé un nombre de complices aussi grand qu'il l'avait craint. Le comte de Saint-Vallier, Jean de Poitiers, fut seul condamné à perdre la tête ; le roi lui fit grâce. Les autres inculpés ne furent frappés que de peines légères, sauf les gentilshommes qui avaient rejoint Bourbon, et qui furent condamnés par contumace, ainsi que lui, au supplice des traîtres.

Le roi fit dire aux Marseillais de tenir bon. Il leur envoya Chabot de Brion, son ami et son confident. Un capitaine romain, Renzo de Ceri, de la maison des Orsini, défendit la ville avec un corps de bannis italiens qui s'étaient mis au service de la France pendant la campagne de Bonnivet en Lombardie. Les bourgeois fournirent quelques milices, et Renzo fit élever des remparts auxquels les femmes elles-mêmes travaillèrent.

Les Impériaux ne tardèrent pas à connaître « que la ville étoit pourvue de gens de bien ». Ils manquaient d'ailleurs de vivres ; car on avait fait le dégât à leur approche. Ils n'avaient pas une artillerie suffisante ; leurs mines furent éventées et leurs travaux interrompus à plusieurs reprises par les sorties de la garnison. Les chefs s'entendaient mal. On raconte qu'un boulet étant entré dans la tente de Pescaire, y tua trois personnes ; le marquis le fit ramasser et l'envoya à Bourbon, en lui disant que c'était ainsi que les bourgeois lui apportaient les clefs de la ville. Après cinq semaines de siége, le connétable

ordonna l'assaut le 24 septembre. Il espérait enlever la place avant l'arrivée du roi. L'assaut fut repoussé.

François Ier marchait alors vers le Midi avec des forces supérieures. Il fit occuper Avignon par le maréchal de la Palice, du consentement du légat du Pape, et il s'avança lui-même jusqu'à Salon en Provence, à huit lieues de Marseille. Les Impériaux ne l'attendirent pas ; ils levèrent leur camp dès le lendemain de leur échec, et comme ils se sentaient poursuivis de près, il durent abandonner une partie de leurs équipages, briser eux-mêmes leurs canons, et regagner l'Italie à marches forcées. Sur mer ils n'avaient pas été plus heureux. Le Génois André Doria, qui commandait la flotte de France, leur avait pris plusieurs bâtiments, entre autres celui que montait un des principaux lieutenants de Bourbon, Philibert de Châlons, prince d'Orange.

XV. — François Ier, à la tête de quinze cents lances, de trente mille fantassins, dont vingt mille Suisses ou lansquenets et d'une forte artillerie, n'entendait pas se borner à chasser les Impériaux du royaume, il voulait reconquérir la Lombardie et venger les désastres de l'armée de Bonnivet. Il comptait le faire en personne ; il emmenait d'ailleurs avec lui la Palice, la Trémouille et tous les vieux généraux des guerres précédentes.

Laissant donc quelques-uns de ses lieutenants poursuivre les troupes de Pescaire sur la route qui longe la Méditerranée, il passa les Alpes par le mont Cenis pour devancer l'ennemi dans le Milanais. Ce dernier pays, dégarni de troupes, ne devait pas opposer de résistance sérieuse. Lannoy, n'ayant pu décider les habitants de Milan à prendre les armes, fut obligé d'évacuer la ville. François Sforza se retira à Crémone ; les Espagnols s'enfermèrent à Pavie, à Alexandrie et à Lodi. Bourbon courut en Allemagne pour y enrôler des lansquenets. Les Français marchèrent droit sur Milan, où la Trémouille entra sans coup férir avec une division de l'armée. Ils y furent accueillis avec la faveur ordinaire que les Italiens témoignaient aux vainqueurs [1]. François Ier réussit dans cette expédition comme dans celle qui avait inauguré son règne, par sa décision et la rapidité de ses mouvements. C'était une grande hardiesse qu'une guerre en-

[1] Sébastien Moreau, historien contemporain, cite ironiquement à ce sujet le proverbe italien : *Vive qui vinche!* (*Archives curieuses*, t. II.)

treprise en automne ; on s'exposait aux chances d'une prolongation de la campagne en hiver, après l'exemple des revers éprouvés par Bonnivet, et avec une armée où les auxiliaires étrangers étaient en grand nombre. Or, l'expérience des campagnes précédentes avait fait connaître le danger de se fier à de pareilles troupes. Mais le roi comptait sur sa présence, sur la supériorité numérique de ses soldats, sur les sentiments qui animaient sa gendarmerie, sur l'avantage d'attaquer un ennemi déjà battu et divisé. Il espérait par un facile succès réparer tous les désastres précédents, replacer la France au rang acquis par la bataille de Marignan, et perdu seulement par les fautes de Lautrec et de Bonnivet. Enfin il jugeait que reprendre l'offensive en Italie était le plus sûr moyen de dérouter les coalitions et de couper court aux entreprises des étrangers sur les frontières de la France.

Le premier mérite de François Ier, c'était la fougue, l'impétuosité ; il était en ce sens le digne chef des troupes françaises. D'ailleurs, au dire des envoyés vénitiens, il possédait encore d'autres qualités ; il avait le jugement sain et connaissait la guerre, même la guerre maritime. Déprécié par les uns, il est vanté par les autres. Cavalli va jusqu'à ne lui trouver qu'un seul défaut, celui de laisser l'exécution et le soin des détails à des seconds qui ne le valaient pas.

François Ier avait une autre raison de passer les Alpes sans délai. Il savait les Italiens lassés des contributions qu'ils payaient aux Impériaux, et prêts à abandonner une alliance onéreuse, presque une sujétion. Une victoire brillante, gagnée par les Français, devait les ramener. Car toute leur politique consistait à changer tour à tour de patronage ou de protectorat, et à favoriser la puissance étrangère qui leur apparaissait comme une libératrice, pour échapper à l'autre, à celle dont la prépondérance ou le joug se faisaient sentir trop durement.

Arrivé dans le Milanais, le roi avait le choix d'assiéger les places ou de les laisser derrière lui, et de poursuivre directement Pescaire, qui occupait Lodi et les ponts de l'Adda avec des forces inférieures. L'effet prouva que ce dernier parti eût été préférable, mais il était le moins sûr. François Ier aima mieux assiéger Pavie, dont la prise eût entraîné celle des autres places occupées par les Impériaux. Antonio de Leyva, un des meilleurs officiers d'Espagne, y était enfermé avec de vieilles bandes espagnoles et des lansquenets. La ville fut cernée le

22 octobre; les Français espérèrent la réduire en détournant le Tessin, qui coule au pied de ses murs : mais ils renoncèrent bientôt à des travaux trop considérables, et calculant que le siége leur coûterait beaucoup de temps, ils préparèrent un campement pour l'hiver, dans des conditions d'ailleurs favorables.

Le pape Clément VII mit à propos ce retard forcé pour négocier une trêve. La trêve fut agréée par Lannoy, qui consentait à laisser à la France tout ce qu'elle occupait dans le Milanais. Mais François Ier la refusa, pour ne pas refroidir les dispositions favorables que les Italiens commençaient à lui montrer. Il détacha même un corps d'armée qu'il envoya dans le royaume de Naples, sous les ordres de Jean Stuart, duc d'Albany. C'était, il est vrai, diminuer ses forces, mais il obligeait par là le Pape, sinon à se déclarer, du moins à livrer passage aux troupes françaises, ce que les Espagnols regardèrent comme un acte positif d'hostilité contre eux. Clément VII, en accordant le passage, signa un traité de neutralité avec François Ier pour Rome et Florence. Cet exemple fut imité par les Vénitiens. Même les petits princes italiens, qui prenaient tous du service dans les deux camps, conduisirent leurs soldats à l'armée française.

Les chefs des Impériaux étaient hors d'état de s'opposer à la marche du duc d'Albany. Ils ne s'attachèrent qu'à concentrer et à grossir leurs forces dans le Milanais, où devait se décider le sort de la guerre. Ils reçurent de nouveaux corps de lansquenets que Bourbon amena d'Allemagne. Les troubles de l'Empire, et l'agitation religieuse produite par Luther, favorisaient exceptionnellement les enrôlements d'aventuriers; car ce n'étaient plus seulement les goûts militaires, la cupidité ou la force des traditions germaniques, c'était encore le vent de la réforme qui poussait les Allemands à descendre en Italie. Les généraux de Charles-Quint se trouvèrent donc bientôt à la tête de troupes au moins égales par le nombre aux troupes françaises déjà réduites; mais ils étaient fort embarrassés de faire subsister leurs soldats, car ils ne recevaient point d'argent, et le pays était presque entièrement au pouvoir de l'ennemi. Ils furent obligés de les payer de leurs propres deniers. Bourbon et Pescaire engagèrent dans ce but tout ce qu'ils avaient, leurs joyaux et leur argenterie. Une victoire leur était nécessaire; autrement ces Espagnols, ces Allemands, ces Italiens

allaient se séparer, et la France :
lanais.

Dès le 25 janvier, Pescaire, le plus habile ou tout au moins le plus populaire de ces généraux, chercha les occasions d'engager une bataille, à laquelle les Français semblaient se refuser. En se jetant sur les détachements qui s'écartaient du corps principal de l'armée, il remporta quelques petits avantages qui augmentèrent la confiance des siens. Cependant les Français, établis dans une forte position au parc de Mirabel, refusaient toujours de combattre, et semblaient attendre le moment prochain où leurs ennemis, privés de ressources, seraient forcés de se débander. Le 24 février, Pescaire et Bourbon se décidèrent à tenter une entreprise hasardeuse. Ils essayèrent de se mettre en communication avec Pavie et de rafraîchir la garnison, espérant, s'ils n'y réussissaient pas, entraîner au moins François Ier à une bataille. Ils lancèrent donc leurs troupes avant le jour dans le parc même, quoiqu'il fallût traverser une petite plaine sous le canon des Français. C'était une sorte de défi. Il fut accepté, malgré l'avis des vieux généraux. Bonnivet soutint qu'on ne devait pas s'exposer à laisser renforcer la garnison de Pavie. La position paraissait si sûre et l'attaque de Pescaire si imprudente, qu'on jugea le moment venu de terminer la guerre par une action décisive. La bataille eut lieu.

L'artillerie française, commandée par Galiot de Genouillac, sire d'Acier, ancien compagnon de Charles VIII, tonna contre les Impériaux, qui voulaient forcer le passage, et leur tua beaucoup de monde. On voyait leurs rangs, décimés par le canon, flotter en désordre. La gendarmerie crut qu'ils allaient fuir et chargea, le roi en tête. Le malheur fut que cette charge eut lieu trop tôt, car le grand maître dut faire taire son artillerie pour ne pas tirer sur les siens. D'un autre côté, les gens d'armes français trouvèrent les gens d'armes ennemis entremêlés d'arquebusiers à cheval dont les balles, qui traversaient les armures, renversèrent à la fois les hommes et les chevaux. Mais rien n'était décidé, et l'on n'avait encore fait que compromettre ses avantages, lorsque les Suisses, qui formaient le premier et le plus considérable de nos trois corps d'infanterie, arrivés en face des Impériaux, jetèrent bas les armes. Le capitaine Diesbach, qui les commandait, fit tout ce qu'il put pour les entraîner, n'y réussit pas, et se précipita de désespoir dans la mêlée,

où il se fit tuer. Le second corps, celui des lansquenets, aborda résolûment l'infanterie impériale; il fut soutenu par le troisième, celui des fantassins français; mais trop faible pour une lutte devenue inégale, il fut détruit presque en entier. Alors le désordre se mit partout, la défaite devint une déroute, et une sortie d'Antonio de Leyva avec la garnison de Pavie acheva de décider du sort de la journée en dissipant l'arrière-garde française.

Les Français perdirent huit à neuf mille hommes, c'est-à-dire plus du tiers de leur armée. Il paraît que le roi s'était trompé sur le chiffre réel de ses troupes; il croyait les compagnies au complet, et elles ne l'étaient pas, par la faute des capitaines qui diminuaient le nombre effectif de leurs soldats, afin de bénéficier sur la paye qu'ils recevaient pour eux.

Quoi qu'il en soit, la Palice, la Trémouille, Lescun et bien d'autres champions des guerres italiennes, demeurèrent *couches au lit d'honneur* [1]. Bonnivet, témoin du désastre dont il était indirectement un des auteurs, ne voulut pas lui survivre; il chercha la mort et opposa, dit la relation espagnole, sa gorge aux épées de l'ennemi. Le roi de Navarre, Saint-Pol, Fleuranges, Montmorency, Brion, presque tous les capitaines qui ne furent pas tués, tombèrent aux mains des Impériaux. François I[er] vint clore cette fâcheuse liste; il avait combattu des derniers et avec un grand courage. Il fut blessé, jeté sous son cheval et en danger d'être frappé mortellement; enfin on le reconnut et on l'épargna, car un pareil captif valait à lui seul le gain d'une bataille. Il refusa de rendre son épée à Pompérant, gentilhomme du duc de Bourbon, et ne voulut la remettre qu'au vice-roi de Naples en personne. Lannoy vint la recevoir à genoux. Il le traita avec de grands honneurs.

Désirant toutefois s'assurer de sa personne, il l'envoya, sous la garde de Ferdinand Alarcon, un des officiers espagnols dans lesquels il avait le plus de confiance, au château de Pizzighettone, qui dut lui servir de prison.

Le soir même de la bataille, François I[er] écrivit à sa mère que « de toute chose ne lui étoit demeuré que l'honneur et la vie. » En effet, la Lombardie était perdue, irrévocablement cette fois, et l'armée détruite. Les soldats qui avaient échappé au désastre se hâtèrent de rentrer en France. Le duc d'Alençon ramena l'arrière-garde; on lui reprocha d'avoir pris la fuite

[1] Expression du Panégyrique de la Trémouille.

avant la j ivé
de chagrin. Trivulce, qui
ramena également. Au bout rs, il
Français en Italie que les s.

XVI. — La perte d'une armée, c'était au moins la seconde que nous coûtait le Milanais, et l'obligation de renoncer pour assez longtemps à une conquête à laquelle on se croyait engagé d'honneur, se trouvaient très-aggravées par la captivité du roi. Cette captivité devait inspirer aux ennemis d'immenses exigences, et les souvenirs qu'avait laissés autrefois celle du roi Jean étaient de fâcheux augure. Cependant la situation était moins grave qu'à cette dernière époque. La France était infiniment plus unie et plus compacte. Elle n'avait pas à redouter les mêmes troubles intérieurs. Elle savait par sa propre expérience qu'elle pouvait défier les invasions. Elle devait résister à toute proposition d'un démembrement, car elle était assez forte pour défendre son territoire. Même au lendemain de sa défaite, elle pouvait défier l'armée impériale, cette armée famélique qui s'était battue pour le butin et qui spéculait sur la rançon de ses prisonniers. Les généraux de Charles-Quint, envieux les uns des autres et profondément divisés, s'étaient condamnés à l'inaction. L'Empereur les laissa sans argent, après comme avant Pavie. Les Italiens craignirent que le joug impérial, auquel ils avaient essayé déjà de se soustraire, n'en devînt que plus pesant, et par un effet naturel de ce système de bascule qui les avait déjà conduits à se rapprocher de la France, ils penchèrent un peu plus de son côté, tout en essayant de ménager les vainqueurs. C'est là ce qui explique comment la duchesse d'Angoulême, régente, put dire aux envoyés vénitiens avec une certaine vérité, que si le roi son fils était prisonnier, la France demeurait libre.

La nouvelle fatale fut reçue à Paris le 7 mars. Le parlement manda aussitôt le gouverneur, le prévôt des marchands, les échevins et le lieutenant criminel, prit avec eux des mesures pour la sûreté publique, fit garder les portes et tendre des chaînes sur la rivière. Il donna six mois de gages pour les travaux des fortifications. On mit la ville en état de siége, comme on avait fait dix-huit mois plus tôt à l'approche des Anglais.

La régente, qui se trouvait à Lyon, envoya des commissaires dans toutes les grandes villes, et écrivit aux divers parlements

pour que les mêmes mesures fussent prises et l'ordre maintenu partout. Elle s'empressa de rassurer par ses lettres tous ceux qui pouvaient être effrayés.

Il n'y avait qu'un danger sérieux, celui d'une scission entre les princes. Louise de Savoie était peu aimée ; on prêcha dans plusieurs églises de Paris contre elle, et surtout contre le chancelier Duprat, son principal ministre, qui était extrêmement impopulaire. Les ennemis de Duprat s'entendirent pour offrir la lieutenance générale au duc de Vendôme, premier prince du sang ; ils lui promirent l'assistance de Paris et des autres bonnes villes. Du Bellay affirme que le complot fut l'œuvre de « gros personnages ». Il est difficile de savoir quelle était la force réelle de ceux qui faisaient de pareilles offres ; mais Vendôme eut le mérite de les refuser, « considérant, dit le vieil historien Belleforest, que pour cela on tireroit une suite dérogeante à l'autorité du roi, nommant régents, et les feroit-on redevables (responsables) à la volonté des communités et des villes. »

La fidélité du duc de Vendôme empêcha la formation d'un parti contre la régente ; l'ordre fut dès lors maintenu sans difficulté. On signala, il est vrai, quelques bandes de cavaliers et de soldats réformés, qui coururent la Champagne, aux cris de : Vive Bourbon ! ou de : Vive Bourgogne ! Une certaine agitation était inévitable [1]. Quatre ans de guerre, les augmentations d'impôts, divers abus administratifs, avaient jeté sur plusieurs points des semences de troubles ; mais il n'y eut de soulèvements nulle part, ce qui prouve combien Bourbon s'était fait illusion sur les vraies dispositions du pays. La tranquillité publique ne fut mise en péril que sur la frontière de l'Est, par une circonstance tout à fait étrangère à la France. On craignit que les révoltes de paysans qui venaient d'ensanglanter la Souabe et l'Alsace n'eussent un contre-coup dans le royaume ; car ces paysans, enrégimentés par quelques-uns des prédicateurs de la réforme, combattaient pour la suppression des dîmes et d'autres droits seigneuriaux. Ils envahirent l'Alsace et voulurent passer dans la Lorraine. Le duc de Guise, chargé du commandement de la Champagne et de la Bourgogne, les prévint, leur livra près de Saverne un combat sanglant où il

[1] Le *Journal du bourgeois de Paris* sous François Ier donne quelques détails sur l'agitation qui régnait depuis quatre ans, mais qui n'avait en réalité rien de sérieux.

les mit en déroute, et en fit un carnage qui lui valut de leur part le surnom de Grand Boucher.

Pendant ce temps, Louise de Savoie recueillit les débris de l'armée d'Italie; elle fit payer aux soldats ce qui leur était dû, et les ramena sous le drapeau. Le duc d'Albany, détaché pour la conquête du royaume de Naples, abandonna une entreprise devenue impossible, et revint en France sur les galères auxiliaires des Génois, que commandait le célèbre André Doria.

La régente, dit du Bellay, se montra « femme de vertu ». Elle fut à la hauteur des difficultés de sa tâche, déploya beaucoup d'énergie et sut répondre aux sentiments nationaux. La correspondance des ambassadeurs étrangers, qui lui rendent un témoignage unanimement favorable, ne laisse là-dessus aucun doute [1]. Quelques remontrances du parlement de Paris furent le seul acte d'opposition sérieuse qu'elle rencontra.

Ces remontrances ont le mérite de nous faire connaître les vœux et les griefs de la classe qui était alors la plus éclairée du pays. Le parlement sollicitait la poursuite de l'hérésie, qui tendait à se multiplier en France comme en Allemagne, et le rétablissement de la Pragmatique sanction. Il demandait des réformes administratives, surtout pour les finances et la justice. Il se plaignait des concussions des financiers, qui n'étaient pas poursuivis; tout le monde en France attribuait à cette cause les derniers revers de nos armées. Il proposait de nouvelles ordonnances somptuaires, équivalant à de nouveaux impôts, dans un double but de fiscalité et de morale publique. En ce qui concernait la justice, il protestait surtout contre le mal de la vénalité des offices, étendue démesurément par les derniers édits bursaux.

Duprat ayant mal accueilli ces remontrances, la lutte sourde qui durait depuis longtemps entre le parlement et le chancelier ne tarda pas à se changer en guerre ouverte. Pourtant cette guerre n'éclata qu'un peu plus tard, en 1527.

XVII. — François Ier avait dû partager d'abord l'inquiétude

[1] « A ce que je vois, ne fust son autorité et son sens, les choses de ce royaume ne se porteroient pour le présent si bien qu'elles font; car d'autant que mon petit entendement le peut comprendre, je n'ay jamais vu guère personne si bien parler et entendre les affaires d'Estat, ni aussi porter ses regrets avec si grande constance qu'elle fait. » Lettre de de Praet à l'Empereur, du 18 novembre 1525. Leglay, t. II.

générale sur l'effet que sa captivité produirait. Quand il eut appris que la France demeurait calme et que sa mère y était pleinement obéie, il écrivit aux grands et aux cours souveraines pour les remercier de leur loyauté. Il leur déclara que s'il avait mieux aimé à Pavie une captivité honorable qu'une fuite honteuse, prisonnier, il n'achèterait sa liberté par aucun sacrifice incompatible avec la dignité du royaume. Son langage était toujours ce qu'il avait été, fier, généreux, chevaleresque [1].

Il annonça aussi qu'il était entré en négociations avec l'Empereur au sujet de sa délivrance. Mais au début, les exigences de ce dernier furent excessives. Charles-Quint demanda tout ce qui avait appartenu à Charles le Téméraire, dont il était l'héritier; il revendiqua la Bourgogne avec les différentes seigneuries annexes, les comtés de Vermandois et de Boulogne jusqu'à la Somme, et l'abandon de toute suzeraineté de la couronne de France sur le comté de Flandre. Comme Empereur, il exigea une renonciation absolue au duché de Milan, plus l'abandon de la Provence et du Dauphiné qui reconstitueraient le royaume d'Arles et seraient donnés au connétable de Bourbon; enfin, comme roi d'Espagne, il voulut l'annulation de la pension que la France avait conservée sur le royaume de Naples. Il demanda encore que la Normandie, la Guyenne et la Gascogne fussent cédées au roi d'Angleterre. Telles furent ses premières propositions, trop exorbitantes, il est vrai, pour être sérieuses. François I[er] ne voulut pas les débattre et répondit : « Plutôt mourir que ce faire. »

La seule concession à laquelle il fût résolu était l'abandon de l'Italie. Mais pour amener Charles-Quint à se relâcher de prétentions inadmissibles, il fallait d'abord lui montrer que la France avait encore des alliances. Louise de Savoie mit à profit les dispo-

[1] « Entre tant d'infélicités n'ay reçeu nul plus grand plaisir que savoir l'obéissance que portez à Madame, en vous montrant bien être vrais loyaux sujets et bons François, la vous recommandant toujours et mes petits enfants qui sont les vôtres, et la chose publique, vous asseurant qu'en continuant en la diligence et démonstration qu'avez fait jusqu'ici, donnerés plus grande envie à nos ennemys de me délivrer que de vous faire la guerre. L'Empereur m'a ouvert quelque parti pour ma délivrance, et ai espérance qu'il sera raisonnable, et que les choses bientôt sortiront leur effet; et soyés sûrs que comme pour mon honneur et celui de ma nation, j'ai plutôt élu l'honnête prison que l'honteuse fuite, ne sera jamais dit que si je n'ai été si heureux de faire bien à mon royaume, que pour envie d'être délivré je y face mal, se estimant bien heureux pour la liberté de son pays toute sa vie demeurer en prison.

sitions des États italiens et celles de l'Angleterre, favorables au moins au maintien de l'équilibre. Dès le mois de mars 1525, Rome et Venise, également inquiètes des progrès de la puissance impériale, avaient envoyé des négociateurs auprès de Henri VIII et préparé une médiation [1].

Les Italiens étaient très-effrayés et irrités de la licence des soldats impériaux. Ces soldats se payaient eux-mêmes, frappaient de contributions non-seulement la Lombardie, mais les provinces environnantes, vénitiennes, pontificales ou autres, et commettaient des déprédations de tout genre. Antonio de Leyva avait eu beaucoup de peine à empêcher que Pavie ne fût pillée par sa garnison. Lannoy profita de cet effroi pour obtenir du Pape un traité de subsides. Ainsi l'Italie était obligée de payer sa propre servitude.

Lannoy écrivait lettres sur lettres à Charles-Quint pour lui répéter que sans envoi d'argent immédiat il ne pouvait ni contenir ni garder ses troupes. Charles-Quint se voyait hors d'état de lui en envoyer, et commençait à douter de ses forces, qu'il sentait inférieures à son ambition. Il tirait peu de chose de l'Espagne; il n'était en Allemagne que le chef d'une république; l'Italie se montrait hostile à ses projets, et l'Angleterre lasse du concours qu'elle lui prêtait. Il poursuivait cependant un nouveau projet d'invasion en France, espérant tirer par là un meilleur profit de sa victoire, et imposer aux Français un traité qui lui fût plus avantageux.

Lannoy ne craignait pas seulement la ruine de son armée, il redoutait aussi un complot qui lui eût enlevé le prisonnier de Pizzighettone; car les Impériaux, chefs et soldats, le regardaient comme leur propriété [2]. Il proposa à François Ier de le conduire en Espagne, ce qui lui permettrait de conférer directement avec Charles-Quint. C'était, à l'entendre, la manière la plus sûre de négocier, la seule même qui pût les amener à un rapprochement dont ils étaient pour lors très-éloignés. François Ier, pensant que l'Empereur n'oserait dans une conférence lui renouveler des propositions aussi humiliantes que celles qu'il lui avait adressées déjà, souscrivit avec empressement à l'offre du vice-roi. On le conduisit à Gênes, sous prétexte de l'embar-

[1] Venise envoya des ambassadeurs à Henri VIII le 6 mars, et Clément VII le 16.

[2] Voir surtout la lettre de Lannoy à Charles-Quint du 20 avril 1525. Leglay, t. II.

quer pour une forteresse du royaume de Naples. Pendant ce temps, Montmorency forma le projet de se servir des galères françaises de Marseille pour l'enlever. François Ier en reçut avis; mais Lannoy exigea que les galères fussent conduites à Porto-Venere et livrées à des équipages espagnols. François Ier fut alors transféré en Espagne; il arriva le 15 juin au port de Roses en Catalogne.

Bourbon, Pescaire et les Impériaux ne purent apprendre ce qu'ils appelèrent la trahison du vice-roi de Naples sans éclater en reproches contre lui. Bourbon écrivit à l'Empereur pour lui témoigner son irritation et celle de ses soldats, doublement privés du fruit de leurs victoires.

XVIII. — Charles-Quint était demeuré étranger à cette espèce de complot; mais il ne put cacher la joie qu'il éprouva de se voir encore mieux maître de son rival. Il hésita d'abord sur la conduite qu'il tiendrait. Quelques-uns de ses conseillers pensèrent qu'il devait se montrer généreux et chercher à s'attacher François Ier par la reconnaissance. D'autres, les politiques, tels que Gattinara, son chevalier, ou de Praet, son ambassadeur près de la duchesse d'Angoulême, furent d'avis qu'il devait tirer tout le parti possible d'une aussi rare fortune. Il y était assez porté de lui-même. Cependant il tergiversait, soit pour ménager l'opinion publique, soit plutôt par l'incertitude où il était encore de savoir s'il pourrait ou non continuer la guerre.

Les lettres des Pays-Bas et du Milanais ne tardèrent pas à lui ôter à cet égard ses dernières illusions. Marguerite déclarait que la Belgique, envahie par les troubles de religion, n'était plus en état de rien payer. Il prit alors le parti de signer pour les Pays-Bas, le 14 juillet, une trêve de six mois. Le 11 août il en signa une seconde pour ses autres frontières. Il donna l'ordre à Lannoy de licencier une partie de l'armée du Milanais. Enfin, dans les derniers jours du mois d'août, il tira François Ier de Xativa, dans le royaume de Valence, où il l'avait retenu jusque-là malgré ses pressantes sollicitations, et il le fit conduire au château de Madrid, sans adoucir toutefois sa captivité. Le prisonnier fut traité à Madrid plus durement qu'il ne l'avait été en Italie.

Pendant ce temps, Rome et Venise, ayant également à se plaindre de l'armée impériale et des procédés de Lannoy à leur égard, se decidèrent à conclure une alliance offensive et défen-

sive pour la liberté de la Péninsule. Elles sollicitèrent la France d'y entrer, à la seule condition de reconnaître le gouvernement de François Sforza dans le Milanais. Louise de Savoie n'eut aucune peine à y consentir; car il valait mieux, dès qu'on était décidé à renoncer au Milanais, le voir dans les mains de Sforza que dans celles de l'Empereur. Les Italiens craignaient avec raison que Charles-Quint, différant depuis trois ans sous divers prétextes de donner à l'héritier de cette maison l'investiture impériale, ne voulût réunir Milan à l'Empire, afin de tenir par sa possession et par celle de Naples, au nord et au midi, la Péninsule serrée entre deux grandes positions militaires et deux armées.

La régente, après s'être assurée des États italiens par ce sacrifice d'ailleurs inévitable, unit ses efforts aux leurs pour gagner la cour de Londres. Henri VIII était las d'une alliance qui depuis trois ans lui coûtait beaucoup, sans qu'il en tirât aucun profit. Il reprochait à Charles-Quint de l'avoir abusé par de vaines promesses; il était très-désillusionné sur les forces d'un prince que les victoires mêmes épuisaient, et qui se montrait hors d'état d'en poursuivre les avantages. Ces sentiments étaient partagés par le pays entier et par le parlement, qui se refusait à voter de nouveaux subsides. Enfin Wolsey, déçu deux fois dans ses espérances d'arriver à la tiare par l'influence de la diplomatie impériale, avait appris à ne faire fonds à cet égard ni sur la sincérité de Charles-Quint ni sur sa puissance, qu'il s'était d'abord exagérée. Tels étaient les sentiments de l'Angleterre, lorsque Louise de Savoie, apprenant que Henri VIII réclamait à l'Empereur deux millions d'écus d'or, et que l'Empereur refusait de les payer, les offrit au nom de la France, comme prix d'un traité. Henri VIII les accepta, et signa le 30 août, à Moore, une alliance offensive et défensive avec la régente.

Cette revanche diplomatique de la France ne devait pas disposer Charles-Quint à adoucir la captivité de son prisonnier. François Ier avait d'abord été soutenu par la pensée de sauvegarder l'honneur et la dignité de sa couronne, et par des sentiments religieux que le malheur avait développés ou suscités en lui; aussi avait-il jusque-là supporté sa situation avec courage; mais après sa translation au sombre château de Madrid, le courage l'abandonna. Il ne pouvait surtout se consoler d'être éloigné de sa mère et de sa sœur, avec lesquelles il disait former

une indissoluble *trinité*. La duchesse d'Angoulême et Marguerite de Valois, alors veuve du duc d'Alençon, partageaient tous ses sentiments, ses regrets et ses espérances. Jamais accord plus parfait ne s'était rencontré entre les membres d'une même famille. La reine Claude, morte l'année précédente, n'avait eu qu'une faible part à l'affection de son mari, concentrée presque entièrement sur d'autres objets. Dans le langage poétique de Louise et de Marguerite, les trois personnages *n'étaient qu'un cœur*. Les lettres, les vers mêmes que François Ier écrivait et recevait, expriment d'une manière aussi vive qu'originale cette communauté de sentiments, mêlée à de nobles et patriotiques pensées.

Sa santé s'altéra. Il tomba peu à peu dans un état d'abattement qu'on attribua aux rigueurs de sa prison et au chagrin de n'avoir pas obtenu de Charles-Quint l'entrevue qu'il avait espérée en venant en Espagne. Sa maladie, ayant pris un caractère inquiétant, alarma la cour de Madrid. S'il succombait, elle perdait le fruit de la victoire de Pavie. Charles-Quint résolut enfin d'entamer les négociations qu'il avait différées jusque-là; ses ministres ouvrirent des conférences à Tolède avec les plénipotentiaires français, qui étaient l'archevêque d'Embrun, Jean de Selve, président au parlement de Paris, et Philippe de Brion Chabot. Il accorda lui-même à son prisonnier, le 28 septembre, l'entrevue si ardemment sollicitée. La duchesse d'Alençon avait obtenu dès le mois d'août un sauf-conduit pour venir en Espagne visiter son frère. Marot, valet de chambre et poëte en titre de Marguerite, a dit d'elle qu'elle avait « corps féminin, cœur d'homme et tête d'ange ». Elle fut en effet l'ange des Valois. Sa correspondance, retrouvée et publiée de nos jours, intéresse à tous les titres. Marguerite, douée d'une imagination vive et romanesque, aimait à s'entourer d'hommes de lettres et de beaux esprits qui lui composaient une cour. Pour charmer l'ennui de ses longs voyages, particulièrement de celui qu'elle fit de Lyon à Madrid, elle écrivait chemin faisant dans sa litière des vers et des contes moraux, mêlés d'hymnes d'amour en l'honneur de son frère.

Arrivée en Espagne, elle réveilla l'énergie de François et contribua par ses soins à lui rendre la santé. Elle chercha en même temps à agir sur l'Empereur; mais elle trouva Charles-Quint et ses conseillers d'une inflexible raideur. « Si j'avois affaire à gens de bien, écrivait-elle à sa mère, qui entendissent

que c'est que d'honneur, je ne me soucierois; mais c'est le contraire. » « Croyez, disait-elle particulièrement de Gattinara, qu'il y a ici un chancelier qui est d'étrange sorte [1]. »

Le reste de la cour et de la nation témoignait cependant une vive sympathie pour elle et pour le royal prisonnier. François I[er] avait des qualités propres à plaire aux Espagnols. Un complot fut, dit-on, tramé pour sa délivrance. L'Empereur se crut obligé de défendre à plusieurs grands d'Espagne de rendre visite à Marguerite.

On peut noter deux périodes dans les négociations, l'une pendant laquelle un résultat parut possible et fut espéré, l'autre pendant laquelle cette espérance fut perdue.

Les plénipotentiaires négociaient à Madrid avec Gattinara et les ministres de Charles-Quint. Ceux-ci avaient compris la nécessité de restreindre leurs premières exigences; mais ils réclamaient encore comme conditions, dont ils étaient très-décidés à ne pas se départir, la cession de la Bourgogne avec ses appartenances, celle de tous les droits de la France sur l'Italie, celle du ressort de Flandre et des droits litigieux sur la frontière du Nord, l'abandon par François I[er] de tous ses alliés, et la restitution du connétable de Bourbon et des bannis dans leurs biens.

Les Français acceptaient ces dernières conditions sauf quelques réserves, mais rejetaient la première de la manière la plus absolue. Ils se refusaient à céder la Bourgogne. Ils considéraient un tel abandon comme un démembrement du royaume, démembrement injurieux, qu'ils déclaraient d'ailleurs ne pouvoir se faire que du consentement des pairs et de celui de la nation.

Charles-Quint avait promis sa sœur Éléonor, veuve du roi de Portugal, au connétable. Éléonor montrait une aversion marquée pour un homme que les seigneurs espagnols aussi bien que ceux de France regardaient comme un traître. Marguerite sut lui persuader d'épouser son frère. On pensait que cette alliance rendrait l'Empereur plus traitable. François I[er] demanda que les prétentions impériales sur la Bourgogne fussent la dot de la princesse.

Charles-Quint accepta la pensée de ce mariage, mais ne voulut pas que ce fût pour le roi de France un moyen de lui arracher quelques concessions déguisées. Il demeura inébranlable dans ses exigences, refusa d'écouter aucune représentation, et n'omit rien de ce qui pouvait blesser François I[er] et

[1] Dans une lettre à Montmorency.

Marguerite. Non content de faire le plus brillant accueil au duc de Bourbon qui vint à Madrid, il parla de l'envoyer en France avec de pleins pouvoirs pour négocier en son nom. Les Espagnols furent loin de s'associer, sinon à la politique de leur roi, du moins aux sentiments qu'il manifesta en faveur du connétable. Le marquis de Villena, ayant reçu l'ordre de le loger, répondit qu'il obéirait, mais qu'il brûlerait ensuite sa maison pour avoir servi à loger un traître.

Le dénoûment des négociations devenant de jour en jour plus problématique, elles furent à peu près abandonnées.

Charles-Quint reçut alors de sinistres conseils, car sa faveur semblait acquise aux projets les moins conciliants. De Praet, son ambassadeur près de la duchesse d'Angoulême, fut d'avis que l'on gardât François Ier en prison d'une manière indéfinie, rien n'étant plus propre que la captivité de ce prince à troubler la France. Voici comment il jugeait les sentiments que le roi inspirait au pays. « Le peuple de France, écrivait-il, a une si merveilleuse affection au seigneur roi, à ouïr parler chacun, que si la rançon dudit roy fût convertie en argent comptant, que l'on ne la sçauroit faire si excessive que tôt elle ne feust preste; et d'autant plus est cruelle ladite amour envers lui, depuis qu'il a été sceu comment il s'est porté honnêtement et en homme de cœur à sa prise [1]. »

François Ier, désespérant d'obtenir des conditions acceptables, résolut, d'après le conseil de sa sœur, d'abdiquer. Il signa des lettres patentes pour faire couronner roi de France l'aîné de ses fils, le dauphin François. Il y disait avoir espéré vainement en l'*humanité* et l'*honnêteté* de l'Empereur. Voyant enfin qu'il ne pouvait sortir de prison par *honnête composition*, il abandonnait la couronne à son fils, sauf à la reprendre s'il était un jour délivré. La duchesse d'Angoulême devait conserver la régence tout le temps que durerait la minorité du jeune prince.

L'acte d'abdication, signé au mois de novembre, fut porté en France par Marguerite, et une copie en fut transmise à Charles-Quint. La duchesse d'Alençon faillit être arrêtée avant de quitter l'Espagne, pour avoir laissé expirer les délais de son sauf-conduit; heureusement elle fut avertie à temps. Partout sur son passage depuis les Pyrénées jusqu'à Lyon, elle recueillit

[1] Lettre de de Praet à l'Empereur, des 13 et 15 octobre 1525.

le témoignage des sentiments po[
et pour le roi.

Peut-être François et Marguerite avaient-ils pensé que cette abdication rendrait leur ennemi plus traitable. Dès que le prisonnier n'était plus le roi de France, Charles-Quint n'avait plus entre les mains qu'un gage très-diminué.

François soupirait d'ailleurs après sa délivrance. Sa fierté commençait parfois à se démentir. La vie, ou plutôt la prison, lui était à charge. Après le départ de sa sœur, il se montra beaucoup plus avide de la liberté.

L'abdication, qui d'abord ne parut pas émouvoir l'Empereur, fut regardée en France comme une sorte d'acte de désespoir, nullement comme un remède à la situation. On lui reprocha de laisser le pays exposé à de grands dangers. La duchesse d'Angoulême était d'une santé affaiblie, et déjà atteinte du mal auquel elle devait succomber. Le Dauphin François n'avait que huit ans. Une minorité prolongée était un présage de troubles; le connétable avait encore des adhérents, et son exemple pouvait trouver des imitateurs; une agitation religieuse, analogue à celle de l'Allemagne, n'était pas moins à craindre. Le traité signé avec Henri VIII paraissait très-onéreux; les grandes villes refusaient de garantir les sommes promises. Enfin on sentait que la guerre recommencerait un jour, et l'on y croyait la présence du roi tout à fait nécessaire.

Louise de Savoie n'était pas la moins alarmée; elle redoutait le retour des difficultés qu'elle avait conjurées; elle voyait déjà commencer une lutte entre le parlement et Duprat, son chancelier. Elle finit par faiblir, et sollicita son fils de trouver quelque arrangement « pour cette Bourgogne ».

François se résigna pour ces raisons à signer le 14 janvier 1526 le traité de Madrid. Il cédait la Bourgogne avec ses annexes, le Charolais, les seigneuries de Noyers, de Château-Chinon et d'Auxonne. Il renonçait à tous droits de suzeraineté sur les villes et châtellenies de Flandre, à ses droits et prétentions sur l'Italie. Il abandonnait la cause de Henri d'Albret et la Navarre. Il épousait Éléonor, sœur de l'Empereur, rétablissait dans leurs biens le duc de Bourbon et les bannis; enfin il promettait à Charles-Quint son appui pour le faire couronner à Rome et pour combattre les Turcs. Charles-Quint renonçait de son côté aux prétentions de la maison de Bourgogne sur les villes de la Somme.

Moyennant ces concessions, le roi devait recouvrer sa liberté. Ses deux fils aînés ou douze des principaux seigneurs de France devaient être remis en otage à sa place entre les mains de l'Empereur. François I[er] aima mieux livrer ses fils qui étaient enfants et ne pouvaient encore servir le pays. Le 21 février, il quitta Madrid, et le 13 mars il fut échangé contre eux à la frontière, sur la Bidassoa. Il ne cachait pas sa joie d'être libre. On raconte qu'après avoir passé la Bidassoa, il monta lestement sur un cheval turc qu'on lui présenta et s'écria : « Enfin je suis roi! »

En signant le traité de Madrid, il était bien résolu de ne pas exécuter la clause relative à la Bourgogne. Il croyait et il avait toujours déclaré qu'il ne pouvait disposer de cette province sans elle et sans la France. Déjà pendant son séjour en Italie il avait protesté contre toutes conditions déshonorantes qui pourraient lui être extorquées par force, et il l'avait fait en présence de Lannoy, de Pescaire, d'Antonio de Leyva, d'Alarcon et autres, « qui étoient, disait-il, chevaliers d'honneur et qui pouvoient l'affirmer. » Pareille protestation fut renouvelée en Espagne le 16 août 1525, et Charles-Quint en eut connaissance. Enfin, la veille même du traité, François I[er] fit rédiger dans sa prison une dernière protestation plus explicite encore, en présence de Montmorency et d'autres témoins.

Il dit plus tard en propres termes, et ces termes sont répétés par du Bellay, « que tous les engagements pris par lui étoient nuls, parce qu'il étoit prisonnier gardé et non sur sa foy [1]. »

Charles-Quint était averti; il connaissait les sentiments de son prisonnier, qui étaient conformes à ceux de la chevalerie du temps; il avait reçu ses protestations. Il ne pouvait ignorer les dispositions de la France. Aussi quelques-uns de ses conseillers, Gattinara entre autres, firent-ils une vive opposition au traité; le vieux chancelier refusa d'y apposer son sceau. Mais Charles-Quint se décida par d'autres raisons. Il n'était pas en mesure de soutenir ses prétentions par une nouvelle guerre, il ne pouvait solder ses armées; l'abdication de François avait déjà diminué la valeur du prisonnier, et sa mort eût entièrement libéré la France; enfin, à la place du roi, il gardait entre les mains ses deux fils, dont l'un était héritier présomptif de la couronne. Ainsi, même en réservant la question de la Bourgogne, il trouvait au traité de Madrid d'assez grands avantages

[1] Voir le manifeste de 1528.

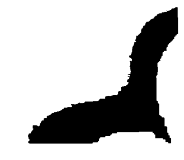
pour qu'il crût devoir répondre par la délivrance de son rival aux murmures de l'Europe, qui accusait sa rigueur et son inhumanité. Les Espagnols eux-mêmes s'associaient à ces murmures.

Lannoy avait accompagné François Ier rentrant dans son royaume. Il insista pour l'exécution du traité, c'est-à-dire pour que la Bourgogne fût remise à l'Empereur. François différa de répondre; pressé cependant par des instances de plus en plus vives, il offrit de payer deux millions d'écus d'or à titre de rachat. Il déclara enfin qu'il était forcé de consulter le pays. Le traité avait besoin, suivant lui, d'être accepté par les représentants de la France. Il se plaignait aussi que Charles-Quint l'eût fait imprimer et publier en Flandre avant l'échange des ratifications.

Au mois de mai il réunit à Cognac une assemblée de princes, de seigneurs et d'évêques, et voulut prendre leur avis. Les députés de la Bourgogne y comparurent et déclarèrent que leur province, parfaitement décidée à rester française, protesterait par les armes contre un démembrement. L'assemblée soutint que le roi n'avait pu aliéner valablement de sa seule autorité une province de son royaume, et qu'en conséquence l'article du traité était nul. Cette résolution fut exprimée en présence de Lannoy, qui dut faire connaître à Charles-Quint l'obstacle invincible contre lequel il se heurtait. Charles se contenta de répondre que puisqu'il en était ainsi, François Ier n'avait qu'à venir se remettre en prison.

Les écrivains et les historiens espagnols ont accusé la mauvaise foi du roi de France. Il y a beaucoup à rabattre de ces accusations. Charles-Quint savait que l'article relatif à la Bourgogne ne serait pas validé. Il avait tout prévu, et quand il refusa d'accepter l'indemnité qui lui était offerte, ce ne fut pas seulement la France qui déclara François Ier délié de ses engagements, le roi d'Angleterre et le Pape furent du même avis; Clément VII l'en délia également.

XIX. — Clément VII avait été salué à son avénement comme un pape italien. Cousin de Léon X, sous le règne duquel il avait été un des principaux ministres de la cour de Rome, il semblait destiné à rendre à cette cour l'espèce d'indépendance qu'elle avait perdue sous Adrien VI, étranger à la Péninsule et sujet de Charles-Quint. Pour Rome, pour l'Italie, il était un souverain national. Il se concilia le sacré collége, que son pré-



décesseur s'était aliéné en grande partie; il était juste, droit, de mœurs sévères; il ne souffrit pas les abus trop souvent tolérés par ses devanciers [1]. Il montra pour la protection des lettres et des arts le goût éclairé d'un Médicis, sans tomber pourtant dans le faste et les profusions qui avaient été l'une des plus grandes fautes de Léon X. Les relations contemporaines lui sont généralement favorables. Vettori ne lui trouvait aucun défaut, et disait que depuis deux siècles il n'y avait pas eu d'homme plus parfait élevé sur le trône de saint Pierre.

Simple cardinal, il avait favorisé la politique de Charles-Quint; mais depuis son pontificat il avait eu à se plaindre en différentes circonstances des dispositions peu conciliantes de l'Empereur. Il l'accusait d'ailleurs de favoriser sous main le luthéranisme pour s'en faire une arme contre Rome [2]. Il n'aimait pas non plus les Espagnols, qui devenaient de plus en plus arrogants et antipathiques à l'Italie. Les Italiens, habitués à se croire le premier peuple du monde, regardaient les Espagnols comme très-inférieurs à eux-mêmes pour le degré de civilisation et de culture intellectuelle; ils ne voulaient plus voir que les vices de leur caractère national, un orgueil excessif, un intraitable esprit de domination, une avidité extrême, à la satisfaction de laquelle la cruauté ne coûtait rien.

Pendant l'année 1525 Clément VII sonda les Suisses, l'Angleterre, et prépara sourdement une ligue des États italiens avec la France. Tous ces États avaient à se plaindre des contributions que levaient sur eux, malgré les traités, les chefs de l'armée impériale. Ils craignaient aussi que Charles-Quint, en différant de donner l'investiture à François Sforza, ne voulût réserver la Lombardie à son propre frère Ferdinand, ce qui eût livré tout à fait la Péninsule à l'omnipotence autrichienne. L'Empereur, désirant calmer ces craintes, se décida enfin au mois d'août 1525 à donner cette investiture; mais il y mit pour condition que François Sforza payerait de nouveau cinquante mille ducats aux troupes impériales. Cette concession rassura imparfaitement les Italiens. Le duc de Milan était valétudinaire et sans enfants. On y vit un simple ajournement, non un abandon des projets ambitieux de la maison d'Autriche. Le duc fut très-mécontent de son côté, car il se voyait obligé de fouler ses

[1] Relazione di Foscari, 1526 : « È uomo di Dio. »
[2] *Idem.*

sujets pour le compte d'une puissance qui lui vendait chèrement son appui.

Le grand conspirateur Morone, son chancelier, imagina de gagner le marquis de Pescaire, qui était d'origine espagnole, mais né en Italie, possesseur de riches domaines dans le royaume de Naples et mari de la célèbre Vittoria Colonna, protectrice de Michel-Ange. Pescaire, le plus brillant des généraux de Charles-Quint, s'était couvert de gloire dans les deux dernières campagnes : les Italiens mettaient leur vanité à le regarder comme un des leurs; on savait qu'il trouvait ses services mal récompensés et qu'il accusait l'Empereur d'ingratitude. On lui offrit la succession de François Sforza dans le duché de Milan, ou la couronne de Naples, s'il se faisait le chef de la révolution italienne. Sa trahison eût paru plus naturelle que celle du connétable de Bourbon, et la perspective offerte à son ambition était beaucoup plus brillante. Peut-être hésita-t-il entre sa fidélité à l'Espagne et ses sentiments pour l'Italie. Du moins Morone et les autres auteurs de la proposition prirent son silence pour un acquiescement et crurent pouvoir espérer en lui [1].

Pourtant son hésitation fut courte. Il fit arrêter Morone, dans une entrevue qu'il eut avec lui le 14 octobre, et il déclara François Sforza rebelle pour avoir conspiré contre l'Empereur son suzerain. Il obligea les Milanais à prêter directement serment de fidélité à Charles-Quint, et il entreprit le siége de la citadelle où le duc s'était retiré. Mais ce fut le dernier acte de sa vie. Miné par une fièvre lente, il mourut le 30 novembre à l'âge de trente-six ans. Les Italiens se déchaînèrent contre sa mémoire. Les odieuses couleurs sous lesquelles ils le peignent à peu près unanimement prouvent le ressentiment qu'ils éprouvèrent d'avoir été trompés par lui dans leurs espérances. Sa mort, arrivée pendant l'absence de Lannoy et de Bourbon, parut un soulagement pour la Péninsule, dont les différents États, ne pouvant plus cacher leur politique, commencèrent à jeter le masque. Venise déclara qu'elle ne traiterait avec l'Empereur qu'après que les Impériaux auraient évacué la Lombardie.

Aussi après la rentrée de François Ier coururent-ils au-devant de l'alliance française. Ils signèrent avec lui, le 22 mai 1526, le traité de Cognac, qui assurait le Milanais aux Sforza. Fran-

[1] Guichardin, les négociateurs du temps, et Contarini, auteur de la première relation vénitienne, déclarent tous que Pescaire ne laissa pas deviner sa pensée.



çois Ier ne gardait que le comté d'Asti et la suzeraineté de Gênes. Charles-Quint, dont les lieutenants, Antonio de Leyva et le marquis du Guast, neveu de Pescaire, assiégeaient toujours le château de Milan, fut invité à accepter les conditions de la ligue italienne; en cas de refus de sa part, les confédérés devaient s'armer pour chasser les Impériaux de la Lombardie et envahir le royaume de Naples, qui serait donné à un prince italien. Les Français s'engageaient à fournir à leurs alliés une force de trente mille hommes.

Machiavel, dont l'opinion a d'autant plus de poids qu'elle était certainement celle de beaucoup de ses compatriotes, ne croyait pas à une alliance durable des Français et des Italiens. Il ne croyait pas que les Français entreprissent sérieusement de défendre l'indépendance de la Péninsule, ou même se bornassent à en vouloir chasser les Espagnols. Mais il partageait la haine générale de ses compatriotes contre les Impériaux, et nul ne l'a exprimée avec plus de violence. « *Liberate,* écrivait-il, *diuturna cura Italiam, exstirpate has immanes belluas, quæ hominis, præter faciem et vocem, nihil habent.* » Vettori approuvait la résolution hardie du Pape, quoi qu'il pût en arriver. Les Italiens patriotes, las de voir leur patrie ravagée par les guerres dont elle ne profitait pas, estimaient le moment venu de tenter un suprême et vigoureux effort pour leur délivrance.

Milan se souleva donc à l'instigation de Clément VII, qui fit marcher pour la soutenir une armée moitié romaine et moitié vénitienne. « Cette fois, dit Giberto, l'un des conseillers du Pape, il ne s'agit pas d'une petite vengeance, d'un point d'honneur, d'une seule ville; cette guerre décidera de la délivrance ou de l'esclavage de l'Italie. » On se flattait de réussir même sans le secours de la France, secours sur lequel on ne comptait qu'à demi. « La gloire, disait le même Giberto, en sera à nous seuls; les fruits en seront d'autant plus doux [1]. »

Les Italiens agirent les premiers et sans attendre. D'affreux excès commis par l'armée espagnole à Milan, dont les habitants étaient pillés, rançonnés et torturés sans merci, justifièrent cette prise d'armes (juin 1526). On voulait aussi délivrer François Sforza, qui, assiégé depuis huit mois dans le château, allait être réduit à capituler faute de vivres. Le duc d'Urbin, commandant l'armée vénitienne et pontificale, occupa Lodi; mais peu confiant dans la valeur de l'infanterie italienne, il résolut

[1] Relation de Foscari, en 1526.

d'attendre la division française que devait amener le marquis de Saluces, et un corps de Suisses levé également par la France. Il était d'ailleurs élève de Prosper Colonne, c'est-à-dire tacticien avant tout. Il s'établit solidement à Lodi, et se contenta de couper les vivres aux Impériaux, qu'il savait à bout de ressources. Un instant il marcha sur Milan, mais il se ravisa aussitôt et se retira, contrairement à l'avis de Guichardin, qui commandait sous ses ordres la division pontificale, et qui lui a appliqué le mot de César en le parodiant : *Veni, vidi, fugi*. Comme il avait eu anciennement des démêlés avec Léon X, on ne manqua pas de l'accuser de trahir, en haine des Médicis.

Pendant ce temps, Bourbon, à qui l'Empereur avait promis l'investiture de Milan et donné le commandement supérieur de l'armée de Lombardie, débarqua d'Espagne à Gênes avec quelque argent, courut à Milan, qu'il frappa encore d'une énorme contribution, et réduisit le château à capituler (24 juillet). François Sforza était resté jusque-là étranger à la ligue italienne; il promit de se retirer à Côme; mais les Impériaux ayant violé quelques articles de la capitulation, il se déclara dégagé de sa parole et gagna le camp des confédérés.

Le peu de succès de ces derniers tenait plus encore aux défiances du Pape et à la réserve calculée des Français, qu'aux lenteurs du duc d'Urbin. Clément VII, d'un caractère indécis et flottant, froid et sans relations intimes avec ses alliés, manquait des qualités nécessaires pour diriger une coalition. Il avait eu l'énergie de commencer la guerre et n'avait pas celle qu'il fallait pour la poursuivre avec vigueur. Quant à la France, son but en soutenant les Italiens était d'amener l'Empereur à se désister de ses prétentions sur la Bourgogne. Elle ne cessait de négocier avec Madrid, et pressait d'autant moins ses armements qu'elle éprouvait une grande gêne financière. Elle ne trouvait plus de marchands, c'est-à-dire de banquiers, pour faire un emprunt. Ces délais donnèrent à Charles-Quint le temps d'envoyer de nouvelles troupes en Italie, et ce fut seulement après l'arrivée de Bourbon à Milan que François I[er], cédant aux sollicitations urgentes de Rome, mit les siennes en campagne. Dix mille hommes de troupes françaises furent placés sous les ordres du marquis de Saluces, qui dut rallier un nombre de Suisses à peu près égal. En même temps les galères commandées par André Doria et Pierre Navarre reçurent l'ordre de partir pour Gênes et d'y relever le drapeau français. Dès que

le marquis de Saluces et le duc d'Urbin eurent opéré leur jonction, ils s'emparèrent de Crémone.

XX. — Rome fut alors victime d'un singulier complot. Le cardinal Pompée Colonne était avec sa puissante famille très-attaché à l'Empereur, par conséquent très-hostile à Clément VII, surtout depuis que ce dernier s'était étroitement lié à la France. Au mois d'août 1526, le Pape et le cardinal parurent réconciliés; le Pape, dont les meilleures troupes étaient dans le Milanais, n'en garda qu'un nombre insignifiant à Rome et aux environs. Le 20 septembre, une bande de trois mille hommes et quelques chevaux, conduite par les Colonne, surprit la ville et s'en rendit maîtresse, d'intelligence avec l'ambassadeur espagnol Hugues de Moncade. Elle ne trouva presque point de résistance, et Clément VII dut s'enfermer au château Saint-Ange.

L'idée de réunir un concile était très-répandue. Les Allemands le demandaient, et Charles-Quint ne manquait pas de conseillers qui l'engageaient à le convoquer pour lui déférer la conduite du Pape, son ennemi. On prétend que le cardinal Pompée Colonne avait embrassé chaudement cette pensée du concile, dans l'espérance de voir déposer Clément VII et d'être élu à sa place. Mais Moncade s'était proposé uniquement d'intimider le Pape. Il intervint et lui fit rendre la liberté au bout de trois heures, à la condition qu'il signerait avec l'Espagne une trêve de quatre mois et qu'il rappellerait le contingent pontifical de l'armée de Lombardie [1]. Un délai de deux mois était donné aux autres États italiens pour entrer dans la trêve. Quant aux Colonne, Moncade se contenta de stipuler leur pardon et quelques faveurs particulières.

Clément VII exécuta la convention et rappela ses troupes, sauf quatre mille hommes des bandes noires, qui, servant à la solde de la France, étaient considérés comme troupes françaises. Le malheur de ce rappel était moins de diminuer l'armée des confédérés que de désorganiser la ligue elle-même, dont Rome avait eu jusque-là l'initiative et la direction.

Les Impériaux ne tardèrent pas non plus à recevoir des renforts espagnols, amenés par Lannoy, et quinze mille Allemands environ, conduits par un capitaine luthérien renommé, George Frondsberg. L'agitation religieuse causée en Allemagne par

[1] Guichardin, liv. XVII.

Luther, les révoltes des paysans qui y avaient éclaté sur plusieurs points, la haine de Rome et de l'Italie, qui n'y avait jamais été prêchée avec autant de force, y facilitaient les enrôlements d'aventuriers, et ces aventuriers, la plupart enfants perdus de la réforme, arrivaient enflammés de l'espérance de détruire la Babylone moderne. George Frondsberg descendit en Italie au mois de novembre par le Tyrol; il battit un détachement de l'armée de la ligue et tua Jean de Médicis, chef des bandes noires, puis força le passage du Pô et alla attendre aux environs de Plaisance le duc de Bourbon, qui s'unit à lui au mois de janvier 1527. Jean de Médicis avait à peine trente ans. Les Italiens regardèrent sa mort comme une sorte d'arrêt du ciel. Éblouis par ses talents et sa renommée, ils avaient cru voir en lui un grand homme de guerre, et le chef de l'armée nationale destinée à l'affranchissement de la Péninsule.

Les Impériaux ainsi renforcés, soutenus encore par le duc de Ferrare, qui était l'ennemi du Pape à cause de la ville de Modène, auraient été très-redoutables, s'ils n'avaient, comme dans les campagnes précédentes, manqué de solde régulière. Les généraux de Charles-Quint étaient ordinairement réduits à vivre aux dépens de leurs ennemis, sinon de leurs alliés. Bourbon accabla le Milanais de réquisitions, se dépouilla lui-même de tout ce qu'il possédait pour le distribuer à ses soldats, et se vit réduit à sortir d'un pays ruiné, où il se contenta de laisser quelques garnisons derrière lui. Il avait le choix de se jeter sur le territoire des Vénitiens ou sur celui du Pape. Il n'hésita pas. Il entra vers la fin de janvier 1527 dans le Plaisantin, qui appartenait à Clément VII, et où il fit sa jonction avec les bandes allemandes de Frondsberg.

Le Pape n'avait pas abandonné ses projets contre l'Espagne, malgré la trêve que Moncade l'avait forcé de signer au mois de septembre précédent. Il excommunia les Colonne, qui, mécontents d'avoir servi d'instruments à l'ambassadeur espagnol, continuaient leurs complots. Il fit occuper leurs places fortes et dégrader le cardinal Pompée. Il essaya d'entretenir ou de renouer ses alliances avec Venise, les autres États italiens et la France. Tous les États italiens regardaient le sort de la prochaine campagne, celle de 1527, comme dépendant de François Ier, qu'ils sollicitaient de passer les monts en personne. Ils lui représentaient qu'ils ne pouvaient lutter seuls contre l'Empereur. Ils étaient en même temps irrités de son inaction; ils accu-

aventuriers de les payer avec le pillage de la Ville éternelle.

Il arriva devant ses murs le 5 mai presque par surprise. Renzo di Ceri et l'ambassadeur français Martin du Bellay, sire de Langey, essayèrent d'organiser les milices urbaines pour défendre la capitale de la chrétienté. Le 6, l'assaut fut donné par trois colonnes, allemande, italienne et espagnole. Bourbon y périt d'un coup d'arquebuse, mais ses troupes entrèrent et mirent la ville à feu et à sang. Tout fut profané et pillé. Le Pape courut s'enfermer au château Saint-Ange avec la plupart des cardinaux et les ambassadeurs des princes chrétiens. Les vainqueurs exercèrent toutes les cruautés imaginables. Les Allemands et les Espagnols rivalisèrent de barbarie, torturèrent les cardinaux et les prêtres pour leur faire livrer les richesses des palais et des églises, et détruisirent une foule d'objets d'art, entre autres les vitraux du Vatican. Ce sac de Rome, en plein seizième siècle, fit pâlir les souvenirs d'Alaric et de Genséric, des Goths et des Vandales. Philibert de Châlons, prince d'Orange, l'ami, le lieutenant et le successeur de Bourbon, n'était que le chef nominal d'une armée abandonnée à elle-même, et pendant huit mois la ville resta au pouvoir d'une soldatesque effrénée.

Le duc d'Urbin aurait pu, ce semble, prévenir les Impériaux; mais il était retenu, moins par sa circonspection naturelle que par les ordres qu'il avait de se tenir à portée du territoire vénitien pour le garantir. Jamais ligue n'avait été si mal conduite que la ligue italienne; on s'était toujours borné à se défendre quand on eût été plusieurs fois en mesure de prendre une offensive signalée [1]. Ou les confédérés ne crurent pas au péril du Pape, ou ils ne voulurent pas le défendre, ou ils ne l'osèrent pas. Le duc d'Urbin n'essaya pas même de le délivrer, en attaquant l'armée impériale au moment où, désorganisée par ses propres excès, elle semblait plus facile à vaincre ou à détruire. Enfin les Florentins saisirent cette occasion pour se soulever contre les Médicis et les chasser.

Clément VII tint un mois dans le château Saint-Ange. Au bout de ce temps, manquant de vivres et craignant de tomber aux mains des soldats allemands luthériens, il accepta les offres que Lannoy était venu lui apporter. Il n'avait conclu jusque-là que des trêves avec l'Espagne. Il signa un traité le 6 juin. Il livra Parme, Plaisance, Modène, reçut des garnisons dans les

[1] Voir sur ce sujet les plaintes exprimées par Machiavel dans ses dernières lettres.

places les plus importantes de l'Église, et contracta l'engagement de payer quatre cent mille ducats par échéances successives. Moyennant ces concessions, on lui promit la liberté, mais il fut obligé de demeurer prisonnier au château Saint-Ange jusqu'à la fin des échéances, le vice-roi n'ayant pu obtenir des troupes impériales qu'elles se retirassent avant d'être payées entièrement.

Le capitaine Alarcon, qui avait gardé autrefois François Ier, fut chargé maintenant de la garde de Clément VII, ce qu'il fit avec quelques scrupules. « A Dieu ne plaise, disait-il, que j'amène le corps du Christ en prison. » « Le bonhomme, écrit à Charles-Quint un de ses envoyés, ne l'a pas fait pour mauvaise intention, mais pour être trop scrupuleux. »

L'émotion produite en Europe fut naturellement profonde. Charles-Quint essaya de se disculper d'une entreprise qu'il n'avait pas ordonnée. Mais la justification était difficile. On lui reprocha avec raison de n'avoir rien fait ni pour l'empêcher, ni pour contenter ses troupes et mettre Clément VII en liberté. François Ier ne put de son côté échapper au reproche d'avoir sacrifié le Pape, son allié, à l'Espagne et aux Colonne. Pourtant les cardinaux durent se tourner vers lui et vers Henri VIII, comme vers des libérateurs.

On vit aussi combien l'Italie, réduite à ses seules forces, ou même faiblement aidée, pouvait peu de chose. Jamais ne s'étaient mieux révélées la difficulté de ses coalitions, l'insuffisance de ses troupes, l'inaptitude du gouvernement pontifical à soutenir et surtout à diriger une lutte armée contre une des grandes puissances de l'Europe. Le plan de Jules II qui consistait à former l'unité italienne, en rattachant la politique et les armées des différents États de la Péninsule à la politique et à l'armée du saint-siége, passa décidément à l'état de chimère. Le découragement des Italiens fut grand et égal à leurs récentes illusions. Clément VII, qu'ils avaient commencé par porter aux nues, perdit toute sa popularité. On accusa son imprévoyance, on le rendit responsable de la ruine des espérances communes. Guichardin dit de lui que Dieu l'avait aveuglé parce qu'il voulait le perdre.

XXII. — François Ier désespérait les envoyés italiens depuis son retour d'Espagne par l'insouciance qu'il leur témoignait. Son ancienne ardeur, très-ralentie, faisait place à l'amour des

plaisirs et du repos. Il rencontrait aussi des difficultés intérieures qui n'échappaient pas à la clairvoyance des ambassadeurs étrangers, même de véritables embarras de gouvernement.

Le parlement faisait une guerre ouverte au chancelier Duprat. Entre autres griefs, il se plaignait du concordat qui lui avait enlevé la connaissance des matières bénéficiales pour les attribuer au grand conseil, et de la multiplication exagérée des offices vénaux, alors simple expédient financier, mais expédient dont l'usage était devenu immédiatement un abus.

Duprat fut à la fois l'un des ministres les plus habiles de l'ancienne France, et l'un des plus justement impopulaires. Avec des talents de premier ordre, il avait rendu à François Ier des services signalés. Il était l'auteur du concordat qui mettait le clergé sous la main du roi; il avait remporté d'importants triomphes diplomatiques; il avait poursuivi le procès de la couronne contre le duc de Bourbon; il était le conseiller intime de Louise de Savoie. Mais il fournissait des armes à ses nombreux ennemis par son avidité sans bornes, par sa fortune rapide et démesurée, par les abus qu'il tolérait, par la manière scandaleuse dont il profitait de sa faveur pour se faire donner une multitude de bénéfices, évêchés ou abbayes. On eût pu dire de lui ce qu'on a dit d'un autre prélat, qu'il réunissait tant de dignités ecclésiastiques en sa personne qu'il eût formé un concile à lui tout seul [1]. Nommé archevêque de Sens malgré les protestations du chapitre, il ne put entrer dans son diocèse qu'après sa mort et dans son église que pour y être enterré [2].

Il tira du concordat un profit tel qu'on put l'accuser de l'avoir uniquement conclu dans des vues personnelles. Quand il reprochait à la magistrature de faire entendre des plaintes intéressées, ce même reproche lui était renvoyé avec autant de raison. Il employait aussi de singuliers moyens pour combattre ses adversaires. Il suspendait les gages des magistrats et saisissait le temporel des membres du chapitre de Sens. Il appartenait à la classe de ces légistes habiles et déliés, qui, sachant associer leur fortune particulière aux intérêts de l'État, se font de ces inté-

1 Du premier cardinal de Lorraine.

2 *Vie du chancelier Duprat*, par le marquis Duprat, l'un de ses descendants. Cet ouvrage, écrit dans un but avoué de panégyrique, va directement, par le simple exposé des faits, contre l'objet de son auteur.

rêts un bouclier contre toutes les attaques, justes ou injustes, calmes ou passionnées. Celles du parlement, dont la dignité était abaissée et l'importance réduite, furent en général justes et calmes. Mais François Ier ne manqua pas d'y voir une atteinte portée à sa propre autorité. Il tint, le 24 juillet, entouré des principaux personnages du royaume, un lit de justice, où il annula les procédures commencées contre le chancelier, et défendit aux juges de se mêler, « de quelque manière que ce fût, des affaires de l'État. »

Ce fut pourtant dans cette assemblée que le premier président Claude Gaillard, exposant les prétentions de la cour, dit ces belles paroles : « Nous ne voulons, Sire, révoquer en doute ou disputer de votre puissance ; ce seroit espèce de sacrilége ; et savons bien que vous êtes par sus les lois, et que les lois et ordonnances ne vous peuvent contraindre, et n'y estes contraint par puissance coactive ; mais entendons dire que vous ne devez ou ne pouvez pas vouloir tout ce que vous pouvez, ains seulement ce qui est en raison bon et équitable, qui n'est autre que justice. » Tel était alors le véritable esprit de liberté, qui trouvait dans le pays de sages et éloquents interprètes.

Une autre difficulté du gouvernement tenait aux malversations des financiers. La continuité des guerres, les besoins d'argent qu'elles entraînaient, les augmentations d'impôts, emprunts, créations de charges nouvelles, enfin l'emploi de toutes les ressources auxquelles on était obligé de recourir, depuis que les guerres ne se faisaient plus aux frais de l'Italie, facilitaient les dilapidations, dont Louise de Savoie se plaint dans son journal, et auxquelles la magistrature et le peuple attribuaient hautement la plupart des récents désastres. Duprat fit instruire un grand procès contre les financiers. La principale victime fut le surintendant Semblançay, qu'on pendit au gibet de Montfaucon le 9 août 1527. Semblançay passa pour une victime des vengeances de la reine mère, qu'on accusait d'avoir détourné elle-même l'argent destiné à l'armée d'Italie en 1522 ; mais, outre l'invraisemblance d'une telle accusation, l'obscurité qui règne encore sur ce procès ne permet d'affirmer que l'existence de désordres graves et d'énormes abus.

XXIII. — Il y avait déjà longtemps que François Ier était sollicité d'envoyer une armée au delà des Alpes et même d'entrer en campagne, lorsque la captivité de Clément VII vint le

tirer de ses indécisions, ou plutôt, comme le disent les envoyés italiens, le réveiller brusquement. Il hâta la conclusion de ses négociations avec Henri VIII. Les deux rois, qui avaient déjà signé des conventions, le 30 avril et le 29 mai, dans la prévision d'une guerre entreprise en commun, conclurent à Amiens le 18 août un traité dont l'objet était de forcer l'Empereur à mettre en liberté le Pape et les enfants de France, et à restituer les États du saint-siége dans leur intégrité. La France mettait sur pied une forte armée, et l'Angleterre s'engageait à fournir des subsides. Le cardinal Wolsey vint en personne à Amiens signer ce traité avec François I[er]. Marie, fille de Henri VIII, dut être fiancée au roi ou à l'un de ses fils. Le roi, qui s'était naguère beaucoup plaint des lenteurs et de l'indécision du Pape, montra beaucoup de chaleur pour sa défense et pour celle de l'Église. C'était un rôle qui flattait son ambition et que l'imprudence de Charles-Quint semblait lui avoir réservé [1]. Sa décision ranima les espérances des Italiens. D'accord avec le cardinal d'York, il donna des ordres pour que sa flotte surveillât la Méditerranée et empêchât la translation du Pape en Espagne. Ils s'entendirent aussi pour inviter les cardinaux à s'établir à Avignon, déclarant que les actes du sacré collége ne seraient reconnus ni en France ni en Angleterre, tant que le gouvernement pontifical demeurerait à Rome dans une ville occupée par les Espagnols. Toutefois cette invitation resta sans effet.

Au mois d'août, l'armée se réunit au quartier général d'Asti. Lautrec en reçut le commandement; les Italiens, qui l'avaient autrefois détesté, se félicitèrent de son choix; car on le regardait comme un capitaine exact, scrupuleux, l'un des plus capables de mener à bonne fin une entreprise qui devait décider du sort de la Péninsule [2]. Pendant ce temps, André Doria et la flotte bloquaient Gênes, qui fut obligée d'abandonner le parti des Impériaux. Lautrec, s'étant uni aux Vénitiens et aux dernières troupes de la ligue italienne, assiégea les deux places fortes d'Alexandrie et de Pavie, et les enleva. La prise de Pavie fut considérée comme une revanche du désastre éprouvé sous ses murs deux ans auparavant. Ces places furent remises, conformément aux traités, entre les mains de François Sforza. Antonio de Leyva, qui commandait en Lombardie pour l'Em-

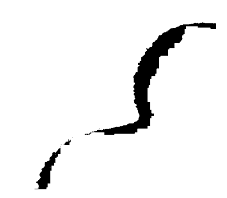
[1] Dépêches d'Acciaiuoli.
[2] *Idem.*

pereur, fut réduit à concentrer à Milan ce qui lui restait de troupes. François Sforza et les Vénitiens auraient voulu l'attaquer sur-le-champ et le chasser. Mais Lautrec, pour exécuter les ordres du roi et répondre aux sollicitations pressantes du Pape, aima mieux marcher contre l'armée impériale de la Romagne, et laisser au duc et aux Vénitiens le soin d'achever la délivrance de la Lombardie.

Au moment de prendre la route du Midi, il reçut dans l'alliance de la ligue le duc de Ferrare et la république de Florence. Le duc de Ferrare, Alphonse d'Este, se réconcilia définitivement avec le saint-siége; la France servit d'intermédiaire, et l'alliance fut scellée par les fiançailles du prince Hercule d'Este avec madame Renée, la seconde fille de Louis XII et la future protectrice du Tasse. Ferrare était depuis vingt ans une des cours les plus brillantes de la Péninsule.

François Ier cherchait à mettre l'opinion publique de son côté et à s'assurer le concours moral de la nation, préoccupation qui s'explique par les agitations de l'année précédente ou par le désir de se disculper d'avoir violé le traité de Madrid. Il convoqua le 16 décembre 1527 une assemblée de notables à laquelle assistèrent les princes du sang, les cardinaux français, plusieurs archevêques ou évêques, un grand nombre de membres des cours souveraines et les magistrats municipaux de Paris. Il leur fit l'histoire de son gouvernement, des guerres qu'il avait soutenues, des embarras qu'il avait éprouvés, de ses revers, de sa captivité, des négociations de Madrid, de ses alliances avec l'Angleterre et l'Italie, et leur demanda de voter la levée de deux millions d'écus d'or pour obtenir de l'Empereur la restitution de ses enfants, ou pour lui faire la guerre en cas de refus. Les quatre sections de l'assemblée, celles du clergé, de la noblesse, de la magistrature et de la municipalité de Paris, déférèrent également à ses vœux, de sorte qu'il put s'appuyer aux yeux de l'Europe sur le concours formel de la France [1]. Le clergé offrit particulièrement par la voix du cardinal de Bourbon un million trois cent mille écus d'à-compte, à condition que le roi ferait recouvrer au Pape sa liberté, jurerait d'exterminer les luthériens, et maintiendrait les immunités de l'Eglise.

[1] Dans quelques provinces pourtant la noblesse invoqua ses priviléges pour ne pas payer de taxes extraordinaires. Le roi de Navarre, Henri d'Albret, eut beaucoup de peine à obtenir le consentement des nobles du Poitou et de l'Angoumois. (Voir les lettres de Marguerite.)



Le 21 janvier 1528, les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Venise se présentèrent à Burgos devant l'Empereur, pour le sommer de délivrer les enfants de France. Charles-Quint venait de céder sur la Bourgogne ; mais, suivant son usage, il mettait à cet abandon de ses premières prétentions des conditions peu acceptables. Il voulait que les troupes françaises fussent retirées de l'Italie, qu'on lui rendît Gênes, et qu'on lui livrât François Sforza pour le juger. De telles conditions n'étaient pas admissibles. François I[er] ne pouvait ni abandonner des alliés qui comptaient sur lui depuis deux ans, ni livrer la Lombardie aux Impériaux, au moment où une armée française victorieuse venait de pénétrer au cœur de la Péninsule.

Les ambassadeurs furent immédiatement suivis de deux hérauts qui prononcèrent une déclaration de guerre. L'Empereur les mit en arrestation. François I[er] répondit en arrêtant de son côté l'envoyé impérial, Perrenot de Granvelle. Les ambassadeurs furent ensuite relâchés de part et d'autre ; mais comme François était accusé d'avoir manqué à sa parole, il envoya un cartel à Charles-Quint. « Si jamais, y disait-il, vous nous avez voulu ou voulez charger que jamais nous ayons fait chose qu'un gentilhomme aimant son honneur ne doive faire, nous dirons que vous avez menti par la gorge, et qu'autant de fois que vous le direz vous mentirez, estant délibéré de défendre notre honneur jusques au dernier jour de notre vie [1]. » Le défi fut accepté, et l'on débattit les préliminaires d'un combat singulier en champ clos sur la frontière de la Bidassoa. Cependant les grands d'Espagne et les conseillers du roi de France s'entremirent également pour empêcher le duel, et il n'eut pas lieu.

XXIV. — Lautrec traversa la Romagne pendant l'hiver. Il avait une très-belle armée, de trente-cinq mille hommes environ, dont quelques milliers de Suisses et d'Italiens auxiliaires, le gros des troupes de la ligue continuant de tenir la campagne dans le Milanais. Les Impériaux durent quitter Rome et se replier sur le royaume de Naples pour le défendre. En se retirant, ils firent un nouveau traité avec le Pape, ou plutôt ils le mirent à rançon ; car ils lui vendirent sa liberté moyennant le payement de nouveaux subsides. Clément VII sortit du château Saint-Ange, mais il ne se crut pas encore en sûreté et se réfugia à Orvieto.

[1] La déclaration est dans les *Mémoires* de du Bellay.

Lautrec entra le 10 février 1528 dans le royaume de Naples par les Abruzzes. Il était assuré de l'assistance de l'ancien parti angevin qui relevait la tête. Presque toutes les villes des Abruzzes lui ouvrirent leurs portes. Il alla droit dans la Pouille enlever la gabelle que payaient les troupeaux voyageurs, et il s'empara du haras de l'Empereur. Il était à Luceria et à Foggia quand le prince d'Orange vint s'établir à Troya en face de lui avec quinze mille hommes de l'ancienne armée de Bourbon, et entreprit de lui couper la route de Naples. Lautrec essaya d'attirer les Impériaux à une bataille dont il regardait le succès comme certain; mais le prince, connaissant l'infériorité de ses forces, se replia sur la capitale.

Lautrec enleva Melphe et Venouse, pour ne pas laisser de garnisons derrière lui, soumit rapidement les différentes places de la Pouille et de la Terre de Labour, et se dirigea vers Naples, sous les murs de laquelle il arriva le 1er mai. Quelques capitaines conseillèrent un assaut immédiat. L'entreprise eût été hasardeuse et meurtrière; il aima mieux faire un siége en règle, avec l'aide des galères françaises qui tenaient la mer et occupaient le port. Elles étaient commandées par Philippino Doria, neveu et lieutenant du fameux André Doria. Lautrec éleva des forts autour de la place, et commença les opérations du siége, non sans avoir beaucoup à souffrir; car les Impériaux, décidés à opposer une vigoureuse résistance, gênèrent ses travaux par de fréquentes sorties. Le vice-roi, Hugues de Moncade, successeur de Lannoy, attaqua le 28 mai avec quelques bâtiments la flotte française, et lui livra un combat des plus acharnés; mais il fut tué, la plupart de ses bâtiments furent détruits, et Philippino fit un grand nombre de prisonniers de marque, parmi lesquels se trouva le marquis du Guast.

Le prince d'Orange fut nommé vice-roi de Naples en remplacement de Moncade. Il ne lui restait avec la capitale du royaume que deux places fortes, Gaëte et Manfredonia. Tout le reste s'était déclaré pour la France. Les Caraffa, les Caraccioli, et autres Napolitains de haut rang, désertaient Naples pour passer dans le camp français. L'armée espagnole ou impériale exaspérait la population italienne par ses violences et ses désordres.

Un événement malheureux compromit le premier succès des assiégeants et changea la fortune. Ce fut la défection de l'ami-



ral André Doria, dont la réputation était telle que Montluc a pu dire de lui : « Il semblait que la mer redoutât cet homme. » Le délai de son engagement était expiré. Comme on lui devait des arrérages de solde et le prix de la rançon de prisonniers auxquels il avait rendu la liberté, il voulut mettre à un nouvel engagement des conditions plus onéreuses et qui furent jugées exorbitantes. Il avait d'autres griefs. Il se plaignait de travaux entrepris par les Français pour fortifier Savone, en agrandir le port et y attirer une partie du commerce de Gênes. Lautrec appuya ses réclamations ; mais Montmorency et Duprat soutinrent qu'on ne pouvait tolérer qu'un étranger fît la loi au roi.

Quand le sire de Barbézieux fut nommé à sa place amiral des mers du Levant, André Doria lui remit les galères françaises, et garda les galères génoises, en déclarant qu'il s'en servirait pour faire respecter les intérêts et les priviléges de sa patrie. Il promit aussi aux Génois que « ce qu'il pourrait faire pour son pays avec son honneur, il le ferait [1] ». Dans ces dispositions, il n'observa pas longtemps la neutralité. Il avait quitté le blocus maritime de Naples le 4 juillet, et le 20 du même mois, ayant traité avec l'Espagne par l'entremise du marquis du Guast, son prisonnier, il mit Gênes et sa flotte au service de l'Empereur.

Cette défection entraîna une interruption du siége. Les galères françaises, assistées de la flotte vénitienne, ne reprirent le blocus sous Barbézieux que le 18 juillet. Pendant ce temps la ville avait été ravitaillée. L'armée de terre avait été envahie dès le milieu de juin par des fièvres pestilentielles. L'eau et les vivres manquaient. Lautrec n'avait reçu également qu'une partie de l'argent sur lequel il devait compter. Une mortalité de jour en jour plus forte rendit la continuation des tranchées impossible. Comme on ne recevait de France que des renforts insuffisants pour combler des pertes nombreuses, quelques-uns des capitaines furent d'avis de faire retirer les troupes dans les villes voisines. Lautrec voulut persister, malgré la continuation du fléau, qui enleva le comte de Vaudemont, le prince de Navarre, et l'élite de ses lieutenants. Le 2 août, l'armée ne comptait plus que quatre mille hommes de pied en état de combattre et cent gens d'armes environ. Le général fit jusqu'au dernier moment des prodiges d'énergie, « décidé, dit du Bellay, à mourir sur le lieu plutôt que se retirer un pas ». Il tint parole ; la peste l'emporta le 15 août.

[1] Martin du Bellay.

Le marquis de Saluces, « homme autant courageux, aimé et suivi des gens de guerre que nul autre », prit le commandement; mais dans le triste état où l'armée était réduite, on ne pouvait songer qu'à la retraite. Elle se fit sur Aversa, non sans difficulté, l'arrière-garde étant poursuivie et fort maltraitée par les Impériaux. Saluces se vit bientôt entouré et forcé de capituler. Il posa les armes le 30 aout, en stipulant, pour obtenir la retraite libre, l'abandon de tout ce que les Français et leurs alliés avaient conquis dans l'Italie méridionale. Un très-petit nombre de ses soldats revirent la France. Les troupes du prince d'Orange exercèrent les vengeances les plus cruelles sur des ennemis vaincus et sans défense. Les malades, entassés sans secours dans des huttes et des étables malsaines, y périrent par centaines. Ainsi fut reperdu le royaume de Naples. Quelques places de la Pouille continuèrent seules de résister, et finirent par capituler l'année suivante.

La ruine de l'armée de Naples tenait à bien des causes. Malheureusement, une de ces causes était la négligence du roi, qui n'envoya ni argent ni renforts en quantité suffisante. François I[er] avait bien fait partir cinq cents lances et dix mille hommes de pied pour l'Italie, sous les ordres du comte de Saint-Pol; mais Saint-Pol était chargé d'arrêter au passage une armée allemande du duc de Brunswick qui descendait par le Trentin, et de soutenir dans le Milanais le duc d'Urbin et François Sforza, alors inférieurs aux Espagnols d'Antonio de Leyva. Les Français, arrivés dans la Lombardie au mois de juillet, ne purent que soutenir le duc de Milan et les Vénitiens, et quoique le duc de Brunswick, arrêté par le manque de solde, ne parût pas, Saint-Pol ne fut d'aucune utilité à l'armée de Naples. Il continua de tenir la campagne pendant l'automne et l'hiver qui suivirent, sans empêcher la perte des châteaux de Gênes et de Savone, dont les Impériaux se rendirent maîtres. Au printemps de 1529, il se réunit de nouveau aux Milanais et aux Vénitiens, mais se laissa surprendre avec la division française par Antonio de Leyva à Landriano, où il fut battu et tué.

XXV. — Depuis l'issue malheureuse du siége de Naples, il ne restait plus qu'à traiter. Le Pape était en liberté, et voulait absolument la paix; les marchands anglais, mécontents de l'interruption de leur commerce avec les Pays-Bas, avaient obtenu dès le mois de juin 1528 que Henri VIII signât une trêve de



huit mois avec Marguerite. François I[er] craignit d'être abandonné par l'Angleterre. Quant à l'Italie, quoiqu'il entretînt toujours son humeur belliqueuse en annonçant des préparatifs qu'il était peu disposé à faire, il ne comptait aucunement sur elle; la neutralité du Pape avait dissous l'ancienne ligue; la nouvelle, composée de Venise, Florence, Milan et Ferrare, était aussi divisée qu'impuissante. François ne songeait donc plus qu'à obtenir la liberté de ses enfants, dût-il sacrifier ses alliés italiens[1]. Charles-Quint de son côté était devenu plus traitable. Maître de l'Italie, il désirait y assurer le fruit de ses victoires, et portait plus particulièrement ses vues du côté de l'Allemagne troublée par les luthériens, ou de la Hongrie bouleversée par les victoires des Turcs.

Les négociations entre la France et l'Empereur commencèrent au mois de décembre 1528; elles se prolongèrent une partie de l'année 1529. Pendant ce temps, Charles-Quint traitait directement avec le Pape. Clément VII s'était tout à fait détaché des autres États italiens, auxquels il reprochait non-seulement de ne l'avoir ni soutenu ni défendu, mais d'avoir profité de ses revers, les Vénitiens pour occuper des places de la Romagne dont ils avaient été maîtres, et les Florentins pour chasser les Médicis. Il accusait aussi la France d'avoir reconnu le nouveau gouvernement de Florence et traité avec lui. Charles-Quint garantit la reconstitution des États pontificaux dans leur intégrité et la restauration des Médicis à Florence. Le Pape, sensible à ces offres, cessa de se préoccuper de l'indépendance italienne, et se réfugia dans le rôle de chef de la chrétienté, rôle auquel les circonstances donnaient d'ailleurs une grandeur particulière. Comme l'Empereur, il ne désirait plus que la paix universelle, afin de pouvoir tourner les armes de l'Europe contre les luthériens et les Turcs, tous les jours plus menaçants.

Le traité de Barcelone, qu'il signa le 20 juin 1529 avec Charles-Quint, hâta la conclusion de celui de Cambrai. Marguerite d'Autriche et Louise de Savoie se réunirent dans cette

[1] Les sieurs de Rosimbos et Desbarres, dans un rapport adressé à l'Empereur le 31 décembre 1528 sur les premières ouvertures des négociations, disent que François I[er] ne pourrait abandonner ses alliés directement, mais qu'il le pourrait en chargeant sa mère du traité, « sur laquelle, ajoutent-ils, il pourra prendre excuse de tous griefs et lui en jeter le chat aux jambes, comme ayant traité sans son sçeu ».

ville, placée sur la frontière de France et de Flandre, le 7 juillet. Elles avaient des pleins pouvoirs l'une de son neveu, l'autre de son fils, et logées dans deux maisons voisines, qu'on avait fait communiquer, elles se voyaient seules, afin que l'œuvre de la pacification éprouvât moins de difficultés. Comme les préliminaires étaient arrêtés d'avance, on s'entendit sans peine sur les points essentiels. Tout le débat roula sur les intérêts de l'Italie. Charles-Quint ou Marguerite ne voulaient admettre aucune stipulation en faveur des États italiens, dont ils se proposaient de régler le sort ultérieurement. François Ier défendit quelque temps ses anciens alliés. Les envoyés de Florence et de Venise insistèrent pour être tenus au courant des négociations et compris dans le traité. Ils se plaignaient de ce qu'ils avaient dépensé et de ce qu'ils avaient souffert, et mettaient volontiers leur ruine sur le compte de la France. On leur répondait qu'ils avaient marchandé leurs sacrifices, que militairement ils n'avaient rien fait, qu'ils n'avaient pas su rester unis, et s'étaient toujours divisés pour les intérêts les plus mesquins, intérêts auxquels la France ne pouvait prendre aucune part. Ils se récriaient aussi contre les conditions que l'Empereur voulait leur imposer; Venise, par exemple, refusait de s'engager à faire la guerre aux Turcs[1]. Enfin, le 5 août 1529, après un éclat momentané qui fit craindre la rupture des conférences, la paix fut conclue.

Il fut stipulé que les fils de François Ier seraient mis en liberté moyennant deux millions d'écus d'or; une partie de cette somme dut être payée au roi d'Angleterre, dont Charles-Quint était débiteur; que l'Empereur renoncerait à la Bourgogne, en se contentant de la jouissance viagère du Charolais; que François Ier renouvellerait la renonciation déjà faite par lui de ses droits de suzeraineté sur la Flandre et l'Artois, épouserait Éléonore, sœur de Charles-Quint, et promettrait de restituer dans leurs biens les héritiers et les complices du duc de Bourbon.

Quant aux états d'Italie, ils furent sacrifiés. François Ier avait soutenu personnellement leurs intérêts, mais s'il faut croire leurs envoyés, ce fut Louise de Savoie, qui, voulant à tout prix éviter la rupture des conférences, céda devant la résistance

[1] Voir sur toutes ces négociations les dépêches très-instructives de l'envoyé florentin Carducci à la cour de Rome du mois de février au mois d'août 1529. Desjardins, t. II.

de Marguerite. Cette nouvelle les consterna, car ils se voyaient livrés à l'Empereur sans nulle défense. Ils s'exhalèrent en plaintes et accusèrent la France de la plus criminelle ingratitude. Le roi, las à son tour de leur incapacité et de leurs exigences, leur reprocha leurs défiances, les précautions qu'ils avaient prises en envoyant à l'Empereur des agents secrets, et se contenta de leur promettre ses bons offices pour le règlement de leurs contestations avec Charles-Quint.

Le traité de Cambrai, maudit par les Italiens, fut sinon populaire en France, du moins accepté. Il fermait pour plusieurs années une période de guerre malheureuses et d'efforts inutiles. Il assurait l'intégrité du royaume, et les sacrifices qu'il imposait étaient de ceux auxquels on était depuis longtemps résigné.

L'exécution exigea certains délais; car, outre l'échange des ratifications, les Français devaient remettre à l'Empereur trois places, Hesdin, Asti et Barletta dans le royaume de Naples, où ils avaient conservé une garnison. Ce fut donc seulement le 1er juillet 1530 que les enfants de France recouvrèrent leur liberté. Les Espagnols les conduisirent sur la Bidassoa, et, là, les remirent aux mains du grand maître Montmorency et de l'archevêque de Bourges, depuis cardinal de Tournon, contre douze cent mille écus d'or payés comptant. L'échange se fit avec un cérémonial qui trahit une défiance poussée au plus haut degré. La sœur de Charles-Quint, Éléonore, passa la Bidassoa avec les enfants de France. Le roi était venu à Bordeaux; il se rendit au-devant d'elle, l'épousa dans une petite abbaye au milieu des Landes, puis la conduisit, en traversant les châteaux royaux, à Saint-Denis où elle fut couronnée, et à Paris où elle fit une entrée solennelle.

Le reste de la rançon devait être payé aux Anglais. Mais Henri VIII en remit une partie, moyennant l'engagement que prit Langey (Guillaume du Bellay), ambassadeur à Londres, d'obtenir l'appui des universités françaises en sa faveur; Henri VIII voulait alors faire déclarer nul son mariage avec Catherine d'Aragon.

Charles-Quint, auquel les traités de Barcelone et de Cambrai livraient l'Italie, s'y rendit pour la pacifier et pour y prendre la couronne impériale. Il y séjourna à Gênes et à Bologne, y traita avec les différents États, à l'exception de Florence, et régla leurs intérêts. En général, il leur imposa des conditions

assez équitables. Il évita de paraître abuser de ses victoires, et affecta une modération à laquelle les Italiens ne s'étaient pas attendus. Sûr du protectorat de la Péninsule, il n'avait que deux préoccupations, l'une de satisfaire le Pape, l'autre d'écarter ou de prévenir à tout prix l'ingérence actuelle ou future de la France dans les affaires italiennes. Il déclara donc qu'il n'y voulait posséder rien de plus que le royaume de Naples, son légitime héritage. Il donna l'investiture du Milanais à François Sforza, moyennant une contribution annuelle, et lui fit épouser sa nièce, fille du roi de Danemark. Il reçut des mains de Clément VII la couronne impériale à Bologne, le 22 février 1530, et jamais couronnement d'un empereur n'eut plus d'éclat. C'était la dernière fois que l'Italie était témoin d'une pareille solennité. Mais, malgré les avantages réels d'une paix dont elle n'avait pas joui depuis longtemps et qui fermait pour elle une période de déchirements, elle sentit à partir de ce jour la perte de son indépendance et le joug plus ou moins pesant de la maison d'Autriche.

Il n'y eut de maltraités pour le moment que les barons napolitains de la faction angevine et la république de Florence. Les barons angevins furent dépouillés de leurs biens et bannis pour avoir prêté leur appui à la France. Florence fut assiégée par l'armée du prince d'Orange, parce qu'elle refusa de recevoir les Médicis, dont Charles-Quint avait promis au Pape le rétablissement. Les Florentins montrèrent dans ce siége une résolution et un courage que les incertitudes ordinaires de leur politique laissaient peu prévoir, mais ils furent obligés de céder à la force et d'accepter la restauration de leurs princes.

XXVI. — L'Italie pacifiée, l'Empereur se rendit en Allemagne, où il n'avait pas paru depuis huit ans, et où l'appelaient deux grands intérêts, celui de la lutte contre les Turcs et celui de la lutte contre les luthériens. Depuis ces huit années, la question d'Orient et la question religieuse, quoique reléguées au second rang, avaient pris des proportions nouvelles et plus inquiétantes; aussi n'avaient-elles pas été indifférentes à la conclusion des traités de Barcelone et de Cambrai. Il est nécessaire de les exposer ici rapidement; car, outre l'influence qu'elles exercèrent sur la politique générale, elles en exercèrent une particulière sur la politique française.

L'élection de Charles-Quint à l'Empire l'an 1519, en divi-

sant l'Europe, la mort inopinée de Sélim l'an 1520, en faisant croire l'élan belliqueux des Turcs arrêté pour un temps, avaient été cause de l'abandon des projets de croisade formés par Léon X. Mais le répit fut de courte durée. Le nouveau sultan, Soliman, inaugura son règne par la prise de Belgrade et de Rhodes (en 1521 et 1522). Maître de ces deux places, devant lesquelles Mahomet II avait échoué, il menaça la Hongrie du sort éprouvé par l'Empire grec, et prétendit à la domination de la Méditerranée. Les Ottomans construisirent de grandes flottes et préludèrent au succès de leur ambition en imposant leur suzeraineté aux États barbaresques, dont la marine, composée de corsaires, était très-nombreuse.

L'Europe, occupée de tout autres guerres, ne prêta qu'une attention distraite aux siéges de Belgrade et de Rhodes, et n'envoya aucun secours aux défenseurs de ces places. Les chevaliers de Rhodes, Français pour la plupart et commandés par un Français, Villiers de l'Ile-Adam, furent abandonnés à eux-mêmes; cependant il eût été facile de les sauver, car il fallut aux Turcs sept mois et une armée de cent mille hommes pour enlever une forteresse que défendaient en tout huit mille chrétiens. Le pape Adrien VI, désespéré de ce résultat, conçut un plan très-chimérique, qui consistait à lever une armée fournie et entretenue par tous les ordres religieux de la chrétienté. Naturellement, ce plan n'eut pas d'exécution.

Non-seulement la croisade n'eut pas lieu, mais les Turcs prirent de jour en jour une plus forte position en Europe. Ils n'avaient encore signé de traités qu'avec Venise ou les rois de Hongrie et de Pologne, leurs voisins immédiats; ils ne tardèrent pas à en signer avec les puissances occidentales elles-mêmes. C'était un acheminement à la reconnaissance de la Turquie comme puissance européenne, et cette reconnaissance était à peu près inévitable. Car il fallait ou chasser le gouvernement ottoman, ou le reconnaître. Si on le laissait maître d'une partie de l'Europe, on était réduit à l'accepter comme un fait. D'un autre côté il devait, une fois reconnu, tenir une place et jouer un rôle nécessaire dans l'équilibre européen.

Malgré la haine toujours très-vive que les infidèles inspiraient, l'usage de traiter avec eux était ancien et remontait jusqu'au temps des croisades. Venise et Rome elle-même entretenaient des missions dans plusieurs royaumes de l'Asie. En l'an 1520, Charles-Quint négocia un traité entre l'Espagne et la

Turquie, pour assurer aux pèlerins la liberté de visiter le Saint-Sépulcre.

La France entra pour la première fois en relation avec la Porte l'an 1525. Louise de Savoie envoya pendant la captivité de son fils un premier agent auprès de Soliman. Cet agent fut tué dans la Bosnie. Un second envoyé, le Dalmate Jean Frangipani, qui avait reçu de François I[er] lui-même des instructions particulières, atteignit Constantinople et sollicita l'alliance du Sultan contre l'Empereur. Nous avons encore la lettre du roi et la réponse de Soliman. Pourtant on ne peut considérer cette négociation que comme un préliminaire assez vague de celles qui suivirent. Les premiers émissaires français en Turquie étaient de simples aventuriers, choisis à Venise parmi les hommes qui avaient visité l'Orient; leurs missions, extrêmement périlleuses, étaient secrètes; on se réservait toujours de les désavouer. C'était d'ailleurs bien moins une alliance qu'on se proposait d'établir qu'une action commune qu'on cherchait à combiner pour un moment donné. Une diversion des Turcs sur le Danube devait rendre Charles-Quint plus traitable.

Quoi qu'il en soit, ces négociations, qui n'étaient pas sans précédents de la part des États et des souverains italiens, devaient contribuer à faire entrer prochainement la Turquie dans la sphère de la politique européenne. Elles eurent d'ailleurs à peu de temps de là un résultat heureux. Soliman confirma en 1528 les règlements que les soudans d'Égypte avaient faits autrefois pour les consuls français d'Alexandrie, et conclut un premier arrangement pour la mosquée de Jérusalem. Sans consentir à abandonner aux Français le tombeau du Christ, il promit d'y laisser célébrer les rites du culte latin. Ainsi la question des lieux saints fut posée comme elle l'est encore aujourd'hui, et la France y exerça une sorte de protectorat.

Si la chute de Belgrade et celle de Rhodes avaient causé peu d'émotion en Europe, il n'en fut pas de même de la grande victoire que Soliman remporta le 29 août 1526 à Mohatch, et qui lui livra la Hongrie. La mort héroïque du jeune roi Louis II, se faisant tuer avec une partie de sa noblesse par une armée quatre fois supérieure en nombre, excita l'admiration et l'épouvante. L'Allemagne fut tout à coup éveillée de sa léthargie, car la barrière qui la protégeait était tombée. Le Pape témoigna de son côté beaucoup d'effroi, et ce fut une des raisons qui contribuèrent à le détacher peu à peu de la ligue italienne.

Louis II n'avait pas d'enfants. Les Hongrois se partagèrent entre deux compétiteurs. L'un, Jean Zapoly, comte de Zips, fut immédiatement élu et proclamé par le parti national. L'autre, Ferdinand d'Autriche, frère de Charles-Quint et beau-frère de Louis II, revendiqua la succession de ce dernier en s'appuyant sur d'anciens traités, et en offrant aux Hongrois l'appui de l'Autriche et de l'Empire. Mais ces offres tardives et intéressées ne lui valurent qu'un petit nombre de partisans. Tous les ennemis de Charles-Quint, tous les États que l'accroissement de sa maison inquiétait, devaient naturellement soutenir Jean Zapoly. La France, qui cherchait des alliances en Orient et qui trouvait l'occasion d'y combattre la politique autrichienne, se prononça la première en sa faveur; elle entraîna l'adhésion de l'Angleterre et de Venise, alors ses alliées. Le capitaine Rincon, ancien aventurier espagnol que François I[er] avait pris à son service, et qui employa une extrême habileté dans des négociations difficiles, fut chargé d'obtenir pour l'élu du parti national hongrois l'appui très-nécessaire du roi de Pologne Sigismond I[er]. Un envoyé de Zapoly, le comte polonais Laski, vint porter à Paris le projet d'un traité qui y fut signé au mois d'octobre 1528, et qui fut ratifié à Bude l'année suivante. Le roi de Hongrie s'engageait, moyennant un subside de vingt mille écus d'or, à adopter pour successeur Henri, duc d'Orléans, second fils de François I[er].

Ainsi ce fut la France qui soutint le parti national hongrois et qui intéressa l'Europe à le reconnaître. Cependant la situation de Zapoly était très-critique. Son royaume était occupé par les Turcs, maîtres de Bude, de Belgrade et de toutes les places de quelque importance; il fut obligé de se déclarer leur vassal. Il était vis-à-vis d'eux dans une situation pareille à celle des hospodars de Valachie et de Moldavie. Il obtint d'être agréé par le Sultan, grâce surtout à l'intermédiaire du Vénitien Aloysio Gritti, tout-puissant auprès de Soliman et du vizir Ibrahim. En même temps il se voyait exposé à l'hostilité de la maison d'Autriche. Ferdinand maintenait ses propres prétentions, et lui reprochait de s'être fait le vassal de la Porte, reproche sérieux s'il eût été sincère; mais Ferdinand envoya de son côté une ambassade à Constantinople pour y demander d'être agréé comme roi de Hongrie; seulement il n'y eut pas le même succès. Les Hongrois des deux partis étaient également convaincus de l'impossibilité de renouveler l'héroïque, mais

inutile effort de Mohatch. Par une circonstance singulière, le débat entre les deux compétiteurs ne fut pas seulement soumis au sultan, il le fut aussi au Pape. Rome prétendit le juger en consistoire, en vertu d'un ancien titre de suzeraineté sur la couronne de saint Étienne et dans l'intérêt de la paix européenne. Zapoly se soumit à son arbitrage.

Ferdinand, auquel les Hongrois reprochaient de les avoir laissés succomber, eut bientôt à défendre ses États héréditaires : Soliman réunit en 1529 une armée de plus de deux cent mille hommes, remonta le Danube, reçut à Mohatch l'hommage de Zapoly, et donna l'ordre à Ibrahim, auquel il laissa le commandement, d'assiéger Vienne. Le siége commença les derniers jours de septembre, un mois après le traité de Cambrai. L'Allemagne, si lente à s'émouvoir, sortit tout à fait de son inaction. Jusque-là Luther avait traité la crainte des Turcs de chimérique, et enseigné que le Pape était un ennemi bien plus redoutable. Mais la chute des Hongrois dessilla tous les yeux, et Luther lui-même prêcha l'union. Catholiques et protestants prirent une égale part à la défense commune. Les États de l'Empire mirent sur pied une armée puissante, qui, renforcée de contingents italiens, força le grand vizir à lever après vingt jours et deux assauts le siége de la capitale de l'Autriche. Les Turcs, malgré leur nombre et leur valeur, perdirent une partie de leur supériorité devant des murailles bien défendues.

Ainsi Vienne fut promptement délivrée ; mais les troupes allemandes n'entreprirent pas de poursuivre un ennemi trop nombreux et trop fort pour qu'on pût songer utilement à lui couper la retraite. Charles-Quint et Ferdinand signèrent une trêve avec le sultan.

Ce fut après la délivrance de Vienne et la pacification de l'Italie que l'Empereur se rendit en Allemagne. Il voulait y prendre des mesures contre une nouvelle invasion des Turcs qui ne pouvaient manquer de reparaître, et avec lesquels il accusait François Ier d'être d'intelligence. Cette accusation était tellement accréditée chez les Allemands que François fut obligé de la repousser par plusieurs déclarations expresses.

XXVII. — Charles-Quint voulait aussi apaiser les troubles religieux, car la révolution luthérienne mettait en danger l'existence du catholicisme dans les pays allemands et menaçait celle de l'Empire.

Luther, après avoir commencé par un débat de théologie pure sur la doctrine de la justification par la grâce, avait successivement étendu ses attaques à toutes les doctrines et institutions de l'Église romaine, et après s'être adressé aux universités et au clergé, il avait soumis ces attaques au jugement de la foule. Ce qui le distingue entre les réformateurs, c'est d'avoir été un des plus puissants agitateurs populaires qu'il y ait jamais eu, d'avoir par sa parole et ses écrits, qui s'adressaient à toutes les classes d'auditeurs et de lecteurs sans exception, remué son pays jusque dans ses dernières profondeurs. L'Allemagne renfermait alors, surtout dans ses villes libres, ses villes d'université ou ses villes ouvrières, une petite bourgeoisie constituée démocratiquement, nombreuse, active, remuante, prétendant à une prépondérance que les étrangers constataient avec étonnement [1]. A côté de cette démocratie inquiète, elle renfermait encore des universités raisonneuses et pleines d'esprits méditatifs, un clergé et des religieux généralement discrédités, et au rapport du Vénitien Tiepolo, méritant de l'être; des prélats ambitieux qui aspiraient à changer les biens ecclésiastiques en propriétés privées, des princes avides, jaloux de l'Église, jaloux de l'Empereur, disposés à flatter les passions de leurs sujets pour s'en faire une arme. Tous ces sentiments divers étaient dominés par un sentiment commun, par un préjugé national excessif contre les Italiens, et en particulier contre la cour de Rome, dont la fiscalité était également détestée du peuple et des grands. Luther connaissait son temps et son pays; aussi habile qu'ardent, il flatta les préjugés, les intérêts, les passions de l'Allemagne, et la souleva contre l'ordre établi dans les choses religieuses. Sa parole, remuant toutes les questions, s'avançant avec hardiesse, reculant à propos, mais ne perdant jamais rien du terrain qu'elle avait gagné, finit en peu d'années par avoir presque tout détruit. Il voulut alors arrêter, maîtriser ou diriger le mouvement; mais malgré la vigueur et la souplesse de son génie, il n'eut pas le même succès. Né pour renverser et non pour fonder, il dut remettre à d'autres la tâche difficile d'établir les bases d'une nouvelle Église.

En 1530, Tiepolo déclarait l'Allemagne dans un état d'agitation indicible. Épouvanté du chaos d'opinions qui y régnait, témoin de la ruine déjà très-avancée des pouvoirs religieux et craignant celle des pouvoirs civils, l'envoyé de Venise n'osait

[1] Tiepolo, *Relation de Charles-Quint de* 1532. Recueil Alberi.

envisager un avenir qui lui paraissait plein de menaces ; il concluait en vantant bien haut la sagesse du gouvernement vénitien, qui n'avait jamais permis dans ses États l'ombre même d'une discussion religieuse [1].

Charles-Quint était par croyance, par devoir et par intérêt, le champion de l'Église romaine. Son attachement au catholicisme était profond et ne fit que croître avec l'âge [2]. Sa souveraineté, consacrée par la religion, l'obligeait à poursuivre des nouveautés d'ailleurs dangereuses pour la paix de l'Allemagne et qui favorisaient les désirs ambitieux de plusieurs des princes de l'Empire. Mais en même temps il était froid, peu disposé aux entraînements, et obligé par la multiplicité de ses États de mener de front les plus grandes affaires et les entreprises les plus différentes. C'est pourquoi, après avoir condamné Luther à la diète de Worms en 1521, il suivit à l'égard de la réforme une politique d'atermoiements qui autorisa toutes les interprétations. On crut qu'il ajournait la répression, ou qu'il se faisait illusion sur la gravité de la querelle, ou qu'il comptait sur le temps pour amortir la chaleur des esprits. A Rome on l'accusa d'une faveur secrète pour les nouvelles doctrines ; on pensa du moins qu'il les laissait vivre pour s'en faire une arme contre le saint-siége, auquel il voulait imposer la nécessité de son alliance. Il n'est pas douteux que ces atermoiements n'aient facilité la propagation du luthéranisme.

Deux diètes, réunies à Nuremberg en 1523 et à Spire en 1526, par Ferdinand, à qui Charles-Quint avait abandonné le gouvernement de ses États héréditaires et confié celui de l'Empire durant son absence, demeurèrent sans résultat, parce que l'Empereur ne voulut pas se séparer des princes et des États d'Allemagne, et que ces princes, ces États prétendirent imposer à la cour de Rome des conditions auxquelles elle se refusait.

En 1530, lorsque Charles-Quint eut traité avec Clément VII à Barcelone et reçu à Bologne la couronne impériale, il put s'occuper plus particulièrement des difficultés religieuses. Il était en paix avec l'Europe, et même avec les Turcs. A peine arrivé en Allemagne, il y tint au mois de juin la célèbre diète d'Augsbourg.

Sa politique fut alors parfaitement nette. Il se montra à la

[1] Tiepolo, *Relation de* 1532 *sur Charles-Quint.*

[2] Toutes les relations contemporaines s'accordent sur ce point.

fois très-opposé au luthéranisme et très-décidé à ne pas employer les voies de rigueur, qui étaient périlleuses, que les catholiques allemands redoutaient comme pouvant entraîner une guerre civile terrible, qui eussent inévitablement abouti à diviser l'Allemagne en plusieurs États distincts ou à changer de fond en comble la constitution de l'Empire, qui enfin, bonnes peut-être au point de vue politique, étaient détestables au point de vue religieux et devaient être en ce sens complétement inefficaces.

Il n'avait encore que trente ans, mais il était plus vieux que son âge et déjà fatigué de guerres; son ambition commençait à se calmer, et sa prudence naturelle devenait de la circonspection. Il venait de gagner l'esprit des Italiens par ses dispositions conciliantes, et il prétendait gagner de la même manière celui des Allemands. Maintenant qu'il avait reçu la couronne impériale, il prétendait faire élire son frère Ferdinand roi des Romains; Ferdinand devait ainsi être vicaire général de l'Empire en son absence et assuré de lui succéder. Il argüait, pour obtenir cette élection, de la nécessité d'assurer l'Allemagne contre les Turcs, dont les invasions périodiques étaient pareilles au flux et au reflux de la mer. Enfin il croyait et continua de croire presque toute sa vie, que les opinions dissidentes n'étaient pas inconciliables. Il le crut encore, après que Mélanchthon eut rédigé la célèbre confession d'Augsbourg, illusion que partageait alors plus d'un théologien [1]. L'envoyé vénitien Tiepolo, quoique fort opposé aux idées nouvelles et fort effrayé des conséquences dont elles menaçaient l'Allemagne, approuve entièrement la conduite de l'Empereur, comme la seule praticable et la seule efficace.

La diète d'Augsbourg, cédant aux instances du légat, condamna une partie des opinions protestantes; elle défendit de les enseigner et de propager le nouveau culte. Toutefois, en enfermant les luthériens dans un cercle aussi étroit que possible, elle leur laissa une sorte de liberté provisoire, jusqu'aux décisions d'un prochain concile qu'on devait prier le Pape de convoquer dans un délai de six mois.

Ferdinand fut élu roi des Romains le 5 janvier 1531, malgré une forte opposition et l'abstention de l'électeur de Saxe, qui

[1] Bossuet lui-même ne juge pas qu'après la confession d'Augsbourg, qui donnait un corps de doctrines aux réformés allemands, ces opinions fussent devenues absolument inconciliables.

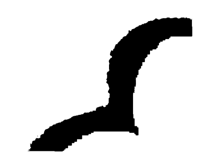
était alors à la tête des princes *protestants*. Ces princes étaient l'électeur de Saxe, le marquis de Brandebourg, le landgrave de Hesse, les ducs de Lunebourg, le prince d'Anhalt; on les appelait ainsi pour avoir signé en 1529 avec les députés de quatorze villes impériales une protestation contre le recès d'une diète, suivant eux trop peu favorable au luthéranisme. Ils se réunirent deux fois à Smalkalde, la première après la condamnation prononcée par la diète d'Augsbourg contre la confession de Mélanchthon, et la seconde après l'élection de Ferdinand comme roi des Romains. Ils y conclurent une ligue défensive, et cherchant des alliances étrangères, selon un usage que leurs devanciers avaient toujours suivi en pareil cas, ils sollicitèrent l'appui de la France et de l'Angleterre.

XXVIII. — Le traité de Cambrai fut accepté en France par pure nécessité. Il était, comme les envoyés français le dirent à Charles-Quint lui-même, « de dure digestion [1] ». L'Empereur avait voulu réduire François Ier à ne s'occuper que d'affaires intérieures. François Ier ne songeait qu'à sortir de cette situation, et il exprimait hautement le désir de relever son honneur, c'est-à-dire de reconquérir l'influence qu'il avait perdue.

Cependant le besoin de repos, égal des deux côtés, maintint quelque temps la bonne intelligence. Marguerite d'Autriche et Louise de Savoie, qui avaient signé le traité de Cambrai, et la nouvelle reine Éléonore, qui servait de lien entre son frère et son époux, ne négligèrent rien non plus pour la faire durer. Des mariages éventuels furent négociés entre les enfants des deux princes; on discuta un projet d'entrevue destiné à dissiper les défiances. Mais tout se réduisit à des pourparlers. La mort de Marguerite au mois de décembre 1530, celle de Louise de Savoie au printemps de 1531, laissèrent à Éléonore la charge d'entretenir seule une entente chaque jour plus difficile. L'antagonisme des deux rivaux éclatait partout, en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Hongrie.

En Italie, Charles-Quint imagina de donner au duc de Savoie le comté d'Asti, ancien patrimoine de la maison d'Orléans, abandonné au traité de Cambrai. C'était un moyen d'attacher à ses intérêts un prince peu puissant, mais qui tenait les clefs des Alpes et qui avait ordinairement servi la France, même en gardant la neutralité. François Ier ne manqua pas de voir

[1] Leglay, t. II, p. 723.



dans cette donation un acte d'hostilité destiné à lui fermer les portes de l'Italie.

La Suisse était divisée entre les cantons qui avaient embrassé le culte réformé et ceux qui demeuraient fidèles au catholicisme, et l'agitation religieuse avait abouti à une guerre acharnée. L'Empereur, qui soutenait les cantons catholiques, voulut obliger François I[er] à cesser tous rapports avec les cantons protestants, et à les exclure des traités précédemment signés par la France avec la confédération. Le roi, qui avait peu d'alliés et n'en voulait pas diminuer le nombre, s'y refusa, au risque d'encourir le reproche de favoriser l'hérésie.

La même raison, celle de réparer les brèches faites à ses alliances, lui fit accueillir favorablement les envoyés de la ligue de Smalkalde. Il chargea l'un de ses plus habiles diplomates, Guillaume du Bellay, sire de Langey, de se rendre en Allemagne et de promettre son appui aux princes fédérés pour le maintien des *anciennes observances*, avec un subside dans le cas où ils auraient à soutenir une guerre défensive. Il lui donna encore, soit pour prévenir toute interprétation fâcheuse de ses rapports avec des luthériens, soit pour saisir l'occasion d'exercer une intervention dans les démêlés de l'Empire, la mission de voir et entendre « comment on pourrait mettre l'union en Germanie touchant le fait de la religion, tant pour l'intérêt de l'Allemagne que celui de la chrétienté ».

Mais ce fut surtout au sujet des Turcs que l'opposition des deux politiques se manifesta. L'Empereur venait de donner l'île de Malte aux chevaliers de Rhodes ; il annonçait vouloir désormais consacrer ses forces à la défense de la chrétienté, et il demandait le concours de la France. Le roi, suspect à l'Europe à cause de ses rapports avec Soliman et de son alliance avec Jean Zapoly, se déclara prêt à prendre les armes ; mais ne voulant pas se borner au rôle de second de l'Empereur, il mit à son concours une condition : savoir, la réunion d'un congrès de princes pour arrêter le plan d'une guerre qui intéressait l'Europe entière. Charles-Quint demandait de l'argent, non des hommes ; à quoi François I[er] répondait qu'il n'était ni marchand ni banquier, mais prince chrétien, et qu'en conséquence il voulait avoir sa part du danger ; que l'Empereur possédant les forces nécessaires pour protéger la frontière autrichienne, il se déclarait, lui, prêt à défendre l'Italie. Il fit des offres dans ce sens, et même il les soumit à l'agrément du Pape. Charles-

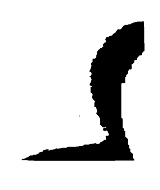
Quint n'y vit qu'un prétexte pour ramener des troupes françaises en Italie, ce qu'il déclara ne vouloir souffrir à aucun prix.

Toutes ces négociations manquaient également de sincérité, et les deux princes ne tardèrent pas à s'en faire de mutuels reproches. Au dire du roi, l'Empereur s'arrogeait une sorte de protectorat de l'Europe, et sacrifiait les intérêts communs de la chrétienté à la satisfaction de son orgueil. Au dire de l'Empereur, le roi trahissait ces mêmes intérêts, en « baillant assistance aux dévoyés de notre sainte foi, sans parler des Turcs et des amis des Turcs ». François I[er] était constamment obligé de se défendre de cette imputation ; il dut assurer les princes protestants de Smalkalde, par la bouche de Langey, que loin d'être d'intelligence avec Soliman, il s'unirait au reste de la chrétienté contre lui.

En 1532, pour mieux se laver des soupçons dirigés contre sa politique, il envoya Rincon à Constantinople avec la mission de détourner le sultan de la nouvelle invasion qu'il préparait en Allemagne. Mais quand Rincon arriva, les préparatifs étaient achevés, et l'armée se mettait en marche. Il est d'ailleurs douteux que les Turcs eussent tenu compte d'une pareille intervention.

François I[er] ne se borna pas là pour sa justification. A Rome, où la question hongroise se débattait dans un consistoire, il déclina toute responsabilité au sujet des dernières invasions des Ottomans. Il nia qu'il eût engagé le sultan à prendre les armes ; il attribua les malheurs de la Hongrie et les dangers de l'Allemagne à la politique autrichienne, accusant Charles-Quint et son frère d'avoir laissé succomber les Hongrois afin de s'approprier leur royaume. Pour lui, il renouvela l'engagement de défendre la chrétienté, demanda au Pape l'autorisation de lever des décimes dans ce but, et équipa avec l'argent qu'il en tira des bâtiments qui durent protéger les côtes de Languedoc et de Provence contre les Barbaresques.

Les Turcs envahirent en 1532 pour la seconde fois les États héréditaires de l'Autriche, avec des forces aussi nombreuses et aussi redoutables qu'en 1529. L'impuissance constatée de la Hongrie et de son roi Zapoly leur livrait sans résistance la grande vallée du Danube. Mais, à l'entrée des Etats héréditaires, ils trouvèrent Charles-Quint et Ferdinand à la tête d'une magnifique armée, composée de tous les contingents de l'Allemagne. L'Empereur avait rallié tous les princes en face du



danger commun, moyennant la publication d'un nouvel *interim*, ou d'une nouvelle trêve de religion, en attendant le concile général qui devait s'assembler. Soliman fut obligé de se retirer, sans que son invasion eût d'autres suites que d'affreux ravages dans plusieurs vallées de l'Autriche et de la Styrie.

Charles-Quint sauva donc l'Allemagne sans le concours de François Ier ni des autres princes européens, et le succès fut complet, car les Turcs cessèrent depuis cette époque, pour longtemps au moins, de menacer l'Empire.

Pourtant, malgré son triomphe, il ne crut pas prudent de persévérer dans la politique qu'il avait suivie jusque-là vis-à-vis de la Hongrie. Une transaction, préparée en 1531 entre Ferdinand et Zapoly, fut conclue en 1533 par la médiation du roi de Pologne. Zapoly garda la couronne de saint Étienne sous la suzeraineté du sultan ; Ferdinand se contenta du payement d'un tribut annuel et de la cession des mines. Ferdinand signa aussi une convention avec Soliman pour ses États héréditaires, mais il ne put obtenir, telle était alors l'insolence des Turcs à l'égard des chrétiens, que le sultan traitât avec lui sur un pied d'égalité.

XXIX. — Dans le temps où François Ier soutenait contre la maison d'Autriche une lutte diplomatique en Allemagne et en Orient, il s'occupait de terminer à l'intérieur une affaire d'une autre nature, la réunion de la Bretagne à la couronne. Depuis que la reine Claude était morte, la Bretagne appartenait à l'aîné de ses fils, c'est-à-dire au Dauphin ; mais elle gardait un gouvernement distinct, et les traités antérieurs laissaient subsister l'éventualité d'une séparation. Elle pouvait un jour être détachée du reste de la monarchie. On sentait combien il importait d'empêcher un tel événement. Duprat décida François Ier à modifier le pacte incomplet qui unissait au royaume une province toute française. L'occasion était des plus favorables, puisque les enfants de France encore mineurs se trouvaient les seuls héritiers des anciens ducs. Le roi visita la Bretagne et y convoqua les états à Vannes, au mois d'août 1532. On avait gagné plusieurs députés, qui demandèrent que la loi salique fût déclarée applicable à la province. Cette proposition souleva de violents orages. La fierté des Bretons voulait être ménagée ; ils se montraient jaloux de leur nationalité. Plusieurs familles nobles, qui tenaient à l'ancienne maison ducale par

des alliances, combattirent le changement de la loi de succession ; car elles y perdaient des droits éventuels. On craignait aussi pour les usages, les libertés et les priviléges traditionnels. Cependant le parti de l'union finit par l'emporter ; le gouvernement assura la conservation des priviléges, particulièrement le maintien des États, moyennant quoi le Dauphin prit à Rennes la couronne ducale, et le duché fut incorporé à la monarchie *irrévocablement* et *à perpétuité*.

XXX. — De toutes les alliances que François Ier devait rechercher dans son isolement, la plus précieuse était celle de l'Angleterre. Une circonstance particulière lui permit de la resserrer et de la rendre plus solide qu'elle n'avait encore pu l'être.

Henri VIII, préoccupé de faire annuler par l'Église son mariage avec Catherine d'Aragon, tante de l'Empereur, subordonnait toute sa politique à cet unique intérêt. Le procès durait déjà depuis cinq ans et soulevait encore plus de complications internationales que de difficultés canoniques.

Henri VIII avait épousé, dix-huit ans plus tôt, avec une dispense de Jules II, Catherine d'Aragon, veuve de son frère. Il attaquait maintenant cette dispense comme nulle, par des raisons de droit et des raisons de fait. Il obtint de Clément VII, au mois de décembre 1527, la nomination de légats chargés d'instruire l'affaire. La dispense de Jules II pouvait être révoquée. Devait-elle l'être ? Telle était la question sur laquelle les opinions se partageaient. Les évêques de Tarbes et de Bayonne, envoyés français à la cour de Londres, étaient pour l'affirmative. Cependant le procès causait beaucoup de scandale, car Henri VIII n'était pas uniquement mû par des scrupules un peu tardifs ; il voulait faire asseoir sur son trône Anne de Boleyn, dont il était profondément épris. Le Pape, qui tenait à obliger le roi d'Angleterre, n'avait pu refuser l'instruction et l'avait commise à des légats ; mais la reine en ayant appelé en cour de Rome, les légats n'avaient pas cru devoir passer outre. L'affaire avait été évoquée à Rome même. Elle y rencontrait d'autant moins de faveur que Clément VII désirait ménager Charles-Quint, avec lequel il venait de se réconcilier.

Henri VIII avait juré d'obtenir gain de cause. Il voulait avoir un avis favorable des différentes universités de l'Europe ; il consulta en France celles de Paris, d'Angers, de Bourges et de



Toulouse. Il y répandit beaucoup d'argent; il acheta même l'appui du gouvernement français en lui remettant une partie de la somme dont il s'était rendu débiteur au traité de Cambrai. François I[er] était dans l'usage d'imposer son bon plaisir aux différents corps de l'État. D'accord avec Montmorency, il ne négligea rien pour obtenir de la Sorbonne une déclaration telle que Henri VIII la désirait. Il l'obtint enfin, ou plutôt il la surprit, par la manière captieuse dont les questions furent posées, et les autres universités donnèrent leur approbation.

Le roi d'Angleterre, sachant que l'Empereur ferait de la rupture du mariage un cas de guerre, se rapprocha de plus en plus étroitement de la France. Il lui fit des avances de toute sorte, et entra dans la plupart des négociations de François I[er] avec les princes étrangers, particulièrement dans celles qui eurent lieu avec les protestants de Smalkalde.

Les deux rois eurent une entrevue à Boulogne le 22 octobre 1532. Comme c'était le moment où Charles-Quint repoussait l'invasion de Soliman, ils déclarèrent, pour donner le change à l'Europe sur leurs véritables préoccupations, qu'ils lèveraient quatre-vingt mille hommes dans le cas où les Turcs viendraient à reparaître [1]. Mais le but de Henri VIII, en sollicitant l'entrevue, avait été de gagner François I[er] et de l'associer, s'il le pouvait, à ses projets contre la cour de Rome. Il était très-irrité des lenteurs du Pape et de ses tergiversations, derrière lesquelles il démêlait l'intention bien arrêtée de ne pas annuler son mariage. Il se plaignait d'avoir été cité à Rome, déclarait qu'en sa qualité de roi il ne pouvait s'y rendre, et regardait même cette citation comme un affront fait à sa couronne. Sa mauvaise humeur contre la cour pontificale l'avait porté à vouloir réformer les coutumes abusives de l'Église d'Angleterre. Il avait déjà donné les principales dignités de cette Église à des hommes d'une docilité et d'une complaisance éprouvées, et il était entré dans une série de mesures destinées à mieux établir la suprématie de la couronne sur le clergé. Il pressait la France de l'imiter et de se joindre à lui pour préparer la réunion d'un concile et d'un congrès européen, où l'on réglerait en commun les droits et les pouvoirs du saint-siége. Ces propositions ne furent pas sans écho en France. Le concordat, il est vrai, y assurait au gouvernement une autorité suffisante, mais il n'empêchait pas qu'on eût encore des griefs contre Rome; le clergé de Bré-

[1] Premier article du traité signé à Calais, quelques jours après l'entrevue.

tagne venait cette année
sur différents abus.

François Ier consentit à envoyer au Pape les deux cardinaux de Tournon et de Grammont pour le sonder. Si Clément VII opposait une trop vive résistance, les deux rois devaient le menacer d'un concile qu'ils convoqueraient eux-mêmes. S'il montrait des dispositions favorables, on devait lui proposer une entrevue commune à Nice ou à Avignon.

Le malheureux Pape, accablé de revers et de chagrins, ne voyait que des dangers autour de lui. Entre l'Empereur d'un côté, les rois de France et d'Angleterre de l'autre, il n'osait s'arrêter à aucun parti. En s'aliénant l'Empereur, il renonçait à combattre le protestantisme; en irritant l'Angleterre ou la France, il avait à craindre un double schisme. Tout lui était également sujet de méfiance. Il inclinait pourtant de préférence vers le parti impérial, tant parce que Charles-Quint était maître de l'Italie, qu'à cause du protestantisme, et parce qu'il jugeait impossible de satisfaire les exigences de Henri VIII.

Les cardinaux français résolurent de mettre cette indécision à profit. Ils lui représentèrent François Ier comme le seul médiateur possible entre Rome et l'Angleterre. Ils ajoutèrent que le roi était prêt à soumettre au saint-siége le règlement de tous les intérêts en Italie, même celui d'un différend qu'il avait avec Gênes. Ils entrèrent dans les vues particulières du Pape, tant sur les questions italiennes que sur la réunion du concile. Enfin, ils lui proposèrent une entrevue avec François Ier, à Nice ou à Avignon, et un mariage de sa propre nièce, Catherine de Médicis, duchesse d'Urbin, avec Henri, le second des fils de France. On devait faire aux deux époux une souveraineté italienne, composée d'Urbin, Reggio, Modène, Rubiera, Pise, Livourne, Parme et Plaisance, c'est-à-dire de tous les territoires sur lesquels le droit du gouvernement pontifical était contesté. François Ier céderait à son fils ses droits éventuels sur Milan ou toute autre partie de l'Italie. Clément VII, séduit par l'honneur d'un mariage qui élevait si haut sa maison, et frappé de l'utilité d'une alliance qui pouvait seule le tirer de son isolement, se tourna entièrement vers la France.

Pendant ce temps, Charles-Quint, très-attentif à maintenir son influence exclusive en Italie, s'efforçait d'amener les États italiens à faire une ligue contre le Turc, et à mettre sur pied une armée fédérale dont il eût naturellement disposé. Les agents

français dans la Péninsule combattaient un projet dont le but réel était d'écarter la France, et menaçaient, s'il était exécuté, d'y répondre par la formation d'une armée française d'observation dans le Dauphiné. La ligue n'en fut pas moins signée le 24 février 1533, parce que le Pape aima mieux voir en Italie des troupes italiennes que des garnisons impériales; mais les États ne voulurent pas supporter les charges d'une armée fédérale, qui ne fut jamais levée.

Si le Pape fit cette concession à l'Empereur, il était en contradiction avec lui sur plusieurs autres points, particulièrement sur la question du concile.

La convocation d'un concile universel, débattue depuis longtemps, était admise en principe, mais présentait un grand nombre de difficultés préalables. Elle ne pouvait se faire que par le concours du Pape et des principaux souverains de l'Europe. Or ils l'envisageaient chacun d'une manière différente.

Charles-Quint était de tous les princes celui qui y attachait le plus de prix, la jugeant nécessaire pour rétablir l'unité religieuse en Allemagne, croyant que cette unité pouvait en effet être rétablie et qu'elle ne pouvait pas l'être autrement. Sa vanité était d'ailleurs flattée de la pensée de tenir comme empereur la première place dans ces grandes assises de la chrétienté. C'était pour lui une occasion de montrer cette sorte de supériorité qu'il affectait sur les autres souverains et qui l'a fait accuser de rêver la monarchie universelle. Il insistait depuis longtemps auprès de Clément VII et des autres princes pour leur faire adopter ses plans.

François Ier et les autres souverains étaient loin d'avoir les mêmes raisons de désirer le concile. Cependant on était intéressé partout à arrêter le progrès de la révolution luthérienne et à empêcher qu'elle ne gagnât du terrain hors des pays allemands. Partout aussi on prétendait se servir du concile pour limiter les pouvoirs de la cour de Rome. On acceptait donc en principe le projet de l'Empereur; mais chacun présentait ses observations et ses vœux. François Ier voulut que les pouvoirs de l'assemblée ne fussent ni déterminés ni restreints d'avance, afin que nul ne s'excusât d'y venir. Charles-Quint répondit d'une manière assez aigre à des observations qu'il jugeait malveillantes pour lui-même; car il n'y avait pas une seule circonstance où l'extrême jalousie des deux princes ne se manifestât.

Quant au Pape, la pensée du concile lui inspirait de grandes appréhensions. Comme souverain temporel de l'État romain, il craignait de soumettre ses actes au jugement d'une assemblée où siégeraient des princes plus puissants que lui. Il redoutait des protestations contre le rétablissement des Médicis à Florence, bien que ce rétablissement fût alors un fait accompli, et des difficultés pour l'alliance projetée de sa nièce avec un prince français. Comme souverain spirituel, il se trouvait en face de périls qui n'étaient pas moindres. Devait-on et pouvait-on admettre les protestants au concile? S'y rendraient-ils s'ils y étaient admis? S'ils y étaient condamnés, accepteraient-ils leur condamnation, eux qui rejetaient l'autorité de l'Église et des anciens conciles? S'ils ne l'acceptaient pas, l'Empereur pourrait-il ou voudrait-il les y contraindre? Était-on assuré que cette assemblée destinée à rétablir l'union ne fût au contraire la cause de divisions nouvelles et même d'un schisme pour les États restés jusque-là fidèles au saint-siége? Clément VII calculait toutes les éventualités que l'histoire et l'exemple des conciles précédents rendaient possibles. Il s'effrayait en songeant aux revers qu'il avait éprouvés et qui augmentaient sa circonspection et ses indécisions naturelles. Frappé des hostilités qui régnaient partout contre la cour de Rome, il craignait de paraître au concile moins en souverain de la chrétienté qu'en accusé; il se rappelait qu'en 1527 ses ennemis avaient demandé sa déposition, et il redoutait l'élection d'un antipape. Sous l'empire de ces sentiments, il accumulait les difficultés. Il objectait les inévitables délais de la convocation, l'embarras de choisir une ville qui plût à tous les souverains, celle de régler l'ordre des discussions et les droits réciproques du Pape, du sacré collége et des simples membres de l'assemblée, la durée des sessions, qui pouvaient s'étendre à plusieurs années, et le péril dans lequel seraient pendant tout ce temps les grands intérêts européens. Il représentait que le concile était au moins inutile pour la guerre qu'on se proposait de soutenir contre les Turcs [1].

François Ier prit entre le Pape et l'Empereur sur cette question du concile le même rôle de médiateur qu'il exerçait entre le Pape et le roi d'Angleterre dans l'affaire du divorce. Sans s'arrêter aux nombreuses difficultés d'exécution, ni se faire

[1] Tout ceci est tiré des pièces diplomatiques du temps et particulièrement de la *Relation de Rome*, de Soriano, en 1535.

illusion sur l'étendue des résultats qu'ou devait espérer, il déclara considérer le concile comme d'une nécessité absolue à laquelle il n'était plus possible de se soustraire. Il proposa de réunir préalablement une conférence diplomatique pour en régler les points principaux, tout en évitant de limiter d'avance l'objet et les pouvoirs de l'assemblée. Charles-Quint se récria contre une proposition qu'il disait équivaloir à un ajournement. Mais le Pape n'en fut que plus disposé à adopter les vues de la France.

François Ier et Henri VIII avaient concerté à Boulogne une action commune auprès de la cour de Rome. Cependant ils étaient loin d'avoir les mêmes vues. Car le roi de France cherchait surtout à gagner le Pape, et le roi d'Angleterre à l'intimider. Aussi, pendant que les envoyés français continuaient de solliciter la rupture du mariage de Catherine d'Aragon, Henri VIII, dont le parti était pris d'avance, épousa en secret Anne de Boleyn. Il publia ce second mariage au mois de mai 1533, malgré les représentations de François Ier, fit couronner la nouvelle reine le Ier juin, proposa au parlement des actes destinés à soustraire le royaume à l'obédience romaine, et fit enfin prononcer par un nouvel archevêque de Canterbury, le fameux Cranmer, une sentence telle qu'il la désirait.

Le Pape, forcé dans ses derniers retranchements, frappa en consistoire le roi d'Angleterre de censures ecclésiastiques pour avoir fait juger à Londres un procès qui était pendant à la cour de Rome. Il essaya pourtant d'atténuer autant qu'il put la rigueur de cette mesure, soit qu'il espérât encore regagner l'Angleterre, soit pour isoler Henri VIII et amener les princes catholiques à s'unir à lui et à exécuter les arrêts du saint-siége. Plus disposé que jamais à se jeter dans les bras de la France, il accepta l'entrevue qu'elle lui avait proposée et qu'il n'avait différée que par la crainte de porter ombrage à l'Empereur. Il montra même un vif désir qu'elle eût lieu sans délai.

Au mois d'octobre 1533 il se rendit à Marseille en grande pompe avec toute la cour romaine. François Ier lui fit une réception des plus cordiales. Les deux souverains eurent des conférences publiques et des entretiens privés. Ils prirent d'abord, en attendant le concile, des mesures provisoires contre l'hérésie qui tendait à s'élever en France. Ils célébrèrent le mariage de Henri de France et de Catherine de Médicis, malgré la jeunesse des deux époux. Quatre prélats français reçurent le

chapeau. François et Clément se mirent ensuite d'accord sur plusieurs points des affaires d'Italie et de celles d'Allemagne.

Clément VII espérait, s'il faut en croire l'envoyé vénitien Soriano, en général très-bien instruit, amener par cette démonstration Charles-Quint à se montrer plus traitable sur la question du concile. Il espérait aussi mettre à profit l'influence que François I[er] exerçait sur les princes luthériens d'Allemagne. Cependant il eut soin d'éviter tout engagement, et ne cessa de déclarer aux Impériaux que la paix étant son unique but, il voulait préparer une entrevue entre Charles-Quint et le roi de France[1].

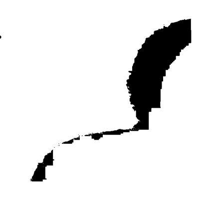
François I[er] fit à Marseille une dernière tentative de rapprochement entre Rome et l'Angleterre. Mais les envoyés anglais, dont il avait en quelque sorte exigé la présence, se déclarèrent sans instructions, et Henri VIII en appela du Pape au futur concile. Dès lors l'éclat devenait inévitable. Tout ce que François I[er] put faire fut de le retarder de quelques mois, en obtenant de Henri VIII qu'il ajournât la soustraction d'obédience, et de Clément VII qu'il suspendît l'effet des bulles d'excommunication jusqu'à ce que le consistoire eût prononcé. Ce fut le 13 mars 1534 que le sacré collége rendit l'arrêt définitif et valida le mariage de Catherine d'Aragon. Alors Henri VIII leva tout à fait le masque, et le schisme d'Angleterre fut consommé.

François I[er] n'était pas arrivé à ses fins; d'un autre côté il n'avait plus besoin de faire de sacrifices pour s'assurer de l'alliance anglaise dont il était assuré, quoi qu'il arrivât, la répudiation de Catherine d'Aragon ayant rendu Henri VIII et Charles-Quint ennemis mortels.

XXXI. — La France, ayant pour elle le Pape, l'Angleterre et les princes luthériens d'Allemagne, se trouvait, malgré le peu d'homogénéité de pareilles alliances, en mesure de rentrer en lice contre l'Empereur, si quelque circonstance ramenait une guerre qu'on était loin de désirer, mais que tout obligeait à prévoir. Le roi ne manqua d'ailleurs pas de conseillers qui l'engagèrent à faire valoir ses anciens droits sur l'Italie, et représentèrent les derniers actes de Charles-Quint dans la Péninsule comme des actes d'hostilité contraires au traité de Cambrai.

François I[er] se proposait d'y créer une principauté pour

[1] *Relation* de Soriano, de 1535. Recueil Alberi.



Henri, le second de ses fils. Peu s'en fallut qu'en 1533 l'occasion ne s'en présentât. Il avait à Milan un agent secret, le comte Maraviglia, dont les gens se battirent avec ceux du comte de Castiglione. Ce dernier fut tué dans la mêlée. Le duc de Milan fit saisir Maraviglia, qui fut mis au secret et exécuté sans jugement. François Ier se plaignit que le caractère d'ambassadeur français eût été violé dans la personne de son agent. On lui répondit que Maraviglia n'avait aucun caractère officiel, et ne pouvait invoquer de privilége en sa faveur; qu'il était sujet du duc de Milan et soumis aux lois du duché. L'affaire fut sur le point d'amener une rupture. On l'étouffa cependant, et on n'en fit pas un *casus belli*.

Une autre circonstance faillit mettre la France et l'Empire aux prises en Allemagne. Il y avait quinze ans qu'Ulric, duc de Wurtemberg, avait été mis au ban de l'Empire et dépouillé de ses États, que l'Autriche tenait en séquestre. La réintégration de son fils Christophe fut demandée à Ferdinand, dans une diète tenue à Augsbourg, par les ducs de Bavière et la plupart des princes luthériens. La France, qui tenait à honneur de défendre les droits des princes de l'Empire, appuya cette réclamation. La diète l'ayant repoussée, les princes auteurs de la requête entreprirent de se faire justice eux-mêmes, levèrent une armée dont ils donnèrent le commandement au landgrave de Hesse, et rétablirent Christophe dans le Wurtemberg, au mois de mai 1534. Langey ne pouvait leur fournir des subsides sans violer les traites signés avec l'Empereur; il usa de subterfuge et donna six cent mille écus pour une vente à réméré que Christophe fit au roi de la principauté de Montbéliard, possession de la maison de Wurtemberg. Le duc remboursa ensuite cette somme et reprit la principauté. Ferdinand finit par relever la maison de Wurtemberg de sa déchéance, et fit de nouvelles concessions aux luthériens, qui lui reconnurent de leur côté le titre de roi des Romains.

Charles-Quint se plaignit avec son aigreur et sa hauteur ordinaires. Il déclara qu'il imputait d'avance à François Ier la responsabilité d'une rupture, et qu'il reprendrait ses prétentions sur la Bourgogne le jour où la France recommencerait à en élever sur le Milanais. Mais si François Ier était peu décidé à recommencer la guerre, il était, pour lui-même, très-résolu de l'éviter. Car, toujours préoccupé du règlement des affaires d'Allemagne, il allait rompre avec l'Angleterre, et il préparait

de grands armements maritimes contre Tunis et les autres États barbaresques. Ces dispositions réciproques, très-hostiles au fond et pourtant pacifiques, amenèrent quelques tentatives de rapprochement. On mit sur le tapis un projet de mariage entre le Dauphin François et une infante, mariage destiné à contre-balancer l'effet de celui de Henri de France et de Catherine de Médicis.

Les alliances de François Ier avaient toutes le même but; elles étaient politiques et dirigées contre l'Empereur. Elles avaient en même temps, en dépit de leur contradiction, un caractère commun. François Ier se portait partout comme un médiateur pacifique. En Allemagne il prêchait la conciliation, dont l'ambition de l'Empereur était, à l'entendre, le principal obstacle. Il soutenait que les princes luthériens avaient autant de motifs de se fier à lui que de se défier de Charles-Quint. La sincérité de ces déclarations est suspecte; on doit pourtant rappeler que les princes luthériens paraissaient encore maîtres de trancher à leur gré les questions soulevées par la réforme; car Luther et les théologiens de son parti avaient été obligés de leur reconnaître une sorte d'autorité supérieure dans les matières religieuses, sans quoi ils n'eussent pu lutter contre les anabaptistes et autre prédicateurs anarchiques, ni contenir les passions populaires après les avoir déchaînées. On comptait aussi sur les incertitudes de Mélanchthon et les divisions des théologiens réformés, qui n'étaient pas arrivés à établir une doctrine uniforme et à trouver la vérité qu'ils cherchaient. C'étaient là autant de raisons de poursuivre la pensée d'un rapprochement entre les luthériens et l'Église romaine. Si la division était déjà très-avancée entre les communions différentes, elle n'était pas encore consacrée.

L'illusion était surtout permise en France, où la réforme n'avait trouvé jusque-là que peu d'adhérents. François Ier se vantait qu'il n'y eût point d'hérétiques dans son royaume, et il put jusqu'en 1534 soutenir cette assertion avec une certaine apparence de vérité.

XXXII. — La France ne pouvait pas être plus étrangère que le reste de l'Europe aux disputes religieuses. Elle n'était guère moins préoccupée des questions spirituelles; ses écoles étaient travaillées par l'esprit d'analyse et les recherches d'érudition; la plus grande liberté y régnait en ce qui touchait les investi-



gations scientifiques. Très-indépendante de la cour de Rome, elle avait été sur le point de faire un schisme pendant les dernières années du règne de Louis XII, et les idées gallicanes, enracinées chez elle, fortifiées même depuis le concordat, la constituaient en état d'opposition constante à quelques-unes des prétentions romaines.

Cependant le schisme préparé par Louis XII avorta, et la prédication de Luther fut pendant plusieurs années sans grand écho dans le royaume. Les nouvelles opinions religieuses purent avoir quelques partisans isolés; la réforme ne trouva d'appui sérieux ni dans le gouvernement, ni dans le clergé, ni dans les universités, ni dans les masses populaires.

Le gouvernement lui fut hostile; il possédait dans les anciennes lois et dans le concordat des barrières suffisantes contre les empiétements et les abus de la cour de Rome. La noblesse n'était pas assez puissante pour se faire des opinions religieuses une arme contre le roi. Le parlement et les cours de justice, attachés au gallicanisme jusqu'à l'excès, avaient pour principe essentiel d'appliquer les lois, tant ecclésiastiques que civiles. Les universités n'avaient pas le même caractère que les écoles allemandes; la Sorbonne se vantait de défendre la tradition; elle condamna Luther dès l'an 1520. Le clergé formait un corps uni, compacte, où les défections ne pouvaient être que partielles. Il n'était pas à l'abri de certains abus, mais ces abus avaient à coup sûr moins de gravité en France qu'ailleurs. Un grand nombre de maisons religieuses avaient été réformées sous le règne de Louis XII, et le parlement veillait avec soin au maintien de la discipline. Si les prélats exerçaient des pouvoirs temporels, aucun d'eux ne pouvait être tenté d'adopter la réforme pour séculariser les biens de son église. Nul antagonisme entre eux et la cour; ils lui montraient au contraire beaucoup d'attachement; elle était pleine d'hommes d'Église et de cardinaux; ils remplissaient le conseil et les ambassades. Le clergé n'inspirait de préventions ni à la noblesse ni au peuple. Ses biens, quoique considérables, ne tentaient point l'avidité des grands; la noblesse considérait les bénéfices comme un apanage de ses cadets, apanage dont ils étaient assurés de jouir, à la seule condition de prendre des grades dans les universités. Quant au peuple, il se montrait, au dire de l'envoyé vénitien Lippomano, plein de respect pour un clergé moralement et intellectuellement supérieur à celui des autres États de l'Eu-

rope[1]. Enfin, si l'Église était riche, elle supportait sa part des charges publiques. Elle avait des assemblées périodiques où elle s'imposait sur l'ordre du roi; les ordres de ce genre étaient rarement discutés, et ils ne le furent jamais sous le règne de François Ier. Ces assemblées fournissaient ordinairement la garantie des emprunts constitués par le gouvernement.

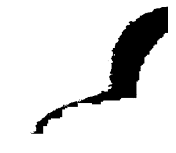
Ainsi les conditions, les intérêts, les passions, l'esprit public, tout différait entre la France et l'Allemagne. On ne négligea d'ailleurs aucun moyen d'enlever aux novateurs leurs armes les plus sérieuses. Un concile de la province de Sens, dont Paris faisait partie, fut assemblé par Duprat en 1528, et fit, bien avant le concile de Trente, des décrets sur le dogme et d'importants règlements pour la discipline et les mœurs. D'autres conciles furent réunis dans les provinces de Lyon et de Bourges.

La propagation de la réforme fut par ces raisons moins facile et moins populaire en France qu'en Allemagne. Cependant le mouvement religieux devait y pénétrer aussi; car il tenait par des liens étroits à la renaissance des lettres et des arts, et à une certaine agitation de liberté qui, sous une forme ou une autre, remuait l'Europe.

La renaissance avait commencé par l'étude de l'antiquité. Dès que l'antiquité païenne était étudiée d'une manière plus approfondie, il était inévitable qu'il en fût de même de l'antiquité chrétienne. L'exégèse et l'interprétation des Écritures devenaient l'objet de grands travaux. L'érudition et la libre explication des livres saints furent une des origines de la réforme.

La réforme procéda donc de la renaissance, ce qui ne veut pas dire qu'elle en fût une conséquence nécessaire. Érasme n'eut pas de peine à réfuter ceux qui tiraient de l'étude de l'antiquité chrétienne la conclusion que le christianisme avait dégénéré. Le progrès de l'esprit humain n'était nullement attaché à la nouveauté des opinions sur tel ou tel dogme, et ce qui le prouve, c'est qu'à cette époque ce progrès ne fut plus frappant nulle part qu'en Italie, en Espagne et en France, c'est-à-dire dans les pays qui demeurèrent catholiques. Le seizième siècle fut le grand siècle littéraire de l'Espagne et de l'Italie. Le protestantisme se montra particulièrement défavorable aux arts;

[1] Ces appréciations sont particulièrement tirées des Relations vénitiennes, dont les auteurs, doués la plupart d'un remarquable génie d'observation, étaient parfaitement en mesure de connaître et de juger la France.



en les bannissant des temples, il leur enleva l'inspiration religieuse, la plus haute de toutes et la seule qu'ils eussent eue pendant le moyen âge.

C'est pourquoi, si la réforme put trouver en France des adhérents dans le monde lettré, elle y trouva aussi beaucoup d'ennemis, et le gouvernement qui se montrait le plus protecteur des sciences, des lettres et des arts, put la combattre sans se mettre en contradiction avec lui-même.

La réforme a été aussi associée, comme cause ou comme effet, à une agitation marquée en faveur de la liberté. La liberté sous toutes les formes, philosophique, religieuse, politique, était au fond de ce grand débat. Il serait puéril de le nier. Mais le seizième siècle eut plutôt des aspirations vagues vers la liberté qu'il n'en comprit les vrais principes, et ces aspirations, souvent révolutionnaires, tournèrent la plupart du temps contre le but même qu'elles poursuivaient.

Le résultat à peu près général de la réforme est d'avoir rendu les gouvernements indépendants du saint-siége. Ici encore elle a dépassé le but. Or la France était déjà, grâce à la Pragmatique et au concordat, le pays le plus indépendant de Rome, en sorte que c'était celui qui avait le moins besoin d'une telle révolution.

Politiquement, la réforme servit dans chaque pays un parti différent, parce que les partis s'emparèrent d'elle et s'en firent un instrument. Elle fut aristocratique en Allemagne, où elle assura l'indépendance des princes et des États; monarchique en Angleterre, où elle fortifia l'absolutisme des Tudor. En France, où le gouvernement la combattit, elle resta plus fidèle à son caractère originaire; mais elle tomba facilement dans les complots, les révolutions et les guerres civiles.

Elle produisit d'ailleurs presque partout une effervescence qui fut accompagnée de désordres, et ces désordres obligèrent à une répression. Aussi Érasme, témoin du soulèvement des paysans de la Saxe et de la Franconie, put-il écrire à Luther: « Tu as jeté la semence et nous recueillons les fruits. » Luther entreprit d'arrêter le mouvement qu'il avait lancé; mais il ne réussit qu'imparfaitement à ramener le flot dans son lit; encore fut-il obligé de recourir au bras séculier, et de mettre la nouvelle Église dans une dépendance étroite des princes. Les autres réformateurs furent tous réduits à la même nécessité.

Si ces considérations sont d'une vérité générale, elles s'ap-

pliquent plus particulièrement à la France, où la réforme s'introduisit par les recherches savantes et s'étendit par les agitations et les troubles.

Dans le principe, les recherches savantes et les opinions particulières furent tolérées par François Ier, qui ne s'effrayait pas d'une certaine liberté. Plusieurs de ceux que les réformés regardèrent plus tard comme leurs précurseurs ou leurs ancêtres, jouirent de sa faveur et de celle de sa sœur Marguerite. Marguerite, devenue reine de Navarre en 1526, se forma à Nérac, sa résidence ordinaire, une petite cour d'hommes de lettres, de savants et de beaux esprits, où l'on discutait librement beaucoup de choses. Elle se sentait elle-même attirée vers les questions religieuses par une imagination subtile et romanesque; elle entretint une correspondance mystique à ce sujet avec l'évêque de Meaux Briçonnet, un instant séduit par quelques-unes des idées nouvelles, puis avec un chanoine luthérien de Strasbourg, le comte Sigismond de Hohenlohe; elle donna ainsi lieu de suspecter son orthodoxie. Toutefois ces velléités novatrices n'allèrent pas loin. Quels qu'aient été les efforts du protestantisme érudit pour retrouver ses titres et donner de l'éclat à son origine, il ne peut compter ni l'évêque de Meaux ni Marguerite parmi ses conquêtes. L'évêque abandonna presque aussitôt la voie dans laquelle il s'était engagé, et la princesse demeura toujours catholique [1].

Deux hommes seulement de quelque valeur sont à citer parmi les prosélytes que la réforme fit en France à cette première époque, le savant Lefèvre d'Étaples, qui traduisit la Bible en langue vulgaire, et le chevalier de Berquin, pamphlétaire érudit et correspondant d'Érasme. La Sorbonne censura comme hétérodoxes les écrits de ces deux personnages.

Jusque-là il ne s'agissait que d'opinions et de liberté de penser. Le prosélytisme des réformés ne demeura pas longtemps enfermé dans la sphère de la controverse pure. Il s'adressa aussi aux passions populaires, et essaya de les soulever par des outrages contre le culte. Des fanatiques, prétendant détruire la superstition, renversèrent ou mutilèrent des images sacrées. Le parlement, qui, exerçant une sorte d'autorité supérieure sur l'administration religieuse, avait pour mission d'appliquer les lois contre les actes coupables ou les opinions subversives, punit

[1] C'est ce qui a été parfaitement établi par M. Génin, l'éditeur et le commentateur des *Lettres de Marguerite*.

ces profanations par des supplices. Ainsi naquit la répression, qui fut même très-sévère pendant la captivité du roi; car on avait alors une raison particulière de redouter les troubles et les complots.

François Ier revint de Madrid animé des dispositions qu'il avait déjà montrées, c'est-à-dire peu favorable aux mesures de rigueur, et prêt à résister aux tendances persécutrices. Il autorisa l'impression des Colloques d'Érasme, que la Sorbonne avait défendus. Mais, toujours absolu et agissant plus, même en ces matières, par caprices arbitraires que par règles fixes, il ne réussit ni à arrêter l'agitation des esprits ni à prévenir les émeutes. L'enlèvement nocturne d'une image dans la rue Saint-Antoine en 1528, et l'affichage de placards remplis de menaces contre la messe, donnèrent des armes aux partisans d'une répression énergique. Ce n'était pas de la liberté de conscience qu'il s'agissait, mais de la protection du culte et de la religion. On fit des cérémonies expiatoires, à la suite desquelles on brûla les coupables. Le peuple courut assister à ces supplices avec une véritable fureur, comme on le voit dans le Journal qui nous est resté d'un bourgeois du temps. Les réformés, qui avaient cru le soulever contre le catholicisme, ne le soulevèrent en réalité que contre eux-mêmes. François Ier eut peine à modérer cette animosité; en 1529 il ne put empêcher que Berquin fût condamné au bûcher pour avoir persévéré, malgré les avertissements et les instances d'un grand nombre de hauts personnages, dans des attaques incessantes contre le dogme et contre le clergé.

Le roi continua de tenir peu de compte d'attaques que le sentiment populaire repoussait avec une pareille énergie. En effet, la seconde explosion n'eut lieu qu'en 1534; mais une prédication occulte avait fait pendant cet intervalle de temps des prosélytes plus dangereux, parce qu'ils étaient mieux disciplinés et décidés à braver le gouvernement. Au mois de novembre de cette année éclata un complot ourdi à Neuchâtel en Suisse. Des placards contre la messe furent affichés à Paris dans tous les carrefours, et à Blois jusque sur la porte de la chambre du roi. Les réformés, formant une société organisée dont les chefs étaient hors de France, adressaient une sorte d'appel à la nation et de mise en demeure au pouvoir. Ils avaient gagné des partisans secrets, et ils comptaient entraîner les opinions flottantes. Le complot avait de vastes proportions, puisque l'am-

bassadeur impérial écrivait à sa cour que les églises devaient être démolies et le Louvre pillé. Mais les chefs s'étaient exagéré leur influence. La réaction catholique ne fut pas moins forte qu'en 1528. Le peuple de Paris se prononça aussi énergiquement, et le roi, personnellement attaqué, résolut de défendre son autorité menacée. On arrêta toutes les personnes suspectes; on rechercha les hommes qui avaient assisté aux assemblées des réformés, et on en remplit les prisons.

Le 21 janvier 1535, François Ier vint à Paris assister à une procession solennelle, où l'on promena en grande pompe les reliques des martyrs. Tous les prélats présents dans la capitale, les princes, les gentilshommes de la cour, le parlement, les officiers de justice, les envoyés des puissances étrangères, firent partie du cortége. La cérémonie se termina par le supplice de quelques-uns des auteurs du complot. On les brûla sur la montagne Sainte-Geneviève, et la peine du feu fut aggravée par l'emploi d'une machine nouvelle, l'*estrapade*, sorte de balançoire qui élevait le patient au-dessus du bûcher pour l'y replonger à diverses reprises.

On fit alors de nouveaux édits, plus sévères ou plus cruels, pour la poursuite et le châtiment de l'hérésie.

Ce fut à l'époque de cette première persécution que Calvin quitta la petite cour de Nérac et s'enfuit à Bâle. Arrivé là en lieu de sûreté, il y écrivit son fameux livre de l'*Institution chrétienne*, dont il dédia la préface à François Ier. Après avoir exposé les bases de la nouvelle Église, il sommait, avec une vigueur et une audace singulières, le roi de les accepter, et il réclamait ou plutôt il exigeait pour les réformés une liberté due, selon lui, aux véritables héritiers de l'esprit du christianisme primitif. On a appelé ce livre la trompette de la réforme française; c'était aussi une déclaration de guerre. Les partisans des idées nouvelles avaient jusque-là flatté le roi; maintenant ils lui parlaient en ennemis ou en maîtres. Ils l'accablèrent de malédictions et d'anathèmes. Ils lui reprochèrent même de s'être fait un jeu des supplices et d'avoir voulu y assister en personne; mais cette accusation, qu'ils réussirent à accréditer en Allemagne, est aussi dénuée de preuves que de vraisemblance.

Le résultat de ces complots et de ces attaques fut de faire prendre à la France et à la cour une attitude décidée. François Ier se déclara un des champions du catholicisme, au risque

de compromettre le rôle qu'il avait voulu jouer de médiateur entre le Pape et les luthériens. D'ailleurs Clément VII venait de mourir sous le poids des chagrins et des ennuis (octobre 1534). Les catholiques de France, avertis du danger, devinrent très-hostiles à l'Allemagne luthérienne, et ne purent apprendre les scènes hideuses de l'anabaptisme à Munster sans y voir le fruit naturel de la réforme.

L'alliance avec les princes allemands devenait fort difficile à maintenir. François Ier, qui désirait la conserver, tant elle s'accordait avec le reste de sa politique, leur envoya un exposé de sa conduite, fit appel à leur désir de conciliation, et invita même Mélanchthon par une lettre flatteuse à venir à Paris, où il lui offrait un colloque avec des théologiens français. Il lui disait qu'il croirait voir la paix arriver en France avec lui. Il publia aussi, le 16 juillet 1535, une amnistie pour tous les condamnés qui feraient profession d'orthodoxie. Mais cette dernière tentative n'eut aucun succès. Les princes de l'Empire se montrèrent aussi défiants que leurs sujets luthériens étaient irrités. Les théologiens allemands, après avoir délibéré longtemps sur l'acceptation du colloque, finirent par le refuser, contrairement à l'opinion de Luther. Alors François Ier abandonna tout à fait un projet de conciliation démontré impraticable, et qui soulevait d'ailleurs l'opposition de la Sorbonne. Il ne resta plus aux hommes qui désiraient l'union religieuse qu'à se réfugier dans l'espérance du concile, accepté à peu près sans réserve par le nouveau pape Paul III.

XXXIII. — François Ier a attaché son nom à la Renaissance française. Ses qualités brillantes, son goût éclairé pour les lettres et les arts, l'avaient préparé à un rôle qu'il faut comparer à celui de Léon X. A peine sur le trône, il rechercha tous les talents et voulut en être entouré. Sa cour devint un centre littéraire et artistique; aussi, lorsqu'après 1527 Rome, pillée par les soldats de Bourbon, perdit une partie de son prestige et de son éclat; lorsque les papes réformateurs y donnèrent à des religieux une importance qui avait appartenu longtemps à des savants et des artistes[1], pensa-t-on en France que Paris hériterait de ses destinées, et que la capitale intellectuelle

[1] Il suffit de comparer la relation des ambassadeurs vénitiens envoyés à Adrien VI, et les relations vénitiennes de la cour de Rome sous les successeurs de Paul III.

de l'Europe serait déplacée. La supériorité de Paris et de la cour des Valois ne fut pas alors une simple prétention de la vanité nationale; les étrangers contemporains la reconnurent. Nulle autre part, ni en Allemagne, ni en Angleterre, ni en Espagne, les lettres, les arts, les sciences, ne trouvaient les mêmes honneurs, un patronage aussi éclairé de la part du gouvernement et du prince, des dispositions aussi favorables dans l'esprit public.

François Ier avait commencé par être élève de l'Italien Balthazar Castiglione, l'auteur du livre du *Courtisan*, c'est-à-dire du parfait homme de cour. Frappé des qualités des Italiens, il les aima d'une manière particulière, et attira près de lui les hommes les plus célèbres de la Péninsule. Léonard de Vinci vint mourir à Fontainebleau, presque entre ses bras. Le Primatice, le Rosso, Andrea del Sarto, Benvenuto Cellini, répondirent à son appel; leurs plus belles productions furent pour la France. Ce fut à l'école de pareils maîtres que se formèrent les premiers artistes français et les plus illustres, tels que Jean Goujon. Le roi consacra leurs ciseaux et leurs pinceaux à la construction et à l'ornementation de Chambord et de Fontainebleau, les deux plus belles créations de l'art italien de la Renaissance, de Madrid, de la Meute ou la Muette, de Saint-Germain, de Chantilly. Villers-Cotterets, Écouen qui appartenait aux Montmorency, vinrent un peu plus tard. Le type des anciens châteaux forts qui rappelaient la féodalité fut remplacé par celui des grandes maisons de plaisance, embellies du luxe et des recherches d'un art plus raffiné. La cour voyageait sans cesse de château en château et de fête en fête; les ambassadeurs étrangers qui la suivaient se plaignaient de ne pouvoir suffire à ces perpétuels déplacements[1].

Les Italiens donnèrent encore à la France d'autres richesses que leurs ouvrages. Le Rosso fut chargé de recueillir dans la Péninsule une collection d'antiques qui a été la première origine de nos musées. La nation s'associait à ce goût des arts dont la cour s'était faite l'inspiratrice et qui devint en peu de temps populaire.

Non content d'inviter les artistes étrangers, François Ier appela aussi les savants. Érasme, l'oracle littéraire de l'Europe, fut vivement sollicité de quitter la Hollande pour s'établir en France;

[1] Ces plaintes sont répétées dans toutes les relations et les correspondances, soit vénitiennes, soit florentines.



il se contenta d'y faire un voyage. Mais des Italiens, entre autres le poëte florentin Alamanni, des Grecs, le vieux Lascaris à leur tête, s'y créèrent une seconde patrie. C'était le fameux Guillaume Budé, maître de la *librairie* du roi et le plus savant homme du siècle avec les Estienne, qui était chargé de leur faire les honneurs du pays. François Ier donna le soin à ses envoyés en Turquie de lui acheter des manuscrits grecs. On commençait à traduire en français les ouvrages de l'antiquité; l'imprimerie, introduite en France sous Louis XI, prenait un rapide développement, et les presses de Lyon, où s'était établie une colonie italienne nombreuse, acquéraient une célébrité au moins égale à celle des presses de Venise ou de Bâle.

Le Collége de France, qu'on appela dans l'origine Collége des Trois-Langues, fut fondé en 1529 sur un plan tracé par Budé, moins dans un but d'enseignement que dans celui de faire avancer l'étude des trois langues savantes, le latin, le grec et l'hébreu. Il présentait une grande ressemblance avec les académies italiennes. La philologie, son premier objet, était alors de toutes les sciences la plus en honneur, par la raison qu'elle servait de vestibule et d'introduction nécessaire à l'étude de l'antiquité. L'institution du Collége de France, ainsi conçue, laissait l'enseignement proprement dit aux mains de la Sorbonne, c'est-à-dire de l'ancienne université. La Sorbonne, fidèle au vieil esprit scolastique, ennemie des innovations, et très-attachée à ses priviléges qu'elle crut menacés, fit une guerre des plus vives au nouvel établissement. Mais le Collége de France, fort du patronage royal, sortit victorieux de la lutte. On augmenta le nombre de ses chaires; à l'étude des langues il joignit celle des sciences, particulièrement des mathématiques, et dès ses premières années il acquit la réputation du plus brillant et du plus complet des établissements scientifiques de l'Europe.

Sa création, ses succès rapides, s'expliquent par le génie d'un temps fécond en découvertes de tout genre. Il y a dans l'histoire de l'esprit humain de ces moments heureux où les horizons semblent s'étendre de tous les côtés à la fois; telle fut la première moitié du seizième siècle. Un champ nouveau s'ouvrait à la philologie, car le moyen âge avait peu étudié le grec et ignorait l'hébreu; la médecine était renouvelée par la connaissance acquise de vérités aussi importantes que la circulation du sang; la géographie, les sciences naturelles, l'étaient par les voyages entrepris soit dans le nouvel hémisphère, soit dans

l'ancien, et ... connus jusque-là. Naguère e... , C... cosmographie, en exposant le ...

XXXIV. — La cour avait toujours exercé une grande influence sur le pays. Cette influence s'accrut sous le règne de François Ier, et ne fut pas moins utile au progrès de la société et des lettres qu'à celui des arts ou des sciences. Le roi, qui plaisait aux hommes d'armes parce qu'il était le meilleur chevalier de son royaume, aux savants, aux artistes, parce qu'il favorisait leurs travaux, plut aux gens de cour, aux lettrés, aux femmes, parce que personne n'avait mieux que lui le sentiment et le goût du beau. Aidé par sa mère et sa sœur, plus tard par sa belle-fille, Catherine de Médicis, il fit de sa cour la plus remarquable de l'Europe, non-seulement pour le faste, mais pour l'esprit, la grâce, et, s'il faut tout dire, par cette politesse raffinée et quelque peu corrompue dont Marie Stuart, élevée sous les yeux de Catherine, fut un des types les plus parfaits.

La cour n'avait jamais été si nombreuse. Sous Louis XII, elle se composait ordinairement de quelques familiers, d'un nombre déterminé d'officiers et d'une garde de cent gentilshommes. François Ier y augmenta les offices dans une proportion énorme; il les destinait à des roturiers qui devaient par ce moyen gagner la noblesse, mais ce furent en général les gentilshommes qui les briguèrent. L'usage s'introduisit aussi de donner à quelques-uns de ces gentilshommes des titres sans seigneurie réelle, ce qui était une nouveauté. Il y eut désormais des marquis et des ducs *à brevet,* c'est-à-dire ne possédant ni marquisats ni duchés. Ces deux innovations auraient suffi pour faire de la cour le point de mire de toutes les ambitions et des espérances de fortune. Une autre encore contribua à en augmenter l'attrait et l'éclat. François Ier voulut que les femmes y eussent également des offices, des dignités, une hiérarchie. Il aimait à leur prodiguer, ainsi qu'aux seigneurs, les marques de sa libéralité. Deux de ses maîtresses régnèrent longtemps avec lui : madame de Châteaubriant, sœur de Lautrec et de Lescun; puis après le retour d'Espagne, mademoiselle de Heilly, qu'il fit duchesse d'Étampes, et qui patronna les savants et les artistes en même temps qu'elle disposait des grands emplois.

On ne peut malheureusement parler de cette cour sans parler aussi de sa corruption. François Ier la corrompit par les chan-

gements mêmes qu'il y fit et par les exemples qu'il lui donna. Les changements qu'il y fit altérèrent la simplicité des vieilles mœurs, jetèrent une forte perturbation dans les usages comme dans les règles de la noblesse, et favorisèrent outre mesure l'intrigue et la courtisanerie. Les exemples qu'il donna, le scandale qu'il affichait et qu'il laissait afficher publiquement autour de lui, ont chargé sa mémoire du reproche de graves atteintes portées aux mœurs publiques.

Pourtant il serait injuste de ne voir le seizième siècle et la cour des Valois qu'à travers la chronique scandaleuse de Brantôme ou les écrits des calvinistes contemporains. Brantôme ne s'est jamais piqué de chercher la vérité ni même la vraisemblance. Quant aux calvinistes, ils n'ont rien épargné pour ternir la mémoire du prince et des personnages qui furent les auteurs des premières persécutions dirigées contre leurs coreligionnaires. Sur beaucoup de points, leurs ouvrages doivent inspirer une juste défiance[1]. Les correspondances vénitiennes, plus impartiales, donnent une idée plus haute de la cour de François I[er]. Les envoyés vénitiens, observateurs pleins de finesse et d'expérience, en admirent continuellement la noblesse et la majesté. Ils sont séduits, et l'on peut affirmer que de tous les étrangers, aucuns n'étaient moins sensibles à la séduction.

Si d'ailleurs on examine la littérature de ce siècle, les ouvrages d'imagination ou les mémoires historiques, il est impossible de ne pas être frappé de l'influence élevée que la cour a exercée sur l'esprit public.

Marguerite de Valois et Marot, son valet de chambre, sont les types les plus remarquables de la littérature de la cour. C'est par eux qu'on peut juger du goût qui y régnait, de l'attrait qu'on y éprouvait pour les plaisirs de la société, pour l'esprit, pour la galanterie, de l'estime qu'on y professait pour le savoir, du respect qu'on y montrait pour l'indépendance des opinions. Quelque juste sévérité qu'appellent plusieurs de leurs œuvres, elles sont restées de véritables modèles, pour l'élévation des sentiments, un tour éminemment heureux, une forme d'une grâce légère et toute poétique.

Comparez à ces types Rabelais, le type populaire, l'auteur de l'inexplicable et bizarre encyclopédie où le seizième siècle

[1] Rarement la passion et l'injustice ont été portées aussi loin que dans les écrits de d'Aubigné, de Théodore de Bèze et des autres écrivains calvinistes du seizième siècle.

est passé tout entier en revue dans une vaste et immense débauche d'esprit et d'imagination, on jugera du moins de quel côté étaient la délicatesse et le goût, et en quoi la littérature de cour pouvait épurer la littérature populaire. Au fond, la cour était l'élite de la nation; elle tendit, comme toujours, à élever le reste à son propre niveau, bien que les types qu'elle lui offrait fussent loin d'être irréprochables.

Son influence fut d'autant plus grande, que les innovations de François Ier ne purent y détruire ni la liberté ni l'originalité des caractères. Quoique plus absolu que ses prédécesseurs, il compta toujours avec l'opinion, et il sut, comme le dit ingénieusement M. Ranke, comprendre la distinction de l'obéissance imposée et de l'obéissance volontaire. Il ne chercha pas à façonner les esprits à un joug étroit et uniforme. On peut juger par tous les écrits du seizième siècle que la liberté de parler et d'écrire demeura fort grande.

Un autre caractère de ce temps est le progrès de l'instruction et de la réflexion. Les Mémoires qu'il nous a laissés, bien qu'assez exclusivement militaires, se distinguent de ceux de l'époque précédente par des jugements plus étendus, des vues plus larges, des perspectives plus vastes. Quand on les parcourt dans leur ordre chronologique, on sent que le terrain y change à chaque pas, et que le fond se modifie plus rapidement encore que la langue ne s'y perfectionne. On y trouve plus d'instruction, d'abord sur les matières spéciales, telles que l'art militaire, et bientôt sur tous les sujets. Sans parler des du Bellay, écrivains politiques qui peuvent être considérés comme la monnaie de Comines, on remarque chez les autres auteurs contemporains, mêlés moins directement aux affaires, le besoin d'exprimer sur toute chose des opinions personnelles.

Ce caractère frappe également dans les Mémoires de Brantôme et de Montluc, malgré le peu de ressemblance apparente qu'il y ait entre eux.

Brantôme, infatigable parleur, très-libre dans ses jugements et plus libre encore dans son langage, est de l'école des hommes de guerre pour qui l'obéissance ne se discute pas; mais ce principe établi, il a des habitudes frondeuses que rien ne gêne, pas même la bienséance. Nul personnage, quelque grand qu'il soit, ne trouve grâce devant sa plume moqueuse et médisante. En même temps il est amateur des bonnes lettres et des gens savants. Il recommande à la jeune noblesse de s'instruire, et

de suivre l'exemple de César, qui, non content de faire la guerre des Gaules, écrivit ses *Commentaires*. Avec l'esprit le plus superficiel du monde, il a l'instruction la plus variée. Il a de la science militaire, de l'érudition classique, le goût des arts, la connaissance de l'Europe, au moins de l'Espagne et de l'Italie. En conviant la noblesse à l'étude, il l'invite à se rendre digne des grands emplois, particulièrement de ceux de la diplomatie, qu'il veut lui réserver. On démêle déjà dans ses écrits que la noblesse, non contente de son rôle dans les camps, cherche à se faire une place dans le gouvernement, qu'elle aspire à l'influence et à l'autorité. Si les nobles, en se rattachant plus étroitement à la cour, perdaient une partie de leur indépendance, ils pouvaient en revanche tirer de cette situation des avantages équivalents.

Les qualités de Montluc sont autres. Montluc est le type de l'homme de guerre au seizième siècle, ou plutôt du soldat aventurier. Simple cadet de noblesse et de noblesse gasconne, il raconte ce qu'il appelle ses fortunes avec un naturel, une franchise et au besoin une verve de vanité qui, pour emprunter ses propres expressions, *sentent leur terroir*. Son livre a mérité d'être qualifié par Henri IV, qui s'y connaissait, de *Bible du soldat*.

Mais ce qui n'est pas moins remarquable chez lui, c'est sa prétention de donner des leçons. Il veut former des gentilshommes, et se servir de son expérience pour les préserver des fautes qu'il a commises. C'est pour cela qu'il leur présente son portrait, dont il ne cache pas les défauts; car il se montre naïvement tel qu'il a été, non tel qu'il aurait pu être. C'est par là aussi qu'en exposant longuement les vertus du soldat ou du capitaine, il s'élève, parfois sans le savoir, à une singulière éloquence. Passionné pour la guerre, il ne la juge pas moins sévèrement et de haut, en moraliste, maudissant l'ambition des princes, à qui Dieu devra demander compte du sang qu'ils auront versé.

Ainsi dans les écrits même les plus personnels, dans ceux où l'homme se montre davantage, on peut constater que l'esprit du siècle tend à gagner soit en étendue, soit en profondeur. Ce sont là comme les préliminaires et les essais de cette liberté d'examen qui était déjà très-grande et qui devait grandir encore. Si elle a promené partout ses excès, on aurait tort de la juger par ses excès seuls. Les débats qu'elle a soulevés ont trempé

plus fortement l'esprit public ; les opinions sont devenues plus graves, plus sérieuses, plus réfléchies. Il s'est fait plus de bruit autour du pouvoir, dont la conduite a commencé à être contrôlée régulièrement. Celui qui a porté le jugement le plus sévère sur François Ier et sa cour, jugement d'opposition politique et de moraliste, un des hommes en qui l'esprit du seizième siècle s'est le mieux incarné, Gaspard de Saulx-Tavannes, le représentant le plus original du parti de la noblesse indépendante, a flétri dans ses Mémoires plus durement qu'aucun autre l'arbitraire du gouvernement et la corruption du règne, auxquels il attribue d'avoir préparé les vices et les malheurs de l'époque suivante.

FIN DU TOME TROISIÈME.



TABLE DES MATIÈRES

LIVRE QUINZIÈME. — CHARLES VI (SUITE).

LIVRE SEIZIÈME. — CHARLES VII.

LIVRE DIX-SEPTIÈME. — LOUIS XI.

LIVRE DIX-HUITIÈME. — CHARLES VIII.

LIVRE DIX-NEUVIÈME. — LOUIS XII.

LIVRE VINGTIÈME. — FRANÇOIS Ier.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

PARIS. TYPOGRAPHIE DE H. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS

LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

PARIS. TYPOGRAPHIE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS

LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. C. DARESTE

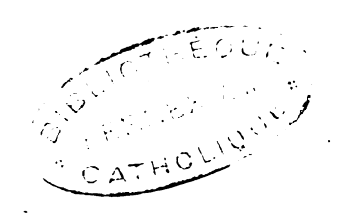
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LYON
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

TOME QUATRIÈME

DEPUIS FRANÇOIS Ier JUSQU'A HENRI IV

Ouvrage auquel l'Académie Française a décerné deux fois le Grand Prix Gobert





PARIS

E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

10, RUE GARANCIÈRE

1875

LIVRE VINGT ET UNIÈME.

FRANÇOIS Ier.

(DEUXIÈME PARTIE.)

I. — François Ier, dans la prévision d'une nouvelle guerre en Italie, ne se contenta pas de s'assurer des alliances, il organisa aussi son armée sur un nouveau plan.

Il publia en 1534 plusieurs ordonnances sur la gendarmerie et les troupes de l'arrière-ban. Mais l'innovation essentielle fut la création de sept légions d'infanterie nationale. Jusque-là le chiffre des fantassins étrangers dans nos armées avait toujours été supérieur à celui des nationaux. Ce système avait eu des inconvénients constants, et devait par la suite en avoir encore davantage; car on ne comptait plus sur les Suisses, et il eût été téméraire de compter beaucoup sur l'Allemagne, où les levées de lansquenets que le comte de Furstemberg faisait en ce temps même pour le service de la France rencontraient de grandes difficultés. François Ier créa donc sept légions, de six mille hommes chacune, correspondant aux grandes provinces du royaume, savoir : la Normandie, la Picardie, la Bourgogne, le Dauphiné et la Provence, le Languedoc, la Guyenne, la Bretagne. Il n'y avait point de conscription; les légions se recrutaient par des enrôlements volontaires. En temps de paix, les soldats restaient dans leurs foyers, sans autre avantage que la franchise des tailles ou de l'arrière-ban; ils étaient seulement tenus de se rendre à des *montres* ou revues régulières, accompagnées d'exercices, pour lesquelles ils recevaient une indemnité. En temps de guerre, on leur donnait une haute paye. Ils devaient être armés de hallebardes et d'arquebuses.

C'était au fond le rétablissement des francs archers, que Louis XI avait eu le tort de supprimer. Seulement le nombre des légionnaires était plus considérable, et l'arc était remplacé par l'arquebuse, ce qui tenait au progrès des armes à feu. On renouvela les anciens règlements disciplinaires en ajoutant à

leur sévérité, chose jugée nécessaire pour des milices qui formaient plutôt une réserve que des corps réguliers. D'un autre côté, on assura aux simples soldats la chance d'un avancement, et aux roturiers qui prendraient du service celle d'être anoblis par l'obtention des grades élevés. On devait distribuer à titre de récompense militaire des anneaux d'or, auxquels le moindre soldat pouvait prétendre; innovation importante, car les ordres de chevalerie n'étaient accessibles qu'à la noblesse seule.

L'institution n'eut pas, il faut le dire, toute l'utilité qu'on espérait. Le service des légions fut d'abord recherché; elles comptèrent même dans leurs rangs un assez grand nombre de gentilshommes. Mais elles présentèrent les défauts ordinaires de tous les corps qui ne sont pas constamment sous le drapeau. Plus augmentait l'importance des armes à feu, plus on avait besoin de soldats pour qui la guerre fût un métier. L'envoyé vénitien François Giustiniano prétend qu'on finit par abandonner les légions, parce qu'on se lassa de leur indiscipline et de leur turbulence. Il ajoute que la noblesse voyait à regret l'armement des roturiers[1], mais aucun des écrivains militaires de ce temps, et ils sont nombreux, ne dit rien de semblable[2]. Suivant Montluc, on se rebuta trop tôt, et le système ne fut pas suivi avec assez de persévérance.

II. François I[er] ne cherchait qu'une occasion de reprendre ce qu'il avait perdu en Italie, c'est-à-dire le comté d'Asti, le protectorat de Gênes et Milan. Il crut l'avoir trouvée dans l'exécution de son agent Maraviglia. Comme il n'obtenait aucune réparation de la part de François Sforza, il pria l'Empereur, suzerain du duc de Milan, de se charger lui-même de cette réparation, et de punir le duc en lui retirant son fief. Il offrait d'indemniser Sforza dans une certaine mesure par le comté de Montferrat, qui était vacant, et par une pension que la France lui assurerait. Le duc était alors consumé depuis longtemps par une maladie de langueur, et n'avait ni enfants ni héritiers de son sang. On continuait de craindre, en France et en Italie, que Charles-Quint voulût incorporer le Milanais à l'Empire ou en disposer en faveur d'un prince autrichien.

[1] Relation de 1537.

[2] Il faut excepter Brantôme, qui prétend que les paysans enrôlés deviennent insolents : « Qui pis est, ajoute-t-il, c'est les débaucher de leur labeur et travail, duquel ils vivent et font vivre les autres. »

François Ier n'admettait pas qu'il pût en être ainsi; il soutenait n'avoir signé de renonciation pour lui-même et pour ses fils qu'en faveur des Sforza, et la famille de ces derniers une fois éteinte, l'Empereur ne pouvait, selon lui, donner le duché qu'à un prince français. Il mettait donc Charles-Quint en demeure de se prononcer.

Charles-Quint contesta cette interprétation des traités, fort contestable d'ailleurs; il refusa de voir dans la personne de Maraviglia un envoyé accrédité, et dans les réclamations de la France autre chose qu'un prétexte de guerre. Toutefois, comme la continuation de la paix lui était nécessaire, il chargea la comte de Nassau d'une ambassade extraordinaire à Paris. Il lui donna pour instructions de se plaindre du mauvais vouloir du roi, dont il n'obtenait la coopération ni contre les Turcs, ni contre les protestants, mais en même temps d'offrir à François Ier quelque perspective propre à détourner son ambition. Il s'engageait moyennant une nouvelle renonciation au duché de Milan, renonciation conçue en termes plus exprès et plus formels que les précédentes, à procurer la main de la princesse Marie, légitime héritière du trône d'Angleterre comme fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, au duc d'Angoulême, le troisième des enfants de France. Cette alliance lui présentait deux avantages, celui de garder le Milanais, et celui d'associer François Ier à ses projets contre le schismatique Henri VIII.

Il donna l'ordre de fortifier ses places des Pays-Bas. Cependant il recommanda partout à ses ambassadeurs de gagner du temps. Il en avait une grande raison. Ses forces devaient être toutes consacrées pendant l'année 1535 à la défense de ses possessions méridionales, particulièrement à celle du royaume de Naples, exposé aux descentes des pirates barbaresques, et récemment victime de leurs déprédations.

Les Espagnols, après avoir chassé les Maures de leur péninsule, commençaient à les poursuivre en Afrique; mais la croisade entreprise dans ce dernier pays avait été interrompue depuis le cardinal Ximenès. Charles-Quint voulait la reprendre, avec de grands armements maritimes qui pussent frapper les Barbaresques, alliés ou tributaires de la Turquie, d'un coup qui assurât à jamais la liberté de la Méditerranée et le salut des ports riverains de cette mer. Déjà en 1530 il avait donné Malte aux chevaliers de Saint-Jean, dépouillés de l'île de Rhodes. En 1535, il réunit une flotte et une armée formidable, chassa

les pirates de Tunis, et délivra dix mille captifs européens. Il affecta de remettre à l'ambassadeur de France soixante et onze prisonniers de sa nation. Ce triomphe, qu'il obtint en personne, fut le plus glorieux et le plus considérable de son règne; aussi, lorsqu'il revint en Italie, fut-il salué comme le libérateur de la chrétienté.

Il continua d'affecter les dispositions les plus pacifiques; mais au fond il était décidé à rompre avec la France si elle ne souscrivait pas à ses volontés. Car il se regardait alors comme l'arbitre souverain ou plutôt le maître de l'Europe; il annonçait hautement l'intention de régler les affaires d'Italie, de ramener l'Angleterre à l'obéissance du saint-siége, de terminer les révolutions du Nord et celles de l'Allemagne, de hâter enfin la réunion du concile que le pape Paul III convoquait à Mantoue. Enivré de ses succès, il parlait un langage d'une fierté singulière, et croyait, suivant l'expression de du Belley, pouvoir commander à la fortune.

François I[er] n'avait pas voulu prendre plus de part à l'expédition de l'Empereur contre Tunis qu'à ses autres entreprises, et s'était contenté d'armer des galères pour protéger les côtes françaises de la Méditerranée. Il était donc demeuré dans une inaction calculée. D'un autre côté, il avait ajourné l'exécution de ses projets sur l'Italie, soit à cause du complot des protestants, soit pour ne pas s'exposer aux reproches de l'Europe, intéressée à peu près tout entière au succès de Charles-Quint contre Tunis. Il accordait alors toute sa confiance à Montmorency, partisan de la paix.

Il perdit cette même année, 1535, un homme qui lui avait rendu de grands services et qui avait attaché son nom à la plupart des événements et des négociations importantes de son règne. Duprat mourut. On aurait tort de juger les hommes de ce temps d'après des anecdotes suspectes ou des accusations intéressées. En général le jour nouveau que les publications modernes de documents contemporains répandent sur leur vie et sur leurs actes, font de mieux en mieux apprécier leur habileté et leurs talents. Mais l'irresponsabilité qui permettait aux ministres d'abuser de leur situation, était une source de corruption et de scandales trop communs. Duprat entassa de prodigieuses richesses pendant vingt ans, sans que les plus hautes dignités de l'État et de l'Église, ni l'accumulation d'un nombre considérable de seigneuries et de prélatures pussent

assouvir son ambition et son avidité. Il aspira même à la tiare après la mort de Clément VII, comme y avait aspiré avant lui Wolsey, son modèle. Après s'être fait longtemps détester, il ne put échapper à la vindicte publique. Quelques mois avant sa mort il subit une disgrâce à peu près inévitable; on attaqua la légitimité de sa fortune. Le roi en confisqua la partie mobilière, qui atteignit seule un chiffre très-élevé, et les sceaux furent donnés à Poyet, président au parlement de Paris. Ce châtiment ne devait pas suffire, la mémoire du chancelier de François Ier est restée marquée d'une flétrissure indélébile.

Au reste, les changements de ce genre exercèrent peu d'influence sur la politique extérieure; le roi n'avait pour les affaires étrangères aucun ministre spécial; il les dirigeait et les traitait presque toutes dans sa chambre à coucher. Les ambassadeurs qui ont écrit des relations sur sa cour, observent que les secrétaires ou les agents auxquels il accordait sa confiance étaient simplement pour lui des instruments qu'il changeait avec une grande facilité. Quoiqu'il eût conservé l'abord ouvert et l'esprit entreprenant, il était mobile et mettait peu de suite dans ses amitiés comme dans ses projets. Son caractère était ainsi diamétralement opposé à celui de l'Empereur, réservé, mais tenace, et livré entièrement aux affaires. Plus la lutte se prolongeait entre les deux princes, plus la différence de leurs caractères s'accusait et faisait ressembler cette lutte à une rivalité personnelle.

III. — Charles-Quint, au retour de Tunis, demanda une renonciation absolue des fils de France à l'héritage de Milan, et offrit de leur assurer en retour une pension annuelle hypothéquée sur le duché. François Ier exigea que cette pension fût au moins de la moitié du revenu. Pendant ces négociations, Sforza mourut (au mois d'octobre 1535). L'Empereur, en sa qualité de suzerain, occupa le Milanais immédiatement.

Il fit ensuite dresser par son chancelier Granvelle, successeur de Gattinara, un long mémoire, dans lequel il exposa que pour maintenir la paix de l'Europe il était prêt à donner le Milanais au duc d'Angoulême, le plus jeune des fils de François Ier. Seulement il exigeait de la France le renouvellement des anciens traités, l'abandon de toute prétention ou droit des princes et des princesses, même de Catherine de Médicis, sur



aucun État italien, une promesse formelle de coopérer à la tenue du concile que Paul III convoquait à Mantoue, une alliance active contre les Turcs et les Barbaresques, un engagement exprès d'unir sa politique et ses armes à la politique et aux armes impériales, dans le but de replacer l'Angleterre sous la dépendance spirituelle du saint-siége, et de reconquérir les États du Nord pour les héritiers de Christian II, ses propres neveux. La France devait encore renoncer à l'alliance du waywode de Hongrie Zapoly, à toute intelligence avec les princes allemands sujets de l'Empire; elle devait cesser de soutenir les prétentions des maisons de Gueldre et d'Albret, abandonner ses griefs prétendus contre le duc de Savoie, et payer immédiatement une forte somme en argent comptant, comme premier acte de sa participation aux entreprises de l'Empereur. Enfin Charles-Quint demandait que le duc d'Angoulême fût remis entre ses mains; il s'engageait à lui donner l'investiture et le gouvernement effectif de Milan, lorsque toutes ces conditions seraient accomplies et que le jeune prince aurait atteint l'âge de vingt-cinq ans, et il offrait de lui faire épouser à cette époque sa nièce Christine de Danemark, veuve de François Sforza [1].

François I[er] ne voulut pas souscrire à l'ensemble de conditions ainsi formulées. Il prétendait obtenir le Milanais pour le duc d'Orléans, son second fils, qui avait épousé Catherine de Médicis et que Charles-Quint récusait par cette raison. Il refusait de prendre des engagements qui auraient subordonné d'une manière absolue sa politique à celle de l'Empereur. Il était décidé à garder sa liberté d'action, en particulier vis-à-vis du duc de Savoie. Dès lors la guerre fut jugée inévitable. En effet, Charles-Quint, tout en ordonnant encore à ses ambassadeurs, au mois de janvier 1536, de gagner du temps, annonça l'intention de défendre le duc de Savoie, quoi qu'il pût arriver.

Charles de Savoie, frère de la duchesse d'Angoulême et oncle maternel de François I[er], avait épousé une belle-sœur de l'Empereur. Il se montrait depuis ce mariage entièrement dévoué à la politique de ce dernier prince. François I[er], depuis plusieurs années en mauvaise intelligence avec lui, lui reprochait un certain nombre d'actes contraires aux intérêts de la France, et craignait surtout de le voir livrer à son rival, pour des échanges avantageux, les places fortes du Piémont et de la

[1] Granvelle, t. II de ses *Négociations*, a été la source principale de ce chapitre.

Savoie, que celui-ci convoitait en raison de leur voisinage de la frontière française. Le roi éleva sur quelques-unes des places en question, qu'il disait être allodiales, des prétentions personnelles du chef de sa mère, dont la succession n'avait pas été réglée définitivement. Il envoya le chancelier Poyet à Turin exposer ces prétentions et demander le libre passage pour les troupes françaises, dans le cas où elles auraient à entrer dans le Milanais. Le duc répondit par un double refus.

Le 11 février 1536, François Ier donna à l'amiral Brion-Chabot l'ordre daté de Lyon d'occuper la Bresse et la Savoie. Une armée de trente mille hommes se mit en marche aussitôt, et s'empara de ces deux provinces sans coup férir. Le 6 mars l'amiral entra dans le Piémont, où il ne trouva pas plus de résistance. Les différentes places se soumirent; Turin capitula le 27 du mois avec l'autorisation du duc, qui s'était retiré à Verceil sur la frontière milanaise. Les Français s'avancèrent jusque sous les murs de cette dernière ville; mais comme Antonio de Leyva, gouverneur du Milanais, s'approchait pour la défendre, ils s'arrêtèrent par l'ordre du roi, qui voulait faire retomber sur l'Empereur la responsabilité de l'agression. Ils se fortifièrent, et attendirent le résultat de nouvelles négociations.

Charles-Quint arriva le 5 avril à Rome, après avoir fait à Naples un séjour assez long. Il se sentait plus fort que jamais; il avait ébranlé ou détruit toutes les alliances de François Ier, même celle de l'Angleterre, car la mort récente de Catherine d'Aragon lui avait permis de renouer, au moins dans une certaine mesure, ses rapports avec Henri VIII; ce dernier, cessant d'être menacé, devait garder la neutralité. Jusque-là Charles-Quint avait prêté l'oreille à toutes les ouvertures des négociateurs, quoique très-décidé à ne céder sur rien; il avait semblé vouloir, comme François Ier, épuiser les mesures de conciliation, bien que sa mauvaise foi éclatât sans cesse. Par exemple il chicanait puérilement les pouvoirs des agents français. Il demandait qu'on lui envoyât des ambassadeurs extraordinaires; il désignait pour un de ces ambassadeurs l'amiral même qui commandait l'armée de Piémont.

A Rome enfin il jeta le masque. Comme la France offrait d'accepter l'arbitrage de Paul III, il demanda au Pape de réunir un consistoire, et là, en présence des cardinaux, d'un nombre considérable de princes et des ambassadeurs de presque toute l'Europe, il prononça une longue apologie de sa conduite



depuis son avénement. Son discours, qui avait la portée d'un manifeste, dura plusieurs heures. Il plaida sa cause comme au tribunal de l'Europe. Jamais peut-être appel aussi solennel n'avait été fait par un prince à l'opinion publique. Il déclara en forme de conclusion qu'il offrait à François I[er] le choix entre trois partis, la paix, un combat singulier, ou la guerre. La paix, mais à deux conditions immédiates : que le duc d'Orléans renoncerait au Milanais et que l'armée française sortirait du Piémont, sans préjudice de la coopération que la France devrait promettre à la politique impériale. Le combat singulier : il n'y voyait pas pour lui les difficultés que l'on supposait. On pouvait trouver un lieu convenable, « comme en une île ou sur un pont ou bateau en quelque rivière [1]. Et quant aux armes, eux deux se pourroient aisément accorder à les prendre ; qu'elles fussent esgales, et que luy de sa part les trouveroit toutes bonnes, fût-ce de l'espée ou du poignard, en chemise. » Les duchés de Bourgogne et de Milan devaient être mis en séquestre pour être donnés au vainqueur ; après quoi vainqueur et vaincu devaient également s'engager à mettre leurs forces à la disposition du Saint-Père pour la tenue du concile, la poursuite des ennemis de l'Église et la résistance à opposer aux infidèles. Quant au troisième moyen, la guerre, Charles-Quint déclarait qu'il la ferait à regret, car elle serait si cruelle « que le vainqueur y auroit peu de profit », mais que chose du monde ne l'en détourneroit, jusqu'à ce que l'un ou l'autre des deux en demeurât le plus pauvre gentilhomme de son pays ; lequel malheur il espéroit, et se tenoit sûr et certain qu'il tomberoit sur le roy, et qu'à luy Dieu seroit aidant, ainsi qu'il avoit esté par le passé [1] ».

Il était difficile aux Français de ne pas prendre ce discours pour ce qu'il était en réalité, c'est-à-dire pour un défi. Charles-Quint essaya ensuite d'en atténuer l'impression. Mais son unique but était de décliner la responsabilité de la rupture et d'obtenir que le Pape se prononçât en sa faveur. Paul III se contenta d'une déclaration de neutralité, en réservant sa médiation pour les circonstances où elle serait plus utile.

Quoique le gant fût réellement jeté, François I[er] se garda de le relever et attendit encore. Il voulait, lui aussi, mettre sa responsabilité à couvert, et plaider sa cause à Rome devant le Pape, les cardinaux et les envoyés des cours, arbitres en quelque sorte de l'opinion européenne. Il y envoya, non l'ami-

[1] *Mémoires* de du Bellay.

ral Brion-Chabot, comme le demandait Charles-Quint, mais le cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise, l'une des lumières du clergé de France et l'un des prélats de la chrétienté les plus influents à la cour pontificale[1]. En même temps il donna l'ordre à l'armée du Piémont de suspendre les hostilités. Il répondit au long plaidoyer de son rival par un manifeste où il fit valoir la modération, l'abnégation même qu'il avait montrées l'année précédente, en laissant à l'Empereur une entière liberté de conduire la campagne de Tunis, et en différant la poursuite de ses intérêts et de ses droits personnels jusqu'à l'achèvement d'une entreprise qui intéressait l'Europe. Il ajouta qu'il ne se refuserait à aucune tentative d'arrangement, et qu'il n'attaquerait pas les troupes impériales; mais que pour les propositions de duel, il les refusait, « n'estant, disait-il, chargé d'aucune chose touchant son honneur à laquelle il n'eust satisfait. »

Les préoccupations diplomatiques firent faire à François Ier une faute militaire; il eut le tort, que plusieurs historiens modernes lui ont reproché, de s'avancer trop tôt, puis de ne pas agir avec la vigueur nécessaire pour soutenir son entreprise. Chabot avait pour instruction de se tenir au repos et de n'accepter une bataille qu'autant qu'on viendrait la lui offrir. Le cardinal de Lorraine, qui vit Charles-Quint à Florence, lui renouvela l'assurance que la guerre n'aurait pas lieu si les Impériaux n'attaquaient pas. L'Empereur, dont les forces étaient prêtes dans le Milanais, finit par se lasser de ces délais; il donna l'ordre à Antonio de Leyva de passer la Sesia, et le passage s'opéra le 8 mai.

IV. — On délibéra en France pour savoir si l'on attendrait l'ennemi de l'autre côté des Alpes. La conclusion fut de ne garder que Turin avec Fossano et deux ou trois autres petites places qu'on fortifierait, de faire rentrer la plus grande partie des troupes dans les villes de la frontière, et de mettre cette frontière en état de défense sur tous les points, tant du côté de l'Italie que de celui des Pays-Bas. On se réduisit ainsi à une guerre défensive. L'Empereur avait une armée redoutable, composée en partie de vieilles bandes et fière du triomphe obtenu à Tunis l'année précédente; il levait d'ailleurs de nou-

[1] Claude de Lorraine, cardinal, évêque de Toul, Narbonne et Albi, possesseur de plusieurs abbayes, et, de plus, archevêque de Reims depuis l'an 1533.

velles troupes dans tous ses États. François Ier résolut d'arrêter cette armée au siége des villes du Piémont, peut-être assez de temps pour l'empêcher de franchir la frontière. Si elle mettait le pied en Provence, il comptait l'user et la détruire en lui coupant les vivres.

En conséquence Chabot fut rappelé, avec une partie des troupes françaises du Piémont; l'autre partie y demeura sous les ordres du marquis de Saluces. Malheureusement, les marquis de Saluces n'avaient jamais eu de succès à la tête de nos armées. Celui-ci, quoique élevé à la cour de France et comblé de bienfaits par François Ier, était en instance auprès de Charles-Quint pour obtenir la succession du Monferrat, à laquelle il prétendait avoir des titres et dont l'Empereur disposait. Il agit avec indécision, ne cessa de négocier pour son compte avec les Impériaux, et finit par passer dans leur camp au mois de juin, quand ils assiégèrent Fossano.

La Roche du Maine et Montpezat défendirent bravement cette petite place; mais au bout de vingt jours, ils furent réduits à capituler (24 juin). L'Empereur, qui avait plus de cinquante mille soldats sous les armes, dans le plus brillant équipage, voulut les montrer à la Roche du Maine; il lui demanda combien on comptait de journées du lieu où ils étaient jusqu'à Paris. La Roche répondit « que s'il entendoit journées pour batailles, il pouvoit encore y en avoir une douzaine pour le moins, sinon que l'agresseur eût la tête rompue dès la première [1]. »

Les Français gardaient Turin; toutefois, après la défection du marquis de Saluces et la perte de Fossano, ils renoncèrent à défendre la frontière du Var et laissèrent le passage libre aux Impériaux. La principale raison qui obligea le roi à prendre ce dernier parti fut l'infériorité numérique de ses troupes. Il avait à garnir de légions toute la ligne de ses frontières, étant menacé en Picardie par une armée impériale que rassemblait le comte de Rœulx. En outre, les Suisses et les lansquenets auxiliaires se faisaient attendre. On avait éprouvé toutes les peines du monde à les lever, à cause des entraves qu'y mettaient les agents de Charles-Quint, et de la défiance que la France inspirait aux États allemands.

L'Empereur ne s'arrêta pas à faire le siége de Turin, qui eût été fort long, et préféra marcher droit en Provence, contraire-

[1] Du Bellay.

ment à l'avis d'Antonio de Leyva et de presque tous ses vieux généraux. Il voulait que les maux de la guerre pesassent sur la France, non sur l'Italie; il croyait aussi que les Français, attaqués sur leur territoire, se lasseraient plus vite, et que le triomphe serait obtenu plus rapidement.

François Ier ordonna de faire le dégât dans la partie de la Provence exposée au passage des Impériaux[1]. Les habitants durent se retirer dans quelques places désignées, avec leurs bestiaux et tous les vivres qu'ils purent emporter; le reste fut détruit : on fit rompre les fours et les moulins, brûler les blés et les fourrages, défoncer les vins, gâter les puits.

Le 25 juillet, jour anniversaire de la prise de Tunis, Charles-Quint passa le Var à Saint-Laurent, promettant déjà à ses serviteurs, suivant du Bellay, de leur distribuer les gouvernements et les châteaux de France. Il prit ensuite la route d'Avignon, où l'armée française s'était retirée, sous les ordres de Montmorency, maréchal et grand maître. Ce dernier avait résolu de ne pas accepter le combat, d'attendre les renforts, particulièrement les lansquenets et les Suisses, qui arrivèrent en effet au nombre de vingt mille, et de laisser les Impériaux se morfondre dans un pays ravagé où ils ne pourraient vivre. Il avait encore une autre raison de temporiser. Les légions étaient de formation trop récente pour faire l'office de troupes éprouvées.

Arles et Marseille furent les deux seules villes de la province mises en état de défense. Aix, la capitale, fut abandonnée, à cause des difficultés qu'il y avait à la fortifier. On abandonna également les petites villes et même on en brûla quelques-unes, pour empêcher l'ennemi de s'y établir. Cependant les ordres ne purent être exécutés avec une telle rigueur que l'armée impériale trouvât le pays entièrement dénué de ressources; les capitaines chargés de faire le dégât éprouvèrent, comme il était naturel, de fortes résistances de la part des habitants. Si ce système de guerre paraissait le plus sûr, il n'était populaire ni dans les campagnes, qui n'avaient rien de pire à craindre de l'ennemi, ni dans l'armée, qui aurait préféré combattre.

Montmorency fut obligé de déployer la plus grande énergie pour calmer l'impatience de ses troupes, impatience accrue par quelques revers qui marquèrent le début des hostilités, et

1 « Faire le guast », expression de du Bellay.



par le péril où se trouvait la France. Deux capitaines se laissèrent surprendre à Brignoles et tombèrent aux mains des Impériaux. On ne tarda pas non plus à apprendre que le duc de Nassau et le comte de Rœulx avaient passé la frontière de Picardie et emporté la petite place de Guise. Il est vrai qu'au delà ils étaient arrêtés par l'armée de Vendôme, et que Fleurange, devenu maréchal de la Mark, fortifiait Saint-Quentin et Péronne. Montmorency n'en resta pas moins fidèle à son plan; il s'établit solidement dans un camp fortifié, sous les murs d'Avignon, du côté de la Durance, tandis que François Ier, posté à Valence, y traçait de son côté une seconde ligne de fortifications.

La mort subite du jeune Dauphin François, enlevé à Tournon par un refroidissement à la suite d'une partie de paume, fut un deuil naturel pour le roi, pour la cour et pour l'armée. Cette mort devait avoir, à quelque temps de là, des conséquences politiques importantes.

Cependant Charles-Quint ne put s'avancer dans la Provence sans concevoir des doutes sur le succès de sa campagne. Ne trouvant pas à vivre aux dépens du territoire français, il se vit obligé de demander aux marchands d'Anvers de nouvelles et considérables avances. Il reçut de mauvaises nouvelles d'Italie; non-seulement la garnison de Turin ne semblait pas près d'être forcée, mais des compagnies d'Italiens se formaient et se mettaient au service de François Ier. Il envoya des agents auprès des princes de la Péninsule pour les retenir dans son alliance; il offrit même au Pape le Milanais pour un de ses neveux. Mais Paul III, fidèle au rôle de neutre et voulant se réserver celui de médiateur, refusa.

L'Empereur, entrant à Aix, trouva la ville à peu près déserte. Le parlement et les principaux habitants avaient fui. Il comptait s'y faire couronner roi de Provence; mais il put juger combien la Roche du Maine avait eu raison de lui annoncer que les Provençaux seraient pour lui des sujets « très-rebelles et désobéissants. » Il reconnut Marseille et Arles, dont il eût voulu entreprendre le siége. Elles étaient si bien fortifiées et défendues qu'il y renonça. Même les troupes impériales chargées de reconnaître les alentours de Marseille furent détruites en grande partie. Les paysans s'armaient de tous les côtés et tombaient sur les fourrageurs. Ils enlevèrent les chevaux et les bêtes de somme rassemblés à Toulon pour conduire à l'armée

d'invasion des approvisionnements apportés par André Doria et sa flotte. Comme on avait détruit partout les moulins et les fours, cette armée fut bientôt privée de tous les moyens de subsister.

Le nouveau Dauphin Henri fut d'avis, avec plusieurs capitaines, de profiter de la disette et du dénûment où elle se trouvait pour l'attaquer. Mais le roi continua de se refuser à livrer une bataille dont la perte eût été funeste et le gain inutile. Il se rendit seulement en personne au camp d'Avignon, sur lequel on croyait que l'ennemi ferait une tentative.

C'était en effet la seule chose que l'Empereur eût encore à essayer. Mais il jugea l'entreprise téméraire, et comme il ne pouvait rester plus longtemps exposé sans but à une famine et une mortalité effrayantes, il décampa le 11 septembre pour retourner en Italie. Il avait perdu en sept semaines, par les maladies, vingt mille hommes sur cinquante mille.

Plusieurs de ses meilleurs généraux, entre autres Antonio de Leyva, venaient de succomber. Il éprouva encore beaucoup d'autres pertes durant la retraite, car les paysans provençaux, assistés de quelques compagnies de chevau-légers, poursuivirent, enlevèrent et massacrèrent les malades et les retardataires. On supplia de nouveau Montmorency de sortir de ses lignes pour les suivre et les inquiéter. Il continua de s'y refuser et de résister à l'impatience des siens par une prudence qui cette fois fut jugée excessive.

Charles-Quint repassa le Var, le 15 septembre, ayant perdu la moitié de son armée, compromis le reste et détruit aux yeux de l'Europe le prestige de ses armes. Il avait obligé la France à ruiner elle-même une de ses provinces, mais il n'avait pu l'entamer. Il ne voulut pas se montrer aux Italiens dans un appareil si différent de celui auquel il s'était présenté à eux quelques mois plus tôt, et il s'empressa de se rendre en Espagne pour y cacher ses revers. Ses lieutenants n'avaient pas eu plus de succès en Italie ni en Picardie. En Italie, ils durent lever le siége de Turin, et en Picardie celui de Péronne. Leur retraite devant Péronne fut un véritable désastre.

Dès que les Impériaux eurent repassé les Alpes, François Ier alla visiter Arles et Marseille, ordonna de relever Aix de ses ruines et y contribua de son trésor. Les états de la Provence furent convoqués peu de temps après (février 1537) pour constater l'étendue des pertes éprouvées par les villes et les parti-



culiers, mais il fallut bien des années avant que les traces de la dévastation pussent disparaître entièrement.

On ne voulut pas croire en France que la mort du Dauphin eût été naturelle. On fit courir des bruits d'empoisonnement, et on en accusa un Italien, du nom de Montecuculli, qui était au service du prince. Cet Italien, jugé à Lyon par commissaires, fut condamné à avoir la tête tranchée. On prétendit qu'il était l'agent des généraux de l'Empereur, Antonio de Leyva et Fernand Gonzague. François I[er] accrédita lui-même ces imputations dans un manifeste; toutefois on ne leur donna aucune suite, et il n'y aurait pas lieu d'en tenir compte, si elles n'eussent été relatées dans les pièces diplomatiques. Charles-Quint répondit qu'à supposer l'empoisonnement réel, il devait plutôt être l'œuvre de Catherine de Médicis, puisqu'elle y gagnait le trône pour son mari et pour elle-même. Mais cette insinuation eut encore moins de crédit que la première.

V. — En retournant à Paris, François I[er] rencontra à Tarare Jacques V, roi d'Écosse, qui lui avait promis son assistance et ne s'était pas trouvé prêt assez tôt pour lui amener des troupes en temps utile, mais qui n'en venait pas moins resserrer son alliance avec lui. Jacques V recherchait la main d'une princesse française. Comme il était demeuré fidèle au Pape, il s'était concilié la faveur des catholiques d'Angleterre, qui pouvaient l'appeler un jour contre Henri VIII, schismatique et persécuteur. François I[er] tenait, dans cette prévision, à se l'attacher; il lui donna une de ses filles, malgré le déplaisir que Henri VIII en témoigna. Le mariage eut lieu le 1[er] janvier 1537. Madeleine de France étant morte dans l'année même, le roi d'Écosse épousa en secondes noces, peu de temps après[1], une autre Française, Marie de Lorraine, fille du duc Claude de Guise. De ce second mariage devait naître Marie Stuart.

L'année 1537 s'ouvrit également par la tenue d'un lit de justice à Paris. L'Empereur y fut cité à comparaître comme vassal rebelle, et sur sa non-comparution, on prononça la confiscation de la Flandre et de l'Artois, fiefs de la couronne de France. Ce n'était pas là une cérémonie sans portée; c'était pour François I[er] une déclaration de ses titres et de ses droits, dans lesquels il rentrait par la félonie de Charles-Quint.

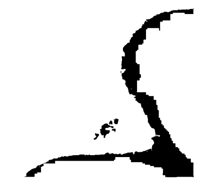
Au printemps, comme la frontière des Alpes était libre, la

[1] Le 9 mai 1538.

plus grande partie des forces françaises fut dirigée du côté de la Picardie. Le roi s'y rendit en personne et occupa Hesdin et Saint-Pol. Il entreprit de fortifier la seconde de ces deux places; mais les travaux durèrent longtemps; les troupes qu'on laissa pour les protéger ne purent être soutenues assez tôt, et elle retomba aux mains des comtes de Bures et de Rœulx, lieutenants de l'Empereur. Les vainqueurs s'étant portés sur Térouanne, le Dauphin Henry et Montmorency marchèrent au secours de la ville avec de nouvelles troupes, et tinrent les Impériaux en échec. Comme les Flamands déploraient l'interruption de leur commerce et que la guerre menaçait de se prolonger sans résultat dans un pays couvert de places fortes, Marie de Hongrie, qui gouvernait les Pays-Bas au nom de Charles-Quint, demanda une trêve pour la frontière du Nord. Elle eut une conférence avec sa sœur Éléonore, reine de France, et la trêve fut signée le 30 juillet à Bomy, près de Térouanne.

Les hostilités durèrent plus longtemps dans le Piémont. Charles-Quint tenait à en chasser les Français, et y prit l'initiative que ces derniers avaient prise en Picardie. Le nouveau gouverneur de Milan, marquis du Guast, successeur d'Antonio de Leyva, occupa la plupart des petites places du marquisat de Saluces, en profitant habilement des divisions qui régnaient parmi les capitaines français ou italiens au service de la France, tels que Burie, Boutières, Rangone. D'Humières et le duc de Wurtemberg, qui remplacèrent au mois de juin leurs maladroits prédécesseurs, ne furent guère plus heureux. Leur situation devint critique; la solde n'était plus payée; les auxiliaires italiens ou allemands se mutinaient et menaçaient de déserter. Langey vint représenter au roi que s'il n'envoyait sur-le-champ de l'argent et des hommes, le Piémont était perdu.

Cette raison décida François Ier à accepter la trêve de Bomy; il dirigea aussitôt vers le Midi les troupes employées en Picardie et devenue libres. Montmorency forma une nouvelle armée près de Lyon, traversa le mont Genèvre avec le Dauphin Henri dans les derniers jours de septembre, força le pas de Suse défendu par les Impériaux, alla établir son camp près de Rivoli, et obligea du Guast à repasser le Pô en abandonnant le marquisat de Saluces. Le roi suivit le grand maître de près et parut en Italie, ce qui fut regardé comme l'indice d'une bataille prochaine. Mais ces prévisions furent déjouées par la conclusion d'une trêve de trois mois que Montmorency et du



Guast signèrent le 27 novembre pour le Piémont, et qui devait être prolongée jusqu'à la paix définitive. Les Français se contentèrent de renforcer les garnisons des places dont ils étaient maîtres, et repassèrent la frontière.

Cette seconde trêve était encore l'œuvre des deux sœurs de l'Empereur, les reines de France et de Hongrie. Elles venaient d'avoir une nouvelle conférence à Monçon en Aragon. Après être convenues d'une suspension d'armes, elles stipulèrent que des négociations pour la paix s'ouvriraient à Locate, en Roussillon, et qu'afin d'être à portée de leurs plénipotentiaires, les deux princes iraient s'établir, François Ier à Montpellier, Charles-Quint à Barcelone. Les négociateurs français aux conférences de Locate furent le maréchal de Montmorency et le cardinal de Lorraine.

Les idées de paix avaient repris leur empire dans les deux cours, parce que après deux ans d'efforts les ressources étaient de part et d'autre épuisées. En Picardie, la guerre n'avait amené aucun résultat. Dans le Midi, Charles-Quint avait pu se convaincre de l'impossibilité non-seulement d'entamer la France, mais de chasser ses adversaires du Piémont. Il était, comme toujours, arrêté par le manque d'argent et assailli par des difficultés nouvelles qui s'élevaient sur différents points de ses vastes États[1].

Quant à François Ier, la trêve lui était avantageuse, car il gardait les trois quarts du Piémont, bien décidé à ne pas s'en dessaisir et à s'en faire un gage pour le règlement définitif de ses prétentions.

Outre ces raisons d'arrêter l'effusion du sang, les deux princes en avaient une autre. Ils avaient cherché à mettre chacun l'opinion de son côté; or l'opinion condamnait une lutte impie. On se plaignait que les intérêts de la chrétienté fussent en souffrance et la guerre contre les Turcs abandonnée. Ces plaintes, faites très-haut à Rome, commençaient à être répétées de tout côté; car un mouvement marqué de réaction catholique se manifestait dans une partie de l'Europe. On se plaignait surtout que la France, loin de combattre les Turcs, eût recherché directement leur appui.

En effet, François Ier avait renoué ses relations avec la Porte en 1535, pendant la guerre de Charles-Quint contre

[1] Giustiniano, *Relation de France* de 1537. Tiepolo, *Relation de la trêve de Nice*.

Tunis. Il avait envoyé la Forêt, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en ambassade auprès de Soliman et de Barberousse, avec des instructions doubles; d'un côté il prétendait traiter avec les princes infidèles, comme le représentant de la chrétienté, et de l'autre obtenir, sinon leur alliance, du moins leur concours éventuel à l'exécution de ses projets. La Forêt était donc chargé de conclure avec la Porte et les Barbaresques une paix solide et générale au nom des États chrétiens; il devait même réserver la possibilité d'y faire entrer un jour le roi d'Espagne. En même temps il devait faire des ouvertures au sultan pour combiner sur-le-champ l'action de la France et de la Turquie contre le *commun ennemi*, ainsi qu'on disait dans le style diplomatique de l'époque.

Cette dernière considération était probablement la seule qui pût frapper Soliman. Après la prise de Tunis par Charles-Quint, il signa un traité d'*amitié* avec François Ier (février 1536), et promit son concours pour une action maritime commune. Seulement, la Forêt eut soin de stipuler des garanties en faveur des Français qui naviguaient ou commerçaient dans le Levant, et il obtint que ces garanties fussent étendues aux sujets des États et des princes alliés de la France, c'est-à-dire à ceux des rois d'Angleterre, d'Écosse et du Pape lui-même. Il obtint ainsi d'une manière générale, pour la France et ses alliés, les avantages que les autres puissances obtinrent plus tard par des capitulations séparées.

Barberousse tint la mer deux ans, en 1536 et 1537, avec la flotte turque, à laquelle se joignirent quelques galères françaises, commandées par le marquis de Saint-Blancard. En 1537, il enleva le fort de Castro, dans l'Italie méridionale, ce qui jeta le plus grand effroi dans la Péninsule, pendant que le sultan en personne conduisait une armée sur le littoral de l'Adriatique et qu'un de ses lieutenants battait les Autrichiens en Hongrie. On avait formé un plan qui consistait à chasser les Espagnols du royaume de Naples et à en donner la couronne à un prince napolitain exilé, un Caraccioli, qui y aurait régné sous la suzeraineté du Pape.

VI. — Paul III et les cardinaux sollicitèrent alors Charles-Quint et François Ier de signer la paix. Ils représentèrent à l'Empereur qu'il devait consacrer ses forces à la défense de l'Italie, et obtinrent de lui qu'il entrât dans une ligue défensive

avec Rome et Venise. En même temps ils déclarèrent à la France que la cour de Rome pourrait se voir dans l'obligation de sortir de la neutralité, et de s'unir tout à fait à Charles-Quint. Les Français le craignirent d'autant mieux que Paul III désirait former une principauté pour les Farnèse, et que l'Empereur était sûr de le gagner en flattant cette ambition.

François I[er] commençait à se lasser de son alliance avec la Porte, quelques réserves qu'il se fût efforcé d'y mettre. Il comprenait qu'en le compromettant aux yeux de l'Europe, elle le servait peu. Elle n'était rien moins que populaire en France et dans l'armée; les marins et les soldats des deux flottes s'observaient avec une défiance excessive. Les projets plus ou moins sérieux formés contre le royaume de Naples avaient échoué par l'attitude des Napolitains demeurés fidèles à l'Empereur. La mort de la Forêt, arrivée au camp de Soliman en Épire, près de la Vallona, était une complication de plus, car le sultan se proposait, malgré la France, de diriger ses forces contre Venise, en raison de griefs particuliers qu'il voulait venger.

Toutes ces raisons décidèrent l'Empereur et le roi à accepter la médiation du Pape, et il fut convenu qu'ils se rendraient tous les deux à Nice, où Paul irait de son côté. François I[er] et Charles-Quint refusant de se voir, le Pape les vit tour à tour l'un et l'autre, triompha par sa persévérance de leur répugnance réciproque et de tous les obstacles qui se présentaient [1], enfin obtint d'eux qu'ils signassent, le 15 juin 1538, une trêve de dix ans. Comme on ne pouvait tomber d'accord sur les conditions d'un traité définitif, on se contenta de cette demi-mesure, qui, sans résoudre le litige, ajournait du moins les difficultés pour une durée à peu près indéfinie. Dix ans de trêve suffisaient pour réduire les armements, licencier les troupes françaises et impériales, et changer les alliances. Un pareil délai laissait à la diplomatie le temps nécessaire pour préparer une solution.

Les conditions de la trêve de Nice furent le maintien du *statu quo* et l'attribution du Milanais à Charles d'Angoulême, devenu duc d'Orléans, depuis que Henri, son frère, avait perdu ce titre en prenant celui de Dauphin. Le *statu quo* maintenait la France en possession des places du Piémont. Charles-Quint lutta pour obtenir la réintégration du duc de Savoie, mais se vit obligé de sacrifier les intérêts de ce prince, du moins par provision, jusqu'à la conclusion du traité dont la trêve n'était

[1] *Relation* de Tiepolo sur la trêve de Nice.

que le préliminaire [1]. Quant au Milanais, François Ier ne pouvait plus y prétendre pour son fils Henri, destiné maintenant au trône de France; ainsi la principale difficulté des négociations précédentes se trouvait par le fait écartée.

Le rapprochement de l'Empereur et du roi, amené par leur situation réciproque et scellé par la médiation du Pape, fut salué avec empressement par l'opinion publique, à laquelle les deux rivaux avaient fait appel si souvent, et avaient toujours déclaré le désir de se conformer. Outre que partout on était las d'une guerre inutile et ruineuse, on considérait que si les deux princes venaient à s'entendre, ils pouvaient d'un commun accord régler sûrement les destinées de l'Europe, dont chacun d'eux prétendait en vain se rendre l'unique arbitre. Ils pouvaient, en s'alliant, trancher la question d'Orient et la question religieuse, insolubles de toute autre manière. « Si Dieu, dit Montluc, eût voulu que ces deux monarques se fussent entendus, la terre eût tremblé sous eux. »

En France, le parti catholique, également hostile aux Turcs et à la réforme, s'étendait et se fortifiait tous les jours. Il comprenait presque tout le clergé et les cardinaux présents à la cour. Il était très-contraire à l'alliance ottomane, que la politique seule maintenait et que le gouvernement lui-même n'avouait qu'à demi. Les Français qui avaient combattu unis à la flotte de Barberousse se plaignaient, au dire de Brantôme, qu'on appelât un *chien* pour faire la guerre à des chrétiens. Les anciens projets d'une confédération européenne contre les Turcs et d'une action simultanée à Jérusalem et à Constantinople agitaient encore les esprits. On les retrouve dans toutes les correspondances, dans tous les actes du temps. Ils continuaient d'être le rêve, ou, si l'on veut, la chimère de la diplomatie [2]. Montmorency et le cardinal de Lorraine se firent en France les représentants de cette politique de paix, favorable aux intérêts catholiques, et la trêve de Nice donna une force nouvelle à leur parti.

Ainsi on ne tarda pas à désirer un rapprochement plus complet de François Ier et de Charles-Quint, malgré l'antipathie de leurs caractères, si différents, qu'il eût fallu, disait la reine de Navarre, que Dieu, pour les accorder, refît l'un à l'image de

[1] Le duc de Savoie perdit beaucoup à la trêve de Nice. Genève et le pays de Vaud restèrent à la Suisse.

[2] *Relation* de Tiepolo, de 1538.

l'autre [1]. On leur ménagea une entrevue à Aigues-Mortes, quelque temps après qu'ils eurent quitté Nice. Les reines, les princes et les princesses de France, Montmorency, Granvelle, Doria, y assistèrent. On se montra des deux parts une confiance peut-être affectée, mais tout faire croire que les bonnes dispositions étaient sincères.

Cependant la satisfaction et les illusions ne furent pas générales. Les du Bellay ne jugèrent pas la trêve de Nice favorablement. L'entente paraissait si difficile que plusieurs des hommes les plus versés dans la politique refusèrent de croire à sa durée. Les résidents français en Italie et en Orient prétendirent que rien n'était terminé; qu'on donnait seulement à l'Empereur, qui était *malicieux* [2], le loisir nécessaire pour faire la guerre aux Turcs. Hors de France, les petits États ne tardèrent pas à regretter une union qui les annulait de plus en plus; car s'ils avaient jusque-là joui de quelque indépendance, au moins par moments, c'était grâce à l'antagonisme de la France et de l'Empire. Telle était particulièrement la situation de Florence, toujours agitée et de plus en plus réduite à plier sous le joug de Charles-Quint qu'elle détestait [3].

On s'étonna aussi de voir François Ier, naguère si entreprenant, suivre de plus en plus dans les négociations et dans la guerre les conseils d'une prudence parfois excessive. Ce changement ne manqua pas d'être attribué à l'effet des infirmités et d'un affaiblissement physique; il eut en effet à Compiègne, au retour de l'entrevue d'Aigues-Mortes, une longue maladie, dont il ne put jamais bien se remettre. On ne comprenait pas qu'après avoir été personnel jusqu'à l'abus, il cédât maintenant à l'influence toute-puissante de Montmorency.

Ce dernier, élevé à la dignité de connétable, était devenu le véritable roi. Or il s'était créé des ennemis nombreux par sa hauteur et la dureté de son caractère. On lui faisait beaucoup de reproches, entre autres celui de n'avoir pas les mains pures. Reproche trop commun alors et malheureusement aussi trop mérité, car il n'y avait guère d'homme investi de hautes fonc-

[1] *Relation* de Giustiniano, de 1537.

[2] Expression de du Bellay.

[3] Alexandre de Médicis ayant été assassiné en 1537, le sénat de Florence avait élu, pour lui succéder, Cosme, son cousin, que l'Empereur soutint énergiquement contre le parti républicain.

tions, de gouverneur de province
il ne fût et ne dût être adressé.

VII. — Après que Charles-Quint fut rentré en Espagne, on poursuivit les négociations destinées à convertir la trêve en une paix perpétuelle. Plusieurs missions lui furent envoyées dans ce but, et il prit, au mois de février 1539, l'engagement formel de disposer du Milanais en faveur d'un prince français. On remit aussi sur le tapis des projets de mariage entre les deux maisons de France et d'Autriche. Même l'impératrice étant morte, on proposa à l'Empereur d'épouser un jour une des filles de François Ier; mais il déclara son intention arrêtée de ne se remarier jamais.

En attendant la conclusion d'un traité dont les bases toujours difficiles devaient être au moins très-longues à établir, les deux princes se mirent d'accord sur la plupart des questions de politique étrangère. Ils s'engagèrent, au mois de janvier 1539, à ne négocier qu'en commun avec l'Angleterre. Henri VIII, très-isolé depuis le schisme, avait pendant la guerre marchandé ses services aux deux partis, offrant la main de sa fille Marie à différents princes, comme enjeu de son alliance. Après la trêve, il fut également éconduit par la cour impériale et par la cour de France, qui toutes deux le tenaient en peu d'estime à cause de ses scandales, voyaient une partie de la nation anglaise prête à se soulever contre lui, et voulaient qu'avant toute négociation de mariage la légitimité et le droit successoral de la princesse Marie fussent proclamés par le parlement. Henri VIII, déjà exposé au danger d'un complot intérieur, le fut encore à celui d'une attaque étrangère. Le roi d'Écosse et l'ambassadeur de France à Londres, Castillon, préparèrent un plan d'invasion qu'ils jugeaient facile d'exécuter[1].

Le Pape, afin de ramener l'île à l'obéissance du saint-siége, sollicita Charles-Quint et François Ier d'interdire tout commerce entre leurs sujets et les Anglais. Un descendant d'Édouard III, Reginald Pole, exilé de son pays pour son dévouement à la cause catholique, était entré dans les ordres et avait reçu le chapeau; il fut nommé légat *in partibus Angliæ*. Il alla s'établir tour à tour à Paris et à Cambrai. Paul III le destinait à

[1] Lettre de l'ambassadeur français, Castillon, du 30 décembre 1538, proposant un plan de conquête de l'Angleterre par les Français, les Impériaux et les Écossais réunis. (Ribier.)

ramener l'Angleterre sous son obédience; après quoi il se proposait de lui retirer les ordres sacrés et de lui faire épouser la princesse Marie, fille de Henri VIII. Les Anglais eurent une telle crainte d'un débarquement qu'ils organisèrent un guet et des croisières sur toutes leurs côtes ainsi menacées [1]. Mais Charles-Quint refusa de rien entreprendre de ce côté avant d'avoir réglé les affaires d'Allemagne et marché sur Alger. François I[er] rassura donc Henri VIII sur ses projets, et consentit même à éloigner de sa cour le cardinal Pole.

L'entente de l'Empereur et du roi ne se borna pas à l'Angleterre. François I[er] cessa de soutenir les luthériens d'Allemagne, très-refroidis à son égard depuis 1535; ils traitèrent directement avec Charles-Quint. Ferdinand se mit d'accord avec le roi de Pologne et avec le vayvode de Hongrie. On ne parlait plus dans toute l'Europe que d'agir contre les Turcs.

François I[er] essaya d'utiliser l'influence qu'il avait acquise à Constantinople pour négocier la paix entre la Porte d'un côté, l'Empereur et les Vénitiens de l'autre. En ce qui touchait l'Empereur, il échoua, et il prit même cet échec à témoignage du peu d'intimité de ses relations avec la Turquie. Il réussit mieux pour Venise, et il eut ainsi l'habileté de mettre la République sous la dépendance de la politique française pour la protection de ses intérêts en Orient. La puissance vénitienne était alors sur son déclin.

Charles-Quint aurait voulu que la France conclût avec lui une alliance étroite contre la Porte, mais François I[er] refusa de trop s'engager. On disait à Paris que la grandeur de l'Empereur devait procéder de l'amitié du roi [2].

VIII. — Les deux princes étant ainsi d'intelligence sur les principales questions étrangères, purent se consacrer pendant un temps au soin plus particulier des affaires intérieures.

En France, les finances étaient épuisées. Le roi augmenta les impôts existants. Il établit en 1539 un droit considérable sur l'enregistrement, ou, comme on disait alors, sur l'*insinuation* des actes de donations et d'hypothèques. Il introduisit aussi la loterie, dont l'usage était général en Italie.

Quand les dépenses excédaient les recettes, on y pourvoyait

[1] Lettre de Marillac, ambassadeur à Londres, du 15 mars 1539.
[2] Lettre d'un ambassadeur à Charles-Quint. Ribier, t. I, p. 293.

par des mesures extrardinaires, c'est-à-dire des crues, des emprunts ou des impôts nouveaux. Ces mesures n'étaient soumises à aucun vote, même dans les pays d'états. Les étrangers ne pouvaient voir sans étonnement la grande facilité avec laquelle les rois de France se procuraient ainsi de l'argent à leur volonté. On estime que le chiffre de la taille ou de l'impôt foncier fut successivement porté au quadruple ou au quintuple sous François Ier. Il est vrai que ce règne fut long, et que la découverte des mines de l'Amérique diminua la valeur des métaux précieux. En général le peuple payait sans murmurer. Cependant une sédition éclata en 1535 à Lyon au sujet des aides. Des changements apportés dans la perception de l'impôt du sel causèrent aussi à la Rochelle, en 1542, un soulèvement qui eut beaucoup de gravité.

L'auteur des nouvelles mesures financières de 1539 fut le chancelier Poyet, homme d'une grande réputation de science et d'éloquence, qui s'était élevé par la faveur de Montmorency, et qui demeura attaché à sa fortune. On lui doit encore plusieurs ordonnances considérables sur l'inaliénabilité du domaine, qu'il proclama loi fondamentale de la monarchie; sur la juridiction du grand conseil. Il publia la célèbre et longue ordonnance de Villers-Cotterets, qui apporta dans l'organisation judiciaire des innovations utiles, en prescrivant de tenir des registres civils dans les paroisses, et de rédiger les actes notariés en français, en restreignant les causes portées aux tribunaux ecclésiastiques, etc.

Poyet instruisit plusieurs grands procès, entre autres celui de l'amiral Brion de Chabot, qui fut accusé de concussion et mis dans une forteresse. On accusait l'amiral d'avoir, étant gouverneur de province, reçu des présents offerts par les états et levé des taxes arbitraires. Après une instruction qui dura près de deux ans, il fut condamné au bannissement, à l'amende, et à une restitution de quinze cent mille livres. Toutefois le roi lui rendit ses charges un an après et lui fit remise de la somme. Les abus financiers, très-communs partout, étaient particulièrement excessifs dans les gouvernements de provinces. Le maréchal de Montejean, qui commandait dans le Piémont, avait dû en être rappelé sur les plaintes des habitants du pays et de ses propres officiers. Le vieux Galiot de Genouillac, sire d'Acier, fut recherché pour son énorme fortune; toutefois on n'allégua contre lui rien de précis, et le roi, en souvenir de sa



belle conduite à Pavie, ordonna que les poursuites fussent abandonnées.

Ces mesures eussent eu de meilleurs effets si la justice eût été indépendante et intègre. Malheureusement Poyet, qui finit comme Duprat par être accusé à son tour, n'eut pas un grand renom d'intégrité. On crut qu'il servait les mécontentements ou les vengeances de Montmorency et du cardinal de Lorraine, dont il poursuivit les rivaux et les ennemis. Le connétable de son côté passait pour tolérer les rapines de M. de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne, dont il partageait les profits.

Une des raisons pour lesquelles on laissait aux gouverneurs de provinces des pouvoirs à peu près illimités, était la turbulence de la noblesse. Dans le Poitou, par exemple, les seigneurs se faisaient la guerre entre eux, s'emparaient des bénéfices ecclésiastiques et n'obéissaient plus aux lois. Par l'ordre du roi, les grands jours furent tenus à Poitiers en 1531. Le grand prévôt des maréchaux y fut envoyé avec trois ou quatre cents hommes d'armes; on y décapita douze ou treize criminels, et on rasa les maisons qui leur avaient appartenu.

La gloire et l'éclat extérieur qui s'attachent toujours à un règne chevaleresque, même après une politique médiocre et des résultats peu heureux, ont fait trop oublier ces ombres de notre histoire. D'assez grands désordres administratifs, une inquiétude des esprits se traduisant souvent par l'agitation matérielle, la noblesse prenant la première part à cette agitation, l'opinion fortement remuée par la discussion des questions religieuses ou politiques, sont autant de preuves que la gloire militaire était loin de couvrir tout. Pourtant il ne faudrait pas non plus attribuer à ces symptômes fâcheux plus d'importance que ne leur en donnent les relations contemporaines. François Ier sut, malgré ses habitudes d'absolutisme, maintenir la fidélité des provinces et ménager leur affection. Habile à fortifier sa cour par de nouvelles recrues, il s'informait partout avec soin des hommes qui jouissaient d'une considération particulière dans la noblesse, le clergé ou le tiers; il cherchait et il réussissait à les gagner de manière ou d'autre. Il connaissait la plupart des nobles personnellement, et il continuait de les séduire et de les dominer, tant par son affabilité naturelle que par une franchise apparente, avec laquelle pourtant il avait l'art de ne se livrer jamais.

IX. — La détresse financière de Charles-Quint était beaucoup plus grave que les embarras momentanés de la France. Ses troupes, ne recevant pas de solde, se révoltaient de tous côtés. Il fut obligé de retirer celles du Milanais, qui s'y livraient pour vivre à tous les excès, et de les envoyer dans la Dalmatie, où elles furent détruites par Barberousse à Castel-Novo. Les cortès d'Espagne refusaient de voter des subsides pour des entreprises étrangères à la Péninsule; il les supprima ou du moins les remplaça par des assemblées à sa dévotion. Les Pays-Bas, sollicités de donner de l'argent, n'en donnaient que très-peu. Les Gantois refusèrent même de payer la taxe votée en 1537 par les états de Flandre. Ils prétendirent qu'ils en étaient exemptés par leurs priviléges; ils recoururent au roi de France comme suzerain du comté, et finirent par lui offrir de se donner à lui. François Ier eût accepté cette offre en toute autre circonstance, mais sa nouvelle politique et ses engagements actuels avec Charles-Quint s'y opposèrent.

La révolte de Gand obligea l'Empereur à quitter l'Espagne et à se rendre en personne dans les Pays-Bas. François Ier l'invita de la manière la plus pressante à prendre la route de France. Il s'y décida, malgré l'avis de plusieurs de ses conseillers. Il y mit seulement pour condition que pendant son séjour on ne lui parlerait pas des négociations pendantes. Il comptait avoir à Bruxelles une entrevue avec son frère Ferdinand et sa sœur la reine de Hongrie, et fixer d'accord avec eux les bases définitives de la paix. Cette condition fut acceptée. François Ier s'avança au-devant de lui jusqu'à Châtellerault, et envoya ses deux fils l'attendre à Bayonne.

Charles-Quint arriva au mois d'octobre 1539 à Bayonne; il séjourna plusieurs jours à Bordeaux et à Poitiers; il visita Amboise, où il monta la nuit aux flambeaux, puis Orléans et Fontainebleau, la nouvelle création de François Ier, qu'avaient élevée et décorée le Rosso et le Primatice, devenus les maîtres d'une pléiade d'artistes français. Partout il reçut l'accueil le plus empressé, et son passage fut marqué par des fêtes. Il fit une entrée solennelle à Paris avec le roi le 1er janvier 1540. Les ordres religieux, l'université, le prévôt des marchands et les échevins, les corporations, le parlement, défilèrent longuement pour lui former un cortége. Le roi étala devant lui toutes les magnificences de sa cour; il lui donna, dit du Bellay, « tous les plaisirs qui se peuvent inventer, comme de chasses royales,



tournois, escarmouches, combats à pied et à cheval, et sommairement en toutes sortes d'esbattements ». Charles-Quint parut étonné de la richesse qu'il voyait déployée partout. Il dit, suivant Brantôme, « qu'il n'y avoit au monde grandeur telle que celle d'un roi de France ».

S'il fallait croire quelques anecdotes contemporaines, François I[er] aurait reçu le conseil de s'emparer de la personne de son hôte et de mettre fin de cette manière à une rivalité de vingt ans; l'Empereur de son côté aurait témoigné la crainte d'être arrêté. Mais que ces conseils aient été donnés ou non, rien n'était plus contraire au caractère du roi qu'un tel guet-apens. Tout ce qu'on peut inférer avec certitude des récits du temps, c'est l'étonnement que causa la présence de Charles-Quint à Paris, et le peu de confiance qu'inspira un rapprochement trop étrange et trop en contradiction avec vingt ans de lutte sanglante pour que l'on crût à sa durée.

Le 27 janvier l'Empereur arriva à Mons, dans les Pays-Bas. Le mois suivant, il réduisit les Gantois, châtia sévèrement les auteurs de la rébellion, et enleva à la ville une partie de ses priviléges.

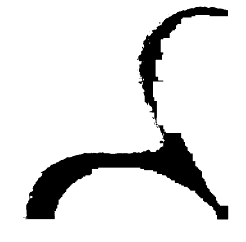
Les envoyés français qui l'avaient accompagné le pressèrent de rouvrir les négociations au sujet du Milanais et de l'alliance entre les maisons de France et d'Autriche. Il les renoua en effet, dès qu'il eut eu à Bruxelles une entrevue avec sa sœur et son frère. Il proposa la main de sa fille Marguerite à Charles, duc d'Orléans, avec les Pays-Bas pour dot, à condition que François I[er] donnerait à son fils un apanage considérable; que les Pays-Bas retourneraient à la maison d'Autriche dans le cas où Marguerite n'aurait point d'enfants, et dans celui où la descendance en ligne directe viendrait à s'éteindre plus tard; qu'il en garderait lui-même l'administration jusqu'à la célébration du mariage; que les princes français renonceraient sans réserve à leurs prétentions sur l'Italie, et que le duc de Savoie serait réintégré dans les places de son duché.

Les vues de l'Empereur sont longuement exposées dans le testament qu'il fit avant de quitter l'Espagne. Il y déroule tout le plan qu'il comptait soumettre à sa sœur et à son frère réunis à Bruxelles. Il s'y montre préoccupé de l'avenir de ses vastes États, régis par des lois de succession différentes, et dont l'union ne doit pas durer plus que lui-même. Il veut faire de l'Espagne, qui appartiendra à son fils Philippe (alors âgé de

treize ans), une monarchie puissante, maîtresse des Indes, occupées par les Castillans, et de Naples, conquête des Aragonais. Il veut encore donner à cette monarchie le protectorat de l'Italie, en lui assurant des possessions dans la Péninsule, dont les Français seront exclus à tout jamais. Il réserve à Ferdinand et à ses fils l'Autriche avec ses annexes, la Hongrie et l'Empire, qu'il espère fixer dans leur maison. Enfin il ne croit pas que les Pays-Bas puissent longtemps se passer d'un prince résidant au milieu d'eux, ni jamais devenir une dépendance de l'Espagne ou de l'Empire; il pense que leur constitution et leurs intérêts exigent un gouvernement particulier, il craint même que des luttes religieuses n'y éclatent prochainement. Par suite de ces considérations, il se décide à changer la base des négociations entamées avec la France, pour constituer dans la Néerlande un royaume neutre appartenant à une dynastie demi-française, demi-autrichienne, et destiné à maintenir l'équilibre européen.

Il faisait valoir en faveur de cette nouvelle combinaison la supériorité des Pays-Bas sur le Milanais, puisque leur revenu était au moins triple, et l'avantage qu'il y avait pour la France à être couverte au nord par un État ami. On peut ajouter à ces raisons, en effet très-puissantes, que si les événements ultérieurs ont prouvé combien il était difficile à l'Espagne de garder les Provinces-Unies, ils n'ont pas moins fait comprendre combien il eût été avantageux à la France de porter ses vues d'agrandissement du côté du Nord.

Mais François Ier n'en jugea pas ainsi. Il eut peur de refaire un duché de Bourgogne, ce qui eût été contraire à la tradition de ses prédécesseurs. Les souvenirs de Charles le Téméraire étaient encore dans tous les esprits, et le danger eût été plus grand si l'ancien duché fût devenu un royaume. Abandonner Milan et renoncer à toute action en Italie n'était pas moins contraire aux efforts persévérants des cinquante dernières années. C'était démentir un passé récent et presque la gloire militaire de la France. C'était renoncer à des droits anciens, que le roi tenait de lui-même ou de ses prédécesseurs, pour accepter une sorte de donation constituée par la maison d'Autriche. C'était laisser le champ libre à l'Empereur et aux siens en Italie, c'est-à-dire dans le pays où la question de religion et la question d'Orient devaient nécessairement se résoudre. Enfin les conditions que mettait Charles-Quint à ces arrangements nouveaux



les rendaient peu acceptables puisqu'elles les rendaient hypothétiques, et quoi qu'il arrivât, elles plaçaient la France dans une situation dépendante, jusqu'au jour de leur réalisation.

On négocia plus de six mois sur ces propositions et sur quelques autres sujets de moindre importance, comme des cessions ou échanges de territoires, le renouvellement des renonciations antérieures, le mariage de la jeune Jeanne d'Albret, fille unique de Henri d'Albret et de Marguerite, mais on ne s'entendit à peu près sur aucun point. Charles-Quint voulait que Jeanne épousât Philippe, son propre fils; ce qui aurait mis fin aux droits et aux réclamations de la maison d'Albret, dont elle était l'unique héritière, sur le royaume de Navarre. Henri d'Albret et Marguerite désiraient ce mariage; François Ier s'y opposa, trouvant les conditions que faisait l'Empereur trop rigoureuses. Il refusa particulièrement d'admettre qu'en attendant la conclusion de ces alliances et les investitures définitives l'Empereur pût rester nanti, et lui-même fut obligé de se dessaisir. Il déclara qu'il entendait garder les places du duc de Savoie jusqu'au jour où son fils aurait reçu l'investiture soit du Milanais, soit des Pays-Bas, et, par une précaution significative, il en augmenta les fortifications.

Dès le mois d'avril on prévit que les pourparlers n'auraient pas d'issue [1]. Le roi, qui avait promis de se rendre à Bruxelles avec le connétable, trouva divers motifs de décliner ses engagements. La rupture ne tarda pas à se faire et donna gain de cause aux adversaires de la trêve de Nice. On avait toujours refusé de croire en France et en Italie que l'Empereur eût sérieusement la pensée de rendre Milan. François Ier exigea que Jeanne d'Albret fût, malgré son âge, elle n'avait que douze ans, fiancée au duc de Clèves, dont il recherchait l'alliance, et il fit célébrer ce mariage presque par contrainte. Charles-Quint répondit à cet acte par un autre encore plus significatif : il donna, le 11 octobre 1540, l'investiture du Milanais à son fils Philippe.

X. — François Ier se voyant, comme dit du Bellay, loin d'espérance, résolut de se rapprocher peu à peu des alliés qu'il avait abandonnés après la trêve de Nice, et en particulier des Turcs.

[1] C'est ce qu'écrivent les ambassadeurs de France en Suisse et aux Pays-Bas. (Ribier.)

Le vayvode de Hongrie, Jean Zapoly, venait de mourir. En vertu des traités qu'il avait naguère signés avec Ferdinand, le royaume était menacé de tomber aux mains de l'Autriche. Cependant Zapoly laissait d'Isabelle de Pologne un fils au berceau, appelé Étienne-Jean, que le parti national voulut couronner. Les magnats de ce parti implorèrent, comme ils avaient déjà fait, l'appui de la Pologne et celui de la France. Ils avaient peu à espérer de la Pologne, qui était en guerre contre les Tartares et les Moscovites; ils proposèrent à François Ier de donner la régence du royaume au duc d'Orléans, qui aurait épousé Isabelle. Mais François Ier, n'étant pas en mesure de transporter des troupes à une pareille distance, déclina une offre trop périlleuse.

Ferdinand ayant envahi la Hongrie, les tuteurs du jeune Étienne-Jean, qui n'obtenait de secours ni de la France ni de la Pologne, s'adressèrent à Soliman, suzerain du pays, et le sultan vint à Bude recevoir l'hommage du fils du vayvode. Sa seule présence dans la capitale de la Hongrie causa un tel effroi à la cour de Vienne, qu'elle se retira à Inspruck, au fond du Tyrol (juillet 1541). Les agents de François Ier lui écrivaient que les Impériaux « n'osoient quasi plus lever la crête, ni dire mot ». L'Empereur ne paraissant pas, on parla en Allemagne de lui enlever l'Empire pour le donner au duc de Bavière. Le sultan avait d'abord agi de concert avec le parti national hongrois, mais trouvant de la résistance pour se faire payer les frais de la guerre, il rompit avec lui, fit de Bude une ville turque, en changea les églises en mosquées, se déclara souverain du pays, et relégua l'enfant royal avec sa mère en Transylvanie.

Soliman projetait contre l'Empereur une ligue dans laquelle il voulait faire entrer la France et Venise. Il avait envoyé à Paris dans ce but l'agent français Rincon, qui l'avait quitté à Andrinople. Rincon reçut du roi les instructions nécessaires et l'ordre de retourner près du sultan en passant par Venise. Arrivé en Piémont, il refusa de suivre le conseil qu'on lui donnait de se rendre à Venise par mer; il préféra descendre le Pô avec sa suite, en compagnie de César Frégose, également chargé d'une mission auprès de la Seigneurie, quoiqu'il dût traverser ainsi le Milanais où commandait du Guast. Il consentit toutefois à laisser ses dépêches entre les mains de du Bellay Langey, gouverneur de Turin, qui promit de les lui faire tenir

à Venise. Le 2 juillet, Rincon et Frégose montèrent sur des barques à Rivoli. Le lendemain ils furent arrêtés à la hauteur de Pavie, eux et leur suite, par des bandits ou sicaires apostés, dont l'un portait la livrée de du Guast. Comme ils cherchaient à se défendre, ils furent tués tous les deux [1].

Leur sort demeura quelque temps ignoré. On crut d'abord qu'ils avaient été enlevés et jetés dans une forteresse, puis, grâce aux recherches de Langey, la vérité finit par être connue. Du Guast nia toute participation au meurtre et offrit de s'en remettre à l'arbitrage du Pape, mais ne poursuivit pas les meurtriers. Langey rédigea un acte d'accusation en forme contre lui, prouva d'une manière victorieuse qu'il s'était fait au moins le complice des meurtriers, et prit l'Europe à témoin de cette odieuse violation du droit des gens. Depuis longtemps déjà les deux gouverneurs de Turin et de Milan s'observaient, se reprochant mutuellement des menées hostiles et des infractions à la trêve. Tous deux étaient entourés de *bravi* et de spadassins.

François Ier exprima la plus grande indignation, fit arrêter l'évêque espagnol de Valence qui traversait ses États, et demanda réparation à l'Empereur. L'Empereur se contenta de promettre vaguement une enquête, comme s'il refusait de croire à une culpabilité de du Guast. Dès que le Pape eut connaissance de l'assassinat, il désespéra tout à fait du maintien de la paix, déjà fort compromis, et prédit qu'il sortirait de là une guerre *enragée*.

Rincon ne tarda pas à être remplacé dans ses périlleuses missions par un autre aventurier. Ce fut un Français, le capitaine Paulin, simple soldat de fortune, qui s'était distingué dans les guerres d'Italie et que Langey désigna comme le futur ambassadeur du roi près de la Porte. Le capitaine Paulin fut, comme son prédécesseur, auquel il n'était inférieur ni pour l'habileté ni pour l'esprit d'intrigue, un des plus singuliers personnages de ce siècle. Il se rendit aussitôt près de Soliman, qu'il trouva à Bude, maître de la Hongrie et la traitant en pays conquis.

Charles-Quint n'avait, depuis la trêve de Nice, qu'une pensée, celle d'enlever Alger aux Barbaresques, comme il leur avait déjà enlevé Tunis, et il subordonnait tous ses autres pro-

[1] Tel est, du moins, le récit de du Bellay, qui, tout en ayant besoin d'être éclairci sur quelques points, présente un grand caractère de certitude.

jets à celui-là. En 1541, il avait assuré la tranquillité de l'Allemagne, reconstitué ses finances grâce aux produits des mines du Pérou qui commençaient à arriver en Europe, refait ses troupes et ses armements maritimes. Il laissa le soin de la guerre de Hongrie à Ferdinand, et croyant le servir par une diversion qui pouvait obliger le sultan à lâcher sa proie, il résolut de conduire sa flotte contre Alger pour détruire cet autre repaire de pirates, dont les vaisseaux infestaient les côtes de Grenade, de Valence et de la Catalogne. Il réunit à la Spezzia et à Majorque une flotte presque aussi nombreuse que celle avec laquelle il avait conquis Tunis six ans plus tôt. Cette flotte, il est vrai, ne fut prête qu'au mois d'octobre; l'avis de Doria et des plus vieux officiers était de remettre l'entreprise à une saison plus favorable; mais Charles-Quint, trop confiant dans sa fortune, refusa de référer à leurs prudentes observations. Deux tempêtes, en vue de Mahon et d'Alger, dispersèrent ses navires et en submergèrent une partie. Quelques milliers d'hommes seulement purent débarquer sur la côte d'Afrique, où, privés de munitions et de vivres, ils se trouvèrent hors d'état de tenir la campagne. Il fallut les rembarquer aussitôt; ils furent assaillis au retour par de nouveaux orages, et l'Empereur rentra le 3 décembre à Carthagène sur un seul vaisseau.

Autant la prise de Tunis l'avait élevé, autant l'échec de son expédition d'Alger l'abaissa. C'était le naufrage de toute sa politique. Il avait en même temps échoué contre les Barbaresques et abandonné la Hongrie aux Turcs. Après avoir demandé aux États d'Allemagne et d'Italie de l'argent et des forces pour défendre ou protéger ces deux pays, il les laissait exposés tous les deux à un danger plus grand que jamais. Les Italiens surtout, qui ne l'aimaient pas, et aux yeux desquels les revers éprouvés dans sa dernière guerre contre la France avaient affaibli son prestige, commencèrent à douter de sa fortune.

François Ier, qui voyait dans l'assassinat de Rincon et de Frégose un juste motif de déclarer les hostilités, crut le moment venu de recommencer la lutte.

XI. — De grands changements venaient d'avoir lieu à la cour. Le connétable, l'ancien conseiller de l'alliance autrichienne, s'était retiré à Écouen, la maison des Montmorency, dans une espèce de disgrâce. Il semblait naturel de remplacer, à la veille d'une guerre, les hommes qui avaient conseillé la

paix par de nouveaux ministres. Mais les révolutions de palais, qui devinrent plus fréquentes dans les dernières années de ce règne, tinrent beaucoup moins à ces changements de politique qu'à des intrigues et à des rivalités personnelles. Ces intrigues, ces rivalités furent d'autant plus déplorables qu'il n'en exista jamais à la cour de Charles-Quint, où pourtant elles eussent été plus naturelles, en raison de la nationalité différente des personnages qui la composaient. Montmorency attribua sa disgrâce à l'amirale de Brion-Chabot, qui eut le talent de rendre à son mari la faveur du roi et de le faire rétablir dans ses anciennes charges [1]. François Ier, usé par les infirmités, perdait de jour en jour son activité et son énergie; sa lassitude laissait le champ libre aux favoris et aux maîtresses. La duchesse d'Étampes, sa maîtresse en titre, était jalouse de Diane de Poitiers, maîtresse en titre du Dauphin Henri; on prétend que Montmorency s'aliéna la duchesse en flattant le Dauphin, autour duquel nombre de courtisans se groupaient en prévision d'un règne nouveau. La disgrâce du connétable entraîna, mais un peu plus tard, au mois d'août 1542, celle du chancelier Poyet, qui perdit les sceaux et fut même, comme la plupart de ses prédécesseurs, accusé de concussion et jugé. Il avait eu comme eux, et particulièrement comme Duprat, la précaution d'entrer dans les ordres.

Montmorency était universellement détesté. Le maréchal Claude d'Annebaut, qui reçut le commandement des troupes à la recommandation du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, fut d'autant mieux accueilli que la guerre était populaire. On était alors convaincu que l'Empereur avait trompé la France.

François Ier possédait sur son rival un avantage, celui de pouvoir employer utilement les intervalles des hostilités, tandis que l'Empereur ne faisait que changer les objets de son activité et courir d'une entreprise à une autre. Cependant on s'était plus occupé jusque-là de réparer les pertes éprouvées dans la guerre précédente que de pourvoir aux besoins d'une guerre nouvelle. L'argent manquait, et les travaux entrepris dans les places fortes n'étaient pas terminés.

Les hostilités commencèrent au mois de janvier 1542 par une attaque indirecte des Français contre Marano, petite ville située au fond de l'Adriatique et appartenant à Ferdinand. La place fut surprise, sous prétexte d'empêcher que la garnison ne

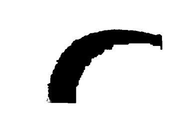
[1] Vieilleville, liv. II, ch. IX.

la livrât aux Turcs. Les Vénitiens se récrièrent; car ils craignaient qu'on ne les eût compromis avec la maison d'Autriche. et ils ne voulurent pas sortir de leur neutralité. L'évêque de Montpellier, résident français à Venise, nia que le complot fût l'œuvre de son gouvernement; on ne le crut pas, et le coup de main passa pour avoir été ordonné par Langey. La Seigneurie fit une perquisition chez l'ambassadeur, l'accusant de cacher dans son palais des agents secrets. François Ier, irrité de ces procédés, le rappela. Les Vénitiens persistèrent dans leur neutralité, très-décidés à n'entrer dans aucune ligue, ni avec la France, ni avec la Porte qui les en sollicitait aussi.

François Ier cherchait des alliances en Allemagne comme en Italie, sans beaucoup plus de succès. Il fit sonder les princes de l'Empire à Spire, où Ferdinand présida une diète au mois de février 1542, mais ses démarches furent vaines. Ces princes s'étaient rapprochés de Charles-Quint, qui se montrait de plus en plus accommodant à leur égard.

Ils opposaient avantageusement sa conduite à celle du roi, On disait en Allemagne : « *Cæsar edit edicta, rex edit supplicia.* » S'ils cherchaient un appui contre l'Empereur, c'était plutôt en Angleterre, maintenant que les Anglais étaient, comme eux, séparés de Rome. L'éloquence de l'orateur français Olivier ne réussit pas à dissiper les préventions inspirées par l'alliance de la France avec les Turcs. Les prétendues explications qui furent données aux luthériens au sujet de la politique française ne servirent qu'à la discréditer davantage à leurs yeux.

Un seul des princes allemands se laissa gagner, ce fut le duc de Clèves, qui possédait, outre le duché de ce nom, la Gueldre, avec les pays de Juliers, de Berg et de Zutphen. Ce duc était jeune et naturellement ennemi de la maison d'Autriche, qui revendiquait depuis un demi-siècle l'héritage de la Gueldre et du comté de Zutphen. Il avait pris les armes contre elle en 1540; il s'était fait protestant, avait marié par politique sa sœur à Henri VIII, et, par politique également, fiancé l'héritière de la Navarre, Jeanne d'Albret, nièce de François Ier. Il disposait de douze à quinze mille lansquenets, commandés par un habile capitaine, le maréchal de Gueldre, Martin van Rossem. Ces lansquenets, gens d'aventure et la plupart luthériens, étaient la terreur des Pays-Bas. Vers le printemps de 1542, ils cherchèrent à passer la Meuse près de Liége, afin de piller Anvers



dont la richesse les attirait, et où ils se proposaient de renouveler les scènes de Rome en 1527. Mais ils furent arrêtés par le prince d'Orange.

François Iᵉʳ, ne trouvant en Allemagne d'autre alliance que celle du duc de Clèves, rechercha celle des rois du Nord. Il avait obtenu de Christian III, roi de Danemark, par un traité signé le 29 novembre 1541, l'autorisation de lever des lansquenets dans ses États. Il signa, le 10 juillet 1542, avec la Suède, une ligue offensive et défensive dirigée contre l'Empereur, bien qu'on eût évité d'insérer son nom dans le traité. L'appui du Danemark et de la Suède était d'une utilité médiocre pour la France, mais les deux nouvelles dynasties qui venaient de s'établir dans ces royaumes et d'y constituer des Églises protestantes avaient les mêmes raisons de redouter Charles-Quint et de se prononcer contre lui.

XII. — Deux jours après la conclusion de ce dernier traité, le 12 juillet, François Iᵉʳ déclara la guerre, dont il donna pour raison le meurtre de Rincon et l'impossibilité de régler diplomatiquement les contestations qui s'élevaient sur la frontière des Pays-Bas. Cette déclaration ne fit que suivre l'ouverture des hostilités. Il avait déjà mis trois armées en campagne, l'une en Piémont, commandée par le maréchal d'Annebaut et Langey ; les deux autres, dans le Roussillon et sur la frontière de Champagne, sous les ordres de ses deux fils, le Dauphin et le duc d'Orléans. Ces deux princes étaient entourés d'une jeunesse pleine d'ardeur et de bravoure. Charles d'Orléans surtout était populaire. Il brillait par toutes les qualités que son père avait possédées autrefois. Outre ces trois armées principales, il y en avait encore deux autres composées d'étrangers, mais avec des commissaires et des officiers français. L'une était celle du maréchal de Gueldre, l'autre celle du Florentin Strozzi, qui, exilé de la patrie, avait levé à ses frais, pour le service de la France, des troupes italiennes, formées en grande partie de bannis ou *forusciti*.

L'armée du Nord, composée de légionnaires, de gendarmerie et de dix mille lansquenets, fut prête la première. Charles d'Orléans, assisté du duc de Guise, entra avec elle dès le mois de juin dans le Luxembourg, par où l'on jugeait pouvoir le mieux entamer l'Allemagne. On fit valoir sur ce pays, mais simplement pour la forme, d'anciens titres qui n'avaient rien

de sérieux [1]; on y enleva successivement les places fortes de Damvillers, Yvoy et Arlon. Luxembourg et Montmédy capitulèrent. En deux mois le duché fut occupé tout entier, à la seule exception de Thionville. Cette occupation du Luxembourg permettait de joindre en tout temps les États du duc de Gueldre, et de lever des lansquenets en Allemagne, malgré le mauvais vouloir des diètes. Mais le duc d'Orléans s'arrêta aussitôt et s'empressa de courir dans le Midi, où l'on croyait une bataille prochaine. Il se contenta de laisser dans le Nord un corps de troupes insuffisant, et à peine fut-il parti que la reine de Hongrie fit reprendre Luxembourg. Les Mémoires de Tavannes blâment hautement cette imprudente précipitation.

L'armée du Midi, forte de près de cinquante mille hommes et commandée par le Dauphin Henri, était destinée à agir sur le Roussillon, dont on contestait également à l'Empereur la possession, par des raisons plus ou moins plausibles. On avait eu d'abord l'intention d'occuper la Navarre pour rendre ce royaume à la maison d'Albret. Marguerite sollicitait instamment cette conquête; mais Montpezat, qui accompagnait le Dauphin, jugea que la Navarre avait déjà été deux fois l'objet d'entreprises inutiles, et qu'on n'obtiendrait de ce côté aucun succès durable. La monarchie espagnole paraissait plus vulnérable par le Roussillon. Il fit résoudre qu'on assiégerait Perpignan, et toutes les forces de la France furent concentrées sur ce point. On diminua, au profit de l'armée du Midi, celle du Nord et celle du Piémont. On abandonna l'idée de se porter cette année sur le Milanais. On ne laissa dans le Piémont que les troupes nécessaires pour défendre les places contre du Guast, Langey en garda le commandement, et les autres furent ramenées par d'Annebaut. Le roi se rendit en personne à Montpellier, puis s'avança jusqu'à Béziers, pour être à portée du théâtre de la guerre.

Malheureusement les mouvements de troupes et les divers préparatifs ne purent avoir lieu avec toute la rapidité nécessaire. On ne fut en mesure de commencer l'investissement de Perpignan que le 26 août, lorsque les Impériaux avaient déjà depuis plus de deux mois connaissance du plan de la campagne. Ils avaient pu fortifier la place à loisir, y rassembler des approvisionnements, et y réunir des troupes aguerries. Les fortifications étaient si redoutables que la ville ressemblait de tous

[1] C'est ainsi, du reste, que les juge du Bellay.

côtés, dit du Bellay, à un porc-épic qui montrait ses pointes. Un assaut fut tenté, mais repoussé avec de grandes pertes, et on put se convaincre que la garnison, composée de vieilles bandes sous le commandement du duc d'Albe, tiendrait jusqu'à la dernière extrémité. D'Annebaut et Montpezat ne purent s'entendre, et le siége fut levé le 5 octobre, sur l'ordre du roi. Un mois après, les Français furent obligés de battre en retraite pour échapper aux inondations qui allaient couvrir le pays. Montpezat, quoique l'un des familiers de François Ier depuis sa captivité de Pavie, fut disgracié. Le chancelier Poyet venait d'être mis en accusation peu de jours auparavant.

Charles-Quint s'était montré, comme toujours, lent à entrer en campagne. Avec la situation de ses finances et l'éloignement où ses États se trouvaient les uns des autres, les préparatifs lui coûtaient beaucoup de temps, et il n'arrivait que le dernier en lice, toutes les fois du moins que la France prenait un rôle agressif décidé. Le Pape essaya de mettre ces délais à profit pour se présenter comme médiateur. Il envoya au mois d'octobre deux cardinaux aux princes rivaux; mais il insista plus particulièrement auprès de l'Empereur, soit qu'il le regardât comme l'auteur réel de la guerre à cause de l'assassinat de Rincon et de son refus de se dessaisir du Milanais, soit qu'il eût contre lui des griefs particuliers, car il le trouvait peu favorable à ses vues personnelles d'agrandissement pour la maison de Farnèse, et il lui reprochait sa condescendance à l'égard des luthériens [1]. Charles-Quint rejeta la responsabilité de la guerre sur son rival, qui avait pris l'offensive, qui l'avait *assailli sans dire gare*, ayant commencé les hostilités plusieurs semaines avant de les dénoncer, qui avait enfin toujours troublé la chrétienté. Il déclina même en termes couverts l'arbitrage du Pape, auquel il disait avoir offert déjà de se soumettre pour le jugement du meurtre de Rincon.

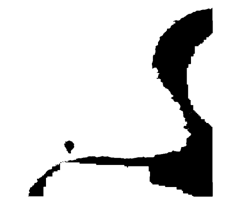
Heureux ou malheureux, Charles-Quint était d'une ténacité extrême, et se laissait difficilement arracher l'ombre d'une concession. Mais quoiqu'il fût resté toute cette année 1542 sur la défensive, il l'avait employée en réalité très-utilement. Il venait de donner la lieutenance de l'Espagne à son fils Philippe, et de le marier à la princesse de Portugal, la plus riche héritière de la chrétienté. Il se faisait voter des subsides par les cortes dont il disposait à son gré, et il recevait le produit des mines d'Amé-

[1] Voir la correspondance de Rome, dans Ribier, t. I, années 1536, 40 et 41.

rique. Il était assuré de la diète allemande par son frère Ferdinand. Il finit par s'assurer également l'alliance anglaise.

Henri VIII n'avait pu établir sa suprématie spirituelle sans rencontrer dans ses États une très-forte opposition de la part des partisans nombreux de l'église de Rome. Il était réduit, pour maintenir son œuvre, à fatiguer l'Angleterre des actes les plus tyranniques. Le résultat de cette tyrannie était que ses sujets catholiques tournaient leurs espérances vers le roi d'Écosse Jacques V, qu'ils regardaient comme un futur sauveur, et vers la France, sur laquelle ce prince s'appuyait. Jacques V, marié en secondes noces à Marie de Lorraine, princesse de Guise, mourut le 14 décembre 1542, ne laissant qu'une fille au berceau, Marie Stuart. Henri VIII, qui désirait s'assurer un moyen d'action sur la régence d'Écosse, offrit de fiancer la jeune princesse au fils qu'il avait eu de son troisième mariage et qui devait hériter du trône d'Angleterre. Mais Marie de Lorraine, Française de naissance et fortement attachée au parti catholique, repoussa toute proposition d'alliance avec un prince schismatique. Le roi d'Angleterre, préoccupé du besoin qu'il avait de dominer l'Écosse et d'y combattre l'influence française, se jeta dans les bras de l'Empereur. Les deux princes firent le 11 février 1543 un traité d'alliance offensive et défensive, dirigé contre les ennemis de la chrétienté, c'est-à-dire le Turc et le roi de France, allié du Turc. Toutefois ce traité demeura secret quelques mois.

XIII. — François Ier fut arrêté à son retour du Midi par la nécessité de combattre un soulèvement qui menaçait de s'étendre à toutes les provinces riveraines de l'Océan. Étant à Cognac, il apprit que les nouvelles ordonnances sur la gabelle étaient fort mal reçues dans ces provinces, et que les bourgeois de la Rochelle s'étaient armés contre son lieutenant, le sire de Jarnac. On avait fait plusieurs édits pour rendre uniforme l'impôt du sel, qui n'était pas le même partout. Sur les bords de l'Océan on ne payait qu'un quart en sus du prix de la denrée vendue aux marais salants, tandis que dans les pays du centre, appelés pays de grandes gabelles, le sel était porté à des *greniers royaux*, auxquels chaque habitant était tenu d'en acheter annuellement à prix fixé une quantité déterminée. Ces différences constituaient de grandes inégalités entre des provinces voisines, et favorisaient la contrebande. Pour remédier à ce double inconvénient, François Ier supprima tous les greniers, et ne



laissa subsister partout que le droit de vente; mais il l'éleva d'une manière sensible, pour s'assurer des ressources de guerre. Cette aggravation causa dans la Saintonge, l'Aunis et le Poitou, un soulèvement qui s'étendit bientôt à la Guyenne et à la Bretagne. Les habitants s'opposèrent par les armes à l'exécution de la nouvelle mesure.

Ceux de la Rochelle voulurent résister au sire de Jarnac, lieutenant du roi. Jarnac cassa la municipalité qui était élue, nomma un maire de sa propre autorité, et introduisit une garnison dans la ville. Les bourgeois virent dans ces actes la violation de leurs priviléges; ils tenaient particulièrement à celui de se garder eux-mêmes, dont ils jouissaient depuis Charles V. Ils se jetèrent sur les soldats aventuriers et les désarmèrent. Il fallut envoyer Tavannes avec une compagnie de gendarmes et des arquebusiers pour occuper la Rochelle, puis le roi s'y rendit en personne, bien accompagné. On éleva au milieu de la ville un amphithéâtre où François I[er] parut sur un trône entouré des grands officiers de sa couronne. Il y déclara aux bourgeois qu'il était en droit de les punir dans leurs corps et leurs biens, comme l'Empereur avait fait à ceux de Gand, « mais qu'il aimait mieux avoir le cœur et la bonne volonté de ses sujets que leurs vies et leurs richesses. » Il leur rendit donc les clefs de leurs portes, leur remit leurs armes, et voulut même souper le soir avec leurs magistrats municipaux. On maintint seulement les ordonnances sur la gabelle. François cherchait dans ce pardon théâtral un contraste avec la sévérité que Charles-Quint avait naguère déployée à Gand. Il affectait toujours la popularité, et prétendait montrer à l'étranger la France unie et serrée autour de lui. Cependant l'aggravation de l'impôt, la durée de la guerre, la fermentation religieuse, agitaient sourdement une partie des provinces, et le soulèvement né au sujet de la gabelle devait se renouveler à peu de temps de là.

XIV. — Au printemps de 1543, le roi résolut d'attaquer les Pays-Bas, encouragé par la nouvelle d'un succès obtenu par le maréchal de Gueldre, son allié. Il porta ses forces du côté du Nord et entra dans le Hainaut, qui avait peu de troupes impériales. D'Annebaut, récemment promu au titre d'amiral, enleva Landrecies, qui fut fortifiée et reçut garnison française (juillet). On occupa ensuite un certain nombre de châteaux alentour. Mais ces succès obtenus, on s'arrêta, comme on avait fait dans

la campagne précédente, sur la nouvelle de la venue de Charles-Quint. L'Empereur arrivait d'Italie, où il avait eu une entrevue inutile avec le Pape, et amenait trente-cinq mille hommes de ses meilleures troupes sur le bas Rhin, pour écraser le duc de Clèves, son vassal. Le 26 août il prit la meilleure forteresse du duché de Juliers, celle de Dueren, dont la garnison fut passée au fil de l'épée. Les autres places capitulèrent aussitôt. Charles-Quint, maître de tous les États du duc de Clèves, consentit à les lui rendre, mais en y mettant les plus dures conditions. Il exigea de lui qu'il se soumît de la manière la plus absolue; qu'il retournât au catholicisme; qu'il abandonnât ses alliances et qu'il fît passer au service de l'Empire le maréchal de Gueldre et ses lansquenets (septembre 1543).

On n'avait pas cru en France que le triomphe de l'Empereur pût être aussi rapide. D'Annebaut venait de quitter le Hainaut pour le Luxembourg, dont il était occupé à assurer les places lorsqu'il apprit le traité. Le duc de Clèves accusa les Français de ne l'avoir pas défendu; ceux-ci lui reprochèrent de n'avoir pas su tenir plus longtemps. Le roi refusa de lui envoyer Jeanne d'Albret, sa fiancée, qui fut mariée peu après à Antoine de Bourbon.

L'Empereur résolut de poursuivre ses succès et de reprendre Landrecies et Luxembourg, que les Français lui avaient enlevés. Il assiégea en personne la première de ces places, et fit investir la seconde par son lieutenant Guillaume de Furstemberg. Il reçut sous les murs de Landrecies un corps auxiliaire de six mille Anglais, mais trouva une vive résistance de la part des capitaines Lalande et d'Essé.

François Ier conduisit lui-même une armée de secours, et offrit aux Impériaux une bataille qu'ils refusèrent. Les deux princes demeurèrent en présence près d'un mois, s'observant et se tenant en échec. Le roi se retira dès qu'il eut la certitude que Landrecies ne serait pas prise. En effet, le siége fut levé quelques jours après son départ. Charles-Quint rentra à Cambrai en se vantant d'avoir réduit son rival à fuir devant lui; mais les Français se vantèrent avec plus de raison « que le roi eût secouru sa ville à la barbe de l'Empereur [1]. » Les Impériaux n'avaient pas mieux réussi devant Luxembourg.

Dans le Midi, les Français firent la guerre maritime, de concert avec les Turcs. Le capitaine Paulin ayant réussi à obtenir

[1] Du Bellay.



le concours de Soliman, une nombreuse flotte ottomane, commandée par Barberousse, parut sur les côtes d'Italie. Le sultan continuait de n'avoir aucune confiance dans l'alliance française, mais il était toujours en guerre avec Ferdinand dans la Hongrie, et il avait intérêt à attaquer les États de l'Empereur sur plusieurs points.

Barberousse, se dirigeant vers Marseille où il devait se joindre à l'escadre de ses alliés, ravagea les côtes de la Calabre, détruisit Reggio, et enleva quelques centaines d'esclaves italiens. Quant on vit ses bâtiments à la hauteur des bouches du Tibre, l'épouvante se répandit à Rome. Le capitaine Paulin, qui était monté sur la flotte turque, empêcha le pillage des États pontificaux, mais ne put rassurer les Italiens, qui ne tarirent pas en imprécations contre la France. Le roi envoya le jeune duc d'Enghien, de la maison de Bourbon-Vendôme, prendre le commandement des galères destinées à s'unir aux infidèles. Barberousse, qui avait un nombre de vaisseaux supérieur, se plaignit de l'insuffisance des armements français, exigea qu'on augmentât au moins les équipages, et voulut garder la direction principale de la campagne. On convint d'attaquer le château de Nice, où l'on croyait avoir des intelligences. Nice appartenait au duc de Savoie, ennemi de la France, contre laquelle les garnisons du Piémont ne cessaient de guerroyer avec succès. Les escadres turque et française jetèrent l'ancre le 10 août, en face de la ville basse, qui fut occupée le 22, puis livrée au pillage et à l'incendie. Suivant Vieilleville, ce furent les Français qui y firent le plus de dégâts. Mais on ne put enlever le château, et le siége fut levé le 8 septembre.

Barberousse montra des exigences excessives. Les vaisseaux français manquant de munitions, il ne consentit à leur en laisser prendre sur les vaisseaux turcs qu'à un prix très-élevé et à la condition que les forçats mauresques qui se trouvaient dans le port de Marseille fussent mis en liberté. Il avait demandé que Nice lui fût cédée; après la levée du siége, il exigea qu'on lui abandonnât Toulon pour se ravitailler. Toulon n'était d'ailleurs qu'un port naturel; aucun des ouvrages modernes n'y existait encore. Les Turcs y passèrent l'hiver, et ne quittèrent les côtes de Provence qu'au printemps suivant. Quoiqu'ils fussent en pays allié, ils emmenèrent suivant leur usage en se retirant un grand nombre de captifs des deux sexes. La chiourme de leurs galeres était toujours composée d'esclaves chrétiens, et ils la

renouvelaient sur tous les rivages qu'ils parcouraient. C'est pour cela que s'établit plus tard par représailles l'usage de faire ramer des Turcs sur les galères françaises.

De tels alliés, peu sympathiques au pays, étaient plus embarrassants qu'utiles à François Ier. Le protonotaire Montluc, ambassadeur à Venise et frère du capitaine, entreprit de prouver au Sénat dans une longue harangue que les exemples de l'Ancien Testament autorisaient une alliance avec les infidèles, même dans un but religieux. La diplomatie française épuisa en Italie ou en Allemagne tous les arguments qui pouvaient servir à sa justification. Elle allégua les nombreux exemples de traités signés avec la Porte par des princes et des États européens. On lui répondit ce que disait déjà à ce sujet Giustiniani en 1535 : « Le roi oublie que s'il y a d'autres États qui cherchent à être en paix avec le Turc, c'est la nécessité qui les y force, à cause d'un incommode et dangereux voisinage[1]. » Les agents français allaient jusqu'à prétendre qu'il avait fallu empêcher Barberousse de s'emparer de Nice tout seul, ce qui aurait mis cette place aux mains du sultan. François Ier avait été plus franc, lorsqu'il avait dit à Giustiniani : « Monsieur l'ambassadeur, je ne puis nier que je désire voir le Turc tout-puissant et prêt à la guerre, non pas pour lui, car c'est un infidèle, et nous autres nous sommes chrétiens, mais pour affaiblir la puissance de l'Empereur, pour le forcer à de graves dépenses, pour rassurer tous les autres gouvernements contre un ennemi si grand[2]. »

Parmi les hommes de guerre, plus d'un pensait ainsi. « Quant à moi, dit Montluc le capitaine, si je pouvais appeler tous les esprits d'enfer pour rompre la tête à mon ennemi qui me veut rompre la mienne, je le ferais de bon cœur; Dieu me le pardonne ! » Cependant il convient que cette alliance était blâmée généralement, « et que nos affaires ne s'en étoient pas mieux portées. » Loin qu'il y eût aucune entente entre les escadres française et ottomane, les officiers français n'étaient, au rapport de Vieilleville, occupés que d'apprécier l'armement, la discipline et la façon d'agir de leurs alliés du jour, afin de pouvoir les combattre et les vaincre le lendemain.

Charles-Quint ne manqua pas d'exploiter contre François Ier,

[1] Marino Giustiniani, *Relation de la France en* 1535, p. 61 du t. I des *Relations vénitiennes* de Tommaseo.
[2] *Id.*, p. 167.

avec son habileté ordinaire, les dispositions de l'esprit public en Europe.

Il alla présider à Spire au mois de février 1544 une diète où les Allemands refusèrent de recevoir les ambassadeurs français, le président Olivier et le cardinal du Bellay. La diète se déclara énergiquement contre la France, donna à l'Empereur vingt-huit mille hommes pour la combattre, et persuada au roi de Danemark d'abandonner notre alliance. Elle agit dans le même sens auprès des Suisses, mais sans avoir le même succès.

La France, compromise aux yeux de l'Europe par sa complicité avec les Turcs, ne conserva pour tout appui que celui des Suisses, de l'Écosse et de la Suède, ces deux derniers royaumes hors d'état par leur éloignement et leur faiblesse de lui rendre aucun service sérieux. Elle laissa partir au printemps de 1544 la flotte de Barberousse, qui fit encore de nouveaux ravages sur les côtes d'Italie. Elle dut ainsi se préparer à soutenir presque seule et privée d'alliés une nouvelle campagne, qui fut plus rude que les précédentes. Elle redoubla d'efforts. On convoqua le ban et l'arrière-ban. On arma des corsaires contre les Anglais. On multiplia les emprunts, et on créa comme ressource financière des charges de judicature.

XV. — Les hostilités commencèrent en 1544 dans le Piémont, où la guerre avait langui jusque-là. Du Guast, à la tête d'une nombreuse armée, projeta de tourner les villes fortes, de gagner la Savoie et de pénétrer en France par Aix et le haut Rhône; du moins on lui prêta ce plan. Langey était mort, et avait été remplacé par le comte de Boutières. Les Français n'avaient que le nombre de troupes nécessaire pour défendre les places qu'ils occupaient; ils ne purent même sauver Carignan.

Le duc d'Enghien fut envoyé avec de nouvelles forces pour fermer le passage aux Impériaux. Une partie de la jeune noblesse de la cour l'accompagna. Il voulut reprendre Carignan. Du Guast lui offrit la bataille. Il avait ordre de la refuser, mais en la refusant, il était en danger d'être obligé de lever le siége. Il envoya en hâte le capitaine Montluc à Paris, demander au roi l'autorisation de combattre et trois mois de solde pour les Suisses. Les vieux généraux représentèrent que la perte d'une bataille ouvrirait infailliblement à du Guast le chemin de la France. De plus, ils jugeaient téméraire de risquer une armée

au moment où l'on attendait une attaque prévue de l'Empereur et du roi d'Angleterre sur la frontière du Nord. Cependant le roi était fortement ébranlé; Montluc s'attribue dans ses Mémoires l'honneur de l'avoir convaincu par un discours d'une énergie toute militaire. Il représenta d'une manière si vive l'ardeur qui animait l'armée, qu'il enleva, s'il faut l'en croire, le consentement de François Ier. La jeunesse de la cour connut bien, dit du Bellay, « que malaisément se passeroit la partie sans qu'il y eût du passe-temps. » Les seigneurs qui n'étaient pas encore en Piémont y coururent en poste. L'argent seul manquait, car la solde était arriérée, et Montluc n'apportait que quarante-huit mille écus, environ le quart de ce qui était dû. Enghien, cette somme distribuée, emprunta le surplus en son nom et au nom des jeunes gens qui l'accompagnaient.

La bataille s'engagea le 14 avril. Les Impériaux avaient de meilleures positions et l'avantage du nombre. Cependant les Français n'hésitèrent pas à les attaquer. On laissa d'abord de part et d'autre les arquebusiers s'avancer et tirer pendant plusieurs heures; puis les différentes divisions en vinrent aux mains. Le duc d'Enghien avait trois divisions, ou gros bataillons, l'une de Français ou Gascons, l'autre de Suisses, la troisième composée de Provençaux, d'Italiens et de Gruyens ou soldats levés dans la Suisse romande. Chacune de ces divisions possédait un escadron de cavalerie et quelques canons. Les deux premières enfoncèrent l'ennemi. Les Suisses avaient en tête un corps de lansquenets deux fois plus fort qu'eux, ils parvinrent cependant à le rompre avec l'appui que leur prêta la division française, restée libre en partie. Du Guast se fit accuser d'avoir manqué de décision en ne soutenant pas ses lansquenets assez tôt. Quant à la troisième division française, celle des Gruyens, engagée la dernière, elle se laissa disperser presque sans combat par un corps de vétérans espagnols auquel elle était opposée. Il fallut que la gendarmerie vînt la soutenir. Enghien commanda en personne deux charges très-meurtrières et sacrifia une partie de sa noblesse, mais prenant les Espagnols en flanc et combattant « à la désespérade », car il croyait tout perdu, il parvint à les empêcher d'avancer et de détruire sa troisième division ou de soutenir les lansquenets. Les Suisses étaient si acharnés contre ces derniers, qu'ils les taillèrent en pièces sans leur faire de quartier. Ils s'excitaient à les tuer en criant : « Mondovi ! » pour venger un détachement de leurs com-

patriotes que les Impériaux avaient passé par les armes dans cette ville.

La victoire de Cérisoles ajouta une page nouvelle aux fastes de notre gloire militaire. Une bonne part du succès revenait à la jeune noblesse, qui n'ayant pas vu les batailles d'Agnadel, Ravenne ou Marignan, et pourtant élevée au milieu de ces grands souvenirs, avait voulu avoir, elle aussi, une journée célèbre. Soit dans la gendarmerie, soit mêlée aux gens de pied, elle avait fait brillamment son devoir. Le duc d'Enghien pouvait s'attribuer tout l'honneur du triomphe, qui fut complet. Les Impériaux, non contents de céder le terrain jonché de douze mille des leurs, abandonnèrent leurs canons, leurs armes, leurs bagages et l'argent qui se trouvait dans leurs tentes.

Mais, si la victoire était glorieuse, il ne fut pas possible d'en profiter. L'armée du duc d'Enghien n'était ni assez nombreuse ni assez pourvue d'artillerie pour entrer dans le Milanais. Il fallut se contenter de la capitulation de Carignan, qu'on obtint le 20 juin, et de l'occupation d'une moitié du Montferrat. Le roi ne pouvait envoyer ni renforts ni argent; il rappela bientôt douze mille hommes de l'armée du Piémont pour garder la frontière de Champagne, malgré l'avis de plusieurs de ses capitaines[1]. Quelques bandes italiennes, que Strozzi avait mises au service de la France, furent battues par les Impériaux. Enghien et du Guast, également affaiblis, finirent par signer un armistice de trois mois.

C'était au Nord que devaient se porter les efforts décisifs des belligérants. Charles-Quint venait de quitter la diète de Spire pour joindre à Metz son armée, une des plus considérables qu'il eût encore mises sur pied. Il voyait marcher sous ses drapeaux tous les corps de lansquenets qui existaient alors en Allemagne, et les contingents de tous les princes ou États de l'Empire, soit catholiques, soit protestants. Son premier acte fut de reprendre Luxembourg, où rentrèrent ses lieutenants Fernand Gonzague et le comte de Furstemberg. Il se jeta ensuite sur la Champagne, pendant que Henri VIII, son allié, s'apprêtait à passer le détroit et à passer en Picardie. Le roi d'Angleterre avait trouvé dans la confiscation des biens des principaux monastères de son royaume le moyen de lever une armée considérable. Du Bellay estime que les forces de la coa-

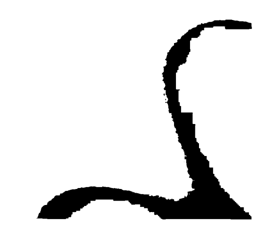
[1] Du Bellay. « Qui fut, ce me semble, chose assez mal digérée. » P. 527, édit. Michaud.

lition montaient à quatre-vingt-dix mille hommes; Montluc les porte à cent mille.

Les Impériaux enlevèrent Commercy en quatre jours, passèrent la Meuse, occupèrent Ligny en Barrois, et mirent le siége le 8 juillet sous les murs de Saint-Dizier. La place était importante, moins par elle-même que par sa position, car elle couvrait toute la Champagne. Quoique mal flanquée et mal remparée[1], elle résista cinq semaines, sous les ordres du comte de Sancerre et du capitaine Lalande, déjà célèbre par la défense de Landrecies. Une armée française d'observation, commandée par le Dauphin, se massa derrière la Marne au camp de Jallons, à portée de Châlons où s'était jeté le comte de Nevers. Elle renfermait une partie des soldats qui avaient vaincu à Cérisoles. On était décidé à barrer le passage à l'ennemi, mais à ne pas lui livrer de combat et à le laisser s'user comme il avait fait huit ans plus tôt dans sa campagne de Provence. Tout se borna donc entre les deux armées à de simples engagements d'avant-postes. Saint-Dizier finit par capituler le 10 août après une défense héroïque, mais cette défense, prolongée cinq semaines, avait coûté beaucoup de monde aux Impériaux, épuisé leurs ressources et presque sauvé le royaume.

Charles-Quint, maître de Saint-Dizier, laissa le Dauphin s'enfermer à Châlons et passa outre. Il s'avançait précédé par des pistoliers ou cavaliers armés de pistolets, qui battaient le pays pour préparer sa marche. Il voulut traverser la Marne, mais le comte de Furstemberg, qui avait choisi un gué, y fut pris, et il dut continuer de se tenir sur la rive droite. Il entra sans résistance à Épernay et à Château-Thierry, qui étaient mal gardés; il y enleva les magasins préparés pour l'armée française et sans lesquels ses propres soldats n'auraient pu vivre. Plus loin il trouva les passages de la Marne inattaquables; le Dauphin s'était replié sur la Ferté-sous-Jouarre et avait disposé ses forces de manière à couvrir Paris. Charles-Quint n'osa s'aventurer le long de la rivière au delà de Château-Thierry; il se retourna vers le Nord, pilla Soissons; puis s'avança jusqu'à Crespy en Valois, à treize lieues de Paris. Son approche inspira une vive alarme. Paris n'avait pour défense que des boulevards et des murailles déjà vieilles, peu faites pour résister aux nouveaux canons dont se servaient les Impériaux. Mais le roi, tenant sous sa main toutes les forces du royaume, déclara que s'il ne pou-

[1] Du Bellay.



vait garder les Parisiens d'avoir peur, du moins il saurait les garder d'avoir mal. Indépendamment de ses troupes, il organisa en hâte une milice bourgeoise; les habitants et en particulier les écoliers montrèrent beaucoup de résolution et de patriotisme.

Pendant ce temps les Anglais étaient entrés de leur côté en Picardie. Ils y avaient rallié un corps d'Impériaux venu des Pays-Bas et assiégé Boulogne et Montreuil. Le danger eût été grand si les deux princes se fussent entendus et s'ils eussent uni leurs forces; mais quoiqu'ils eussent formé le projet de démembrer la France et pris l'un envers l'autre des engagements formels, ils poursuivaient chacun en réalité un but différent. Charles-Quint prétendait imposer à la France un acquiescement complet à sa politique, et forcer François Ier à traiter sous les murs de Paris. Henri VIII voulait ajouter à Calais quelques-unes des places de la Picardie; aussi eut-il soin de ne pas s'engager au delà de Montreuil.

Le péril où se trouvait la France causait autant de murmures que d'effroi. L'armée se plaignait que le roi ne combattît pas et refusât de laisser combattre. Deux riches provinces étaient changées en désert. L'éclat des premières années du règne ne servait qu'à faire paraître plus cruels les revers de ses derniers jours.

XVI.— L'absence d'entente entre Charles-Quint et Henri VIII sauva tout. Il y avait déjà quelque temps que des conférences avaient été ouvertes au village de la Chaussée, près de Châlons, entre l'amiral d'Annebaut et le garde des sceaux de France d'une part, de l'autre le chancelier Granvelle et Fernand Gonzague. Elles étaient ignorées du roi d'Angleterre. La paix de Crespy en fut le résultat. Boulogne capitula le 14 septembre, par la faute ou l'inexpérience de Vervins, qui la défendait. François Ier n'eut pas plus tôt connaissance de cette perte qu'il déclara accepter les conditions proposées par l'Empereur, et le traité fut signé le 18 septembre, le quatrième jour après la capitulation que les Impériaux ignoraient encore. Cette décision imprévue causa une surprise générale, et pourtant peu justifiée.

François Ier aurait pu prolonger la résistance, mais n'ayant arrêté jusque-là ni les Impériaux ni les Anglais, il risquait de les voir s'unir, et de laisser en attendant ruiner l'Ile-de-France comme l'avaient été la Champagne et la Picardie. A ces dan-

gers s'ajoutaient la fatigue de trois ans de guerre, le manque d'hommes et l'épuisement financier, toutes raisons dont la valeur, contestée par quelques-uns des contemporains, n'en était pas moins sérieuse. La conduite du roi dans cette campagne, l'impossibilité où il s'était vu d'augmenter et de payer ses troupes[1], l'obligation où il s'était trouvé de rappeler une partie de l'armée d'Italie, ne peuvent laisser là-dessus aucun doute. L'expérience des luttes précédentes avait prouvé que les ressources habituelles ne permettaient pas de prolonger une grande guerre au delà de deux ou trois ans. Marin Cavalli, envoyé vénitien, estime que de 1542 à 1544 la lutte avait coûté à la France douze millions d'écus d'or, c'est-à-dire trois fois environ son revenu actuel. Enfin on craignait des troubles sur plusieurs points. Quelques provinces étaient travaillées d'une fermentation religieuse très-vive, et l'ambassadeur vénitien écrivait à sa république qu'il fallait s'attendre à voir prochainement un *tumulto bestiale*.

Charles-Quint offrait la paix à des conditions acceptables, car il s'en tenait à peu près à ses propositions de 1540. Il promettait de donner au duc d'Orléans, ou sa propre fille en mariage avec les Pays-Bas, ou une fille de son frère Ferdinand avec le Milanais; il se réservait de faire ce choix dans un délai de quatre mois. François Ier devait seulement restituer la Savoie au jour de la célébration du mariage; jusque-là il gardait les places dont la trêve de Nice l'avait laissé maître. Il devait en outre s'engager à fournir, quand il en serait requis, seize mille hommes pour combattre les Turcs. Les renonciations réciproques faites dans les traités précédents étaient renouvelées, et les places conquises pendant la guerre restituées de part et d'autre.

Ces conditions étaient acceptables; cependant elles avaient été repoussées précédemment, et maintenant la France cédait. Il n'était pas possible qu'un traité semblable, conclu après une guerre qui avait conduit l'ennemi jusqu'aux portes de la capitale, fût populaire ni dans le pays ni dans l'armée. Le mécontentement fit explosion. Ceux mêmes qui se montraient la veille les plus effrayés ne furent pas, au dire de Tavannes, les moins hostiles le lendemain. On accusa la timidité du roi, dont le

[1] Du Bellay dit « que, finalement, le fonds de ses finances pouvoit difficilement fournir à tout cela. »

sang était « refroidi de vieillesse et de fortune passée[1] ». On regretta qu'une bataille n'eût pas été livrée. On crut ou on affecta de croire à une trahison. On raconta que la duchesse d'Étampes s'était laissé gagner par l'Empereur pour persuader à François Ier de mettre bas les armes. Bruits sans consistance et qui n'étaient nullement nécessaires pour expliquer le traité.

Le Dauphin se fit l'organe des mécontents, et le chef d'un parti d'opposition à la cour même. Quelques jours après la signature du traité de Crespy, il déclara, dans une protestation secrète par-devant notaires, qu'il l'avait signé uniquement par respect pour les ordres de son père. Il renouvela cette protestation à Fontainebleau, au mois de décembre, en présence de plusieurs princes de la maison royale, alléguant, entre autres motifs, que les droits de la couronne de France sur le Milanais ne pouvaient être distraits, encore moins échangés, en faveur d'un prince qui ne porterait pas cette couronne, comme son frère le duc d'Orléans. Cette manière au moins singulière de faire des réserves était alors commune; des exemples d'actes semblables ne sont pas rares au seizième siècle. Le parlement de Toulouse, cédant sans doute aux suggestions du Dauphin, fit la même protestation et les mêmes réserves de son côté.

Charles-Quint n'avait pas eu des raisons moins puissantes que François Ier pour conclure la paix. Son armée ne vivait plus qu'aux dépens de la France, dans un pays ruiné, où il lui était impossible de demeurer davantage. Il n'avait encore gagné que trois places, et il se rappelait l'issue de sa campagne de Provence. Une retraite n'eût guère été moins périlleuse et se fût aisément changée en déroute, puisque l'armée française, peu affaiblie par les siéges, demeurait intacte. Il s'entendait mal avec Henri VIII. Enfin en traitant il faisait la loi. Il avait toujours déclaré qu'il s'en tiendrait aux conditions de 1540, et il songeait d'autant moins à les aggraver que la ténacité dans ses idées avait toujours été et devenait alors plus que jamais le trait distinctif de son caractère. Dans certains cas il la prenait pour de la modération. Exiger davantage eût été compromettre un résultat acquis dans un moment où l'argent lui manquait, où il était obligé de faire aux luthériens concessions sur concessions, où les catholiques demandaient le concile, où le Pape se plaignait de son alliance avec les réformés et le roi d'Angleterre, où une ligue des États italiens pouvait se former contre lui. Toutes ces

[1] Tavannes.

considérations sont exposées fort Granvelle[1].

Henri VIII ne s'étonna pas du traité de Crespy, car il avait déjà pour sa part accepté des pourparlers avec la France. Mais les conditions qu'il mettait à la paix étaient exorbitantes; il voulait garder Boulogne, faire payer aux Français tous les frais de la guerre, et obtenir d'eux l'abandon complet de l'Écosse, où il prétendait accomplir la même révolution religieuse qu'en Angleterre. Aussitôt que le traité de Crespy fut signé, on lui opposa un refus péremptoire.

Le Dauphin prit la route de la Picardie avec quarante mille hommes, que le départ de l'Empereur laissait libres. Henri VIII, abandonné le 30 septembre par le corps auxiliaire flamand que commandait le comte de Bures, se décida à rembarquer le gros de ses troupes, en laissant seulement une garnison à Boulogne. Les Français ne purent rentrer dans cette ville, malgré une *camisade* ou surprise de nuit qui fut dirigée contre elle par de Foix et Montluc. Ils souffrirent beaucoup des pluies et de la famine, dans un pays que l'ennemi avait presque entièrement détruit. Il fallut donner à l'armée des quartiers d'hiver espacés sur une longue ligne entre Boulogne et Abbeville. On regardait comme un opprobre d'avoir laissé la première de ces places tomber aux mains des Anglais; Vervins, l'auteur de la capitulation, fut accusé d'inexpérience et de lâcheté. Il paya plus tard de sa tête ce crime prétendu.

Au mois de novembre, le duc d'Orléans se rendit à la cour de Bruxelles avec la reine Éléonore d'Autriche, sa belle-mère. Charles-Quint parut disposé à hâter l'exécution des conventions. Ayant eu connaissance du mécontentement du Dauphin et des propos qu'il tenait, il écrivit à son ambassadeur à Paris, Saint-Mauris, de la calmer et de lui faire particulièrement ressortir les avantages du traité de Crespy. Il protesta contre la pensée de jeter la désunion entre les deux frères. Cependant il ne se prononça pas encore. On voit dans les papiers de Granvelle (février 1545) qu'il cherchait de nouveaux délais; il disait devoir consulter les seigneurs néerlandais, sans lesquels il ne pouvait disposer de leur pays. Il demandait aussi que l'apanage du duc d'Orléans fût augmenté, et mis plus en rapport avec la dot de sa fille. Comme on croyait à la mort très-prochaine de François Ier, il aurait volontiers prolongé la solution jusque-là.

[1] Voir surtout la lettre du 25 août 1544.

Au fond, il était décidé à ne pas donner Milan, car il ne voulait pour rien au monde rouvrir aux Français la porte de l'Italie.

Il cherchait d'autant mieux à gagner du temps vis-à-vis de la France, qu'il était pressé de régler les affaires d'Allemagne et de résoudre la question religieuse ajournée jusque-là. Il ne pouvait plus différer de répondre aux instances pressantes du pape Paul III.

XVII. — Paul III avait été cardinal à vingt ans. Il reçut la tiare à soixante-sept; il passait alors pour le plus grand politique du sacré collége. Il montra en effet plus de circonspection et de prudence que les Médicis ses prédécesseurs. Il sut maintenir l'indépendance des États romains; il évita d'entrer dans aucune guerre ou aucune ligue qui la compromît; enfin, comme prince spirituel, il fit reconnaître son autorité, ses droits, sa liberté surtout, par les autres souverains. Il garda une attitude digne et fière qui servit sa politique. Il se porta constamment comme médiateur entre le roi de France et l'Empereur, et la trêve de Nice fut son ouvrage.

Les premières années de son pontificat, 1534-1545, furent consacrées à une réforme de la cour de Rome, à une lutte contre le protestantisme, lutte mêlée de tentatives de conciliation, et à la création de nouveaux instituts religieux. Il commença par corriger une partie des abus du gouvernement romain, en particulier ceux de finances. Son économie et sa modération politique coupèrent court aux reproches longtemps adressés au saint-siége, de mettre la chrétienté à contribution pour la poursuite d'intérêts temporels.

On n'avait pas cessé de croire à la possibilité d'une conciliation, quoique le doute à ce sujet eût déjà gagné beaucoup d'esprits. Il y avait deux choses dans la réforme : un schisme et une hérésie. On se flattait de triompher du schisme, comme on avait presque toujours fait, car le schisme était surtout une affaire politique, et on ne jugeait nullement impossible de ramener les princes séparés. Si l'on eût atteint ce but, on eût circonscrit et affaibli sensiblement l'hérésie. Plusieurs membres du sacré collége, entre autres le cardinal vénitien Contarini, se mirent activement à l'œuvre. Un colloque, plus nombreux et plus solennel que les précédents, eut lieu en 1541 à Ratisbonne. Certains docteurs protestants semblaient disposés à se rapprocher du catholicisme; d'ailleurs les confessions des réfor-

més se multipliaient d'année en année, étaient déjà nombreuses et ne présentaient rien d'invariable. Contarini espéra profiter de ces dispositions comme de ces divergences, et trouver sur les points où l'on était le moins éloigné, une rédaction qui fût acceptable pour les deux partis. C'était une illusion qui séduisait de grands esprits, hors de l'Église ou dans l'Église même; le cardinal Pole alla jusqu'à féliciter Contarini de son succès, après les premières conférences. Mais le colloque de Ratisbonne n'eut d'autre effet que de prouver une fois de plus que ces espérances étaient vaines. Luther n'accepta pas les termes dont Contarini s'était servi, et la cour de Rome dut faire des réserves, parce qu'elle ne leur trouvait pas assez de précision.

Au fond, l'idée d'une réconciliation était plus politique que religieuse. C'étaient les hommes politiques qui en espéraient le mieux le succès, et qui y attachaient le plus de prix. Mais ils n'étaient pas non plus unanimes sur ce point. Si les consciences catholiques s'alarmaient de la pensée qu'on pût faire une concession quelconque aux réformés, les ennemis de la grandeur de Charles-Quint craignaient aussi qu'une réconciliation avec les luthériens ne le rendît trop puissant dans l'Empire. François I[er] redoutait par ce motif une transaction dont il ne pouvait plus prétendre dicter les termes. Les catholiques purs d'Allemagne, comme les ducs de Bavière et l'électeur de Mayence, ne la redoutaient pas moins. Enfin, Rome voyait avec inquiétude Charles-Quint se mêler de régler les questions religieuses; on se rappelait les prétentions de certains empereurs au sujet de la convocation et de la tenue des conciles, la part qu'ils y avaient prise, et les luttes qui en étaient résultées.

Toutes ces raisons contribuèrent à retarder la réunion du concile général, bien qu'on en comprît partout la nécessité et que le mauvais succès des colloques tentés en Allemagne la fît mieux sentir.

Pendant qu'on essayait ce dernier et suprême effort de conciliation, l'Église s'apprêtait à la lutte par une rénovation à peu près complète des ordres monastiques. Au moment où ces ordres disparaissaient dans les pays protestants, ils se régénérèrent et se multiplièrent dans les pays catholiques, où l'agitation religieuse exaltait les imaginations. Ceux qui existaient déjà furent réformés, et on en créa d'autres, soit que les anciens fussent réellement déchus, soit plutôt que les besoins de l'épo-

que exigeassent de nouveaux instituts. Une foule de congrégations et de sociétés charitables s'établirent sous des formes différentes, à Rome et dans les villes d'Italie. Il faut citer dans le nombre l'ordre des Capucins, destiné au service religieux des pauvres, et celui des Théatins, qui, apprenant le gouvernement ecclésiastique, ont fait dire d'eux qu'ils formèrent des séminaires d'évêques.

Mais de toutes ces sociétés alors créées, la plus considérable dès son origine fut celle des Jésuites, autorisée par Paul III en 1540 et confirmée en 1543. Le fondateur, Ignace de Loyola, voulut organiser une milice ecclésiastique et donner au saint-siége une armée spirituelle dont il pût disposer en tout temps. Les membres de cette milice firent le vœu d'une obéissance absolue, et s'interdirent par cette raison toute fonction ou dignité dans la hiérarchie ecclésiastique. Les Jésuites se distinguèrent encore par l'universalité du but qu'ils se proposèrent. Ils ne se vouèrent pas, comme la plupart des autres ordres, à une œuvre déterminée; leur activité embrassa les objets les plus divers de la vie religieuse. Ils prêchèrent et entreprirent des missions, ils se chargèrent du soin des malades et des pauvres; ils remplirent les devoirs ordinaires du ministère ecclésiastique; ils catéchisèrent, ils enseignèrent, ils cultivèrent les lettres, les sciences, et plus particulièrement la théologie. Ils devinrent de bonne heure, à la faveur de cette universalité, le plus actif, le plus influent, le plus savant des ordres religieux, et purent opposer aux réformés des adversaires aussi habiles qu'énergiques.

C'était à l'université de Paris que Loyola avait étudié avec ses deux acolytes, Lainez et François Xavier. Cependant l'ordre ne s'établit pas en France aussi vite et n'y conquit pas une aussi grande autorité que dans les autres pays catholiques, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. En Italie, les Jésuites dirigèrent le gouvernement de l'Église dès le règne de Paul III.

Une dernière institution de ce règne fut le système d'inquisition, organisé par une bulle du 21 juillet 1542, d'après les vues du cardinal Caraffa. Rome avait toujours censuré ou interdit les écrits renfermant des erreurs religieuses. Mais le progrès de l'imprimerie, la multiplication des livres, la renaissance, le luthéranisme, rendaient l'examen des écrits de toute sorte à la fois plus difficile et plus important. On institua par ce motif un tribunal central, siégeant à Rome et correspondant avec des

tribunaux et des commissions placés dans toutes les villes d'Italie; on lui donna pour attributions de veiller à la pureté de l'enseignement, de censurer les livres et au besoin de les prohiber. Les gouvernements séculiers de la Péninsule se prêtèrent généralement à ces mesures. La nouvelle inquisition, mise dès le début aux mains des Jésuites, fut vigilante et sévère; toutefois elle ne poursuivit que les écrits, en quoi elle différa beaucoup de l'inquisition espagnole. Elle eut pour effet d'obliger peu à peu les écrivains non orthodoxes à quitter l'Italie, et par conséquent elle préserva l'orthodoxie italienne.

XVIII. — Mais ce n'étaient là qu'autant de mesures préparatoires du concile, qui devait prononcer le jugement définitif de l'Église sur la réforme. Plus le temps s'écoulait, plus le saint-siége, plus l'Empire lui-même devaient désirer que ce jugement fût rendu. Les catholiques sérieux espéraient peu ramener les protestants, mais ils étaient convaincus de la nécessité d'arrêter le débordement des interprétations individuelles.

Paul III avait annoncé dès son avénement sa ferme décision de convoquer l'assemblée. L'effet des premières bulles de convocation fut retardé par la guerre de 1536, entre Charles-Quint et François Ier, car il fallait de toute nécessité que la paix régnât et que les princes s'accordassent. Après la trêve de Nice, les circonstances redevinrent favorables. Les exigences manifestées par l'Empereur décidèrent le Pape à essayer encore du colloque de Ratisbonne. Mais l'échec de ce colloque ayant démontré l'impossibilité d'une transaction par une autre voie, le Pape revint décidément à la pensée du concile, et il le convoqua par une bulle du 22 mai 1542, dans la ville de Trente, également à portée de l'Allemagne et de l'Italie.

A cette dernière date une quatrième guerre était sur le point de recommencer entre les deux rivaux; elle était déjà même si bien prévue, que le moment choisi par Paul III donna lieu de douter de la sincérité de ses désirs. Un fort petit nombre de prélats se rendirent à Trente, et les légats prononcèrent un ajournement. Cependant le Pape montra dans la poursuite de son projet sa patience et sa ténacité ordinaires. Sans sortir de la neutralité et de la réserve dont il s'était fait une loi, il ne cacha pas à l'Empereur qu'il lui imputait la responsabilité de la rupture; il l'accusa d'avoir sacrifié les intérêts de la chrétienté à son ambition, d'avoir voulu la guerre et de n'avoir rien

fait pour l'empêcher. Il lui adressa des remontrances plus vives encore lorsqu'il le vit contracter alliance avec Henri VIII, que Rome avait excommunié, flatter les princes protestants, suspendre les poursuites de la chambre impériale, laisser enfin aux luthériens une indépendance de fait qui pouvait se prolonger un temps indéfini [1].

Charles-Quint n'en marcha pas moins au but qu'il poursuivait dans sa guerre contre la France ; mais dès qu'il l'eut atteint, il témoigna plus d'attention aux plaintes du Pape et aux instances des catholiques. Peut-être aussi craignait-il de voir se former contre lui une ligue italienne. La victoire des Français à Cérisoles avait donné l'idée de cette ligue à quelques États de la Péninsule, et le Pape se fût mis à sa tête dans le but de créer une principauté aux Farnèse.

Aussitôt la paix signée à Crespy, Charles-Quint, ayant imposé à la France les conditions qu'elle avait d'abord repoussées, libre d'ailleurs de toute crainte du côté de la Turquie, entra dans les vues de la cour de Rome. Il résolut de résoudre enfin la question, longtemps ajournée, du luthéranisme. Non-seulement il n'avait plus besoin du concours des princes protestants, mais il était alors très-effrayé des progrès de la ligue de Smalkalde, dont le chef, le landgrave de Hesse, disposait à peu près de la moitié des forces de l'Empire. Il commençait à craindre que la prédication de la réforme ne fît des progrès dans les Pays-Bas. Il ne voulait pas non plus laisser à François Ier l'honneur de se prétendre le principal champion du catholicisme. Ce fut dans ces circonstances que le concile de Trente fut convoqué de nouveau, par une bulle du 19 novembre 1544, pour s'ouvrir le 15 mars 1545.

François Ier donnait en ce moment même un gage important à la cause catholique; il faisait poursuivre les doctrines des Vaudois, réfugiées et abritées dans quelques cantons de la Provence. Ces Vaudois, originaires de la Suisse et des hautes vallées des Alpes, occupaient plusieurs districts au pied de la montagne de Lébéron ; ils avaient conservé quelques traditions hétérodoxes de leurs ancêtres du treizième siècle, circonstance qui fit de leurs villages le point de mire des réformateurs de Genève et de la Suisse française.

Le 18 novembre 1540, le parlement d'Aix frappa les habitants des villages de Cabrières et de Mérindol d'un arrêt de

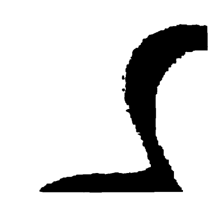
[1] Voir surtout la lettre du 25 août 1544.

bannissement entraînant confiscation des biens. Il les traitait en coupables de lèse-majesté. Les maisons devaient être rasées, les arbres coupés au pied, le pays détruit. François Ier accorda divers délais aux condamnés pour abjurer leurs erreurs. L'humanité eut, on peut le croire, autant de part à cette concession que la crainte d'irriter les luthériens d'Allemagne ou les cantons suisses. Ce fut seulement quatre ans plus tard, et après le traité de Crespy, qu'ordre fut donné d'exécuter l'arrêt (1er janvier 1545), sur les instances du cardinal de Tournon, qui exerçait alors la principale direction des affaires ecclésiastiques. Les Vaudois étaient accusés de faire des prosélytes, d'entretenir des hommes armés et de correspondre avec l'étranger; le gouverneur de la Provence et les évêques du Midi représentaient leur impunité et même leur présence comme un danger. Le président d'Oppède, lieutenant du gouverneur, M. de Grignan, assembla quelques compagnies tirées des vieilles bandes qui revenaient de Piémont, et y joignit la compagnie de cavalerie du baron de la Garde (le capitaine Paulin), alors à Toulon. Le légat d'Avignon fournit des hommes et quelques canons. Les districts condamnés furent envahis et entièrement ravagés; vingt-deux villages furent brûlés, la population fut mise en fuite et traquée dans les montagnes. L'expédition dura huit jours; on estime qu'elle coûta la vie à trois mille personnes. On fit quelques centaines de prisonniers; les uns furent condamnés à mort, d'autres à servir comme forçats sur les galères de Toulon (avril 1545).

Il est douteux que les Vaudois fussent inoffensifs; la Provence était agitée et troublée. Une agitation analogue se manifestait dans d'autres provinces. Cette même année l'augmentation des impôts causa dans le Périgord quelques soulèvements partiels, qui furent comprimés de la même manière. Cependant l'exécution entreprise par d'Oppède eut un fâcheux retentissement. Ses auteurs furent accusés d'avoir outre-passé les ordres qu'ils avaient reçus[1]; la cruauté même de ces ordres fut justement reprochée à François Ier et au fanatisme du parti qui dirigeait le gouvernement.

Tels étaient les actes par lesquels ce parti préludait à la

[1] Un long procès sur ce sujet fut instruit en 1550 au parlement de Paris, le roi ayant évoqué l'affaire, qui ne pouvait être jugée à Aix. Les quatre commissaires du parlement d'Aix finirent par être acquittés, mais l'avocat général Guérin fut condamné comme auteur de fausses pièces.



tenue du concile de Trente. L'ouverture du concile fut retardée du mois de mars au mois de décembre, à cause des mesures que l'Empereur dut prendre, soit pour gagner les protestants d'Allemagne, soit pour assurer en cas de résistance l'exécution des décisions de l'assemblée. Charles-Quint fit proposer à la diète de Worms, par son frère Ferdinand, que la solution de toutes les questions religieuses fût déférée au concile. Cette proposition, acceptée par les catholiques de l'Empire, fut l'objet de réserves de la part de quelques princes protestants, qui demandèrent que la liberté religieuse leur fût au moins accordée jusqu'à la décision définitive. D'autres, en plus grand nombre, la rejetèrent, déclarant que Paul III, qui les considérait comme des hérétiques, les avait condamnés d'avance. L'Empereur leur fit encore la concession d'un nouvel *interim* ou statut provisoire, et ne négligea rien pour les intimider ou les gagner. Mais il était résolu de soutenir le concile et d'assurer l'exécution de ses décrets. Il était alors pleinement d'accord avec le Pape et même avec les Farnèse.

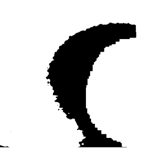
Le concile de Trente fut, en raison de la scission religieuse accomplie déjà, moins nombreux que ne l'avaient été ceux de Pise ou de Constance. Les prélats italiens s'y trouvèrent en majorité, et les pays catholiques, tels que l'Espagne, la France, l'Autriche, y furent seuls représentés. On s'y proposait un double but, d'interpréter les dogmes de l'Église, et de décréter une réforme. Le Pape fit décider, contrairement au vœu de l'Empereur, que l'interprétation des dogmes se ferait la première. On y entama la discussion la plus solennelle et la plus complète des doctrines des Églises réformées, particulièrement du luthéranisme. L'édifice du luthéranisme fut sapé dans sa base, qui était la théorie de la justification par la foi seule; on le frappa ensuite successivement dans toutes ses parties. Il n'eut pas de plus grands adversaires que les théologiens de l'ordre fondé par Loyola. Enfin, après avoir donné à toutes les doctrines catholiques une expression et une confirmation décisives, on prononça contre les autres une condamnation en forme. Cette œuvre achevée, on fit des règlements applicables à toutes les Églises pour les mœurs et la discipline.

Ainsi le concile de Trente fut un des grands événements du siècle. Toutefois, comme il s'occupa de matières religieuses d'une manière plus exclusive que les conciles précédents, s'il intéresse l'histoire politique, c'est moins par ses décisions dogmati-

ques que par les conséquences qu'elles entraînèrent et les nouveaux démélés qu'elles firent naître.

En effet, les protestants avaient refusé d'être représentés à Trente, et repoussé d'avance les décisions de l'assemblée, quelles qu'elles fussent. On ne pouvait les forcer à s'y soumettre que par une guerre. Ils l'attendaient, sans oser pourtant prendre le rôle d'agresseurs. Charles-Quint n'hésita pas. Il rassembla des forces imposantes dans l'Allemagne méridionale ; il renouvela son traité avec le Pape, qui lui accorda des décimes sur le clergé d'Espagne, et promit d'envoyer un corps de troupes pontificales à l'armée des Impériaux (juin 1546), enfin il annonça sa volonté arrêtée de ramener les dissidents à l'obéissance, conformément aux constitutions de l'Empire. On lui demandait un concile national, il le refusa. Le landgrave de Hesse et l'électeur de Saxe, chefs de la ligue de Smalkalde, publièrent un manifeste où ils niaient l'impartialité du concile de Trente ; il les mit au ban de l'Empire de sa propre autorité, sans le concours d'aucune diète (20 juillet 1546). Comme le concile n'avait pas encore rendu toutes ses décisions, l'Empereur affecta, soit par prudence, soit par tout autre motif, de donner à la lutte un caractère à peu près exclusivement politique, ce dont le Pape se plaignit. En se bornant à réparer d'abord les atteintes portées aux droits impériaux, il espérait diviser les protestants ; il gagna en effet un de leurs princes les plus actifs et les plus habiles, Maurice de Saxe. Il se proposait pour premier but de détruire une ligue qui comprenait près de la moitié de l'Empire, et pouvait mettre sous les armes quatre-vingt-cinq mille hommes, qui par conséquent eût été des plus redoutables, si elle se fût perpétuée et si elle eût pris un caractère de stabilité, contraire à l'unité et à l'ordre public de l'Allemagne. Il réussit à la diviser et à l'affaiblir. S'étant emparé de plusieurs des villes libres du Danube, il les désarma, leur imposa d'énormes frais de guerre, et obtint la soumission de la plupart des princes. A la fin de 1546, il se trouva complétement maître dans l'Empire.

Cependant, en reléguant la question religieuse au second plan, il ne l'avait pas encore tranchée ; il dominait le protestantisme, il ne l'avait pas détruit. Le Pape, mécontent, l'accusa de ne travailler qu'à sa grandeur personnelle, et rappela ses troupes d'Allemagne. Peu après, au commencement de 1547, il transféra le concile, de Trente, ville autrichienne, à Bologne,



sous prétexte de la peste, en réalité pour combattre les influences impériales, qui commençaient à prévaloir dans l'assemblée. Cette translation équivalait à une scission; en effet les Italiens et les Français se rendirent à Bologne; les Impériaux et les Espagnols demeurèrent à Trente. La scission finit par aboutir à une interruption ou un ajournement du concile.

XIX. — La divergence entre les vues du Pape et celles de l'Empereur tenait encore à d'autres raisons. L'accord établi par le traité de Crespy n'avait pu se maintenir, et la situation générale de l'Europe s'était modifiée sensiblement.

La France avait d'abord réservé toutes ses forces pour la lutte qu'elle continuait de soutenir contre l'Angleterre. Elle tenait à honneur de reprendre Boulogne. En 1545, le maréchal de Biez fut chargé d'élever un fort qui permît d'assiéger la ville, et l'amiral d'Annebaut entreprit une grande diversion navale. Cent cinquante bâtiments de guerre outre les transports furent réunis sur les côtes de Normandie : on fit même passer dans la Manche une partie des galères du Levant qui stationnaient dans les ports de Provence. La chose était si extraordinaire qu'on n'en citait encore qu'un seul exemple, appartenant au règne de Louis XII. La plus grande partie de cette flotte sortit du Havre de Grâce, ville qui devait sa première fortune aux travaux de François Ier. D'Annebaut occupa l'île de Wight et entra dans le canal qui sépare cette île de Portsmouth. On songea à y élever une citadelle pour en faire une sorte de Calais anglais, qui aurait servi à prendre quelque jour Portsmouth même. Cependant on abandonna ce projet, en raison du temps qu'il eût fallu pour établir des fortifications en vue d'une flotte anglaise gardant un port dont elle était maîtresse. On jugea plus urgent d'aider directement à la reprise de Boulogne, vis-à-vis de laquelle les navires français allèrent se poster pour empêcher la garnison de communiquer avec la Grande-Bretagne.

En renonçant au plan formé par d'Annebaut, on n'abandonna pas l'idée d'une descente en Angleterre, idée qui semblait assez facilement réalisable et flattait la vanité nationale. Saulx-Tavannes en calcule les conditions dans ses Mémoires. Suivant lui, une armée de vingt mille hommes pouvait se rendre maîtresse de l'île en une bataille, comme cela s'était vu dans les guerres des Roses, où les vaincus jetaient bas les armes

aussitôt, parce qu'ils ne trouvaient à se retirer dans aucune forteresse. L'Angleterre n'avait point de milice nationale, « ses communes n'étoient ni aguerries ni armées ». On rappelait l'exemple de Guillaume le Conquérant et celui de Henri VII, lorsqu'il n'était encore que comte de Richemont. On se regardait comme assuré de la connivence des catholiques, qu'on estimait former les onze douzièmes de la population. On disait que si les Anglais s'étaient fortifiés sur mer, c'était parce qu'ils comprenaient leur faiblesse; on était convaincu que la France possédait des ressources suffisantes pour posséder une marine égale à la leur. L'expédition d'Annebaut, auquel ils n'avaient osé livrer une bataille navale, encourageait ces espérances. La France n'était pas étrangère au développement maritime que la découverte du nouveau monde faisait prendre à toutes les nations de l'Occident. Elle avait déjà envoyé de hardis marins sur les côtes de l'Amérique du Nord, et l'on citait un armateur de Dieppe, Ango, qui s'était rendu assez puissant pour oser déclarer la guerre en son nom au roi de Portugal.

On avait d'ailleurs en Écosse une porte ouverte sur l'Angleterre. La régente de ce royaume, Marie de Guise-Lorraine, y combattait avec succès les influences anglaises, qui étaient hostiles au catholicisme, au clergé, et à elle particulièrement. Une division écossaise entra sur le territoire anglais au mois de juillet 1545, pendant que d'Annebaut ravageait les côtes du Hampshire.

Le succès ne répondit pourtant pas aux espérances qu'on avait conçues. Le maréchal de Biez ne put terminer assez tôt les travaux des forts élevés devant Boulogne; l'automne fut cette année exceptionnellement mauvais, et des pluies excessives rendirent le terrain impraticable. Les troupes furent décimées par les maladies et par une effroyable mortalité; il fallut remettre l'entreprise à l'année suivante, et se retirer, non sans éprouver de graves pertes, sur Abbeville et Montreuil.

Charles, duc d'Orléans, fut une des victimes de la peste; le fléau l'emporta le 25 septembre. Cette mort presque subite et tout à fait inattendue, en rendant le traité de Crespy inexécutable, fit renaître tous les anciens différends entre l'Empereur et la France. On envoya d'Annebaut et le chancelier Olivier à Bruxelles, près de Charles-Quint, qui, tout en manifestant son désir de garder la paix, demeura inflexible au sujet de Milan et insista même pour que le duc de Savoie fût immédiatement



réintégré dans ses États. Les envoyés français répondirent que la restitution de la Savoie devait être le prix de la cession du Milanais. Ainsi, malgré les guerres, malgré les traités, les deux puissances se retrouvèrent dans les mêmes conditions d'une lutte indéfinie. En dépit des subtilités diplomatiques de Granvelle, les Français se regardèrent comme *abusés*, cette fois à juste titre. Ils commencèrent à se détacher de l'alliance impériale; la politique de François Ier, à l'extérieur, au concile, à Constantinople, devint indépendante et se prépara à devenir hostile.

Cependant François Ier ne recommença pas la guerre sur-le-champ. Outre qu'il n'était pas en mesure de la faire, il voulut attendre la fin du concile et terminer l'affaire de Boulogne. Afin d'être libre du côté des Anglais, il leur racheta la place moyennant huit cent mille écus d'or, et la promesse de payer les cent mille écus de pension stipulée au traité de Moore en 1525. On consentit même à la leur laisser occuper huit ans, terme au bout duquel le payement devait être parfait. Ce rachat onéreux et soumis à des conditions éventuelles qui en compromettaient l'exécution en l'ajournant, ne s'expliquerait pas si François Ier n'eût voulu, en prévision d'une nouvelle guerre contre l'Empereur, en finir à tout prix avec Henri VIII et empêcher qu'il ne s'alliât de nouveau à Charles-Quint. L'ordre fut immédiatement donné de fortifier les places frontières de la Meuse. Quant au roi d'Angleterre, il avait épuisé ses ressources; il était las d'une guerre dont il ne pouvait rien espérer, inquiet de l'attitude de ses sujets, alarmé de la possibilité de la descente d'une armée française sur ses côtes, enfin, mécontent de l'Empereur et irrité de la tenue du concile de Trente. Il se trouva heureux de vendre la paix à de semblables conditions.

Les historiens contemporains nous représentent François Ier affaibli par les chagrins, par la perte de ses enfants et par les souffrances d'une vieillesse anticipée, due à l'abus des plaisirs. Il était inquiet de voir escompter déjà un règne futur, au sein même de la cour que divisait la rivalité de la duchesse d'Étampes et de Diane de Poitiers; celle-ci gouvernait le Dauphin entièrement. La mort du duc d'Enghien, le vainqueur de Cérisoles, tué par maladresse dans une partie de paume, vint cette année même ajouter un deuil de plus à ceux de la cour. Celle de Henri VIII, qui arriva au mois de janvier 1547, affecta encore François Ier. Le roi d'Angleterre était du même âge

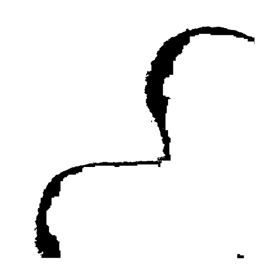
que lui, et comme lui vieilli avant le temps. Il y vit une sorte d'avertissement pour lui-même.

Il ne s'en préparait pas moins à recommencer la lutte contre l'Empereur. Malgré l'insuccès des guerres précédentes, la France n'avait jamais été entamée, et l'on rappelait avec un certain orgueil que Charles-Quint était venu deux fois y *faire naufrage* avec toute sa puissance. Ses succès dans l'Empire faisaient craindre qu'il ne s'y rendît absolu, ce qui aurait détruit tout équilibre. François Ier ne chercha donc plus qu'à lui susciter des ennemis. Au concile de Trente, il appuya toutes les prétentions du Pape opposées à celles de Charles-Quint, et ce fut lui qui engagea Paul III à rappeler, au mois de janvier 1547, les troupes pontificales envoyées en Allemagne. Il s'enquit avec soin des chances de succès que pouvaient avoir l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, demeurés à la tête des confédérés de Smalkalde. Il donna l'ordre à ses envoyés auprès de ces princes « de trouver moyen que la guerre s'entretînt contre l'Empereur : cela, leur disait-il, peut grandement servir à mes affaires[1]. » Il promit de leur fournir un subside de quarante mille écus par mois, à la charge pour le landgrave et l'électeur de ne pas signer de traité avec Charles-Quint sans l'y comprendre. Il négocia auprès du roi de Danemark et de l'électeur palatin, pour les intéresser à la défense des princes protestants, et il offrit à Christian III, pour son fils, la main de la jeune reine d'Écosse, Marie Stuart. Il se disait disposé à prendre les armes lui-même, sans les affaires d'Angleterre dont le nouveau gouvernement lui inspirait quelque ombrage, Boulogne n'étant pas encore dans ses mains. Enfin, il s'efforça de pousser Soliman à de nouvelles entreprises contre l'Autriche.

Ses relations avec Charles-Quint avaient pris un caractère d'aigreur inévitable. L'Empereur devait s'y attendre, mais il ne croyait pas que le Pape pût l'abandonner; quand il en reçut la nouvelle, il sortit, s'il faut en croire le récit de l'envoyé français Mesnage, de sa réserve ordinaire, et jeta son bonnet par terre de dépit. En effet, Paul III, appuyé sur la France, travaillait à la formation d'une ligue italienne; son petit-fils, Horace Farnèse, venait d'être fiancé à Diane, fille naturelle du Dauphin.

On était ainsi à la veille d'une cinquième grande guerre, lorsque François Ier, revenant de visiter toutes les places fortes

[1] Ribier, t. I, p. 609.



de la frontière orientale de son royaume, depuis Bourg en Bresse jusqu'à Mézières et Maubert-Fontaine, fut pris d'une fièvre lente, qu'il promena de château en château. Il vint mourir à Rambouillet le 31 mars 1547, quelques jours après avoir signé avec le nouveau gouvernement d'Angleterre la confirmation du traité fait avec Henri VIII. Il mourut, dit Ferronius, « avec piété et constance, en pleine connoissance de lui-même, et après avoir recommandé à son fils ses serviteurs, le peuple françois qui s'étoit toujours montré à lui si obéissant, et surtout sa noblesse, qui avoit témoigné un empressement si particulier à le servir. »

L'histoire a beaucoup à dire sur les fautes d'un règne qui fut loin d'être toujours heureux. Une ambition extrême, des guerres continuelles qui n'eurent d'autre résultat que l'occupation temporaire des places de la Savoie et du Piémont, et qui coûtèrent des sommes énormes, le luxe de la cour, des prodigalités sans bornes, consacrées surtout à la construction ou à l'embellissement des châteaux royaux, de grands désordres dans l'administration, une forte agitation dans les provinces, due bien plus encore aux exigences et aux rigueurs du gouvernement qu'aux prétentions de la réforme, voilà peut-être les résultats qui nous frappent le plus aujourd'hui. Les contemporains aussi en furent frappés. Ils ne nous ont rien caché des fautes ni des vices de François Ier; ils lui reprochent la légèreté de plusieurs de ses entreprises; la mobilité qu'il mettait dans ses alliances, le choix malheureux qu'il faisait de quelques-unes d'entre elles, les démentis qu'il se donnait à lui-même, ses velléités d'absolutisme et de bon plaisir, le champ libre qu'il laissa, durant les dernières années surtout, aux intrigues qui s'agitaient autour de lui, les désordres de sa cour, où « les femmes, selon Tavannes, faisoient tout, même les généraux et les capitaines. » Mais ses premières années avaient jeté un éclat qui ne s'effaça jamais complétement. Il conserva jusqu'à la fin un grand renom, parce qu'il était *magnanime et généreux*, pour emprunter les expressions dont se sert du Bellay, et que *jamais l'adversité n'avait pu lui abaisser le cœur*. Ses qualités étaient de celles qui pouvaient alors le mieux plaire à la France. « Nous l'avons vu, dit Vieilleville, le plus beau et le plus grand homme de sa cour, et pour sa force et adresse à cheval, les princes, seigneurs et capitaines de sa gendarmerie l'estimoient le premier homme d'armes de son royaume. » Il fut le prince

le plus brillant de son siècle. En 1546, l'envoyé vénitien Cavalli écrivait encore qu'à la noblesse de son aspect on ne pouvait, en le voyant, s'empêcher de dire : « C'est le roi. » De son vivant et après sa mort, on le compara à Charlemagne. On lui donna même le surnom de Grand, et Tavannes, qui ne le flatte pas, écrivait, soixante ans plus tard, qu'il avait mérité d'être appelé ainsi à cause de la bataille de Marignan, de la restauration des lettres, et de la résistance opposée à Charles-Quint, maître de la plus grande partie de l'Europe. Sa valeur lui avait valu l'amour d'une nation toute militaire. Son initiative éclairée, qui le fit nommer Père des lettres, avait assuré à la France le haut rang intellectuel qu'elle tient encore aujourd'hui. Ses armes et sa diplomatie avaient défendu l'équilibre européen contre le plus redoutable des rivaux, puisqu'il faut descendre jusqu'à notre siècle pour trouver l'exemple d'un souverain qui ait possédé plus de territoires et porté plus de couronnes que l'héritier de Maximilien, de Ferdinand le Catholique, d'Isabelle et de Charles le Téméraire.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

HENRI II.

1. — Henri II avait vingt-huit ans et les qualités militaires que son père avait montrées dans sa jeunesse. Rompu à tous les exercices du corps, il passait pour un chevalier accompli. « Il avoit, dit Brantôme, la majesté, la grâce, une façon belle et royale. Il affectionnoit fort la guerre, et quand il y étoit, en trouvoit la vie plus plaisante que toute autre. » Son caractère entreprenant s'était montré dans les deux dernières grandes luttes soutenues contre Charles-Quint, luttes auxquelles il avait pris part sous la conduite de Montmorency et d'Annebaut. L'envoyé de Venise, Cavalli, favorable, il est vrai, dans ses appréciations, disait de lui que ses qualités promettaient à la France le plus digne roi qu'elle eût eu depuis deux cents ans. Comme son père, il s'appliquait à connaître tous les gentilshommes de son royaume. Il détestait Charles-Quint et ne le cachait pas. L'Empereur savait son humeur belliqueuse et jugeait que pour la satisfaire il emploierait tous les moyens. « Si son père, écrivait-il à l'ambassadeur impérial à Rome, a attiré le Turc par les cheveux, celui-ci l'attirera par les cheveux, les pieds et les mains [1]. »

Une chose manqua pourtant au nouveau roi. Lettré et poete comme tous les Valois [2], il n'eut pas au même degré ce genre de supériorité personnelle qui avait fait de François I[er] le chef naturel de la cour la plus éclairée de l'Europe. Aussi les gens de lettres n'ont-ils pas été pour lui; les calvinistes, qui devenaient plus nombreux et qu'il persécuta, l'ont encore moins épargné.

A peine sur le trône, il s'empressa de rappeler à la cour le grand maître Montmorency, qui l'avait formé à la guerre, et qui employait le temps de sa disgrâce à faire bâtir ses superbes maisons d'Écouen et de Chantilly. Montmorency devint tout-puissant, et combla sa famille d'honneurs et de dignités. Claude

[1] Ribier, t. II, p. 2.

[2] Il correspondait en vers avec Diane de Poitiers. Charrière, *Négociations dans le Levant*, t. II, préface.

de Guise avec son frère, le cardinal de Lorraine, et ses six fils, tous destinés à la plus haute fortune, tinrent aussi une grande place dans les conseils du nouveau règne ; ils occupèrent les avenues du trône. Il semblait, dit Tavannes, que le roi eût juré de leur partager la France. Diane de Poitiers, grande sénéchale de Normandie et maîtresse de Henri II, quoiqu'elle fût plus âgée que lui, exerça, sous le titre de duchesse de Valentinois, une influence plus étendue que sous le règne précédent la duchesse d'Étampes. Sa fille avait épousé un des Guise, et elle agit constamment de concert avec eux. Enfin Saint-André, ancien gouverneur du roi, fut élevé au maréchalat, et le Pape donna le chapeau à deux prélats favoris, Charles de Bourbon, frère du duc de Vendôme, et Charles de Lorraine, archevêque de Reims [1].

D'Annebaut, auquel Henri II attribuait l'échec de Perpignan, le cardinal de Tournon et plusieurs des secrétaires d'État de François Ier, furent éloignés de la cour. Sur douze cardinaux qui faisaient partie du conseil, sept furent envoyés à Rome, tant pour ôter tout ombrage aux nouveaux ministres que pour fortifier l'influence française près du gouvernement romain, et former un parti français dans le sacré collége. La duchesse d'Étampes dut également se retirer. Le roi lui reprit même les diamants qu'elle tenait de la munificence de François Ier, pour les donner à la duchesse de Valentinois.

Ces changements de personnes et d'influence causèrent des mécontentements inévitables. On reprocha aux nouveaux conseillers leur ambition, leur avidité, la défiance jalouse avec laquelle ils accaparèrent le pouvoir, au roi la faiblesse avec laquelle il se laissa gouverner. Les grands personnages tenaient marché ouvert des dignités et des commandements. Les mémoires du temps font une triste peinture de ces désordres. Montmorency y est particulièrement accusé de s'être fortifié lui et les siens, en pratiquant les plus grands seigneurs, et en peuplant les cours de justice de présidents et de conseillers faits de sa main, pour avoir les robes longues à sa dévotion. La corruption, la vénalité régnaient partout ; la prise de possession du pouvoir par de nouveaux ministres devenait une véritable curée. Il faut pourtant se défier d'écrits où la partialité et la

[1] Charles de Lorraine porta le titre de cardinal de Guise jusqu'en 1550 ; il prit cette année le titre de cardinal de Lorraine, après la mort de son oncle, qui l'avait porté.

passion éclatent à chaque page. Les Mémoires les plus piquants de notre histoire ont le malheur d'être souvent des chroniques scandaleuses; quand les faits qu'ils rapportent sont certains, l'appréciation qu'ils en donnent est toujours contestable [1].

Heureusement ces Mémoires donnent aussi une haute idée de l'éclat de la cour, de l'intelligence et de l'habileté politique des conseillers de Henri II, des sentiments d'obéissance et d'honneur dont la noblesse était animée. La liberté d'appréciation, ou, si l'on veut, de dénigrement, s'y allie à un grand fonds d'obéissance et de respect pour le gouvernement et pour le roi. D'ailleurs les publications récentes de documents diplomatiques qui étaient restés presque ignorés, sont tout à l'honneur de Montmorency, de Diane et des Guise. La diplomatie faisait plus que les armes, ce que les contemporains auteurs de Mémoires militaires paraissent à peine soupçonner. Les relations vénitiennes sont généralement très-favorables à la cour de France. Il en résulte cette singularité curieuse que ce sont, à cette époque du moins, les Français qui ont dit d'eux-mêmes le plus de mal.

Catherine de Médicis, femme de Henri II, et Jeanne d'Albret, reine de Navarre, jouèrent aussi sous ce règne un rôle d'abord effacé, mais qui ne tarda pas à grandir. Catherine, que François Ier avait particulièrement aimée et soutenue contre ses ennemis, ne montrait encore ni ambition personnelle ni jalousie d'autorité. Elle parut accepter la toute-puissance de la duchesse de Valentinois. Elle sut pourtant se ménager une influence que Diane elle-même seconda, et qui prépara son règne prochain.

Après que Henri II eut constitué son nouveau conseil, réglé le partage des affaires étrangères entre quatre secrétaires d'État, et visité Ecouen, Chantilly, l'Ile-Adam, Anet, résidences de Montmorency ou de la duchesse de Valentinois, il

[1] J'entends parler ici de Brantôme et de Vieilleville, surtout de ce dernier, qui a fait un tableau détaillé de la cour de Henri II. « Ils étoient, dit-il, quatre qui le dévoroient comme un lion sa proie; » liv. II, chap. x (Montmorency, le duc de Guise, la duchesse de Valentinois, le maréchal de Saint-André). Ces accusations sont vraies, mais ne sont pas désintéressées. L'auteur se plaint que « le grand roi (Henri II) n'ait pu avancer un digne serviteur et de mérite qu'il affectionnoit, suivant la volonté qu'il en avoit. » Ce serviteur est Vieilleville lui-même. Il reçut pourtant une abbaye que le duc de Guise convoitait pour un de ses fils et Montmorency pour un de ses neveux (même chapitre).

vint célébrer en grande pompe à Paris les funérailles de son père (23 mai). Il se fit ensuite sacrer à Reims le 27 juillet.

Quoique l'Empereur eût envoyé un gentilhomme en France pour présenter ses condoléances au sujet de la mort de François I[er] et que Henri II eût répondu à cette courtoisie, les deux princes s'observèrent hostilement dès le début.

II. — Charles-Quint, qui avait réduit en 1546 les villes impériales à la plus complète obéissance, remporta au printemps de 1547 des succès encore plus importants sur les princes luthériens, le landgrave de Hesse et l'électeur de Saxe. Il battit le second de ces princes à Mulhberg le 23 avril, et le priva de son électorat. Les agents français accrédités en Allemagne écrivirent alors à Montmorency pour se plaindre de l'insignifiance du subside accordé par François I[er] aux protestants, et pour lui exposer les grands projets qu'on attribuait à l'Empereur victorieux. Ces projets consistaient à déchirer la bulle d'or, qui réglait les élections impériales, à supprimer ces élections et à déclarer l'Empire héréditaire dans la maison d'Autriche, à reconstituer dans ce but plusieurs duchés, entre autres celui de Souabe, qui seraient donnés à des princes autrichiens ou autres dont le dévouement serait assuré, à soumettre les ligues suisses et à les faire rentrer dans leur ancienne dépendance de l'Empire. Maître absolu de la Germanie, Charles-Quint eût pu en tirer à son bon plaisir « tributs, argent, gens de guerre et autres provisions », et n'eût craint ni la France ni la Turquie. On ajoutait encore qu'il voulait « mettre à obéissance la sainteté papale », même qu'il aspirait à la tiare, comme autrefois son aïeul Maximilien en avait eu la pensée [1].

Tous ces projets étaient loin de leur réalisation, mais l'indépendance des États de l'Empire était presque anéantie, et c'est ce que la France ne pouvait voir sans regret. Henri II invita Charles-Quint à assister à son sacre en qualité de comte de Flandre. L'Empereur répondit que s'il y allait, ce serait à la tête de cinquante mille hommes.

Dans ces conditions, Henri II continua les préparatifs de guerre que son père avait commencés, et resserra ses alliances. Il envoya au mois de juillet une mission en Turquie pour engager le sultan à porter les hostilités en Hongrie dès cette année,

[1] Ribier, tome II. Dépêches de mai 1547.

malgré le retard de la saison [1]. Il disait aux Turcs que « Dieu mercy il étoit aussi bien ou mieux sur ses pieds que nul de ses prédécesseurs eût jamais esté, soit par mer ou par terre, ayant sa gendarmerie aussi belle et mieux payée qu'elle ne fut oncques. » Il comptait pouvoir disposer de treize à quatorze mille lansquenets et de dix-sept mille Suisses, outre ses légions de gens de pied et les bandes d'artillerie. Il venait d'augmenter sa flotte dans les deux mers par la construction de galères nouvelles.

Mais c'était en Italie qu'il espérait trouver son principal point d'appui, car le Pape se rapprochait de la France d'une manière plus étroite.

Paul III était effrayé de la puissance croissante de l'Empereur, et se repentait d'avoir contribué à son agrandissement. Cette crainte et ce repentir l'avaient déjà conduit à rappeler d'Allemagne ses propres troupes, et à transférer le concile de Trente à Bologne. Il voyait surtout avec la plus vive appréhension les prétentions marquées de Charles-Quint à diriger le clergé allemand et à exercer son autorité dans les matières religieuses.

Il avait aussi des griefs d'une autre nature et tout personnels. Depuis longtemps il voulait fonder un établissement princier pour les Farnèse en Italie. Il avait obtenu du sacré collége, en 1545, l'autorisation de donner Parme et Plaisance, comme fiefs du saint-siége, à son fils Pierre-Louis. De ses quatre petits-fils, deux étaient revêtus de la pourpre. Octave, le troisième, avait épousé Marguerite, fille naturelle de Charles-Quint et veuve d'un Médicis. Après l'avénement de Henri II, il fiança le quatrième, Horace, duc de Castro, à Diane, fille naturelle de ce prince, âgée alors de dix ans. Il rêvait d'élever un jour les Farnèse au trône ducal de Milan, les Italiens désirant que la maison de Sforza, alors éteinte, fût remplacée par une maison italienne. Il s'était flatté d'abord que Charles-Quint entrerait dans ses vues; mais l'Empereur, tout en évitant de se prononcer, était au fond très-décidé à ne pas se dessaisir du duché. Après sa victoire de Mulhberg, il donna l'ordre d'y élever dans toutes les places des nouvelles fortifications, et il y envoya une partie des canons enlevés aux villes impériales.

Ces raisons personnelles éloignèrent tout à fait Paul III de l'Empereur, dont son fils Pierre-Louis était déjà l'ennemi déclaré, et le jetèrent dans l'alliance française. Il se trouvait

[1] Mission du sieur d'Huysson.

à peu près dans la situation de Clément VII lors de l'entrevue de Marseille. Mais il avait quatre-vingts ans ; il commençait à manquer de décision, et il voyait un de ses petits-fils, Octave, demeurer attaché au parti impérial. Les envoyés français écrivirent de Rome à Henri II qu'il devenait *mélancolique,* et qu'on ne pouvait compter sur son appui.

L'Italie était sollicitée en sens différents par les agents de l'Empereur et ceux de la France. Les premiers étaient les gouverneurs de Naples et de Milan et l'ambassadeur espagnol à Rome, le célèbre Hurtado de Mendoza ; ils disposaient de Florence par les Médicis, et de Gênes par les Doria. Les seconds, les agents français, voulaient amener le Pape et Venise à former une ligue pour défendre les intérêts italiens. Ils avaient leur appui principal à Parme, où le duc Pierre-Louis Farnèse attirait de tous côtés les *forussis,* c'est-à-dire les bannis des divers États de la Péninsule. La plupart de ces *forussis* étaient des Florentins exilés pour leur opposition à Cosme de Médicis et à l'Empereur qui le soutenait. Dans le nombre se trouvaient les Strozzi, l'une des familles les plus riches et les plus puissantes de la république ; ils levèrent des troupes comme les anciens condottieri, et se mirent au service du parti français.

Ce parti organisait partout des conspirations. En 1549, un des Strozzi avait essayé de surprendre Milan ; Pierre-Louis Farnèse passa pour être entré dans le complot. Une autre conspiration, également déjouée par les Impériaux, s'était proposé de mettre en liberté Pise, Lucques et les villes de la Toscane. Le 2 janvier 1547, Jean Fieschi, comte de Lavagna, ennemi héréditaire et mortel des Doria, arma les partisans de sa maison et occupa par surprise la ville, le port et les galères de Gênes. Le hasard voulut qu'il se noyât dans ce port en passant sur la galère capitane avant d'attaquer la garnison, qui tenait encore le palais des Doria. Cette circonstance imprévue, jetant le trouble parmi les conjurés, fit seule échouer leur entreprise. Au mois de mai 1547, un autre soulèvement éclata à Naples au sujet des tribunaux d'inquisition, que le gouverneur Pierre de Tolède prétendit introduire dans le pays, et que la noblesse et la bourgeoisie napolitaine jugèrent contraires à leurs libertés. L'insurrection fut même assez puissante pour que Charles-Quint se crût obligé de lui faire des concessions.

L'Italie était donc pleine de troubles et d'une agitation dirigée contre les Impériaux par Pierre-Louis Farnèse, les Strozzi et les agents français, quand les représentants de la France arrivèrent au concile de Bologne, au mois d'août 1547. Les prélats impériaux n'avaient pas encore quitté Trente. Il s'agissait de savoir si les deux fractions de l'assemblée se réuniraient ou non; leur division eût équivalu à une dissolution du concile. L'Empereur ne s'était pas encore prononcé, et l'on attendait sa décision. L'œuvre religieuse du concile avait échoué. On savait qu'il ne ramènerait pas les protestants de leur plein gré. Il n'y avait donc plus lieu de prendre des ménagements, auxquels l'Empereur avait renoncé tout le premier. Les prélats français allaient jusqu'à prétendre que si l'on pouvait encore obtenir des Allemands quelque concession, le Pape y réussirait mieux, en dégageant son action de celle de l'Empereur.

Pendant que ce débat s'ouvrait à Bologne, Pierre-Louis Farnèse fut surpris en plein jour dans le château de Plaisance par quatre conjurés des premières familles de la ville; on le perça de coups de poignard, et son corps, pendu à une fenêtre, demeura exposé aux outrages de la populace. Le surlendemain, Fernand Gonzague, gouverneur de Milan, marcha sur la ville avec la gendarmerie impériale et en prit possession au nom de Charles-Quint. Il voulut également s'emparer de Parme; mais Octave Farnèse accourut de Rome pour la défendre, et, soutenu par les habitants, obligea les Impériaux à se retirer.

Cet assassinat fut attribué à des vengeances particulières. Quoi qu'il en soit, la connivence du gouverneur impérial de Milan n'était pas douteuse. Fernand Gonzague se défendit d'avoir ordonné le meurtre, et non d'avoir eu des intelligences avec les meurtriers. Les agents impériaux déclaraient tous que Parme n'avait pas cessé d'être un foyer de conspirations, que leurs jours étaient continuellement en danger, que des *bravi* corses étaient apostés contre eux, et qu'ils étaient obligés d'exercer une surveillance sur les Farnèse.

Le vieux Pape, aussi troublé qu'irrité, n'hésita plus à se jeter dans les bras de la France. « Jamais, déclara-t-il, le saint-siége n'avait eu de puissance et de prospérité que quand il était allié avec les Français [1]. » Henri II lui envoya le jeune cardinal de Guise pour l'entretenir dans ces sentiments, et préparer la con-

[1] Dépêche du duc de Guise, 31 octobre 1547.

clusion d'une ligue défensive, qui était destinée à devenir offensive au bout de peu de temps.

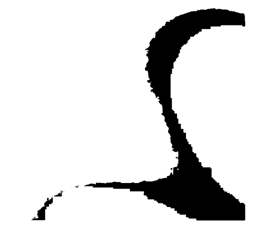
L'alliance des Farnèse ouvrait l'entrée du duché de Parme; on comptait sur l'appui du duc de Ferrare, mari de Renée de France. Les Farnèse conseillaient d'attaquer Naples, prête à se soulever. Rome était pleine d'exilés ou *forussis* napolitains. On prétendait que pour entrer à Naples il suffisait d'être maître de la mer. Henri II augmenta le nombre de ses galères, qui devaient s'unir aux galères pontificales. Les Guise étaient les héritiers de l'ancienne maison d'Anjou; l'un d'eux était déjà désigné pour le trône des Deux-Siciles, pendant qu'un autre, le cardinal de Lorraine, aspirait à porter la tiare après la mort de Paul III.

On se prépara donc à une guerre générale pour l'année suivante. Les envoyés français à Rome, à Venise et à Bologne, où se tenait le concile, reçurent des instructions dans ce sens [1] et préparèrent des surprises, ici sur Gênes [2], là sur la Ghiara d'Adda [3].

Ces préparatifs et ces pronostics belliqueux frappèrent d'impuissance le concile de Bologne, déjà très-incomplet par l'effet de la scission opérée à Trente. Charles-Quint l'invita à retourner dans cette dernière ville en lui garantissant la soumission de l'Allemagne. Le légat président du concile, cardinal del Monte, répondit qu'il fallait d'abord que les dissidents de Trente vinssent se réunir à l'assemblée de Bologne, qu'on pourrait ensuite discuter la translation, si l'on obtenait des sûretés suffisantes et la garantie de l'acceptation des Allemands. On savait que celle des villes impériales était simplement conditionnelle. Quant au Pape, il demeura inflexible. Il ne voulut à aucun prix que l'Empereur pût s'emparer de la direction du concile, crainte naturelle à une époque où tant de princes s'étaient déjà séparés de l'alliance romaine, et que justifiait la longanimité dont Charles-Quint avait fait preuve à l'égard des protestants d'Allemagne.

L'Empereur, qui avait pris vis-à-vis des Allemands l'engagement de faire réintégrer le concile à Trente, protesta contre sa translation à Bologne (janvier 1548). La protestation fut

[1] Ribier, dépêches diverses de 1547 et 1548.
[2] Dépêche du cardinal du Bellay, février 1548.
[3] Dépêche de d'Urfé, ambassadeur à Bologne.



même conçue en termes qui avaient l'apparence d'un défi. Il rejeta sur Paul III la responsabilité du retard apporté à la continuation ou à la réunion du concile œcuménique, et il fit rédiger par trois théologiens, deux catholiques et un luthérien, un *interim* ou compromis, qui devait servir de loi provisoire à l'Allemagne protestante, jusqu'à ce que le concile eût définitivement prononcé. L'intérim, dont il indiqua lui-même les bases, accordait aux protestants la communion sous les deux espèces, et la validité des mariages contractés par leurs prêtres. C'était pour Charles-Quint un moyen d'aider à la conciliation et de gagner du temps, car Paul III étant octogénaire, il se flattait d'exercer plus d'influence sur son successeur. Mais son calcul se trouva faux. Il ne satisfit personne en Allemagne et irrita en Italie le parti religieux, qui vit ses craintes justifiées et l'accusa de porter la main à l'encensoir en tranchant les questions dogmatiques de sa seule autorité. On douta de plus en plus de la sincérité de ses intentions ou de la réalité de sa puissance.

Le concile demeura suspendu de fait. Ni les prélats de Trente ni ceux de Bologne n'osèrent le continuer, de peur d'assumer la responsabilité d'un schisme. Seulement les cardinaux qui n'étaient pas attachés particulièrement aux intérêts d'une couronne, se bornèrent à exprimer le vœu que l'œuvre religieuse, interrompue avant d'être achevée, cessât d'être sacrifiée aux considérations de la politique.

Au printemps de 1548, Henri II visita ses frontières de Champagne et de Bourgogne, puis la Savoie et le Piémont. Il arriva au mois de juillet à Turin. Le dernier marquis de Saluces étant mort, il réunit à la couronne son marquisat, qui était un fief du Dauphiné et, comme la Savoie, une des portes de l'Italie. Au reste, les Français en occupaient déjà toutes les places. On continua de préparer des complots sur Milan, Gênes ou Naples. Henri II conçut le projet de faire enlever par ses galères le prince d'Espagne Philippe, qui traversait la mer pour se montrer aux peuples d'Italie et d'Allemagne.

Cependant, contrairement à toutes les prévisions, la guerre attendue n'eut pas lieu. Le Pape n'osa se décider. Malgré les instances de ses petits-fils et les sollicitations du roi qui s'était à dessein rapproché de lui, il craignit de compromettre la tiare, déclina la responsabilité d'une lutte armée, et ne cessa de négocier soit au sujet de Plaisance, soit pour le concile. Les Français se lassèrent, l'accusèrent « de faire paraître un courage

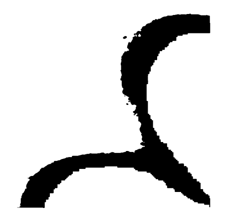
incertain après tant d'injures et de dommages reçus [1], » et déclarèrent qu'on les jouait à Rome. Ils reconnurent que les Italiens n'avaient « nulle envie de mettre la main à l'œuvre [2] », et que s'ils appelaient de leurs vœux une guerre entre la France et l'Empereur, ils désiraient qu'elle eût lieu hors de leur pays.

Un des motifs ou des prétextes allégués par Paul III fut que la France s'était déjà chargée d'une intervention en Écosse. Les Farnèse prétendirent que cette intervention absorberait la plus grande partie de ses forces. Henri II se vit obligé de suspendre à son tour l'accomplissement de ses projets. En rentrant en France, il déclara, pour se concilier les communautés piémontaises, qu'il se chargeait des dettes contractées envers elles par ceux de ses soldats qui avaient péri ou disparu. Il assura aussi l'existence des estropiés ou invalides en les mettant à la charge des différentes abbayes du royaume, usage qu'on avait déjà commencé à suivre sous le règne précédent [3].

III. — Dans ce même temps, un soulèvement éclatait en Guyenne. Il avait la gabelle pour motif, comme celui de la Rochelle en 1541. Les paysans refusaient d'acheter le sel aux greniers qui leur étaient assignés. Ils se plaignaient des vexations de toute espèce qui résultaient du monopole de l'État, et de prétendues fraudes introduites dans la fabrication. On envoya des agents pour les contraindre. Ils leur résistèrent et en tuèrent quelques-uns à Barbezieux. Les gens d'armes du roi de Navarre, gouverneur de la province, furent mis en fuite; les villages voisins s'armèrent; le nombre des insurgés grossit rapidement. Ils pillèrent Saintes, Cognac, Ruffec, torturèrent ou massacrèrent les employés de la gabelle et brûlèrent les maisons de plusieurs magistrats. L'exemple donné par l'Angoumois et la Saintonge fut aussitôt suivi à Blaye, à Bourg et dans d'autres cantons du Bordelais.

Tristan de Moneins commandait à Bordeaux comme lieutenant du roi de Navarre. Il adressa au peuple de la ville des menaces qui, au lieu de l'effrayer, l'exaspérèrent. Le peuple pilla l'arsenal et sonna le tocsin. Moneins se retira dans le château Trompette ; il n'avait pas assez de forces pour s'y défendre

[1] Dépêche de Morvilliers, ambassadeur à Venise, du 30 juin 1548.
[2] *Idem*, février 1548.
[3] Marin Cavalli.



et il capitula par l'entremise d'un président au parlement, en stipulant qu'il aurait la vie sauve. Pendant ce temps, les paysans des environs avaient envahi la ville ; on ne put faire respecter la capitulation ; le malheureux gouverneur fut assassiné, mis en pièces, et les insurgés firent encore un certain nombre d'autres victimes.

Cependant le président la Chassagne, auteur de la capitulation qui n'avait pas été respectée, parvint à rétablir l'ordre et à reconstituer l'autorité. Il arma la bourgeoisie, obligea les gens de la campagne à se retirer, puis fit juger et tirer à quatre chevaux le principal auteur du meurtre de Moneins. Bientôt arriva le connétable avec vingt pièces d'artillerie, des lansquenets et quelques compagnies des bandes du Piémont. Il voulut entrer à Bordeaux par une brèche faite aux murailles ; il désarma les bourgeois, nomma des commissions pour juger les coupables, et annonça qu'il leur infligerait un châtiment exemplaire. La maison de ville fut rasée ; les habitants perdirent leurs priviléges pour crime de rébellion et de lèse-majesté ; ils furent obligés de faire amende honorable à genoux, en pleine rue, et en criant miséricorde. L'arrêt porta qu'ils auraient à déterrer le corps de Moneins avec leurs ongles, et que les jurats le conduiraient à la sépulture, suivis de cent vingt bourgeois en habits de deuil, avec des flambeaux à la main. Le nombre de ceux qui furent pendus, décapités ou roués s'éleva à cent quarante. On n'avait pas depuis de longues années mémoire d'un pareil châtiment infligé à une ville rebelle. Pour dernière calamité, Bordeaux eut à souffrir les excès des lansquenets, qui la traitèrent en place conquise.

Quant aux campagnes environnantes, la seule approche d'une armée royale sous les ordres de François de Guise, duc d'Aumale, suffit pour les pacifier. On se contenta d'enlever les cloches des paroisses et d'ôter aux communes leurs assemblées.

Un an après, les habitants de Bordeaux obtinrent leur pardon par l'entremise du duc d'Aumale, qu'ils sollicitèrent à cet effet. Le roi le leur accorda en les obligeant « à entretenir et fréter deux barques sur mer pour servir en guerre, » et à entretenir de vivres à perpétuité les châteaux Trompette et du Hâ. Henri II consentit à rétablir l'ancien mode de perception de l'impôt (impôt du quart et demi), moyennant deux cent soixante mille écus d'or, que lui payèrent les provinces de l'Ouest. Ce dernier impôt finit par être racheté à son tour, d'où

le nom de *provinces rédimées* donné à celles qui acquittèrent le prix de rachat.

Ce fut à la suite de cette révolte et de ce châtiment qu'Étienne de la Béotie, alors fort jeune, écrivit son célèbre et éloquent traité *De la Servitude volontaire*. Ce traité n'est qu'une violente et banale déclamation contre la tyrannie ; l'auteur n'y expose aucune des règles ni des conditions d'un gouvernement libre. Mais il faut le citer comme un symptôme de la fermentation des esprits dans les classes éclairées, au moment où venait d'éclater un immense mouvement populaire. On sent que l'agitation était partout, et que les luttes politiques ou religieuses se préparaient.

IV. — Une des raisons pour lesquelles Henri II avait ajourné ses projets sur l'Italie, était l'intervention qu'il exerçait déjà dans les affaires de l'Écosse.

La révolution dont on avait cru l'Angleterre menacée sous Henri VIII, parut imminente pendant la minorité de son fils Édouard VI et la régence du duc de Somerset. Ce dernier s'aliéna toute la noblesse du royaume par ses actes arbitraires, et les catholiques, en franchissant les limites qui avaient séparé Henri VIII du protestantisme. Avec lui, la réforme marcha tête levée, et l'ancienne religion fut en danger de disparaître. Ces circonstances changèrent les dispositions de la cour de France à l'égard de l'Angleterre. Elle crut y trouver une occasion favorable de reprendre Boulogne et peut-être Calais. Elle se promit aussi de soutenir les catholiques de la Grande-Bretagne, ce qu'une intervention en Écosse permettait de faire indirectement.

Marie de Guise, veuve de Jacques V, avait appelé les Français en Écosse dès 1546. Elle partageait le pouvoir avec le régent Hamilton, comte d'Arran, et le cardinal Beatoun. Ce cardinal ayant été assassiné en 1546 dans le château de Saint-André par quelques conjurés, le régent Hamilton ne put reprendre le château où les meurtriers s'étaient renfermés, et Henri II lui envoya quelques nouvelles troupes françaises, commandées par le grand prieur Strozzi, qui les obligea de capituler le 3 juillet 1547.

Depuis ce moment, l'influence française s'établit en Écosse et ne cessa de s'y étendre. Les catholiques écossais, menacés par la prédiction des doctrines réformées et voyant ces doc-



trines favorisées par l'Angleterre, cherchèrent dans la France un appui que Henri II ne leur marchanda pas. Les Guise ne négligèrent rien pour soutenir leur sœur. Ils n'eurent pas de peine à faire valoir les avantages d'une pareille alliance. Ils représentèrent combien il était plus naturel d'attaquer l'Angleterre affaiblie que l'Empereur fortifié, surtout quand on avait contre la première le concours assuré des catholiques anglais ou écossais, tandis qu'on ne pouvait espérer contre le second que celui des protestants ou des Turcs [1].

Les Anglais voulurent fiancer la jeune Marie Stuart à leur roi Édouard VI. Hamilton refusa. Somerset entra en Écosse et le battit. Marie de Guise, enfermée avec sa fille au château de Dumbarton, décida le régent à négocier le mariage de la jeune princesse avec un prince français. Ce projet s'accordait avec la haine des Écossais contre l'Angleterre et celle des catholiques contre le protestantisme. Henri II récompensa le régent de la proposition qu'il en fit en lui donnant le duché de Châtellerault. Au mois de juin 1548, la France envoya six mille hommes, sous les ordres d'André de Montalembert d'Essé, combattre les luthériens d'Écosse et les Anglais leurs alliés qui occupaient Haddington. Villegagnon, commandeur de Malte et chef de l'escadre qui portait cette petite armée, fit le tour de l'Écosse par le nord, enleva les deux reines à Dumbarton, et les amena en France, où elles débarquèrent le 13 juillet sur les côtes de Bretagne. Quelques jours après, le roi écrivit au duc de Somerset que Marie Stuart était fiancée à son fils le Dauphin, et que désormais les intérêts de la France et de l'Écosse seraient confondus.

Somerset regarda cet avis comme une déclaration de guerre, et fit des apprêts en conséquence. Les Français commerçant en Angleterre furent arrêtés ; les Anglais commerçant en France le furent de la même manière. L'Empereur annonça l'intention de soutenir Édouard VI, mais il ne pouvait pour lors abandonner d'autres entreprises. Les hostilités se bornèrent donc cette année à l'Écosse, où d'Essé et le comte de Shrewsbury se trouvaient en présence. Elles y eurent même peu d'activité, à cause de quelque mésintelligence survenue entre les Écossais et leurs alliés. Les Écossais étaient pauvres et refusaient de contribuer

[1] Mémoires de Vieilleville, liv. II, ch. I, II et III.

aux frais de la guerre. Ce défaut d'entente permit à Somerset de conserver dans le pays plusieurs châteaux.

En 1549 les prévisions de Henri II commencèrent à se réaliser. Somerset, entouré de conspirations et ébranlé par des soulèvements répétés, se vit hors d'état de prendre l'offensive. Henri II résolut de ne plus se borner à soutenir l'Écosse, mais d'attaquer par terre et par mer Boulogne, dont il accusait les Anglais d'augmenter les fortifications, contrairement au traité. On commença par faire le procès à Vervins qu'on accusait d'avoir livré la place par trahison en 1545, et qui avait en effet capitulé malgré les habitants ; il fut condamné et décapité. Le vieux maréchal de Biez, son beau-père, à qui on imputait l'insuccès des campagnes de 1546 et 1547 en Picardie, fut dégradé lui-même peu après. Le prieur Strozzi, à la tête de douze galères, battit la flotte anglaise dans la Manche le 1er août. Pendant ce temps, Montmorency et le roi en personne conduisant l'armée de terre, enlevèrent les forts de Salenques, Ambleteuse, Montlambert, autour de Boulogne (août et septembre), et cernèrent la place. Ils apprirent bientôt que de Termes, successeur de d'Essé, avait pris Haddington, la principale position des Anglais en Écosse. « Je tiens et possède le royaume d'Écosse, écrivit le roi à un de ses agents, avec tel commandement et obéissance que j'ai en France. » Cependant les pluies d'automne obligèrent de remettre l'attaque définitive de Boulogne à l'année suivante. L'hiver, un marchand italien de Southampton, nommé Guidotti, vint faire des offres de la part des Anglais. Somerset était prêt à céder la ville pour une somme moindre que celle qui avait été stipulée en 1546 : il demandait quatre cent mille écus d'or au lieu de deux millions, à titre de simple indemnité pour les fortifications que les Anglais y avaient élevées. Ces propositions furent acceptées, le traité signé le 24 mars 1550, et la place abandonnée au roi, qui y fit une entrée au mois de mai.

Ce traité ne fut pas jugé en France d'une manière unanimement favorable. Vieilleville blâme Henri II d'avoir racheté une ville qu'il eût reprise à coup sûr, car on lui avait coupé les communications avec l'Angleterre ou Calais, et l'on savait que Somerset avait besoin de la paix à tout prix. Mais que cette critique fût fondée ou non, le roi ne s'en vanta pas moins d'avoir *bridé* les Anglais. Boulogne recouvrée, on songeait à leur enlever Calais, *leur vieille conquête*. L'Écosse était deve-



nue un point d'appui pour des entreprises ultérieures; on se flattait de la garder et d'en donner le trône quelque jour à un prince de France, par suite du mariage de Marie Stuart avec le Dauphin. L'Angleterre, affaiblie par la minorité de son roi et par des divisions religieuses, ne pouvait plus prétendre au rôle d'arbitre qu'elle avait exercé avant le schisme de Henri VIII. Loin de là, elle était comme un champ ouvert aux influences des puissances catholiques. La question était de savoir si ce serait la France ou l'Espagne qui profiteraient de cet affaiblissement. Pour le moment la France en profitait la première, en attendant la revanche que Charles-Quint et son fils Philippe devaient prendre bientôt.

V. — Le traité conclu avec les Anglais permit à Henri II de revenir aux plans qu'il avait ajournés depuis 1548.

Ses rapports avec l'Empereur continuaient d'être hostiles, mais de part et d'autre on s'observait sans s'attaquer; il y eut même à la fin de 1548 un essai de rapprochement négocié par le duc de Ferrare [1]. Charles-Quint ayant fait cette année une maladie mortelle, sentait ses forces décliner. Il était à la fois préoccupé de la situation de l'Allemagne et de l'avenir des ses nombreux États. L'Allemagne demeurait toujours agitée, quoiqu'il lui eût imposé son intérim et qu'il y eût établi un calme relatif. Dans les dépêches françaises, elle est représentée tantôt comme domptée entièrement, tantôt comme prête à se soulever au premier signal [2]. Charles-Quint avait voulu que son fils Philippe, déjà roi d'Espagne, visitât ses autres États; il songeait même à lui assurer un jour sa couronne impériale, et par conséquent l'héritage entier de sa puissance, mais il trouvait une vive opposition à ce projet de la part de son frère Ferdinand, de son neveu Maximilien, et de la plupart des princes de l'Empire.

Paul III, cédant aux suggestions d'Octave Farnèse, qui croyait utile de se rapprocher de Charles-Quint, se servait de la guerre de Henri II contre les Anglais comme d'un prétexte pour ne pas s'engager davantage avec la France. Des troubles étant survenus à Sienne, l'Empereur fit occuper la ville par des troupes espagnoles. Octave et le cardinal Farnèse lui deman-

[1] En octobre 1548, quand le roi eut décidément abandonné les Farnèse (Ribier). Peu après, des envoyés français visitèrent le prince d'Espagne à son passage en Italie.

[2] Dépeches de Morvilliers en 1548.

dèrent Sienne en échange de Plaisance, dont les Impériaux étaient restés maîtres. Sienne leur convenait, parce qu'ils possédaient déjà des fiefs dans le voisinage. Charles-Quint se montra disposé à indemniser les Farnèse, mais il y mit pour condition que le Pape rompît avec la France. Paul III, irrité de ces prétentions hautaines et cependant retenu par ses petits-fils, continua de ne prendre aucun parti. Tout demeura donc en suspens, y compris le concile, et de peur d'un schisme, l'affaire de la translation ne fut pas jugée. Le cardinal du Bellay écrivait à Henri II : « Sa Majesté Césaréenne mène le Pape à la baguette, car encore qu'elle lui fasse le pis qu'elle peut, elle ne veut pas que le pauvre vieillard fasse seulement semblant de s'en ressentir. » Henri II, las de ces tergiversations interminables, finit par reprocher aux cardinaux français qui négociaient pour lui à Rome, d'agir avec trop de mollesse et de ménagements [1].

Charles-Quint, tout en promettant d'indemniser les Farnèse et particulièrement Octave, qui était son gendre, soutenait que Plaisance et Parme faisaient partie du Milanais et non du territoire de l'Église. Il gardait donc Plaisance, et il convoitait Parme. Paul III, craignant qu'il ne s'en emparât, la déclara réunie aux terres du saint-siége, et donna en échange à Octave le duché de Castro. Octave refusa l'échange, annonça que si Parme ne lui était pas rendue, il l'enlèverait, fût-ce avec les troupes de l'Empereur, et s'échappa de Rome pour y courir. Le vieux Pape venait d'apprendre cette nouvelle, lorsqu'il mourut, le 10 novembre 1549. On fit courir le bruit que la colère qu'il ressentit contre ses petits-fils avait hâté sa fin. On prétend aussi qu'il cita en mourant ce verset d'un psaume : « Si les miens n'eussent pas dominé, je serais sans tache. »

Le sacré collége consacra beaucoup de temps au choix de son successeur. Les cardinaux français ou du parti français, et ceux du parti impérial, formaient deux camps à peu près égaux. L'élection dura soixante-douze jours, au bout desquels le cardinal Alexandre Farnèse, qui dirigeait une sorte de tiers parti, entraîna le conclave en faveur d'un Italien, le cardinal del Monte, un des légats présidents du concile de Trente qui devait son élévation à Paul III, et n'ayant de liens ni avec la France ni avec l'Empire, n'était récusé par personne (février 1550).

[1] Lettre du secrétaire d'État du Thier, avril 1549. Cf. les lettres de d'Urfé et de du Bellay, de la même année (Ribier).

Le nouveau Pape, Jules III, passait pour être plus occupé des intérêts religieux que des affaires politiques. Il commença par rendre Parme aux Farnèse ; il donna même à Octave la dignité de gonfalonier de l'Église. Il négocia ensuite avec Henri II et Charles-Quint, pour les rapprocher et pour conclure avec eux des arrangements qui permissent de rouvrir le concile. L'Empereur continua d'exiger que la réouverture eût lieu à Trente. Jules III insista auprès de Henri II pour qu'il n'y mît point d'opposition, « et il pria bien qu'il lui laissât faire son office de pape [1] ». Le concile fut convoqué de nouveau à Trente pour le 1er mai 1551.

Cette attitude pacifique de la cour de Rome ajourna la guerre que Henri II avait projetée. Cependant il ne cessa pas de ménager ses forces et ses alliances pour le moment où la rupture éclaterait ; car on continuait de la croire inévitable, et l'on était persuadé qu'il n'y aurait jamais de paix solide avec l'Empereur tant que des troupes françaises occuperaient le Piémont [2]. Pendant cette espèce de trêve, toute l'attention de l'Europe se porta du côté de l'Allemagne.

Charles-Quint voulait empêcher le luthéranisme de pénétrer dans les Pays-Bas et le détruire en Allemagne. Dans les Pays-Bas, il publia des édits de la plus grande sévérité. En Allemagne, il convoqua une diète à Augsbourg le 26 juillet 1550, pour faire reconnaître le concile, assurer l'exécution de l'intérim, et juger les procès que soulèverait la restitution des biens ecclésiastiques sécularisés. Mais cette diète n'eut pas l'effet qu'il désirait. Tenue sous la protection des troupes espagnoles, elle mécontenta les Allemands. La plupart des princes protestants refusèrent d'y comparaître ; ces princes étaient peu maîtres des passions religieuses qu'ils avaient déchaînées [3], et se voyaient forcés de suivre les mouvements de l'opinion chez leurs sujets. Maurice de Saxe lui-même, qui avait tant contribué au succès des armes impériales, fit déclarer à Augsbourg qu'il ne reconnaîtrait le concile de Trente qu'à deux conditions, l'une, que le Pape ou ses légats n'en conserveraient pas la présidence, l'autre, que les théologiens protestants y auraient voix délibérative.

[1] Lettre du cardinal de Tournon au roi, du 10 avril 1550.

[2] Lettre de Morvilliers du 10 mars 1549. Ribier.

[3] Lettre du cardinal de Lorraine au duc d'Aumale, à propos de Maurice de Saxe. 30 novembre 1549. (Mémoires de Guise.)

Ainsi le protestantisme était encore debout. Magdebourg osa résister à l'exécution de l'intérim, même contre une armée impériale. Dans quelques grandes villes qui d'abord s'étaient conformées à la nouvelle loi, à Strasbourg, par exemple, l'opposition se manifesta par des émeutes et des attaques contre les catholiques, dont la situation empira. Charles-Quint, soit illusion, soit confiance en lui-même, parut tenir peu de compte de ces symptômes alarmants. Mais ses conseillers se montrèrent plus inquiets. Ils virent que l'intérim était jugé, qu'on ne réussirait pas à faire oublier le luthéranisme par des moyens termes, et que le concile de Trente ne ramènerait pas davantage les dissidents à l'unité. Lorsque la diète d'Augsbourg se sépara, au mois de février 1551, Granvelle, évêque d'Arras, qui avait hérité près de l'Empereur du crédit de son père le chancelier, mort l'année précédente, écrivit à Simon Renard, ambassadeur de Charles-Quint en France, que le temps des illusions avait cessé [1].

Charles-Quint avait encore une autre préoccupation. Il voulait régler le sort de ses États après lui. Il réunit à Augsbourg un conseil des princes de sa famille, et leur demanda de renoncer à leurs prétentions à l'Empire en faveur de son fils Philippe. Ferdinand, son frère, et Maximilien, son neveu, s'y refusèrent. Il fit alors avec eux une convention bizarre, par laquelle le titre d'Empereur et celui de roi des Romains devaient passer alternativement de la branche allemande à la branche espagnole. Mais cette convention supposait pour ces titres une sorte d'hérédité particulière dans la maison d'Autriche. Or les princes allemands, même catholiques, voulurent maintenir leurs droits d'élection. Les plus favorables à la maison d'Autriche et à Ferdinand ou Maximilien n'admettaient pas que cette maison pût disposer par un compromis particulier du vote des électeurs. Ils étaient surtout peu disposés à mettre la couronne impériale une seconde fois sur la tête d'un prince espagnol, tant les Espagnols étaient devenus impopulaires en Allemagne. Philippe avait personnellement déplu par la gravité et la raideur affectée de ses manières.

Ainsi l'Allemagne était toujours dans un état précaire. Les opinions demeuraient partagées sur la force ou la faiblesse réelle

[1] « Il n'est besoin que vous ayez grand espoir de l'effet, pour les raisons que vous pouvez penser. » Lettre du 21 février 1551.

de Charles Quint; mais on s'attendait à voir éclater de grand troubles après sa mort, ou même simplement après son départ[1]

VI. — Henri II ne négligea aucune occasion de renouveler ses alliances. Dès 1549, il avait fait un nouveau traité avec les cantons suisses (le 7 juin). Il aurait voulu que la guerre commençât par ses alliés, surtout par les Turcs[2]. Enfin, au printemps de 1551, une circonstance fortuite amena la rupture. Octave Farnèse prit tout à coup les armes contre le Pape et l'Empereur, et se jeta dans les bras de la France.

Charles-Quint s'était décidé à offrir Sienne aux Farnèse en échange de Parme. Jules III ne vit d'autre moyen de sauver Parme que de la déclarer réunie au saint-siége, comme avait déjà fait son prédécesseur, et d'indemniser les Farnèse avec un duché, celui de Camerino. Ils n'acceptèrent pas l'indemnité, qu'ils jugèrent dérisoire; ils firent intervenir la France en leur faveur, et le roi déclara qu'il ne souffrirait pas que Parme fût jamais occupé par l'Empereur. Ce fut, suivant Tavannes, le pont que trouva Henri II pour passer en Italie.

Un démélé très-vif s'engagea sur ce sujet entre Jules III et d'Urfé, l'ambassadeur français qui remplaça le cardinal du Bellay, accusé de trop de ménagements en faveur de Paul III. Jules III voulut exiger de Henri II qu'il ne protégeât pas un vassal rebelle du saint-siége. D'Urfé accusa le Pape de craindre l'Empereur, de céder à ses menaces, de ne pas lui faire un cas de guerre de son occupation prolongée de Plaisance et de ses entreprises sur le Parmesan. Il pressa le roi de ne plus ménager la cour de Rome. « Sire, lui écrivait-il, je demeurerai en cette opinion que moins vous chercherez les papes, et plus tôt vous les trouverez; car je ne puis comprendre que votre aide ne leur soit plus nécessaire que la leur à vous[3]. » Ces conseils furent suivis. Henri II prit Octave Farnèse sous sa protection particulière, par un traité qui fut signé le 11 mai 1551, et promit de le défendre contre le Pape et l'Empereur.

Jules III envoya des troupes pontificales pour s'emparer de

[1] Marillac. Lettre du 29 juillet 1550 (Ribier.).

[2] Lettre d'Aramon au roi, 13 décembre 1550. « Il n'y a chose plus importante pour votre service que de voir un chacun dans la guerre, et vous, Sire, dans le repos, pour y pouvoir entrer avec avantage et quand bon vous semblera. »

[3] Voir la lettre du 3 avril 1551.

Parme. Charles-Quint, après avoir séquestré les biens de sa fille Marguerite, donna l'ordre à Fernand Gonzague de se joindre au lieutenant du saint-siége. Alors Henri II commanda au maréchal de Brissac, qui avait remplacé le prince de Melphe dans le gouvernement du Piémont, de faire passer à Parme des soldats français. Ce n'était pas chose aisée, parce que Fernand Gonzague, gouverneur du Milanais, tenait les chemins interceptés. Les soldats français durent traverser le territoire impérial déguisés et par petites bandes; une partie d'entre eux tombèrent aux mains des Impériaux. De Termes parvint cependant à en réunir un certain nombre à Parme même, et il aida Octave à s'y défendre.

Pendant trois mois, de juin à décembre, la guerre demeura circonscrite autour de Parme et de la Mirandole, que les Français occupaient aussi. Mais Henri II comptait lui donner plus d'extension. Il se sentait *fort et gaillard*[1]; Il venait de recevoir à Chambord une ambassade anglaise qui demandait la main d'une princesse française pour Édouard VI, comme moyen de confirmer la paix. Il tenait l'Empereur au contraire pour *déploré et sans ressources*[2]. La guerre avait, comme toujours, des partisans nombreux à la cour; les Guise, dit-on, y poussaient, tandis que Montmorency montrait des dispositions plus pacifiques. On ne manquait ni de prétextes ni de raisons sérieuses. Charles-Quint mettait des entraves au commerce français dans les Pays-Bas, empêchait les agents français de faire des levées en Allemagne; enfin, plusieurs soldats envoyés à la défense de la Mirandole avaient été massacrés en Italie.

Le 3 septembre, Brissac reçut l'ordre d'attaquer trois places du Piémont que les Impériaux occupaient encore; il en enleva deux, Quiers et Saint-Damien, et ouvrit les hostilités directement contre Gonzague. La jeunesse de cour se hâta, suivant l'usage, de courir au péril et à l'honneur. Montluc et Boyvin du Villars, ce dernier secrétaire de Brissac, nous ont laissé des récits intéressants et très-circonstanciés de cette campagne de Parme et du Piémont, qui ne conduisit pourtant à aucun résultat décisif.

Dès que Henri II fut en guerre avec le Pape et avec l'Empereur, il protesta contre la tenue du concile à Trente, ville ennemie. Il envoya signifier cette protestation au concile même

[1] Correspondance de de Selve, envoyé à Venise. Août 1551. Charrière.
[2] Instructions à d'Aramon, mai 1551.

par l'abbé de Bellozane, Jacques Amyot, le célèbre traducteur de Plutarque (1er septembre). Il ordonna aux prélats français absents du royaume d'y rentrer, et défendit à ceux qui y étaient encore d'en sortir. Il suspendit tout envoi d'argent à Rome, comme c'était l'usage dans les guerres avec le saint-siége, et il s'attribua la disposition exclusive des bénéfices jusqu'au rétablissement des relations avec la cour pontificale.

Le Pape se plaignit de tous ces actes et fit des représentations tant sur le danger d'un schisme que sur celui d'encourager les prédications luthériennes. Il maintint le concile de Trente, et parut craindre que Henri II n'en convoquât un qui fût particulier à la France. Henri se hâta de protester contre cette crainte. Il se vantait, comme avait fait son père, de régner sur un pays pur de toute hérésie. La France n'avait, suivant lui, aucun besoin d'un concile général, et encore moins d'un concile particulier. Afin d'ailleurs qu'on ne pût donner à sa rupture avec Jules III et avec l'assemblée de Trente aucune interprétation douteuse, il ordonna de nouvelles poursuites contre les réformés, dans toutes les provinces du royaume. Déjà l'édit de Châteaubriant avait institué, en 1549, une procédure spéciale pour les causes d'hérésie, et créé une censure des livres imprimés. C'était déclarer que le protestantisme serait énergiquement combattu. Cependant ces mesures trahissaient une certaine défiance de la cour de Rome et de l'inquisition romaine, car la juridiction en matière d'hérésie et la censure des livres étaient attribuées au parlement; or ces corps étaient très-attachés aux prérogatives de la couronne, bien que leur composition mixte semblât une garantie pour l'Église et pour l'État.

La prétention de Henri II était donc de sauvegarder le catholicisme en France, tout en cessant pour le temps de la guerre ses rapports avec la cour de Rome, et il croyait d'autant plus nécessaire de prévenir les doutes à cet égard qu'il était prêt, comme son père, à s'appuyer sur les Turcs et les protestants d'Allemagne, sans plus s'occuper ni de la contradiction de ces alliances avec les persécutions intérieures, ni du peu d'utilité qu'on en avait tiré jusque-là.

Ce qu'il demandait aux Turcs, c'était surtout le secours de leur marine contre la marine impériale; car André Doria était maître de la Méditerranée, et il fallait le tenir en échec pour assurer le succès de la guerre en Italie.

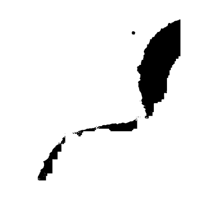
D'Aramon, ambassadeur français à Constantinople, sollicita

Soliman d'unir ses armes à celles de la France contre l'Empereur. La Turquie était alors dans une espèce de crise. Soliman, déjà vieux, venait de perdre une nombreuse armée dans les montagnes et les solitudes qui s'étendent au nord de la Perse. Le palais, le sérail, étaient pleins de conspirations. D'Aramon, qui avait suivi le Grand Seigneur en Asie, signalait déjà dans l'Empire de redoutables germes de décadence; ou plutôt il était d'avis qu'on s'était mépris en Europe sur l'immensité de ses ressources militaires[1]. Les armées de la Porte n'étaient nullement inépuisables; ses pertes d'hommes ou de chevaux ne se réparaient pas en un jour ni même en une année. Sa puissance était déjà si ébranlée que les corsaires de la Méditerranée ne la respectaient plus et ne tenaient aucun compte des traités signés par le divan avec les États européens. Ils recommençaient chaque jour leurs pirateries, certains d'acheter la connivence des pachas, au besoin même celle de Soliman.

D'Aramon se borna donc à demander une coopération maritime. De nouvelles révolutions survenues en Hongrie offraient bien aux Turcs une occasion d'entrer encore dans ce dernier pays; mais il craignait que leur apparition sur le Danube eût pour unique effet, comme on l'avait vu déjà, de rallier l'Allemagne autour des étendards de Charles-Quint ou de Ferdinand. Soliman hésitait à faire même une campagne maritime. Une attaque d'André Doria en 1550 l'y décida. L'amiral de l'Empereur enleva sur les côtes de Barbarie les villes d'Africa et de Monastir, où Dragut, vassal du sultan et le plus redoutable des pirates de la Méditerranée, entassait le produit de ses rapines. Soliman promit qu'il enverrait en représailles la flotte ottomane débarquer sur les côtes de la Sicile, de la Pouille ou de Tunis. Dès que Henri II eut traité avec Octave Farnèse, il annonça aux Turcs qu'il allait *remuer ménage* contre l'Empereur, et il les pressa *d'entrer en jeu*.

Dragut se mit en mer avec le capitan Sinan-Pacha, brûla Agosta, se jeta sur Malte, l'asile des chevaliers de Rhodes depuis 1530, fut repoussé, mais se rendit maître de la petite île de Gozzo, et enleva par surprise Tripoli, qui appartenait à ces chevaliers. Il voulait les punir d'avoir assisté André Doria à la prise d'Africa et de Monastir. Cette occupation de Tripoli par la flotte ottomane, qu'on savait de connivence avec la France,

[1] Négociations de la France dans le Levant, tome II. Correspondance de d'Aramon et de Morvilliers, 1549, particulièrement celle d'avril et mai.



souleva partout un concert d'accusations contre Henri II. On se récria sur ce qu'il trahissait l'Europe en s'unissant aux infidèles, pour enlever à la *religion* de Malte ses derniers postes avancés en Orient. D'Aramon essaya de se justifier; il s'était rendu à Tripoli et avait voulu la sauver, mais il n'avait réussi qu'à arracher à la mort une quarantaine de chevaliers. Henri II nia sa participation à une entreprise dont il avait été le promoteur manifeste[1]. La France tira pourtant une certaine utilité de l'alliance turque. André Doria, qui n'avait pu empêcher la perte de Tripoli, se replia sur les côtes d'Espagne.

Henri II comptait trouver son principal point d'appui en Allemagne, où il connaissait à fond les défiances des princes à l'égard de Charles-Quint, et il ne se trompait pas. Maurice de Saxe était alors le plus puissant de tous ces princes. Dépourvu de conviction personnelle, Maurice était ambitieux, habile et entreprenant; il savait apprécier les dispositions de l'esprit public ou les forces des partis, et se jeter en avant quand une cause lui semblait appelée à triompher. « Il agissait, disent les envoyés français, en homme qui se prépare à commander plutôt qu'à obéir. » Chargé par Charles-Quint de soumettre Magdebourg qui résistait à l'intérim, il obéit, mais il pressentit le mouvement de l'Allemagne et résolut de le devancer. Comprenant l'impossibilité du joug politique et religieux que Charles-Quint voulait imposer à ce grand pays, il crut pouvoir opérer lui-même d'une autre manière la pacification qu'attendaient également les princes et les peuples. Il commença par signer à Friedwald dans la Saxe, au mois d'octobre 1551, un traité secret avec l'évêque de Bayonne, envoyé de Henri II. Il reconnut au roi, en son nom et au nom des princes allemands, le titre de vicaire de l'Empire dans quatre villes impériales de langue française, Cambrai, Metz, Toul et Verdun. Moyennant cette concession, il stipula un subside de deux cent quarante mille écus d'or pour la fin de l'année et de soixante mille écus par mois pour l'année suivante. Le traité fut ratifié à Chambord au mois de janvier 1552, et, chose remarquable, il demeura secret, malgré la police active de Charles-Quint. Maurice traita ensuite avec la ville de Magdebourg, qu'il pouvait réduire à la dernière extrémité. Il lui offrit des conditions tolérables, s'en fit nommer burgrave, c'est à-dire s'en assura le gouvernement,

[1] Ce mensonge officiel est constaté par la publication des correspondances diplomatiques.

et trouva moyen de conserver des troupes sous les armes.

L'Empereur fut abusé par les faux rapports d'un espion de Granvelle, qui était précisément un des secrétaires du duc de Saxe. Il se croyait si fort qu'il refusa, aux sollicitations des électeurs et de Maurice lui-même, la mise en liberté des princes qu'il avait faits prisonniers en 1547. Il se retira au mois de novembre à Inspruck pour y passer l'hiver, et se trouver en même temps à portée de surveiller le concile, l'Italie, l'Allemagne et la Hongrie.

Au mois d'octobre, pendant que Henri II traitait avec Maurice, à Friedwald, un légat, le cardinal Varallo, vint en France rétablir les relations interrompues pour les affaires ecclésiastiques. Le Pape ne cherchait qu'à sortir d'une guerre engagée à son grand regret, et commençait à négocier avec la France.

VII. — Ainsi Henri II s'était assuré des alliés et croyait avoir isolé l'Empereur. Au mois de février 1552, il tint un lit de justice au parlement de Paris, et y annonça qu'il allait faire la guerre à l'Empire. Il lança un manifeste contre Charles-Quint, fit revivre tous les anciens titres de la France sur la Flandre, Milan ou Naples, et annula les renonciations stipulées au traité de Crespy, contre lequel il avait d'ailleurs eu soin de protester dès le début. Quelques jours auparavant, il venait de recevoir et de traiter magnifiquement à Fontainebleau une députation de princes allemands, conduite par le comte de Nassau. Avant de partir, il donna la régence à Catherine de Médicis.

Il prit différentes mesures financières, envoya sa vaisselle d'argent à la Monnaie, exemple que suivirent la plupart des grands, emprunta, créa de nouveaux offices de justice et de finance. Il institua les présidiaux et les recettes générales, qui d'ailleurs devaient être d'une grande utilité, les présidiaux pour rapprocher la justice criminelle des administrés dans le ressort trop étendu des parlements, les recettes générales pour faciliter le mécanisme de la comptabilité et le mouvement des fonds. Il fit instruire plusieurs procès de religion, afin de prévenir tous les soupçons et toutes les accusations auxquels sa conduite vis-à-vis du concile et son alliance avec les protestants pouvaient donner lieu. Enfin il convoqua pour le 10 mars à Châlons-sur-Marne, une armée d'environ quarante mille hommes, composée des troupes qui avaient fait le siége de Boulogne, de légionnaires et de vieilles bandes retirées du Piémont. Mille ou onze

cents hommes des compagnies d'ordonnance, où servait la plus haute noblesse, en formaient le noyau. Les volontaires se présentèrent en foule; il vint non-seulement des gentilshommes, mais des paysans et des gens de métier de la Champagne, de la Picardie et des provinces voisines, où la continuité des guerres avait développé les sentiments belliqueux dans toutes les classes. La pensée de démembrer l'Empire était populaire. La plus grande partie des soldats, dit Rabutin, étaient de jeunes hommes « qui avaient le feu à la tête ». Les principaux commandements furent donnés à François de Guise et à Gaspard de Coligny, neveu du connétable.

Le 18 mars, avant que les Français se fussent mis en marche, Maurice de Saxe, qui était à la tête de vingt mille hommes, lança de son côté un manifeste pour la liberté de religion et le maintien des constitutions de l'Empire, puis marcha sur Inspruck, où était Charles-Quint. Partout sur son passage les villes impériales lui ouvrirent leurs portes. Augsbourg le reçut le 1er avril comme en triomphe. Le 8, la nouvelle de son entrée à Augsbourg fut connue à Trente; les membres du concile se séparèrent en tumulte; Mélanchthon et les théologiens réformés, qui venaient d'y arriver ou plutôt d'y apporter une protestation, se retirèrent des premiers. L'Empereur était surpris, et hors d'état de résister avec le peu de troupes qui l'entouraient. Ferdinand accourut en toute hâte, et obtint de Maurice une conférence. La conférence eut lieu à Lintz, mais on n'y décida rien, sinon un armistice qui devait courir à partir du 26 mai.

Pendant ce temps, Henri II entrait en Lorraine par Joinville, la principale résidence des ducs de Guise. Il enlevait Pont-à-Mousson et mettait le 10 avril le siége sous les murs de Metz. La ville, déjà très-étendue, n'avait pas de murailles assez fortes pour se défendre sérieusement. Le roi y fut admis par la connivence de l'évêque, qui était de la maison de Lénoncourt, en Lorraine. Il se présentait d'ailleurs en qualité de vicaire de l'Empire; on disait de lui qu'il « allait pour la liberté d'Allemagne [1] ». On prétendait que Charles-Quint avait voulu réunir les Trois-Évêchés aux domaines de sa maison. Cependant les habitants firent difficulté de recevoir des troupes dans leurs murs, alléguant les priviléges de la cité. Il fallut négocier pour obtenir d'eux qu'ils logeassent le connétable avec ses gardes et

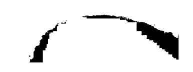
[1] Tavannes.

une enseigne de gens de pied. Avec cette permission, on fit entrer dans la place sept cents hommes qui l'occupèrent. Henri III y laissa subsister l'administration municipale, et se contenta d'y nommer un gouverneur, le sire de Gonnor, frère du maréchal de Brissac.

Toul envoya les clefs de ses portes le 13, et le 14 on occupa Nancy, malgré la neutralité jusqu'alors reconnue de la Lorraine. Il y avait en Lorraine deux partis, le parti impérial, qui soutenait Christine de Danemark, nièce de Charles-Quint et tutrice de son fils mineur; et le parti français, qui voulait que la régence fût donnée au comte de Vaudemont. Henri II donna la régence au comte de Vaudemont, et emmena le jeune duc à sa cour, où il le fit élever avec le Dauphin.

Non content de ces succès obtenus dans les pays de langue française, le roi voulait entrer au cœur même de l'Empire et parcourir la vallée du Rhin. Il espérait déterminer et activer par sa présence le mouvement de l'Allemagne contre l'Empereur. Le 3 mai, les Français arrivèrent à Saverne. Mais ils ne trouvèrent pas dans les pays allemands le même accueil qu'en Lorraine; ils furent obligés d'enlever les vivres et les fourrages, comme sur un territoire ennemi. Le connétable demanda que les portes de Strasbourg fussent ouvertes à deux compagnies d'hommes d'armes, ainsi que l'avaient été celles de Metz. Il ne put l'obtenir. On se contenta d'entrer à Haguenau et à Wissembourg. Les villes impériales, alarmées de la présence du roi de France, s'apprêtèrent à repousser les attaques dont elles seraient l'objet. Strasbourg était en état de soutenir un long siége. Henri II craignit de l'entreprendre, ce qu'il ne pouvait d'ailleurs faire sans mécontenter les autres villes et même les cantons suisses, avec qui elles avaient des traités. Il se borna donc à obtenir des magistrats de Strasbourg qu'ils lui vendissent des vivres.

Il descendit ensuite le long du cours du Rhin, mais rencontra partout la même réserve et la même défiance. A Spire, la chambre impériale offrit de le recevoir et de lui faire honneur, pourvu qu'il vînt seul et sans escorte. Les princes allemands, Maurice lui-même, le supplièrent de s'arrêter. Maurice, qui se sentait maître du sort de l'Allemagne et pouvait se passer de l'appui de la France, redoutait son ambition. Les Allemands s'effrayaient de voir Henri II occuper Metz et invoquer ses droits pour la garder. Le roi avait pris soin de visiter partout



les églises et les autres monuments datant des deux premières races, et de rappeler avec affectation dans ces visites qu'autrefois les Vosges et l'Alsace avaient appartenu à ses devanciers. Les Français parlaient de reconstituer le royaume d'Austrasie, et disaient hautement « qu'ils feraient leur profit de ce côté mieux qu'en Italie. »

En présence des dispositions peu favorables des Allemands, Henri II donna au bout de dix jours, le 13 mai, l'ordre de rentrer dans la Lorraine. Le résultat de la campagne était loin de répondre à l'importance des préparatifs. Une partie de l'armée en murmura, et la circonspection du connétable trouva plus d'un accusateur. Les murmures augmentèrent par les difficultés du retour. Il fallut diviser les troupes en quatre corps, qui revinrent par des chemins différents, fatigués par les marches et manquant souvent du nécessaire. Le corps que commandait François de Guise eut particulièrement à souffrir dans le pays stérile et montueux avoisinant Kaiserslautern. Henri II se vanta pourtant d'avoir fait boire ses chevaux dans les eaux du Rhin, et l'acquisition de deux places aussi importantes que Metz et Toul parut ouvrir à la France une voie nouvelle d'agrandissement.

Au retour, le connétable entra dans le Luxembourg. Il en chassa un corps d'Impériaux qui s'étaient emparés de Stenay, enleva plusieurs places, Yvoy, Damvillers, Montmédy, pour couvrir la Champagne; occupa enfin le duché de Bouillon et le rendit à la maison de la Marck, à laquelle Charles-Quint l'avait enlevé autrefois. Un autre corps occupa le 12 juin Verdun, le troisième des évêchés de Lorraine. Après ces divers succès, qui terminèrent une campagne de trois mois, les troupes furent licenciées.

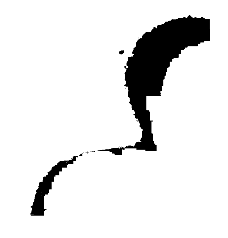
Maurice avait accordé à Ferdinand une trêve qui devait commencer le 26 mai. Il avait pris le rôle qui lui convenait le mieux ; il négociait à la tête de ses troupes. Il se sentait soutenu par une grande partie des princes allemands. Ferdinand lui-même était près d'accepter ses prétentions. Charles-Quint seul continuait de résister. Quelques jours avant le délai qu'il s'était fixé pour poser les armes, Maurice tenta un coup hardi, qui le mit en mesure de dicter la loi à l'Empereur et à son frère. Il se jeta dans le Tyrol à l'improviste, força le 18 mai le passage de Fussen, où un détachement d'Impériaux se laissa surprendre, enleva le château d'Ehrenberg sur un rocher qu'on croyait

imprenable, et courut à Inspruck, où il pénétra le 23, cinq heures après le départ de Charles-Quint. L'Empereur, goutteux et perclus, n'eut que le temps de se faire jeter sur une mule, et de fuir à travers les gorges du Tyrol par une nuit d'orage, avec les princes et les princesses de sa maison, ses conseillers et les ministres étrangers, dont quelques-uns le suivirent à pied, faute de montures. Il ne s'arrêta qu'à Villach, dans la Carinthie. Cette surprise, cette fuite étaient si imprévues, qu'elles causèrent un étonnement général. On attendit partout pour la croire que la nouvelle en fût confirmée.

Maurice n'avait pas réussi à enlever l'Empereur. Peut-être ne l'avait-il pas voulu. Mais il s'était mis en mesure de dicter ses conditions, et il le fit comprendre aux conférences qui s'ouvrirent à Passau, le jour fixé pour l'armistice, le 26 mai. Il y demanda la liberté de religion, et la reconnaissance des anciennes constitutions de l'Empire. Ferdinand, fidèle à son rôle de médiateur, se montra prêt à les accorder. Charles-Quint fut moins traitable, comme s'il jugeait sa dignité aussi bien que sa conscience intéressée au rejet de toutes concessions. Mais Maurice menaça; l'Empereur, qui n'avait pas de troupes, dut céder, et Ferdinand signa le traité de Passau, qu'on appela le traité de la Paix publique (2 août 1552). Les libertés germaniques furent reconnues et la bulle d'or confirmée. La liberté du culte fut accordée aux protestants, du moins jusqu'à ce qu'une diète générale statuât définitivement sur la question religieuse. Cette restriction, imposée par les scrupules de Charles-Quint, était de pure forme.

Ainsi Maurice et les princes allemands arrivèrent promptement et par une démonstration hardie plutôt que par une guerre civile, au but qu'ils poursuivaient, le maintien de leur indépendance politique, à laquelle ils voulaient ajouter l'indépendance dans les matières religieuses. Tout le plan de Charles-Quint pour l'Empire était renversé. A ce prix, le calme se rétablit en Allemagne, et Maurice soutint Ferdinand contre les Turcs.

Jean de Fresse, évêque de Bayonne, représenta la France aux conférences de Passau. Mais les princes allemands déclinèrent toute complicité de l'occupation de Metz par Henri II, et se hâtèrent d'abandonner l'alliance française, inutile pour eux et suspecte à leurs sujets, particulièrement aux luthériens. Cet abandon fut vivement ressenti en France, où les catholiques avaient toujours soutenu que l'alliance des princes alle-



mands n'était bonne qu'à encourager la rébellion et le protestantisme. « Pour commettre un tel péché, dit Tavannes, il fallait conquérir non-seulement Metz, mais la moitié de la Germanie. »

VIII. — Charles-Quint résolut de reprendre les villes de l'Empire occupées par les Français. Il sentait d'autant mieux la nécessité de relever l'honneur de ses armes, qu'il n'avait guère été plus heureux en Italie qu'en Allemagne. « La fortune, disait-il, est femme; elle n'aime pas les vieillards. »

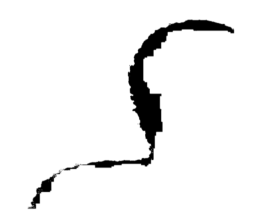
En effet, les entreprises de Gonzague sur le Piémont et sur Parme n'avaient pas réussi. Le maréchal de Brissac avait repoussé toutes les attaques dirigées contre le marquisat de Saluces, dont la forte position était enviée par les Impériaux, comme dominant à la fois le Dauphiné, la Provence et l'Italie. Jules III s'était rapproché de la France peu à peu, moitié par impossibilité de la combattre et moitié par désir de la paix. Le fait de la dissolution inopinée du concile hâta la conclusion d'une trêve ou suspension d'armes, qui fut signée le 16 avril 1552 entre la France et Rome pour Parme et la Mirandole. Henri II aurait voulu entraîner le saint-siége dans une ligue contre l'Empereur, mais il céda aux résistances de Jules III, et se contenta de ne pas avoir le Pape contre lui, chose à laquelle il tenait absolument, dans un moment où on lui reprochait son alliance avec les protestants et les Turcs.

Dès que Charles-Quint eut signé le traité de Passau, il se hâta de faire les apprêts nécessaires pour reprendre Metz et rétablir sa nièce Christine en Lorraine. Il obtint des princes de l'Empire un contingent considérable, que les contemporains portent à soixante ou quatre-vingt mille hommes. Il annonça l'intention de châtier d'abord Albert de Brandebourg, qui avait refusé d'être compris au traité de Passau, conservait des troupes sur pied, et pillait indifféremment amis ou ennemis, protestants ou catholiques. Albert avait recherché l'alliance de Henri II, et s'était rapproché de la France en venant camper sur la basse Moselle.

Henri II était décidé à garder Metz. « C'était, dit Bertrand de Salignac, chose convenable à sa grandeur, que de conserver ceux qu'il avait mis en sa protection. » François de Guise, nommé lieutenant général du roi dans les Trois-Evêchés, alla s'enfermer dans la ville pour la défendre.

François, duc d'Aumale, avait pris le titre de duc de Guise en 1550, à la mort de son père. La mort de son oncle, le premier cardinal de Lorraine, arrivée la même année, avait fait passer ce dernier titre à Charles de Guise, archevêque de Reims, et le second des six frères qui ont illustré la maison de Lorraine. Les princes de cette seconde génération devaient être, au moins les deux aînés, supérieurs à ceux de la première. Ils avaient les qualités qui justifient l'ambition : ils étaient instruits, d'une activité infatigable, généreux, amoureux de la popularité. François de Guise a été peut-être le plus grand homme de guerre et le plus grand politique du seizième siècle. « On lui connaît, dit le Vénitien Barbaro, bien peu d'égaux en aucun pays, pour ce qui est du conseil, de la conduite et de la valeur militaire. » Charles de Guise, le second cardinal de Lorraine, tint le même rang à la tête des prélats de France que son frère à la tête des capitaines. Théologien instruit autant qu'habile politique, la noblesse de sa figure, la fière dignité de son attitude, la puissance de sa parole, contribuèrent à lui donner une égale autorité à la cour de Henri II ou plus tard au concile de Trente. Son éloquence était admirée même par les calvinistes, dont il fut le plus rude adversaire. Bien que nommé archevêque de Reims dès l'âge de neuf ans et par droit de naissance, il s'était fait remarquer de bonne heure en réformant son diocèse, où il avait établi une discipline plus rigoureuse et relevé les écoles.

Metz avait alors neuf milles de circonférence. La Moselle et la Seille, qui l'entouraient en partie, pouvaient être utilisées pour la défense ; mais les murailles étaient hors d'état de résister. François de Guise y éleva en toute hâte de solides remparts, avec l'assistance de Pierre Strozzi et de l'Italien Marini, le plus habile ingénieur du temps. Comme au début les ouvriers manquaient, il voulut donner l'exemple en payant de sa personne et portant la hotte plusieurs heures par jour avec les gentilshommes de sa compagnie. Il construisit des bastions, et transforma les toits des églises en plates-formes qu'on garnit de canons, pour répondre aux pièces que l'ennemi placerait sur les hauteurs environnantes. Il rassembla des grains et des vivres. Il organisa douze enseignes de gens de pied avec les hommes du pays qu'il instruisit. Il fit les règlements nécessaires pour la protection des habitants. Enfin il rasa les faubourgs et même les villages des environs, quoiqu'ils renfermassent des églises et de beaux édifices. Albert de Brandebourg, publiant qu'il était venu



pour le service du roi, s'était emparé de Trèves, et y campait avec des bandes qui passaient pour les meilleures de l'Allemagne; mais Guise, se défiant de lui, ne voulut pas le recevoir à Metz; il aima mieux le laisser vivre aux dépens du pays que l'Empereur devait traverser et dont les ressources se trouveraient ainsi épuisées d'avance.

Charles-Quint passa le Rhin à Strasbourg, le 15 septembre, avec ses deux meilleurs généraux, le duc d'Albe, qui avait le commandement en chef, et le marquis de Marignan, colonel des gens de pied italiens. Guise n'avait pas encore réuni toutes ses troupes; mais à l'approche de l'Empereur, un grand nombre de gentilshommes coururent s'enfermer dans les murs de Metz « pour leur plaisir ». Jamais, dit un ancien historien de ce règne, général ne se vit à la tête de tant de princes et de gentilshommes de la plus haute distinction. Le connétable s'avança jusqu'à Saint-Michel avec le gros de l'armée française, pour être à portée de la place.

La saison, avancée déjà, fit d'abord douter que l'Empereur entreprît un siége qui menaçait d'être long. Mais Charles-Quint avait une armée magnifique, composée de corps de tous les pays dont il était maître; quand il eut passé les Deux-Ponts, de nouvelles troupes lui arrivèrent encore d'Allemagne et des Pays-Bas. Il traînait avec lui d'énormes quantités de vivres et de munitions de guerre. Il ordonna le 19 octobre d'investir la place, et le duc d'Albe alla s'établir sur les ruines de l'abbaye de Saint-Arnoul, détruite par les Français.

La lenteur inévitable de la marche d'une pareille armée avait donné au duc de Guise le temps de terminer les fortifications, de raser la campagne, de faire retirer une partie des habitants. Il ne garda qu'un certain nombre de prêtres ou de religieux et de gens de chaque métier; il partagea la défense des murailles par quartiers, entre les princes et les capitaines; il établit des hôpitaux, qu'il mit sous la direction du célèbre chirurgien Ambroise Paré. Son activité fut infatigable et ne se démentit pas une seule heure, tant que le siége dura.

Pendant que l'ennemi choisissait un lieu propre à l'emplacement de ses batteries, les Français firent des sorties, tirèrent bon nombre d'arquebusades, et enlevèrent aux Impériaux des hommes, des chevaux et des vivres, ce qui les força, dit Salignac, un des combattants et l'historien du siége, « à tenir nos soldats en bonne réputation ». Cependant il fallut se replier

peu à peu derrière l'enceinte. On éprouva même le 4 novembre une perte sensible [1]. Le nouveau duc d'Aumale [2], le troisième des Guise, chargé de surveiller le marquis de Brandebourg, fut enlevé par ce dernier avec plusieurs gentilshommes à Saint-Nicolas de Lorraine, près de Nancy. Le marquis, dont l'attitude était douteuse, finit par se jeter dans le parti impérial, et voulut offrir ainsi à Charles-Quint un premier gage de sa fidélité.

Guise n'en donna pas moins l'assurance qu'il tiendrait dix mois. Henri II résolut de laisser l'Empereur user ses forces à ce siége, et de ne pas livrer une bataille qui eût mis au hasard l'issue de la campagne. Il se contenta de tenir l'armée du connétable à Saint-Mihiel, sur la Meuse, pour couvrir la Champagne, et une seconde armée en Picardie sous les ordres de Vendôme. Ce dernier fut chargé de reprendre Hesdin, dont les Impériaux étaient maîtres.

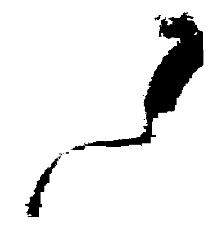
L'armée assiégeante était divisée en trois camps : le grand camp de l'Empereur, celui de la reine des Pays-Bas et celui du marquis de Brandebourg. Elle acheva rapidement d'investir la ville. Son artillerie renversa les tours de la porte Champenoise, et Guise, qui s'y trouvait, y reçut plusieurs éclats de boulet. Le marquis de Marignan décida Octave Farnèse à porter à Metz des propositions d'accord. Guise refusa de négocier, fit arrêter le parlementaire et continuer les sorties.

Les Impériaux, voyant qu'ils ne pouvaient effrayer la garnison, poussèrent le siége avec une activité nouvelle. Charles-Quint sortit de Thionville, où la goutte le retenait perclus, vint à son camp et y passa, le 20 novembre, la revue de ses troupes. Il était accompagné des plus grands princes et seigneurs d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie. Il avait quinze mille hommes de plus que dans aucune de ses armées précédentes, et son artillerie comptait cent quatorze bouches à feu.

Les 26, 27 et 28 novembre, elle battit les murailles sans relâche et commença à faire brèche. L'Empereur parut lui-même à la tranchée. Le feu continua encore les jours suivants, mais chaque nouvelle brèche découvrait un nouveau rempart. Les assiégés se tenaient prêts à repousser l'assaut, et les jeunes seigneurs montraient une ardeur telle que Guise était obligé

[1] Rabutin dit le 28 octobre.

[2] Il avait pris ce titre quand François, l'aîné de la maison de Lorraine, l'avait quitté pour celui du duc de Guise.



de lèur fermer les portes pour les empêcher de courir aux arquebusades.

Les assiégeants tardèrent d'autant moins à se lasser de cette résistance prolongée, qu'ils furent surpris, au mois de décembre, par un hiver d'une rigueur extrême. Quoique leurs chefs eussent pris toutes les mesures nécessaires en prévision de la durée du siége, ils eurent à endurer les plus grandes souffrances, et la mortalité qui les frappa prit en peu de jours des proportions effrayantes. Plusieurs de leurs régiments se retirèrent faute de paye. On persévéra jusqu'aux fêtes de Noël. Enfin, le 26 décembre, après soixante-cinq jours de siége dont quarante-cinq de tranchée ouverte, et quinze mille coups de canon tirés, l'Empereur, voyant ses troupes en danger de périr et la place encore éloignée de se rendre, ordonna la retraite. Les différents corps partirent successivement du 26 décembre au 2 janvier, par une neige affreuse. Il retourna lui-même à Thionville « avec le mécontentement qu'on peut penser, dit Salignac, de se voir déchu de son espérance, et sa grande armée qu'il avoit assemblée de divers endroits de la chrétienté, ruinée, son entreprise tournée à néant, et lui quasi mis pour servir d'exemple à faire voir au monde que la force et conseil des plus grands hommes n'est rien au regard de la providence de Dieu ». Les Français trouvèrent un nombre infini de morts, de mourants, de malades abandonnés, les chemins couverts de cadavres de chevaux, de tentes, de bagages et de ruines de toute espèce, de pains et de vivres gâtés. Guise fit ensevelir les morts de l'ennemi et secourir les malades qu'il renvoya au duc d'Albe, humanité qui n'était pas commune dans les guerres de ce siècle et dont les Italiens et les Espagnols se montrèrent aussi touchés que surpris. On calcula que ce siége avait coûté à Charles-Quint de vingt à trente mille hommes, c'est-à-dire le tiers au moins de son armée.

Les Impériaux se retirant avec lenteur à cause de leur nombre et parce qu'ils tenaient à honneur de sauver leur artillerie, il eût été aisé de les poursuivre. Mais Guise jugea la poursuite plus périlleuse qu'utile. Le dimanche 15 janvier, il fit faire à Metz une procession générale des églises, couvents et colléges, qui furent suivis des princes, des seigneurs et des gens de guerre. La ville fut remise dans l'état où elle était auparavant; les habitants y rentrèrent, et Vieilleville leur fut donné pour gouverneur.

IX. — Bien que l'attention de l'Europe et les principaux efforts des parties belligérantes fussent concentrés sur Metz, la guerre avait encore lieu sur d'autres points.

Henri II, réduit à la défensive sur sa frontière, se fit agresseur en Italie, où les revers de Charles-Quint favorisaient naturellement les complots.

C'était surtout à Naples que s'agitait un parti puissant, hostile à l'Espagne. Ce parti appela, pour le mettre à sa tête, le prince de Salerne, qui avait été banni. Le prince s'embarqua sur les galères du baron de la Garde, qui fit voile vers Naples, comptant rallier les vaisseaux turcs en vue de la ville. Mais la flotte turque commandée par Sinan-Pacha et Dragut, qui avaient à leur bord l'envoyé français d'Aramon, arriva la première (au mois d'août 1552); comme elle se voyait forte de cent vingt-trois galères, c'est-à-dire supérieure à André Doria, elle l'attaqua sans attendre les Français, et lui enleva sept ou huit bâtiments, après quoi elle se retira. On prétendit que le capitan-pacha Sinan avait été acheté par l'or de don Pedro de Tolède, gouverneur de Naples. Le baron de la Garde et le prince de Salerne furent réduits à aller hiverner à Scio, à la suite de la flotte ottomane. Henri II fit de nouveaux efforts pour entraîner le Grand Seigneur à une descente en Italie pendant l'hiver [1]; la Porte refusa.

Au moment où les vaisseaux français s'éloignaient de Naples à la suite des vaisseaux turcs, Sienne se souleva contre les Espagnols. Mendoza avait introduit une garnison dans la citadelle. Les habitants, mécontents et maltraités par cette garnison, profitèrent de ce qu'elle était peu nombreuse pour l'enfermer et la réduire à capituler. De Thermes accourut du Piémont avec quelques cavaliers français, et assura les Siennois de la protection de Henri. Le cardinal de Tournon écrivit de Rome au roi : « Sire, vous pouvez faire état de Sienne et vous en servir contre vos ennemis, tout ainsi que votre ville d'Orléans. »

Les dispositions hostiles des Italiens contre Charles-Quint se manifestèrent mieux encore quand ils connurent le désastre éprouvé par l'armée impériale devant Metz, désastre dont les soldats qui rentraient dans leurs foyers faisaient les plus tristes récits. La Péninsule, au dire des agents français, n'aspirait plus

[1] Lettre de Henri II, du 23 novembre 1552.

qu'à secouer le joug. De Selve, ambassadeur à Venise, la représente comme pleine de *grandes humeurs* contre l'Empereur, et lasse des *superbes, tyrannies et avarices* espagnoles. Charles-Quint, pour lequel ces motifs rendaient urgente la reprise de Sienne, donna l'ordre à don Pedro de Tolède de châtier la rébellion. Don Pedro se rendit à Livourne avec un corps de débarquement, et y rallia des troupes envoyées de Milan, malgré les efforts du Pape, qui voyait à regret une guerre aussi voisine de ses États. A peine arrivé, il mourut à Florence. Son fils, don Garcias, le remplaça et tint la campagne trois mois; mais il finit par être rappelé pour défendre Naples, que menaçait la flotte turque; encore abandonna-t-il une partie de ses soldats décimés par les maladies et dut-il ramener le reste dans un incroyable état de pitié et de pauvreté [1]. Cosme de Médicis, duc de Florence, avait embrassé la neutralité malgré ses sympathies pour l'Espagne.

Les escadres turque et française avaient repris la mer au mois de juin 1553. Elles commencèrent par ravager les côtes de la Calabre, de la Pouille et de la Sicile, et jetèrent un grand effroi sur les rivages de la Toscane. Les Français déclaraient partout qu'ils n'aidaient pas les Turcs contre les chrétiens, mais qu'ils s'en aidaient contre l'Empereur. Leur principale entreprise fut dirigée contre la Corse, où de Thermes débarqua avec un corps de troupes et reçut la soumission de plusieurs villes. Les Corses n'avaient jamais aimé leurs maîtres, les Génois. Ils se prétendaient plus nobles qu'eux et les traitaient de bourgeois enrichis. On profita de ces dispositions pour les travailler en faveur de la France. On se servit pour cela d'un soldat d'aventure, appelé San-Pietro, Corse lui-même et allié à la famille puissante des Ornano; il y souleva ses partisans. On voulait punir les Génois de leur attachement au parti impérial, et on soutenait que le roi étant souverain de Gênes, l'île était par ce motif « son vrai patrimoine ». On trouvait aussi à sa possession plusieurs avantages. On voulait placer en Corse un corps de troupes toujours prêt à débarquer en Italie, pour tenir les Génois « la corde au cou » et le duc de Florence en échec [2]. Les ports devaient fournir un hivernage pour les flottes.

Mais l'entente ne dura pas longtemps entre les deux escadres.

[1] Dépêches de de Selve.
[2] Dépêches du cardinal du Bellay (juin 1553).

Les Turcs voulurent à tout prix faire du butin sur les côtes de Naples, et ni le prince de Salerne ni les officiers français qui avaient des ordres exprès du roi ne purent les en empêcher. Le baron de la Garde déclarait que c'était chose impossible, et qu'ils ne s'étaient embarqués que pour cela. Dragut pilla Bonifazio en Corse, malgré ses alliés, et y fit un certain nombre de captifs chrétiens; après quoi les Turcs se retirèrent. Doria reparut, et les Français demeurèrent assaillis de plaintes par le Pape et les Italiens.

Dans le Piémont, Brissac tint deux ans la campagne. Montluc dit que son camp était alors la meilleure école qu'il y eût pour les soldats. Il eut le talent de se maintenir et de faire vivre ses troupes sans trop fouler les Piémontais; mais il ne fit guère autre chose.

Le véritable théâtre de la guerre n'était pas l'Italie, c'était le Nord. En avril 1553, trois mois après la levée du siége de Metz, une armée d'Impériaux entreprit celui de Térouanne. Les fortifications étaient insuffisantes; on n'eut pas, comme à Metz, le temps de les compléter. François de Montmorency, fils du connétable, et d'Essé se jetèrent dans la place pour la défendre; mais d'Essé fut tué en repoussant le premier assaut. Les Impériaux firent jouer la mine, forcèrent la brèche le 20 juin, et mirent tout à feu et à sang. Cependant les capitaines espagnols, en mémoire du traitement fait naguère à leurs soldats par le duc de Guise, calmèrent la fureur des vainqueurs. Térouanne fut détruite, et c'est peut-être le seul exemple d'une ville de ce temps qui ait entièrement cessé d'exister.

Le jeune Emmanuel-Philibert, fils du duc de Savoie, marcha ensuite avec une division impériale sur Hesdin, que défendait le maréchal de La Mark. Horace Farnèse mourut d'une arquebusade pendant ce siége, peu de temps après la célébration de son mariage avec Diane, fille naturelle de Henri II. Hesdin, très-maltraité par les Impériaux, tomba en leur pouvoir le 17 juillet, et fut rasé comme Térouanne; mais on le rebâtit l'année suivante à quelque distance.

Ainsi les Impériaux prirent une revanche de la perte de Metz et des Trois-Évêchés. Henri II marcha très-tard contre eux. Ses forces ne furent prêtes qu'au mois de juillet; il attendit jusque-là les Suisses et les Grisons, et n'arriva en Picardie qu'au moment de la prise d'Hesdin. Son armée était alors aussi nombreuse et aussi belle que celle qui avait fait la précédente

campagne d'Alsace. Il comptait vingt-quatre mille Suisses ou lansquenets, seize mille fantassins nationaux, dix à onze mille chevaux, comprenant les compagnies d'ordonnance, les arquebusiers à cheval et l'arrière-ban, plus l'artillerie. « Mes forces, écrivait-il, sont si gaillardes, que si Dieu plaît, j'aurai le moyen de me venger et de faire jouer aux Impériaux la repentance de ce qu'ils ont entrepris sur moi. » Il croyait, comme au reste tout le monde en Europe, Charles-Quint prêt à mourir; quant à l'Allemagne, il la jugeait « dans le grabuge ». Cependant on se contenta de refouler quelque peu les Impériaux. On leur offrit une bataille qu'ils refusèrent. Après avoir songé à faire le siége de Cambrai, on y renonça, comme à une entreprise trop hasardeuse. L'armée fut licenciée le 21 septembre; elle se débanda mécontente et accusant le trop de circonspection de Montmorency.

Granvelle attribue ces lenteurs des Français et leur peu de succès à leurs embarras financiers[1]. Henri II était obligé de faire des levées d'argent continuelles, qui donnaient aux envoyés vénitiens l'occasion d'admirer la facilité avec laquelle il puisait dans la bourse de ses sujets. Il recourut à toutes les formes sous lesquelles il pouvait employer le crédit public. Il créa des charges nouvelles, surtout dans l'ordre judiciaire. Il soumit les villes à des emprunts forcés. Il déclara rachetables au denier vingt les rentes perpétuelles et les droits seigneuriaux constitués à prix d'argent, et il ordonna que le capital en serait déposé entre les mains des receveurs généraux, qui seraient chargés d'en servir les intérêts. Il institua des greffiers des *insinuations*, qui firent l'office de nos conservateurs des hypothèques; la raison alléguée était le besoin de donner une garantie de plus aux contrats hypothécaires; mais on en avait aussi une autre, on voulait connaître le chiffre des prêts que les particuliers se faisaient entre eux, et assurer aux emprunts de l'État une priorité sur les emprunts des particuliers.

X. — Charles-Quint obtint en Angleterre, vers la fin de cette année, un grand succès diplomatique. Marie Tudor avait succédé à son frère Édouard VI. Il fut assez habile pour obtenir qu'elle donnât sa main à son propre fils Philippe, malgré la disproportion de l'âge, car Philippe était beaucoup plus jeune

[1] Voir le tome IV de ses dépêches.

qu'elle, et malgré l'antipathie que les Anglais éprouvaient pour l'Espagne. Dans la pensée de l'Empereur, ce mariage et le rétablissement du catholicisme en Angleterre par la fille de Catherine d'Aragon, devaient assurer à la maison d'Autriche une alliance importante et rompre l'espèce d'équilibre établi par Henri VIII. C'était de plus une manière de réparer l'échec éprouvé en Allemagne par la politique impériale, puisqu'il avait fallu renoncer à l'espérance de l'Empire pour Philippe II, en présence des résistances des princes et de celles de Ferdinand. Ferdinand avait refusé de se sacrifier, lui et ses enfants, à un projet contre lequel tous les Allemands protestaient.

Les conseillers du gouvernement anglais prirent le plus grand soin de réserver leur liberté d'action; ils stipulèrent qu'ils n'épouseraient pas la querelle de l'Espagne. Les ministres et le parlement firent du maintien de la paix avec Henri II la condition première du contrat. Mais on ne s'abusa pas en France sur la portée de ces revers. On y savait Marie Tudor *plus Espagnole qu'Anglaise*[1], parce qu'elle voulait le rétablissement complet du catholicisme, et que dans ce but l'appui de l'Espagne lui semblait d'une nécessité absolue. D'ailleurs les envoyés impériaux disaient hautement à Londres qu'il fallait à l'Angleterre une alliance pour *brider* l'Écosse et y détruire l'influence française. Noailles, ambassadeur de Henri II près de Marie, contrarié de n'avoir pu empêcher cette union, s'efforça du moins d'entretenir chez les Anglais ces sentiments de jalousie contre l'étranger qui leur étaient alors naturels et n'avaient pas besoin qu'on les surexcitât. Il se mêla d'une manière active aux menées, même aux complots des partis qui étaient divisés, des mécontents qui étaient nombreux, et des protestants, que les persécutions ordonnées par la reine ne contribuaient qu'à rendre plus hostiles et plus forts. Simon Renard, ambassadeur de Charles-Quint, voulut se prévaloir de ces menées pour obliger la reine à déclarer la guerre à la France. Marie résista pourtant et refusa de suivre un conseil qui aurait beaucoup augmenté les périls de sa situation.

Ce mariage équivalait pour l'Empereur à une bataille gagnée. Le Pape se rapprocha de lui, par le désir de réconcilier l'Angleterre avec le saint-siége; le cardinal Pole fut nommé légat à Londres et investi de pleins pouvoirs pour négocier cette réconciliation. Ainsi l'alliance anglaise valut à Charles-Quint la

[1] De Selve.

neutralité de Rome. Il profita même des difficultés que présentait l'abrogation des lois portées contre le catholicisme par Henri VIII et Édouard VI pour se faire médiateur entre la cour de Rome et celle de Londres, et mieux assurer son influence dans cette dernière.

Le cardinal Pole, avant de quitter le continent, porta à Paris, au nom du Pape et de la reine Marie, quelques propositions de paix ou de trêve, autorisées par l'Empereur. Mais Charles-Quint n'était pas homme à négocier sérieusement le lendemain d'un succès. Henri II, de son côté, n'avait aucune envie de poser les armes.

XI. — La guerre recommença donc en 1554. Les troupes françaises partirent de Crécy en Laonnais, au mois de juin, sous les ordres d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, du maréchal de Saint-André et du duc de Nevers. Elles entrèrent dans le Hainaut, enlevèrent Marienbourg et s'avancèrent jusqu'à Bovines et Dinant sans rencontrer l'ennemi. Charles-Quint n'était pas mieux prêt que Henri II ne l'avait été dans la précédente campagne; il se replia de Bruxelles sur Anvers. On le disait privé de toute ressource, et n'ayant recherché le mariage anglais que pour réparer une des brèches de sa fortune. Henri II vint prendre en personne le commandement de son armée, parcourut avec elle toute la vallée de la Sambre, et pilla le palais de la reine de Hongrie à Binch.

Emmanuel-Philibert, devenu, par la mort de son père, duc de Savoie, se présenta enfin avec une armée impériale et obligea les Français, qui ne pouvaient plus vivre dans un pays ravagé, à se replier sur l'Artois et le Boulonnais. En se retirant, ils voulurent occuper le château de Renty, près de Saint-Omer, dont la possession avait une certaine importance pour le passage de la frontière. Pendant qu'ils en faisaient le siége, le duc de Savoie arriva pour les déloger, et Charles-Quint voulut, malgré la goutte et les maux de tout genre dont il était perclus, se faire porter en litière au milieu de ses soldats.

Un combat très-vif et très-meurtrier s'engagea le 13 août. L'ennemi voulut s'emparer d'un coteau boisé qui dominait la position. Les Français le lui disputèrent et parvinrent à l'en chasser. La gendarmerie, conduite par le duc de Guise, chargea les Impériaux et leur enleva dix-sept enseignes. Coligny, neveu de Montmorency, amiral et colonel général de l'infanterie,

partagea avec Guise l'honneur de la journée. Charles-Quint sembla reconnaître que sa présence au milieu de ses troupes et en face des Français lui portait malheur, car il reprit aussitôt la route de Bruxelles.

Le combat de Renty fut célébré en France comme une victoire. Il n'eut cependant qu'un demi-succès et point de résultat, ce qu'on ne manqua pas d'attribuer à la circonspection du connétable. Montmorency fut accusé de n'avoir rien fait pour soutenir Guise et Coligny, ni pour compléter la déroute des Impériaux. Ceux-ci conservèrent leurs positions. Les Français levèrent le siége du château, puis repassèrent la frontière, sans même empêcher l'ennemi de la franchir, de faire une pointe sur Montreuil et de manœuvrer en Picardie pendant les mois d'octobre et de novembre. La retraite et l'insuccès des Français tinrent, ce semble, à ce qu'ils eurent consommé leurs ressources les premiers, tandis que les Impériaux, entrés plus tard en campagne, purent faire emploi des leurs plus longtemps.

Au moment de quitter son armée devant Renty, Charles-Quint reçut la nouvelle d'un important succès obtenu par les Impériaux à Marciano, dans la Toscane. Cosme de Médicis, duc de Florence, attaché de tout temps à la politique impériale, regardait la présence des Français à Sienne comme une menace pour lui-même. Il résolut de s'en délivrer; il demanda seulement à l'Empereur de lui rembourser les frais de la guerre et de le laisser jusqu'à ce remboursement garder les places de la Toscane dont il se rendrait maître. L'Empereur accepta, et fournit même quelques troupes qui se réunirent aux troupes florentines sous les ordres du marquis de Marignan, le plus habile des généraux italiens. Marignan entra en campagne dès le mois de janvier 1554, enleva les petites places qui entouraient Sienne, et finit par battre le maréchal Strozzi et les Français à Marciano.

Sienne fut menacée d'un siége. Comme Strozzi était blessé, le roi y envoya un renfort, et le commandement de la garnison fut donné au Gascon Montluc, un des capitaines les plus entreprenants des troupes françaises. Montluc a raconté dans ses Mémoires, avec une vantardise naïve, cet épisode de la guerre de Sienne, dont il fut le héros. Témoin de la défaite de Strozzi, qu'il prétend avoir prévue, et n'attendant aucun secours du Piémont, où Brissac reçut l'ordre de ne rien distraire de ses forces, il n'en prit pas moins la résolution de résister énergi-

quement. Il était malade de la fièvre, et il se leva de son lit pour se rendre au milieu du conseil et s'assurer le concours des Siennois. Il renvoya de la place les bouches inutiles, en releva les remparts, exerça les habitants, repoussa deux assauts, et soutint un siége ou plutôt un blocus de plusieurs mois. Il ne capitula que le 21 avril 1555, avec les honneurs de la guerre, et quand il eut épuisé ses dernières ressources. Il stipula le maintien des anciennes libertés de Sienne, puis il en sortit avec armes et bagages, artillerie et enseignes déployées. Quelques centaines d'habitants voulurent le suivre et partager le sort des soldats français. Il gagna Rome, et fut accueilli à son retour en France comme s'il eût été victorieux. Strozzi capitula de son côté dans Porto-Ercole, après avoir tenté sans succès de défendre les petites places voisines de Sienne.

Ces pertes furent compensées très-faiblement par quelques avantages de Brissac dans le Piémont, entre autres la prise de Casal, le 3 mars 1555.

Charles-Quint n'eut pas plus tôt appris la rentrée de ses troupes à Sienne, que malgré le maintien stipulé de la liberté des Siennois, il leur envoya un gouverneur espagnol, au grand mécontentement du duc de Florence. De plus, il donna Sienne, avec le royaume de Naples, la Sicile et le duché de Milan, à Philippe, son fils, afin, déclara-t-il, que la reine d'Angleterre eût épousé un roi. Il se trouvait chargé de couronnes et commençait à vouloir s'en dépouiller.

L'hiver ramena les négociations. Non qu'aucune des deux cours fût disposée à la moindre concession, mais le conseil d'Angleterre désirait la paix, de peur d'être entraîné à prendre parti pour les Impériaux. Or, s'il se prononçait en leur faveur, il augmentait l'influence déjà prépondérante de Philippe et des Espagnols, auxquels les Anglais partisans de la réforme, et ils étaient déjà nombreux, attribuaient la réconciliation récente de la reine avec le saint-siége. Ce fut donc par l'entremise de quelques grands personnages d'Angleterre qu'on finit par ouvrir des conférences à Saint-Salut, près de Calais, au mois de mars 1555. On y proposa de marier deux princesses françaises, la sœur et la fille de Henri II, avec le duc de Savoie Emmanuel-Philibert et un prince de la maison impériale. Mais Charles-Quint exigea que la France rendît la Savoie et abandonnât comme dot de ces princesses toutes ses prétentions sur les pays litigieux. Cette exigence entraîna une nouvelle rupture

Les hostilités reprirent dès la saison favorable. Elles n'avaient même pas cessé en Italie. Toutefois l'année 1555 était la cinquième où les deux adversaires se trouvassent en présence, et la guerre languit. Elle n'eut d'activité qu'en Piémont, où le duc d'Albe, gouverneur du Milanais, entra avec le marquis de Marignan, et occupa plusieurs places. Mais Brissac, ayant reçu quelques compagnies de gendarmerie, le repoussa, prit l'offensive à son tour, et enleva, le 20 septembre, après dix-neuf jours de tranchée ouverte, Vulpiano, place très-forte malgré sa petitesse, et située de manière à dominer Turin. Les Espagnols durent alors rentrer chez eux.

En Corse, les Français échouèrent devant Calvi et Bastia, malgré l'appui de l'escadre turque, qui les joignit après avoir canonné Piombino et les côtes de Toscane. Les deux escadres se séparèrent au bout de peu de temps, plus mécontentes l'une de l'autre que jamais. Henri II ne put obtenir du sultan qu'il laissât ses vaisseaux hiverner dans la mer de Toscane.

Dans le Nord, les armées s'observèrent sans rien entreprendre de sérieux. Le seul fait de quelque importance fut un engagement des corsaires de Dieppe avec une flotte marchande de Flandre et de Hollande, à la hauteur de Douvres. Les Dieppois se battirent avec une vigueur singulière, et malgré l'incendie de plusieurs de leurs bâtiments, ramenèrent presque tous ceux de l'ennemi.

Il semblait que la guerre fût devenue aussi impossible que la paix. On était las de part et d'autre d'efforts sans résultats, mais c'était précisément parce qu'ils étaient sans résultats qu'aucun des deux adversaires ne pouvait dicter la loi ni la subir. Une trêve de quelques années était le seul moyen qui s'offrît de sortir d'une situation sans issue. On en sentait si bien la nécessité à Paris et à Bruxelles, que le changement arrivé à Rome dans le cours de cette année paraît y avoir fait peu d'impression.

Jules III mourut au mois de mars 1555. Marcel II n'occupa le trône de saint Pierre que vingt-deux jours, et eut lui-même pour successeur le doyen des cardinaux, de la maison des Caraffa de Naples. Cette dernière élection fut un événement. Paul IV avait soixante-dix-neuf ans; il était connu de toute l'Italie pour la rigidité de ses mœurs, la fermeté de son caractère, l'étendue de son savoir dans la théologie et les langues. Fondateur de l'ordre alors célèbre et puissant des Théatins, il s'était montré un des promoteurs les plus zélés de la réforme ecclésiastique, et préoccupé avant tout des intérêts religieux. C'était cependant un

esprit entier, impérieux, passionné[1]. Tout en conservant les austères habitudes d'un religieux, il voulut dès son couronnement être traité en prince. Il commença par déclarer qu'il obligerait les évêques à résider dans leurs diocèses[2], et qu'il rendrait Rome et la Péninsule libres du joug étranger, comme il les avait vues autrefois, au temps où l'Italie était un instrument harmonieux et à quatre cordes (Rome, Naples, Venise et Milan). Ce fut là le rêve de ses nuits, qu'il passait sans sommeil, dans un état constamment fébrile, car il était tout nerf, suivant l'expression de Navagero. Parmi les étrangers, il détestait surtout les Espagnols, qu'il regardait comme une race mêlée du sang des Juifs et des Maures, et il ne manquait pas de griefs personnels contre Charles-Quint.

Charles-Quint connaissait les sentiments et les intentions du nouveau pontife, qui se traduisirent immédiatement en actes de persécution contre les familles soupçonnées de favoriser l'Espagne. Il fit des plaintes de ce qu'il appelait les fureurs du Saint-Père (las furias de Su Santidad). Il n'en résolut pas moins de mettre à exécution son grand et ancien projet d'abdication.

XII. — Les circonstances seules l'avaient obligé de différer jusque-là l'exécution d'un plan formé depuis longtemps, et que sa santé ruinée lui imposait, car il succombait sous le poids des infirmités comme sous celui des affaires. Il avait déjà confié à Philippe, son fils, le gouvernement de l'Espagne; il l'avait appelé dans les Pays-Bas pour le former aux usages du peuple qui les habitait; il l'avait fait roi d'Angleterre par mariage. Il lui avait donné l'État de Sienne avec le royaume de Naples et le duché de Milan. Il voulait encore mettre sur sa tête la couronne impériale. Mais en 1555 il fut obligé de renoncer tout à fait à ce dernier projet, tant il y trouva d'opposition décidée chez les électeurs et dans la branche allemande de sa propre maison. Ne pouvant ramener l'Empire à être une monarchie pure ni faire rentrer les luthériens dans le sein de l'Église catholique, comme la reine d'Angleterre venait d'y faire rentrer les dissidents de son royaume, il abandonna l'Allemagne à Ferdinand, et il le laissa maître de régler à Augsbourg les affaires

[1] Charles-Quint avait longtemps refusé de le recevoir comme archevêque de Naples. (De Thou, tome II.)
[2] Voir une lettre du cardinal de Guise.

politiques et religieuses de ce grand pays, auquel la convention de Passau ne suffisait plus.

Cette convention n'était que provisoire, et les électeurs, princes et États souverains, voulaient un traité définitif. L'électeur de Saxe, Auguste, frère de Maurice, menaçait d'en sortir à tout prix, fût-ce par une séparation politique aussi bien que par un schisme. Dans ces conditions, Ferdinand signa le recez de la diète d'Augsbourg. Il reconnut et confirma aux princes et États de l'Empire tous les droits dont ils jouissaient. Quant à la religion, après avoir constaté qu'il était impossible d'attendre la paix d'un concile œcuménique, puisque le concile de Trente ne l'avait pas procurée, et plus impossible encore d'amener les théologiens allemands à transiger dans un concile national, il déclara, malgré l'opposition du légat cardinal d'Augsbourg, que la loi définitive ne devait être que l'œuvre de la diète seule. Or la diète reconnut que dans chaque État allemand le pouvoir civil serait maître de régler le culte, en laissant aux dissidents la faculté de se retirer où ils voudraient et de vendre leurs biens. Seulement les catholiques réussirent à faire insérer dans l'acte la clause, qu'à l'avenir tout ecclésiastique de leur communion perdrait ses bénéfices le jour où il se ferait luthérien.

Ferdinand s'excusa auprès de son frère d'avoir signé ce recez, en alléguant que c'était le seul prix auquel il pût assurer la paix de l'Allemagne et obtenir son concours contre les Turcs. Quant à attendre d'une autre diète une conclusion plus avantageuse, c'eût été, suivant lui, un danger et une chimère.

Le recez de la diète d'Augsbourg fut signé le 25 septembre 1555. Charles-Quint y vit ce qui s'y trouvait en effet, c'est-à-dire un abandon des pouvoirs que l'Empereur avait exercés jusque-là en matière religieuse, et la division établie et reconnue de l'Allemagne en deux camps, celui des catholiques et celui des réformés. Après un pareil acte, il aurait désiré se démettre immédiatement de la couronne impériale; cependant il résolut de la garder encore le temps nécessaire pour empêcher que l'union ne se rompît entre les deux branches de sa maison.

Le mois qui suivit, il assembla les états de Flandre à Bruxelles, le 25 octobre, et abdiqua en grande solennité la souveraineté des Pays-Bas, dont il investit Philippe II. Sa sœur, la reine de Hongrie, qui en avait exercé vingt-quatre ans la vice-royauté, déposa également ses pouvoirs. Le 16 janvier 1556, Charles-Quint abdiqua encore les couronnes de Castille, d'Aragon et de

Grenade, puis il se retira dans une petite maison près du parc de Bruxelles, en attendant qu'on eût terminé les préparatifs qu'il faisait faire pour son installation au monastère de Yuste, dans l'Estrémadure. Plus libre après cette retraite volontaire, il n'en continua pas moins de donner des avis dans toutes les occurrences. D'ailleurs Philippe II avait alors vingt-sept ans, était formé à son école et devait continuer sa politique, quoique avec moins de vigueur dans le début.

Il était difficile que l'Europe ne fût pas frappée du spectacle de cette abdication. Il fallait remonter jusqu'à Dioclétien pour trouver l'exemple d'un empereur aussi puissant, descendant de son vivant et de son plein gré du trône qu'il avait tant rempli, après avoir gouverné quarante ans des pays si nombreux, si éloignés et si différents les uns des autres. On s'en émut en France, et en même temps on en éprouva une certaine joie, tant Charles-Quint avait acquis de prestige par la vigueur de son esprit et la force de son caractère. Henri II, dans ses dépêches, se félicite indirectement de cette abdication, en déclarant qu'il a évité avec soin tout ce qui aurait pu en détourner l'Empereur.

Charles-Quint aurait désiré n'abdiquer qu'après la paix; mais il n'en attendit pas la conclusion. Il se contenta de savoir que le projet de trêve était renouvelé, toujours sous la médiation anglaise. En effet, Simon Renard et le comte de Lalain, envoyés au mois de décembre 1555 à Vaucelles, près de Cambrai, reprirent avec un envoyé français, Bellefontaine, les négociations entamées l'hiver précédent. On était alors des deux côtés très-résolu à suspendre, sinon à terminer une guerre qui durait depuis cinq ans. Les provinces françaises ou belges voisines de la frontière étaient ruinées. La lassitude était générale, et les ressources également épuisées. Le connétable de Montmorency fit d'autant plus d'efforts pour mener les négociations à bonne fin, qu'il voulait obtenir la rançon de son fils pris à Térouanne par les Impériaux. Le *statu quo* fut maintenu, on se contenta de régler quelques difficultés secondaires; enfin on signa le 5 février 1556 une trêve de cinq ans, et l'amiral Coligny alla, suivi d'une nombreuse ambassade française, en demander la ratification à Charles-Quint, qui n'avait pas encore quitté Bruxelles.

Les Anglais et les Impériaux se félicitèrent de cet arrangement. Ferdinand, alors en guerre avec les Turcs, aurait voulu

que le sultan, allié du roi de France, eût été compris dans la trêve; mais il dut se contenter d'une vague déclaration des Français qu'ils travailleraient à établir la paix dans la Hongrie.

Pour Henri II, la convention de Vaucelles était forcée. L'état des finances, la lassitude du pays et celle des troupes l'exigeaient. Montmorency, Saint-André et les principaux membres du gouvernement étaient d'accord à cet égard. Mais elle offrait aussi des avantages réels, car on continuait d'occuper le Piémont et les Trois-Évêchés, et c'était une sécurité pour la France que de voir l'Empire séparé des autres États de l'héritier de Charles-Quint. Henri II travaillait depuis longtemps par sa diplomatie à préparer ce résultat. Y contribua-t-il beaucoup, on peut en douter; le résultat n'en était pas moins obtenu[1].

XIII. — D'ailleurs la convention de Vaucelles n'était qu'une trêve. On pouvait prévoir que la seule exécution des articles particuliers qu'elle renfermait soulèverait des difficultés, ce qui ne manqua pas. Dans ces prévisions, Henri II ne cessa de se tenir prêt à recommencer la guerre, et de négocier à Rome ou à Constantinople.

La guerre conservait des partisans, à la tête desquels étaient les Guise et particulièrement le cardinal de Lorraine, chargé en ce moment même d'une mission près du nouveau pape Paul IV. Les Guise avaient de grandes alliances; une de leurs nièces, Marie Stuart, était reine d'Écosse et fiancée au Dauphin, une autre venait d'être mariée au duc de Lorraine. François de Guise avait lui-même épousé Anne d'Este, fille du duc de Ferrare et de Renée de France. Leur ambition croissait tous les jours. A titre d'héritiers de la maison d'Anjou, ils pouvaient élever des prétentions sur le trône de Naples. Le cardinal de Lorraine passait pour aspirer à la tiare. Leurs vues d'agrandissement se dirigeaient surtout vers l'Italie, ce pays des conquêtes faciles, où les souvenirs de la France comptaient autant de succès éclatants que de pénibles revers.

Le cardinal de Lorraine signa le 15 décembre 1555, avec Paul IV, pendant qu'on négociait la trêve de Vaucelles, un traité secret pour la conquête future du royaume de Naples. La France et les États romains devaient entreprendre cette conquête avec une armée commune et à frais communs, puis

[1] Mission de Rocquendolf, au nom de la France, auprès de Maximilien, roi de Bohême et fils de Ferdinand, en 1554.

se la partager. On sollicita Venise d'entrer dans la ligue, mais la prudente république refusa de sortir de sa neutralité et de sa circonspection ordinaires.

Paul IV ne croyait pas la puissance impériale moins vulnérable en Italie qu'en Allemagne, où elle venait de subir un rude échec : il se flattait que Rome, ralliant autour d'elle les différents princes de la Péninsule, réussirait à l'y ébranler, avec le bras de la France. La retraite de Charles-Quint lui semblait une occasion exceptionnellement favorable. Il fut surpris par la signature de la trêve de Vaucelles, mais ne renonça pas à son projet et se laissa aisément persuader que les hostilités recommenceraient bientôt. Cependant le cardinal de Lorraine revint en France pour obtenir la ratification du traité qu'il avait signé.

Montmorency et les plus sages conseillers du roi étaient d'avis de travailler à convertir la trêve de Vaucelles en une paix durable. Ils voulaient consolider la conquête, précaire jusque-là, du Piémont et des Trois-Évêchés. Ils se défiaient des Italiens, soutenaient qu'on ne devait rien risquer sur les promesses d'un pape octogénaire, et l'accusaient de chercher des établissements princiers pour ses neveux. Paul IV avait en effet deux neveux, fils du comte de Montorio, et il les avait élevés, l'un à la dignité de gouverneur de Rome, l'autre à celle de cardinal et de légat à Bologne. Le népotisme était dans les États romains une tradition établie aussi fortement que dans aucune autre partie de l'Europe, et appuyée sur une prétendue nécessité politique. Mais il avait, même politiquement, un côté très-fâcheux. Ces prétendus princes du sang, dont le titre et les pouvoirs ne duraient jamais que la vie d'un vieillard, étaient pressés de mettre à profit leur grandeur passagère, et leur ambition devenait toujours pour le saint-siége une source d'embarras, quand elle n'était pas une cause de périls. Les Caraffa, neveux de Paul IV, songèrent à imiter les Farnèse ; ils flattèrent dans ce but la haine de Paul IV contre l'Espagne, et le poussèrent dans l'alliance française, espérant qu'après la conquête du royaume de Naples on en détacherait quelque partie qui leur serait donnée à titre de souveraineté.

Malgré la force des raisons alléguées par les amis de la paix, ce fut le parti de la guerre qui l'emporta. La jeune noblesse, les Guise, Diane de Poitiers, Catherine de Médicis, la désiraient. Le cardinal Scipion Caraffa, envoyé à Paris par la cour de Rome, apporta au roi l'épée bénite que cette cour avait l'usage

d'envoyer aux défenseurs de la foi. Il soutint la politique de son oncle avec une vivacité d'ailleurs très-intéressée, et peut-être engagea Paul IV plus que ce dernier n'aurait voulu[1]. Il finit par gagner Henri II, dont l'ambition n'était pas encore satisfaite[2]. C'était le point essentiel; car, suivant la remarque de l'envoyé vénitien Barbaro, le roi de France n'était obligé pour faire la guerre de prendre l'avis de personne; il n'avait qu'à parler, et il était obéi.

Paul IV avait d'autres raisons de mésintelligence avec la maison d'Autriche. Il prétendait qu'elle n'avait pu accepter le recez de la diète d'Augsbourg, si contraire à la religion, sans forfaire à l'Empire; que Charles-Quint n'avait pu abdiquer sans qu'il l'y autorisât. Il reprochait aux Espagnols des complots ou des menées en Italie, et les menaçait de leur enlever par un jugement le royaume de Naples, dont il était suzerain. Les Espagnols répondirent à ces plaintes et à ces menaces en rassemblant des troupes sur la frontière de Naples, du côté des États romains. L'imminence des hostilités sur ce point décida Henri II à conclure le 31 juillet 1556 une ligue défensive avec le Pape, ce qui équivalait à ratifier le traité signé au mois de décembre précédent par le cardinal de Lorraine. Il en donna pour motifs les difficultés que soulevait l'Empereur pour l'exécution des articles de Vaucelles, et le danger couru par les États romains compris dans la trêve. On stipula que la France fournirait douze mille hommes de pied, mille cavaliers, dont cinq cents gens d'armes, et cent cinquante mille écus pour la défense du Pape s'il était attaqué; qu'en cas de guerre contre Naples, le Pape payerait cent cinquante mille écus, mettrait sur pied un corps d'armée et entretiendrait les troupes françaises tant qu'elles seraient sur son territoire; qu'il donnerait ensuite l'investiture de Naples au second fils du roi de France. Un quart environ de l'étendue du royaume devait en être détaché et remis à la cour de Rome, qui en disposerait à son gré. Quant au serment fait par Henri II d'observer la trêve de Vaucelles, Paul IV l'en déclara délié.

Paul IV se hâta de prendre des mesures rigoureuses contre

[1] C'est l'opinion de Simon Renard, alors ambassadeur de l'Empereur en France.

[2] Simon Renard, dans une lettre du 8 juin, adressée à Ruy Gomez de Silva, écrit que Henri II « est de son naturel enclin à la guerre et à ambition, ce » qui est point notable. »

l'Espagne. Il ordonna d'instruire le procès de forfaiture du royaume de Naples par Philippe II. Il savait d'ailleurs que ce dernier prince désirait la paix et craignait particulièrement une guerre avec le chef de l'Église.

On doit constater que ni les griefs du Pape ni ceux de la France n'étaient sans fondement. Les agents de l'Espagne s'étaient fait détester de toute l'Italie par leur dureté et leur violence; jamais ils n'y avaient été plus impopulaires. Simon Renard le reconnaît dans sa correspondance. Il était naturel aussi que le joug de Charles-Quint pesât à la cour de Rome, dont il avait sans cesse contrarié les vues, et qui pouvait lui attribuer une partie de ses échecs religieux. En ce qui regardait la France, les Espagnols mettaient la rançon des captifs, et en particulier celle du fils de Montmorency, à un prix excessif; ils contestaient le règlement des frontières, ils armaient de leur côté, et malgré les désirs pacifiques de leur nouveau roi, ils justifiaient toutes les défiances. En réalité, ce furent eux qui attaquèrent. Les Français ne semblaient pas disposés à rentrer en lice dès cette année[1]. Montmorency offrit même à Simon Renard de se porter médiateur entre Paul IV et Philippe II.

Le duc d'Albe était alors gouverneur de Naples. Il publia le 21 août, au nom de son maître, un manifeste où il conjurait le Pape de changer de conduite, s'il ne voulait assumer la responsabilité d'une guerre devenue inévitable. Après avoir offert diverses propositions et demandé la médiation de Venise, il entra avec ses troupes sur le territoire pontifical, mit Anagni à feu et à sang, et s'avança jusqu'à Tivoli. Il avait soin de faire suspendre dans les églises sur son passage l'écusson du sacré collége, afin de séparer sa cause de celle des ennemis de la religion. C'était une des préoccupations du gouvernement espagnol. Philippe II s'était fait donner par une consulte de théologiens et de légistes une déclaration favorable sur la légitimité de cette guerre et des moyens qu'il devait employer pour réduire Paul IV.

Le séjour du duc d'Albe à Tivoli, suivi de la prise d'Ostie, qui tomba presque aussitôt en son pouvoir, jeta dans Rome une terreur panique. Paul IV tint bon, mit sur pied des troupes qu'il passa en revue, et qui comprenaient, comme toutes les armées du temps, des Allemands, voire des luthériens auxi-

[1] C'est l'opinion qu'exprime dans sa correspondance Simon Renard, qui envoyait des espions sur tous les points.

liaires. Il réclama surtout l'exécution des promesses de la France; car il n'avait alors de Français auprès de lui que Montluc et Strozzi.

Henri II n'était pas prêt à entrer sitôt en campagne. Cependant il déclara qu'il soutiendrait le Pape, que c'était son devoir comme prince catholique, et que son honneur y était engagé, en vertu de la ligue signée récemment. Les ministres de Philippe II demandèrent que la guerre fût localisée et la trêve maintenue partout ailleurs qu'en Italie; on leur répondit d'abord évasivement. Le parti pacifique était encore puissant à la cour de France, et plusieurs conseillers du roi lui donnèrent l'avis d'assembler les chevaliers de l'ordre et les princes pour leur rendre compte de la nécessité qui le faisait agir. Enfin au mois d'octobre on jeta le masque. Les troupes furent mises sur pied. Plusieurs princes allemands qui avaient vu la trêve de Vaucelles avec appréhension, parce qu'ils craignaient qu'elle ne fortifiât Ferdinand d'une manière indirecte, vinrent prendre du service en France.

XIV. — François de Guise reçut le commandement en chef. Il partit de Paris le 17 novembre, « merveilleusement aimé et suivi de toute la noblesse » (La Chastre). Il avait sous lui le duc de Nemours comme commandant de l'infanterie française, et ses propres frères, Aumale et Elbeuf, à la tête l'un de l'avant-garde, l'autre des Suisses. Or au même moment, le 19 novembre, le duc d'Albe signait avec le Pape par l'entremise des Vénitiens, une trêve de quarante jours, soit pour prévenir les troupes françaises, soit plutôt pour rester fidèle au système de modération dont Philippe II affectait de ne pas se départir. Il gardait d'ailleurs les places dont il s'était emparé.

Guise passa les Alpes en plein hiver, et entra en Piémont au mois de janvier. Il avait douze mille fantassins, y compris les Suisses, qui le joignirent à Suse, un peu plus de deux mille cavaliers, et douze canons. Le 20 janvier, il inaugura la campagne par l'occupation de Valenza, sur le Pô, place petite, mais importante par sa position.

Les Espagnols fortifiaient les villes du Milanais et se préparaient à les défendre. Ils avaient gagné Octave Farnèse, duc de Parme, en lui cédant Plaisance. Les Français gagnèrent de leur côté le duc de Ferrare, beau-père du duc de Guise; il leur amena six mille hommes de troupes, remarquables par l'éclat

de leur équipement, mais il exigea que le commandement en chef de l'armée lui fût promis. Le reste des princes ou des États d'Italie s'enferma, à l'exemple de Venise, dans la neutralité accoutumée. Cosme de Médicis, duc de Florence, évita de se prononcer, malgré ses sympathies pour l'Espagne. Les autres princes étaient plutôt sympathiques à la France ou au Pape, mais peu disposés à répondre aux espérances de l'ambassadeur français à Rome, M. d'Avanson, qui avait écrit que le duc de Guise était attendu « en grande dévotion comme un libérateur ». L'Italie était déjà tombée à un degré d'abaissement politique plus grand que les contemporains eux-mêmes ne se le figuraient.

On tint un conseil de guerre pour savoir si l'on attaquerait Milan ou si l'on passerait outre. Le duc de Ferrare soutint le premier parti comme le plus sûr; Milan conquis, la guerre ne risquait plus de devenir une aventure; Brissac, Saint-André et plusieurs autres généraux étaient de cet avis. Mais le cardinal Caraffa voulait qu'on marchât au secours de Rome; et il somma les Français d'exécuter leurs conventions avec Paul IV. Cet avis, d'ailleurs conforme aux instructions de Henri II, l'emporta, et Guise poursuivit sa route. Le duc de Ferrare saisit cette occasion de quitter l'armée à Reggio, sous prétexte qu'il était obligé de défendre ses États contre les Farnèse et le gouverneur de Milan.

Les Français marchèrent en avant et atteignirent en février Ascoli, dans les États pontificaux. Ils n'y trouvèrent pas les troupes, les munitions et les ravitaillements qu'ils avaient espérés. Guise s'en plaignit, et n'obtenant rien des Caraffa, se rendit à Rome pour les demander en personne au Saint-Père. Rome, où Henri II avait eu soin de publier dès le 31 janvier sa déclaration de guerre à l'Espagne, lui fit l'accueil le plus brillant. Paul IV rompit sur-le-champ sa tréve avec le duc d'Albe; les troupes pontificales se mirent en campagne et reprirent les places occupées par les Espagnols l'automne précédent. Mais le gouverneur romain manquait d'argent et ne put tenir tous ses engagements. On en vint bientôt à de nouvelles récriminations. Le Pape reprocha aux Français d'être arrivés trop tard, en trop petit nombre, et de l'avoir laissé épuiser ses ressources en soutenant seul une lutte inégale. Il suspendit les procédures entamées contre Philippe II.

Guise ne put donc rien obtenir. Il n'en rejoignit pas moins

son armée, qui souffrait ces délais impatiemment, et il continua sa marche vers le royaume de Naples, où il entra en franchissant le Tronto. La petite place de Campli fut assaillie et enlevée en un instant. Une députation de barons angevins le pria de prendre la couronne de Naples en qualité d'héritier de la maison d'Anjou ; il s'y refusa. Après avoir encore enlevé plusieurs autres villes, il se laissa persuader par les Caraffa d'attaquer Civitella, qui couronnait une hauteur et présentait un abord plus difficile. Il la fit canonner de quatre côtés et tenta l'assaut dès la première brèche ; mais il fut repoussé et obligé d'en venir à un siége en règle. Les habitants firent la résistance la plus énergique ; les femmes mêmes y prirent part : elles contribuèrent à relever les murailles désemparées, et à détruire dans une sortie de nuit les premiers ouvrages des Français.

Pendant que Guise et les siens s'irritaient de cette résistance et de l'absence des secours pontificaux, le duc d'Albe, ayant obtenu du parlement napolitain deux millions de ducats et fait avancer par le clergé la partie de la somme qui ne pouvait être payée sur-le-champ, rassembla une armée de vingt-cinq mille hommes, la plupart Italiens, inférieure en valeur, mais supérieure numériquement à l'armée française. Il la réunit à Pescara, près de l'Adriatique, et s'avança le long de cette mer, de manière à tenir les Français en observation. Guise, après vingt-deux jours de tranchée et quatorze de canonnade, dut lever le siége de Civitella, revenir sur ses pas et rentrer dans les États de l'Église. Albe le suivit, mais à distance, satisfait de l'avoir forcé à la retraite ; il refusa de compromettre ce succès en acceptant une bataille que les Français lui offrirent.

Guise se trouva dans une situation difficile. Ses ressources étaient épuisées ; l'argent lui manquait, les vivres également. Ses troupes, décimées par les fatigues, par les privations, par le climat, murmuraient tout haut, et criaient à la trahison. Le sentiment de l'impuissance où l'on était réduit pesait à tout le monde, aux soldats comme aux chefs. On sentait de plus que l'Italie, si difficile à émouvoir et toujours prête à suivre la fortune, était à la veille de devenir hostile. Guise demanda au Pape des places pour loger ses troupes, en attendant qu'il pût recommencer la guerre utilement et reprendre l'offensive. Il voulait aussi avoir un gage et une garantie contre les hésitations et les retours ordinaires de la politique romaine.

Cependant Albe, aidé de Marc-Antoine Colonna, entrait dans

Pendant ce temps, Philippe passa en Angleterre, et y sollicita le concours de Marie. Marie y était toute disposée; elle se plaignait de l'asile qu'un grand nombre de réfugiés anglais trouvaient en France, de l'appui que leur donnait Henri II, des complots qu'ils formaient contre elle, ou des calculs qu'ils faisaient sur sa succession, car elle n'avait pas d'enfants. Elle était particulièrement irritée des intrigues que nouaient à sa cour Antoine de Noailles et son frère, chargés successivement de représenter la France auprès d'elle. Mais les Anglais ne voulaient pas de la guerre, et craignaient toujours de subordonner leurs intérêts à ceux de l'Espagne. Le conseil privé se montrait donc très-opposé aux désirs de Philippe. Une circonstance peu prévue fit taire cette opposition. On découvrit une conspiration formée par un Anglais réfugié en France, un Stafford, et à laquelle le gouvernement français n'était pas tout à fait étranger. Marie eut alors raison non-seulement du conseil privé, mais du parlement. La guerre fut déclarée le 7 juin, et la reine envoya huit mille hommes, sous les ordres du comte de Pembroke, se joindre à l'armée espagnole dans les Pays-Bas; Philippe se chargea seulement de fournir les bâtiments pour le transport.

La grande armée espagnole se trouva réunie aux environs de Givet dans les derniers jours du mois d'août. Elle avait à sa tête le souverain dépossédé de la Savoie, Emmanuel-Philibert, alors âgé de vingt-neuf ans, et à qui Charles-Quint avait confié déjà d'importants commandements. C'était un prince actif, entreprenant, d'une grande instruction militaire, esprit fin, politique habile, parlant plusieurs langues, supérieur aux autres princes de l'Europe, à une époque où la plupart de ceux-ci brillaient par leur instruction et leurs talents. Il avait avec toutes ces qualités une haute ambition et le sentiment de sa valeur.

Henri II n'avait pas fait de moindres préparatifs, quoique son armée fût moins nombreuse. Il avait convoqué le ban et l'arrière-ban, enrôlé des Allemands et des Suisses, et réuni vingt-six mille hommes sous les ordres du connétable, pendant que le duc de Nevers, gouverneur de la Champagne, et Coligny, qui joignait au titre d'amiral celui de gouverneur de la Picardie, mettaient en état de défense les principales places de ces deux provinces.

Le duc de Savoie, parti de Givet, s'avança le long de la frontière française en se dirigeant vers l'Oise. Il fit mine d'as-

siéger Rocroy, que Henri II avait récemment donné l'ordre de fortifier; mais trouvant la place trop bien défendue, il alla investir Saint-Quentin. Cette dernière ville, entrepôt important pour le commerce de la France et des Pays-Bas, n'avait pourtant que des murailles vieilles et mal entretenues. Coligny eut le temps de s'y jeter; seulement il n'y put faire entrer avec lui que sept cents hommes. Il y trouva pour toutes munitions cinquante arquebuses et trois semaines de vivres. Il n'en résolut pas moins de s'y défendre : il renvoya les bouches inutiles et releva les murailles, avec l'assistance de Saint-Remy, un des ingénieurs qui avaient pris part à la défense de Metz. Son intrépidité, son sang-froid, ne se démentirent pas un seul moment. La ville fut investie le 2 août, et les Espagnols ouvrirent la tranchée tout autour, excepté du côté où s'étendaient les marais profonds de la Somme.

L'armée du connétable vint alors, en remontant l'autre rive du canal, se mettre à portée de la place, où elle facilita l'entrée de quelques renforts et ravitaillements. Dandelot, neveu de Montmorency et frère de Coligny, qui lui avait cédé la charge de capitaine général de l'infanterie française, essaya d'y pénétrer sans y réussir. Le connétable voulut qu'il revînt à la charge et lui promit de l'appuyer avec toutes ses forces, quoiqu'il fût obligé pour cela de se mettre lui-même dans une position périlleuse. Les marais étaient traversés par des ruisseaux; il disposa, le 9 août, sur ces ruisseaux, des barques qui devaient suivre le courant et se porter vers la place. Les soldats destinés à renforcer la garnison montèrent sur ces barques; mais cette navigation présentait de sérieuses difficultés : un certain nombre se noyèrent, d'autres furent obligés de revenir, et Dandelot n'en introduisit qu'à grand'peine quatre cent cinquante dans les murs de Saint-Quentin.

Le connétable n'avait établi sur les positions voisines que des postes assez faibles, car il ne comptait pas s'y arrêter longtemps, et il se proposait de se retirer à la Fère. Le duc de Savoie jugea l'occasion favorable pour attaquer les Français. Il s'empara d'un moulin où ces derniers n'avaient que peu de monde, et il fit passer plus haut le marais par sa cavalerie dans un gué dont Montmorency avait mal mesuré la largeur. Cette cavalerie, composée principalement de gens d'armes espagnols, Bourguignons ou Flamands, avait à sa tête le comte d'Egmont, un des officiers les plus brillants et les plus braves de l'armée

de Philippe II. Elle franchit le gué sans rompre ses rangs, quoique exposée au feu des arquebusiers allemands qui servaient dans les troupes françaises. Montmorency envoya Nevers soutenir les Allemands; il était trop tard : ceux-ci, en nombre insuffisant, avaient laissé passer l'ennemi. Nevers se replia en toute hâte. Montmorency aurait encore eu le temps de retirer le gros de son armée; mais il ne voulut partir qu'après que le dernier des hommes de Dandelot fut entré dans la place.

Egmont, suivi par le reste des troupes espagnoles, continua de s'avancer en ligne de bataille, et atteignit à une lieue et demie de Saint-Quentin les Français, qui battaient en retraite. L'arrière-garde, composée de compagnies de la gendarmerie sous Jean de Bourbon, duc d'Enghien et frère du roi de Navarre, fit volte-face et chargea avec vigueur. Les Français, quoique surpris, et dans une position désavantageuse, défendirent énergiquement le terrain. Mais l'infanterie espagnole, arrivant après la cavalerie d'Egmont, les obligea de lâcher pied, et les vainqueurs eurent bientôt atteint le centre de l'armée de Montmorency. Les fantassins gascons formèrent des carrés, et résistèrent un certain temps aux charges de la cavalerie, jusqu'à ce que le duc de Savoie fit avancer son artillerie et brisât leurs rangs. Après quatre heures d'une lutte acharnée, les Français furent mis en pleine déroute.

Plusieurs milliers de morts jonchèrent le champ de bataille. Un prince du sang, le comte d'Enghien, de la maison de Bourbon, était tué; Turenne, Saint-Gelais, Rochechouart et d'autres capitaines avaient péri. Mais le nombre des morts était encore inférieur à celui des prisonniers que firent les Espagnols. Le connétable blessé, le maréchal de Saint-André, Montpensier, Longueville, la Rochefoucauld, un prince de Mantoue, plusieurs centaines de seigneurs des compagnies d'ordonnance, des corps presque entiers d'infanterie tombèrent aux mains de l'ennemi. Les Espagnols enlevèrent plus de quatre-vingts drapeaux, tous les canons, les convois et les bagages. La France n'avait pas vu de journée aussi funeste depuis la bataille d'Azincourt. Elle avait perdu une de ses plus belles armées; Nevers n'en rallia à la Fère que les débris. Tous les forts des Pays-Bas furent remplis de captifs dont les Mémoires du temps racontent longuement les aventures et les malheurs.

Philippe II se trouvait à Cambrai. Il s'empressa d'accourir sur le champ de bataille, où il arriva le surlendemain. Le duc

de Savoie mit à ses pieds les drapeaux conquis. Il regretta de n'avoir pas eu de part à une action si glorieuse; plus tard, Charles-Quint l'en blâma. Les Français l'accusèrent de ne s'être présenté qu'après le danger[1]. Il fit un vœu à saint Laurent, dont la fête était célébrée le jour de sa victoire, et ce fut à la suite de ce vœu que, faisant construire le vaste palais de l'Escurial, il lui donna la forme du gril sur lequel ce saint avait été martyrisé. Tous les prisonniers qui n'étaient pas d'un certain rang furent renvoyés, à la seule condition de ne pas porter les armes contre l'Espagne avant un temps marqué. Les autres furent gardés en attendant qu'ils pussent payer des rançons, et on leur en imposa d'excessives. La guerre était alors pour les seigneurs riches une espèce de jeu; ils spéculaient sur les rançons que, vainqueurs, ils imposaient, et qu'ils subissaient s'ils étaient vaincus.

Le duc de Savoie conseilla de marcher sur Paris, afin de profiter du trouble des esprits. Mais Philippe voulut être prudent; il craignit de laisser derrière lui des forteresses avec leurs garnisons; il redouta l'explosion du sentiment national en France. Il n'était pas sûr non plus que l'accord se maintînt entre les corps de nation différente qui composaient son armée. Car c'était là la plaie ordinaire des armées espagnoles ou impériales. Il décida que le siége de Saint-Quentin serait continué en sa présence. La place tint encore dix-sept jours. Ce fut le 27 août seulement que le duc de Savoie, maître du faubourg d'Isle, fit brèche et lança les colonnes d'assaut, en marchant lui-même à leur tête. Les différentes nations de l'armée victorieuse étaient en rivalité naturelle; les Espagnols eurent le prix de la valeur. Le premier assaut ne réussit pas, mais au second, on enleva une tour. La ville emportée fut livrée au pillage et aux flammes. Philippe y entra pour faire cesser ces scènes d'horreur; il eut grand'peine à sauver les habitants encore vivants et les bâtiments restés debout. Les différents corps de son armée rivalisaient de cruauté comme ils avaient rivalisé de courage. Les reîtres allemands surtout n'épargnaient rien.

Coligny avait accru sa réputation militaire en montrant dans ce siége une inébranlable énergie. La défense héroïque de Saint-Quentin sauva la France, car elle permit au roi de rallier ses troupes et de prendre les mesures les plus urgentes. Pour lui, prisonnier des Espagnols, il fut envoyé dans les Pays-Bas, au

[1] « Il vit, dit la Chastre, le jeu si sûr qu'il n'y avoit plus de danger. »

fort de l'Écluse; il employa le temps de sa captivité à écrire, d'un style mâle et fier, une relation du siége qui devait l'illustrer.

Philippe II enleva encore le Catelet, où il trouva peu de résistance, puis le fort de Ham, et s'avança jusqu'aux bords de l'Oise, où il pilla Noyon et Chauny. Alors la mésintelligence éclata dans son camp. Les Allemands se mutinaient quand ils n'étaient pas soldés exactement; plusieurs de leurs capitaines se laissèrent gagner par les offres de la France. Les Anglais, las de servir au triomphe des Espagnols, abandonnèrent une guerre à laquelle ils n'avaient qu'un intérêt très-indirect. Philippe revint à Bruxelles au mois d'octobre, sans avoir tiré de grands fruits d'une victoire plus considérable qu'aucune de celles de son père.

XVI. — « Henri II, dit la Chastre, prit une vertueuse résolution de donner tout l'ordre possible pour remédier à l'inconvénient présent, espérant qu'après avoir fait tout ce que les hommes peuvent faire, Dieu feroit le reste, et l'ayant auparavant tant favorisé, ne l'abandonneroit pas en cette nécessité, comme bientôt il en montra de grands et évidents signes. »

Aussitôt après la bataille de Saint-Quentin, assisté du cardinal de Lorraine, qui remplaça dans son conseil le connétable prisonnier, il envoya des vivres, des munitions et toutes les instructions nécessaires aux capitaines qui commandaient les petites places de la Picardie, Péronne, Guise, Compiègne. Il fit venir de nouvelles troupes de Suisse et d'Allemagne. Il commanda au maréchal de Brissac de lui renvoyer les Suisses qui servaient en Piémont; il rappela de Thermes de la Toscane, et il écrivit au duc de Guise de ramener ses troupes en France. « Reste, lui disait-il, à avoir bon cœur, et à ne s'étonner de rien. » On sollicita l'appui des Écossais et celui des Turcs. L'armée se reforma peu à peu sous les ordres du duc de Nevers.

La reine Catherine de Médicis vint à Paris, assembla le conseil de la ville, s'y rendit elle-même, et « se résolvant, dit la Chastre, avec un cœur viril et magnanime », elle lui demanda trois cent mille livres pour lever dix mille hommes qui serviraient trois mois. Les recrues furent équipées, exercées en toute hâte, et servirent à remplir les vides des anciennes compagnies. Des lettres furent adressées aux grandes villes pour qu'elles fissent les mêmes efforts. De tous côtés la noblesse prit les

armés et mit les châteaux en état de défense. On avait d'abord craint de voir l'ennemi à Paris; les plus timides conseillaient au roi de se retirer derrière la Loire. Henri II refusa, et son énergie contribua à rassurer le pays. Peu à peu la résistance de Coligny à Saint-Quentin et la lenteur avec laquelle s'avançaient les troupes victorieuses de Philippe II relevèrent la confiance. L'élan patriotique fut général.

Le duc de Guise paraissait, malgré l'insuccès de la dernière campagne en Italie, l'homme le plus propre à réparer et à venger le désastre de Saint-Quentin. Il aborda à Marseille, rallia quelques troupes à Lyon, envoya déloger un corps d'aventuriers allemands qui avait essayé, sous les ordres d'un baron de Polwiller, de surprendre Bourg et d'enlever la Bresse pour la rendre au duc de Savoie. Il courut ensuite à Paris, où il reçut le titre de *lieutenant général en chef dans l'intérieur et hors du royaume,* titre imaginé pour qu'il eût le commandement suprême de toutes les forces militaires pendant la captivité du connétable. Ayant reçu les renforts tirés de l'Allemagne et de la Suisse, mais non ceux du Piémont, car le maréchal de Brissac insista sur la nécessité de ne pas dégarnir ce dernier pays, Guise eut bientôt à Compiègne une armée nombreuse et solide, qu'on se proposa de tenir sous les armes tout l'hiver. Il résolut alors, pour mettre à profit la retraite des Espagnols et répondre à l'attente de la France, de surprendre tout le monde par un coup d'éclat. En effet, l'opinion était exigeante, les sacrifices que l'on faisait avec un patriotique enthousiasme étaient lourds; les derniers revers avaient suscité partout, même au sein de l'armée, une liberté d'appréciation et de langage qui n'épargnait ni le roi, ni le connétable, ni les princes; il fallait à la fois réparer les fautes militaires qu'on avait commises, et justifier la politique suivie.

Calais était pour la France ce que Grenade avait été longtemps pour l'Espagne, la dernière forteresse qui perpétuât le souvenir de la domination étrangère sur le continent. Les Anglais en étaient maîtres depuis Édouard III, c'est-à-dire depuis deux cent dix ans, et ni en France ni en Angleterre on ne croyait aisé de le leur enlever. En France, pour désigner un mauvais général, on disait : Ce ne sera pas lui qui chassera de Calais les Anglais. Un proverbe que les Anglais avaient eux-mêmes accrédité disait : « Il sera vraisemblable que Calais on assiége, quand le fer et le plomb nageront comme liége. »



Guise forma le projet d'enlever Calais. On savait la place un peu abandonnée, tant les Anglais comptaient sur sa force naturelle. Entourée de larges fossés dans lesquels on avait détourné une rivière, et protégée par des marais qui s'étendaient à une distance considérable, elle semblait à l'abri d'une attaque, surtout l'hiver. Le gouvernement anglais profitait de cette fausse sécurité pour diminuer la garnison pendant les mauvais mois de l'année, par mesure d'économie. Lord Grey, gouverneur de la place, se montrait moins rassuré, mais on avait refusé d'écouter ses représentations.

Strozzi, l'ingénieur qui avait présidé à la défense de Metz, s'introduisit à Calais sous un déguisement, accompagné des deux capitaines Sernapont et Dalbene, et prit une connaissance exacte des fortifications. Guise parcourut la frontière, fit réunir des bateaux dans la Manche pour avoir une flottille qui l'appuyât, et se procura beaucoup d'argent, car avec la grande proportion d'étrangers auxiliaires servant dans les troupes françaises, la moindre irrégularité de solde pouvait tout mettre en péril. Quand les préparatifs furent achevés, il commença par une fausse attaque du côté de Saint-Quentin pour donner le change à l'ennemi, puis il partit de Doullens, rallia les garnisons des petites villes de la Picardie et du Boulonnais, et arriva devant Calais le 31 décembre. Le 1er janvier 1558, il ouvrit le feu contre les forts de Sainte-Agathe et de Nieullay, placés en tête de la jetée par laquelle la ville communiquait avec la terre ferme. Sainte-Agathe fut enlevé le jour même. Il franchit alors la rivière, s'avança sur les dunes, s'y établit solidement, et le troisième jour enleva le Risbank, c'est-à-dire le fort qui dominait le port. Celui de Nieullay, que les Anglais appelaient Newnham bridge, tombait dans le même moment en son pouvoir. Maître de la rivière et du port, il entreprit alors de battre le château : il établit pour cela douze canons sur les dunes en profitant de la marée basse, et tira sans autre interruption que celle qui était causée par l'état de la mer. A la première brèche, l'assaut fut donné, et le duc d'Aumale qui le conduisait se logea dans le château, malgré la résistance énergique de la garnison anglaise, qui ne se rendit qu'à la dernière extrémité. Dès que les Français furent entrés dans le château, la ville céda. La garnison, qui n'était que de cinq cents hommes, se rendit le 8 janvier. On garda le gouverneur, lord Grey, avec une cinquantaine d'hommes d'armes, et on leur imposa d'énormes

rançons; on permit aux autres de sortir de la place, un bâton blanc à la main. La ville avait un arsenal considérable, trois cents pièces d'artillerie, et de vastes entrepôts de commerce anglais; tout fut la proie des vainqueurs.

Dans cette entreprise, tout parut également surprenant; l'audace avec laquelle elle avait été conçue, l'habileté avec laquelle elle avait été conduite, la célérité et la vigueur des attaques que les Français avaient dû livrer. Ce qui ne le fut pas moins, ce fut la négligence des Anglais. Ils envoyèrent bien une flotte porter à Calais des défenseurs; mais cette flotte arriva quand la ville avait déjà succombé; elle ne put même entrer dans le port, dont les Français victorieux commandaient toutes les approches.

Pendant que Guise enlevait les forts de Calais, le roi réunit à Paris, le 6 janvier, une assemblée à laquelle il demanda des subsides. Ce fut une sorte d'assemblée d'états généraux; avec cette particularité qu'à côté de la représentation du clergé, de celle de la noblesse et de celle des députés du tiers, il y eut une représentation de la magistrature, qui forma comme un quatrième ordre, sans que cela tirât d'ailleurs à conséquence pour l'avenir. Les séances furent très-rapides. Le cardinal de Lorraine exposa les besoins du roi, et l'assemblée vota un subside de trois millions d'écus d'or. Le clergé fournit un million, et le tiers état les deux autres; on lui laissa le soin d'en faire la répartition. Pour la noblesse, elle payait de son sang; les magistrats, ayant acheté leurs charges, ne pouvaient contribuer sans que ce fût une atteinte à leurs contrats. On demanda aux différents ordres, mais pour la forme seulement, de présenter leurs griefs. La nouvelle des succès du duc de Guise entraîna l'assemblée. Le roi partit lui-même le 10 pour Calais; il en fit sortir tous les Anglais, qu'on força de vendre leurs propriétés, comme les Français y avaient été forcés au temps d'Édouard III. Le duc de Guise occupa Guines et Ham, et acheva la conquête du comté d'Oye, où les Anglais ne pouvaient plus rien garder. Guines fit une certaine résistance, mais fut forcée le 21; la garnison de Ham se retira. Depuis lors les Anglais ne possédèrent plus un pouce de terrain sur le territoire de la France. Le pays ainsi occupé fut appelé du nom de *Pays reconquis*.

Le roi et le duc furent accueillis à leur retour à Paris avec un enthousiasme général; des fêtes populaires furent célébrées. La prise de Calais était un triomphe inespéré et un grand évé-

nement national. Elle ne produisit pas un effet moindre à l'étranger. Les Anglais en conçurent un ressentiment profond; le peuple de Londres, fort agité d'ailleurs, accusa la reine et les ministres de négligence et de trahison. Calais était pour eux le dernier souvenir de leur domination continentale; ils se regardaient comme frappés dans leur honneur et leur orgueil. Philippe II leur proposa de les aider à le reprendre; ils repoussèrent cette offre comme une injure. La reine disait que si on pouvait ouvrir son cœur, on y trouverait Calais gravé en traits ineffaçables.

XVII. — Les événements qui suivirent contribuèrent à irriter encore l'animosité réciproque des deux nations. Dès que le jeune Dauphin François eut quatorze ans, on se hâta de célébrer son mariage avec la reine d'Écosse, qui en avait quinze. Neuf députés du parlement écossais vinrent à Paris assister aux fêtes et signer le contrat, en vertu duquel les deux couronnes devaient se trouver momentanément réunies, quoique les deux gouvernements demeurassent distincts. C'étaient là les clauses officielles. Mais Henri II eut soin de faire prendre à la jeune reine un engagement secret, celui de disposer de l'Écosse en faveur de la France, à titre de remboursement des sommes que la France avait dépensées pour la défendre. Puis, quand le mariage fut célébré, comme Marie Stuart avait des droits à la couronne d'Angleterre et d'Irlande, on s'empressa de lui donner, à elle et à son époux, des titres qui portèrent ombrage à Marie Tudor et aux Anglais.

Les Espagnols et les Français continuèrent de faire également de grands préparatifs militaires pour l'année 1558; les deux rois mirent chacun cinquante ou soixante mille hommes sur pied. Cependant on sentait que ces efforts extraordinaires ne pouvaient durer. Le cardinal de Lorraine, alors à la tête du gouvernement français, était devenu très-pacifique, et il en avait une raison, particulière à la France, c'est qu'on ne pouvait plus se dissimuler que le calvinisme y faisait de grands progrès et la menaçait de troubles intérieurs. Déjà Dandelot le professait publiquement; quelques seigneurs du plus haut rang avaient suivi son exemple, et le roi s'était cru obligé de lui enlever le commandement général de l'infanterie. Les Guise, qui avaient assez fait pour leur gloire, cherchèrent à renouer les négociations. Le cardinal de Lorraine eut à Péronne, à l'occasion du

mariage du jeune duc de Lorraine, une rencontre presque fortuite avec le cardinal Granvelle, évêque d'Arras. Granvelle dissimula peu ses exigences et ses méfiances; d'ailleurs le nombre des questions à trancher était presque infini. Mais une nécessité à peu près aussi impérieuse d'un côté que de l'autre fit convenir de quelques points préliminaires et donna l'espérance d'un rapprochement.

Dès que la campagne s'ouvrit, le duc de Nevers entra dans le Hainaut et y enleva plusieurs châteaux. Les Français tenaient à s'emparer de Thionville, place très-forte qui dominait les Trois-Évêchés. Vieilleville, gouverneur de Metz, avait préparé de longue main les moyens de s'en rendre maître. Guise voulut que le siége en fût différé jusqu'à ce qu'il pût prendre lui-même le commandement des troupes rassemblées sous ses murs. Malgré la force de la garnison et une triple enceinte de remparts, il réduisit la place à capituler au bout de trois semaines, le 22 juin. Strozzi périt pendant ce siége, frappé d'un obus, aux côtés mêmes du duc. Montluc, que Guise avait choisi pour commander l'infanterie, eut une part importante au succès, et la prise de Thionville, un des événements héroïques des guerres de ce siècle, est peut-être la plus belle page de ses Commentaires.

Guise empêcha le pillage auquel les reîtres auxiliaires voulaient se livrer, mais fut obligé de les indemniser, en les conduisant dans le Luxembourg, qu'il leur abandonna.

De Thermes, gouverneur de Calais, reçut le titre de maréchal, vacant par la mort de Strozzi. A la tête de quinze mille hommes, il assiégea Dunkerque et l'enleva d'assaut le cinquième jour. Il prit ensuite Newport et Bergues Saint-Winnox. Les reîtres et les Gascons qui servaient sous lui pillèrent impitoyablement toute cette riche partie de la Flandre maritime. Cependant d'Egmont accourut avec des troupes plus nombreuses, et l'obligea de se retirer en laissant Dunkerque en flammes derrière lui [1].

Au passage de l'Aa, les Français trouvèrent leur retraite coupée. Un combat s'engagea le 13 juillet, à Gravelines. Egmont se jeta sur eux avec son impétuosité ordinaire; mais ils n'avaient de salut que dans la victoire, et ils se défendirent vigoureusement. Les Gascons en particulier repoussèrent plu-

[1] « Il avoit, dit Tavannes, trois incommodités; maladie, butin et désir de retraite. »

sieurs attaques de la cavalerie flamande. Le combat durait depuis plusieurs heures, lorsque les bâtiments anglais qui croisaient près du rivage s'en approchèrent et lancèrent une ou deux bordées sur l'aile française qui touchait à la mer. Aussitôt les soldats de de Thermes se débandèrent, et armes, bagages, butin, tout tomba au pouvoir de l'ennemi. Les Espagnols firent beaucoup de prisonniers, en tête desquels se trouva le maréchal. Les paysans flamands, exaspérés par les brigandages dont ils avaient été victimes, tombèrent sur les fuyards et exercèrent contre eux de cruelles vengeances. Un petit nombre seulement de ceux qui étaient sortis de Calais y rentrèrent.

Guise s'était apprêté à entrer de son côté dans les Pays-Bas, mais il s'était vu retardé par les exigences de ses lansquenets et les divisions qui régnaient entre les différents corps de son armée. Dès qu'il sut la perte de la bataille des Dunes, il se replia pour couvrir la frontière de Picardie, et se plaça dans une attitude défensive derrière la Somme. Le duc de Savoie, assisté du comte d'Egmont et du duc d'Albe, vint camper avec les Espagnols à quelque distance, au bord de l'Authie. Les deux armées, protégées chacune par un cours d'eau, s'observèrent un certain temps. Elles étaient à peu près égales en forces et composées de la même manière. Henri II et Philippe II se rendirent au milieu d'elles.

Cependant elles demeurèrent en présence sans combattre. Chacun des deux camps était rempli de divisions; l'avidité et l'indiscipline des auxiliaires allemands, dont les Français avaient eu tant à se plaindre, étaient encore plus difficiles à supporter dans l'armée espagnole, qui en comptait un plus grand nombre. Les deux rois avaient en outre la conscience d'une détresse profonde, et se sentaient arrêtés par les mécontentements que la longueur de la guerre soulevait partout, par la misère qui résultait de l'élévation des impôts, enfin par l'agitation et les troubles que causait en France et dans les Pays-Bas le développement rapide du calvinisme.

Le Pape Paul IV, qui avait entièrement abandonné ses rêves politiques et ne songeait plus qu'à poursuivre l'hérésie, encouragea les dispositions pacifiques de Philippe II et de Henri II. Christine de Danemark, duchesse douairière de Lorraine, servit de médiatrice. Il fut résolu que des conférences seraient tenues à Cercamp, et qu'on éloignerait les deux armées l'une de l'autre, afin d'éviter tout danger de collision. Le car-

dinal Granvelle, le duc d'Albe, le prince d'Oranges, Ruy Gomez, comte de Mélito, furent les plénipotentiaires de Philippe, tandis que Montmorency, le maréchal Saint-André et le cardinal de Lorraine représentèrent la France. Les Anglais ne tardèrent pas à envoyer des plénipotentiaires de leur côté.

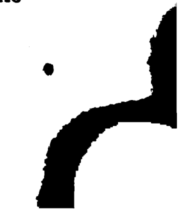
XVIII. — Le premier acte des négociateurs fut de déclarer une suspension d'hostilités qui devait durer du 17 octobre au 31 janvier.

On demanda ensuite de part et d'autre la restitution des places conquises. Or c'était là une des plus sérieuses difficultés. La France aurait rendu plus qu'elle n'aurait reçu. Elle était d'ailleurs décidée à garder au moins Calais, les Trois-Évêchés et une forte position dans le Piémont. Elle ne voulait abandonner qu'à ce prix ses droits, toujours prétendus bien que contestés, sur Milan et le reste de l'Italie.

Les envoyés d'Angleterre se refusaient de leur côté à signer l'abandon de Calais, et disaient que s'ils consentaient à le faire, ils seraient à leur retour infailliblement lapidés. La reine avait déclaré qu'à cet égard elle serait inflexible. Minée par une lente maladie, elle n'avait qu'une pensée, celle de réparer un échec qui mettait le comble à son impopularité. Tout récemment les Anglais venaient de tenter une descente sur les côtes de Bretagne, qui n'étaient pas gardées ; ils espéraient surprendre Brest, mais les gens du pays accoururent de tous côtés avec des armes et suffirent pour les repousser.

Marie Tudor succomba au mal qui la rongeait le 17 novembre, un mois jour pour jour après l'ouverture des conférences de Cercamp. Cette mort, d'ailleurs prévue, suspendit les négociations, en obligeant les plénipotentiaires anglais de demander le renouvellement de leurs pouvoirs à Élisabeth ; mais elle ne pouvait qu'en faciliter la reprise.

Élisabeth avait alors vingt-cinq ans ; elle était depuis longtemps entourée d'une véritable cour, composée des mécontents et des ambitieux qui espéraient un nouveau règne. Pleine d'habileté et de circonspection, instruite par les vicissitudes de son enfance et de sa jeunesse à une dissimulation prudente, elle avait toujours évité avec soin de se compromettre et surtout de se déclarer. Témoin de l'impopularité de Marie, comprenant à merveille, partageant peut-être les sentiments de l'Angleterre contre les étrangers, elle commença par annoncer qu'elle reconnais-



sait devoir la couronne à la volonté nationale, et qu'elle se guiderait uniquement sur elle dans tous ses actes.

Philippe II, qui craignait de perdre l'appui des Anglais par la mort de Marie, ne tarda pas à chercher les moyens de se rapprocher d'Élisabeth. Il lui demanda une alliance intime; il lui fit même proposer par le duc de Feria de sceller cette alliance par un mariage, auquel il mettait pourtant deux conditions : l'une, que la succession des Pays-Bas fût en tout état de cause réservée à son fils don Carlos; l'autre, qu'Élisabeth, jusqu'alors étrangère par calcul aux débats religieux, se prononçât de la manière la plus formelle pour le maintien du catholicisme et des relations de l'Angleterre avec le saint-siége.

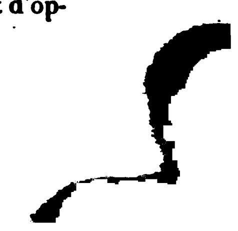
Élisabeth, qui ressentait ou affectait de ressentir une grande indifférence pour les débats religieux, maintint les bonnes relations avec l'Espagne, mais évita de se prononcer sur les propositions de Philippe II. Dans le fond, elle aimait peu les catholiques. Fille d'Anne de Boleyn, elle avait un sentiment d'hostilité prononcé contre la cour de Rome, particulièrement contre Paul IV, qui contestait sa légitimité; elle craignait qu'on ne lui opposât la jeune Dauphine de France, Marie Stuart, déjà sa rivale et la plus prochaine héritière du trône d'Angleterre après elle. Enfin elle suivait d'un œil attentif le progrès de la réaction qui s'opérait dans ses États contre les actes de sa sœur. La flamme des bûchers, loin d'éteindre le protestantisme, l'avait ravivé. Le retour des prédicateurs exilés qui s'empressèrent de quitter Genève, Strasbourg ou Zurich, après la mort de Marie, ne fit que réveiller l'esprit d'innovation religieuse, et les doctrines calvinistes, qui commençaient à agiter la France et les Pays-Bas, firent encore plus de progrès en Angleterre, où elles trouvaient le terrain déjà préparé.

L'attitude de la reine, calculée d'abord de manière à entretenir les espérances des différents partis, ne tarda pas à se mieux dessiner. Elle réunit au mois de février 1559 un parlement, où ses ministres eurent soin de faire entrer un grand nombre d'hommes favorables aux idées nouvelles. Elle lui déclara qu'elle subordonnerait son mariage à la politique et au vœu du pays. Elle ne se prononça pas sur la question religieuse, mais elle laissa passer au parlement les deux bills d'*uniformité* et de *suprématie*, bills constitutifs de l'Église anglicane, dont l'un obligeait tous les ecclésiastiques à se conformer au *livre de communes prières*, tandis que l'autre transférait à la couronne

toutes les prérogatives appartenant au saint-siége. A partir de ce double vote, l'Église anglicane, dont Henri VIII avait jeté les premières bases, mais qui n'avait pas encore trouvé un fondement solide, fut définitivement constituée. Son établissement eut à la fois pour objet de flatter les tendances protestantes et en même temps de les dominer, puisque les pouvoirs religieux de la couronne recevaient plus d'extension.

Mais Élisabeth ne put en venir là sans s'éloigner par degrés de l'Espagne. Philippe II n'attendit pas qu'elle eût achevé de rompre avec l'Eglise romaine pour retirer ses propositions, et quand la question de Calais fut posée de nouveau dans les conférences qui se rouvrirent à Cateau-Cambrésis au mois de février 1559, il ne soutint plus les prétentions de l'Angleterre que faiblement. Ses ambassadeurs demandaient à ceux d'Elisabeth pourquoi ils s'étaient laissé enlever si maladroitement une place de cette importance. Le duc d'Albe soutint que l'Espagne n'avait aucun intérêt à rendre les Anglais maîtres de la navigation du détroit par la double possession de Douvres et de Calais. Comme les envoyés anglais insistaient, Philippe les mit en demeure de lui fournir pendant trois ans au moins des contingents assez forts et un subside assez élevé pour lui permettre de continuer la guerre indéfiniment. Il regrettait d'ailleurs assez peu le prétexte que les Anglais lui donnaient de traiter sans eux, car il venait d'éprouver des revers sérieux du côté des Maures et des Turcs, et il écrivait le 12 février de Bruxelles qu'il était obligé de faire la paix, sous peine de se perdre entièrement. On chercha un biais. On proposa de donner Calais à la fille aînée du Dauphin et de Marie Stuart, qui épouserait le fils aîné d'Élisabeth. La combinaison était trop hypothétique pour être admissible. On finit par convenir que la France garderait Calais huit ans, à l'expiration desquels elle payerait, si la restitution était différée, cent mille écus d'or, pourvu que les Anglais n'eussent commis aucun acte d'agression durant l'intervalle. Le traité de Henri II avec l'Angleterre fut signé à cette condition le 2 avril.

La conservation des Trois-Évêchés, Metz, Toul et Verdun, fut moins débattue. L'Empereur, c'était alors Ferdinand, qui avait reçu ce titre de la diète l'année précédente, après la mort de Charles-Quint, n'avait pris aucune part à la guerre, et se trouvait hors d'état d'en prendre aucune, ayant en face de lui les protestants à contenir et les Turcs à combattre. Il ne fit d'op-



position que pour la forme. Deux envoyés français, Bourdillon et l'évêque de Vienne Marillac, se rendirent à la nouvelle diète qui se tint à Augsbourg au commencement de 1559, et s'occupèrent moins de négocier un arrangement conclu d'avance, que de maintenir dans l'alliance française les princes de l'Empire, parmi lesquels Henri II comptait un bon nombre de *pensionnaires*. Philippe, dont les relations étaient assez froides avec ses cousins de la branche allemande, s'accommoda d'une convention qui lui permettait de traiter avec la France aux dépens de l'Empire comme de l'Angleterre.

Le traité de l'Espagne avec la France fut signé le lendemain du traité anglais, le 3 avril. On y stipula d'abord que les deux princes s'uniraient pour combattre l'hérésie et feraient des efforts communs afin de procurer la reprise du concile de Trente. « On savait certainement, dit Rabutin, que ces deux grands rois, unis et alliés, feroient trembler et ranger tout le reste de cet hémisphère sous eux. » Vint ensuite le chapitre des restitutions. L'Espagne restitua le Vermandois, c'est-à-dire Saint-Quentin et les places voisines; la France rendit aux Espagnols Thionville, Marienbourg, et les quatre places qu'elle occupait dans le Luxembourg; à Emmanuel-Philibert, la Savoie, le Piémont, le Bugey, la Bresse; aux Florentins le Siennois, au duc de Mantoue les villes de Montferrat, à la république de Gênes la Corse. On fit pourtant une exception pour Turin et quatre villes fortes du Piémont, Quiers, Pignerol, Chivas et Villanova, que les Français voulurent garder comme les clefs de l'Italie, et comme gages jusqu'au règlement de la succession de Louise de Savoie. Moyennant ces réserves, Henri II abandonna pour toujours et de la manière la plus expresse les droits prétendus de la couronne de France sur Milan et sur Naples. Cette dernière concession fut obtenue du roi par Montmorency, qu'Emmanuel-Philibert avait remis en liberté. L'ère des guerres d'Italie était fermée.

Les principales restitutions que fit la France furent considérées comme la dot de deux princesses. Henri II donna sa sœur Marguerite au duc de Savoie, et l'aînée de ses filles Élisabeth à Philippe II, veuf de Marie Tudor. Les deux mariages se célébrèrent au mois de juin à Paris, où le duc de Savoie, alors gouverneur des Pays-Bas, se rendit en personne, et où Philippe II chargea le duc d'Albe de le représenter. Ce fut une occasion de fêtes magnifiques, telles que le roi les aimait. La paix si désirée

et dès lors solidement acquise fut saluée par l'allégresse universelle. On fit à la cour des joutes et des tournois où les plus grands seigneurs combattirent en personne, et auxquels assistèrent les prisonniers de Saint-Quentin rendus à la liberté. Dans un de ces tournois, Henri II, après avoir désarçonné plusieurs adversaires, voulut rompre une dernière lance avec un chevalier écossais, Montgommery, mais la lance de Montgommery, ayant pénétré au défaut de la visière de son casque, lui perça un œil, et lui entra profondément dans la tête. Relevé sans connaissance, il ne fit plus que languir, et mourut le onzième jour, 10 juillet 1559. Ses qualités extérieures l'avaient rendu populaire ; ses instincts belliqueux l'avaient fait aimer des hommes de guerre ; mais les calvinistes, qui commençaient à former un peuple, et qu'il poursuivait impitoyablement, lui avaient voué une haine qui devait rester attachée à sa mémoire.

Jamais la France n'avait éprouvé un besoin de paix aussi profond que lors du traité de Cateau-Cambrésis. Soixante-cinq ans de guerres européennes étaient enfin terminés, et pouvaient être regardés comme l'étant avec honneur ; car le royaume s'était fortifié par la reprise de Calais et l'acquisition des Trois-Évêchés. La puissance de la maison d'Autriche s'était affaiblie par la séparation de l'Empire et de l'Espagne. Philippe II ne pouvait plus compter sur l'alliance anglaise. Enfin, dernier avantage, la France pouvait abandonner l'alliance turque, qui lui créait des embarras mal compensés.

Le traité ne fut pourtant pas accueilli avec une faveur unanime. Les calvinistes furent les premiers qui s'en plaignirent. Ils comprirent que la paix était faite contre eux, et qu'ils seraient poursuivis plus rigoureusement.

Les hommes de guerre virent avec regret leur condition changer. Les capitaines qui vivaient de profits sur l'entretien de leurs compagnies, les nobles qui servaient dans ces compagnies, même les étrangers à la solde de la France, avaient pris des habitudes qu'il fallait rompre. Aussi les récriminations abondent-elles dans les Mémoires que Vieilleville, Brissac et Montluc ont écrits ou fait écrire par leurs secrétaires. Montluc porte le nombre des places cédées à plus de cent quatre-vingts, et estime le territoire restitué au tiers du royaume. L'évaluation est exagérée, mais les restitutions étant considérables, les protestations étaient naturelles. Guise et Brissac accusèrent les



négociateurs de Cateau-Cambrésis d'avoir montré beaucoup trop de facilité.

L'abandon de l'Italie fut donc déploré par tous ceux qui y avaient combattu. Restituer le Piémont dont on était maître, renoncer à jamais reprendre Naples et Milan, livrer la Péninsule sans réserve ni contre-poids à l'influence prépondérante des Espagnols, c'était donner un démenti à toutes les idées pour lesquelles on avait fait la guerre pendant plus d'un demi-siècle. Aussi Brissac offrait-il de vendre tous ses biens pour achever la conquête du Piémont, qu'il déclarait ne pas estimer moins que la Bourgogne et la Champagne. Il consentait à être traité comme rebelle, pourvu qu'il continuât la guerre à ses risques et périls ; il se vantait de rentrer un jour à Milan. L'incapacité politique de l'Italie, prouvée une fois de plus par l'expédition du duc de Guise en 1557, la lassitude causée en France par des dépenses continuelles, excessives et sans résultat avéré, le touchaient peu. La France, disait Boyvin du Villars, un de ses lieutenants, n'était pas si appauvrie qu'on n'en pût tirer de fortes sommes « à demi par prières et à demi par force ». Montluc déclarait Henri II si aimé de ses sujets « qu'ils ne lui pouvoient rien refuser pour l'aider en ses conquêtes. Le Piémont, s'écrie-t-il, seroit à nous, où tant de braves hommes se sont nourris ; nous aurions une porte en Italie et peut-être le pied bien avant, et n'eussions vu tout renversé sens dessus dessous. » Suivant Brantôme, « ceux qui aimoient la France en pleuroient. »

Les mêmes écrivains regrettent encore les guerres d'Italie, comme une école où la noblesse se formait au métier des armes ; c'était, à les entendre, un moyen d'éviter les guerres civiles dont on pressentait l'imminence et le danger. « Le François, dit Boyvin du Villars, n'a pas de plus grand ennemi que la paix et la prospérité, qui le rendent impatient, plein de licence, hardi à mal faire, cupide de remuements, et méprisant son propre bien et repos pour embrasser choses nouvelles. »

Mais si ces plaintes étaient communes chez les gentilshommes, les politiques étaient loin de juger ainsi. Ils comprenaient mieux les raisons sérieuses que la France avait de vouloir la paix. Ils considéraient l'acquisition de Calais et de Metz comme plus utile et plus sûre que des possessions en Italie, et ils étaient d'avis que la France portât ses principales vues d'agrandissement sur la frontière du Nord. Dès 1558, M. de la Vigne, am-

bassadeur de Henri II à Constantinople, lui écrivait après avoir reçu la nouvelle de la prise de Calais, « qu'il fît faire une seconde loi salique, que le premier conseiller qui parleroit d'entreprendre plus la guerre en Italie et de jamais rendre ni changer les villes de Metz ou Calais, fût brûlé comme un luthérien. »

XIX. — Calvin était arrivé à Genève en 1536, après avoir publié cette défense énergique de ses coreligionaires qui équivalait à une déclaration de guerre adressée à la cour de France. Les bûchers élevés sur la place de l'Estrapade engagèrent plusieurs autres novateurs à le suivre dans son exil, et à chercher comme lui un refuge dans les vallées de la Suisse française, qui échappaient alors à l'attention de l'Europe. Genève devint un foyer de doctrines nouvelles, aux portes du royaume, foyer allumé et entretenu dans l'origine par un petit nombre de sectaires français ou parlant la langue française. Toutefois l'explosion n'eut lieu que vingt ans plus tard.

Calvin fut retenu à Genève par les ministres Farel et Viret. Ceux-ci, rédigeant une confession de foi pour cette petite république, l'associèrent à leur œuvre et voulurent même qu'il y prît la part principale. La ville venait de subir deux révolutions, l'une politique, l'autre religieuse. Elle était partagée naguère entre trois juridictions, celle du duc de Savoie, celle de l'évêque et celle de la commune. Elle s'était délivrée des deux premières par une insurrection et avec l'appui des cantons suisses. Après avoir chassé les soldats du duc et de l'évêque, elle s'était proclamée république et associée à la ligue helvétique. Mais, en chassant l'évêque, elle avait aussi chassé le clergé et aboli le catholicisme, et en s'associant à la ligue helvétique, dirigée alors par les cantons réformés de Berne et de Zurich, elle avait adopté le culte évangélique, déjà professé par ces deux cantons.

Calvin rédigea donc pour la Suisse française une confession, assez analogue à celle des petits États de la Suisse allemande. Pour l'exposé du dogme, il se rattacha plus ou moins à Zwingli ou à Luther; mais il se distingua des autres réformateurs contemporains par son génie essentiellement organisateur. Très-différent de Luther, dont il ne possédait pas la souplesse et la verve polémique, de Zwingli et de Farel, dont il n'avait ni la simplicité ni le zèle charitable, il était rigide, altier, absolu, né pour le gouvernement. Non content de fonder une Église



nouvelle et de lui donner des règles, il voulut encore que cette Église nouvelle, composée de ministres égaux qui se réunissaient pour former un consistoire, mais n'observaient entre eux aucune hiérarchie, fût toute-puissante, et que l'administration civile, la famille, les mœurs lui fussent subordonnées entièrement. Il organisa tout, la religion en réglant la croyance, l'Église évangélique en déterminant les conditions du choix des ministres et leurs attributions, l'État en soumettant tous les actes de la vie publique ou privée à des règles formelles dont l'infraction devait être punie par le magistrat. Son but fut de rendre la vie religieuse obligatoire au moyen d'une sanction de police. Il eut ceci de commun avec les réformateurs catholiques contemporains, qu'il se préoccupa autant des mœurs que de la doctrine. Mais au lieu de conseiller, il commanda; au lieu de convaincre, il imposa ; il fit du ministère sacré un pouvoir public, et de l'État une théocratie.

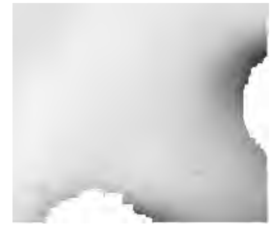
Ce ne fut pas sans traverser des épreuves longues et difficiles qu'il parvint à établir solidement son autorité. Malgré la force des circonstances qui avaient jeté Genève dans la réforme, cette tyrannie morale parut insupportable aux *libertins,* c'est-à-dire aux amis de la liberté. Ils ne voulurent pas opter, comme on leur en donnait l'alternative, entre un exil plus ou moins volontaire ou l'obligation de se conformer à la discipline rigoureuse du réformateur. Ils prétendirent à leur tour limiter l'action de Calvin et l'enfermer dans un cercle dont il ne sortirait pas. Calvin s'y refusa. Il enfreignit toutes les défenses que lui fit le conseil de ville. On voulait qu'il ne parlât pas du gouvernement, il en parla ; qu'il ne montât plus en chaire, il y monta ; et comme il était incapable d'accepter une transaction, il se laissa expulser en 1538.

Durant son absence, la ville fut déchirée par les factions, et la Suisse par la guerre civile. Genève courut deux dangers, celui de retomber sous le joug du duc de Savoie et de l'évêque, ce qui eût entraîné le rétablissement armé du catholicisme et des représailles ou des vengeances, et celui d'être réduite pour éviter cette restauration à se placer sous la dépendance de Berne ou de quelque autre des cantons voisins. Ces raisons la décidèrent à rappeler les ministres réformés, qui étaient allés l'un après l'autre rejoindre Calvin dans son exil.

Calvin rentra, à la condition qu'il y aurait désormais dans la ville un consistoire, formé de cinq ministres et de douze

anciens ; que ce consistoire, assemblé chaque semaine et investi d'une sorte de ministère public de l'ordre moral, aurait pour attribution particulière de dénoncer, de poursuivre et de punir quiconque pécherait contre la règle et la discipline établies, qu'il serait armé du droit non-seulement de réprimander et d'excommunier, mais encore d'infliger des peines pécuniaires et corporelles, ou du moins de les faire prononcer par le conseil de ville. Calvin publia en 1543 une révision des anciens édits civils et politiques, et y ajouta des édits nouveaux. Genève fut dès lors soumise à une sorte de régime monacal. Dominé par quelques-unes des préoccupations auxquelles avaient obéi les législateurs ecclésiastiques du moyen âge, le réformateur régla tous les détails des repas, des vêtements, des parures, ferma les tavernes, défendit la plupart des jeux et délassements publics ou privés, et soumit à une surveillance sévère ceux qu'il conserva. Il voulut faire pénétrer la régularité des couvents dans l'intérieur des familles. Il poursuivit toute infraction aux bonnes mœurs avec une inflexibilité terrible ; il frappa l'adultère de la peine de mort. Tout acte d'insubordination fut déclaré passible de l'amende honorable ou de la prison ; toute rébellion, toute attaque contre l'ordre établi, d'une condamnation capitale.

Calvin n'eut d'autre titre que celui de président du consistoire ; mais ce titre, qu'il garda jusqu'à sa mort, lui suffit pour être et demeurer tout-puissant. Les autres ministres s'inclinèrent devant la supériorité de son talent, et plus encore devant celle de son caractère. Son activité était prodigieuse. Il prêchait, enseignait, écrivait sans cesse ; il soutenait de tous côtés des luttes dont il sortait toujours victorieux, par la raison qu'il ne pliait jamais. Ses défauts le servirent peut-être autant que ses qualités. Son inflexibilité et sa raideur, la tristesse et la contrainte officielle qu'il faisait pénétrer partout, l'amertume et la violence parfois inouïe de sa polémique, furent les conditions mêmes de son succès. Avec ce pouvoir tendu à l'extrême, il devait prévoir d'inévitables résistances ; mais il n'en fut pas ébranlé. En 1552 et 1553, il eut à se défendre contre les plus vives attaques dans les conseils, et contre des émeutes dans les rues. Il maintint sa constitution, et fit rétablir ses édits, abolis un instant. On lui avait reproché d'attirer des étrangers à Genève, et de leur conférer le droit de bourgeoisie pour augmenter le nombre de ses adhérents. Il en fit venir plus encore,



et en peu d'années le chiffre de ces réfugiés admis par lui s'éleva à plus de dix mille. Trois cents étrangers reçurent le droit de bourgeoisie en un seul jour.

Appuyé sur ce peuple nouveau, soutenu d'ailleurs par les cantons de Berne et de Zurich, où dominaient aussi les ministres de l'Église évangélique, il réduisit ses adversaires au silence et vainquit les séditieux, dont plusieurs furent condamnés à mort ou décapités.

Lui-même, il a donné en un mot la théorie de son gouvernement. « Si l'on effraye sans instruire, a-t-il dit quelque part, c'est de la tyrannie; mais si l'on instruit sans intimider, c'est un appel au désordre et au relâchement. »

Il ne devait naturellement pas souffrir plus d'atteintes aux doctrines de son Église qu'à ses règlements disciplinaires. En effet, il défendit l'orthodoxie protestante par les moyens qui servaient à la défense de l'orthodoxie catholique. Il fit saisir et jeter en prison le médecin espagnol Michel Servet, auteur d'une hérésie qui attaquait le dogme de la Trinité. Servet fut jugé avec les formes ordinaires des tribunaux d'inquisition, et n'eut d'avocat que lui-même. Il allégua pour sa défense que, se trouvant de passage à Genève, il était étranger à ses lois. Il protesta contre le bûcher dont on le menaçait, en soutenant que, d'après les règles de l'Église primitive, les erreurs dogmatiques étaient punissables du bannissement seul; que sa doctrine, dans laquelle il déclarait persévérer, était purement dogmatique; qu'elle s'adressait aux théologiens et aux savants, sans prétendre à aucune conséquence pratique et sans altérer les institutions établies. Le conseil n'admit ni ces exceptions ni ces arguments. Sur la réquisition du consistoire, il exigea une rétractation de l'accusé; il employa même la torture, dans le but de la lui arracher. N'ayant rien obtenu de lui, il le condamna, sur l'avis conforme donné par les théologiens de Zurich, de Berne et de Schaffhouse, à être brûlé vif avec son livre. La sentence fut exécutée et les protestations du malheureux Servet demeurèrent presque sans écho. Un érudit réformé, Castalion, osa seul écrire pour soutenir que les hérétiques ne devaient pas être frappés par le glaive. Mais Calvin fit l'apologie du supplice. Théodore de Bèze, son disciple et le futur historien du calvinisme français, répondit à Castalion en écrivant le « *De hereticis gladio puniendis* », et tous les théologiens d'Allemagne lui donnèrent leur adhésion.

Les calvinistes ont élevé moins de bûchers que les catholiques en France ou en Espagne, ce qui peut d'ailleurs s'expliquer par la latitude plus grande de l'orthodoxie réformée. Mais, au fond, les Églises nouvelles se servaient des mêmes armes que le catholicisme, et si elles n'en justifiaient pas l'emploi, elles semblaient du moins prendre à tâche de le légitimer. La flamme restait, comme au moyen âge, l'*ultima ratio* de tous les pouvoirs ayant une origine théologique. Le recours au bras séculier passait sans conteste du catholicisme à la réforme.

Maître de Genève par ses triomphes et par cette intimidation, Calvin ne tarda pas à en faire une sorte de séminaire et de capitale de la religion évangélique. Il y fonda, en 1559, un collége et une académie. Grâce aux réfugiés qui accouraient de toute part, il forma des églises pour les Espagnols, les Italiens, les Flamands, les Anglais, les Écossais, c'est-à-dire pour chacune des nations qui avaient conservé le catholicisme comme religion d'État. En même temps il entreprit une propagande vaste et hardie. Il inonda une partie de l'Europe de ses écrits. Il les fit particulièrement pénétrer en France, malgré les sévérités de la censure et de la douane de Lyon. Il établit et entretint des correspondances secrètes dans tout le royaume, et y envoya force missionnaires pendant les dernières années du règne de Henri II.

La France et son gouvernement n'opposèrent d'abord à cette propagande que les édits ordinaires, des prohibitions douanières impuissantes et la poursuite des imprimeries clandestines. Les révolutions d'un petit État tel que Genève attiraient peu, ce semble, l'attention des politiques. La Suisse, enfermée dans ses montagnes, ne paraissait pas destinée à exercer une grande influence sur les États voisins. Henri II cherchait à ménager les cantons protestants, chez lesquels il recrutait une partie de son infanterie auxiliaire. Peut-être croyait-on devoir se féliciter que Genève fût à proximité de la France un lieu de refuge ouvert aux religionnaires et propre à en délivrer le pays. Ce qui est certain, c'est qu'on s'aperçut assez tard que l'obscure république devenait une puissance bien armée, une sorte de citadelle à peu près inattaquable, et d'où la propagande des réformés devait rayonner sur une partie de l'Europe, enfin une Rome protestante en mesure de lutter contre la Rome catholique, et assez forte dans tous les cas pour faire perdre à celle-ci l'espérance de ramener à elle les nations qui l'avaient quittée.

XX. — Depuis 1545, la France se défendait contre l'invasion des doctrines protestantes, en appliquant les lois anciennement établies pour la recherche de l'hérésie. Seulement, comme les parlements étaient hostiles à l'influence romaine et combattaient l'indépendance des tribunaux ecclésiastiques, ils eurent soin de faire attribuer la poursuite des nouvelles doctrines aux juges laïques, concurremment avec les juges d'Église[1]. De même, quand il s'éleva des troubles religieux dans les provinces, ce furent des conseillers de cours souveraines qu'on chargea de missions et de tournées pour les apaiser[2].

Sous Henri II, les lois devinrent plus sévères. Le fait de célébrer le culte réformé fut assimilé à celui de tenir des assemblées illicites, et les seigneurs hauts justiciers reçurent en 1550, sous peine de perdre leurs justices, l'ordre de punir les auteurs de ces assemblées. L'édit de Châteaubriant, en 1551, attribua la *punition* et *correction* des hérétiques aux parlements et aux présidiaux. On créa au parlement de Paris une chambre ardente, c'est-à-dire destinée à juger les crimes qui entraînaient la peine du feu; elle ne dura d'ailleurs que peu d'années.

C'était donc l'État qui persécutait. Le feu et la confiscation des biens étaient les deux genres de peines le plus ordinairement employées contre les hérétiques. Il y eut, en 1552, des bûchers à Paris, à Agen, à Troyes, à Lyon, à Nîmes, à Toulouse, à Bourg et à Saumur. La foule, pleine d'animosité contre les calvinistes, s'empressait à ces odieux spectacles. Quant à la confiscation des biens, elle était prononcée dans une infinité de cas, et généralement elle était plus efficace. On l'appliquait à tous ceux qui quittaient le royaume pour motif de religion. Les deux tiers des biens confisqués étaient attribués à l'État, le troisième aux délateurs, suivant un usage très-ancien, mais dont les réformés arguèrent que l'avidité était un des principaux mobiles de la persécution.

Dans le principe, les nouveaux convertis, peu nombreux, et ne trouvant qu'hostilité déclarée dans le public et persécution de la part du gouvernement, se retirèrent presque tous à l'étranger, principalement à Genève. En 1555, un armateur, Durand de Villegagnon, encouragé, dit-on, par l'amiral Coligny, qui montrait déjà une faveur secrète aux religionnaires, imagina

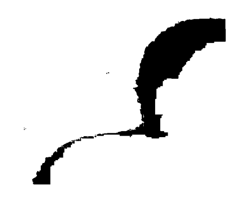
[1] Édit de Villers-Cotterets, déclarations de 1539 et de 1540.
[2] Exemple, en 1545.

d'équiper deux vaisseaux pour le Brésil et d'y transporter une colonie de réformés, destinée à fonder une Église libre au nouveau monde. Toutefois le projet dut être caché au roi, et Villegagnon trouva si peu d'empressement chez les calvinistes, qu'il fut obligé d'embarquer jusqu'à des détenus tirés des prisons de Paris et de Rouen. Arrivé à Rio-Janeiro, il bâtit sur la côte un fort qu'on appela le fort Coligny. L'entreprise échoua, comme celles que d'autres navigateurs français avaient déjà tentées en Amérique; les troubles religieux ne firent que créer pour la colonie un obstable de plus et hâter sa ruine.

La première Église réformée fut instituée à Paris au mois de septembre de cette même année. Un jeune homme, du nom de la Rivière, envoyé de Genève, fut secrètement élu pasteur dans une maison du pré aux Clercs, et on lui adjoignit un consistoire composé d'anciens pour l'assister. Deux ans après, en 1557, cette Église avait déjà fait assez de prosélytes pour affronter la lumière, et d'autres s'étaient fondées à Meaux, à Angers, à Poitiers, à l'île d'Arvert, dans la Saintonge, à Agen, à Bourges, à Issoudun, à Blois et à Tours. D'étroites affiliations liaient ensemble les membres épars de la communion calviniste. Des réunions se tenaient à Paris. Quatre cents réformés s'étant rassemblés un jour dans une maison de la rue Saint-Jacques, le peuple s'ameuta, menaça de les lapider, et souffrit avec peine qu'on les arrachât à sa fureur.

On fit alors des arrestations et des procès. On brûla sept calvinistes à Paris, et quelques autres ailleurs. Le clergé voulut avoir un tribunal spécial pour les causes d'hérésie, et le cardinal de Lorraine obtint de la cour de Rome des bulles pour l'établissement de l'inquisition en France. Le parlement consentit à les enregistrer, malgré sa défiance ordinaire pour les juridictions d'Église. Toutefois, il y mit pour conditions que les clercs seraient seuls justiciables de l'inquisition, et qu'elle n'aurait que des juges tirés du clergé de France. Les cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Châtillon furent nommés grands inquisiteurs.

Le calvinisme n'en poursuivit pas moins sa marche. Si la crainte des confiscations, plus puissante que celle du feu, retint d'abord un certain nombre de huguenots secrets, il leur était facile d'échapper à la persécution par une conformité apparente; l'hypocrisie qu'on leur imposait n'avait d'autre effet que de les exaspérer, et la propagande de Genève, où les



réfugiés se comptaient et s'organisaient, entretenait leur ardeur et leurs espérances.

L'Église calviniste frappait, ce semble, les esprits beaucoup moins par la nouveauté de ses dogmes que par la simplicité de son organisation et le rigorisme dont elle faisait profession. Elle prêchait la réforme des mœurs; elle tonnait contre les vices et la corruption du siècle, et contre les abus dont le clergé de France n'était pas exempt. L'usage où était le roi de conférer à son gré les abbayes, de les donner même souvent à des hommes de guerre qui en touchaient les revenus et nommaient des abbés commendataires pour diriger les moines, était un scandale manifeste [1]. Le calvinisme souleva l'opinion publique contre les abus de ce genre, la rendit plus sévère et se fit ensuite une arme de cette sévérité. Il y eut pendant quelque temps une sorte de calvinisme secret, que chacun était soupçonné de partager plus ou moins. Le nombre relatif des nouveaux convertis fut assez grand dans la noblesse, même dans le clergé et les couvents. Plusieurs évêques étaient suspects. Un d'eux, celui de Nevers, embrassa la réforme publiquement.

Les proscriptions avaient arrêté au début le progrès de l'hérésie; elles le servirent au contraire, quand les calvinistes devinrent plus nombreux. Il y avait alors beaucoup de mécontents, et cette circonstance le favorisa encore. La guerre avait produit une lassitude générale; les campagnes étaient accablées de tailles et les villes d'emprunts extraordinaires. Les coteries qui régnaient à la cour, l'avidité éhontée des courtisans, soulevaient des plaintes partout. Ces plaintes, d'abord modérées dans la bouche des catholiques, prirent dans celle des réformés un ton d'animosité et d'aigreur auquel on n'était pas accoutumé. Le lendemain du jour où il y eut une opposition religieuse, l'opposition politique parut, et on peut dire qu'elle naquit tout armée. Les calvinistes n'étaient qu'une minorité, mais Soranzo, l'envoyé vénitien, portait déjà en 1558 cette minorité au chiffre de quatre cent mille personnes. Claude Haton, prêtre catholique de Provins, dont nous avons une chronique contemporaine, estime qu'elle comprenait, à la mort de Henri II, près du quart de la France. La réforme religieuse, morale, politique, fut demandée partout. Haton et beaucoup

[1] Soranzo, l'envoyé vénitien, considère cet abus comme ayant fourni aux réformés un de leurs meilleurs arguments.

d'autres catholiques aussi zélés que lui pour l'ancienne foi, aussi passionnés contre les huguenots, même aussi disposés à partager contre eux l'hostilité populaire, n'étaient pas les derniers à s'élever avec autant de vivacité que d'indignation contre la corruption du temps, et à enseigner que la société devait faire pénitence.

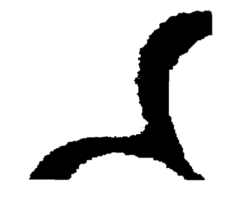
Ainsi l'esprit de la nation, sollicité par les prédications calvinistes, se modifia très-vite, ou du moins il s'établit un nouveau courant d'idées qui fit tout à coup irruption et parut devoir briser les digues.

La réforme de Genève put passer en France sans changer beaucoup de caractère, si ce n'est qu'au lieu d'être un instrument de gouvernement elle y devint une arme d'opposition. Les Églises calvinistes de France, quoique persécutées au lieu d'être dominantes, restèrent fidèles à deux principes empruntés à Genève, celui de la non-hiérarchie pour les ministres, et celui de l'indépendance complète du pouvoir spirituel vis-à-vis de l'État.

En 1558 le nombre des religionnaires faisant une profession publique augmenta. Les Psaumes de Marot, entachés de calvinisme, commencèrent à être chantés au pré aux Clercs. Jeanne d'Albret, femme du premier prince du sang, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, accueillit et protégea les ministres réformés. Dandelot, frère de l'amiral, suivit cet exemple, au risque de perdre ses commandements, que le roi en effet lui enleva. Le roi de Navarre, son frère le prince de Condé, l'amiral Coligny, se montrèrent favorables aux idées nouvelles.

Un premier synode national se tint à Paris au mois de mai 1559, peu après le traité de Cateau-Cambrésis, lorsque les Français, suivant l'expression de Castelnau, n'avaient plus d'ennemis qu'eux-mêmes. Ce synode rédigea une confession de foi en quarante articles, et institua un consistoire général qui fut composé de délégués de toutes les communautés des provinces. Les réformés, ainsi organisés en dépit des persécutions et des arrestations renouvelées tous les jours, commencèrent à demander non-seulement la liberté de penser à leur manière, mais celle de s'assembler, de prêcher et de faire triompher leurs doctrines.

Henri II, alarmé de ces progrès menaçants, se rendit au parlement le 14 juin avec les princes et les grands officiers de la couronne, pour y tenir une séance solennelle ou mercuriale.



On se plaignait à la cour que la persécution eût soulevé déjà quelques scrupules dans l'esprit de la magistrature, et que la Tournelle, composée des magistrats les plus jeunes, fût disposée à plus d'indulgence que la grande chambre, où siégeaient les anciens conseillers. Le roi voulut que le parlement délibérât en sa présence sur les moyens de réprimer l'hérésie. Plusieurs membres continuèrent de soutenir les mesures de rigueur, mais d'autres opinèrent pour qu'on modérât les peines et qu'on remît la résolution des points douteux et le soin de réformer les abus à un concile national. Le parlement se partageait ainsi entre les deux opinions régnantes, l'une qui voulait combattre le calvinisme par la force, l'autre par des réformes. Mais les partisans de cette dernière opinion étaient eux-mêmes très-divisés; quelques-uns ne se contentaient pas d'attaquer la pluralité des bénéfices, la non-résidence des bénéficiers ou d'autres abus du même genre. Deux conseillers, Dufaur et Dubourg, déjà convertis à la nouvelle religion, se laissèrent emporter par leur zèle de néophytes. Le second fit une diatribe contre la corruption qui envahissait tout. Il s'écria « qu'on voyoit commettre tous les jours des crimes dignes de mort qui restoient impunis, tels que des blasphèmes réitérés, d'horribles débauches, des parjures fréquents; il parla enfin contre Achab et sa tyrannie. » Le roi, jugeant ces attaques dirigées contre lui-même, ordonna que les conseillers Dubourg et Dufaur fussent arrêtés séance tenante. Il voulut en faire arrêter six autres le lendemain; mais trois avaient déjà pris la fuite. Des commissaires spéciaux furent désignés pour instruire le procès des inculpés. L'agitation fut extrême. La magistrature se vit attaquée de tous les côtés. Les catholiques la taxèrent de faiblesse ou de trahison; les réformés, de vénalité, de corruption et de servilité déclarée pour le roi et les Guise.

Ce fut au milieu de cette agitation qu'on célébra les fêtes des mariages princiers, et qu'eut lieu le malheureux tournoi où Henri II tomba frappé d'un coup mortel.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

FRANÇOIS II.

I. — La mort inopinée de Henri II devait précipiter la crise. François II, son fils aîné, était dans sa seizième année, et avait atteint par conséquent la majorité légale. Mais outre sa jeunesse, il était d'une complexion délicate, maladive, et peu actif de sa nature. Il devait être gouverné, et il le fut, par sa mère et par les Guise.

Catherine de Médicis commençait à jouer un rôle important à la cour. Elle avait montré beaucoup de résolution après la bataille de Saint-Quentin, et pris depuis lors une plus grande part aux affaires. Elle avait quarante ans lorsque Henri II mourut. Elle était froide, réservée, mais pleine de dignité, et paraissait faite pour le commandement. Elle exerçait un empire absolu sur ses enfants, qu'elle avait élevés avec une autorité jalouse. Cependant elle demeura quelque temps encore effacée derrière les Guise, oncles de la jeune reine Marie Stuart. François II déclara dès son avénement que les Guise avaient toute sa confiance, et en réalité ce furent eux qui gouvernèrent.

L'aîné, François de Guise, le sauveur de Metz et le vainqueur de Calais, fut chargé des affaires militaires. Brave, vigilant, infatigable, il s'était trouvé à plus d'affaires et exposé à plus de périls qu'aucun des autres capitaines; il avait encore sur eux deux qualités rares en France, dit l'envoyé vénitien Michieli, le sang-froid et le sentiment de sa valeur, sans vanité ni orgueil. Son frère, le cardinal de Lorraine, eut l'intérieur et les finances. Il possédait déjà la réputation d'un théologien exercé et d'un habile diplomate. Depuis Saint-Quentin, il était en train d'acquérir celle d'un grand ministre. Il avait, au dire du même appréciateur, un génie admirable, le don de la parole, une mémoire surprenante, une constante application aux affaires, et quoiqu'on l'accusât d'avidité et de manque de franchise, les étrangers le regardaient comme un des plus parfaits instruments dont un gouvernement pût se servir.

Les princes lorrains s'appuyèrent sur le cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, qu'ils essayèrent vainement de faire élire pour successeur à Paul IV, sur le chancelier Olivier, homme honnête et considéré, et sur les maréchaux de Saint-André et de Brissac. Saint-André, riche, mais intéressé et ambitieux, se livra entièrement à eux. Ils éloignèrent les princes du sang, le roi de Navarre et Condé, par des missions à l'étranger. Ils respectèrent les gouvernements de Coligny et de Dandelot, mais évitèrent de rendre à Montmorency un pouvoir que le vieux connétable n'avait été jusque-là d'humeur à partager avec personne. Guise traita même avec lui du titre de grand maître de la maison du roi, titre qu'il tenait à porter pour dominer plus sûrement le jeune François II. Le connétable obtint en échange un maréchalat pour Damville, son fils aîné.

La duchesse de Valentinois, Diane de Poitiers, fut également obligée de quitter la cour. Ce fut, suivant toute apparence, la reine qui l'éloigna, malgré l'alliance qu'elle avait avec les Guise.

La paix au dehors était assurée, et les Guise se proposaient de marcher d'accord avec l'Espagne, en dépit des défiances et des haines que soixante ans de guerres avaient accumulées entre les deux pays. Le roi de Navarre reçut la mission de conduire à Madrid la jeune Élisabeth de France, qui devait épouser Philippe II. Toutes les difficultés étaient à l'intérieur, où s'élevait une forte opposition religieuse, doublée d'une opposition politique. Le gouvernement avait devant lui les *huguenots*, c'est-à-dire les calvinistes; mais on commençait à étendre ce nom à tous les opposants, sauf à distinguer des huguenots de religion et des huguenots d'État.

Les Guise diminuèrent la maison militaire du roi, réformèrent une partie de l'armée, et prirent des mesures financières que la paix rendait nécessaires et possibles. Comme la dette était très-forte, elle s'élevait à quarante-trois millions de livres du temps, ils firent des édits qui révoquaient les aliénations de domaines et ajournaient le payement de diverses créances. Ces mesures, bien qu'approuvées par Renier de la Planche, un des chefs les plus prévenus des calvinistes, ne pouvaient manquer de faire beaucoup de mécontents[1]. Elles en firent surtout chez la petite noblesse, habituée à vivre du métier des armes et des libéralités de la cour. Les gens d'armes qui avaient servi en Italie

[1] Discours de l'Hôpital au parlement en 1560.

et vu de mauvais œil le traité de Cateau-Cambrésis, se plaignirent d'être licenciés ou mal récompensés. Les murmures furent surtout dirigés contre le cardinal de Lorraine, qui passait pour altier, avide et vindicatif[1]. Il ne savait pas comme son frère ménager sa popularité. « En sa prospérité, dit Brantôme, il étoit fort insolent et aveugle, ne regardant guère les personnes et n'en faisant cas. » Voyant le palais de Fontainebleau assiégé de solliciteurs, il eut l'idée malheureuse de faire dresser un gibet, comme une menace pour ceux qui n'obéiraient pas. Il augmenta ainsi l'irritation, qui trouvait d'ailleurs dans les coteries de la cour et leur avidité un sujet de plaintes trop naturel et trop légitime.

On publia de nouveaux édits de persécution. Les Guise faisaient profession d'être très-attachés à la foi catholique; ils n'admettaient pour elle aucun partage. Ils regardaient l'hérésie comme une attaque contre l'État, et les condamnations prononcées contre ses fauteurs comme une source de revenus. Les nouveaux édits furent très-sévères. On dut raser les maisons où se tiendraient des assemblées clandestines; ceux qui y assisteraient durent être punis de mort sans rémission. On interdit de porter des vêtement propres à cacher des armes. La police devint de plus en plus active; les délations encouragées se multiplièrent. Le procès de Dubourg et de ses coaccusés continua. Dubourg était revêtu des ordres mineurs; il fut condamné pour hérésie par l'official de Paris. Il parcourut vainement tous les degrés d'appel. Les autres accusés se rétractèrent; il fit pour son compte une profession de foi toute calviniste, et déclara y persévérer. On le condamna, non-seulement pour avoir embrassé le calvinisme, mais pour avoir entretenu des correspondances avec l'Allemagne et Genève. Ce procès causa une vive émotion au sein même du parlement. On tenta de le sauver; on lui conseilla l'appel à Rome. Il s'y refusa, parce qu'il ne reconnaissait pas l'autorité du Pape. Le président Minard, qui dirigeait les débats, et qu'on savait dévoué aux Guise, fut tué un jour qu'il sortait de l'audience, d'un coup de pistolet tiré par un calviniste écossais. La cour ne pouvait céder à ce genre d'intimidation, et d'après les lois existantes, l'arrêt était inévitable. « Les juges, dit la Planche, se lavèrent les mains comme Pilate, dans les édits du roi. » Dubourg

[1] Relations vénitiennes, surtout celle de Jean Michel.

subit à Paris, au mois de décembre, le supplice que les huguenots appelèrent son *triomphe*.

Les calvinistes n'étaient pas seulement décidés à se défendre. Leurs chefs, animés de la plus vive ardeur de prosélytisme, se comparaient dans leur style biblique à des trompettes destinées à tirer la France de son sommeil. A la veille d'une guerre déclarée, la violence de leur langage et le fanatisme de leurs opinions allaient au delà de toutes les bornes. La Planche lui-même appelle la mort du président Minard un jugement de Dieu.

Cependant, soit prudence, soit qu'ils s'exagérassent déjà leurs forces, ils cherchèrent à s'introduire dans le gouvernement. Les ministres réformés s'adressèrent à la reine mère, dont ils connaissaient la réserve; ils essayèrent d'exciter sa pitié et de lui inspirer des craintes. Ils lui écrivirent qu'ils ne pouvaient répondre de leurs ouailles. Ils entreprirent même de la gagner à quelques-unes de leurs doctrines, et obtinrent qu'elle entendît un prédicateur de leur religion. Catherine de Médicis, qui aimait la paix, aurait voulu calmer les ardeurs et pacifier les esprits. « Elle tient toujours la bride, » dit la Planche. Elle laissa un instant les dissidents espérer que s'ils ne bougeaient ils auraient la tolérance, mais elle se garda de répondre à leurs avances ou de céder à leurs menaces, et les empêcha de circonvenir le jeune roi. Or, ce n'était pas pour les ministres d'une simple question de tolérance qu'il s'agissait. Élevés à l'école dominatrice de Calvin, ils regardaient le catholicisme comme une idolatrie qu'ils voulaient détruire, et ne cherchaient à s'emparer de l'esprit de la reine et du roi que pour changer la religion.

Repoussés de ce côté, ils s'attachèrent aux princes de la maison de Bourbon, et assiégèrent le roi de Navarre et Condé. Le roi de Navarre, d'opinion flottante sur toute chose, était déjà sollicité en leur faveur par sa femme Jeanne d'Albret, dont la conversion au calvinisme était au moins fort avancée. On lui persuada sans peine qu'il devait revendiquer un pouvoir qui lui appartenait, en sa qualité de premier prince du sang. Il était généralement aimé de la noblesse pour sa bravoure, quoiqu'il fût médiocre capitaine, pour sa libéralité, quoiqu'il fût pauvre, et pour ses manières ouvertes « à la française [1] ». Mais il était de sa nature peu entreprenant, et il s'effraya du fana-

[1] Expression de Jean Michel.

tisme des sectaires qui lui demandaient, une fois le maître, de changer la religion, comme avaient fait les rois du Nord et plusieurs des princes de l'Empire. Aussi, tout en les écoutant et en s'écartant peu à peu du catholicisme, il montra une indécision et une indifférence pour leurs doctrines qui les découragèrent. Condé, son frère, plus léger et peu capable de convictions sérieuses, mais ambitieux, actif, et irrité contre les Guise qui l'éloignaient du gouvernement, donna plus d'espérances aux calvinistes, sans toutefois se convertir ni même se compromettre avec eux.

Les ministres comprirent qu'ils n'entraîneraient les princes qu'autant qu'ils auraient eux-mêmes engagé la lutte. Exaspérés d'ailleurs par les édits du cardinal de Lorraine et par la cruauté avec laquelle on traitait à Paris leurs coreligionnaires, ils ouvrirent les hostilités par une guerre de plume, en lançant contre le gouvernement un nombre infini d'écrits, dont les formes variées s'adressaient à toutes les classes de lecteurs, et dont l'énergie ou plutôt la virulence était un des principaux moyens de succès. « Le sang des justes crie, disait la Planche, et Dieu se sert des persécuteurs comme de soufflets pour attiser le feu de sa parole. » Ils dénoncèrent la tyrannie des Guise, leurs mesures arbitraires, la corruption de la cour, la dilapidation des finances, et par-dessus tout l'illégitimité des pouvoirs *usurpés*, suivant eux, par les princes lorrains. Ils soutenaient que ces princes étaient étrangers, et incapables en cette qualité d'exercer aucune autorité en France, surtout au détriment de princes français ; que le roi était mineur de fait ; qu'une tutelle était nécessaire, et que les états généraux pouvaient seuls la lui donner. Enfin ils accusaient les Guise de vouloir s'emparer du trône pour y placer un jour un des leurs, et d'avoir résolu dans ce but la mort des princes du sang, ainsi que l'extermination des hérétiques.

II. — Un gentilhomme du Périgord, la Renaudie, obligé de quitter la France quelque temps pour une affaire assez grave, s'était retiré à Berne et y avait embrassé le calvinisme. Vivant en Suisse au milieu de réfugiés français, il obtint de théologiens et de jurisconsultes réformés une consultation qui déclarait licite une entreprise tentée non contre le roi, mais contre les Guise, dont les réformés n'avaient aucune espérance de rien obtenir. La consultation ajoutait : « Pourvu que les princes du sang qui



sont nés en tels cas légitimes magistrats ou l'un d'eux le voulût entreprendre, surtout à la requête des états de France ou de la plus saine partie d'entre eux [1]. »

La Renaudie profita d'assises que le parlement de Bretagne tenait à Nantes au mois de février 1560, et qui y attiraient un concours nombreux de visiteurs. Il s'y rendit sans bruit, et, d'accord avec quelques ministres, il s'entendit secrètement avec des gentilshommes réformés qui, feignant d'être venus pour des procès, ne sortaient jamais que précédés de valets avec des sacs de pièces. Le roi devait se rendre à Blois le mois suivant. Il fut convenu que plusieurs centaines de gentilshommes s'assembleraient sans armes auprès de cette ville, et iraient présenter à François II une requête en faveur de la liberté des temples et du culte protestant. On se regardait comme assuré de l'appui des princes de Bourbon et de celui des seigneurs de la maison de Châtillon, Coligny et Dandelot, quoique cet appui n'eût pas été promis formellement. La Renaudie, intrigant aussi habile que déterminé, eut soin de prévenir les scrupules au moyen d'une déclaration portant qu'on n'entreprendrait rien « contre la majesté du roi, les princes du sang ni l'état légitime du royaume [2]. »

Ce n'était pourtant là que la moindre partie de son projet. Il en avait une autre plus secrète, et dont il ne s'ouvrit qu'à quelques personnes. Il se proposait de surprendre Blois, d'enlever les Guise, de les mettre en jugement pour crime prétendu de lèse-majesté, de donner le pouvoir aux Bourbons et de convoquer les états généraux. Des bandes de soldats, levées de côté et d'autre et ignorant où on les menait, devaient être concentrées peu à peu dans les environs de Blois, et profiter du tumulte que causerait la présentation de la requête. Les troubles qui régnaient déjà dans les campagnes voisines paraissaient favorables à l'accomplissement de ces projets aventureux. On comptait aussi sur la division qui ne pourrait manquer de se produire à la cour dans un pareil moment, et qui donnerait aux ennemis des Guise l'occasion de se déclarer.

Le cardinal de Lorraine fut averti de plusieurs côtés. Il le fut particulièrement par un avis du cardinal Granvelle, gouver-

1 Mémoires de Condé. — La Planche. Je cite ce dernier de préférence, parce qu'étant sérieux dans ses violences mêmes, il fait juger mieux qu'aucun autre es dispositions vraies de son parti.

2 La Planche.

neur des Pays-Bas, et par les révélations que fit un avocat de Paris nommé Avenelles, calviniste compromis par la Renaudie. On sut que Blois devait être entouré le 10 mars. Les Guise appelèrent aussitôt à la cour le prince de Condé et Coligny. Ce dernier, dont la loyauté n'était pas mise en doute, insista près de la reine sur la nécessité d'accorder une certaine tolérance. Le garde des sceaux Olivier se joignit à lui, et un édit, publié le 2 mars, établit une liberté de culte provisoire jusqu'à la réunion d'un concile national. L'édit portait, il est vrai, des restrictions nombreuses, qu'on disait imposées par l'ordre public, et le parlement ne l'enregistra qu'avec de nouvelles réserves. Les Guise menèrent ensuite le roi, non à Blois, mais à Amboise, où ils se rendirent bien accompagnés.

La Renaudie fut obligé de remettre au 16 l'exécution de so plan. On ne lui laissa pas le temps de réunir ses forces et d s'avancer assez près. Dès le matin les troupes du roi se répandirent dans les environs et dispersèrent sans peine les bandes isolées qui se présentaient. Il y eut cependant quelques escarmouches qui se renouvelèrent quatre jours de suite ; les compagnies de soldats qui arrivaient successivement pour soutenir les conjurés furent arrêtées sur les chemins les unes après les autres, et plusieurs d'entre elles très-maltraitées. La Renaudie fut tué. Il périt peu de monde, mais le nombre des prisonniers fut considérable.

Le 17, François de Guise profita de l'émotion produite pour se faire donner le titre de lieutenant général, titre qui plaçait directement sous ses ordres tous les gouverneurs de province ou commandants des places. Le 18, on publia une amnistie, dont Castelnau fait honneur à Catherine de Médicis [1], pour ceux qui poseraient les armes et pourraient se justifier d'avoir eu connaissance du complot. Il est vrai que les prédicants en furent exceptés. On exécuta aussi plusieurs des prisonniers, qu'on se contenta de juger militairement pour la forme, bien qu'il y en eût dans le nombre qui se fussent rendus sur la parole du duc de Nemours. Le corps de la Renaudie et ceux de ses principaux complices furent pendus à des gibets et exposés ainsi en public attachés aux créneaux et aux fenêtres du château d'Amboise.

La voix publique et les déclarations de plusieurs prisonniers accusaient la complicité du prince de Condé, qu'on appelait le

[1] La Planche dit également qu'elle montra de l'humanité et intervint pour les coupables.

capitaine muet. Le roi le cita devant lui pour répondre de sa conduite. Il parut devant un conseil où se trouvaient les Guise et les principaux membres du gouvernement, et défia quiconque oserait lui répéter l'accusation en face, déclarant qu'il renoncerait en cette circonstance à son privilége de prince du sang, et qu'il était prêt à combattre, quel que fût son adversaire. Le gant ne fut pas relevé. Les histoires du temps racontent même que François de Guise ajouta que, si le prince était défié, il était prêt à lui servir de second.

La répression immédiate eut cet avantage qu'elle obligea les Bourbons, et avec eux les incertains, à se prononcer. Le roi de Navarre reçut l'ordre d'arrêter un mouvement des calvinistes dans l'Agénois, et il l'exécuta. « Il était, dit la Planche, trompé par soi-même, trahi des siens et moqué de ses ennemis. » Les calvinistes se récrièrent contre la *lâcheté* des princes [1], mais sans perdre l'espérance de les entraîner à un jour prochain.

En effet, cette conjuration mal conduite et les rigueurs qui la suivirent furent regardées comme l'annonce d'une guerre civile imminente et inévitable. Le sang avait coulé et devait être versé encore. Les partis se dessinèrent plus nettement et se menacèrent.

Les catholiques soutenaient qu'on ne pouvait souffrir la rébellion à main armée, qu'aucune excuse ne la rendait pardonnable, que les conjurés protestaient en vain de leur respect pour le roi dont ils attaquaient les ministres, que les prétentions des calvinistes n'allaient à rien moins qu'à constituer un contre-gouvernement. Ils se déclaraient en conséquence prêts à maintenir l'unité du pouvoir, celle de la religion, et à arrêter des projets qui, n'ayant rien de défini, menaçaient d'aboutir à un ébranlement général de la monarchie.

Les protestants sentaient qu'en dépit des derniers édits, la persécution ne cesserait de les menacer tant que les Guise seraient les maîtres. Aussi ne renoncèrent-ils pas à conspirer. Ils devinrent même de jour en jour plus exigeants et plus hardis, quoiqu'ils fussent trop loin du pouvoir pour avoir un plan arrêté et accepté de tous. Les uns voulaient la liberté pour leur culte, les autres qu'il fût seul reconnu ; les uns des garanties contre ce qu'ils appelaient la tyrannie, les autres des réformes politiques de nature à changer entièrement la constitution de la France. Pleins d'activité et d'ardeur, ils soulevaient des questions neuves et présen-

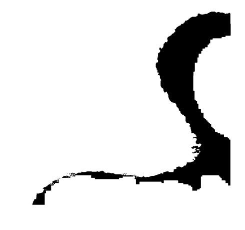
[1] Expression de la Planche.

taient des théories de gouvernement tout à fait inconnues. Ils publiaient une infinité de libelles et de pamphlets. Ils comptaient dans leurs rangs, non-seulement des théologiens, mais des publicistes, des légistes et des écrivains rompus à la polémique journalière. Tantôt ils faisaient de la politique théorique ; tantôt ils prétendaient, comme Hotman, ramener la France à ses anciennes lois, que Tavannes les accusait d'interpréter à leur manière ainsi que les Écritures ; tantôt enfin ils attaquaient leurs ennemis avec cette violence révolutionnaire dont les premiers réformateurs leur avaient donné l'exemple. L'échec d'Amboise et les supplices ordonnés par les Guise, loin de les décourager, ne firent qu'exciter leur colère. Ils sonnèrent plus fort le tocsin d'alarme, en déclarant que « les plumes des innocents ne cesseraient de combattre contre les glaives des tyrans [1] ». « Les bourreaux ! disait d'Aubigné à son fils enfant, au futur historien des guerres religieuses, en lui parlant des Guise et en lui montrant les corps des suppliciés d'Amboise, les bourreaux ! ils ont décapité la France. »

Entre ces deux partis il y avait encore une place pour les modérés, car la masse du pays redoutait la guerre et les hasards inconnus. La cour aussi était effrayée de l'avenir sanglant qu'on pressentait et dont les partis se renvoyaient déjà la responsabilité ; les gens timides accusaient le despotisme et les cruautés des Guise. Les princes lorrains soutenaient que la conjuration d'Amboise était dirigée contre le roi. Leurs adversaires, protestants ou catholiques, disaient qu'elle ne l'était que contre eux seuls, et leur reprochaient d'avoir compromis la sécurité publique dans un intérêt purement personnel.

Il se forma donc un tiers parti dont l'organe et le représentant le plus actif, car ce serait trop de dire le chef, fut le nouveau chancelier Michel de l'Hôpital. Son prédécesseur, Olivier, homme pacifique et timide, était mort peu de semaines après les exécutions d'Amboise, victime, n'avait-on pas manqué de dire, de l'effroi que lui avaient causé les cruautés du cardinal de Lorraine. L'Hôpital était âgé d'un peu plus de cinquante ans ; il avait passé par tous les degrés de la magistrature, et rempli déjà d'importances fonctions publiques. Son intégrité, son expérience, sa science, ses goûts littéraires, la dignité de ses mœurs et l'autorité de sa parole, ont fait de lui le type du grand magistrat. Sa figure austère inspirait le respect. Brantôme, louant

[1] La Planche.



« sa barbe blanche, son visage pâle, sa façon grave », le compare à Caton le Censeur. Il fut choisi pour son mérite bien connu, et parce qu'il était homme nouveau, n'inspirant de défiance à personne. Toutefois, malgré l'autorité que possédait alors la chancellerie et les attributions nombreuses qui y étaient attachées, il ne put diriger les événements. Le politique n'était pas chez lui à la hauteur du grand magistrat. Ses harangues au sein du parlement ou des assemblées diverses dont les circonstances exceptionnelles amenèrent la convocation successive, sont des discours académiques, et non des programmes de gouvernement. En réalité, le tiers parti, soit difficulté de sa position, soit manque d'un homme de génie qui le dirigeât, se mit à la remorque des Guise, qui le flattèrent, cherchèrent à se le rattacher, et voulurent ainsi rassurer et dominer l'opinion tout à la fois [1].

Le premier acte important qui suivit la conjuration d'Amboise fut un édit, rendu à Romorantin, qui attribuait la poursuite de l'hérésie exclusivement aux tribunaux d'Église. Cet édit était l'œuvre du cardinal de Lorraine, et une victoire du clergé sur le parlement : il était aussi une conséquence de l'établissement de l'inquisition en 1557. Le clergé avait raison de se défier de l'esprit des parlements et de trouver que c'était à lui, non à l'État ou à la magistrature, de défendre le catholicisme. L'Hôpital obtint seulement qu'on insérât dans l'édit deux clauses importantes : l'une exigeait que ces tribunaux fussent composés de prélats français et résidants ; l'autre les autorisait à punir le fait d'assemblées illicites ou séditieuses, mais non la croyance. Cette dernière clause, dont les protestants s'emparèrent comme impliquant pour eux la liberté de conscience, n'était pourtant qu'un moyen de déguiser la persécution. Aussi le président Lemaistre disait-il, après l'édit, que les calvinistes seraient pendus comme séditieux et étranglés comme hérétiques.

L'Hôpital, dans son premier discours au parlement, compare la France à un malade dont il faut d'abord connaître le mal pour chercher à le guérir. Le mal était dans l'énormité de la dette et des contributions qui accablaient les provinces, dans

[1] Louis Paris. Négociations relatives au règne de François II. La correspondance des Guise n'a pas été publiée tout entière, mais nous en possédons assez pour comprendre que telle fut leur politique. Michel, l'envoyé vénitien, dit de son côté que le chancelier, affable, laborieux, entendu à sa charge, n'avait pas grande autorité et dépendait des princes lorrains.

l'ébranlement des opinions religieuses, dans la corruption qui régnait au sein de *tous les états*, clergé, noblesse, parlement; dans les mauvais exemples qui réagissaient sur les campagnes, où les paysans cessaient de craindre Dieu et d'obéir aux magistrats. Quant aux remèdes, l'Hôpital n'en connaît d'autres que les exhortations et les mesures disciplinaires. Il entreprit de réformer l'ordre judiciaire à tous les degrés, œuvre commencée déjà, mais mollement, par son prédécesseur. Il fit revivre l'obligation de la résidence pour les juges, les ordonnances somptuaires, et les anciennes règles qui interdisaient aux magistrats de se mêler aux partis ou de s'attacher à la maison des princes. Il étendit l'obligation de la résidence aux gouverneurs de provinces, à leurs lieutenants, et d'une manière générale à tous les officiers publics. Il l'imposa même aux évêques et à tous les bénficiers.

Toutes ces réformes avaient leur utilité; elles détruisaient autant d'abus contre lesquels l'opinion protestait, et ce fut l'honneur de l'Hôpital de les accomplir. Mais la Planche, qui rend une certaine justice au chancelier, le loue avec raison de ses bonnes intentions plus que de sa perspicacité. Au point où les partis étaient arrivés, ce n'était pas avec de pareilles mesures qu'on devait faire rentrer les glaives dans le fourreau. Ni les gens de guerre ni les réformés ne voulaient croire à cette espérance exprimée dans les discours du chancelier, et à son mot favori : « Patience, patience, tout ira bien. »

Les troubles dans les provinces continuaient. Déjà le Dauphiné et la Provence étaient en armes [1]. Bèze et les principaux ministres parlaient tout haut de la guerre. Le calvinisme marchait la tête levée. Il n'y avait plus de province où des assemblées ne se tinssent dans des lieux écartés; un ministre s'y présentait, lisait, prêchait et célébrait les rites de la nouvelle religion, à la manière de Genève [2]. Les Guise étaient obligés d'entretenir partout des troupes sur pied.

III. — Quoique la France fût en paix avec ses voisins, elle n'était pas non plus sans embarras à l'extérieur.

L'Écosse cherchait, comme elle, à échapper aux Guise. Leur sœur, Marie de Lorraine, que les historiens contemporains s'accordent à vanter comme femme et comme reine, avait le

[1] Les troubles du Dauphiné commencèrent dès le mois de mars.

[2] Relation de Jean Michel.



tort de faire administrer ce pays par des Français. Elle voulait en outre maintenir l'uniformité du culte romain. Elle s'était créé ainsi une opposition double; elle se voyait obligée de lutter contre la noblesse mécontente et contre les réformés, qui trouvaient un appui politique et religieux en Angleterre depuis qu'Élisabeth régnait. Marie de Lorraine vit deux soulèvements éclater contre elle, en 1559 et 1560.

Élisabeth, mécontente de la France qui l'avait forcée à céder Calais, qui mettait sa légitimité en doute, et dont l'alliance avec l'Espagne pouvait ébranler son trône, ne cacha pas son irritation de voir François II et Marie Stuart prendre le titre de roi et reine d'Angleterre et d'Irlande. Non-seulement les catholiques du continent saluaient ces princes comme destinés à réunir un jour sous le même sceptre la Gaule et la Bretagne, mais ceux d'Angleterre se rattachaient également à Marie Stuart, qui représentait leur croyance. Élisabeth, bien que protestante par politique plutôt que par conviction et peu sympathique aux prédicants calvinistes d'Écosse, demanda au gouvernement français que Marie Stuart renonçât aux titres qu'elle avait pris et fît sortir de l'Écosse les troupes françaises. N'obtenant pas de réponse satisfaisante, elle déclara que la présence de ces troupes sur un point quelconque de l'île était une menace pour elle, qu'elle était réduite à prendre des mesures de sûreté; enfin elle soutint les mécontents écossais, qui sans elle ne pouvaient rien. Elle répondit à toutes les observations qu'on lui adressa qu'elle ne prenait pas l'offensive, et se contentait de se défendre.

Cette conduite de la reine d'Angleterre, quelque spécieuse qu'elle fût, causa beaucoup d'irritation en France. « Elle fait la folle », disait Catherine de Médicis, qui essaya d'entraîner le roi d'Espagne, devenu son gendre, à se prononcer contre Élisabeth [1]. On avait d'autant plus de raison d'être irrité que les réformés de France entretenaient des intelligences en Angleterre.

Pendant ce temps, la régente demeurait presque isolée en face des mécontents écossais. Elle aurait voulu faire quelques concessions et établir un intérim. Ses frères l'en empêchèrent, estimant que ce serait pour la France un exemple dangereux [2]. Les protestants, auxquels elle refusait la liberté du culte, prirent les armes contre elle et furent bientôt soutenus par une

[1] Lettre de Catherine à l'évêque de Limoges, ambassadeur en Espagne.
[2] Lettre de François II à l'évêque de Limoges, du 21 mai 1560.

flotte et des troupes anglaises. Marie de Lorraine mourut le 10 juin, au moment où la guerre civile venait d'éclater. Quatre mille soldats français, qui formaient à peu près la seule force du gouvernement, furent obligés de s'enfermer dans la forteresse du petit Leith, où on les assiégea. L'évêque de Valence, Montluc, envoyé des Guise en Écosse, fut obligé de traiter le 6 juillet avec les Anglais, pour sauver la garnison de Leith et pour conserver à Marie Stuart la couronne de ses ancêtres [1]. On stipula que la reine aurait un conseil de douze membres, dont sept à sa nomination, que les Écossais éliraient un parlement et rempliraient seuls les charges publiques, que les troupes françaises sortiraient du royaume, enfin que Marie Stuart renoncerait au titre de reine d'Angleterre. Pour pallier ce qu'un pareil traité avait de fâcheux, il fut signé non pas avec les Écossais, considérés comme des sujets rebelles, mais avec un envoyé d'Élisabeth, et on y mit pour condition que les Anglais repasseraient la Tweed. Mais ces palliatifs n'empêchèrent pas que l'Écosse ne fût perdue pour l'influence française. Elle demeura livrée sans contre-poids à la turbulence de sa noblesse, à la réforme, et surtout aux Anglais, car ces derniers n'en sortirent qu'avec la certitude d'y rentrer bientôt et d'en demeurer les maîtres en attendant. Ainsi Élisabeth obtint un succès important. Elle assura, dit Castelnau, son État et sa religion.

C'était par ces motifs un échec sérieux pour les Guise ; aussi mirent-ils des retards à la ratification du traité. Ils avaient fait des préparatifs pour renforcer la garnison de Leith, mais l'escadre n'avait pas été prête à temps et s'était vue retenue par l'état de la mer. Comprenant que cet échec ne pouvait manquer d'avoir un contre-coup en France et d'y encourager les calvinistes, ils cherchèrent à se rapprocher des cours catholiques ; or ils n'y trouvèrent qu'indifférence ou défiance.

Ils négociaient alors à Rome, à Madrid, à Vienne, pour préparer la réunion ou la reprise du concile général. Ce concile, auquel la France n'avait attaché jusque-là qu'un intérêt secondaire, devenait pour elle une nécessité absolue. François II déclarait qu'autrement « jamais l'Église de Dieu ne seroit en repos ni en paix ». Il voulait que l'Allemagne y prît part, afin qu'on arrivât à une solution complète, définitive, de la question religieuse. Il déclarait que si le concile général n'avait pas lieu, il se verrait forcé, malgré ses regrets, de convoquer un concile

[1] C'est l'excuse alléguée par Montluc.

national. La France ne pouvait attendre, car, écrivait un des secrétaires du roi dans une dépêche, « d'ici à un an, le feu sera encore plus allumé qu'il n'est [1]. »

Cette proposition était accueillie partout avec froideur, à Vienne, où l'empereur Ferdinand ne cessait de voir dans la France l'alliée des Turcs; à Rome, où Pie IV, qui désirait le concile général, ne voulait pas admettre qu'on parlât de concile particulier, et enfin à Madrid, où Philippe II, quoiqu'il eût essayé d'arrêter par des représentations diplomatiques les entreprises d'Élisabeth sur l'Écosse, partageait tous les sentiments de défiance jalouse que la France inspirait aux Espagnols. Quant à Granvelle, gouverneur des Pays-Bas, ses dispositions étaient tellement hostiles, que les Guise durent rappeler de Bruxelles leur ambassadeur.

IV. — Comme l'agitation allait croissant malgré les édits, que les calvinistes levaient le masque de tous côtés et que les dernières mesures étaient insuffisantes, Catherine de Médicis convoqua le 21 août, à Fontainebleau, une assemblée de notables. Cette convocation était demandée par l'Hôpital et Coligny, peut-être par les Guise eux-mêmes; du moins les dépêches que le cardinal de Lorraine adressait à l'étranger prouvent qu'il en comprenait la nécessité. Catherine, ambitieuse et craintive, dit Tavannes, et qui jusque-là ne s'était livrée à personne, voulut essayer de ce moyen d'apaisement.

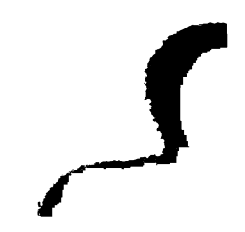
Le roi présida l'assemblée, entouré de la reine mère, de Marie Stuart et de ses frères. Les assistants étaient les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, les ducs de Guise et d'Aumale, le connétable, l'Hôpital, Coligny, les maréchaux de Saint-André et de Brissac, plusieurs évêques avec les membres du conseil privé, les chevaliers de l'Ordre, les secrétaires d'État et des finances. Le connétable, défiant, mais fidèle malgré sa disgrâce, s'y rendit sur une invitation expresse, accompagné de six cents chevaux. Le roi de Navarre et le prince de Condé ne répondirent pas à la convocation qu'ils reçurent. Ils s'étaient retirés tous les deux en Béarn, où Condé professait publiquement la religion réformée. Les ministres calvinistes, irrités de cette absence du roi de Navarre, la lui reprochèrent comme une lâcheté et une trahison.

[1] Négociations sous François II. Dépêche de Robertet, sieur du Fresne.

L'Hôpital exposa aux notables les maux de la France, comme il l'avait déjà fait au parlement. Les Guise se déclarèrent prêts à rendre compte de leur administration et de leurs actes. Coligny, toujours calme et le visage impassible, commença par flétrir en termes énergiques la conspiration d'Amboise et toute entreprise semblable, puis il présenta une requête des religionnaires de Normandie, qui demandaient, outre la liberté de croyance, celle d'avoir des temples et de célébrer leur culte en des lieux déterminés. Il ajouta que cette requête serait signée au besoin par cinquante mille personnes. Le duc de Guise répondit qu'il en trouverait un million pour signer une pétition contraire. On consulta les évêques. Celui de Valence, Montluc, appelé à parler le premier, conclut à une réunion d'états généraux qui seraient chargés d'une réforme politique et administrative, et à celle d'un concile, soit général, soit national, qui déciderait les points controversés et réformerait les abus de l'Église. Les décisions de ces deux assemblées devaient être, suivant lui, plus efficaces que toutes les mesures de rigueur à prendre contre les réformés. C'était alors en effet l'opinion générale, et la proposition fut soutenue par plusieurs des membres du conseil.

Le cardinal de Lorraine accorda sans difficulté les états généraux, qu'on avait écartés jusque-là, mais il combattit la pensée du concile, surtout celle d'un concile particulier, qu'il représenta comme uniquement propre à encourager le calvinisme. Il voulait probablement répondre aux défiances de Rome et des cours étrangères. L'assemblée finit par décider que les états généraux s'assembleraient au mois de décembre, et le concile national au mois de janvier suivant, si toutefois on n'avait pas obtenu du Pape à cette dernière époque la convocation du concile général. La requête de Coligny fut renvoyée à celui de ces deux conciles qui se réunirait. En attendant, le chancelier donna l'ordre de surveiller de près les calvinistes, mais sans les inquiéter ou les persécuter, à moins qu'ils ne fussent en contravention avec les édits.

On convint encore que des assemblées préparatoires auraient lieu au mois d'octobre dans chaque province, pour la nomination des députés et la rédaction des cahiers. Il fut recommandé aux gouverneurs de visiter leurs gouvernements, et aux évêques leurs diocèses, pour prendre note des abus et préparer les projets qui seraient soumis aux états et au concile. L'Hôpital rédigea immédiatement des instructions aux agents du pouvoir



pour veiller au choix des députés, qui devaient être des hommes sages, étrangers aux partis et bons catholiques, car il lui importait de s'assurer dans les états une majorité qui le soutînt, et la couronne avait toujours exercé sur les élections une influence dont on ne jugeait pas le moment venu de se départir.

Ces décisions étaient une victoire du tiers parti sur celui de la persécution, qui était alors assez généralement abandonné. La majorité des catholiques blâmait les rigueurs exercées après la conjuration d'Amboise, au mépris de la parole donnée à plusieurs des prisonniers ; les écrivains catholiques, tels que Vieilleville et Castelnau, les condamnent hautement. Le tiers parti, qui ne réussit pas à conjurer une guerre civile imminente, parvint du moins à la retarder, car elle n'éclata que dix-huit mois après. Cependant si ces mesures eurent quelque effet, elles le durent surtout aux grandes démonstrations militaires dont les Guise les appuyèrent.

La situation, loin de changer, s'aggravait. Les pamphlets réformés déchiraient affreusement le cardinal de Lorraine. La lutte était déjà engagée entre les calvinistes et les catholiques à Aix, à Draguignan, à Valence et à Montélimart. Deux chefs de bande calvinistes, Mouvans et Montbrun, ce dernier sorti de Genève, essayèrent de soulever le Dauphiné, qui leur offrait l'avantage de la proximité de la Suisse, mais ils en furent chassés par les catholiques. Une autre bande, commandée par Maligny, un des officiers de la maison de Condé, fit une tentative sur Lyon. L'agitation croissait en Normandie, surtout à Rouen et à Dieppe. Angers, Nîmes, Montpellier, devenaient des foyers de calvinisme ; la cène y était célébrée publiquement [1]. Il en était de même à Nantes, où les magistrats municipaux se déclaraient dans l'impuissance de résister. Villars, lieutenant général dans le Languedoc, demandait pour le contenir une armée de dix mille hommes avec cinq cents chevaux et de l'artillerie. Il proposait des mesures de la dernière rigueur, comme d'ôter aux villes leurs franchises, d'en désarmer les habitants, d'attribuer au roi seul toute la police, de démolir les maisons des religionnaires, de dégrader de noblesse les gentilshommes qui feraient profession de calvinisme [2].

De tous côtés les protestants prétendaient exercer librement leur culte, et ils soutenaient que cette liberté était pour eux

[1] Négociations relatives au règne de François II.
[2] Ibid. octobre 1560.

une conséquence de la liberté de conscience reconnue par l'édit de Romorantin. Ils exigeaient un intérim légal, c'est-à-dire la tolérance de leur Église jusqu'au concile. Sinon, ils se jetaient dans la guerre civile avec le parti arrêté de détruire le papisme. Une vaste conspiration, qui recevait son mot d'ordre de Genève, couvrait de ses fils la France entière[1].

La réunion des assemblées préparatoires aux états généraux n'eut pas lieu sans quelques désordres. Les prédicants réformés n'épargnèrent rien. Bèze alla trouver le roi de Navarre. Calvin essaya d'agir sur la reine mère. Les Guise, pour se fortifier, appelèrent autour d'eux les bandes du Piémont et de la Picardie, y réunirent les compagnies qui revenaient d'Écosse, et levèrent en Allemagne des lansquenets et des reîtres. Ils donnèrent aux gouverneurs dont ils n'étaient pas sûrs des lieutenants sur la fidélité desquels ils pussent compter. Ils tinrent partout des troupes prêtes, et adressèrent à ceux qui les commandaient les instructions les plus énergiques. Ils eurent aussi leurs écrivains et leur presse, et firent rédiger des contre-pamphlets pour justifier leur politique ou repousser les calomnies dont on les chargeait. Toutefois il est douteux que sur ce point la force de la défense ait été proportionnée à celle de l'attaque[2].

V. — Les états généraux avaient été convoqués à Meaux. On jugea ensuite qu'Orléans offrait plus de sécurité, outre qu'il était plus facile d'y recevoir les nouvelles de tous les points de la France et d'y surveiller les troubles. Les députés élus et les personnages qui devaient prendre part à l'assemblée y affluèrent dès le mois d'octobre. François II s'y rendit avec un nombreux et brillant cortége des chevaliers de l'ordre, des gentilshommes de sa maison, de toutes ses gardes à cheval ou à pied, de tous ses officiers et de deux cents hommes d'armes. Il eut soin de traverser Paris et de se montrer aux Parisiens dans cet équipage, ce qui, au rapport de Castelnau, « étonna fort les protestants ». Arrivé à Orléans, il s'assura de la ville en désarmant les habitants.

Toute l'attention se portait sur ce que feraient les princes de la maison de Bourbon. Leur place était marquée à Orléans. S'ils s'abstenaient d'y paraître, c'était la guerre. Le roi de Na-

[1] Relation de Jean Michel.

[2] Voir le pamphlet de Desautels, cité par de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, tome II.

varre n'avait pu donner prise à la surveillance étroite qu'on avait chargé Saint-André d'exercer sur lui, mais le prince de Condé était loin de montrer la même réserve et la même prudence. Il professait publiquement le calvinisme, ainsi que Jeanne d'Albret. On l'accusait d'avoir connu et peut-être ordonné la tentative de Maligny sur Lyon. On avait saisi des lettres qui le compromettaient. Le vidame de Chartres, un de ses parents et de ses correspondants, fut pour ce motif arrêté et mis à la Bastille, où il mourut peu après. Le roi exigeait donc que les Bourbons se présentassent pour répondre aux attaques dont ils étaient l'objet. Il leur offrait d'ailleurs toute garantie s'ils étaient innocents. Catherine de Médicis joignit ses promesses personnelles aux instances les plus pressantes. Ils hésitèrent assez longtemps. Ils eurent d'abord la pensée de se présenter avec des troupes; mais c'était une rébellion, et ils y renoncèrent. Ils se décidèrent enfin, malgré les avis contraires qu'ils recevaient de plusieurs côtés et l'effroi qu'éprouvait la princesse de Condé, à partir pour Orléans sans autre suite que leur entourage ordinaire. Ils y arrivèrent le 29 octobre. La cour s'y trouvait déjà avec tous les grands personnages du royaume, excepté le connétable et ses neveux, les Châtillon.

François II était prêt à se défendre, s'ils eussent amené des troupes. Dès le 5 octobre, il écrivait à son ambassadeur en Espagne qu'il attendait le roi de Navarre et son frère; qu'on craignait qu'ils se présentassent trop bien accompagnés, auquel cas toutes les mesures nécessaires étaient prises. « Je verrai, disait-il, si l'avis qu'on m'a donné est vrai ou s'il est faux. » La noblesse avait été partout sommée de se rendre au ban royal. On avait eu soin de mettre des soldats partout où le roi de Navarre devait passer, et principalement à Poitiers, sous le commandement du maréchal de Thermes. L'inquiétude était d'autant plus fondée, que la cour recevait de jour en jour des nouvelles plus alarmantes. D'un autre côté, le roi et les Guise comptaient sur leurs forces. Le roi écrivait le 15 octobre au connétable : « La plus grande partie des fols, me sentant marcher où je m'en vais, retirent un peu leurs cornes. »

François II reçut froidement le roi de Navarre et demanda au prince de Condé d'expliquer sa conduite. Le prince, qu'un tel accueil devait peu surprendre [1], et qui montrait autant

[1] Voir la lettre très-nette écrite le 30 août par François II au roi de Navarre (dans les Mémoires de Condé).

d'imprudence que de légèreté, répondit d'une manière vague et hautaine, déclara qu'il était calomnié par les Guise, et que sa venue était la preuve de son innocence. François II exigea une autre justification, le fit arrêter immédiatement avec quelques-uns de ses officiers ou de ses secrétaires, et soumit le roi de Navarre à une étroite surveillance. On espérait prévenir ainsi le mouvement imminent des calvinistes et effrayer les agitateurs. Mais, le prince arrêté, il fallut le juger, car il persista à tenir un langage menaçant, et à déclarer qu'il n'aurait d'*appointement* avec les Guise qu'avec la pointe de la lance. On nomma une commission qui fut composée de membres choisis du parlement de Paris et présidée par de Thou, le père de l'historien. Condé commença par répondre aux interrogatoires, puis il se ravisa et récusa les juges. Il soutint qu'en sa qualité de premier prince du sang, il ne reconnaissait d'autres juges que les pairs de France, le parlement siégeant toutes chambres réunies, et, en sa qualité de chevalier de Saint-Michel, les membres du chapitre de l'ordre.

François II assembla son conseil, qui déclara, en sa présence, l'appel mal fondé. Cependant, pour donner au jugement un caractère moins arbitraire, on forma un nouveau tribunal, composé d'un grand nombre de chevaliers de l'ordre, de quelques pairs de France et de membres du conseil privé. Ce nouveau tribunal, après avoir pris connaissance des charges qui étaient évidentes, prononça, le 26 novembre, la condamnation du prince, en le déclarant coupable de conspiration, de trahison et d'hérésie. Il est vrai que le chancelier et un des juges, soit par scrupule de légalité, soit par motif politique, refusèrent de signer l'arrêt. La princesse de Condé essaya vainement d'obtenir la grâce de son mari en se jetant aux pieds du roi.

Ce procès et ce jugement furent commentés de toutes les manières. Les membres du tiers-parti le déploraient ou en déploraient les résultats. Les protestants répandaient une foule de bruits absurdes, entre autres celui que le duc de Guise avait ordonné à François II de tuer le prince de sa main. Mais en général, les catholiques, ceux mêmes qui avaient eu la précaution de s'abstenir, étaient d'avis qu'on avait bien fait de couper dans la racine de pareilles tentatives de rébellion. On jugeait que les Guise étaient dans la nécessité de prévenir leurs adversaires.

11.



Coligny ne s'en rendit pas moins à Orléans, confiant dans sa conscience et dans la loyauté de sa conduite. Il n'avait trempé dans aucun complot. Les agitateurs calvinistes évitaient de lui communiquer leurs plans; car « ils le tenoient, dit Brantôme, pour un seigneur d'honneur, homme de bien, sage, mûr, avisé, politique, brave, censeur, prisant les choses et aimant l'honneur et la vertu. » Quant aux autres députés, ils arrivaient inquiets, défiants, chacun attendant de connaître l'opinion des autres et la manière dont les grands agiraient. Les Guise continuaient d'ordonner des arrestations, de faire dès l'ouverture des états signer aux officiers de la couronne, aux chevaliers de l'ordre, aux conseillers ou aux députés, une profession de foi catholique, qui devait être ensuite publiée et imposée aux juges et officiers publics, puis aux particuliers, de paroisse en paroisse [1], le tout sous diverses peines spécifiées.

En ce moment même le pouvoir allait leur échapper. François II, dont la faible complexion inspirait depuis longtemps des inquiétudes, tomba malade gravement, et fut enlevé en quelques jours. Il mourut le 5 novembre 1560.

[1] Mémoires de Castelnau.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

CHARLES IX.

I. — Charles IX, l'aîné des fils qui restaient à Catherine, n'avait pas encore onze ans. Sa minorité rendait une régence nécessaire, et cette régence pouvait être disputée à la reine mère par le premier prince du sang, le roi de Navarre. C'était une complication nouvelle. Catherine n'avait pas autant de décision que les Guise, et cherchait de préférence les voies de conciliation. Elle était depuis deux mois, dit Tavannes, dans l'étonnement et les larmes. Cédant aux conseils de l'Hôpital, et dirigée par un instinct d'ambition personnelle qui s'alliait, en cette circonstance, avec son désir de la paix, elle se rapprocha du roi de Navarre. La démarche lui coûta peu, car elle était d'un caractère assez froid; et, quoiqu'on l'ait accusée d'être vindicative, elle n'avait ni vivacité ni stabilité dans ses amitiés ou dans ses haines. Elle eut une entrevue avec Antoine de Bourbon la veille même du jour où François II mourut, et elle lui promit la liberté du prince de Condé. Elle obtint qu'il fît une profession de foi catholique, moyennant quoi elle partagea le gouvernement avec lui. On convint que Charles IX approchant de la majorité légale, on ne constituerait point de régence : on évita ainsi un débat qu'il y eût eu péril à mêler aux luttes des partis. La reine mère dut garder la tutelle de son fils, et le roi de Navarre reçut la promesse d'être nommé lieutenant général.

Catherine ne s'en tint pas là. Après avoir gagné sans peine le premier prince du sang, dont l'esprit peu entreprenant s'effrayait comme elle des dangers de la situation, elle voulut que les Bourbons et les Guise se réconciliassent et prissent en sa présence l'engagement de vivre à l'avenir *comme bons parents et amis*. Elle flatta Montmorency, écarté sous le règne précédent, et lui assura une part prépondérante dans le conseil. Elle refusa de changer aucun des grands officiers, promit que chacun conserverait ses dignités et ses titres, et fit abandonner la plupart

des poursuites commencées contre les religionnaires. Ce fut dans ces conditions qu'elle affronta, le 13 décembre, la réunion des états généraux.

C'était elle maintenant qui gouvernait. « Elle regardoit le jeu, dit la Planche, parlant de son attitude sous François II, et elle sut si bien employer l'occasion qu'elle gagna finalement la partie. » D'une circonspection extrême, d'un caractère indécis, peu arrêté, on ne lui connaissait alors ni grandes qualités ni grands défauts. Elle avait seulement la sensibilité des femmes; et, comme le reconnaît la Planche, son ennemi, une certaine pitié naturelle. Elle n'aimait pas les mesures de rigueur. Les envoyés italiens, qui la visitèrent à la mort de François II, la trouvèrent pleurant sur son fils et sur elle-même. Elle se sentait isolée. Elle écrivait à sa fille, la reine d'Espagne : « Dieu m'a ôté votre frère que j'aimois, comme vous savez, et m'a laissée avec trois enfants petits et en un royaume tout divisé, n'y ayant un seul à qui je me puisse du tout fier, qu'il n'ait quelque passion particulière. » Sa politique fut d'éviter les partis extrêmes et de gagner du temps. C'est pourquoi un Vénitien la compare à Fabius le Temporiseur. Elle était Italienne, et, comme telle, dissimulée, mais la dissimulation était chez elle une timidité autant qu'un calcul. Elle donna successivement des gages aux deux partis, moins pour les tromper que pour les amener à une conciliation au moins apparente, et pour les dominer. Quand elle y eut réussi, elle prit, lentement toutefois, plus de décision et d'assurance. Elle agit alors, au rapport du Vénitien Michieli, qui nous a laissé un portrait d'elle, non comme une femme, mais comme un homme. « Elle a, ajoute-t-il, beaucoup d'esprit et de talent, la capacité des affaires et surtout des affaires d'État. Elle ne perd pas le roi de vue. Elle sait qu'étant étrangère elle est enviée, et c'est elle-même qui ne craint pas de le dire. Elle tient tout dans sa main, les charges, les bénéfices, les grâces. Dans le conseil elle laisse parler, mais son avis est en dernier ressort. » Grande, majestueuse, imposante plus que belle, elle entendait l'art de la représentation avec une habileté consommée, témoignait à tous ceux qui l'approchaient une affabilité et une prévenance qui séduisaient également les Français et les étrangers, et s'entourait d'un cortége de femmes qui rendait sa cour aussi aimable que brillante. Comme François Ier, elle aimait et protégeait les savants, les littérateurs et les artistes. Elle acquit ainsi une sorte de prestige qui servit sa

politique; on sent dans les écrits même des huguenots qui l'ont déchirée, un reste de respect involontaire.

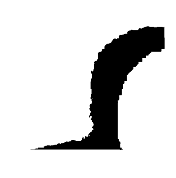
Les états s'ouvrirent le 13 décembre. Les élections n'avaient pu se faire sans mettre beaucoup de passions en jeu. L'assemblée était une nouveauté pour la génération existante; aussi avait-elle donné lieu à la publication d'un grand nombre d'écrits. On avait discuté ses précédents, ses droits essentiels, son opportunité, ses devoirs. Il est certain que le gouvernement exerça une pression sur les choix, qui furent purement catholiques. Bèze accuse le cardinal de Lorraine de n'avoir consenti à une réunion d'états généraux que dans l'espérance de la dominer et d'en faire un instrument de sa politique. On peut l'en croire. Le projet du serment que les Guise voulurent imposer aux députés et les efforts que fit le cardinal pour être choisi comme orateur des trois ordres, en sont des preuves évidentes.

La mort de François II et l'avénement de Charles IX changeaient la situation. Des doutes s'élevèrent, au sein même de l'assemblée, sur la légitimité de ses pouvoirs. On se demanda si le changement de règne n'exigeait pas de nouvelles élections. Ces doutes n'étaient pas entièrement désintéressés, puisque les élections s'étaient faites sous l'influence des Guise; on s'empressa de les lever, en invoquant le principe que les rois ne mouraient pas en France. Les états auraient pu aussi prétendre décider la question de la régence, si Catherine ne la leur avait enlevée par une résolution adroite et anticipée. La réconciliation des princes, en déconcertant brusquement les partis, diminuait l'importance de l'assemblée; en revanche, elle avait l'avantage de limiter plus exactement son action, de la soustraire à des orages autrement inévitables; enfin, en la débarrassant de préoccupations étrangères, elle lui donnait plus de calme et d'autorité pour exprimer les vœux du pays.

L'Hôpital ouvrit les séances par un discours pacifique et conciliant. Il proposa aux états l'exemple des princes qui venaient de sacrifier au bien public leurs jalousies et leurs ressentiments. Il demanda l'ajournement des questions religieuses, remises au prochain concile. « Otons, disait-il, ces mots diaboliques, noms de partis, de factions et de séditions, luthériens, huguenots, papistes. Ne changeons le nom de chrétiens. »

L'œuvre des états se réduisit donc à présenter les doléances des trois ordres et à examiner la situation financière.

Les vœux furent rédigés par chacun des ordres séparément,



ce qui eut pour effet inévitable de les rendre plus ou moins contradictoires. Le clergé jugea sa propre réforme nécessaire; il la fit consister dans le rétablissement des élections canoniques, abolies par le concordat, et dans un grand nombre de mesures disciplinaires, applicables à la collation des bénéfices, à la direction des monastères et des universités. Il se prononça d'ailleurs contre l'hérésie, et demanda le rétablissement des édits de persécution.

La noblesse émit sur la réforme religieuse des vœux assez divergents, quoique généralement favorables à une plus grande liberté. Elle demanda la périodicité des états généraux et provinciaux, qui devaient être réunis à des époques rapprochées, et la régularisation du service de l'arrière-ban.

Le tiers état sollicita également des réformes dans l'Église, mais beaucoup plus étendues. Il demanda la périodicite des états généraux, la suppression de la vénalité des charges, celle des douanes intérieures, enfin une plus grande économie, ce qui était aussi un des vœux du clergé. Le tiers se distingua par la netteté de ses vues et un grand sens des réformes administratives.

Les harangues auxquelles la présentation des cahiers donna lieu offrirent peu d'intérêt. Le cardinal de Lorraine aurait voulu se faire élire pour orateur des trois ordres; mais le clergé, qui le regardait comme son chef et s'associait d'ailleurs pleinement à sa politique, consentit seul à le désigner; la noblesse et le tiers état déclinèrent un choix dont la signification les effrayait.

L'Hôpital exposa ensuite l'état des finances et accusa une dette de quarante-trois millions de livres. Les députés, mis en mesure de voter de nouveaux impôts, récriminèrent contre les administrations précédentes et demandèrent à être renvoyés dans leurs bailliages pour y prendre de nouveaux avis. Le chancelier leur accorda cette demande et remit le débat à une session nouvelle, qui fut fixée au 1er mai 1561. On convint seulement que cette session, plus restreinte, ne se composerait que de trois députés, un de chaque ordre, pour chacun des treize gouvernements. En attendant, l'Hôpital réduisit certaines dépenses, établit, d'accord avec les états, quelques impôts indirects temporaires, et annonça le projet de demander une contribution particulière au clergé. L'idée n'était pas nouvelle, car déjà les Guise, au mois d'octobre précédent, avaient fait

voter une contribution au clergé de Paris. On croyait généralement que le clergé devait porter une plus large part des charges publiques. C'était un des thèmes des réformés, qui auraient voulu une sécularisation des biens ecclésiastiques.

La clôture des états, prononcée le 31 janvier 1561, fut immédiatement suivie de la publication d'une grande ordonnance en cent cinquante articles, connue sous le nom d'ordonnance d'Orléans. C'était en effet l'usage, après les assemblées d'états généraux, de faire droit à celles des réformes proposées qui étaient agréées, et de publier en même temps les changements préparés ou même apportés déjà, soit aux lois civiles, soit aux règlements administratifs, qu'on appelait alors lois de *police*. L'ordonnance d'Orléans présenta ce double caractère. Elle rétablit les élections canoniques; elle soumit le clergé et tous ses établissements à une discipline rigoureuse; elle prit des mesures intéressantes pour la propagation de l'instruction religieuse et la surveillance des écoles. Elle abolit la vénalité des offices de judicature; elle détermina les juridictions, limita considérablement celles de l'Église, imposa aux baillis et aux sénéchaux l'obligation de déléguer leurs pouvoirs judiciaires aux *lieutenants de robe courte*, c'est-à-dire à des juges gradués, interdisant ainsi d'une manière définitive les tribunaux aux hommes d'épée. Reconstituer la discipline tout à la fois dans l'Église et dans l'ordre judiciaire, était la pensée favorite de l'Hôpital. La devise qu'il avait choisie pour le nouveau règne était un sceptre supporté par deux colonnes qui représentaient, l'une la religion, l'autre la justice, avec ces mots : *Pietate et justitia*. Les ordonnances du genre de celles d'Orléans devaient être appelées les codes de l'ancienne monarchie, si le manque d'ordre, conséquence difficilement évitable de la diversité des matières qu'elles renfermaient, permettait de leur donner ce nom.

L'Hôpital, toujours fidèle à sa politique d'apaisement, rendit le 24 février un édit qui ordonnait de surseoir à toutes poursuites pour le fait de religion, quand même les prévenus auraient été trouvés en armes. Les religionnaires emprisonnés devaient être remis en liberté, à la condition de se faire catholiques ou de vendre leurs biens et de quitter la France.

Le 13 mars, Charles IX déclara le prince de Condé innocent du crime dont il était accusé. Condé ne voulut pas que sa liberté pût être regardée comme une grâce. Il demanda « qui étoit sa partie et par l'ordonnance de qui il avoit été constitué

prisonnier. » Son procès fut recommencé, mais pour la forme. Un arrêt du parlement, du 13 juin, le déclara innocent et lui permit de se pourvoir en réparation contre qui il appartiendrait.

II. — Catherine de Médicis écrivit au Pape et au roi d'Espagne pour leur expliquer sa conduite et leur donner l'assurance que ses dispositions en faveur du catholicisme n'étaient pas changées. L'admission du roi de Navarre au conseil ôtait un appui aux calvinistes, qui ne pouvaient s'en prévaloir comme d'un succès. Antoine de Bourbon, ballotté entre les partis, s'était ôté tout crédit par son irrésolution. Les protestants l'accusaient d'hypocrisie [1]. Calvin lui écrivit pour lui reprocher son alliance avec la reine mère; Philippe II ne craignait guère de lui que ses réclamations au sujet du royaume de Navarre. La reine s'excusa à l'Espagne de s'être vue dans l'obligation de l'associer au pouvoir; elle répondait de le dominer. « Il m'est, disait-elle, si obéissant, et n'a nul commandement que celui que je lui permets [2]. »

Le calvinisme, il est vrai, ne se tenait pas pour battu. Il s'était vu menacé d'une compression très-vigoureuse, et il avait échappé au danger. Condé, son chef, devenait par le fait l'homme le plus puissant de France [3]. L'atténuation des mesures répressives équivalait à une sorte d'intérim légal. Cependant, pour le moment, la victoire semblait appartenir aux adversaires de la réforme. Les princes s'étaient ralliés à la reine mère. Le déploiement des forces militaires avait arrêté l'insurrection préparée dans les provinces. Les états, tout en demandant la refonte des lois disciplinaires de l'Église, s'étaient prononcés au fond pour l'ancien culte. Le Pape Pie IV annonçait l'intention de rouvrir le concile de Trente, et le gouvernement s'était rallié à ce projet, bien qu'il eût préféré une assemblée entièrement nouvelle. Dans ces conditions, les protestants demeurèrent quelques mois, suivant l'expression de Castelnau, « écartés et étonnés. »

La reine mère avait atteint son but, qui était de conjurer un péril immédiat et de gagner du temps. Elle s'applaudit de ce succès et prit confiance dans son habileté. En réalité elle s'exa-

[1] Relation de Jean Michel.

[2] Lettre de Catherine à sa fille, du 19 décembre 1560. Négociations de Louis Paris.

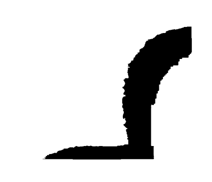
[3] Relation de Michel.

gérait l'un et l'autre. Sa politique ne consistait qu'en atermoiements. Elle n'annonçait aucun plan arrêté; elle avait tout au plus amorti le choc des partis, et n'avait réconcilié les princes qu'en apparence.

Le cardinal de Lorraine se retira dès le 1er février dans son archevêché de Reims, sous prétexte d'y accomplir les réformes disciplinaires demandées par les états, et d'y combattre les progrès de l'hérésie. La cour alla s'établir à Fontainebleau. Elle y fut à peine arrivée que le roi de Navarre demanda au duc de Guise les clefs de la maison du roi. Guise refusa de les lui remettre, et la reine décida, pour trancher le différend, qu'elle les garderait elle-même (24 février). Le roi de Navarre, mécontent, demanda le titre de lieutenant général, qui lui avait été promis, et songea même à réclamer la régence, car il ne manquait pas de gens à la cour pour rappeler que la reine était étrangère, accuser son impopularité et soutenir qu'une femme ne pouvait gouverner la France. Guise s'opposa à la révision du procès de Condé, le déclara inattaquable comme ayant eu lieu du commandement exprès de François II, et voulut que Catherine se contentât de faire grâce au prince. Condé, de son côté, exigea, pour paraître à la cour, que Guise en sortît au moment de son arrivée; la reine recevait des pétitions inspirées par lui, où on la priait d'écarter du conseil « ceux de la maison de Guise et ceux qui s'étoient avancés par son moyen ».

Les états d'Orléans avaient été sur le point d'ordonner une enquête financière et la répétition des dons excessifs faits par la couronne sous les deux derniers règnes. Le chancelier avait réussi à écarter ces questions irritantes; mais les états de l'Ile de France, convoqués à Paris au mois de mars pour nommer leurs délégués à la seconde session des états généraux et voter une aide, montrèrent moins de docilité et prétendirent sortir d'attributions trop restreintes. Comme ils n'étaient plus soumis à l'influence des Guise, mais travaillés par des émissaires de Navarre ou de Condé, ils reproduisirent les vœux auxquels l'assemblée d'Orléans n'avait pas donné de suite, et demandèrent formellement que la lieutenance générale fût donnée à Antoine de Bourbon.

Catherine employa tour à tour la plainte et la persuasion pour empêcher un éclat. Elle donna la lieutenance générale au roi de Navarre. Elle appela Condé à Fontainebleau, lui fit l'accueil le plus brillant, mais exigea qu'il se réconciliât publique-



ment avec le duc de Guise, et elle voulut que ce dernier demeurât auprès d'elle. Elle refusa d'éloigner aucun de ses conseillers, repoussa tout projet d'enquête sur le passé, cassa les états de l'Ile de France qui étaient sortis de leurs attributions, et les convoqua de nouveau pour le mois de mai, non plus à Paris, mais à Tours. Elle continua ainsi de gagner du temps, sans d'ailleurs pacifier les esprits, car nul ne savait ce qu'il avait à espérer ou à craindre.

Comme on l'accusait d'avoir voulu jouer ou annuler le roi de Navarre, elle affecta de lui témoigner une déférence absolue, et ne négligea rien pour faire croire qu'il était le véritable maître du gouvernement. Afin de le gagner plus sûrement, elle poursuivit elle-même les réclamations qu'il adressait depuis longtemps à la cour d'Espagne. Elle voulut aussi flatter les calvinistes; elle entendit les sermons de l'évêque de Valence, prélat d'esprit flottant, dont les vues réformatrices étaient suspectes au clergé catholique. Elle n'y gagna que de se rendre suspecte elle-même. Perrenot de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne en France, écrivit à Philippe II qu'elle préparait, volontairement ou non, le triomphe des huguenots. En France les catholiques zélés conçurent des alarmes; les moins effrayés pensaient avec raison qu'ajourner les difficultés n'était pas en rendre la solution plus facile.

Le parti catholique, celui de la grande majorité du pays, se sentit compromis par la politique flottante de Catherine, comme il l'avait été naguère par les rigueurs impopulaires du cardinal de Lorraine. Il était prêt à se rallier dès qu'il trouverait des chefs, et il en trouva.

Le maréchal de Saint-André, dont la fortune était menacée si l'on eût donné suite au projet de répéter les dons faits par la couronne, entreprit d'amener un rapprochement entre François de Guise et Montmorency, jusqu'alors divisés, mais par des raisons personnelles plus que par une divergence d'opinions. Il y réussit, avec l'aide de la duchesse de Valentinois, belle-mère du duc d'Aumale, et, servant de médiateur entre eux, il leur persuada de former avec lui une alliance ou une ligue qui fut bientôt baptisée du nom de triumvirat. Les triumvirs unirent leurs intérêts qui étaient menacés, et convinrent de veiller d'un commun accord à la protection du catholicisme, qui ne l'était pas moins. Suivant quelques auteurs [1], ce serait Catherine elle-

[1] De Thou, livre XXVII.

même qui aurait engagé le connétable à se mettre à la tête des catholiques pour faire contre-poids au roi de Navarre. Le caractère de la reine autorise cette supposition. Mais Montmorency, poussé ou non par elle, alla plus loin qu'elle n'aurait voulu. Sincèrement attaché au catholicisme par des motifs de foi et des motifs politiques, effrayé de voir les ministres réformés prêcher dans la chambre des princes et le palais même du roi, excité enfin par Villars, son beau-frère, qui venait de perdre le gouvernement du Languedoc pour s'y être montré trop rigoureux, le vieux connétable accepta le triumvirat avec d'autant plus d'empressement qu'il espéra en être le chef. Guise avait alors trop d'ennemis pour lui disputer le premier rang.

Les triumvirs ne manquèrent pas d'obtenir de nombreuses et importantes adhésions, d'abord celles du cardinal de Tournon, du duc de Montpensier, du duc de Brissac. En se présentant aux catholiques de France comme des défenseurs naturels, ils voulurent aussi rassurer les catholiques étrangers. Ils donnèrent au Pape, au roi d'Espagne et au duc de Savoie, des assurances qui furent mieux reçues que celles de la reine. Chantonnay applaudit à la formation de la ligue et l'appuya de toute sa force, la regardant comme d'intérêt européen. Le triomphe ou la ruine du calvinisme en France devait exercer une influence décisive sur son sort dans le reste de l'Europe. Les ennemis des Guise leur prêtèrent le projet gigantesque de détruire les calvinistes de France, de confisquer leurs biens et de s'en servir pour lever une armée qui, unie aux forces de l'Empereur, écraserait les luthériens d'Allemagne, pendant que le duc de Savoie, rentrant à Genève, y abolirait à la fois la république et le nouveau culte. Les pièces où ce projet est exposé sont suspectes et empreintes d'une exagération manifeste; elles sont virtuellement démenties par les correspondances peu amicales qui s'échangeaient alors entre la France, l'Espagne et l'Empire. Mais le fait seul que les triumvirs essayaient d'établir à la veille du concile de Trente une entente commune des puissances catholiques et de leurs sujets, donnait l'éveil aux imaginations et autorisait les suppositions les plus improbables.

La formation du triumvirat dut alarmer Catherine, quoiqu'il eût au début une attitude purement défensive. Elle employa ses artifices ordinaires pour flatter ses membres, les rassurer, les retenir à la cour ou les y attirer souvent, et surtout pour faire croire qu'elle les dominait. Elle voulait, disait-elle,

« trouver un chemin moyen entre deux (les Bourbons et les triumvirs), sans leur permettre de faire que ce qui était avisé pour le bien du royaume et le repos d'un chacun[1] ». Elle chargea même Guise et Montmorency de calmer par leur présence et leur autorité l'agitation de Paris; elle prétendait à la fois se servir d'eux et gagner leur confiance.

Elle redoubla aussi de protestations vis-à-vis des cours catholiques. On ne peut qu'être frappé du besoin perpétuel qu'éprouvaient le gouvernement et les partis d'écrire à l'Europe, de la prendre à témoin de leurs intentions, de se justifier en quelque sorte, et d'obtenir des adhésions. C'était pour Catherine une conséquence de sa politique indéterminée. Sa politique, quoique empreinte de défiance et de jalousie vis-à-vis des étrangers, semble une excuse perpétuelle.

Cette politique offrait à l'intérieur un autre danger : L'incertitude des édits, qui tenaient les calvinistes suspendus entre la persécution qu'on avait arrêtée et la tolérance qu'on ne leur donnait pas, perpétuait l'agitation et les troubles. Il n'y avait pas de dimanches ni de fêtes où Paris et les grandes villes ne fussent en émoi. Il s'élevait partout des querelles à main armée; les réformés brisaient les images, insultaient les processions; les catholiques de leur côté allaient dissiper les assemblées où les calvinistes faisaient leurs prêches, contrairement aux édits. On s'habituait aux désordres. Les écoliers devenaient remuants, le pré aux Clercs était un lieu de batteries continuelles, quelquefois de rixes sanglantes. Les mois d'avril et de mai se passèrent de cette manière; les troubles furent même très-graves à Beauvais et au Mans.

Le parlement, qui faisait les enquêtes et qui était chargé de la police de Paris, se plaignait de la faiblesse que montrait le gouvernement pour assurer l'exécution des édits, et des dispositions mêmes de ces édits, plus propres à enhardir les réformés qu'à les contenir. La justice était encombrée de procès à leur occasion. Les catholiques zélés demandaient qu'on sévît rigoureusement et que le mal fût coupé dans sa racine. Le cardinal de Lorraine se fit leur interprète et réclama au moins l'exécution stricte des édits. Le clergé de l'Ile de France, dont les députés se réunirent une seconde fois au mois de mai, appuya ces remontrances. Il se plaignit qu'on le mît en suspicion,

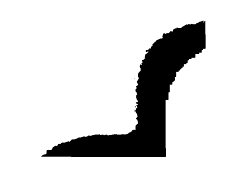
[1] Lettre de Charles IX, du 24 mai 1561, à l'évêque de Limoges, son ambassadeur à Madrid.

qu'on diminuât son autorité. Il se déclara prêt à s'imposer extraordinairement ; mais il prétendit surveiller l'emploi du subside et son application définitive au règlement de la dette.

Malgré cette opposition du clergé et du parlement, malgré celle des catholiques qui le traitaient de *huguenot* et d'athée, l'Hôpital persista dans la ligne de conduite qu'il s'était tracée. Il continua de faire sortir de prison les calvinistes détenus ; il rappela même en France ceux qui avaient quitté le royaume depuis l'avénement de François II, c'est-à-dire depuis deux ans, en leur imposant les mêmes conditions qu'à ceux auxquels on rendait la liberté. Pour éluder l'opposition du parlement, il envoya directement ses édits explicatifs de celui de janvier aux gouverneurs des provinces. Le parlement déclara que c'était une illégalité au premier chef, et attaqua les édits avec une vivacité nouvelle, tant en eux-mêmes que dans la forme de leur publication.

Cependant le chancelier, qui ne pouvait s'abuser sur leur inefficacité, et qui était obligé de répondre d'un côté aux remontrances du parlement et du cardinal de Lorraine, de l'autre aux requêtes que Coligny et les ministres réformés lui présentaient pour obtenir la liberté expresse de leur culte, prit le parti de réunir une assemblée composée de princes, de grands officiers de la couronne, de membres du conseil privé et de membres du parlement. Toutes les opinions y furent représentées. L'Hôpital lui demanda de faire une loi provisoire, en attendant le concile. Elle délibéra vingt jours, du 17 juin au 9 juillet. Elle écarta également la proposition de revenir à la rigueur des anciens édits et celle de tolérer les assemblées et les prêches. Elle prit un terme moyen, et aboutit, à une faible majorité d'ailleurs, à ce qu'on appelle l'édit de juillet.

Cet édit, toujours conforme à la pensée de l'Hôpital, ne différa guère des précédents que parce qu'il renferma plus d'articles et qu'il fut plus explicite sur quelques points. On y recommandait à chacun de vivre en paix, de s'abstenir d'injures, de reproches, de mauvais traitements ; aux prédicateurs des deux cultes de parler avec réserve, sous des peines sévères. On défendait de porter les armes ; les faux délateurs devaient être poursuivis. On accordait aux réformés l'amnistie et l'oubli du passé, mais on continuait de leur interdire toute assemblée publique ou particulière sous prétexte de religion, et on leur défendait de conférer aucun sacrement. Ils demeuraient justiciables des



tribunaux d'Église, qui ne pouvaient pas prononcer de peine plus forte que le bannissement; mais s'ils se rendaient coupables d'assemblées illicites, ils retombaient sous la juridiction des tribunaux séculiers, qui devaient prononcer contre eux la confiscation de corps et de biens.

L'édit de juillet ne satisfit personne et ne fut pas plus facile à faire exécuter que les précédents. Les calvinistes continuèrent de tenir leurs assemblées. Le parlement ne cessa d'adresser de nouvelles plaintes. Suivant Pasquier, Guise déclara que pour soutenir une pareille loi, il faudrait toujours avoir l'épée hors du fourreau. Partout enfin le chancelier fut accusé d'impuissance.

III. — La seconde session des états avait été prorogée au 1er août, et les réunions préparatoires pour le choix des délégués de chaque gouvernement avaient eu lieu au mois de mai. Le mois d'août arrivé, les députés de la noblesse et du tiers s'assemblèrent à Pontoise, et ceux du clergé à Poissy. Le 27 août, ils présentèrent leurs cahiers au roi, qui se trouvait à Saint-Germain. On commença par leur faire ratifier, non toutefois sans quelque peine, l'arrangement en vertu duquel le roi de Navarre, lieutenant général, partageait le gouvernement avec la reine mère.

Le juge d'Autun, orateur du tiers, aux opinions duquel l'orateur de la noblesse adhéra généralement, émit des vœux très-hostiles au clergé. Il demanda un concile national, la suppression des juridictions ecclésiastiques, et la liberté des assemblées pour les réformés sous la surveillance de l'État. En ce qui touchait les finances, il exprima le désir que les administrations précédentes rendissent leurs comptes, qu'on répétât les dons excessifs, et que la dette publique fût rachetée avec les biens du clergé. Il proposa dans ce dernier but diverses mesures, entre autres l'établissement d'un impôt progressif sur le revenu des bénéficiers. Quelques délégués étaient allés jusqu'à demander une vente générale des biens d'Église, dont on aurait fait trois parts, l'une pour l'entretien du culte, l'autre pour le rachat de la dette, et la troisième pour constituer des prêts aux villes et aux provinces qui auraient entrepris de grands travaux d'utilité publique. La noblesse, dont les propositions offrirent beaucoup d'analogie avec celles du tiers, demanda en outre une réforme judiciaire beaucoup plus étendue que celle accom-

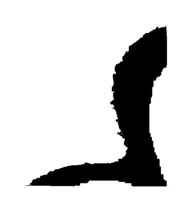
plie par l'ordonnance d'Orléans; elle était d'avis que les juges ne fussent plus désignés par le roi, mais élus tous les trois ans, et qu'il n'y eût plus de charges à vie.

Il est difficile de croire que ces vœux ne fussent au fond ceux de l'Hôpital et qu'il n'eût pas exercé une certaine pression sur le choix des délégués et sur leurs délibérations. Le soin qu'il avait eu de séparer le clergé des deux autres ordres en serait une nouvelle preuve. Il se proposait évidemment d'arriver par degrés à la tolérance, quoiqu'il eût soin de ne jamais s'exprimer à ce sujet, et il voulait se la faire demander.

L'assemblée du clergé fut plus nombreuse que celle des deux autres ordres; car, outre les délégués des États, on y avait convoqué tous les évêques de France; il en vint une cinquantaine. Elle exprima naturellement de tout autres vœux; elle offrit cependant au roi une contribution de trois décimes pendant plusieurs années pour éteindre seize millions de dettes. La proposition fut acceptée.

L'Hôpital croyait, comme on avait cru longtemps en Allemagne, qu'une conciliation était possible entre les anciennes et les nouvelles idées religieuses; qu'en repoussant les changements dans le dogme, on pouvait en admettre dans la discipline et les cérémonies, et désarmer ainsi les calvinistes, sinon les ramener. Cette espèce de tiers parti religieux, peu populaire, mais qui comptait un certain nombre d'adhérents dans la classe la plus éclairée, avait plus d'aspirations que d'idées arrêtées, et présentait par cela même une grande variété de nuances. Catherine de Médicis entra plus ou moins dans ces vues, car elle écrivit au Pape pour lui soumettre l'idée qu'elle avait d'admettre les protestants à la communion de l'Église en leur faisant des concessions extérieures, en ôtant les sujets de scandale et en modifiant les cérémonies.

Un des moyens que le chancelier se proposait d'employer était un colloque entre les évêques et les principaux prédicateurs calvinistes. Ces derniers s'empressèrent d'accepter la proposition. Les ministres appelés par le roi de Navarre arrivèrent à Poissy dès le 1er août, jour de l'ouverture des États. A leur tête étaient Théodore de Beze et Pierre Martyr de Zurich, l'un le plus éloquent, l'autre le plus savant des théologiens réformés. Les évêques montrèrent moins de faveur pour le colloque, le jugeant inutile ou dangereux; mais le cardinal, qui comptait sur son éloquence et croyait peut-être un triomphe



de discussion nécessaire pour affermir les esprits et vaincre les dispositions flottantes de la cour, contribua beaucoup à le faire accepter.

Les ministres commencèrent par adresser plusieurs requêtes préliminaires. Ils demandèrent que les évêques assistassent à l'assemblée comme parties, non comme juges, et que le roi la présidât avec son conseil. Ces points leur furent accordés, et la cour vint le 9 septembre assister aux débats. Le jeune Charles IX y parut accompagné du duc d'Orléans, l'aîné de ses frères, de plusieurs princes, des membres du conseil privé et des chevaliers de l'ordre.

Les débats furent animés, curieux, éloquents; mais le colloque avorta dès la première séance. Bèze, ayant présenté un long exposé des doctrines calvinistes, le termina par une attaque contre le dogme catholique de l'Eucharistie. Le cardinal de Tournon protesta au nom de tous les évêques présents, et demanda si l'assemblée avait été réunie pour ébranler la foi aux dogmes anciens. La reine dut répondre elle-même; elle déclara qu'elle ne soutenait pas les protestants et qu'elle avait seulement cherché un moyen de maintenir la paix. Le cardinal de Lorraine fit dans une autre séance un magnifique discours pour défendre les deux points attaqués par les calvinistes, l'Église et la Cène; après quoi, on se borna à de simples conférences, où les catholiques furent représentés par deux évêques et trois théologiens. Ces conférences n'eurent à leur tour aucun résultat, et s'épuisèrent en efforts inutiles pour arriver à un exposé du dogme de l'Eucharistie propre à satisfaire les différentes opinions.

Le colloque de Poissy et les conférences qui le suivirent eurent pour unique effet d'exciter les défiances catholiques. Le cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este, légat du Pape, exigea que Lainez, supérieur des jésuites, y fût admis. Lainez, moins modéré dans son langage que les prélats et les orateurs français, déclara que le jugement sur les matières proposées n'appartenait qu'au Pape, aux cardinaux et aux évêques réunis. Montmorency et les chefs du parti catholique s'emparèrent de la conduite de la reine et du chancelier pour répéter partout que leurs soupçons étaient pleinement justifiés. Catherine de Médicis écrivit lettres sur lettres en Espagne pour exposer ses intentions et les nécessités auxquelles elle se voyait réduite. Le duc d'Albe lui répondit que Philippe II jugeait sa conduite

pleine d
en péril, et que le roi d'E
un jour une intervention il
même des sollicitations n s.

IV. — Le cardinal-légat entreprit de gagner le roi de Navarre et de le ramener à la cause catholique. Les indécisions du prince, sa situation de lieutenant général, les intérêts qu'il devait défendre, l'avenir qu'il avait à ménager, permettaient d'espérer un succès. On le savait désireux de se rapprocher de Rome et de l'Espagne. En le gagnant, les catholiques affaiblissaient les protestants, qui continuaient à s'autoriser de son nom, et la reine, qu'ils obligeaient d'incliner de leur côté. Il fut entouré des plus pressantes sollicitations. Les Guise lui offrirent la main de Marie Stuart, leur nièce; il la refusa, par la raison qu'il eût été obligé de faire casser son mariage avec Jeanne d'Albret. Les Espagnols lui offrirent la Sardaigne en indemnité de la Navarre; il repoussa encore cette proposition, mais après l'avoir sérieusement discutée. Sans prendre de parti décidé, ce qui eût été contraire à son caractère, il se rapprocha cependant des catholiques.

Catherine, entourée d'intrigues, avait particulièrement redouté Marie Stuart, dont les grâces et la séduction naturelle engageaient beaucoup de princes à rechercher la main. Elle craignait pour la jeune reine d'Écosse presque tous les mariages quels qu'ils fussent, mais particulièrement un mariage espagnol, qui eût donné à Philippe II l'occasion d'exercer une influence plus marquée sur les affaires de France. Elle avait, par cette raison, pressé le départ de Marie, qui avait fini par retourner au mois de juillet dans son royaume paternel.

Cependant les réformés ne se faisaient faute de tenir des assemblées en contravention avec l'édit de juillet, et ces assemblées illégales continuaient d'être une occasion de désordres. Il y eut à Paris deux échauffourées, l'une dans le faubourg Saint-Antoine au mois d'octobre 1561, l'autre au faubourg Saint Marceau le 27 décembre; la dernière fut très-sérieuse. Des prêtres ayant voulu troubler le prêche, les protestants se jetèrent sur l'église de Saint-Médard, y brisèrent les autels et en détruisirent les statues et les ornements. Le lendemain, les catholiques allèrent brûler à leur tour les bancs de la salle du prêche et la chaire du ministre. Il y eut de part et d'autre des

blessés et des tués. Les protestants prétendirent que le coup avait été prémédité par les catholiques. Les commissaires du Parlement chargés de l'instruction condamnèrent les agents du guet pour avoir laissé violer la loi, qui défendait les injures et les voies de fait, mais s'effrayèrent du degré d'excitation qui régnait dans les deux camps.

Dans le Midi, les désordres avaient un caractère plus grave encore : les protestants détruisaient les abbayes et pillaient les églises. « Le feu, écrivait Joyeuse, gouverneur du Languedoc, est allumé partout. Toutes ces belles religions n'ont fait autre fruit qu'apprendre au peuple à n'obéir point au roi et à ses ministres. » Ce n'était partout que confusion, excès, représailles et pillage[1].

L'édit de juillet n'étant pas mieux exécuté que les précédents, il en fallait un nouveau. L'Hôpital réunit dans ce but, le 17 janvier 1562, une assemblée de députés qu'il avait lui-même désignés dans tous les parlements de la France. Il y déclara que les lois étaient surtout affaire de circonstance; qu'il était, par conséquent, naturel de les changer souvent; que l'édit de juillet n'avait pu être exécuté, moins par la faute du gouvernement que par la tiédeur des magistrats des villes, ces magistrats étant peu disposés à sévir contre les calvinistes; qu'il s'agissait donc d'en faire un autre; qu'il fallait laisser les questions religieuses aux décisions du concile de Trente, convoqué de nouveau par Pie IV pour le temps de Pâques de l'année courante, et ne s'occuper que de régler l'État. On devait, suivant lui, surveiller les protestants, mais se convaincre de la nécessité de vivre avec eux et de les supporter, comme on vit avec les femmes dont on supporte les défauts.

En conséquence, l'assemblée rendit un nouvel édit, celui de janvier, qui fut beaucoup plus favorable aux calvinistes. On leur permit de tenir des réunions, pourvu qu'elles eussent lieu hors des villes. On leur donna l'assurance qu'ils ne seraient pas troublés, et qu'au besoin les magistrats leur prêteraient main-forte. En retour, ils durent restituer les églises ou chapelles dont ils s'étaient déjà rendus maîtres sur plusieurs points, s'abstenir de troubler le culte catholique, observer les jours de fête et les convenances extérieures de l'ancienne religion, exclure de leurs réunions toutes personnes sur lesquelles leurs ministres

[1] Voir les lettres de Joyeuse, d'octobre à décembre 1561, dans les Mémoires de Guise.

n'auraient pas d'information préalable. On défendit aux ministres de faire aucunes levées d'argent, ils ne pouvaient recevoir que les aumônes; d'écrire ou de prêcher contre le catholicisme; enfin de rien avancer qui ne fût conforme à certains livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cette disposition mérite d'être remarquée; elle montre combien on était convaincu du droit qu'avait l'État de décider les questions religieuses, et le soin qu'on prenait de distinguer des calvinistes les sectes dangereuses qu'on se réservait de poursuivre, comme celles des *libertins, anabaptistes* ou *athéistes.*

L'édit de janvier fut très-mal accueilli par les parlements. Celui de Paris n'enregistra que le 6 mars, sur un ordre exprès, et par provision, en déclarant que l'enregistrement n'emportait aucune approbation de la nouvelle religion. Ceux de Toulouse et de Rouen résistèrent assez longtemps. Celui de Bourgogne envoya une députation à la reine pour lui exposer les raisons qu'il avait de s'opposer à l'exécution, et ces raisons furent admises. La magistrature ne comprenait pas qu'on pût permettre l'exercice de deux religions dans une même ville. Étienne Pasquier, l'un de ses membres les plus libéraux, ne voit là qu'une *débauche,* c'est-à-dire une occasion de troubles et de scandales. Tout royaume divisé périra, disait Tavannes, et il demandait comment, l'unité de l'Église sacrifiée, on maintiendrait celle du gouvernement. L'édit de janvier déroutait toutes les idées des magistrats, qui voyaient d'ailleurs le progrès du désordre avec une inquiétude naturelle. Ils se servaient contre lui d'un argument très-fort : c'était le système établi par les calvinistes à Genève. « Ce seroit crime capital à Genève, « dit Gabriel de Saconay, auteur d'écrits contre Calvin, de faire « aucune exercice de la religion catholique; tant s'en faut qu'on « y voulût tolérer liberté de conscience, pour autant qu'ils « estiment d'endurer deux religions contraires estre clause « contrevenante à l'expresse parole de Dieu, qui commande « que toute idolâtrie et fausse religion soient exterminées. »

Pour les réformés, ils se montrèrent satisfaits. Coligny n'avait pas demandé autre chose que la liberté des prêches; les ministres jugèrent devoir se contenter d'avantages présents, qui leur faisaient espérer d'autres succès prochains. « Ils prêchèrent, « dit Castelnau, plus hardiment, qui çà, qui là, les uns par les « champs, les autres en des jardins, et à découvert partout où « la passion les guidoit, et où ils pouvoient trouver du couvert,



« comme ès vieilles salles et masures, et jusques aux granges; « d'autant qu'il leur était défendu de bâtir temples et prendre « aucunes choses d'Église. Les peuples, curieux de voir chose « nouvelle, y alloient de toutes parts, et aussi bien les catho- « liques que les protestants, les uns pour voir seulement les « façons de cette nouvelle doctrine, les autres pour l'apprendre, « et quelques autres pour connoître et remarquer ceux qui « étoient protestants. »

Les ministres calvinistes prêchant librement, le clergé catholique se mit à prêcher de son côté avec beaucoup plus de soin et d'ardeur pour retenir le peuple dans l'ancienne foi, et il trouva pour cette prédication un concours puissant chez les jésuites, récemment introduits en France. Ces prédications opposées échauffèrent encore les esprits, et les rixes, les collisions n'en devinrent que plus communes. Le peuple, dit M. Henri Martin, était comme une mer soulevée par deux courants opposés. Les réformés ne cachaient pas leur désir, ou plutôt leur projet, de s'approprier les églises et de détruire ce qu'ils appelaient les idoles. Catherine ayant ordonné une assemblée pour délibérer sur le culte des images, l'émoi fut extrême chez les catholiques. Ils se sentaient en majorité, ils se croyaient sacrifiés par le chancelier et par la reine; ils craignaient sérieusement pour leur foi. Habitués à voir les calvinistes violer les édits contraires à la réforme, ils n'étaient nullement disposés à respecter de leur côté un édit nouveau, qui blessait leurs sentiments, qui les inquiétait, élevait autel contre autel et organisait partout une lutte entre le prêche et l'église. Ils s'agitaient, soit pour se défendre, soit pour attaquer, et ne négligeaient rien pour aiguillonner le zèle des Guise, du connétable, même du roi de Navarre.

Dans un moment où les passions populaires étaient ainsi surexcitées, il ne restait plus de place pour les idées de véritable liberté religieuse. L'Hôpital voulut la tolérance, et ce sera son éternel honneur; mais en comprit-il les conditions? Cela est au moins douteux. En dépit de quelques vœux exprimés çà et là dans ses discours et conformes à la charité chrétienne, jamais il ne s'exprima nettement sur ce point. C'est par ses actes qu'il faut le juger Or le projet de transaction religieuse qu'il poursuivait était chimérique. Il voulait arriver à une religion unique constituée par le gouvernement; aussitôt aimait-il à citer l'ancienne devise : « Une foi, une loi, un roi. » Ses édits, provisoires

de leur nature, étaient pleins de dispositions contradictoires et qui ne reposaient sur aucuns principes sérieux. Leur seul but était de maintenir l'ordre public, et jamais, en fait, il ne fut plus troublé.

V. — Le Midi était en feu dès les derniers mois de 1561. Les huguenots, depuis Montauban jusqu'aux Cévennes, chassaient les prêtres et s'emparaient des églises qu'ils appropriaient à leur culte. Montluc, envoyé au mois de janvier 1562 pour rétablir l'ordre et faire exécuter les édits, n'y parvint qu'en usant des dernières rigueurs. En Provence, la publication de l'édit de janvier causa une guerre civile. Flassans, gentilhomme catholique et maire de la ville d'Aix, refusa de l'exécuter. Il dut céder au gouverneur, mais il se retira avec cinq cents hommes à Barjols et y soutint un siége.

Le 1er mars, arriva dans la petite ville de Vassy, sur la frontière de Champagne et de Lorraine, un événement plus grave, à cause du retentissement qu'il eut partout. Guise et le cardinal de Lorraine avaient eu une entrevue à Saverne avec le duc de Wurtemberg, leur parent; ils cherchaient à fortifier leurs alliances en Allemagne, à s'y assurer les moyens de lever des reîtres et des lansquenets, et peut-être à gagner les princes luthériens, auxquels ils offraient de s'unir à eux contre les calvinistes, leurs ennemis communs. Ils voulaient aussi les engager à se faire représenter au concile de Trente. Guise revenait bien accompagné et se rendait à Paris où le rappelaient les inquiétudes des autres chefs du parti catholique, lorsqu'en passant à Vassy, il y trouva huit ou neuf cents personnes qui assistaient au prêche. Ses gens prirent querelle avec les religionnaires. Des injures on en vint à se lancer des pierres. Les portes du temple furent forcées. Le duc étant accouru et ayant été atteint d'un projectile, on fit main basse sur les réformés qui avaient des armes. Une soixantaine de personnes périrent, plus de deux cents reçurent des blessures. Les bancs et la chaire du ministre furent mises en pièces.

Les catholiques appelèrent cet événement l'*accident* ou le *désordre*, et les protestants le *massacre de Vassy*. Chaque parti en imputa naturellement la responsabilité à ses adversaires. Les calvinistes y virent le premier acte d'une conspiration préméditée, s'écrièrent qu'il n'y avait pas de sûreté pour eux, et qu'on voulait les exterminer. Condé se plaignit. Les ministres



allèrent demander justice à la reine et au roi de Navarre. Catherine les accueillit avec sa bienveillance habituelle; le roi de Navarre, depuis longtemps las de leurs remontrances, leur déclara qu'ils eussent à se tenir en paix. « Sire, lui répondit Théodore de Bèze, c'est à la vérité à l'Église de Dieu, au nom de laquelle je parle, à endurer les coups, non pas à en donner, mais aussi il vous plaira vous souvenir que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux. »

Catherine avait toujours redouté la guerre civile. Elle comprit que le signal en était donné, et elle en fut très-effrayée. Elle écrivit au duc de Guise de ne pas se rendre à Paris, mais à Monceaux où se tenait la cour, le roi de Navarre devant seul veiller sur la capitale. Elle ne voulait pas se livrer entièrement aux chefs des catholiques, de peur de n'être plus maîtresse du gouvernement, et elle comptait essayer d'une nouvelle scène de réconciliation entre Guise et Condé. Mais elle n'était déjà plus obéie. Saint-André refusa d'aller faire exécuter l'édit de janvier dans son gouvernement du Lyonnais. Guise se rendit à Paris, où il fit le 16 mars une entrée brillante accompagné des autres triumvirs. Il n'eut qu'à comprimer les manifestations de joie avec lesquelles le peuple l'accueillit; on le salua comme un libérateur. Paris était la ville la plus catholique du royaume; le clergé y était nombreux, influent; ce qui contribua beaucoup à empêcher le progrès de la réforme dans le reste du pays[1], car on constatait déjà que Paris donnait le branle à la France, et que son exemple était suivi partout.

Guise avait conservé sa popularité militaire. Il possédait toutes ces qualités d'un chef d'armée que le peuple apprécie, surtout dans les moments d'effervescence, la dignité calme, le sang-froid, le zèle sûr sans avoir rien de bruyant. Depuis le commencement de l'agitation religieuse sa conduite n'avait pas varié; aussi inspirait-il une bien plus grande confiance que les autres princes, dont la versatilité et l'indécision accusaient une ambition inquiète ou l'absence de convictions. Il se montrait avec ce grand avantage d'avoir suivi toujours la ligne droite. On le fêta comme le chef futur de l'armée catholique. L'enthousiasme lui donna les noms de nouveau Moïse et de nouveau Jéhu. Catherine, plus effrayée que jamais, quitta Monceaux, alla s'enfermer au château de Melun avec Charles IX, et

[1] Lanoue, chap. II.

écrivit au prince de Condé pour se recommander à lui, elle et son fils.

Condé était à Paris, entouré de gentilshommes et prêt à protéger ses coreligionnaires, si on les menaçait dans l'exercice de leur culte, accordé par l'édit de janvier. Il allait au prêche suivi de plusieurs centaines de cavaliers armés, et accompagné de Bèze, qui portait lui-même une cuirasse [1]. La moindre rixe entre catholiques et protestants paraissait devoir amener une collision entre les princes. « C'est, écrivait Pasquier, un vrai chaos et confusion; toutes sortes de gens, tant de l'un que de l'autre parti, s'assemblent dans la ville, leurs chefs et les principaux capitaines y étant; les coups de pistolet et de canon nous servent de carillon [2]. »

Le prévôt de Paris courut à Melun représenter à la reine le danger de la capitale, la nécessité de rendre aux habitants les armes qui étaient nécessaires pour leur défense et que l'édit de janvier leur avait enlevées, enfin la supplier de ramener le jeune roi à Paris. La reine accorda l'armement de la milice, mais refusa de conduire le roi à Paris, craignant qu'on n'essayât de le lui enlever pour autoriser un parti, et de ruiner ainsi sa propre autorité. Elle le mena au contraire à Fontainebleau. Les Parisiens une fois armés, le cardinal de Bourbon, à qui Antoine de Navarre, son frère, donna le commandement de la ville, prévint la collision en persuadant à Guise et à Condé de se retirer également. Condé y consentit parce qu'il se sentait le plus faible. Mais retiré à Meaux, il appela près de lui ses parents, ses amis et les Châtillon. Il écrivit à Coligny que César n'avait pas seulement passé le Rubicon, qu'il était déjà entré à Rome et que ses étendards commençaient à branler par les campagnes.

Il fallait que la reine se prononçât. Elle ne pouvait plus rester spectatrice des événements, et aucun des partis ne l'eût souffert, car chacun d'eux voulait être maître du roi, pour ne pas s'exposer à être traité de rebelle. « Chacun, dit Castelnau, se vouloit couvrir et aider du manteau royal [3]. »

Catherine, sentant son autorité compromise de toutes les manières, cherchait à se ménager une sorte de neutralité. Elle penchait vers Condé, parce qu'elle espérait trouver chez lui

[1] Dépêche de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, mars 1562.
[2] Lettre de Pasquier, 1562.
[3] Castelnau, liv. III, chap. x.

plus de déférence et le dominer plus aisément. Elle s'inquiétait de connaître les forces des calvinistes. Or, ils n'avaient guère encore à Meaux, où Coligny était venu rejoindre le prince, que quinze cents chevaux et un millier de gentilshommes.

Guise et le roi de Navarre allèrent l'un après l'autre à Fontainebleau supplier la reine d'amener Charles IX à Paris. Le roi de Navarre déclara qu'il ne pouvait laisser le roi et la cour exposés aux coups de main dans un château sans défense, et sans laisser le temps de délibérer, il donna l'ordre du départ immédiat.

Catherine, arrivée à Melun, hésitait encore, ne sachant si elle suivrait les triumvirs ou si elle retournerait à Fontainebleau et y appellerait le prince de Condé. Navarre, d'accord avec Guise, lui déclara que le temps des hésitations était passé, que Paris était en émoi et que la présence du roi y était nécessaire. On conduisit ainsi Charles IX à Vincennes. La reine suivit son fils, sans adhésion comme sans résistance.

Le connétable prit les devants, entra le premier dans Paris avec des hommes d'armes, et alla brûler les deux temples qui servaient aux calvinistes (le 2 avril). Ces derniers, abandonnés à eux-mêmes et sachant combien l'esprit du peuple leur était hostile, ne se défendirent pas. Le lendemain, Antoine de Bourbon et le duc de Guise entrèrent avec Charles IX et Catherine.

Un conseil fut aussitôt assemblé au Louvre, et l'on y proposa de déclarer la guerre au prince de Condé. Catherine et l'Hôpital s'y opposèrent; le chancelier montra même une fermeté et une vigueur singulières dans sa résistance. La guerre ne fut pas déclarée, mais le roi de Navarre et les triumvirs ne cessèrent de s'y préparer. Ils la savaient populaire à Paris; ils espéraient la brusquer en agissant avec résolution et en frappant comme ennemis publics les Châtillon, auxquels ils imputaient d'avoir séduit le prince de Condé. Enfin ils étaient prêts. Ils comptaient sur l'Allemagne pour recruter leurs troupes, et répétaient leurs assurances au roi d'Espagne.

Suivant toute apparence, le roi de Navarre et les triumvirs, en enlevant Charles IX et Catherine de Fontainebleau, n'avaient fait que gagner Condé de vitesse, car ce dernier, essayant d'attirer la reine dans son camp et ne pouvant l'y décider, n'avait d'autre moyen de vaincre son hésitation qu'un enlèvement plus ou moins simulé. Il arrivait de son côté bien escorté à Fontai-

nebleau, quand il y apprit le départ ou l'enlèvement du roi. Il comprit que c'était le signal des hostilités. Il ne voulut pas attendre qu'on l'arrêtât, et courut à bride abattue à Orléans, où Dandelot, qui l'avait précédé avec quelques cavaliers, s'était établi par une espèce de surprise. Coligny l'y rejoignit immédiatement. Orléans, avantageusement placé au centre du royaume, allait servir de place d'armes au parti.

Le 7 avril, Condé écrivit au connétable pour qu'il cessât de poursuivre les religionnaires, et aux Églises réformées pour qu'elles fissent des levées d'hommes et d'argent. Ces dernières demandes furent appuyées par les ministres calvinistes. Le lendemain, il publia un manifeste où il déclara qu'il ne regardait plus le roi comme libre; qu'il était pour lui toujours prêt à obéir à son frère le roi de Navarre; que si la reine ordonnait aux Guise et à leurs alliés de poser les armes et de se retirer, il en ferait autant; que si on le forçait à la guerre, il l'entreprendrait à ses dépens, mais qu'il n'en était pas l'auteur et qu'il en déclinait la responsabilité. Il écrivit en même temps des lettres aux princes d'Allemagne et leur envoya des agents pour leur expliquer sa conduite; il prenait le titre de *Protecteur de la maison et de la couronne de France*. Enfin il signa avec Coligny, Dandelot et les gentilshommes qui l'avaient suivi un traité ou pacte d'association « pour l'honneur de Dieu, la liberté du roi, de ses frères, de la reine sa mère, et la conservation des édits[1]. »

Le roi et Catherine déclaraient le même jour, 7 avril, qu'ils étaient parfaitement libres. Le 11, ils publiaient une confirmation de l'édit de janvier, et maintenaient la liberté des prêches, excepté à Paris. Les triumvirs répondirent au manifeste de Condé par un autre manifeste. Les parlements de Paris et de Rouen répondirent à ses lettres qu'il eût à mettre bas les armes.

La mine était chargée et fit explosion de tous côtés, au mois d'avril et de mai, pendant que les princes continuaient de s'observer. La guerre éclata dans toutes les provinces, une seule exceptée, la Bretagne. Le 3 avril, l'évêque du Mans fut chassé par les calvinistes. Le 12, les catholiques de Sens envahirent le prêche et tuèrent plusieurs des assistants. Le 15, les protestants de Rouen se prononcèrent pour Condé, obligèrent le gouverneur à se retirer et s'emparèrent du monastère de Sainte-Catherine; quelques jours après ils coururent aux églises et brisèrent

[1] Castelnau.

les images. Ceux de Dieppe commencèrent à en faire autant le 22 mars. Le Havre se déclara pour Condé. En quelques semaines, le culte catholique était aboli à Caen, à Bayeux et dans la plupart des villes de la basse Normandie.

Les mêmes scènes de vandalisme se passèrent à Blois, à Poitiers, à Tours, à Beaugency, à la Rochelle, à Châlons-sur-Saône, à Mâcon, à Bourges, à Abbeville. Les protestants dépouillaient les églises de leurs ornements et de leur argenterie, brisaient les images, pillaient les tombeaux. A Orléans même, Condé ne put empêcher ces désordres. A Rouen et à Caen, on viola les sépultures des ducs de Normandie, les statues furent brisées et mutilées. A Bourges, le magnifique portail de la cathédrale fut réduit à l'état où il est encore. Des ministres réformés se vantaient d'exécuter le vœu du roi, vœu qu'on l'empêchait, disaient-ils, d'exprimer et d'exécuter lui-même [1].

Le 26 avril, Lamothe Gondrin, gouverneur du Dauphiné, périt à Valence victime d'une émeute dirigée par un des capitaines les plus décidés et les plus sanguinaires du parti calviniste, le baron des Adrets. Le 30, les protestants de Lyon se soulevèrent et occupèrent l'hôtel de ville et les Cordeliers; devenus bientôt maîtres de la ville entière, ils y mutilèrent et pillèrent les églises. Des Adrets y accourut, déclara qu'on n'y célébrerait désormais que le culte réformé, et donna le signal aux protestants du Dauphiné, qui détruisirent les images dans toute la province, excepté à Embrun et à Briançon. Dans le Midi, où la lutte durait déjà depuis six mois, les protestants, toujours dépouillant les églises et brisant les images, se concentrèrent sur quelques points. Ils occupèrent Agen, Montauban, Castres, Montpellier, Nîmes, Pézénas, Béziers, Castelnaudary. Montluc dut se renforcer en appelant à lui tous les gentilshommes catholiques. Derrière les armées il n'était pas rare de voir marcher des bandes errantes de huguenots chassés par les papistes, ou de catholiques dépouillés par les huguenots. Ces bandes, composées en partie de femmes et d'enfants, excitées d'ailleurs par la haine, par la faim ou la souffrance, s'agitaient, pillaient et se livraient à des désordres dont elles devenaient souvent les victimes.

Condé n'eut d'abord à sa disposition que les gentilshommes

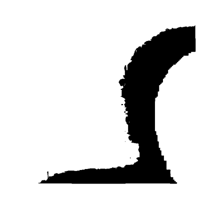
[1] Nous avons une remontrance adressée à Charles IX par ces ministres « sur le fait de quelques idoles abattues et déjetées hors des temples dans quelques églises de ce royaume ». Mémoires de Condé, tome III.

calvinistes, qui dès les premiers troubles se groupèrent instinctivement autour de lui comme de leur chef. Bientôt les Porcien, les Rohan, les Rochefoucauld, les Grammont, les Genlis, les Soubise, lui amenèrent une partie de la noblesse de leurs provinces. Il eut ainsi un corps de volontaires nobles, auxquels il s'occupa de joindre des gens de pied. Le 27 avril, les ministres, formant un synode à Orléans, s'entendirent pour trouver des ressources.

Ils sollicitèrent les dons et les offrandes volontaires, empruntèrent, décrétèrent des contributions qui devaient être frappées sur les villes et plus particulièrement sur les églises. Pendant que le fanatisme des bandes calvinistes détruisait les tableaux et les statues comme des monuments d'idolâtrie, et que leur avidité enlevait tous les objets précieux des basiliques ou des monastères, les ministres ordonnaient de mettre ces trésors sous le séquestre pour payer la guerre, de fondre l'argenterie pour faire de la monnaie et les cloches pour faire des canons. Condé demanda aussi des secours aux princes d'Allemagne, et à la reine d'Angleterre, ennemie comme lui des Guise et des catholiques.

Le roi de Navarre avait convoqué le ban et l'arrière-ban pour le 15 mai. Cependant Catherine de Médicis ne pouvait se décider à la guerre. Elle faisait répéter à Charles IX des déclarations par lesquelles il s'engageait à n'obéir qu'à elle seule. « Le roi, écrivait à Rome le secrétaire du nonce, a dit il y a quelques jours en public, que si quelqu'un n'a pas autant de respect pour sa mère qu'il lui en est dû, il ne l'oubliera jamais, et qu'il en fera paroître son ressentiment quand il sera dans un âge plus avancé[1]. » Elle se flattait toujours d'enlever Condé aux calvinistes, c'est-à-dire de les empêcher de déclarer la guerre, que Coligny répugnait à commencer, et qu'ils ne pouvaient entreprendre sans avoir à leur tête un prince du sang. Plus le danger devenait imminent, plus elle redoublait d'astuce, d'habileté et cherchait à donner des gages et des espérances aux deux partis. Les progrès que les religionnaires faisaient partout, la profanation des églises, les sacriléges qui souillaient leur cause, n'étaient pour elle qu'autant de motifs de désirer plus vivement un dernier accord; car la répression, bien qu'assurée, eu égard à la supériorité des forces dont les catholiques disposaient, n'en devait être que plus difficile et plus sanglante.

[1] Archives curieuses, tome VII. Lettres de Sainte-Croix.



Elle pressa Condé de venir la trouver et lui écrivit plusieurs lettres qu'elle désavoua plus tard, mais que les protestants publièrent pour accréditer l'opinion qu'elle était en secret d'intelligence avec eux. Condé répondit en demandant justice pour les scènes de Vassy et de Sens, en sollicitant l'éloignement des triumvirs et celui du légat cardinal de Ferrare.

Catherine promit que l'affaire de Vassy serait jugée, et elle le fut, mais le parlement disculpa le duc de Guise. Elle déclara que les triumvirs étaient prêts à quitter la cour dès qu'un arrangement serait conclu. Guise, Montmorency, Saint-André, s'associèrent à cette déclaration dans une requête qu'ils lui adressèrent le 4 mai. Ils y ajoutaient seulement des conditions importantes. Ils demandaient qu'il n'y eût qu'une seule religion, qu'on obligeât les princes et les serviteurs de l'État à en faire une profession publique, qu'on réparât les églises violées par les huguenots, et qu'on désarmât tout le monde. Ils consentaient alors à s'éloigner de la cour, même, s'il le fallait, à quitter le royaume. Le mois de mai se passa ainsi en récriminations plutôt qu'en négociations; la reine ne prit aucune décision, ce qui donna le temps à Condé d'organiser son armée et aux troubles d'achever le tour de la France[1].

A Toulouse, les catholiques, mécontents de l'édit de janvier, multipliaient les processions et les cérémonies publiques. Le 11 mai, les protestants surprirent le Capitole, s'emparèrent des poudres et de l'artillerie qui s'y trouvaient, occupèrent plusieurs églises et couvents et voulurent se rendre maîtres du reste de la ville. On se battit quatre jours; un quartier entier fut brûlé ou démoli, et il y eut plus de trois mille morts. Enfin le 16, les agresseurs durent abandonner leurs positions et se retirer à Montauban. Le 17, Montluc entra dans la ville, épura le parlement en éloignant les conseillers suspects ou accusés de tiédeur, et ordonna une instruction, à la suite de laquelle plus de deux cents condamnations capitales furent prononcées. Il marcha aussi sur Montauban, mais ne put s'en emparer, et dès lors cette dernière place devint l'Orléans du Midi.

[1] Tavannes a peint en termes curieux le caractère et la conduite de Catherine de Médicis. « Les entreprises des femmes, dit-il, sont défectueuses, pour être vindicatives, craintives, de légère créance, irrésolues, inconstantes, soudaines, indiscrètes, glorieuses, ambitieuses plus que les hommes. A peine se résolvent-elles si elles ne sont assistées à la continuation des entreprises hasardeuses, auxquelles n'étant tenues de près, elles en sortent, s'en échappent et se ravisent en un instant. »

On se battit partout avec acharnement, depuis Agen jusqu'à Beaucaire. Les protestants se jetaient sur les églises et les monastères; les catholiques couraient aux prêches et y passaient les assistants au fil de l'épée. Tout était mis au pillage. Les paysans se soulevaient contre les prêtres, contre les nobles, contre le roi, et refusaient de payer tailles, cens, ni redevances, quelle qu'en fût la nature. Le Languedoc, les Cévennes, une partie de la Guyenne étaient sous une véritable terreur. Montluc ne trouvait d'autre moyen que les exécutions militaires pour rétablir l'autorité royale méconnue. Il se faisait suivre, il s'en vante lui-même dans ses Mémoires, par deux bourreaux qu'on appelait ses laquais. Si quelques rebelles lui tombaient dans les mains, il ordonnait sans jugement de les *brancher*, c'est-à-dire de les pendre aux arbres des routes[1].

« Depuis lors, dit Castelnau, ce royaume a été exposé à la merci des peuples voisins et de toutes sortes de gens qui avoient désir de mal faire, ayant de là pris une habitude de piller les peuples et les rançonner, de tous âges, qualités et sexes, saccager plusieurs villes, raser les églises, emporter les reliques, rompre et violer les sépultures, brûler les villages, ruiner les châteaux, prendre et s'emparer des deniers du roi, usurper les biens des ecclésiastiques, tuer les prêtres et religieux, et bref, exercer par toute la France les plus détestables cruautés qu'il étoit possible d'inventer. De façon qu'en moins de douze ou quinze ans l'on a fait mourir, à l'occasion des guerres civiles, plus d'un million de personnes de toutes conditions, le tout sous prétexte de religion et de l'utilité publique dont les uns et les autres se couvroient[2]. »

VI. — Le 26 mai, le roi de Navarre donna l'ordre à tous les huguenots de sortir de Paris, et le 1er juin il marcha sur Orléans avec l'armée royale, composée d'environ six mille fantassins et quatre mille cavaliers. On attendait encore les Suisses, outre des lansquenets et des reîtres. Les catholiques se servaient d'auxiliaires étrangers, comme on avait toujours fait en France. Condé, avec huit mille hommes environ, s'avança au-devant de son frère jusqu'à Châteaudun. Catherine accourut aussitôt, se jeta entre les deux armées, et demanda au prince une entrevue. En autorisant l'ouverture des hostilités, elle avait cédé

[1] Montluc, livre V.
[2] Castelnau, chap. VI.

aux instances du nonce du Pape et de l'ambassadeur espagnol, ainsi qu'à l'impatience des catholiques ; mais elle ne cédait jamais qu'à demi. L'entrevue eut lieu à Toury, en Beauce, le 2 juin, en présence seulement du roi de Navarre, de Damville, fils aîné de Montmorency, de Danderot et du cardinal de Châtillon. Condé renouvela ses demandes précédentes, et insista sur la nécessité de l'éloignement des triumvirs. C'eût été pour la reine se livrer elle-même. Il offrit aussi, ce qui n'était ni plus acceptable, ni plus praticable, de remettre le débat à la décision des souverains étrangers.

On continua de négocier ainsi tout le mois de juin, les armes à la main, malgré le roi de Navarre qui voulait agir. Guise prit alors une résolution généreuse et désintéressée ; il déclara qu'il quitterait la cour, et il décida le connétable et Saint-André à la quitter en effet avec lui. Le 28 juin, le roi de Navarre et la reine publièrent une déclaration pour remercier les triumvirs de leur abnégation, et faire connaître en même temps qu'ils n'entendaient pas pour cela sacrifier les intérêts du catholicisme. Afin d'en donner la preuve, ils exigèrent, le 3 juillet, des membres du parlement de Paris et de tous les officiers publics, un serment de catholicité.

Condé eut à Talsy une dernière entrevue avec la reine et s'y rendit accompagné des principaux gentilshommes de son armée. Catherine, qui se mettait souvent en contradiction avec elle-même, mais qui était décidément entraînée par les catholiques et bien convaincue de la supériorité de leurs forces, lui déclara qu'elle ne pouvait admettre en France qu'un seul culte public. Condé répondit qu'il considérait une pareille déclaration comme attentatoire à la conscience, que c'était précipiter le royaume dans une guerre inévitable, et que pour lui et les siens, ils aimeraient mieux se condamner à l'exil qu'accepter un pareil sort. La reine le prit au mot, en lui promettant que s'il s'exilait, lui et les chefs du calvinisme, jusqu'à la prochaine majorité du roi, elle leur saurait gré d'avoir sauvé le royaume de la guerre civile.

Condé et ses conseillers eurent un instant d'embarras et regrettèrent l'imprudence de leur proposition. Mais les gentilshommes qui les accompagnaient protestèrent de toutes leurs forces, en déclarant qu'y donner suite, ce serait ruiner le parti. On prétendit que la retraite des triumvirs était une feinte, qu'elle cachait une conspiration nouvelle ourdie pour la sup-

pression de l'édit de janvier, que des lettres interceptées en donnaient la preuve; que les négociations avaient pour unique objet d'épuiser des ressources réunies à grand'peine pour défendre la religion. On décida enfin qu'on ne pouvait mettre bas les armes qu'autant que les triumvirs seraient renversés et l'exécution des édits assurée. Donc l'armée calviniste demanda à être menée au combat.

Cette armée, composée pour la plus grande partie de gentilshommes et de volontaires, était fière, exigeante, difficile à conduire. Elle était aussi, en raison des circonstances, mobile dans ses impressions. Un instant, à l'entrevue de Thoury, la perspective de la guerre civile envisagée de très-près et les séductions de la reine faillirent la débander. Mais les ministres calvinistes la maintenaient par des règlements dont ils surveillaient l'exécution. Ces règlements servaient à exalter les convictions et à retenir beaucoup d'assistants sous le drapeau. L'amiral, lui-même protestant rigide et chef impitoyable, aida les ministres autant qu'il put. Ce qui empêchait la confiance, c'était le manque de ressources. L'armée espérait qu'une bataille ou un coup de main lui livrerait le gouvernement; quand elle vit la guerre se faire avec méthode, elle se découragea très-vite. D'ailleurs Condé, obligé de défendre les grandes villes qui se prononcèrent pour lui, dut y envoyer des lieutenants et un état-major. Cette circonstance acheva de désorganiser ses troupes. Les fanatiques ou les aventuriers ne tardèrent pas à y dominer[1]. La noblesse fut entraînée, et une armée de gentilshommes devint une armée de brigands[2].

Le 3 juillet, Condé tenta sur le camp des catholiques, près de la Ferté, une surprise de nuit qui échoua; dès le lendemain, le duc de Guise et les autres triumvirs accoururent et rejoignirent le roi de Navarre. Condé se replia sur Beaugency, que ses troupes mirent au pillage, et où commença ce que la Noue appelle *la picorée*. L'armée royale, commandée par Navarre et les triumvirs, entreprit d'occuper les villes de la Loire et de cerner les huguenots à Orléans. Elle entra sans combat à Blois, où les religionnaires furent très-maltraités. A son approche, les paysans catholiques s'armèrent de tous les côtés pour rétablir leur culte et venger les sacriléges commis. On les autorisa à courir sus aux ennemis publics. Les moines

[1] Castelnau.
[2] La Noue.

eux-mêmes sortirent de leurs monastères pour combattre. Tours fut repris par le duc de Montpensier. Les catholiques l'emportèrent partout dans la Touraine, le Maine et l'Anjou, mais non sans exercer de cruelles représailles. « Où le huguenot est le maître, dit Pasquier, il ruine les images (ancien retenail du peuple commun en la piété), démolit les sépulcres et les tombeaux,... enlève tous les biens sacrés et voués aux églises. En contre-échange de ce, le catholique tue, meurtrit, noye tous ceux qu'il connoît de cette secte, et en regorgent les rivières. »

La division de l'armée protestante qui était sortie d'Orléans dut se réfugier en désordre à Poitiers. Condé, demeuré à Orléans, craignit de voir ses troupes se débander. Déjà les volontaires se retiraient; d'autres émettaient des doutes sur la légitimité de la guerre. Il envoya Dandelot en Allemagne et Briquemaut en Angleterre solliciter des secours, alléguant pour se justifier que ses ennemis se servaient eux-mêmes de troupes étrangères.

Les triumvirs, après la prise de Blois et de Tours, firent venir le jeune roi dans leur camp. On déclara rebelles et ennemis publics tous ceux qui tenaient pour le parti opposé à l'exception de Condé, qu'on disait n'être pas libre. Le prince repoussa l'exception comme une injure, et répondit par une proclamation où il prétendait se justifier, lui et les siens. Les triumvirs formèrent ensuite de leurs troupes deux corps, dont l'un, sous les ordres de Saint-André, dut marcher sur Poitiers, et l'autre, sous le duc de Nevers, contre Bourges.

Saint-André n'eut qu'à paraître devant Poitiers. Il prit la ville d'assaut et la pilla. Il alla ensuite rejoindre l'autre corps où étaient Charles IX et le duc de Guise. Yvoi, qui commandait les huguenots à Bourges, fut réduit à capituler (31 août). Les catholiques redevinrent maîtres du Poitou, du Berry, du Limousin et de la Saintonge, et nombre de gentilshommes de ces provinces retournèrent à l'obéissance du roi. Même une réunion de ministres, qui eut lieu à Saintes, se prononça pour la cessation de la guerre.

On considérait que la prise de Bourges avait coupé un bras aux protestants, et on proposa d'attaquer Orléans pour les frapper au cœur; mais comme le siége d'Orléans présentait des difficultés sérieuses et devait coûter beaucoup de temps, il fut décidé qu'on marcherait de préférence sur Rouen, pour leur couper l'autre bras et prévenir les Anglais qui menaçaient de

s'y loger. L'armée royale partit donc de Bourges le 11 septembre, et se porta en Normandie.

Les huguenots devaient leurs progrès dans cette dernière province à l'indifférence ou plutôt à la neutralité calculée du gouverneur, le duc de Bouillon. Ils s'étaient rendus tout-puissants à Rouen, qui était alors regardée comme la seconde ville de France. Le Parlement avait dû se réfugier à Louviers, où il les avait déclarés, par édit du 26 août, rebelles et criminels de lèse-majesté.

Comme le duc d'Aumale, frère des Guise, fit plusieurs tentatives pour rentrer à Rouen, ils appelèrent les Anglais. Briquemaut et Maligny, envoyés de Condé, signèrent un traité le 10 septembre avec Élisabeth. La reine d'Angleterre exigea qu'on lui livrât le Havre, pour lui servir de gage en attendant la restitution de Calais. Elle envoya sur le continent, à cette condition, un premier corps de trois mille hommes commandé par le comte de Warwick, en promit trois mille autres, et avança cent quarante mille écus d'or au prince de Condé. Elle avait, en agissant ainsi, l'ironique prétention d'observer les traités; elle déclarait vouloir uniquement soutenir des coreligionnaires malheureux, et aider Charles IX à rétablir son autorité ébranlée par des rebelles; les rebelles, c'étaient les Guise. Toutefois, l'alliance anglaise ne plut pas à tous les chefs des calvinistes. Morvilliers, qui commandait à Rouen, protesta et se retira, laissant la défense de la ville à Montgomery.

Charles IX et l'armée royale, forte de dix-huit mille hommes, vinrent camper sous les murs de Rouen, avant que les Anglais eussent débarqué au Havre. On occupa immédiatement le fort Sainte-Catherine, qui dominait la ville; le roi et la cour s'y logèrent. Le duc de Guise, qui dirigeait les opérations militaires, garantit un prompt succès; mais la reine, toujours ennemie des moyens violents, ordonna de ménager les assiégés, qu'elle espérait amener à composition. Avec son manque de décision et ses arrière-pensées, elle donna le temps à cinq cents Anglais d'entrer dans la place. « On se bat, écrivait l'ambassadeur espagnol qui avait accompagné Catherine au camp, on parlemente, on se courrouce, on se rapaise, et pour conclusion, l'on perd beaucoup de temps[1]. » Enfin, le 26 octobre, après quatre semaines de tranchée ouverte, Montgomery et les ministres ayant refusé de capituler aux conditions qu'on leur

[1] Lettre de Chantonnay du 25 octobre 1562.



proposait, l'assaut fut donné. La ville fut enlevée et traitée en ennemie, malgré les efforts que fit le duc pour empêcher ses soldats de se livrer au pillage. Montgomery parvint à se sauver sur une barque, mais on prit les auteurs principaux de la rébellion et on leur infligea divers supplices. Le ministre Marlorat, qui avait beaucoup contribué à organiser la résistance, fut pendu. Le roi de Navarre, blessé dangereusement à l'épaule, d'une balle qui resta dans la plaie, se fit porter en litière et voulut entrer dans la ville par la brèche; il mourut quelques jours après, ses imprudences ayant aggravé sa blessure.

Les catholiques, maîtres de Rouen, le redevinrent du reste de la Normandie, à l'exception du Havre, où les Anglais auxiliaires avaient débarqué. On envoya quelques troupes les y cerner, pendant que le roi et les triumvirs ramenèrent le gros de l'armée à Paris.

VII. — Si le plus grand intérêt s'attachait aux opérations de l'armée royale, conduite par le duc de Guise et le connétable, et destinée à frapper les coups décisifs, il était pourtant loin de s'y concentrer. Car, dit Castelnau, « la guerre civile étoit comme une rage et un feu qui brûloient et embrasoient toute la France[1]. » Or, partout ou à peu près, les catholiques reprenaient l'avantage.

A Meaux, le culte catholique, aboli un instant, fut rétabli presque aussitôt par un frère de Montluc, et la forteresse du grand marché, qui avait servi d'asile aux protestants, fut démolie. La réaction catholique eut lieu à Troyes et dans toute la Champagne avec des représailles inévitables, sous la protection du duc de Nevers, gouverneur de la province. Tavannes, gouverneur de la Bourgogne, reprit Châlons, Autun, et chassa Montbrun de Mâcon; mais il ne put empêcher les protestants de piller l'abbaye de Cluny, d'occuper un instant les villes placées sur l'Allier et la Loire, depuis Moulins jusqu'à Gien, et de se cantonner à la Charité.

Montbrun, chassé de Mâcon, alla joindre à Lyon le baron des Adrets, qui, maître assuré de la ville, ne se maintenait dans les environs que par son activité extrême et par la terreur qu'il inspirait. Les catholiques le traitaient de *bête enragée*.

Orange, ville des États pontificaux, avait embrassé la réforme, Le légat Serbelloni y rentra le 5 juin et y rétablit le catholi-

[1] Castelnau, liv. IV, chap. II.

cisme, non sans faire périr un grand nombre de huguenots. Pendant ce temps, le comte de Sommerive, à qui les Guise venaient de faire donner, à cause de son zèle, le gouvernement de Provence en remplacement de son père, le comte de Teude, cernait les protestants de ce dernier pays, et les obligeait à s'enfermer dans Sisteron, dont il entreprenait le siége. Le comte de Suse, un de ses lieutenants, chassa les huguenots de Pierrelatte, Mornas et autres bourgs du comtat Venaissin, voisins du Rhône. Maugiron et les catholiques rentrèrent de leur côté à Grenoble. Le baron des Adrets sortit alors de Lyon, reprit Pierrelatte, Mornas et les autres bourgs des bords du Rhône, y passa les catholiques au fil de l'épée, sans épargner ceux qui se rendaient sur la promesse d'obtenir la vie sauve, battit avec Montbrun le comte de Suse à Valréas, occupa presque tout le comtat, moins Avignon et Carpentras, secourut Sisteron, revint chasser Maugiron de Grenoble, et enleva enfin Montbrison, marquant partout son passage par des ruines dont la trace est restée. Pourtant ses cruautés soulevèrent un cri d'horreur. Condé envoya Soubise à Lyon, pour prendre le commandement en chef et y mettre un terme.

Sommerive reprit Sisteron le 1er septembre, après le départ de des Adrets. Les protestants de la Provence, forcés dans leurs derniers retranchements, abandonnèrent le pays et gagnèrent Lyon, où Mouvans réussit à les conduire par une marche pénible à travers les montagnes du Dauphiné.

Lyon devint ainsi, comme Orléans, un des centres calvinistes. Soubise y appela des Suisses auxiliaires. Après la prise de Bourges, les triumvirs, qui ne pouvaient laisser une ville de cette importance aux mains de l'ennemi, donnèrent ordre au duc de Nemours de l'assiéger. Nemours y marcha avec une armée composée en partie d'auxiliaires étrangers. Il avait des mercenaires allemands, trois mille Italiens à la solde de Philippe II, des Savoyards et des Piémontais fournis par Emmanuel-Philibert. Il commença par enlever Vienne et entra dans le Dauphiné, où il battit deux fois des Adrets. Il releva ainsi les espérances des catholiques. Mais il ne jugea pas encore ses forces et ses ressources suffisantes pour attaquer Lyon.

Dans le Languedoc, les protestants s'étaient établis et fortifiés à Montauban, Castres, Béziers, Montpellier, Nîmes, et sur quelques autres points. Joyeuse, gouverneur de la province, fit contre eux une campagne en règle, et entreprit le siége de

Montpellier; mais il fut obligé de le lever au bout d'un mois, tant il trouva de résistance. Les défenseurs de la ville avaient démoli une partie des faubourgs où se trouvaient de très-riches couvents; les protestants de Nîmes et des environs arrêtèrent au passage du Rhône les comtes de Sommerive et de Suse, qui amenaient les troupes catholiques de la Provence. Les catholiques ne furent pas plus heureux dans deux tentatives sur Béziers et Agde.

A Toulouse, au contraire, c'étaient eux qui étaient les maîtres. Ils sévirent avec la dernière rigueur contre les auteurs ou les complices de l'insurrection du mois de mai. Le 19 août, le Parlement déclara, par arrêt, les protestants criminels de lèse-majesté, et ordonna de leur courir sus. Le chancelier l'Hôpital, qui avait repris ses fonctions, et que ni le bruit des armes ni le tumulte de la guerre ne troublaient dans ses idées de clémence et d'équilibre des partis, fit décréter au mois d'octobre le pardon pour les coupables. Quoique arrivant au bout de cinq mois et après de nombreuses exécutions capitales, ce pardon causa une grande irritation chez les catholiques, encore animés de la fureur du combat : ils protestèrent hautement, et les gens d'armes s'indignèrent des trahisons du chancelier.

L'Hôpital tint le même langage et publia les mêmes déclarations après la prise de Rouen. Il fit, dit Chantonnày, un édit de son style ordinaire. Il éprouva, là aussi, les mêmes résistances. L'amnistie qu'il prononça n'eut pas d'exécution, quoiqu'on eût excepté les chefs de la révolte et les auteurs des profanations commises dans les églises ou du vol des caisses publiques. Il y eut seulement quelques villes, comme Caen et Dieppe, où les protestants stipulèrent, en capitulant, le droit de s'assembler pour célébrer leur culte dans des maisons particulières.

VIII. — Condé n'avait à Orléans qu'une armée très-réduite, avec laquelle il était hors d'état de secourir Rouen, quoiqu'il en témoignât une grande impatience. Les renforts que Dandelot devait lui amener d'Allemagne se faisaient attendre. Dandelot, contrecarré par les agents de Catherine de Médicis et des Guise, avait eu beaucoup de peine à persuader aux princes allemands qu'il ne combattait pas contre le roi, mais pour le roi, et à les convaincre qu'il fût nécessaire aux luthériens de l'Empire de soutenir les calvinistes de France. Enfin, il leva deux mille six cents reîtres et trois mille lansquenets,

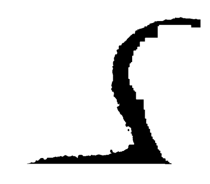
qu'il passa en revue le 10 octobre à Baccarat, et, les conduisant habilement par des chemins détournés, il arriva le 6 novembre avec eux à Orléans. On aurait pu leur barrer le passage; la reine s'y prit trop tard. La Rochefoucauld et Duras étaient arrivés à Orléans, de leur côté, le 1er novembre, avec plusieurs centaines de cavaliers qu'ils amenaient de la Saintonge et de la Guyenne. Duras, qui tenait la campagne en Guyenne depuis six mois contre les catholiques, avait promis des forces plus considérables; mais il s'était laissé surprendre et détruire en partie, le 9 octobre, à Ver, en Périgord, par Montluc et Burie. Les calvinistes venaient donc d'être chassés des gouvernements de Guyenne et de Poitou, et Condé ne recueillait que leurs débris.

Le parti était très-affaibli, puisqu'il ne conservait plus qu'Orléans, Lyon, Montpellier et quelques villes du Midi: mais Condé, ayant une armée composée, par moitiés à peu près égales, de calvinistes zélés et de corps auxiliaires réguliers, crut pouvoir prendre à son tour l'offensive. Il était très-entreprenant, tant par calcul que par caractère; car il savait l'esprit d'entreprise nécessaire à un chef de parti. « Il eut toujours, dit Castelnau, plus de courage que de force. » Il publia, dès le 1er novembre, un manifeste où il renouvelait toutes les accusations contre les triumvirs et se déclarait prêt à soumettre ses prétentions aux états généraux.

Dès qu'il eut rallié les lansquenets, il se mit en marche, laissant une garnison à Orléans, et suivant la route de Paris par Pithiviers et Étampes que ses troupes pillèrent. Il avait huit mille hommes de pied, quatre ou cinq mille cavaliers, deux canons et quelques pièces de campagne. Il campa plusieurs jours à Gentilly, Arcueil et Montrouge, espérant *étonner*, c'est-à-dire soulever les Parisiens, ou obliger les triumvirs à sortir et à lui livrer bataille. Mais Guise et Montmorency rassurèrent les habitants et renforcèrent l'armée royale au moyen de quelques milliers de Gascons et d'Espagnols auxiliaires, envoyés de la Guyenne par Burie et Montluc.

Il s'engagea naturellement des pourparlers entre les deux camps. La reine saisit d'autant mieux l'occasion de négocier, que la mort du roi de Navarre donnait au prince de Condé lieu de réclamer la lieutenance générale devenue vacante. Le cardinal de Bourbon, devenu maintenant le premier prince du sang, était appelé à prétendre à la régence[1]. Mais si l'on ne

[1] Henri, prince de Béarn et fils du roi de Navarre, était exclu de la régence par son âge.



constituait pas de régence, et c'était le vœu de la reine, Condé se trouvait appelé à la lieutenance générale, que le cardinal de Bourbon, homme d'Église, ne pouvait exercer.

Le connétable eut une entrevue avec l'amiral, son neveu, et Catherine en eut une autre le 2 décembre avec Condé. Condé offrit de poser les armes; il demandait la liberté du culte calviniste, au moins dans la plupart des villes, et la faculté pour les gentilshommes et les membres du conseil de le faire célébrer dans leurs maisons; il voulait que les jugements rendus contre les réformés fussent annulés, qu'on leur restituât leurs biens, qu'on les reconnût admissibles aux offices et charges du gouvernement; qu'on déclarât qu'ils n'avaient pris les armes que pour le service du roi, et qu'ils avaient employé dans ce but l'argent des caisses publiques et les trésors des églises; enfin, qu'on réunît dans six mois un concile général ou national, mais libre, c'est-à-dire auquel n'assisteraient ni le Pape ni son légat. La reine refusa de mettre ainsi les deux religions sur le même pied. Elle ne voulut tolérer l'exercice du calvinisme ni à Paris, ni à Lyon, ni à la cour, ni dans aucune des villes frontières. Elle ne voulut pas que les jugements fussent cassés, mais seulement suspendus, ni que les réformés fussent admis aux charges publiques; le prince était le seul pour lequel elle fit exception. Elle repoussa formellement la pensée d'amnistier le détournement des caisses de l'État, ou les vols et les sacriléges commis dans les églises. Elle exigea enfin que Condé licenciât ses troupes, tandis que le roi garderait les siennes.

Les conférences furent rompues, et au bout de quelques jours les hostilités recommencèrent. Après une démonstration sans effet sur Paris, Condé, craignant des défections, délogea le 10 novembre; il prit la route du pays Chartrain pour rejoindre les Anglais en Normandie, au grand mécontentement de ses lansquenets, qui avaient espéré le pillage de la capitale.

L'armée royale, forte de treize à quatorze mille hommes de pied et très-supérieure en artillerie à celle des huguenots, mais ne comptant que deux à trois mille cavaliers, la suivit de près pour empêcher sa jonction avec les Anglais. On se rencontra le 19, après le passage de l'Eure, dans la plaine de Dreux. La veille, les triumvirs avaient fait demander à la reine l'autorisation de livrer bataille. Catherine ne voulut pas se compromettre; elle répondit évasivement que c'était aux capitaines de décider s'ils devaient combattre ou non.

Les catholiques formaient deux divisions, l'une, la division d'avant-garde sous les ordres du maréchal de Saint-André, l'autre, ou le corps de bataille, sous Montmorency, chacune ayant sa cavalerie et son artillerie. Le duc de Guise se tint à l'écart avec sa compagnie d'hommes d'armes et un gros de volontaires, soit par un calcul militaire, soit par le désir de ne pas affecter le premier rang, les huguenots l'accusant toujours de gouverner et de mener le roi. Le champ de bataille était d'ailleurs favorable aux réformés, qui possédaient la plus nombreuse cavalerie et qui avaient craint d'être attaqués à Tréon, dans les vallons que forme la rivière.

Les deux armées se trouvèrent en présence dès dix heures du matin. « Chacun alors, dit la Noue, qui y était, se tenoit ferme, repensant en soi-même que les hommes qu'il voyoit venir vers soi n'étoient Espagnols, Anglois, ni Italiens, mais François, voire des plus braves, entre lesquels il y en avoit qui étoient ses propres compagnons, parents et amis, et que dans une heure il faudrait se tuer les uns et les autres, ce qui donnoit quelque horreur du fait, néanmoins sans diminuer de courage. »

Vers midi, Condé ouvrit l'attaque en lançant les reîtres contre la division de Montmorency, qui était découverte. Il rompit la gendarmerie, qui combattait en haie, c'est-à-dire sur deux ou trois lignes espacées, usage adopté pour que tous les hommes d'armes fussent au premier rang. Le connétable fut renversé de cheval, blessé et obligé de se rendre. Condé chargea aussi l'infanterie à plusieurs reprises et en mit une partie en déroute. Mais les gardes françaises se défendirent avec vigueur. Les Suisses, groupés en pelotons avec leurs longues piques et formant ce qu'on appelait des hérissons, perdirent beaucoup de soldats et presque tous leurs officiers, sans qu'on pût les entamer. Condé, trouvant de ce côté une résistance trop vive et d'ailleurs ayant sur les bras une partie des troupes de Saint-André, dut engager successivement toutes ses forces. Guise, immobile et en observation, attendait ce moment. Dès qu'il vit que l'ennemi n'avait plus de réserves disponibles, il se mit en mouvement avec sa compagnie d'hommes d'armes, les Espagnols et quelques troupes de la division de Saint-André, chargea en flanc l'infanterie des huguenots, la rompit, et dès lors força leurs reîtres à prendre la fuite. Condé, qui ne voulut pas fuir avec eux, rendit son épée à Damville.



Les réformés, obligés d'abandonner le terrain, se rallièrent à une ou deux lieues de là, derrière un bois. Guise les poursuivit. Coligny essaya de lancer une dernière fois les reîtres sur l'infanterie catholique qui se présentait la première, mais les reîtres, mal accueillis, battirent en retraite précipitamment. Il était cinq heures, et ils purent se retirer à la faveur de la nuit. Les huguenots, en quittant la place, laissèrent leurs enseignes d'infanterie aux mains des vainqueurs. Six mille morts, au dire des relations qui donnent les plus faibles chiffres, demeurèrent sur le champ de bataille. Dans le nombre étaient le maréchal de Saint-André, assassiné par un homme d'armes qui avait servi sous lui, et le duc de Nevers, tué à la dernière charge des reîtres.

La nouvelle de la victoire de Dreux fut accueillie avec transport par les catholiques. On fit des processions et des feux de joie dans un grand nombre de villes. Guise eut soin qu'elle fût publiée partout. Il se rendit à Rambouillet pour y rendre compte de la journée au roi et au conseil; suivant son usage, il parla peu de lui-même, quoiqu'il eût pu en revendiquer l'honneur. Resté seul des chefs catholiques par la mort de Navarre et de Saint-André et par la captivité du connétable, il reçut le titre de lieutenant du roi et le commandement général des armées. Ce fut lui qui nomma les nouveaux capitaines des compagnies de gendarmes et les nouveaux chevaliers de l'ordre.

Coligny remplaça Condé à la tête des réformés. Mais battu à Dreux et ne pouvant ni gagner le Havre ni entraîner ses reîtres dans un nouveau combat, il reprit la route d'Orléans. Guise l'y suivit, plus lentement toutefois, car il avait moins de chevaux et l'artillerie retardait sa marche.

IX. — Coligny, en se repliant sur la Loire, fut obligé de laisser beaucoup de liberté à ses soldats, surtout aux reîtres, qui n'étaient pas payés. Aussi les huguenots commirent-ils de nouveaux pillages et massacres à Sully et dans plusieurs autres petites villes catholiques des environs d'Orléans. L'amiral, embarrassé de ces auxiliaires qu'il ne pouvait satisfaire, prit le parti de laisser à Orléans son frère Dandelot avec une garnison propre à défendre la place, et de renouveler sa tentative pour joindre les Anglais en Normandie. Il partit en effet le 1er février 1563 avec ses cavaliers sans bagages, et atteignit les côtes de

la Manche, où il reçut de Throcmorton les sommes promises par Élisabeth et destinées à la solde des Allemands.

Guise était décidé à marcher sur Orléans pour l'enlever et prendre, comme il disait, les renards dans leur terrier. Mais l'armée victorieuse se trouvait elle-même sans argent et dénuée de tout. Elle était obligée la plupart du temps de vivre sur le paysan, comme celle de Condé [1]. On ne s'explique ceci que par le secret désir de la reine de se tenir sur la défensive, par la difficulté que le gouvernement éprouvait à percevoir l'impôt que les huguenots détournaient dans plusieurs provinces, enfin par l'incurie qui avait présidé depuis le commencement de l'année 1562 à tous les actes de Catherine. Elle n'avait jamais cru que les huguenots réussissent à lever des troupes en Allemagne, et après la bataille de Dreux, elle espéra encore obtenir des princes allemands le rappel de leurs soldats. Elle craignait aussi de rendre le duc de Guise trop puissant. « En secret, dit Chantonnay, elle ne l'aime point, lui et les siens [2]. »

Guise, las de tous ces atermoiements, prétendait terminer la guerre par un coup décisif. Le 3 février 1563, il vint se loger à Olivet, en face d'Orléans, avec l'élite des troupes royales, mais une artillerie et des munitions insuffisantes pour mener le siége aussi rapidement qu'il eût voulu. Pendant ce temps, le maréchal de Brissac, chargé du gouvernement de la Normandie avec peu de troupes et peu d'argent, se déclara hors d'état de lutter contre Coligny et les Anglais. On pouvait craindre que ces derniers ne missent la circonstance à profit pour reconquérir la province. Il représenta ces périls à la reine, et lui demanda que tout fût sacrifié à la défense de la Normandie. La reine envoya Castelnau au duc de Guise, pour l'inviter à renoncer au siége d'Orléans, et à secourir Brissac.

Guise ne fut pas de cet avis. Il enleva le jour même le faubourg du Portereau, au sud de la Loire, et il faillit entrer dans la place, où les lansquenets faisaient une assez molle résistance. Il représenta à son tour à la reine qu'on ne pouvait laisser aux huguenots leur capitale et leur forteresse, déjà battues à demi; que la prise d'Orléans mettrait fin à la guerre civile; que la guerre civile terminée, il serait aisé de chasser les Anglais; qu'il était enfin nécessaire que le roi convoquât la gendarmerie

[1] Voir différentes lettres du duc de Guise de décembre 1562 et janvier 1563 (dans les Mémoires de Guise).

[2] Lettre du 3 janvier 1563.

et l'arrière-ban sur-le-champ à Beaugency ou à Étampes, pour avoir quarante mille hommes sur pied et frapper un grand coup. Il ajouta que Charles IX devait prendre lui-même le commandement de ses forces, afin de mieux imposer aux rebelles.

En attendant il continua de pousser le siége d'Orléans avec célérité et vigueur, malgré l'insuffisance de son artillerie. Le 9 février il enleva le fort des Tournelles. Il s'apprêtait à donner l'assaut, quand le 18, un coup de pistolet, tiré par un assassin, changea la face des choses. Poltrot de Méré, gentilhomme calviniste, récemment arrivé de l'armée de Soubise, s'embusqua sur la route que le duc suivait peu accompagné en revenant du Portereau à son camp, et lui logea au passage trois balles dans le corps.

Guise languit six jours et mourut le 24 février. Il avait quarante-quatre ans. Il montra dans ses derniers moments le même sang-froid, le même courage, la même égalité d'âme que dans le reste de sa vie. Il fit des vœux pour le triomphe du catholicisme et la conclusion d'une paix prochaine. Déjà au siége de Rouen, il avait manqué être victime d'un assassinat; il s'était fait amener le coupable, qui était un huguenot, et lui avait dit : « Ta religion te porte à vouloir me tuer, la mienne fait que je te pardonne. »

Ni la mort du roi de Navarre ni aucun autre événement de la guerre n'avaient produit un tel effet, car on sentait partout que François de Guise était l'âme du parti catholique. Coligny, accusé par Poltrot de Méré d'avoir eu connaissance de son projet et d'en avoir encouragé la discussion, se disculpa, faiblement toutefois, et ajouta que quant à la mort du duc, il la regardait comme un coup du sort pour lui et les siens. « J'estime, écrivit-il à la reine, que ce soit le plus grand bien qui pouvoit advenir à ce royaume et à l'Église de Dieu, et particulièrement à moi et à toute ma maison. » Les huguenots fanatiques appelerent Poltrot un Scævola, et se réjouirent hautement de la mort de leur plus grand ennemi, qu'ils avaient, dit l'Estoile, tenu pour un tyran et craint comme le diable. Poltrot fut écartelé à Paris en place de Grève, le 18 mars.

Catherine avait toujours voulu la paix, n'importe à quel prix. Dernièrement encore, au mois de janvier, elle avait préparé avec l'Hôpital un édit d'amnistie qu'elle aurait publié sans la résistance du parlement. Elle prodiguait indifféremment les

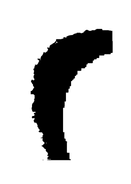
bonnes paroles à tout le monde, aux catholiques, aux huguenots, aux hommes du tiers parti, aux envoyés de toutes les puissances. Ce qui l'irritait le plus, c'était l'ingérence des étrangers. Elle craignait les exigences de Philippe II, qui l'avait soutenue, et celles d'Élisabeth qui s'était prononcée pour les huguenots. Elle avait dû satisfaire aux réclamations du duc de Savoie Emmanuel-Philibert, en lui restituant Turin et plusieurs autres places litigieuses, Chivasso, Chieri et Villeneuve d'Asti, cession qui avait valu au duc de Nemours la disposition de quelques soldats piémontais[1]. Elle craignait maintenant que l'Empire ne profitât de nos guerres civiles pour réclamer à la France Toul, Metz et Verdun. Avec ces craintes et cette faiblesse, elle avait autant de vanité naïve que de jalousie de sa propre autorité. « Elle se figure, disait l'ambassadeur d'Espagne, que c'est elle qui a tout conduit par son sens, qui a eu tout le travail, et qu'oncques général de la guerre ne sait ce qu'elle en sait[2]. »

Après la mort du duc de Guise, elle s'empressa d'abandonner des plans qu'il eût pu seul faire exécuter. Elle signa une trêve avec Dandelot, vit le prince de Condé à Saint-Mesmin, et eut à l'Ile-aux-Bœufs, près d'Orléans, un parlement ou une conférence avec lui, avec Montmorency, Dandelot et les principaux chefs des deux partis. Elle songea un instant à recourir à une médiation et sollicita celle du duc de Wurtemberg, seul ou accompagné d'autres princes allemands. Elle espérait que la médiation de ces princes, la plupart luthériens, serait acceptée mieux qu'une autre par les calvinistes; mais le duc de Wurtemberg se récusa.

Le 7, la paix fut conclue, malgré l'opposition de la plupart des ministres calvinistes. Soixante-douze de ces ministres avaient voté pour la continuation de la guerre, à moins d'obtenir la liberté du culte sans réserve. Ils soutenaient avec raison qu'on ne pouvait se contenter de la liberté de conscience pure et simple, « étant, disaient-ils, nécessaire que la religion d'un chacun soit policée et témoignée en public ». Ils voulaient donc la liberté du culte complète et sans restriction, et citaient l'exemple de l'Allemagne qui vivait en paix depuis l'établissement de l'intérim. Ils demandaient pourtant qu'on exclût de

[1] La France ne garda en Piémont, à partir de 1562, que Pignerol, avec les deux forts de Pérouse et de Savillan.

[2] Chantonnay, lettre du 27 juin 1563.



cette liberté les «athéistes, libertins, anabaptistes et servetistes», dont ils tenaient à séparer leur cause. Mais les gentilshommes, qui sentaient la difficulté de prolonger la lutte, opinaient généralement pour une transaction, et le traité fut signé.

Condé et Montmorency achetèrent leur liberté réciproque par des sacrifices réciproques également. Au lieu du rétablissement pur et simple de l'édit de janvier, qui permettait la célébration du culte réformé à côté du culte catholique, on prit un moyen terme. Un nouvel édit, qu'on appela l'édit d'Amboise (19 mars), autorisa l'exercice du nouveau culte dans une ville par bailliage et dans toutes les cités que les calvinistes occupaient encore. Il l'autorisa également dans l'intérieur de chaque maison noble, et pour quelques seigneuries dans toute leur étendue. Paris était la seule ville où le prêche fût formellement interdit. A ce prix les huguenots devaient rendre au roi les villes dont ils étaient en possession, et aux catholiques les églises dont ils s'étaient emparés. Ils continuaient d'être exclus des charges, mais ils étaient amnistiés pour le passé, et le roi déclarait qu'ils n'avaient pris les armes que pour son service.

Condé se montra pressé de signer une paix qui lui donnait la liberté. D'ailleurs il n'avait plus de rivaux et il se voyait déjà maître de la cour. Pour les calvinistes, ils étaient à bout de ressources. Coligny seul se maintenait en Normandie, à l'aide des auxiliaires allemands et avec l'argent des Anglais. Il venait de reprendre plusieurs villes et même d'occuper Caen (le 2 mars). Il témoigna le plus vif mécontentement, comprenant qu'en dépit des concessions renfermées dans l'édit d'Amboise, l'espérance de substituer le culte calviniste au culte catholique était perdue. « C'étoit, disait-il, ruiner par un trait de plume plus d'églises que les forces ennemies n'en auraient pu abattre en dix ans. »

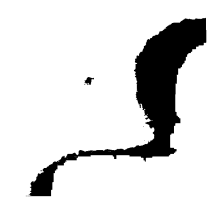
Les catholiques avaient le choix entre deux partis, céder ou achever de vaincre, et dès lors faire la loi. Ce dernier parti était en général préféré des militaires et des officiers de justice. Car avec le système des concessions et des demi-mesures, on ne contentait personne, on ne décidait rien, et l'on ne pouvait établir de paix durable ni sérieuse. La paix n'était qu'une trêve et un moyen de gagner du temps. L'édit d'Amboise, plein d'anomalies et de contradictions, présentait, comme les précédents, de nombreuses difficultés d'exécution. Mais Cathe-

rine, après avoir tout fait pour empêcher les hostilités d'éclater, était décidée à tout faire pour y mettre un terme. Elle ne vit dans le traité qu'un moyen de rétablir son autorité. Elle était d'ailleurs profondément frappée de la *misère de la France,* après une année qui fut peut-être la plus calamiteuse de notre histoire et dont les souvenirs n'ont pu pâlir à côté de ceux de 1793. Castelnau juge que la paix, même à ces conditions, était nécessaire. « L'agriculture, dit-il, étoit délaissée, les villes et villages, en quantité inestimable, étoient saccagés, pillés et brûlés, s'en alloient en déserts, et les pauvres laboureurs, chassés de leurs maisons, spoliés de leurs meubles et bétail, pris à rançon et volés, aujourd'hui des uns, demain des autres, de quelque religion ou faction qu'ils fussent, s'enfuyoient comme bêtes sauvages, abandonnant tout ce qu'ils avoient pour ne demeurer à la miséricorde de ceux qui étoient sans merci. » Castelnau représente encore le trafic et les arts mécaniques délaissés, les marchands et artisans quittant leurs boutiques et leurs métiers pour prendre la cuirasse, la noblesse divisée, la justice suspendue; la guerre civile déchaînant toutes les passions, les crimes se multipliant par l'impunité, la religion qu'on voulait réformer partout détruite, et la France couverte de ruines. Avec le traité, on rentrait dans l'ordre; « l'artisan retournoit à sa boutique, le marchand à son commerce, le laboureur à sa charrue, et le magistrat en son siége. »

X. — Quand l'édit d'Amboise eut été publié, il fallut le faire exécuter. Orléans fut remis le 1er avril aux mains du roi, qui y fit une entrée.

Vieilleville, récemment élevé au maréchalat, alla prendre possession de Lyon, que Soubise lui remit, et de Grenoble, dont les protestants étaient encore maîtres. Nemours et Maugiron n'avaient pu recouvrer ces deux villes. La guerre avait continué pendant l'hiver dans le Lyonnais et le Dauphiné, avec son cortége d'horreurs ordinaire. Annonay avait particulièrement souffert; les catholiques, chassés deux fois, y étaient rentrés deux fois, et la seconde ils s'étaient vengés par l'incendie des maisons et le massacre des habitants. Nemours avait pourtant réussi à détacher du parti huguenot le baron des Adrets, ou tout au moins à le rendre suspect aux siens, qui l'avaient mis en prison.

Biron alla dans le Midi recevoir Montpellier et les autres



villes, qui furent également rendues au roi. Toutefois, dans le Languedoc et les Cévennes, la lutte était trop engagée pour qu'on pût la faire cesser immédiatement. Le 2 mars 1563, quelques jours même avant l'édit, Montluc avait formé, avec plusieurs capitaines et nobles du pays, un traité pour la défense de la foi catholique. Ce traité, destiné à recevoir une prompte extension, devait être le modèle des ligues qui s'organisèrent bientôt sur tous les points de la France.

Les parlements n'enregistrèrent l'édit d'Amboise qu'avec de grandes difficultés. Ceux de Paris, d'Aix, de Toulouse, se firent forcer la main. Celui de Dijon présenta des remontrances; il fut obligé d'enregistrer, mais il obtint qu'il n'y aurait point de prêches dans toute l'étendue de la Bourgogne. Le roi dut, pour triompher de ces résistances, déclarer l'édit conditionnel et provisoire comme les précédents. Tout continuait d'être subordonné aux décisions du concile, réuni à Trente depuis déjà plus d'un an, quoique le chancelier sût parfaitement que ces décisions ne seraient pas telles qu'il l'eût voulu, et ne pourraient servir de base à la conciliation religieuse qu'il avait rêvée.

Il fut nécessaire de compléter l'édit d'Amboise par un certain nombre de déclarations interprétatives qui en limitèrent l'application. Ainsi on reconnut que la faculté accordée aux seigneurs de faire célébrer le culte réformé sur leurs terres ou dans leurs maisons ne s'appliquait pas aux seigneurs ecclésiastiques. On refusa de reconnaître les mariages contractés par des religieux ou des religieuses, ou célébrés par des ministres protestants. C'étaient là des difficultés sérieuses, qu'il faut rappeler, parce qu'elles servirent à entretenir les défiances et à maintenir les deux religions et les deux partis dans une attitude toujours hostile. Le 9 mai, un édit obligea tous les officiers du roi de faire serment et profession publique de catholicisme.

Vinrent ensuite les difficultés financières. On avait à payer les frais de la guerre, à solder les auxiliaires allemands ou autres, et à entretenir une armée pour chasser les Anglais de la Normandie. La dette, qui était en 1560 de quarante-trois millions, s'élevait maintenant à cinquante, quoique en 1562 le roi de Navarre eût fait contribuer les bénéficiers, que Catherine eût demandé une aide aux habitants de Paris, et deux fois un don gratuit aux membres du parlement, quoiqu'on eût enfin abusé des dons, des emprunts et des taxes extraordinaires. Le service des auxiliaires étrangers, et surtout des reîtres, coûtait

très-cher; ils exigeaient une haute paye, commettaient de grands dégâts et ne servaient qu'un temps. Leurs compagnies n'étaient jamais au complet, et le roi les payait comme si elles l'eussent été. Jamais l'inconvénient de leur emploi ne s'était mieux révélé que dans la guerre précédente, où ils avaient mis leurs services à l'enchère des deux partis, passant de l'un à l'autre, et tenant si peu de compte de la religion que la plupart des reitres de l'armée royale étaient luthériens.

Le moyen qu'on employa pour rétablir les finances ou parer du moins aux nécessités les plus urgentes, fut une aliénation des biens de l'Église pour une valeur représentant cent mille livres de rente. Cette aliénation avait le tort d'être proposée depuis longtemps par les protestants. Le parlement de Paris fit de longues difficultés pour l'enregistrer, et n'obéit qu'à une injonction formelle envoyée le 15 mai. Il représenta vainement que le clergé, étant simple usufruitier des biens de l'Église, pouvait en aliéner l'usufruit, non le capital. Le clergé offrit vainement de son côté d'autres combinaisons que le gouvernement jugeait moins avantageuses; vainement il se plaignit d'être deux fois victime d'une guerre dirigée contre lui et qui avait accablé les églises de pertes et de ruines irréparables. Le chancelier tint bon, alléguant pour toute raison la nécessité et l'impossibilité où le gouvernement se trouvait d'employer les autres ressources, toutes également épuisées.

Les Anglais continuaient d'occuper le Havre, dont ils s'étaient emparés comme d'un gage pour s'assurer qu'on leur rendît Calais. On les y tenait cernés depuis plus de six mois par le moyen des lansquenets auxiliaires sous les ordres du rhingrave; mais ces lansquenets, vivant aux dépens de la Normandie et la traitant en pays conquis, faisaient plus de mal aux habitants qu'à l'ennemi[1]. Au mois de juillet, l'armée royale fut dirigée contre la place et en entreprit le siége. Elle était sous les ordres du connétable, assisté de son fils le maréchal Damville, des maréchaux Brissac et Bourdillon, de Dandelot et presque tous les capitaines de France. Condé vint lui-même y servir en guise de volontaire. Catholiques et réformés scellaient, militairement au moins, leur réconciliation par une campagne commune sous les mêmes enseignes. Warwick n'avait voulu garder dans la place que les Anglais, au nombre de six ou sept mille hommes. Le siége fut conduit vigoureusement. Les jeunes seigneurs,

[1] Castelnau.

même « les plus frisés de la cour [1] », s'empressaient de courir aux tranchées. Les Anglais, décimés par la peste, réduits à boire de l'eau de mer et sans espoir d'être secourus, offrirent de traiter le 27 juillet. Warwick s'engagea à remettre la place avec l'artillerie, les munitions et les navires qui s'y trouvaient. A ces conditions il obtint de sortir avec la garnison, qui garda ses armes, mais la peste unie à la guerre lui avait enlevé près de trois mille hommes.

Catherine était venue avec le roi assister à la prise du Havre. Après ce succès on pouvait défier le mauvais vouloir d'Élisabeth, qui refusait de signer la paix. On y gagnait même de garder Calais. On renvoya les auxiliaires étrangers, Allemands et autres. La reine eut l'idée de fonder un hospice pour les soldats estropiés, qu'on avait l'usage de mettre à la charge des abbayes; mais le projet ne reçut pas encore d'exécution.

Au retour, la cour s'arrêta quelque temps à Rouen, et comme Charles IX entra dans sa quatorzième année, Catherine s'empressa de le faire déclarer majeur par le parlement de cette ville, le 17 août. Elle avait éludé jusque-là, avec autant de bonheur que d'habileté, les sollicitations des prétendants à la régence. Elle remit ses pouvoirs à son fils, qui se déclara décidé à ne jamais agir sans son avis. L'édit d'Amboise fut renouvelé à Rouen et accompagné d'une ordonnance qui désarmait la bourgeoisie dans toutes les villes sans distinction.

Le parlement de Paris fit des remontrances sur la déclaration de majorité; il contesta au parlement de Rouen le droit de la recevoir et de l'enregistrer. Ce choix semblait de la part du chancelier un acte de défiance; on pensait qu'il était las de faire enregistrer des édits, *du très-exprès commandement de Sa Majesté*. Mais le jeune roi, instruit par l'Hôpital, traita durement les députés du parlement de Paris. « Vous vous êtes fait accroire, leur dit-il, que vous étiez mes tuteurs; vous trouverez que je vous ferai connaître que vous ne l'êtes point, mais mes serviteurs et mes sujets [2]. »

XI. — Le concile demandé à Pie IV et annoncé par lui dès 1560, puis retardé par divers motifs, s'était enfin ouvert à Trente au mois de janvier 1562.

On avait d'abord espéré ramener par ce moyen à l'unité

[1] Castelnau.
[2] Tiré des Mémoires de Condé, septembre 1563.

catholique les protestants des différentes communions. Maintenant cette espérance était à peu près abandonnée. Mais on espérait encore, en réformant la discipline ecclésiastique d'une manière générale et en faisant les concessions compatibles avec le maintien du dogme, donner satisfaction à certaines exigences de l'opinion, ôter aux protestants une partie de leurs moyens d'action, couper court à leur propagande, ramener peut-être quelques-uns d'entre eux, dans tous les cas raffermir les catholiques et resserrer plus étroitement le lien qui les unissait. Le protestantisme trouvait dans ses divisions une cause de faiblesse; le catholicisme devait retrouver un élément de force dans son unité.

A ces raisons, communes à tous les États catholiques, il s'en joignait de particulières à chacun d'eux. La France, l'Espagne, l'Empire, éprouvaient le besoin non-seulement d'opposer aux protestants des définitions dogmatiques sur les questions qu'ils agitaient, mais encore de régler les rapports de leur clergé avec Rome. Chacune, il est vrai, se plaçait à un point de vue différent. L'Espagne repoussait les concessions, tandis que Charles IX et Ferdinand Ier en demandaient de considérables. Charles IX insistait sur la nécessité de ces concessions pour assurer la paix à venir de son royaume. Ferdinand les demandait pour les États allemands, afin de raffermir le catholicisme ébranlé dans ses États héréditaires.

L'assemblée réunie par Paul III à Trente, de 1545 à 1551, avait déjà défini la plupart des dogmes, et affermi en les expliquant les croyances des catholiques, par opposition à celles des luthériens. Mais l'œuvre demeurait inachevée, surtout en ce qui touchait la discipline. Le concile de Trente s'était vu presque dès le début entravé par les divisions, l'hostilité réciproque des grandes puissances et les démêlés de Charles-Quint avec la France ou avec Rome. La guerre avait forcé de le suspendre, et la France avait été la première à rappeler ses prélats en 1551.

La paix de Cateau-Cambrésis permit de reprendre l'œuvre interrompue. Les puissances catholiques n'étaient plus divisées, mais unies, sinon par des sympathies réelles, au moins par une communauté de vues et d'intérêts à peu près forcée. La question du concile, regardée jusque-là comme intéressant plus particulièrement l'Allemagne, intéressait maintenant au même degré la France, les Pays-Bas et l'Espagne elle-même. La France, naguère défiante et presque passive à l'endroit de

l'assemblée, en sollicitait maintenant la convocation comme une nécessité urgente, car elle se trouvait en pleine crise religieuse.

La nouvelle situation faite à la papauté et le caractère personnel du Pape Pie IV, Angelo Medici de Milan, étaient aussi éminemment favorables. Ce dernier ressemblait peu à Paul IV, son prédécesseur. Il était sans ambition politique; il ne songeait nullement à replacer Rome à la tête des gouvernements italiens et encore moins de ceux de l'Europe. Il n'avait aucune prétention de soutenir une lutte armée contre les couronnes; il détestait la guerre. Il refusa de s'associer à la pensée d'une entreprise du duc de Savoie contre Genève, et quand on la lui proposa il répondit : « Il me faut la paix avant tout[1]. » Il était peu préoccupé des souvenirs de Jules II ou de Léon X, et il l'était beaucoup de ses devoirs comme chef spirituel de la chrétienté. Il comprit la nécessité du concile, et s'en expliqua plusieurs fois dans les termes les plus nets.

Il n'était pourtant pas sans appréhensions; il en éprouvait de très-vives, et les cardinaux de plus vives encore. Bienfaisant, affable, d'un caractère facile et sans raideur, il était en même temps actif, laborieux et jaloux de son autorité. Il ne la partageait avec personne, sinon avec son neveu le cardinal Charles Borromée, qui fut plus tard canonisé. Il craignait que les prélats étrangers, réunis pour former un concile, ne prétendissent limiter l'action et les droits du saint-siége. Il craignait aussi que les puissances ne manifestassent des exigences auxquelles il ne pût souscrire. Chacune des Églises ou des couronnes de France, d'Autriche ou d'Espagne, avait des vues particulières, souvent divergentes, et des démêlés anciens avec la cour de Rome. Pie IV éprouvait donc de tous côtés, et surtout à l'égard du gouvernement français et de l'Église de France, des méfiances qu'il ne cachait pas. Il reprochait à Catherine de Médicis ses hésitations, sa faiblesse, qui encourageaient les protestants, et des actes hostiles au saint-siége, comme la suppression des annates. Il redouta longtemps le roi de Navarre, même après que le légat eut contribué à ramener ce prince à la défense du catholicisme. Il était plein de soupçons vis-à-vis de l'Hôpital et du tiers-parti. Il s'était opposé à la réunion d'un concile national en France et alarmé du colloque de Poissy, malgré

[1] Relation d'Ant. de Mula, citée par Ranke, *Histoire des papes*, t. II.

les assurances du cardinal de Lorraine. Enfin il accusait le clergé français de trop prétendre à l'indépendance, et plusieurs de ses membres de pencher ouvertement vers les doctrines des réformés.

Ce fut dans ces sentiments assez contradictoires qu'il ouvrit le concile, le 18 janvier 1562, à la sollicitation de Charles IX. La première question qui se présenta fut celle de savoir si ce concile était une assemblée nouvelle ou la continuation du précédent. On déclara qu'il était la continuation du précédent. Les Français et les Allemands n'étaient pas de cet avis, parce que c'était exclure les réformés, et empêcher toute conciliation. Mais comme les réformés ne voulaient admettre aucun concile auquel le Pape assistât en personne ou par ses légats, et qu'ils avaient répondu par un refus à l'invitation de s'y rendre, il était évidemment chimérique de prétendre les ramener par la voie directe. Le Pape ne voulait pas non plus qu'on revînt sur ce qui avait déjà été fait. Il prétendait que les actes de la première assemblée de Trente demeurassent obligatoires; qu'on s'en tînt aux définitions dogmatiques données déjà; que, tout en les complétant sur quelques points, on s'occupât surtout de régler la discipline des Églises catholiques et leurs rapports avec le saint-siége, de manière à y introduire la plus grande uniformité possible. Tels furent donc les principaux objets sur lesquels les débats se concentrèrent.

Il se présenta encore plus d'une question préjudicielle. Les nations devaient-elles délibérer et voter séparément comme à Constance? Les légats chargés de présider et de diriger l'assemblée n'admirent ce système de délibérations qu'avec des réserves nombreuses, et de manière à assurer la supériorité aux Italiens qui formaient la majorité. Les princes pourraient-ils proposer directement à l'assemblée des sujets de discussion? Les légats voulurent que toute proposition de ce genre leur fût remise, se réservant le droit de l'examiner avant de la soumettre à l'assemblée. Tous les sujets de discussion furent donc régulièrement envoyés de Rome. Le Pape conserva la direction entière du concile, ce qui fit dire à l'ambassadeur de France que le Saint-Esprit arrivait à Trente dans la valise de chaque courrier.

Pie IV n'obtint pas ces résultats sans difficultés ni contestations. Les princes et leurs ambassadeurs firent de grandes plaintes des prétentions ou des lenteurs des légats, et de la

manière dont leurs vœux se trouvaient écartés ou éludés; ils accusèrent la cour de Rome de se jouer d'eux, et l'assemblée fut plusieurs fois sur le point de se dissoudre. Cependant l'habileté du légat Morone parvint à vaincre les répugnances de Ferdinand Ier, qui finit par entrer dans les vues de la cour de Rome. Philippe II, qui sentait de son côté son autorité compromise dans les Pays-Bas, prit le même parti.

C'étaient les Français qui avaient le plus ardemment sollicité le concile, et ils s'y trouvèrent les moins influents. Les ambassadeurs de Charles IX, suspects parce qu'ils avaient été choisis par l'Hôpital, prétendirent soulever des sujets de discussion que les légats éludèrent ou repoussèrent. Naturellement les intérêts particuliers de la France furent subordonnés aux intérêts généraux. Il était impossible que le concile se conformât aux vues peu praticables du chancelier. La cour de France décida au mois d'août 1562 qu'elle y enverrait de nouveaux prélats, à la tête desquels elle plaça le cardinal de Lorraine, que la reine n'était pas fâchée d'éloigner, et dont on espérait utiliser ainsi le crédit et les talents. Le cardinal, accompagné de quarante prélats ou théologiens, fit à Trente, le 15 novembre, une entrée qui causa une grande sensation, et dont le Pape lui-même éprouva quelque alarme. On craignait que les Français ne voulussent peser sur l'assemblée et s'emparer de sa direction.

Le cardinal ne négligea rien pour écarter les ombrages qui l'accueillirent. Il fit deux voyages, l'un à Inspruck, auprès de Ferdinand, l'autre à Rome, auprès de Pie IV. Il témoigna à l'Empereur et au Pape les dispositions les plus conciliantes, et finit par en inspirer de semblables aux princes et aux membres du concile. Il s'efforça d'écarter les discussions irritantes, comme celles qu'il trouva engagées sur le droit divin des évêques, l'autorité des chapitres, la supériorité du concile sur le Pape; il fit, ou obtint de la cour de France, des concessions importantes, comme le rétablissement des annates, qu'on avait supprimées. Il était dans une situation doublement difficile : regardé à Rome comme l'organe d'un gouvernement hésitant et d'un catholicisme peu sûr, accusé à Paris de sacrifier les vœux et les intérêts du tiers-parti et même de la France. Le traité d'Amboise, jugé à Rome beaucoup trop favorable à Condé et aux calvinistes, ne fit qu'y augmenter les inquiétudes. D'un autre côté, le projet de réformes préparé à Paris pour donner aux huguenots une

satisfaction assez large, fut hautement repoussé par les Italiens et les Espagnols; le cardinal finit par l'abandonner; il engagea même Ferdinand, qui en présentait d'à peu près semblables, à y renoncer également. L'œuvre du concile était sans cesse entravée par des difficultés imprévues. On craignit plusieurs fois qu'une des nations assistantes ne se retirât. Une querelle de préséance entre les ambassadeurs de France et d'Espagne faillit tout arrêter. Les efforts réunis du cardinal de Lorraine et du concile légat Morone finirent par vaincre tous ces obstacles, et le concile put achever ses travaux, sinon remplir toutes les espérances, d'ailleurs contradictoires, qu'il avait fait naître. Il se sépara le 4 décembre 1563.

Ses principaux décrets furent des décrets théologiques et religieux. Le cardinal de Lorraine avait pris soin de s'enfermer dans cette sphère, et d'écarter autant que possible les débats auxquels la politique était mêlée. On compléta les définitions dogmatiques données dans les sessions précédentes, et l'on acheva la rédaction d'un catéchisme. Les réformes consistèrent dans la fondation de séminaires; l'établissement de règles pour l'administration des paroisses, plus étendue alors qu'aujourd'hui, car elle comprenait les actes de l'état civil; la fixation de conditions d'âge pour les différents degrés du sacerdoce; l'obligation de la résidence imposée aux prélats, sauf certaines réserves; une limitation du cumul des bénéfices; diverses mesures au sujet de la prédication et de l'enseignement. On imposa aux évêques le serment de demeurer fidèles à l'Église romaine, d'observer les décrets du concile et de reconnaître au Pape le droit de les interpréter.

On avait dû non-seulement abandonner certaines réformes qui paraissaient des concessions au protestantisme ou arrêter des discussions irritantes, mais renoncer aussi à trancher les questions qui, particulières à chaque gouvernement, n'étaient pas susceptibles d'un débat devant une assemblée à peu près cosmopolite; par exemple, celle de l'emploi des biens d'Église. On sentit surtout qu'on ne pouvait faire de lois générales pour réformer les différentes cours de l'Europe et soumettre à des règles uniformes leurs rapports avec le clergé. Le gouvernement français avait déclaré qu'il ne reconnaissait pas au concile le droit de soulever de pareils débats; que c'était une atteinte à son indépendance; qu'il voulait rester maître de son action. Il avait particulièrement repoussé toute ingérence du saint-



siége dans la question de la contribution du clergé aux charges publiques[1].

L'impossibilité où l'on fut de réformer les cours des princes eut pour résultat de faire également abandonner la réforme de la cour de Rome. On se contenta sur ce point d'émettre des vœux dont l'exécution fut laissée à la sagesse du Pape. Ces vœux ne furent d'ailleurs pas sans efficacité. La cour de Rome avait déjà pris un autre caractère depuis le règne de Paul III. Le concile de Trente accéléra ce changement. Les règlements disciplinaires furent appliqués au clergé romain. Rome adopta les canons relatifs aux choix des bénéficiers, à la résidence et aux obligations des prélats. Pie IV et ses successeurs, de plus en plus préoccupés des intérêts du gouvernement spirituel, s'enfermèrent peu à peu dans un rôle pacifique, où la religion ne perdit rien, et où il est douteux que l'Italie et l'État romain aient perdu quelque chose.

D'ailleurs l'autorité de Rome sur les Églises de chaque nation ne fut pas affaiblie, mais accrue. Le Pape, qui recevait le serment des évêques, qui demeurait maître d'interpréter les décrets du concile, dont la suprématie enfin était proclamée et reconnue inviolable, disposa mieux que par le passé des forces spirituelles de la chrétienté.

Les membres du concile eurent conscience de ces résultats. En se séparant, ils célébrèrent leur œuvre avec un enthousiasme dont le cardinal de Lorraine voulut être l'interprète, et ils témoignèrent une joie à laquelle Pie IV se laissa lui-même entraîner. Les catholiques étaient affermis dans leur foi. Les nations, les gouvernements catholiques l'étaient également. Ces nations pouvaient, devaient même à certains moments, s'unir pour une action commune. On avait refait une chrétienté capable de résister à ses deux grands ennemis, aux Turcs et aux protestants, et non-seulement de leur résister, mais de les attaquer à son tour. Ces prévisions n'étaient encore que des espérances fondées; l'événement les justifia.

Le concile de Trente, en fixant ce qu'on peut appeler la charte et la législation de l'Église catholique, en donnant à ses constitutions anciennes une précision et une netteté qui en déterminaient le sens, en établissant enfin de nouvelles règles appropriées aux circonstances ou à des besoins nouveaux, devait naturellement contribuer au réveil de l'opinion catholique dans

[1] De Thou, liv. xxv.

l'Europe entière. Cette opinion, naguère ébranlée et menacée, se sentit plus forte et plus sûre d'elle-même. Il s'opéra un mouvement religieux très-marqué dans le sens du catholicisme, d'abord en Italie et en Espagne, puis en Autriche et en Allemagne, bientôt en France et dans les Pays-Bas. Les jésuites, et les autres religieux des nouveaux ordres ou des ordres réformés, se répandirent partout. Ils prêchèrent et firent des missions. Ils enseignèrent et fondèrent des séminaires, des colléges, des écoles populaires. Dans les pays catholiques, ils opposèrent une barrière à la propagande protestante. Dans les pays protestants, ils reconquirent pied à pied une partie du terrain perdu. Le protestantisme, qui avait jusque-là marché de victoire en victoire, cessa de faire des progrès. Déjà le luthéranisme n'en faisait plus; ceux du calvinisme se ralentirent aussitôt, ou même s'arrêtèrent tout à fait. Calvin mourut l'année suivante, 1564, après avoir vu les limites géographiques que la propagation de sa doctrine avait atteintes et qu'elle ne devait pas franchir. La France, les Pays-Bas, l'Allemagne et d'autres contrées devaient encore être ensanglantées par des guerres de religion; mais les forces restèrent à peu près ce qu'elles étaient à la fin du concile de Trente.

Ce réveil de l'opinion catholique fut nécessairement suivi du réveil d'une politique catholique. Le roi d'Espagne, Philippe II, embrassa décidément cette politique. Il se fit le champion du catholicisme en Europe, et associa ses efforts à ceux de la cour de Rome. Cette attitude, sinon nouvelle, du moins infiniment plus marquée, du gouvernement espagnol, exerça la plus grande influence sur les événements de l'époque suivante.

Ces résultats pouvaient dès lors être espérés et prévus. Il y eut pourtant après le concile de fortes déceptions en France. Les hommes qui avaient voulu, comme l'Hôpital, des concessions religieuses propres à ramener une partie des protestants et à désarmer les autres, ceux qui s'étaient flattés de l'idée de détacher du calvinisme, au moyen d'une transaction, beaucoup de huguenots convaincus de ne rien obtenir par la guerre, comprirent l'inanité de leurs calculs. Ils se trouvèrent dans une situation très-embarrassée. Ils avaient constamment ajourné les mesures définitives jusqu'aux décisions du concile. Or la nature de ces décisions renversait leur système d'atermoiements et d'équilibre. On ne vit pas non plus sans mécontentement les évêques devenir plus dépendants du Pape, et l'administration

ecclésiastique soumise à des règles, dont quelques-unes étaient contraires aux usages suivis en France. On se plaignit beaucoup de la condescendance qu'avait montrée le cardinal de Lorraine, et on accusa le concile et le Pape d'avoir tenu plus de compte des vues de la politique espagnole que des intérêts et des vœux du gouvernement français.

Les esprits étaient aigris par une circonstance particulière. L'inquisition romaine venait de citer devant elle, au mois de septembre, huit prélats pour répondre à des soupçons d'hérésie, et la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, veuve d'Antoine de Bourbon, pour avoir aboli le catholicisme et introduit le rite calviniste dans sa principauté de Béarn. Pourtant le Pape laissa, par prudence, tomber la citation. La condamnation de la reine de Navarre eût entraîné sa déposition, jeté au milieu de la France, encore si troublée, un nouveau brandon de discorde, et compromis le succès du concile.

Le cardinal de Lorraine fut donc accueilli froidement à son retour par la reine, le jeune roi, le chancelier, les hommes du tiers-parti, les membres gallicans du clergé et les parlements. Il ne put faire admettre par l'Hôpital les décrets du concile comme lois de l'État, et ne réussit qu'à empêcher la publication d'une déclaration contraire. Le parlement refusa d'enregistrer les décrets «*de police et de réformation*», qui étaient en contradiction avec les usages et les lois de la France. En réalité on évita de se prononcer sur les actes du concile : ils ne furent ni acceptés ni rejetés.

XII. — Les princes et les princesses de la maison de Lorraine ne jugèrent pas que le supplice de Poltrot de Méré fût une expiation suffisante du meurtre de François de Guise. Ils résolurent de demander une enquête et de poursuivre les complices du crime, quels qu'ils fussent. Ils étaient exaspérés par la joie des huguenots qui exaltaient publiquement l'assassin, et par les déclarations de Coligny qui semblait ne vouloir se disculper que pour glorifier ses haines. La guerre couvait entre les Guise et les Châtillon. Catherine de Médicis voulut en prévenir l'explosion. Le 16 mai, elle fit défendre par le roi aux deux familles et à leurs serviteurs de s'offenser réciproquement. Le 5 juin, Charles IX s'attribua et retint la connaissance du procès.

On croyait si peu à la durée de la paix d'Amboise que tous les chefs de partis continuaient d'entretenir des relations à

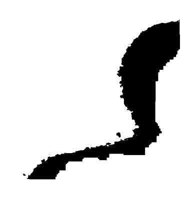
l'étranger et de s'y préparer un appui et des soldats. Pendant que la cour revenait de Normandie, la reine-mère fut obligée, par une chute de cheval, de s'arrêter quelques semaines au château de Meulan. On fit alors courir le bruit que les Guise avaient formé un complot pour enlever le roi. La même accusation fut portée contre le connétable de Montmorency. On ne voyait partout que complots, vrais ou prétendus, tant le retour des hostilités semblait assuré et prochain.

Catherine se trouvait à Meulan, quand, le 26 septembre, les deux duchesses douairières de Guise, la mère et la veuve du duc assassiné, Antoinette de Bourbon et Anne d'Este, vinrent en grand deuil, suivies des princes et princesses de leur maison, demander justice, et solliciter l'autorisation de poursuivre les meurtriers. Une requête fut présentée dans le même but au parlement. Le jeune roi parut touché et promit ce qu'on lui demandait. Mais Coligny récusa le parlement, qu'il savait ennemi des calvinistes, et il argua du privilége que Charles IX lui avait assuré après la paix d'Amboise, à lui et à ses frères, ainsi qu'au prince de Condé, de n'être justiciables que du grand conseil.

Peu après, l'amiral se rendit à Paris avec une escorte de cinq cents gentilshommes, comme si sa vie eût été menacée. C'était un acte de défiance vis-à-vis du roi et une provocation vis-à-vis des Guise. Des rixes s'élevèrent entre les gentilshommes des deux partis, et le sang coula.

Catherine résolut d'étouffer la querelle à tout prix. Elle pensa que si elle accordait aux Guise leur demande, il faudrait qu'elle accordât aussi toutes les autorisations de poursuites qui lui seraient demandées par des particuliers au sujet des meurtres ou des désordres commis pendant les troubles; que ce serait détruire l'amnistie, se créer des difficultés interminables; enfin, obliger chacun « à se tenir sur ses gardes et à penser à ses affaires [1] », c'est-à-dire décréter la guerre civile. Elle voulut, par ces motifs, que le roi fît, le 5 janvier 1564, une seconde déclaration, par laquelle en se réservant toujours, personnellement, la connaissance du procès, il ajourna son arrêt à trois ans au moins, tant pour laisser aux haines le temps de s'amortir que pour attendre l'âge où il jugerait lui-même avec plus de maturité. Jusque-là Charles IX imposa aux deux familles l'obligation écrite et signée de « n'entreprendre ni attenter directement ou indirectement aucune chose de fait ni de paroles contre les per-

[1] *Mémoires* du duc de Guise.



sonnes, vie et honneur l'une de l'autre ». C'était ainsi que Catherine terminait ou croyait terminer toutes les luttes. Le jeune Henri de Guise et son oncle le duc d'Aumale exprimèrent leur mécontentement en se retirant quelque temps loin de la cour.

Condé était le seul qui parût empressé de jeter un voile sur le passé. Fatigué d'une situation fausse et d'un rôle difficile, ennuyé de la tyrannie des ministres, flatté des avances habiles que lui faisait la reine, enfin léger de caractère et ami du plaisir, il sembla vouloir changer de rôle et se jeta dans une vie de dissipation qui lui attira les satires des calvinistes. Catherine, à qui rien ne coûtait, fit les plus grands sacrifices pour se l'attacher. Elle reprit avec l'Espagne et le Pape les négociations relatives à la cession de la Sardaigne, et demanda pour lui l'île qu'elle avait déjà demandée pour son frère.

Charles IX, parti de Paris le 24 janvier 1564 pour visiter les différentes provinces de son royaume, suivant l'usage des anciens rois après leur avénement, séjourna deux mois à Fontainebleau avec la cour. Ce séjour ne fut qu'une suite de fêtes, de festins, de courses, de jeux, de bals, de représentations théâtrales et de divertissements de toute espèce. C'était à la fois pour la reine mère un goût et une politique. Elle aimait à mêler le plaisir aux affaires. Elle croyait inspirer aux étrangers une opinion plus haute de la cour et d'elle-même, attirer la jeune noblesse autour du roi, le faire aimer davantage et fortifier son autorité. Elle espérait enfin rapprocher, réconcilier les hommes et les déshabituer de la guerre. Condé parut à toutes ces fêtes. « Il étoit, dit Castelnau, le plus adroit cavalier du monde, et tenoit à montrer à la cour qu'il n'avoit plus d'aigreur dans le cœur. » Il se livrait facilement, ce qui encouragea Catherine à redoubler de séductions à son égard.

L'Hôpital, dont la gravité contrastait avec cette cour folle et dissipée, poursuivait avec sa ténacité habituelle ses projets de réformes judiciaires. Il fonda, au mois de novembre 1563, le tribunal consulaire de la ville de Paris, et créa ainsi pour le commerce une juridiction de première instance qui, si elle n'était pas tout à fait sans précédents, reçut de lui la forme et l'organisation qu'elle a gardées depuis. Il en étendit ensuite le bienfait à d'autres villes. De semblables tribunaux furent institués à Bordeaux, à Orléans, à Troyes, à Reims, à Sens, à Beauvais, à Bourges et à Soissons.

Les ventes de biens d'Église qui avaient été décidées peu de temps auparavant, et pour lesquelles on avait interdit au clergé de se plaindre, n'eurent pas le même succès. La mesure était insolite et excessive. La confiance publique ne répondit pas à un appel qui lui était fait ainsi; les ventes furent lentes et eurent lieu à vil prix. On finit par accorder au clergé (édit du 26 janvier 1564) la faculté de racheter les biens vendus.

La question de la réception ou de la non-réception du concile de Trente fut agitée pendant le séjour du roi à Fontainebleau. La réception en fut sollicitée par le cardinal de Lorraine et un certain nombre de prélats. Elle était hautement désirée par les catholiques zélés, auxquels on avait toujours déclaré qu'après les décisions du concile on sortirait des mesures provisoires. Excités et réveillés par la guerre civile, irrités par les dévastations d'églises et les sacriléges commis pendant les troubles, aguerris enfin par la lutte qu'ils jugeaient bien n'être pas terminée, ils accusaient l'indécision du gouvernement et protestaient contre la prolongation d'un système d'ajournement qui ne se justifiait plus. Pour eux la question religieuse ne pouvait plus être débattue; elle était tranchée.

Le chancelier et le parlement, tout en déclarant se soumettre aux définitions dogmatiques, repoussèrent la proposition. Ils se fondaient sur ce que plusieurs des décrets de Trente étaient contraires au droit public français; par exemple, ceux qui attribuaient à l'Église romaine un droit de censure vis-à-vis des princes et ceux qui étendaient la juridiction des évêques. Cet obstacle sérieux était aggravé par la déception du tiers parti et des esprits flottants qui avaient cherché la conciliation des deux cultes, et par le goût d'indépendance que les discussions religieuses avaient suscité partout. Le concile devint l'objet d'une polémique très-ardente et donna lieu à une infinité d'écrits. L'Hôpital refusa de l'admettre, pour ne pas compromettre la paix publique, et parce qu'il le jugeait plus propre à aggraver les troubles qu'à les guérir. D'ailleurs il n'eût pu le faire sans retirer immédiatement l'édit d'Amboise.

Le Pape, l'Empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoie et d'autres princes catholiques, envoyèrent une ambassade commune à Fontainebleau pour appuyer la demande de la réception des décrets de Trente, et surtout pour exhorter Charles IX et sa mère à se prononcer plus nettement contre les huguenots. Philippe II et les princes catholiques engageaient la reine à

punir les principaux auteurs de la dernière guerre civile; ils lui offraient leur concours et leurs services. Le Pape tenait essentiellement à tirer Catherine de sa politique d'hésitation et de bascule. Philippe II pensait que le meilleur moyen de ruiner le calvinisme dans les Pays-Bas était de le frapper d'abord en France; il craignait même que Condé ou Coligny ne prissent le parti de se jeter en Flandre, ce qui eût déterminé l'explosion d'un soulèvement préparé des Pays-Bas contre l'Espagne[1]. Mais Charles IX et sa mère, toujours pacifiques et très-défiants à l'égard des étrangers, tinrent peu de compte de ces sollicitations, firent des réponses évasives, et se déclarèrent liés par l'édit d'Amboise.

XIII. — On se prépara aussi pendant le séjour de Fontainebleau au grand et long voyage qui devait être entrepris dans les provinces. Catherine voulait assurer par sa présence l'exécution de l'édit, qui rencontrait partout les mêmes difficultés que les précédents, calmer les esprits et montrer le roi aux peuples. Elle espérait ainsi réveiller leurs sentiments d'obéissance, et diminuer indirectement la trop grande influence qu'on avait laissé prendre aux princes et aux gouverneurs. Il ne fallait pas, disait-on, que la France retombât dans l'état où elle s'était vue du temps des rois mérovingiens, lorsque le souverain vivant ignoré et caché, les peuples s'habituaient à obéir à des lieutenants et à des maires du palais. Quel que fut l'à-propos de ce souvenir historique, il était certain que huguenots ou catholiques avaient cherché pendant la dernière guerre à se donner des chefs étrangers à la cour. Or il y avait là un danger sérieux pour la couronne. Les catholiques, irrités, éclairés et aguerris par les événements de 1562, cherchaient partout à s'organiser en dehors de l'action gouvernementale. La publication récente de mémoires entièrement étrangers à la politique et aux affaires de la cour a montré combien l'exigence des sentiments et des passions populaires devenait puissante[2]. La lutte pour s'être ralentie n'avait pas cessé, et chacun était persuadé que le jeu

[1] L'ambassadeur espagnol en France, Chantonnay, manifeste ces craintes en termes très-vifs dans les lettres qu'il écrit après l'édit d'Amboise. (*Mémoires de Condé*, t. II.)

[2] *Mémoires* de Claude Haton, prêtre de Provins, publiés dans la *Collection des documents historiques*.

recommencerait[1]. Catherine était menacée de voir lui échapper à la fois les huguenots et les catholiques.

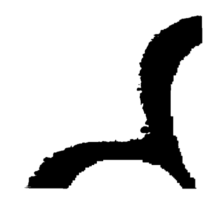
Charles IX, en quittant Fontainebleau, se rendit à Sens, puis à Troyes. Il fit une entrée magnifique dans cette dernière ville, et y signa le 11 avril un traité définitif avec l'Angleterre. Ce traité était nécessaire, car la mer était infestée par les pirates, et tout commerce interrompu entre les deux rivages de la Manche. Élisabeth, qui prétendait être d'une extrême *finesse*, avait cherché jusque-là des biais et des délais, dans l'espérance de recouvrer Calais. Elle fut enfin obligée de consentir à la paix, et comme elle avait violé la première le traité de Cateau-Cambrésis, elle dut renoncer à invoquer la clause de retour qui y avait été stipulée en sa faveur. Elle rendit les otages qu'elle avait reçus, sans obtenir autre chose qu'une augmentation de la somme convenue pour leur rachat.

Le roi visita ensuite Bar-le-Duc et la Lorraine, où il eut bruit d'une ligue que préparaient les catholiques de France unis à ceux de l'étranger. Catherine profita du voisinage de l'Allemagne pour négocier avec les princes de ce pays, dont elle voulait acheter à l'avenir le concours ou tout au moins la neutralité.

Le 23 mai, Charles IX fit une entrée à Dijon, et le 24 il y tint un lit de justice pour l'exécution des édits. Il séjourna ensuite à Lyon près d'un mois, du 12 juin au 9 juillet. Un édit rendu dans cette ville interdit le culte réformé non plus seulement à la cour, mais partout où le roi résiderait. Catherine, assaillie de représentations par les catholiques dont elle pouvait juger la force et l'activité, commença visiblement à pencher de leur côté. Elle fit des démonstrations publiques de catholicisme, et obligea la cour à en faire avec elle. Elle affecta de se montrer aux processions et aux cérémonies, pour répondre aux soupçons dont sa religion était l'objet.

Le cortége nombreux dont elle se faisait suivre inspirait des défiances fondées. Une cour jeune, voyageant au milieu des fêtes et des plaisirs, édifiait médiocrement des hommes qui venaient de passer par une guerre de religion terrible. La reine avait d'ailleurs parmi les seigneurs qui l'entouraient et même au nombre de ses filles d'honneur, des calvinistes secrets ou déclarés. Elle avait cru donner par là un gage d'impartialité. Elle dut, pour rassurer l'opinion catholique,

[1] Expression de Chantonnay, lettre d'avril 1563.



exiger de son entourage une profession politique de l'ancienne religion.

Le 14 juillet, Charles IX, ayant quitté Lyon à cause de la peste, s'établit au château de Roussillon en Dauphiné, où son séjour fut encore marqué par plusieurs déclarations importantes. Il ordonna la destruction des fortifications élevées pendant la guerre civile; il fit raser particulièrement celles d'Orléans, de Montauban, de Valence et de Sisteron. Il voulut au contraire qu'on bâtit deux citadelles à Orléans et à Lyon, plusieurs exemples, entre autres celui de Poitiers, ayant prouvé que quand les villes tombaient aux mains des huguenots, les citadelles restaient au roi. La liberté du culte, accordée aux protestants par l'édit d'Amboise, fut soumise à de fortes restrictions. Il fut interdit aux ministres de faire aucune assemblée autre que les prêches, de tenir des synodes, d'avoir des écoles, de lever de l'argent, en un mot d'agir comme membres d'une Église constituée. Naturellement les ministres se plaignirent du manque de foi de la reine, et de la police inquisitoriale à laquelle on allait les soumettre. Condé se crut obligé de se faire l'organe de leurs plaintes. Mais la cour en tint peu de compte. Elle s'appuyait sur la nécessité de l'ordre public, et cherchait à plaire aux catholiques, qu'elle voyait presque partout reprendre un ascendant marqué. Ceux de la Guyenne organisaient définitivement, avec l'appui du maréchal de Bourdillon, la ligue ébauchée naguère par Montluc. Ceux du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, de l'Auxerrois, et d'autres pays, profitaient de la faiblesse de leurs adversaires pour se livrer contre eux à des vengeances et à de cruelles représailles.

Un autre édit rendu pendant le séjour de la cour en Dauphiné fut celui de Crémieu, qui obligeait toutes les villes ayant droit de nommer leurs maires, à présenter dorénavant deux candidats au choix du roi. C'était une mesure que les circonstances justifiaient suffisamment.

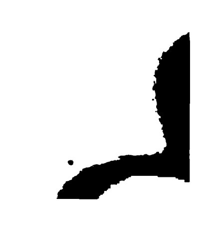
Après avoir visité Valence, Montélimart et la partie du Dauphiné où la guerre civile avait fait le plus de ravages, Charles IX se rendit à Orange et à Avignon. Il avait reçu à Roussillon la visite des ducs de Savoie et de Ferrare. Il eut à Avignon celle d'un envoyé du Pape, le Florentin Antinori. Toute l'Italie sollicitait la reine mère de prendre une attitude plus ferme et plus décidée. En Provence, la cour séjourna à Aix, où le roi tint un lit de justice, et à Marseille.

Elle visita ensuite Nîmes, Montpellier, Béziers, Narbonne, et s'arrêta à Carcassonne, où elle passa l'hiver. Charles IX reçut les plaintes des calvinistes du Languedoc contre Damville, gouverneur de la province, qui, agissant militairement à leur égard, restreignait de plus en plus leurs libertés.

Une scène qui faillit compromettre la paix se passait alors à Paris. Le cardinal de Lorraine, retiré depuis son retour de Trente dans son archevêché de Reims, ne pouvait souffrir l'état de suspicion et le rôle subalterne auxquels on le condamnait. D'accord avec le duc d'Aumale, son frère, il correspondait avec les principaux gouverneurs et seigneurs catholiques, et se préparait pour les événements prochains. Il s'était fait autoriser par la reine à conserver pour sa sûreté personnelle la garde de cinquante arquebusiers, dont il marchait escorté pendant son séjour en Italie. Il visita le prince de Condé, et essaya, dit-on, de le gagner. Le prince était veuf; il lui offrit la main de la duchesse de Guise, Anne d'Este, sa belle-sœur, proposition qui jeta l'alarme au camp des réformés. Enfin, dans les premiers jours du mois de janvier 1565, il se rendit à Paris avec le duc d'Aumale, ses deux neveux les ducs de Guise et de Mayenne, sa garde et une suite de gentilshommes.

Le maréchal François de Montmorency, fils du connétable et gouverneur de Paris, s'opposa à l'entrée de cette troupe, qu'il dissipa, non sans quelques coups de pistolet et d'arquebuse. Le cardinal et son frère furent obligés de se cacher et durent quitter la ville dès le lendemain. Les Guise accusèrent le maréchal de s'entendre avec les Châtillon. Ce dernier répondit qu'il se contentait d'exécuter les ordres du roi, défendant le port des armes à feu et l'entrée d'aucune troupe armée dans Paris. Les ennemis des Guise lui adressèrent un autre reproche, celui d'avoir fait trop ou trop peu, trop parce qu'il les avait irrités, trop peu parce qu'il les avait laissé échapper. La présence de Coligny à Paris, où il se rendit peu après, excita de nouveau les inquiétudes des catholiques. Charles IX et sa mère dressèrent à Toulouse une liste des principaux seigneurs du royaume auxquels l'accès de Paris devait être interdit jusqu'à nouvel ordre, et ils l'envoyèrent à Montmorency.

Le roi tint un lit de justice à Toulouse le 1er février 1565, et l'Hôpital fit au parlement de Languedoc ses remontrances accoutumées. La cour se rendit ensuite à Bordeaux, où elle entra le 9 avril. Il y eut là de nouvelles fêtes, de nouvelles



remontrances et un nouveau lit de justice, sans parler des édits particuliers que l'Hôpital publiait partout. La ville de Bordeaux demanda et obtint l'organisation d'un tribunal consulaire pareil à celui de Paris. Les protestants se plaignirent de la ligue catholique formée par le comte de Candale et favorisée par le maréchal de Bourdillon. Le roi répondit en interdisant toute enquête à ce sujet, et en se réservant la connaissance du fait, sur lequel il statuerait ultérieurement.

On apprenait alors de tous côtés que les catholiques s'agitaient pour former des ligues en dehors du gouvernement, que le cardinal de Lorraine en était un des plus puissants instigateurs, et que les auteurs de ces ligues ou contre-associations, c'était le nom qu'on leur donnait par opposition à l'association protestante, prétendaient, comme naguère les ministres réformés, réveiller la France de son sommeil. Charles IX tint, le 18 mai, à Mont-de-Marsan, un conseil auquel il communiqua ses informations, fit jurer aux assistants qu'ils ne prendraient jamais les armes que par son commandement, et décida que le même engagement serait écrit et signé par tous les princes et les grands personnages du royaume, sous peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté [1].

La cour alla de Mont-de-Marsan à Bayonne, où elle arriva le 3 juin et où Catherine eut une entrevue avec sa fille, la reine d'Espagne, amenée par le duc d'Albe. Les fêtes de Bayonne surpassèrent celles qui avaient eu lieu sur tout le parcours du cortége royal. Catherine ne voulait pas seulement frapper l'esprit du peuple et celui des étrangers ; elle prétendait encore rassurer l'opinion par une sécurité affectée et lui donner le change sur ses propres inquiétudes. Elle désirait enfin faire elle-même aux Espagnols l'apologie de sa politique et couper court à leurs continuelles remontrances.

Philippe II, pressé de se rendre à Bayonne, avait préféré s'y faire représenter par le duc d'Albe. Il le chargea de remettre à Charles IX le collier de la Toison d'or, et d'engager le roi et sa mère à prendre une attitude plus décidée dans les questions religieuses. Ces questions troublant la Flandre de plus en plus, le gouvernement espagnol pensait déjà qu'il serait appelé à exercer une répression énergique, et il eût désiré combiner son action avec celle de la France.

Le duc d'Albe, vieux courtisan et vieux soldat, remarquable

[1] De Thou.

par la dureté de ses traits et l'énergie de sa grande figure osseuse, était en Espagne le représentant le plus énergique d'une politique à outrance, incapable de transaction. Nul plus que lui n'y poussait Philippe II, que la conviction d'un prétendu devoir entraînait, mais que retenait une certaine timidité naturelle. Arrivé à Bayonne, il s'adressa d'abord au duc de Montpensier, à Montluc, et aux hommes qui avaient montré le plus de vigueur à combattre le protestantisme. En flattant leurs sentiments et particulièrement la vanité de Montluc, il s'assura de leur concours. Il voulut alors parler au jeune Charles IX. « Oh! pour prendre les armes, répondit celui-ci, je n'ai pas envie de ruiner mon royaume comme on avoit commencé à le faire en s'engageant dans les dernières guerres. » Et le duc, pensant que le roi récitait une leçon apprise, s'adressa enfin à la reine mère elle-même, non toutefois sans difficulté ; Catherine aurait voulu garder sur les affaires de religion un silence absolu, ou ne s'en expliquer qu'avec sa fille.

Elle défendit pourtant sa politique « avec beaucoup de tact et de circonspection ». Elle soutint avoir gagné du terrain, ce que le duc contesta. Elle manifesta une grande jalousie de son autorité, et beaucoup de vanité pour les succès qu'elle croyait avoir obtenus. Elle se félicitait d'avoir affaibli peu à peu le parti réformé, et soustrait les masses populaires à l'influence calviniste ; elle se flattait enfin de lui ôter, comme dit Pasquier, plus par des édits pendant la paix que par la force durant la guerre. Le duc, sans prétendre lui proposer un plan de conduite, lui demanda d'expulser de France cette *mauvaise secte*. La reine répondit que son fils était obéi de ses sujets autant que Philippe II. Elle refusa avec une fierté piquée de laisser critiquer ses conseillers, entre autres le chancelier de l'Hôpital, déclara qu'elle ne pouvait passer outre pour l'adoption du concile de Trente, et brisant tout entretien sur ces différents sujets, s'efforça de les restreindre à la négociation de mariages pour ses enfants, et d'une alliance à conclure contre les Turcs. Le duc ne put la détourner de la pensée de ces mariages, dont l'âge de ses enfants rendait la conclusion très-prématurée, mais qui étaient sa grande préoccupation. Il se réduisit à solliciter l'interdiction des prêches dans les villes françaises voisines de la frontière espagnole ou de celle des Pays-Bas. Cette dernière demande fut encore refusée.

Telle fut la célèbre entrevue de Bayonne, sur laquelle l'Eu-

rope entière eut un instant les yeux fixés. Une alliance étroite de la France et de l'Espagne eût pu porter au calvinisme un coup mortel. Les protestants, pleins d'une naturelle inquiétude, attribuèrent au duc d'Albe des projets de massacre pareils à ceux qu'ils avaient imputés déjà en 1560 à François de Guise et en 1563 à Montmorency. Ils virent dans l'empressement de Catherine de Médicis à s'aboucher avec un représentant du gouvernement espagnol une menace pour eux-mêmes; ils crurent la reine prête à écouter les conseils de rigueur et de violence. Mille bruits coururent sur des entretiens dont les lettres du duc d'Albe à Philippe II ont seules révélé le secret [1].

Les menaces réelles se bornèrent à quelques propos tenus au duc par Montluc, Montpensier, ou d'autres hommes de guerre. A les entendre, il suffisait, pour frapper le parti, d'écarter ou de faire disparaître cinq ou six personnes qui étaient en crédit ou possédaient des gouvernements. De là probablement ce mot attribué au duc, entendu, dit-on, par le jeune prince de Béarn à l'entrevue de Bayonne et répété dans toute l'Europe calviniste, que la tête d'un saumon valait mieux que celles de cent grenouilles.

Toutefois l'entrevue, beaucoup moins significative que ne le prétendit le bruit public, servit la politique espagnole. Albe avait fortifié de ses conseils les hommes qui voulaient des voies de rigueur; il leur avait présenté Philippe II comme le champion armé du catholicisme européen. Catherine elle-même, si attentive à suivre le progrès croissant des forces du parti catholique, ne put être plus insensible aux sollicitations du roi d'Espagne qu'elle ne l'avait été à celles du duc de Savoie ou de l'envoyé du Pape. Tout en résistant pour sauvegarder sa fierté, elle céda peu à peu à la pression du dedans et à celle du dehors. Elle parut moins favorable aux réformes; elle commença aussi à s'éloigner des hommes du tiers parti. L'Hôpital, que Rome et l'Espagne exécraient, vit bientôt son crédit s'affaiblir.

Au retour de Bayonne, la cour fut troublée par un incident inattendu. Le cardinal de Lorraine avait demandé, en qualité d'évêque de Metz, le titre de prince du saint-empire, et reçu de l'Empereur des lettres de protection. Un de ses officiers refusa de laisser publier ces lettres comme attentatoires à la dignité de la

[1] Voir ces lettres au tome IX des papiers d'État de Granvelle.

France dans les deux places qu'il commandait. Le cardinal entreprit de l'y forcer, et y réussit, grâce à l'appui du duc de Lorraine. On se préoccupa beaucoup de cet incident, appelé par les protestants du nom de guerre cardinale. Cependant il n'eut pas de suite, le prélat et le duc de Lorraine s'étant empressés de dissiper les ombrages qu'il pouvait inspirer au roi.

Charles IX revint de Bayonne par Nérac, résidence de Jeanne d'Albret, et força la reine de Navarre d'y rétablir l'exercice du catholicisme. Il traversa ensuite Angoulême, Niort, Thouars, Angers, Tours et Blois, où il arriva au mois de novembre. Frappé de tous côtés du spectacle des églises dévastées et des ruines amoncelées par les huguenots, il en conçut contre eux, au rapport de Davila, une sorte d'aversion et de dégoût. En même temps, il continuait de recevoir partout les plaintes des protestants contre les violences des gouverneurs qui n'observaient pas les édits.

Après un repos de quelques semaines à Blois, la cour se rendit à Moulins, où l'on avait convoqué pour le mois de janvier 1566 une assemblée composée des personnages les plus considérables du royaume et des présidents de tous les parlements de France. La reine avait deux buts : elle voulait réconcilier les grands et préparer un nouvel édit.

Elle réconcilia en effet les Guise et les Chatillon, le maréchal de Montmorency et le cardinal de Lorraine, et leur fit prendre à tous des engagements formels pour l'oubli du passé. L'amiral déclara que si quelqu'un l'accusait de complicité dans l'assassinat commis par Poltrot de Méré, il lui donnait un démenti et le défiait. Après cette déclaration, son innocence fut proclamée. Toutefois, le jeune duc de Guise Henri, fils de la victime, était absent.

Le second objet de l'assemblée fut de publier de nouveau l'édit d'Amboise, mais avec des déclarations qui l'interprétaient et le restreignaient. Encore le chancelier n'obtint-il pas ce résultat sans une altercation des plus vives avec le cardinal de Lorraine.

Enfin l'Hôpital publia l'ordonnance de Moulins, destinée à compléter celle d'Orléans, qui avait été mal exécutée en raison des circonstances. L'ordonnance de Moulins contenait, comme celle d'Orléans, une foule d'objets. Elle consacra une fois de plus le principe, toujours mal observé, de l'inaliénabilité du domaine. Mais le plus grand nombre de ses articles

furent consacrés à l'œuvre favorite du chancelier, la réforme judiciaire. Elle eut pour but de diminuer le nombre des tribunaux et des juges, de poursuivre la vénalité, la brigue, la corruption sous toutes les formes; elle s'étendit longuement sur les règles disciplinaires que l'Hôpital regardait comme la sauvegarde de l'État. Elle enferma d'une manière plus étroite les parlements dans leurs attributions judiciaires en leur refusant tout pouvoir d'interpréter les lois. Elle enleva toute juridiction civile aux maires et aux officiers municipaux, pour ne leur laisser qu'une juridiction criminelle en première instance.

Jamais chancelier ne publia plus d'édits et d'édits s'appliquant à une plus grande variété d'objets. L'Hôpital avait le goût de la réglementation presque jusqu'à la manie. Il est impossible d'analyser ici tous ces édits; il faut cependant citer celui de Roussillon, qui ordonna de commencer l'année non plus à Pâques, mais au 1er janvier, afin de substituer un point de départ fixe à un point de départ variable; réforme dont on s'étonne que la nécessité n'eût pas été plus tôt comprise.

XIV. — Après la double réconciliation de Moulins, Catherine crut pouvoir rentrer à Paris. Elle entretenait toujours une cour nombreuse, mais dont elle tenait écartés à dessein les Guise, les Châtillon et tous les grands personnages qui pouvaient lui faire ombrage; elle espérait les affaiblir en donnant sa faveur et les principaux emplois à des hommes nouveaux. Ses calculs échouèrent. Les Guise et les Châtillon étaient les représentants de deux partis également vivaces et incapables d'abdiquer; les hommes nouveaux ne représentaient rien. Les réconciliations officielles étaient sans valeur; très-peu de temps après les engagements pris à Moulins, le duc d'Aumale annonça à la reine l'intention de défier Coligny. Le bruit courut que Dandelot, qui exprimait très-haut ses haines, voulut de son côté faire assassiner le duc d'Aumale. Les Guise se fortifièrent par l'alliance du duc de Nemours, qui épousa la duchesse douairière Anne d'Este, veuve du vainqueur de Calais.

Ainsi il n'y eut rien de changé, sinon que la reine pencha un peu plus du côté des catholiques. Comme elle voulait leur donner un gage, surtout à ceux de l'étranger, elle rendit la direction des affaires ecclésiastiques au cardinal de Lorraine, tout en écartant les autres princes de la maison de Guise. Le cardinal, en étroite intelligence avec l'ambassadeur espagnol Alava,

usa de son influence pour diminuer les défiances des cours étrangères.

Quant à la paix intérieure, ni les voyages du roi ni les nouveaux édits n'avaient pu l'assurer. Les collisions ne cessaient pas. En 1566, les protestants chassèrent les catholiques de la ville de Pamiers; les catholiques de Foix se vengèrent en chassant les protestants par représailles, et plusieurs vallées des Pyrénées redevinrent un théâtre de meurtres et de pillages. Nulle part les calvinistes n'allaient au prêche autrement qu'avec des armes. Ils se réunissaient, dit un des envoyés vénitiens, non comme les catholiques, au son des cloches, mais au bruit des coups d'arquebuse [1].

La solution de la question religieuse n'avait pas avancé d'un pas. On vivait seulement dans une sorte de trêve mal observée, l'attention se portant vers les Pays-Bas, où les calvinistes étaient en pleine révolte contre Philippe II, qui maintenait l'inquisition et les édits de persécution.

Coligny et les autres chefs des réformés de France, mécontents des modifications apportées à l'édit d'Amboise et de l'attitude que semblait prendre Catherine de Médicis, inquiets du sort réservé à leurs coreligionnaires dans une contrée aussi voisine, et frappés de la force croissante d'agression des puissances catholiques depuis le concile de Trente, craignirent que le calvinisme ne fût ruiné en Belgique, et que cette ruine n'entraînât son anéantissement en France. Ils voulurent soutenir à tout prix leurs frères des Pays-Bas; ils proposèrent à Charles IX de saisir l'occasion qui s'offrait d'aider les Pays-Bas à se séparer de la monarchie espagnole, et essayèrent de réveiller toutes les haines et les défiances nationales contre l'Espagne. La proposition, insidieuse à quelques égards, n'en avait pas moins un côté sérieux. Elle flattait les sentiments et les souvenirs populaires, les passions des hommes de guerre qui avaient combattu contre les troupes de Charles-Quint. Elle pouvait séduire les politiques, qui pensaient que la France devait chercher sur sa frontière un dédommagement aux pertes faites en Italie, et dans une guerre étrangère une diversion utile aux troubles intérieurs.

La France ne pouvait demeurer spectatrice indifférente d'événements aussi rapprochés que ceux des Pays-Bas, surtout quand les passions qui s'y agitaient fermentaient également

[1] Correr, Relation de 1569.

dans son sein. Charles IX leva les gens de pied français, des lansquenets et six mille Suisses, pour se fortifier et se tenir prêt à tout hasard, mais il resta fidèle à l'alliance espagnole, offrit au duc d'Albe le passage de ses États, et refusa nettement l'offre que faisaient Condé et Coligny de mettre sur pied les gentilshommes de la religion. Quelques-uns de ces gentilshommes ayant couru à Genève, qui se crut menacée par le passage du duc d'Albe, le roi défendit à qui que ce fût, sous peine de perdre la vie et les biens, de prendre du service à l'étranger sans son commandement, et nommément d'aider les sujets rebelles du Roi Catholique dans les Pays-Bas. Catherine espérait, au moyen de ces mesures préventives, garantir la paix au dedans et au dehors. Elle se montre dans une de ses lettres frappée « du terrible train dans lequel étoient les choses de Flandre », et regarde comme « un grand heur de se voir délivrée de pareilles calamités et d'estre en repos ». Elle ajoute toutefois « qu'il se falloit mettre en peine de s'y conserver et d'y demeurer hors des maux qu'avoient les autres [1]. »

Pendant qu'elle se montrait ainsi conséquente avec elle-même et fidèle à sa circonspection ordinaire, Charles IX, qui avait seize ans et une certaine impétuosité naturelle qu'il maîtrisait peu, était loin de témoigner autant de réserve et de patience. Obligé de faire dès le début de son règne des actes fréquents d'autorité, las de prétentions et de résistances qu'il regardait comme des atteintes aux droits de sa couronne, il commençait à tenir aux huguenots un langage souvent vif et fier. Les princes protestants d'Allemagne lui envoyèrent une ambassade pour lui représenter la triste condition de leurs coreligionnaires de France, et demander qu'il leur accordât la liberté entière de conscience et de culte. « Je conserverai volontiers l'amitié de vos princes, répondit Charles IX aux envoyés, quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon royaume que je ne me mêle de celles de leurs États » ; puis il ajouta : « Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser les catholiques prêcher et dire la messe dans leurs villes. » Coligny n'était pas étranger à cette démarche des princes allemands, avec lesquels il entretenait des correspondances régulières. Il fatiguait la cour de ses remontrances et de ses prétentions. Il parlait toujours d'armer la noblesse calviniste et de marcher

[1] Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, p. 383, d'après un mss. Béthune.

contre le duc d'Albe. Charles IX, malgré les leçons de dissimulation que lui donnait sa mère, s'emporta un jour. « Il n'y a pas longtemps, dit-il à l'amiral, que vous vous contentiez d'être soufferts par les catholiques, maintenant vous demandez à être égaux ; bientôt vous voudrez être seuls et nous chasser du royaume. »

Les calvinistes, tolérés imparfaitement, ne pouvaient demeurer plus longtemps dans une situation précaire et dénuée de garanties. Ils prétendaient qu'en quatre ans, depuis l'édit d'Amboise, plus de trois mille meurtres commis sur leurs coreligionnaires étaient restés impunis. D'un autre côté, ils étaient en contravention perpétuelle avec cet édit, comme ils l'avaient été avec les précédents. Ils gardaient leur Église organisée avec un culte, des réunions, des levées d'argent, une juridiction ; ils formaient un État dans l'État ; ils vivaient en société réglée, possédant des affiliations plus ou moins secrètes, une sorte de contre-gouvernement et des cadres préparés pour mettre debout une armée.

Le célèbre jurisconsulte Dumoulin, le plus ardent adversaire du concile de Trente, dénonça en termes très-vifs le danger de l'Église calviniste ; il en représenta les ministres comme des séditieux, presque tous étrangers, qui tenaient des assemblées illégales, vivaient aux frais du peuple, connaissaient des affaires au mépris des magistrats, entravaient le clergé dans l'exercice de ses devoirs et ébranlaient la fidélité des sujets du roi.

Les catholiques, pénétrés de ce danger, formaient des ligues sur le même modèle. C'étaient les confréries des paroisses qui formaient le noyau ordinaire de ces ligues ; il suffisait d'en étendre les statuts et d'imposer à leurs membres un serment particulier. Souvent les ligues ainsi formées s'associaient, et l'association prenait un caractère de généralité plus étendu. Telle fut la confrérie du Saint-Esprit, formée en Bourgogne par Tavannes en 1567. Son but avoué était de protéger le roi et la religion contre toute attaque. Les membres s'engageaient en cas de danger, les uns à marcher en personne, les autres à fournir des armes, des chevaux ou de l'argent, suivant leurs ressources. Ils se juraient amitié et fraternité, et se promettaient un secret inviolable. Les huguenots ne manquèrent pas de dénoncer à leur tour une pareille association comme illégale, contraire aux édits et périlleuse pour la paix publique. Charles IX finit par lui ordonner de se dissoudre.

XV. — La nouvelle des rigueurs que le duc d'Albe exerçait à Bruxelles détermina une explosion. La cour attendait six mille Suisses auxiliaires amenés par le colonel Pfiffer ; on répandit le bruit que leur arrivée serait le signal de la persécution des réformés et du massacre de leurs chefs. La cour commençait à témoigner une assez forte aversion pour les calvinistes. La sévérité des ministres genevois, qui proscrivaient les jeux, les arts et le luxe, y était publiquement tournée en dérision. Le cardinal de Lorraine y prêchait la nécessité d'une alliance et même d'une coopération étroite avec le duc d'Albe.

Les principaux seigneurs de la religion tinrent des assemblées à Valery chez le prince de Condé et à Châtillon chez l'amiral. Ils ne voulurent pas, dit la Noue, qui y assistait, se laisser prendre endormis, et ils se décidèrent à une agression. Suivant Castelnau, ils jugèrent que celui-là étonnerait son compagnon qui frapperait ou s'armerait le premier. Les raisons d'une prise d'armes étaient impérieuses. On avait mutilé les édits faits pour eux ; on ne leur laissait pas pour leurs prêches la jouissance d'une ville par bailliage ; on interdisait les synodes ; on poursuivait les religieux qui s'étaient convertis à leur doctrine ; le roi s'entendait avec l'Espagne et faisait venir des troupes étrangères. Il n'y avait plus pour eux de salut que dans la guerre. Quelques ministres, plus timorés que les autres, furent d'avis que ces raisons justifiaient seulement une attitude défensive ; les réformés d'Allemagne, auxquels des secours furent demandés, soutinrent la même opinion. Mais Dandelot triompha de toutes les hésitations, et fit décider qu'on préviendrait l'ennemi.

La prise d'armes eut lieu dans le plus grand secret. Il fut convenu qu'un corps de cavalerie se réunirait près de Monceaux, où se trouvait le roi, et l'enlèverait ; qu'on assemblerait pendant ce temps une armée *gaillarde*, qu'on occuperait peu de villes, mais des places importantes, pour ne pas disséminer les forces du parti, enfin qu'on s'emparerait du cardinal de Lorraine (septembre 1567). On a remarqué que ce plan était exactement celui qu'avaient suivi les calvinistes d'Écosse et qui leur avait réussi. Ils venaient d'enlever Marie Stuart de cette manière et de se rendre maîtres du gouvernement.

La cour était à Monceaux dans la sécurité la plus complète et aussi la moins explicable. Personne n'eût pensé que le secret

d'une conspiration aussi étendue pût être si bien gardé [1]. Tavannes, Montluc, et les autres personnages qui ont écrit des Mémoires, prétendent tous avoir averti la reine de se tenir sur ses gardes. Montmorercy, l'Hôpital, refusèrent d'ajouter foi aux premiers avis qu'ils reçurent, et quand on chargea Castelnau et son frère d'épier les menées des calvinistes, ces derniers arrivaient déjà par toutes les routes à Châtillon, la maison de Coligny. Quatre ou cinq cents cavaliers se rassemblèrent à Rosoy, à quelques lieues de Monceaux. L'Hôpital voulut négocier et proposa de licencier les Suisses, occasion du soulèvement. Mais la reine, non moins irritée qu'effrayée, refusa cette fois de compromettre sa dignité par des conseils timides. Elle quitta Monceaux, où l'on ne pouvait se défendre, et emmena Charles IX à Meaux, le 25 septembre. Arrivé là, le roi appela en toute hâte les gentilshommes de sa maison, les six mille Suisses de Pfiffer en garnison à Château-Thierry, et quelques régiments voisins. On délibéra pour savoir si l'on s'enfermerait à Meaux ou si l'on irait à Paris, au risque d'être attaqué pendant le chemin. Le premier parti convenait aux pacifiques et aux timides, qui y voyaient un moyen d'éviter une action et de réserver encore les chances d'un arrangement. Cependant il y avait autant de danger à demeurer qu'à partir; les princes lorrains, s'étant informés du chiffre exact de l'ennemi, firent brusquement décider la retraite sur Paris lorsqu'il en était temps encore. Le jeune duc de Guise se félicitait d'une rébellion qui obligeait d'agir désormais avec résolution vis-à-vis des calvinistes. Pour le cardinal de Lorraine, il réussit à gagner sa ville épiscopale et à s'y mettre en sûreté, quoique serré de près par l'ennemi, qui pilla ses bagages.

Le 28, dans le soirée, les Suisses arrivèrent à Meaux et protestèrent de leur fidélité. La nuit se passa en préparatifs, et le 29, de grand matin, la cour se mit en marche. Les Suisses s'avancèrent en bataillon carré, les piques baissées, le roi et les princes au milieu d'eux. Le duc de Nemours, assisté du jeune Henri de Guise, son beau-fils, prit le commandement du cortége royal. Condé et Coligny montèrent à cheval et coururent à sa poursuite. Ils le joignirent à Lagny, mais ne se trouvèrent pas assez forts pour attaquer les Suisses, encore moins pour les rompre. Tout se borna à quelques coups de pistolet ou d'arquebuse. Au Bourget, le roi reçut un renfort de troupes parisiennes. Il

[1] Correr, Relation au sénat de Venise.

entra le soir dans sa capitale, courroucé de l'attentat dirigé contre sa personne. On avait eu la plus grande peine à le retenir et à l'empêcher de se jeter tête baissée sur l'escadron des princes.

Les conjurés, au dire des hommes clairvoyants[1], avaient fait trop, puisqu'ils avaient engagé la lutte, et trop peu, puisqu'ils n'avaient pas enlevé Charles IX et qu'ils avaient achevé de l'irriter contre eux au plus haut point. Mais il leur était arrivé ce qui arrive ordinairement dans les surprises ou les aventures téméraires ; le hasard ne les avait pas servis. Ils avaient cru aussi étonner, diviser la cour. Ils avaient compté sur les irrésolutions ordinaires de la reine, les jalousies des principaux chefs catholiques, les demi-mesures du chancelier et des hommes du tiers parti. Toutes ces prévisions avaient été démenties par les événements.

Condé occupa Montereau, Lagny, Saint-Denis, brûla quelques moulins et coupa les rivières, comme s'il eût prétendu affamer Paris. Il n'avait que trois ou quatre mille hommes, cavaliers pour la plupart, car l'infanterie qu'il attendait et que les ministres organisaient avec un zèle et une diligence extraordinaires, ne pouvait arriver que successivement. C'eût été folie que de vouloir assiéger ou affamer Paris avec si peu de monde ; aussi les habitants demandaient-ils ce que pouvait une mouche contre un éléphant. Ce que Condé espérait, c'était d'en imposer par la décision et l'audace à des adversaires divisés et surpris. Les catholiques se défiaient les uns des autres ; les protestants agissaient avec un accord remarquable, et réparaient leur faiblesse numérique par la puissance de leur organisation. En occupant ou faisant occuper par les détachements qui venaient le joindre des positions importantes autour de Paris, Condé crut tromper l'opinion sur ses propres forces, et obtenir un succès moral supérieur au succès matériel dans une pareille guerre.

En effet la reine mère, une fois à Paris et en sûreté, offrit une amnistie si les armes étaient posées dans les vingt-quatre heures. Les calvinistes demandèrent le renvoi des Suisses, la liberté entière de leur culte, un partage égal des dignités, des honneurs et des magistratures. Ils ajoutèrent à ces exigences des plaintes sur les impôts et des représentations sur l'utilité qu'offrirait une convocation d'états généraux. Mais la reine ne

[1] *Mémoires* de Tavannes.

leur permit pas de mêler à une question religieuse une question politique propre à agiter le peuple. Elle changea de ton sur-le-champ. Elle leur envoya, le 7 octobre, par un héraut, une sommation adressée à tous les chefs nominativement, et leur enjoignit ou de poser les armes ou de déclarer qu'ils les prenaient contre le roi. Cette attitude leur imposa, et ils se bornèrent à demander la liberté du culte.

Pendant ce temps Catherine et Charles IX armaient les milices parisiennes, renforçaient leurs troupes et se préparaient à la guerre. L'argent manquait ; on fit des emprunts qui furent garantis par la ville de Paris et par le clergé ; on engagea une partie des joyaux de la couronne. On envoya Castelnau à Bruxelles prier le duc d'Albe de prêter deux mille chevaux légers et trois ou quatre régiments qui, amenés en peu de jours à Senlis, servirent à mettre les rebelles entre deux feux. L'espérance de la reine et du connétable était de forcer ainsi les huguenots à poser les armes sans combat. Le duc et ses officiers espagnols montrèrent un grand empressement pour marcher contre les huguenots de France, mais il était retenu alors à Bruxelles, et combattu entre deux désirs également puissants, l'un d'aller pacifier la France au nom de son maître, l'autre de la laisser user ses forces dans la guerre civile. Il finit par se contenter d'envoyer quelques centaines de gendarmes wallons sous le duc d'Aremberg ; encore leur donna-t-il l'ordre d'aller droit à Paris et de se refuser ailleurs à tout combat.

Cette diversion obligea Condé de détacher Dandelot avec un corps de cavalerie pour essayer de barrer le passage aux nouveaux arrivants. C'était le moment pour l'armée royale d'attaquer un ennemi affaibli, et de répondre à l'impatience et aux soupçons des Parisiens. Les huguenots, assez mal équipés et servant sans solde, étaient réduits à vivre de maraude, et ravageaient la campagne partout où ils passaient. Les Parisiens trouvaient mauvais qu'on les laissât faire ; ils ne comprenaient pas que le roi, possédant des troupes supérieures, souffrît d'être assiégé et bravé par un ennemi qui n'avait pour lui que son audace et qu'ils qualifiaient d'ennemi de Dieu, du roi et du repos public[1]. Enfin les conférences entamées avec les chefs des réformés au sujet de la liberté du culte furent rompues. Montmorency déclara que le roi refusait de l'accorder, et disposa son armée pour le combat.

[1] *Journal* de Brulart.

Il avait quinze ou seize mille hommes ; il les fit sortir le 10 novembre et les rangea au nord de Paris, entre la Villette et Saint-Ouen. Il était aussi très-supérieur en artillerie. Condé occupait Saint-Denis, Aubervilliers et Saint-Ouen avec douze cents cavaliers, tous portant la casaque et l'écharpe blanches, insignes du parti, dix-huit cents arquebusiers et un corps de hallebardiers et de piquiers formant la réserve. Il accepta le combat, pour ne pas se laisser envelopper à Saint-Denis et couper d'avec Dandelot. C'était une grande témérité, mais dans une guerre pareille il était difficile de suivre les règles de la prudence ordinaire.

Les calvinistes marchèrent en trois colonnes sur la division que le connétable commandait en personne. Ils y jetèrent le désordre par des charges aussi vigoureuses que rapides. Condé y montra « son naturel chaud et ardent [1] ». Les volontaires qui le suivaient se battirent avec fureur, et le vieux Montmorency, qui faisait encore le coup de pistolet à soixante-quatorze ans, fut porté à terre atteint d'une blessure mortelle. Sa division une fois rompue, le corps de milice parisienne qui devait l'appuyer prit la fuite ; mais le maréchal Damville, accourant avec le duc d'Aumale et les troupes catholiques des deux ailes, rétablit promptement le combat. Les calvinistes, dont toutes les forces avaient été engagées à la fois, durent abandonner le terrain.

La bataille de Saint-Denis ne dura pas même une heure. Elle se réduisit à une charge de cavalerie, vigoureusement conduite par Condé et repoussée presque aussitôt. Les catholiques, facilement victorieux, ne cherchèrent pas à poursuivre l'ennemi, et le laissèrent même offrir le lendemain un nouveau combat, comme par bravade. Catherine, par qui tout se faisait, parut attentive à ménager ses adversaires. Elle n'avait jamais aimé les batailles. Elle voulait au moins diminuer l'effusion du sang et retenir l'impatience des principaux chefs catholiques. Montmorency mourut trois jours après sa blessure. Elle ne voulut pas lui donner de successeur dans la connétablie, qu'elle jugeait un office trop considérable, et de l'avis du conseil, où elle avait fait entrer depuis quelque temps des hommes à elle, elle fit donner le titre de lieutenant général et le commandement des troupes royales à son fils de prédilection, Henri, duc d'Aujou, dont on vantait l'aptitude militaire malgré son extrême jeunesse. La seule opposition que rencontra ce projet vint de Charles IX,

[1] Castelnau.

qui, mal c ble,
plus ardent. Il voulut com ;
que le roi ne devait pas
surtout risquer de tomber

XVI. — Condé se retira faute de vivres. Il voulut aller joindre les forces qui lui venaient du Midi et de l'Allemagne, et qu'il n'était pas logé assez sûrement pour attendre autour de Paris. Les calvinistes avaient pris les armes de tous côtés. Dans le Nord, ils étaient maîtres de Soissons, d'Orléans, de Boulogne, d'Auxerre et de Mâcon. Ceux du Midi avaient enlevé Montauban, Castres, Montpellier, Nîmes et plusieurs autres villes. Montbrun agitait le Dauphiné et la Provence. Condé, après avoir rallié à Pont-sur-Yonne quelques détachements venus du Limousin et de la Saintonge, courut en Champagne au-devant de Jean Casimir, fils de l'électeur palatin, calviniste ardent, qui s'avançait avec sept mille reîtres et trois mille lansquenets. Les princes luthériens avaient résisté à ses sollicitations. Condé, marchant sans équipages et vivant de maraude par la pluie, la boue ou les rigueurs d'un hiver précoce, n'arriva que vers la fin de décembre aux bords de la Meuse. Le duc d'Anjou le poursuivit avec une armée beaucoup plus forte et pourvue de tout, accompagné de MM. de Montpensier le père et le fils, des cardinaux de Bourbon et de Lorraine, des Guise, de quatre maréchaux, de Nevers, Tavannes, et d'autres encore. Malheureusement cette multiplicité de conseillers donnés à un enfant paralysait l'action. On aurait pu surprendre les huguenots près de Châlons, et ils eurent le temps d'échapper, grâce à la lenteur du maréchal de Cossé. Ils finirent par joindre les reîtres de Jean Casimir aux environs de Pont-à-Mousson.

Les reîtres, dit Castelnau, étaient de simples chevaux de louage qui voulaient qu'on leur donnât d'avance des arrhes et de bons garants. Ils exigèrent de Condé le payement immédiat de cent mille écus. Condé n'en avait que deux mille. Pour les faire marcher, il fut obligé de réunir toutes les bagues, chaînes, joyaux et objets de prix qui se trouvèrent dans l'armée; les calvinistes français, jusqu'aux simples soldats, se dépouillèrent pour fournir à leurs auxiliaires une somme qui resta toutefois bien au-dessous du montant de leurs prétentions.

Condé ayant réuni par ce moyen une vingtaine de mille

[1] Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II.

hommes, les conseillers du duc d'Anjou furent d'avis d'éviter le combat, de suivre l'ennemi à distance et de le laisser s'user par le manque de ressources. En conséquence, l'armée royale, qui s'était avancée jusqu'à Vitry, se replia sur Troyes et laissa les calvinistes gagner Orléans, où se trouvaient leurs munitions. Elle s'était déjà renforcée des cavaliers wallons amenés par le comte d'Aremberg; elle reçut encore des compagnies d'Espagnols, d'Italiens ou de Suisses, que le duc de Nevers amenait de Grenoble. On décida que de nouveaux secours seraient demandés à l'Espagne, à l'Italie, à l'Allemagne, et Castelnau fut envoyé en Saxe louer des reîtres.

Ces lenteurs eurent pour effet d'entretenir la lutte engagée dans toutes les provinces du Midi, depuis le Dauphiné jusqu'au Poitou. Les désordres de 1562 recommencèrent dans le Languedoc, où les huguenots se mirent de nouveau à dévaster et piller les églises; des massacres eurent lieu à Nîmes et à Alais. Des bandes calvinistes se frayèrent une route jusqu'à Orléans, dont la Noue s'était emparé au commencement des troubles et qui passait toujours pour devoir être la citadelle du parti. Elles y entrèrent au mois de janvier 1568. Ainsi les ménagements de la reine n'avaient d'autre effet que de prolonger et d'envenimer la lutte. Les *seconds troubles,* comme on les appelait, risquaient de devenir aussi désastreux que les premiers. Ce n'étaient dans une partie de la France que villes prises et reprises, « et souvent, dit Castelnau, ce qui restait du pillage des huguenots était repillé par les catholiques. »

Condé et Coligny, privés de ressources et obligés de vivre aux dépens du pays qu'ils traversaient, déployèrent une grande habileté pour conduire leur armée jusqu'à Orléans. Quand ils s'y furent ravitaillés, ils occupèrent Blois et résolurent d'enlever Chartres. Ils voulaient, dit la Noue, mettre une épine au pied des Parisiens. Ils entamèrent donc au mois de février le siége de cette ville; mais leur détresse était au comble. Catherine résolut de la mettre à profit. Elle n'avait pas cessé un seul instant de négocier. Elle fit publier un édit par lequel le roi, distinguant les hérétiques et les rebelles, assurait sa protection à tous les huguenots qui poseraient les armes. Or à ce moment les volontaires calvinistes, fatigués et ruinés par une campagne d'hiver dont ils ne pouvaient prévoir le terme, commençaient à se retirer chez eux. Les reîtres murmuraient. Les capitaines et les ministres hésitèrent à accepter la paix offerte par la reine;

car ils voulaient des sûretés, et ils pensaient à livrer une bataille dont le succès eût été un moyen de les obtenir. Mais ils sentirent qu'ils n'étaient plus maîtres de leurs soldats, et ils furent entraînés malgré eux. Ce fut, dit la Noue, un tourbillon qui les emporta. Ils furent obligés de se jeter dans les *hasards de la paix*. On leur accordait d'ailleurs tout ce qu'ils demandaient, hors un seul point, de garder leurs armes et des places fortes.

On rétablit l'édit d'Amboise dans sa teneur primitive, en supprimant toutes les restrictions qui y avaient été successivement apportées. Le roi se chargea d'avancer la solde des reîtres allemands, dont Condé avait acheté les services à un prix exorbitant. En retour, les huguenots s'engagèrent à rendre Soissons, Auxerre, Orléans, Blois, la Charité, et les autres villes dont ils étaient maîtres. Charles IX exigea aussi qu'ils protestassent n'avoir pas conspiré à Meaux ni voulu attenter à sa personne. Telle fut la paix de Longjumeau, signée le 23 février 1568.

Les catholiques la jugèrent encore moins favorablement qu'ils n'avaient jugé l'édit d'Amboise. Ils ne comprenaient pas que Catherine l'eût signée, au moment où l'arrivée des reîtres saxons assurait la supériorité de son armée. Ils se plaignaient de la lenteur et de l'indécision qui avaient présidé comme toujours à la conduite des affaires, et surtout des affaires militaires. On en faisait des vers satiriques[1]. C'était enfin une opinion admise qu'il ne convenait pas à un roi de traiter avec ses sujets, en sorte que les partisans de la paix furent obligés d'en faire des apologies. Les jugements ne furent pas plus favorables à l'étranger. Le duc d'Albe montra autant de déplaisir que d'étonnement, chose d'ailleurs naturelle; car on l'accusait de vouloir détourner sur la France l'orage qui menaçait la Belgique, à quoi il répondait que la France voulait à son tour s'en délivrer en le rejetant sur les Pays-Bas. On crut généralement que si la reine avait cédé, c'était par ruse, pour tromper les calvinistes, les endormir et les surprendre.

Il n'est pas impossible que Catherine ait eu cette pensée, mais en réalité elle agissait comme elle avait toujours agi, par le besoin de repos. Elle avait, dans la seconde guerre comme dans la première, ajourné les mesures décisives tant qu'elle avait pu, et quand elle les avait prises, ç'avait été avec un regret mal dissimulé. Elle s'était aussi effrayée d'un danger

[1] *Journal* de Brulart.

immédiat et fort grand, celui de la présence de deux armées allemandes sur le territoire de la France. Castelnau amenait d'Allemagne le duc Jean Guillaume de Saxe, qui arrivait avec cinq mille reîtres pour combattre, au nom de Charles IX, le comte palatin Jean Casimir, son beau-frère. Jean Casimir était calviniste et Jean Guillaume luthérien. Catherine s'alarma de voir tant de soldats étrangers dans le royaume. Elle s'empressa par ce motif de traiter dès qu'elle en trouva le moyen, et elle ordonna à Castelnau de congédier les reîtres saxons, déjà arrivés à Rethel. Castelnau eut beaucoup de peine à y parvenir et dut les payer très-cher. Le duc de Saxe, quoique accablé de prévenances et de présents, se plaignit hautement qu'on le renvoyât de cette manière, et que le roi eût traité avec les huguenots, comme compagnon, disait-il, plus que comme maître. Les mêmes difficultés se présentèrent avec les reîtres du comte palatin, qui avaient fait des conditions exorbitantes à Condé et refusaient de quitter la France avant qu'elles fussent remplies. On songea un instant à donner l'ordre aux reîtres saxons de marcher contre ceux du Palatinat, mais ce parti parut le plus dangereux de tous. On finit par composer avec les uns et les autres. On leur paya une partie de leur solde, on obtint d'eux des délais pour le reste, et on leur donna des sûretés.

En réalité, la paix ainsi précipitée n'était qu'une trêve. Ni les catholiques ne pouvaient compter sur le repos des protestants, ni les protestants sur la tolérance des catholiques; personne sur la fermeté et la décision du gouvernement. Elle dura seulement quelques mois, et fut appelée *la petite paix*. Catherine elle-même prétendait statuer pour le présent, nullement pour l'avenir.

Le traité de Longjumeau eut pourtant des partisans et des défenseurs. Le chancelier l'avait fortement conseillé, et il a pris soin d'en déduire les raisons dans un écrit composé exprès [1]. La raison principale sur laquelle il se fonde, c'est que la victoire était plus que douteuse. Les huguenots étaient gens aguerris, résolus; leurs entreprises pratiquées et bâties de longue main. Ils se montraient *dociles* et *disciplinables*. Au contraire, « le camp du roi étoit divisé en querelles, envies et émulations. L'ambition y étoit débordée; l'avarice y dominoit. Chacun y vouloit tenir rang. La discipline y étoit corrompue, la

[1] Taillandier, *Vie de l'Hôpital*. Le Discours sur la paix est reproduit aux Pièces justificatives.

licence démesurée, les volontés mal unies et les intentions fort différentes. » L'Hôpital représentait qu'il était impossible de détruire les huguenots; que si la guerre continuait, on n'était encore qu'au premier acte de la tragédie; que le roi, en la continuant, se rendait dépendant des seigneurs qui le servaient et des cours étrangères qui essayaient de peser sur lui; qu'on l'eût évitée, si depuis 1562 on eût *dextrement manié* les chefs des calvinistes. Il prétendait que « le bon pilote ne s'obstine jamais contre la tempête, mais baisse les voiles et se tient coi. Nous ne pouvons, disait-il, porter ni la guerre ni la paix. »

Telle était l'obstination pacifique du vieux chancelier. La guerre avait d'ailleurs le tort de déranger ses plans de réforme judiciaire et de bonne administration. Elle obligeait le gouvernement à recourir aux anciens expédients financiers, aux ventes et aux créations d'offices. Elle annulait le tiers parti, que l'on commençait à appeler le parti des politiques, et qui ne put se relever après le traité de Longjumeau. L'Hôpital se vit retirer les sceaux au mois de février 1568. Les catholiques, las de cette politique de ménagements sans résultat, suspectaient sa croyance. On disait communément : Dieu nous garde de la messe de M. le chancelier. Il voulut s'opposer à l'acceptation d'une bulle du pape Pie V, qui autorisait la reine à imposer les biens d'Église pour faire la guerre aux huguenots. Le cardinal de Lorraine et les catholiques zélés se récrièrent, et il fut sacrifié. Le vertueux chancelier n'a pas été plus épargné par les pamphlets et la presse du temps que les autres personnages contemporains.

XVII. — Catherine, ayant signé la paix et se réjouissant d'avoir éloigné un danger, fut entraînée moins par calcul que par nécessité à se livrer au parti catholique zélé. Elle y était obligée également par des raisons de politique intérieure et extérieure, au dedans, par le progrès croissant de la réaction, et au dehors, par le besoin de plaire aux cours dont elle avait demandé l'appui. La lutte religieuse n'avait pas seulement la France pour théâtre. Elle s'étendait aux Pays-Bas, et plus ou moins au reste de l'Europe. Catherine avait contre elle les cours protestantes, pour elle les cours catholiques. Elle se voyait ainsi dans l'obligation de se rapprocher de Pie V et de Philippe II. « Le roi et la reine, écrivait à ce dernier le cardinal de Lorraine, ont le courage et la résolution tels qu'on sau-

roit désirer[1]. » Catherine assura Venise qu'elle était décidée à rétablir le catholicisme. Les anciens chefs militaires du parti catholique avaient péri; ceux du parti réformé étaient éloignés de la cour; ceux du tiers parti, comme L'Hôpital, en disgrâce. Elle se composa un conseil intime, où elle eut soin de faire entrer de préférence des Italiens, ses créatures, entre autres le président de Birague.

L'exécution des articles de Longjumeau offrit des difficultés. La cour, qui devait licencier les troupes étrangères, garda les Suisses un certain temps. La bourgeoisie catholique des grandes villes, que la dernière prise d'armes des huguenots avait exaspérée, voulut s'opposer à la célébration du culte réformé, et les prêches redevinrent partout une occasion de troubles. D'un autre côté, les huguenots, inquiets et conservant aussi une arrière-pensée, ne livrèrent pas toutes les places qu'ils occupaient. Leurs garnisons refusèrent de quitter Sancerre, Montauban et plusieurs petites villes du Quercy, du Vivarais, du Languedoc et du Dauphiné. La Rochelle, qui s'était donnée à eux au mois de février et qui ne tarda pas à devenir leur forteresse, ferma ses portes à Jarnac, lieutenant du roi. Les gentilshommes restèrent armés; l'un d'eux, nommé Cocqueville, leva des troupes en Normandie, pour les conduire au prince d'Orange qui faisait la guerre au duc d'Albe dans les Pays-Bas. Condé le désavoua; mais il fallut envoyer contre lui le maréchal de Cossé, qui l'arrêta au passage et obligea sa bande à se dissiper.

On prêchait dans les églises contre les calvinistes; ils étaient exposés à des sévices et même à des assassinats, dont il leur était difficile d'obtenir justice. On en massacra une centaine à Amiens, plus de cent cinquante à Auxerre[2]. Il y eut des troubles et des meurtres en Provence. Les ligues recommencèrent à s'organiser, principalement en Champagne, où dominait l'influence des Guise. La reine en prit de l'ombrage et envoya signer partout les formules d'un serment par lequel chacun s'engageait à ne prendre les armes que sur l'ordre du roi.

Elle demanda à Condé et à Coligny le remboursement des trois cent mille écus qu'elle avait avancés pour payer les reîtres de l'électeur palatin et qu'ils avaient garantis. Le prince et l'amiral sollicitèrent des délais et firent des représentations;

[1] Bouillé, t. II, d'après les archives de Samancas.

[2] De Thou.

elle ne voulut rien entendre. Ils prétendirent lever une contribution sur les églises calvinistes; elle leur permit seulement de répartir la somme sur quelques seigneurs qui s'étaient engagés avec eux. La fermeté qu'elle montra dans cette circonstance et qui lui était peu ordinaire, parut de mauvais augure aux chefs des huguenots; ils jugèrent qu'elle s'était laissé gagner par le parti qui voulait les perdre.

Condé et Coligny, séjournant au château de Noyers en Bourgogne, reçurent de plusieurs côtés des avis alarmants. La reine, dit-on, avait donné l'ordre de les enlever et de les amener à la cour[1]. Il se crurent menacés et refusèrent de se laisser surprendre. Ils se retirèrent en toute hâte, suivis seulement de cent cinquante hommes, et emmenant la princesse de Condé avec ses femmes. Ils passèrent la Loire à gué, traversèrent le Berry et le Poitou, et arrivèrent le 18 septembre à la Rochelle, après un voyage aussi surprenant que périlleux; car toutes les villes, toutes les rivières étaient gardées, et on eût pu les arrêter vingt fois.

XVIII. — En quittant Noyers, ils écrivirent à la reine qu'ils fuyaient pour leur sûreté et pour échapper aux mesures de violence préparées contre eux par le cardinal de Lorraine. Rien dans la correspondance de Catherine et des chefs du gouvernement n'indique qu'on eût la pensée de s'emparer d'eux; mais beaucoup de gens le croyaient, et il ne manquait pas dans le parti catholique d'hommes pour soutenir qu'en frappant cinq ou six têtes on aurait raison du protestantisme et de l'insurrection[2]. Le duc d'Albe ayant fait périr sur l'échafaud à Bruxelles les comtes d'Egmont et de Horn, le bruit était répandu et accrédité qu'un pareil sort était destiné à Condé et à Coligny. Le fait que le nouveau pape Pie V avait autorisé la reine à vendre pour cinq cent soixante-dix mille écus de biens d'Église, à la condition que cette somme serait consacrée à la destruction de l'hérésie, parut confirmer les soupçons.

[1] Tavannes prétend que la reine donna cet ordre, qu'il fut, lui, chargé de l'exécuter, et que comme il y répugnait, il trouva moyen de faire parvenir au prince et à l'amiral un avis secret qu'ils entendirent. Cependant le prince et l'amiral accusèrent dans leur manifeste le cardinal de Lorraine et non Catherine de Médicis. Dans les autres Mémoires du temps, Condé est représenté comme alarmé des dispositions des catholiques, et en particulier de ceux de Paris.

[2] C'était l'avis de l'envoyé vénitien. Relation de 1569.

La Rochelle, où le prince et l'amiral se retirèrent, avait le tort de se trouver à une extrémité de la France, mais l'avantage d'être très-forte du côté de la terre et de celui de la mer. Ses habitants, en grande majorité calvinistes, avaient refusé de recevoir une garnison catholique. Le commerce et les entreprises maritimes les avaient enrichis et habitués aux aventures. Communiquant facilement avec l'étranger, ils pouvaient compter sur l'appui de la reine d'Angleterre. La Rochelle devint par ces raisons la citadelle du parti. Les calvinistes, dispersés depuis la paix de Longjumeau et effrayés de cette dispersion, se levèrent tous au même moment; ils s'armèrent, s'organisèrent partout, et se mirent en marche pour joindre Condé. La reine de Navarre accourut la première avec quatre mille hommes et son fils le prince de Béarn, qu'elle refusait d'envoyer à la cour, de peur que Catherine de Médicis ne le fît abjurer. Elle trompa Montluc, qui ne put l'arrêter au passage. Soubise, Montmorency, Dandelot, la Noue, Genlis, d'Acier, Morvilliers, arrivèrent les uns après les autres, amenant chacun autant de forces qu'ils purent. Un signal de Condé suffit pour qu'une levée en masse eût lieu spontanément. Les chefs sentaient la nécessité de se concentrer; aussi s'occupèrent-ils peu de laisser des garnisons derrière eux. D'Acier, sire de Crussol, emmenant au nombre de vingt mille hommes les huguenots du Midi, Dauphiné, Provence et Languedoc, abandonna le pays aux catholiques, qui en redevinrent presque entièrement maîtres. Cette armée, marchant sur la Saintonge, commit d'affreux excès, renouvela sur son passage les scènes de 1562, pilla et détruisit les églises, tua les prêtres, et se signala par toutes les cruautés imaginables. Le duc de Montpensier entreprit de l'arrêter à Mensignac, près de Périgueux (14 octobre); il la battit avec des forces inférieures, mais ne put empêcher d'Acier d'en rassembler les membres épars et de se joindre au prince de Condé.

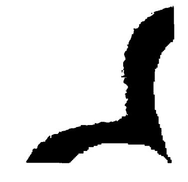
Dès que Catherine eut appris l'arrivée de Condé et de Coligny à la Rochelle, elle publia un édit pour interdire l'exercice du culte réformé, supprimer les autorisations antérieures, enjoindre aux prédicants de quitter la France dans un délai de quinze jours, et exclure les réformés des fonctions publiques (28 septembre). Tous les pourvus d'offices durent prêter un serment de catholicisme. C'était annuler le traité de Longjumeau, violé par les chefs calvinistes.

Ces derniers réunirent des vivres, des munitions, lancèrent des manifestes et des apologies, tant en France qu'à l'étranger, et occupèrent en peu de jours Saint-Maixent, Fontenay, Niort, Saint-Jean d'Angély, Pons, Blaye, Taillebourg, Angoulême, ne faisant de quartier nulle part aux garnisons catholiques. Ils logèrent leur troupes dans les villes, et eurent le temps de dresser, comme dit la Noue, un bel ordre politique et militaire. Condé eut au bout de deux mois une armée de dix-huit mille arquebusiers et de trois mille chevaux, très-supérieure comme organisation, comme valeur et comme nombre, à aucune de celles que les réformés avaient rassemblées jusque-là. La Rochelle et le pays voisins formèrent un territoire calviniste, sur lequel le parti trouva un solide point d'appui, en sorte que la guerre s'annonça dans des conditions tout autres et plus redoutable que les précédentes.

Catherine montra encore ses hésitations, sa lenteur et son imprévoyance ordinaires. Comme elle occupait Orléans et les villes du centre qu'elle avait mises à l'abri d'une surprise, elle s'inquiéta peu d'abord de l'agglomération des réformés dans une province où elle croyait pouvoir les enfermer sans peine et les jeter à la mer. Après avoir laissé Condé et Coligny fuir sans être poursuivis, elle leur donna le temps de s'organiser et de s'affermir. Elle n'avait rien de prêt pour la guerre; elle s'était, dit Tavannes, *embarquée sans biscuit,* et fut *plus étonnée que ceux qu'elle voulait surprendre*. Elle manquait d'argent; elle emprunta à Rome, à Venise, à Mantoue, à Florence. Elle fit contribuer le clergé et la ville de Paris.

Enfin elle réunit à Orléans, vers la fin d'octobre, une armée de plus de vingt mille hommes, composée de Français, de Suisses, de reîtres badois et de quelques auxiliaires de Flandre. Le duc d'Anjou en prit le commandement, en sa qualité de lieutenant général; il fut assisté de Tavannes et de Sansac. Quand il se mit en marche, le prince de Condé avait déjà repoussé le duc de Montpensier jusqu'à Châtellerault et occupé la plus grande partie du Poitou. Le maréchal de Vieilleville, qui commandait à Poitiers, n'avait gardé au roi que cette ville et quelques petites places aux environs.

Le duc d'Anjou unit ses forces à celles de Montpensier et se présenta deux fois en face des huguenots, à Pamprou près de Lusignan, et à Loudun. A Loudun les deux armées demeurèrent quatre jours en présence, mais sans en venir aux mains;



tout se réduisit à des escarmouches. La rigueur du froid les força de chercher des quartiers d'hiver, et après avoir manœuvré quelque temps en face l'une de l'autre, elles hivernèrent, celle des calvinistes dans le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge, avec le quartier général à Loudun, celle des catholiques dans le nord du Poitou et le Limousin, avec le quartier général à Chinon.

Il importait aux calvinistes de s'assurer du bas Poitou, d'où ils tiraient leurs vivres, et de conserver le passage libre de la Loire et de la Vienne pour maintenir leurs communications avec les autres provinces et pouvoir être joints par leurs auxiliaires du nord de la France et de l'étranger, car ils attendaient des secours de l'Allemagne et des Pays-Bas. Le prince d'Orange, trop faible pour lutter contre le duc d'Albe dans les Pays-Bas, voulut passer en France et s'unir à eux; il fut repoussé de la Picardie, mais se jeta sur la Champagne, pour aller s'unir aux auxiliaires allemands. Les calvinistes comptaient aussi sur les Anglais; mais ceux-ci agirent moins en alliés qu'en marchands. Élisabeth envoya de l'argent et des canons, uniquement à titre de gages et en prenant des sûretés.

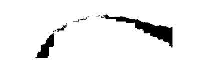
Condé se créa encore des ressources en vendant des biens d'Église, et en équipant pour la course maritime une flottille de vaisseaux de la Rochelle qui firent des prises sur les Flamands, sujets de l'Espagne. Une part proportionnelle de ces prises fut prélevée à titre de droit d'amirauté. Ainsi fut organisé un contre-gouvernement. La lutte religieuse avait pour résultat nécessaire de faire du chef des réformés une sorte de souverain et comme un rival du roi.

Dès que le gros de l'hiver fut passé, le duc d'Anjou s'empressa de prendre l'offensive. Il voulut frapper les huguenots avant que Condé eût grossi ses troupes d'un corps de plusieurs milliers d'hommes levés dans le Quercy ou les environs par des seigneurs qu'on appelait les *vicomtes,* et d'une armée allemande que conduisait en France le duc de Deux-Ponts, assisté du prince d'Orange. Pour prévenir la jonction de Condé et des vicomtes, il occupa Châteauneuf sur la Charente; les protestants étaient maîtres de Cognac, de Jarnac et des ponts de la rivière. Le duc jeta un pont pendant la nuit du 13 mars dans un endroit mal gardé, à peu de distance de Bassac, où était logé Coligny. L'amiral n'avait pas assez de troupes pour accepter le combat. Il voulut se retirer, mais ne put le faire à temps;

les gentilshommes calvinistes, presque tous volontaires, étaient mal disciplinés et ne savaient pas obéir à des chefs qui ne savaient guère mieux commander. Les catholiques, dont le nombre allait grossissant, se jetèrent sur l'ennemi en retraite, l'obligèrent à faire volte-face, enveloppèrent son arrière-garde et enlevèrent la Noue avec plusieurs autres capitaines. Condé, averti, accourut à la rescousse avec le reste de la cavalerie des huguenots. Il chargea en personne avec sa vigueur habituelle, mais sa division fut très-maltraitée et lui-même jeté par terre. Il venait de remettre son épée, quand un officier du duc d'Anjou, Montesquiou, lui tira par derrière un coup de pistolet dans la tête et l'étendit roide mort. Quatre cents cavaliers huguenots, dont cent au moins appartenaient à la plus haute noblesse, demeurèrent sur le champ de bataille. La perte des catholiques fut moindre de moitié.

La bataille de Jarnac, simple engagement de cavalerie, n'eut pas de résultats immédiats. Coligny se retira à Cognac, où l'infanterie calviniste, qui n'avait pas été entamée, s'enferma derrière de solides murailles. Le duc d'Anjou entreprit sans beaucoup de succès les siéges de Cognac, d'Angoulême et de plusieurs petites places aux confins de l'Angoumois et du Périgord. En revanche, l'effet moral fut très-grand. La présence du duc d'Anjou à la tête des troupes royales ne permettait plus aux huguenots d'équivoquer sur leur situation relativement à la couronne, mais la mort de Condé les priva de l'avantage d'être commandés par le premier prince du sang. Ils perdirent aussi en lui le créateur et l'organisateur militaire du parti, l'homme qui, suivant Brantôme, avait fructifié et fait verdir l'Évangile en France; enfin un chef qui, sachant faire le coup de mousquet, entraînait les soldats. Coligny, esprit chagrin et difficile, n'avait ni la même autorité, car il n'était pas prince du sang, ni la même popularité.

Jeanne d'Albret séjournait depuis six mois à la Rochelle, où elle était venue pour *autoriser la cause* par sa présence et celle de son fils. Aussitôt après la bataille de Jarnac, elle se rendit à Saintes, quartier général de l'armée. Elle y harangua les chefs et les soldats, et leur présenta pour les commander son fils Henri, prince de Béarn, âgé de quinze ans, et son neveu Henri, prince de Condé, qui en avait seize. Elle fit prêter serment aux défenseurs de la réforme entre les mains de ces deux enfants. L'armée calviniste s'intitula dès lors *armée des princes sous l'obéis-*



sance du roi. Coligny continua de la commander en réalité; mais il n'eût pu prendre un titre qui eût porté ombrage à plusieurs des seigneurs qui servaient sous lui. La mort de son frère Dandelot, qu'une fièvre enleva deux mois après Jarnac, contribua encore à l'affaiblir.

XIX. — Le duc de Deux-Ponts, prince de la maison de Bavière et cousin de l'électeur palatin Jean Casimir, s'était uni au prince d'Orange et à un corps de calvinistes des Pays-Bas. Il avait au moins treize mille hommes, et il cherchait à entrer en France par l'Alsace. Charles IX se rendit à Metz, où il forma deux corps d'armée pour lui barrer le passage, sous les ordres des ducs d'Aumale et de Nemours. Les Allemands se portèrent plus au midi, rallièrent un corps de calvinistes français, entrèrent par la Franche-Comté et passèrent la Saône à la hauteur de Beaune. Ils ne furent pas attaqués, soit impéritie ou faiblesse des généraux qu'on leur avait opposés, soit plutôt par la faute de la reine, qui avait défendu de leur livrer bataille. Catherine prétendait diriger la guerre, et elle y portait ses irrésolutions avec ses défiances habituelles. En donnant des commandements aux princes de la maison de Guise, elle avait voulu les diviser, de peur de les rendre trop puissants. Elle donna au duc d'Anjou l'ordre de courir à Gien avec une partie de ses forces, pour s'unir au duc d'Aumale et défendre avec lui le passage de la Loire. Or, le duc de Deux-Ponts eut le temps de les prévenir. Il enleva la Charité par un coup de main, en abandonna le pillage à ses Allemands, traversa la Loire sans difficulté et se dirigea ensuite vers les montagnes de la Marche et du Limousin, pour passer les rivières plus près de leurs sources. Une fièvre l'emporta le 7 juin; mais le comte de Mansfeld, qui le remplaça, joignit le 11 Coligny aux environs de Limoges. Les huguenots témoignèrent la joie la plus vive de ce secours aussi puissant qu'inespéré; l'arrivée des Allemands, réalisée contre toute attente, leur parut une sorte de miracle ou du moins un présage favorable pour le succès de leur cause. Coligny donna aux officiers des reîtres une médaille qui portait l'effigie de la reine de Navarre, entourée de cette légende : « SEULE ET AVEC LES AUTRES POUR DIEU, LE ROI, LES LOIS ET LA PAIX. » Tout ce que put faire le duc d'Aumale fut d'opérer sa jonction avec le duc d'Anjou.

L'armée des huguenots comptait alors vingt-cinq mille

hommes, et celle des catholiques trente mille. Cette dernière comprenait beaucoup d'auxiliaires étrangers, un corps de reîtres allemands que la reine avait obtenu du marquis de Bade, un corps espagnol, d'ailleurs assez faible, envoyé par le duc d'Albe, un corps italien de quatre mille hommes et huit cents chevaux, envoyé par le pape Pie V, sous les ordres du marquis de Santa-Fiore, son neveu, et douze cents autres Italiens, envoyés par Cosme, duc de Florence. Les Italiens, zélés catholiques, étaient animés d'une passion religieuse particulière contre les huguenots. Les corps auxiliaires, ralliés successivement, faisaient à peu près toute la force des deux armées; car elles avaient éprouvé des pertes rapides par la rigueur extrême de l'hiver, le défaut de paye et la désertion inévitable des volontaires.

L'armée royale avait souffert encore plus que l'autre. Elle était tombée dans le dernier dénûment. Suivant Castelnau, l'infanterie s'y trouvait réduite à la moitié et la cavalerie à un tiers. Le duc d'Anjou se plaignait à sa mère qu'on le laissât manquer de tout, et Catherine s'excusait sur ses embarras financiers. Elle voulut se rendre au milieu des troupes, comme elle avait déjà fait dans la guerre précédente, se montrer aux capitaines et aux soldats et les encourager par sa présence et ses promesses, suivant l'exemple de la reine de Navarre. Elle prétendait aussi diriger les opérations militaires. Elle vint à Limoges et accompagna son fils en Berry, quand il alla se joindre au duc d'Aumale. Les cardinaux de Bourbon et de Lorraine étaient avec elle. On tint conseil sur la conduite à suivre. Il fut résolu qu'on se contenterait d'inquiéter l'ennemi, sans engager de combat. On considéra qu'il n'avait aucune place forte hors du territoire calviniste; qu'avec des troupes d'observation on l'empêcherait toujours d'en prendre une seule; que le plus sûr était de le fatiguer, de l'affamer et de le ruiner, comme le duc d'Albe avait fait dans les Pays-Bas de l'armée du prince d'Orange. On jugea imprudent de livrer une bataille avec des troupes où dominaient les auxiliaires étrangers. On craignait que les Allemands des deux armées n'entrassent en intelligence. On se disait qu'une victoire servirait peu, qu'une défaite porterait un coup mortel à l'autorité du roi, et donnerait peut-être aux Anglais une occasion d'entrer en Guyenne.

On s'observa d'abord quelque temps dans le Limousin. Le 23 juin, à la Roche-Abeille, près de Saint-Yrieix, les huguenots se jetèrent sur l'avant-garde catholique, la maltrai-

tèrent et lui tuèrent plus de quatre cents hommes; mais ils trouvèrent le reste de l'armée trop fortement campé pour oser poursuivre l'avantage obtenu, et ils durent se borner au succès d'une simple escarmouche. Contrairement à l'usage, ils firent peu de prisonniers et tuèrent presque tous les ennemis qui leur tombèrent entre les mains; cruauté gratuite que les catholiques n'oublièrent pas. Le surlendemain, les deux armées s'éloignèrent, pressées également de quitter un pays montueux et sans ressources où elles avaient peine à vivre.

Tavannes, le principal conseiller militaire de la reine, était d'avis qu'elle fît du Poitou un désert pour affamer les réformés. Elle recula devant cette extrémité, qu'elle ne croyait d'ailleurs pas nécessaire. Elle pensait que Coligny se trouverait hors d'état de payer ses auxiliaires allemands, et dès lors réduit à l'impuissance. Elle se contenta d'envoyer du Lude, gouverneur du Poitou, assiéger Niort, et Sansac la Charité. Ces deux siéges eurent le même insuccès. Le duc d'Anjou revint à Tours, où était son quartier général, et licencia pour deux mois sa gendarmerie, qui avait besoin de repos. La reine retourna à Paris, s'imaginant avoir cerné la rébellion, et satisfaite d'apprendre que dans tout le Nord, dans le Maine, la Normandie, la Bourgogne, les huguenots isolés posaient les armes. Les passions catholiques étaient tellement déchaînées chez le petit peuple des villes, que la populace d'Orléans avait forcé la prison pour massacrer les réformés qui s'y trouvaient.

Coligny était à peu près dans la situation que la reine avait jugée; mais il avait une conviction ardente, beaucoup de sang-froid et un génie fécond en ressources; avec ces qualités, il se montra sinon un grand général, du moins un admirable chef de parti. Maître de presque tout le bas Poitou, il résolut d'en compléter l'occupation en s'emparant des petites places que les catholiques y conservaient encore. Les huguenots appelaient ce pays leur vache à lait; ils en tiraient leurs subsistances et l'argent nécessaire au payement des reîtres. Coligny comptait, après avoir assuré ainsi sa base d'opérations, occuper à Saumur le passage de la Loire et marcher sur Paris. L'expérience des dernières guerres l'avait convaincu de la nécessité d'effrayer Paris et la cour, s'il voulait obtenir un traité.

Il enleva aisément Lusignan et Châtellerault. Il ne voulait pas attaquer Poitiers, dont le siége menaçait d'être long; mais les gentilshommes du pays l'y obligèrent. Ils représentèrent que

la place ne tiendrait pas, et que sans elle jamais les calvinistes ne seraient assurés de posséder la province, puisque leurs adversaires y conserveraient des forces et des ressources prêtes pour reprendre l'offensive. Coligny se laissa entraîner, dérangea ses plans et entreprit un siége qui fut, au dire de la Noue, une faute grave. La ville était très-étendue, et il aurait fallu une armée plus considérable pour l'investir. Du Lude la défendit avec beaucoup de vigueur; il fut aidé des jeunes ducs de Guise et de Mayenne, qui s'y jetèrent et y montrèrent leurs qualités distinctives, le premier une bravoure à toute épreuve, le second cette sûreté de coup d'œil à laquelle il dut plus tard sa grande réputation militaire. Les huguenots avaient trop peu d'artillerie et de munitions. Dans les intervalles qu'ils mettaient à dresser leurs batteries, ils laissaient aux catholiques le temps d'élever de nouvelles défenses. Ils perdirent en sept semaines trois mille hommes, sans autre résultat que d'avoir fait subir une perte égale aux assiégés.

Le siége de Poitiers donna au duc d'Anjou le temps de réorganiser son armée, de retrouver de l'argent et de la cavalerie, et de se remettre en campagne. Il essaya de reprendre Châtellerault. Il livra un assaut; on tira au sort pour décider à quelle nation appartiendrait le corps qui marcherait le premier sur la brèche. Le sort désigna les Italiens, qui se battirent avec une véritable fureur, mais que les huguenots repoussèrent avec une fureur égale, animés de la haine particulière qu'ils portaient aux troupes du Pape. Cette diversion fournit seulement à l'amiral un prétexte pour abandonner le siége de Poitiers, qui avait duré sept semaines (du 24 juillet au 7 septembre) sans avancer.

Le 13 septembre Coligny fut exécuté en effigie à Paris, et sa tête mise à prix. Cette mesure, qui trouva des improbateurs, semble avoir eu pour but de répondre à des défiances très-répandues qu'autorisaient la circonspection de la reine, ses lenteurs, les entraves qu'elle mettait à l'action de ses généraux [1]. On avait déjà fait au mois de février le procès du cardinal de Châtillon, frère de Coligny, réfugié en Angleterre depuis le commencement des derniers troubles. Ce procès était exigé justement par le Pape et par l'opinion. Le cardinal de Châtillon était marié, professait le calvinisme et servait de diplomate au parti huguenot; la cour l'avait laissé longtemps par tolérance, sinon exercer les fonctions de son ministère, du moins jouir de

[1] C'est l'avis de Correr. Relation de 1569.

ses bénéfices. Scandale public qu'on dut nécessairement faire cesser dès que le cardinal eut passé à l'ennemi. Toutefois Charles IX, en laissant procéder contre le cardinal de Châtillon, contre l'amiral, et un peu plus tard contre la mémoire de Dandelot (décembre 1569), ne voulut pas que les procédures s'étendissent à Jeanne d'Albert, au jeune Henri de Navarre, son fils, ni au jeune prince de Condé. Il ne frappa que les Châtillon.

Après le siége de Poitiers, les huguenots, fatigués à leur tour, commençaient à se débander; leurs reîtres demandaient congé ou bataille. Le duc d'Anjou, avec plus de vingt-cinq mille hommes de troupes fraîches et bien disposées, ne voulut plus se contenter de fermer à Coligny le passage de la Loire. Il voulut encore le suivre dans le bas Poitou, l'y enfermer et l'empêcher surtout de rejoindre Montgomery, qui, ayant pris le commandement de l'armée des vicomtes, venait d'occuper le Béarn au nom de Jeanne d'Albert. Il demanda au conseil l'autorisation de combattre si l'occasion s'en présentait; il finit par l'obtenir et par triompher des hésitations de sa mère.

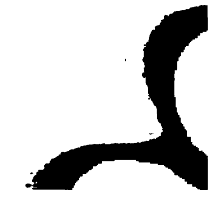
Il atteignit et surprit les huguenots à Saint-Cler, près Moncontour, le 30 septembre. Le duc de Montpensier, commandant l'avant-garde catholique, se jeta sur la queue de l'armée ennemie et remporta un avantage qui eût été complet sans la tombée de la nuit. Les huguenots se logèrent à Moncontour et campèrent dans la plaine qui s'étend entre la Dive et la Thoue, très-incertains du parti qu'ils devaient prendre. Les reîtres, qui s'étaient déjà mutinés plusieurs fois, voulaient être payés; trois régiments français demandaient leur congé; les gentilshommes étaient eux-mêmes las de la guerre et pressés de trouver des quartiers d'hiver. Coligny, quoique serré de près, pouvait encore se retirer; il craignit qu'on ne l'accusât de fuir et que la retraite en de pareilles circonstances n'achevât de démoraliser ses troupes. Il finit par décider qu'il resterait et qu'il accepterait la bataille.

Pendant ce temps Tavannes imprimait à la marche de l'armée catholique une résolution et une rapidité qui ne lui étaient pas ordinaires. Les catholiques, ayant remonté la Dive pour la passer plus aisément, tournèrent l'ennemi et débouchèrent dans la grande plaine où il campait. La bataille commença le 3 octobre, à deux heures de l'après-midi. Montpensier, à la tête de l'avant-garde, composée de cinq régiments français, des Italiens,

d'une partie des Suisses et des reîtres, chargea vigoureusement les huguenots. Il fut reçu de la même manière. Les différentes divisions des deux armées furent engagées successivement et avec une grande rapidité. Les chefs payèrent de leur personne. Coligny reçut à la joue une blessure grave, et le duc d'Anjou eut un cheval tué sous lui. Le succès fut d'abord indécis, chaque nouveau corps qui s'avançait rétablissant la fortune de son côté. La guerre avait pris d'ailleurs depuis quelques mois une énergie toute nouvelle; il s'était établi une rivalité de bravoure entre les corps de nations différentes qui composaient les deux armées. C'était comme une bataille européenne, et la plus considérable qui eût été livrée depuis le commencement des luttes religieuses. Enfin, après plus d'une heure, les huguenots, moins nombreux et dont les mouvements ne s'opéraient pas avec la même uniformité, furent rompus. La cavalerie se rallia et battit en retraite; mais l'infanterie fut poursuivie avec des pertes sérieuses jusqu'à Airvault. Un corps de trois à quatre mille lansquenets fut enveloppé et détruit. Les Suisses, qui n'aimaient pas les Allemands, les massacrèrent sans pitié. Les catholiques tuèrent beaucoup de prisonniers, en représailles du traitement que les leurs avaient éprouvé à la Roche-Abeille. Le duc d'Anjou en sauva cependant un certain nombre, particulièrement les Français.

Les huguenots abandonnèrent cent quarante enseignes, toute leur artillerie et le bagage des reîtres. Leur perte fut de cinq à six mille hommes tués dans le combat. Sans compter la division allemande, qui périt presque tout entière, et les prisonniers nombreux qu'ils laissèrent aux mains des vainqueurs, ils perdirent beaucoup de monde pendant la déroute. Coligny s'enfuit à Parthenay, puis à Niort; il recueillit dans cette dernière place une moitié seulement de ses troupes. Les catholiques n'estimèrent pas avoir eu plus de cinq cents hommes tués. Des deux côtés ce fut la gendarmerie française qui, étant la première engagée, fut le plus maltraitée.

XX. — Une victoire aussi complète pour les catholiques changeait les rôles. L'armée royale n'avait plus qu'à poursuivre son succès. Les huguenots ne pouvaient guère, avec des forces très-réduites, que se maintenir dans un certain nombre de places et de châteaux. Mais la journée de Moncontour n'eut pas toutes les conséquences attendues. L'armée royale s'arrêta au siége



de petites villes, et perdit sous leurs murs le temps que Coligny avait perdu à Poitiers. D'un autre côté les gentilshommes calvinistes, renonçant à concentrer leurs forces, se dispersèrent dans les provinces, y relevèrent çà et là le drapeau de leur parti, et y reprirent des positions dont plusieurs avaient été abandonnées. Déjà ils avaient enlevé Aurillac; ils se rendirent maîtres de Nîmes au mois de novembre, ils occupèrent aussi plusieurs villes du Berry et de la Bourgogne, entre autres Sancerre et Vézelay.

Le duc d'Anjou, au lieu de poursuivre rapidement un ennemi démoralisé, jugea plus prudent de reprendre Parthenay, Niort, Fontenay, Châtellerault, Lusignan, dont les garnisons ne firent pas de résistance et se retirèrent les unes à la Rochelle, les autres dans le Berry. Il n'en fut pas de même à Saint-Jean d'Angély. Le gouverneur Piles résolut de se défendre à outrance. Les catholiques passèrent six semaines sous les murs de cette place, et ne l'enlevèrent qu'au mois de décembre, malgré la présence de Charles IX. Le roi, jaloux des succès militaires de son frère, prétendit diriger en personne les travaux du siége de Saint-Jean d'Angély. Il y vint avec Catherine de Médicis, le cardinal de Lorraine et l'Italien Gondi, plus tard maréchal de Retz, alors son principal confident. Sa présence n'intimida pas les assiégés, qui déclarèrent vouloir rester fidèles au prince de Navarre, dont ils dépendaient. La cour finit par entrer dans la place; mais, ce succès obtenu, elle se retira à Angers, laissant le territoire calviniste, ou ce qui en subsistait encore, cerné par les garnisons distribuées en quartiers d'hiver dans les villes environnantes. La gendarmerie et différents corps furent licenciés.

Ces retards sauvèrent les huguenots[1]. La Noue fut chargé par Coligny de commander avec la Rochefoucauld à la Rochelle, et d'y recevoir les débris des troupes qui s'y repliaient de toutes parts. Les calvinistes eurent l'occasion d'apprécier l'importance de cette place, moins avantageuse pour l'attaque que n'était Orléans, mais beaucoup plus favorable pour la défense, « d'ailleurs bonne boutique et bien fournie ». Comme ils avaient les communications libres avec l'étranger, ils s'adressèrent à tous les pays protestants, Angleterre, Allemagne, Danemark, et sollicitèrent leur secours. Coligny se hâta pendant ce temps d'emmener le roi de Navarre, le prince de Condé et les reîtres

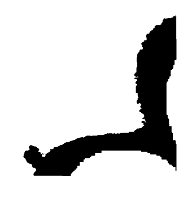
[1] *Mémoires* de la Noue.

qui menaçaient de se débander. Il trouva moyen de les payer par le sac de quelques petites villes, de recueillir çà et là de l'infanterie, enfin de s'unir à Montgomery qui occupait Navarreins et le Béarn, et qui vint le joindre à Montauban. De cette manière il réorganisa son armée. Il établit cette armée pour l'hiver entre Agen et Montauban, se tenant prêt à repousser également les attaques de Montluc qui commandait en Guyenne et celles de d'Amville qui commandait en Languedoc, mais qui avaient tous deux des forces inférieures. « Ce fut, dit la Noue, une grande faute aux catholiques d'avoir laissé rouler cette petite pelote de neige; en peu de temps elle se fit grosse comme une maison. »

La cour entreprit de gagner Jeanne d'Albret et les princes. Elle se flattait par ce moyen de forcer Coligny à poser les armes. Castelnau alla donc à la Rochelle porter des propositions de paix à la reine de Navarre. Mais Jeanne n'était pas femme à céder aisément. Elle tint bon, et refusa de traiter tant que Charles IX n'aurait pas abandonné tout à fait ses alliances avec le Pape et le roi d'Espagne. La guerre recommença au printemps de 1570.

Les catholiques essayèrent de cerner la Rochelle. Du Lude, gouverneur du Poitou, enleva Marans, Marennes, Brouage et les îles de Saintonge. Le baron de la Garde, avec les galères royales, essaya de son côté d'enfermer la flotte calviniste dans le port. Mais la Noue, qui était resté seul chargé du commandement, à cause d'une maladie de la Rochefoucauld, déjoua toutes les attaques. Il montra une habileté et une décision qui le mirent au premier rang des hommes de guerre du temps. Il se tira heureusement d'une situation des plus difficiles; il finit par reprendre les places perdues jusqu'à Niort, et par obliger le baron de la Garde à rentrer dans la rivière de Bordeaux.

Coligny, dès que la saison le permit, quitta ses quartiers d'hiver et ravagea les environs de Toulouse, pour donner ce que les huguenots appelaient une leçon aux catholiques de la ville, surtout aux membres du parlement. Il traversa ensuite le Languedoc et les Cévennes, en y ralliant les différentes bandes de ses coreligionnaires. Son projet était de s'avancer dans le Nord, de recruter de nouveaux auxiliaires allemands, et de faire sur Paris, par la Bourgogne, la pointe qu'il avait projetée l'année précédente par l'Anjou. Mais ce voyage offrait d'extrêmes difficultés. Partout sur son passage, les paysans fuyaient,



été puissamment servi par ses intelligences à la cour et dans le parti contraire. Il y avait tant de parents et d'amis dans les deux camps que ces intelligences étaient difficilement évitables.

Coligny se proposait de s'avancer jusqu'à Châtillon-sur-Loing. Il signa cependant, après son arrivée à la Charité, une trêve de dix jours. Les négociations, qui n'avaient pas été interrompues depuis l'hiver, reprirent alors une nouvelle activité. Si les calvinistes étaient à bout de ressources, le roi n'était guère dans une situation plus prospère. Ses auxiliaires étrangers l'abandonnaient faute de paye. Il ne trouvait plus de crédit ni en France ni au dehors. Il avait épuisé tous les expédients ordinaires; les financiers italiens qu'il avait employés étaient devenus l'objet de la haine publique. La ruine était partout, la lassitude générale. Montgomery était maître du Béarn, la Noue en train de reprendre la Saintonge et le Poitou. Les désordres continuaient dans tout le Midi. Malgré les représentations du cardinal de Lorraine et celles des cours catholiques, Charles IX résolut d'en finir avec la guerre. La seule difficulté sérieuse était celle des sûretés qui seraient accordées aux calvinistes. Ces derniers commencèrent par demander Bordeaux et Calais, mais la proposition fut aussitôt écartée.

Le traité fut enfin signé le 8 août. On stipula d'une part le rétablissement du catholicisme sur toute l'étendue du territoire de la monarchie, y compris le Béarn; de l'autre, la liberté de conscience pour les réformés et le libre exercice de leur culte partout, excepté dans un rayon déterminé autour de Paris et des lieux où la cour séjournerait. Les religionnaires obtinrent une amnistie générale, recouvrèrent leurs biens, furent déclarés admissibles à tous les emplois, eurent la faculté de récuser un certain nombre de juges dans les parlements, qui en général leur étaient hostiles, et gardèrent quatre villes, la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité, pendant deux ans, en garantie de l'exécution du traité, à la seule charge de recevoir dans chacune d'elles un commissaire royal.

La paix signée, Coligny et les princes allèrent à Langres, où ils se séparèrent de leurs auxiliaires allemands, puis à la Rochelle, où ils désarmèrent leurs partisans. Le besoin de repos était si général, que la France jouit pendant une année d'un calme oublié depuis longtemps.

Les cours catholiques se plaignirent; mais le roi invoqua la

nécessité. D'ailleurs il était las du peu d'appui qu'elles lui prêtaient, l'Espagne surtout, et des intrigues qu'elles entretenaient jusque dans son conseil. Beaucoup de catholiques applaudirent par lassitude et par amour du repos, quoiqu'ils se fissent peu d'illusions sur la solidité d'une pareille paix. Ils jugeaient qu'on devait s'en contenter, faute d'avoir pu l'obtenir à de meilleures conditions. Quant aux calvinistes, elle leur était des plus avantageuses. Ils acquéraient à Saint-Germain les sûretés et les garanties qu'on leur avait refusées en 1568 à Longjumeau. Ainsi, chaque nouveau traité leur donnait plus de force et de consistance. Les catholiques ne s'y trompaient pas. « Nous avions, dit Montluc, battu et rebattu nos ennemis; mais nonobstant cela, ils avaient si bon crédit au conseil du roi que les édits étaient toujours à leur avantage. Nous gagnions par les armes, mais ils gagnaient par ces diables d'écritures. » Les protestants, après avoir joui de la liberté de conscience depuis le commencement du règne de Charles IX, obtenaient maintenant la liberté du culte, sauf les restrictions simplement commandées par les circonstances. Ils avaient donc le succès, en fin de compte.

Les côtés fâcheux de la paix de 1570 étaient que le roi traitait avec ses sujets, ce qu'une partie des catholiques regardait comme attentatoire à sa dignité; qu'en leur laissant des villes de sûreté il légitimait leurs défiances passées; qu'enfin il se donnait un démenti à lui-même, car sa conduite et ses actes après la paix se trouvèrent en contradiction formelle avec sa conduite et ses actes durant la guerre.

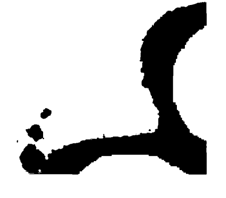
XXI. — Malgré cette contradiction vivement sentie, Charles IX se félicita de la paix, et ne perdit pas une occasion de déclarer qu'il ne voulait plus faire la guerre contre ses sujets. Ses actes furent conformes à ses déclarations. Il partagea le royaume en quatre divisions et envoya dans chacune d'elles un maréchal pour assurer l'exécution du traité.

Il avait alors vingt ans. On avait déjà eu l'idée de le marier avec la reine d'Angleterre, mais ce mariage présentait, outre la différence d'âge, des difficultés telles que l'idée avait dû en être abandonnée. On songea ensuite à une princesse espagnole. Élisabeth de France, mariée à Philippe II en 1559, était morte en 1568; Catherine de Médicis eut le désir de se rattacher au roi d'Espagne par une nouvelle alliance de famille; toutefois

on se lassa vite des prétentions d'un prince qui, prêtant à la cour de France un appui dérisoire, s'arrogeait sur elle une sorte de protectorat. On était irrité de la morgue des Espagnols et particulièrement du duc d'Albe. Catherine, blessée dans son amour-propre et jalouse de rester indépendante, revint à une pensée qu'elle avait eue dès l'an 1562. Elle rechercha pour Charles IX la main d'Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. L'Autriche et l'Empire avaient alors en Europe une attitude pacifique et modératrice qui convenait aux dispositions nouvelles de la cour de France. On espérait aussi par cette alliance faciliter à l'avenir le recrutement des troupes auxiliaires du roi en Allemagne, et empêcher les réformés d'y faire des levées de reîtres. Charles IX alla au-devant de la nouvelle reine à Mézières, en grande pompe, le 26 novembre 1570. Le mois suivant, il reçut une députation nombreuse que lui envoyaient les princes de l'Empire, pour l'engager à maintenir en France la liberté des cultes, lui représenter que cette liberté, établie en Allemagne et tolérée en Autriche, y avait fermé l'ère des guerres civiles, et l'assurer enfin qu'aucun d'eux ne prêterait d'appui aux ennemis intérieurs ou extérieurs de sa couronne.

Charles IX avait plusieurs qualités brillantes, des manières gracieuses, affables, le goût héréditaire des Valois pour les exercices du corps, pour la représentation, même pour les lettres et les arts; on lui attribue une correspondance poétique avec Ronsard, l'étoile la plus brillante de la pléiade française de cette époque. Mais sa mère l'avait élevé à la plus mauvaise école politique. Craignant toujours qu'il ne lui échappât, elle lui laissait la pleine liberté de ses goûts, de ses penchants, de ses plaisirs, afin de le tenir politiquement dans une tutelle plus sévère et plus étroite. N'inspirant à ses enfants aucuns principes, aucunes règles, et empêchant que d'autres ne leur en inspirassent, elle n'en fit ni des hommes ni des rois. Charles IX régna comme elle, au jour le jour, avec cette seule différence que Catherine cédait ordinairement à ses craintes; il cédait, lui, à ses entraînements.

Elle savait n'être pas aimée et n'inspirer de confiance à aucun parti. Dix années d'un gouvernement troublé, malheureux, l'avaient nécessairement rendue fort impopulaire. Elle avait réussi à maintenir son autorité, et même à la maintenir sans partage; mais cette autorité était aussi contestée que le premier



cour de dépenser en *festins, pompes et masques* l'argent qui eût dû payer les gens d'armes et les soldats [1].

Malgré le calme relatif qui suivit la paix de 1570, il s'en fallait de beaucoup que les difficultés de la question religieuse fussent résolues et l'avenir assuré. La confiance ne pouvait renaître. L'édit de 1570 n'était pour les hommes clairvoyants qu'une simple trêve. Les passions amorties n'étaient pas détruites.

Jeanne d'Albret, Coligny et les principaux chefs des protestants retirés à la Rochelle, y demeuraient en observation, craignant les Guise et les catholiques zélés, sans compter sur le roi, qui avait appris de sa mère à tenir indifféremment le même langage à tous les partis. Ils savaient que plusieurs des conseillers de la couronne regardaient le traité de Saint-Germain comme une humiliation.

Ils demeurèrent un certain temps dans cette attitude expectante, surveillant l'exécution du traité, se plaignant des édits interprétatifs, exprimant leurs défiances au sujet des personnages employés par Charles IX. Cependant le maréchal de Cossé, envoyé par la cour à la Rochelle, dissipa quelques-uns de ces ombrages et opéra un rapprochement. René de Birague, nommé chancelier le 24 mars 1571, avait étendu la juridiction ecclésiastique et fortifié la censure des livres. Sur les plaintes des huguenots, la cour s'arrêta dans cette voie. Elle cessa d'interpréter les édits dans un sens restrictif et se montra au contraire disposée à les élargir. Des lettres furent adressées dans ce sens aux parlements et aux gouverneurs des provinces. L'ordre fut donné de punir sévèrement des troubles dont les religionnaires avaient été victimes à Rouen et à Orange. Les réformés obtinrent, sous quelques réserves, l'autorisation de lever des deniers pour acquitter les dettes qu'ils avaient contractées en Allemagne, et subvenir à diverses dépenses. Le roi retira ses garnisons de quelques-unes des villes du Midi.

Ces démarches, à peu près spontanées, commençaient à calmer les appréhensions, lorsque Catherine se décida à deux négociations matrimoniales qui devaient sembler des garanties pour la cause calviniste.

Les réformés français avaient eu l'idée de marier le jeune Henri, prince de Navarre, à la reine d'Angleterre, afin d'intéresser plus étroitement Élisabeth à leurs succès. Rien ne pou-

[1] *Mémoires* de Tavannes, 1571.

et connus de Coligny. Charles IX, qui avait repoussé les mêmes propositions cinq ans plus tôt, parut maintenant les accepter. Coligny résolut, malgré les avis contraires et même les résistances qu'il trouvait dans son entourage, de venir à la cour, où il n'avait pas encore paru. Ayant obtenu d'amener avec lui un cortége de cinquante gentilshommes, il se rendit à Blois le 18 septembre 1571. La reine et les princes lui firent l'accueil le plus chaleureux. Il reçut cent mille livres à titre d'indemnité pour le pillage de sa maison de Châtillon, commis dans la dernière guerre, et on lui assura la jouissance des bénéfices de son frère le cardinal de Châtillon, mort récemment. Ses gendres et ses protégés furent également comblés d'honneurs. Il reprit son siége au conseil et son rang parmi les maréchaux. Le roi lui témoigna une faveur exceptionnelle et ne fit plus rien sans le consulter. Chaque matin on voyait l'amiral se présenter dans le cabinet royal les mains pleines de mémoires sur les affaires publiques. Il commença par demander une exécution plus stricte des clauses de l'édit de Saint-Germain. Charles IX y consentit, et chargea un maître des requêtes de visiter les provinces dans ce but. L'amiral essaya alors de profiter de sa faveur pour faire prévaloir ses plans de politique étrangère.

XXII. — Charles IX, ambitieux et belliqueux, était tourmenté du désir de relever la France et de faire la guerre en personne. Il entendait continuellement répéter autour de lui que la guerre à l'étranger était le meilleur et le plus sûr moyen de maintenir la paix à l'intérieur. « Si on ne les amuse au dehors, disait Coligny en parlant des soldats et des gentilshommes, ils recommenceront à brouiller au dedans[1]. »

On était mécontent et jaloux des Espagnols, dont l'alliance, toujours marchandée, n'avait à peu près servi à rien ; on l'était surtout des hauteurs et forfanteries du duc d'Albe. Le duc avait eu l'idée de se faire céder quelques places à titre de garantie du payement des rares auxiliaires envoyés par lui en 1569. Il avait désiré venir lui-même en France et y prendre le commandement en chef de l'armée catholique. Il négociait moins avec la reine mère, dont il se défiait, qu'avec le cardinal de Lorraine et les Guise, qu'il regardait comme les véritables chefs du parti catholique. Il semblait admettre qu'en cas d'éventualités d'ailleurs assez vagues, la couronne pourrait passer en d'autres mains

[1] Brantôme, *Vie de l'amiral.*



que celles des Valois, et il traitait la loi salique de plaisanterie. Tavannes craignait qu'il ne vînt en France pour y faire le maître, et que la France ne se trouvât dès lors entre les huguenots et les Espagnols, « comme la gaufre entre deux fers ».

Ces raisons militaient en faveur d'une rupture avec l'Espagne. D'un autre côté, le pape Pie V ne négligeait rien pour l'empêcher et maintenir l'accord entre les deux couronnes. Pie V exerçait personnellement une influence très-supérieure à celle des papes qui l'avaient précédé. Cette influence, il la devait au réveil de l'opinion catholique, à l'effet produit sur les esprits par le concile de Trente, enfin à son propre caractère et à sa réputation de sainteté. On avait longtemps regardé Rome comme une puissance étrangère; on était maintenant plus disposé à voir en elle la tête du catholicisme européen. Pie V inspirait aux huguenots eux-mêmes un certain respect personnel; la calomnie, dont ils se faisaient une arme si redoutable contre leurs ennemis, l'épargna[1]. Fort de cet ascendant, il ne cessa de peser sur le gouvernement français, d'abord pour faire exécuter les décisions prises à Trente au sujet de la collation des bénéfices et de la résidence des prélats; en second lieu, pour faire entrer la France dans une ligue générale des puissances catholiques.

Dès 1567, le Pape avait réuni dans une ligue pareille l'Espagne, la Savoie, la Lorraine, la Toscane, Gênes, Venise et les petits États italiens. Il voulait poursuivre l'œuvre commencée à Trente, c'est-à-dire refaire une chrétienté forte et unie contre les protestants et les Turcs. Il avait pour cela besoin de la France; elle tenait dans ses projets de ligue une place marquée qu'il lui réserva toujours. Aussi, après avoir pris part à la guerre de 1569 par l'envoi d'un corps de troupes pontificales, s'éleva-t-il fortement contre la paix de 1570, transaction née de circonstances qu'il ne pouvait apprécier et établissant un système qu'il ne pouvait admettre. Il en manifesta une *fougueuse désapprobation*[2].

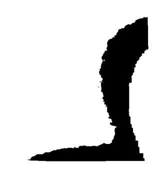
Il craignait que la France n'échappât à la direction qu'il eût voulu lui donner. Il désirait l'entraîner à se prononcer contre la reine d'Angleterre, frappée cette année même d'une excommunication longtemps suspendue, et contre les Turcs, qui venaient d'enlever l'île de Chypre aux Vénitiens. Charles IX ré-

[1] Correr, Relation de 1569.
[2] C'est dans ces termes qu'il s'en exprima au cardinal de Lorraine.

sista à ses sollicitations. Il s'excusa sur la situation du royaume, sur la pénurie de ses finances, sur le danger qu'il éprouverait à se dégarnir de troupes avant que la pacification intérieure fût achevée et que les huguenots eussent rendu leurs places de sûreté. Il en avait un autre motif. Il ne voulait à aucun prix marcher à la remorque de l'Espagne; il prétendait conserver à la France l'indépendance de sa politique, et même lui donner en Europe une attitude modératrice propre à affaiblir la prépondérance de Philippe II.

Il était trop jaloux de l'Espagne pour se brouiller avec l'Angleterre, et quant aux Turcs, il continuait d'être leur allié, suivant la tradition de ses prédécesseurs. Les Turcs ne négligeaient rien pour resserrer cette alliance. Malgré un commencement de décadence déjà sensible, ils avaient pris une place mieux marquée parmi les nations européennes, et prétendaient exercer sur les affaires de l'Europe une action d'une nature particulière. Ils ne parlaient plus comme autrefois en ennemis ou en conquérants, mais en possesseurs d'un grand État qui, plus désintéressé que les autres par sa situation géographique et par sa religion, pouvait exercer une sorte de protectorat et se faire le patron de l'équilibre. Leur diplomatie habile, insinuante et dédaigneuse, ressemblait beaucoup par l'attitude et le langage à la diplomatie russe de la fin du dernier siècle.

Le sultan offrit à Charles IX de l'aider à reprendre ce que les Espagnols avaient enlevé à la France. Le roi se trouva sollicité en même temps d'entrer dans la ligue catholique formée par Pie V, Philippe II et les Vénitiens, pour enlever aux Turcs l'île de Chypre, et de s'unir aux Turcs contre l'Espagne. Il se porta médiateur, et il chargea l'évêque d'Acqs, François de Noailles, d'une mission à Venise et à Constantinople. Or, les Vénitiens ne voulurent rien entendre. Ils étaient pris d'un accès belliqueux qui ne leur était pas habituel, et ils prétendaient forcer la Porte à leur restituer l'île de Chypre, sans préjudice d'autres réparations. Pour entraîner Charles IX dans leur ligue, ils offrirent de procurer au duc d'Anjou le commandement de la flotte confédérée, qui devait être donné à don Juan d'Autriche, frère naturel de Philippe II; arrangement qu'ils préféraient, car ils avaient conservé leur jalousie inquiète à l'égard de la maison d'Autriche. Ces négociations faillirent un instant désorganiser la ligue, mais le Pape agit avec assez d'énergie pour la maintenir. La Seigneurie finit par ordonner



sous divers prétextes l'arrestation de l'évêque d'Acqs, qu'elle voulait empêcher de passer à Constantinople (septembre 1571). Pendant ce temps, don Juan d'Autriche attaqua les Turcs; il gagna sur eux, le 7 octobre, la célèbre victoire navale de Lépante, détruisit leur flotte, et mit une limite définitive à leurs triomphes maritimes dans la Méditerranée.

Pie V, encouragé par ce succès, pressa de nouveau Charles IX d'adhérer à sa politique. Au commencement de 1572, il lui envoya son neveu le cardinal Alexandrin, l'un des principaux négociateurs de la ligue sainte, avec une mission particulière. Le cardinal devait lui demander de renoncer à l'alliance des Turcs, d'entrer dans la coalition, de donner sa sœur Marguerite non au roi de Navarre hérétique, mais au roi Sébastien de Portugal; il devait enfin le détourner d'entretenir d'aussi fréquents rapports avec les chefs des huguenots. Pie V ignorait les négociations qui demeuraient soigneusement secrètes entre la France et l'Angleterre. Mais Charles IX n'accorda rien, et se contenta de vagues assurances pour tranquilliser la cour de Rome.

Rome, qui représentait le catholicisme extérieur, s'efforçait de maintenir l'alliance de la France et de l'Espagne. Les Guise, chefs des catholiques à l'intérieur, travaillaient dans le même sens. Il avaient été contraires à la paix de 1570. En 1571, au mois de mai, ils quittèrent la cour, pour témoigner leur désapprobation des avances faites aux protestants. Le cardinal de Lorraine, longtemps ménagé par Catherine, à cause de l'influence qu'il exerçait sur le clergé, se vit tenu à l'écart et si bien éloigné des affaires, «qu'on ne lui en donnait pas une cuillerée en tout [1] »; il se retira dans son archevêché de Reims, sans cesser pour cela d'entretenir des relations suivies avec Alava, l'ambassadeur espagnol.

Philippe II recommandait à ses agents de s'entendre avec les Guise et de les flatter, parce qu'ailleurs ils ne trouveraient qu'inconstance et variation. Les Guise avaient d'ailleurs un intérêt commun avec lui; ils voulaient soutenir en Angleterre la jeune et malheureuse reine d'Écosse Marie Stuart, leur nièce ou leur cousine, alors prisonnière d'Élisabeth, tandis que Catherine de Médicis, désirant se rapprocher d'Élisabeth, était disposée à abandonner Marie Stuart ou à se contenter de quelques promesses vagues à son sujet. Ces intelligences d'Alava et

[1] Bouillé, d'après les archives de Simancas.

des Guise irritèrent beaucoup la reine mère; elle prétendit avoir à se plaindre des manières offensantes de l'ambassadeur, et elle ne cessa de demander à Madrid son rappel, comme elle avait fait autrefois pour son prédécesseur Chantonnay. Elle parvint à l'obtenir vers la fin de cette année.

La maison de Guise n'avait plus seulement à sa tête le cardinal de Lorraine et le duc d'Aumale. A ces princes se joignaient leurs deux neveux, Henri de Guise et Mayenne, qui s'étaient fait connaître à Poitiers. Henri de Guise, avec une bravoure à toute épreuve, une volonté de fer et une ambition sans limites, était déjà l'un des princes les plus brillants de son temps.

Les Guise ne tardèrent pas à regretter leur espèce d'exil, surtout lorsqu'ils furent témoins de la faveur de Coligny. Au mois d'octobre 1571, Henri de Guise annonça l'intention de demander satisfaction de l'assassinat de son père. Charles IX et Catherine de Médicis, qui n'avaient cessé de prodiguer des assurances de tous les côtés, s'alarmèrent. Le roi invita le duc à se rendre à la cour et à abjurer toute pensée de vengeance. La reine mère déclara qu'une nouvelle réconciliation aurait lieu, que les Guise pouvaient l'accepter en tout honneur, et que le roi avait le pouvoir de l'exiger [1]. Le duc de Montpensier, marié en secondes noces à une princesse de Lorraine, consentit à signer le premier une formule de réconciliation, proposée par Montmorency. Charles IX rappela les princes lorrains à la cour, en exigeant toutefois qu'ils n'y vinssent qu'avec un cortége déterminé. En même temps il autorisa l'amiral à s'entourer d'une garde. Mais les choses en restèrent là. Guise et Mayenne ne suivirent pas l'exemple de leur beau-frère; ils ne parurent pas à la cour, et se contentèrent de déclarer que s'ils demeuraient les ennemis privés de Coligny, ils ne chercheraient qu'une satisfaction légale et une réparation d'honneur.

XXIII. — Cependant le mariage du roi de Navarre et de Marguerite de Valois avait été arrêté à Blois. Jeanne d'Albret avait fini par se rapprocher de Catherine de Médicis. Comme femme et comme reine, elle était fière de relever sa maison, très-appauvrie, par un mariage qui devait l'enrichir et la rapprocher du trône de France. Elle espérait que les prétentions de son fils sur la Navarre deviendraient une chose plus sérieuse, et qu'elle serait elle-même plus forte contre les Guise, auxquels

[1] Bouillé, d'après les archives de Simancas, t. II, p. 486.



elle reprochait de conspirer la ruine des Bourbons. Calviniste ardente et d'un zèle vraiment fanatique, elle vit dans cette fortune inattendue non un péril, mais une chance heureuse pour la *cause,* dont l'avenir occupait toutes ses pensées. Elle vint donc à la cour durant les premiers jours du mois d'avril 1572 avec son fils, le prince de Condé, son neveu, et un cortége de seigneurs réformés. Le 11, le contrat fut signé. Aussitôt après, la France fit un pas décisif dans la voie des alliances protestantes, et le roi parut entrer dans les plans de politique étrangère que Coligny ne cessait de lui soumettre.

Quoiqu'il n'y eût rien de décidé encore au sujet de la guerre que l'amiral voulait faire déclarer à l'Espagne, et qu'on n'eût pu obtenir de Catherine de Médicis qu'elle se prononçât, on agit comme si tout eût été réglé. Le duc d'Albe se trouvait dans une situation très-critique. Il était exécré dans les Pays-Bas. Il avait dû y augmenter les impôts dans une proportion énorme. Les Flamands émigraient par grandes masses et transportaient une partie de leur industrie et de leurs métiers en Angleterre, où ils trouvaient un bon accueil calculé. Charles IX, ayant fait sur tous ces sujets des représentations demeurées sans résultat, se plaignit de cet aveuglement et de ce manque d'égards; l'occasion d'une rupture parut toute trouvée.

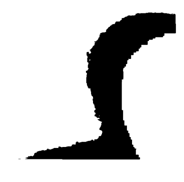
Schomberg fut envoyé en Allemagne pour y proposer une alliance aux princes protestants. Le 29 avril, un traité offensif et défensif fut signé à Blois avec la reine d'Angleterre. Élisabeth le conclut pour séparer Charles IX de Philippe II, devenu son mortel ennemi. Elle n'accepta pas les propositions de mariage que lui faisait la cour de France, mais elle ne les repoussa pas non plus; elle eut le talent de les encourager et de les éluder tout à la fois, avec une coquetterie essentiellement politique. Elle amusa ainsi Catherine, qui ne se rebutait jamais dans ses négociations matrimoniales pour ses enfants. Catherine, au milieu des soins qui l'accablaient, n'oubliait pas un seul instant les projets d'alliance qu'elle avait formés une fois. Elle y revenait même avec une persévérance et une ténacité en contraste parfait avec la mobilité qu'elle montrait partout ailleurs[1]. Quand le duc d'Anjou, reculant devant les obstacles et devant les lenteurs d'Élisabeth, cessa d'aspirer à sa main, la reine mère ne

[1] Catherine négocia vingt ans, de 1564 à 1584, le mariage d'un de ses fils avec Élisabeth: huit ans, de 1562 à 1570, le mariage autrichien, et toute sa vie des mariages espagnols.

se découragea pas et reprit les démarches au nom de son dernier fils, le duc d'Alençon.

Coligny ne s'en tint pas là : il prépara des armements à la Rochelle pour attaquer l'Espagne sur mer ; il fit faire des levées de volontaires par la Noue ; il décida les huguenots à remettre leurs villes de sûreté entre les mains du roi, conformément au traité de 1570, mais avant l'expiration des délais fixés. Appuyé par la présence de la reine de Navarre, il fut un instant le véritable et le seul maître du gouvernement. Il dirigea Charles IX, comme le connétable de Montmorency, son oncle, avait dirigé Henri II. Ses adversaires eux-mêmes semblèrent lui laisser le champ libre. Le cardinal de Lorraine partit pour Rome, où Catherine de Médicis crut l'utiliser en l'éloignant. Elle le chargea de rassurer la cour pontificale sur les intentions de la France, de solliciter l'obtention de dispenses que Pie V refusait à Marguerite de Valois pour son mariage avec le prince de Béarn ; enfin d'assister au conclave, que la santé très-affaiblie et la mort prévue du Pape rendaient prochain, et qui le fut plus encore qu'on n'avait pensé. Mayenne alla de son côté servir les Vénitiens dans leur guerre contre les Turcs, suivant l'exemple de son frère, Henri de Guise, qui avait déjà fait contre les mêmes ennemis une campagne en Hongrie. Ces expéditions, plus ou moins renouvelées des croisades, étaient pour les princes lorrains une manière de plaire aux catholiques et de protester contre la politique où la France paraissait vouloir entrer.

Coligny était plein d'une confiance que les autres calvinistes étaient en général loin de partager. Il était fort de sa faveur et en même temps las de la guerre civile, dont il n'espérait plus rien. Il croyait obtenir davantage par la paix à l'intérieur. Il s'efforçait même de calmer et de contenir ses coreligionnaires, dont il connaissait l'exigence ou l'orgueil, et dont il craignait les imprudences. Il se fit illusion sur son crédit, et il pensa qu'une guerre étrangère contribuerait à l'augmenter. Charles IX avait pour lui de la déférence, de la docilité et de l'admiration. L'amiral se flatta de triompher des irrésolutions de la reine mère, compromise avec l'Espagne et engagée à demi par le traité avec l'Angleterre. Il vit dans ces circonstances et dans la guerre préparée contre Philippe II des moyens de fortifier le calvinisme pour le présent, et probablement de lui assurer le pouvoir et le gouvernement pour un avenir prochain. Ses ennemis l'accusèrent du moins de s'être bercé de cette der-



rendre les Pays-Bas indépendants et à démembrer la monarchie espagnole.

Louis de Nassau, politique moins habile que son frère, avait deux qualités essentielles pour un chef de parti, des convictions religieuses ardentes et des talents militaires éprouvés. Il était beaucoup plus jeune que Coligny, et les huguenots de France, avec lesquels il avait combattu dans la campagne de 1569, se plaisaient à voir en lui le successeur futur de l'amiral. La noblesse calviniste était toute disposée à lui fournir des volontaires. Elle voulait seulement que Charles IX déclarât la guerre à l'Espagne, et elle en avait deux raisons. Les gentilshommes s'exposaient à être pris et soumis à des rançons. Or les rançons les ruinaient, s'ils n'étaient sûrs d'être un jour rachetés par le gouvernement ou libérés par les traités. En second lieu, ils ne voulaient pas se borner à entretenir l'insurrection; ils prétendaient fonder l'indépendance des Pays-Bas. Aussi Coligny demandait-il que la guerre fût déclarée non-seulement au duc d'Albe, vice-roi de Bruxelles, mais à Philippe II et à la monarchie espagnole.

On rappela au roi que la question de la Navarre n'était pas réglée; que la couronne de France pouvait reprendre sur Milan des prétentions dont l'abandon avait été subordonné à des clauses mal exécutées. Du Plessis-Mornay, le publiciste futur du parti calviniste, commença à se faire connaître par un mémoire où il examina les griefs contre l'Espagne. Le plus grave était une querelle de préséance qui s'était élevée entre les ambassadeurs des deux couronnes au concile de Trente, à Rome et à Vienne, et qui n'avait pas été réglée. Les arguments de du Plessis se réduisaient à peu près à ceci : que les Anglais soutenaient la Flandre et qu'ils pouvaient y prendre pied; qu'il fallait les prévenir en y allant aussi; qu'on affaiblirait l'Espagne et qu'on l'affaiblirait sûrement, attendu que la population française n'avait jamais été ni si belliqueuse ni si aguerrie; qu'il fallait profiter de cet avantage, bien qu'on le dût aux guerres civiles, et que c'était le meilleur moyen d'assurer l'ordre intérieur; car, disait du Plessis-Mornay, « le Français qui hait sa maison, le repos et tous les arts, ou va chercher la guerre dans les pays éloignés, ou, s'il n'a aucune occasion de continuer ce métier, s'occupe ordinairement à voler et piller les passants. »

Coligny voulait donc déclarer la guerre à Philippe II et la

lever dix mille hommes en son nom. « Sire, dit Tavannes, celui de vos sujets qui vous porte telles paroles, vous lui devez faire trancher la tête. Comment vous offre-t-il ce qui est à vous? C'est signe qu'il les a gagnés et corrompus, et qu'il est chef de parti à votre préjudice. Il a rendu ces dix mille vos sujets à lui pour s'en aider à un besoin contre vous. » L'ambassadeur espagnol se plaignit des armements qui se faisaient en public, demanda réparation des pirateries commises par les gens de la Rochelle, et menaça de se retirer. La reine lui répondit que les armements avaient simplement un but défensif. La flotte équipée à la Rochelle sous les ordres de Strozzi et que Coligny destinait à une attaque contre l'Espagne, dans les Pays-Bas ou dans les Indes, fut retenue dans le port, et le roi déclara qu'il la destinait à garantir les côtes, à cause de la guerre maritime qui avait éclaté dans la Zélande.

Suivant Michieli, ambassadeur de Venise, qui vint peu après proposer la médiation de la Seigneurie entre la France et l'Espagne, Charles IX attendait pour se prononcer que le mouvement eût pris un caractère plus décidé dans les Pays-Bas; il voulait voir l'effet des promesses de Louis de Nassau. Pendant ces délais, le duc d'Albe rentra facilement à Valenciennes et entreprit le siége de Mons.

Quelques milliers de huguenots français partirent sous les ordres de Genlis pour secourir leurs frères des Pays-Bas; mais les guides auxquels ils s'étaient confiés les trahirent. Albe surprit leur avant-garde à Saint-Ghislain, à trois lieues de Mons, le 19 juillet, la mit en déroute et lui tua au moins douze cents hommes. La perte porta presque tout entière sur la cavalerie, composée de gentilshommes; la plupart de ceux qui échappèrent à la mort tombèrent aux mains des Espagnols, et furent traités en rebelles, c'est-à-dire éprouvèrent les châtiments les plus rigoureux. Genlis, qui était du nombre, succomba dans sa prison.

Coligny soutint que ce malheur ne serait pas arrivé si le roi s'était déclaré. Les huguenots prétendirent que le duc d'Albe avait reçu de France des avis secrets. Le duc, de son côté, annonça qu'une lettre trouvée dans les papiers de Genlis prouverait la participation de Charles IX à l'échauffourée. On put craindre que les Espagnols ne prissent l'offensive et n'entrassent les premiers en France. Coligny ordonna immédiatement de nouvelles levées.

Les conseillers catholiques du roi prirent l'alarme. Ils voyaient

déjà avec une jalousie extrême l'organisation administrative des huguenots, leur division en vingt-quatre églises, les contributions annuelles qu'ils levaient par ce moyen, contributions montant à huit cent mille livres et susceptibles d'être aisément doublées et triplées, enfin les facilités qu'ils avaient de mettre sur pied, en un mois, autant de troupes que le roi en aurait mis en quatre [1]. Le duc d'Anjou et Tavannes déclarèrent que les levées de gens d'armes ne pouvaient se faire sans un commandement exprès du prince. Ils s'occupèrent en toute hâte d'en préparer d'autres à leur tour et de garnir les frontières.

Coligny accourut au moment décisif, résolu d'arracher le roi à l'espèce de sujétion où sa mère continuait de le tenir, et d'écarter à tout prix le duc d'Anjou, auquel on offrait d'ailleurs le trône de Pologne. Charles IX parut convaincu; il s'offensait hautement de l'arrogance du duc d'Albe. « Savez-vous, disait-il à ses confidents, qu'il me fait mon procès. » Pendant plusieurs jours on crut à Paris que la guerre était déclarée; les préparatifs s'en faisaient ouvertement [2].

XXIV. — Catherine de Médicis se trouvait alors près de sa fille, la duchesse de Lorraine. Elle fut avertie et revint en toute hâte. Elle voyait déjà la guerre résolue et le roi tombé sous la direction des huguenots. Tavannes prétend que l'influence belliqueuse de l'Italien Strozzi, l'une de ses créatures, l'avait seule arrêtée jusque-là, et empêchée d'enrayer les projets belliqueux de l'amiral. Elle se réveilla tout à coup.

Elle avait pris goût au pouvoir, et elle se crut au moment de le perdre. Elle comprit qu'elle n'avait jusque-là poursuivi qu'une chimère, et que céder serait pour elle abdiquer. Toutes les injures qu'elle avait eu à souffrir et qu'elle avait oubliées et pardonnées lui revinrent à l'esprit. Elle s'était résignée à subir l'amiral, elle résolut de se délivrer d'un ennemi. Arrivée à la cour, elle l'y trouva fier, arrogant, absolu, malgré le calme et l'impassibilité ordinaire de ses traits. Coligny, cédant au poids de sa renommée, aux flatteries qui l'entouraient, à une exaltation de sectaire d'autant plus forte qu'elle était réfléchie, parlait comme s'il eût eu dans les mains la paix de l'Europe et celle du monde. Les huguenots lui obéissaient beaucoup

[1] Relation de Michieli, de 1572. Il rapporte un entretien qu'il eut avec Birague, le garde des sceaux.

[2] *Idem.*

plus qu'au roi, et il entretenait des correspondances avec tous les pays étrangers [1].

Catherine s'empare de son fils au milieu d'une partie de chasse; elle l'oblige à une explication secrète, lui représente le danger, menace de retourner à Florence, et change ses résolutions. Charles IX déclare à l'amiral qu'il est obligé de soumettre l'affaire à son conseil. L'amiral se récrie, en observant que le conseil est composé presque en entier d'hommes étrangers à la guerre, par conséquent défavorables à ses projets. Le roi répond qu'il y appellera Montpensier, Cossé et deux autres généraux. Le conseil rassemblé, l'amiral expose ses vues et rencontre une contradiction formidable. Toutes les voix se prononcent contre lui. Étonné, il déclare qu'il a promis au prince d'Orange tout secours et toute faveur, qu'il sera donc obligé de sauver son honneur avec l'aide de ses amis, de ses parents et de ses serviteurs. Enfin il se tourne vers la reine mère en disant : « Madame, le roi renonce à entrer dans une guerre. Dieu veuille qu'il ne lui en survienne *une autre*, à laquelle sans doute il ne lui sera pas aussi facile de renoncer [2]. »

Au moment où ces scènes se passaient, Henri de Navarre et le prince de Condé arrivaient à Paris avec huit cents chevaux; les huguenots à leur suite affluaient de tous les côtés. Les ducs de Guise et d'Aumale s'y trouvaient depuis le mois de juin. Le mariage avait été fixé au 10 août. Le roi crut devoir faire des ordonnances de police et interdire le port des armes à feu.

La question du mariage de Henri de Navarre avec Marguerite de Valois avait soulevé bien des difficultés. Charles IX avait exigé qu'il eût lieu à Paris et qu'il fût célébré avec les cérémonies du culte catholique, mais une dispense du Pape était nécessaire en raison de la parenté. Or Pie V s'était refusé à l'accorder. Grégoire XIII, élu le 13 mai de cette année 1572, ne se montrait guère plus accommodant. Il voulait que Henri de Navarre requît lui-même la dispense, qu'il fît une profession de catholicisme, au moins en secret, et qu'il rendît aux églises du Béarn les biens que les calvinistes leur avaient enlevés. Charles IX, mécontent de ces retards et de ces exigences, jura beaucoup, menaça de passer outre, et exécuta sa menace. Le 17 août, les fiançailles eurent lieu au Louvre. Le 18, le cardinal de Bourbon, sacrifiant ses scrupules aux instances du roi,

[1] Michieli, Relation de 1572.

[2] *Idem*. Tavannes rapporte le mot en termes équivalents.

résultats d'une lutte de plus de dix ans. Ils remarquaient que Charles IX était mal obéi, que chacun avait appris à ne compter que sur soi; que les bourgeois, les artisans et jusqu'aux simples paysans étaient devenus très-belliqueux; que les duels et les meurtres se multipliaient. Les exemples de guet-apens et d'assassinats n'étaient pas rares, même à la cour [1]. Enfin la municipalité de Paris était en rapports suivis avec celle des autres grandes villes, telles que Lyon, Rouen, Marseille et Toulouse, où le peuple était très-catholique. Les nouvelles qui circulaient de côté et d'autre entretenaient l'effervescence des sentiments populaires. A Paris on avait désarmé la garde urbaine un peu avant l'arrivée de Coligny; les bourgeois et les gens de métier virent dans cette mesure un acte de trahison.

Ainsi de sombres pressentiments régnaient partout. Quelques huguenots se retirèrent, effrayés, disaient-ils, de la bonté du roi. On conseilla à Coligny de *se sauver avec les fous.* « Si les noces du prince de Béarn se font à Paris, dit le père de Sully, les livrées en seront vermeilles. » Tantôt on parlait d'une collision, tantôt de guet-apens et de massacres. On n'avait cessé de dire et de répéter depuis la conjuration d'Amboise que la reine, le roi ou les Guise extermineraient les chefs du parti; beaucoup de gens regrettaient qu'une répression violente n'eût pas eu lieu plus tôt et croyaient qu'elle aurait tout sauvé. Des bruits semblables s'étaient accrédités dans les Pays-Bas, et les rigueurs du duc d'Albe pouvaient en être regardées comme la réalisation. Si le signal d'une tuerie n'était pas donné par le gouvernement, il pouvait l'être par les Guise ou par d'autres, ou par le premier capitaine venu, qui serait assuré de l'obéissance d'une simple compagnie. Il y avait déjà eu tant de massacres en différentes villes et sur divers points de la France, qu'il était naturel d'en redouter un à Paris, et l'on sentait que celui-là serait plus terrible que les autres.

Charles IX fit entrer dans la ville, de l'aveu de Coligny, le régiment des gardes-françaises. Mais Catherine, plus effrayée que jamais et de plus en plus irritee contre l'amiral qu'elle accusait de se croire le *deuxième roi de France,* rassembla le 21 au soir son conseil secret, composé du duc d'Anjou, de Birague, de Gondi, de Tavannes, du duc de Nevers et du chevalier d'Angoulême.

[1] Exemple : l'assassinat de Lignerolles, le 1er septembre 1571. On fit courir à ce sujet les bruits les plus contradictoires.

Les écrivains italiens, contemporains ou postérieurs, ont la plupart prétendu qu'elle avait projeté depuis longtemps de frapper Coligny, qu'elle l'avait attiré par une longue et froide dissimulation lui et les huguenots dans un piége, et que la Saint-Barthélemy avait été pour elle le résultat de combinaisons profondes et machiavéliques. Ennemis ou maladroits amis, car plusieurs d'entre eux en ont pris sujet d'admirer son habileté, ils lui ont attribué ainsi une certaine grandeur dans le mal qu'elle n'eut jamais. La relation de l'ambassadeur vénitien Michieli, envoyé pour dissuader Charles IX de faire la guerre à l'Espagne, celle de son successeur Cavalli, celle du nonce, et les documents les plus dignes de foi, montrent que loin de dominer les événements, la reine se laissa toujours entraîner par eux, qu'elle ne forma aucun plan arrêté, et surtout aucun plan à longue échéance. Elle avait toujours cru calmer les orages, même lorsqu'elle contribuait à les soulever. S'il n'est pas douteux qu'elle eût songé à perdre son ennemi en le frappant, et qu'elle se fût réservé cette chance de salut, du moins son caractère, ses actes, tout prouve qu'elle ne s'arrêta que très-tard à cette pensée, qu'elle eut en quelque sorte peur d'elle-même, et qu'elle hésita jusqu'à la dernière heure. Enfin le moment arriva où elle se vit forcée dans ses derniers retranchements. Elle prit alors la résolution d'ordonner la mort de l'amiral, pour se défendre et pour défendre la couronne. Fatiguée et démoralisée par treize ans d'une lutte incessante, pendant laquelle elle s'était maintenue avec de simples expédients, elle en était venue à ne plus juger les actions humaines que par leur utilité et leur à-propos. Elle était d'ailleurs convaincue, comme tous les souverains l'étaient alors, que les rois sont au-dessus des lois, et n'ont dans les circonstances exceptionnelles de comptes à rendre qu'à Dieu seul. Enfin elle avait pour les moyens secrets la prédilection ordinaire aux âmes faibles, et comme les Italiens, elle croyait au pouvoir des conspirations, dont l'histoire de Florence, sa patrie, lui offrait plus d'un exemple heureux.

Il fut donc décidé qu'un assassin serait aposté pour tuer Coligny. Les Guise furent-ils mis dans le secret, on l'ignore[1]; mais la reine et ses conseillers pensèrent que la colère des calvinistes se porterait contre eux; que le roi pourrait alors

[1] Le nonce Salviati l'affirme. D'autres contemporains soutiennent le contraire. La vérité n'est pas facile à éclaircir.

intervenir et rétablir son autorité en l'imposant aux deux partis. Tel était du moins le plan proposé par Gondi. Pour Charles IX, il ignora le complot.

Le 22, qui était un vendredi, Coligny, venant de quitter le Louvre, regagnait sa demeure, peu accompagné. Il marchait lentement, lisant un mémoire. Comme il passait dans une rue voisine de Saint-Germain l'Auxerrois, devant une maison qui appartenait à la mère du duc de Guise, un coup d'arquebuse partit d'une fenêtre; il eut les deux bras atteints et l'un des deux cassé.

Charles IX se trouvait au jeu de paume avec le duc de Guise. Averti, il rentre au Louvre et déclare que justice sera faite. Il ordonne de fermer les portes de Paris; mais l'assassin Maurevel avait déjà fui sur un cheval tout sellé; les huguenots, qui avaient fouillé la maison à la suite de Coligny, n'avaient rien trouvé. Le roi envoya les Suisses garder le logis de l'amiral. On crut partout que le coup était une vengeance du duc de Guise, contre lequel les huguenots s'emportèrent en injures et en menaces de la dernière violence.

Charles IX alla rendre visite à la victime, en compagnie de ses deux frères, du cardinal de Bourbon, des ducs de Montpensier et de Nevers, des maréchaux de Cossé et de Tavannes, de deux des Montmorency, de Retz et de plusieurs autres personnages. Il lui promit justice, s'exprimant avec l'emportement ordinaire qu'il mettait dans ses actes et ses paroles. On rapporte qu'il lui dit : « Mon père, la blessure est pour vous, et la douleur est pour moi. » Catherine le suivit, ou pour le surveiller, ou pour détourner les soupçons. Le lit du blessé était entouré d'hommes des deux partis, gardant tous une attitude réservée, inquiète, sombre. Le roi offrit à l'amiral de le faire transporter au Louvre. Coligny refusa, et ne cessa de demander l'exécution des projets formés contre la Flandre.

Le lendemain, le bruit se répandit que la blessure n'était pas mortelle. Cependant les huguenots s'agitaient comme ils n'avaient jamais fait. On les voyait passer en armes et cuirassés devant la maison de Guise. Ils proféraient des menaces jusque dans le château contre le duc d'Anjou. Les uns étaient d'avis de quitter au plus tôt une ville où il n'y avait point de sûreté pour eux; d'autres, particulièrement Téligny, le gendre de l'amiral, insistèrent au contraire pour qu'on demeurât. Coligny fut de cette opinion; il demanda seulement au roi de lui don-

ner une garde; le roi lui envoya le capitaine Cosseins avec une troupe de Suisses. Charles IX permit aussi aux huguenots de se loger autour de la maison de l'amiral, pour se garantir contre les dispositions alarmantes du peuple. En effet, les Parisiens, qui n'avaient jamais souffert de prêches dans la capitale, qui avaient au contraire protesté contre la présence des chefs calvinistes, toutes les fois que ceux-ci s'y étaient présentés, prenaient de leur côté une attitude menaçante. La milice bourgeoise était prête à combattre au premier signal, et les catholiques répétaient tout haut qu'on forcerait bientôt les huguenots d'aller à la messe.

Charles IX tint un conseil secret aux Tuileries. La reine lui déclara ou lui fit déclarer par Retz[1] que c'était elle qui avait armé le bras de Maurevel. Elle représenta que la guerre civile était imminente, que les huguenots allaient entreprendre de venger l'amiral, qu'ils attendaient des forces à Melun, qu'on pouvait être surpris comme on l'avait été à Amboise et à Monceaux, que les Parisiens étaient armés de leur côté, que le pouvoir allait passer aux mains des chefs des deux partis, que l'autorité royale se trouvait en péril, que le moment était venu de la rétablir et de tirer vengeance des humiliations imposées à la couronne; que la guerre étant inévitable, il fallait choisir entre attaquer ou se défendre, entre combattre à Paris ou en rase campagne; qu'il était plus avantageux d'engager la lutte et de l'engager dans Paris même, pendant qu'on tenait les protestants *en cage;* que ce serait une folie de laisser le lion échapper. On était sûr des dispositions populaires, qu'il eût été d'ailleurs malaisé de prétendre calmer. On proposa donc de frapper les principaux chefs des calvinistes, en exceptant toutefois le roi de Navarre et le prince de Condé, à cause de leur âge et pour diminuer l'horreur de ces mesures sanglantes. Charles IX résista, par humanité et par crainte de se déshonorer. Catherine, quoique fort troublée elle-même, le menaça de se retirer et l'accusa d'avoir peur[2]. Il eut alors un de ces accès d'emportement qui lui étaient ordinaires, et, après une hésitation violente, il s'écria : « Tuez-les tous, au moins, afin qu'il n'en reste pas un pour me le reprocher après. »

Les ducs de Guise et d'Aumale, avec le chevalier d'Angoulême, fils naturel de Henri II, furent aussitôt mandés au palais.

[1] Les versions ne s'accordent pas sur ce point.
[2] Relation de Michieli.

Ils eurent avec Catherine et le roi deux conférences successives; Guise fut investi d'une autorité absolue sur les troupes présentes à Paris. Il accepta résolûment la mission de faire tuer l'amiral, satisfait de tenir enfin sa vengeance.

Le prévôt des marchands fût mandé également. Il répondit des dispositions de la milice bourgeoise, et fut chargé de la convoquer à minuit sur la ligne des quais et les places principales, où elle attendrait les ordres du roi. Chaque bourgeois devait s'y rendre armé, une croix blanche au chapeau et un morceau d'étoffe blanche au bras en guise d'écharpe. Les maisons devaient être toutes éclairées. Guise appela les gentilshommes catholiques au Louvre et mit sur pied les Suisses, avec les autres troupes qui se trouvaient à Paris. Le secret fut admirablement gardé.

Le signal devait être donné le lendemain dimanche, 24 août, à trois heures du matin, par la cloche du Palais de justice; Catherine, très-agitée, veilla avec le roi et son frère. Dans leur effroi, tous trois hésitèrent encore; mais les ordres étaient donnés. La reine, apprenant que des rixes s'élevaient déjà entre protestants et catholiques, craignit d'être prévenue; elle avança le signal et fit, dès une heure et demie, mettre en branle les cloches de Saint-Germain l'Auxerrois. Guise et le chevalier d'Angoulême cernèrent aussitôt, avec trois cents soldats, la maison de Coligny. Les capitaines Cosseins et Sarlabos la forcèrent. Quelques Suisses s'étant joints aux serviteurs de l'amiral, essayèrent de le défendre, mais on pénétra jusqu'à lui. Il se présenta aux meurtriers avec son calme et sa fierté ordinaires. Un Allemand nommé Besme se précipita sur lui et le perça de part en part. Son cadavre fut ensuite jeté par une fenêtre dans la cour intérieure, où les ducs s'approchèrent pour s'assurer de son identité. Le peuple, entré à leur suite, le mit en pièces, et l'accabla d'outrages.

Guise alors s'écria : « Allons, camarades, continuons notre ouvrage! Le roi l'ordonne. » Nevers, Montpensier, Tavannes, parcoururent la ville en déclarant partout qu'une conspiration ourdie par l'amiral venait d'être découverte, et que le roi l'avait fait périr. « Le tocsin du palais, dit Tavannes, point avec le jour. Tout se croise, tout s'émeut, tout s'excite et cherche colère. Le sang et la mort courent les rues, en telle horreur que Leurs Majestés qui en étaient les auteurs ne se pouvaient garder de peur dans le Louvre; tous huguenots indifféremment

sont tués, sans faire aucune défense. » Très-peu en effet opposèrent de résistance aux assassins. La Rochefoucauld, Téligny, Revel, Guerchy, Beaudiné, Pluviaut, de Berni, le baron du Pont, Lavardin, Caumont-Laforce, furent massacrés avec une infinité d'autres. Piles, le défenseur de Saint-Jean d'Angely, se trouvait au Louvre avec les autres gentilshommes du roi de Navarre. On les fit descendre dans la cour, au milieu des Suisses qui les passèrent par les piques. Le célèbre professeur Ramus et le sculpteur Jean Goujon furent au nombre des victimes. Les assassins, non contents de tuer, s'acharnaient sur les corps, les mutilaient, les défiguraient et les jetaient à la rivière. Les soldats pillaient les maisons où les calvinistes étaient logés, et faisaient main basse sur tout ce qu'ils y trouvaient de précieux. Au milieu du désordre, des gens du peuple se mirent à courir la ville et à tuer à tort et à travers, sans distinction de huguenots ou de catholiques. Bientôt la Seine regorgea de cadavres. Comme toutes les issues de la rive droite étaient gardées, aucun des religionnaires qui s'y trouvaient ne put échapper. Ceux qui essayaient de fuir étaient arrêtés par la rivière, où il s'en noya un certain nombre. Sur la rive gauche, Montgomery, le vidame de Chartres et une centaine de gentilshommes protestants, logés au faubourg Saint-Germain, eurent le temps de prévenir les assassins que conduisait le duc de Guise, de monter à cheval, et de prendre assez d'avance pour échapper à une poursuite.

Hors cette exception, il n'y eut d'épargnés que ceux des huguenots qui furent sauvés par des dévouements particuliers ou qui implorèrent et obtinrent un asile, soit au palais, soit à l'hôtel de Guise. Charles IX avait appelé près de lui le roi de Navarre et le prince de Condé. On prétend qu'il leur donna le choix entre la messe ou la mort, en leur accordant trois jours pour se décider.

De Thou et les auteurs des relations italiennes estiment qu'il périt au moins deux mille personnes dans cette journée. Le sang qui coulait à flots fit horreur, même au Louvre. Catherine voulut arrêter la tuerie. Le prévôt des marchands et les échevins étant venus représenter au palais que les meurtres étaient commis « par plusieurs, tant de la suite de Sa Majesté que des princes, princesses et seigneurs de la cour, tant gentilshommes, archers, soldats de la garde et suite que toute sorte de gens et peuple mêlés parmi et sous leur ombre », le roi ordonna dans

l'après-midi que chacun eût à rentrer dans sa maison, sauf les gardes et les officiers de la ville, qui devaient la parcourir avec les archers à cheval. On fit de tous les côtés des proclamations à son de trompe; mais les meurtres recommencèrent pendant la nuit, et ne cessèrent tout à fait que le surlendemain 26.

Dès la journée même du 24, Charles IX écrivit aux gouverneurs de province qu'une sédition causée par les Guise avait éclaté, mais qu'elle était apaisée et l'ordre rétabli. Il envoya des dépêches semblables en Suisse, en Allemagne et en Angleterre.

Le 26, il changea de système. Il déclara que tout s'était fait par sa volonté. « Si la Saint-Barthélemy, dit Cavalli, eût été délibérée de longue date, on eût autrement agi après. » Jamais, au contraire, il n'y eut plus d'indécision. Mais le duc de Guise et les complices ou les acteurs des massacres exigeaient qu'on les avouât. Ce fut ce qui obligea le roi à changer de langage. Catherine, voyant les catholiques triomphants, n'osa pas se séparer d'eux et sentit la nécessité d'avoir le courage de ses ordres sanguinaires. Charles IX alla tenir un lit de justice au parlement, et y déclara « que tout ce qui s'était passé les deux derniers jours avait été fait par son très-exprès commandement, pour la punition de ceux qui, souvent et tout de nouveau, avaient conspiré contre sa personne, celles de la reine, sa mère, et de ses frères, pour anéantir la religion catholique, renverser la monarchie, et, avec l'hérésie, établir une nouvelle forme de gouvernement en France. » La cour reçut l'ordre d'informer sur le complot des huguenots, complot dont on prétendait avoir trouvé la preuve dans les papiers de Téligny. Le président de Thou entreprit l'instruction; seulement Pibrac, avocat général, requit que l'on pr'' des mesures pour faire cesser les tueries et les pillages.

Le roi ajouta, il est vrai, cette autre déclaration, qu'il n'entendait pas déroger aux édits, qu'il les maintenait au contraire, et qu'il se bornait à suspendre pour un temps les prêches et les assemblées, par une exception que la sûreté publique rendait nécessaire.

XXV. — La nouvelle des *Matines parisiennes,* comme on appela la Saint-Barthélemy, ne fut pas plutôt répandue que les mêmes scènes de massacre se reproduisirent dans plusieurs villes, à Meaux, à Orléans, à Troyes, à Bourges, à la Charité,

à Lyon, à Toulouse, à Rouen; il y en eut même dans de simples bourgs et dans les campagnes. A Orléans, à Lyon, dont les huguenots avaient été maîtres pendant la première guerre et où les églises mutilées portaient encore les traces de leurs violences, la fureur de la population catholique déchaînée ne connut aucune borne. De Thou estime que le nombre des victimes fut de plus de mille dans la première de ces deux villes, et de huit cents dans la seconde. Charles IX envoya aux gouverneurs des ordres peu précis et d'une exécution difficile. En les avertissant du complot qu'il disait avoir déjoué à Paris, il leur commandait d'arrêter les protestants, de les cerner, de les tenir en lieu sûr et d'exiger d'eux une abjuration. Ces ordres reçus, des agents catholiques arrivaient, sans mission bien déterminée, les commentaient, armaient le peuple et lâchaient la bride au fanatisme, à l'avidité et aux vengeances. Dans ces villes, comme à Paris, il y eut des victimes de tout rang, de tout sexe, de tout âge, même de toute religion. Mandelot, gouverneur de Lyon, n'osa s'opposer aux passions ou aux fureurs populaires, et céda par indécision ou par faiblesse. A Rouen et à Orléans, comme à Lyon, les huguenots furent poursuivis et massacrés jusque dans les prisons et dans les couvents où on les avait enfermés, quand les prisons ne pouvaient les contenir. Ailleurs ce furent les officiers du roi et les magistrats des cités qui donnèrent eux-mêmes le signal de la persécution. Les violences de 1562 furent vengées par de sanglantes représailles. Cependant quelques provinces furent préservées par l'humanité et la fermeté de leurs chefs militaires. Le comte de Tende en Provence, de Gordes dans le Dauphiné, en Bourgogne Chabot-Charny, assisté du président Jeannin, résistèrent à l'effervescence des esprits, maintinrent l'ordre et garantirent presque sur tous les points la sécurité des huguenots. Bouillé fit de même en Bretagne, où les religionnaires étaient d'ailleurs peu nombreux. Le vicomte d'Orthez, qui commandait à Bayonne, La Guiche à Mâcon, Saint-Herem en Auvergne, s'opposèrent à toute violence. L'évêque de Lisieux, Jean Hennuyer, prit, dit-on, sous sa protection les calvinistes de son diocèse et empêcha qu'un seul d'entre eux fût frappé [1]. De nouveaux ordres de

[1] Rien ne prouve que la fameuse lettre du vicomte d'Orthez soit authentique. On a contesté l'acte de l'évêque de Lisieux. Il règne généralement beaucoup d'obscurité sur les rapports de Charles IX avec les gouverneurs de provinces et de villes touchant la Saint-Barthélemy.

Charles IX arrivèrent partout, enjoignant aux gouverneurs de garantir la sécurité des huguenots, et leur faisant connaître les conditions nouvelles auxquelles la liberté de conscience serait maintenue. Peu à peu le calme revint, et l'autorité fut rétablie sur tous les points où elle avait été ébranlée.

Quant aux protestants, ils demeurèrent terrifiés et profondément déconcertés. Au premier moment, le parti fut en plein désarroi. Ceux d'entre eux qui avaient jusque-là vécu des troubles et de la guerre civile disparurent. D'autres, à conviction plus ou moins flottante, entraînés dans la réforme par la nouveauté, l'exemple et de vagues désirs de libéralisme religieux ou politique, se soumirent et cédèrent à un nouvel entraînement, celui de la force. Enfin les hommes timides, ou qui protestaient contre l'accusation de rébellion, abjurèrent. Ainsi le parti se trouva réduit aux zélés et aux hommes qu'indignait l'effusion du sang. Ces derniers, ne se fiant pas aux promesses du roi malgré ses déclarations de ne plus permettre d'autres exécutions que celles qui seraient ordonnées par la justice, cherchèrent un asile, les uns à la Rochelle, à Montauban, à Nîmes, dans les Cévennes et le Vivarais, où ils espéraient au moins pouvoir se défendre; les autres, en Angleterre, chez l'électeur palatin, à Zurich, à Berne, à Genève, où ils étaient sûrs de trouver des coreligionnaires et un accueil sympathique.

Charles IX attachait une grande importance à la conversion du roi de Navarre et du prince de Condé, chefs nominaux du parti, d'autant plus puissants qu'ils pouvaient un jour prétendre à la couronne. Condé surtout l'irritait par ses résistances. Il les menaçait de la mort ou tout au moins de la prison s'ils n'abjuraient. L'intervention de la reine Élisabeth d'Autriche et celle d'un ministre réformé qui était revenu au catholicisme, décidèrent les princes à se rendre. Ils abjurèrent et assistèrent à une procession à Notre-Dame le 29 septembre. Ils envoyèrent même leur abjuration au Pape, qui leur accorda les dispenses nécessaires pour valider leurs deux mariages. Le roi de Navarre ordonna d'expulser les ministres du Béarn et de rendre aux églises catholiques de ce pays les biens qu'ils leur avaient enlevés; toutefois cette mesure ne fut pas exécutée sans résistance. Quelques jours auparavant, le 22 septembre, un édit avait déclaré les calvinistes incapables d'exercer dans tout le royaume aucune charge de robe ou d'épée.

Le couronnement de ces actes fut un arrêt que le parlement de Paris prononça le 27 octobre contre la mémoire de Coligny. Le parlement déclara l'amiral coupable de conspiration et de rébellion, et, comme tel, le condamna à être pendu en effigie à Montfaucon. Il ordonna que ses armes seraient traînées à la queue des chevaux, ses statues brisées, son château de Châtillon rasé, ses biens confisqués, ses enfants dégradés de noblesse et inhabiles à exercer aucune charge. Cet arrêt, tout politique, était la consécration de la Saint-Barthélemy. Charles IX se rendit en personne à Montfaucon pour assister à son exécution et voir les restes de l'amiral. Un capitaine huguenot, Briquemaut, et un maître des requêtes, Cavagnes, accusés d'avoir connu les secrets du parti, furent dans le même temps déclarés coupables de lèse-majesté et exécutés.

XXVI. — La Saint-Barthélemy eut en France et dans toute l'Europe un effet retentissant. Elle y fut d'ailleurs très-diversement jugée et souleva les manifestations les plus contradictoires.

Elle trouva en France, au premier moment du moins, des approbateurs, d'abord dans le fanatisme populaire, qui s'y était largement associé. On en publia, dans les grandes villes, une foule de relations élogieuses. On la célébra comme une bataille et une victoire. On cria dans Paris le merveilleux triomphe contre les hérétiques maudits de Dieu. Des chansons, des pièces de théâtre, insultèrent aux victimes. On distribua les médailles que Charles IX avait ordonné de frapper avec cette exergue, allusion à la devise du règne que l'Hôpital avait choisie autrefois. « *Pietas excitavit justitiam.* » Même parmi les hommes éclairés et amis de l'ordre, il y en eut plus d'un qui, sans en prendre la responsabilité, crut y voir la fin des troubles religieux et d'une situation devenue intolérable. On doutait de la réalité du prétendu complot imputé à Coligny, on ne doutait pas que les huguenots n'eussent fait courir au gouvernement et à la religion un grand danger. Quelques-uns invoquaient la nécessité du salut public; la plupart tenaient pour principe que le roi, étant supérieur aux lois, n'était pas obligé de les observer. Principe dont on sentait pourtant le péril, et sur l'application duquel on appuyait peu. Tavannes lui-même ne l'exprime que sous une forme détournée. « Il est, dit-il, plus permis d'entreprendre sur les sujets par voies extraordinaires qu'à eux d'entreprendre contre leur roi ».

Accueillie ainsi avec une sorte d'enthousiasme fanatique par la populace qui ne raisonne pas, avec une satisfaction tiède et réservée par la partie éclairée de l'opinion catholique, la Saint-Barthélemy trouva encore des écrivains et des politiques prétendus pour l'exalter et la déclarer un coup de maître. Catherine de Médicis était très-dissimulée. On crut à un complot ourdi de longue main, à un stratagème mystérieusement préparé. Le public est toujours disposé à attribuer de grandes combinaisons à ceux qui gouvernent. Catherine trouva, particulièrement chez les Italiens, des panégyristes aveugles, qui crurent la glorifier en élevant le massacre politique à la hauteur d'une théorie, et en admirant en elle l'habileté et le génie de l'exécution.

Les cours catholiques ne cachèrent pas la satisfaction qu'elles éprouvèrent. Avant même de connaître tous les détails d'un événement dont elles ne virent que les conséquences, elles considérèrent que l'hérésie était vaincue en France, et que le gouvernement de Charles IX, dont elles avaient craint si souvent les dispositions incertaines ou hostiles, s'était engagé dans une voie qui l'associait irrévocablement à leur propre politique. De ce côté donc les jugements purent varier; le duc d'Albe, par exemple, blâma la manière dont le roi et sa mère avaient agi. Mais la joie fut la même. A Rome, à Madrid on fit des fêtes, comme on avait fait après les batailles de Jarnac et de Moncontour. Une procession solennelle eut lieu à Rome, en l'honneur de la victoire de Paris et de la victoire de Lépante, que le cardinal de Lorraine affecta de comparer et d'opposer l'une à l'autre [1]. Philippe II donna son approbation sans réserve à toutes les mesures qui menaient à la destruction de l'hérésie, et il offrit à Catherine de Médicis un concours beaucoup plus empressé qu'il n'avait fait jusque-là.

Toutes ces opinions, tous ces sentiments, dont il importe de tenir compte, parce qu'ils font juger le temps et qu'ils servent à expliquer les événements, ne doivent pourtant pas donner le change sur l'impression de répulsion et d'horreur que la Saint-

1 Brantôme, dont les témoignages sont ordinairement peu sûrs, mais dont le langage est curieux comme expression de l'opinion du temps, raconte que le Pape pleura et s'écria : « Hélas ! je pleure la façon dont le roi a usé, par trop illicite et défendue de Dieu pour faire une telle punition. Et que je crains qu'il en tombera une sur lui et ne la fera guère longue désormais. Je pleure aussi que parmi tant de gens morts il en soit mort aussi bien des innocents comme des coupables. »

Barthélemy produisit à peu près partout, et qui devint de jour en jour plus profonde, à mesure que ses circonstances furent mieux connues, et qu'on la jugea moins sous le coup des passions du moment. Déplorée par l'empereur Maximilien II, très-mal accueillie par les protestants étrangers, qui refusèrent de croire à la conspiration alléguée par le gouvernement français, devenue pour les écrivains de Genève une matière de pamphlets et de satires souvent sanglantes, elle frappa douloureusement, en France même, la conscience publique. La preuve en est dans la quantité d'apologies que ses auteurs crurent devoir publier.

Charles IX et sa mère ne cessèrent pas de chercher une justification aux yeux de la France et à ceux de l'Europe. Le complot allégué contre les huguenots, l'arrêt rendu contre l'amiral n'eurent pas d'autre cause. Rien n'est à cet égard plus significatif que le langage contradictoire des dépêches adressées à l'étranger. Pendant que le roi et Catherine se vantaient à l'Espagne de la hardiesse de leur résolution, ils s'excusaient auprès des cantons suisses « de l'accident advenu à Paris. » « Sa Majesté, disaient-ils, n'y a pu pourvoir, étant la chose montée avec telle rage et fureur populaire qu'elle avait assez affaire de se garder avec la reine sa mère, messeigneurs ses frères, roi de Navarre et autres princes. » On ne cessait de rejeter sur le peuple de Paris « des excès qu'on déploroit hautement ». Catherine disait, s'il faut en croire Brantôme, n'avoir à se reprocher que la tuerie de six personnes. Le maréchal de Tavannes avoue dans ses Mémoires sa participation aux ordres du roi, mais il n'omet rien de ce qui peut en atténuer le côté odieux; il insinue que sa propre vie était en danger, et que Coligny voulait le faire assassiner.

On donna aux ducs de Guise et de Montpensier les noms de capitaines des bourreaux. Charles IX est représenté, dans beaucoup d'écrits contemporains, comme assiégé de terreurs et d'images funèbres qui lui ôtaient le sommeil. Tout le monde comprit que la Saint-Barthélemy était une tache de sang ineffaçable. La morale outragée reprit ses droits; il s'éleva peu à peu du fond de la conscience publique une réprobation unanime contre la cour, ses plaisirs, ses débordements, la perversité des esprits, la violence, la tyrannie. Le roi fut craint, et Catherine, l'Italienne, la Florentine, comme on l'appelait, fut détestée. Les Italiens qui l'entouraient furent voués à l'exécra-

tion publique; sa vie même fut en danger[1]. Enfin, deux ans après, l'envoyé de Venise à la cour de Rome écrivait à la Seigneurie que la Saint-Barthélemy demeurait enveloppée dans un silence profond, comme un crime qui pesait sur la mémoire de la France.

Catherine sut résister au flot montant de la haine publique, sur laquelle d'ailleurs elle ne paraît s'être fait aucune illusion. Charles IX, plus faible, plus timoré et plus jeune, ne put lutter comme elle contre le remords. Il frappait les ambassadeurs étrangers par son attitude embarrassée. Michieli le représente parlant de moins en moins, la tête baissée, les yeux incertains, comme pour éviter le regard de ses interlocuteurs. Il cherchait les fatigues pour s'étourdir et ne pensait plus qu'à la guerre, désirant, ajoute l'envoyé de Venise, verser le sang des étrangers comme il avait versé celui de ses sujets. Quant au duc d'Anjou, aimé autrefois des gens de guerre, qui l'avaient trouvé courageux et prudent à Moncontour, il continuait de montrer du sens et du jugement; mais loin de soutenir la réputation prématurée que sa mère n'avait rien négligé pour lui faire, il n'aimait déjà plus que le luxe, les plaisirs, et, tout en montrant une ambition excessive, il devenait paresseux et efféminé.

En expliquant leur conduite aux cours étrangères, Catherine et son fils ne cessèrent de protester de leur volonté arrêtée de rester fidèles à leur politique précédente. Catherine écrivit à Philippe II afin de se laver une fois pour toutes du reproche de faiblesse et de manque d'autorité; mais elle refusa de s'engager pour poursuivre avec lui la ruine de l'hérésie. Elle témoigna peu d'empressement auprès de la cour de Rome. Le légat cardinal des Ursins, que Grégoire XIII envoya en France avec la charge de solliciter l'acceptation du concile de Trente et l'entrée de Charles IX dans la ligue contre les Turcs, fut accueilli froidement et éconduit.

Catherine était aussi opposée à l'idée de subordonner l'action de la France à celle des puissances catholiques qu'à l'idée de la mettre à la tête d'une ligue protestante. Elle voulait la paix, qu'elle avait d'ailleurs toujours voulue. C'était également l'avis de ses conseillers, de Tavannes entre autres, qui représentaient la nécessité de respirer, de rétablir les finances et de diminuer les charges dont le peuple était écrasé. Elle voulait enfin rester indépendante, et c'était peut-être ce qui la touchait le plus.

[1] Relation de Michieli.

Charles IX montra une certaine longanimité. Il eût voulu éviter les hostilités ; il prétendit au moins les circonscrire. Il voyait les protestants hésitants, découragés, manquant de chefs, attentifs à ne pas s'exposer à de nouvelles accusations de complots. Il fit des édits pour les rassurer et s'efforça de ramener ceux qui avaient émigré. Mais ils se tenaient aux aguets, et leurs défiances étaient telles que les ministres n'eurent aucune peine à les réveiller et à les séduire par leurs prédications. Ils se laissèrent entraîner. Dans une réunion nombreuse tenue à Montauban, il fut décidé qu'on embrasserait le parti de la résistance. En peu de temps, les chefs occupèrent une chaîne de places et de positions fortes dans les montagnes, depuis le Béarn jusqu'au Vivarais.

Ainsi le calvinisme armé se releva, aussi vivace que jamais. Seulement il s'opéra dans la composition et les allures du parti un changement important. Jusque-là il avait eu à sa tête les princes et la noblesse. Maintenant les princes avaient abjuré; la noblesse était décimée ou exilée ; la bourgeoisie, les artisans commencèrent à dominer, et les ministres tendirent à s'emparer de la direction générale. Vers la fin de 1572, un synode, tenu en Béarn, rédigea le plan d'une fédération républicaine de villes ou de municipalités, assez analogue à la ligue suisse. Chaque ville devait élire un chef annuel ou maire, pour exercer le gouvernement civil et militaire. Ce maire devait être assisté de deux conseils, l'un de vingt-quatre membres, l'autre de quatre-vingt-dix-neuf pour les affaires d'importance, comme les votes d'impôts, les conclusions de traités. Tous ces chefs et conseils particuliers devaient s'unir «afin d'élire un chef à la façon d'un dictateur romain pour commander en la campagne, avec cinq lieutenants et un conseil par la même voie que dessus [1]. » Ce plan se réalisa peu à peu, sauf l'élection du dictateur.

Le roi n'en continua pas moins de recommander la modération aux gouverneurs des provinces. Il envoya Henri de Montmorency-d'Amville dans son gouvernement du Languedoc, quoiqu'on le sût ennemi des Guise et des partis violents. D'Amville agit contre les protestants, mais de manière à se faire accuser de faiblesse. La Noue, qui était revenu des Pays-Bas, fut chargé de nouvelles négociations avec les calvinistes de la Rochelle. On consentit à lui laisser prendre et exercer un commandement dans la ville, compromis étrange, dont l'unique

[1] *Mémoires de l'Estat de France*, t. I.

devait encore représenter aux princes allemands que la France ne cesserait pas d'être leur alliée naturelle contre les empiétements de la maison d'Autriche, et les rendre favorables à la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne, trône que l'Empereur désirait de son côté pour son fils.

On craignait, non sans motif, les intrigues des huguenots qui s'étaient retirés à l'étranger. Schomberg fut autorisé, pour les prévenir, à négocier avec Louis de Nassau, qu'il vit à Francfort et avec lequel il signa un traité secret. Il prit l'engagement de lui fournir un subside remboursable et un corps de troupes françaises, à la condition que la Hollande et la Zélande seraient mises sous le protectorat de la France; il lui promit aussi qu'on rendrait aux calvinistes du royaume des avantages analogues à ceux du traité de 1570 [1].

Catherine de Médicis voyait dans cette combinaison un moyen de préparer à son dernier fils, le duc d'Alençon, l'acquisition des Pays-Bas. Elle espérait que les Pays-Bas se trouveraient heureux d'échapper au joug inflexible de l'Espagne, pour jouir sous un prince français de la tolérance relative qui existait en France. Elle portait dans toutes les négociations ses calculs d'ambition maternelle, auprès desquels les autres intérêts devenaient secondaires à ses yeux. On obtint du moins un résultat utile. Ni les protestants de Hollande ni ceux d'Allemagne ne prêtèrent de secours à leurs coreligionnaires de la Rochelle.

Le comte de Retz fut chargé d'une mission à Londres dans le même but. Il dut poursuivre la négociation du mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth. La reine d'Angleterre n'envoya en effet aucune aide directe aux gens de la Rochelle. Lorsque Montgomery, arrivé en vue de Belle-Ile avec sa flottille, composée principalement de réfugiés, se trouva arrêté par la flotte française et hors d'état d'agir, elle n'hésita pas à le désavouer.

Ainsi on parvint à isoler la Rochelle et à la priver de secours étrangers. Mais le siége fut long et mal conduit; car il y avait autant d'indécision et de désordre dans l'armée que dans le gouvernement. On ne prenait que des mesures fausses ou incomplètes. Les troupes étaient mal payées et mal ravitaillées. Le duc d'Anjou, devenu mou et efféminé, soutenait mal sa réputation. Tavannes, qui l'assistait encore, ne pouvait maintenir les princes dans la subordination nécessaire. « Les affaires, dit-il,

[1] Archives de la maison d'Orange, t. IV.

n'alloient bien qu'à demi; mélange des jeunes conseils, des vieux, des sages, des ignorants, des fidèles et infidèles. »

Le manque d'une direction énergique amena la discorde. La Saint-Barthélemy n'avait pas eu seulement pour effet de rendre le catholicisme et le calvinisme irréconciliables, même politiquement; elle avait encore divisé profondément les catholiques. Le duc de Guise et les hommes qui avaient trempé dans les meurtres de 1572 étaient mal vus de la faction qui se rattachait aux Montmorency. Les huguenots, traînés au siége malgré eux, ne servaient qu'à contre-cœur, et inspiraient une défiance naturelle; on les accusait d'entretenir des intelligences avec les assiégés. Le roi de Navarre et le prince de Condé, trop jeunes et trop légers, le premier surtout, pour exercer une grande influence, étaient cependant recherchés par les mécontents, et entourés d'une petite cour que dirigeait le jeune Henri de Turenne, esprit entreprenant et inconsidéré. Le duc d'Alençon, alors âgé de dix-huit ans, élevé par sa mère dans des pensées follement ambitieuses, et jaloux de son frère le duc d'Anjou, vit dans ces mécontements une occasion de jouer un rôle. Turenne et quelques autres étourdis lui persuadèrent de faire une manifestation, soit en se retirant sur ses vaisseaux, soit en s'emparant de places fortes ou d'une province, soit en appelant les Anglais; il serait ainsi devenu le chef d'un nouveau parti, celui des princes. La Noue, auquel il s'ouvrit de son projet, lui en fit comprendre l'inanité.

L'hiver avait retardé les travaux d'approche du côté des marais. Pendant ce temps, les Rochelois, forts des ressources qu'ils avaient accumulées, et animés par la présence de cinquante-sept ministres qui entretenaient leur énergie, prenaient la résolution de lutter jusqu'au dernier jour. Quand l'été vint, l'armée assiégeante avait épuisé ses ressources; les maladies contagieuses la décimèrent. Tavannes, tombé malade, fut remplacé auprès du duc d'Anjou par d'autres conseillers, moins ardents ou plus pacifiques. On calcula que le siége avait déjà coûté la vie à un prince, le duc d'Aumale, à quatre mestres de camp et à trois cents capitaines. Catherine de Médicis, qui était lasse de la guerre, qui voulait que le duc d'Anjou, alors élu roi de Pologne, allât prendre possession de sa nouvelle couronne, et qui craignait de donner le commandement d'une armée au duc d'Alençon, résolut de faire la paix à tout prix. Villeroy, secrétaire d'État, apporta au camp l'ordre de traiter au mieux, et

les articles du traité, arrêtés dans les derniers jours de juin, furent signés le 6 juillet.

La liberté de religion, c'est-à-dire de croyance et de culte, fut reconnue aux trois villes de la Rochelle, Montauban et Nîmes. On stipula qu'elles ne recevraient aucune garnison de troupes royales, mais qu'en retour elles donneraient des otages que le roi garderait deux ans. On continuait de reconnaître aux seigneurs hauts justiciers la liberté du culte dans l'étendue de leurs justices. Partout ailleurs les réformés étaient assurés de n'être pas poursuivis pour leurs croyances, à la seule condition de ne jamais former d'assemblée dépassant le nombre de dix personnes.

Sancerre était bloquée depuis six mois par la Châtre, gouverneur du Berry, et résistait encore, quoique réduite à une famine affreuse qui rappelait les horreurs du siége de Numance. On profita de la médiation des ambassadeurs polonais pour traiter avec elle, le 19 août; on lui fit seulement des conditions moins favorables qu'aux trois autres villes.

Au fond, les dispositions de cette quatrième paix de religion étaient à peu près celles que le gouvernement n'avait cessé d'offrir. Mais au lieu de faire la loi en maître après avoir rétabli son autorité, il traitait avec les protestants de puissance à puissance; c'était reconnaître implicitement et fortifier le parti.

XXVIII. — Jean Choisnin, secrétaire de l'évêque de Valence lors de sa mission en Pologne, appelle la négociation dont cet évêque fut chargé « la plus grande qui eût été il y a deux mille ans ». La Pologne avait alors une étendue double de celle de la France. Elle était le cœur des populations de race slavonne, l'État le plus considérable du nord de l'Europe, et une des barrières du christianisme contre les Tartares et les Turcs. Royaume électif sous une dynastie nationale qui comptait près de deux cents ans de règne, mais qui s'éteignit en 1573 dans la personne de Sigismond-Auguste, elle devint un objet de convoitise pour toutes les puissances voisines, et plus particulièrement pour les grandes maisons princières.

La Pologne au seizième siècle était bien différente de ce que les temps modernes l'ont faite. Elle n'avait jamais subi de conquête ni de domination étrangère. Elle avait, malgré des limites peu définies, une nationalité puissante et des usages aussi anciens que sa nationalité.

Pologne presque seul et à demi incognito pour soutenir dans une langue qui n'était pas celle du pays la candidature d'un prince inconnu, et avec l'obligation de réfuter tous les récits qui circulaient au sujet des derniers événements et des troubles de la France.

Six concurrents étaient sur les rangs : un archiduc d'Autriche, offrant aux Polonais l'alliance de sa maison contre les Turcs; le Moscovite, soutenu par les nobles qui voulaient la paix avec la Russie; le roi de Suède, neveu de Sigismond-Auguste, et promettant, s'il était élu, la cession de la Livonie; le duc de Prusse, premier vassal de la couronne de Pologne; le prince de Transylvanie, parent des Jagellons, ennemi des Turcs, et plus rapproché que nul autre de la nationalité polonaise; enfin un Piast, c'est-à-dire un seigneur de la noblesse du pays. Tous ces compétiteurs avaient des agents actifs; les ambassadeurs impériaux parcouraient le royaume avec une suite de plus de cent gentilshommes, et se croyaient assurés de la couronne pour l'archiduc Ernest.

Montluc déploya une activité égale et montra une habileté supérieure. S'étant mis en rapport avec les membres du sénat, les évêques, les palatins et les principaux castellans ou gouverneurs de places, il fit circuler un discours rédigé en italien, écrivit aux seigneurs de Lithuanie, aux quatre villes de Prusse, et s'attacha un Polonais, Solikowski, qui rédigea de son côté plusieurs écrits dans la langue nationale. Dans ce discours et dans ses lettres, l'évêque de Valence fit valoir que l'archiduc Ernest était un enfant; le czar de Moscovie, un étranger de la religion grecque; les autres compétiteurs, des princes voisins, il est vrai, mais ayant, en raison même de ce voisinage, des intérêts personnels et distincts de ceux du royaume. Il répandit des apologies ou des explications prétendues de la Saint-Barthélemy, insistant sur la conspiration des calvinistes de France et sur le système de transaction adopté par Catherine de Médicis. Le duc d'Anjou devait introduire ce système en Pologne, où le nombre des dissidents était considérable et où la liberté de conscience existait depuis vingt ans. Montluc prit sur ce point et sur plusieurs autres des engagements écrits et formels. Il couvrit, dit Jean Choisnin, son secrétaire, dix rames de papier, « ce qui lui fut une peine insupportable [1] ».

Les Polonais avaient un patriotisme très-susceptible que les

[1] Relation de Jean Choisnin.

agents impériaux ne ménageaient pas assez. Montluc sut se prévaloir de cette circonstance. Ils montraient aussi de grandes exigences pour leur constitution, et voulaient le maintien absolu de leur charte, appelée les *pacta conventa*. Montluc le leur promit, malgré toutes les réserves qu'il fit pour ne pas enchaîner la volonté du futur roi.

Les sénateurs proposèrent aux députés des provinces, appelés *nuncii terrarum*, de former avec eux une assemblée pour entendre les ambassadeurs étrangers, après quoi il en serait référé aux palatinats. Mais la proposition n'ayant pas été agréée, on décida qu'une assemblée générale de toute la noblesse de Pologne et de Lithuanie se tiendrait, les premiers jours d'avril 1573, à Varsovie. A l'époque indiquée, plus de trente-cinq mille nobles à cheval arrivèrent avec leur suite, et campèrent divisés par quartiers sous des tentes, suivant l'usage antique, dans la grande plaine de Vola, destinée aux réunions nationales. On en attendait cent mille, mais l'éloignement, les distances à franchir et la longueur d'un hiver exceptionnellement rigoureux, sans doute aussi les frais et les difficultés du voyage, diminuèrent le nombre des assistants.

Montluc eut le talent de ne parler qu'après les autres ambassadeurs et après avoir eu connaissance de leurs arguments. Il avait préparé avec soin un discours latin très-éloquent, et il l'avait fait imprimer à Cracovie avec une traduction polonaise. Quoique ce fût surtout une harangue d'apparat, visant à l'effet, avec imitations de Cicéron et citations de l'histoire romaine, il trouva moyen d'y faire l'éloge de la Pologne, celui de la France, celui de Henri d'Anjou, dont il vanta les richesses et la renommée militaire. On objectait l'éloignement. « Le roi, dit Montluc parlant de Charles IX, ne vous présente pas un prince qui soit tant voisin de vos pays que, pour avoir les villes voisines, il veuille ou puisse entreprendre sur vos franchises. » Il fit valoir le crédit de la France à Constantinople, ce qui n'était pas un argument sans valeur; car les Polonais désiraient garder la paix avec les Turcs, et le sultan craignait par-dessus tout de leur voir élire un archiduc autrichien.

Trente-deux copies de ce discours furent communiquées aux palatins pour être lues à la noblesse de leurs gouvernements. Les nobles venaient à tour de rôle assister à ces lectures, qui se renouvelèrent trente ou quarante fois pour chaque palatinat. L'ordre fut ensuite donné aux ambassadeurs étrangers de se

retirer dans des villes déterminées. On agita dans les conventicules ou assemblées particulières des palatinats, la question de savoir si l'on se prononcerait pour un candidat national ou pour un prince étranger. La difficulté de s'entendre sur le choix d'un Piast fit qu'on se rabattit sur un prince étranger, et Henri d'Anjou fut facilement préféré à ses compétiteurs. Les dissidents eux-mêmes, prévenus d'abord contre sa candidature, s'y rallièrent, moins par adhésion aux arguments de l'évêque de Valence, que par la conviction où ils étaient que le nouveau roi ne pourrait rien entreprendre contre eux. Car, d'une part, les Polonais étaient très-unis et décidés à ne pas laisser une guerre civile éclater au milieu d'eux, et d'un autre côté, le roi élu ne devait avoir aucun moyen de contraindre la volonté de ses sujets. Les nobles étaient toujours maîtres d'obéir ou non aux décisions d'une diète. Quand ils s'y refusaient, ils protestaient dans leur palatinat, formaient une confédération, et maintenaient ainsi ce qu'ils appelaient leur liberté.

Henri d'Anjou fut élu le 3 mai 1573, à la presque unanimité des électeurs présents. Cinq cents voix seulement lui firent défaut. On désigna une grande ambassade pour lui porter la couronne de Pologne. Cette ambassade fut conduite à Paris par l'abbé de l'Isle, de la maison de Noailles, attaché à la mission de Montluc, et y arriva le 19 août. La cour et le peuple accueillirent avec un égal empressement ces hôtes étrangers, qui portaient leur riche costume national, la pelisse flottante, le bonnet de peau de bête fauve à aigrette, avec des arcs et des carquois, et qui se distinguaient autant par leur recherche de magnificence que par leur aptitude à parler les langues les plus différentes. La cour célébra leur arrivée par des fêtes brillantes, comme elle faisait dans toutes les circonstances solennelles. Le duc d'Anjou accepta la couronne qu'ils lui apportaient; il jura le 9 septembre, à Notre-Dame, d'observer toutes les libertés de la nation. Il s'engagea particulièrement à ne porter aucune atteinte à la liberté de conscience; ce dernier serment avait été exigé par les catholiques mêmes de Pologne, convaincus que tout acte contraire amènerait un schisme, et qu'un schisme serait la perte de leur monarchie; prévoyance remarquable et que l'avenir devait singulièrement justifier. Les Polonais venaient précisément de sceller, en 1569, leur union indissoluble avec la Lithuanie, et jamais ils n'avaient mieux senti le besoin de l'unité.

Catherine de Médicis montra une grande joie de ce succès diplomatique, qui couronnait un de ses rêves d'ambition maternelle. A Rome, en Italie et dans les pays catholiques, on s'en félicita par une autre raison. On espéra que le nouveau roi de Pologne, exposé naturellement à faire la guerre aux Turcs, entraînerait la France à le soutenir et à s'armer contre eux.

Henri d'Anjou ne tarda pas à partir pour prendre possession de sa nouvelle couronne. Toutefois il eut soin de réserver ses droits à celle de France, la santé de Charles IX inspirant déjà des inquiétudes. Il éprouvait d'ailleurs pour ses nouveaux sujets une espèce de dédain mal déguisé, en dépit des fêtes brillantes et des avances qu'il prodiguait aux chefs de la noblesse polonaise. La Pologne était un pays éloigné, peu connu, dont on était disposé généralement, en France comme en Allemagne, à traiter les habitants de Sarmates et de barbares.

XXIX. — L'ambition de Catherine pour son fils de prédilection n'était satisfaite qu'à demi. Elle rêvait encore pour lui une autre fortune. De plus en plus mécontente de l'Espagne, dont elle retrouvait l'opposition tracassière partout, même à Constantinople, elle songeait à former une ligue protestante contre Philippe II. Comme le prince d'Orange, ayant éprouvé de nouveaux revers dans les Pays-Bas, avait absolument besoin d'être secouru, elle donna l'ordre à Schomberg de négocier avec lui. Elle lui demanda de céder le commandement dans les Pays-Bas au roi de Pologne, qui s'engagerait à partir de Dantzick le printemps suivant et à conduire aux insurgés néerlandais des troupes auxiliaires de la Pologne et du Danemark.

Elle se regardait comme entièrement maîtresse à l'intérieur, où elle se trouvait cependant en face de deux oppositions, celle des huguenots et celle des mécontents.

Sancerre capitula le 19 août, jour de l'entrée des ambassadeurs polonais à Paris. Les protestants du Midi, nullement satisfaits du traité de paix accordé à la Rochelle, tinrent une assemblée à Montauban, le 24 du même mois, jour anniversaire de la Saint-Barthélemy. Ils y rédigèrent le programme de leurs exigences et adressèrent au roi une longue requête, dont les principaux articles étaient les suivants : qu'il leur donnât deux villes par province; qu'il payât les garnisons entretenues pour *la cause;* que la liberté du culte eût lieu partout; que les religionnaires fussent exempts du payement des dîmes destinées à

l'entretien du culte catholique; qu'on réformât les parlements hostiles au calvinisme; qu'on poursuivît les conseillers, les auteurs et les exécuteurs du massacre. Catherine, dit-on, s'étonna qu'une pareille requête lui fût présentée sans être soutenue par cinquante mille hommes armés. Elle se contenta d'éconduire les députés. Mais l'acte était significatif. Le parti calviniste déclarait vouloir la liberté et l'indépendance complète de son culte avec toutes leurs conséquences et leurs garanties.

En attendant, il organisa une armée qui devait être entretenue par la confiscation des bénéfices catholiques. Dans une réunion nouvelle, tenue à Milhaud le 16 décembre, il poursuivit l'établissement du système fédératif. On créa des états généraux et des états provinciaux, avec des correspondances régulières. Le calvinisme recommença à former un État dans l'État, quoique son action fût à peu près bornée à la partie méridionale du royaume.

Mais ce qui augmenta sa force et lui permit de prendre un rôle agressif, c'est qu'il fut soutenu indirectement par un parti nouveau et peu aperçu jusque-là, celui des malcontents. Les malcontents étaient les hommes qui désapprouvaient la Saint-Barthélemy, et les ennemis de la politique flottante ou arbitraire de la reine mère. Or, leur nombre grossissait tous les jours.

Catherine régnait seule; Charles IX, livré sans réserve à sa passion pour les exercices violents, négligeait les affaires et les lui abandonnait entièrement. Elle ne voulait plus partager le pouvoir avec qui que ce fût; elle n'avait que quelques conseillers intimes, écartait à dessein les grands personnages, et traitait la noblesse avec plus d'hostilité encore que de défiance.

Les quatre Montmorency et surtout les deux aînés, les maréchaux de Montmorency et d'Amville, bien qu'ayant gardé leurs commandements, souffraient d'être tenus en suspicion et de n'être consultés sur rien. Ils n'eurent pas de peine à grouper autour d'eux une partie de la noblesse; car la noblesse, qui n'avait avant les guerres de religion qu'une pensée, celle de servir le roi, avait puisé dans ces guerres des idées toutes nouvelles d'indépendance; elle voulait maintenant contrôler l'action de la couronne [1]. Le nouveau parti des malcontents, ainsi formé, commença par attaquer le gouvernement sur deux points, sur la durée d'un état de choses qui n'était ni la guerre ni la paix,

[1] Ceci est particulièrement constaté dans la Relation de Contarini. Recueil Alberi, série 1, vol. IV, p. 245.

et sur l'énormité des impôts. En se prononçant, il était sûr d'avoir pour lui l'opinion publique ; car les envoyés vénitiens qui traversèrent la France à cette époque constatent que les campagnes étaient très-malheureuses et le peuple désaffectionné du gouvernement. On parlait d'une réunion d'états comme d'un remède nécessaire. Elle fut demandée à Charles IX, mais il répondit par un refus.

Les partis se croyaient toujours dans la nécessité d'avoir un prince à leur tête. Les huguenots et les mécontents tournèrent également les yeux vers le duc d'Alençon, prince taciturne, assez difficile à pénétrer, mais ambitieux, remuant, et beaucoup moins soumis que ses frères aux volontés de Catherine. Après le départ du duc d'Anjou pour la Pologne, on lui persuada de demander le titre de lieutenant général, que ce dernier laissait vacant. Catherine s'y refusa parce qu'elle se défiait de lui, et Charles IX s'y montra encore plus opposé, car il regardait la constitution d'une lieutenance générale comme diminuant sa propre autorité ; il regrettait même d'avoir donné de pareils pouvoirs au duc d'Anjou, qu'il n'avait pas été fâché de voir partir pour la Pologne [1]. Le roi et sa mère furent donc inflexibles ; toutefois, sentant l'importance des Montmorency, ils s'efforcèrent de les rassurer ou de leur ôter un de leurs griefs principaux en tenant les Guise écartés de la cour. Le duc de Guise reçut de Charles IX, au mois de décembre 1573, l'ordre de s'éloigner et de se retirer dans son gouvernement de Champagne ; il obéit, quoique en menaçant. Le cardinal de Lorraine fut également observé et surveillé étroitement par Catherine de Médicis.

Alençon, rebuté dans son ambition, n'en continua pas moins de prêter l'oreille aux malcontents. Ceux-ci, d'intelligence avec lui, formèrent un complot pour enlever le roi et sa mère pendant leur séjour au château de Saint-Germain en Laye. Les conjurés se proposaient d'exécuter le plan de Condé et de Coligny à Monceaux. Quelques gros de cavaliers, commandés par des capitaines sûrs, devaient être postés de distance en distance sur les routes voisines, et conduire Charles IX et Catherine dans quelque place de Normandie dont on s'était assuré.

Déjà les ordres s'exécutaient, et Guitry, le capitaine chargé de la principale exécution, s'était avancé sur la route de Mantes, à peu de distance de Saint-Germain, quand l'affaire

[1] Davila et les *Mémoires* de Sully.

s'ébruita. On était au mardi gras, 23 février, et la cour ne songeait qu'aux fêtes du carnaval. Cependant Catherine, très-inquiète et très-prudente depuis la Saint-Barthélemy, entretenait autour d'elle une police vigilante et prenait des précautions multipliées [1]. Guitry s'étant un peu trop hâté, elle eut connaissance du complot. Elle appela dans sa chambre le duc d'Alençon, qui eut peur, plia sous son ascendant et nomma ses complices. Elle mit immédiatement la cour sur pied. Le départ eut lieu la nuit, sous la protection des Suisses ; le roi malade fut emporté dans une litière, et l'on se retira en tumulte, avec précipitation, même sans dignité, ajoute l'ambassadeur vénitien, à Vincennes, dont le château était à l'abri d'un coup de main [2]. La reine fit monter le duc d'Alencon et le roi de Navarre dans son propre coche, et, arrivée à Vincennes, ordonna qu'ils fussent gardés à vue.

On saisit quelques-uns des auteurs de la conspiration. Le maréchal de Montmorency fut appelé à la cour. Il hésita d'abord à s'y rendre ; il s'y décida pourtant, espérant triompher encore des incertitudes du duc d'Alençon. Il comptait séduire le jeune prince par la perspective de la couronne ; car Charles IX se mourait, et le roi de Pologne avait des ennemis qui voulaient l'écarter du trône. Alençon était entouré de conseillers qui flattaient encore son ambition d'autres projets plus ou moins chimériques [3]. Malgré l'espèce de captivité dans laquelle sa mère le tenait, il continuait de recevoir les communicatoins de la Noue et de plusieurs autres chefs des huguenots ou des malcontents.

Le complot, dont l'exécution avait été déjouée le 23 février; éclata sous une autre forme dans les provinces à la fin de mars et vers les premiers jours d'avril. Montgomery, débarqué d'Angleterre, occupa quelques petites places dans la basse Normandie. La Noue prit les armes à la Rochelle ; les huguenots se levèrent dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, particulièrement à Nîmes et à Montauban.

Catherine s'était d'abord contentée de tenir Alençon et Navarre sous sa main. Elle les traitait comme des enfants, et non sans raison. Elle les obligea de lui donner, le 24 mars, une déclaration écrite « de leur droite intention et bonne volonté

[1] Relation de Cavalli.
[2] *Idem.*
[3] Relation de Cavalli et *Mémoires* de Marguerite de Valois.

des partis et de folles tentatives de la jeunesse de cour. L'œuvre des partis était sérieuse, les coups de tête des jeunes princes l'étaient peu. Ce n'en était pas moins un symptôme funeste que la démoralisation profonde où la cour était tombée. La Saint-Barthélemy n'avait fait qu'aggraver cette démoralisation. Les grandes luttes où étaient engagés des intérêts puissants propres à passionner les esprits, avaient fait place à des conspirations sans utilité et sans but, et à des coups d'État sans dignité. Ceux des gentilshommes qui avaient de fortes convictions religieuses, catholiques ou calvinistes, se tenaient à l'écart; ceux qui avaient des idées d'indépendance faisaient de même; la cour était donc livrée à une jeunesse inconsidérée, aux ambitieux et aux intrigants. Des princes très-jeunes, presque enfants, élégants et braves, mais élevés sans principes et sans but d'activité, se jetaient à l'étourdie dans toutes les extravagances, depuis les guet-apens et les duels jusqu'aux aventures politiques. Autour d'eux se groupaient les esprits brouillons et les complaisants de toute espèce, Italiens ou autres, occupés de pousser leur fortune en étalant publiquement leurs scandales. Ainsi la gravité des anciennes luttes religieuses était remplacée par les intrigues les plus futiles et les plus misérables. La politique étrangère avait pris elle-même un caractère singulièrement chimérique [1]. On ne rêvait plus qu'entreprises ou plutôt aventures gigantesques, dont le succès obtenu dans l'élection de Pologne semblait d'ailleurs autoriser la conception.

Mais Catherine maintenait sa toute-puissance et n'avait plus d'autre pensée. Quant au malheureux Charles IX, il devenait de plus en plus étranger au gouvernement. Pendant un temps, il ne rechercha que les exercices corporels, auxquels il se livrait avec excès. Quand il séjournait à Villers-Cotterets ou à Saint-Germain, il faisait de grandes chasses où il s'exposait à des fatigues infinies, passant les jours et les nuits à cheval et se refusant à tout repos. Il en consacrait les courts intervalles à composer sur la chasse au cerf un livre curieux dédié au lieutenant de sa vénerie. S'il se trouvait aux Tuileries, il s'exerçait à faire des armes, à jouer à la paume, à battre le fer durant de longues heures sur une forge d'armurier. Son sang s'échauffa. Il fut atteint, vers la fin de 1573, d'une fièvre inflammatoire, la

[1] Voir les lettres de l'évêque d'Acqs, envoyé en Turquie, les projets que Tavannes cite dans ses Mémoires (édit. Michaud, p. 426), et ceux que Cavalli dans sa Relation, prête au maréchal de Montmorency.

petite vérole. Depuis lors, sa santé déclina rapidement. Au printemps de 1574, il eut une rechute mortelle et une inflammation du poumon. Le 30 mai, il se sentit expirer, et donna la régence à sa mère.

On fit courir sur ses derniers moments des bruits que d'Aubigné, l'Estoile et beaucoup d'autres contemporains nous ont transmis. On raconta que son esprit s'était troublé, que les fantômes des victimes de la Saint-Barthélemy étaient venus assiéger son lit funèbre, qu'il avait succombé aux remords et à des hallucinations vengeresses. Naturellement, les huguenots l'accablèrent de malédictions. Tous ces récits, d'origine suspecte, sont au moins empreints d'une grande exagération. Sa dernière maladie, dont les envoyés vénitiens suivirent les phases et les progrès, eut le caractère le plus naturel. Cavalli se borne à dire que les dernières conspirations lui mettaient l'esprit à la torture et l'empêchaient de goûter un seul instant de repos.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

HENRI III.

I. — Henri d'Anjou était, dit un envoyé vénitien, l'œil droit et l'âme de sa mère. Il avait son esprit facile, son goût et son talent de représentation, certains instincts de grandeur et même de courage, comme il le montra deux fois, à Jarnac et à Moncontour; mais ce que Catherine aimait surtout en lui, c'était une docilité sans réserve à ses volontés. A ce titre, elle l'étouffa des marques de sa prédilection; elle l'éleva encore plus mal que ses autres enfants, elle gâta ses meilleures dispositions naturelles. Tout en lui inspirant des prétentions excessives, elle énerva son âme, et, comme elle voulait régner sous son nom, elle en fit une femme plus qu'un homme.

Après avoir à seize ans commandé une armée et gagné deux batailles, il ne soutint pas le renom qu'il devait aux flatteries de sa mère et à celles de la cour. Il prit en dégoût les exercices du corps et la vie active pour s'abandonner sans réserve à l'oisiveté et aux plaisirs sédentaires. « Il passait, dit Michieli en 1572, la plupart du temps au milieu des dames, rempli d'odeurs et de parfums, s'accommodant et se frisant les cheveux, se mettant aux oreilles des pendants et anneaux de plusieurs sortes. Sa dépense pour la beauté et l'élégance de ses habits allait au delà de toute idée. » — « Il a, dit Morosini en 1574, le port assez noble, une gracieuse prestance, les plus belles mains que personne, homme ou femme, ait en France; il a des manières sérieuses et affables... Mais tout se contredit en lui; ses habitudes, le choix de ses vêtements, les ornements dont il se pare, lui donnent un caractère étrange de délicatesse... et lui ôtent bien de la gravité. »

Tel était déjà Henri III avant son règne. Tel il parut aux Polonais, trompés par sa réputation surfaite. Tel il revint régner en France, où on attendait moins de lui, et où pourtant ses manières d'agir causèrent une grande déception. Prince faible de corps, dont la santé délicate, comme celle des autres fils de

Catherine, inspira toujours des inquiétudes, plus faible encore d'esprit, ou plutôt de caractère, indifférent, aimant peu le travail, insouciant de la popularité et de la gloire, et trouvant commode que sa mère gouvernât. Il a été fort maltraité par les écrits contemporains. En réalité, il fut loin d'avoir tous les vices qu'on lui prêta. Mais il n'eut à peu près aucune vertu ; il ne chercha même pas, dans un temps où l'ancien respect politique était si fort ébranlé, à le rappeler à lui. Il s'annula comme à plaisir et s'abîma dans les petites choses ; tout en lui fut mesquin, tout prêta facilement au ridicule, jusqu'à la piété.

Il arriva en Pologne, le 25 janvier 1574, avec un cortége de jeunes princes et de courtisans, au nombre desquels se trouvait le duc de Mayenne. L'Allemagne qu'il traversa l'accueillit avec méfiance, parce qu'on le regardait comme l'auteur de la Saint-Barthélemy. L'électeur palatin affecta de lui montrer, dans sa galerie de tableaux, un portrait de Coligny assassiné. Le 21 février, il fut sacré à Cracovie. Ses nouveaux sujets furent bientôt déconcertés de voir en lui, au lieu d'un prince belliqueux comme ils s'y attendaient, un jeune homme efféminé, dépensier, étranger à leurs sentiments, à leurs intérêts, et peu soucieux du trône auquel ils l'avaient élevé. Ni lui ni les Français de son entourage ne cachaient leur peu de goût pour la Sarmatie, qu'ils prenaient pour une sorte de lieu d'exil. Averti d'ailleurs des progrès de la maladie de Charles IX, il ne cessa de tourner les yeux vers la France, s'apprêtant à y retourner au plus tôt. Catherine lui donna bien quelques sages conseils, mais il ne les suivit pas. Elle l'encouragea elle-même involontairement dans ses projets de retour, en lui faisant part de ses périls.

Dès qu'il apprit la mort de son frère, il résolut de partir sur-le-champ. Le sénat fit des difficultés pour lui reconnaître le titre de roi de France, et voulut assembler les comices de Pologne, ce qui eût entraîné de grands délais. Henri craignit d'être retenu. Après quelques préparatifs secrets, il s'échappa presque seul du château de Cracovie, la nuit du 18 juin, et courut à cheval sans s'arrêter jusqu'à la frontière de la Moravie, province autrichienne. Il laissa les quelques domestiques ou confidents qui le suivaient à distance, exposés aux hasards de se perdre dans un pays sans chemins, et de tomber aux mains des agents du sénat ou de la diète envoyés pour les arrêter. Arrivé en Autriche, le roi fugitif publia un manifeste, où il

déclarait qu'il réglerait à Paris la question des intérêts et du gouvernement de la Pologne. L'empereur Maximilien II affecta de lui faire un brillant accueil à Vienne, car rien ne servait mieux ses intérêts que cette fuite précipitée, exemple peut-être unique dans l'histoire. Henri III se rendit ensuite à Venise pour éviter l'Allemagne, dont les sentiments l'inquiétaient. La Seigneurie lui prodigua les fêtes. Elle était à demi brouillée avec Philippe II pour s'être détachée de la ligue l'année précédente, et les Turcs continuaient de la menacer, en sorte qu'elle n'avait jamais éprouvé un si grand besoin de l'alliance française. Le roi brilla dans les réceptions vénitiennes par son aisance et les qualités qu'il savait déployer les jours de grande représentation. Mais comme il avait épuisé ses ressources, ayant mis en gage pendant son voyage les pierreries emportées de Cracovie, il fut obligé d'emprunter de l'argent aux princes et aux banquiers italiens par l'entremise de du Ferrier, envoyé de France près de la République.

Pendant ce temps, Catherine agissait avec cette résolution jalouse qu'elle montrait depuis la Saint-Barthélemy. Elle fit d'abord reconnaître par le parlement la régence provisoire que Charles IX mourant lui avait donnée et qui devait durer jusqu'à l'arrivée du roi de Pologne. Des lettres de Henri III ne tardèrent pas à la lui confirmer. Elle eut soin, en se rendant au parlement, de mener avec elle *dans son coche* les deux jeunes princes Alençon et Navarre, qu'elle ne voulait pas perdre de vue. Elle exigea d'eux qu'ils lui donnassent des assurances publiques de dévouement, dans des lettres écrites aux gouverneurs des provinces. En même temps, elle ordonna aux ducs de Montpensier et d'Angoulême, qui commandaient dans le Poitou et le Dauphiné, d'augmenter leurs forces. Elle chargea Schomberg de lever six mille hommes en Suisse et d'acheter des chevaux en Allemagne. Enfin elle dépêcha la Roche-Chemeraut en Pologne, pour hâter dans le plus bref délai le retour de Henri III.

En ce moment les Guise étaient éloignés, Condé retiré en Allemagne, deux des Montmorency en prison. Catherine, maîtresse des deux jeunes princes, n'avait à redouter aucun ennemi sérieux, sinon d'Amville, qui pourtant hésitait à prendre une attitude trop déclarée. Dans cette situation, elle n'eut jusqu'au retour de son fils que deux préoccupations : l'une, d'endormir les grands, et l'autre, d'empêcher les étrangers d'entrer dans le

royaume. C'était là surtout sa grande crainte [1]. Elle traita donc Alençon et Navarre avec plus de ménagement, tout en les tenant serrés de près, et entourés de gardes; Henri III devait à son retour prendre une décision à leur égard. Elle renforça les armées qui étaient en campagne contre les rebelles. Elle chargea le parlement de juger Montgomery, qui s'était laissé prendre à Domfront, et qui, convaincu d'avoir trahi et conspiré avec l'étranger, fut décapité à Paris le 26 juin.

Cependant, elle ne poussa pas la guerre activement; elle signa même une trêve de deux mois avec les huguenots de la Rochelle, à des conditions peu avantageuses; car elle s'engageait, suivant son usage, à payer leurs troupes, pour empêcher qu'elles ne vécussent aux dépens du pays. Les huguenots l'inquiétaient peu. Elle les savait ardents et dirigés par des ministres indomptables, mais peu nombreux, disséminés sur quelques points et surtout détestés par les Parisiens. Depuis que le parti n'était plus une faction politique, mais une Église à part, et qu'au lieu d'être gouverné par des princes il l'était par des ministres à idées absolues ou étroites, il devenait antipathique à la masse de la nation. Le calvinisme, qui ne faisait plus de progrès, perdait du terrain ou tombait au moins dans un certain discrédit. Les paysans étaient partout contre lui, excepté dans le Béarn et aux environs de la Rochelle. Catherine savait qu'elle ne pourrait détruire les calvinistes; ils avaient, disait-elle, le talent de retomber toujours sur leurs pattes comme les chats [2], mais ils ne lui causèrent pas d'effroi sérieux.

Le danger était plus réel du côté des malcontents. Ce nouveau parti comprenait les huguenots secrets, les indifférents, très-multipliés par un effet naturel des guerres religieuses, enfin un grand nombre de catholiques, auxquels les mémoires du temps donnent le nom de *catholiques associés* [3]. Quinze ans de troubles et de mauvais gouvernement ayant peu à peu jeté les esprits dans l'opposition, il s'était formé un de ces courants d'opinion qui à la longue finissent par tout entraîner. On se disait que les questions religieuses n'étaient pas réglées, qu'une sorte de balance mal établie et des traités signés au jour le jour n'empêcheraient pas le retour des troubles; qu'on n'avait ni la guerre ni la paix, et qu'un pareil état de choses était la

[1] Davila.
[2] Du moins 'Estoile ui prête ce mot, an 1575.
[3] L'Estoile, Haton, se servent de ce mot.

ruine du peuple [1] ; que les tailles et les autres impôts étaient excessifs ; que des brigandages se commettaient partout ; que l'administration de la justice et celle des finances étaient pleines d'abus, malgré les prétendues réformes et les grandes ordonnances d'Orléans et de Moulins ; que les abus religieux, contre lesquels l'opinion s'était prononcée autrefois si fortement, étaient de leur côté loin d'avoir disparu ; qu'ils s'aggravaient même : ainsi les collations d'abbayes servaient plus que jamais à récompenser les gens de guerre [2] ; qu'enfin la cour était pleine de corruption et d'intrigues. Le pays devenait frondeur. Les ouvrages consacrés à des théories politiques plus ou moins libérales, comme ceux des Hotman, des Languet, des Bodin, trouvaient le plus grand crédit ; les libelles des huguenots étaient lus avidement par les catholiques, surtout quand ils étaient dirigés contre la reine mère, « tant le nom de cette femme, dit l'Estoile, étoit odieux au peuple. » On allait jusqu'à prétendre qu'elle voulait modeler le gouvernement de la France sur celui des Turcs.

Pourtant les malcontents ne composaient pas un parti actif, ils se contentaient d'en renfermer les éléments. Le parti actif ne pouvait se former qu'à la condition d'avoir des chefs, et ces chefs ne pouvaient être, à défaut du duc d'Alençon, que des gouverneurs de province assez puissants pour se cantonner dans leurs gouvernements, comme d'Amville dans le Languedoc.

Le maréchal d'Amville, second fils du connétable de Montmorency et cousin des Châtillon, était considéré comme un des premiers hommes de guerre du temps. Suspect à la cour depuis l'emprisonnement de son frère aîné, menacé dans son commandement et peut-être dans sa vie, il résolut de s'assurer de plusieurs des villes et des places fortes de son gouvernement, et de s'y rendre inattaquable. Il savait par plus d'un exemple, et d'abord par celui de la Rochelle, combien il était facile de lutter contre la couronne. Populaire dans le Languedoc, il entreprit d'y mettre d'accord les catholiques et les huguenots, afin de s'appuyer également sur les uns et les autres. Il offrit aux huguenots une trêve qu'ils accueillirent d'abord avec défiance, qu'ils finirent pourtant par signer le 29 mai. Le parlement de Toulouse la déclara d'une nullité radicale. D'Amville ne céda pas. Il assembla les états de la province au mois de

[1] *Mémoires* de Sully.
[2] Relation de Contarini.

Le roi et sa mère séjournèrent à Lyon et y organisèrent le conseil privé. Henri III y fit entrer avec Retz, Villequier et quelques autres courtisans et créatures, les ducs de Guise et de Mayenne, ainsi que les cardinaux de Lorraine et de Guise. C'était une satisfaction accordée aux princes lorrains et une avance à l'opinion catholique.

Deux partis se présentaient. L'un, conseillé par l'Empereur, par les Vénitiens et tout récemment encore à Turin par Marguerite de France, duchesse de Savoie, consistait à faire la paix, à amnistier le passé, et à convoquer les états généraux. Les états généraux reviseraient les édits précédents ou chercheraient les bases d'un nouvel édit qui consacrerait la tolérance; ils créeraient des ressources, régleraient les finances, et consolideraient le gouvernement. C'était à peu près le plan de d'Amville et des politiques. Plusieurs des secrétaires et des conseillers du roi le soutenaient et s'y étaient ralliés. Tous ceux d'entre eux qui ont écrit leurs mémoires en ont pris la défense, au moins après coup. « Si Sa Majesté, dit Chiverny, eût ouvert les bras à tous ses sujets, son nom et la réputation des belles victoires qu'il avoit acquises étaient si estimés, que facilement chacun se fût venu rendre à toute obéissance. » Mais ce plan alarmait la reine; il livrait le gouvernement aux politiques, c'est-à-dire aux ennemis de Catherine de Médicis, Depuis la Saint-Barthélemy elle était poussée par un instinct qui ne la trompait pas, celui de sa défense personnelle. Elle sentait que ce parti la menaçait, qu'elle ne trouverait nulle part d'appui sérieux, qu'elle serait sacrifiée aux haines et aux vengeances. Elle n'eut qu'à voir son fils pour s'emparer de lui et le soumettre de nouveau à ses volontés. On eût dit qu'elle ne l'eût façonné de longue main à la docilité que dans la pensée de l'empêcher de suivre la politique qu'on lui avait conseillée en Italie, et qui avait paru d'abord le séduire. Elle l'effraya en lui représentant la force des catholiques zélés et la nécessité de ne pas s'aliéner les Guise.

Henri III déclara donc qu'il était prêt à accorder une amnistie aux huguenots, s'ils posaient les armes et s'ils remettaient les places dont ils étaient maîtres; mais il y ajouta la condition qu'ils vivraient désormais *catholiquement*[1]. Il voulut exposer lui-même les motifs de cette déclaration aux envoyés de l'électeur palatin et d'autres princes allemands, qui venaient lui

[1] L'Estoile.

Henri III s'était laissé persuader que sa présence à Avignon, entre le Dauphiné et le Languedoc, intimiderait les rebelles. Il ne tarda pas à comprendre qu'elle ne servait qu'à compromettre son autorité. Il se fatigua de sa campagne malencontreuse. Il quitta donc le Midi, n'ayant nullement répondu à l'attente publique. On trouva qu'il n'avait montré ni l'activité, ni la confiance, ni l'affabilité qu'on attendait d'un prince de sa race, qu'enfin il n'avait pas joué son rôle de roi. Il était d'ailleurs pressé de célébrer son mariage avec Louise de Vaudemont, qu'il avait vue à Nancy en partant pour la Pologne, et dont il était devenu amoureux. Il l'épousa et se fit sacrer à Reims avec elle, au mois de février 1575, par le cardinal de Guise, dont elle était nièce. C'était un mariage peu brillant, et qui répondait mal aux calculs ambitieux de la reine mère. Catherine s'y était opposée tant qu'avait vécu le cardinal de Lorraine. Mais le roi le voulut; elle dut y consentir. D'ailleurs elle s'accommoda facilement du caractère de la jeune reine, qui était soumise, dévote et sans ambition, c'est-à-dire incapable de lutter d'influence avec elle et de lui porter ombrage.

De retour à Paris, Henri III y passa l'hiver et le carême, partagé entre les fêtes et les actes de dévotion. Il visitait avec la reine, un grand chapelet à la main, les églises, les oratoires et les différentes *religions;* ce qui donna lieu à une infinité de pasquils, de libelles et d'écrits satiriques. Nous avons dans le journal de l'Estoile, assez indifférent au fond et très-frondeur, une expression vraie, un écho fidèle des sentiments qui dominaient dans la bourgeoisie parisienne. Elle n'était rien moins que disposée à pardonner au roi sa mollesse et ses ridicules.

L'opinion eût été sans doute moins sévère, si les actes du gouvernement eussent inspiré quelque confiance; mais il n'en était rien. La guerre ne marchait nulle part, hors en Poitou, où le duc de Montpensier avait repris Fontenay et Lusignan. Le roi ôtait les commandements à des hommes dont il se défiait, pour les donner à d'autres qui ne valaient pas mieux. L'argent était plus rare que jamais. On avait levé en 1574 et on leva encore en 1575 un million de livres sur le clergé, avec l'autorisation du Pape. Pendant plusieurs mois il sembla que la seule occupation sérieuse de Henri III fût de signer des édits bursaux. Il fit emprunts sur emprunts, obligeant également à y contribuer le clergé, les villes, les compagnies souveraines, les officiers publics, les particuliers. En même temps il imagina

employées par les réformés, et qu'il exemptât d'impôts pendant plusieurs années les provinces où la guerre avait eu lieu, comme le Poitou, le Languedoc et le Dauphiné. Les calvinistes se sentaient forts de l'appui de d'Amville et des catholiques associés. Ils déclaraient qu'on les avait trompés si souvent qu'ils ne voulaient plus de garanties incomplètes, et que nulle paix ne serait durable s'ils n'obtenaient une satisfaction entière. Les ambassadeurs des cantons suisses et ceux de la reine d'Angleterre les appuyèrent.

Henri III répondit qu'il ne pouvait recevoir la loi de ses sujets, mais qu'il désirait la paix, et que si les rebelles lui remettaient les places dont ils étaient maîtres, il leur accorderait la liberté de conscience, la restitution de leurs biens confisqués et la création de chambres mi-parties dans les parlements; enfin un certain nombre de villes de sûreté, huit en Languedoc, six en Guyenne et deux en Dauphiné. C'étaient les conditions arrêtées par le conseil pour servir de base au futur traité. Les protestants et leurs alliés refusèrent.

La guerre continua donc, ou plutôt le désordre et les brigandages, car c'était à cela qu'elle se réduisait. Les protestants et les politiques n'avaient pas d'armées régulières, mais de simples bandes qui pillaient pour vivre. Turenne, alors catholique, courait le Périgord entre le Lot et la Dordogne avec six cents cavaliers et deux mille hommes de pied, en majorité huguenots. « Je faisois, dit-il, ce que je pouvois avec l'avis des capitaines qui étoient avec moi, de vaincre nos nécessités par art et par la diligence. J'avois grande peine à maintenir mes hommes, qui, volontaires et sans payement, ne se pouvoient garder avec rigueur. » Les paysans, irrités par leurs souffrances, exaspérés à la vue des profanations dont les traces étaient partout, pillés également par les calvinistes, par les reîtres et par les soldats du roi, aguerris enfin par les luttes précédentes, couraient aux armes dès qu'ils trouvaient des chefs pour les commander, et commettaient à leur tour une foule d'actes de barbarie et de férocité.

Les lieutenants de Henri III n'obtinrent qu'un succès dans toute la campagne. Ils s'emparèrent de Montbrun, qui fut jugé par le parlement du Dauphiné, condamné comme rebelle et décapité à Grenoble. Mais sa bande échappa et se maintint sous les ordres de son second, Lesdiguières.

Pour la Pologne, elle avait été l'objet d'un inconcevable

abandon. Les Polonais irrités voulurent prononcer la déchéance de Henri III. Le roi, pendant son séjour à Avignon, leur envoya deux ambassadeurs, le maréchal de Bellegarde, qui s'arrêta en Italie, puis du Faur de Pibrac, qui ne put obtenir d'eux qu'une seule chose, un délai pour la nouvelle élection. Pibrac avait pour mission de leur proposer le duc d'Alençon. Henri III eût trouvé à ce choix l'avantage d'éloigner son frère et celui de réparer la faute et le ridicule de sa propre évasion. Mais les Polonais, accusant la France de les avoir joués et de vouloir les jouer encore, repoussèrent ce nouveau choix, et finirent par élire Étienne Bathory, voïvode de Transylvanie, à la condition qu'il épouserait Anne Jagellon, sœur de leur dernier roi national. Le duc d'Alençon n'opposa pas de son côté moins de résistance aux vœux de son frère. Il refusa positivement de quitter la France.

Monsieur, c'était le nom qu'on lui donnait, détestait le roi et se montrait peu soumis aux volontés impérieuses de Catherine de Médicis. Il était en mauvaise intelligence avec leurs conseillers intimes et ne s'en cachait pas. Il avait vingt-deux ans, aimait les exercices qui exigeaient de la vigueur et de l'audace; il était bienfaisant, libéral, d'autant plus recherché par les grands que Henri III était peu aimé, même à la cour, et que Catherine était détestée. Catherine, il est vrai, se déclarait insouciante de l'opinion. Plus infatigable et plus ambitieuse que jamais, elle ne songeait qu'à dominer ses fils et à s'assurer un pouvoir sans contradicteur. Elle avait peu d'inquiétude pour le temps que durerait le règne de Henri III; mais, quoique âgée de cinquante-neuf ans, elle semblait, dit Michieli, convaincue qu'elle ne pouvait mourir. Elle se ménageait donc les chances de nouveaux règnes. Elle ne négligeait rien pour perpétuer l'enfance ou plutôt la minorité d'Alençon et du roi de Navarre, les héritiers futurs de la couronne, et se flattait de les garder éternellement sous sa tutelle. Elle croyait les tenir, Alençon par l'espérance des grands biens qu'elle lui laisserait, le roi de Navarre par l'influence du cardinal de Bourbon et du duc de Montpensier, auxquels elle faisait faire toutes ses volontés.

Elle se trompait : les deux princes lui échappèrent.

III. — Alençon ne cessait d'être dénoncé comme auteur de complots contre le roi. Ces complots sont demeurés obscurs; mais Michieli affirme que les choses étaient arrivées au point

que, s'il n'eût pris la fuite, on l'eût jeté en prison. Le 15 septembre au soir, trompant la surveillance exercée sur lui, il sortit de Paris, caché au fond d'un coche. Il joignit à Meudon Guitry, qui l'attendait avec quarante ou cinquante chevaux, et s'enfuit à Dreux, ville de son apanage. Il y séjourna plusieurs jours, et s'y vit promptement entouré de gentilshommes et de gens de guerre. « De quoi, dit l'Estoile, le roi, toute la cour et la ville de Paris furent merveilleusement troublés. » Il publia un manifeste, déclara qu'il avait été réduit à fuir pour éviter la prison où la reine tenait les maréchaux de Montmorency et de Cossé, et demanda la réunion des états généraux pour réformer les abus et établir la liberté de conscience. Il s'entendit immédiatement avec la Noue et Turenne, écrivit aux chefs des réformés, et s'excusa de sa conduite auprès du Pape.

Jamais Catherine ne s'était sentie plus menacée; car les rebelles allaient avoir à leur tête l'héritier de la couronne, son propre fils. L'expression de *bien public* dont ils se servaient depuis que leur parti n'était plus uniquement un parti religieux, rappelait la guerre qui avait eu lieu au commencement du règne de Louis XI. La comparaison était si naturelle, que les ennemis du duc d'Alençon ne manquèrent pas de l'accuser à leur tour d'imiter le duc de Berry, et de ne viser qu'à un plus grand et plus riche apanage.

L'effet produit à la cour fut d'abord de la stupéfaction, puis un embarras extrême, chacun n'osant prendre parti. Marguerite de Valois donna par son attitude ambiguë un exemple que les courtisans s'efforcèrent de suivre; plusieurs refusèrent de se compromettre en poursuivant le frère du roi, le futur héritier du trône. L'indécision s'étendit partout. Beaucoup de seigneurs se retirèrent chez eux, attendant les événements. Ceux qui montrèrent plus de hardiesse se divisèrent. Il y eut, suivant Haton, des villes et des compagnies de gens d'armes qui se *mi-partirent.* L'occasion parut favorable aux ambitieux pour se déclarer malcontents. « En ce temps-là, disent les Mémoires de Bouillon, les divisions des frères du roi, de Navarre, de ceux de Guise, de ceux de la religion, faisoient suivre une liberté de se *mécontenter* facilement, ayant facilité un chacun de recouvrer un maître, lorsqu'on en perdroit un, et aussitôt qu'on voyoit quelqu'un mal content, il ne manquoit d'être recherché d'autre part[1]. »

[1] C'est ainsi que Turenne se mécontenta du duc d'Alençon pour n'avoir pas obtenu de lui en 1576 le gouvernement de son apanage.

Catherine, que l'instinct de sa sûreté ne trompait pas, se mit immédiatement à la poursuite de son fils pour avoir un entretien avec lui et le ramener à tout prix. Elle sortit de Paris le 21, accompagnée du cardinal de Bourbon. Le 28, elle le vit à Chambord; Alençon refusa de négocier avant que les maréchaux de Montmorency et de Cossé fussent remis en liberté. Elle envoya immédiatement à Paris l'ordre de les élargir. Alençon alla ensuite à Châtellerault. Elle le suivit et le fit suivre tout le mois d'octobre par le duc de Montpensier et les deux maréchaux délivrés, sans l'atteindre ou sans l'amener à une conférence. « Alençon, dit Sully, fuyoit toujours, et la reine couroit après sans pouvoir rien lui persuader. » Elle était au désespoir; car si la guerre éclatait entre ses enfants, elle était perdue. Elle prit la résolution de ne marchander aucuns sacrifices; elle entassa offres sur offres et concessions sur concessions.

On était si bien habitué à se défier d'elle, que beaucoup de gens regardèrent l'évasion de Monsieur comme une comédie concertée avec elle pour tromper les protestants. Ces derniers, craignant qu'on ne leur tendît un piége, hésitèrent pour savoir s'ils accueilleraient le prince, ou s'ils le repousseraient.

Alençon dut s'entendre d'abord avec Condé, jusque-là le chef reconnu des opposants. Condé, reçu favorablement en Allemagne, n'y en avait pas moins rencontré des obstacles réels pour la formation d'une armée. Ce ne fut qu'au bout d'un an, à force de ténacité et de concessions, qu'il obtint de Jean Casimir, fils de l'électeur palatin, un traité pour la levée d'un corps de reîtres. Il fut obligé de passer par les conditions les plus rigoureuses, de promettre une solde très-élevée à échéances régulieres, le gouvernement des Trois-Évêchés, Toul, Metz et Verdun, pour le prince, et le concours de troupes françaises. L'Allemagne, considérant toujours les Trois-Évêchés comme partie intégrante de l'Empire, voulait au moins qu'ils fussent placés sous le gouvernement d'un Allemand.

Thoré, qui accompagnait Condé, le décida, aussitôt ces engagements signés, à céder le commandement général des mécontents au duc d'Alençon. Comme il fallait du temps pour réunir le corps des reîtres, il partit lui-même de Deux-Ponts le premier avec l'avant-garde. Il entra en Champagne avec deux mille reîtres, cinq cents arquebusiers français et une centaine de gendarmes, se proposant de passer la Loire à la Charité pour rejoindre Monsieur. Mais chemin faisant, il s'arrêta pour

assembler quelques recrues. Ce retard donna au duc de Guise, gouverneur de la province, le temps de réunir des forces supérieures. Thoré fut obligé d'accepter le 10 octobre un combat inégal, entre Dormans et Château-Thierry. Guise fit en personne une charge vigoureuse et mit facilement son adversaire en déroute. Il reçut dans cet engagement un coup d'arquebusade qui le défigura et lui valut le surnom de Balafré. Thoré ne put même pas résister, car ses Allemands rendirent leurs armes avant de s'en être servis. Tout ce qu'il put faire fut d'échapper avec un millier de chevaux et de rejoindre Alençon, qui avait déjà près de lui la Noue et Turenne.

Ce combat, quoique insignifiant, redoubla l'ardeur pacifique de la reine mère. Elle vit un péril nouveau dans la victoire du duc de Guise. On ne manqua pas de dire que Thoré n'eût pas échappé, si elle et le roi n'eussent craint de mettre aux mains du duc les forces nécessaires pour achever une victoire. Catherine ouvrit immédiatement au château de Champigny en Touraine des conférences où elle se fit représenter par le maréchal de Montmorency. Ne pouvant s'entendre avec son fils pour un traité, elle finit par signer, le 22 novembre, une trêve de six mois, qui devait s'étendre à tout le royaume. Elle en faisait tous les frais. Elle s'engageait à payer cent soixante mille écus d'or à Condé pour licencier les troupes allemandes, et à licencier les troupes du roi, excepté les gardes suisses et écossaises. Elle cédait provisoirement aux princes six villes de sûreté, Angoulême, Niort, Saumur, Bourges, la Charité, Mézières; elle payait les garnisons qu'ils y entretiendraient, donnait une garde à Alençon, et promettait de convoquer à Paris une réunion des principaux chefs politiques.

Elle traitait ainsi les princes comme des enfants émancipés qu'elle ramenait à elle en payant leurs folies.

Il n'était question pendant ce temps que des pilleries et des violences commises par les troupes royales ou autres. Henri III en recevait des plaintes perpétuelles, et répondait à ces plaintes en augmentant les tailles et les gabelles, en sorte que le peuple perdait, comme dit Haton, « le principal avec dépens [1] ». Une émeute éclatait à Marseille; une guerre civile locale, celle des Carcistes et des Rasats, désolait la Provence. L'anxiété était générale; le roi seul semblait ne pas la partager et s'occupait de choses futiles.

[1] En 1576, les tailles et les gabelles furent augmentées de moitié.

« Au commencement de novembre, dit l'Estoile, le roi fait remettre sus par les églises de Paris les oratoires, autrement dit les paradis, et y va tous les jours faire ses aumônes et prières en grande dévotion, laisse ses chemises à grands goldrons, dont il étoit auparavant si curieux, et en prend à col renversé, à l'italienne. Va en coche avec la reine son épouse, par les rues et maisons de Paris, prendre les petits chiens damerets qui à lui et à elle viennent à plaisir; va semblablement par tous les monastères de femmes estans aux environs de Paris, faire pareille queste de petits chiens, au grand regret et déplaisir des dames auxquelles les chiens appartenoient. Se fait lire la grammaire, et apprend à décliner. » Mot qui sembloit, ajoute l'Estoile, présager la déclinaison de son Estat, et qui devenoit un facile sujet d'épigrammes.

Le mécontentement était extrême à Paris, quoique les Parisiens détestassent les huguenots, fussent mal disposés en faveur des politiques, et désireux de la paix à tout prix. Le 12 décembre, le prévôt des marchands assembla les bourgeois à l'hôtel de ville, et leur demanda le vote d'un impôt ou d'un emprunt par capitation pour solder un corps de Suisses. Les bourgeois, constatant que la ville était depuis longtemps accablée de taxes de toute espèce, décidèrent qu'ils enverraient au roi une députation pour se plaindre de son mauvais gouvernement, du désordre de ses finances et des abus qui ne faisaient qu'augmenter. Leurs remontrances, pour différer sur plusieurs points de celles des huguenots et des malcontents, n'étaient ni moins vives ni moins sévères.

D'un autre côté, les gouverneurs de plusieurs places qu'on devait remettre au duc d'Alençon, comme Angoulême et Bourges, refusèrent de les livrer. Ils prétendaient garder pour leur sûreté personnelle les villes dont ils étaient maîtres; et l'on dut négocier de nouveau avec Monsieur pour lui en faire accepter d'autres en échange.

La trêve fut mal observée. Le roi ne cessa de faire des levées à l'étranger. Alençon continua de vouloir gagner les réformés, qui se défiaient de lui; Condé et Jean Casimir refusèrent de licencier leurs troupes. Prétextant l'exécution de quelques articles de la trêve, ils entrèrent au mois de janvier dans la Bourgogne, et résolurent de joindre leurs forces à celles de Monsieur. Les Allemands pillèrent Nuits, rançonnèrent Dijon et plusieurs châteaux, passèrent la Loire à Roanne, l'Allier à Vichy, et opé-

rèrent enfin leur jonction avec le duc d'Alençon près de Charroux en Bourbonnais. Le duc de Mayenne, envoyé pour les arrêter, ne put que les suivre et les harceler, à cause de l'infériorité de ses troupes; il n'avait que cinq mille hommes contre dix-huit mille, et ses soldats mal payés se débanderent. Monsieur et Condé se trouvèrent alors à la tête de quarante mille hommes environ, répandus dans le Bourbonnais et le Berry. Toutes ces armées commettaient d'affreux désordres. « Le peuple, dit l'Estoile, est mangé des deux parts, et si dans un parti il y a des larrons, il n'y a pas faute de brigands dans l'autre. » (Février 1576.)

Jusque-là, le roi de Navarre était resté à la cour. Brave, spirituel, actif, mais ami du plaisir, il avait joué l'indifférence et même affecté peu de sympathie pour le duc d'Alençon. Malgré les velléités d'indépendance qu'il avait montrées en 1574, Catherine s'était abusée sur lui; on croyait qu'il serait indolent et facile à gouverner comme son père. Il n'en nourrissait pas moins un projet d'évasion. Au mois de janvier, il écrivait à Miossens en Béarn : « La cour est la plus étrange que vous l'ayez jamais vue. Nous sommes presque toujours prêts à nous couper la gorge les uns aux autres. Nous portons dagues, jaques de mailles, et bien souvent la cuirassine sous la cape. Je n'attends que l'heure de donner une petite bataille; car ils me disent qu'ils me tueront, et je veux gagner les devants. » Le 3 février il prit la fuite pendant une partie de chasse, courut à Alençon, ville de son apanage, y fut immédiatement entouré de deux cent cinquante gentilshommes, et y fit profession de calvinisme. Quelques jours après, il passa la Loire et gagna le Béarn, où il voulait demeurer indépendant et libre. Son intention n'était pas de prendre part aux événements, mais de les surveiller et de se défendre au besoin. Il ne fut pas arrêté; trop de personnages avaient intérêt à le ménager.

Cette nouvelle fuite et l'attitude de plus en plus décidée que prenaient les mécontents et les calvinistes achevèrent d'effrayer la reine mère. Elle résolut de tout céder plutôt que d'attendre l'expiration de la trêve, et n'eut pas de peine à inspirer les mêmes sentiments au faible Henri III, las d'une guerre sans issue qui fatiguait le pays. Les finances n'avaient jamais été plus embarrassées. Catherine partit donc pour un nouveau voyage diplomatique. Elle ouvrit des conférences à Moulins, puis à Chastenay en Gâtinais. Alençon se sentait gêné par les exigences des

huguenots et des étrangers. Il se défendait de vouloir ébranler l'État et la couronne; d'un autre côté, il craignait de paraître céder et de s'amoindrir. Catherine triompha de ces irrésolutions. Elle finit par signer le 6 mai, après de grandes fatigues qui lui causèrent une maladie, une sixième paix de religion, qu'on appela la paix de Monsieur.

Elle augmenta l'apanage du duc d'Alençon, en y ajoutant l'Anjou, le Berry et la Touraine, en raison de quoi il prit depuis lors le titre de duc d'Anjou. Elle donna à Jean Casimir douze cent mille ducats pour payer ses troupes, la principauté de Château-Thierry, quatorze mille écus de pension et une compagnie de cent lances. Elle obtint à ce prix son désistement de ses prétentions sur les Trois-Évêchés, « récompense, dit l'Estoile, digne du beau et signalé service qu'il avoit fait à la couronne de France ». Condé reçut le gouvernement du Languedoc. Le maréchal de Montmorency obtint de son côté une déclaration qui le déchargeait de toutes poursuites.

La reine mère accorda ensuite aux réformés la liberté du culte sans restriction, des places de sûreté, l'établissement d'une chambre mi-partie dans chaque parlement, l'admissibilité aux dignités et aux emplois publics. Elle fit des concessions auxquelles jusque-là elle s'était toujours refusée, comme de reconnaître pour légitimes les mariages contractés par les prêtres et les religieux. Elle annula les procès politiques, réhabilita la mémoire des victimes de la Saint-Barthélemy, et exempta leurs enfants d'impôts pendant cinq ans.

Enfin, pour satisfaire au vœu public, elle annonça une convocation d'états généraux.

C'était condamner elle-même tout ce qu'elle avait fait depuis quatre ans et revenir au traité de 1570, avec addition de nouveaux droits et de nouvelles garanties pour les réformés, quoique la transaction n'eût pas au fond de bases plus sérieuses que les précédentes. Mais à ce prix Catherine empêchait ou arrêtait la guerre; elle ramenait les princes, elle se sauvait elle-même. Pour un tel résultat, tous les sacrifices lui semblaient légers. « Les traités de paix signés avec les huguenots se faisoient, dit Muratori, par lassitude, comme on auroit pris des remèdes pour couper des fièvres intermittentes. »

IV. — La nouvelle paix et l'édit de Beaulieu qui la suivit furent l'œuvre propre de la reine mère. « Estoit, dit Haton, le

bruit tout commun parmi le peuple de France, qu'elle seule portoit le feu et l'eau, la paix et la guerre, quand elle vouloit. » Henri III fit à regret des concessions qu'il jugeait toucher à l'honneur de la couronne, mais le manque d'argent et le désir de ramener son frère, un insatiable besoin de repos, enfin l'ascendant de Catherine, le décidèrent à souscrire à ces arrangements.

La situation financière était grave. Il chercha, sans succès, à emprunter en Italie. Il envoya dans ce but à Venise et à Rome des joyaux de la couronne destinés à servir de gage aux prêteurs. Il chargea du Ferrier, son agent à Venise, de faire comprendre « la nécessité où il s'étoit trouvé de céder ainsi, pour éviter la perte entière de son État. » Du reste ces moyens lui servirent peu, et il dut revenir de préférence aux mesures accoutumées, aux ventes d'offices, aux emprunts sur les bourgeois et les officiers publics, aux ventes de biens du clergé, ce qui souleva encore les murmures des Parisiens.

Cette pénurie n'empêchait pas la cour de faire d'énormes dépenses et de célébrer des fêtes magnifiques. Henri III, naturellement prodigue, accablait de ses libéralités quelques favoris qu'on appelait ses mignons. L'opinion s'irrita de ces prodigalités ruineuses unies à tant de faiblesse et d'indolence. On a souvent cité les boutades de l'Estoile, et les *pasquils* du temps qu'il nous a conservés. Haton, le prêtre de Provins, dépeint d'une manière presque aussi frappante et plus digne de confiance les sentiments que le roi inspirait.

« Le peuple de France eût su meilleur gré au roi, s'il fût allé à la guerre en propre personne, qu'il ne faisoit de le voir aller et d'ouïr dire qu'il alloit à la procession; car sa présence en ladite guerre eût servi de mille hommes; mais n'en vouloit ouïr parler, et avoit bien changé de condition depuis qu'il fut roi. Du vivant du feu roi son frère, il avoit toujours le harnois sur le dos et les armes au poing pour défendre la vraie religion catholique et romaine, la couronne et le royaume contre tous rebelles huguenots et autres qui le suivoient, mais depuis qu'il fut roi de France, il n'en vouloit plus manger. Il n'en estoit pas trop à blâmer par les grands troubles qui estoient au royaume, car lui et son conseil doutoient que s'il alloit en personne à ladite guerre, il n'en fût possible revenu qu'il n'eût été mort ou prisonnier, vu la grande inimitié que lui portoient lesdits rebelles.

« Pour le tourment que le peuple des villages enduroit par la guerre, estoit Sa Majesté souhaitée morte ou en Pologne, et n'en chaloit-on, ne comment il ne laissoit de prendre ses plaisirs mondains, nonobstant si grands troubles. Et furent aucuns du royaume si téméraires que de faire comparaison de lui à un Héliogabale. »

La conclusion de la paix fut loin de changer les mauvaises dispositions de l'opinion publique. Le duc d'Anjou demeura éloigné de la cour jusqu'au mois de juillet. Le roi de Navarre et le prince de Condé n'y reparurent pas. Chacun des grands personnages restait cantonné dans son gouvernement, comme s'il en eût été le maître; exemple que suivaient les simples commandants des places et des châteaux. On ne posait pas les armes, ou l'on se tenait prêt à les reprendre au premier jour. Les huguenots conservaient toutes leurs méfiances. Au mois de juin, en pleine paix, ils se saisirent de la Charité; ils firent seulement quelque difficulté de s'unir au roi de Navarre et de le recevoir à la Rochelle. Jean Casimir séjourna trois mois dans la Bourgogne entre Langres et la frontière de Lorraine, en attendant que ses troupes fussent payées; il ne consentit à se retirer qu'après avoir obtenu de forts à-compte, des garanties pour ce qui lui était dû, et la promesse que l'édit serait religieusement observé.

Ce dernier point était le plus difficile. Quelles que fussent à cet égard les intentions du roi, les catholiques se prononçaient hautement contre le traité. Ils refusaient de comprendre par quelle faiblesse Henri III avait fait des concessions très-supérieures à toutes les précédentes. Enhardis par les exemples de désobéissance et d'indépendance que leur donnaient les chefs des calvinistes et convaincus de leur propre force, ils prétendaient à leur tour imposer leurs volontés à la couronne. Ils résistèrent donc à l'exécution de plusieurs articles de l'édit, puis ils s'organisèrent et formèrent la Ligue, association modelée sur celle de leurs adversaires, mais plus étendue, et surtout infiniment plus puissante.

D'Humières, gouverneur de Péronne, devait, d'après le traité, céder cette ville au prince de Condé. Il s'y refusa. Il représenta aux habitants et à ceux des environs que si leur pays devenait un centre protestant, important à cause du voisinage des Pays-Bas, ils seraient nécessairement très-foulés dans les guerres prochaines. Les Picards, entraînés par ses conseils, formèrent

une ligue catholique analogue à celles qui s'étaient organisées sous Charles IX dans la Bourgogne et dans la Guyenne. Ce n'était rien moins que la province se levant pour la défense de la religion et de l'ordre. Il y avait pourtant une différence. Les ligues formées sous Charles IX par les gouverneurs devaient obéir au roi; cette fois, sans s'élever contre l'autorité royale, on s'apprêtait, quoi qu'il arrivât, à agir contre les édits. Car l'opinion était répandue que le roi était incapable, et que le pays avait à répondre de lui-même.

La ligue de Picardie, formée entre le clergé, les seigneurs, les magistrats et la bourgeoisie urbaine, qui y prirent une part égale, trouva bientôt des imitateurs dans plusieurs autres provinces. Les catholiques du Poitou s'empressèrent d'en organiser une pour résister aux réformés, leur pays étant un des plus exposés et de ceux qui avaient le plus souffert dans la guerre précédente. Paris, qui détestait les calvinistes, et où les catholiques associés n'étaient guère vus plus favorablement, suivit aussi cet exemple. La ligue parisienne s'organisa sous l'influence des Guise, par les soins d'un avocat, Pierre Hennequin, et de deux bourgeois, les Labruyère père et fils. Elle compta en peu de temps un grand nombre d'affiliés, grâce au concours qu'elle trouva dans le clergé et particulièrement chez les jésuites.

Toutes ces ligues avaient un but triple. Elles se proposaient, en premier lieu, de maintenir la religion catholique, et, comme on disait, de rétablir la loi de Dieu en son entier; en second lieu, de conserver le roi et son successeur très-chrétiens « dans l'état, splendeur, autorité et obéissance dus par les sujets », conformément à certains articles qui seraient présentés aux états généraux; enfin, en troisième lieu, « de restituer aux provinces du royaume et aux États d'icelui les droits, prééminences, franchises et libertés anciennes ». Tel était le programme, à peu près général, dont les déclarations particulières s'écartaient peu. Au fond, les catholiques manifestaient dans leur sens les mêmes prétentions qu'avaient affichées déjà les huguenots et les politiques; ils exprimaient avec autant de force leur désir de prendre part aux affaires du pays.

Pour atteindre le but, les confédérés s'engageaient à payer de leurs biens et de leurs personnes. Ils devaient acquitter des taxes et lever des troupes. La ligue de Picardie devait avoir un chef, et ce chef devait agir avec l'assistance d'un conseil com-



posé de six gentilshommes expérimentés de la province, et de trois syndics, un pour les ecclésiastiques, un pour les villes, un pour le peuple. C'était exactement la contre-partie de l'association protestante. Les protestants ayant un gouvernement, des finances, une armée, les catholiques voulaient en avoir autant de leur côté. Ils calculaient qu'ils étaient la grande majorité ; qu'à ce titre ils pouvaient non-seulement se garder de toute oppression, de toute violence, de tout désordre, mais encore faire la loi. Comme le roi n'obtenait aucuns avantages sérieux avec des armées qui étaient en grande partie composées d'étrangers, qui coûtaient cher et qui ruinaient le pays, on pensait que les troupes des ligues catholiques, troupes nationales, non payées par le gouvernement, auraient plus de succès et garderaient « les ecclésiastiques et le pauvre peuple à ce qu'ils pussent vivre en repos ». L'impulsion était si naturelle et si forte que l'idée se répandit avec une rapidité extrême, comme une traînée de poudre. En quelques semaines, il y eut des ligues partout, ou plutôt, comme ces ligues correspondaient entre elles, il y eut une ligue générale, embrassant la France entière.

Il arriva ce qui arrive dans tous les mouvements spontanés et populaires. La masse des catholiques comprit qu'une ligue défensive tiendrait les huguenots en échec, et arrêterait leurs progrès constatés et légalisés par le dernier traité; qu'elle serait un levier puissant, dont on ferait usage suivant les circonstances; que pour le moment elle exercerait une grande influence sur l'élection des députés aux états généraux, dont la convocation était annoncée pour le mois de novembre, et sur les délibérations de ces états.

Il se présentait, il est vrai, une difficulté sérieuse. La formation de la ligue portait atteinte à l'autorité du roi, qu'on prétendait sauvegarder et rétablir. Plus la ligue prendrait d'extension, et plus le danger serait grand. Les premiers auteurs de l'association de Picardie rédigèrent par ce motif des articles qu'ils devaient présenter à Henri III avant de rien signer, « afin qu'il plût à Sa Majesté faire délibération de ce qu'elle entendoit être fait contre ceux de la religion ».

Comme les associations formées par les huguenots ou par les politiques n'étaient pas dissoutes, Henri III ne pouvait guère empêcher les catholiques d'en organiser à leur tour. Il se contenta donc de leur imposer quelques conditions. Habitué même

à considérer les huguenots et les politiques comme ses ennemis, il ne vit pas avec beaucoup d'appréhension la force que prenait la réaction catholique, et dont chaque jour apportait une nouvelle preuve. Ainsi Saint-Jean d'Angely ayant été donné à Condé en remplacement de Péronne, les habitants s'opposèrent de la même manière à recevoir le prince, qui fut obligé d'en forcer l'entrée. Le roi, blessé dans son orgueil par les concessions qu'il avait dû faire aux huguenots, n'était pas fâché de trouver un moyen de les battre avec leurs propres armes. Il désirait aussi les exclure des états généraux. La ligue lui parut un instrument dont il pouvait se servir, et il se contenta de faire insérer dans les actes constitutifs quelques réserves en faveur de sa propre autorité.

Ainsi favorisée plus que contenue, la ligue arriva en peu de temps à former les cadres d'une armée de vingt-six mille hommes et cinq mille cavaliers, et à réunir l'argent nécessaire pour leur entretien. Dans le principe, elle n'eut pas de chef attitré, ce qui eût porté ombrage au roi; mais la voix publique ne tarda pas à en désigner un, Henri de Guise, regardé depuis longtemps comme le premier champion du catholicisme. Guise, dont le rôle paraît avoir été d'abord prudent et réservé, contribua cependant à propager et à étendre une association qui devait être pour lui et les siens un moyen de popularité et de puissance. Il rechercha pour elle la faveur et l'appui indirect des cours de Rome et de Madrid. Peu à peu le succès ayant enhardi quelques-uns des meneurs, les exaltés et les faiseurs de projets virent en lui un roi de France futur. Sous Charles IX, des calvinistes avaient rêvé la couronne pour le prince de Condé; un peu avant les états de Blois, les huguenots se procurèrent les papiers d'un ligueur forcené, l'avocat David, mort dans un voyage à Rome. Ces papiers comprenaient le plan d'une conspiration destinée à mettre les Guise sur le trône. On les représentait comme les héritiers de Charlemagne, et comme devant être appelés à la couronne, au détriment des princes du sang, huguenots ou suspects à l'opinion catholique. On n'eut même pas attendu que la race des Valois fût éteinte. Henri III, traité de roi fainéant, eût été tondu et enfermé dans un monastère, comme les derniers Mérovingiens. Toutefois cette dénonciation ne fit alors aucune impression. La cour en particulier n'en tint aucun compte. Ce furent les événements ultérieurs qui rappelèrent l'attention sur elle et la tirèrent de l'oubli.

Le premier résultat de la formation de la ligue fut de gêner ou de suspendre l'exécution de l'édit de Beaulieu. Comme les huguenots avaient montré beaucoup de résistance et de mauvaise foi à s'y conformer, on s'en autorisa pour ajourner l'exécution de plusieurs de ses articles, et pour attendre les états généraux. On ne se pressa pas d'instituer les chambres mi-parties, au moins dans les parlements qui s'y refusèrent, comme celui de Paris. On laissa la bourgeoisie catholique à Paris et dans les grandes villes s'opposer à la liberté des prêches, sous prétexte que les prêches redevenaient comme en 1562, après l'édit de janvier, une occasion continuelle de désordres et de batteries.

Les calvinistes protestèrent. On leur répondit en les renvoyant aux états généraux. Ils se trouvaient dans une situation nouvelle et difficile. Jamais ils n'avaient obtenu de traité aussi favorable que celui de Beaulieu, et jamais ils n'avaient rencontré devant eux d'hostilité plus redoutable. La ligue n'était autre chose que le pays lui-même se levant pour les détruire, et tournant contre eux les armes politiques dont ils s'étaient servis jusque-là.

En présence d'un pareil danger, ils eussent eu besoin de la plus grande union; leur division au contraire était complète. Les ministres de la Rochelle ne se fiaient pas aux princes. Le roi de Navarre eut une certaine peine à se faire reconnaître comme chef et protecteur du parti, avec Condé pour lieutenant général. Sa prudence et sa réserve étaient taxées de tiédeur par ses coreligionnaires, en dépit de ses professions de foi calvinistes. Condé était moins circonspect et plus ardent, mais il manquait des qualités personnelles propres à le faire aimer. Ainsi la Rochelle continua de former une espèce de république ; le roi de Navarre se retira dans l'ancienne résidence de sa mère, à Nérac, où il mit ses soins à plaire à tout le monde, même aux catholiques, par sa modération, son bon sens et ses manières affables, qui contribuèrent tant plus tard à sa popularité. D'Amville demeura dans son gouvernement de Languedoc, ne cessant de négocier ou de débattre avec le roi au sujet de l'exécution de l'édit. Chacun s'efforçait de garder sa position. Le duc d'Anjou fut le seul qui perdit la sienne. Également repoussé par l'une et l'autre ligue, il finit par rentrer à la cour.

V. — Convoqués le 16 août, les états s'assemblèrent à Blois

le 16 novembre. Les élections furent toutes catholiques, hors une seule. Les protestants, comprenant leur petit nombre et sentant l'impossibilité de lutter contre le courant, s'abstinrent presque partout, en alléguant la forme des convocations faites ordinairement aux prônes des églises, le peu de sûreté dont ils jouissaient, les inimitiés soulevées contre eux, les menaces qui leur étaient adressées, enfin l'inexécution de l'édit.

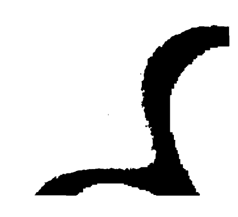
Les assemblées préparatoires avaient été tumultueuses, et la rédaction des cahiers très-débattue. Les catholiques y avaient fait insérer généralement qu'il n'y aurait qu'une seule religion et non deux. Les catholiques étaient si animés, que ceux de l'assemblée préparatoire de Provins déclarèrent que, si le roi faisait un nouvel édit en faveur des huguenots, « dès à présent comme pour lors ils s'y opposoient et protestoient de lui faire la guerre en tout et partout, jusqu'à ce qu'il fût rompu et révoqué [1]. »

Les députés se réunirent à Blois, au nombre de cent quatre pour le clergé, soixante-douze pour la noblesse, et cent cinquante pour le tiers. Tous les princes et les grands officiers de la couronne assistèrent à l'assemblée, excepté le roi de Navarre, Condé et d'Amville. Ces derniers envoyèrent simplement des agents à Blois pour les avertir de ce qui s'y passerait et défendre leurs intérêts au besoin. La ville était entourée de troupes, ce que les protestants signalèrent comme une nouvelle illégalité et une atteinte portée à la liberté des états.

L'ouverture eut lieu le 6 décembre. Henri III, qui entendait l'art de la représentation, fit sa harangue, « d'une grâce et action très-belle ». Il s'efforça de prouver que ni lui, ni sa mère, ni Charles IX, n'avaient été les auteurs des troubles, qu'ils en avaient été uniquement les victimes. Il déclara sa volonté de « pourvoir aux désordres et abus » en employant les voies de conciliation et de paix. Le chancelier Birague, tout en reconnaissant que le gouvernement n'avait pas de comptes à rendre, entreprit de justifier la plupart de ses actes, ce qu'il fit d'une manière maladroite et embarrassée.

Le débat des questions préliminaires, vérification de pouvoirs, règlements intérieurs et autres, présenta les difficultés ordinaires. Il n'y eut à signaler qu'un incident intéressant. Le tiers état demanda à être placé sur le même rang que les deux autres ordres. Cette demande ne fut pas agréée, mais en réalité

[1] *Mémoires* de Haton, 1577.



ligue rencontra une certaine opposition. Elle paraissait n'être qu'une occasion de charges nouvelles. Haton constate que dans le bailliage de Provins elle fut mal reçue, parce qu'on voulait la paix sans qu'il en coûtât rien. Les habitants d'Amiens refusèrent de la signer. Les députés de la Bourgogne demandèrent qu'on assemblât les états de la province pour voter, ce que le roi leur accorda:

Le 6 janvier, l'assemblée prit la résolution d'envoyer trois missions, composées chacune de trois députés choisis dans les trois ordres, à Condé, au roi de Navarre et à d'Amville. Ces trois missions se rendirent à la Rochelle, à Nérac et à Montpellier.

Les calvinistes n'avaient pas attendu ce moment pour protester. Dès les premières délibérations, les agents de Navarre et de Condé s'étaient réunis à Paris, et là ils avaient déclaré les états illégalement convoqués, les députés illégalement élus, et leurs décisions viciées par la présence de plus de mille gendarmes à Blois. Condé en avait appelé à Dieu et à la victoire (*Deo et victricibus armis*). Navarre invitait la noblesse calviniste de Guyenne à prendre les armes, et déjà les huguenots avaient enlevé plusieurs villes, comme Bazas, la Réole et Périgueux. La guerre recommençait aussi dans le Poitou. Le parti entretenait des relations avec les étrangers; il signa, le 15 janvier, un traité à Magdebourg avec la reine d'Angleterre, le comte palatin, le landgrave de Hesse, le duc de Wurtemberg, le prince d'Orange et les ligues suisses; toutes ces puissances lui promirent quarante mille hommes : il s'engagea de son côté à en lever vingt mille en France.

Condé reçut mal les députés des états et refusa d'ouvrir leurs lettres. Le roi de Navarre se montra au contraire conciliant, même disposé à laisser introduire quelques modifications au traité de paix. Seulement il protesta contre la pensée de détruire la religion réformée et contre la doctrine que l'unité de foi était nécessaire. D'Amville déclara de son côté qu'il ne croyait pas à la possibilité de rétablir une religion unique et qu'il était convaincu de la possibilité d'en faire vivre deux : il cita l'exemple de son gouvernement.

Henri de Navarre ne se borna pas à montrer des dispositions conciliantes. Il parla un langage politique élevé. Il se disait intéressé « à la conservation de l'autorité royale et fermeté de la couronne ». — « La religion, répondit-il, se plante au cœur des hommes par la force de la doctrine et persuasion, et se confirme

par l'exemple de vie et non par le glaive. Nous sommes tous François et concitoyens d'une même patrie; partant, il nous faut accorder par raison et par douceur, et non par la rigueur et cruauté, qui ne servent qu'à irriter les hommes. »

Pendant ces négociations et avant qu'elles eussent pu avoir un résultat, on tint le 17 janvier la séance royale ordinaire, où les orateurs des trois ordres présentèrent les vœux publics. Ces orateurs furent pour le clergé d'Espinac, archevêque de Lyon, pour la noblesse le baron de Senecey, Versoris pour le tiers état. Tous les trois insistèrent sur le besoin de l'unité de religion. Le baron de Senecey représenta que cette unité existait dans chacun des États allemands, et qu'elle était une condition de l'unité de gouvernement. D'Espinac soutint que les dissidences pouvaient être prévenues à l'avenir par une réforme du clergé et de l'enseignement religieux.

Henri III, ayant obtenu de l'assemblée la déclaration qu'il voulait, en pressa les travaux. Aussi les orateurs des états ne purent-ils présenter dans la séance publique qu'une partie des cahiers de doléances; la rédaction du cahier général n'était pas achevée. Les orateurs demandèrent qu'on fît de bonnes lois pour la police, qu'on écartât les étrangers du gouvernement et des affaires, qu'on supprimât la vénalité des offices, maintenue en dépit de tout par raison d'argent. Ils demandèrent aussi, en ce qui touchait les finances, la suppression des dons et des pensions, la réforme de l'administration encombrée d'offices, un temps d'arrêt dans la voie où l'on était entré d'emprunts à gros intérêts chargeant l'avenir.

La lutte à propos des finances fût plus vive que ne le faisait pressentir la condescendance de l'assemblée à son début. Le déficit avait plus que doublé depuis les états tenus sous Charles IX; il s'élevait maintenant à cent millions. Les députés attribuaient pour une large part la gravité de cette situation à des prodigalités inconsidérées, et ils avaient d'autant plus de motifs de le croire qu'on leur avait présenté le 31 décembre un budget incomplet, où le tableau des dons et des pensions ne figurait pas. Aussi résolurent-ils de marchander tous les nouveaux subsides. Le clergé, accablé de contributions extraordinaires depuis plusieurs années, demanda qu'on ne pût lui imposer dorénavant de nouvelles charges qu'autant qu'elles seraient votées par ses assemblées particulières; il finit pourtant par accorder encore l'argent nécessaire à l'entretien d'un corps d'armée.

Après la séance royale, les députés achevèrent de rédiger leur cahier général de doléances. Ce cahier, rempli de vœux intéressants sur la réforme de l'Église et de la justice, comme de plaintes sur l'inexécution des ordonnances d'Orléans et de Moulins, servit de base à une nouvelle ordonnance en trois cent soixante-trois articles qui fut publiée à Blois en 1579.

Les cahiers furent présentés le 9 février. Parmi les désirs exprimés se trouvait celui de la limitation du nombre des conseillers du roi. On répondit à cette demande en proposant aux états de nommer quelques délégués qui seraient adjoints au conseil pour veiller à l'exécution des vœux renfermés dans les cahiers. Les députés, que flattait cette proposition, l'accueillirent d'abord avec faveur; mais Bodin la leur fit rejeter, en montrant qu'elle cachait un piége, qu'elle rendrait l'assemblée solidaire des actes du gouvernement et que cette solidarité serait un mensonge. Car les états seraient indirectement engagés ou dans les traités que le roi pourrait faire avec Henri de Navarre et le maréchal d'Amville, ou dans les levées d'argent qui seraient nécessaires si la guerre avait lieu.

Or les états s'étaient jusque-là refusés à prendre aucun engagement en matière de finance. Comme une guerre prochaine semblait inévitable, le roi avait proposé deux projets, l'un d'une imposition par feux qui devait remplacer les taxes indirectes, l'autre d'une aliénation perpétuelle de biens domaniaux pour une somme déterminée. Le premier projet fut jugé mauvais, inexécutable, et abandonné aussitôt. Bodin fit repousser le second, comme contraire au principe si souvent proclamé de l'inaliénabilité des biens de la couronne. Les députés déclarèrent qu'ils ne pouvaient ni donner une pareille autorisation, ni même voter de nouveaux subsides, sans avoir été renvoyés à leurs commettants. Ils se contentèrent de voter, comme avaient fait leurs prédécesseurs en 1561, quelques ressources provisoires; encore accompagnèrent-ils ce vote d'observations peu flatteuses : ils insistèrent par exemple sur la nécessité de payer avec une stricte régularité les rentes de l'hôtel de ville de Paris.

Par ces refus ou ces demi-mesures, les états s'exposaient à l'accusation de poursuivre une chimère ou de se mettre en contradiction avec eux-mêmes. Proclamer l'unité religieuse sans faire la guerre était une chimère; demander qu'on la proclamât et ne pas voter de subsides était une contradiction. Le roi montra et surtout affecta de montrer un mécontentement très-vif

signant
timides de sa mere, il rent
cision, mais renvoya du co
villers qui l'avaient engag
la cour avait recherché j t

VI. — La situation n'avait pas changé. Les protestants ayant commencé les hostilités, le roi dut les combattre; mais il leur offrit immédiatement un nouveau traité, qui était celui de l'année précédente avec des restrictions.

Il avait deux armées, l'une à Gien, l'autre en Saintonge. Le duc d'Anjou, investi enfin du titre de lieutenant général que Catherine lui avait longtemps refusé, prit le commandement de la première, entra le 30 avril à la Charité, qui ne fut pas défendue, et enleva Issoire au mois de juin. Pendant ce temps, Mayenne, à la tête de l'armée de Saintonge, occupait Tonnay-Charente, Rochefort, et assiégeait Brouage, assisté de la flotte royale.

Les calvinistes ne firent guère de résistance que sur mer, où ils eurent l'appui de quelques bâtiments hollandais. Sur terre, ils se bornèrent à défendre de petites places. Ils étaient abandonnés par les politiques et très-divisés entre eux. Le roi de Navarre paraissait prêt à souscrire aux conditions que Biron et Villeroy lui apportaient au nom de la cour. Il affichait une sorte de neutralité, cherchait à se concilier les catholiques de la Guyenne, dont il avait le gouvernement, parlait d'unir les deux religions, et donnait à entendre qu'il souscrirait à une formule d'union. Quant à d'Amville, il avait eu avec les réformés des démêlés qui le disposaient à s'entendre de nouveau avec le roi.

Toutes ces raisons amenèrent la conclusion d'une sixième paix, qui fut signée à Bergerac le 17 septembre, peu de jours après la prise de Brouage par Mayenne, et qui fut ensuite confirmée à Poitiers, où l'on y ajouta quelques articles. Elle différait surtout de la précédente en ce que le roi faisait la loi au lieu de la subir. Les conditions étaient à peu près celles qu'on avait offertes aux députés des huguenots au mois d'avril 1575, et qu'ils avaient alors refusées. On leur laissait la liberté de conscience, l'amnistie pour le passé et l'admissibilité aux charges. Mais on restreignait la liberté du culte à un seul prêche dans les sénéchaussées où il n'y en avait pas eu un plus grand nombre avant la paix de Beaulieu. On n'instituait de chambres mi-

était devenue si ordinaire dans la noblesse des campagnes.

Malheureusement il n'avait de vigueur ni dans l'esprit ni dans le caractère, et après avoir rétabli sa situation, il ne sut pas profiter des avantages qu'elle lui offrait. Il continua de partager son temps entre les dévotions et les plaisirs, dont l'excès et le contraste soulevèrent également contre lui l'esprit moqueur des Parisiens. Ni lui ni sa mère ne comptèrent avec l'opinion publique. Celle-ci se vengea en les maltraitant. Jamais on ne fit circuler plus d'épigrammes, de pasquils, de libelles, d'écrits injurieux contre la cour; or tous ces écrits étaient lus et colportés avidement. Ce n'étaient plus, comme au début des guerres de religion, de ces diatribes furieuses que leur violence même rendait impuissantes; c'étaient de courtes et vives satires, avidement recherchées par une bourgeoisie frondeuse. Il n'y avait plus à compter avec la haine de quelques-uns, mais avec les susceptibilités d'une opinion exigeante et prompte à saisir les vices ou les ridicules qui la froissaient.

Henri III prêtait le flanc à ces attaques, moins encore par les incertitudes et les fautes de sa politique, que par sa vie efféminée, sa mollesse et les désordres qu'il laissait commettre publiquement autour de lui. Il voulait qu'on le crût bon catholique; il ne négligeait rien pour cela, et par la plus inexplicable des contradictions, il semblait braver le sentiment de la moralité publique. On a pu dire de lui qu'il n'eut pas même la force de cacher ses vices. Ses mignons, Quélus, Saint-Luc, Maugiron, Joyeuse, Saint-Mesgrin, acquirent une impopularité terrible, dont il ressentit le contre-coup. Jeunes, braves, amis du plaisir et se croyant tout permis, ils choquèrent le peuple par l'insolence de leur luxe, l'extravagance de leurs costumes, leurs folies, leurs duels, leur mépris des lois. Ces duels furent si nombreux, qu'en deux ou trois ans la plupart d'entre eux y perdirent la vie. On ne parlait plus que de guet-apens, d'attaques nocturnes, de vengeances, d'assassinats, dont ils étaient tantôt les victimes, tantôt les auteurs. Non-seulement tous ces attentats demeuraient couverts d'une déplorable impunité, mais le roi n'en paraissait que plus disposé à des prodigalités et à des largesses sans bornes. Outre les gouvernements et les charges qu'il distribuait à ses mignons, il les accablait de dons d'argent, en dépit de la détresse financière. S'ils mouraient, il leur faisait élever, comme à Quélus et à Maugiron, des monuments dont la magnificence était regardée comme un scandale de

hasardeuses, étant plus né à conquérir qu'à conserver. Lequel embrasse soudain cette entreprise, qui lui plaît d'autant plus qu'il voit qu'il ne fait rien d'injuste, voulant seulement racquérir à la France ce qui lui étoit usurpé par l'Espagnol. » Marguerite se chargea elle-même de préparer les voies.

La situation politique des Pays-Bas offrait un extrême imbroglio. La Hollande, la Zélande et plusieurs autres provinces du Nord, envahies par le calvinisme, s'étaient soulevées contre l'Espagne en 1572; elles luttaient depuis lors pour leur indépendance. Les provinces méridionales s'étaient prononcées à leur tour en 1577 contre le conseil d'État qui les gouvernait au nom de Philippe II; elles n'avaient pas secoué le joug espagnol, mais elles ne reconnaissaient plus d'autre autorité que celle des états généraux, qui avaient établi une prétendue *union indissoluble* entre les dix-sept provinces néerlandaises. Don Juan d'Autriche, nommé par Philippe II gouverneur des Pays-Bas, avait dû traiter avec les États-Généraux et leur faire de grandes concessions pour être admis à Bruxelles. Aussi l'anarchie était complète, et aucun parti ne dominait la situation. Cependant on en distinguait au moins trois qui étaient considérables : le parti réformé, ayant à sa tête le prince d'Orange; le parti catholique indépendant, ayant pour chef principal le duc d'Arscot; enfin le parti espagnol, qui se rattachait à don Juan.

Les catholiques indépendants trouvaient leur premier point d'appui dans les provinces limitrophes de la France, telles que le Hainaut et l'Artois. Comme ils ne voulaient ni pactiser avec le prince d'Orange et les réformés, ni accepter de nouveau le joug de l'Espagne, Mondoucet jugea que le duc d'Anjou devait se présenter à eux en qualité de libérateur. Marguerite de Valois entra dans ces vues. Elle prétexta un voyage aux eaux de Spa, et visita en 1577 Cambrai, Mons et Namur; elle voulait juger la disposition des esprits et nouer quelques intrigues. Elle trouva les Néerlandais très-divisés, les gouverneurs, les évêques indécis, embarrassés, mais chacun se regardant comme maître chez soi et se faisant une ligne de conduite particulière. L'un avait, dit-elle, le cœur espagnol, l'autre français. Pendant son séjour à Spa, la guerre éclata entre don Juan et les États. Surprise et se fiant peu à ceux qui les entouraient, dont les uns étaient *espagnolisants* et les autres *huguenotisants*, elle mit immédiatement ses chevaux en gage, fit un emprunt à l'évêque

[1] Relation de Michieli, de 1578.



laume avait pour système de se servir de tous les étrangers et de ne se livrer à aucun.

Dans ces conditions, la présence du duc d'Anjou n'eut d'autre résultat que d'ajouter une complication nouvelle à celles qui existaient déjà, et de nouveaux mensonges à ceux que tous les partis néerlandais et toutes les puissances européennes ne cessaient de s'adresser sur ce champ de bataille diplomatique, destiné à devenir bientôt le théâtre de leurs grandes luttes militaires : « Chacun, dit une chronique du temps, cherchoit à brouiller les cartes pour pêcher en eau trouble[1]. »

L'entreprise, ou plutôt l'aventure, n'eut aucun succès. Le duc, après avoir pris Binch, Maubeuge, et occupé une partie du Hainaut, fut arrêté par la tiédeur et les divisions de ses alliés. Plusieurs corps wallons, qui s'étaient unis à lui, l'abandonnèrent et passèrent à l'Espagne. Il ne put agir de concert ni avec Guillaume d'Orange ou Jean Casimir, ni avec les États. Non-seulement le traité n'avait pas calmé les défiances naturelles entre alliés qui poursuivaient des buts différents, mais il avait été conçu de manière à les exciter davantage. Au bout de trois mois, Anjou revint en France, se plaignant qu'on lui imputât des complots auxquels il ne songeait pas; il ne voulut pas renoncer à se premiers projets, mais il les ajourna.

Cette intervention dans les affaires des Pays-Bas, quoique personnelle au frère du roi, devait plus ou moins obliger la France et le gouvernement français à manifester leurs sentiments. En général, l'ambition du duc d'Anjou éveillait peu de sympathie. Les aventures étrangères de Catherine de Médicis et de ses fils n'inspiraient aucune confiance. On désirait garder la paix parce qu'on la jugeait nécessaire. Les politiques considéraient tout au plus une entreprise au dehors comme un dérivatif, par la raison qu'en donne l'envoyé vénitien Lippomano, « qu'on était las des agitations intérieures, et qu'on aimait mieux voir le feu à la maison du voisin qu'à la sienne. » Cependant la guerre contre l'Espagne avait toujours un côté populaire. On accusait la cour de Madrid d'avoir fomenté les derniers troubles de la France; on la disait très-occupée de ses luttes contre les Turcs; on croyait qu'elle avait lassé de son joug tous les peuples qui lui obéissaient, les Italiens comme les habitants des Pays-Bas. La jeune noblesse ne demandait qu'à porter les armes contre un ennemi détesté; les huguenots y étaient plus disposés

[1] *Renom de France*, cité par Kervyn, *Histoire de Flandre*, t. VI.



disait le roi de Navarre, consiste en l'exécution plus qu'en l'écriture. » En laissant aux réformés huit ou neuf villes de sûreté pour quatre ans, on avait prévu qu'un pareil délai était nécessaire, et qu'on devrait pendant ce temps demeurer en observation. Ce fut ce qui arriva. On désarma peu des deux côtés, surtout dans les provinces du Midi, qui avaient été le plus troublées. La confiance n'était pas près de se rétablir. Les calvinistes rigides voulaient continuer de former une société à part, et refusaient de rentrer dans l'État. La noblesse de certaines provinces, particulièrement du Languedoc et du Dauphiné, avait pris des habitudes et des idées d'indépendance auxquelles il n'était pas facile de la faire renoncer. Enfin partout les gouverneurs particuliers, les seigneurs, les villes et jusqu'à de simples villages, se croyaient maîtres d'organiser des associations ou des ligues privées, suivant leur intérêt.

Le roi de Navarre accepta sans réserve un édit nécessaire, suivant lui, à la paix, à l'ordre et au bien de la couronne. Il déclara qu'il le ferait rigoureusement exécuter dans son gouvernement de Guyenne, dont il n'occupait toutefois qu'une partie, car Bordeaux refusait de le recevoir. Il écrivit force lettres dans ce sens au roi, aux membres du conseil, aux parlements, aux gouverneurs et à la noblesse du Midi. Il s'efforça d'inspirer une confiance égale aux deux religions, de servir à la fois aux huguenots de pacificateur et d'avocat, et affecta de protester de son dévouement et de son zèle pour le roi comme de ses défiances pour la ligue, les Guise et les intrigues de l'Espagne.

La paix signée, Henri III accorda à Marguerite de Valois l'autorisation, qu'il lui avait jusque-là refusée, de rejoindre son mari. Marguerite devant se rendre à la petite cour de Nérac, Catherine voulut l'accompagner. La reine mère, partie de Paris au mois d'août 1578, entreprit dans le Midi, en commençant par Bordeaux et Nérac, un de ces voyages politiques qui étaient dans ses goûts, et qui lui réussissaient si bien. Outre qu'elle aimait à se montrer, elle croyait, non sans raison, résoudre plus aisément sur les lieux des difficultés grossies par la distance. Elle avait de plus une haute idée de ses talents diplomatiques. Elle fit au reste ce voyage, qui dura un an, avec sa pompe ordinaire, et son cortége de femmes, qu'on appelait l'escadron volant. Elle mêlait les fêtes et les danses aux négociations, et le plaisir était pour elle une condition des affaires. Rien n'est plus significatif que la manière dont Turenne rap-



de Bretagne, Normandie, Bourgogne et Auvergne, dit l'Estoile, se liguent et se résolvent de ne plus payer d'impôts, aides, subsides, emprunts, décimes, tailles, crues et charges, autres que celles qui étoient du vivant du roi Louis XII et de la reine Anne de Bretagne, son épouse, crient tous contre le roi, le surchargeant journellement de nouveaux subsides et nouveaux offices, et n'acquittant aucune de ses dettes des grands deniers qui en proviennent, ains en faisant des prodigues, somptuosités et des dons immenses à sept ou huit mignons frisés qui l'environnent et possèdent. De quoi Sa Majesté ayant eu avis à Fontainebleau et du langage qu'ils tenoient, dit ces mots : « Ce sont des fruits de la ligue qui commence à opérer, mais j'en empêcherai, si je puis, l'opération. » Henri III répondit aux sollicitations des états de Bourgogne en déchargeant la province des édits bursaux; mais il fit arrêter deux députés qui avaient parlé trop librement dans ces états et ceux de Normandie.

Au mois de décembre 1578, il créa un nouvel ordre de cour, l'ordre du Saint-Esprit, assez semblable à ce que celui de Saint-Michel avait été dans le principe. Ce dernier avait perdu son prestige par des choix mal faits ou trop nombreux; le collier, naguère si recherché, n'était plus appelé que le collier à toutes bêtes. Les chevaliers du Saint-Esprit durent être au nombre de cent. Henri III ne nomma d'abord qu'à vingt-sept places, se réservant de pourvoir aux autres successivement. Il voulut les doter avec des biens d'Église constitués en commanderies; mais cette prétention échoua devant la résistance invincible du Pape et du clergé. Il pensait trouver dans cette création une force contre les associations calvinistes et contre la ligue. « Sa Majesté, dit l'Estoile, s'étoit avisée de se fortifier desdits nouveaux chevaliers, qu'elle croyoit, avec ses mignons et un régiment des gardes qui journellement l'assistoit, lui être prompts et fidèles défenseurs, advenant quelque émotion. »

Une assemblee du clergé, convoquée pour une nouvelle aliénation de biens de l'Église, fit entendre des observations sévères sur l'emploi ordinaire que le roi faisait des bénéfices; ils étaient vénaux comme les charges de judicature; et sur les aliénations de biens d'Église, elles se renouvelaient avec une régularité qui équivalait à une véritable permanence. L'assemblée sollicita l'adoption des canons de réforme dressés au concile de Trente. Un évêque émit le vœu du rétablissement des élections cano-

gues de toute espèce, était un objet de scandale pour les calvinistes rigides et de remontrances souvent très-vives de la part des ministres. Cependant ils sentaient le besoin de ménager un prince chef de leur parti, et c'était de préférence Marguerite qui servait de but à leurs anathèmes.

Vers la fin de 1579, Condé, toujours ardent et se prétendant alarmé des manœuvres de la ligue dans la Picardie, dont il avait le gouvernement nominal, trouva moyen de faire pénétrer des hommes déguisés dans la place de la Fère et de s'en emparer. Sur les plaintes du roi, il protesta n'avoir agi que dans un but de défense personnelle. Le roi de Navarre, sollicité de suivre cet exemple, attendit six mois avant de s'y décider, mais il finit par être entraîné par les belliqueux et les violents de son parti. Il entreprit de se disculper du reproche de rébellion, en se disant forcé de prendre les armes par les fréquentes violations de l'édit en Dauphiné et en Languedoc. Il soutint qu'il restait fidèle à ses idées de tolérance des différents cultes, et que c'était la reine mère qui n'exécutait pas ses promesses.

Il en résulta que la guerre recommença au printemps de 1580 ; elle fut d'ailleurs si peu sérieuse qu'on la nomma la *guerre des amoureux*. Les protestants avaient peu de forces et n'eurent cette fois aucun secours de l'étranger. Condé avait ouvert les hostilités par la surprise de la Fère. Henri de Navarre enleva le 29 mai Cahors, qui faisait partie de l'apanage de Marguerite de Valois, et refusait de recevoir un gouverneur nommé par lui. Il parut à l'improviste sous les murs de la ville avec un petit nombre de cavaliers et de soldats huguenots des plus déterminés. Il y fit brèche au moyen d'un pétard et s'en rendit maître après plusieurs jours de combat, pendant lesquels il paya de sa personne autrement que n'avaient jamais fait les fils de Catherine de Médicis.

Henri III, ainsi défié, commença par déclarer qu'il maintiendrait l'édit de Nérac et châtierait tous les contrevenants. Il fit ensuite marcher trois armées sous Matignon, Mayenne et Biron, contre la Fère, contre le Dauphiné, où Lesdiguières était entré en campagne, et contre la Guyenne. Le siége de la Fère coûta près de trois mois et fut meurtrier; les mignons s'y rendirent et y firent leurs preuves de bravoure. La place finit pourtant par capituler le 12 décembre. Pendant ce temps, le duc d'Anjou s'était porté comme médiateur. On négocia un nouveau traité, qui fut signé au mois de novembre à Fleix, en Périgord, et qui



vier 1579, la Hollande et la Zélande avaient signé l'union d'Utrecht, dans laquelle entrèrent bientôt la province d'Utrecht et la noblesse de Gueldre. Toutes ces provinces se déclarèrent libres *de se comporter quant à la religion comme elles le trouveraient bon*. C'était une profession de calvinisme peu déguisée. Les catholiques, qui formaient la grande majorité dans le reste du pays, s'en irritèrent. Le prince de Parme, Alexandre Farnèse, successeur de don Juan d'Autriche et déjà maître du Limbourg, du Luxembourg et de Namur, profita de cette irritation pour gagner le Hainaut, l'Artois et la Flandre wallonne (traité d'Arras du 17 mai 1579). Il ne fit à peu près aucune concession religieuse; elles lui étaient interdites par Philippe II. Mais il offrit les satisfactions politiques les plus étendues, l'amnistie pour le passé, le maintien des anciens priviléges et la formation d'une armée nationale.

Restaient les provinces intermédiaires, qui ne voulaient ni faire cause commune avec les calvinistes du Nord ni se fier aux promesses de l'Espagne, maîtresse dans le Midi. Le prince de Parme comptait recouvrer ces dernières provinces successivement par des négociations ou par les armes, et il y comptait d'autant mieux que le parti des États était faible et divisé.

Les statistes se défiaient du duc d'Anjou. Cependant, comme ils ne pouvaient se maintenir sans l'appui de l'étranger, et qu'ils étaient également las de la tiédeur des Allemands et des promesses sans effet de la reine d'Angleterre, ils se tournèrent de nouveau de son côté. Guillaume d'Orange, qui était le véritable chef des calvinistes du Nord, mais qui avait su habilement conserver son influence dans les Etats, contribua de tout son pouvoir à leur faire prendre cette décision; car il n'avait pas d'autre moyen d'entraîner les provinces intermédiaires à s'unir à lui pour lutter contre l'Espagne. En conséquence, les États décidèrent, le 20 juin 1580, que le commandement général de leurs forces serait donné au prince français. Villiers et Marnix de Sainte-Aldegonde portèrent cette décision au duc d'Anjou Celui-ci débattit les conditions du nouveau traité qu'on lui proposait; il eût voulu avoir des pouvoirs plus étendus, au lieu que les États avaient la prétention de le *museler*, comme ils avaient fait avant lui à l'archiduc Matthias. Il finit cependant par abandonner la plupart de ses exigences, dans l'espérance d'arriver à faire prononcer un jour par les États la déchéance du roi d'Espagne et proclamer sa propre souveraineté. Il prit les enga-

empressé d'accueillir en France le candidat portugais évincé, Antonio de Crato; il refusait de le livrer, et il le retenait comme un épouvantail pour Philippe II, que les Portugais détestaient à titre d'étranger et de conquérant. Catherine de Médicis avait pris le prétendant sous sa protection particulière, arguant d'une alliance éloignée avec la maison royale qui venait de s'éteindre à Lisbonne. Elle voulait au moins lui conserver les îles Açores, dont six sur neuf s'étaient déclarées en sa faveur et continuaient de le reconnaître. Ainsi la rupture entre les deux puissances était réelle, sans être avouée, et devenait de jour en jour plus sérieuse. Tout présageait le renouvellement des grandes luttes.

Le duc d'Anjou fit lever le siége de Cambray au prince de Parme le 18 août 1581. Il occupa ensuite la citadelle par une espèce de surprise et y mit garnison, ce qui était contraire à son traité avec les États. Les récriminations qui s'élevèrent à cette occasion entraînèrent des retards dans l'action commune. Beaucoup de volontaires se retirèrent. Anjou envoya le gros de ses troupes, commandé par des lieutenants, prendre part à la défense de Tournay, que le prince de Parme assiégeait. Quant à lui, il passa au mois de novembre en Angleterre.

Une ambassade solennelle l'y avait précédé six mois plus tôt pour hâter la conclusion du mariage attendu depuis si longtemps. Mais un brillant accueil fut tout ce que ses envoyés et lui purent obtenir. Élisabeth, attentive à ménager en droit le principe d'autorité et en fait l'insurrection, persistait dans ses contradictions ordinaires, qui étaient chez elle un calcul. Elle donnait aux révoltés néerlandais toutes les espérances qui étaient de nature à ne pas la compromettre, désirant les voir se détacher de l'Espagne, mais ne voulant pas qu'ils se réunissent à la France, ce qui eût été plus périlleux peut-être pour l'Angleterre. Elle déclarait donc ne pouvoir permettre « que la sauce de son mariage se fit avec la fortune de ses sujets ». Elle proposa de remplacer le mariage par une simple alliance offensive et défensive; comme les envoyés français s'y refusaient, elle se décida à échanger des anneaux avec le prince (novembre 1581). Cette nouvelle fut accueillie à Bruxelles avec des feux de joie. Puis elle se ravisa presque aussitôt, se disant effrayée de la disparité d'âge, de la différence de religion, de l'inquiétude qu'une telle alliance inspirait aux Anglais. Enfin, après un séjour de trois mois à Londres, le duc d'Anjou en partit le

son frère, et soutint que, s'il l'eût aidé, ce prince eût obtenu d'autres succès. Il acheva ainsi de se brouiller avec l'Espagne par des actes et des démonstrations qui ne servaient à rien.

Catherine de Médicis fit une autre démonstration plus significative, mais qui n'eut pas plus d'utilité. Elle aurait voulu conserver les Açores au prétendant portugais, Antonio de Crato. Grâce à un titre prétendu de parenté avec la maison de Portugal, elle s'intéressait aux affaires de ce royaume en son nom propre, comme elle eût fait à des affaires de famille; elle pensait aussi que la possession de ces îles par le prétendant gênerait la marine espagnole, empêcherait Philippe II de recueillir en paix tout l'héritage des colonies portugaises, et déterminerait un jour le Portugal à secouer un joug détesté. Dans ces vues, elle fit partir de Bordeaux une escadre qui portait cinq mille soldats sous les ordres de Strozzi. Ce dernier débarqua le 15 juillet à l'île Saint-Michel, s'en empara et y fit couronner Antonio.

Mais Antonio avait déjà compromis ce succès par sa légèreté et son imprudence, quand l'amiral espagnol, Santa-Cruz, vint dix jours après, le 25, livrer un combat naval aux Français, qui furent complétement battus et perdirent plus de la moitié de leurs vaisseaux. Les Espagnols étaient les moins nombreux; ils durent leur victoire à la supériorité de leurs armements et de leur discipline. Strozzi fut tué. Brissac, son second, ne ramena que dix-huit bâtiments sur quarante-cinq. Santa-Cruz, soutenant qu'une agression sans guerre déclarée était nécessairement le fait d'une bande de corsaires et non l'acte d'une armée française, refusa tout quartier aux prisonniers. Il donna l'ordre de trancher la tête aux gentilshommes et de pendre les simples soldats. Antonio fut obligé de quitter Tercère. Une seconde escadre, mais moitié moindre, que la reine mère envoya l'année suivante sous les ordres de Chastes, ne réussit pas mieux et fut obligée de capituler presque aussitôt après son débarquement aux Açores.

Ce fut peut-être, de toutes les entreprises tentées par Catherine de Médicis, celle qu'elle poussa le plus loin. Ce fut aussi celle où elle éprouva l'échec le plus complet, pour avoir employé, suivant son usage, des moyens insuffisants contre une puissance dont la supériorité maritime était encore reconnue par toute l'Europe.

Ainsi la lutte, quoique non avouée, tendit à prendre de

Le duc d'Anjou ne conserva pas longtemps les espérances fondées qu'il avait pu former après son couronnement à Bruxelles et à Gand. Il ne trouva chez les États et le prince d'Orange qu'un concours froid et réservé. Borné forcément à un rôle défensif, il n'obtint d'autre succès militaire que celui d'une escarmouche livrée sous les murs de Gand. Il se plaignait d'avoir les mains liées et de ne pouvoir gouverner *absolument à la française*[1]. Vers la fin de l'année, il reçut un renfort d'environ huit mille hommes envoyés de France par Catherine de Médicis. Ces troupes renfermaient une grande quantité de jeunes nobles, brûlant de combattre les Espagnols et de venger les mauvais traitements que leurs compatriotes avaient éprouvés aux Açores. La conduite de Santa-Cruz était regardée comme une insulte et une tache à l'honneur national, tache qu'il fallait laver; Henri III ne put empêcher l'entreprise. Il laissa même partir le Dauphin d'Auvergne, devenu duc de Montpensier par la mort de son père, et le maréchal de Biron (décembre 1582).

Quand le duc d'Anjou se vit à la tête de pareilles forces, il résolut de se délivrer de la tutelle du prince d'Orange et des États. La tête, dit Busbecq, lui tourna. Lassé de la position qu'on lui avait faite, et cédant aux conseils imprudents de jeunes gens qui l'entouraient, il résolut de surprendre quelques-unes des villes fortes et des citadelles de la Flandre, d'y mettre des garnisons qui materaient les habitants, puis d'agir en maître. Le 16 janvier 1583, à une heure convenue, les Français occupèrent par surprise Dunkerque et plusieurs petites villes. Toutefois à Bruges le coup de main préparé fut découvert et échoua. Le lendemain 17, le duc voulut entrer en personne à Anvers; mais au moment où les Français, ayant forcé une des portes, se répandaient dans la ville sans beaucoup d'ordre, et se livraient déjà au pillage des boutiques, les bourgeois, tenus en garde par leurs vieilles défiances, s'armèrent et opposèrent une résistance désespérée. Deux cent cinquante gentilshommes et plus de deux mille soldats furent tués ou pris dans cette bataille de rues. Le duc, réduit à une retraite ignominieuse, vit en un jour toutes ses espérances renversées. Jusque-là suspect aux Flamands, il leur devint odieux.

Il se maintint encore deux mois, mais dans la position la plus fausse et la plus difficile du monde. Les gens d'Anvers re-

[1] Expressions tirées des lettres de Granvelle.

de se retirer. Les Guise, renfermés dans la Lorraine ou dans leurs gouvernements de Champagne et de Bourgogne, venaient peu à la cour, mais protestaient aussi de leur zèle et de leur dévouement. Henri III n'avait donc à craindre ni les huguenots ni la Ligue; il était mieux obéi des princes et des grands qu'au début de son règne. Toute l'autorité était concentrée dans ses mains ou dans celles de ses mignons.

Il avait eu pendant quelque temps quatre favoris déclarés qu'on appelait les quatre évangélistes, Saint-Luc, d'O, Arques et Caumont-la-Valette. Saint-Luc ayant été disgracié, et d'O ayant perdu une partie de son crédit, les deux derniers devinrent tout-puissants. Ils furent créés, Arques duc de Joyeuse et Caumont duc d'Épernon. Henri III les accabla d'argent, de dignités et de commandements : il donna à Joyeuse les titres d'amiral de France, de gouverneur de Normandie, et une sœur de la reine en mariage. D'Épernon eut le gouvernement de Toul, Metz et Verdun, et plus tard celui de Provence; il prétendit à un mariage dans les maisons de Bourbon ou de Lorraine et à la connétablie. Ces deux *mignons,* dit Busbecq, sont les deux colonnes sur lesquelles le roi s'appuie[1]. Ils ne se montrèrent ni moins ambitieux, ni moins insolents, ni moins avides que leurs prédécesseurs, mais ils furent moins inconsidérés, et ils servirent le roi de leur activité et de leur dévouement. Leur plus grand tort fut d'être des mignons; à ce titre, ils assumèrent sur eux la responsabilité d'un mauvais gouvernement. Le roi fut accusé d'éloigner de sa personne les hommes qui auraient pu lui donner des conseils désintéressés, et de s'enfermer avec des favoris élevés comme on élevait les pachas en Turquie. Joyeuse et Épernon n'étaient plus nommés que les deux vizirs.

Ce n'est pas que Henri III ne commençât à acquérir de l'expérience et à montrer plus d'application aux affaires. Gâté de bonne heure par sa mauvaise éducation et des succès que la flatterie avait exagérés, il était revenu à un plus juste sentiment des choses, car il avait l'esprit naturellement droit, et la vue de périls conjurés, plus que surmontés, avait mûri son jugement. Mais entraîné par d'irrésistibles habitudes de mollesse, cédant à des défiances d'ailleurs trop justifiées, et confondant une partie des abus de la cour ou même du gouvernement avec les prérogatives de la couronne, il ne voulut rien avec suite; il entreprit des réformes qu'il n'acheva pas; il ne sut ni s'inter-

[1] Lettre de Busbesq a l'Empereur, du 11 mai 1583.

Il supprima des offices inutiles, ordonna une enquête contre les financiers prévaricateurs, réforma sa cour dont il s'astreignit pour la première fois à limiter les dépenses, enfin s'attacha, comme on disait, à régler tous les états du royaume. Mais le mal était que personne ne voulait croire ces réformes efficaces ou sincères. Les ordonnances qui les décrétaient présentaient autant de difficultés d'exécution que les édits accordés aux protestants. D'ailleurs l'œuvre devait être toujours à recommencer, tant qu'on n'aurait changé ni les habitudes, ni l'esprit, ni le système du gouvernement[1]. Qu'importait de multiplier les règlements administratifs quand tout se vendait à la cour, quand les gouvernements de provinces étaient l'objet d'un marchandage sans fin, quand le même marchandage existait pour les bénéfices ecclésiastiques, quand enfin les évêques demandant le rétablissement des élections canoniques, le roi leur répondait que si ces élections eussent existé, beaucoup d'entre eux n'occuperaient pas leurs siéges[2]?

On craignit un instant que le duc d'Anjou ne voulût se faire chef de parti. Car il était mécontent et imputait ses mauvais succès au roi, qui ne l'avait pas soutenu. Il avait passé plusieurs années sans paraître à Paris, soit bouderie, soit que Henri III l'en tînt éloigné par jalousie ou pour ménager les Espagnols. Catherine réconcilia publiquement ses deux fils. Anjou vint à Paris en 1584, et se rapprocha même des mignons, Joyeuse et Épernon, qu'il avait regardés jusque-là comme des ennemis. Mais il était usé par les excès et atteint de cette langueur précoce qui enleva avant l'âge les derniers Valois. Il se retira bientôt à Château-Thierry, l'une des villes de son apanage, y tomba malade d'une inflammation de poumons, pareille à celle dont Charles IX avait péri, et le mal s'aggravant peu à peu, il finit par s'éteindre le 10 juin. Il mourut âgé de trente et un ans, laissant la réputation d'un prince brouillon qu'une ambition inconsidérée avait jeté dans les aventures et qui avait échoué dans toutes, qui avait inutilement troublé la France à l'intérieur, et l'avait non moins inutilement compromise à l'étranger. On a dit de lui, comme plus tard de Gaston d'Orléans, que si l'infidélité avait disparu de la terre, il l'y aurait ramenée. Avec cela l'opinion publique lui tenait compte de qualités qu'on ne trouvait pas chez Henri III. Il était, dit l'Estoile, « généreux et

[1] Lettre de Busbecq.

[2] De Thou, années 1582 et 1583.

cardinal était âgé, infirme, et ne pouvait régner qu'en quittant la pourpre romaine. D'après les probabilités d'âge, il devait mourir avant Henri III. En supposant qu'il arrivât au trône, il ne pouvait l'occuper que peu de temps. La question n'était donc nullement résolue; tout au plus parvenait-on à l'ajourner. Il faudrait ensuite écarter l'aîné des Condé, qui était calviniste. Qu'arriverait-il si l'un des princes ainsi écartés, ou, à leur défaut, un de leurs descendants, venait à se convertir? Comment réglerait-on l'ordre de succession? Serait-ce par le moyen des états généraux? Serait-ce par l'intervention de la cour de Rome? Comment un pareil règlement serait-il accepté? Le roi de Navarre et ses amis protestaient d'avance, déclaraient ne reconnaître d'autre loi de succession que celle de la succession masculine et légitime, et niaient aux états généraux le droit d'y rien changer.

Les Guise agirent sur le cardinal de Bourbon pour lui persuader d'accepter la couronne. Il écouta favorablement la proposition, qui trouva d'ailleurs de l'écho partout, même à la cour. La reine mère se rallia à cette idée. Elle n'espérait rien du roi de Navarre, qui lui montrait peu de déférence, et qui venait de renvoyer sa fille Marguerite. Elle comprenait la force des sentiments catholiques et se souciait peu de les heurter. Elle eût préféré, il est vrai, qu'on eût pu abolir la loi salique et donner la couronne au jeune duc de Lorraine, fils de sa fille aînée.

Comme le choix du cardinal de Bourbon n'était qu'un ajournement de la difficulté, ajournement éventuel et même à bref délai, on accusa les Guise, ses auteurs, de travailler pour eux-mêmes et de se préparer les voies au trône. Ils en étaient très-éloignés par la naissance. Ils n'étaient que les cadets de la maison de Lorraine, et le jeune duc de Lorraine eût passé avant eux, si le trône eût dû appartenir à cette maison. On avait publié de prétendues généalogies qui les faisaient descendre des Carlovingiens; mais ces généalogies, d'ailleurs contestées, étaient de ces arguments qui n'ont de valeur que pour ceux qui s'en servent. Eux-mêmes s'empressèrent de les démentir. Leurs partisans alléguèrent aussi qu'ils réuniraient la Lorraine à la France; c'était là une raison de fait qui ne prouvait rien au point de vue du droit. En droit, les Guise ne pouvaient régner qu'à une condition, c'était qu'une assemblée d'états généraux déclarât le trône vacant et en disposât en leur faveur.

autour de lui leur zèle et leur vigilance ordinaires, et qu'il craignait de heurter trop vivement. S'il s'était converti, les huguenots auraient pris un autre chef.

Du Plessis-Mornay, représentait depuis longtemps à Henri III le danger des menées actives de la politique espagnole. Il usait de tous les arguments que Coligny avait employés auprès de Charles IX pour l'entraîner à déclarer la guerre à l'Espagne. Il montrait Philippe II négociant avec les Suisses, et offrant au nouveau duc de Savoie, fils d'Emmanuel-Philibert, la conquête de Genève, la main d'une de ses filles et le titre de roi. Un cercle d'ennemis se formait autour de la France, avec l'espérance à peu près certaine de trouver un appui à l'intérieur. Entraîner le roi dans une guerre contre l'Espagne eût été pour les huguenots un coup habile; ils seraient devenus immédiatement maîtres de la situation.

Henri III avait trop d'esprit pour ne pas comprendre ces difficultés, et trop de paresse pour en sortir. Il s'en exprima d'une manière curieuse dans la lettre suivante, écrite de Lyon à Villeroy le 12 août, lettre un peu énigmatique, mais qui définit la situation avec autant de perspicacité que de tristesse.

« Il y eut un roi en la Judée, qui, par mauvais conseils, fut perdu. Dieu en garde le roi de France! Il avoit autrefois la bien-voulance de ses sujets, mais ce temps-là n'est plus, et, par nos péchés, nous fuyons tant que nous pouvons le chemin de le revoir; nous devons tant qu'en paix même, si elle duroit, nous ne saurions comment en sortir; les hérétiques grouillent jusque dans notre giron; les pratiques contre l'État et ma personne sont quasi plus fréquentes que le boire et le manger; les malcontents sans raison s'augmentent tous les jours, et quiconque n'a pas en soi une grande fidélité veut faire sa part. Or je sais bien, ce me semble, ce qu'il faudroit, mais je suis comme ceux qui se voyent noyer, et par obéissance sont plutôt contents de l'être que de se sauver, et puis je serois seul de mon avis, et je peux me tromper. »

XI. — Philippe II ne semble pas s'être mêlé sérieusement des affaires de la France avant 1583. Ses agents, il est vrai, brouillaient, intriguaient et exerçaient un espionnage attentif; mais ils trouvaient chez les Guise beaucoup de réserve, de froideur même, et la volonté arrêtée de ne pas se départir de l'obéissance qu'ils devaient au roi. Ils allèrent, dans leur désir de

motifs particuliers de se plaindre de la cour, qui les tenait en suspicion, du roi, qui diminuait leur autorité, de Joyeuse et d'Épernon, ses favoris, qui les avaient supplantés partout. Épernon était pour eux un ennemi presque déclaré. Il leur tenait tête hautement et soutenait avec énergie le roi de Navarre.

D'autres raisons encore décidèrent Guise et Mayenne à se lier avec l'Espagne. Ils craignaient que Henri III ne cédât aux sollicitations des réformés et de certains politiques favorables à ces derniers. Les huguenots, après une assemblée tenue à Montauban, demandèrent qu'on leur laissât encore pour deux ans les places de sûreté qu'ils devaient remettre. On le leur accorda, et ce fut Épernon qui obtint pour eux cette concession. Henri III consentit, à la requête des cantons suisses, à prendre sous sa protection Genève, menacée par les Espagnols et le duc de Savoie. Les Hollandais faisaient des offres, que du Plessis-Mornay, infatigable dans ses écrits et dans ses démarches, appuyait de toutes ses forces. Au mois de décembre 1584, les huguenots de France signèrent à Middelbourg, avec plusieurs princes protestants d'Allemagne, la reine d'Angleterre et les cantons suisses réformés, un traité d'alliance défensive et des arrangements éventuels pour la levée de troupes auxiliaires.

Guise et Mayenne, avertis de tous ces faits, eurent une entrevue avec les deux agents espagnols Tassis et Moreo, au château de Joinville, dans les premiers jours de janvier 1585, en présence d'un envoyé du cardinal de Bourbon. On y établit en principe que la couronne de France, ne pouvant appartenir à un hérétique ou à un prince excommunié, devait passer au cardinal de Bourbon; on convint ensuite qu'une ligue serait formée pour la destruction commune du protestantisme, en France et dans les Pays-Bas, et que cette ligue mettrait des troupes sur pied pour réaliser l'objet de ses poursuites. L'Espagne s'engageait à faire chaque mois une avance d'argent considérable aussi longtemps qu'il serait nécessaire. De leur côté, les Guise et le cardinal de Bourbon promettaient que le gouvernement français, dès qu'ils seraient les maîtres, renoncerait à l'alliance turque, aux pirateries dans les Indes, restituerait Cambray, ainsi que la basse Navarre et le Béarn, dépendances du royaume de Navarre, livrerait le prieur de Crato, qui serait d'ailleurs traité honorablement, enfin accepterait le concile de Trente. Ainsi Philippe II créait la Ligue et lui fournissait les

gociait. Il ne parvint qu'à mécontenter tout le monde, les Hollandais, les Espagnols, les huguenots et les catholiques.

Il publia vers la même époque, le 1er janvier 1585, un long règlement sur la réforme de l'administration. Ce règlement, dont les bases avaient été établies par la dernière assemblée de notables, ressemblait beaucoup aux grandes ordonnances qui suivaient les assemblées d'états généraux. Toutefois on le jugea incomplet, et il ne répondit qu'imparfaitement à l'attente publique [1].

La Ligue s'étendit avec une extrême rapidité. Née d'un sentiment général en France, elle trouva encore une force nouvelle dans l'état de l'Europe, où la réaction catholique, commencée après le concile de Trente, marchait partout de progrès en progrès. Elle en avait fait de récents et de considérables dans la Bavière, l'Autriche et une partie de l'Allemagne. Elle en faisait maintenant dans les Pays-Bas avec le prince de Parme, qui avait reconquis les dix provinces méridionales. Jamais les jésuites n'avaient déployé tant d'activité. Leurs colléges se multipliaient; les églises des grandes villes retentissaient de prédications énergiques et éloquentes. Les catholiques de France, ayant arrêté et circonscrit le calvinisme, ne voulaient pas lui permettre de reprendre le terrain perdu. Il se faisait donc, dans une grande partie de l'Europe, un mouvement d'opinion puissant, dont il était inévitable que la France devînt le centre principal, le jour où la question de succession était définitivement posée.

Les négociations des huguenots avec leurs coreligionnaires étrangers, celles de Henri III avec la Hollande et l'Angleterre, bien que sans résultat, contribuèrent à augmenter l'agitation et à répandre l'alarme. La Ligue fit des recrues à Paris et dans les grandes villes. Le clergé et les corporations religieuses lui gagnèrent des partisans. On prêcha partout la nécessité de s'associer pour maintenir la succession catholique. Des écrits circulant de tous côtés, des tableaux et des images affichés aux portes des églises représentèrent les cruautés exercées en Angleterre contre les catholiques par un gouvernement livré à l'hérésie. Les libelles injurieux redoublèrent contre Henri III et sa cour; les plus modérés l'accusaient d'hypocrisie, d'impuissance et de trahison. Les mécontents, les ambitieux, les gens remuants, entrèrent à l'envi dans une association populaire qui était jugée légitime

[1] C'est l'opinion de Busbecq.

changea les officiers de la garde bourgeoise de Paris, qu'il savait à la discrétion des Seize. Pendant qu'il prenait ces mesures défensives, Catherine de Médicis quitta la cour et se rendit en Champagne, pour obtenir des princes une explication et négocier un rapprochement.

Catherine, âgée alors de soixante-six ans, commençait à éprouver des infirmités. Mais elle n'avait perdu ni son activité ni son besoin de domination. Elle cherchait même toutes les occasions de ressaisir une influence qu'elle craignait de perdre, car elle éprouvait une certaine jalousie de celle des mignons et du confesseur du roi, le jésuite Auger [1]. Elle accusait son fils de timidité et d'inertie, elle se croyait nécessaire et se flattait de triompher des catholiques, en déployant avec eux la même habileté diplomatique qu'elle s'attribuait dans ses dernières négociations avec les huguenots.

Le 31 mars, le cardinal de Bourbon publia le manifeste de la Ligue à Péronne. Il le signa seul. Ce manifeste commençait par des plaintes au nom des princes et des seigneurs qui avaient combattu pour la cause catholique, et qui se voyaient écartés de la cour ou de leurs gouvernements. Il exprimait ensuite les vœux du parti, à savoir que le successeur du roi fût nécessairement un prince catholique, que le catholicisme fût la seule religion exercée en France, que tous les ordres de l'État, clergé, noblesse, parlements, bourgeoisie, rentrassent dans la pleine jouissance de leurs anciens priviléges mal respectés; que les états généraux s'assemblassent périodiquement tous les trois ans. On ne prenait pas les armes contre le roi, mais pour le défendre et empêcher la division de la France. Ainsi le parti qui avait échoué à l'assemblée de 1577, et qui était pendant huit ans rentré dans l'ombre, reparut en lice avec toutes ses exigences, demandant l'alliance de deux choses qui ne semblaient pas incompatibles, du catholicisme déclaré religion d'État, et d'un libéralisme politique aussi étendu et aussi large qu'on le comprenait à cette époque.

Après ce manifeste, qui fut envoyé à toutes les villes et qui était une mise en demeure de l'opinion publique, les adhésions se multiplièrent.

La cour et le parti des politiques furent jetés dans un nouveau désarroi. Henri III n'avait ni armée ni argent prêts. « Le roi, écrivait à Vienne Busbecq, l'envoyé impérial, ne sait

[1] Lettres de Busbecq.

Avant qu'on en vint aux armes, on se fit de part et d'autre une guerre de plume extrêmement vive; il y eut un déluge de satires, de pamphlets, de manifestes, de dissertations historiques, juridiques, politiques, religieuses, qui plurent de tous côtés avec une abondance intarissable.

Henri III n'attaquait pas dans sa déclaration le but de la Ligue, mais les moyens qu'elle employait. Il s'attachait à expliquer et à justifier la conduite qu'il avait lui-même tenue après les états de 1577. Il se disculpait d'avoir signé la paix, par le motif que les états lui avaient refusé des subsides pour faire la guerre. Il représentait que la France avait joui de huit années de calme, qu'il avait assemblé les notables, tenu des grands jours, entrepris des réformes, même dans sa maison. Mais il ne persuada personne. Les politiques le croyaient secrètement d'accord, lui ou sa mère, avec la Ligue, et la raison qu'en donne l'Estoile, c'est que « son humeur étoit telle qu'il aimoit mieux quitter une partie de sa puissance que, pour retenir le tout, hasarder la moindre partie de son loisir ou de son repos. »

Ce jugement n'était ni entièrement vrai ni entièrement faux. Henri III, loin de s'entendre avec la Ligue, était presque son captif. Il apprenait par les révélations de Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt, que les meneurs de Paris, le président Nully, la Chapelle-Marteau, Hotman, Bussy, y étaient déjà tout-puissants. Il ne s'y croyait plus en sûreté et n'osait pas en sortir. D'un autre côté, Catherine entreprenait de négocier.

Le quartier général des princes ligueurs était à Châlons-sur-Marne, où le Balafré avait attiré le cardinal de Bourbon. La reine mère se rendit à Épernay, y ouvrit des négociations avec les Guise, et parut vouloir entrer dans leur politique. Mais cette politique, c'était la guerre contre les calvinistes. Or, le roi ne pouvait se mettre en campagne sans troupes et sans argent. Elle demandait donc malignement qu'on les lui fournît. Ainsi se représentait la question déjà débattue aux états de Blois. Toute la différence était que maintenant les Guise occupaient des places qui leur permettaient de peser sur la volonté du roi. Aussi manifestaient-ils des exigences sur lesquelles ils se montraient intraitables. Ils voulaient qu'on remaniât les gouvernements, de manière à donner aux princes et aux autres chefs de leur parti des satisfactions et des garanties, et qu'on leur cédât des places de sûreté comme aux huguenots.

étoit à cheval. » La Ligue demeura armée, et le fut dès lors légalement.

Le seul résultat obtenu fut de détacher de l'Espagne les princes lorrains, qui s'engagèrent à renoncer aux alliances étrangères. Encore cette renonciation ne fut-elle pas sans réserves. Comme Philippe II en témoignait son mécontentement, Guise soutint n'avoir renoncé qu'aux alliances propres à mettre la couronne de France en péril.

XII. — Le roi de Navarre n'avait pas attendu le traité de Nemours pour publier un manifeste de son côté. Il déclarait ignorer s'il serait appelé un jour au trône, mais il ajoutait qu'il avait toujours été instruit par sa religion à ne pas forcer les consciences, et qu'il n'avait cessé d'accorder aux catholiques une liberté et une confiance entières. Après cette déclaration, il offrit de remettre toutes les places dont il était maître, et d'abandonner les charges qu'il occupait, à condition que les princes entrés dans la Ligue en feraient autant de leur côté. Il proposa au duc de Guise de vider leur querelle dans un combat où ils seraient accompagnés chacun de dix ou vingt gentilshommes.

Quand il apprit que le traité de Nemours était signé, il en eut une surprise extrême. Il dit au marquis de la Force « que pensant à cela profondément, et tenant sa tête appuyée sur sa main, l'appréhension des maux qu'il prévoyoit sur son parti fut telle qu'elle lui blanchit la moitié de sa moustache. » Il voulut se dégager de toute responsabilité des événements à venir. « Sire, écrivit-il au roi le 21 juillet, j'ai fait ouverture à Votre Majesté des plus équitables offres qui se peuvent faire pour la paix publique et générale, pour votre repos et pour le soulagement de vos sujets. S'il est question de la religion, j'ai acquiescé à un concile libre; si des sûretés qu'ils n'ont certes pas sujet de demander, j'offrois de quitter et mon gouvernement et toutes les places que je tiens, à condition qu'ils fissent le semblable, pour ne retarder la paix de cet État. Si c'est moy qu'ils cherchent, ou si sous mon ombre ils troublent ce royaume, sans que Votre Majesté en soit en peine, j'ai requis que cette querelle soit débattue d'eux à moi, et pour abréger la misère publique, de leur personne à la mienne. Je me suis en somme, outre l'apparence de raison et tout sentiment de nature, accommodé à tous les commandements de Votre

Henri III écrivit au roi de Navarre pour l'inviter à abjurer le calvinisme, à suspendre les prêches, à rendre les places de sûreté que possédaient les huguenots et à empêcher les Allemands d'entrer en France. La réponse du roi de Navarre fut calme, mais péremptoire; il refusa de restituer les places de sûreté qu'il tenait en vertu des anciens édits, et d'arrêter les Allemands, qui n'entreraient en France que pour assurer l'exécution de ces édits. Il demandait un concile pour s'éclairer, mais acceptait la guerre qu'on se préparait à lui faire, et il en déclinait la responsabilité, qu'il rejetait sur l'ambition des Guise. Il répondit de la même manière à une ambassade qui précéda l'armée du roi. Comme cette ambassade était composée d'hommes d'Église, les Parisiens prétendirent qu'on lui envoyait des confesseurs avant de lui envoyer des bourreaux. Condé et Montmorency d'Amville se prononcèrent pour lui. Ce dernier reprit vis-à-vis des Guise l'attitude et le rôle qu'il avait eus avant la paix de 1577.

Les huguenots, dit un contemporain, aiguisèrent leurs plumes, qui coupaient aussi bien que leurs épées. Le roi de Navarre écrivit lettres sur lettres à une foule de gentilshommes pour les faire juges de sa conduite et les gagner à lui. Du Plessis Mornay multiplia les manifestes et les factums. Seulement le ton n'était plus le même et le langage avait changé. Les huguenots n'attaquaient plus; ils se défendaient et rejetaient sur la Ligue et les Guise l'accusation si souvent portée contre eux d'avoir voulu entreprendre contre l'autorité du roi. Henri de Navarre ne parlait que de sauver l'État, affectait de voir dans la lutte qui se préparait une guerre civile plus qu'une guerre de religion, et avait soin, dit d'Aubigné, « de mettre les passions huguenotes en croupe. »

Au moment où Mayenne prit le commandement de l'armée destinée à agir contre les calvinistes, et où commença la guerre qu'on a appelée guerre des trois Henri, la Ligue obtint de la cour de Rome un acte important. Le nouveau pape, Sixte-Quint, d'un caractère plus décidé et même plus absolu que son prédécesseur, lança le 9 septembre une bulle qui condamnait Navarre et Condé comme hérétiques relaps, les frappait d'excommunication et les déclarait incapables de porter quelque couronne que ce fût, particulièrement celle de France. La bulle était on ne peut plus catégorique, cimentée à chaux et à sable, comme le dit le cardinal de Guise. Sixte-Quint l'avait ajournée,

bourgs de la ville, dut battre en retraite, et, ne pouvant traverser la Loire, ne vit d'autre moyen d'échapper à une déroute certaine que de dissoudre son armée. Il la divisa en petites bandes, qui se sauvèrent chacune comme elle put dans toutes les directions pour tromper les poursuites. Gentilshommes et soldats se cachèrent de côté et d'autre; il en tomba un certain nombre aux mains des catholiques et quelques-uns furent massacrés. Condé gagna, à peine suivi, la côte de Normandie, où il s'embarqua, lui douzième, pour l'Angleterre.

Le roi donna l'ordre aux huguenots de sortir de France, non plus dans le délai de six mois, mais dans celui de quinze jours, et à Mayenne de marcher vers le Midi, où l'ennemi avait occupé sans l'attendre bon nombre de petites places. Mais la saison avançait. Mayenne ne jugea pas à propos d'attaquer des villes importantes pendant l'hiver, et se contenta d'enlever successivement les petites places du Limousin, du Quercy et du Périgord, où les huguenots avaient mis garnison. De pareils succès n'étaient pas de nature à satisfaire l'impatience des ligueurs; ils donnèrent à rire aux politiques parisiens, plus frondeurs que jamais. Mayenne se prétendit trahi; il soutint qu'il n'avait reçu ni la solde, ni les fournitures, ni les munitions nécessaires. Il accusa le maréchal de Matignon, qu'on lui avait donné pour second, de paralyser toutes ses opérations. « On jouoit, écrivait-il, à faire le pis contre lui. » Le roi de Navarre montrait bien plus d'habileté et de prévoyance que Condé. Il se tenait sur la défensive, mais attentif à se porter de côté et d'autre avec des troupes légères. Il réussit de cette manière à fortifier les places menacées et à entretenir le courage des siens. Il visita la Rochelle, où Condé était revenu, et il mit en état de défense les villes dont son parti était maître dans le Poitou. Le duc de Guise craignait que la longueur des hostilités ne décourageât les catholiques et ne fît perdre du terrain à la Ligue, mais il était lui-même empêché d'agir. Il manquait d'argent et en demandait vainement à l'Espagne. Sixte-Quint se plaignait que la guerre n'eût aucun résultat, et que les contributions fournies par le clergé fussent dépensées inutilement. Le roi de Navarre tira de ces retards un parti habile. Il écrivit des lettres de tous côtés, au clergé pour demander un concile, à la noblesse, au tiers, pour leur exposer qu'il n'était cause ni de la guerre, ni des misères du peuple, au parlement pour le féliciter de son esprit politique et conciliant. En même temps,

ambassadeurs devaient solliciter le rétablissement des édits de pacification. Henri III n'en fut que plus empressé de traiter avec le roi de Navarre. Il séjourna longtemps à Lyon pour les éviter, mais les retards apportés à l'entrevue de Saint-Bris l'obligèrent de revenir à Paris. Les comtes de Montbéliard et d'Isembourg étaient repartis, lassés de l'attendre. Casimir lui fit des remontrances qui l'irritèrent. Il répondit qu'il voulait être maître chez lui et que nul étranger n'avait à se mêler des affaires de son gouvernement (12 octobre).

Menacé d'avoir les forces de l'Allemagne sur les bras l'année suivante, il voulut terminer la guerre à tout prix, malgré les représentations que lui adressaient le nonce du Pape et les Guise, et l'irritation que le voyage de la reine mère causait aux ligueurs. L'entrevue de Saint-Bris eut lieu enfin le 18 octobre. Des précautions minutieuses et d'assez mauvais augure furent prises des deux côtés. Catherine y montra sa finesse ordinaire, Henri de Navarre ce caractère avenant et ces manières entraînantes qui s'alliaient chez lui à beaucoup de prudence et de calcul. « Tel vous avez vu ce prince, Sire, écrivit à Henri III le duc de Nevers qui accompagnait la reine mère, tel il est aujourd'hui. Les années ni les embarras ne le changent point. Il est toujours agréable, toujours enjoué et toujours passionné, à ce qu'il m'a cent fois juré, pour la paix et pour le service de Votre Majesté. » Il déclara n'avoir d'autre volonté que de mourir l'épée à la main en combattant les Espagnols et les ligueurs, les seuls ennemis irréconciliables de la France. Cependant, l'entrevue se passa en plaintes et en récriminations réciproques. Catherine lui reprocha d'avoir toujours différé sa conversion et son retour à la cour; Henri de Navarre se plaignit que le roi eût supprimé les édits et lui eût déclaré la guerre.

Catherine lui proposa de faire casser son mariage avec Marguerite, qui s'était rendue par les scandales de sa conduite indigne de tout intérêt, et de lui donner à la place sa petite-fille Christine de Lorraine, qu'elle avait amenée avec elle. Mais ce nouveau mariage n'était possible qu'à une condition : il fallait qu'il abjurât et revînt à la cour. Le roi dans ce cas se faisait fort d'obtenir du Pape la révocation de la bulle.

Henri de Navarre, à peu près décidé à se convertir, prétendait ne le faire qu'à son heure et avec une certaine solennité. Il avait toujours demandé d'être éclairé par un concile. Jeune,

Mais la Ligue, ou plutôt le conseil de Paris, ne se borna plus à ce genre d'attaques; on entra dans une voie nouvelle, celle des complots. Il y avait eu en Angleterre, depuis quelques années, des conspirations fréquentes contre Élisabeth en faveur de Marie Stuart emprisonnée et des catholiques persécutés. Sans assimiler entièrement le roi de France à la reine d'Angleterre, les catholiques exaltés le regardaient aussi comme un obstacle à l'exécution de leurs desseins. Après avoir entrepris d'agir sans lui, ils songèrent à s'emparer de lui pour le mettre en tutelle, et au besoin pour lui ôter la couronne. On parla de l'enfermer dans un couvent. Le premier complot fut tramé par les principaux des Seize, avec l'ambassadeur d'Espagne Mendoza, et le duc d'Aumale. On voulait surprendre Boulogne, dont le commandant était une créature du duc d'Épernon. Mais le plan fut déjoué. C'était dans le fond une intrigue espagnole; l'envoyé de Philippe II espérait se faire livrer la place, qui eût servi à faciliter les desseins de son maître contre l'Angleterre. Peu après, Nicolas Poulain, un des affiliés de la Ligue, révéla au chancelier un autre complot. Les Seize voulaient faire une insurrection à Paris et enlever le roi. Ils étaient en pourparlers avec Guise et Mayenne, ce dernier revenu très-irrité du Midi. La conspiration éventée ne put encore s'exécuter.

L'initiative en appartenait aux chefs parisiens de la Ligue, gens d'action, las des lenteurs qu'ils rencontraient et décidés à ne ménager rien. Peut-être ces chefs étaient-ils entraînés eux-mêmes plus loin qu'ils n'avaient voulu, et obligés de céder à ce besoin d'agir qui est la condition des partis avancés. Les Guise, moins impatients et plus politiques, ménageaient et tançaient tour à tour cette démocratie peu disciplinée, qui était pour eux une force et un danger. Il y a des raisons de douter qu'ils aient accepté les ouvertures qu'on leur fit. Du moins, il est certain que Mayenne les repoussa formellement et refusa de se mettre à la remorque des révolutions de Paris.

La mort de Marie Stuart, exécutée le 18 février 1587, fut la suite de ces conspirations. Élisabeth crut sa vie menacée. Elle redoutait au dehors la Ligue et les Guise, soutiens de l'infortunée reine d'Écosse, au dedans les complots que les catholiques d'Angleterre formaient en s'aidant de leur alliance. Elle n'avait plus de ménagements à garder vis-à-vis de Philippe II, à qui elle faisait ouvertement la guerre dans les Pays-Bas et dans les Indes. Pour Henri III, elle savait sa faiblesse. Aussi ne

Ligue, en réduisant ses chefs, les princes lorrains, à n'être dans ses mains qu'un instrument de la ruine des Allemands. Il se [illegible] critiques au profit [illegible]

[1] Voir les fragments de ses lettres cités par Capefigue, *la Réforme et la Ligue*.

[2] Palma Cayet, *Chronologie novenaire*. Introduction.

Ligue, en réduisant ses chefs, les princes lorrains, à n'être dans ses mains qu'un instrument de la ruine des Allemands. Il se flattait de faire tourner des circonstances critiques au profit de sa popularité, de sa puissance et de sa gloire. On prétend qu'il s'appliquait ces paroles du psaume : *De inimicis meis vindicabo inimicos meos.*

Le plan était ingénieux; mais l'exécution eût exigé une décision que Henri III était loin d'avoir. Si la faiblesse des huguenots, si la politique intéressée des Guise et les excès des Seize avaient déjà préparé une réaction en faveur de l'autorité royale ébranlée[1], cette réaction était loin d'avoir effacé les mécontentements, les défiances et le mépris. D'ailleurs, le duc de Guise avait pris depuis deux ans une attitude qui ne lui permettait plus de reculer d'un pas; autrement, il était perdu, et il le savait. Aussi, tout en multipliant ses protestations de fidélité et en prétendant s'enfermer dans les bornes d'une légalité scrupuleuse, parlait-il au nom des intérêts catholiques avec une fermeté et une indépendance calculées, en chef de parti qui ménage sa popularité. Il se disait, lui et les siens, prêts à abandonner leurs places de sûreté et tous autres avantages personnels, mais seulement après que l'ennemi du dehors et celui du dedans seraient écrasés. En attendant, il faisait la guerre dans l'unique but d'occuper par lui-même ou par les princes de sa maison de nouvelles places à sa convenance. Il entretenait des correspondances actives avec Farnèse, avec l'Espagne, avec les États italiens. Il sollicitait le Pape d'intervenir dans une guerre qui était une guerre de religion et de prêcher une croisade. Jusque-là c'était lui qui avait forcé le roi d'en venir à ses vues. Il prétendait l'y forcer encore.

Catherine de Médicis alla le trouver pour convenir avec lui d'une action commune (fin de mai). Il montra beaucoup de roideur, accumula les réclamations et les plaintes, et marchanda son concours autant qu'il put. Au fond, il voulait éviter d'être traité en subalterne[2]. De telles prétentions, un tel langage irritèrent la cour[3]. Henri III se sentit blessé dans sa dignité. Il

[1] On peut en suivre la naissance et le progrès dans le *Journal* de l'Estoile, qui, jusque-là très-sévère et même sanglant pour les désordres de la cour et de l'administration, commence à trouver très-mauvaises les attaques et les satires des ligueurs.

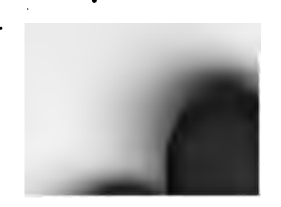
[2] Voir les fragments de ses lettres cités par Capefigue, *la Réforme et la Ligue.*

[3] Palma Cayet, *Chronologie novenaire.* Introduction.



Dohna n'avait pas de plan bien arrêté, et les capitaines qui le suivaient, dont plusieurs étaient de plus grands personnages que lui, proposaient chacun le leur. Cependant les envoyés du roi de Navarre le sollicitant de ne pas perdre de temps et de marcher rapidement pour se joindre à lui, il prit ce dernier parti, passa la Moselle et la Meuse, et se dirigea vers la Loire par Joinville et Châtillon-sur-Seine. Les Allemands, peu disciplinés, vécurent largement aux dépens de pays fertiles, et se gorgèrent de fruits et de vins, ce qui, joint à la difficulté des marches et aux influences d'une saison pluvieuse et malsaine, engendra chez eux force maladies. Dohna n'avait pas l'autorité nécessaire pour tenir en bon ordre une armée qui n'était pas soldée et qui renfermait des éléments aussi divers. Il se proposait de remonter vers la haute Loire pour éviter les passages de grandes rivières; mais ses soldats craignirent de s'aventurer dans des pays pauvres, et l'obligèrent à se retirer vers la Charité. Les Français qui les conduisaient prétendaient y avoir des intelligences; ils assuraient qu'on passerait la Loire aisément sur le pont de la ville ou à la faveur des gués nombreux que les environs présentent dans cette saison. Les Allemands comptaient sur les haines qu'inspiraient les Guise. Ils arrivèrent au bord du fleuve vers le milieu d'octobre. Guise s'était contenté de les suivre avec un camp volant, de manière à les observer, à les inquiéter, et à tomber sur les malades et les retardataires. Henri III de son côté s'était avancé jusqu'à Gien avec de grandes forces et les ducs de Nevers et d'Épernon. Il occupait les rives de la Loire sur une longue étendue, depuis Decize jusqu'à Jargeau.

XV. — Pendant ce temps-là, Joyeuse était aux prises avec les huguenots du Midi. Il avait entrepris une première pointe au delà de la Loire, en juillet et en août, et occupé Saint-Maixent après un court engagement à la Mothe-Saint-Éloi, où les calvinistes avaient été taillés en pièces sans quartier. Ensuite, la peste décimant ses troupes, il s'était arrêté pour venir demander à la cour des renforts et les moyens d'obtenir un grand succès. Sa magnificence, ses dépenses, sa libéralité, plaisaient à la jeune noblesse, qui servait volontiers sous lui. Il était impatient de se mesurer avec le roi de Navarre. Celui-ci ne disposait que de forces inférieures, mais il venait de réunir sous ses ordres tous les chefs calvinistes, y compris le prince de



tage dans une mêlée corps à corps. Au bout d'une heure tout fut terminé. « Le champ où fut faite ladite charge demeura, dit une relation, couvert de gendarmerie, chevaux et armes, et entre autres de lances si épais jonchées, qu'elles empêchoient le chemin. »

Les catholiques perdirent quatre cents gentilshommes; Joyeuse, renversé de cheval, fut tué de trois balles de pistolet; il n'était âgé que de vingt-huit ans. Les vainqueurs marchèrent contre l'infanterie, qui se débanda, la mirent en déroute, la poursuivirent trois heures durant, lui tuèrent trois mille hommes, pour venger le traitement que les leurs avaient éprouvé à la Mothe-Saint-Éloi, et lui enlevèrent un plus grand nombre encore de prisonniers, outre l'artillerie, les drapeaux et le bagage. Ils ne firent de leur côté que des pertes légères. Le roi de Navarre arrêta le carnage dès qu'il le put, et ordonna de relever le corps de Joyeuse qu'il envoya à Henri III.

C'était la première victoire que les huguenots remportaient depuis le commencement des guerres civiles. Elle n'eut pas de résultat immédiat; car ils ne purent opérer leur jonction avec les Allemands. Leur petit nombre les en empêcha; même une partie des gentilshommes volontaires, qui étaient restés sous les armes plus longtemps qu'ils n'avaient pensé, durent rentrer chez eux. Il fallut se réduire à la défensive. D'ailleurs les chefs se désunirent. Condé prétendait s'affermir dans le Poitou. Turenne demandait un commandement indépendant dans le Limousin et le Périgord. Le comte de Soissons se retira. Le roi de Navarre alla chercher auprès de la comtesse de Guiche un repos qui lui fut vivement reproché. Du Plessis-Mornay fit de vains efforts pour arrêter la désorganisation d'une armée fort réduite et qui manquait de tout. L'effet moral de la journée de Coutras n'en fut pas moins considérable. Il fut avéré que le parti calviniste ne serait pas aussi facile à détruire qu'on l'avait cru. Les ligueurs, trompés dans leurs espérances, en témoignèrent une irritation qu'ils firent retomber sur le roi. Ils l'accusèrent d'avoir ménagé l'ennemi commun. On alla jusqu'à prétendre qu'il s'était réjoui de l'issue de la journée et félicité de la mort de Joyeuse, parce que ce dernier penchait trop ouvertement pour la Ligue.

XVI — Cependant Henri III, campé à Gien depuis le 22 septembre, occupait tous les ponts et les gués de la Loire, de

refusaient de combattre leurs compatriotes catholiques qu'ils voyaient servir dans l'armée royale, et éprouvaient des scrupules à porter la hallebarde et l'épée contre un roi qu'ils étaient venus dans l'intention de rétablir et de défendre. Henri III profita de ces dispositions pour entrer en négociations avec eux.

Il se montra pressé de finir ainsi la guerre, de la finir sans effusion de sang, et surtout de ne plus fournir aux Guise l'occasion de ces combats héroïques dont l'effet surpassait beaucoup l'utilité. Ces négociations déplurent aux ligueurs. Ils craignirent que Henri III, traitant avec les Suisses protestants, ne les prît à son service. Guise, infatigable, tenta un second coup de main. Dohna s'était logé dans le bourg d'Auneau, mais n'avait pu occuper le château, défendu par un gouverneur catholique. Le Balafré, d'intelligence avec ce gouverneur, fit de nuit, à partir de Dourdan, une nouvelle marche forcée à la tête d'un corps d'élite, fut introduit par la garnison du château dans le bourg, où les reîtres s'étaient fortifiés ou plutôt barricadés, et les surprit le matin du 24 novembre. Dohna n'eut que le temps de fuir peu accompagné. Deux mille Allemands, enfermés dans les maisons, furent passés au fil de l'épée. Les vainqueurs enlevèrent encore, comme à Vimory, le bagage et les chevaux.

Dohna songeait déjà à retourner sur ses pas, à remonter le long de la Loire, et à tenter sa jonction avec le roi de Navarre par le Vivarais et le Languedoc. L'affaire d'Auneau, la crainte qu'il éprouva d'être abandonné par les Suisses, et le refus qu'ils lui firent de marcher sur la place pour la reprendre, le décidèrent à hâter son départ. Il était temps; car le 2 décembre les Suisses traitèrent avec le roi, qui acheta leur retraite au prix de quatre cent mille écus. Guise voulait détruire et poursuivre les fuyards; Henri III, fatigué de ces succès qui ne servaient qu'à exalter l'esprit des ligueurs, résolut de faire avec les Allemands un autre traité qu'Épernon signa le 8 décembre à Marcigny-sur-Loire. On leur assura le passage libre pour retourner en Allemagne, à la seule condition de marcher les enseignes ployées. Ils acceptèrent, car ils étaient épuisés de marches forcées, et réduits à la détresse la plus complète; ils avaient brûlé leurs chariots et encloué leur artillerie; ils laissaient les chemins couverts de morts, de malades et de traînards que les paysans du Nivernais et de la Bourgogne tuaient sans pitié. Ils s'indignaient contre leurs auxiliaires français, et n'avaient



une attaque indirecte contre ces derniers, qui ne reçurent rien. Le roi voulait décidément réduire les princes lorrains, chefs de la Ligue, à un rang subalterne, et opposer son favori au Balafré. Les ligueurs se vengèrent en faisant pleuvoir sur Épernon une grêle de libelles, où Henri III ne fut pas épargné. Ils continuaient malheureusement de trouver dans les édits bursaux et les prodigalités de la cour, qui ne s'arrêtaient pas, un texte d'accusation inépuisable. Épernon avait aussi d'autres ennemis dans le conseil même, particulièrement le secrétaire d'État Villeroy, qu'il avait fort maltraité. Villeroy prétendait que le vrai moyen de désarmer la Ligue était, non de la heurter et de l'irriter, mais de donner satisfaction aux intérêts légitimes qu'elle représentait. Par là, et par là seulement, suivant lui, on eût été plus fort pour résister à ce que les prétentions personnelles avaient d'intolérable.

Guise, au retour de son expédition dans le comté de Montbéliard, se rendit à Nancy, où les princes lorrains et le cardinal de Bourbon tinrent un conseil (janvier 1588). Le duc de Lorraine, le marquis de Pont, son fils, et Mayenne, témoignèrent ou affectèrent une certaine modération; mais le Balafré et son frère le cardinal de Guise exprimèrent des sentiments tout contraires, déclarèrent que leurs services étaient méconnus, et finirent par ranger les assistants à leur opinion. On décida qu'une requête serait présentée au roi, qu'on lui demanderait d'éloigner de son conseil les personnes suspectes, de recevoir le concile de Trente, sauf quelques réserves, chose à laquelle Henri III n'avait cessé de se refuser, d'entretenir une armée aux frontières de Lorraine pour l'opposer à l'étranger, de confisquer et vendre des biens des huguenots en quantité suffisante pour payer les dépenses de la dernière guerre et subvenir à celles qui seraient encore inévitables. Enfin Guise fit résoudre que les hostilités contre le duché de Bouillon, suspendues l'année précédente par la médiation de la reine mère, seraient reprises. Le duché de Bouillon était un asile et un repaire de huguenots; cette guerre devait lui fournir l'occasion de garder des troupes et de les tenir en haleine.

Bellièvre, envoyé par Henri III à Nancy, parut accepter une partie des vœux des princes lorrains, mais il repoussa toutes leurs prétentions d'intervenir dans la distribution des commandements, alléguant que l'autorité militaire appartenait au roi et qu'il ne pouvait s'en dessaisir. C'était sur ce point que le débat

révélés par Nicolas Poulain. On attribuait depuis plusieurs années à Henri III la pensée de se faire moine; c'était une conséquence de la faveur qu'il montrait aux religieux de tout ordre, et de son goût pour les cérémonies extérieures et les grandes processions[1]. Les catholiques exaltés eussent désiré le voir prendre ce parti; trouvant qu'il tardait à réaliser leur vœu, ils projetèrent de s'emparer de lui, de lui donner la tonsure, et de l'enfermer dans un couvent, comme on avait fait au dernier des Mérovingiens. Henri III averti n'osa paraître dans la grande procession du carême. Des théologiens enseignaient qu'il était licite « d'oster le gouvernement aux princes qu'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme on ôte l'administration au tuteur que l'on tient pour suspect. »

Guise était resté jusque-là assez étranger aux actes du comité parisien et surtout aux projets de conspiration. Cependant il n'avait garde de négliger l'appui de la démocratie parisienne. Depuis longtemps les Seize comptaient sur sa décision[2]. Il envoya à Paris le comte de Brissac avec quatre autres capitaines ligueurs pour se tenir prêt à tout événement, et il écrivit au duc d'Aumale de maintenir ses garnisons dans les villes de Picardie que le roi voulait lui enlever. Henri III déclara qu'il traiterait d'Aumale de rebelle et ferait tomber sa tête à ses pieds. « Si le roi part de Paris, écrivit Guise le 31 mars à Mendoza, ambassadeur de Philippe II, je le ferai plus tôt penser à revenir qu'il n'aura approché les Picards d'une journée. Ceux qui commandent à ses troupes ont déjà fait assez de mal en Dauphiné, abusant de l'autorité de Sa Majesté pour rétablir les hérétiques qui en avaient été chassés à grand'peine. Les Picards ne sont pas disposés de se laisser ainsi traiter par les mêmes et de la même façon, ni moi de les laisser attaquer de plus près que de braveries et de menaces[3]. » Dans les premiers jours d'avril, le commandeur Moreo, envoyé par Mendoza,

[1] Lettres de Busbecq, en 1583. « La dévotion du roi augmente de plus en plus; tout le monde est étonné de l'excès de sa ferveur, et beaucoup croient qu'elle ira si loin qu'il regardera sa couronne comme une de ces sortes de vanités dont on ne peut se défaire trop tôt, et qu'il l'échangera contre un froc. »

[2] Dès le mois de juin 1587 il écrivait à Mendoza qu'il avait demandé à la reine mère la liberté d'un ligueur du nom de Roland, emprisonné par ordre du roi. « Ayant plutôt délibéré avec ceux de Paris de le ravoir de force que de lui laisser souffrir mal. »

[3] Bouillé, t. III, p. 260, d'après les papiers de Simancas.

Henri de Guise, âgé de trente-huit ans, était dans la force de l'âge. Il avait la taille élevée, les cheveux blonds et bouclés, les yeux perçants. Une cicatrice à la joue contribuait à lui donner l'air martial. Sans être un grand général, il possédait toutes les qualités militaires propres à conquérir la popularité. D'ailleurs infatigable, prompt à se décider, rapide et hardi dans l'exécution, affable, généreux, familier même, tout en gardant sa dignité, il avait les dons extérieurs et les moyens de succès personnels qui manquaient à Henri III. Madame de Retz disait qu'auprès de lui les autres princes étaient peuple, un autre que les huguenots devenaient ligueurs en le regardant. On ne jurait que par lui. « La France, a dit plus tard Balzac, étoit folle de cet homme-là ; car c'est trop peu dire amoureuse. »

Il descendit au palais de la reine mère ; Catherine pâlit et trembla en le voyant. Elle chargea Davila, un de ses écuyers, frère de l'historien, de prévenir le Roi. Henri III fut très-ému ; on lui conseilla de faire poignarder le duc au moment où il se présenterait au palais. Mais Villequier, Bellièvre et Chiverny s'y opposèrent. Bientôt Catherine se rendit au Louvre en litière. Guise la suivit à pied ; une foule ardente se pressait sur ses pas. Il ne put toutefois traverser sans pâlir la cour du Louvre, le régiment des gardes, les Suisses rangés en haie et sous les armes au bas de l'escalier, les archers de la salle et les quarante-cinq gentilshommes de la chambre. Le roi exprima son étonnement de le voir à Paris malgré sa défense. Guise s'excusa sur son désir de se justifier des calomnies répandues contre lui, et sur ce que la volonté de Henri III ne lui avait pas été exprimée en termes suffisamment clairs. Le roi répliqua vivement ; Catherine s'efforça de le calmer ; elle lui fit entendre que le palais était entouré d'une foule inquiète et menaçante. Guise prétexta la fatigue qu'il éprouvait et s'empressa de retourner à son hôtel du faubourg Saint-Antoine, où il fut reconduit comme en triomphe par le peuple, mais où personne de la cour ne l'accompagna. A peine arrivé, il y réunit des armes, et le soir plus de quatre cents gentilshommes s'y rassemblèrent. Le conseil des Seize et les capitaines des quartiers s'y rendirent. De tous côtés, chez le roi, la reine ou le duc, on prit également des mesures contre une émeute, une surprise ou un coup d'État. La nuit se passa dans une appréhension générale.

Le lendemain 10, Guise retourna au palais, mais suivi de quatre cents gentilshommes, dont une partie secrètement armés.

le peuple s'attroupa de côté et d'autre, particulièrement à la rue Saint-Antoine, voisine de l'hôtel de Guise, et à la place Maubert, centre du quartier des écoles. Car toute la partie orientale de la ville était libre; les commandants des troupes royales, n'ayant reçu aucun ordre déterminé, s'étaient bornés à occuper les postes nécessaires à la défense du Louvre.

« Incontinent, dit l'Estoile, chacun prend ses armes, sort en garde par les rues et cantons, en moins de rien tend les chaînes et fait barricades au coin des rues; l'artisan quitte ses outils, le marchand ses trafics, l'université les livres, les procureurs leurs sacs, les avocats leurs cornettes; les présidents et les conseillers même metteut la main aux hallebardes; on n'oit que cris épouvantables, murmures et paroles séditieuses pour échauffer et effaroucher un peuple. » Guise et les Seize craignirent d'être prévenus. On s'observait, on s'accusait réciproquement de conspiration et de mauvaise foi[1]. On répandait le bruit que les officiers royaux préparaient une Saint-Barthélemy de catholiques, et que dix mille huguenots allaient arriver par le faubourg Saint-Germain. Des gentilshommes et des capitaines étrangers encourageaient le peuple. On entendait partout les cris de : Vive l'Union! vive la Ligue! et la clameur générale était qu'il fallait que le roi retirât ses troupes.

Henri III, averti par Davila que les rassemblements grossissaient et que les opposants prenaient les armes, donna l'ordre à d'O et à Crillon, alors maréchal de camp, d'occuper la rue Saint-Antoine et la place Maubert, mais de ne pas tirer. Il était déjà trop tard. L'émeute, qu'il eût été jusque-là aisé de refouler[2], était maintenant maîtresse du terrain. Crillon trouva le quartier des écoles fermé par des chaînes et des barricades. Ces barricades, de l'invention de Brissac, étaient faites avec des *barriques* ou gros tonneaux, qui leur donnèrent leur nom, des poutres de bois et des pavés de grès. Les écoles et le faubourg Saint-Germain étaient en armes sous les ordres de Brissac. Crillon se vit bientôt enfermé avec les gardes-françaises, et ne put repasser les ponts. On se mit partout à sonner le tocsin; les barricades se multiplièrent et s'élevèrent dans toutes les rues; on en fit jusqu'à trente pas du Louvre. Tous les postes où se trouvaient les troupes royales furent cernés. Le mot d'ordre était

[1] Les ligueurs appelaient les partisans du roi *les conjurés*.

[2] C'est l'opinion de l'Estoile et de presque tous les contemporains.

rine résolut d'entreprendre encore une de ces négociations où elle se croyait maîtresse, mais cette fois ce fut dans un appareil différent. Au lieu de son brillant cortége accoutumé, elle fut obligée de se faire conduire à peine accompagnée, dans son coche, qu'on portait par-dessus les barricades. Arrivée non sans difficulté à l'hôtel de Guise, elle y eut, après quelques paroles de cour destinées au public, une conférence particulière avec le duc. Il lui exprima ses volontés en homme qui faisait la loi. Il demanda que le roi le nommât lieutenant général, donnât tous les grands commandements à des princes de la Ligue, en écartant ceux que la Ligue tenait pour suspects, déclarât les princes huguenots inhabiles à succéder à la couronne, leur fît une guerre active et assemblât les états.

La nuit se passa sur le qui-vive, « le peuple armé et mutiné, dit l'Estoile, tumultuant les armes au poing et bravant sur le pavé ». Chacun se tenait sur ses gardes, chandelles et flambeaux allumés aux fenêtres. Au Louvre, il y avait deux opinions : Les uns, c'étaient les capitaines, n'admettaient pas qu'on dût céder, et repoussaient une transaction comme un déshonneur; d'autres, tels que Chiverny, Villeroy, Villequier, plus politiques, plus prudents et moins ennemis du but que se proposaient les ligueurs, étaient d'un avis opposé. Catherine les appuya, car elle espérait encore obtenir du duc des conditions plus favorables. Elle retourna près de lui le lendemain, à travers les mêmes obstacles, pour lui porter différentes propositions préparées durant la nuit, et le pria de se rendre au Louvre pour s'entendre avec le roi. Guise se montra intraitable, répondit qu'il n'était pas le maître, que ce n'était pas lui qui avait armé les Parisiens, semblables maintenant à des taureaux échappés; que d'ailleurs il ne pouvait aller au Louvre en pourpoint et désarmé se livrer à ses ennemis. Catherine, effrayée, se hâta d'expédier à son fils le secrétaire Pinart, pour lui rendre compte de l'obstacle qu'elle rencontrait.

Pendant ce temps la cour recevait de mauvaises nouvelles coup sur coup et de tous côtés. Quelques centaines d'écoliers ou de moines, rassemblés et armés par Brissac, descendaient de la montagne Sainte-Geneviève. L'hôtel de ville et l'arsenal étaient aux mains des Seize. Les barricades se rapprochaient du Louvre, que le peuple parlait d'investir. On n'avait rien de prêt pour le défendre, ni vivres ni munitions. Le prévôt des marchands et les échevins se présentèrent chez le roi et lui dé-

que le valet chasse le maître. » Cependant elle reprit ses fonctions. Guise aurait voulu empêcher tout désordre. Mais il n'y parvint pas, malgré sa vigilance, et il dut garder en prison l'ancien prévôt des marchands, le sieur de Perreuse, avec quelques autres personnages, pour les soustraire aux haines et aux vengeances dont ils eussent été infailliblement victimes.

Les Seize ne se contentèrent pas d'occuper la municipalité; ils s'emparèrent du Châtelet, qui était une espèce de préfecture de police avec juridiction; ils en chassèrent le lieutenant général, un Séguier, et le remplacèrent par un des leurs, le lieutenant particulier la Bruyère. La Sorbonne fut envahie par le fougueux curé de Saint-Benoît, le prédicateur Boucher, qui s'y présenta suivi de ses acolytes et força pour quelque temps les anciens docteurs au silence. A cette époque de guerres religieuses, les curés, les prédicateurs, étaient devenus des hommes de parti. La chaire des églises était une tribune. Les ligueurs allèrent jusqu'à déposer de leur autorité privée les curés qu'ils traitaient de politiques et de huguenots. Ils remplacèrent ceux de Saint-Germain des Prés et de Saint-Gervais par deux de leurs plus violents démagogues, Pigenat et Lincestre, qui ne reçurent aucune investiture temporelle ni spirituelle. Les Parisiens, dit Henri III, sont devenus rois et papes. La Ligue eut dès lors des sermonnaires et des harangueurs qui ressemblèrent trop souvent aux orateurs de clubs d'une autre époque; pour achever la ressemblance, on vit au nombre de ces prédicateurs des hommes qui jusque-là s'étaient montrés ardents royalistes[1].

Les zélés voulurent encore qu'on changeât tous les colonels, capitaines et quarteniers de la milice urbaine. Guise fut obligé d'y consentir, malgré la reine mère et la forte opposition que cette mesure souleva dans le parlement et la haute bourgeoisie. Les conseillers ou gens d'importance furent exclus presque tous au profit de simples bourgeois ou artisans, pris parmi les ligueurs forcenés. La démagogie triomphait, et le duc cédait en essayant de la modérer. Catherine de Médicis, qui était restée à Paris pour ne pas aggraver le mal de la fuite du roi, s'y voyait comme prisonnière. Elle donna un sauf-conduit pour laisser sortir la vaisselle du duc d'Épernon. Les Seize n'en tinrent compte et s'y opposèrent. Bien que maîtres de la ville, ils

[1] Voir les biographies curieuses de ces prédicateurs dans Labitte, *la Démocratie et la Ligue*.

tenait à l'écart. Il ne prêtait plus l'oreille qu'aux avis de Rambouillet et du maréchal d'Aumont. Il avait toujours eu un haut sentiment de sa dignité ; il sut la conserver dans le langage à la fois hautain et amer qu'il tint aux délégations parisiennes. Il reprocha aux Parisiens leur ingratitude, nul roi n'ayant fait plus que lui pour leur ville qu'il avait presque toujours habitée, qu'il avait embellie et qui avait pris sous son règne un développement considérable. Il consentit à la suppression de différents édits bursaux, mais refusa de confirmer les élections municipales telles que les Seize les avaient faites.

Rien n'autorise à supposer qu'il eût alors une arrière-pensée. Il ne se sentait pas assez fort pour se prononcer contre les Guise, dans un moment surtout où l'opinion catholique était plus puissante et plus active que jamais, où Philippe II prenait un rôle agressif et envoyait son *invincible armada* menacer les côtes d'Angleterre. Il ne pouvait les combattre, et il espérait encore les dominer ; il trouvait à ce dernier parti un avantage, celui de rester conséquent avec lui-même, et de ne pas se déjuger. Telles furent les raisons qui le déterminèrent à agir après les barricades comme il avait fait auparavant. Il consentit seulement à sacrifier Épernon, qui était hostile à toute idée de rapprochement, et dont l'impopularité retombait sur lui. Il se rendit à Rouen le 11 juin, et enleva à son favori le gouvernement de Normandie, avec les forteresses de Metz, Loches, Angoulême, Saintes et Boulogne, ne lui laissant que celui de Provence, où il lui enjoignit de se rendre. Il donna la Normandie au duc de Montpensier. Il annonça une convocation d'états généraux à Blois. Enfin il publia un traité ou édit d'union qui fut enregistré à Rouen le 19 juillet et à Paris le 21.

Les articles de ce traité négocié par Villeroy furent à peu près ceux qu'avaient demandés l'assemblée de Nancy. Le roi promit de combattre les huguenots et de ne poser les armes qu'après les avoir détruits. Il jura de ne laisser le trône qu'à un prince catholique. On convint que nul ne pourrait être nommé à un office public sans prêter un serment de catholicité. Des articles secrets stipulèrent l'amnistie du passé, même pour ceux qui s'étaient emparés des caisses publiques, le maintien des troupes de la Ligue, la prolongation du temps pendant lequel les ligueurs garderaient leurs villes de sûreté, l'addition aux villes déjà cédées à ce titre de quatre nouvelles, dont Orléans et Bourges, la vente de biens d'hérétiques, etc. Le roi confirma

prince de Parme tenait prêtes, et tenter un débarquement sur les côtes d'Angleterre. Philippe II voulait venger Marie Stuart et accomplir enfin un projet préparé depuis longtemps, celui de ramener l'Angleterre sous l'obéissance du saint-siége. Mais de fausses mesures, l'impéritie de l'amiral duc de Medina-Sidonia, et surtout la difficulté de faire manœuvrer dans le canal une flotte supérieure à tout ce qu'on avait vu et qui renfermait de trop gros vaisseaux, compromirent le succès. L'*armada*, harcelée par les navires plus légers des Anglais et exposée au feu de leurs hardis brûlots, acheva de périr par une affreuse tempête le 6 septembre, avant d'avoir pu franchir le détroit du Pas-de-Calais. Les vaisseaux espagnols, dispersés par les vents, furent jetés sur toutes les côtes de la Manche et de la mer du Nord. Un des plus forts galions, *le Calvados*, échoua sur les rochers, auxquels il donna son nom.

Philippe II, témoin impassible de ce revers où s'engloutissaient sa marine et ses trésors, se contenta de dire : « J'avais envoyé ma flotte combattre des hommes et non les éléments. » La France demeura spectatrice de l'entreprise, mais spectatrice intéressée. Car il n'y avait pas de triomphe ou de revers des Espagnols qui n'eût un contre-coup chez elle, en relevant ou abaissant les espérances des partis.

Les politiques, tout en déplorant l'attitude du roi, étaient loin de croire la partie perdue. Ils s'apprêtèrent à recommencer la lutte. Quelques-uns, comme la Valette et Épernon, se rapprochèrent des huguenots plus ou moins ostensiblement. Par leurs soins, l'édit d'union fut repoussé dans le Dauphiné et la Provence.

XX. — Henri III ne se laissa pas détourner de la voie qu'il s'était tracée. Il autorisa les catholiques d'Angoulême à assiéger Épernon, qui prétendait se maintenir dans la citadelle de la ville et à l'en chasser, ce qui d'ailleurs ne fut pas aisé; car il s'y défendit trente heures avec le peu de soldats qu'il avait et qui se firent presque tous tuer pour lui. Henri III congédia aussi ses ministres Chiverny, Villeroy, Bellièvre, et les deux secrétaires d'État Brûlart et Pinart, afin de se présenter à l'assemblée entouré d'hommes nouveaux. Il donna les sceaux à Montholon, qui jouissait d'une réputation d'intégrité parfaite; il accueillit à la cour où fit entrer dans son conseil quelques-uns des confidents les plus particuliers du duc de Guise, entre

de projets de réforme pour le clergé, la justice et les différentes branches de l'administration.

Ce programme, accueilli par la majorité de l'opinion, trouva pourtant de vigoureux contradicteurs. D'abord les théories des ligueurs sur les conditions essentielles de la royauté, trop manifestement dirigées contre le roi de Navarre, furent contestées. Ensuite le système proposé de gouvernement mixte parut trop affaiblir la royauté. Quoique le libéralisme politique fût devenu très-général, les atteintes qu'avaient subies depuis quelques années les pouvoirs de la couronne, inquiétaient beaucoup d'esprits. On accusa les ligueurs d'être des insurgés victorieux qui voulaient conserver légalement une autorité usurpée. L'opinion des légistes et des principaux officiers publics n'était pas favorable aux assemblées d'états; elle le fut naturellement encore moins à l'extension que la Ligue voulait leur donner. Pasquier, esprit frondeur mais timide, et simple écho de l'opinion de la magistrature et du barreau, professe un certain dédain pour des assemblées qu'il juge de circonstance ou de parade, et uniquement propres à contenter des aspirations populaires peu réfléchies.

Henri III arriva le 1er septembre à Blois; mais les députés ne commencèrent à se réunir qu'à partir du 16, et la procession du Saint-Esprit, qui précéda l'ouverture, n'eut lieu que le 3 octobre.

On voulait que le roi jurât l'édit d'union. Henri III hésitait; il finit pourtant par se rendre à ce vœu. On s'inquiétait aussi de l'attitude du Pape. Sixte-Quint évitait de se prononcer pour la Ligue, et recommandait d'obéir aux pouvoirs légitimes; d'un autre côté, il avait fait féliciter le duc de Guise de son zèle pour les intérêts catholiques, ce dont Henri III s'était montré très-mécontent. Le roi et sa mère se plaignaient de ne point trouver à Rome l'appui franc et naturel sur lequel ils avaient compté. Ils accusaient le Pape de favoriser les divisions pour se réserver un jour le rôle d'arbitre. Le légat Morosini déclarait qu'il ne pouvait réussir à voir clair dans les affaires du royaume, et tenait aux différents partis un langage d'une réserve affectée qui ne satisfaisait personne.

Les états généraux s'ouvrirent enfin. La séance royale eut lieu le 16 octobre. Les deux reines, la plupart des princes, tous les grands officiers de la couronne y assistèrent. Guise, en sa qualité de grand maître, était assis au-dessous du roi et domi-

tion ainsi que l'amnistie étaient prononcées dans les termes les plus énergiques. Cette énergie effraya les Guise ; ils demandèrent que la rigueur de quelques expressions fût adoucie dans le discours imprimé, pour ne pas réveiller les animosités qu'il importait d'éteindre. Toutefois Davila nie que Henri III y ait consenti.

Deux jours après, le 18, le roi et tous les députés jurèrent l'union.

Les discours du chancelier et des présidents des trois ordres furent, suivant l'usage, des discours d'apparat, mêlés de promesses ou de demandes de réformes qui devaient porter sur toutes les parties du gouvernement. Le choix de ces présidents fut significatif. Ce furent, pour le clergé le cardinal de Guise, pour la noblesse Brissac, l'inventeur des barricades, et pour le tiers état la Chapelle-Marteau, élevé par les Seize au poste de prévôt de Paris. Quant à la question des réformes administratives, elle n'offrait qu'un intérêt secondaire. Les cahiers de doléances rédigés dans les bailliages se bornaient à peu près à répéter les vœux des cahiers précédents, en se plaignant que les grandes ordonnances d'Orléans, de Moulins et de Blois fussent demeurées sans exécution. D'ailleurs l'assemblée, dominée par les préoccupations politiques, ne pouvait prêter aux autres débats qu'un intérêt secondaire.

Une discussion sur l'admissibilité du concile de Trente en amena immédiatement une autre sur l'exclusion du roi de Navarre. Cette exclusion, demandée par le clergé, fut adoptée, malgré les efforts contraires de l'archevêque de Bourges, Regnauld de Beaune, un des prélats les plus éloquents et des politiques les plus habiles du temps. Vainement il essaya d'écarter ce sujet comme inopportun ; vainement il demanda qu'on s'en tînt à proclamer la loi de la succession catholique. Le roi de son côté était d'avis qu'on s'abstînt au moins de condamner Henri de Navarre sans l'entendre. Le clergé, que les autres ordres suivirent, tint bon ; il soutint que le prince avait déjà reçu toutes les citations nécessaires ; qu'il avait pu s'instruire suffisamment, et qu'il n'avait pas besoin d'un concile pour se faire éclairer, comme il le demandait ; que déclaré hérétique relaps par le Pape, il était par cela seul déchu de la couronne. Henri III céda, mais à deux conditions, l'une, que Henri de Navarre ne serait l'objet d'aucunes poursuites nouvelles, l'autre, que les états renonceraient à étendre la même loi de déchéance aux

grande défiance, elle demanda la suppression de nombreux offices, la résiliation de contrats passés avec des banquiers italiens, la recherche des financiers prévaricateurs, l'abolition des péages et des impôts nouveaux établis depuis le commencement du règne, enfin la réduction de la taille au chiffre où elle était sous François Ier ou même sous Louis XII. Le roi résista, appela près de lui les principaux membres du tiers, leur représenta les besoins de son gouvernement, et les deux guerres qu'il avait sur les bras. Il les accusa d'émettre des vœux contradictoires et de paralyser son action. Enfin il consentit à leur accorder, le 3 décembre, après un débat assez aigre, un dégrèvement des impôts extraordinaires et des tailles, mais à la charge qu'ils s'engageraient à lui faire directement des avances et à lui fournir un subside pour l'entretien de sa maison et pour la guerre jusqu'à concurrence d'un chiffre déterminé. L'entretien de sa maison comprenait une partie des services publics.

C'était rejeter le fardeau de la responsabilité des difficultés financières sur les états, qui éprouvèrent à leur tour de grands embarras. Le 5, trente-cinq officiers de finances dont ils avaient prononcé la destitution, se présentèrent à eux avec une protestation et demandèrent le remboursement immédiat du prix de leurs charges. L'assemblée irritée les punit d'une amende et de la prison. Mais le crédit était tué. Le tiers dut délibérer sur la proposition de quelques-uns de ses membres de faire un emprunt en son nom et sous sa garantie, emprunt qu'il administrerait lui-même et dont le produit servirait à payer les dépenses du roi et celles des armées catholiques. Pour la dépense particulière de la guerre contre le roi de Navarre, les états se proposaient d'y subvenir en confisquant les biens des hérétiques et en instituant un procureur *ad hoc* dans chaque bailliage.

La vivacité et l'importance de ces débats n'empêchèrent pas d'agiter d'autres questions, comme celles de savoir si les décisions de l'assemblée ne devaient pas avoir force de loi, et si l'on ne devait pas nommer des syndics ou un procureur général pour en assurer et en surveiller l'exécution. Henri III consentit, au moins indirectement, à ce que ces questions fussent soulevées ; car aux exemples cités par les ligueurs des assemblées de Suède et de Pologne qui faisaient des lois, il opposait celui des cortès espagnoles, subordonnées étroitement aux rois et bor-

aussi les courtisans irrités de son audace et inquiets des réformes qu'ils accusaient les états de proposer à son instigation.

Il ne manqua pas de conseillers qui l'engagèrent à prendre un parti décisif. Il avait près de lui, surtout parmi ses *quarante-cinq* gardes du corps, de jeunes seigneurs habitués aux duels, aux vengeances et aux coups de main. Tous les jours on lui rapportait des mots vrais ou prétendus, attribués aux princes lorrains; on venait lui révéler quelque nouveau complot formé par eux. Il recevait de secrets avis sur les dangers qu'il courai et sur le sort qu'on lui préparait. Des billets l'avertissaient de veiller à sa propre défense. L'un deux portait ces mots : *Vita Corradini, mors Caroli.* Henri III, cédant à ces instigations, prit enfin la résolution longtemps différée. Le 17 décembre il appela d'Aumont et Rambouillet et leur déclara qu'il était décidé à frapper le duc. D'Aumont conseilla de le tuer, Rambouillet de l'arrêter et de le mettre en jugement. Mais ce dernier parti était périlleux. Le Balafré était trop puissant; il pouvait intimider les juges. L'émotion eût été grande, et rien n'était moins assuré qu'une condamnation éclatante, telle qu'il l'eût fallu. Le 18, le roi consulta Beauvais-Nangis, d'Angennes, Ornano, et s'arrêta à la pensée d'un ordre de mort. On s'adressa pour l'exécuter à Crillon, qui commandait le régiment des gardes. Crillon se déclara prêt à frapper le duc, mais en duel seulement. Longnac, qui commandait les quarante-cinq, fut moins scrupuleux; il promit de choisir dans leur nombre quelques-unes des meilleures épées et de délivrer le roi d'un sujet qui le bravait.

L'ordre donné, l'exécution fut différée de quelques jours par divers motifs. Le roi essaya de donner le change aux princes lorrains en célébrant les fêtes du mariage de sa nièce Christine de Lorraine avec le grand-duc de Toscane, mariage qui eut lieu à Blois par procuration. Les avis ne manquèrent pas au duc de Guise; mais il se croyait trop engagé pour reculer. D'ailleurs, il avait toujours montré une certaine insouciance hasardeuse, qui jusque-là lui avait réussi. Il dédaigna les conseils timides, et averti par un billet qu'on en voulait à sa vie, il répondit ces simples mots : « On n'oserait. »

Le 23, le roi tint conseil de grand matin à la pointe du jour. Déjà le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon étaient dans son cabinet avec les cardinaux de Gondi et de Vendôme, les maréchaux d'Aumont et de Retz, Montholon, d'O et Ram-

peine à accorder aux différentes sollicitations qu'il reçut la vie des autres princes et même celle de l'archevêque de Lyon, quoique ce dernier, d'un caractère très-ardent, eût été le confident du duc de Guise, son conseiller le plus intime et le principal instigateur de ses projets. Mais il en voulait au cardinal de Guise, qui, aussi actif, aussi ambitieux que son frère, était encore plus passionné et n'avait jamais mis la même circonspection dans ses actes ni la même réserve dans son langage. Le cardinal avait après les barricades occupé militairement la ville de Troyes; il s'était emparé des caisses des officiers royaux à Château-Thierry; il prétendait, malgré sa robe ecclésiastique, commander l'armée qu'on dirigeait contre les huguenots; on lui attribuait les propos les plus offensants contre le roi. Henri III, décidé à le frapper, n'était arrêté que par la pourpre romaine dont il était revêtu. Plusieurs capitaines refusèrent de porter les mains sur un cardinal. Il s'en trouva un pourtant, le capitaine Dugast, qui n'eut pas ce scrupule, et le lendemain 24 au matin, le cardinal, tiré de la salle basse où on l'avait renfermé, fut mis à mort en vertu d'un ordre royal. Le colonel Alphonse Corse d'Ornano partit de Blois pour tuer Mayenne, qui se trouvait à Lyon; mais ce dernier, averti à temps, sortit de la ville par une porte au moment où Ornano entrait par une autre.

Henri III regardait les Guise comme des coupables de lèse-majesté; en cette qualité il se croyait le droit de les punir et de se faire justice, même sans procès. C'était un droit extrême, il est vrai, mais à ses yeux c'était un droit, dès que c'était une nécessité. Il s'attacha donc uniquement à convaincre de cette nécessité le nonce du Pape, les ambassadeurs étrangers et tous ceux qui l'entouraient. Le droit à cette époque n'était contesté par personne. Charles IX en avait usé, sans remonter au roi Jean et à de bien plus anciens exemples. Il était plus ou moins admis dans toute l'Europe. C'était ainsi que Ferdinand I[er] avait ordonné la mort du cardinal Martinuzzi, Philippe II celle d'Escovedo et du prince d'Orange. Henri III ne doutait pas que la cour n'acceptât au moins en silence ce qu'il considérait comme un grand acte de sa justice. En effet, tel qui avait refusé, comme Crillon, le rôle d'assassin, n'en avait pas moins accepté la complicité de la vengeance royale. Crillon, chargé de la garde du château, en avait fait fermer les grilles et avait répondu que l'ordre y serait maintenu pendant les exécutions.

roi fut dénoncé comme un traître qui sacrifiait la cause du catholicisme et foulait aux pieds les états généraux. Le 29, Lincestre déclara en chaire Henri de Valois, qu'il nommait par anagramme Vilain Hérodes, déchu de sa couronne, et le 1er janvier il fit jurer à son auditoire de venger la mort des princes lorrains. Apercevant devant lui dans le banc d'œuvre le premier président de Harlay : « Levez la main, lui cria-t-il, monsieur le président, levez-la bien haut, et encore plus haut, afin que le peuple le voie. » Le lendemain, à la suite d'un sermon, des forcenés coururent à Saint-Paul pour abattre le mausolée orné de trois statues de marbre que Henri III y avait fait élever à ses favoris, Quélus, Saint-Mesgrin et Maugiron. On célébra dans toutes les églises des services funèbres en l'honneur du duc et du cardinal de Guise, déclarés martyrs de la foi. On brûla sur les autels des figures de cire qui représentaient le tyran. On fit des processions d'enfants qui défilaient portant des cierges allumés et à un signal donné les éteignaient contre terre en disant : « Le roi est hérétique et excommunié. » Ces processions se multiplièrent comme autant de démonstrations destinées à entretenir l'excitation du peuple et à contenir les politiques en les effrayant. On en fit de jour, puis de nuit aux flambeaux, en mêlant aux hymnes et aux litanies des imprécations contre le tyran. Une fois, six cents écoliers marchèrent pieds nus en chemise. On allait jusqu'à réveiller le soir les curés et les prêtres des paroisses pour leur faire conduire ces singuliers cortéges; ceux qui s'y refusaient étaient traités de politiques et d'hérétiques.

Il importait aux meneurs de créer un contre-gouvernement et d'empêcher une réaction. Ils voulurent donc que la déclaration de la déchéance d'Henri III fût prononcée par la Sorbonne et par le Parlement. La faculté de théologie fut réunie à la hâte, sous la présidence de Boucher; une partie de ses membres, entre autres l'archevêque de Paris, ne furent pas prévenus ou ne se rendirent pas à la convocation. Mais la majorité des assistants déclara le tyran déchu, ses sujets déliés du serment de fidélité et d'obéissance, et la résistance légale. Elle autorisa le peuple à se réunir, à s'imposer et à s'armer en toute liberté de conscience pour le maintien de la religion catholique. La décision fut aussitôt rendue publique et expédiée au Pape.

Comme les Seize craignaient de trouver moins de docilité dans le parlement, ils résolurent de lui forcer la main. « Le

d'enquête, se réserva la procédure, et défendit à tous autres juges de s'en mêler.

Les Seize refusèrent dès lors de recevoir les messages du roi. Un héraut que Henri III envoyait au duc d'Aumale fut maltraité, accablé de coups et renvoyé. Les prédications, comme celles de Boucher et de Lincestre, devinrent d'une violence extrême. Lincestre déclara un jour qu'il prêcherait, au lieu de l'Évangile, la vie, les faits et gestes abominables du tyran. On faisait des quêtes et des visites à domicile; on leva un impôt prétendu volontaire, dont le produit devait servir à payer une milice pour la défense de la ville, et à entretenir des ateliers publics pour les gens sans ressource. Les absents, ceux qui refusaient de payer ou faisaient des offres insuffisantes, étaient *taxés raisonnablement* par le conseil des Seize et *contraints par toutes sortes de bonnes voies*. Tout se préparait à la guerre civile. « Vous ne connoissez pas vos forces, disaient les agita« teurs du peuple de Paris. Paris ne sait pas ce qu'il vaut : il a « des richesses pour faire la guerre à quatre rois. La France « est malade, elle ne se relèvera de cette maladie si on ne lui « donne un breuvage de sang français[1]. »

Un des premiers effets de ces prédications furibondes fut une expédition populaire dirigée contre la maison royale des Minimes, que Henri III avait fait construire près de Vincennes, et qui renfermait des chapelles et des oratoires d'une grande richesse. Elle fut mise au pillage, et le peuple enleva l'or, l'argent, les objets précieux qui s'y trouvaient. Il voulut s'emparer du château, mais le capitaine qui le commandait tint bon et s'y laissa bloquer. Les Parisiens firent le dégât à quatre lieues à la ronde, tuèrent les bêtes fauves du parc, coupèrent les bois et rasèrent la campagne.

Les Seize créèrent encore un conseil provisoire de quarante membres élus par les trois ordres, et recevant chacun cent écus d'indemnité par mois. Le tiers état y comptait vingt-trois représentants, ce qui lui assurait la majorité. Le premier acte de ce conseil fut de déclarer, au nom des princes catholiques et des trois états de France, qu'il était immédiatement fait remise au peuple d'un quart des tailles, et que le chiffre des impôts serait réduit à ce qu'il était au temps de Louis XII. On s'assura ainsi de nombreux adhérents dans les campagnes. On répandit même à dessein dans plusieurs provinces le bruit que

[1] Labitte, *les Prédicateurs de la Ligue*, chap. 1, § 4.

ciers municipaux royalistes durent céder la place à des hommes que le zèle ou l'ambition précipitaient dans la Ligue. Le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, se prononça au mois de mars, entraîna la ville de Nantes, et la plus grande partie de la province. Mayenne entraîna Dijon, Mâcon et une partie de la Bourgogne. Dans le centre, Bourges, le Mans, Angers, plusieurs villes d'Auvergne; dans le Midi, Marseille, Aix, Narbonne, Carcassone, Toulouse se prononcèrent. Toulouse eut des scènes sanglantes. La Ligue voulut y proclamer la déchéance du roi. Le premier président Duranti et l'avocat général Daffis s'y opposèrent. Le peuple s'empara de Duranti et de Daffis, qui furent jetés en prison le 27 janvier et assassinés le 10 février. Le maréchal de Matignon, gouverneur de Bordeaux, maintint la ville et une partie de la Guyenne, mais ne put empêcher Agen et Périgueux de se déclarer pour la Ligue. La Valette ne conserva qu'une faible partie de la Provence, encore en s'alliant avec Lesdiguières. Lyon, retenu quelque temps par le capitaine Alphonse Corse et par l'influence des marchands étrangers, finit par suivre le mouvement général et se livra le 24 février au duc de Nemours. Ainsi, au bout de deux mois, la Ligue se trouva maîtresse à peu près partout. Le roi n'avait plus pour lui que Blois, Tours et Saumur, sur la Loire, plus Bordeaux et quelques villes isolées au milieu des provinces révoltées, villes dont la fidélité était due au dévouement de leurs gouverneurs ou de leurs maires. Il pouvait compter, il est vrai, sur la majorité de la noblesse, mais les nobles, surpris et la plupart isolés, n'osèrent se montrer ou attendirent le moment favorable; un petit nombre seulement alla en secret le rejoindre.

Dès que Sixte-Quint apprit la mort du cardinal de Guise et l'emprisonnement des deux autres prélats, le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon, il se récria contre la violation des priviléges de l'Église; il refusa d'entendre une explication, nomma une commission de cardinaux pour s'enquérir des faits, se plaignit de la faiblesse de son légat à Blois, réclama avant toute négociation la liberté immédiate des prélats incarcérés, et cita Henri III à comparaître à Rome en personne.

Ce qui manquait à la Ligue, c'était un chef. Le duc d'Aumale passait pour léger et inconsistant. Mayenne se décida à prendre ce rôle. Cédant aux sollicitations ardentes de sa sœur, la fougueuse duchesse de Montpensier, il demeura sourd à toutes les explications, offres ou prières que le roi lui adressa. Il s'assura

de surprises. Il y eut des villes, comme Rennes, qui passèrent plusieurs fois du parti du roi à celui de la Ligue et réciproquement, suivant l'arrivée dans leurs murs de tel ou tel capitaine. Il y eut des provinces où les ligueurs et les royalistes établirent chacun leur quartier général dans une ville différente; ainsi dans l'Auvergne Clermont tint pour le roi, et Riom devint la capitale des ligueurs. Toute la France fut en armes, et les petites guerres de cité à cité menacèrent de la faire tomber en quelques mois dans un état pareil à celui où l'Italie s'était vue plongée pendant le moyen âge.

Le triomphe de la Ligue fut d'abord général; les royalistes ne parvinrent à se rallier que peu à peu et sur quelques points. Le roi, obligé de prendre malgré lui les armes pour se défendre, et n'ayant que des forces insuffisantes, se trouva très-embarrassé d'agir. On lui conseillait d'aller à Bourges et à Moulins pour se rapprocher de l'Est et du Midi, surveiller Lyon dont il était encore maître, et recevoir les Suisses auxiliaires qu'il faisait lever dans les cantons. Mais Bourges et Lyon se déclarèrent pour la Ligue, et ce premier projet dut être abandonné. S'il restait sur la Loire, suivant l'avis d'une partie de ceux qui l'entouraient, il s'y trouvait sans armée, sans argent, sans alliance entre deux ennemis, la ligue et les huguenots; car les deux religions lui étaient également hostiles. Le duc de Nevers, qui combattait, d'ailleurs assez mollement, les huguenots dans le Poitou, se replia pour le secourir, mais ne put empêcher les troupes dont il disposait de se diviser, et plusieurs capitaines le quittèrent pour conduire leurs compagnies au service de Mayenne. Les caisses publiques ne recevaient plus rien, ou tombaient aux mains des ligueurs. Tout en éprouvant la même aversion pour deux partis également rebelles à son autorité, Henri III ne tarda pas à comprendre qu'il serait réduit à se rapprocher de l'un ou de l'autre.

Il songea d'abord à se rapprocher de la Ligue, car il la savait beaucoup plus forte; il se flattait de la désarmer en gagnant ses chefs ou au moins en les divisant, et il ne voulut ni se déjuger ni abandonner la cause catholique, en faveur de laquelle il avait fait tant de déclarations. Il essaya d'agir sur Mayenne par le moyen de la reine et du duc de Lorraine, puis par la médiation du légat, qui, se trouvant lui-même dans une situation difficile, désirait réconcilier les deux fractions du parti catholique. Mais Mayenne repoussa toutes les offres qui lui furent faites pour lui

qu'en toute cette assemblée de Blois nul n'ait osé prononcer ce sacré mot de paix, ce mot dans l'effet duquel consiste le bien de ce royaume[1]? » Affectant une grande modération de langage, même à l'égard des Guise, il soutint que le roi devait rallier à lui tous ceux qui lui obéiraient, oublier et pardonner. « Pitié, confusion, misère partout, s'écriait-il, voilà le fruit de la guerre. Je demande la paix au nom de tous au roi mon seigneur : je la demande pour moi, pour tous les Français, pour la France. » Il ajouta que ceux qui empêcheraient la paix, quels qu'ils fussent, seraient coupables des malheurs publics; qu'il ne porterait pas les armes contre le roi, que ce serait agir contrairement à ses déclarations; qu'il n'avait pu souffrir qu'on le contraignît en sa conscience et qu'il n'y contraindrait jamais personne; qu'il laisserait toujours entière liberté de religion à chacun, et qu'il ne cesserait « de prendre les catholiques et le clergé catholique sous sa protection et sauvegarde. »

Ce langage élevé et habile devait trouver de l'écho, surtout parmi les courtisans, las de la tyrannie des Guise et des prétentions de la Ligue. Henri de Navarre le tenait déjà depuis plus de dix ans, mais on n'y avait vu jusque-là qu'une thèse inventée plus ou moins pour le besoin d'un parti; maintenant elle répondait au besoin et au désir de la France. Entre beaucoup de qualités, Henri de Navarre en possédait une, plus précieuse encore que le talent de plaire aux hommes de guerre; il avait au plus haut degré le bon sens et la pénétration, qui sont des guides sûrs dans les moments difficiles. Il fut aussi servi admirablement dans cette circonstance par la perspicacité de du Plessis-Mornay. Son manifeste, lancé à l'heure voulue, eut un grand retentissement.

Mornay se rendit à Tours pour y négocier une trêve de cinq mois. Henri III consentit à l'accepter, malgré ses répugnances et les remontrances du légat. Il y était d'ailleurs forcé, car il n'était plus assuré de la ville même de Tours, où les ligueurs le menaçaient d'un soulèvement. Il écouta ceux de ses conseillers qui lui répétaient que s'il était victorieux, sa cause serait toujours bonne. Il signa la trêve le 3 avril, et il la signa pour un an. On évita de toucher aux points irritants. On se contenta de stipuler que le catholicisme serait rétabli et protégé dans tous les pays dont les huguenots étaient maîtres, et que ces derniers

[1] Cayet.

répondre par ses manifestes répétés aux pamphlets que ses adversaires multipliaient sous toutes les formes. Le 28 avril il parut à deux lieues de Tours. Henri III lui donna rendez-vous pour le 30 au château du Plessis. Quelques-uns de ses conseillers voulurent le détourner de se fier à la parole du roi ou aux sentiments des catholiques. Il refusa de les écouter. « La glace a été rompue, écrivit-il le soir même à du Plessis, non sans nombre d'avertissements que si j'allais j'étais mort. J'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu [1]. »

« De toute sa troupe, dit Cayet, nul n'avoit de manteau et de panache que lui. Tous avoient l'écharpe blanche, et lui, vêtu en soldat, le pourpoint tout usé sur les épaules et au côté de porter la cuirasse, le haut-de-chausses de velours de feuille morte, le manteau d'écarlate, le chapeau gris avec un grand panache blanc, où il y avoit une très-belle médaille. » Henri III était entouré des princes et de la noblesse; la foule accourait pour assister à l'entrevue. Quand les deux rois parurent ensemble dans le parc, il leur fut impossible d'avancer, « pour la multitude du peuple, dont les arbres mêmes étoient chargés. L'on n'entendoit partout que les cris d'allégresse de Vive le roi! Quelques-uns crioient aussi : Vivent les rois! » La noblesse surtout applaudit quand Henri III annonça qu'il monterait à cheval pour combattre à sa tête. Il sembla que les anciennes divisions fussent oubliées, qu'il n'y eût plus que deux partis, celui du roi et celui de ses ennemis. La noblesse, qui regardait les scènes populaires de Paris comme une humiliation, témoigna son impatience de les châtier.

XXIV. — On résolut de rassembler toutes les forces dont on disposait et d'aller droit à Paris. Le roi de Navarre se sépara de Henri III pour faire avancer son infanterie, demeurée à Chinon. Mayenne voulut profiter de cette circonstance, prévenir la jonction définitive des royalistes et des huguenots, et comme il avait des intelligences à Tours même, il marcha toute la nuit du 7 mai pour la surprendre. Le 8 au matin, il attaqua le faubourg de Saint-Symphorien au nord de la Loire, y livra un combat acharné qui dura jusqu'à quatre heures du soir, et finit par l'emporter, malgré l'ardeur des gentilshommes royalistes qui avaient voulu y prendre part en se mêlant aux régiments de l'infanterie.

[1] Lettre à du Plessis-Mornay, du 30 avril 1589.

tourna Orléans, qui continuait de tenir pour la Ligue; les petites villes du Gâtinais et de la Sologne ouvrirent leurs portes ou furent enlevées sans difficulté.

A Etampes, Henri III reçut un monitoire de Sixte-Quint, du 24 mai. Le Pape lui donnait six jours pour mettre en liberté le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon; il le citait lui-même à comparaître à Rome, sous peine d'excommunication, pour l'instruction relative à la mort du cardinal de Guise. C'était la réponse de Sixte-Quint à l'alliance du roi avec les huguenots. Henri III fut très-affecté d'un acte qui devait lui aliéner les catholiques et servir d'encouragement à la Ligue; il fit pourtant les protestations d'usage, et il résolut, par le conseil du roi de Navarre, de hâter sa marche sur Paris, pensant qu'une fois rentré dans sa capitale, il obtiendrait plus aisément la satisfaction qu'il désirait. Les ligueurs ne manquèrent pas de chanter victoire, quoiqu'ils trouvassent le monitoire insuffisant. Ils auraient voulu que Sixte-Quint déliât les sujets du serment de fidélité, accréditât un légat à Paris, près du conseil de l'union, et publiât une croisade contre les hérétiques.

D'Étampes, les deux rois marchèrent sur Poissy, où le duc de Montpensier les joignit avec les troupes de Normandie. Ils assiégèrent ensuite Pontoise, qui fut enlevée le 24 juillet. Le 25, Sancy arriva avec deux mille Suisses, deux mille fantassins allemands, deux mille reîtres et les gentilshommes bourguignons sous les ordres de Tavannes. Mayenne ne s'était pas cru en état d'arrêter ces troupes au passage. L'armée royale, forte de quarante-deux mille hommes et maîtresse de presque tous les points importants autour de Paris, occupa le 29 le pont de Saint-Cloud. Elle établit son quartier général à Meudon, et s'étendit depuis Saint-Cloud jusqu'à Vaugirard.

Mayenne, rentré à Paris le 4 juillet, ne pouvait opposer aux deux rois que des forces numériquement inférieures de plus de moitié. Il ne comptait ni sur ses auxiliaires allemands prêts à l'abandonner, ni sur les milices parisiennes, mal disciplinées et peu sûres elles-mêmes. Depuis deux mois, l'attitude agressive de Henri III déterminait partout une vive réaction royaliste. Une marche sur Paris devait être, au dire du roi de Navarre, l'aimant qui attirerait de ce côté tout le fer de la France. A Paris même l'agitation était extrême. L'envoyé espagnol Men-

légitime de frapper un tyran et que Henri de Valois était un tyran ennemi de l'Église, il s'était persuadé qu'il devait pour le tuer sacrifier sa vie et qu'il obtiendrait les palmes du martyre. Il s'était ouvert de son projet au prieur de son ordre et à quelques autres personnes, qui ne l'en avaient pas détourné. Suivant les récits les plus autorisés, la duchesse de Montpensier, sœur des Guise, avait voulu qu'on le lui amenât, et l'avait encouragé elle-même à venger ainsi la mort de ses frères. Jusqu'où la complicité s'étendait-elle ? C'est ce qu'il n'est pas facile de dire, On accusa naturellement les chefs de la Ligue, les prédicateurs, et Mayenne lui-même, d'avoir consenti à un crime sans lequel ils étaient perdus. Mayenne nia, et la passion des accusateurs rend l'accusation peu vraisemblable. Ce qui est certain, c'est qu'il y avait parmi les ligueurs de Paris des fanatiques qui avaient inspiré l'assassinat ; c'est qu'il y en eut aussi qui le célébrèrent comme une délivrance et en assumèrent la responsabilité avec un détestable enthousiasme. Les esprits étaient pervertis à un tel point que Jacques Clément fut déclaré martyr, invoqué comme un saint et comparé à Judith. Beaucoup même de ceux qui n'eussent pas avoué le régicide, virent dans la mort de Henri III un châtiment du ciel.

Henri, averti de sa fin, montra beaucoup de résignation, de courage et de présence d'esprit. Il fit une profession de foi catholique, et déclara qu'il avait toujours voulu donner satisfaction au Pape. Il ordonna que les portes de la chambre où il était couché attendant la mort fussent ouvertes à la noblesse, pour qu'elle l'entourât à ses derniers moments. Il fit appeler le roi de Navarre, l'embrassa avec effusion, le désigna comme son successeur, et le supplia de se faire catholique, condition également nécessaire s'il voulait régner et être sauvé. Puis les forces l'abandonnèrent, il fit retirer la foule, et mourut dans la nuit au milieu de l'émotion et des larmes.

Les royalistes, dont les sentiments s'étaient réveillés naguère avec énergie, demeurèrent saisis d'un effroi douloureux. Arrêtés au moment d'un triomphe assuré, ils virent tout à coup les divisions prêtes à renaître et le royaume menacé de tous les malheurs qu'ils avaient cru conjurer. Ces sentiments leur inspirèrent une pitié naturelle pour la fin pleine de noblesse et de dignité de ce tyran prétendu, dont les fautes avaient été surtout des faiblesses, dont la Ligue avait travesti tous les actes et même le zèle religieux ; qui n'avait, disait-on, « frappé MM. de

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

HENRI IV.

(PREMIÈRE PARTIE.)

I — Jacques Clément, en tuant Henri III qu'il ne trouvait pas assez catholique, ouvrit à un huguenot le chemin du trône, Ce fut le roi de Navarre qui régna.

Henri IV n'avait guère alors avec lui plus de deux mille huguenots, qui campaient séparément à Meudon. Les catholiques se mêlaient peu avec des alliés qu'ils tenaient pour suspects ; ils leur donnaient par dérision le nom de *bandoliers*, faisant allusion à leur pauvre armement et à leur habitude de combattre par petites bandes. La noblesse provinciale, accourue en grand nombre à l'appel de Henri III, n'aimait pas plus les calvinistes que les ligueurs. Elle obéissait aux maréchaux de Biron et d'Aumont, aux ducs de Montpensier et d'Épernon, connaissait peu le roi de Navarre, se défiait de lui, et n'admettait pas qu'un hérétique pût porter la couronne. D'Aubigné peint avec sa verve malicieuse tous ces nobles volontaires à Saint-Cloud, au moment où rien encore n'était décidé : « Parmi les hurlemens, enfonçant leurs chapeaux ou les jetant par terre, fermant le poing, complotant, se touchant la main, faisant des vœux et des promesses, desquelles on oyoit pour conclusion : Plutôt mourir de mille morts ! »

Les princes, les ducs, les maréchaux, les seigneurs pourvus des grands commandements, et les derniers conseillers de Henri III, comme Rambouillet et le surintendant François d'O, s'assemblèrent dans la nuit du 2 août. Ils étaient maîtres de la situation ; le sort de la France dépendait de la résolution qu'ils allaient prendre.

Le baron de Givry, Rambouillet, le duc de Longueville, déclarèrent qu'on ne pouvait pas traiter avec les rebelles et qu'il fallait venger l'assassinat de Saint-Cloud ; qu'on devait dès lors, ne fût-ce que pour éviter une guerre civile sans fin, proclamer l'héritier légitime de la couronne, désigné par Henri III lui-même à son lit de mort, le roi de Navarre, dont la franchise, la

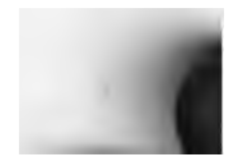
dans leurs charges et leurs emplois, leur réservait à titre exclusif les gouvernements, les commandements militaires et les offices civils, promettait de respecter les usages suivis pour la collation des bénéfices, de n'accorder aux huguenots ni faveur ni privilèges autres que ceux dont ils jouissaient déjà, enfin autorisait les seigneurs qui lui apportaient la couronne à présenter à Sixte-Quint par un ambassadeur l'apologie de leur conduite. La déclaration, signée le 4 août au camp de Saint-Cloud, fut portée à Tours, où le parlement l'enregistra le 14. Ce parlement, présidé par Achille du Harlay, comprenait la majorité des membres de l'ancien parlement de Paris.

Ainsi Henri IV fut proclamé, conformément à la loi fondamentale du royaume, et moyennant des garanties pour la religion. C'était le parti le plus juste, le plus sage, et qui conciliait le mieux les différents intérêts. Un interrègne n'eût pas été possible, car tous les pouvoirs étaient déjà suspendus, méconnus, désorganisés. Dans les provinces où les paysans étaient en armes, la noblesse ne trouvait plus de sûreté ni pour les personnes ni pour les biens.

Les ennemis du Béarnais ne manquèrent pas de voir dans cette proclamation l'effet d'un pacte intéressé. Ils reprochèrent à François d'O de s'être fait maintenir dans la surintendance des finances, à Biron et d'Aumont de s'être fait donner, l'un le gouvernement du Périgord, l'autre celui de la Champagne et de la Bourgogne, qu'ils disaient leur avoir été promis par Henri III, en place du duc de Nevers qui restait neutre et de Mayenne déclaré rebelle. Mais rien n'était plus naturel pour Henri IV que de s'appuyer sur les hommes qui venaient de lui donner la couronne.

Il y était même forcé; car il devait craindre les défections. Beaucoup de nobles qui servaient comme volontaires eurent hâte de rentrer chez eux, dès qu'ils virent la campagne se prolonger. D'autres se firent scrupule de soutenir un roi huguenot. Épernon avait saisi le prétexte d'une querelle de rang pour ne pas signer l'acte du 4 août. Le 7, il se retira et regagna, avec sept mille hommes qu'il commandait, ses gouvernements d'Angoumois et de Saintonge. Le baron de Vitry rendit Dourdan, qui lui était confié, et passa à la Ligue. Son exemple trouva des imitateurs.

Les huguenots ne se montrèrent pas les moins mécontents. Ils craignirent d'être sacrifiés. La plupart ne restèrent qu'en

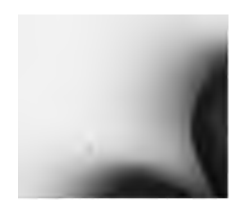


Le roi n'était pas assuré en réalité de plus d'un sixième de la France, mais il s'en fallait beaucoup que le reste obéît à la Ligue. Bordeaux et la Guyenne refusèrent de se prononcer. Le gouverneur, Matignon, y flétrit la mort de Henri III, fit poser les armes aux ligueurs, et déclara que la liberté de conscience serait maintenue. On ne peut douter qu'il y eût presque partout une masse flottante, facile à influencer dans un sens ou dans un autre, en attendant les événements pour prendre un parti.

Mayenne refusa de traiter avec Henri IV, parce qu'il avait refusé de le reconnaître. Il déclara demeurer fidèle à la tradition des princes de sa maison, qui était de n'admettre aucun pacte avec l'hérésie. Ses partisans l'y encourageaient. « Vous ne devez en façon quelconque, lui disait-on, vous départir du chemin qu'ils vous ont tracé; car c'est la plus belle rose de votre chapeau. » Il resta donc si bien à la tête de la Ligue, qu'il craignit d'exciter ses soupçons en autorisant les pourparlers de Villeroy avec un agent du roi de Navarre.

La Ligue prit d'ailleurs après la mort de Henri III une vigueur nouvelle. Le danger qu'elle avait combattu jusque-là n'était plus éventuel, mais présent. Elle avait toujours protesté contre le règne d'un calviniste; maintenant ce règne n'était plus une menace, mais une réalité. Elle n'était plus armée contre un roi légitime, mais contre un prince excommunié, dont elle regardait la proclamation comme un scandale religieux et une atteinte aux lois de la monarchie. Ses passions devinrent donc plus vives, et ses espérances plus sérieuses. « Si l'on considère, dit Cayet, la faveur du peuple, il se fit quasi une seconde révolte à l'avénement du nouveau roi. » L'exaltation fut extrême, à Paris surtout, où les fanatiques célébraient Jacques Clément comme un libérateur envoyé du ciel, et s'emportaient en imprécations contre le Béarnais. On voit, par le journal de l'Estoile, que ceux qu'il appelle les *gens de bien*, c'est-à-dire les royalistes et les modérés, tremblaient à tous les mouvements d'une populace furieuse.

Mayenne, après avoir décliné toute participation à l'assassinat de Henri III, sentit le besoin de proclamer un roi. Sa sœur, la duchesse de Montpensier, voulait qu'il prît la couronne pour lui-même au lieu de la mettre sur la tête du vieux cardinal de Bourbon, d'ailleurs prisonnier au château de Loches. Elle représentait que le cardinal de Bourbon ne serait roi que de



réalité, bon tout au plus à servir d'arme aux partis. Il repoussait personnellement le roi de Navarre, parce qu'il ne voulait pas qu'un hérétique régnât en France, ni que la Navarre pût jamais être redemandée ou reprise à l'Espagne. Selon lui, c'était aux états généraux qu'il appartenait de disposer de la couronne. Il la désirait pour sa fille aînée Isabelle-Claire-Eugénie. Si l'opinion était trop défavorable à ce choix, il acceptait celui du duc de Guise ou du marquis du Pont, auxquels il prêterait son concours, mais à deux conditions. Il voulait que le prince élu s'engageât : 1° à ne se marier qu'avec son consentement, ce qui lui permettrait de faire sa fille reine de France; 2° à lui livrer comme garantie de ses avances des ports sur la Manche, tels que Boulogne, le Havre, et ceux de la Bretagne, dont il comptait se servir dans ses entreprises contre l'Angleterre. Ce dernier point était même celui qui pour lors le touchait le plus. Philippe II avait dans Mendoza un agent d'un zèle à toute épreuve, fier, inflexible, entreprenant, capable de mener de front des intrigues multipliées; qui, renvoyé d'Angleterre en 1584, poursuivait les hostilités diplomatiques contre Élisabeth avec un esprit de vengeance tout personnel, et qui, jugeant d'un œil sûr les côtés faibles de la Ligue, savait habilement s'en prévaloir pour lui imposer sa direction et celle de son maître.

II. — Henri IV se voyait réduit à conquérir son royaume pied à pied; il devait recommencer, comme il le dit lui-même gaiement, à faire le roi de Navarre et le *carabin*. Cependant il était plus fort que ne l'ont prétendu beaucoup d'historiens. Il avait encore plus de dix mille hommes et les meilleurs généraux, sans compter les deux armées du duc de Longueville et du maréchal d'Aumont, qu'il pouvait rallier au moment utile.

Après avoir conduit à Compiègne le corps de Henri III et célébré ses funérailles, il marcha vers la Normandie, pour contenir cette importante province et s'assurer de ses recettes. Pont-de-l'Arche lui fut livré, et il parut dans les derniers jours d'août sous les murs de Rouen. La résistance qu'il y trouva et l'approche de l'armée de la Ligue qui s'avançait derrière lui, le décidèrent à remonter vers Dieppe. Le gouverneur de cette dernière ville, Chastes, lui était dévoué. Il alla s'établir à peu de distance de ses murs, à Arques, pour être plus à portée des ducs de Longueville et d'Aumont, y recevoir les renforts qu'il

de les tourner et de surprendre Dieppe du côté de l'ouest, mais il éprouva partout la même résistance. Son camp était d'ailleurs plein de divisions. Les soldats se débandaient. Le marquis du Pont, fils du duc de Lorraine, ne voulait pas obéir à un prince qui était de la branche cadette de sa maison; il menaçait de se retirer. Mayenne, qui s'affaiblissait, tandis que Henri IV allait doubler ses forces, leva son camp et prit la route d'Amiens pour rallier un corps espagnol attendu des Pays-Bas.

Henri IV reçut d'Angleterre cinq mille hommes, outre un subside important, et opéra sa jonction avec d'Aumont et Longueville. Élisabeth était décidée à le soutenir, en haine de Philippe II et de l'Espagne, qu'elle poursuivait déjà sur toutes les mers et qu'elle voulait poursuivre aussi sur le continent. Le roi se trouva donc avoir après les journées d'Arques vingt mille hommes de pied et trois mille chevaux, c'est-à-dire des forces égales en nombre et supérieures en valeur à celles de Mayenne, qui étaient fort diminuées. L'armée royale avait des habits et des harnais déchirés et des équipages en mauvais état, mais elle était bien disciplinée, bien conduite, animée de l'esprit de son chef et séduite par ses qualités brillantes. Henri IV, élevé rudement au métier de soldat de fortune, était plein de nerf et de courage, entreprenant, habitué à lutter contre l'adversité, l'esprit fécond en ressources toujours prêtes. Il était éloquent, prompt à parler, vif dans ses réponses, conversait avec un enjouement familier, et savait unir beaucoup de finesse à beaucoup de bon sens. Il plaisait aux soldats par sa rudesse, sa gaieté et ses saillies. Il avait le talent de les entraîner, « les remplissant, dit Tavannes, de bonne opinion de lui et d'eux-mêmes, les exaltant, leur faisant croire qu'un en valoit dix. » C'est après la retraite de Mayenne qu'il écrivit à Crillon ce billet célèbre : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques, et tu n'y étois pas. » S'il ne possédait pas la dignité et la grâce ordinaire des Valois, il était d'une autre trempe et formé à une école plus sérieuse et plus mâle. Aussi leur fut-il très-supérieur comme homme et comme roi. La nature de son caractère et de ses qualités a fait dire de lui avec raison qu'il fut le plus Français des rois de France[1].

Ayant gagné plusieurs marches sur l'ennemi, il tenta un coup de main contre Paris, qu'il appelait le noir de la cible où il visait. Il occupa le 31 octobre les villages voisins du côté

[1] H. Martin, *Histoire de France*, t. X.

les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt, et tous les corps de l'État, vinrent au-devant de lui en grande solennité. Un envoyé vénitien l'y attendait et lui annonça que la république l'avait reconnu. Venise s'était départie en sa faveur de la règle qu'elle s'était faite de ne pas traiter avec les souverains hérétiques; elle craignait l'agrandissement de l'Espagne et l'ambition de Philippe II. Jusque-là Henri IV n'avait été reconnu que par des puissances protestantes; l'exemple de Venise entraîna peu à peu d'autres puissances catholiques.

Henri IV était roi par la naissance, et profondément convaincu de son droit. Le principe de la légitimité était absolu à ses yeux; il ne souffrait pas qu'on le mît en question ni qu'on le discutât. Sa devise était « Dieu et mon droit ». Il se proposait de réunir un concile et des états généraux, mais uniquement pour le leur faire reconnaître et proclamer. Il ne prétendait leur demander qu'une adhésion solennelle, propre à ramener ses adversaires. Or les circonstances ne lui permettaient pas de réaliser ce vœu immédiatement. Bien qu'il n'y eût guère qu'un dixième des prélats qui eussent donné à la Ligue une adhésion formelle et sans réserve, on ne pouvait compter absolument sur les autres. Pour les états généraux, on n'eût pu en réunir que de très incomplets. De nouveaux délais étaient donc nécessaires. Le roi ne voulait en arriver là que lorsqu'il se sentirait le maître et qu'il aurait frappé la Ligue. Il songeait à continuer la guerre; convaincu que la victoire aplanirait pour lui les difficultés du moment.

Il repartit de Tours le 25, et rejoignit ses troupes sous les murs du Mans, qu'il força de capituler le 2 septembre. De là il se rendit à Laval, où il avait convoqué la noblesse et le clergé de la Bretagne, et où il fit une entrée royale des plus brillantes. Il revint par Mayenne sur Alençon qu'il enleva au comte de Brissac, prit le château de Falaise, puis entra de gré ou de force à Lisieux, à Verneuil, à Honfleur, et dans plusieurs autres places de la Normandie. Il étonna ses adversaires par sa vigueur, la rapidité de ses mouvements, et surtout celle qu'il sut imprimer à la marche de son artillerie. Son activité et sa bonne humeur ne se démentaient pas un instant. Il faisait face à tout sans embarras. Il stimulait les siens par l'esprit et la gaieté. Il se qualifiait lui-même de « roi sans royaume, mari sans femme, et soldat sans argent ». — « Je vais, disait-il, comme Dieu me conduit; car je ne sais jamais ce que je dois faire au bout; cepen-

le silence des évêques, dont la Ligue ne comptait en réalité qu'une quinzaine, par l'indécision d'une grande partie du clergé, divisé comme le reste de la nation, et par l'incertitude de la cour de Rome, qui tout en lui témoignant une certaine faveur, évitait de se prononcer d'une manière trop positive. Quant au peuple des grandes villes, s'il agissait avec la même ardeur révolutionnaire qu'il devait manifester à des époques plus rapprochées de nous, il n'était cependant ni assez nombreux ni assez fort pour faire la loi. Les partisans de Henri IV n'attachaient pas une grande importance aux mouvements des Seize[1]. Il en était à peu près de même de Mayenne et des chefs militaires de la Ligue. Ces derniers les regardaient comme des instruments qui pouvaient leur servir et dont ils croyaient toujours être maîtres, ou, pour employer une expression du temps, comme des dogues qu'on lâche contre un sanglier. Les Seize n'inspiraient de terreur qu'à la partie calme de la population parisienne, aux gens pacifiques et aux politiques secrets, tels que l'Estoile.

Henri IV sut habilement combattre ou neutraliser les deux forces du parti ennemi, en donnant des garanties soit aux catholiques, soit aux hommes qui voulaient les libertés publiques et les libertés municipales.

En retour, deux choses manquaient à la Ligue : l'argent et le concours de la noblesse. Elle subvenait avec peine aux dépenses de la guerre. Elle ne pouvait payer les rentes de l'hôtel de ville de Paris. Elle était réduite à implorer l'assistance financière de l'Espagne. Elle comptait peu de nobles dans ses rangs; la grande majorité servait dans le camp du roi. On appelait Henri IV le roi des nobles. Beaucoup de ceux qui s'étaient engagés antérieurement dans la Ligue, s'en étaient dégoûtés à cause de la prépondérance qu'y exerçait le petit peuple et des saturnales de Paris. Les jalousies qu'ils voyaient régner entre les princes de la maison de Lorraine, et les avances habiles du roi, augmentaient chaque jour le nombre des défections. Il ne restait plus guère dans le parti que ceux qui le servaient par scrupule de conscience, ou parce qu'ils s'y étaient engagés trop fortement, ou dans l'espérance de traiter un jour les armes à la main et de faire par ce moyen leur condition meilleure. Le fanatisme était bien loin d'être, comme on l'a dit, le fond de la Ligue; il en était plutôt l'instrument.

[1] Voir le discours de la Noue dans Cayet.

gnoles. Villeroy avait été vingt et un ans secrétaire d'État. Maltraité par le duc d'Épernon et disgracié par Henri III avant les états de Blois, il avait passé dans le parti de la Ligue vers le commencement de l'an 1589, lors de l'entrée de Mayenne à Paris. Les raisons qu'il en donne dans ses Mémoires cachent mal ses vrais motifs, qui furent le dépit, l'ambition, l'intérêt personnel. Toutefois en changeant de parti, il mit plus d'unité dans sa conduite que beaucoup d'autres personnages du temps, et il eut soin de conserver une certaine indépendance, à laquelle ses talents, son autorité et sa grande expérience diplomatique lui permettaient de prétendre. Sous Henri III, il n'avait jamais cessé, même en combattant la Ligue, d'en approuver le but, c'est-à-dire de soutenir la nécessité de la succession catholique. Lorsqu'il se rendit au camp de Mayenne, ce fut avec la prétention arrêtée d'être le diplomate du nouveau parti et le négociateur de la paix à venir.

Déjà toutes les tentatives de négociations, sérieuses ou non, avaient eu lieu par son entremise. Il s'opposa formellement aux propositions de Mendoza; il démontra que Mayenne ne pouvait se lier les mains; qu'il était assez fort pour lutter jusqu'à la conversion de Henri IV, et réserver ensuite sa liberté d'action; que le titre de protecteur était un piége ou un embarras; que les Espagnols se proposaient « d'usurper l'État et de le dissiper » ; qu'enfin le sentiment de la France, et de la noblesse particulièrement, n'accepterait jamais le joug de l'Espagne, sous quelque forme qu'on le déguisât. C'était, selon lui, faire trop d'honneur à de pareilles propositions que de les écouter seulement. L'archevêque de Lyon, d'Épinac, partagea ses sentiments. Mayenne eut soin de ne pas exprimer d'opinion personnelle, mais il s'autorisa de cette opposition pour repousser le traité que présentait Mendoza. Il déclara que le titre de protecteur de la religion en France ne pouvait appartenir qu'au Pape, et il fit de nouveau proclamer Charles X par le parlement de Paris (le 21 novembre). Ensuite, trouvant le conseil général de l'union trop à la discrétion des Seize, il le cassa, sous prétexte qu'il était bon « pour une sorte de république et non pour un gouvernement monarchique » , et il le remplaça par un conseil privé destiné à demeurer attaché à sa personne et à le suivre partout. Il consolida ainsi ses propres pouvoirs, et se maintint dans une certaine indépendance vis-à-vis de l'Espagne, convaincu d'ailleurs qu'elle ne lui refuserait pas son concours.

Paris, où il était assuré d'une entière soumission, qu'à Tours, où l'on était loin de reconnaître tous les droits que la cour de Rome s'attribuait. Il fit une entrée solennelle à Paris le 20 janvier 1590. Il calma le mécontentement des agents espagnols, et il remit à Mayenne à titre de subsides les sommes que le Pape lui avait données pour délivrer le cardinal de Bourbon. Il valida les décisions de la Sorbonne contre un roi hérétique; il prononça l'anathème contre tout concile qui s'assemblerait sans sa participation, et déclara que le prince de Béarn n'avait aucun besoin d'assembler un concile pour se convertir.

L'appui du légat et du Pape, obtenu ainsi sans aucun des sacrifices que l'Espagne avait prétendu imposer, donnait une grande force à la Ligue, moralement et matériellement. Mayenne put alors recommencer la guerre. Villeroy et quelques autres de ses conseillers étaient d'avis qu'il mît Henri IV en demeure d'abjurer, puisque le délai de six mois, stipulé à Saint-Cloud, était expiré. Ils calculaient qu'un refus ou un nouveau retard entraînerait la division des catholiques royaux. Mais Mayenne soutint que ce serait un engagement de reconnaître le roi de Navarre; qu'il n'avait pas de pouvoirs suffisants pour agir ainsi sans le concours des princes, des prélats et des villes de la Ligue; qu'il se brouillerait avec ses alliés, Rome et l'Espagne; et que la liberté du cardinal de Bourbon, des ducs de Guise et d'Elbeuf, serait payée trop chèrement d'un tel prix. Il coupa court aux négociations officieuses qui avaient pu être entamées en ce sens et qui pouvaient le compromettre aux yeux des siens, puis il entra en campagne.

IV. — Il s'était emparé dès les premiers jours de janvier du château de Vincennes et de Pontoise. Il alla assiéger Meulan, dont la possession par les royalistes gênait les approvisionnements de Paris. Henri IV, qui était à Lisieux, en partit avec l'élite de ses troupes, fit quarante lieues en sept jours, et força par sa seule approche les ligueurs à lever le siége.

Le roi marcha sur Dreux, qu'il voulait enlever pour réparer la perte de Pontoise. Chemin faisant, il fut rejoint par le maréchal d'Aumont, par Sancy, qui lui amenait des reîtres, par le grand prieur et une partie des capitaines et de la noblesse de Normandie. Mayenne reçut de son côté des auxiliaires de Flandre et de Lorraine, que lui amenèrent les comtes d'Egmont et de Saint-Pol. Egmont commandait onze cent lances des

encore préféré gagner du temps; car il connaissait les embarras de Henri IV, et il espérait avant six semaines le réduire à rien. Mais l'impatience des siens, du comte d'Egmont surtout, ne lui permit pas de prendre ce nouveau parti. Son armée, la plus nombreuse des deux, était aussi la plus brillante. Les gens d'armes étrangers portaient des casaques chargées de clinquant d'or et d'argent. Dans l'armée du roi, les cavaliers ne portaient que du fer. On y comptait deux mille gentishommes *armés à cru* de la tête aux pieds.

La bataille d'Ivry s'engagea le 14 au matin. Dans le moment où l'action allait commencer, Henri IV prit Dieu à témoin qu'il combattait pour son droit; puis il courut à cheval sur le front des escadrons, tout armé, mais la tête nue et tenant à la main son casque orné d'un panache blanc. Il répéta qu'il avait pour appui Dieu, son droit et le bras de la noblesse. « Ralliez-vous à mon panache blanc, criait-il aux gentilshommes, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire. »

On commença, suivant l'usage, par tirer quelques volées d'artillerie. Celle du roi, qui portait plus loin, atteignit les gens d'armes d'Egmont. Ceux-ci chargèrent à corps perdu, et quoique arrêtés par les escadrons royalistes les plus voisins, arrivèrent jusqu'aux canonniers, qu'ils sabrèrent sur leurs pièces. Ce succès leur coûta cher. La division flamande fut presque entièrement détruite. Egmont tomba lui-même dans la mêlée.

La cavalerie fut engagée sur toute la ligne. C'était elle qui devait décider du sort de la journée. Une circonstance heureuse favorisa le roi. Les escadrons de Mayenne avaient été rangés trop près les uns des autres. Les reîtres de la Ligue, lancés suivant l'usage pour faire quelques décharges en avant de l'armée et se retirer ensuite derrière elle, ne trouvèrent pas l'espace nécessaire pour se retirer. Il en résulta un moment de désordre et de confusion que les royalistes surent mettre à profit. Henri IV se trouvait à la tête de l'escadron le plus brillant et le plus nombreux. Il choisit ce moment pour charger le centre de l'ennemi, aussi vivement qu'il put, pendant que Montpensier et Schomberg chargeaient les deux ailes. La cavalerie des ligueurs fut rompue. Un instant le bruit se répandit qu'il avait été jeté à terre; mais on le vit bientôt reparaître rapportant trois cornettes enlevées aux Wallons, et il fut reçu au cri unanime de Vive le roi! Biron, qui commandait la réserve, lui dit: « Sire.

étaient défoncés, et il n'avait ni argent ni vivres. Ses finances n'étaient pas plus régulières que ses troupes. D'O, qui continuait d'exercer les fonctions de surintendant, ne pouvait suffire à toutes les exigences, soit difficulté réelle, ce qui est très-croyable, soit mauvais vouloir, comme on l'en accusait, car le camp royaliste était toujours plein de rivalités et de factions. Henri IV s'arrêta donc quinze jours à Mantes, retard qui, à tort ou à raison, lui fut fort reproché. Ce fut seulement au mois d'avril qu'il occupa les abords de la capitale, espérant la prendre par la famine. Il commença par s'emparer de Corbeil, de Lagny, de Creil et du pont de Charenton, afin de couper les arrivages par la Seine, l'Yonne et la Marne, puis il établit ses batteries sur les buttes Chaumont et sur Montmartre. Les ligueurs ne conservaient plus que Saint-Denis et le château de Vincennes.

Mais Nemours était rentré à Paris avec un corps de lansquenets et quelques centaines de Suisses. Il eut le temps de rassembler des approvisionnements. Il put armer la milice, fondre des canons et faire les préparatifs de défense les plus nécessaires. Vitry lui amena deux cents gentilshommes. Rien ne fut négligé pour échauffer l'enthousiasme populaire. Les Parisiens furent d'autant plus surpris de la perte de la bataille d'Ivry, qu'ils croyaient la Ligue plus forte qu'elle ne l'était réellement. On ne leur communiquait que les nouvelles favorables, souvent même on leur en donnait de fausses. Ainsi on leur représentait la cour de Rome comme bien plus engagée qu'elle ne l'était réellement. C'étaient surtout les prédicateurs qui les instruisaient des événements. Ils *prêchaient par billets,* c'est-à-dire sur des textes donnés par les agents d'Espagne ou par madame de Montpensier et les princesses. Cette fois ils furent obligés d'avouer la vérité. Le légat promit de ne pas quitter Paris. On cria dans les rues de la ville une déclaration par laquelle Philippe II imposait extraordinairement le clergé d'Espagne pour soutenir en France la religion catholique.

Il y eut un moment naturel d'hésitation. Les embarras du roi et ceux de Mayenne suscitèrent quelques essais de rapprochement. Beaucoup de catholiques des deux partis jugeaient le moment venu pour Henri IV d'accomplir enfin la conversion qu'il avait promise; car il était victorieux, et la journée d'Ivry avait eu un retentissement profond. A Paris, les politiques et la classe supérieure de la bourgeoisie n'attendaient que ce moment pour abandonner la Ligue et se déclarer. Des pourpar-

souvent et qui semble chez eux une croyance à la prédestination.

Au commencement de mai, Henri IV tenait les chemins de la Picardie entièrement fermés. Il assiégeait Vincennes et Saint-Denis, il avait même essayé d'occuper la position intermédiaire du faubourg Saint-Martin; mais la Noue, qui avait tenté l'aventure, n'avait pas réussi et était revenu blessé. Le 9 de ce mois, le cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue, mourut au château de Fontenay-le-Comte, où Henri IV l'avait fait transférer quelque temps auparavant. Cette mort n'eut d'ailleurs aucun résultat pour le moment. Mayenne déclara que rien ne serait changé, et qu'il garderait le titre de lieutenant général jusqu'à une nouvelle élection, qui ne pouvait être immédiate. Le cardinal, prisonnier depuis les états de Blois, était demeuré étranger aux événements. Son nom avait seulement servi de drapeau à la Ligue. Les politiques prétendaient même qu'il n'était pas au fond bien hostile à son neveu, et qu'il s'était félicité d'avoir reçu la couronne des mains des ligueurs, parce que c'était un moyen de la conserver dans la maison de Bourbon.

Le duc de Nemours avait fait dès le mois de mars renouveler aux Parisiens le serment de l'union. Quoique très jeune, il était à peine âgé de vingt-deux ans; il montra une activité et une fermeté qui ne se démentirent pas un seul instant pendant les rigueurs du siége. Au mois de mai, les chefs de la Ligue, se défiant de la haute bourgeoisie, qui était favorable à Henri IV ou désireuse de la paix, et sentant le besoin de dissiper les soupçons justifiés par leurs propres divisions ou par leurs négociations avec les royalistes, renouvelèrent les démonstrations propres à agir sur le petit peuple, n'épargnèrent rien pour entretenir ou réchauffer son zèle, et pour lui persuader qu'il devait lutter contre le Béarnais au prix de tous les sacrifices. On célébra dans ce but, le 14 mai, une grande procession où figurèrent le légat, l'archevêque de Lyon, Rose, évêque de Senlis, deux autres évêques, les prédicateurs, le duc de Nemours, le parlement, les cours souveraines, les échevins, les colonels et capitaines de la ville. On promena en pompe les reliques les plus vénérées. Le légat tenait l'Évangile; tous les habitants jurèrent entre ses mains de sacrifier leur vie à la défense de la religion catholique, à celle de Paris et des autres villes de l'union, et prirent l'engagement de ne jamais obéir à un roi qui eût été hérétique. Ce serment fut mis par écrit, pour que les colonels et capitaines le fissent prêter aux soldats de



souvent et qui semble chez eux une croyance à la prédestination.

Au commencement de mai, Henri IV tenait les chemins de la Picardie entièrement fermés. Il assiégeait Vincennes et Saint-Denis, il avait même essayé d'occuper la position intermédiaire du faubourg Saint-Martin; mais la Noue, qui avait tenté l'aventure, n'avait pas réussi et était revenu blessé. Le 9 de ce mois, le cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue, mourut au château de Fontenay-le-Comte, où Henri IV l'avait fait transférer quelque temps auparavant. Cette mort n'eut d'ailleurs aucun résultat pour le moment. Mayenne déclara que rien ne serait changé, et qu'il garderait le titre de lieutenant général jusqu'à une nouvelle élection, qui ne pouvait être immédiate. Le cardinal, prisonnier depuis les états de Blois, était demeuré étranger aux événements. Son nom avait seulement servi de drapeau à la Ligue. Les politiques prétendaient même qu'il n'était pas au fond bien hostile à son neveu, et qu'il s'était félicité d'avoir reçu la couronne des mains des ligueurs, parce que c'était un moyen de la conserver dans la maison de Bourbon.

Le duc de Nemours avait fait dès le mois de mars renouveler aux Parisiens le serment de l'union. Quoique très jeune, il était à peine âgé de vingt-deux ans; il montra une activité et une fermeté qui ne se démentirent pas un seul instant pendant les rigueurs du siége. Au mois de mai, les chefs de la Ligue, se défiant de la haute bourgeoisie, qui était favorable à Henri IV ou désireuse de la paix, et sentant le besoin de dissiper les soupçons justifiés par leurs propres divisions ou par leurs négociations avec les royalistes, renouvelèrent les démonstrations propres à agir sur le petit peuple, n'épargnèrent rien pour entretenir ou réchauffer son zèle, et pour lui persuader qu'il devait lutter contre le Béarnais au prix de tous les sacrifices. On célébra dans ce but, le 14 mai, une grande procession où figurèrent le légat, l'archevêque de Lyon, Rose, évêque de Senlis, deux autres évêques, les prédicateurs, le duc de Nemours, le parlement, les cours souveraines, les échevins, les colonels et capitaines de la ville. On promena en pompe les reliques les plus vénérées. Le légat tenait l'Évangile; tous les habitants jurèrent entre ses mains de sacrifier leur vie à la défense de la religion catholique, à celle de Paris et des autres villes de l'union, et prirent l'engagement de ne jamais obéir à un roi qui eût été hérétique. Ce serment fut mis par écrit, pour que les colonels et capitaines le fissent prêter aux soldats de

souvent et qui semble chez eux une croyance à la prédestination.

Au commencement de mai, Henri IV tenait les chemins de la Picardie entièrement fermés. Il assiégeait Vincennes et Saint-Denis, il avait même essayé d'occuper la position intermédiaire du faubourg Saint-Martin; mais la Noue, qui avait tenté l'aventure, n'avait pas réussi et était revenu blessé. Le 9 de ce mois, le cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue, mourut au château de Fontenay-le-Comte, où Henri IV l'avait fait transférer quelque temps auparavant. Cette mort n'eut d'ailleurs aucun résultat pour le moment. Mayenne déclara que rien ne serait changé, et qu'il garderait le titre de lieutenant général jusqu'à une nouvelle élection, qui ne pouvait être immédiate. Le cardinal, prisonnier depuis les états de Blois, était demeuré étranger aux événements. Son nom avait seulement servi de drapeau à la Ligue. Les politiques prétendaient même qu'il n'était pas au fond bien hostile à son neveu, et qu'il s'était félicité d'avoir reçu la couronne des mains des ligueurs, parce que c'était un moyen de la conserver dans la maison de Bourbon.

Le duc de Nemours avait fait dès le mois de mars renouveler aux Parisiens le serment de l'union. Quoique très jeune, il était à peine âgé de vingt-deux ans; il montra une activité et une fermeté qui ne se démentirent pas un seul instant pendant les rigueurs du siége. Au mois de mai, les chefs de la Ligue, se défiant de la haute bourgeoisie, qui était favorable à Henri IV ou désireuse de la paix, et sentant le besoin de dissiper les soupçons justifiés par leurs propres divisions ou par leurs négociations avec les royalistes, renouvelèrent les démonstrations propres à agir sur le petit peuple, n'épargnèrent rien pour entretenir ou réchauffer son zèle, et pour lui persuader qu'il devait lutter contre le Béarnais au prix de tous les sacrifices. On célébra dans ce but, le 14 mai, une grande procession où figurèrent le légat, l'archevêque de Lyon, Rose, évêque de Senlis, deux autres évêques, les prédicateurs, le duc de Nemours, le parlement, les cours souveraines, les échevins, les colonels et capitaines de la ville. On promena en pompe les reliques les plus vénérées. Le légat tenait l'Évangile; tous les habitants jurèrent entre ses mains de sacrifier leur vie à la défense de la religion catholique, à celle de Paris et des autres villes de l'union, et prirent l'engagement de ne jamais obéir à un roi qui eût été hérétique. Ce serment fut mis par écrit, pour que les colonels et capitaines le fissent prêter aux soldats de

payeur et pourvoyeur des armées espagnoles de stimuler Alexandre Farnèse.

Philippe II, très-tenace dans ses projets et très-résolu à les poursuivre, quelles qu'en fussent les difficultés, mettait en même temps beaucoup de circonspection et de lenteur à les exécuter. Il vivait continuellement enfermé dans son cabinet, d'où il prétendait diriger l'Europe ; il se défiait de ses agents et leur laissait rarement l'initiative nécessaire. Il perdait ainsi des occasions favorables, et ne tirait pas tout le parti qu'il aurait pu de la supériorité de ses ressources et de ses armées. D'ailleurs il était aussi mécontent de Mayenne et des Guise que décidé à empêcher Henri IV de régner en France. Il eût voulu que la Ligue fût plus forte et qu'elle le servît sans arrière-pensée. Puisqu'elle était réduite à implorer de lui son salut et à lui demander ses armées et ses trésors, il désirait lui vendre ses secours le plus cher possible. Ses agents demandaient qu'on leur laissât, ou tout au moins qu'on leur engageât les places de la Picardie ; Mayenne s'y refusait. De là des retards et des tiraillements.

Mayenne, qui n'avait pas de temps à perdre, s'adressa directement au duc de Parme, malgré la répugnance personnelle que lui inspirait une pareille démarche ; car la noblesse de la Ligue voyait de mauvais œil qu'un lieutenant général de la couronne de France fît la cour à un gouverneur des Pays-Bas, et qu'un prince de l'ancienne maison de Lorraine s'abaissât devant un Farnèse. Le duc de Parme se sentait de son côté peu de goût pour une expédition en France. Il n'avait pas encore achevé la conquête des Pays-Bas, résultat qu'il attribuait au trop de circonspection et de parcimonie de Philippe II. Obligé d'interrompre l'œuvre qu'il poursuivait depuis plusieurs années avec un succès constant, et à laquelle il devait la réputation du meilleur tacticien et d'un des plus habiles politiques de l'Europe, il prétendait au moins laisser la Belgique entièrement pacifiée derrière lui. Il ne voulait aussi se mettre en route qu'avec une armée complète et parfaitement équipée. Il ne pouvait être prêt qu'à la fin d'août. Mayenne eut beaucoup de peine à obtenir l'envoi immédiat d'un corps auxiliaire, sans lequel il représentait la perte de Paris comme certaine. Encore fut-il obligé de se dégarnir et de mettre des garnisons françaises dans les places de la Picardie, de peur de les voir occupées malgré lui par les Espagnols.



Mayenne était à Meaux, attendant le prince de Parme et assemblant avec peine quelque nouvelles troupes. Paris commençait à s'agiter. Les défections devenaient fréquentes. Il s'y formait des attroupements pour demander *du pain ou la paix*. Il était à craindre que les politiques, comprimés jusque-là, ne s'emparassent de cette agitation et ne la tournassent contre la Ligue. Le 27 juillet, une députation de bourgeois alla représenter au duc de Nemours que des milliers de personnes avaient péri, et lui demander des vivres ou un traité. Le 8 août, une procession d'affamés, armés pour la plupart et précédés de groupes d'enfants et de femmes, se rendit au parlement en criant : « Du pain ou la paix! » Elle tua un capitaine des Seize qui voulait la chasser de la salle du palais. Le chevalier d'Aumale, averti, eut le temps de réunir des forces, et parvint à la dissiper.

Nemours fut obligé de laisser entamer des négociations, ce qui était aussi un moyen de gagner du temps. L'évêque de Paris et l'archevêque de Lyon virent le roi à l'abbaye de Saint-Antoine des Champs. Ils offrirent la médiation du parlement et de la ville de Paris entre Henri IV, Mayenne et le roi d'Espagne. Henri n'admit pas que les Parisiens pussent se porter médiateurs ; il répondit qu'il exigeait d'eux une soumission pure et simple, et qu'en l'exigeant il agissait comme le père de son peuple, voulant le sauver de la ruine où le précipitaient les ligueurs, tous *Espagnols* ou *espagnolisés*. Quant à traiter avec le roi d'Espagne, ni lui ni sa noblesse ne pouvaient y consentir. On n'obtint de lui, et encore avec les plus grandes peines, qu'une sorte de sursis de huit jours, pendant lesquels il laissa sortir les femmes, les enfants, puis les écoliers, les prêtres, et plusieurs autres personnes [1]. Il était alors combattu entre la générosité et la rigueur militaire, et d'ailleurs il s'attendait à recevoir au bout de ce court délai une soumission définitive. Il permit aux députés parisiens de se rendre à Meaux auprès de Mayenne, croyant que ce voyage les convaincrait de l'impossibilité d'être secourus. Il écrivit à Nemours et aux princesses pour les presser de capituler. Mais Nemours était décidé à faire un dernier effort ; car il savait que le duc de Parme s'était enfin mis en marche avec treize mille hommes de troupes choisies. Farnèse avait quitté Valenciennes le 4 août et s'avançait vers Meaux, où il fit sa jonction avec Mayenne le 22.

Mayenne et Farnèse réunis comptèrent vingt-trois mille

[1] Cayet.



à combattre. Mais les ducs, c'était ainsi qu'on appelait Farnèse et Mayenne, n'avaient pas les mêmes raisons de désirer une bataille. Arrivés en vue de l'armée royale, ils se retranchèrent immédiatement derrière un marais, avec une rapidité qui étonna les Français. Les soldats et les officiers espagnols maniaient la pelle et la pioche aussi bien que les simples pionniers. Farnèse, après s'être plaint, dit-on, à Mayenne, qu'il l'eût trompé sur les forces de l'ennemi, répondit au héraut de Henri IV qu'il n'avait qu'une mission, celle de faire lever le siége de Paris, qu'il était en conséquence décidé à ne pas accepter de bataille et qu'il défiait qu'on l'y forçât.

Les deux armées, qui comptaient, au dire de Cayet, plus de grands capitaines que tout le reste de la chrétienté, demeurèrent sept jours à s'observer, tout se passant, suivant les Mémoires de Sully, en carabinages de peu de fruit. Cependant Farnèse profita de la proximité où était son camp de la petite ville de Lagny pour s'en rendre maître. Il la canonna le 6 septembre, la démantela, et rendit ainsi la navigation de la Marne libre aux Parisiens. Déjà le lendemain de sa délivrance, Paris avait été ravitaillé par des convois venus de Dourdan et de Chartres. Il était temps; la famine y avait fait des milliers de victimes[1].

La perte de Lagny fut d'autant plus sensible aux royalistes qu'on eût pu la prévenir en occupant la position de Claye au lieu de celle de Chelles. Le maréchal de Biron, qui avait fait préférer cette dernière, fut accusé par ses ennemis de n'avoir songé qu'à éterniser la guerre. Il est difficile de juger la valeur de ces accusations. Ce qui est certain, c'est que le camp du roi était plein de divisions, de rivalités et de jalousies, et que la guerre était devenue en effet pour quelques capitaines un métier lucratif, dont ils étaient intéressés à prolonger la durée.

Henri IV s'épuisa en efforts inutiles pour attirer l'ennemi hors de ses lignes. Il fit dans le même but une feinte démonstration sur un des faubourgs de Paris. Enfin il assembla un conseil de guerre où l'on décida que l'Espagnol ne voulant pas faire la guerre à la mode des Français, on devait la faire à la sienne[2]. Les troupes du roi étaient lasses, ne recevaient pas de

[1] Douze mille, suivant les relations qui donnent le chiffre le plus faible, d'autres le portent à trente mille.

[2] Cayet, p. 246.

parce que ceux-ci ne veulent pas en convenir. Ces sentiments expliquent les événements qui suivirent.

Cependant si Farnèse atteignit son but, il ne put empêcher Henri IV d'obtenir sur lui pendant sa retraite quelques légers avantages, et au retour il trouva que Nimègue était tombée en son absence aux mains des Hollandais. Il savait la faiblesse de la Ligue livrée à elle-même, et la résistance que rencontrerait l'Espagne, si elle prétendait la diriger. Il convint avec Mendoza et les autres agents de Philippe II qu'il importait à l'Espagne d'affecter le plus grand désintéressement et de représenter la religion comme l'unique motif des charges qu'elle s'imposait; qu'il fallait surtout s'attacher à entretenir en les payant les associations ou confréries des catholiques zélés, à cause de leur action sur le petit peuple de Paris, d'Orléans et d'autres villes; que cela tiendrait la Ligue en haleine et donnerait un point d'appui à Philippe II pour poursuivre ses desseins ultérieurs.

Quant aux ligueurs, ayant échappé à un grand danger, ils cédèrent à un mouvement d'exaltation naturel. Ils comparaient fièrement la belle défense du peuple de Paris à la retraite forcée du roi et de la noblesse. Villeroy représente les Parisiens après le siége « plus étonnés que joyeux, sentant encore le mal qu'ils avaient enduré, les uns soucieux de l'avenir, quelques-uns transportés de rage et d'un désir effréné de se venger et de mal faire. »

Les Seize étaient mécontents de Mayenne et de ses lenteurs. Ils lui imputaient la perte de la bataille d'Ivry et les extrémités où Paris s'était vu réduit. Ils comprenaient que pour avoir conjuré un péril présent, ils n'avaient pas rendu l'avenir plus assuré. Ils envoyèrent à Mayenne avant sa rentrée à Paris une députation conduite par le docteur Boucher, et voulurent lui faire des conditions; ils lui demandèrent de rétablir l'ancien conseil général de l'union, seul corps souverain, disaient-ils, en attendant une convocation d'états généraux; d'éloigner de sa personne les ambitieux, les intrigants et les traîtres qui voulaient la paix, et Villeroy en particulier; de s'engager à ne jamais faire d'accord avec l'ennemi commun, et à ne jamais abandonner l'alliance des puissances catholiques étrangères, sous prétexte des exigences qu'elles pourraient montrer. Enfin, craignant une réaction, ils sollicitèrent des garanties d'impunité pour les actes que les *bons catholiques* avaient pu commettre

qu'ils éprouvèrent des entreprises de Philippe II. Élisabeth voulut agir elle-même sur les princes d'Allemagne; elle affectait pour Henri IV une sorte d'admiration galante, fidèle à son usage de mêler la politique et la coquetterie; ce qui ne l'empêchait pas de demander que le roi payât ses services en lui restituant Calais ou en lui livrant deux places de la Normandie[1]. Les Allemands, d'abord peu empressés, finirent par répondre à l'appel que leur adressa l'électeur de Saxe, à la sollicitation de Turenne, envoyé en mission auprès de lui.

En attendant ces secours, le roi s'occupa de renforcer les garnisons des places qui lui appartenaient autour de Paris, ou d'enlever les autres. Car il était toujours convaincu que maître de sa capitale, il le deviendrait très-vite du reste de la France, et il croyait qu'en la tenant à demi bloquée, il finirait par en avoir raison. Paris continuait de souffrir de la disette; les vivres y étaient rares et chers; l'industrie et le commerce y avaient cessé presque complétement. « Les praticiens, dit Cayet, et ceux de la justice n'y gagnoient rien, les marchands étoient sans trafic et le menu peuple sans rien faire. » La population, très-réduite par le siége et par l'émigration, diminuait tous les jours.

Le roi attendait le moment où les politiques trouveraient, soit dans ses succès militaires, soit dans les inévitables divisions intérieures de la Ligue, une occasion de se déclarer. Jusque-là il voulait se refuser à toute négociation, car il était décidé à ne traiter que victorieux. On eut beaucoup de peine à obtenir de lui au printemps de 1591 une convention pour la sûreté du labourage. Il résista par le même motif aux sollicitations pressantes que les catholiques lui faisaient de se convertir. Il parut même ébranlé dans sa résolution par le besoin qu'il avait du secours des protestants étrangers et par les exigences des catholiques de son parti, auxquels il reprochait de ne pas le laisser gouverner à sa guise.

Les hostilités continuèrent l'hiver sans grand intérêt. Les Parisiens tentèrent, le 3 janvier 1591, d'enlever Saint-Denis, à la faveur de la glace qui couvrait les fossés; ils y pénétrèrent, mais en furent repoussés; le chevalier d'Aumale, qui les conduisait, y perdit la vie. Le 30 du même mois, les royalistes essayèrent sans plus de succès de surprendre la porte Saint-Honoré au moyen d'un prétendu convoi de paysans amenant des farines.

[1] Voir la correspondance de Henri IV, an 1591.



sion habituelle de son caractère préparait peu, fut peu goûtée à Rome, où la réforme accomplie depuis le concile de Trente, en reportant plus vivement les esprits vers les choses religieuses, les avait aussi rendus plus intolérants et plus exclusifs. Sous l'empire de ces sentiments, le conclave donna successivement la tiare après lui à deux cardinaux qui témoignèrent plus de faveur à la Ligue et à l'Espagne. Après Urbain VII, qui régna peu de jours, Grégoire XIV, noble milanais[1], répondit aux sollicitations de Mayenne par des actes significatifs. Il adressa au mois de février 1591 un bref à Philippe Sega, évêque de Plaisance, qui était demeuré à Paris en qualité de nonce après le départ de Caietan. Il sommait tous les prélats français qui avaient reconnu Henri IV de se retirer de son obéissance, sous peine d'être privés de leurs bénéfices; il y obligea également les nobles et les capitaines par une menace d'excommunication. Il leva des troupes en Suisse et dans le Milanais pour soutenir la Ligue, en donna le commandement au duc de Monte-Marciano, son neveu, et les fit précéder d'un nouveau nonce, Landriano, qui arriva à Paris au mois de juin.

Les actes de la cour de Rome eurent naturellement un grand effet. Ils étaient calculés pour diviser le parti royaliste. Beaucoup de catholiques attachés au roi se plaignaient qu'il retardât sa conversion. Ses cousins, le jeune cardinal de Vendôme qui portait depuis l'année précédente le titre de cardinal de Bourbon, et le comte de Soissons, l'accusaient de ne pas remplir ses promesses et de compromettre ainsi la succession légitime qui appartenait à leur maison. Le cardinal de Bourbon se laissa persuader par quelques-uns de ses serviteurs de former un tiers parti, et même de prétendre à la couronne pour lui-même, en qualité de premier prince catholique du sang. Pendant toute la durée du siége de Chartres, Henri IV fut assailli de plaintes par les catholiques zélés, par le tiers parti, et par ceux qui s'alarmaient des bulles romaines. Les calvinistes eux-mêmes n'étaient ni les moins mécontents ni les moins remuants. Ils formaient toujours une sorte de bande à part, jaloux des catholiques et jalousés par eux, trouvant mauvais d'être réduits à continuer de vivre sous un régime arbitraire, vantant leurs services d'une manière fatigante, reprochant au roi de s'être élevé par leurs mains et d'*avoir tiré d'eux leur sang et leur*

[1] Urbain VII (Castagna) fut proclamé le 15 septembre 1590, Grégoire XIV (Sfondrate) le 5 décembre.



de la Ligue en 1585 il ne l'avait jamais été; que la Ligue avait fait de la religion un abus continuel pour masquer des intrigues et des ambitions politiques. Les bulles de Grégoire XVI devinrent ainsi l'occasion d'un manifeste d'une partie du clergé contre la Ligue. Il est vrai que du côté de la Ligue le clergé récrimina à son tour, que les parlements enregistrèrent les bulles et anathématisèrent les parlements royaux. Les deux partis élevaient autel contre autel, et se combattaient avec des arrêts que Chiverny, rétabli par Henri IV dans son ancienne dignité de chancelier, appelle « des arrêts furieux, conformes à la chaleur des temps ».

Le légat Landriano, dès son arrivée en France, pressa Mayenne de convoquer les états généraux et de donner un roi à la Ligue. C'était aussi le vœu des Espagnols. Mais Mayenne fit ajourner ce projet par un conseil qu'il tint à Reims avec plusieurs princes de sa maison, le cardinal de Pellevé, archevêque de la ville, et le président Jeannin.

Il en avait plusieurs raisons. Comme Henri IV, il ne voulait se présenter aux états qu'après avoir assuré son gouvernement. Il ne voulait s'y présenter aussi qu'entouré des princes qui étaient entrés dans la Ligue. Or ils étaient alors très-divisés. Le duc de Lorraine souffrait de voir le pouvoir aux mains d'un cadet de sa maison. Le duc de Nemours, fier de sa défense de Paris, et fort mécontent qu'on lui en eût enlevé le gouvernement pour lui donner à la place celui de Lyon, manifestait de grandes prétentions et un esprit fâcheux d'indépendance. D'autres, comme Mercœur, prétendaient traiter avec l'Espagne directement. Mayenne ne pouvait le souffrir, et protestait qu'il ne laisserait porter aucune atteinte ni à l'unité territoriale, ni aux droits de la couronne dont il était le défenseur.

Il connaissait aussi les plans de l'Espagne. Il savait que Philippe II songeait toujours à faire sa fille reine de France; il savait que la Ligue n'était nullement disposée à s'y prêter, et il ne voulait ni se livrer aux Espagnols ni se les rendre hostiles. Il décida qu'il enverrait Jeannin à Madrid pour apprendre de la bouche du roi la nature des secours sur lesquels on pouvait compter. Jeannin partit en effet. En passant à Marseille, il contribua beaucoup à retenir les habitants dans la fidélité qu'ils avaient jurée à la Ligue, et il arrêta les entreprises du duc de Savoie sur la Provence.

Villeroy et la plupart des autres conseillers de Mayenne s'op-



duché pour leur compte, s a'
fermé aux royalistes les c
magne.

Quelques jours après, Mayenne reçut à Verdun les soldats pontificaux envoyés par Grégoire XIV et commandés par le duc de Monte Marciano; mais ces soldats, au nombre de neuf mille au départ, avaient déjà éprouvé des pertes, une partie s'étant unis aux Savoyards et fait battre avec eux à Pontcharra. Le reste était dans le plus mauvais état et arrivait trop tard pour que Mayenue pût exécuter son projet d'arrêter les Allemands auxiliaires du roi. Si la démonstration du Pape était significative, le secours était trop faible et trop tardif pour être d'aucune utilité.

Dès que Henri IV eut opéré sa jonction avec les Allemands, il alla assiéger Rouen, dont la possession devait lui assurer la Normandie. La Ligue ne conservait dans cette province que Rouen, le Havre, et de petites places insignifiantes. Villars-Brancas, longtemps gouverneur du Havre, et récemment nommé par Mayenne lieutenant de son fils, le duc d'Aiguillon, au gouvernement de la Normandie, se jeta dans Rouen, où il prépara tout pour une défense énergique.

VII. — Cependant des troubles éclataient à Paris, où les Seize n'avaient pas cessé de s'agiter, de gourmander les lenteurs du lieutenant général et de surveiller les politiques. L'entrée d'une garnison espagnole et napolitaine, en suscitant les représentations du Parlement, car elle était contraire aux franchises de la cité, fut l'occasion d'une lutte assez vive qui dura toute l'année entre les deux fractions de la Ligue, la fraction violente et la fraction modérée.

Dès le mois de février 1591, les Seize assiégèrent Mayenne de leurs requêtes pour sauver la Ligue, en rétablir l'ancien conseil général, faire prêter de nouveau le serment de l'union à toutes les villes de France, poursuivre les hommes qui entretenaient des intelligences avec le parti royal, et confisquer leurs biens au profit de la cause et *des bons catholiques*. Le siége de Chartres leur fournit un prétexte de processions et de démonstrations continuelles. Ils envoyaient des *billets* ou un ordre de sortir de Paris aux politiques objet de leurs soupçons. Mayenne s'y prêta, envoya les billets lui-même, et exila ainsi, le 1er avril, une partie des magistrats de la chambre des comptes.

une autre qui la suivit, moitié par adresse et moitié par menaces, un papier blanc, sur lequel il s'engageait à mettre les articles de l'union par écrit, dès qu'ils auraient été rédigés de nouveau. Il remplissait les salles de gens à sa dévotion, et en faisait garder les portes par des hallebardiers.

Les meneurs en voulaient surtout aux hommes tels que le président Brisson et la Chapelle-Marteau, qui étaient devenus par leur moyen, l'un chef du Parlement, et l'autre secrétaire d'État de Mayenne. Étant restés révolutionnaires, ils regardaient comme des traîtres ceux des leurs qui étaient devenus hommes de gouvernement. Ils voulaient les renverser, les remplacer par des hommes nouveaux, dont le zèle fût plus à l'épreuve. On ne parlait enfin que de faire une Saint-Barthélemy de politiques.

Brisson ne manqua pas d'avis, qu'il reçut de plusieurs côtés. Un soldat, que les Seize avaient tiré de prison et payé pour l'assassiner, alla lui révéler leurs projets. Il pouvait fuir, mais il avait pris avec la Ligue des engagements si formels, qu'il craignit de n'être pas bien accueilli dans le camp du roi. C'était un homme d'un caractère faible et vain, qui s'était flatté de servir un jour à réconcilier les partis. Il ne sut pas se résoudre. Il disait à ses amis : « Je sens bien que je me noie, et voudrois m'en tirer ou gagner quelque bord; mais je ne le puis et suis entraîné par le fort de l'eau. » Il croyait d'ailleurs que ses ennemis seraient retenus par la peur de Mayenne.

Le 15 novembre au matin, les meneurs, après un conciliabule tenu chez le curé de Saint-Jacques, firent sortir la garnison de la Bastille, que Bussy le Clerc commandait, armèrent leurs compagnies et envoyèrent aux commandants des troupes espagnoles et napolitaines l'ordre d'armer leurs soldats; toutefois ces derniers ne bougèrent pas. Bussy, accompagné de quelques hommes déterminés, alla se placer sur le pont Saint-Michel à l'heure où les magistrats se rendaient à la cour; il enleva Brisson et le mena dans la prison du Châtelet. Le conseiller au parlement Larcher fut arrêté de la même manière, et le conseiller au Châtelet Tardif arraché de son domicile.

Un simulacre de tribunal était organisé au Châtelet dans la chambre du conseil. Un des Seize, Cochery, faisait le juge; un autre, Cromé, l'accusateur public. Brisson fut interrogé pour la forme. On lui demanda pourquoi il n'avait pas fait mourir Brigard. Il répondit que c'était le Parlement, non le président



le 21 une autre liste, comprenant les noms d'un certain nombre de conseillers qui devaient immédiatement reprendre leurs siéges, afin que la justice ne fût pas interrompue, et que les actes commis pussent être légalement approuvés. La plupart des magistrats ainsi désignés n'osèrent désobéir; quelques-uns pourtant firent exception, et déclarèrent qu'ils ne rentreraient pas au palais avant que justice fût faite. Deux surtout, l'avocat général Dorléans, jusque-là un des principaux écrivains de la Ligue, et le président Lemaître, répondirent par le plus énergique refus. Le 25, on fit circuler dans chaque quartier une feuille qu'on appelait le papier rouge, c'est-à-dire un rôle des politiques dont les Seize voulaient la mort ou l'exil. Chaque nom était marqué d'une des trois lettres P, D, C, pendu, dagué ou chassé.

Mayenne, qui recevait lettres sur lettres de la duchesse de Nemours sa mère, des autres princesses et du gouverneur de Belin, arriva enfin le 28 à Paris, avec trois mille cavaliers d'élite. Les Seize lui envoyèrent des députés, auxquels il se contenta de répondre qu'il agirait de manière à contenter les gens de bien. Bussy le Clerc s'était enfermé à la Bastille; il l'obligea d'en sortir et de la lui livrer, en lui promettant la vie sauve; mais Bussy ne se crut pas en sûreté et se réfugia aussitôt à Bruxelles, où il se trouva trop heureux de vivre caché dans une condition obscure.

Mayenne, après s'être assuré ainsi contre une insurrection, demeura quelques jours avant de prendre un parti. Les politiques et les honnêtes gens le pressaient de sévir contre les auteurs du crime; mais il était circonvenu par les zélés. Parmi ces derniers, les uns blâmaient les meurtres comme ayant compromis la Ligue, d'autres les jugeaient regrettables, tout en les estimant nécessaires. Quelques-uns allaient jusqu'aux menaces, disant assez haut qu'ayant fait le duc ce qu'il était, ils pourraient aussi bien le défaire. Ils continuaient d'ailleurs de tenir leurs assemblées et d'intriguer avec les ministres espagnols.

Cependant, le 4 décembre, quand Mayenne se fut assuré des dispositions de la garde bourgeoise, Vitry arrêta les principaux coupables, Ameline, avocat au Châtelet, Emonot, procureur, et Auroux, secrétaire du docteur Boucher; un quatrième, le commissaire Louchard, fut arrêté par un officier des gardes et également conduit au Louvre. Là, sur un ordre simple du duc, ils furent tous les quatre étranglés et pendus dans une salle basse. Lau-

Mayenne, Jeannin et la Châtre, et les agents espagnols, Diego d'Ibarra, Tassis, et le président Richardot.

Les Espagnols, qui voulaient empêcher la Ligue de traiter, insistaient pour qu'on réunît enfin les états généraux, et qu'on élût un roi. Ils désiraient, sans pourtant manifester encore aucune exigence, voir élire la fille de Philippe II, Isabelle-Claire-Eugénie, qui eût épousé un prince français. Mayenne répondait en alléguant toutes les raisons déjà données au légat, les difficultés matérielles, les complications qui surviendraient infailliblement. Il soutenait qu'il ne pouvait rien sans les autres princes et les gouverneurs des provinces; qu'un accord entre eux devait précéder les états généraux; qu'il fallait, avant de procéder à l'élection, que le royaume fût garanti contre tout démembrement, que la conservation des anciens priviléges fût assurée, et que l'Espagne eût renoncé à établir en France aucune garnison. Encore refusait-il de se prononcer au sujet de la loi salique. Villeroy et plusieurs de ses conseillers l'encourageaient d'autant mieux dans cette résistance, que procéder à une élection était s'interdire toute possibilité d'un accord avec Henri IV. Mayenne ne cherchait donc qu'à éviter un engagement précis, à entretenir les Espagnols de promesses, et la Ligue française d'espérances. Rôle difficile, qu'il sut jouer avec une certaine habileté, pas assez toutefois pour qu'on ne l'accusât de côté et d'autre de lenteur, d'indécision, et surtout du désir de prolonger les pouvoirs extraordinaires dont les circonstances l'avaient investi.

Les Espagnols, quoique pleins de défiance, mécontents de Mayenne, et sentant la difficulté que présenterait l'élection de l'infante, n'avaient qu'un moyen de pousser la réalisation de leurs projets; c'était d'agir avec célérité et énergie. Farnèse continua donc de marcher au secours de Rouen, en sollicitant de Philippe II des envois d'argent réguliers. Il avait trois mille chevaux et dix mille hommes de pied, Mayenne à peu près la moitié de ce chiffre, et le duc de Monte Marciano, général des troupes pontificales, cinq cents cavaliers et trois mille Suisses. Farnèse éprouva toutefois beaucoup de peine à retenir ce dernier corps à son service; car Grégoire XIV venait de mourir, et ses successeurs, Innocent IX et Clément VIII, se souciaient peu de continuer à dépenser pour son entretien les trésors amassés au château Saint-Ange[1]. Le duc de Parme fut égale-

[1] Cayet, an 1592.

le roi et lui permit d'échapper. Encore fut-il atteint d'une arquebusade, et fallut-il qu'un corps de jeunes nobles se dévouât pour prolonger le combat au prix de sacrifices considérables. A ceux qui lui reprochèrent de s'exposer ainsi, Henri IV répondit qu'il était bien obligé de conquérir son royaume à la pointe de son épée, et de donner l'exemple à sa noblesse.

Les ducs, arrivés en vue de Rouen, furent assez irrésolus sur ce qu'ils feraient. L'armée royale était nombreuse et campée fortement. La garnison faisait de fréquentes sorties. Le 25 février, elle en fit une très-meurtrière et détruisit une partie des ouvrages des assiégeants. Farnèse, voyant que la ville était en mesure de tenir encore, se contenta de renforcer la garnison de quelques centaines d'hommes ; puis, fidèle à son rôle d'observation et à son système de ne rien laisser au hasard, il s'éloigna et revint s'établir près de la Somme, afin d'avoir des subsistances assurées et de recevoir, grâce à la proximité des Pays-Bas, l'argent qu'il attendait d'Espagne.

Le roi interpréta ce mouvement comme une retraite; mais il était obligé de licencier une partie de sa noblesse et de recommencer ses travaux. Il ne garda que les troupes nécessaires pour les achever sans retard et pour maintenir ses positions.

Vers le milieu d'avril, Villars écrivit au duc de Parme que deux brèches étaient ouvertes et que, passé un certain délai, il serait réduit à capituler. Farnèse partit des environs d'Amiens, fit trente lieues en six jours, et laissant son bagage derrière lui, arriva le 20 en vue de Rouen avec cinq mille chevaux et douze mille hommes de pied. Henri IV, qui s'était écarté de son camp, n'eut que le temps d'y rentrer en toute hâte, appelé par le maréchal de Biron; il rangea son armée en bataille et l'y tint vingt-quatre heures défiant l'ennemi. Farnèse songea un instant à accepter le défi; puis il se ravisa, jugeant une victoire peu utile, car les royalistes occupaient toutes les places de la haute Seine, où ils auraient trouvé un point d'appui et une retraite sûre. Mayenne ouvrit l'avis d'investir Caudebec, sur la basse Seine, afin de rétablir les communications entre Rouen, le Havre et la mer. Cet avis prévalut. Caudebec n'était pas fortifié. Quelques bâtiments hollandais, qui s'étaient unis à ceux du roi pour fermer la Seine, faisaient à peu près toute sa défense. Le succès était sûr, mais Farnèse, en s'approchant pour marquer l'emplacement de ses batteries, eut le bras fracassé

l'affaiblirent sensiblement. Il dut se contenter, comme en 1590, de former un camp volant pour harceler les Espagnols dans la Champagne, où ils s'étaient retirés, sûrs d'y trouver un point d'appui. Chemin faisant, il reprit Épernay, dont Farnèse s'était emparé ; mais le siége fut long et coûta la vie au maréchal de Biron. Après la prise d'Épernay, le 8 août, lorsque les Espagnols étaient déjà dans les Pays-Bas, il fallut renvoyer en Allemagne les reîtres et une partie des lansquenets.

Ainsi finit une campagne après laquelle le roi et Mayenne, privés de leurs auxiliaires étrangers, allaient être réduits à recommencer la petite guerre ou à négocier.

Le roi n'avait rien gagné ; or, pour lui, ne rien gagner, c'était perdre. De plus, la Ligue avait obtenu des avantages dans presque toutes les provinces. Mercœur, Joyeuse, Nemours, ce dernier relégué par Mayenne dans le gouvernement du Lyonnais, où on l'accusait de vouloir se rendre indépendant, remportèrent divers succès, dus en partie à leurs troupes espagnoles auxiliaires, car Philippe II soutenait la Ligue sur tous les points de la France. Le plus grand de ces succès fut obtenu par le duc de Mercœur, qui défit le 23 mai 1592 à Craon une armée royaliste, commandée par les princes de Dombes et de Conti. Cette victoire valut à la Ligue, déjà maîtresse de la Bretagne, de l'être aussi dans la Maine et l'Anjou. La Ligue remporta encore dans le courant de l'année d'autres triomphes dans le Quercy et le Dauphiné, s'avançant ainsi peu à peu des extrémités du royaume vers le centre. En Provence et dans le Midi, le peuple se déclarait de tous côtés contre les royalistes et les politiques, qu'il appelait les *bigarras*, et qu'il affectait de confondre avec les hugüenots.

IX. — Mayenne avait entrepris dès le siége de Rouen de renouer quelques négociations avec le roi ou les catholiques royaux. C'était toujours Villeroy qui l'y poussait et lui servait d'intermédiaire. Villeroy poursuivait la pensée d'établir entre les partis un accord direct, qui prévînt un rapprochement trop étroit entre la Ligue et l'Espagne. Jusque-là ses efforts avaient eu peu de succès, et il se plaignait de n'avoir presque jamais agi qu'en son nom ; on ne lui avait donné ni instructions positives ni pleins pouvoirs. Cependant il ne se décourageait pas. Il vit même une chance favorable d'entente dans les dispositions des ligueurs français hostiles à l'Espagne et dans celles

senter les récompenses particulières comme une conséquence plutôt que comme des articles essentiels du traité. Il avouait que ces conditions étaient très-favorables aux ligueurs; mais c'était, ajoutait-il, le moins qu'ils pussent prétendre, étant persuadés que leur cause était juste, qu'elle était puissante et plus victorieuse que vaincue. S'ils consentaient à traiter, ils voulaient le faire les armes à la main, pour régler l'avenir sans avoir rien à désavouer du passé.

Or les royalistes avaient les mêmes prétentions. De plus, Henri IV reculait devant la pensée de sa conversion. Il était alors combattu entre les engagements qu'il avait pris et la répugnance qu'il éprouvait à abjurer avant la victoire. Enfin il ne voulait ni donner aux ligueurs treize gouvernements sur vingt-trois, ni rendre ces gouvernements héréditaires et à peu près indépendants de la couronne.

Villeroy, qui était infatigable et ne se laissait pas facilement rebuter, parvint à le voir. Il lui déclara que la Ligue ne pouvait attendre plus longtemps; que s'il était dans l'intention de se convertir, le moment en était venu; qu'autrement les ligueurs prendraient des engagements vis-à-vis d'un nouveau roi, et peut-être des puissances étrangères. Henri IV fut sollicité dans le même sens par les catholiques royaux; plusieurs même de ses conseillers huguenots, comme Rosny, furent d'avis qu'il devait abjurer, s'il voulait régner. Il finit par se laisser ébranler, et il consentit à envoyer à Rome deux négociateurs, le marquis de Pisani et le cardinal de Gondi. Il promettait de se faire instruire, mais y mettait pour condition que le Pape rappelât le cardinal de Plaisance, et envoyât un autre légat chargé d'obliger les ligueurs à le reconnaître s'il abjurait.

Le bruit de ces négociations, quoique secrètes, ne tarda pas à se répandre. Mayenne, qui était en butte à tous les soupçons, prit soin de déclarer partout qu'il ne traiterait rien sans le Pape, sans l'avis des princes souverains qui assistaient la Ligue, et sans l'assemblée des états.

Mayenne avait aussi d'autres préoccupations. Il était assiégé de difficultés intérieures, surtout à Paris.

La réaction contre les Seize avait pris une grande force. Le Parlement, les cours souveraines et la haute bourgeoisie s'étaient unis pour se soustraire au joug d'une faction, châtiée au mois de décembre 1591, mais toujours turbulente et avide de ressaisir l'influence qui lui échappait. L'âme de cette réaction

térent dans les conférences une aigreur extrême, prirent la défense des prédicateurs que leurs adversaires incriminaient, refusèrent de supprimer le nom qui servait à désigner leur parti et traitèrent la proposition de déshonorante, enfin prétendirent garder la faculté de récuser le Parlement, qu'ils disaient animé contre eux de désirs de vengeance. Aubray et les autres chefs des politiques, rebutés par cette résistance, s'assemblèrent séparément, et sachant que Henri IV envoyait une députation à Rome, convinrent qu'il fallait presser sa conversion, le reconnaître s'il abjurait, et demander en attendant une trêve ou la liberté du commerce. Ils formèrent ainsi un nouveau parti, dans lequel entrèrent un grand nombre de magistrats, et qu'on appela le parti des *semonneux* ou de ceux qui voulaient faire une semonce au roi. C'était une nouvelle division au sein de la Ligue; mais celle-là était plus grave que les précédentes, car elle pouvait en entraîner la dissolution. Jamais les deux fractions opposées n'avaient montré une telle animosité l'une contre l'autre. Les semonneux espéraient entraîner le peuple, qui avait besoin que le commerce fût rétabli.

Mayenne, appelé par le prévôt des marchands, rentra le 26 octobre à Paris. Il ne voulait se livrer ni aux politiques ni aux Seize, et il ne voulait pas davantage se les aliéner. Le 6 novembre, il réunit leurs chefs à l'hôtel de ville, leur déclara qu'il avait convoqué les états, et engagea les semonneux à se départir de leur entreprise. « Vous savez tous, leur dit-il, que j'ai délibéré faire assembler les états, pour pourvoir au général des affaires et au particulier de votre ville. Vous savez combien de princes, seigneurs et villes se sont unis à nous, desquels nous ne devons ni ne pouvons honnêtement nous départir. Aussi votre condition seroit beaucoup plus mauvaise de faire vos affaires sans eux. J'espère que tous ensemble prendront quelque bonne résolution, pour laquelle exécuter, sans avoir aucune considération de mon intérêt particulier, j'exposerai, comme j'ai fait ci-devant, pour votre conservation, très-librement mon sang et ma vie. Mais cependant je prie ceux qui ont fait telle proposition de s'en vouloir départir; et s'ils ne le font, j'aurois occasion de croire qu'ils sont mal affectionnés à notre parti, et traiter avec eux comme ennemis de notre religion. » Après quoi il nomma lui-même des échevins, dérogeant à l'usage établi par lequel les charges étaient électives, et il les choisit par moitié dans les deux partis.

états, et il rassemblait des troupes pour entrer en France, quand il fut enlevé à Arras presque subitement le 2 décembre. Il avait quarante-cinq ans. Son armée se mutina et se divisa. Sa mort, arrivée en un pareil moment, fut une grande perte pour l'Espagne, et délivra Mayenne d'une crainte fondée, celle de se voir disputer la direction des états par un rival.

Pendant ce temps, la tentative que Henri IV faisait à Rome échouait. Le Pape refusait de recevoir le cardinal de Gondi, et lui ordonnait de s'arrêter à Florence. Clément VIII affectait de tenir peu de compte des motifs politiques qui lui étaient allégués de part et d'autre, et des sollicitations contraires que les puissances lui adressaient, Venise et la Toscane en faveur de Henri IV, l'Espagne en faveur de la Ligue. Il disait ne s'attacher qu'aux intérêts de la religion et ne considérer que la dignité de la cour de Rome. Il ajoutait qu'il était lié par les actes et les bulles de ses prédécesseurs. Il ne pouvait admettre que Henri IV excommunié prétendît traiter avec lui en prince souverain. Il exigeait une satisfaction complète pour le passé et les garanties les mieux établies pour l'avenir. Ces déclarations étaient plus dilatoires qu'hostiles; toutefois elles servirent à donner plus de force aux états de la Ligue.

Mayenne voulut se présenter à ces états avec un gouvernement tout organisé. Il créa quatre maréchaux, la Châtre, Bois-dauphin, de Rosne et Saint-Paul, et un amiral, Villars, le défenseur de Rouen. Il fit casser un arrêt du Parlement de Chalons, qui protestait contre l'illégalité de l'assemblée, par un autre arrêt du parlement de Paris qui la déclara légale. Il signa le 24 décembre une sorte de manifeste, où il exposa qu'il prenait pour règle de conduite la religion, la loi de la France, le vœu du saint-siége, et il invita tous les catholiques, nommément les princes et les seigneurs de l'armée royale, à se joindre à lui, pour que les états pussent donner au royaume la paix si nécessaire et si désirée de tous. On remarqua qu'il s'abstint de toute déclaration, insinuation ou attaque personnelle, de quelque genre que ce fût, contre le roi de Navarre. Il rappela seulement que ce prince avait été écarté du trône par les états de 1576 et de 1588, et que l'orthodoxie y avait été proclamée la première condition pour régner en France.

Les états, prorogés successivement, s'ouvrirent le 26 janvier 1593.

l'ingérence de l'Espagne et des puissances étrangères, ils demandèrent que des conférences s'ouvrissent entre des représentants choisis des deux partis, pour aviser au maintien de la religion, et qu'un lieu commode fût désigné dans ce but entre Paris et Saint-Denis. Henri IV consentit à cette démarche. Seulement il eut soin de déclarer, dès le surlendemain 29, qu'il tenait les états pour illégitimes, ayant seul le droit de les convoquer; qu'il persévérait dans l'intention de réunir un concile et de se faire éclairer par ce moyen ou par tout autre. Il se plaignit en outre que ses négociations avec la cour de Rome eussent été déjouées par les intrigues de ses ennemis.

La demande de conférences, reçue par Mayenne, fut communiquée par lui aux états à qui elle était adressée, malgré l'opposition du légat. Le légat soutenait qu'on ne pouvait conférer avec le roi de Navarre excommunié; les conseillers de Mayenne répondirent qu'on ne conférerait pas avec lui, mais avec les catholiques de son parti. Les états, après avoir discuté plusieurs semaines, acceptèrent la proposition. C'était là une décision importante, car elle menait à une trêve forcée et préparait un rapprochement. Il y avait de part et d'autre un grand désir de la paix. Les ligueurs modérés se flattaient de gagner les catholiques royaux, qui voulaient échapper aux censures pontificales. Une partie des catholiques royaux songeaient réellement à se rapprocher de la Ligue, les uns pour agir sur la cour de Rome, d'autres pour prévenir l'élection d'un nouveau roi, élection qui eût perpétué indéfiniment la division de la France, d'autres pour entraîner Henri IV. D'autres pensaient au contraire à faire nommer un patriarche par le parlement de Tours et à séparer la France de l'obédience de Rome. Mais Henri IV eut soin de ne pas suivre ce dernier avis, qui eût été regardé comme le commencement d'un schisme, eût divisé son parti, et lui eût aliéné Rome à jamais.

La conférence fut naturellement très-combattue par les exaltés, les partisans de l'Espagne et le légat. Mayenne s'y montra favorable, voulant, dit Villeroy, *avoir plusieurs cordes à son arc,* doutant qu'elle réussît, mais se flattant de la rendre inutile ou d'en tirer parti, suivant les occurrences. Dès qu'elle était adoptée, c'était sur elle que l'attention publique devait se porter, et le rôle des états se trouvait à peu près suspendu.

Pour juger les États de 1593, il faut rappeler les difficultés particulières de leur situation. Ils furent peu nombreux dans le

l'ingérence de l'Espagne et des puissances étrangères, ils demandèrent que des conférences s'ouvrissent entre des représentants choisis des deux partis, pour aviser au maintien de la religion, et qu'un lieu commode fût désigné dans ce but entre Paris et Saint-Denis. Henri IV consentit à cette démarche. Seulement il eut soin de déclarer, dès le surlendemain 29, qu'il tenait les états pour illégitimes, ayant seul le droit de les convoquer; qu'il persévérait dans l'intention de réunir un concile et de se faire éclairer par ce moyen ou par tout autre. Il se plaignit en outre que ses négociations avec la cour de Rome eussent été déjouées par les intrigues de ses ennemis.

La demande de conférences, reçue par Mayenne, fut communiquée par lui aux états à qui elle était adressée, malgré l'opposition du légat. Le légat soutenait qu'on ne pouvait conférer avec le roi de Navarre excommunié; les conseillers de Mayenne répondirent qu'on ne conférerait pas avec lui, mais avec les catholiques de son parti. Les états, après avoir discuté plusieurs semaines, acceptèrent la proposition. C'était là une décision importante, car elle menait à une trêve forcée et préparait un rapprochement. Il y avait de part et d'autre un grand désir de la paix. Les ligueurs modérés se flattaient de gagner les catholiques royaux, qui voulaient échapper aux censures pontificales. Une partie des catholiques royaux songeaient réellement à se rapprocher de la Ligue, les uns pour agir sur la cour de Rome, d'autres pour prévenir l'élection d'un nouveau roi, élection qui eût perpétué indéfiniment la division de la France, d'autres pour entraîner Henri IV. D'autres pensaient au contraire à faire nommer un patriarche par le parlement de Tours et à séparer la France de l'obédience de Rome. Mais Henri IV eut soin de ne pas suivre ce dernier avis, qui eût été regardé comme le commencement d'un schisme, eût divisé son parti, et lui eût aliéné Rome à jamais.

La conférence fut naturellement très-combattue par les exaltés, les partisans de l'Espagne et le légat. Mayenne s'y montra favorable, voulant, dit Villeroy, *avoir plusieurs cordes à son arc*, doutant qu'elle réussît, mais se flattant de la rendre inutile ou d'en tirer parti, suivant les occurrences. Dès qu'elle était adoptée, c'était sur elle que l'attention publique devait se porter, et le rôle des états se trouvait à peu près suspendu.

Pour juger les États de 1593, il faut rappeler les difficultés particulières de leur situation. Ils furent peu nombreux dans le

aussi ambitieux que lui, et aussi pleins de cette morgue espagnole qui était à la fois leur vertu et leur défaut, contribuaient à le pousser dans cette voie. Trop habiles pour se dissimuler la difficulté que l'exécution d'un tel projet devait rencontrer dans le sentiment national de la France, ils s'attachaient à démontrer que c'était la seule sauvegarde assurée pour les intérêts catholiques, et que les peuples vivaient heureux sous le gouvernement espagnol, témoin la Franche-Comté, une des provinces les moins troublées de l'Europe dans le cours de ce siècle. Ils ajoutaient que la France conserverait des garanties, par exemple ses libertés municipales et des états généraux périodiques exerçant des droits étendus.

Ils étaient parvenus par le moyen de ces promesses et plus encore par d'habiles distributions d'argent, à séduire, du moins à Paris et à Orléans, quelques ligueurs exaltés, qui se défiaient de Mayenne. Des comités s'étaient formés et avaient envoyé des députations à Philippe II pour négocier les conditions auxquelles on pourrait lui donner la couronne de France. Ces projets de traités, qui ne devaient ni ne pouvaient aboutir, sont du moins curieux comme monuments de l'esprit de la Ligue, moins aveugle qu'on ne l'a dit. Les ligueurs, qui offraient au roi d'Espagne la succession du cardinal de Bourbon, prétendaient réserver aux états le pouvoir législatif, le vote de l'impôt et celui de l'effectif militaire; ils voulaient que les charges militaires ou civiles, ainsi que les prélatures, appartinssent exclusivement aux Français; que Philippe s'engageât à ne jamais vendre d'offices, à réduire les impôts au chiffre du règne de Louis XII, à racheter les domaines aliénés et à amortir la dette de l'État avec les biens des huguenots; qu'il abolît la confiscation, excepté pour les hérétiques; qu'il ouvrît aux Français la libre navigation dans les Indes orientales et occidentales, avec la faculté de créer au Havre, à Saint-Malo, à Nantes et à Bordeaux, des établissements pareils à ceux de Séville et de Lisbonne; que les villes n'eussent jamais ni garnisons ni gouverneurs, fussent maîtresses de s'administrer elles-mêmes, et eussent leurs finances et leur justice particulière, à peu près comme les villes impériales d'Allemagne. On projetait de démolir un certain nombre d'anciens châteaux, ceux qui n'étaient pas nécessaires pour la défense du territoire. L'Espagne une fois maîtresse de la plus grande partie de l'Europe catholique, on ne devait plus avoir à combattre que les

l'exécution de ses plans qu'entreprenant et ferme dans ses volontés. Il voulait maintenir la Ligue, mais seulement la maintenir et l'obliger de se livrer à lui. Il recommandait donc à ses agents de lui marchander son appui, de ne jamais prendre Mayenne pour intermédiaire, de distribuer eux-mêmes individuellement aux députés les sommes destinées à les gagner, et de ne les payer qu'après le vote.

Féria vint à Paris pendant le siége de Noyon. Il fut introduit le 2 avril devant les états et y prononça une harangue latine, où, rappelant les services que Philippe II avait rendus à la cause catholique, exposant ceux qu'il devait lui rendre encore, il conclut par la nécessité d'élire un roi. Mais toute délibération fut ajournée jusqu'au retour de Mayenne, et l'ambassadeur trouva plus difficile qu'il n'avait cru d'acheter à l'Espagne des partisans.

XI. — L'attention publique se portait vers la conférence négociée entre les catholiques des deux partis. Malgré les objections qu'elle ne manquait pas de susciter de part et d'autre, on convint qu'elle aurait lieu à Suresnes, et qu'elle commencerait le 29 avril. Les ligueurs choisirent pour leurs principaux représentants l'archevêque de Lyon d'Épinac, Jeannin, Villars et le président Lemaistre. L'inévitable Villeroy s'y fit aussi bientôt admettre. Les catholiques royaux désignèrent l'archevêque de Bourges, Schomberg, de Thou l'historien, et quelques autres.

Henri IV était alors décidé à se convertir. Il en avait pris plusieurs fois l'engagement presque formel, et il sentait qu'il ne pouvait plus différer. Il faisait souvent discuter les matières religieuses en sa présence. Il s'était déjà séparé d'une partie des ministres calvinistes, qu'il trouvait trop exclusifs. D'abord il avait craint de s'aliéner les protestants et de ne pas ramener à lui les ligueurs; il s'était irrité de la résistance de la Ligue et des difficultés que lui opposait la cour de Rome; il avait eu la prétention de ne traiter avec la Ligue et avec Rome qu'après avoir été reconnu de l'une et de l'autre. Maintenant il désespérait d'y parvenir sans des luttes interminables. Il ne pouvait plus résister aux sollicitations pressantes des catholiques qui le servaient. Il se voyait aussi menacé de la formation d'un tiers parti. Ce tiers parti, jusque-là peu redoutable, pouvait le devenir au premier jour, si par exemple les états élisaient le cardinal

partenait pas à la cour de Rome de disposer du trône. L'archevêque de Lyon et les ligueurs défendirent la nécessité où ils étaient de choisir un roi, et prétendirent qu'avec un prince hérétique, on n'aurait ni sécurité politique ni sécurité religieuse. Ils alléguèrent qu'en Allemagne, en Angleterre et partout, les princes avaient fini par imposer leur religion à leurs sujets. Le 10 mai, l'archevêque de Bourges somma les ligueurs de déclarer ce qu'ils feraient si Henri IV abjurait. Les ligueurs, après avoir conféré ensemble, répondirent, par la bouche d'Épinac, qu'il se soumettraient à la décision du Pape.

Le 16, Henri IV déclara qu'il voulait se faire instruire, et qu'il convoquait dans ce but une assemblée des prélats de France à Mantes pour le mois de juillet. Le même jour, il garantit aux réformés tous les droits dont ils avaient la jouissance, et voulut que cette garantie fût signée par les principaux seigneurs catholiques de son entourage. Le lendemain 17, l'archevêque de Bourges apporta la déclaration à la conférence. L'archevêque de Lyon et les ligueurs se contentèrent de faire des réserves sur l'exécution de la promesse du roi et sur la décision du Pape.

Henri IV regrettait de ne pas avoir vaincu avant d'abjurer, et de mentir ainsi à sa devise : *Quæro pacem armis*. Mais, de quelque manière qu'on envisage les raisons qu'il avait eues de différer son abjuration jusque-là, il choisissait évidemment un moment favorable pour diviser la Ligue, puisque la majorité des ligueurs voulait la paix et repoussait les prétentions espagnoles. Les états de 1593 se montraient plus circonspects qu'on ne l'aurait cru, et fort éloignés de céder à d'aveugles passions. Du jour où Henri IV convoquait le clergé de France et annonçait l'accomplissement de sa promesse d'abjuration, les résistances ne pouvaient plus avoir qu'un caractère dilatoire. L'opinion publique le comprit parfaitement, à Paris surtout. Les politiques ne manquèrent pas de dire tout haut que quand le roi serait allé à la messe, il faudrait bien le reconnaître. Le peuple salua avec enthousiasme l'espérance d'une paix devenue certaine, et quoique tout fût loin d'être terminé, qu'il y eût encore beaucoup d'agitation et de défiances, le parti exalté de la Ligue fut jeté dans un désarroi complet.

XII. — Mayenne ne revint à Paris que le 6 mai. Il avait tenu conseil à Reims avec les princes de sa maison, et les avait

était perdue si Philippe II en faisait l'instrument de ses prétentions personnelles. On s'écria partout que le Roi Catholique avait joué le désintéressement, qu'il jetait le masque et « que l'apostume de son ambition avait crevé ». Le Parlement s'émut, et le procureur général Molé protesta le 19 mai contre la pensée de s'écarter de la loi salique.

Le 28, les ministres espagnols furent introduits dans la salle des états, et un des secrétaires du lieutenant général lut leur mémoire sur l'élection de l'infante. Molé et d'autres membres du Parlement, présents à la séance, quoiqu'ils n'y eussent pas voix délibérative, se levèrent et firent une seconde protestation, qu'ils renouvelèrent au sein du Parlement, convoqué le jour même. La cour déclara, ce furent ses propres expressions, qu'elle *ne pouvoit ni ne devoit*. Le lendemain les états, entendant le théologien espagnol Inigo Mendoza développer en latin les arguments contraires à la loi salique, gardèrent un silence significatif.

Pendant ce temps, la conférence faisait un pas de plus vers le rapprochement des ligueurs et des royalistes. L'archevêque de Bourges offrit au nom de Henri IV une trêve de trois mois. Le tiers et la noblesse la votèrent, pour se conformer au vœu des Parisiens, qui la demandaient à grands cris; mais la majorité du clergé, soutenue par le légat, prétendit qu'on ne pouvait traiter même dans ces limites avec un prince hérétique, et la conclusion en fut ajournée (16 juin).

Les agents espagnols, dont la ténacité ne connaissait pas d'obstacle, présentèrent les propositions de leur maître. Elles consistaient à reconnaître le titre de reine propriétaire à Isabelle, qui était née d'une mère française et la plus proche héritière du trône dès qu'on écartait la loi salique. Philippe II annonçait en outre l'intention de la marier à l'archiduc Ernest, son cousin. Les états passèrent à l'ordre du jour, en déclarant qu'élire une femme et un étranger excédait leurs pouvoirs, « pour être contre les lois et ordres de France ».

Mayenne fit alors le 20 juin une autre proposition, celle d'élire un prince français qui épouserait l'infante. Elle fut agréée par l'assemblée, malgré les protestations de du Vair et des autres membres du Parlement présents à la séance, ces derniers soutenant que procéder à une élection, c'était rompre les négociations entamées avec les catholiques royaux. Les Espagnols acceptèrent l'offre de marier l'infante à un prince français, mais

demain de la dernière déclaration de Mayenne, Villeroy quitta Paris de grand matin et se sépara de la Ligue, qui allait se perdre. Il était le premier diplomate du parti, et sa retraite entraîna promptement d'autres défections. Le Parlement rendit à cette même date du 28, après un discours très-éloquent de du Vair, un arrêt célèbre. Il déclara « tous traités faits ou à faire pour l'établissement de prince ou princesse étrangers nuls et de nul effet et valeur, comme faits au préjudice de la loi salique et autres lois fondamentales du royaume ». L'arrêt fut signifié à Mayenne. Le président Lemaistre, chargé de le lui présenter, ne se borna pas à défendre le droit de la cour, contesté par le duc et ses conseillers. Il attaqua les états, soutint que leurs pouvoirs n'allaient pas jusqu'à violer les lois fondamentales de la monarchie, et qu'ils ne pouvaient sérieusement stipuler au nom de la France dont ils n'étaient qu'une représentation des plus imparfaites. Mayenne reçut assez mal ces remontrances, mais les magistrats ayant protesté « tous de mourir avant que l'arrêt fût changé ou rompu », il finit par déférer implicitement au vœu exprimé. Le 4 juillet, il communiqua aux Espagnols la résolution prise par la commission des états au sujet de leur dernière proposition. « Les états estiment qu'il seroit non-seulement hors de propos, mais périlleux pour la religion et pour le royaume, de faire élection et déclaration d'une royauté, dans un temps où la Ligue est si peu fortifiée d'hommes et de moyens. »

Les Espagnols reculèrent alors et firent une dernière proposition qu'ils tenaient en réserve, celle d'élire le duc de Guise, qui épouserait l'infante et régnerait solidairement avec elle. C'était une moindre violation de la loi salique, puisqu'on se conformait à la succession masculine. Seulement on excluait les Bourbons comme trop éloignés du trône pour y avoir aucun droit par la naissance, et comme hérétiques ou fauteurs d'hérétiques. Philippe préférait un Guise, qui régnerait par les ligueurs et qui lui devrait la couronne à lui-même. Toutes les propositions antérieures avaient été également repoussées ; celle-ci trouva des approbateurs. Cependant l'approbation fut loin d'être unanime ; le danger d'une élection devenait plus évident de jour en jour. Il y avait dans la maison de Lorraine au moins quatre prétendants à la couronne et à la main de l'infante : le marquis du Pont, fils du duc de Lorraine ; le duc de Guise ; le duc d'Aiguillon, fils de Mayenne, et le duc de Ne-

XIII. — L'abjuration annoncée de Henri IV dominait toutes les préoccupations. Les évêques étaient convoqués à Mantes pour le mois de juillet. Quand le moment fut arrivé, le roi tint la promesse qu'il avait donnée.

L'abjuration était un acte de conscience et un acte politique. Comme acte de conscience, elle ne peut être jugée ici. On doit seulement observer que Henri IV n'appartenait pas à la fraction des calvinistes exaltés ; il était loin d'accepter les doctrines de tous les ministres, et s'était depuis longtemps rangé à l'opinion de ceux qui admettaient que l'Église romaine offrait des moyens de salut. Il ne faisait d'objections qu'à un petit nombre de points des doctrines catholiques, et son instruction se borna à une conférence sur ces points particuliers.

Quant à l'acte politique, il était nécessaire. On lui représentait depuis longtemps qu'il pouvait avoir, comme duc de Vendôme, la liberté de sa religion, mais que, s'il voulait régner, il devait être catholique ; que sa conversion était un devoir, parce qu'elle pouvait seule tirer la France de l'anarchie; qu'en abjurant il empêchait la Ligue d'élire un roi, il s'assurait l'alliance des puissances catholiques, et à un jour prochain celui de la cour de Rome ; qu'autrement il n'aurait jamais avec ces puissances que des relations hostiles ou transitoires. On ajoutait qu'il rétablirait l'équilibre européen, et qu'ayant été le chef des calvinistes, il était le seul prince dont le règne pût assurer à la France une paix de religion solide et durable. Dans l'état des esprits l'effet de sa conversion était certain; elle devait être le signal du désarroi et de la dissolution de la Ligue. Sans doute, tout ne devait pas être achevé en un jour, car il faudrait traiter avec Rome, puis avec les ligueurs, mais ce ne serait qu'une affaire de temps. Le roi ne pouvait d'ailleurs reculer, après les engagements qu'il avait pris. Ses conseillers, auxquels se joignait Gabrielle d'Estrées, sa nouvelle maîtresse, qui avait succédé à la comtesse de Grammont, l'accablaient tous de leurs sollicitations.

L'assemblée des prélats avait été transférée de Mantes à Saint-Denis. Le 21 juillet, l'archevêque de Bourges, neuf évêques, plusieurs abbés, le chapitre de Saint-Denis se réunirent. Le 22, Henri IV se rendit au milieu d'eux. Le 23, il eut une conférence de cinq heures, après laquelle il se déclara suffisamment éclairé. Le 25 au matin, il alla en grand costume, entouré des officiers de la couronne et escorté de sa garde par-

térêt. Il avait juré de ne donner à la France qu'un roi catholique. Or, l'abjuration de Henri IV, simplement reçue par des prélats français, était déclarée par le légat nulle ou au moins insuffisante. Quiconque était excommunié par le Pape devait être absous par le Pape. Le clergé royaliste lui-même, qui prétendait avoir eu le droit aussi bien que le devoir de recevoir le roi rentrant au sein de l'Église, reconnaissait que le Pape seul pouvait donner l'absolution. C'était à Rome qu'il appartenait de prononcer en dernier ressort; Mayenne attendit son arrêt. Il saisit même avec un certain empressement, c'est Villeroy qui l'en accuse, cette raison de garder le pouvoir; car de nouveaux incidents pouvaient surgir favorables à son ambition, et s'il était un jour forcé de traiter, il espérait, en tenant plus longtemps, s'assurer des conditions plus avantageuses.

Donc, le 8 août, il réunit les états, leur fit répéter le serment de l'union et recevoir le concile de Trente. Il renvoya ensuite les députés chez eux pour trois mois, c'est-à-dire pour la durée de la trêve, en déclarant que le temps expiré il les réunirait de nouveau, à Paris ou ailleurs. Il se contenta d'en garder quelques-uns auprès de lui, pour autoriser ses actes de leur présence. Il fit également renouveler le serment de l'union par les princes et les maréchaux de la Ligue. L'alliance avec les Espagnols fut continuée. Ces derniers se gardèrent de rompre malgré l'insuccès de leur campagne; ils furent même obligés d'accepter la trêve, n'ayant pour le moment ni argent ni soldats. Ils n'étaient en mesure de rien empêcher, ce qui achevait de rendre leurs prétentions ridicules.

De cette manière la Ligue fut maintenue, mais à terme et avec des jours comptés. Ses capitaines lui restèrent fidèles, étant engagés, comme Mayenne, par honneur à ne pas abandonner le parti et par intérêt à ne pas l'abandonner seuls. Il n'y en eut qu'un, Boisrosé, gouverneur de Fécamp, qui fit exception et livra la place au roi, après une querelle avec Villars. Ce fut peut-être la meilleure preuve que la Ligue donna de sa force et de la puissance des sentiments auxquels elle devait d'exister.

Il y eut même à ce moment une recrudescence inévitable de passions qui ne voulaient pas s'avouer vaincues. Des prédicateurs persistaient à poursuivre de leur acharnement l'hypocrisie du Béarnais. Les Seize et leurs acolytes ne cessèrent d'écrire et de pérorer contre la paix, les uns par zèle, les autres parce

nion romaine, peu favorable aux transactions, ménager l'Espagne, ménager la Ligue, et de plus il prétendait obtenir de Henri IV une soumission entière, n'admettant pas qu'une question religieuse pût être l'objet d'un traité signé entre la France et Rome par la médiation de Venise ou de la Toscane, médiation que Henri IV avait recherchée.

Nevers agit avec condescendance et avec fermeté. Il représenta au Pape que Henri IV avait pour lui les deux tiers du royaume, plus des trois quarts de la noblesse, tous les princes, hormis ceux de Lorraine, la très-grande majorité des parlements ; que la Ligue, maîtresse de Paris et d'Orléans, ne pouvait même s'y maintenir qu'avec les armes de l'Espagne ; que les autres villes étaient au moins partagées entre les deux camps ; que la loi salique était si universellement acceptée que les ligueurs l'avaient proclamée eux-mêmes ; que les états de Paris n'avaient osé élire un roi, et qu'ils ne l'auraient pu faire, étant trop peu nombreux et représentant à peine un tiers de la France ; qu'une pareille assemblée n'était d'ailleurs légitime qu'à la condition d'être convoquée par un roi ou un régent ; que Mayenne n'exerçait aucun pouvoir régulier ; qu'un roi élu ne serait jamais qu'un *fantôme porté devant l'armée espagnole* ; que les Espagnols pourraient embraser la France, mais s'y établir, jamais.

Clément VIII montra la rigueur mêlée de ménagements d'un prince ecclésiastique qui ne laisse pas désespérer un pardon. Mais cette conduite, bonne pour la cour de Rome, avait pour la France le malheur de ne trancher aucune des difficultés pendantes et de laisser la lutte se prolonger. Les royalistes, quelque assurés qu'ils fussent du résultat, se lassaient de pareils retards. Les ligueurs zélés se sentaient raffermis, et déclaraient que le Pape ne reconnaîtrait pas l'abjuration. Les Espagnols, que rien ne rebutait, s'imaginaient toujours obtenir la couronne pour leur infante. Ils s'efforcèrent de gagner, tantôt le duc de Guise, tantôt Mayenne lui-même, qui négocia un instant à Madrid les conditions du mariage pour son propre fils. Parmi les nombreux projets qu'ils formèrent, plus ou moins sérieusement, il y en eut un assez singulier, qui consistait à marier l'infante à Henri IV, dont le Pape eût cassé le mariage avec Marguerite de Valois.

XV. — Quand la trêve expira, Mayenne, toujours dénué

mais Henri IV les rassura, leur promit l'oubli du passé, et confirma tous leurs priviléges (4 janvier 1594). Vitry garda le gouvernement de Meaux et reçut une pension avec le payement des sommes que la Ligue lui devait pour la solde de ses troupes. « Je ne demande, dit alors le roi, qu'à ravoir mon royaume qui m'appartient, lequel est en la main de Dieu. Ceux qui m'y aideront, je les reconnoîtrai pour mes serviteurs. S'il y en a d'autres qui me trahissent, Dieu est leur juge. Mais j'aime mieux mourir que vivre en défiance, laquelle aussi, tout bien considéré, nuit plus aux rois qu'elle ne leur sert. ». Vitry publia une apologie ou un manifeste dans lequel il expliquait sa conduite, énumérait les services qu'il avait rendus à la cause catholique, les avis qu'il avait donnés à Mayenne en dernier lieu, exposait que la Ligue n'avait plus ni de raison d'être ni de moyens de vivre ; qu'elle était réduite à devenir l'instrument ou le jouet de l'Espagne ; que sans doute on devait attendre la décision du saint-siége, mais que cette décision était sûre, et que le meilleur moyen de la hâter était de se rallier autour du roi et de combattre les intrigues de Philippe II à Rome.

La Ligue commença donc, suivant une expression du temps, à se défiler. Le 29 décembre, Henri IV déclara que s'il prenait les armes, c'était uniquement pour prévenir les Espagnols, et qu'il était prêt à accorder l'oubli du passé à tous ceux qui reviendraient à lui. Villeroy, déjà retiré de la Ligue, avait, comme Vitry, comme la Châtre, pressé Mayenne de traiter avant l'expiration de la trêve ; il passa dans le camp du roi et négocia un traité particulier pour Pontoise, dont son fils d'Alincourt était gouverneur. Il voulut expliquer sa conduite dans une lettre justificative adressée à Mayenne. Il lui reprocha de l'avoir engagé continuellement dans des négociations auxquelles il ne donnait pas de suite, de n'avoir pas voulu, malgré ses avis, « faire traiter et manier publiquement et par personnes publiques les affaires générales, et cela pour diverses considérations regardant plus l'intérêt particulier que la cause publique ; d'avoir ménagé les étrangers, qui lui en savoient peu de gré et lui fournissoient des secours dérisoires. S'il étoit engagé d'honneur à se conformer à la décision du Pape, il n'en devoit pas moins négocier sous cette réserve. Maintenir et prolonger la lutte étoit impossible. Croyez, ajoutoit-il, qu'il y a peu de gens qui prennent plaisir à se perdre de gaieté de cœur, et épouser un désespoir pour le reste de leur vie et leur postérité. » Les

heure on les sert à déjeuner d'une bicoque rendue, à dîner d'une ville, et le soir d'une province entière. » Il rechercha inutilement l'appui des Seize ; ces derniers lui étaient aussi peu favorables que les politiques ; ils disaient, au rapport de Cayet, « que le duc avoit pris pour maxime générale de s'agrandir à quelque prix que ce fût ; que pour y parvenir il avoit résolu de tromper le roi de Navarre par un traité de paix, d'abuser le duc de Guise, son neveu, de belles promesses et paroles, en le désarçonnant de l'attente qu'il avoit à la couronne ; d'amuser le Pape en discours, de se moquer de l'Espagne en prenant son argent, s'aidant de lui (de Philippe II), en lui promettant beaucoup et ne lui tenant rien, et de ruiner le peuple en le tenant en aboi, sans secours, sans moyen et sans aucune liberté ». Les écrits satiriques couraient partout, et Mayenne en était toujours la victime, qu'ils vinssent des politiques ou des Seize. C'est alors que fut imprimée la fameuse Satire Ménippée, dont les copies manuscrites circulaient dès l'année précédente. C'était encore un recueil de pamphlets contre la Ligue, mais de pamphlets infiniment supérieurs par le talent et par l'esprit à tout ce qui s'était publié jusque-là. On y représentait sous des formes grotesques ses princes égoïstes, ses états timorés, ses soldats fanfarons. S'il y a eu de l'exagération à soutenir que la Satire Ménippée a servi Henri IV autant que la victoire d'Ivry, on a pu dire avec plus de raison qu'en travestissant la Ligue et ses scènes tragiques, elle l'avait obligée de finir comme une comédie ; elle la trouva déjà renversée, et l'acheva en lui donnant le dernier coup, celui du ridicule.

Mayenne, impassible et inébranlable dans la conduite qu'il s'était tracée, éloigna les colonels de la milice et autres personnages trop ouvertement royalistes. Il remplaça le gouverneur de Belin, devenu l'un des plus suspects, par Brissac, l'auteur des barricades. Le parlement se plaignit de ce changement. Mayenne calma l'agitation moitié par menaces et moitié par promesses, maintint Brissac et renforça la garnison espagnole ; puis il sortit le 6 mars pour aller en Picardie s'entendre avec le comte de Mansfeld sur la direction de la campagne qui allait s'ouvrir. On remarqua que, soit défiance, soit tout autre motif, il emmena cette fois la duchesse et ses enfants.

XVI. — Malgré la rupture de la trêve et la reprise des hostilités, Henri IV ne poussa pas la guerre vivement.

gagnés réunirent quelques détachements d'hommes sûrs, auxquels ils donnèrent des écharpes blanches. Henri IV averti se tenait prêt, avec deux mille cinq cents hommes d'infanterie et treize cents chevaux [1]. Trois portes lui furent ouvertes à quatre heures du matin.

Tout était soigneusement prévu. Les royalistes commencèrent par s'emparer des canons qui gardaient ces portes et les tournèrent contre la ville. Vitry entra ensuite par la porte Saint-Denis et s'avança jusqu'au Châtelet, d'O par la porte Neuve, d'où il courut occuper la porte Saint-Honoré; le maréchal de Matignon, qui suivait, marcha le long de la Seine. Les garnisons de Melun et de Corbeil, arrivées de leur côté par eau, furent reçues au quartier Saint-Paul par le capitaine chargé de le défendre. Les colonnes royalistes occupèrent les places, les carrefours et les avenues des ponts, sans autre résistance que celle d'un corps de garde de vingt-cinq lansquenets qui furent passés au fil de l'épée.

Le roi attendait à la porte Saint-Honoré. Brissac se présenta pour l'introduire; Henri IV le salua de son titre de maréchal en lui jetant au cou une écharpe blanche. Il reçut les clefs de la ville apportées par le prévôt des marchands, et il entra à cheval tout armé, son panache blanc sur son casque, accompagné d'une grande quantité de noblesse, et de cinq ou six cents hommes d'armes avec des rondaches et des corselets, la pique en main, l'arquebuse à l'épaule. Il se rendit ainsi à Notre-Dame, où il entendit la messe. La foule se pressait sur ses pas; comme les gardes voulaient l'écarter : « Laissez-les, cria-t-il, ils sont affamés de voir un roi. » Au sortir de la cathédrale il prit le chemin du Louvre, où il dîna sans quitter son armure. Les cloches sonnaient de tous côtés, et les rues, les boutiques, les fenêtres étaient remplies de curieux et d'empressés.

Brissac, le prévôt des marchands Lhuillier, l'échevin Langlois, et les principaux membres royalistes du Parlement, portant l'écharpe blanche, et précédés ou suivis de trompettes, de hérauts et de soldats de la milice bourgeoise, parcouraient la ville pour annoncer la paix, et distribuer une proclamation imprimée d'amnistie. Il n'y eut d'émotion que dans le quartier des écoles, où se trouvaient en plus grand nombre qu'ailleurs les *minotiers*, c'est-à-dire les hommes qui recevaient l'argent de l'Espagne. Deux curés voulurent les appeler aux armes, mais le

[1] Chiffres donné par Féria dans sa relation à Philippe II.

obligé de capituler le 27. Le château de Vincennes se rendit aussi.

L'amnistie fut sinon complète, du moins très-étendue. On n'excepta que les complices de l'assassinat de Henri III et des attentats dirigés contre Henri IV. On donna le choix à cent vingt prédicateurs, moines, ou ligueurs trop compromis, de quitter la ville ou de prêter un serment particulier. On fit disparaître tout ce qui pouvait rappeler les luttes passées; on biffa les registres du Parlement. On enleva des églises les tableaux qui représentaient la persécution des catholiques en Angleterre et ailleurs.

Le parlement de Paris, immédiatement réinstallé par le chancelier, abolit les actes contraires au roi et au nouveau gouvernement, effaça partout le nom de Charles X, l'ancien roi de la Ligue, déclara coupable de lèse-majesté quiconque ne reconnaîtrait pas Henri IV, enleva à Mayenne le titre de lieutenant général en l'invitant à se soumettre, et cassa les décisions des états de l'année précédente.

Tous les magistrats éloignés de Paris furent rappelés. Le parlement de Tours rentra en grande solennité, le 14 avril, conduit par Achille de Harlay. Les autres cours souveraines furent réinstallées à leur tour et successivement. Le roi, ayant décrété l'oubli du passé, ne voulut établir aucune différence entre les conseillers qui avaient suivi des partis différents, et qui, disait-il, l'avaient tous également servi. Il se contenta de soumettre ceux qui avaient tenu pour la Ligue à la formalité d'une nouvelle institution.

Henri IV fit prêcher dans les églises en sa faveur. Il voulut assister, le 29, avec les cours souveraines, à une grande procession, qu'on appela la procession du roi. Il renouvela tous les priviléges de la ville de Paris, y compris l'exercice exclusif de la religion catholique dans un rayon déterminé. Le clergé se soumit. La Sorbonne fut convoquée, et elle reconnut le droit du roi par une déclaration expresse du 22 avril. « Tout pouvoir, disait-elle, vient de Dieu; donc quiconque s'oppose au roi s'oppose à Dieu. » On ne put, il est vrai, obtenir des Jésuites, des Capucins et de quelques autres ecclésiastiques qu'une adhésion conditionnelle, subordonnée à la décision de la cour de Rome. On toléra sans bruit cette réserve. Il y eut peu de protestations, et ceux qui les firent s'exilèrent d'eux-mêmes.

dont le gouverneur traita directement. Au mois de mai on reçut la soumission de Montluc, sénéchal d'Agénais, celle de Riom, d'une partie de l'Auvergne, et de plusieurs villes de Picardie.

Mayenne était à Soissons, où il attendait le comte de Mansfeld. Les Espagnols exaspérés l'accusèrent d'avoir tout perdu. Féria songea à le faire arrêter. Comme il arrive après tous les grands revers, les chefs du parti vaincu s'en renvoyaient les uns aux autres la responsabilité. Féria et Ibarra représentèrent le duc à Philippe II comme un incapable et un traître. Mayenne se défendit à la cour de Madrid en rappelant qu'il n'avait jamais reçu de secours suffisants, et qu'il était resté fidèle à son alliance avec l'Espagne et avec Rome; il ajouta qu'il avait encore avec lui tous les princes de la maison de Lorraine, plusieurs provinces, des places importantes, et les ligueurs les plus déterminés. Il représenta que l'esprit de la Ligue était inflexible, que les peuples reviendraient à lui, qu'on reprendrait par surprise ce qui s'était perdu par surprise, mais qu'il fallait enfin que l'Espagne agît autrement qu'elle n'avait fait jusque-là.

Il avait peu de troupes, les Espagnols se décidèrent à lui en fournir. Au fond ils ne songeaient plus à donner à la France un autre roi que Henri IV; mais ils croyaient pouvoir y entretenir longtemps encore la guerre civile, ce qu'ils jugeaient nécessaire à leur politique, et ils espéraient occuper tout ou partie de la Picardie et de la Bourgogne, pour s'agrandir ou pour se faire indemniser des sommes qu'ils avaient dépensées en soutenant la Ligue. L'archiduc Ernest, entrant dans cette politique nouvelle, malgré quelques-uns de ses conseillers qui étaient d'avis qu'on se bornât à achever la conquête des Pays-Bas, ne s'attacha plus qu'à gagner individuellement, à quelque prix que ce fût, ceux des derniers ligueurs qui étaient disposés à se vendre. Il réussit auprès du maréchal de Rosne et du duc d'Aumale, qui livra à prix d'argent plusieurs petites places de la Picardie [1].

Ces nouveaux arrangements pris, le comte de Mansfeld vint joindre Mayenne avec neuf ou dix mille Espagnols, et chemin faisant prit la Capelle, après un siége de quatorze jours. Henri IV envoya de son côté Biron assiéger Laon, et marcha bientôt lui-même avec le gros de ses forces. Mayenne et les

[1] Davila, liv. XIV.

d'enthousiasme ni d'aveuglement. Il céda aux conseils des princesses de sa famille, de sa mère surtout, qui songeait, dit-on, à lui faire épouser la sœur de Henri IV. Enfin, trois villes de la Bourgogne, qui étaient du gouvernement de Mayenne, traitèrent en leur nom avant la fin de l'année.

Ainsi la Ligue disparaissait peu à peu, et après avoir fait de grandes choses tombait sans grandeur. Sans doute elle ne tombait pas vaincue ; elle traitait, elle obtenait partout l'oubli du passé et la reconnaissance de ses dettes. Henri IV ne triomphait que par la conciliation des partis et en acceptant la solidarité du passé, chose déjà nécessaire pour un gouvernement succédant à une révolution. Mais la Ligue traitait en détail, et Mayenne, qui n'avait pas su faire de traité général, qui s'était opiniâtré à tenir bon, autant par ambition personnelle que par point d'honneur, restait debout à peu près seul sur les ruines de son parti. Il n'avait plus guère avec lui que Mercœur et Bois-Dauphin.

XVIII. — Malgré ses succès continus, Henri IV éprouvait toutes les difficultés d'un gouvernement nouveau, entouré de sollicitations, de défiances, et d'hostilités cachées, mais persistantes. Il était humain par caractère, et il voulait être clément par politique. « Il ne demandait pas mieux, dit Chiverny, que d'ouvrir les bras et de recevoir tous les François. » Mais il était obligé de compter avec ceux qui l'avaient servi. Beaucoup de ses anciens serviteurs refusaient de comprendre qu'il fît aux ligueurs des avantages excessifs, et se plaignaient de son ingratitude. Une partie de ses conseillers demandaient de nouvelles mesures de rigueur et de sûreté. On écartait par billets les gens suspects ou qui tenaient de mauvais propos. Pour lui, mécontent de cette sévérité, il remettait les billets à ceux qui s'adressaient à lui. « Il pardonnoit à tout le monde, dit l'Estoile, et n'éconduisoit personne, quelque grand ligueur qu'il fût. » On lui prête la réponse suivante aux reproches d'imprudence qu'il recevait : « Si vous, et tous ceux qui tenez ce langage, disiez tous les jours votre patenôtre de bon cœur, vous ne diriez pas ce que vous dites de moi. Je reconnois que toutes mes victoires viennent de Dieu, qui étend sur moi en beaucoup de sortes sa miséricorde, encores que j'en sois du tout indigne ; et comme il me pardonne, aussi veux-je pardonner, et en oubliant les fautes de mon peuple, être encore plus clé-

leurs contestations avec l'Université et le clergé n'avaient qu'un intérêt spécial. Ils trouvèrent des défenseurs parmi les princes, comme le duc de Nevers, et parmi les chefs de la magistrature, comme le chancelier Chiverny. Henri IV, qui cherchait l'apaisement des esprits, eût voulu étouffer la querelle. Il écrivit à Chiverny pour recommander « que les plaidoiries eussent lieu sans aigreur, injures, diffames ni invectives des uns contre les autres, gardant la gravité, modestie et circonspection auxquelles leur profession semblait les obliger ». Mais les Jésuites s'étaient fait tant d'ennemis par leur ingérence collective dans les affaires publiques ou privées, par leur influence aussi solidement établie qu'habilement dissimulée, par leur esprit d'indépendance réelle à l'égard des pouvoirs de toute sorte, même de ceux du clergé, que le Parlement, qui ne voulut pas les condamner, ne voulut pas non plus les absoudre. Cédant aux sollicitations du roi, il déclara, comme on avait déjà fait dans le premier procès, la cause entendue, et ajourna l'arrêt.

Très-peu de temps après, le 27 décembre 1594, un jeune homme de dix-huit ans, Jean Châtel, élève d'un de leurs colléges, se glissa parmi quelques seigneurs qui s'approchaient de Henri IV, au moment où celui-ci entrait chez Gabrielle d'Estrées. Il tira un couteau de sa manche et l'en frappa à la lèvre supérieure. Le roi eut deux dents cassées, et le sang coula en abondance ; mais la blessure fut si peu dangereuse qu'il put se montrer dès le lendemain à un *Te Deum,* célébré pour remercier le ciel de l'avoir préservé. L'assassin déclara qu'il s'était cru damné, et qu'il avait voulu se racheter de la damnation par une œuvre méritoire, comme le meurtre d'un prince rejeté du sein de l'Église. C'était toujours le fanatisme vulgaire et grossier de Jacques Clément. Châtel subit la peine des parricides, eut le poing coupé et fut écartelé en Grève. La maison qu'il habitait avec son père fut rasée et remplacée par une pyramide commémorative.

Cet attentat eut un résultat fâcheux. On y vit le fruit des prédications violentes dont les églises de Paris avaient retenti si souvent durant la Ligue, et des théories mal interprétées que soutenaient encore nombre de théologiens. Les unes et les autres menaient au régicide, qui devait replonger la France dans l'anarchie. On obtint que la Sorbonne condamnât le régicide par une déclaration expresse. Les Jésuites furent de nouveau mis en cause ; on examina leurs doctrines et les cahiers

les paysans prenaient les armes contre les receveurs royaux et la noblesse. On les appelait *les croquants*. Toutefois on parvint à dissiper ces mouvements peu à peu.

XIX. — Le 17 janvier 1595, Henri IV déclara la guerre à l'Espagne. Ce n'était pas l'avis de Rosny et de plusieurs autres de ses conseillers; ils eussent voulu terminer les luttes intérieures, qui continuaient dans la Bretagne, la Provence et ailleurs, achever la réorganisation du gouvernement, et surtout reconstituer les finances, dont l'état était déplorable. Les ressources matérielles dont on pouvait disposer étaient encore très-inférieures à celles de Philippe II. Mais Henri IV en jugea autrement. Il considéra que les hostilités avec les Espagnols existaient de fait; que la Ligue était plus qu'à demi détruite, et que le moyen de lui porter les derniers coups était d'attaquer la seule puissance dont le secours pût la maintenir; qu'en prenant Philippe II à partie, il ôtait à la guerre le caractère de guerre civile qu'elle avait eu jusque-là, pour en faire purement une guerre nationale contre l'étranger; que cela était conforme à la situation, puisqu'en réalité les Espagnols avaient changé leur plan et ne combattaient plus que dans leur propre intérêt; que, dès lors, les princes qui resteraient leurs alliés ou leur livreraient des places, comme venait de faire le duc d'Aumale, seraient considérés comme des rebelles et des criminels de lèse-majesté; qu'en un mot, les ligueurs deviendraient Espagnols. Pour lui-même, ennemi de l'Espagne dès sa naissance, et traversé, poursuivi personnellement par Philippe II dans toutes ses entreprises, il n'était pas insensible au désir de se venger, et il y croyait l'honneur de la France engagé comme le sien. Il pensait encore que ce serait un moyen de calmer les agitations intérieures, de rapprocher les différents partis, de rassurer les huguenots, de plaire à la noblesse. Naturellement soldat, il aimait la guerre; il y avait acquis un prestige personnel qu'il prétendait garder et augmenter, surtout quand il se comparait à Philippe II, vieilli, usé, et de plus en plus invisible. Il pensait que ce prestige lui servirait aux yeux de l'Europe aussi bien qu'à ceux de la France; qu'il en paraîtrait plus fort et qu'il rallierait mieux autour de lui les puissances, grandes ou petites, que l'ambition de l'Espagne inquiétait. Les Anglais et les Hollandais ne manquaient pas de l'encourager à prendre ce parti. Quand on lui représentait qu'il compromet-

suivait à distance et venait de faire une entrée à Troyes, de l'appuyer en toute hâte.

En effet, Mayenne arrivait au secours de son lieutenant avec une armée espagnole qu'il était allé joindre en Franche-Comté. Velasco, connétable de Castille et gouverneur de Milan, avait commencé par chasser les Lorrains de la Franche-Comté, rentrer à Vesoul, et assurer la défense d'une province à la possession de laquelle l'Espagne tenait beaucoup, parce qu'elle lui servait d'étape entre les Pays-Bas et l'Italie. Ces succès obtenus, il entra en Bourgogne avec Mayenne pour secourir le château de Dijon, ou plutôt pour couvrir la Franche-Comté contre une attaque des troupes royales.

Henri IV, appelé en hâte par Biron, laissa son infanterie, dont la marche était naturellement plus lente, et accourut avec la cavalerie pour le soutenir. Apprenant que Mayenne et Velasco passaient la Saône à Gray, il voulut s'avancer au-devant d'eux. « Il y a des coups à donner, disait-il à son cousin le comte de Soissons, et par conséquent de l'honneur à gagner. » Arrivé à Lux et à Fontaine-Française avec quelques compagnies d'élite, il s'y trouva inopinément en présence de l'avant-garde ennemie, qui déjà atteignait Saint-Seine et qui était beaucoup plus nombreuse. Biron entreprit une reconnaissance, fut attaqué par un gros de cavalerie de la Ligue, blessé et obligé de se replier sur le roi. Henri IV n'avait en tout dans ce moment que trois cents cavaliers contre plus de douze cents. Il tint ferme, soutint plusieurs charges, et chargea lui-même avec sa vigueur ordinaire; mais il courut de grands dangers. Il aurait succombé, sans l'arrivée successive de quelques files de cavaliers restés en arrière, et surtout sans le parti que prit le connétable de Castille de faire sonner la retraite. Velasco était décidé à éviter une bataille; il ne connaissait pas la force de l'ennemi, et voyant que Henri IV recevait des renforts, il craignit de se trouver aux prises avec des troupes plus nombreuses qu'elles n'étaient réellement. Il se retira, malgré Mayenne, repassa la Saône, et alla camper, couvert par les eaux de la rivière, sous les remparts de Gray.

Henri IV avait risqué sa meilleure cavalerie et joué sa vie avec autant d'imprudence qu'à Aumale. Il écrivit le soir à sa sœur : « Peu s'en est fallu que vous ne devinssiez mon héritière. » Le combat ou plutôt l'escarmouche de Fontaine-Française ne pouvait avoir pour lui aucun résultat militaire. Les

règle de Cambray, et se porta sur Doullens, dont la prise offrait moins de difficultés. Le duc de Nevers, investi du commandement général de l'armée de Picardie, était absent. Le maréchal de Bouillon, qui le remplaçait, jeta une garnison dans la place, appela l'amiral de Villars, qui accourut avec la noblesse de Normandie, et livra le 24 juillet un combat très-vif à l'ennemi dans l'espérance de ravitailler Doullens; les Français furent battus et perdirent un grand nombre de gentilshommes. Ce revers fut attribué aux mésintelligences qui régnaient dans leur camp, à l'impatience de Bouillon qui ne voulut pas attendre deux jours de plus l'arrivée du duc de Nevers, et à la témérité de Villars, qui, refusant d'obéir à personne, se jeta imprudemment au milieu des ennemis et se fit tuer à la tête de sa division. Les Espagnols enlevèrent Doullens, où ils passèrent tout au fil de l'épée, pour se venger d'une trahison prétendue dont ils avaient été victimes à Ham. A l'arrivée du duc de Nevers, Bouillon se retira. Les villes de la Picardie furent saisies de panique, et se crurent déjà au pouvoir de l'Espagne. Fuentes victorieux commença le 11 août le siége de Cambray.

XX. — Ce n'était pas seulement sur la frontière de France, c'était aussi à Rome que Henri IV luttait contre l'Espagne. Le dénoûment de ses longues négociations avec le saint-siége arriva enfin au mois de septembre de cette année.

Henri IV attachait le plus grand prix à leur succès. Il voulait qu'on fût bien persuadé qu'il était franchement, sérieusement catholique. Il prétendait renouer tout entière la tradition des rois ses prédécesseurs. Il ne cessait de le répéter dans ses lettres au cardinal de Joyeuse, à Clément VIII, à ses agents d'Ossat et Duperron. Il mettait ses soins à rétablir la messe dans tout son royaume et à faire rendre au clergé les biens usurpés pendant les guerres civiles.

Clément VIII, en recevant la nouvelle de sa conversion, « ne se montra pas, dit l'envoyé vénitien qui se trouvait à Rome, très-surpris, mais resta l'esprit très-enveloppé dans ses doutes et ses perplexités. » La conversion préjugeait l'absolution, bien qu'on fût mécontent à Rome des pouvoirs que les prélats royalistes avaient pris sur eux d'exercer, et que la question y parût plus complexe qu'elle ne l'était en France. Les succès du roi et la dissolution rapide de la Ligue plaidèrent aussi en sa faveur. Le Pape comprit qu'il avait intérêt à traiter sans



blissement du culte catholique partout, particulièrement en Béarn, dans la fondation de plusieurs monastères, la restitution au clergé de tous ses biens et emplois, dont le roi s'engageait à ne jamais disposer en faveur des laïques, dans l'observation du concordat, la publication du concile de Trente; toutefois le Pape admit sur ce point des réserves d'une certaine latitude; enfin dans la promesse que le jeune prince de Condé, l'héritier du trône, serait élevé au sein du catholicisme. Le Pape avait d'abord voulu que le mot de *réhabilitation* fût inséré dans l'acte. Comme ce mot eût soulevé de grands débats touchant les prérogatives de la couronne, les deux négociateurs obtinrent qu'il fût supprimé et que l'*absolution* restât pure et simple.

Il en fut de l'absolution pontificale comme de la conversion du roi : accomplie plus tôt, elle eût hâté la fin de luttes fâcheuses et conduit plus vite au dénoûment. Prononcée quand toutes les questions en litige avaient été mûrement pesées et tous les points résolus, elle eut un effet plus complet et plus durable. La France fut tout à fait réconciliée avec le saint-siége, tous les doutes qui avaient pu exister dans l'esprit des catholiques furent levés; l'Église de France divisée se réunit, et la réunion se fit par le triomphe des idées modérées sur les opinions extrêmes. Henri IV y gagna la paix à l'intérieur; au dehors il put rendre à la France l'attitude indépendante qu'elle avait eue sous François Ier, qu'elle avait voulu avoir sous Catherine de Médicis, et qui fut si glorieuse pour elle sous Richelieu et Louis XIV. Le Pape lui-même retrouva son indépendance politique dans le rétablissement de l'équilibre européen entre les deux grandes puissances catholiques, la France et l'Espagne. L'Italie et une grande partie de l'Europe applaudirent à ce dernier résultat.

Henri IV reçut cette importante nouvelle à Paris, où l'avait rappelé la défense de la frontière de Picardie. Il venait précisément de signer la trêve avec Mayenne et un traité avec Bois-Dauphin. Ce dernier livrait pour un titre de maréchal deux forteresses qui assurèrent la soumission du Maine et de l'Anjou.

Le roi avait déjà fait venir le petit prince de Condé près de lui pendant son séjour à Dijon. Il déclara qu'il voulait le garder à la cour, et il obtint d'un conseil de sa famille une requête pour le faire élever dans le catholicisme. Outre l'engagement

Châlons et Seurre; à reconnaître tous ses actes et toutes les nominations qu'il avait faites; à lui donner le gouvernement de l'Ile-de-France au lieu de celui de la Bourgogne. Mais trois difficultés se présentèrent : d'abord la reconnaissance des dettes du duc; ces dettes étaient énormes et la plupart contractées à l'étranger. La liquidation en devait être fort longue. Henri IV finit par les reconnaître en bloc, sans que le chiffre en fût spécifié, ce qui fit plus tard accuser Mayenne d'avoir grossi sa fortune par ce moyen[1]. En second lieu, le roi s'était réservé, dans tous les traités signés avec les ligueurs, de poursuivre les complices de l'assassinat de Henri III. La reine douairière et Diane de France soutenaient que Mayenne y avait pris part; elles demandaient une enquête et un jugement. Henri IV finit par déclarer que l'innocence du duc étant avérée, il ne pourrait être poursuivi. La troisième difficulté n'était pas la moindre. Mayenne avait signé une trêve en son nom seul, indépendamment du reste des ligueurs; il n'en voulait pas moins traiter comme chef de la Ligue. Henri IV finit encore par y consentir ou du moins par accepter un biais; il n'en était plus à marchander les concessions, et il calculait que cette soumission obtenue, il en obtiendrait de nouvelles. Le traité fut signé à Folembray, au mois de janvier 1596; Mayenne fut loué dans le préambule de l'acte pour avoir sincèrement défendu la religion catholique et empêché le démembrement du royaume. On laissa le protocole ouvert quelque temps pour les derniers chefs de la Ligue, Joyeuse, les ducs d'Aumale et de Mercœur.

Joyeuse, entraîné par la réaction royaliste, qui était toute-puissante à Toulouse comme dans le reste de la France, négocia sans difficulté; le président Jeannin signa pour lui le 24 du même mois un traité particulier par lequel il reçut un maréchalat et garda le titre de lieutenant du roi dans une partie du Languedoc, sous le connétable de Montmorency. Mais le duc d'Aumale, proscrit l'année précédente; refusa d'accepter la clause du traité de Folembray qui le concernait, et continua de servir sous les Espagnols; aussi ne rentra-t-il jamais dans le royaume, dont il resta exilé plus de trente ans. Mercœur persista dans son attitude indépendante, ne cessa de résister aux troupes royales avec ses auxiliaires espagnols, et ne traita que beaucoup plus tard.

[1] *Mémoires* de Chiverny.



détesté [1]. Le duc de Guise fut au contraire acclamé et reçu avec le plus grand enthousiasme à Aix et dans les principales villes. Bientôt la Ligue ne conserva plus que Marseille, où le viguier Louis d'Aix et le consul Casaux exerçaient depuis cinq ans une véritable dictature. Les ligueurs marseillais tenaient bon, grâce à une milice nombreuse, bien disciplinée, et à l'appui de l'Espagne, qui avait une escadre dans leur port. Mais la ville ne pouvait pas plus que le reste de la France échapper au mouvement royaliste qui éclatait partout. Un des capitaines, qui était Corse et se nommait Liberta, se laissa gagner par le duc de Guise, à qui il présenta un projet de traité. Le projet débattu et accepté, Guise envoya, le 17 février 1596, un corps de troupes s'approcher de Marseille. Louis d'Aix sortit avec un détachement pour opérer une reconnaissance. Liberta ferma la porte, tua le consul Casaux de sa propre main, et souleva les royalistes, qui, sortant armés de tous côtés, se joignirent aux troupes de Guise. Après une échauffourée qui ne dura guère plus d'une heure, Marseille arbora le drapeau de Henri IV; les soldats de la Ligue se renfermèrent aux forts Saint-Victor et Notre-Dame de la Garde, qu'ils rendirent au bout de peu de jours, et les Espagnols se retirèrent. Le duc de Toscane, à qui le roi avait engagé le château d'If, eut une grande part à cette révolution, parce qu'il voulait empêcher les Espagnols d'occuper ce port. Il avança l'argent qui dut être payé à Liberta. La possession de Marseille acheva de livrer la Provence à Henri IV. On prétend qu'il s'écria : « C'est maintenant que je suis roi. » Épernon tint secret son traité avec l'Espagne et fit marchander sa soumission. Il exigea force indemnités, et quitta enfin le pays le 27 mai.

XXII. — Henri IV, assiégeant la Fère, était réduit, comme il le disait, à faire le roi de Navarre, car il n'avait que des armées insuffisantes et composées en partie de volontaires. Il ne tirait rien de la France; il se voyait, dit l'Estoile, obligé de s'enfermer pour pleurer la misère de Paris. Les parlements l'accablaient de remontrances au sujet de ses édits bursaux, quoiqu'il leur fît les discours les plus sensés, les plus persuasifs et les plus pathétiques. Le duc de Montpensier lui conseilla

[1] Le comte de Carces et le parlement d'Aix traitèrent avec le roi, à la condition que le duc d'Épernon ne conserverait pas le gouvernement de la Provence.

politique anglaise. « Que d'autres donnent, nous, nous vendons. Ils imitent Dieu; nous, les usuriers[1]. » La reine voulait qu'on lui laissât cantonner ses troupes à Calais et dans les ports de Bretagne. Henri IV fut obligé de menacer de traiter avec l'Espagne. Élisabeth ne se rendit que très-tard à ces menaces, et quand de nouveaux succès des Espagnols commencèrent à les lui faire prendre au sérieux.

La Hollande, fort occupée chez elle, ne pouvait que faire diversion. Sa conduite était d'ailleurs subordonnée à celle de l'Angleterre. Quant à la Turquie, il était encore plus difficile d'arriver à une entente. Amurat III avait été un des premiers souverains européens qui eût reconnu Henri IV, par la raison que les Turcs étaient les ennemis naturels de la maison d'Autriche. Le roi essaya d'armer son successeur Mahomet III. Il chargea M. de Brèves, ambassadeur à Constantinople, de gourmander la paresse du Grand Seigneur et de l'exciter à déclarer la guerre à l'Espagne, en donnant à entendre que s'il n'obtenait cette assistance, il pourrait bien céder un jour aux sollicitations qu'on lui faisait de s'unir aux autres États chrétiens contre la Turquie. Mais ces négociations, entravées par mille défiances, n'eurent aucune suite; l'Europe ne se souleva pas contre Philippe II. Tout ce que le roi obtint fut l'appui moral des États italiens, et trois cent mille écus que le duc de Toscane lui avança pour mener à bonne fin le siége de la Fère.

Henri IV poussait ce siége avec vigueur, mais aussi avec plus de lenteur qu'il n'eût voulu. Il avait entrepris de grands travaux pour inonder la place. L'archiduc Albert, frère et successeur d'Ernest, arriva le 11 février 1596 à Bruxelles. On l'appelait le cardinal d'Autriche, car il portait le chapeau, quoique n'ayant pas reçu les ordres. Il réunit une armée de vingt-quatre mille hommes et partit le 30 mars de Valenciennes, comme pour faire lever le siége de la Fère. Mais il tourna court presque aussitôt. Le maréchal de Rosne, qui avait mis ses talents militaires au service de l'Espagne, et qui faisait la guerre en *Français désespéré*, ayant eu connaissance de la faiblesse de la garnison de Calais, conduisit rapidement les Espagnols contre cette dernière place. Le 9 avril il força le pont de Nieullay; il enleva ensuite le fort Risbank qui dominait le port et la mer, et il commença les travaux d'approche. Calais était mal remparé.

[1] Lettre citée par Mignet, Antonio Perez, p. 241.

ressources (
peste exerçait ses ravages

XXIII. — Henri IV avait longtemps plaisanté de sa détresse financière. Maintenant il commençait à s'en irriter. Le crédit était ruiné, le prix des fermes baissait à la suite des derniers revers. Les finances étaient chargées d'assignations et de dettes de toute espèce qui causaient un grand embarras, et donnaient lieu à un agiotage souvent frauduleux. Les malversations étaient naturellement nombreuses, même au sein du conseil, dont les membres prenaient un intérêt dans les fermes. Les profits de quelques trésoriers et le luxe qu'ils étalaient excitaient les plaintes du peuple. Le roi s'en plaignit à son tour. Il écrivit à Rosny le 15 avril, du camp d'Amiens, pendant les siéges de la Fère et de Calais : « Je vous veux bien dire l'état où je me trouve réduit, qui est tel que je suis fort proche des ennemis, et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnois complet que je puisse endosser. Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude ; ma marmite est souvent renversée, et depuis deux jours je dîne et soupe chez les uns et les autres, mes pourvoyeurs disant n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent. Pourtant jugez si je mérite d'être ainsi traité, et si je dois plus longtemps souffrir que les financiers et trésoriers me fassent mourir de faim, et qu'eux tiennent des tables friandes et bien servies. » Son parti était pris. Il voulut faire une réforme générale pour arrêter les dilapidations, et, comme il disait dans son langage imagé, « couper bras et jambes à madame Grivelée. » Il voulait aussi réunir une assemblée pour rétablir le crédit. Mais il lui fallait un homme assez entendu en matière de finances, assez dévoué et assez énergique pour entreprendre cette réforme; il jeta les yeux sur Rosny.

Rosny était presque de l'âge du roi, huguenot, et l'avait servi constamment à la guerre. Henri IV lui témoignait une confiance extrême, lui écrivait souvent et le consultait sur ses affaires les plus secrètes. Depuis quelque temps déjà, il songeait à lui donner de grands emplois. Toutefois Rosny était vain, haineux, et peu aimé. Ses Mémoires ou *OEconomies royales*, qu'il fit plus tard écrire par ses secrétaires, ne doivent être lus qu'avec défiance; il y est trop disposé à se faire encenser ou

les créances qu'on lui contestait le droit de juger, ou prononçait des peines, comme celle de l'emprisonnement, soulevèrent des plaintes souvent légitimes. Il eut d'ailleurs le soin de respecter les créances des princes et des personnages trop puissants, pour ne pas se jouer à trop forte partie.

De telles mesures n'étaient que les préliminaires d'autres plus sérieuses. Henri IV se rendit à Rouen au mois d'octobre; il y fit une entrée royale accompagné des princes et des grands officiers de la couronne, et y ouvrit en personne le 4 novembre une assemblée de notables. Il avait voulu éviter une réunion d'états généraux, qui eût présenté des cahiers, qui eût pu se ressentir encore des dernières agitations, et qui eût certainement prétendu donner un avis sur la question religieuse. Les notables, élus par les trois ordres dans chaque province, furent au nombre de quatre-vingts, savoir : neuf pour le clergé, dix-neuf pour la noblesse et cinquante-deux pour le tiers. Ceux du tiers étaient les plus nombreux, parce qu'il ne s'agissait que de finance. La plupart étaient des magistrats ou membres des parlements.

Henri IV ouvrit l'assemblée par une harangue célèbre, qu'il faut citer tout entière, parce qu'elle est un véritable chef-d'œuvre et qu'elle exprime sa situation, ses vues et sa politique avec une netteté admirable. « Si je voulois, dit-il, acquérir titre d'orateur, j'aurois appris quelque belle et longue harangue, et la prononcerois avec assez de gravité; mais, messieurs, mon désir tend à deux glorieux titres, qui sont de m'appeler libérateur et restaurateur de cet État; pour à quoi parvenir je vous ai assemblés. Vous savez à vos dépens, comme moi aux miens, que lorsque Dieu m'a appelé à cette couronne, j'ai trouvé la France non-seulement quasi ruinée, mais presque toute perdue pour les François. Par grâce divine, par les prières, par les bons conseils de mes serviteurs qui ne font profession des armes, par l'épée de ma brave et généreuse noblesse, de laquelle je ne distingue point mes princes pour être notre plus beau titre, foy de gentilhomme, par mes peines et labeurs, je l'ai sauvée de perte; sauvons-la à cette heure de ruine. Participez, mes sujets, à cette seconde gloire avec moi, comme vous avez fait à la première. Je ne vous ai point appelés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver mes volontés. Je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains.

On se flattait d'affermir ainsi le crédit public et d'obtenir trente millions de recettes, dont quinze seraient affectés au roi et quinze au conseil de raison.

Le conseil des finances se récria au sujet de cette proposition, qui était un acte de défiance, qui divisait l'administration financière d'une manière fâcheuse et créait mille embarras. Au fond les notables, comptant dans leur sein des membres de la cour des aides et de la chambre des comptes, des trésoriers, les maires et échevins de plusieurs grandes villes, prétendaient s'emparer de toute la partie de l'administration des finances qui était en dehors de la guerre et de la politique; idée fausse, mais la seule à peu près qui leur assurât un contrôle. Ils n'étaient nécessairement pas aussi ignorants que Sully a bien voulu le dire.

Henri IV, après avoir déclaré qu'il se mettait en tutelle, était aussi embarrassé d'accepter ce projet que de le refuser. Rosny lui conseilla de l'accepter, d'abord à cause de l'impôt extraordinaire que l'assemblée venait de voter, en second lieu parce qu'il était convaincu que le conseil de raison ne pourrait faire longtemps son office. Le roi céda et établit le conseil par acte du 28 janvier 1597. Seulement il demanda le choix des recettes qui lui seraient réservées, fit porter ce choix sur les plus productives, et laissa particulièrement au conseil de raison le nouvel impôt, ou le sou pour livre.

Ce résultat obtenu, l'assemblée des notables se sépara, en présentant quelques cahiers de vœux pour la réforme des trois ordres. Le conseil de raison fut institué, mais il ne put rendre les services que ses auteurs avaient espérés. Il n'inspira pas de confiance, ne trouva aucun crédit, et ne put affermer les impôts, même au prix ordinaire. La perception du sou pour livre, dans un moment de misère publique, contribua à le discréditer, causa des troubles, surtout dans les provinces du centre, et rapporta environ le quart de ce qu'on avait calculé. Des conflits nombreux s'engagèrent; Rosny et les autres conseillers du roi ne négligèrent rien pour les aggraver. Au bout de trois mois il fallut abandonner le système et rétablir l'unité financière. Rosny, appuyé par Gabrielle d'Estrées, finit par être investi de la charge de surintendant, que Henri IV rétablit en sa faveur. Il était d'ailleurs détesté, à cause de son orgueil, de son insolence et de son implacable personnalité, qui lui firent donner par ses ennemis le surnom de Roustan-pacha.

de défense Corbie et Pesquigny, qui commandaient les abords d'Amiens par la Somme, cerna la ville avant que Porto-Carrero eût eu le temps d'en augmenter les fortifications, et coupa toutes les routes par où les Espagnols pouvaient la secourir. Il convoqua le ban et l'arrière-ban de la noblesse, laissa la direction du siége au maréchal de Biron, et revint à Paris presser des levées d'argent. Rosny recourut à tous les moyens usuels, prêts volontaires, recherche des financiers, création de nouveaux offices; car l'impôt du sou pour livre était insuffisant, lent à rentrer, et l'on ne pouvait attendre. Tous ces expédients ne purent être employés sans plaintes et sans récriminations de la part des gens de finances, des officiers publics, des parlements. Henri IV écrivit, parla, tint un lit de justice à Paris, se servant partout du même argument, celui de la nécessité. Il réussit, moitié par menaces, moitié par des exhortations franches et loyales, quelquefois par des transactions ménagées, à se procurer huit millions de livres, dont six furent consacrées à reprendre Amiens.

Le siége dura six mois et rien n'y fut épargné, car il s'agissait « du destin de la France ». La noblesse y courut en foule; comme on n'avait que deux vieux régiments français, et que le reste se composait de recrues, on fit venir des Suisses et des lansquenets auxiliaires. Élisabeth envoya quatre mille fantassins anglais. Henri IV voulut avoir près de lui le connétable, Mayenne, Épernon, le duc de Joinville. L'armée fut tenue dans un ordre admirable. Le camp était organisé comme une ville, avec des marchés et des hôpitaux, chose alors rare dans les campagnes. Les Espagnols tinrent, malgré la mort de leur chef Porto-Carrero, jusqu'à la venue du cardinal Albert; mais celui-ci, gêné par les attaques des Hollandais et par le crédit très-ébranlé de Philippe II, ne put avoir une armée prête qu'au mois de septembre. Il essaya de passer la Somme près de Longpré pour ravitailler la place par la rive gauche de la rivière, les faubourgs de la rive droite étant inattaquables. Henri IV le repoussa, et lui offrit vainement la bataille entre Longpré et Vignacourt. Après deux jours d'escarmouches et de canonnades (15 et 16 septembre), le cardinal prit le parti de rentrer à Doullens, puis de regagner Arras, ce qui fit dire qu'il était venu comme un soldat et reparti comme un prêtre. Amiens capitula le 25 entre les mains du roi. La garnison, très-éprouvée et très-réduite, obtint de se retirer avec armes et bagages.

de perpétuels démêlés avec les Espagnols, ses alliés, qui prétendaient occuper des forts sur les côtes, et soutenaient que l'héritage de la Bretagne, ancien fief féminin, devait appartenir à l'infante Isabelle. Après la prise d'Amiens, il demanda une trêve de trois mois. La trêve expirée, Henri IV envoya contre lui des troupes qui obligèrent plusieurs châteaux à capituler. Le parti royaliste s'agita. Les habitants de Dinan livrèrent leur ville à Brissac. Mercœur n'attendit pas que le roi entrât dans la province, où sa venue était annoncée; il traita le 20 mars à Angers, par l'entremise de la reine Louise, sa sœur, veuve de Henri III. Il accepta les conditions qu'on lui imposait, de renoncer à son gouvernement, et de rendre les villes, les châteaux dont il était maître, moyennant un mariage qui fut arrêté entre deux enfants, sa fille, héritière de la maison de Penthièvre, et le fils que Henri IV avait eu de Gabrielle d'Estrées. Ce fils, qu'on appelait César Monsieur, fut nommé gouverneur de la Bretagne; comme il n'avait que quatre ans, le roi lui donna des lieutenants de son choix. Mercœur stipula d'ailleurs, comme les autres chefs de la Ligue, que le passé serait oublié, ses dépenses payées et ses dettes reconnues. Le roi fit enregistrer le traité sur-le-champ, exigea cet enregistrement de la chambre des comptes de Nantes, qui soulevait des difficultés, et séjourna quelque temps à Nantes et à Rennes, pour rétablir son autorité et réorganiser l'administration.

Quoique la cause de Mercœur fût différente de celle de la Ligue, le traité que Henri IV signa avec lui fut considéré comme une dernière victoire sur les ligueurs, et une réponse aux calvinistes. Ces derniers se plaignaient que la Ligue restât debout et qu'eux on les sacrifiât. Le roi, pour achever de les satisfaire, publia l'édit de Nantes le 13 avril.

Pour la guerre de Savoie, elle durait toujours, quoique confinée à la Maurienne et à la vallée de l'Isère. Lesdiguières y obtenait des succès qui ne menaient à rien. Henri IV pensa que le plus sûr moyen de la terminer était de traiter avec l'Espagne.

Les conférences, dont le légat et le général des cordeliers avaient fait décider la réunion, s'ouvrirent à Vervins, au mois de février 1598; la France y fut représentée par Bellièvre et Sillery, l'Espagne par Tassis et le président de Franche-Comté Richardot. Tous ces envoyés apportaient des dispositions également pacifiques. Philippe II était las de ses revers maritimes.

cessait, sa prospérité et ses gains maritimes étaient compromis. Mais le roi ne pouvait s'arrêter à ces raisons.

Philippe II offrit de rendre toutes les places qu'il possédait en France, excepté Calais et Cambray. Les Français insistèrent pour que Calais fût rendu et l'obtinrent; ils cédèrent pour Cambray, qui avait fait partie des Pays-Bas avant que François, duc d'Alençon, s'en fût emparé. Les Espagnols n'avaient rien à stipuler pour le duc de Mercœur, qui venait de signer un traité particulier. Ils voulurent stipuler pour le duc de Savoie la conservation du marquisat de Saluces. Henri IV n'admit qu'un moyen terme, la remise du litige à l'arbitrage du Pape, qui aurait un an pour se prononcer. La paix fut conclue sur ces bases et signée le 2 mai. La France fit insérer dans les protocoles que l'Angleterre et la Hollande auraient un délai de deux mois pour entrer dans le traité.

Philippe II avait déjà le projet arrêté de détacher de l'Espagne les Pays-Bas et la Franche-Comté. Le 6 mai il s'en dessaisit et les donna à sa fille l'infante Isabelle, qu'il venait de marier à l'archiduc Albert, délié de ses vœux par le Pape. L'archiduc et l'infante reçurent ce gouvernement à titre héréditaire, l'Espagne ne se réservant que le droit de réversibilité dans des cas déterminés, et celui de marier les princesses qui pourraient y être appelées un jour. En revanche, les Belges étaient exclus du commerce des Indes, monopole de l'Espagne seule, et devaient s'engager à ne tolérer chez eux d'autre religion que le catholicisme.

Philippe II, en donnant aux Pays-Bas des souverains résidents, espéra mettre fin à l'agitation qui y régnait depuis un demi-siècle. Il pensa aussi que ce serait un moyen de ramener la Hollande et de la faire rentrer un jour dans l'union. Le premier de ces buts fut à peu près obtenu, quoique les Belges demeurassent en réalité dans la même dépendance de l'Espagne, dont leur pays n'était qu'un fief. Quant à la Hollande, elle ne céda pas et ne cessa de combattre pour son indépendance politique et religieuse.

Le traité de Vervins termina la seconde période des luttes de la France contre l'Espagne, comme le traité de Cateau-Cambrésis avait terminé la première. Les deux puissances ne rentrèrent plus dans la lice qu'à l'époque de la guerre de trente ans.

Philippe II tomba presque aussitôt dans une maladie de langueur qui l'enleva, après cinquante jours de souffrance, le

En 1585, Henri III, déférant aux vœux de la Ligue, était revenu sur ces concessions. En 1589, dans l'acte de la trêve signée à Tours avec le roi de Navarre, il en avait rétabli une partie. Henri IV prit, en montant sur le trône, l'engagement de rendre aux calvinistes tous les droits dont ils avaient joui, sauf quelques réserves qu'exigeaient ses conventions avec les catholiques; telle fut la restriction relative aux grands commandements et aux offices de la couronne. Mais en 1591, il fit un premier édit pour assurer à ses coreligionnaires l'accès de certaines dignités, et au mois de novembre 1593, après son abjuration, il en fit un second beaucoup plus étendu, par lequel, non content de rétablir la plupart des articles de Poitiers dans leur teneur primitive, il s'engagea encore à entretenir un certain nombre de ministres et à fonder des collèges.

Aucune de ces mesures ne satisfit ou ne rassura les calvinistes. La longueur des guerres civiles, le retour fréquent des persécutions, les variations de Henri III à leur égard, l'hostilité des catholiques, le fanatisme d'une partie de la Ligue, tout devait contribuer à perpétuer leurs défiances. L'avénement de Henri IV à la couronne, son abjuration, ses traités avec les ligueurs, sa réconciliation avec le Pape, ne furent pour eux que de nouveaux sujets d'alarmes. Ils formaient un groupe de mécontents, porté à l'opposition, sévère et rigoureux dans ses jugements, roide dans ses manières et dans son langage. Leurs meilleurs écrivains, Mornay, d'Aubigné, ont un style plein de nerf et de vigueur, mais dont l'originalité consiste plus particulièrement dans la rudesse et l'amertume, censeurs impitoyables des choses qu'ils condamnent, et des hommes dont ils accusent au moins l'ingratitude, animés de sentiments très-contradictoires pour le roi, même pour Rosny, qui n'a pourtant pas cessé de leur appartenir, enfin pleins d'une haine superbe pour les courtisans, les maîtresses, et particulièrement Gabrielle d'Estrées. En outre, le parti avait ses satiriques et ses pamphlétaires, aussi libres et aussi violents que ceux de la Ligue.

Une transaction n'était pas possible. Le passé l'avait suffisamment démontré. Quelques esprits chimériques pensèrent encore qu'on devait l'essayer après l'avénement de Henri IV, mais tout se réduisit à d'obscures conférences demeurées sans effet. La pensée de créer en France un primat ou un patriarche, et de réunir ainsi les deux religions au moyen d'un compromis,

les religionnaires devaient former une sorte de république, toujours prête, comme par le passé, à prendre les armes.

Henri IV ne ménagea pas les avertissements et les discours aux ministres et aux principaux personnages du parti. Il leur parla ce langage sensé, à la fois bienveillant et ferme, dont il avait le secret. Il voulut les rassurer, gagner du temps, éviter tout éclat, ménager l'opinion, même les passions contraires. Il réussit à persuader les plus modérés, les plus clairvoyants, les plus politiques; mais la masse du parti, peu traitable et toujours prête à se croire proscrite ou trahie, lui échappa. Ce qui était d'ailleurs amertume de langage chez les ministres admis à la cour, devenait aisément chez d'autres fanatisme et appel à la rébellion. Beaucoup de calvinistes prétendaient imiter plus ou moins contre la couronne l'exemple de la résistance de la Hollande contre l'Espagne. La plupart des pasteurs soutenaient qu'il s'agissait moins d'eux et de la France que de leur religion et de son avenir [1].

En 1595, le mécontentement se trahit par des faits significatifs. Bouillon et La Trémouille quittèrent l'armée au siége de la Fère. Une assemblée se tint à Loudun, où plusieurs ministres proposèrent de renoncer aux édits de pacification, de recommencer à lever des contributions et à occuper des places fortes comme autrefois. L'insurrection couvait. On commit même quelques actes agressifs. Les hommes de conciliation l'emportèrent avec peine; on convint enfin de signer un nouvel acte d'union pour demander au roi un bon édit. Mornay se fit près de Henri IV l'organe du parti, et il obtint la présence de commissaires royaux à ses assemblées. Mais il essaya en vain de rendre la confiance aux réformés, et il ne put les décider à envoyer en 1597 des troupes au siége d'Amiens, quoiqu'il représentât la nécessité de s'associer hautement à une entreprise capitale pour le roi. L'assemblée déclara que les calvinistes ne devaient pas être représentés dans une armée où se trouvait un légat, et elle s'adressa à l'Angleterre et à la Hollande pour leur demander leurs bons offices auprès de Henri IV.

Le roi souffrait avec peine ces tiraillements et ces prétentions, qu'il regardait comme des attaques personnelles.

Mais il était convaincu de la nécessité d'un édit, même très-large, et il n'attendait pour le signer que le moment favorable.

[1] Mémoires de Sully.

cinq cent quarante mille livres ; il se réservait de nommer les capitaines, mais avec l'agrément des églises.

Enfin les calvinistes furent autorisés à avoir des assemblées religieuses ou des synodes, concession la plus importante de toutes et la plus grave, que les parlements réussirent à faire limiter, en exigeant que ces assemblées fussent soumises à une autorisation spéciale, à des formes régulières et à des conditions qui garantiraient l'ordre public et la sûreté de l'État. On craignait surtout, et avec raison, qu'elles ne s'entendissent avec les religionnaires étrangers.

Tel fut l'édit de Nantes, au fond assez semblable à l'édit de Poitiers, mais beaucoup plus étendu et plus large. C'était moins un édit qu'un traité, analogue sur quelques points aux traités de la Ligue ; celui-ci pourtant était plus grave en un sens. Les traités de la Ligue n'étaient guère que la ratification du passé ; le traité avec les huguenots constituait un ordre de choses durable, et consacrait dans l'État, comme on l'a dit à juste titre, non pas une république indépendante, mais une république autorisée. Aussi les troubles de religion, conjurés pour le moment, ne le furent-ils pas pour toujours. Ils recommencèrent sous le règne suivant.

Henri IV signa l'édit de Nantes sans hésiter, satisfait d'avoir désarmé, dans une certaine mesure, un parti considérable, gagné ses chefs et empêché la formation d'un protectorat. Ce n'est pas qu'il s'en dissimulât les dangers à venir, mais il comptait sur son ascendant personnel pour les conjurer. Il regardait l'édit sinon comme absolument bon, du moins comme le meilleur possible dans les circonstances où il se trouvait. Il se flattait d'amener peu à peu les deux religions à vivre pacifiquement, et il croyait habituer les esprits à la tolérance civile.

Si les réformés adhérèrent, les catholiques se plaignirent. L'émotion fut très-forte parmi eux ; quelques prédicateurs recommencèrent à parler avec violence, comme au temps de la Ligue. Le Pape exprima vivement son inquiétude, que le roi s'efforça de calmer par des concessions de diverse nature. Les parlements, celui de Paris en tête, remontrèrent que beaucoup d'articles étaient contraires aux anciennes lois ; que la composition des corps judiciaires se trouvait altérée gravement ; que c'était donner aux calvinistes une grande force et une force dangereuse ; que les pouvoirs accordés aux assemblées étaient excessifs et constituaient un privilége dont les catholiques ne ouis-

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

HENRI IV.

(DEUXIÈME PARTIE.)

I. — Le grand talent de Henri IV était de comprendre mieux que personne les difficultés qui l'entouraient, et sa grande préoccupation de calmer partout des appréhensions souvent légitimes. Il commença par marier sa sœur, Catherine de Navarre, au marquis du Pont, fils du duc de Lorraine, mariage destiné à unir deux maisons ennemies jusque-là, et qui présenta de grandes difficultés; car la princesse était calviniste, très-attachée à sa croyance, qu'elle refusait d'abjurer, et d'un caractère peu traitable (janvier 1599). Henri IV désirait aussi faire casser son union avec Marguerite de Valois, dont il était séparé depuis longtemps. Il n'avait alors d'autre héritier que le petit prince de Condé, dont la naissance inspirait des soupçons fondés; il pensait qu'avec un second mariage et des héritiers directs il donnerait plus de stabilité à son gouvernement. Il ne négligea rien pour obtenir l'adhésion de Marguerite et le consentement du Pape. Il écrivit à Marguerite les lettres les plus curieuses, les plus caressantes même, et finit par l'amener à ses vues. Il s'attacha aussi à gagner Clément VIII; il lui offrit de soutenir ses intérêts en Italie; il se montra disposé à faire accepter en France le concile de Trente et à rappeler les Jésuites.

La principale difficulté venait de Gabrielle d'Estrées, marquise de Beaufort, qui avait donné au roi trois enfants, qui désirait les faire légitimer et se faire épouser elle-même. Gabrielle manœuvrait avec une habileté extrême pour arriver à ses fins. Non contente de l'ascendant qu'elle avait pris sur Henri IV, elle avait eu le talent de gagner à ses intérêts de grands personnages, Mayenne, Chiverny, Sillery. Mais d'autres, tels que Sancy et Rosny, étaient manifestement opposés à ses prétentions, regardaient une pareille union comme un scandale, et voyaient dans la légitimation des bâtards une foule de dangers à venir. Marguerite de Valois ne consentait à faire

mêmes, entre l'enclume et le marteau. Son père, Philibert-Emmanuel, réintégré par le traité de Cateau-Cambrésis, avait remis l'ordre dans ses États, créé une armée nationale, et rêvé trois annexions, celles de Genève, du Montferrat et du marquisat de Saluces. Il voulait par là s'étendre, donner plus d'homogénéité à ses territoires, se délivrer de la propagande genevoise, et occuper tous les passages des Alpes, ce qui eût supprimé beaucoup de contestations et même de causes de guerre.

Charles-Emmanuel hérita de ces projets. Il espéra un instant se rendre maître de Genève, que l'Espagne lui eût abandonnée; Henri III s'y opposa, à cause de son alliance avec les ligues suisses. Le duc alors tourna ses vues sur le marquisat de Saluces, alléguant d'anciens droits de sa maison; mais la France refusa de les reconnaître, en s'appuyant à son tour sur les derniers traités.

Charles-Emmanuel, mécontent, s'empara de vive force de l'objet du litige, le 31 octobre 1588. Il surprit les garnisons, enleva quatre cents pièces de canon qui garnissaient les différentes places, et donna pour prétexte de ce coup hardi que ses États étaient menacés par Lesdiguières et les calvinistes du Dauphiné.

Il avait choisi le moment où Henri III était accablé de difficultés intérieures, et il fit frapper une médaille où il grava pour exergue le mot *opportune*. Mais l'offense fut vivement sentie en France, surtout chez les nobles et les gens de guerre. Genève et Berne, menacées indirectement, protestèrent aussi, et offrirent à Henri III des troupes auxiliaires. Plusieurs des conseillers du duc, estimant la disproportion des forces, blâmèrent hautement les périls et l'imprudence d'une pareille agression.

Charles-Emmanuel ne se borna pas à cela. Français par sa mère, il aspira un instant, après la mort de Henri III, à la couronne de France. Voyant ensuite ses prétentions repoussées à la fois par l'Espagne et par Mayenne, il les restreignit au Dauphiné et à la Provence, et voulut occuper ces deux provinces, soit dans la pensée d'en rester maître, soit pour s'en faire un gage qui lui assurât la possession du marquisat. Mais éloigné du Dauphiné par la ferme attitude du parlement de Grenoble et les armes de Lesdiguières, il dut se contenter de succès partiels obtenus en Provence, non sans d'énormes dépenses, car il entretenait des armées disproportionnées avec ses faibles ressources. Tourmenté d'ailleurs du désir continuel

Venise. « Il n'y a, disait alors Paolo Sarpi, aucune sûreté à traiter avec le Savoyard; c'est un protée qui change continuellement de forme. » On était d'ailleurs convaincu qu'il ne trouverait d'appui nulle part.

Les délais expirés, le roi résolut de se mettre en campagne sans plus attendre, sinon le temps nécessaire pour réunir l'artillerie qu'exigeait le siége de places aussi fortes que Bourg et Montmélian. Biron fut chargé de marcher contre la première, et Lesdiguières contre la seconde. Rosny, nommé grand maître de l'artillerie, fit une refonte générale de l'arme, et envoya en diligence à la frontière un matériel considérable. Trente mille hommes, bien fournis d'approvisionnements et de munitions, furent assemblés au mois de juin près de Lyon.

Le 11 août, Henri IV, qui s'était avancé jusqu'à Grenoble, rejeta les dernières propositions de Charles-Emmanuel, et dit, à ce qu'on rapporte : « Mes prédécesseurs ont mis le duc de Savoie en pourpoint, je le mettrai en chemise. » Biron envahit la Bresse et entra sans coup férir à Bourg, dont la garnison s'enferma dans la citadelle. Lesdiguières occupa Chambéry, força avec du canon les châteaux de Charbonnières et de Conflans, qui défendaient la Maurienne et la Tarentaise, et qui, adossés à de hautes montagnes, paraissent inaccessibles. Il s'empara de ces vallées jusqu'au mont Cenis et au Saint-Bernard, puis revint assiéger Montmélian. Le nombre et la mobilité des bouches à feu que les Français transportaient à de grandes hauteurs, le talent qu'ils eurent d'établir des batteries sur des points que l'ennemi ne croyait pas abordables, eurent bientôt raison d'une forteresse que le duc de Savoie avait jugée imprenable. La garnison n'étant pas secourue, dut capituler le 16 octobre. Charles-Emmanuel, qui s'était fait de grandes illusions sur ses moyens de résistance, ne put mettre sur pied que très-tard un corps de troupes qui fut arrêté par les neiges à la descente du Saint-Bernard. Les Genevois prirent ce moment pour l'attaquer de leur côté. Il se vit réduit à demander la paix, qui fut signée le 17 janvier 1601.

Le légat Aldobrandini, neveu du Pape, voulant plaire aux Espagnols et aux Italiens, qui désiraient également ôter à la France toute possession sur le versant oriental des Alpes, décida que le marquisat de Saluces demeurerait en pleine souveraineté au duc de Savoie, mais que le duc céderait en retour à la France la Bresse, le Bugey, le Valromey, le bailliage de Gex,

allures belliqueuses et la facilité de ses manières, la reconnaissance publique pour la sécurité qu'il avait établie, et l'adhésion des hommes éclairés à l'habileté et à la sagesse de ses vues, il appréciait à leur juste valeur les sentiments personnels qu'il inspirait. Le calme qui suivait les guerres civiles n'avait fait disparaître ni les habitudes frondeuses, ni les mécontentements exprimés tout haut, encore moins les sourdes hostilités. Les chefs des partis étaient gagnés; les partis n'étaient pas convaincus. Les calvinistes se défiaient du roi ouvertement; les catholiques zélés ne lui étaient guère plus favorables. Ceux qui l'avaient servi n'étaient pas les moins portés à l'opposition et au dénigrement. On lui reprochait d'avoir fait plus pour les ligueurs que pour les royalistes. Un contemporain disait de lui qu'il avait prié souvent ceux qu'il devait menacer, récompensé ceux qui méritaient d'être punis, et apaisé ceux qui l'avaient mis en colère. Lui-même il se plaignait d'avoir plus de peine à vaincre ses amis que ses ennemis.

On l'accusait de jalousie et d'ingratitude. On critiquait son avarice, justifiée par la situation de ses finances, mais d'autant moins goûtée qu'elle contrastait avec les prodigalités du dernier règne. On le voyait de mauvais œil écarter les princes du gouvernement et n'accorder sa confiance qu'à trois ou quatre personnages : Bellièvre, qui avait remplacé Chiverny comme garde des sceaux, Villeroy, toujours chargé des affaires étrangères, Rosny enfin, que sa sévérité et son âpreté à trouver de l'argent faisaient détester, et qui accaparait une foule de charges. Rosny avait alors quatre surintendances, celles des finances, des bâtiments, de l'artillerie et des fortifications, outre la charge de grand voyer. Un dernier sujet de mécontentement, et ce n'était pas le moindre, était la passion du roi pour ses maîtresses, et les dons qu'il leur faisait. Les mémoires du temps, ceux de Sully, de Groulart, de l'Estoile, de Tavannes, prouvent que les faiblesses de Henri IV étaient jugées, partout ailleurs qu'à la cour, d'une manière très-libre et nullement favorable.

Henri IV éprouvait le sentiment de cette inquiétude publique, peu grave au fond, mais que chacun sentait à sa manière et que certaines personnes étaient portées à s'exagérer. Le duc de Savoie avait spéculé sur elle. « Lorsque la paix, disait Biron, sera conclue, les mécontentements de plusieurs, les amours du roi, la stérilité de ses largesses, pousseront force divisions, et

avec eux autant de légèreté que d'ambition, parlant en homme qui se croyait destiné à disposer de la France, et s'engageant seulement dans la mesure nécessaire pour se compromettre.

Henri IV, qui craignait toujours l'Espagne et avait l'œil ouvert sur les trahisons, obligea le maréchal pendant le séjour qu'il fit à Lyon au retour de Savoie, d'expliquer sa conduite. Biron vint se jeter à ses pieds; il affirmait n'avoir eu avec Charles-Emmanuel d'autre négociation que celle du mariage. Le roi lui accorda son pardon, et le chargea même en 1601 de deux ambassades extraordinaires et de parade, en Angleterre et en Suisse.

Biron ne cessa pas ses menées. Il entretint des agents, Laffin, Renazé, le baron de Lux, à Turin et à Milan, rechercha plus que jamais les mécontents, à la cour et ailleurs, continua de parler avec sa légèreté et son intempérance accoutumées, préoccupé pourtant de ce qu'on disait de lui dans l'entourage du roi et écrivant à Rosny pour en être averti. Or, une certaine agitation régnait dans le Poitou, le Limousin et le Périgord, à cause du mélange des religions, de la présence des calvinistes et des impôts créés par Rosny. Les agitateurs, dont le marquis de Bénac, parent de Biron, était un des chefs, exploitaient les mécontentements, surtout ceux de la noblesse. D'Aubigné, qui cédait, il est vrai, à son grand désir d'accuser l'ingratitude du roi, et imaginait des dangers très-peu réels, crut à une coalition des catholiques et des calvinistes, et à un partage des grands gouvernements entre ses auteurs.

Henri IV, dont la défiance était particulièrement excitée, se tint en éveil. Il suivait jour par jour le fil de toutes les intrigues. Il avait une police active et des espions partout. Au mois de mars 1602, ayant appris que Laffin s'était brouillé avec le maréchal, il l'appela à Fontainebleau, eut avec lui un entretien secret dans la maison de la mi-voie, au milieu de la forêt, obtint des révélations importantes et se fit remettre plusieurs papiers qui devaient servir de pièces d'accusation. De là il se rendit à Blois, où après s'être assuré par ses entretiens avec Épernon et Bouillon que le premier n'était pas à craindre et que le second ne ferait rien pour se compromettre, il communiqua à son conseil étroit les charges qui pesaient sur Biron. Puis il courut à Poitiers pour apaiser les troubles par sa présence, et calmer les esprits. Suivant son usage, il employa également la force et la persuasion. Il fit occuper Limoges, où une

l'usage d'en accorder dans les cas semblables. Il dut se défendre lui-même. Il nia certaines charges, essaya d'atténuer les autres, argua du pardon qu'il avait obtenu à Lyon, et des services qu'il avait rendus. L'accusation ne manqua pas de démontrer qu'il existait des faits avérés, des lettres, postérieurs au pardon, et qu'en écartant même la charge d'avoir entrepris sur la personne du roi, il en restait assez pour que le crime de lèse-majesté ne fît aucun doute. Le 29 juillet, cent vingt-sept juges signèrent la condamnation à mort. C'était l'unanimité des chambres réunies. Le 31, le maréchal fut exécuté dans la cour intérieure de la Bastille; la seule grâce que lui fit le roi fut de dérober son supplice à la vue du peuple.

Henri IV élargit bientôt le comte d'Auvergne, mais il fit rouer un gentilhomme breton, nommé Fontenelle, pour avoir correspondu avec l'Espagne. Au fond, il était mécontent, même irrité, malgré l'assurance qu'il affectait. Il s'était cru bravé et obligé de faire un exemple. Il insiste dans ses lettres à ses ambassadeurs sur la nécessité de donner aux souverains étrangers les explications nécessaires. Il ménage peu la mémoire du maréchal. Il voulait être fort et craint, et surtout empêcher qu'on s'imaginât qu'il laisserait péricliter les droits de la royauté entre ses mains.

Ses inquiétudes n'étaient pas non plus dissipées. Restait le duc de Bouillon, plus habile et plus circonspect que Biron, plus redoutable peut-être; car il possédait une principauté à l'étranger, celle de Sedan, et pouvait devenir le chef des protestants. Henri IV craignait plus les calvinistes que les catholiques exaltés. Il connaissait leur aigreur, leur sourde irritation, leur malveillance insurmontable. Les conversions au catholicisme devenaient alors fréquentes, surtout dans la noblesse et la cour. Une conférence solennelle avait eu lieu entre du Plessis-Mornay, le pape des huguenots, comme on l'appelait, et l'évêque d'Évreux, du Perron; elle avait abouti manifestement à la confusion du premier. Les calvinistes zélés s'effrayaient de ces symptômes d'affaiblissement pour leur religion et leur parti; ils craignaient de les voir abandonnés par les plus grands personnages, par la sœur du roi, par Rosny, assiégés de sollicitations à cet effet. Se sentant affaiblis, et en danger de l'être un jour davantage, ils n'en témoignaient que plus d'inquiétude et de colère à froid. Ils se croyaient perdus s'ils ne se donnaient un protecteur. Henri IV les redoutait,

déguisée. Il laissa les agents des Pays-Bas faire des enrôlements en France. Il entretint des intelligences avec les Morisques, que poursuivait le gouvernement de Philippe III. En 1601, pendant que les archiducs assiégeaient Ostende, il se rendit à Calais, où sa présence effraya les Espagnols, malgré les assurances pacifiques qu'il leur donna. Il désirait voir de près les événements, sonder Élisabeth qui était venue à Douvres de son côté, se rapprocher de l'Angleterre, et préparer de loin une coalition puissante contre la maison d'Autriche. Il ne se dissimulait nullement les difficultés d'une pareille entreprise. Il savait combien il devait peu compter sur les sentiments des Anglais et sur les roueries de leur reine. Il voulut cependant que Rosny exposât à Élisabeth ses vues sur l'équilibre européen, sur la nécessité de constituer un jour les Pays-Bas en république indépendante, d'assurer la liberté des princes de l'Empire et celle des cantons suisses, enfin de donner à l'Europe une paix de religion. Élisabeth accueillit ces plans avec faveur, et parut surtout désireuse d'affranchir les Provinces-Unies.

Henri IV cherchant, en prévision de l'avenir, des alliances contre l'Espagne, ne pouvait les trouver que chez les puissances protestantes. Il comprenait l'inconvénient de ces alliances, peu sympathiques à quelques-uns de ses conseillers, entre autres à Villeroy, mais il s'excusait sur la nécessité où il se voyait de se tenir plus que jamais uni avec les anciens alliés de la couronne et ses amis intimes bien éprouvés.

Ces raisons l'engagèrent à visiter, au mois de mars 1603, la frontière de l'Est. Il en prit pour motif ou prétexte des troubles qui avaient éclaté à Metz, et la nécessité de changer un lieutenant du duc d'Épernon, qui en possédait le gouvernement. Il voulait aussi surveiller les menées du duc de Bouillon et étudier les moyens d'unir un jour la Lorraine à la France, sans préjudicier, dit Sully, aux droits de l'Empire ni aux libertés des peuples[1]. Quelques différends s'étaient élevés entre les princes d'Allemagne, particulièrement au sujet de l'évêché de Strasbourg; Henri IV, dont la prétention était de faire vivre les différentes religions en paix aussi bien hors de France qu'en France, s'offrit pour médiateur. Il tint à Metz une journée où vinrent plusieurs de ces princes, entre autres l'électeur de Hesse, Maurice le Savant, avec lequel il entretenait déjà des

[1] Mémoires de Sully, p. 428.

parussent, une importance sérieuse. Henri IV prenait au nom de la France l'initiative d'une politique à laquelle une partie des États de l'Europe, malgré une hésitation et des défiances naturelles, devaient finir par se laisser entraîner.

V. — La paix dont la France jouissait depuis le traité de Vervins, et que la guerre de Savoie avait à peine interrompue, permit de rétablir peu à peu l'équilibre financier et de donner une impulsion plus vive aux différentes sources de la prospérité publique. Après une série de règnes marqués par de continuels désordres dans les finances et un accroissement progressif de la dette, Henri IV parvint à rétablir l'ordre, à diminuer la dette, à accroître la richesse du pays et les ressources de la couronne. Son règne fut, à ce point de vue comme à beaucoup d'autres, un règne réparateur.

Il montra, en matière de finances comme partout, du bon sens et de la volonté; en quoi il fut très-aidé par Rosny, esprit sans beaucoup de largeur ni d'élévation, mais exact, observateur, infatigable dans le travail, inaccessible aux sollicitations, hautain et dur pour les grands comme pour les petits. Rosny ou plutôt Sully, puisqu'il est connu sous ce dernier nom, celui de la terre qu'il acheta en 1606, et qui fut érigée en duché-pairie, fut un administrateur despote, inflexible et intègre; ce qui ne l'empêcha pas d'être aussi un courtisan habile, et de se montrer très-intéressé, car il fit une grande fortune particulière, tant par ses économies que par les libéralités de son maître. Il eut un avantage marqué sur les surintendants ses prédécesseurs, celui d'être ce qu'aucun d'eux n'avait jamais été, le confident du roi et le ministre dirigeant. Sa faveur et sa puissance durèrent autant que le règne et ne souffrirent aucune interruption. Il put donc agir avec suite, sans être gêné par des caprices ou des volontés étrangères, et mettre dans la direction financière et la direction politique un accord qu'on n'avait pas encore vu. Il arriva ainsi à de grands résultats, sans employer de moyens extraordinaires, et en faisant ce qu'il appelle un *ménage merveilleux*.

Jusqu'à la paix de Vervins, on n'avait dû vivre que d'expédients. Sully avait été lui-même, malgré sa sévérité et ses réformes, obligé d'y avoir recours, car il fallait à tout prix subvenir aux besoins urgents de la guerre. La paix conclue, restait une dette de 348 millions (estimés valoir un milliard 254 millions

C'étaient là les préliminaires essentiels pour avoir de bonnes finances. Cependant il ne fallait pas s'arrêter là; il fallait aussi remanier les budgets.

Sully voulut l'économie dans les dépenses. Il commença par améliorer les marchés de l'État de la même manière que les baux des fermes. Ensuite il restreignit les dépenses les plus fortes et les moins productives, comme celles de la guerre. Il profita de la paix pour n'entretenir sous les armes en temps ordinaire que huit mille hommes de troupes régulières, ce qui ne l'empêcha pas d'en réunir trente mille à bref délai quand on fit la guerre de Savoie. Une partie de l'économie obtenue sur le personnel de l'armée servit à augmenter le matériel. L'arsenal prit un développement en rapport avec le progrès de l'artillerie, dont la guerre de Savoie démontra l'importance. Ces réformes opérées, Sully arrêta les dons et les prodigalités, qui étaient devenus sous Henri III un scandale ruineux. Il sut résister aux sollicitations des princes, des courtisans, des maîtresses, du roi lui-même, qui finit par accepter ses remontrances et se contenter de quelques sommes pour son jeu et ses bâtiments. Henri IV avait en effet la passion de construire et d'orner les palais royaux; il aimait aussi à embellir Paris, où il fit de grandes constructions, acheva le pont Neuf et bâtit un nouveau quartier au Marais. Mais, magnifique par calcul à sa cour, dans ses bâtiments, ses fêtes royales ou ses ambassades, il céda sur tout le reste aux conseils de son ministre. Sully l'amena peu à peu aux idées d'économie qu'il pratiquait lui-même; car il avait toujours eu le soin de faire une large épargne de ses revenus personnels. Il recommandait cette même épargne partout, principalement aux communes, trop portées, suivant lui, à des dépenses d'un intérêt douteux. Une économie présente lui paraissait dans tous les cas préférable à une dépense, même productive.

Une des plus fortes charges du budget des dépenses était l'intérêt de la dette. Sully se préoccupa d'en diminuer le chiffre par des rachats ou par une réduction des rentes. Il établit en 1601 une sorte de fonds d'amortissement pour racheter annuellement 200,000 livres d'offices créés pendant la guerre, offices inutiles qui gênaient l'administration et donnaient lieu à beaucoup de procès ou d'abus. Il voulut ensuite réduire les rentes, tant pour dégrever le budget que pour ramener à l'agriculture, au commerce et à l'industrie la classe des rentiers, qu'il

avait été fatale à Henri III. Ce qui est remarquable, c'est qu'on s'inquiéta peu de la considération de maintenir le crédit de l'État. Cette raison, sans valeur aux yeux de Sully, qui ne voulait pas que la France eût de dette, fut invoquée d'une manière très-secondaire par les rentiers et leurs défenseurs. Sully était despote par caractère et aussi peu disposé à tenir compte d'une assemblée de l'hôtel de ville de Paris que d'un conseil des notables. Il tint bon, revint à la charge, et finit à la longue par exécuter plus ou moins son projet de révision, de classement, de suppression et de rachat. On a calculé qu'en 1610 il avait remboursé ou éteint une somme de cent millions de rentes, égale à la partie de la dette contractée pendant la première partie du règne, de façon qu'à la mort de Henri IV les charges publiques furent exactement ce qu'elles étaient à la mort de Henri III, ou plutôt furent inférieures, puisque la valeur de l'argent avait diminué, et que cette diminution était alors accélérée par l'augmentation rapide du produit des mines d'Amérique.

Telle fut en résumé l'œuvre financière de Sully. Pour le budget des recettes, il y fit peu de changements. Quelques remaniements d'impôts ne méritent pas qu'on s'y arrête. La taille seule, c'est-à-dire l'impôt direct, fut l'objet de mesures importantes. Comme il avait été difficile d'en opérer les rentrées pendant les guerres civiles, qu'il restait encore après la paix de Vervins un arriéré qu'on estimait de vingt millions, et que cet arriéré, très-compromis, devait donner lieu à une infinité de poursuites contre les contribuables les plus pauvres, Sully décida le roi à en faire l'abandon. Cette mesure aida naturellement à la reprise du travail agricole, arrêté tout à fait dans certaines provinces. Sully eut aussi le soin d'introduire dans l'assiette et dans la perception quelques améliorations de détail, par exemple en limitant le nombre des exemptions et celui des titres de noblesse, qui la plupart du temps n'étaient pas autre chose.

Ce fut ainsi qu'à la mort de Henri IV il put laisser les charges de la dette fort réduites, les revenus accrus par le seul effet de la prospérité publique, le budget en équilibre, et quarante-trois millions de réserve, dont la plus grande partie encaissée dans les caves de la Bastille, en prévision d'une guerre contre l'Autriche. C'est là un dernier trait caractéristique du *ménage* de Sully. Il épargnait et entassait, faute d'institutions de crédit.

cepta la dédicace de son *Théâtre d'agriculture*, qu'il fit imprimer par l'imprimeur de la cour, et combla d'honneurs le *Columelle français*.

Sully avait une raison particulière de favoriser l'agriculture; il ne croyait pas qu'il y eût d'autre richesse productive que celle de la terre. Il disait que le *labourage* et le *pâturage* étaient les deux mamelles de la France. Il partageait avec Olivier de Serres, huguenot comme lui, l'idée qu'il fallait éloigner la noblesse de la cour, pour l'empêcher de se corrompre et de se ruiner. Il jugeait le séjour des champs avantageux pour tout le monde, nobles ou roturiers, et surtout pour l'État, qui s'assurait ainsi de bons soldats.

C'était beaucoup que l'agriculture fût honorée et encouragée officiellement, d'autant plus que ces encouragements, ces honneurs étaient chose nouvelle. Henri IV, qui avait infiniment de sens pratique, qui connaissait les paysans et aimait à se montrer familier avec eux, quand il en rencontrait dans ses chasses, parce que la familiarité en pareil cas ne pouvait le compromettre, disait gaîment qu'il voulait que chacun d'eux pût mettre les dimanches la poule au pot. Mais pour augmenter la production agricole, deux choses étaient nécessaires, modifier les anciennes lois et entreprendre de grands travaux publics.

Le commerce des grains était soumis à une multitude d'entraves. La liberté, admise en principe, souffrait de nombreuses restrictions abandonnées aux administrations locales, qui pouvaient toujours l'arrêter ou la limiter. Sans changer ce système, ce qui eût été difficile et même périlleux dans les conditions économiques où le pays se trouvait, Henri IV et Sully veillèrent du moins avec un soin constant à ce que les restrictions fussent exceptionnelles. La liberté ainsi garantie, autant du moins qu'elle pouvait l'être, favorisa la production, qui s'accrut. Le prix des grains s'éleva constamment dans la première moitié du dix-septième siècle.

La question de créer de grandes voies de communication par terre ou par eau fut mise à l'étude. Henri IV entreprit aussi de dessécher les marais pour rendre à la culture des terrains improductifs. Il fit en 1607 un traité avec un ingénieur hollandais, Bradlei, qui avait formé une compagnie. Il chargea cette compagnie de dessécher les marais du domaine royal à ses frais, moyennant la cession de la moitié des terrains desséchés, différents autres avantages, et des lettres de noblesse pour ses

liers. Il s'inquiétait aussi de la disparition des vieilles mœurs, de la confusion des rangs qui gênait ses instincts nobiliaires. Il craignait que le développement de l'industrie ne nuisît à l'agriculture, ne lui enlevât des bras, et ne fît perdre à la France l'esprit militaire. Henri IV ne se laissa pas convaincre par ces raisons. Restreindre la consommation par des lois somptuaires était chose à peu près impossible, l'expérience l'avait prouvé; on n'eût donc pas réussi. De plus, la mesure eût été jugée abusive, tyrannique. Le roi déclara qu'il ne voulait pas se mettre sur les bras les nobles et les bourgeois avec leurs femmes et leurs filles. En développant l'industrie à l'intérieur, il arrêtait l'exportation du numéraire, donnait aux pauvres un travail utile et assurait aux entrepreneurs le profit que gagnaient les fabricants étrangers. Par le conseil de Laffemas, son argentier, l'homme le plus compétent qu'il y eût alors en ces matières, il créa dans ses châteaux royaux des ateliers pour le dévidage et le moulinage de la soie, puis à Paris et ailleurs des manufactures de draps d'or et d'argent et d'étoffes de soie. Il fit venir des entrepreneurs et des ouvriers d'Italie. Il aida les premiers au moyen de subventions, de priviléges plus ou moins étendus pour la vente, et de lettres ou de promesses de lettres de noblesse. Il frappa de prohibition les produits étrangers similaires; toutefois cette prohibition, établie en 1599 d'une manière trop absolue, dut être supprimée en 1601 parce qu'elle ne profitait qu'aux contrebandiers; plus tard elle fut rétablie avec des restrictions importantes et nécessaires. C'est à Lyon que l'industrie des soieries, assez limitée jusque-là, prit son principal développement.

Henri IV institua encore des manufactures de verre, de cristal, de tapis de Flandre et du Levant, de cuirs dorés et drapés. En 1607, il favorisa la création à Rouen de manufactures de toiles fines, pareilles à celles de Hollande. Il leur accorda les mêmes encouragements qu'aux fabriques de soieries. Il aimait d'ailleurs les objets de luxe et les ouvrages d'art. Il voulut loger au Louvre des artisans qui étaient de véritables artistes; il prenait goût à les visiter, à examiner leurs ouvrages, à leur en commander pour ses châteaux.

Laffemas, successivement valet de chambre du roi, négociant, argentier, et enfin contrôleur général du commerce, fut le principal auteur de ces créations industrielles. On lui doit l'institution d'une chambre supérieure de commerce, créée en

ponts, ouvrir des grandes routes et planter sur le bord de ces routes et sur les places des villages des ormes que longtemps encore après lui le peuple appela des *Rosnis*.

VII. — Le commerce extérieur souffrait comme le reste. Ce n'est pas qu'il eût jamais été considérable, malgré son accroissement constaté par Bodin; car on ne pouvait exporter que peu de produits agricoles, et il existait peu de grandes industries. Mais il trouvait un obstacle dans le manque de sécurité qu'offrait la navigation. La guerre maritime que les Hollandais et les Espagnols se faisaient depuis trente ans avait augmenté le nombre des corsaires de toute nation. En outre, tant que dura la guerre entre la France et l'Espagne, comme cette dernière puissance touchait la frontière française, au midi par les Pyrénées, au nord par la Flandre et à l'est par la Franche-Comté, on n'avait pu entretenir avec la plupart des pays voisins que des relations très-irrégulières. On avait même multiplié les prohibitions. Les intérêts commerciaux étaient, en raison de leur faiblesse, beaucoup plus subordonnés qu'ils ne le sont aujourd'hui aux intérêts politiques. C'est même par ce motif que chacun des États de l'Europe s'efforçait de se créer des colonies, et des colonies qui lui assurassent des marchés privilégiés.

Pour développer le commerce extérieur de la France, il fallait lui ouvrir des marchés au dehors, protéger les bâtiments français, corps et biens, contre les pirateries ou contre les exactions et la tyrannie des États étrangers, enfin rendre à notre pavillon la prééminence, alors compromise, qu'il avait eue dans le Levant. Henri IV ne négligea aucun de ces intérêts.

C'était du côté des Anglais qu'on avait le plus à souffrir, à cause du nombre de leurs pirates, et même de leurs corsaires, autorisés par les amiraux auxquels une part des prises revenait de droit. Quoique ces corsaires fussent armés contre l'Espagne, ils respectaient peu les bâtiments des autres nations. Henri IV se plaignit que les Français, alliés de l'Angleterre, fussent maltraités, et que les bâtiments anglais s'arrogeassent, sous prétexte d'empêcher la contrebande, le droit de visiter ceux des autres nations. Ces plaintes furent peu écoutées. Élisabeth prétendit qu'elle n'y pouvait rien, que les bâtiments anglais n'appartenaient pas à l'État, mais aux particuliers, et que chacun devait continuer de se faire justice soi-même. On obtint plus de Jacques I[er], qui força les pirates à quitter la Manche,

s'était vu obligé de faire des promesses à la cour de Rome. Cette cour nourrissait toujours la pensée d'attaquer les Turcs, en profitant pour cela du rétablissement de la paix entre les princes chrétiens et de l'état déplorable où Mahomet III laissait tomber son gouvernement. La désorganisation de l'empire ottoman faisait d'effrayants progrès. « Je me persuade, écrivait Henri IV en 1602 à son ambassadeur, M. de Brèves, que l'empire de ce seigneur tombera bientôt en une confusion qui aura suite de changements d'importance, d'autant qu'étant stupide et méprisé comme il est, il n'y a point d'espérance qu'il soit pour s'évertuer et échapper le péril qui le menace. » Henri IV ne voulut donc empêcher ni le duc de Mercœur ni le duc de Nevers d'aller servir en Hongrie dans l'armée des Impériaux, qui faisaient aux Turcs une guerre continuelle. Les Turcs répondirent à cet acte d'hostilité peu déguisée en fermant les églises et en recommençant à accabler d'avanies les marchands chrétiens. Henri IV menaça, obtint que les églises fussent rouvertes, les chrétiens rétablis dans leurs droits et dans leurs biens, et que justice fût faite des actes de violence dont ils avaient été victimes. Le traité de 1604, renouvelant et étendant les anciennes capitulations, porta que les ports et les marchés de l'empire ottoman seraient tous ouverts aux marchands français, dont les opérations seraient placées sous la garantie de l'ambassade et des consulats; que toutes les autres nations chrétiennes, y compris les Anglais, marcheraient sous la bannière de la France, et que les chrétiens auraient l'accès libre de Jérusalem. Pour donner plus de force à ce traité, le roi poursuivit lui-même les pirates d'Alger, et envoya son ambassadeur, M. de Brèves, à Jérusalem, visiter les lieux saints et assurer les populations chrétiennes de la Syrie que la France les couvrait de sa protection.

Une marine de l'État était indispensable pour donner au commerce extérieur la sécurité qu'il réclamait. On ne songeait pas encore à faire de la France une puissance maritime, l'idée n'en vint qu'à Richelieu. Mais il fallait escorter et protéger les bâtiments marchands; c'est ce que ne faisaient plus les anciennes amirautés, qui d'ailleurs n'avaient presque plus de navires. Sully ordonna en 1600 et en 1601 une visite des ports, commença en 1605 à construire des galères dans la Méditerranée, et créa en 1607 un arsenal de canons de marine. En 1608 il arma des galères. Son plan était d'entretenir une flotte royale

pris possession sur quelques points. Jacques Cartier, de Saint-Malo, avait sous François I[er] reconnu le cours du Saint-Laurent jusqu'à Montréal, et formé des établissements au cap Breton et à l'île d'Orléans.

Dans le principe aucune puissance européenne ne songeait à coloniser l'Amérique. Les premiers marins français qui s'y étaient rendus s'étaient livrés à la pêche de la baleine ou de la morue, et au commerce des pelleteries, qu'ils achetaient aux sauvages des bords du Saint-Laurent. L'État faisait faire de temps à autre des voyages d'exploration ou de découvertes, sans plan arrêté, et malheureusement aussi sans suite. Hors les établissements du cap Breton, nécessaires pour les pêcheries, on n'avait rien fondé avant le règne de Henri IV, ou si quelques rares tentatives de ce genre avaient eu lieu, elles étaient demeurées sans résultats, parce que les places avaient été mal choisies, qu'on n'avait pas réuni des fonds suffisants pour de pareilles entreprises, ni recruté les émigrants comme il eût fallu.

Sous Henri IV, les voyages d'exploration, qui avaient cessé depuis 1564, recommencèrent. Le but qu'on se proposait était toujours de chercher au delà de l'Atlantique des mines ou des produits d'une nature spéciale, comme avaient fait les Espagnols. Cependant on commença aussi à mêler à ces préoccupations d'autres idées. On était jaloux de l'Espagne, de la puissance et de la richesse qu'elle devait aux mines du nouveau monde, et de l'accroissement de sa marine, résultat de ses possessions américaines. On pressentait que l'Amérique était un vaste champ ouvert à la colonisation européenne, et l'on pensait que la France devait être des premières à s'y faire une place.

Après deux tentatives peu heureuses, Henri IV envoya en 1603 une petite escadre, organisée par de Chastes et commandée par Dupont et Champlain, capitaines de la marine royale, pour explorer le pays qu'on appelait alors la Nouvelle-France et qui comprenait les côtes de l'Acadie, du Labrador, le golfe et le fleuve de Saint-Laurent.

L'année suivante, 1604, une compagnie fut formée par des marchands de Rouen et de la Rochelle. Le roi lui donna dix ans de privilége pour le commerce des pelleteries, du quarantième ou cinquante-deuxième degré, et le droit de fonder des établissements, du quarantième au quarante-sixième. Quant à la pêche, elle demeurait libre. De Monts, qui devait commander

Les jésuites avaient contre eux les huguenots, la majorité de la magistrature et du barreau, même quelques membres du clergé. Les opinions à leur égard étaient très-divisées, jusque dans le conseil du roi. On se servait pour les repousser des souvenirs de la Ligue. Parmi les reproches nombreux qu'on leur adressait avec plus ou moins de raison, il y en avait deux principaux : l'un d'être affectionnés à l'Espagne et à la maison d'Autriche, l'autre d'être habiles et actifs; on craignait par cela même qu'ils ne troublassent les consciences, et qu'ils ne fissent renaître une agitation religieuse mal étouffée. Sully, un de leurs plus ardents adversaires, voyait dans leur rappel un péril égal pour la politique étrangère et pour la tranquillité intérieure de la France.

Henri IV ne se laissa pas frapper par ces raisons, et sortit dans cette circonstance de sa défiance ordinaire. Après des entretiens avec quelques-uns des Pères, il répondit aux ennemis de l'ordre que les jésuites étaient Espagnols parce que l'Espagne les recevait bien; que s'ils étaient bien reçus en France, ils deviendraient Français; qu'il aimait mieux les avoir pour amis que pour ennemis; que s'ils avaient été du parti de la Ligue, bien d'autres en avaient été aussi; qu'il voulait satisfaire le Pape par un acte de justice; qu'enfin il serait toujours le maître et saurait empêcher le trouble des consciences.

Donc, en 1603, il rappela les jésuites d'origine française, en leur imposant seulement un serment de fidélité. Il les laissa rebâtir des colléges, et il les établit lui-même dans celui de la Flèche. Le parlement adressa des remontrances. Le roi répondit comme il avait fait pour l'édit de Nantes, et sut s'élever au-dessus des passions ou des craintes qui engendraient contre l'ordre tant d'hostilités. Il donna en même temps aux Pères des conseils remarquables de bon sens et de sagesse. Un peu plus tard, en 1608, il étendit aux jésuites étrangers la faculté accordée aux jésuites français.

Henri IV se préoccupait beaucoup des affaires religieuses, dont les dernières guerres civiles et sa propre expérience lui faisaient comprendre le danger. Il voulait à tout prix les régler et s'en faire l'arbitre. Sa prétention était de donner satisfaction à chacun dans la mesure de ce qui était juste.

Il tenait particulièrement à faire une réforme du clergé, moins pour plaire au Pape que pour assurer à l'Église plus d'autorité, et pour montrer qu'il était capable d'accomplir une

sent être, sc it en
politiques, et qu ils n entrent j
siastiques [1]. »

IX. — La conspiration de Biron et la fuite du duc maréchal de Bouillon avaient inspiré à Henri IV une méfiance croissante à l'égard des grands personnages et des huguenots. Cette méfiance éclate à chaque page de sa correspondance et des Mémoires de Sully. Il ne voyait plus autour de lui que des menées ou des complots, qu'il voulait combattre ou prévenir à tout prix. Il n'était d'ailleurs pas seul à éprouver cette inquiétude. La cour la partageait, avait l'oreille ouverte aux bruits qu'on faisait circuler, et s'exagérait la portée des mécontentements.

Une lettre interceptée, où le cardinal d'Ossat se plaignait du gouvernement, la trahison découverte en 1604 d'un secrétaire de Villeroy qui transmettait les dépêches françaises au cabinet espagnol, irritèrent le roi. Il était déjà fatigué et aigri par des brouilleries domestiques. La reine Marie de Médicis, et sa maîtresse, la duchesse de Verneuil, se faisaient une guerre ouverte et presque publique. La marquise était pleine d'exigences, intriguait, demandait de l'argent pour elle et ses enfants; elle voulut la ville de Caen avec un gouvernement qui lui appartînt. Tantôt elle réclamait la reconnaissance de son fils et menaçait même d'élever pour lui des prétentions au trône, tantôt elle invoquait les dangers auxquels la mort du roi l'exposerait. La reine la détestait, la craignait, et montrait ce caractère aigre et jaloux qui lui fit faire plus tard tant de fautes. Sully fut chargé par Henri IV d'apaiser ces troubles domestiques, qui prenaient malheureusement l'importance d'événements; il y réussit d'ailleurs assez peu, et son ingérence dans ce genre de querelles attira sur lui un blâme sévère de la part des ministres huguenots.

La marquise de Verneuil avait une famille des plus remuantes. Le comte d'Auvergne, son frère maternel, arrêté avec Biron en 1602, puis gracié parce qu'il s'était avoué coupable, s'était retiré dans son gouvernement d'Auvergne. Au lieu de s'y tenir en paix, il ne cessait de correspondre, soit avec l'étranger, soit avec les mécontents de l'intérieur. Aussi plein de son importance que dépourvu de mérites personnels, il s'imagi-

[1] *Économies royales*, t. II, p. 14.

calmer l'agitation de la province. Il disait qu'il voulait être « très-égal entre les catholiques et les huguenots, n'en faisant distinction qu'à proportion du plus ou moins d'affection qu'ils portaient au roi et à l'État. »

Il visita en 1604 Poitiers et la Rochelle, où il prit un soin égal de surveiller les agitateurs et de rassurer les hommes effrayés. En 1605, il fut chargé d'assister à l'assemblée des calvinistes à Châtellerault. Le roi voyait cette assemblée avec appréhension, à cause du mécontentement qui continuait dans la province, de l'opposition que les calvinistes avaient faite au rappel des jésuites, de leurs attaques incessantes contre la cour de Rome, et de leurs prétentions vis-à-vis du gouvernement. Une de ces prétentions était de garder leurs places de sûreté, qui ne leur avaient été accordées que pour une durée de huit ans. Sully reçut pour instruction de peser sur l'assemblée, d'empêcher que Duplessis-Mornay ou Lesdiguières ne s'y rendissent, et d'obtenir le choix de députés qui pussent être agréés; le roi exigeait que les huguenots auxquels il avait donné des charges ne fussent pas exclus, ce qu'il regarderait, disait-il, comme une attaque personnelle. Sully parvint à conserver à l'assemblée un caractère pacifique. Cependant il ne put l'amener à restreindre les demandes relatives aux places de sûreté. Henri IV eût voulu en diminuer le nombre et ne laisser aux réformés que les plus considérables. On finit par proroger de quatre ans le terme pendant lequel ils les garderaient.

Presque aussitôt après l'assemblée de Châtellerault, le roi se rendit en personne dans le Limousin, accompagné de ses gardes, d'une petite armée de sept mille hommes environ, et traînant à sa suite quelques pièces d'artillerie. Il voulait intimider par sa présence les amis et les parents du duc de Bouillon, et se faire livrer les places qui lui appartenaient. Bouillon s'empressa d'écrire aux commandants de ces places pour qu'ils ne fissent aucune résistance. Henri IV ne s'arrêta qu'une semaine à Limoges, où il organisa une commission de grands jours, sous la présidence du garde des sceaux Sillery. « Il y eut, dit Sully, dix ou douze têtes qui volèrent, et fut tout le surplus de ces faibles mouvements si bien approfondi et recherché qu'il n'en parut plus rien depuis. » (Septembre 1605.)

Le châtiment des conspirateurs n'eut pas lieu seulement

X. — Le rétablissement du calme à l'intérieur permit au roi de porter plus particulièrement son attention sur les affaires étrangères, où il exerça deux médiations importantes, l'une entre Rome et Venise, l'autre entre l'Espagne et la Hollande.

La querelle de Paul V et des Vénitiens avait pour cause la violation par le sénat de quelques priviléges ecclésiastiques anciens, d'où étaient résultés des abus. Le Pape demanda le rétablissement intégral de ces priviléges, et menaça, s'il ne l'obtenait, de frapper la république d'une excommunication et d'un interdit. La République prétendit défendre sa souveraineté et protesta contre l'emploi des armes spirituelles. L'excommunication et l'interdit ayant été prononcés, le sénat refusa de se soumettre à l'arrêt. Sa résistance fut appuyée par une partie des sujets vénitiens, et le clergé même se partagea.

Venise n'était pas un État assez puissant pour renouveler les guerres du Sacerdoce et de l'Empire, mais la querelle était assez grave pour que l'Europe y prît part, pour que le trouble fût jeté partout dans les esprits, et que l'Église romaine fût menacée de dissidences nouvelles. Au point de vue politique, le différend ne pouvait profiter qu'aux Espagnols, maîtres de l'Italie ; aussi s'occupèrent-ils médiocrement de concilier les deux partis. Henri IV, qui désirait maintenir l'équilibre italien, qui regardait les Vénitiens comme ses plus anciens alliés et qui tenait extrêmement à l'alliance de la cour de Rome, qui enfin détestait et craignait les débats religieux, adressa des conseils également pacifiques à Rome par le moyen du cardinal du Perron, à Venise par celui de son ambassadeur de Fresnes-Canaye et du cardinal de Joyeuse. D'ailleurs la querelle n'était pas sans écho en France, où les prétentions de la cour de Rome trouvaient des adversaires nombreux qui parlaient d'elle très-librement. Le roi représenta aux Vénitiens qu'il ne voulait ni schisme ni guerre de religion, qu'il demanderait au Pape la levée des censures, mais à la condition que la République donnerait les explications nécessaires et ne ferait pas de manifestes contre l'autorité du saint-siége [1]. Enfin il leur persuada de se soumettre, avec toutes les conditions et les réserves qui pouvaient sauvegarder leur indépendance ou les garantir contre les abus, conditions et réserves qu'il fit admettre à la cour de Rome. Les censures furent levées par le cardinal de Joyeuse, qui en reçut spécialement la mission. Ainsi se termina, par une

[1] Lettre à de Fresnes-Canaye, 11 juillet 1606, *Lettres de Henri IV*, t. VI.

Olden Barneveld, représentait que les ressources de la nation étaient épuisées, que les secours de l'étranger étaient insuffisants et de moins en moins sûrs, que depuis plusieurs années les campagnes et les siéges des villes n'amenaient aucun résultat, qu'il fallait donc traiter, à la seule condition que l'indépendance des États-Unis fût déclarée et reconnue. Les négociations furent poursuivies dans ce dernier sens, non pas avec les archiducs seuls, mais avec l'Espagne, dont on jugeait la participation au traité absolument nécessaire.

La question était d'intérêt européen; car la guerre, à laquelle il s'agissait de mettre un terme, durait depuis quarante ans, et presque toutes les puissances s'y étaient intéressées. Mais, outre l'intérêt général qu'elle présentait, elle en avait un particulier pour la France. La France avait longtemps soutenu la Hollande. Elle lui payait deux millions de subside annuel depuis 1599. Elle permettait à ses nationaux de s'enrôler comme volontaires au service du prince d'Orange. Français et Hollandais étaient encore unis par la haine commune de l'Espagne. Henri IV tenait la Hollande sous une espèce de protectorat, imparfait sans doute, mais auquel il attachait d'autant plus de prix qu'il eût craint en se retirant de laisser ce protectorat aux Anglais, liés aux Provinces-Unies par un lien de plus, celui du protestantisme.

Henri IV n'eut pas plutôt connaissance de la tréve, qu'il envoya en Hollande le président Jeannin assister Buzenval, son résident ordinaire. Il le chargea de dire aux États qu'il préférait la paix à une longue tréve, et une longue tréve à la guerre. Il avait, quant à lui, toute raison de désirer la paix; il la voulait pour assurer le commerce, pour ne plus payer de subsides, pour empêcher les correspondances trop fréquentes et souvent suspectes avec les réformés de France. Il songeait même à attirer la compagnie des Indes orientales d'Amsterdam à Paris, ou plutôt il désirait amener sa dissolution, qui eût profité à celle de Paris. Enfin il tenait par-dessus tout à se faire accepter comme médiateur et à empêcher les Anglais de prendre ce rôle. Il voulait dicter les clauses de la convention quelle qu'elle fût, afin d'empêcher également une continuation ruineuse de la guerre ou un triomphe trop complet du parti pacifique, car il ne se souciait pas non plus que la Hollande se laissât ramener à une association trop étroite avec la Belgique sous le gouvernement des archiducs.

prévaloir partout des idées de paix. De plus, les envoyés espagnols ne cessaient d'intriguer en France, et les envoyés français faisaient de même en Espagne. Les uns et les autres achetaient des espions et s'entendaient avec les mécontents. La Force, chargé de représenter la France à Madrid, écrivait au roi qu'il avait tenté sans grand succès les mécontents de l'Aragon et de la Catalogne, mais que les Morisques du royaume de Valence, menacés d'expulsion, s'étaient adressés à lui pour savoir s'ils obtiendraient son appui dans le cas où ils prendraient les armes.

Dans ces dispositions réciproques des deux gouvernements, la guerre fut plusieurs fois sur le point d'éclater au sujet d'incidents de peu d'importance, tantôt à l'occasion des prohibitions commerciales, tantôt à propos des menées de Fuentes, gouverneur du Milanais, personnage remuant, qui entreprit de dominer les Grisons, alliés de la France, en élevant un fort espagnol à l'entrée de la Valteline. Cependant les conseils pacifiques l'emportèrent des deux côtés. D'ailleurs, s'il y avait diversité entre ces deux politiques, il n'y avait pas de contrariété absolue. Celle de Henri IV se rapprochait de plus en plus des intérêts catholiques. Celle de Philippe III s'éloignait à son tour des traditions de son père; il suivait la même ligne de conduite, mais sans la même roideur ni la même inflexibilité. Le duc de Lerme, tout-puissant à Madrid, était moins belliqueux, et surtout moins agressif que ses prédécesseurs. Il avait signé la paix avec l'Angleterre en 1604; en 1607 il négocia avec la Hollande, et il se préta à la pensée d'un rapprochement avec la France.

Unir la France et l'Espagne était alors le vœu ou le rêve de la cour de Rome. C'était aussi celui de beaucoup de catholiques zélés, et celui des ordres religieux amenés comme les jésuites à se préoccuper des grands intérêts européens. Villeroy, Sillery, Jeannin, Marie de Médicis, penchaient dans ce sens et combattaient les préférences de Sully et de Henri IV pour une politique plus indépendante. L'affaire de Hollande donna lieu à la formation de plusieurs projets de rapprochement. La pensée de marier une fille de Henri IV à un archiduc, et d'assurer aux époux la succession d'Albert et d'Isabelle-Claire-Eugénie, qui n'avaient pas d'enfants, fut présentée par un jésuite néerlandais comme un moyen de gagner le roi de France aux vues des Espagnols, qui refusaient de laisser la

événement nouveau, quoique prévu, vint mettre en péril la paix de l'Allemagne, et, par suite, celle de l'Europe. Guillaume, duc de Juliers, de Clèves et de Berg, comte de la Mark et de Ravensberg, et marquis de Ravenstein, mourut sans héritiers directs le 25 mars 1609. Il n'avait fait aucunes dispositions; or, comme il laissait de grandes seigneuries et de nombreux collatéraux, la plupart des princes d'Allemagne prétendirent avoir des droits à sa succession. L'Empereur s'attribua le droit de la régler, et commença par mettre ses États sous le séquestre.

Parmi les prétendants, trois étaient au premier rang, l'électeur de Brandebourg, le comte palatin de Neubourg, et l'électeur de Saxe. L'importance des États vacants, leur position qui permettait à l'Empire, c'est-à-dire à la maison d'Autriche, de s'en servir comme d'un point stratégique contre la Hollande, éveillaient des convoitises très-naturelles, et le règlement de la question n'intéressait guère moins la France que l'Allemagne.

Henri IV n'avait pas attendu ce moment pour se mêler des affaires d'outre-Rhin. Fidèle à la tradition de ses prédécesseurs, il avait toujours désiré arrêter les progrès et les vues ambitieuses de la maison d'Autriche. Il avait, dans ce but, entretenu avec soin les anciennes alliances de la France avec les princes de l'Empire, non pour troubler la paix de l'Europe, mais pour exercer, si jamais des complications survenaient, une influence conforme à ses vues et à ses intérêts particuliers.

Il avait donc essayé de gagner quelques-uns de ces princes, et il avait réussi auprès du landgrave de Hesse, Maurice le Savant. Il n'avait cessé de représenter aux Allemands la nécessité de demeurer unis entre eux. Il aurait voulu faire prévaloir chez eux, comme partout, ses idées de tolérance, puis dégager les questions politiques de toutes les considérations religieuses, c'est-à-dire unir les princes contre l'Autriche, indépendamment des confessions auxquelles ils appartenaient. Mais rien n'était plus difficile; car si l'Allemagne avait joui depuis cinquante ans d'une paix relative, la complication des intérêts y était toujours extrême, et les divisions religieuses s'y perpétuaient, plus inconciliables qu'en aucun autre pays. La paix d'Augsbourg de 1555, simple transaction amenée par la lassitude générale, et bonne peut-être à prévenir les guerres d'État à État, n'empêchait au sein de chacun d'eux ni les tyrannies, ni

C'était à cause de cet intérêt direct de l'Empereur dans la question, que ni Henri IV ni les principaux prétendants ne voulaient admettre qu'il la réglât seul. Henri IV, après avoir hâté la conclusion d'un accord provisoire, que l'électeur de Brandebourg et le comte de Neubourg firent à Dortmund, engagea les princes à s'armer, à chasser les Autrichiens et à prendre à leur tour possession du pays. Il employa le reste de l'année et l'hiver qui suivit à préparer la formation d'une ligue défensive des différents États d'Allemagne contre les empiétements de l'Empereur.

Tout réveillait alors sa mauvaise humeur contre l'Espagne et l'Autriche. Un incident contribua encore à l'augmenter. Il venait de faire épouser au jeune prince de Condé Charlotte de Montmorency, fille du connétable, et âgée de quinze ans. Il avait accablé la jeune princesse de présents, et l'avait prise pour objet d'un amour romanesque et public. Le prince, offensé, craignit ou affecta de craindre pour la vertu de sa femme, quitta brusquement la cour avec elle au mois de novembre 1609, et la força de le suivre à Bruxelles, où il demanda un asile aux archiducs. Il était le premier prince du sang, même l'héritier de la couronne après les trois fils, encore en bas âge, que le roi avait eus de Marie de Médicis. Il exprima partout son mécontentement de n'avoir pu tenir à la cour le rang qu'il prétendait. C'était là un effet de la jalousie de Henri IV, qui était très-personnel dans son gouvernement et n'aimait pas que les princes s'en mêlassent. Du reste, Condé était fort jeune et aussi inconsidéré qu'ambitieux. A Bruxelles, chez les archiducs, et à Milan, où il se rendit près du comte de Fuentes, il se plaignit bruyamment, et agit avec la plus grande légèreté. Bien que son inconsistance diminuât beaucoup les effets de son escapade, Henri IV en fut très-mortifié, à cause de la raison qu'il alléguait, et en même temps très-irrité. C'était une bonne fortune inespérée pour les Espagnols que d'avoir entre leurs mains le premier prince du sang, et de pouvoir se faire ses protecteurs. Le roi pria les archiducs de renvoyer Condé en France, puis demanda énergiquement son extradition au duc de Lerme. On lui répondit par des refus.

Ce fut pour lui un motif de presser encore plus vivement la formation de la ligue allemande. Il parvint à faire signer à huit ou dix princes, le 3 février 1610, l'union de Hall, par laquelle ils s'engagèrent à garantir la succession de Juliers à l'électeur



magne, de traiter avec les princes héritiers de la succession de Juliers, et de se faire céder les pays qui la composaient, en donnant à ces princes des titres et des revenus en France. Cependant il n'affectait pas un vain désintéressement. Une fois l'épée tirée, il se réservait d'agir et de s'indemniser suivant les occurences. Tout en mettant dans son langage diplomatique cette netteté et cette franchise que lui permettaient sa puissance et une vue arrêtée du but qu'il se proposait, en donnant aux princes et aux gouvernements de l'Europe, comme il faisait naguère au clergé, aux parlements ou aux députés des huguenots, de ces avis qui avaient d'autant plus de poids qu'ils tombaient de plus haut, il avait soin, pour emprunter son propre langage, de parler la main sur la garde de son épée.

Ses scrupules n'allaient pas non plus à repousser l'emploi des moyens dont ses adversaires se servaient. Il ne négligea pas d'aider sous main les troubles de l'Autriche et de l'Espagne, quoique cela eût pour lui peu d'utilité. Les troubles intérieurs de l'Autriche échappaient complétement à l'action de la France. Ceux de l'Espagne tenaient à l'expulsion des Morisques, que Philippe III força d'émigrer, au nombre de plusieurs centaines de mille du royaume de Valence, puis de l'Andalousie, de Grenade et de Murcie, enfin de l'Aragon, de la Catalogne, de la Castille, et généralement de toute la Péninsule (en 1609 et 1610). Le duc de la Force, vice-roi de la basse Navarre, eut l'idée d'armer les Morisques et de les soulever, mais on finit par abandonner ce projet. On se contenta d'en recueillir quelques milliers qui s'étaient réfugiés sur le territoire français, et de leur offrir les moyens d'être transportés en Afrique plus humainement qu'ils ne l'auraient été par le gouvernement espagnol.

Pendant que Henri IV se préparait à affronter le hasard d'une guerre dont il était difficile de calculer l'étendue et la portée, quoique le but en fût parfaitement déterminé, le duc de Savoie le sollicita de s'allier à lui plus étroitement, et de l'aider à conquérir le Milanais [1]. Charles-Emmanuel, toujours remuant et toujours dévoré de la passion de s'agrandir, avait fini par se tourner contre l'Espagne, qui lui avait fourni de nombreux sujets de mécontentement. Dès 1608, il demandait au roi de lui donner un corps de troupes auxiliaires pour marcher contre Milan. Henri IV n'avait aucune raison de se fier à un prince connu par sa fausseté, et qui, suivant l'expression de

[1] De Thou.

On lui a encore attribué d'autres projets, sur lesquels Sully revient souvent dans ses Mémoires et qui tendaient à un remaniement complet de l'Europe. C'est ce qu'on appelle le *grand dessein*. Or ce grand dessein paraît avoir été uniquement l'œuvre de Sully, qui d'ailleurs l'avoue lui-même en partie chimérique. Sully, esprit très-positif dans les détails de l'administration intérieure, avait pourtant la manie des projets et des plans. Il en faisait de gigantesques, sauf à n'en exécuter que la moindre portion, et comme il ne prit, en dehors de son ambassade d'Angleterre, qu'une part accidentelle aux affaires étrangères, il put de ce côté se donner pleine carrière et négliger à peu près toutes les difficultés de l'exécution.

Quoi qu'il en soit de ces observations, la France devait, selon lui, poursuivre au dehors un double but, fonder les bases d'une paix perpétuelle et chasser les Turcs de l'Europe. Pour établir la paix perpétuelle il fallait réduire les possessions de la maison d'Autriche, constituer un certain équilibre des puissances et créer des diètes ou des congrès périodiques, soit pour telle ou telle catégorie d'États, soit pour l'Europe entière, avec des armées et des flottes fédérales qui exécuteraient les décisions prises en commun.

Les détails du plan appartiennent à Sully seul, et par cela même sortent du cadre de l'histoire. Cependant ils révèlent quelques-unes des préoccupations de la politique d'alors. Sully voulait priver l'Espagne de toutes ses possessions européennes hors la Péninsule, et ne lui laisser que les Indes, moyennant quoi la France lui eût abandonné définitivement ses prétentions ou ses droits sur la Navarre et le Roussillon. Les États autrichiens auraient été démembrés, la Bohême et la Hongrie constituant deux royaumes particuliers avec d'assez nombreuses annexes. La république suisse eût été agrandie de la Franche-Comté, du Tyrol et de la Valteline. Les grands États de l'Europe eussent garanti : 1° la souveraineté du Pape dans ses États pontificaux, auxquels on eût joint l'Italie méridionale ; 2° l'indépendance de la Hongrie et de la Pologne, qu'on devait soutenir contre la Porte et aider à conquérir le territoire occupé par les Turcs. Enfin les petits États italiens, conservés ou même agrandis aux dépens de l'Espagne, devaient former une fédération ou république, garantie contre des troubles intérieurs ou contre l'ambition de voisins trop puissants. Que Henri IV soit entré plus ou moins dans ces idées, il n'en est qu'une seule

être délimitée et localisée, il combattait l'Autriche en Allemagne et l'Espagne en Italie. Il était sûr du concours des Hollandais, des princes allemands et du duc de Savoie. Le roi d'Angleterre lui envoyait son fils, le prince de Galles, qui voulait apprendre sous lui à faire le métier de roi. Il ne s'était jamais vu si fort. Il avait une armée de trente-cinq mille hommes destinée à l'Allemagne et dont il devait prendre le commandement. Quinze mille hommes devaient se tenir prêts à entrer en Italie sous les ordres de Lesdiguières. Il avait aussi formé le plan d'une troisième armée, destinée à entrer en Espagne sous ceux de la Force, promu au maréchalat [1]. Tous les commandements étaient distribués, toutes les ressources prêtes. Ses finances étaient dans un état prospère; outre de fortes réserves dans la Bastille, il pouvait employer une plus-value certaine sur les impôts et user de toutes les voies extraordinaires que Sully avait ménagées par sa grande économie. Sully estimait les ressources disponibles à quarante-trois millions et celles qu'il pouvait se procurer à cent douze. Au moment d'entrer en lice et de jouer les armes à la main ce rôle de maître et de modérateur qu'il avait uniquement rempli jusque-là par les voies diplomatiques, Henri IV se crut assuré du succès. Il disait, en parlant de son armée : « Qu'y a-t-il au monde qui puisse résister à cela? Que ne feraient pas deux mille gentilshommes en présence de leur roi? Ils ébranleraient des montagnes! »

Cependant il voulait toujours éviter de paraître l'agresseur et d'effrayer l'Europe. Il offrit aux archiducs de reconnaître la neutralité de la Belgique s'ils lui accordaient le passage pour ses troupes. Avant de recevoir une réponse, qui fut d'ailleurs favorable, il fixa son départ au 19 mai, confia la régence à la reine et lui nomma un conseil pour l'assister. Marie de Médicis désirait depuis longtemps être sacrée. Elle insista pour que cette cérémonie eût lieu avant le départ du roi. Le sacre fut célébré le 13 mai à Saint-Denis avec une pompe extraordinaire. Tous les auteurs du temps se complaisent à en décrire la magnificence. « Jamais, dit Richelieu, assemblée de noblesse ne fut si grande qu'en ce sacre, jamais de princes mieux parés, jamais les dames et les princesses plus riches en pierreries; les cardinaux et les évêques en troupe honorent l'assemblée; divers concerts remplissent les oreilles et les charment; on fait lar-

[1] La formation de cette troisième armée n'était encore qu'un projet. Voir de Lacombe, Pièces justificatives, n° 4.

sence d'une foule irritée qui se précipita avec fureur sur son cadavre, le mit en pièces et traîna ses membres déchirés.

On ne manqua pas de citer certains pressentiments exprimés par le roi. Ces pressentiments, auxquels l'événement fit attacher une importance naturelle, n'avaient pourtant rien que de très-simple, puisque Henri IV était au moment de partir pour une guerre dont il ne pouvait déterminer la durée et qu'il venait de constituer une régence pour le temps de son absence. Mais le soin qu'on mit à les recueillir prouve les dispositions où ce coup imprévu jeta les esprits et les alarmes qu'il inspira.

La mort de Henri IV ne produisit pas en Europe moins d'effet qu'en France. Son ascendant y avait sans cesse grandi; sa supériorité y était partout reconnue. Il était aimé d'une partie des princes, redouté des autres, écouté et observé par tous. Le pape Paul V lui rendit un hommage public. On comprenait d'ailleurs que la scène du monde allait changer, dès que le principal acteur n'y était plus.

Sa popularité, déjà réelle de son vivant, agrandie sous Louis XIII, en déclin sous Louis XIV, refaite plus tard, mais altérée quelque peu, par Voltaire, est une des plus méritées qu'il y ait eu. Sully dit de lui qu'il fut la merveille des rois de son siècle. Il vante avec raison sa familiarité qui ne cessait pas d'inspirer le respect [1], sa clémence qui ne s'arrêta que devant les exigences d'État, sa valeur et son expérience au fait des armes, ce sens droit et juste, cette raison élevée, cet esprit pratique que les autres rois ont eu rarement à un tel degré, enfin ce tour heureux de langage et cette éloquence naturelle qui s'imposait à tout le monde. Henri IV, en effet, voulait toujours convaincre; son désir était que les peuples lui *obéissent gaiement*. Les étrangers admiraient comment il savait « donner pour compagnes aux armes les négociations, à la force l'affabilité et la clémence [2] ». Il avait encore d'autres qualités : il respectait le droit, il comptait avec l'opinion, tout en s'efforçant de la diriger; il évitait le bon plaisir. Il disait aux parlements : « Mes prédécesseurs vous craignaient et ne vous aimaient pas; moi, je ne vous crains pas et je vous aime. » Fontenay-Mareuil le loue du choix qu'il faisait pour les emplois. Il savait juger les hommes; il ne se laissait pas circonvenir; il arrêtait

[1] Il voulait, dit Fontenay-Mareuil, qu'on reçût de lui la familiarité, non qu'on la prît.

[2] Relation de Priuli en 1600.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE VINGT ET UNIÈME. — FRANÇOIS Ier.

(DEUXIÈME PARTIE.)

LIVRE VINGT-DEUXIÈME. — HENRI II.

LIVRE VINGT-SIXIÈME. — HENRI IV.

(PREMIÈRE PARTIE.)



